Albert Lemoine

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXe ANNÉE. — QUATRIÈME PÉRIODE

TOME CLVIII. — 1er MARS 1900.

1 Avril

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXe ANNÉE. — QUATRIÈME PÉRIODE

TOME CENT CINQUANTE-HUITIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

1900

Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuedesdeuxmon1900unse_0

LA PETITE DERNIÈRE

DEUXIÈME PARTIE (1)

V

A Morgat, le courrier n'arrive qu'une fois par jour, un peu avant le dîner, et il est attendu avec une légitime impatience par les pensionnaires de l'hôtel, pour lesquels la distribution des lettres constitue, après le bain, l'une des notables distractions de la journée. Le jeudi qui suivit la représentation de *la Reine Dahut*, la famille Pontal, au grand complet, était groupée, entre six et sept heures du soir, autour d'une des tables de la terrasse. lorsque Salbris et Rivoalen, qui fumaient accoudés au parapet, signalèrent l'apparition du piéton chargé du service postal entre Crozon et Morgat. L'homme à la blouse bleue et au képi liséré de rouge débouchait en effet du tournant de la route bordée de saules, et se dirigeait vers le bureau de l'hôtel, où le gérant procédait au tri des journaux et des dépêches.

— Évariste, enjoignit Mme Pontal à son mari, allez, s'il vous plaît, chercher mon courrier...

Le professeur se précipita dans le vestibule et reparut peu après avec un paquet d'imprimés et de lettres dont sa femme s'empara délibérément. Parmi cette volumineuse correspondance figurait une large enveloppe carrée, portant à l'un des coins cette indication imprimée : « Société des Conférences de Brest. »

(1) Voyez la *Revue* du 15 février.

Mme Pontal déchira vivement l'enveloppe et en tira un pli qu'elle lut avec une visible satisfaction. Elle déposa ensuite la lettre ouverte sur la table et s'écria en haussant la voix, de façon à être entendue de tous les baigneurs installés sur la terrasse :

— Eh bien ! avais-je raison de déclarer que lorsque la vérité est en marche, elle ne s'arrête plus?... La province se décide à venir à nous, et nos doctrines ont pénétré jusqu'au cœur de la Bretagne. Voici une dépêche par laquelle le Comité brestois des conférences populaires m'invite à donner une lecture sur l'éducation des filles...

— Tous mes complimens, madame ! dit hypocritement Salbris, en jetant un regard en dessous dans la direction de Lucile ; quand doit avoir lieu votre lecture?

— Vendredi soir ; je n'ai pas de temps à perdre et je prendrai demain le premier bateau du Fret.

— Vendredi, quel dommage !... Nous nous serions fait une fête, Rivoalen et moi, d'aller vous applaudir... Malheureusement nous devons être samedi à la pointe du Raz, et il est trop tard pour décommander la partie... Ces dames vous accompagneront-elles?

— Oh Dieu ! non ; dans ces momens-là, j'ai besoin d'avoir toute ma tête à moi et elles me gêneraient plutôt... Elles resteront avec leur père.

— En ce cas, poursuivit le peintre, voulez-vous permettre à Mme Desjoberts et à Mlle Lucile de se joindre à nous pour visiter Douarnenez et la pointe du Raz?... L'excursion est très intéressante et ce sera pour elles une distraction.

— Maman, ajouta Lucile de sa voix la plus câline, puisque ces messieurs veulent bien nous emmener, tu consens, n'est-ce pas?

— Mme Desjoberts est libre de ses actions, répliqua Mme Pontal ; quant à Lucile, cela ne me semble pas très correct... Mais, en vérité, comment voulez-vous que je m'occupe de parties de plaisir quand j'ai à penser à tant de choses plus sérieuses,... mes notes à mettre en ordre, ma conférence à préparer !... Adressez-vous à M. Pontal ; il est bon juge en matière de convenances, et il pèsera le pour et le contre... Quant à moi, je m'en lave les mains...

La cloche du dîner interrompit la conversation. Mme Pontal, très affairée, mangea à peine, quitta la table avant le dessert et se retira dans sa chambre. Le lendemain matin, Rivoalen, qui flânait

à sa fenêtre, la vit surgir au seuil de l'hôtel, portant d'une main sa valise et tenant de l'autre une serviette bourrée de paperasses. Elle monta vivement dans le break qui n'attendait plus qu'elle et qui roula immédiatement sur la route de Crozon. La journée du vendredi se traîna péniblement sans incident notable, sans qu'on reparlât du voyage à la pointe du Raz. Les trois sœurs prirent comme d'habitude leur bain, tandis que leur père immergeait ses chevilles dans la mer, en lisant les *Oraisons funèbres*. Il semblait que chacun se fût donné le mot pour ne point troubler sa quiétude d'esprit. Mais, le samedi matin, vers sept heures, la porte de la chambre occupée par les époux Pontal fut brusquement ouverte, et le professeur, mal éveillé, aperçut devant son lit Tonia et Lucile en tenue d'excursionnistes.

— Hein? bégaya-t-il en se frottant les yeux, vous êtes bien matineuses! Est-ce que vous avez changé l'heure de votre bain?

— Non, papa, répondit Mme Desjoberts, nous venons simplement t'embrasser avant de partir.

— Partir!... Et où allez-vous donc?

— Mais, dit à son tour Lucile, à Douarnenez, comme c'était convenu.

— Rien n'a été convenu, puisque votre mère n'a voulu prendre aucune résolution avant son départ.

— Naturellement elle t'a laissé juge de la situation, repartit câlinement Tonia, et, comme tu es un papa bien gentil, bien mignon, tu vas nous donner campos jusqu'à ce soir... D'ailleurs Paulette reste ici et te tiendra compagnie...

— Mais, bégaya le professeur ahuri, je ne sais si je dois.... s'il est bienséant...

— Du moment où je chaperonne Lucile, insista Mme Desjoberts, on serait mal venu à nous critiquer... Je réponds d'elle... Maintenant sauvons-nous, le vapeur a déjà sifflé une fois.

Elles embrassèrent à tour de rôle M. Pontal et étouffèrent ses dernières objections sous leurs cajoleries.

— Au moins, recommanda-t-il, ayez soin de revenir par le bateau de ce soir!

— Oui, oui! s'écrièrent-elles, et la porte se referma.

Cinq minutes après, elles rejoignaient Salbris et Rivoalen sur la plage, et une barque les emmenait vers le bateau, qui se balançait non loin du môle.

Un dernier bramement de sirène, puis on leva l'ancre; les

roues commencèrent à battre l'eau blanche d'écume et doucement le vapeur prit le large. A travers un reste de brume, le ciel d'août bleuissait de plus en plus. A cette heure matinale, la baie était toute laiteuse et d'une adorable fraîcheur. A l'Est, la montagne en dos de chameau du Méné-Hom revêtait de claires teintes violettes; les côtes, lavées par une petite pluie tombée pendant la nuit, accusaient déjà les reliefs veloutés de leurs pointes. Il y avait peu de passagers à bord, et les deux couples pouvaient jouir à l'aise du charme de la traversée.

Encore tout ébaubie de la facilité avec laquelle s'était opérée cette première tentative d'école buissonnière, Lucile ruminait silencieusement le bonheur d'être libre et de courir les champs en compagnie du peintre, dont la notoriété et la juvénile beauté éveillaient en elle une curiosité affriolante. Cette fugue vers des pays inconnus ressemblait à un enlèvement, et, en rêvant aux suites possibles de son audacieuse escapade, Lucile éprouvait un émoi délicieux. Elle coula sournoisement un regard vers Jacques, qui suivait d'un œil amusé les culbutes des marsouins dans le sillage du bateau, et qui, devinant cette œillade furtivement caressante, releva la tête.

— Eh bien! interrogea-t-il, êtes-vous satisfaite d'avoir réalisé votre désir?

— Je suis contente! murmura-t-elle, nous avons une longue, longue journée devant nous, et je jubile en songeant à toutes les choses nouvelles que vous devez nous montrer... Aller au hasard sans savoir où, se laisser guider aveuglément sans avoir ni le souci ni la responsabilité du voyage, c'est pour moi le comble de la béatitude... Et puis le retour en pleine baie, dans la nuit, ce sera exquis!

— Ne parlez pas déjà du retour, soupira Jacques en posant sa main sur le bras de la jeune fille, c'est trop attristant... Je voudrais, moi, que cette journée ne finît point.

— Oh! elle recommencera le lendemain, puisque nous repartirons dès l'aube pour Sainte-Anne.

— N'importe!... Abandonnons-nous au hasard et jouissons du présent... Je savoure tellement mon bonheur en égoïste que je souhaiterais volontiers un incident qui nous empêchât de prendre le dernier bateau...

— Ne dites pas ça! s'écria Lucile avec un énigmatique sourire; ce serait, pour le coup, carrément incorrect... Voyez-vous la

tête de nos commensaux de l'hôtel, en apprenant que nous avons passé la nuit dehors!

En même temps, son sourire de sphinx continuait à effleurer ses jolies lèvres à l'expression si candide, de sorte que Salbris se demandait si réellement la perspective de manquer le bateau du soir l'effrayait autant qu'elle le prétendait.

A l'avant du vapeur, Tonia Desjoberts et Rivoalen, penchés sur le bastingage, devisaient en tête à tête, mais d'une façon moins sentimentale. A la vérité, Tonia essayait de fleureter avec son compagnon. Elle lui prodiguait ses mines les plus provocantes, les plus enjôleuses, mais Rivoalen était trop perspicace et trop expérimenté pour s'émouvoir de ce manège d'œillades envelop-pantes et de suaves sourires. Il sentait que le cœur ni le tempéra-ment de la dame n'y étaient pour rien, et qu'un autre que lui, le cas échéant, eût été honoré des mêmes attentions et des mêmes cajoleries. Mme Desjoberts coquetait à froid, simplement pour son propre plaisir et pour n'en pas perdre l'habitude. Rivoalen lui répondait par des galanteries poliment ironiques et conservait toute sa présence d'esprit.

— Vous êtes réellement douée pour le théâtre, lui disait-il d'un ton légèrement gouailleur; vous nous avez montré l'autre soir que vous jouiez merveilleusement les amoureuses; mais il y a un emploi où vous excelleriez à coup sûr, c'est celui des grandes coquettes.

— Pourquoi supposez-vous ça?

— Parce que vous êtes très maîtresse de vous, et c'est là le point capital... Voyez Célimène, elle inspire de violentes amours, mais elle ne les ressent pas... Vous n'avez jamais dû aimer pas-sionnément.

— C'est que je n'ai sans doute jamais rencontré d'amoureux passionné, répliquait Tonia en jouant de la prunelle... Vous savez, l'amour seul attire l'amour, ajoutait-elle avec un invitant sourire qui avait l'air d'insinuer : « Essayez de vous mettre sur les rangs et vous verrez! » Mais, malgré la triomphante et séduisante beauté de son interlocutrice, Rivoalen ne semblait pas disposé à tenter l'expérience. Il préféra changer la conversation et reprit :

— Pourquoi n'avez-vous pas emmené votre sœur Paulette?

— Paulette? répondit Tonia toujours souriante, mais avec un accent un peu acerbe, elle dormait encore quand nous sommes parties.

— Il fallait l'éveiller... C'est cruel de l'avoir privée de ce plaisir et de la condamner à rester en tête à tête avec M. Pontal.

— Bah! elle l'adore... Et puis, quand elle sera fatiguée de l'éloquence paternelle, elle aura la ressource de causer avec le commandant Le Dantec... Ma petite sœur a une préférence marquée pour la compagnie des vieillards.

— En êtes-vous bien sûre? repartit Rivoalen en fronçant les sourcils; Mlle Paulette prétend que c'est un bruit qu'on fait courir.

— Elle cache son jeu.... Vous n'imaginez pas ce qu'elle est circonspecte et calculatrice, en dépit de ses mines étourdies! Elle a l'air de parler à tort et à travers, mais ne vous y fiez pas, elle ne dit que ce qu'elle veut... Paulette, c'est la forte tête de la famille!

Satisfaite d'avoir jeté cette graine de méfiance dans l'esprit de Rivoalen, Tonia Desjoberts laissa courir sur ses lèvres un sourire d'une indulgente douceur.

— Il faut l'excuser, continua-t-elle; de nous trois, c'est Paulette qui a le plus vécu dans l'étroite intimité de la famille et qui en a le mieux connu les ennuis et les mesquineries... Moi, je me suis mariée de bonne heure; quant à Lucile, avec sa belle couche d'insouciance, elle s'accommode de tout. Ce n'est pas le cas de « la petite dernière, » elle aime le bien-être, elle est ambitieuse, et il lui tarde d'échanger la vie besogneuse d'une fille de professeur contre de plus confortables destinées...

— Et vous croyez charitablement que, pour en arriver là, elle se résignerait à épouser un homme de l'âge du commandant Le Dantec, par exemple?

— Je ne dis pas cela... Il est certain qu'elle en préférerait un jeune, offrant les mêmes avantages de fortune... Je crois seulement qu'elle veut avant tout faire un beau mariage...

— Et au besoin vous le lui conseilleriez! murmura Rivoalen en haussant ironiquement les épaules.

— Oh! moi, riposta Tonia avec sérénité, je ne me mêle pas de donner des conseils... Je ne suis pas payée pour pousser les gens au mariage!...

Cependant le bateau était déjà aux trois quarts du trajet. On apercevait à droite, dans des alternatives d'ombre et de lumière, la pointe de Leidé, la lande Saint-Jean, les villas de Tréboul. Au fond, le rocher triangulaire de l'île Tristan émergeait de l'eau bleue; le port de Douarnenez étalait en plein soleil ses quais

bordés de maisons blanches, et, au-dessus des futaies de Plô-mar, l'église de Ploaré élançait sa svelte aiguille de pierre. Un quart d'heure après, le vapeur doublait le môle et débarquait ses passagers sur la jetée aux pavés humides, semés d'écailles de sardines. Les quatre excursionnistes avaient à occuper deux grandes heures, avant le départ du petit chemin de fer d'Audierne. Ils les employèrent à visiter le port et les environs. A travers les pentes gazonneuses de Plô-mar, sous l'ombre mouvante des frênes et des hêtres, Rivoalen les conduisit jusqu'à Ploaré. Lorsqu'ils eurent suffisamment examiné la curieuse église du xve siècle avec ses clochetons et sa flèche de granit; lorsqu'ils eurent admiré le merveilleux paysage de mer qu'on voit de là-haut, ils redescendirent dans la ville et stationnèrent un moment à la terrasse de l'Hôtel du Commerce pour s'y rafraîchir. La grande rue offrait déjà le spectacle d'une animation exceptionnelle. Des véhicules de toute forme et de tout âge y amenaient de nombreux pèlerins venus pour assister au pardon du lendemain. Les trains de Quimper et d'Audierne avaient jeté dans la ville des bandes de paysans et de paysannes, dont les vestes ou les coiffures indiquaient le bourg d'origine.

— Ces messieurs et ces dames vont à Sainte-Anne? demanda l'hôtelière à Rivoalen, dois-je leur garder des chambres pour ce soir?

— Non, répliqua ce dernier, nous allons à la pointe du Raz; nous rentrerons à Morgat par le dernier bateau et ne repartirons pour Sainte-Anne que demain matin.

L'hôtesse levait les yeux au ciel et les regardait d'un air apitoyé.

— Mais il y huit lieues de Morgat à Saint-Anne, tandis que, si vous restez ici à coucher, vous trouverez demain des bateaux qui vous mèneront au Pardon en une heure... Ce sera bien plus simple et moins fatigant.

— Au fait, s'écria Salbris, la bonne dame a raison... Ce serait insensé de retourner à Morgat pour en repartir le lendemain, avec la perspective de quatre mortelles heures de voiture. En couchant ici, au contraire, nous serions tout portés... Qu'en pensez-vous, mesdames?...

— Oh! murmura Lucile, en baissant les yeux et en passant le fin bout de sa langue sur ses lèvres, comme une chatte affriolée par une jatte de lait, c'est bien tentant, mais c'est bien scabreux aussi!... Je ferai ce que fera Tonia.

— Moi, déclara Tonia, je ne prends aucune responsabilité... Je laisse tout sur le dos de ces messieurs... Il est très vrai que c'est fou de prendre un chemin quatre fois plus long pour gagner demain Sainte-Anne-la-Palud, mais, si nous restons ici, que d'histoires!... Tout l'hôtel nous jettera la pierre.

— Nous n'avons pas à nous inquiéter de l'opinion des bourgeois de l'hôtel, observa Rivoalen; quant à M. et à Mme Pontal, nous pouvons les prévenir au moyen d'un télégramme.

— Parfait! s'exclama Salbris en jetant un regard très tendre à Lucile, la voilà, l'aventure rêvée!... Rivoalen va immédiatement retenir nos chambres; quant à moi, je cours au télégraphe pour rassurer votre famille, et je vous rejoindrai à la gare...

Dix minutes plus tard, il expédiait à Morgat une dépêche, rédigée dans le style plaisant dont il était coutumier :

« M. Pontal, Grand-Hôtel Morgat, par Crozon. Décidés à rater bateau ce soir. Partons pour Audierne. Irons directement à Sainte-Anne, où nous arriverons pieusement, bourdon en main, à midi.

SALBRIS. »

Il atteignit la gare juste au moment où le train donnait le signal du départ :

— Ça y est! annonça-t-il joyeusement à ses compagnons, mon télégramme, en ce moment, court vers Morgat, et maintenant nous voilà libres comme l'air!...

A cette même heure, Mme Pontal courait aussi, ou plutôt voguait vers le Grand-Hôtel de Morgat. Ayant quitté Brest à dix heures, elle était languissamment assise sur un pliant, à bord du petit vapeur qui fait le service du Fret. Le front nuageux, « l'œil morne et la tête baissée, » comme les chevaux d'Hippolyte, elle repensait avec dépit au tour qu'on lui avait joué en l'appelant à Brest; elle revoyait la salle aux trois quarts vide; elle entendait encore les sifflets qui avaient accueilli son discours sur les droits de la femme. La conférence avait été un four noir. Aussi, quand, à midi, le break la déposa devant l'hôtel, son humeur et ses nerfs étaient-ils grièvement exaspérés. Elle gravit l'escalier de la terrasse, aperçut M. Pontal et Paulette occupés à lire un télégramme et s'écria rageusement :

— Où sont Tonia et Lucile?

— Mais, ma bonne amie, à la pointe du Raz, avec MM. Ri-

voalen et Salbris, répondit le professeur déjà décontenancé par la mine revêche et le verbe irrité de sa femme... D'ailleurs, ajouta-t-il timidement, elles ont eu une excellente traversée et viennent de nous envoyer une dépêche...

Mme Pontal lui arracha des mains le papier bleu, le déchiffra rapidement, poussa une exclamation indignée et s'écria très haut, sans se soucier d'être entendue par ses commensaux :

— C'est indécent!... Ce peintre vous annonce qu'elles ne rentreront pas ce soir!... Et vous avez autorisé une pareille inconvenance?

— Moi, ma chère amie, pas le moins du monde!

— Vous ne faites que des sottises!... Ce Salbris ne doute de rien... Mais je vais lui répondre du tac au tac!... Seulement, où adresser mon télégramme pour qu'il arrive à temps?

Les témoins nombreux de cette scène riaient sous cape. L'un d'eux, le sous-préfet, intervint, et dit d'un air bon apôtre :

— Sûrement, ils s'arrêteront à Audierne pour louer une voiture... Si vous m'en croyez, madame, vous télégraphierez à l'Hôtel des Voyageurs...

— C'est vrai; merci, monsieur!... J'aurais dû y songer; mais ces filles-là me bouleversent la cervelle!...

Elle entra en coup de vent dans le bureau de l'hôtel, et, au bout de quelques minutes, un exprès emporta à Crozon la dépêche suivante :

« J'exige que mes filles rentrent ce soir à Morgat. »

Pendant ce temps, les deux couples déjeunaient gaiement à Audierne, repartaient en break pour le Raz, escaladaient intrépidement les sentiers de chèvre de la pointe, visitaient l'Enfer de Plogoff, puis, sans souci de scandaliser les Bretons épars le long de la route, charmaient le retour en chantant à gorge déployée. Quand le break s'arrêta devant l'Hôtel des Voyageurs, l'hôte, qui se tenait sur le seuil, s'approcha, un papier bleu à la main :

— N'y a-t-il pas un de ces messieurs qui s'appelle Jacques Salbris?

— C'est moi, dit le peintre.

— Voici une dépêche pour vous...

— Sapristi! s'exclama Jacques en lisant le télégramme.

— Qu'y a-t-il? s'écrièrent à leur tour Tonia et Lucile, intriguées.

— On vous réclame à Morgat.

Il communiqua la dépêche aux deux sœurs.

— Voilà une tuile! murmura Lucile.

— Vous désiriez de l'inattendu, observa railleusement Rivoalen, vous êtes servies à souhait... Maintenant, qu'allons-nous faire?

— Nous allons d'abord filer à la gare afin de ne pas manquer le dernier train, décida Salbris; une fois en wagon, nous discuterons la question à tête reposée.

Pendant qu'on s'acheminait en hâte vers la gare, Lucile, appuyée au bras du peintre, hochait la tête comme une enfant qui boude, et murmurait :

— On ne peut pas seulement s'amuser en paix pendant une journée... Quelle scie que la famille!

— Oui, disait Jacques, ils nous ont gâté notre partie... Rivoalen et moi, nous mangerons seuls le dîner commandé pour quatre, et seuls nous irons en barque à Sainte-Anne...

— Vous avez l'air de trouver ça tout naturel, et vous paraissez consolé d'avance! répliqua Lucile avec dépit.

— Moi, je suis plus désolé que vous... Vrai, seriez-vous contente de ne pas rentrer à Morgat?

— Ravie!

— En ce cas, fiez-vous à moi, je trouverai un biais pour vous retenir à Douarnenez!

Dès qu'on fut installé dans un compartiment, Rivoalen ouvrit la discussion :

— Voyons, reste-t-on à l'Hôtel du Commerce ou retourne-t-on à Morgat?

— Moi, déclara Tonia, que l'insuccès de ses coquetteries poussait à la contradiction, je crois qu'il est sage de rentrer, d'autant que demain nous nous retrouverons à Sainte-Anne.

— Savoir!... objecta malignement Rivoalen; Mme Pontal paraît furieuse, et elle ne permettra pas sans doute une seconde fugue.

— Alors, insinua Lucile, ne rentrons pas.

— L'ordre de maman est formel, insista Mme Desjoberts, et, à moins d'un cas de force majeure...

— Des cas de force majeure, répliqua Jacques Salbris, on en trouve toujours... D'abord, on pourrait soutenir que le télégramme d'Audierne ne nous est point parvenu... Ensuite, notre train s'arrête aux moindres haltes pour prendre des pèlerins, et sûrement il arrivera en retard à Douarnenez...

L'événement justifia les prévisions de Jacques : le train eut

du retard, et, quand les deux couples atteignirent enfin la jetée, ils virent le bateau qui se détachait du môle et filait à toute vapeur dans la direction de Morgat...

— Les dieux ne l'ont pas voulu! s'écria le peintre, en saluant d'un coup de chapeau le bâtiment dont le panache de fumée se confondait avec les brumes du crépuscule; nous voilà forcés de rester en panne... Rivoalen et Mme Desjoberts n'ont plus qu'à courir au télégraphe pour expliquer notre aventure, tandis que nous irons à l'hôtel surveiller les apprêts du dîner...

Dès qu'il fut seul avec Lucile, il prit le bras de la jeune fille et, le serrant tendrement contre le sien :

— Je suis heureux! lui chuchota-t-il à l'oreille, quelle bonne longue soirée nous allons passer ensemble!...

En quoi il se trompait. Mme Desjoberts revint de la poste de fort méchante humeur. Elle avait essayé de nouveau d'induire Rivoalen à la tentation, et les flèches de ses cajoleries s'étaient émoussées contre l'impassibilité ironique de son compagnon. Le dîner s'en ressentit. Tonia argua des circonstances et des responsabilités que lui imposait la présence de sa sœur cadette, pour jouer au sérieux son rôle de chaperon. Elle se montra tout à coup pleine de rigoureux scrupules et prit son bougeoir aussitôt après le dessert.

— Demain on se lève de bonne heure, déclara-t-elle, et nous avons besoin de nous reposer, ma sœur et moi... Bonsoir, messieurs!

Et Salbris, qui les guidait courtoisement à travers les couloirs, l'entendit, non sans un désagréable sentiment de déception, fermer à double tour la porte de la chambre qu'elle partageait avec Lucile.

VI

Après la chaude soirée de la veille, un orage a éclaté vers minuit, et quand, de bon matin, les quatre voyageurs quittent l'Hôtel du Commerce, ils trouvent les rues détrempées par l'ondée nocturne. Les moyens de transport à Sainte-Anne sont beaucoup moins faciles que ne l'affirmait l'hôtesse. Toutes les voitures sont déjà louées; quant aux embarcations disponibles, elles sont parties de très bonne heure, à cause de la marée. Lucile et Jacques Salbris, heureux de se retrouver et de jouir, n'importe où, d'une

journée de liberté, prennent fort gaiement les choses. Il n'en est pas de même de Mme Desjoberts. Elle a passé une mauvaise nuit, a été réduite à faire une toilette sommaire sans le secours d'aucune femme de chambre; elle a conscience de n'être ni coiffée ni atournée à son avantage, et ce réveil inconfortable aigrit son humeur. Rivoalen est allé à la recherche d'un patron de barque nommé Kardec, qu'il a connu jadis et qui, assure-t-il, ne refusera pas de les conduire à Sainte-Anne. Pendant ce temps, les deux sœurs et Salbris arpentent impatiemment les pavés glissans de la jetée. Un soleil blanc filtre à travers un ciel brouillé; l'air est lourd; tout là-bas, vers l'ouverture de la baie, la mer fume et des nuages fuligineux s'amassent au-dessus de Morgat.

— Agréable partie de plaisir! murmure sarcastiquement Tonia, combien de temps allons-nous poser sur cette jetée boueuse, qu'infecte une odeur de sardines?... A quelle heure arriverons-nous au Pardon, si nous y arrivons?...

— Bah! réplique le peintre avec insouciance, rien ne nous presse... En cinq quarts d'heure, on peut traverser la baie et aborder dans la rivière de Sainte-Anne... Si je ne me trompe, d'ailleurs, voici Rivoalen qui s'avance avec le patron Kardec...

En effet, on aperçoit une grande barque de pêche, gréée de sa voile rousse, manœuvrée par deux hommes et un moussaillon. Elle quitte le fond du port, avec son canot flottant à l'arrière, et se dirige obliquement vers l'extrémité du môle. Rivoalen agite son chapeau en signe de ralliement, et, cinq minutes après, l'embarcation accoste au pied de la jetée. Le patron Kardec est un homme entre deux âges, trapu, râblé, à la peau tannée. Il a une bouche gouailleuse et deux yeux malins très brillans.

— Mesdames, dit Rivoalen en aidant les deux sœurs à s'installer dans la barque, je vous présente mon ami Kardec, un brave loup de mer qui se met à notre disposition et qui va nous mener vivement à Sainte-Anne... N'est-ce pas, Kardec?

— Oui, affirme le patron d'un ton péremptoire; asseyez-vous à l'aise, mesdames... La *Belle-Marie* marche bien, et dans une heure elle aura gagné l'entrée de la rivière... A condition que nous puissions attraper un peu de brise.

Seulement il n'y a pas un souffle d'air; tandis qu'on quitte lentement la pointe du môle, la voile rousse se gonfle à peine et la *Belle-Marie* n'avance guère.

— Espérons!... reprend flegmatiquement Kardec en lançant

un jet de salive, une fois au large, nous emmagasinerons peut-être un brin de vent.

Douarnenez, néanmoins, s'éloigne peu à peu : les maisons du port, les futaies de Plò-mar fuient confusément dans une buée qu'argentent de rapides coups de soleil. On arrive en vue de la plage du Riz, où les vagues déferlent sur le sable d'un jaune d'or. Tout à coup le vent se lève, la voile se gonfle, et la *Belle-Marie* file allégrement vers l'anse de Tréfentec.

— La voilà, la brise demandée! s'écrie gaiement Jacques Salbris.

Kardec relève la tête et regarde du côté du Nord-Ouest : toute cette partie de la baie a disparu sous un rideau de nuées noires ; on ne distingue plus la côte de Morgat, où la pluie semble tomber à verse.

— Hum! bougonne le patron, le vent est mal tourné... Mauvais temps!

Pendant un quart d'heure, on continue à marcher à belle allure. On distingue déjà, à cinq cents mètres, la pointe rocheuse de Tréfentec et l'entrée de la rivière. Mais le ciel s'est couvert de plus en plus ; les nuages sont très bas, la mer devient houleuse, et, dans une rafale de vent, le grain accourt ; la pluie commence à tomber.

— Salaud de temps! jure Kardec, impossible de continuer, nous irions nous briser sur les rochers... Jette l'ancre! Amène la voile! commande-t-il au moussaillon et à l'homme d'équipage... Nous voilà bloqués ici, en attendant l'embellie.

— Et si l'embellie ne vient pas? demande Rivoalen.

— Nous serons forcés de retourner à Douarnenez.

— Jamais de la vie!... maugrée Tonia Desjoberts, on nous attend à Sainte-Anne, et, si on ne nous voit pas venir, que va-t-on imaginer, bon Dieu?...

— Que voulez-vous? ma petite dame, réplique philosophiquement le patron, on ne fait point tout ce qu'on veut... Espérons!

Une violente ondée coupe la parole à Tonia. On a jeté l'ancre, on a amené la misaine, et, avec la voile ajustée au bas du mât, on a improvisé une tente où les passagers peuvent au moins s'abriter. Enfermés sous cette toile, sur laquelle l'averse gicle à grand bruit, ils restent blottis les uns contre les autres, sans pouvoir même jeter un regard sur la surface écumeuse de la baie. A chaque soulèvement de la vague, la barque monte et re-

descend avec un désagréable balancement d'escarpolette; Tonia pâlit, et Rivoalen, penché vers elle, murmure railleusement :

— On a vu là-haut notre fugue d'un mauvais œil... C'est la punition des dieux.

— Ayez pas peur, la petite dame! dit Kardec, l'ancre est solide!

— Apaisons le ciel par des cantiques harmonieux! propose plaisamment Salbris, et, appuyant tendrement sa main sur l'épaule de Lucile : — Voyons, mademoiselle, vous avez une jolie voix, à vous de commencer!

Lucile, avec son insouciance native, ne paraît nullement troublée; au contraire, elle éprouve une sorte de griserie à se serrer contre Jacques. La proposition du peintre amène un sourire sur ses lèvres, et, moitié par bravade, moitié pour montrer son talent de chanteuse, d'une limpide voix de *mezzo-soprano*, elle commence l'*Ave Maria* de Gounod.

Cette voix claire, qui monte à travers l'orage, sans souci des balancemens énervans de la barque, et qui semble se moquer des frayeurs de Tonia, achève d'augmenter le malaise de Mme Desjoberts. Elle a les tempes serrées, les yeux vagues et le cœur sur les lèvres. Sa tête alourdie s'incline sur l'épaule de Rivoalen. Celui-ci, qui craint le ridicule plus que tout au monde, ébauche une grimace à la fois ennuyée et indulgente. Il ne bouge plus et se résigne à garder sur sa poitrine Tonia affalée et blêmissante.

— Tout à fait byronien et romantique! murmure-t-il ironiquement; néanmoins, je voudrais bien que ça ne durât pas trop...

Pendant que chantait Lucile, le grain s'est éloigné et le vent est moins violent. Kardec soulève un coin de la toile, et, dans l'entre-bâillement, on aperçoit un blanc rayon de soleil qui court sur la mer encore démontée.

— N'attendons pas un second grain, crie le patron; petit, détache le canot!... Allons, messieurs et dames, embarquons vivement, je vais vous conduire à terre...

Le canot, une vraie coquille de noix, danse maintenant au long de la barque. Avec l'aide de Rivoalen, Kardec y transborde Tonia inconsciente et à demi pâmée; puis il saisit les rames, tandis que Lucile et Salbris prennent place à leur tour à l'arrière. Le canot vigoureusement enlevé bondit sur les flots houleux. La jeune fille a enlacé le bras du peintre et se serre peureusement, câlinement, contre lui. Sa crainte est mélangée d'une émotion

voluptueuse, que Salbris partage délicieusement. Personne ne s'occupe d'eux. Rivoalen donne ses soins à Tonia, qu'il a grand'-peine à maintenir d'aplomb ; Kardec, penché sur ses rames, leur tourne le dos. Ils se sentent comme isolés, loin du monde, perdus au milieu de cette mer qui les couvre d'écume. Leurs corps se touchent étroitement et semblent ne faire qu'un... Jacques rapproche son visage de celui de la jeune fille, et ses lèvres effleurent d'un baiser le cou glacé de Lucile :

— Je vous adore ! lui chuchote-t-il tendrement à l'oreille.

Cependant le canot coupe en droit fil les vagues tumultueuses et arrive en vue de la côte, où une excavation rocheuse s'ouvre dans la falaise escarpée. Là, le courant est si fort que l'embarcation est ramenée en arrière.

— Attendons la troisième lame, dit flegmatiquement Kardec.

Elle arrive, en effet, avec un sourd grondement, enlève le canot sur son dos liquide et le dépose enfin au milieu des galets. Le patron saute sur la grève, retient de sa poigne robuste la coquille de noix et assure le débarquement. Tous les passagers sont maintenant remisés sains et saufs sous les rochers. On prend congé de Kardec avec force poignées de main, puis le canot nage de nouveau vers la grande barque et disparaît dans la houle.

Une fois à terre, l'air frais ranime Tonia et son malaise se dissipe. Avec l'aide de Rivoalen, elle grimpe languissamment le sentier abrupt qui mène au sommet de la falaise ; Lucile et Salbris les suivent en file indienne, et ils débouchent tous quatre sur la lande. Ils ont encore une demi-heure de chemin à faire, mais, de la hauteur où ils sont, ils découvrent déjà l'entrée de la rivière et le terrain onduleux où la chapelle solitaire de Sainte-Anne dresse sa flèche de pierre. Tandis qu'ils s'avancent péniblement à travers les bruyères et les ajoncs, leurs regards surpris embrassent la vaste lande circulaire, toute noire d'un fourmillement de pèlerins : hommes, femmes, enfans, mendians... Là-bas, près de la rivière, sur le sable doré de la plage, de longues files de charrettes et de breaks bondés de voyageurs se succèdent lentement et font rêver à une étrange émigration de peuplades primitives.

Au moment où, après avoir dévalé jusqu'au pied de la falaise, les deux couples s'engagent dans la route sablonneuse qui mène vers la chapelle, ils voient descendre d'une sorte de panier à deux places le commandant Le Dantec et Paulette. « La petite der-

nière » est fraîche comme une églantine sous son chapeau de paille fleuri de chèvrefeuille. Ses yeux pers ont des lueurs d'aigue-marine; ses cheveux châtains moutonnent autour de son front blanc et lisse. Son corsage de soie bleu turquoise et sa jupe de serge bleu marine modèlent à souhait son corps souple. A l'aspect des deux couples fortement avariés par la traversée, en contemplant les robes trempées et boueuses de ses sœurs, leurs traits pâlis, leurs têtes déchevelées par le vent et l'embrun, elle ne peut retenir un cri de surprise; un rire malicieux retrousse le coin de sa bouche :

— Eh quoi! c'est vous? s'exclame-t-elle, mes complimens, vous êtes dans un bel état!

Tanguy Le Dantec salue froidement, et garde le bras de Paulette sous le sien. Rivoalen, après avoir comparé la fraîche tournure de la jeune fille avec les piteuses toilettes et les figures blafardes des sœurs aînées, se sent ridicule et éprouve un sentiment de confusion. Quant à Tonia, elle s'efforce de ramener sur ses lèvres son plus suave sourire, et elle répond :

— Nous sommes venus par mer et nous avons quasi fait naufrage... N'importe, nous nous sommes joliment amusés.

— Ça se voit de reste! repart ironiquement Paulette.

— Est-ce que papa et maman sont ici? demande à son tour Lucile.

— Non, mademoiselle, dit gravement le commandant, M. et Mme Pontal sont mal remis de l'alerte que vous leur avez causée... Ils n'ont pas quitté Morgat, et je dois vous avouer qu'ils sont fort irrités. Votre escapade a mis tout l'hôtel en émoi.

— Oui, vous serez bien reçues au retour! ajoute Paulette en riant.

— C'est bon, nous n'aurons pas de peine à nous justifier, riposte impérieusement Mme Desjoberts; dans tous les cas, je vois que leur mauvaise humeur ne t'a pas empêchée de te donner de l'air.

— Je t'avais prévenue que je chercherais un moyen d'assister au Pardon; je l'ai trouvé... Le commandant a eu la bonté de m'emmener avec lui.

— Parfait!... N'est-ce pas, monsieur Rivoalen? il faut que les enfans s'amusent!... Ah çà! nous mourons de faim... Est-ce qu'il n'y a pas moyen de déjeuner ici?

— Si fait, madame, l'hôtel a envoyé un déjeuner froid...

Vous trouverez près de la chapelle les breaks où nos compagnons de voyage sont en train de déballer les provisions...

— Merci du renseignement, commandant, nous allons en profiter... A bientôt!...

Les deux couples se remettent en marche, au milieu de la foule qui se presse autour des baraques où l'on vend des objets de piété et sous les tentes où l'on mange. Chaque paroisse a apporté son contingent de costumes originaux. Les gens de Châteaulin, aux vêtemens noirs et aux attitudes sévères, semblent de vivans portraits du moyen âge ; les femmes surtout, avec leurs blanches collerettes empesées et leurs coiffes rigides. Les *bigoudens* de Pont-l'Abbé, aux corsages brodés de vert et de jaune, aux cheveux relevés au sommet de la tête sous un bonnet de doreloterie, ont des airs d'idoles finlandaises. Les jupes et les vestes bleues des paysannes de Quimper, les coiffes aux ailes palpitantes des filles de Rosporden et de Fouesnant jettent une note plus gaie et plus coquette dans cet ensemble un peu austère. On arrive enfin près des breaks, où l'on retrouve les baigneurs de l'hôtel très affairés à s'assurer une part dans la distribution des vivres. L'apparition de Lucile et de Tonia, aux bras du peintre et de son compagnon, l'état lamentable de leur toilette provoquent une émotion peu indulgente de la part de leurs commensaux. On les dévisage avec des mines scandalisées; la famille du sous-préfet les salue d'un sourire ironique ; le clergyman et ses filles s'écartent comme s'ils craignaient d'être contaminés par le contact de ces brebis galeuses.

Cependant, autour des nappes étendues sur l'herbe, chacun s'est installé plus ou moins à l'aise. Les appétits sont aiguisés par le long trajet qu'il a fallu faire de Morgat à Sainte-Anne ; l'air de la mer a asséché les gosiers ; on se dispute les viandes froides, on remplit les verres à la ronde. Mais à peine les convives sont-ils en train de déchirer à belles dents leur pilon de volaille, avec des mines de cannibales, qu'un grain violent crève sur leurs têtes et provoque un sauve-qui-peut général. Lucile et Salbris se sont réfugiés sous la capote d'un landau ; là, blottis dans l'ombre, ils se partagent une tranche de pâté et boivent dans le même verre, sans souci du qu'en-dira-t-on. Paulette grimpe dans l'un des breaks et s'y abrite sous un large parapluie; dans sa hâte, elle n'a pris sur la nappe qu'un morceau de pain qu'elle grignote avec résignation. Rivoalen accourt. En

homme de précaution, il a empoché une bouteille et deux verres et il apporte sur une assiette un poulet rôti.

— Donnant donnant, dit-il avec son petit rire malin, si vous voulez bien partager avec moi votre parapluie, je vous offrirai de quoi assaisonner votre pain sec.

— Je serais désolée de vous faire attraper un rhume, réplique « la petite dernière. » Montez !... Je vous mettrai à l'abri, bien que vous ne le méritiez guère !

Elle lui ménage une place sous le large parapluie campagnard. Rivoalen déploie un journal sur les genoux de la jeune fille, y pose l'assiette et remplit les verres.

— Là, soupire-t-il avec satisfaction, nous allons faire la dînette gentiment.

— Si j'avais un peu de dignité, reprend Paulette, je devrais ne rien accepter de vous... Mais ventre affamé n'a pas de rancune. Tout de même, vous n'avez pas été correct. Vous auriez dû empêcher cette escapade, qui a scandalisé tout l'hôtel et bouleversé mes parens. Maman est furieuse, mais cela lui passera vite, et demain elle n'y pensera guère ; mon pauvre papa, lui, a été plus sérieusement touché, il est dans les transes, et, de le voir ainsi tracassé, cela m'a irritée contre vous. Je vous croyais raisonnable, et vous vous êtes montré aussi étourdi que les autres...

— Ne me grondez pas, j'en ai été le premier puni... Je ne me suis pas du tout amusé... au contraire !

— Vrai ? s'écrie la jeune fille dont la physionomie mobile s'éclaire d'un sourire, vous avez des remords ?

— J'ai celui de vous avoir fait de la peine sans le vouloir, et d'avoir baissé dans votre estime,... à laquelle je tiens par-dessus tout !...

Cependant le grain a passé, un clair soleil glisse de nouveau sur les pâtis mouillés, les tentes détrempées et les légions de véhicules dételés en un coin de la lande. Dans le svelte clocher de la chapelle, des cloches tintent mélodieusement et annoncent la sortie de la procession. Salbris et Lucile se décident à quitter la capote du landau, et se dirigent vers le porche de l'église. Sur leur passage, les commensaux de l'hôtel haussent les épaules et glosent ironiquement :

— Ils ne se quittent pas, murmure la sous-préfète, ils s'affichent sans vergogne !

— Ma parole ! ajoute un magistrat, ils ont l'air de jeunes mariés.

— Ils le sont peut-être déjà ! ricane le sous-préfet...

Rivoalen et Paulette sont descendus à leur tour du break.

— La procession va sortir, insinue Hervé, et j'aperçois là-bas le vieux Le Dantec qui semble vous chercher... Si nous le semions dans la foule, voulez-vous ?

— Ce sera de l'ingratitude, objecte « la petite dernière, » car, si je suis ici, c'est à lui que je le dois...

— Bah ! il a déjà eu la chance de voyager ce matin avec vous ; il a reçu sa récompense et doit se tenir pour satisfait... Venez ! je suis de l'avis des Anglais : *Two is a company, three is none.* A deux c'est parfait, à trois on se gêne...

Paulette a été trop longtemps privée d'une bonne causerie intime avec Rivoalen ; elle a trop souffert d'être exclue de la partie de Douarnenez, pour ne point accéder au désir de son compagnon. Elle le suit docilement, et ils se glissent à travers les rangées de curieux qui se pressent aux entours de l'église. Ils gravissent lentement la pente de la colline, au long de laquelle des banderoles bleues et blanches indiquent la route que parcourra le cortège. De là, ils peuvent embrasser du regard les foules houleuses, les tentes dont le vent agite les toiles grises, et la lande verte où des groupes épars mettent des taches de couleurs vives. Déjà les premières bannières multicolores émergent du porche et se balancent en pleine lumière. Entre une double haie de coiffes neigeuses, la procession serpente au revers de la colline ; des cantiques murmurés à mi-voix emplissent l'air tiède d'une rumeur confuse, semblable à un bourdonnement d'abeilles.

Les touristes se coudoient pour s'approcher du défilé et braquent leurs Kodaks de façon à saisir au passage un des pittoresques détails de la procession. Les cloches carillonnent à toute volée. Voici les filles en robe blanche sur deux rangs, puis, cierge en main, une longue file de *messieurs prêtres*. Des roulemens de tambour résonnent ; deux Bretons en veste bleue et en braies, ayant gardé, selon la mode d'autrefois, leurs longs cheveux gris flottans sur l'épaule, battent énergiquement une vieille marche du temps des Chouans. Ils précèdent la châsse d'or de sainte Anne, portée par quatre robustes femmes vêtues de robes richement brodées de fleurs d'argent. Sous le soleil, les dorures et les gemmes de la châsse jettent des étincelles. Des grappes de

pèlerins se forment autour d'elle; on se bouscule pour toucher de la main les miraculeuses reliques. Un grand Cornouaillais, qui soutient dans ses bras un enfant perclus, a réussi à effleurer les joyaux de sainte Anne. Il pose ensuite à terre le garçonnet et essaie de le faire marcher, comme si le miracle avait déjà opéré...

Ces sonneries de cloches, ces démonstrations pieuses, ces élans de foi naïve émeuvent sourdement Paulette et Rivoalen; leurs yeux se mouillent et leurs bras se serrent étroitement.

— Je ne suis guère dévote, soupire la jeune fille; je n'ai pas été élevée à ça... Mais la conviction sincère de ces braves gens me va au cœur; encore un peu, je me serais élancée pour toucher la châsse!

— Moi aussi, chuchote Hervé Rivoalen, dont la voix s'amollit; moi aussi, je me sens devenir dévot... La sainte à laquelle je voue un culte, c'est vous... c'est vous que je veux adorer comme une madone!

Les yeux pers de « la petite dernière » s'imbibent d'une lueur de tendresse. Leur couleur plus foncée a la fraîcheur et l'attirance d'une source profonde.

— Ne vous moquez pas! murmure-t-elle candidement, je suis très crédule, voyez-vous, et, si ce n'était qu'une moquerie, je serais trop malheureuse!

— C'est sérieux, affirme gravement Rivoalen, je vous aime!

Paulette baisse la tête; elle savoure en silence cet aveu inattendu, et, en silence, se serre avec plus d'abandon contre le bras d'Hervé. Assis à l'écart sur l'herbe courte du pâtis, ils regardent s'allonger les ombres de la procession qui redescend vers l'église; et, par intervalles, ils échangent de rares paroles, douces comme le miel, tandis que s'écoulent les heures trop brèves...

VII

Les cloches s'étaient tues. La lande, où se mouvaient tout à l'heure des groupes bariolés de paysans et de touristes, redevenait peu à peu solitaire. La foule refluait maintenant vers les tentes ou du côté des voitures remisées non loin de la chapelle. Salbris et Mlle Pontal cadette passèrent rapidement à portée du tertre de bruyères où Paulette et Rivoalen devisaient à l'écart :

— Vous savez, leur cria Lucile en courant, on part,... les breaks sont attelés!

— Résignons-nous, soupira Hervé en se levant, si nous nous attardions davantage, nous ne trouverions plus de place, et je tiens cette fois à voyager avec vous.

— Mais le commandant?

— Vous le planterez là... D'ailleurs, s'il vous voit déjà installée dans l'un des breaks, il n'aura plus de raison pour insister... C'est pourquoi il faut nous caser au plus vite...

Ils se hâtèrent, mais, quand ils atteignirent l'endroit où ils avaient déjeuné, les voitures étaient déjà prises d'assaut : ils avisèrent Tonia, Lucile et Salbris qui grimpaient dans le dernier break...

— Il n'y a plus qu'une place! déclara aimablement Mme Desjoberts, et je vous l'ai réservée, monsieur Rivoalen...

— Bah! répliqua celui-ci, en se serrant un peu!...

— Du tout! nous serions tassés comme des harengs... Et puis, nous désobligerions M. Le Dantec, si nous le privions de sa compagne de voyage... N'est-ce pas, commandant, continua Tonia en interpellant le marin qui se tenait près du panier encore vide, vous pouvez vous charger de ma petite sœur?

— Non seulement je le puis, répondit Le Dantec, mais je le désire absolument... Je dois remplir ma mission jusqu'au bout... Montez, mademoiselle Paulette!

« La petite dernière, » mise ainsi au pied du mur, lança un regard navré dans la direction de Rivoalen, puis se décida à obéir, tandis qu'Hervé, furieux, escaladait le marchepied du break.

Le panier conduit par le commandant détala le premier et fila vivement sur la route, laissant loin derrière lui les autres voitures bondées de voyageurs. Le ciel s'était découvert; le soleil déclinant rougissait de ses rayons obliques les haies touffues qui bordaient le chemin, les champs de blé noir et les chaumières éparses dont on apercevait çà et là, parmi les pommiers du courtil, les toits trapus nimbés d'une fumée bleue. Les landes fleuries d'ajoncs exhalaient au passage leur odeur embaumante, et le silence de cette campagne solitaire, succédant au brouhaha du pèlerinage, donnait une impression de mélancolique sérénité. Néanmoins, en dépit de la paix lumineuse du paysage, Paulette ne pardonnait pas encore au commandant de l'avoir enlevée à la compagnie de Rivoalen. Jusqu'à Plomodiern, elle garda une attitude boudeuse et ne répondit que par de brefs monosyllabes à l'affectueuse sollicitude du mentor qu'on lui imposait. Mais, si ses

rancunes étaient vives, elles ne duraient guère. Peu à peu elle subit à son insu l'influence de cette magnifique soirée d'août, si limpide, si colorée, si imprégnée de rustiques parfums apaisans. D'ailleurs, n'emportait-elle pas du pardon une joie intime qui devait facilement triompher de sa mauvaise humeur passagère? La délicieuse chanson de l'amour qui commence résonnait en elle comme une matinale musique d'alouette. Elle était heureuse; le bonheur la rendait indulgente et elle éprouvait le besoin d'épancher au dehors l'allégresse qui l'inondait.

La vue d'une bande de petits gars bretons qui s'égaillaient autour du panier en tendant la main, puis se bousculaient à terre pour ramasser les sous que leur jetait Le Dantec, ramena soudain le rire sur ses lèvres.

— A la bonne heure, dit le commandant, la gaieté vous revient... A vous voir si pensive, je craignais de vous avoir contrariée en vous séparant de vos sœurs... Vous les aimez beaucoup?

— Ou...i, assez!... Pourtant, vous savez, nos caractères ne sympathisent pas à l'excès. Tonia est trop personnelle, et Lucile trop insouciante pour mon goût. Au fond, je crois que je n'ai pas le sentiment de la famille, et quelquefois je me demande si je ne suis pas une fille dénaturée... Il n'y a que papa que j'aime énormément,... sans doute parce qu'il est le seul qui s'occupe de moi, et parce qu'il serait très malheureux, si je lui manquais. Les autres...

— Les autres?...

— Les autres prendraient leur parti très philosophiquement, si je venais à disparaître.

— Vous voyez les choses bien en noir, à dix-huit ans!

— Que voulez-vous?... L'habitude de vivre avec des gens plutôt mûrs! Mes sœurs me tiennent volontiers à l'écart et je passe mon temps en compagnie de papa,... qui n'est plus jeune.

— Plus jeune! se récria le commandant, avec une légère grimace, quel âge a donc M. Pontal?

— Cinquante-quatre ans.

— Et vous trouvez cela vieux! murmura Le Dantec, tandis qu'une teinte de désappointement assombrissait ses yeux bleus.

Paulette observa le rembrunissement du visage de son interlocuteur, et, réfléchissant qu'il avait au moins cinq bonnes années de plus que son père, elle crut devoir réparer son étourderie en ajoutant :

— Oh ! le mariage l'a beaucoup vieilli... Vous n'avez jamais été marié, commandant ?

— Non... je n'ai pas encore songé au mariage... Et vous ? reprit-il en souriant indulgemment.

— Pas encore, non plus... C'est-à-dire, personne n'a songé à me demander... N'ayant pas de dot, voyez-vous, je suis d'un placement difficile.

— Mais... vous vous marieriez volontiers, le cas échéant ?

— Oui... Avec un homme qui m'aimerait... et qui ne serait pas le premier venu...

— Ah ! ah ! interrompit le commandant, vous aussi, vous rêvez d'épouser « le fils du roi... »

— Erreur !... Je suis moins chimérique que ça. Je voudrais simplement un mari qui me plût et qui me promît d'être bon pour mon pauvre papa... Nécessairement il faudrait qu'il eût une position et un peu d'argent, puisque je n'ai pas le sou !

Le visage de Le Dantec s'était éclairci. Il poursuivit d'un ton enjoué et affectueux :

— Je vois que vous n'êtes pas égoïste et que vous songez plus aux autres qu'à vous... Le contentement de M. Pontal semble vous tenir au cœur ?

— Dame oui !... Entre nous, — mais n'allez pas le redire, — il a de lourdes charges sur les épaules... Maman est absorbée par son grand ouvrage ; mes sœurs ne s'occupent que de leurs plaisirs, et c'est lui qui a toutes les responsabilités, toutes les charges de la maison. A son âge, il est encore obligé de donner des répétitions pour que nous puissions joindre les deux bouts. Je serais si heureuse de le soulager d'une partie de ses tracas !

— Et vous pensez que votre mari vous aiderait à lui rendre la vie plus facile ?

— Naturellement... s'il m'aimait... Et moi, je l'en aimerais doublement... Nous prendrions souvent papa avec nous, nous le gâterions et nous mènerions une existence très heureuse à nous trois...

— Vous êtes une brave enfant ! murmura Le Dantec, en posant paternellement sa main sur le bras de Paulette, vous méritez que l'avenir se charge de réaliser votre rêve...

Elle se rappela qu'un soir Rivoalen lui avait dit ces mêmes mots : « Vous êtes une brave enfant ! » et, tout d'un élan, sa pensée se reporta vers les incidens de la journée ; elle se répéta inté-

rieurement les paroles d'amour qu'Hervé lui avait chuchotées à l'oreille pendant le passage de la procession. Son cœur se gonfla d'espoir et de tendresse, et avec un joyeux accent de conviction elle s'écria :

— Oui, j'ai confiance dans l'avenir !

Ils étaient arrivés à un point où la route dominait les découpures de la baie. Par-dessus les prés et les bois en pente, dont le crépuscule veloutait les verdures plus foncées, on voyait la mer encore empourprée des reflets du couchant, et les reliefs lilas de la côte qui s'allongeait jusqu'au pan coupé de la pointe du Van. Le ciel s'embrunissait autour d'eux, et, du côté de l'occident, les premières étoiles pointaient dans un azur couleur de turquoise. Le commandant était redevenu silencieux; il aspirait à pleines narines l'air frais du soir : ses bleus regards mélancoliques semblaient noyés dans une rêverie profonde.

— Je vous ai fatigué de mon bavardage, hasarda « la petite dernière, » en croyant deviner dans ce mutisme prolongé un sentiment de lassitude.

Il se tourna vivement vers elle :

— Non, non, protesta-t-il, vous m'intéressez infiniment, au contraire !... Excusez-moi ; le pays où nous sommes m'avait tout à coup plongé dans une mer de réminiscences... Je me souvenais qu'autrefois, quand j'étais tout jeune et alerte, j'avais parcouru à pied cette même route par une soirée semblable... Moi aussi, alors, j'avais confiance dans l'avenir; je regardais ces mêmes étoiles se lever, je respirais à pleins poumons ces mêmes odeurs éparses dans l'air, et je chantais à gorge déployée un refrain de ce temps-là..., un air d'*Orphée aux Enfers*, qui vous paraîtrait fort trivial et qui, pour moi, évoque avec un singulier charme mes années printanières...

Il sourit et, d'une voix encore très juste, fredonna : « Si j'étais roi de Béotie !... »

— C'est ridicule, n'est-ce pas ? Une vieille barbe comme moi ! Mais, tenez, au moment même où je chante ce refrain, je suis le jouet d'une hallucination... Il me semble être revenu au temps où je cheminais à pied sur cette route, alors que j'achevais ma seconde année au *Borda*... Que voulez-vous ? quand on a bon pied, bon œil, on ne se sent pas vieillir, on se croit toujours jeune... Ce n'est que lorsqu'on regarde ses contemporains qu'on s'aperçoit des désagréables symptômes de la vieillesse...

Paulette écoutait, non sans une pointe d'émotion, les confidences de ce sexagénaire aux cheveux gris, et elle se disait que la plus simple politesse l'obligeait à contredire aimablement son interlocuteur, en lui affirmant qu'il ne paraissait pas son âge. Mais elle n'arrivait pas à formuler sa phrase, et ce fut seulement après une bonne minute qu'elle accoucha de cette banale réflexion :

— Oui, les pierres, l'eau et les arbres ont cet avantage sur nous qu'ils ne semblent pas vieillir...

Le Dantec s'attendait peut-être à un plus charitable compliment. Toujours est-il que son visage, un moment illuminé, se rembrunit de nouveau et qu'un long silence succéda aux mélancoliques effusions du marin et aux naïves confidences de la jeune fille. Tous deux retombèrent dans leurs songeries respectives. Paulette recommença à ruminer doucement les moindres détails de sa conversation avec Rivoalen. Le commandant se remit à remâcher les souvenances de sa lointaine jeunesse. Toutefois, aux images du passé la jolie figure et les propos familiers de « la petite dernière » se mêlaient notablement. Le Dantec sentait au fond de lui une joie sourde tempérer les regrets du temps jadis. Il était heureux de voyager, dans le crépuscule, aux côtés de cette enfant, fraîche, naturelle et pure comme une fleur sauvage. La route courait maintenant entre deux hautes lisières de bois, et le commandant profitait de cet enténèbrement pour contempler à la dérobée la fine silhouette, la grâce souple de ce jeune corps féminin, drapé dans une cape légère qui en laissait transparaître les lignes élégantes. Au sortir du taillis, on aperçut peu à peu les lumières du bourg de Crozon, et le cheval, pressentant le voisinage de son écurie, trotta avec plus d'ardeur sur le chemin devenu plan.

— Nous voici à Crozon ! dit Le Dantec.

— Déjà ! s'écria Paulette, éveillée en sursaut de la plaisante songerie où elle s'était enfoncée.

Ce « déjà » ramena une expression joyeuse sur les lèvres du commandant, et, tandis qu'on descendait avec précaution la rampe ravinée qui conduit à Morgat, il se tourna vers sa compagne de voyage et lui prit la main :

— Nous voici quasiment arrivés... Vous ne m'en voulez pas de vous avoir privée de la société de vos amis ?

Trop sincère pour répondre affirmativement, elle chercha un biais et murmura :

— La route était très intéressante et j'ai passé une agréable soirée...

— Tant mieux ! soupira Le Dantec, je souhaite qu'elle vous ait paru aussi bonne qu'à moi !...

VIII

Ce même soir, tandis que les voitures pleines d'excursionnistes s'en revenaient de Sainte-Anne sans se hâter, le courrier du Fret amenait au Grand-Hôtel de Morgat un voyageur qui paraissait fort impatient d'arriver à destination. C'était un homme de trente-cinq ans environ, maigre, au visage pâlot dans l'encadrement d'une barbe blonde très soignée. Correct de tenue, il ne perdait pas un pouce de sa petite taille et portait comme un Saint-Sacrement sa tête au front étroit, coiffée d'un feutre noir. Derrière les verres d'un pince-nez, ses yeux gris jetaient un regard froid, aigu et méfiant. On sentait que jamais ces yeux-là n'avaient connu ni la pitié ni l'attendrissement. Les narines étaient pincées, la bouche amère ; la voix était coupante, tantôt sèche et tantôt ironique. Depuis qu'il était installé dans la carriole du courrier, il maugréait nerveusement contre la lenteur de l'attelage, contre les montées, les descentes et le mauvais état de la route. Aussitôt que le conducteur se fut arrêté devant la terrasse de l'hôtel, il sauta à terre, gravit lestement les degrés, et interpellant la dame du bureau, demanda de son ton cassant :

— Madame Desjoberts !

— Mme Desjoberts est au Pardon de Sainte-Anne, répondit la caissière, et elle ne rentrera sans doute qu'assez tard... Mais M. et Mme Pontal sont chez eux, et, si monsieur veut bien me donner son nom, je vais les prévenir...

— Dites que M. Desjoberts désire leur parler...

M. et Mme Pontal étaient, en effet, en tête à tête dans leur appartement, et complètement livrés à eux-mêmes, car la plupart de leurs commensaux avaient dès le matin fait route pour le Pardon. L'auteur de *l'Education des filles dans une démocratie* griffonnait sur un coin de table ; quant à son mari, il étudiait, avec des froncemens de sourcils et de sourdes exclamations de surprise, la note de la quinzaine, apportée le matin même par la femme de chambre.

— Evariste, murmurait Mme Pontal énervée, vous m'agacez!... En aurez-vous bientôt fini avec vos grognemens?...

— Si je grogne, répliquait le professeur, j'ai pour cela de justes raisons... Sais-tu à combien se monte la note de ces derniers quinze jours?...

— Au chiffre convenu, je suppose... Cinquante francs par jour.

— Vraiment?... Eh bien! tu es loin de compte!... Le total est de 1 550 francs, quinze cent cinquante, tu entends!... Et, dans cette somme, les dépenses de Tonia pour ses cabotins : soupers, champagne, éclairage et le reste, figurent jusqu'à concurrence de six cents et des francs... Cette enfant-là nous ruine!...

Mme Pontal eut une grimace de désagréable surprise. Bien qu'elle planât d'ordinaire au-dessus des détails prosaïques de la vie matérielle, elle ne pouvait se dissimuler que Tonia en prenait trop à son aise.

— Ces dépenses, déclara-t-elle nettement, ne nous regardent en aucune façon; elles auraient dû faire l'objet d'une note spéciale, que Mme Desjoberts réglera directement sur son propre budget.

— Quel budget?

— Hé! la pension que lui sert son mari... Je suis lasse de prendre la responsabilité des incartades de vos filles et j'y mettrai bon ordre...

Elle fut interrompue par la femme de chambre, chargée du message de M. Desjoberts...

— Hein! s'écria la dame en sursautant, tandis que son mari blêmissait, comment, il est ici?... C'est bien, je descends...

Elle réfléchit sans doute que l'entrevue serait orageuse et qu'il était inutile de mettre les gens de l'hôtel dans la confidence des récriminations de son gendre, car elle se hâta d'ajouter :

— Ou plutôt, non... Priez M. Desjoberts de monter chez moi.

Quelques minutes après, M. Urbain Desjoberts, professeur de seconde au lycée de R..., était introduit près de ses beaux-parens, dans la petite chambre que Mme Pontal appelait son « salon de travail. » Il y entra d'un pas brusque et salua froidement les deux époux. Après un moment de silence embarrassé, Mme Pontal, qui se tenait debout, la main gauche appuyée à la table, dans une attitude fort digne, interpella le nouveau venu :

— Veuillez, monsieur, m'expliquer ce qui nous vaut l'honneur de votre visite!

— Je vais vous le dire tout de suite, répliqua sèchement M. Desjoberts, en jetant son chapeau sur une chaise et en tirant de la poche de son veston un journal qu'il déplia presque sous le nez de sa belle-mère;... savez-vous ce que c'est que ça?

— Je ne m'en doute nullement, repartit Mme Pontal dédaigneuse.

— Eh bien! madame, c'est *la Gazette de R...*, le principal journal de la ville où j'ai été nommé professeur au lycée; j'y ai trouvé, reproduit, un article de *la Dépêche* de Brest, qui rend compte d'une représentation théâtrale donnée à Morgat, il y a huit jours, et j'y ai lu ceci...

Il ajusta son pince-nez, déblaya rapidement le préambule de l'article, puis, comme s'il dictait un devoir à ses élèves, pesa sur chaque mot, lorsqu'il arriva au passage suivant :

« L'interprète de *la Reine Dahut* serait, nous a-t-on affirmé, la fille de Mme Laure Pontal, l'*authoress* féministe bien connue, et elle appartiendrait au monde universitaire par son mari, professeur de seconde dans un lycée de province... Mme Tonia D... a joué le rôle scabreux de Dahut avec un accent de sincérité, une grâce exquisement perverse... Après la représentation, un souper au champagne a réuni tous les acteurs et leurs amis... »

— Vous comprenez, continua-t-il sarcastiquement, en froissant le journal, combien j'ai dû être enchanté d'apprendre avec toute la ville que ma femme, la femme d'un professeur au lycée, s'exhibait en public sur les planches et soupait avec des cabotins!... Vous voyez d'ici le reluisant prestige que cela me donne aux yeux de mes supérieurs, de mes collègues et de mes élèves!...

— Permettez, monsieur, interrompit Mme Pontal avec hauteur, vous oubliez que votre femme est majeure et maîtresse de ses actions... Nous n'avons eu à approuver ni à désapprouver le fait dont vous vous plaignez... Tonia a agi d'après ses propres impulsions et il est dans mes principes de ne pas entraver l'exercice de sa liberté.

— C'est juste, riposta Desjoberts, avec un redoublement d'ironie rageuse, je connais vos principes et je les apprécie à leur valeur!... Aussi avais-je tout d'abord l'intention de m'expliquer avec votre fille, mais elle court la pretentaine, selon son habitude. On ne sait quand elle rentrera et je me vois forcé de m'adresser à vous pour lui notifier mes griefs et mes résolutions... Car, moi aussi, j'ai des principes : j' estime que la femme doit

obéir au mari dont elle porte le nom et qui est l'éditeur responsable de ses actes... Je suis décidé à ne pas me laisser berner plus longtemps... C'est déjà bien assez d'avoir fait un mariage de dupe...

— Monsieur, protesta à son tour M. Pontal en se levant avec majesté, je vous prie de mieux mesurer la portée de vos paroles...

— Je la mesure comme il faut... et je répète que j'ai été dupé de toutes les façons! Quand j'ai épousé votre fille, vous m'aviez leurré de l'espoir que, grâce à vos belles relations universitaires, je serais promptement nommé à Paris... Je moisis encore en province... Ce n'est pas tout... Aux termes de son contrat, votre fille apportait en dot une somme de quarante mille francs... Je n'en ai pas vu le premier sou!

— De quoi vous plaignez-vous? repartit Mme Pontal, on vous en sert la rente à cinq pour cent.

— On me la sert, oui... Très irrégulièrement et en se faisant fortement tirer l'oreille... Du reste, tant que votre fille a vécu avec moi, elle la dépensait, cette rente, et au delà, pour sa toilette, si bien que j'ai préféré me séparer amiablement de Mme Tonia, en lui allouant une pension de dix-huit cents francs, que je paie, moi, très exactement...

— Enfin, monsieur, où voulez-vous en venir?

— A ceci, et c'est mon ultimatum. A partir de demain, je cesse le service de cette pension; votre fille sera libre de réintégrer le domicile conjugal, où elle trouvera le vivre et le couvert, à la condition de remplir convenablement tous ses devoirs... En outre, j'exige le paiement immédiat des 40 000 francs promis... Sinon, je demanderai le divorce, et les motifs ne me manqueront pas, je vous l'assure!...

— Voyons, voyons, Desjoberts, gémit l'infortuné Pontal en joignant les mains, vous n'y pensez pas... Un pareil scandale!... Ce serait désastreux pour tout le monde...

— Pour vous, c'est possible... Quant à moi, j'en ai assez, et rien ne m'arrêtera... J'userai de mon droit jusqu'au bout.

— Oui, répliqua amèrement Mme Pontal, le droit du plus fort... Je reconnais bien là le brutal despotisme de l'homme abusant d'une loi inique qu'il a faite lui-même...

Elle se préparait à exhaler longuement son indignation, quand elle entendit le tintement de la cloche qui annonçait le dîner, et elle s'arrêta net.

— Voici l'heure de la table d'hôte, observa solennellement M. Pontal; bien que nous n'en ayons guère envie, nous sommes obligés d'aller prendre notre repas quotidien... Si vous nous accompagnez, monsieur, j'aime à penser que vous ménagerez les apparences et que vous jugerez inutile de mettre le public dans la confidence de nos dissentimens domestiques...

— Rassurez-vous, monsieur, riposta sèchement Desjoberts, je sais vivre...

Ils descendirent ensemble dans la salle à manger et le professeur de seconde s'assit à une place vide, non loin de ses beaux-parens. La table d'hôte était aux trois quarts dégarnie, la plupart des habitués ayant fait le voyage de Sainte-Anne. Quelques voyageurs arrivés du matin, et une dizaine de commensaux d'un âge mûr, demeureraient seuls, éparpillés et comme perdus dans le grand *hall* solitaire. Le début du repas eut lieu dans un morne silence. Mme Pontal mangeait distraitement, son mari touchait à peine à la nourriture et poussait de douloureux soupirs entre chaque bouchée. Urbain Desjoberts seul faisait honneur au menu; il était gros mangeur et la colère ne lui coupait nullement l'appétit : d'ailleurs, il avait pour principe qu'à table d'hôte, on doit consommer en raison directe de l'argent déboursé.

Vers le second service, des roulemens de voiture se firent entendre sur la route, et les pèlerins du Pardon, amenés par les premiers breaks, commencèrent à apparaître. Ce furent d'abord le clergyman et ses trois filles, puis le sous-préfet et sa maisonnée. Ayant l'estomac creusé par le grand air, ils se précipitèrent à table comme des loups dévorans, et avalèrent avec recueillement le potage servi par Florentin. Quand ils eurent apaisé leur première faim, ils se mirent à raconter bruyamment leurs impressions de voyage :

— Nous pouvons vous rassurer sur le sort de mesdames vos filles, dit charitablement la sous-préfète à Mme Pontal... Nous les avons rencontrées au Pardon en compagnie de MM. Rivoalen et Salbris; elles étaient enchantées de leur excursion... Il paraît qu'elles ont passé la nuit dans un hôtel de Douarnenez, et qu'elles ne s'en sont pas trop mal trouvées... grâce aux bons soins de leurs cavaliers.

— Le pis, ajouta le sous-préfet, c'est qu'elles ont été obligées de faire la traversée en barque et que le gros temps les a passablement secouées... Ces messieurs ont dû opérer quasiment un sauve-

tage et les transporter à bras dans un canot qui les a jetées à la côte...

— Oh! ce... était tragique!... déclara à son tour une des Anglaises, elles avaient l'air très... très fatiguées!

— Bah! reprit le sous-préfet, à leur âge on ne se fatigue de rien!... Une heure après, elles déjeunaient en partie carrée avec ces messieurs, qui ne les quittaient pas d'une semelle...

Mme Pontal recevait ces confidences en affectant un calme olympien; M. Pontal continuait de soupirer; et Urbain Desjoberts, sans perdre un coup de dent, prêtait attentivement l'oreille à ces propos de table, grâce auxquels il apprenait les piquans détails de l'escapade de Mme Tonia. Rien n'échappait à son attention : ni les mines scandalisées du clergyman, ni les allusions perfides de la sous-préfète, ni les rires mal dissimulés des commensaux, ni les commentaires singulièrement suggestifs du sous-préfet, et une rage froide l'exaspérait.

Au moment où le dessert apparaissait sur les tables, le commandant Le Dantec et Paulette arrivèrent à leur tour.

La jeune fille se jeta au cou de son père, l'embrassa sur les deux joues, puis, relevant la tête, aperçut en face la figure blafarde de son beau-frère.

— Tiens, s'écria-t-elle, Desjoberts!... En voilà une surprise... Ça va bien?

Elle lui tendait par-dessus la table sa petite main dégantée et le professeur répondait à cette amicale démonstration par une flasque étreinte.

— Florentin, s'écria-t-elle, servez-nous vite, nous mourons de faim!

Pendant ce temps, le commandant saluait Mme Pontal et lui disait avec un courtois sourire :

— Vous le voyez, madame, je suis de parole. Je n'ai voulu laisser à personne le soin de vous ramener Mlle Paulette...

— Oh! oui, maman, le commandant a été le plus consciencieux, le plus paternel des chaperons... et aussi le plus indulgent, car il ne m'a nullement empêchée de m'amuser...

— Et tes sœurs, demanda sévèrement Mme Pontal, où sont-elles?

— Tonia et Lucile sont montées dans le dernier break avec MM. Salbris et Rivoalen... Ils étaient tous très gais dans cette voiture-là, et ils sont capables de souper en route... Je crois que vous ferez bien de ne pas les attendre...

Sans perdre un mot des propos échangés, M. Desjoberts rongeait son frein en silence. Paulette et le commandant Le Dantec s'étaient attablés près de M. Pontal. Tout en dépêchant leur dîner, ils racontaient au professeur les incidens du voyage, le curieux spectacle de la procession et la variété des costumes. Celui-ci les écoutait machinalement, mais son esprit était ailleurs. Chaque fois que, dans son récit, Paulette faisait allusion à l'escapade de Tonia et de Lucile, il épiait avec inquiétude la physionomie et les moindres mouvemens de son gendre. Il redoutait que Desjoberts, à bout de patience, n'éclatât tout à coup et ne se laissât aller à quelque algarade en public. A la fin, Mme Pontal, énervée, jeta sa serviette sur la nappe et se dirigea vers la sortie. Au même moment, le mari de Tonia se leva et suivit sa belle-mère. Il la rejoignit sur la terrasse déjà envahie par l'obscurité.

— Je renonce, murmura-t-il d'une voix sourdement rageuse, je renonce à attendre le retour de votre fille... Les propos que je viens d'entendre m'ont suffisamment édifié; je sais à quoi m'en tenir sur les écarts de conduite de ma femme et sur la façon dont elle est jugée par votre entourage... Je pars demain matin pour Camaret où j'ai promis de passer la journée avec un ami; mais je reviendrai à Morgat, le soir avant six heures... D'ici là, vous aurez le temps de réfléchir et de communiquer à Mme Tonia mon ultimatum : ou la soumission ou le divorce... A elle et à vous de choisir...

Là-dessus, il la quitta sans attendre une réponse et rentra à l'hôtel.

Mme Pontal se mit à arpenter la terrasse dans toute sa longueur. Bien qu'elle eût naturellement l'humeur combative et qu'elle ne se laissât pas facilement désarçonner, elle se sentait en ce moment fort troublée et mal à l'aise. Depuis quelques jours, le guignon la poursuivait : d'abord, l'échec de sa conférence de Brest; puis la sotte équipée de Tonia et de Lucile, que venaient compliquer les exigences inattendues et mortifiantes de Desjoberts; enfin, comme dernière conséquence, des difficultés matérielles et des ennuis d'argent dont elle ne savait comment sortir... Elle se trouvait en un complet désarroi et se creusait en vain la tête pour inventer une solution... Si seulement elle avait pu au préalable entendre Tonia et Lucile, et se concerter avec elles!... La nuit était tout à fait venue. Appuyée au parapet, Mme Pontal tendait le cou vers la route enténébrée et essayait de surprendre au loin quelque rou-

lement de voiture. Mais dans la direction de Crozon, aucun bruit ne rompait la quiétude de la campagne endormie. Seule, du côté de la baie, la sourde plainte de la mer s'exhalait à intervalles réguliers et montait vers le ciel fourmillant d'étoiles...

— Elles ne reviennent pas! répétait tout bas avec dépit Mme Pontal, exaspérée; elles s'amusent et se moquent bien des angoisses de leur mère... Oh! les misérables filles!.. Elles me feront devenir folle!...

Tandis qu'elle se désespérait, le sable grinça derrière elle sous les pas d'un promeneur et, ayant tourné la tête, elle reconnut Tanguy Le Dantec.

— Madame, murmura le commandant d'une voix légèrement oppressée, j'ai laissé Mlle Paulette en compagnie de M. Pontal... Je suis venu ici dans l'espoir de vous y rencontrer... et de vous adresser une requête...

Et, comme elle le regardait, un peu surprise de son ton cérémonieux, il continua :

— Je désirerais avoir avec vous un entretien auquel j'attache une sérieuse importance... Ce soir, le moment vous paraîtrait mal choisi; mais je vous serais très reconnaissant si vous pouviez m'accorder une audience demain matin, à l'heure qui vous conviendra le mieux...

— Comment donc? répondit-elle étonnée, je suis toute à votre disposition, commandant... Voulez-vous vous donner la peine de passer chez moi entre huit et neuf heures?... Je vous y attendrai.

— Merci, madame... A demain donc, et veuillez agréer mes respectueux hommages...

André Theuriet.

(*La troisième partie au prochain numéro.*)

LA
GUERRE DE L'AFRIQUE AUSTRALE
ET
LE DROIT DES GENS

Je cherche, de la façon la plus impartiale, à jeter quelque lumière sur diverses questions internationales que soulèvent les péripéties de la guerre engagée dans l'Afrique australe. J'aborde l'examen de ces questions sans parti pris et sans préjugé. Le lecteur éprouvera donc une déception s'il attend une œuvre de polémique. Mon seul désir est qu'il ne soit pas déçu s'il cherche dans cette étude la solution réfléchie d'assez nombreux problèmes juridiques, confinant en général à la politique, incomplètement traités (on le comprend aisément) par la presse quotidienne, qui divisent et passionnent depuis quelques mois l'opinion publique dans tout le monde civilisé.

I. — LES BOERS RECONNUS COMME BELLIGÉRANS PAR LES ANGLAIS. CONSÉQUENCES INTERNATIONALES DE CETTE RECONNAISSANCE

Dans une première phase de la guerre sud-africaine, le gouvernement de Sa Majesté britannique avait informé les puissances que le conflit suscité dans l'Afrique australe par l'entêtement des Boers était une affaire d'ordre purement domestique. Des vassaux s'étaient révoltés contre leur suzerain légitime. Cela regardait le suzerain et ne regardait que lui. Le 18 octobre, à la Chambre

haute, lord Kimberley, chef des libéraux, avait adouci la rudesse de ces propositions par un euphémisme : l'Angleterre, avait-il dit aux lords, se trouvait engagée dans une guerre qui, « à quelques points de vue, ressemblait à une guerre civile. » A la fin de novembre, il fallut changer de langage. Le chargé d'affaires anglais notifiait au gouvernement russe que la Grande-Bretagne se trouvait depuis le 11 octobre en état de guerre avec les républiques du Sud ; ainsi se trouvait annulée, ajoutait-il, la précédente déclaration d'après laquelle l'Angleterre n'était pas engagée dans une guerre, mais se bornait à réprimer un soulèvement. L'Allemagne et plusieurs autres puissances recevaient à la même date (26 novembre) une communication semblable.

A vrai dire, il était à peu près impossible au gouvernement anglais de maintenir sa déclaration primitive et de méconnaître cet état de belligérance. La force même des choses dictait sa résolution. Lorsqu'on s'agitait aux États-Unis, en 1869, pour faire attribuer aux insurgés cubains la qualité de belligérans, M. Sumner avait pu dire à la convention des républicains du Massachusetts : « Les Hongrois, lorsqu'ils se soulevèrent contre l'Autriche, n'ont jamais été reconnus, bien qu'ils eussent de grandes armées en campagne et que Kossuth les commandât ; les Polonais, dans leurs insurrections réitérées contre la Russie, n'ont pas été reconnus, bien que leur lutte fît palpiter l'Europe... Les insurgés cubains sont en armes, je le sais ; mais où sont leurs villes, leurs places fortes, leurs provinces? où est leur gouvernement? où sont leurs ports, leurs cours de justice, leurs tribunaux de prises maritimes?... où est donc le fait de la belligérance ? » et le Président Grant put s'approprier tout ce raisonnement en ouvrant le Congrès, le 6 décembre 1869. En 1893, le Président Cleveland avait pu refuser de traiter avec l'amiral brésilien de Mello, parce que ce chef militaire, s'il tenait en échec depuis six mois les forces régulières de son pays, n'avait pas justifié d'un établissement fixe en terre ferme (1).

Mais la situation des Boers offrait précisément le plus saisissant contraste avec un tel état de choses. On chercherait vainement ailleurs un pareil ensemble de circonstances qui maîtrisât la volonté de leurs adversaires et dictât leur conduite. La quatrième commission de l'*Institut de droit international*, dans le

(1) Quoique les rebelles eussent installé récemment un gouvernement provisoire dans la ville de Desterro.

rapport qu'elle soumettait à cette compagnie au cours de notre dernière Session (1), s'exprimait en ces termes : « Les tierces puissances ne peuvent reconnaître au parti révolté la qualité de belligérant : 1° s'il n'a pas conquis une existence territoriale distincte par la possession d'une partie déterminée du territoire national ; 2° s'il n'a pas réuni les élémens d'un gouvernement régulier exerçant en fait sur cette partie du territoire les droits apparens de la souveraineté ; 3° si la lutte n'est pas conduite en son nom par des troupes organisées soumises à la discipline militaire ; 4° s'il ne poursuit pas un but politique opposé à celui du gouvernement combattu ; 5° si, pour atteindre ce but, il pratique des moyens d'attaque ou de défense réprouvés par les usages des peuples civilisés. » Où trouver ailleurs une collection d'êtres humains qui aient conquis d'une façon plus irréfragable une existence territoriale distincte par la possession d'un territoire national? où les pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire sont-ils plus complètement organisés? quelles troupes observent avec plus de rigidité la discipline militaire? quel autre peuple a poursuivi plus activement un but politique opposé à celui du gouvernement combattu? Le lecteur appréciera bientôt si, pour atteindre ce but, il a dévié des usages qui font la loi des peuples civilisés. Dénier aux Boers la qualité de belligérans, c'eût été toucher à l'absurde. L'Angleterre n'a pas commis cette faute.

A vrai dire, la presse et le public se sont généralement exagéré les conséquences internationales de cette reconnaissance. Si l'Angleterre, a-t-on dit plusieurs fois (2), attribue la qualité de belligérans aux Boers, c'est qu'elle renonce à sa prétention d'État suzerain ; car on ne saurait imaginer une guerre déclarée qu'entre deux États également indépendans. Or, en droit strict, ce serait aller beaucoup trop loin.

Les mémorables « Instructions de 1863 pour les armées en campagne des États-Unis d'Amérique » ont posé la règle juridique avec toute la netteté désirable. « Lorsque le gouvernement légitime, poussé par un sentiment d'humanité, disent-elles (3), applique en tout ou en partie à l'égard des rebelles les lois de la guerre régulière, cette conduite n'implique en aucune façon de sa part une reconnaissance partielle ou complète du gouvernement

(1) Et sur les conclusions duquel il n'a pas encore été statué.
(2) Voyez le *Journal des Débats*, du 28 novembre 1899.
(3) Art. 153.

que les rebelles peuvent s'être donné ou de leur indépendance comme État autonome et souverain. »

« L'application des lois de la guerre aux rebelles (1) n'implique pas qu'on veuille s'engager avec eux au delà des limites tracées par cette loi. »

En reconnaissant la belligérance, on pourvoit aux nécessités de l'heure présente; en reconnaissant l'indépendance, on admet l'existence définitive d'un État nouveau. L'article 11 du projet soumis à l'*Institut de droit international* pose catégoriquement cette règle.

Donc l'Angleterre avait tout à gagner, et ne pouvait rien perdre en attribuant aux Boers la qualité de belligérans. D'abord elle déclinait, dans ses rapports avec les tierces puissances, la responsabilité des réquisitions excessives, des confiscations déguisées, des fautes internationales commises par ses prétendus vassaux; ensuite elle cessait de se confiner elle-même dans la sphère des droits exercés en temps de paix, et pouvait revendiquer tous les privilèges que le droit international confère aux belligérans; quant à la contrebande de guerre et à la surveillance du commerce maritime, il lui devenait loisible, par exemple (et rien ne pouvait mieux lui convenir), d'imposer aux tierces puissances l'observation rigoureuse des lois de la neutralité, à moins que celles-ci n'eussent elles-mêmes refusé d'adhérer à la reconnaissance (2). D'autre part, elle n'a rien à perdre, pas même l'espoir de la vengeance; car, au lendemain d'une victoire, elle saurait se rappeler, le cas échéant, si son intérêt bien entendu ne l'en empêchait pas, que l'application aux rebelles, sur le champ de bataille, des lois et usages de la guerre, n'empêche pas le gouvernement « légitime » ou légitimé par le succès, de juger et de punir les chefs de la rébellion (3).

Tel était l'état de l'opinion, qu'aucune des puissances ne s'avisa de refuser son adhésion. Non seulement tous les États reconnurent aux Boers, d'accord avec la Grande-Bretagne, la qualité de

(1) Art. 154.

(2) Projet de règlement en ce moment soumis à l'*Institut de droit international*, art. 5 : « Une tierce puissance n'est pas tenue de reconnaître aux insurgés la qualité de belligérans parce qu'elle leur est attribuée par le gouvernement du pays où la guerre civile a éclaté. Tant qu'elle n'aura pas adhéré elle-même à cette reconnaissance, elle n'est pas tenue de respecter les blocus établis par les insurgés sur les portions du littoral occupées par le gouvernement régulier. Ses navires ne pourront être visités en pleine mer. »

(3) Instructions précitées des Etats-Unis, art. 155.

belligérans, mais aucun d'eux ne s'avisa de faire ressortir la distinction mise en relief dans les Instructions américaines de 1863. Au contraire, on s'empressa, dans tout le monde civilisé, d'assigner à cette attribution la portée la plus large, et d'en tirer toutes les conséquences possibles. Un peu plus tard, après le 15 janvier, certains organes du parti conservateur anglais demandèrent que les colons rebelles faits prisonniers au Cap ou dans le Natal fussent déclarés coupables de haute trahison et mis à mort : personne ne s'avisa de réclamer l'application d'un pareil traitement à ces autres vassaux révoltés, les Boers du Transvaal, tombés entre les mains de leurs adversaires. Le *Novoie Vremia* de Saint-Pétersbourg remarqua, dès le 26 novembre 1899, que les puissances avaient désormais le droit d'envoyer au Transvaal des détachemens de la Croix-Rouge ; d'installer des agens militaires au camp des Boers ; et qu'elles pourraient choisir le moment le plus favorable pour s'interposer entre les belligérans. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se félicita hautement de ce que l'Angleterre avait, en cessant d'envisager les Boers comme des rebelles, abandonné la plus absurde des thèses : elle ajouta que l'Allemagne pouvait à l'avenir exercer tous les droits, comme elle était astreinte à pratiquer tous les devoirs issus de la neutralité. Bientôt, en effet, la Société russe de la Croix-Rouge expédia de Saint-Pétersbourg aux Boers un détachement sanitaire composé de cinq médecins, de deux économes, de huit sœurs de charité, de quatre aides-chirurgiens, de douze officiers de santé, disposant de vingt-cinq lits et pourvu d'un matériel suffisant pour soigner au besoin cinquante malades. Cet exemple fut promptement suivi. C'est ainsi que la Société française de secours aux blessés adressa, du commencement des hostilités au 15 janvier, trois envois fort importans aux blessés de l'armée républicaine.

La *Gazette de Fancfort* annonça, le 5 décembre, que plusieurs États étaient sur le point d'attacher des représentans militaires à l'armée des républiques sud-africaines. Déjà, depuis plusieurs jours, le lieutenant Weedner, du 23e régiment d'infanterie, en garnison à Trèves, avait obtenu un congé régulier d'un an sans solde, afin de suivre à l'état-major de cette armée les opérations de la campagne (1). Une dépêche du quartier général boer, datée

(1) Toutefois la *Deutsche Tages Zeitung* reprocha vivement à l'Allemagne de n'avoir pas encore envoyé chez les Boers un officier qui la représentât officiellement.

du 2 décembre, avait annoncé que trois attachés militaires français et un attaché militaire autrichien venaient d'arriver et partaient pour le Natal. Un télégramme de la Haye (7 décembre) nous avisait bientôt que le capitaine de Ram et le lieutenant Thomson, ayant appartenu à l'armée des Indes, allaient partir pour le camp boer en qualité d'attachés militaires hollandais. A Washington, un député démocrate déposa sur le bureau de la Chambre des représentans, le 16 décembre, un projet de résolution conjointe, déclarant que l'état de guerre existait dans l'Afrique australe, suivant les règles de belligérance fixées par le droit international; protestant en conséquence contre la direction barbare que la Grande-Bretagne imprimait à la guerre; et conviant le président de la grande république à prendre toutes les mesures nécessaires d'abord pour rappeler les belligérans à l'observation des lois internationales, ensuite pour faire aboutir la guerre de l'Afrique australe à une paix honorable. Du moins, dans les derniers jours du même mois, le président Mac-Kinley annonça que le département allait se faire représenter au camp boer par un officier de l'armée fédérale.

La France ne se décida pas du premier coup. Le prince Henri d'Orléans reprocha vivement à notre gouvernement ce retard ou cet oubli, dans une lettre adressée au *Matin* le 25 décembre. Il allait jusqu'à se demander si nous ne manquions point par là même « aux règles de la neutralité, puisque nous avions accrédité le commandant d'Amade près le général en chef des armées anglaises. » Mais ce reproche ne fut pas longtemps mérité : le capitaine Demange, de l'état-major général de l'armée, fut désigné pour représenter notre pays près le général Joubert.

En droit strict, ces tierces puissances, je le répète, n'ont pas engagé leur liberté pour l'avenir; mais il faudrait être bien aveugle ou bien ignorant pour contester l'empire des circonstances, et les plus rigides jurisconsultes doivent comprendre que, si la reconnaissance de la belligérance n'implique pas nécessairement la reconnaissance de l'indépendance, elle est loin de l'empêcher.

Tel est assurément l'avis de M. Labouchère (1) à Londres, et du Sénat américain à Washington (2).

(1) M. Labouchère demande, dans un article publié par le *Truth* (18 janvier 1900), que l'Angleterre aboutisse à la reconnaissance de l'indépendance.

(2) Le Sénat adopte une résolution mettant le président Mac Kinley en demeure de faire savoir au Congrès si un citoyen boer n'a pas demandé à être reconnu

II. — DES MOYENS DE NUIRE A L'ENNEMI. — OBUS A LA LYDDITE OU AU PÉTROLE. — BALLES « DUM-DUM »

1° La conférence de la Haye, on le sait, a voté successivement trois *conventions* et trois *déclarations*, sans parler de six vœux, dont le premier (1) fut unanimement adopté, les cinq autres furent adoptés à l'unanimité sauf quelques abstentions.

La deuxième déclaration concernait « l'interdiction de l'emploi des projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxians ou délétères; » la troisième, « l'interdiction de l'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain. » L'Angleterre a signé les trois conventions (2) et refusé de mettre sa signature au bas des trois déclarations. Quant aux deux républiques sud-africaines, elles n'ont rien signé du tout, n'étant pas représentées à la Haye.

Mais, si les trois déclarations ont formé des liens strictement obligatoires entre les puissances signataires en cas de guerre ou entre plusieurs d'entre elles, il ne faut pas se figurer qu'elles aient créé tout d'une pièce un droit des gens; elles l'ont, sur plus d'un point, constaté, fortifié, sanctionné. Certains principes antérieurs à la réunion de la Conférence ne se sont pas écroulés parce que les puissances ont ajourné leur vote et suspendu leur adhésion.

Dans l'antiquité grecque et romaine, on regardait déjà comme illicite l'emploi du poison contre un ennemi dans une guerre en forme (3). Manou, l'ancien législateur de l'Inde, avait posé le même principe (4). Les instructions américaines de 1863 n'innovaient donc en aucune manière lorsqu'elles posaient cette règle : « L'emploi du poison, de quelque manière que ce soit, qu'il ait pour but d'empoisonner les puits, les alimens, les armes, est absolument proscrit dans les guerres modernes : celui qui y recourt se met lui-même *hors la loi et les usages de la guerre* (5). » Le pro-

comme représentant officiel du Transvaal et pour quelle raison cette requête aurait été repoussée (dépêche de New-York, 19 janvier 1900).

(1) Relatif à la prompte réunion d'une conférence pour la revision de la convention de Genève.

(2) En faisant des réserves sur l'art. 10 de la convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève du 22 août 1864.

(3) Grotius, *Le Droit de la Paix et de la Guerre*, t. III, ch. IV, § 15 à 19.

(4) T. VII, p. 96.

(5) Art. 70.

jet de déclaration voté par la conférence de Bruxelles en 1874 codifiait une maxime établie par l'usage de vingt siècles, en disant : « Les lois de la guerre ne reconnaissent pas aux belligérans un pouvoir illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi. D'après ce principe, sont notamment interdits : l'emploi du poison ou d'armes empoisonnées (1). »

Dans les premiers jours de novembre, les journaux anglais (2) annoncèrent que le général Joubert avait écrit au général White pour protester contre l'emploi de projectiles creux chargés de lyddite. On sait que la lyddite est un grand explosif appartenant à la famille de la mélinite. Les journaux et les revues en décrivirent à cette époque les effets terrifians. Un obus à la lyddite, tiré dans un champ où se trouvaient cent moutons, en avait tué quatre-vingts, sans que ces cadavres portassent la moindre trace de blessures. A Omdurman, on avait découvert, après le combat, dix derviches tombés en tas, dont les corps taillés en pièces n'offraient encore aucun indice de blessures : la force de l'explosion avait suffi pour produire le carnage. Une dépêche du camp de la Tugela, datée du 21 janvier, atteste que cette même force d'explosion renversa le commandant Viljoen et deux Burghers, mais sans méconnaître que le commandant eût promptement recouvré l'usage de ses sens. Au demeurant, il ne semble pas que les Boers aient insisté sur cette violation du droit de la guerre et nous n'avons jamais eu sous les yeux le texte de leur protestation. On a fait observer qu'il n'y avait pas de différence appréciable entre la lyddite anglaise, la mélinite française et la roburite allemande. Bien plus, un Boer, interrogé par la rédaction du *Times* (3), aurait déclaré qu'on avait bâti des légendes sur les ravages causés par la lyddite : ses effets n'étaient pas plus « asphyxians » ni plus « délétères » que ceux des anciens obus. On continua donc à s'en servir sans qu'un nouvel incident arrêtât les Anglais : par exemple, un régiment d'artillerie placé sous les ordres du général Methuen s'en servit avec un certain succès dans l'après-midi du 17 janvier. On lit encore dans deux télégrammes du 20 janvier datés l'un de Rendsburg, l'autre du camp anglais de Spearman's farm, que les canons de Sa Majesté britannique envoient aux Boers sur des points différens des obus chargés de lyddite, et la pre-

(1) Art. 12 et 13.
(2) V. notamment les *Central News* du 3 novembre.
(3) Numéro du 29 décembre.

mière de ces dépêches constate que « la violence des explosions a été terrible. » Les troupes anglaises firent pleuvoir sur les Boers, dans la bataille de Spion-Kop, des obus à la lyddite, mais qui paraissent n'avoir pas très régulièrement éclaté. Des *meetings* tenus à Minneapolis et à Saint-Louis dans les derniers jours de janvier (1) dénoncèrent cet explosif.

Il était à prévoir que les Anglais saisiraient, à un moment donné, l'occasion d'adresser un semblable reproche à leurs adversaires. En effet, s'il faut en croire le *Times* du 19 janvier, les Boers auraient employé contre Mafeking un nouveau canon, envoyant des obus qui contiennent un liquide chimique, et ce liquide les fait éclater aussitôt qu'ils sont en contact avec l'air. Mais le grand journal anglais ne manifeste aucune indignation : « ces projectiles d'un nouveau genre, dit-il, n'ont pas jusqu'ici causé de grands dommages : ils ont néanmoins allumé plusieurs petits incendies. » Les journaux français se sont bornés à remarquer que Mafeking était probablement sur le point de succomber, puisque le *War Office* avait laissé passer une dépêche accusant les Boers de précipiter la capitulation de cette place au moyen d'obus à pétrole. Le fait est-il établi ? le correspondant du *Times* a-t-il été, ce jour-là, bien renseigné ? Nous en doutons.

Au demeurant, il ne nous paraît pas démontré que les belligérans aient, dans ce premier ordre d'idées, dépassé l'extrême limite de leur droit.

2° La déclaration de Saint-Pétersbourg du 11 décembre 1868 est ainsi conçue : « Considérant que le seul but légitime que les États doivent se proposer durant la guerre est l'affaiblissement des forces militaires de l'ennemi ; qu'à cet effet, il suffit de mettre hors de combat le plus grand nombre d'hommes possible ; que ce but serait dépassé par l'emploi d'armes qui aggraveraient inutilement les souffrances des hommes mis hors de combat ou rendraient leur mort inévitable ; que l'emploi de pareilles armes serait dès lors contraire aux lois de l'humanité ; les parties contractantes s'engagent à renoncer mutuellement *en cas de guerre entre elles* à l'emploi par leurs troupes de terre ou de mer de tout projectile d'un poids inférieur à 400 grammes, qui serait ou explosible ou chargé de matières fulminantes ou inflammables. » On s'était demandé depuis plus de trente ans si les balles *dum-*

(1) Télégramme de New-York du 29 janvier.

dum, utilisées par les Anglais aux Indes, tombaient sous le coup de cette prohibition. La plupart des jurisconsultes européens et surtout des jurisconsultes français résolvaient affirmativement cette question, tandis que les Anglais la tranchaient négativement. La troisième déclaration dissipe, sur ce point, toute équivoque et c'est pourquoi le plénipotentiaire du gouvernement britannique ne l'a pas signée. Il est vrai que, les Anglais étaient déjà liés par la déclaration de Pétersbourg, qu'ils avaient signée.

Qu'est-ce, au juste, que la balle *dum-dum?* C'est une balle explosible recouverte par une enveloppe de métal, la partie supérieure de l'engin restant libre, et qui s'épanouit tantôt en champignon, tantôt comme les baleines d'un parapluie dans le corps humain. La blessure est « atroce, » a dit le chirurgien anglais Davis. Nous renvoyons le lecteur qui voudrait être renseigné plus exactement à l'étude comparative des effets produits par les différens projectiles, publiée, dans la première quinzaine de janvier, par un autre chirurgien dans l'*Army and Navy Gazette*. En les rangeant d'après la gravité croissante des blessures qu'elles déterminent, les balles *dum-dum* occuperaient le sixième rang (1).

Dès le début des hostilités, le général Joubert signala, dans une protestation adressée le 18 octobre aux consuls de toutes les puissances résidant à Prétoria, « l'emploi des balles *dum-dum* contre les armées des deux républiques. » Il est donc vraisemblable que les Transvaaliens n'ont pas menti lorsqu'ils ont déclaré, presque à la même date (2), avoir trouvé des balles *dum-dum* dans le camp abandonné de Glencoe. Ils sollicitèrent alors du Président Krüger l'autorisation de retourner ces projectiles contre leurs adversaires, mais celui-ci aurait répondu qu'il ne permettrait pas cette violation du droit des gens. Il paraît avéré qu'on préparait encore à l'arsenal de Woolwich d'importans envois de ces mêmes balles à destination de l'Afrique australe (3). Ces projectiles furent plusieurs fois extraits du corps des soldats boers, par exemple après le combat d'Elandslaagte (4). *Le Petit*

(1) Il faudrait encore assigner un rang supérieur aux balles Remington avec cavité dans le cuivre (n° 7), aux balles en plomb du Remington et du Martini-Henry (n° 8), aux balles en cuivre du Remington à cavité en cuivre ouverte et à balle en plomb à découvert (n° 9), aux shrapnels (n° 10), à la grenaille (n° 11).

(2) Voyez les journaux du 28 octobre.

(3) Voyez, entre autres journaux, *la Liberté* du 16 novembre.

(4) Voyez la déclaration de l'adjudant P. R. Kock, faite sous la foi du serment le 8 novembre devant un juge de paix de Johannesburg, et publiée plus tard par les *Standard and Digger's news*.

Bleu, de Bruxelles, informa, le 22 janvier, ses lecteurs qu'il avait reçu de Prétoria plusieurs lettres accompagnées d'un curieux document : l'échantillon, taché de sang et de boue, des enveloppes de cartouches anglaises ramassées sur le champ de bataille de Nicholson-Neck, qui portait, imprimés en lettres rouges, les mots « *dum-dum* n° 2, » la marque des fabriques et l'indication du calibre des cartouches. Les *meetings* de Saint-Louis et de Minneapolis condamnèrent énergiquement, quelques jours après, l'emploi des balles *dum-dum*.

Le correspondant du *Times* à Mafeking a reproché le 26 décembre aux Boers d'avoir employé des balles explosibles. Ce reproche est dénué de fondement (1). L'*Army and Navy Gazette* compare précisément la balle Mauser, employée par les Boers, à la balle du fusil anglais Lee-Metford et la déclare plus humaine dans ses effets, parce que son calibre est plus petit et sa vitesse plus grande. Un médecin-major de l'armée anglaise, dans un rapport adressé le 19 janvier à ses chefs sur les blessures reçues par les soldats anglais après un engagement sur les rives de la Tugela, répète encore que ces blessures sont « aussi humaines que possible. »

Il devient difficile aux Anglais, on le conçoit aisément, de soutenir que, fussent-ils liés par la déclaration de Saint-Pétersbourg, ils ne le sont pas dans leurs rapports avec les républiques de l'Afrique australe parce que celles-ci ne l'ont pas signée. En effet, les Boers ne s'arrêtent pas à la question de procédure et se regardent comme astreints par cette règle internationale. L'Angleterre paraît avoir senti qu'elle ferait mieux, dans l'intérêt de sa propre gloire et de sa propre grandeur, de ne pas se retrancher derrière une subtilité juridique sur une question semblable. Une note publiée dans les journaux du 13 janvier avisa le monde civilisé que le gouvernement britannique décidait, par déférence envers la Conférence de la Haye, de cesser la fabrication des balles explosibles et réformait la balle n° 5, éclatant sous le choc, pour employer le type n° 11, c'est-à-dire une balle lisse sans cavité, n'éclatant pas.

(1) Les Anglais avaient insinué déjà, quelques semaines plus tôt, que leurs adversaires employaient des balles *dum-dum* (voyez le *Journal des Débats* du 26 novembre) ; mais cette imputation ne fut pas prise au sérieux.

III. — ABUS DU PAVILLON PARLEMENTAIRE. — BLESSÉS; VIOLATIONS DE LA CONVENTION DE GENÈVE. — PRISONNIERS

Au contraire, le gouvernement de Sa Majesté britannique a signé sans réserve la deuxième convention de la Haye (concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre), et par suite adhéré pleinement au règlement en soixante articles, annexe de cette convention.

Or ce règlement contient un chapitre intitulé : « Des parlementaires. » S'il proclame, en thèse, l'inviolabilité de l'individu qui se présente, autorisé par un des belligérans, avec le drapeau blanc, il ajoute : « Le chef auquel un parlementaire est expédié n'est pas obligé de le recevoir en toutes circonstances. Il peut prendre toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher le parlementaire de profiter de sa mission pour se renseigner. Il a le droit, en cas d'abus, de retenir temporairement le parlementaire (art. 33). » « Le parlementaire perd ses droits d'inviolabilité, s'il est prouvé d'une manière positive et irrécusable qu'il a profité de sa position privilégiée pour provoquer ou commettre un acte de trahison. » Les instructions américaines de 1863 allaient encore plus loin, puisqu'elles assimilaient dans ce cas à l'espion (1) le porteur du drapeau parlementaire. Ces maximes sont d'ailleurs fort anciennes : les puissances représentées à la Haye ont voulu les constater et les codifier, mais n'ont pas prétendu les introduire dans le droit des gens.

Les Anglais ont reproché six fois aux Boers soit d'avoir méconnu les immunités du pavillon parlementaire, soit d'en avoir abusé (2). Si nous ne nous trompons, il n'est point démontré que

(1) Art. 114. Or, aux termes des mêmes instructions, l'espion pouvait être pendu (art. 8).

(2) D'après une dépêche publiée le 10 novembre 1899 par le *War Office*, les Boers auraient envoyé, le 9 novembre, au général White, sous la protection d'un parlementaire, quelques réfugiés venant du Transvaal. Un parlementaire anglais serait allé les recevoir au delà des piquets plantés par les assiégés de Ladysmith ; lorsque les deux parlementaires se sont séparés, les canons boers auraient « ouvert le feu sur l'envoyé anglais avant qu'il eût atteint les piquets. » Pour la quatrième fois, lit-on dans le *Journal des Débats* du 26 novembre, « les troupes britanniques dénoncent une pratique de leurs adversaires contraire aux lois de la guerre. Les Boers montrent le drapeau blanc et les officiers anglais font cesser le feu : les Boers en profitent alors pour tirer de nouveau. » Enfin les Boers auraient encore tiré, dans la dernière semaine de janvier, sur le colonel Thorney Croft, qui avait quitté les lignes anglaises pour conférer à l'abri du drapeau parlementaire avec le commandant d'une de leurs patrouilles.

l'abus ait été systématique et que des méprises n'aient pas causé la plupart de ces incidens. De semblables imputations se reproduisent dans toutes les guerres. C'est ainsi qu'en 1871 les Prussiens accusèrent les Français, les Français accusèrent les Prussiens d'avoir fait feu sur des officiers envoyés en parlementaires (1). Nous avons beaucoup de peine à croire aujourd'hui qu'on ait, soit d'un côté, soit de l'autre, porté des atteintes volontaires à l'inviolabilité des parlementaires. Une balle égarée par un soldat ignorant ou même par un soldat qu'affole un accès de fièvre chaude (c'est dans de telles conditions qu'un colonel anglais a tué sur les bords de la Tugela un parlementaire républicain) n'entraîne pas la responsabilité du belligérant. « S'il n'y a pas eu mauvaise foi, dit très sagement Bluntschli, si le tout n'est qu'un déplorable accident, il n'y a pas eu de crime international. »

La deuxième convention de la Haye prohibe également l'usage abusif des signes distinctifs de la convention de Genève. Frédéric II se plaisait à dire qu'on prend alternativement à la guerre la peau du renard et la peau du lion; mais ce conseil n'est pas toujours bon à suivre. Est-ce qu'on peut respecter l'inviolabilité du corps médical, s'il ne s'abstient pas de toute ingérence dans les opérations des belligérans? est-ce qu'on peut maintenir la neutralité d'un hôpital qu'on transforme en observatoire ou qu'on affecte secrètement au service de la guerre? est-ce que les voitures employées déloyalement au transport des munitions, des approvisionnemens, etc., vont être soustraites aux chances de la guerre, parce qu'elles seront couvertes du drapeau blanc à croix rouge? Ce serait absurde.

La protestation officielle du général Joubert adressée, le 18 octobre, aux consuls des différentes puissances résidant à Pretoria met sur le premier plan deux griefs on ne peut plus sérieux : « 1° lors de l'attaque faite contre le général Koch et ses troupes à Elandslaagte, les soldats de la nation civilisée anglaise ont dirigé leur premier coup de canon sur l'ambulance de la Croix rouge, qui était nettement visible; 2° ils ont essayé d'assassiner un des docteurs portant visiblement une croix rouge et, cherchant à lui planter une lance dans le corps, ont tué son cheval. » Cet exemple avait été donné par les Turcs, dans la guerre de 1877. Si

(1) Voyez le texte des protestations adressées aux puissances par le comte de Thile le 15 et le 25 août 1870; v. aussi les documens publiés au *Journal officiel* du 14 janvier 1871.

rien n'est exagéré, la convention de Genève aurait été violée de la façon la plus manifeste.

Toutefois sir Redvers Buller s'émut, un peu plus tard, d'un autre récit publié dans les *Standard and Digger's News* par le Révérend Martens, qui avait suivi, dans le camp boer, les péripéties d'un autre combat : si les obus anglais avaient tiré sur une ambulance, c'était par erreur. Les ambulances doivent être placées, d'après l'usage, à trois milles du champ de bataille, et c'est pourquoi les Anglais n'avaient pas enfreint, dans cette autre circonstance, les usages de la guerre. « Mais je ne crois pas, ajoutait le général, que les Anglais eussent tiré sur l'ambulance, s'ils avaient su qu'elle était là. » Nous ne le croyons pas non plus; mais il faudrait donner aux officiers et aux sous-officiers des instructions plus précises. Une correspondance adressée de Pretoria au *Petit Bleu* de Bruxelles et publiée le 24 janvier dénonce que les Anglais déclarèrent prisonniers de guerre après la bataille de Modder-River des médecins et des infirmiers transvaaliens, puis les dirigèrent sur le Cap dans des wagons à bestiaux; au Cap, on les relâcha (1), et l'on fit bien. Mais le moment est venu de ne pas retomber incessamment dans la même méprise.

D'un autre côté, les Boers ont reproché vivement aux Anglais d'avoir abusivement employé les signes distinctifs de la convention de Genève. Cette même protestation du général Joubert accusait : 1° les fuyards de Dundee de s'être dérobés aux poursuites sous le drapeau de la Croix rouge pour rejoindre les troupes anglaises et combattre de nouveau les troupes orangistes; 2° un train cuirassé d'être parti sous le même drapeau pour réparer à son aise un pont détruit. Dès le mois d'octobre 1899, le général Kronje signalait le nombre excessif des bâtimens sur lesquels on avait arboré, dans la ville assiégée de Mafeking, les drapeaux de la Croix rouge.

Le colonel Baden Powell répondit le 31 octobre : « Il n'y a de drapeau portant la croix rouge sur fond blanc que sur le couvent, l'hôpital et le camp des femmes. » Kronje réitéra sa plainte à la fin du mois suivant : on reprochait encore une fois aux assiégés d'avoir hissé le signe distinctif de la convention de Genève sur la partie de la ville de Mafeking où se trouvaient les munitions et l'artillerie. On ne céda ni d'un côté ni de l'autre. Le général

(1) Toutefois, dit la correspondance, sans leur restituer leurs voitures et leurs ambulances.

Kronje soutint que le colonel Baden Powell n'avait pas le droit d'immobiliser et de neutraliser plus d'un bâtiment; interprétation trop étroite de la convention (1), quoique, sans nul doute, l'excessive dissémination des bâtimens occupés par les blessés ait tous les inconvéniens possibles. Le général Kronje envoya, le 22 décembre, un message à lord Methuen pour l'aviser que les ambulances et les médecins, placés sur la ligne même du feu pendant une bataille, ne seraient pas « nécessairement respectés. » En effet, le service de santé ne doit pas gêner, même accidentellement, les opérations militaires. C'est pourquoi nos trois sociétés françaises de secours aux blessés (Société française de secours, Union des Femmes de France, Association des Dames françaises), chargées de centraliser les efforts individuels, sont elles-mêmes entièrement soumises à l'autorité militaire en temps de guerre. S'il en était autrement, la convention de 1864 dépasserait la mesure et disparaîtrait. Toutes les lois de la guerre sont mises en échec, si les insignes de la convention servent à couvrir la lâcheté, le vol ou l'espionnage.

La convention de Genève n'a pas réglé la protection du soldat ennemi blessé sur le champ de bataille. Le *consensus gentium*, établi depuis les temps les plus reculés, suffisait. *Hostes! dum vulnerati, fratres*, disait le droit romain. C'est un crime de droit commun en même temps qu'un délit international que d'achever ou de dépouiller le combattant réduit à l'impuissance. Le code militaire français (art. 249) punit de la réclusion tout militaire qui dépouille un blessé, de mort celui qui, pour dépouiller un blessé, lui fait de nouvelles blessures. Ces spoliateurs, ces assassins, ces *hyènes de champ de bataille*, ne sont pas en général des militaires (2). Aussi les Instructions de 1863 pour les armées des États-Unis en campagne généralisent-elles cette responsabilité pénale : « *Quiconque blesse intentionnellement l'ennemi déjà complètement réduit à l'impuissance*, disent-elles, *sera mis à mort.*

La déclaration faite et ratifiée sous serment le 8 novembre devant un juge de paix de Johannesburg (3) contient, il faut l'avouer, des révélations accablantes. Le général Kock, prisonnier des Anglais après la bataille d'Elandslaagte, raconte qu'un soldat

(1) L'art. 1 de cette convention dit, en effet : « Les ambulances et les hôpitaux militaires sont reconnus neutres et, comme tels, protégés et respectés par les belligérans aussi longtemps qu'il s'y trouvera des malades ou des blessés. »

(2) Comp. Guelle, *Précis des lois de la guerre*, t. I, p. 183.

(3) *Standard and Digger's News* (trad. par *la Liberté* du 21 décembre).

anglais, paraissant appartenir aux troupes indiennes, est venu lui prendre son argent dans la poche de son pantalon, puis sa montre, tous ses vêtemens, à l'exception d'un paletot, et l'a laissé tout nu dans une petite tente. Un autre captif (S. S. Koch), atteint au poumon gauche, n'a pas été mieux traité; un soldat anglais lui a volé tous ses vêtemens et une paire de chaussures pendant qu'un médecin examinait sa blessure. Je vis, poursuit l'auteur de ce récit lamentable, le cadavre de l'adjudant commandant Bodenstein. Il était atteint d'une balle au sein gauche. On lui avait ôté les bagues du doigt et tout son argent avait disparu. Au cadavre de Piet Blignant S. on avait enlevé souliers, montre, argent, tabatière; l'argent et une bague au cadavre de Willie Pretorius, receveur des contributions à Johannesburg. A Serwaas de Wet, qui n'était que blessé à la jambe, on avait pris son argent et sa bague. Le Hollandais Lepeltakheeft, blessé par un lancier, s'était rendu : il reçut l'ordre de marcher et de tourner à gauche; comme il ne se hâtait pas assez au gré de l'officier, une balle de revolver l'atteignit entre les épaules et resta dans un poumon. Il est mort le même soir. *Hostes, dum vulnerati, fratres* (1)!

Le général Joubert avait déjà signalé, le 18 octobre, au corps consulaire un fait monstrueux, presque incroyable. Les soldats de l'armée d'invasion ayant fait prisonniers près d'un wagon de provisions 18 Boers, dont 2 étaient blessés, les avaient attachés en une rangée à une longue et forte corde attachée à un canon Maxim, et les avaient traînés derrière ce canon en le faisant avancer.

Que faut-il penser des excès signalés par deux journaux allemands. Le baron de Dalwig, ancien capitaine de l'armée allemande, aujourd'hui capitaine chef de batterie dans l'armée des deux Républiques, écrit à la *Gazette de la Croix* (24 janvier) une lettre annonçant que des femmes et des jeunes filles ont été violées par des soldats anglais aidés par des noirs; le landrost du district de Rustenburg aurait entre les mains les dépositions des victimes, faites sous la foi du serment. La *Gazette de Francfort* (même jour) publie le rapport suivant, envoyé, dit-elle, du camp boer des environs de Derdepoort : « Nombre de paysannes et de

(1) Par malheur, ce document n'est pas isolé. Les journaux allemands du 16 janvier ont publié une lettre d'un jeune Mecklembourgeois, attestant qu'on lui a volé sa montre, sa bague, son argent : « des soldats anglais lui auraient à moitié cassé la tête, parce qu'il ne se laissait pas dépouiller de bonne grâce. »

jeunes filles, quelques-unes âgées de douze ans, ont été prises de force par les Cafres de la tribu de Khama, après une marche de 60 milles : quatre Cafres les tenaient pour permettre aux soldats anglais d'assouvir leurs instincts. Quelques-unes d'entre elles sont actuellement ici (à Johannesburg), à l'hôpital, malades de la syphilis; je les ai vues moi-même. Le gouvernement rendra publics les *affidavit* (témoignages légalisés). » Il faut attendre cette publication, sans laquelle il ne saurait y avoir de certitude. Tout ce qu'on peut dire à la décharge du gouvernement anglais, c'est que son armée est composée d'élémens hétérogènes, et qu'un certain nombre de ses soldats, habitués à combattre hors d'Europe, n'ont pas la moindre notion des lois et coutumes de la guerre entre peuples civilisés. Toutefois, c'est au gouvernement des belligérans qu'il appartient d'inculquer aux combattans le sentiment de leurs devoirs militaires.

Les Anglais paraissent avoir fait, au contraire, un certain effort pour se conformer, sur un autre point de leur territoire colonial, à la deuxième convention de la Haye (art. 4 et 7), d'après laquelle tout belligérant doit, à défaut d'une entente spéciale, traiter ses prisonniers de guerre, pour la nourriture, le couchage et l'habillement, sur le même pied que ses propres troupes. Le télégramme du Cap du 16 janvier, publié par le *Times* du 18 janvier, fait ressortir que 450 prisonniers boers, transférés à bord de la *Catalonia*, s'ils « manquent absolument de confort et d'exercice à bord de ce navire (1), » sont logés et traités comme 1 200 soldats anglais.

Les Boers n'ont pas été représentés à la conférence de la Haye; mais ils prouvent d'une façon péremptoire à toutes les nations civilisées qu'ils auraient mérité d'y être invités. Le 23 novembre, c'est un correspondant du *Morning Post* qui ne tarit pas en éloges sur les bons traitemens qu'ils prodiguent aux prisonniers anglais : ils vont jusqu'à leur offrir des cigarettes! Le 17 décembre, c'est lord Methuen qui envoie une lettre de remerciemens au général Kronje pour les bons procédés des Boers envers les ambulances et les hommes de corvée affectés à l'enterrement des cadavres anglais. Le capitaine-adjudant Rice, des Royal-Irish fusiliers, blessé à Nicholson's Neck, devient le plus

(1) « Les entreponts sont noirs et sans air, ajoute la dépêche; les hommes sont entassés les uns sur les autres. »

ardent des panégyristes (1). Le 8 janvier, les passagers américains du vapeur *Kœnig* écrivent au *New York Herald* que les prisonniers anglais sont traités avec une grande bonté. A Stormberg, on leur fournit le moyen de jouer au foot-ball ; on les aide même à donner des concerts (2). M. Léopold Hess raconte que les officiers anglais, captifs à Pretoria, s'étant plaints de n'avoir pas de marmelade à leur déjeuner, le Président Krüger a donné l'ordre de leur offrir tout ce qu'on pourrait trouver de ce dessert : « Le monde, aurait-il dit, verra que nous sommes des gens civilisés (3). » Bien plus, dans la seconde quinzaine de février, d'après l'attestation d'un chirurgien anglais, les fédéraux, non contens de fournir des matelas aux soldats de Sa Majesté britannique, se sont privés de tous les œufs qu'ils avaient à leur disposition pour les donner à leurs prisonniers malades. La conférence de la Haye n'en demandait pas tant, et cet excès de courtoisie dépasse les prévisions de la philanthropie la plus ardente.

IV. — INTERDICTION DU COMMERCE ENTRE BELLIGÉRANS. — LA CONTREBANDE DE GUERRE

Les Anglais ont toujours affecté de maintenir, avec une énergie particulière, la vieille maxime du droit international : *est prohibitum habere commercium cum inimicis*. Le sous-secrétaire d'État Bourke, tout en défendant devant la Chambre des communes, le 3 mars 1877, la déclaration de 1856, attaquée pour la neuvième fois dans le parlement, réfutait avec une grande vivacité les novateurs qui soutenaient la légitimité du commerce impartial entre belligérans : « Ce pays, disait-il, pourrait-il supporter un résultat aussi absurde : l'ennemi bombardant nos côtes, et ses navires marchands entrant dans nos ports ou en sortant avec une absolue sécurité? La convention qui consacrerait un tel

(1) Voici le texte de l'*interview* : « J'étais couché entre des rochers, dans l'impossibilité de me lever. Un soldat boer vint à passer près de moi : « Un demi-souverain lui dis-je, si vous me transportez au bas de la colline. » Il me prit entre ses bras comme un enfant et me déposa sur un sol moins rocailleux. Je lui tendis alors le demi-souverain ; il refusa de le prendre. Passèrent alors près de moi, comme j'étais grelottant de fièvre, deux commandans boers. L'un me dit en anglais : « Qu'avez-vous donc, mon vieux? vous êtes blessé? — Oui, répondis-je. — Ah ! reprit-il, vous vous êtes tout de même bravement battus et ce n'est pas votre faute si... » Il n'acheva pas. Avant de s'en aller, ils jetèrent leurs manteaux sur moi. Je fus ensuite transporté dans une ferme, où je reçus les soins nécessaires. »

(2) Télégrammes du 26 janvier.

(3) Journaux du 20 janvier 1900.

principe ne survivrait pas une heure à l'ouverture des hostilités. » C'est une phrase creuse, car ces mêmes Anglais, sans parler des *licences* spéciales qu'ils délivrent incessamment pour importer ou exporter certaines marchandises, suspendent sans la moindre hésitation, après l'ouverture des hostilités, l'application de cette règle antique, dès qu'ils trouvent un intérêt à la suspendre. C'est ce qu'ils ont fait, par exemple, dans la guerre de Crimée et pendant l'expédition de 1860 contre la Chine.

Le *Reichsanzeiger*, journal officiel de l'Empire allemand, publia donc, dès le 24 novembre, la note suivante : « Selon le droit anglais, il est défendu pendant la durée de la guerre aux sujets britanniques de trafiquer avec la république sud-africaine, l'État d'Orange, ou avec les sujets des deux États. En vertu de cette défense, les autorités et les bâtimens de guerre britanniques saisissent provisoirement toutes les marchandises à destination des deux républiques, même dans le cas où ces marchandises ne peuvent pas être réputées contrebande de guerre. Le commerce allemand appréciera s'il n'est pas de son intérêt d'éviter, durant la guerre actuelle, l'emploi de bâtimens britanniques pour le transport de marchandises dans l'Afrique australe. » Une proclamation du *Foreign Office* rappelle, non seulement aux sujets britanniques, mais aux étrangers, résidant accidentellement sur le territoire anglais, qu'il est illégal de trafiquer avec les Boers. Cela n'empêcha pas les ports anglais de leur expédier des munitions de guerre et de bouche. Par ordre du *War Office*, tous les vaisseaux sortant de ces ports durent être soigneusement visités. C'est ainsi que la douane découvrit, le 5 janvier, à bord du vapeur *Cato* deux canons de gros calibre embarqués pour l'Afrique australe dans les docks de Londres. Le surlendemain, six Maxims furent encore trouvés sur un second vapeur dans les mêmes docks, tandis qu'on saisissait une grande quantité de conserves à bord d'un troisième. Il est inutile d'entrer dans de plus longs développemens.

Cette interdiction du commerce rend illicites d'un pays à l'autre tous les actes commerciaux : non seulement les achats et ventes de marchandises, les entreprises de transport, mais encore les opérations de change, les contrats d'assurance au profit de l'ennemi, etc. Ces actes sont frappés d'une nullité définitive, qui survit même à la conclusion de la paix. C'est ainsi qu'on lut dans les journaux du 6 février : « Toutes les banques des co-

lonies du Cap et du Natal ont reçu l'ordre de refuser les billets payables dans le Transvaal et dans l'État d'Orange. » La mesure lésait avant tout les colons du Natal : une note rectificative annonça qu'elle s'appliquait seulement aux chèques et aux traites : on annonce aujourd'hui qu'elle sera probablement rapportée. Nous ne regardons pas, pour notre compte, l'interdiction du commerce inoffensif comme une conséquence naturelle de la guerre, et nous jugeons inutile d'ajouter cette cause de ruine à tant d'autres que l'état de guerre suscite. Mais nous ne prétendons pas que la pratique anglaise soit contraire au droit des gens, tel que le détermine encore, à l'heure présente, le *consensus gentium*.

Les belligérans ont en outre le droit de restreindre la liberté du commerce *des neutres* en ce qui concerne la contrebande de guerre. L'expression « contrebande de guerre » sert à désigner les objets qu'un neutre ne peut transporter à un belligérant sans violer les devoirs de la neutralité. Jusqu'ici, l'entente est facile. Mais quels sont ces objets? Sur ce deuxième point, l'entente ne s'est pas encore établie.

Ce n'est pas sans raison que le professeur autrichien Neumann, il y a près d'un quart de siècle, reprochait à la mémorable déclaration de 1856 d'avoir entamé la réforme du droit maritime sans l'achever, parce qu'elle avait laissé dans le vague ce qui concernait la contrebande de guerre. Le Congrès de Paris avait pourtant sous les yeux la déclaration de Catherine II; ce qu'il n'ébauchait même pas, la grande impératrice l'avait osé. Le 9 mars 1780, elle avait annoncé sa résolution d'affranchir le commerce des neutres en étendant « à toutes les puissances en guerre » les obligations contenues dans le traité anglo-russe du 20 juin 1766 (art. 10 et 11). Or le traité contenait cette énumération restrictive : « Tous les canons, mortiers, armes à feu, pistolets, bombes, grenades, boulets, balles, fusils, pierres à feu, mèches, poudre, salpêtre, soufre, cuirasses, piques, épées, ceinturons, poches à cartouches, selles et brides au delà de la quantité qui peut être nécessaire pour l'usage du vaisseau, ou au delà de celle que doit avoir chaque homme servant sur le vaisseau et passager, seront réputés munitions et provisions de guerre. » Quand l'Institut de droit international débattit à Venise, dans sa session de 1896, un projet de règlement sur la contrebande de guerre, je défendis avec toute la vigueur possible les principes de 1780. L'Institut confirma ces principes par un triple vote. Il limita les

articles de contrebande (objets destinés ou pouvant être employés immédiatement à la guerre); il abolit les contrebandes relative (*usus ancipitis*) et accidentelle; il permit cependant au belligérant d'exercer, moyennant indemnité, un droit de séquestre ou de préemption sur les objets qui, *en chemin vers un port de son adversaire*, peuvent également servir à la guerre et à des usages pacifiques.

Ce qui caractérise précisément le rôle de l'Angleterre, c'est qu'elle a repoussé, pendant tout le XVIIIe siècle, et tout le XIXe, un règlement fixe et stable, commun à toutes les nations. Neutre, elle a déclaré libres le plus grand nombre d'objets possible, et, par-dessus tout, les produits de sa propre fabrication; belligérante, elle étend démesurément la liste des articles prohibés, surtout de ceux qui peuvent être utiles à son adversaire : c'est ainsi qu'elle en vient à interdire le transport des choses les plus indispensables à la vie ordinaire : le blé, les farines, le vin, etc. Elle peut le faire sans heurter le droit des gens conventionnel, puisque celui-ci ne pose aucune règle, mais non sans se mettre en opposition avec la nature des choses et sans provoquer, par suite, certaines révoltes de l'opinion publique.

La France, au contraire, s'attacha généralement, surtout depuis le traité des Pyrénées, à faire prévaloir la théorie de la détermination restrictive, c'est-à-dire à prendre en main la cause des neutres. Elle manqua toutefois à cette tradition et sacrifia peut-être son intérêt permanent à des convenances accidentelles lorsque, dans sa lutte de 1885 avec la Chine, elle avertit les neutres, par une circulaire ministérielle, qu'elle allait traiter le riz comme un article de contrebande. La Grande-Bretagne protesta : « Le gouvernement de Sa Majesté ne peut admettre, dit-elle, que le fait de traiter des provisions, en général, comme contrebande de guerre soit compatible avec la loi et la pratique des nations, et avec les droits des neutres. » M. J. Ferry crut pouvoir établir, par un raisonnement plus ou moins subtil, que les cargaisons de riz expédiées des ports chinois du Sud étaient affectées à un usage militaire. Lord Granville réitéra la protestation de l'Angleterre.

Cette puissance s'est, au contraire, comportée dans la guerre actuelle comme dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Elle a cherché, sans choisir entre les moyens et sans ménager les droits des neutres, comment elle parviendrait le plus sûrement à mettre son adversaire hors d'état de continuer la lutte.

Les croiseurs anglais pouvaient assurément saisir, quoiqu'on

l'ait contesté, des armes et des munitions de guerre à bord du transport allemand le *Kaiser*, ou même une cargaison de soufre à bord du vapeur argentin *Marrias*, pourvu que ces articles fussent expédiés au Transvaal. S'il en était autrement, il n'y aurait plus de contrebande de guerre et les neutres pourraient tout se permettre.

Mais les Anglais affichèrent, presque aussitôt après l'ouverture des hostilités, la prétention de classer les denrées alimentaires parmi les objets de contrebande. Les Allemands en résidence à Pretoria adressèrent à ce sujet, le 10 novembre 1899, une réclamation pressante à leur gouverneur. A la même date, s'il faut en croire les journaux belges, le Président Krüger aurait adressé la dépêche suivante à lord Salisbury : « Étant donné que nous avons ici près de 2000 Anglais comme prisonniers de guerre, nous serons forcés de les nourrir avec de la bouillie de maïs, si vous continuez d'arrêter l'importation des denrées alimentaires. » M. Chamberlain aurait répondu, le 16 novembre, que le gouverneur avait donné des instructions « relatives à l'importation des objets d'alimentation dans la République sud-africaine, abolissant toutes les mesures restrictives édictées par les autorités britanniques dans l'Afrique du Sud. » Ou cette correspondance n'a existé que dans l'imagination des journalistes, ou le cabinet anglais changea bientôt d'avis. En effet, le 8 décembre, on apprit que le vapeur américain *Mashona*, à destination de Lourenço-Marques, avec un chargement de farines pouvant être réexpédiées au Transvaal, avait été saisi par un vaisseau de la marine royale. L'émotion fut très vive aux États-Unis. Sont-ce là, demandait le *New-York World* dans un article intitulé « Notre commerce attaqué », les premiers fruits de la fameuse alliance anglo-saxonne? L'Angleterre outrepasse son droit. Le *Herald* soutenait à son tour qu'elle comblait de joie tous ses futurs ennemis en faisant des céréales un article de contrebande. La thèse anglaise, dit le *Times* de New-York, se retournera contre l'Angleterre, quand celle-ci sera engagée dans une guerre européenne. Le *Sun* écrivit : « C'est une tentative de suicide : si l'Angleterre ne peut subjuguer les Boers sans établir un tel précédent, mieux vaut cent fois pour elle rappeler ses soldats et reconnaître l'indépendance du Transvaal. » Lord Rosebery, sans donner ce dernier conseil, laissa percer les mêmes inquiétudes, dans une lettre adressée au *Times* (de Londres) le 30 décembre. Cependant la cour des prises coloniales était saisie ; un télégramme du 5 janvier annonça qu'elle

venait de relâcher le vapeur, mais retenait la cargaison jusqu'à plus ample informé. M. Choate, ambassadeur des États-Unis à Londres, entama des pourparlers avec lord Salisbury, mais n'obtint pas une réponse immédiate. On commençait à perdre patience dans les deux Chambres du Congrès. Le sénateur Hale demanda, par un projet de résolution, des renseignemens sur les mesures que le gouvernement avait prises depuis la saisie des farines américaines, déclarant en outre que ces marchandises étaient détenues « injustement » et sans cause. Il ajouta, comme le mot « injustement » effarouchait un certain nombre de ses collègues, qu'il fallait porter à la connaissance de l'Angleterre le sentiment des États-Unis. La discussion fut ajournée; mais le Sénat fut saisi bientôt après d'une seconde motion toute semblable (17 janvier) et d'une troisième, présentée sous une forme plus radicale (25 janvier) (1).

Le cabinet de Saint-James tenta d'abord de s'en tirer par une distinction subtile. Il imagina (11 décembre 1899) de diviser en deux classes les denrées d'alimentation : il consentait à reconnaître que la farine n'était pas, en elle-même et par la force des choses, un objet de contrebande; mais il assimilait aux munitions de guerre « la viande de conserve et d'autres articles qu'on peut envoyer aux troupes en campagne. » Cette nouvelle thèse ne fut pas prise au sérieux; on ne s'y arrêta pas, même en Angleterre. Mais le ministère, bien conseillé par quelques jurisconsultes, se plaça presque aussitôt sur un terrain moins mauvais en reprenant avec des amplifications nouvelles la théorie du voyage continu, adoptée par la Cour suprême des États-Unis en 1862, dans l'affaire du *Springbock*, c'est-à-dire en s'appuyant sur ces deux propositions : 1° la destination hostile de la marchandise est présumée dès que le navire est présumé devoir toucher à un moment quelconque un point du territoire ennemi; 2° à la présomption de fraude fondée sur l'itinéraire du navire il faut ajouter la présomption fondée sur la simple intention du chargeur.

On comprend aisément que toute marchandise peut dès lors se transformer en contrebande de guerre au gré d'un belligérant : on le comprendra mieux encore en lisant le chapitre 144 de l'ou-

(1) La « résolution » du 25 janvier énonçait que les États-Unis « ne reconnaissaient à aucune nation le droit de déclarer les denrées alimentaires contrebande de guerre ni de les saisir pour cette raison, et que toute saisie de cette nature serait réputée par eux acte anti-amical. »

vrage écrit par sir Travers Twiss sur *le Droit des gens en temps de guerre*, qui résume la jurisprudence des cours anglaises. Le calcul était à moitié juste. M. Crammond Kennedy, l'un des jurisconsultes qui traitent avec le plus d'autorité, aux États-Unis, les questions internationales, avoua (1) que « cette réexpédition devrait être réglée par la clause du droit international relative au voyage ininterrompu, ainsi qu'il avait été décidé pendant la guerre de Sécession, notamment dans l'affaire du *Springbock*. » Mais il atténua singulièrement, dans ses observations, la portée de cette jurisprudence. « L'*onus probandi*, ajoutait-il, sera, dans ce cas, à la charge du gouvernement anglais. La puissance qui saisit la cargaison est *tenue de prouver* qu'elle était expédiée contrairement aux règles établies. Si les céréales étaient destinées aux Boers, *et que cela fût démontré*, le droit de les capturer en pleine mer est indiscutable. » La cour des prises coloniale tâtonna. Le 16 janvier, elle n'avait pas encore relâché les farines, parce qu'elle n'en connaissait pas le propriétaire réel et craignait d'exposer le gouvernement britannique au paiement d'une indemnité, si cette cargaison n'était pas livrée à son véritable destinataire. Les rôles étaient donc intervertis. Puis elle ajourna sa décision au 29 janvier : encore n'a-t-elle rendu ce jour-là qu'un arrêt d' « avant faire droit, » comme on dit au Palais, autorisant le capitaine à prouver, dans le délai de trois semaines, qu'il n'avait jamais eu l'intention de négocier avec les Boers, préjugeant par là même qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la confiscation (2), et ne la prononçant pas. On pressentait assurément ce dénouement à Washington, car il y avait longtemps que le Président Mac Kinley se déclarait pleinement satisfait.

Un incident encore plus grave s'était produit le 29 décembre. Le steamer *Bundesrath*, de la Compagnie allemande de l'Afrique orientale, avait été saisi par un vaisseau de la marine royale anglaise et celle-ci se proposait de le détenir à Durban en attendant que la cour des prises eût statué. L'émotion fut vive à Hambourg ; dès le 30 décembre, une discussion très chaude s'engagea dans la Chambre de commerce : M. Eiffe, s'exprimant au nom des maisons en relation d'affaires avec l'Afrique australe, demanda si cette chambre prenait les mesures nécessaires pour la protection du

(1) Télégramme adressé de Washington le 25 décembre au *New-York Herald*.

(2) Les dépêches du 1er février disent la confiscation « du navire; » il faut assurément ajouter « et de la cargaison. »

commerce allemand, et M. Voermann, président, répondit qu'elle allait provoquer une intervention du gouvernement. Une note diplomatique, contenant une protestation véhémente, fut, en effet, envoyée sur-le-champ à Londres. Les autorités de Durban ayant prétendu tout d'abord que le bâtiment saisi contenait vingt-trois officiers ou soldats qui allaient prendre du service dans les armées des deux républiques, l'armateur, mandé par le ministre des Affaires étrangères à Berlin, déclara que le *Bundesrath* ne transportait ni contrebande de guerre, ni volontaires pour le Transvaal. Cependant les journaux de Londres publièrent, le 3 janvier, la dépêche suivante : « Le *Bundesrath* portait, outre 7000 selles, 5 gros canons, 50 tonnes de projectiles, et 180 artilleurs exercés. » Nouveau démenti. On finit par reconnaître que le navire contenait seulement des fusils de chasse, sans emploi pour la guerre et d'ailleurs expressément portés sur le connaissement. Une seconde note, plus énergique, fut envoyée au cabinet de Saint-James par le cabinet de Berlin. Cependant la presse allemande prit feu; des articles très vifs furent publiés; un mouvement d'opinion publique se dessina contre l'Angleterre. Ce mouvement devint de plus en plus violent à mesure qu'on apprit la saisie successive du *Hans Wagner*, autre vapeur hambourgeois (qui n'a été relâché que le 7 février), des paquebots impériaux *Herzog* et *General*, de la barque allemande *Marie*, venant d'Australie avec un chargement de farines pour le Transvaal. Le 8 janvier, les autorités coloniales anglaises se bornèrent à relâcher les passagers du *Bundesrath;* le 16, elles débarquèrent la cargaison, après avoir reconnu qu'elle était conforme au manifeste, mais sans qu'il fût statué sur la validité de la prise : ces demi-mesures ne calmèrent pas l'effervescence générale.

Cette exaspération croissante du peuple allemand mit le gouvernement impérial dans un certain embarras. On ne pouvait pas contenir même les journaux officieux. L'interpellation de M. Mœller, député national-libéral au Reichstag, fut cependant retardée jusqu'au 19 janvier. Le réponse de M. de Bulow, ministre des Affaires étrangères, fut catégorique et provoqua de longs applaudissemens. Le secrétaire d'État déclara qu'on avait illégalement convoyé le *Herzog* à Durban, illégalement débarqué le chargement du *Bundesrath* et du *General*, sans qu'il y eût une suspicion fondée de contrebande. Il répudia la théorie anglaise et anglo-américaine du « voyage continu : » l'Allemagne n'ad-

mettait pas que « des marchandises à destination d'un port neutre fussent en aucune façon de la contrebande. » « Sur nos réclamations, ajouta-t-il, le *General* et le *Herzog* furent aussitôt relâchés ; le *Bundesrath* ne l'a été qu'hier (1). Nous avons, en outre, demandé une compensation pécuniaire pour l'arrêt, non motivé en droit, des vaisseaux et pour les pertes que cet arrêt a causées à des sujets de l'Empire. L'Angleterre a reconnu en principe qu'elle était tenue de nous donner des compensations. De nouvelles instructions anglaises ont interdit de pratiquer à l'avenir l'arrêt et la visite de navires se trouvant à Aden ou à des points soit plus éloignés, soit même aussi éloignés de l'Afrique australe. » La conclusion était très ferme : « Nos bonnes relations avec l'Angleterre ne peuvent se maintenir que sur la base d'une parité complète de droits et d'égards mutuels. » (*Approbation et bravos.*) La Grande-Bretagne avait déjà pressenti cet éclat et mitigé pour la circonstance la rigueur de ses doctrines.

Les Allemands réclameront peut-être d'assez fortes indemnités D'après la coutume internationale, sanctionnée par un grand nombre de traités, reconnue par l'illustre jurisconsulte anglais Phillimore et par lord Stowell, non seulement la visite doit être faite avec tous les ménagemens possibles, mais le capitaine du vaisseau belligérant ne peut rompre ni ouvrir lui-même les écoutilles, encore moins les ballots ou colis qui pourraient contenir des marchandises sujettes à confiscation ; il doit les faire ouvrir par les gens du navire visité (2). Or, les Anglais auraient, d'après le capitaine du *General*, bouleversé la cargaison, brisé les caisses, cassé divers objets, exposé des marchandises à la pluie qui les avait détériorées. La compagnie hambourgeoise, qui demande pour le *Bundesrath* 430 000 marks, réclamerait donc, d'après les télégrammes de Berlin (23 janvier) une indemnité beaucoup plus élevée pour le *General*. La déduction serait exacte si la plainte est fondée en fait, ce que nous ignorons.

En outre, le *General* était un paquebot-poste et certains traités, par exemple la convention franco-anglaise du 14 juin 1833 et la convention franco-italienne de 1869, exemptent ces navires de tout embargo. Mais, si l'immunité des paquebots-poste est instamment

(1) La barque *Marie* fut relâchée sans conditions le 22 janvier.

(2) *Commentaries*, t. III, p. 419 ; Comp. Ortolan, *Règles internationales et diplomatie de la mer*, t. II, p. 253 ; Lampredi, *Du commerce des neutres en temps de guerre*, § 12 ; Jouffroy, *le Droit des gens maritime universel*, p. 229 ; Perels traduit par Arendt, § 53, p. 323.

proposée par divers publicistes, elle n'a pas été généralisée, en fait, par le droit international positif. En fait, le droit de visite n'est pas exercé généralement dans toute sa rigueur contre les paquebots-poste qui portent des dépêches; mais M. Mœller avait raisonné, dans son interpellation, comme si ces bâtimens étaient universellement et légalement inviolables. M. de Bulow dut se borner à répondre : « Nous avons fait observer qu'il serait hautement désirable que le gouvernement anglais avisât les commandans de ses vaisseaux de ne pas arrêter les vapeurs naviguant sous le pavillon allemand de la poste. Ce gouvernement a envoyé des instructions pour que ces paquebots ne fussent pas retenus et visités sur une simple suspicion. Ces instructions resteront en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne un autre arrangement entre les deux puissances (1). »

Le bâtimens neutres peuvent être arrêtés, visités ou saisis dans les eaux des belligérans ou dans la haute mer. Mais les belligérans commettraient une violation du territoire s'ils se livraient à ces opérations dans les eaux territoriales d'un État neutre. Un journal français a blâmé la *Magicienne*, croiseur anglais, d'avoir arrêté le *Cordoba*, vapeur français, à soixante-dix milles de Lourenço-Marquès. Mais c'était donner une extension démesurée à la mer territoriale portugaise (2).

Toutefois les Anglais ont, au cours de la guerre actuelle, incessamment méconnu cette règle élémentaire du droit international. Le 2 novembre 1899, un vaisseau de guerre anglais, dans la baie de Delagoa, tira sur un voilier qui était entré dans le port sans arborer son pavillon. On se demanda naturellement à Lisbonne de quel droit l'Angleterre faisait la police dans un port de Portugal (3). Le duc d'Almodovar exposa le 5 décembre 1899 à la

(1) Le *Herzog* était aussi dans une situation particulière parce qu'il transportait une ambulance allemande. Mais il transportait en même temps, d'après l'*Allgemeen Handelsblad* (Amsterdam), le lieutenant hollandais Keulemans qui se rendait dans l'Afrique Australe pour combattre avec les Boers et qui fut retenu prisonnier par les Anglais.

(2) L'*Institut de droit international* adopta la règle suivante dans sa session de Paris : « La mer territoriale s'étend à six milles marins de la laisse de basse marée, sur toute l'étendue des côtes. » M. de Martens ne put obtenir que cette zone fût étendue à dix milles. Toutefois l'Institut ajouta : « En cas de guerre, l'État riverain neutre a le droit de fixer, par la déclaration de neutralité ou par notification spéciale, sa zone neutre au delà de six milles, jusqu'à portée du canon des côtes. »

(3) L'incident n'eut pas de suites, parce qu'il se trouva que ce voilier était précisément un navire anglais.

Chambre des députés espagnole qu'un vapeur d'une puissance neutre avait été visité par un croiseur anglais, aux îles Canaries, dans les eaux territoriales de l'Espagne. Quelques semaines plus tard, des céréales américaines furent saisies par des cuirassés anglais dans la baie de Delagoa. Un peu plus tard encore, le gouvernement portugais fut contraint d'avouer qu'un croiseur anglais avait tiré sur un vapeur norvégien dans les eaux de Lourenço-Marquès : il ajouta que cette « irrégularité » venait d'être signalée au gouvernement de Sa Majesté britannique et que celui-ci donnait à ses commandans l'ordre de respecter la souveraineté du Portugal. Un journal russe, la *Rossija*, en vint à demander (14 janvier) qu'un accord s'établît entre les puissances européennes pour envoyer dans la baie de Delagoa des navires chargés de protéger la liberté des échanges dans les eaux neutres (1).

Cependant les tempêtes qu'avaient soulevées, à plusieurs reprises, les procédés de la Grande-Bretagne inspirèrent au monde civilisé des réflexions salutaires : on se demanda s'il ne devenait pas indispensable de compléter la déclaration de Paris (1856) par un nouvel accord international. Le *Tageblatt*, de Berlin, annonça, le 18 janvier, que le gouvernement russe venait de prendre l'initiative et de communiquer à quelques puissances le projet de réunir une conférence qui serait chargée de régler divers points de droit maritime et particulièrement de définir avec précision la contrebande de guerre. Dès le lendemain, on avait fait un grand pas : M. de Bulow déclarait dans son discours au Reichstag que « l'Allemagne souhaitait la réunion d'une conférence internationale réglant le droit de visite et définissant la contrebande de guerre. » D'après le *Times* de New-York du 21 janvier, « cette *suggestion* du comte de Bulow était généralement approuvée » aux États-Unis. Le *Standard*, de Londres, reçut le lendemain (22 janvier) de son correspondant de Berlin une information plus importante encore : l'Angleterre, les États-Unis et la Russie accueilleraient favorablement ce projet d'une conférence pour la conclusion d'une convention internationale maritime. L'Angleterre, qui l'eût cru ? après s'être appliquée depuis si longtemps à faire sépa-

(1) D'après la *Birmingham-Post*, le gouvernement anglais aurait envoyé deux agens à Delagoa-Bay pour faire la visite des envois douteux, de concert avec les agens portugais, et le Portugal aurait accepté cette collaboration sur son territoire! C'est on ne peut plus grave. Voyez encore, sur les obstacles suscités par les agens anglais, à Lourenço Marquès, à la délivrance des passeports pour le Transvaal, les télégrammes du 15 février.

rément, au gré de ses intérêts, dans chaque guerre, la détermination de la contrebande en imposant sa liste de prohibitions à toutes les puissances! Il faut souhaiter que cette nouvelle se confirme, car on ne peut rien sans l'adhésion du gouvernement britannique.

Il est facile de tracer en deux mots sinon tout le programme de la future conférence, au moins une partie de ce programme. Faut-il revenir aux principes de 1780 et reprendre le plan de Catherine II? Maintiendra-t-on, à côté de la contrebande absolue, une contrebande *relative*, comprenant les marchandises d'un usage double et douteux (1) comme l'or, l'argent, les vivres? si l'on supprime la contrebande relative, ne devra-t-on pas, en revanche, comprendre dans la contrebande absolue les objets qui, pour servir immédiatement à la guerre, n'exigent qu'un travail de juxtaposition (2); alors même qu'on supprimerait la contrebande relative, faudra-t-il laisser encore au belligérant, quant aux marchandises affranchies de la saisie, le droit de préemption introduit par l'ordonnance française de 1543 et remis en vigueur à la fin du XVIIIe siècle par les juges anglais? enfin rompra-t-on avec la théorie du voyage continu? Une immunité doit-elle être accordée définitivement aux bâtimens hospitaliers et aux paquebots-poste? comment la limiter pour déjouer la fraude? Les puissances qui obtiendraient sur ces divers points le vote d'un règlement fixe et non équivoque auraient bien mérité de l'humanité.

V. — OPÉRATIONS ENTREPRISES A TITRE PARTICULIER PAR LES RESSORTISSANS D'UNE PUISSANCE NEUTRE. FOURNITURES. — ENROLEMENS

Deux principes sont au-dessus de toute discussion. 1° Quand une puissance neutre procure elle-même à un belligérant des armes, des munitions, des subsides, elle enfreint les lois de la neutralité; elle les enfreint encore, quand elle leur fournit elle-même des troupes auxiliaires. Mais il ne faut pas confondre les actes accomplis par l'État neutre et les opérations entreprises à titre particulier par ses nationaux. 2° Les actes faits à titre individuel par les sujets ou citoyens d'une tierce puissance ne peuvent être assimilés aux actes accomplis par ses représentans légaux. En thèse, un gouvernement n'est pas responsable d'une

(1) *Usus ancipitis, quæ in bello et extra bellum usum habent* (Grotius).
(2) Par exemple, les machines ou parties de machines pour bâtimens de guerre.

opération commerciale, fût-ce un envoi d'armes, faite par un de ses nationaux à ses risques et périls.

Cette distinction semble simple et cependant elle ne résout pas toutes les difficultés. La question est quelquefois très complexe : par exemple, quand on reproche au neutre d'avoir laissé s'organiser sur son territoire, dans ses ports, dans ses eaux territoriales, de grandes livraisons de fournitures faites avec son plein assentiment ou des expéditions militaires dans l'intérêt d'un belligérant. Quand y a-t-il « abus de territoire ? » à quels signes peut-on reconnaître une certaine connivence entre l'État et ses ressortissans ? La ligne de démarcation est souvent difficile à tracer.

Les gouvernemens neutres se sont appliqués cette fois, en général, depuis le commencement des hostilités, à pratiquer les devoirs issus de la neutralité. C'est ainsi que, dès la première heure, l'empereur Guillaume, dans un ordre de cabinet aux chefs de corps d'armée, recommanda non seulement aux officiers de l'armée active, mais encore aux officiers de la réserve de ne prendre aucune part à la guerre actuelle. Une note officieuse, publiée le 22 décembre, déclara qu'aucun officier allemand n'avait reçu d'autorisation ni même de congé pour se rendre dans l'Afrique australe. Le 29 janvier, le même gouvernement allemand refusa de transmettre au Président Krüger un chèque de 750 dollars, produit d'une souscription recueillie par un journal allemand de Saint-Louis, aux États-Unis (1). L'empereur Nicolas a refusé formellement au prince Louis-Napoléon, colonel dans l'armée russe, un congé pour aller combattre avec les Boers. Le gouvernement hongrois a, dans les premiers jours de novembre, opposé le même refus à plusieurs officiers de son armée active. Le gouvernement portugais n'a pas laissé franchir la frontière du Transvaal à des soldats portugais qui voulaient se joindre aux troupes des Boers (11 janvier). A la même date, *l'Intransigeant* annonçait que deux cent onze officiers de l'armée française allaient porter le secours de leur expérience et de leur énergie aux troupes républicaines ; mais il ajoutait que, par là même, ces hommes avaient perdu non seulement leur qualité d'officiers français, mais encore leur qualité de Français (2). Tous ces gouvernemens neutres ont témoigné

(1) Il finit par accepter, en stipulant que cette somme serait exclusivement affectée aux familles nécessiteuses du Transvaal.

(2) Comme ayant pris du service militaire à l'étranger sans autorisation du gouvernement français (art. 17 du Code civil).

par leurs actes, de la façon la moins équivoque, qu'ils ne voulaient pas descendre eux-mêmes dans l'arène et se mettre à la remorque d'un belligérant. Au contraire, il serait difficile d'approuver le Japon, s'il a réellement, comme le lui reprochent les télégrammes du 12 février, permis à l'Angleterre de prendre dans la maison Armstrong quatre canons à tir rapide qu'il avait commandés pour son propre compte.

Mais ce qu'on ne fait pas soi-même, on peut le laisser faire, et non seulement le tolérer, mais l'encourager. Il y a vingt modes de coopération indirecte qui valent une coopération directe. L'État qui veut écarter tout soupçon de coopération indirecte peut enchaîner ses nationaux par diverses mesures prohibitives; c'est une simple faculté dont il use, s'il trouve un intérêt quelconque à marquer d'un trait énergique sa ligne de conduite, par exemple à ne laisser aucun prétexte aux réclamations d'un belligérant. C'est ainsi que, depuis le commencement des hostilités, le Portugal, tremblant pour ses possessions de l'Afrique orientale, met tout en œuvre pour dissiper les soupçons de l'Angleterre. Il prit une mesure particulièrement significative en refusant, le 25 janvier, des billets de chemin de fer pour le Transvaal à trente Français transportés à Lourenço-Marquès par la *Gironde*. Le consul français le prit d'assez haut et finit par faire rétracter cette mesure. Les autorités portugaises autorisèrent alors les consuls à signer les demandes de passeport de leurs nationaux, quand ceux-ci donneraient l'assurance qu'ils se rendaient au Transvaal pour leurs affaires et non pour s'engager dans les armées des deux républiques. Mais elles craignirent de s'être aventurées. Tout au moins, depuis le 1er février, les consuls devront « personnellement » garantir que les solliciteurs ne sont pas des militaires allant au Transvaal; autrement, les passeports seraient refusés.

L'Allemagne a témoigné d'une façon plus éclatante encore, si je ne me trompe, son désir de garder la plus stricte neutralité. Tandis qu'elle avait laissé ses grandes usines vendre des armes aux belligérans pendant la guerre de Crimée, pendant la guerre de Sécession, pendant la guerre turco-russe de 1877, elle a pris cette fois une autre attitude. Tous les journaux avaient publié la dépêche suivante, datée de Berlin (22 décembre) : « Depuis quelque temps, une activité fiévreuse règne à Essen, où l'on travaille jour et nuit. Les indiscrétions du personnel ne laissent aucun doute

au sujet des travaux en cours; il s'agit d'une commande de munitions pour l'artillerie anglaise. *En raison de la situation quasi officielle de la maison Krupp*, cette révélation provoque de violentes critiques. » Le gouvernement de l'Empire repoussa cette imputation et fit publier la note suivante dans l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord :* « On a plusieurs fois annoncé que la maison Krupp exécutait une grande commande d'obus en acier pour l'Angleterre, et l'on s'est demandé si cette livraison de matériel de guerre à l'un des belligérans était compatible avec les devoirs créés par la stricte neutralité que l'Empire allemand observe dans la guerre sud-africaine. Cette question est résolue négativement dans les sphères compétentes, et la maison Krupp a été priée, aussitôt après la publication des informations ci-dessus mentionnées, de ne pas opérer les envois d'armes, de canons, de munitions qu'elle pouvait avoir l'intention de faire à l'une des parties belligérantes. » Cette mesure fut désagréable au gouvernement britannique; mais, comme il s'était plaint de ce que la flotte commerciale allemande transportât beaucoup de volontaires destinés à l'armée des deux républiques, une compensation lui fut donnée : les compagnies maritimes de Hambourg ne donnèrent plus de billets pour Johannesburg ou Pretoria, et refusèrent d'accepter des passagers de troisième classe pour Delagoa-Bay (19 janvier).

L'Écho de Paris crut un moment, dans la seconde quinzaine d'octobre, « tenir de source certaine qu'une commande de canons des plus importantes ayant été faite pour le compte du Transvaal à la maison Canet, la compagnie des *Chargeurs réunis*, qui devait faire le transport par le territoire de Mozambique avait reçu de M. Delcassé l'interdiction formelle de satisfaire à ses engagemens. » L'agence Havas publia sans délai la note suivante : « Contrairement à ce qu'affirme un journal du matin, il est inexact que la compagnie des *Chargeurs réunis* ou n'importe quelle autre compagnie de navigation ait reçu du ministère des Affaires étrangères aucune interdiction d'aucune sorte. » C'était très clair. Le gouvernement français ne sortait pas du droit commun en laissant à l'industrie privée sa liberté d'action.

Les démarches faites par le gouvernement de Sa Majesté britannique pour recruter, sur une grande échelle, dans plusieurs pays, des soldats à destination du Transvaal soulevaient une question bien plus délicate. On pouvait se demander si le

gouvernement neutre ne tolérait pas un abus de son propre territoire, car de pareilles opérations ne pouvaient guère se poursuivre qu'avec son assentiment. C'est pourquoi M. Vandervelde, *leader* de la gauche socialiste, ayant interpellé le gouvernement belge sur le racolement d'hommes opéré par l'Angleterre en Belgique, M. van den Heuvel répondit, sur la foi de ses bureaux, que les bruits répandus à ce sujet n'étaient pas fondés. Mais le *Mémorial diplomatique* fit immédiatement observer que l'annonce suivante s'étalait dans plusieurs journaux belges : « *Engagemens pour l'Angleterre.* Les personnes qui désirent prendre un engagement dans l'armée anglaise sont priées de se faire inscrire de suite chez M. E. F. (ici l'adresse) à Bruxelles. » De même aux États-Unis : le major George A. Arrnes organisant librement une « expédition de flibustiers » à destination du Transvaal, on chercha des excuses et l'on manda de Washington, dans la première semaine de novembre, à la *Correspondance politique* que le gouvernement fédéral était impuissant à réprimer de telles menées, les entrepreneurs déployant une si grande prudence que les autorités n'auraient pas trouvé le moyen de justifier leur intervention. »

Au contraire, en Hongrie, le gouvernement fit d'abord les plus sérieux efforts pour empêcher une bande de recruteurs anglais de racoler des jeunes gens destinés à servir dans l'armée anglaise de l'Afrique australe (1). En Allemagne, on agit d'une façon décisive : la *Gazette de Voss* était informée, le 20 décembre, par une dépêche de Kambourg (duché de Saxe-Meiningen) que la justice avait décerné un mandat d'amener contre un sujet britannique, accusé d'avoir recruté des Allemands pour l'armée anglaise. L'Espagne ne témoignerait pas la même impartialité, s'il est vrai, comme l'annoncent les journaux du 18 février, qu'on y laisse ouvertement recruter les volontaires pour l'armée anglaise dans les débits de boissons et dans d'autres lieux publics. D'après les journaux du 11 février, les gouvernemens de Vienne et de Budapest avaient interdit aux compagnies subventionnées de transporter cinq mille chevaux achetés en Hongrie pour le compte de l'Angleterre. Toutefois c'était déjà beaucoup que d'avoir toléré sur le territoire hongrois l'achat, par d'aussi grandes quantités, d'un tel matériel de guerre.

(1) V. les journaux du 22 décembre.

Mais il est évident qu'aucun État neutre ne répond des enrôlemens individuels. Le gouvernement portugais, malgré toute sa bonne volonté, ne put pas empêcher, dans la seconde quinzaine de décembre, quelques déserteurs du croiseur *Adamastor* d'aller à Pretoria pour servir comme artilleurs chez les Boers. L'ancien colonel français de Villebois-Mareuil partit de Marseille le 26 octobre pour aller prendre un commandement dans l'armée des deux républiques, sans que le gouvernement français eût à s'en mêler. Ce gouvernement n'a pas d'explications à donner, parce qu'un certain nombre d'*anciens* artilleurs français, partis à leurs risques et périls, se trouvent en ce moment à Pretoria. Le gouvernement russe n'eut aucun moyen de retenir le colonel Gourko, qui s'embarqua le 25 décembre à Marseille sur le *Natal*, des *Messageries maritimes*, pour se rendre au Transvaal par Lourenço-Marquès. Si le gouvernement italien peut défendre à Ricciotti Garibaldi de recruter un régiment de volontaires dans la péninsule, il ne saurait l'empêcher de mettre « son épée » à la disposition du gouvernement britannique.

Le 31 octobre, les journaux français annoncèrent que 3 000 mulets avaient été, dans l'espace de huit jours, embarqués dans les ports italiens pour le compte de l'Angleterre à destination de l'Afrique australe. *La Liberté* soutint et pouvait soutenir, en effet, que le territoire italien devenait, par cette fourniture colossale, une base d'opérations contre les deux républiques. On télégraphiait, presque à la même date, de la Nouvelle-Orléans au *Daily Mail:* « Quatre officiers anglais ont, *depuis trois mois*, acheté à la Nouvelle-Orléans plus de 7 000 mulets, et 7 steamers ont été affrétés pour les transporter dans l'Afrique du sud (1). » Si les Boers s'étaient plaints, le gouvernement fédéral n'aurait pas manqué de répondre que la plupart de ces commandes étaient antérieures à l'ouverture des hostilités. C'est ainsi que M. Silvela, questionné dans les Chambres espagnoles, le 27 janvier, expliqua l'achat, fait par l'Angleterre, de 60 000 obus fabriqués à l'usine de Plasencia (provinces basques). Le même ministre s'est tiré par une autre réponse évasive d'une autre question posée sur la vente de cartouches Maxim à l'Angleterre par la même manufacture d'armes (13 février). Il est on ne peut plus difficile de déterminer où commence, où finit l'abus du territoire neutre.

(1) Les télégrammes du 15 février annoncent un nouvel achat de 2 500 mules fait à la Nouvelle-Orléans par des agens anglais.

Il faut, au demeurant, laisser, en cette matière, une certaine marge à l'industrie privée Le *Daily Mail*, organe de M. Chamberlain, aurait bien voulu mettre en cause le gouvernement français, lorsqu'il accumula, dans le milieu de janvier, les griefs de l'Angleterre contre la compagnie du Creusot, l'accusant, *après une enquête sur place*, disait-il, de fabriquer jour et nuit, sans repos, de l'artillerie et des munitions pour les Boers, déclarant en outre « tenir de bonne source » que, depuis dix-huit mois (!), plus de cent mécaniciens, parmi les meilleurs de cet établissement, étaient allés au Transvaal former les soldats de la république sud-africaine au maniement de l'artillerie. Mais le Creusot, qui ne se rattache par aucun lien, même officieux, au gouvernement de notre République, est libre de choisir ses cliens. Une seule chose est démontrée, c'est qu'il a refusé de fournir un matériel de guerre au *War Office*. L'usine autrichienne de Skoda put agir de même et s'abstenir de vendre au gouvernement anglais des canons qu'elle avait fabriqués. Les gouvernemens, en se gardant de forcer la main à ces établissemens, n'ont assurément enfreint aucune règle internationale et sont demeurés fidèles à leur devoir de neutralité.

VI. — LES CABLES SOUS-MARINS ET LES CONVENTIONS TÉLÉGRAPHIQUES

Quelques semaines après l'ouverture des hostilités, l'Europe fut profondément étonnée de ne recevoir les nouvelles de l'Afrique australe, — l'Angleterre ayant profité de l'apathie universelle pour monopoliser à son profit presque tout le réseau télégraphique sous-marin, — que par l'intermédiaire des Anglais et selon leur bon plaisir.

Dès le 26 octobre, plusieurs journaux annonçaient qu'une dépêche chiffrée adressée par un banquier de Paris à son correspondant de Madagascar était arrêtée par les agens du gouvernement britannique. « De quel droit? demandait *le Moniteur universel*. Tamatave ou Tananarive ne sont pas, que nous sachions, compris dans le rayon éventuel des opérations dont l'Afrique australe est le théâtre. » Les Anglais en vinrent promptement à supprimer toute communication chiffrée entre l'Europe et les diverses colonies européennes de l'Afrique orientale; l'avis suivant fut publié par le département des postes et télégraphes: « Le câble télégraphique entre Lourenço-Marquès et Mozambique

a été réparé; les communications avec l'Afrique du sud par le câble de la côte orientale sont donc rétablies. Il a été jugé nécessaire de suspendre à Aden, comme on l'a fait au Cap, la transmission des télégrammes en mots de code ou en chiffres envoyés soit par les gouvernemens étrangers, soit par les particuliers, à destination ou en provenance de Zanzibar, Seychelles, Maurice, Madagascar, l'Est-Afrique anglaise, l'Est-Afrique allemande, Mozambique, Delagoa-Bay, Rhodesia, Afrique centrale anglaise, État libre, Transvaal, colonie du Cap, Natal. Les télégrammes ordinaires seront soumis à la censure. » Le *Journal des Débats* dénonça dans les termes les plus vifs les intolérables embarras qu'un procédé semblable allait causer aux gouvernemens européens.

Le cabinet de Saint-James fit, naturellement, la sourde oreille. Un télégramme de Berlin informa, le 23 décembre, tous les pays commerçans que les Anglais refusaient de transmettre les ordres télégraphiques à destination de Lourenço relatifs aux objets de première nécessité, vivres, sucre, pétrole par exemple, de peur que ces objets ne fussent réexpédiés au Transvaal. Deux nouveaux faits furent signalés quelques jours après par la presse française : un télégramme en langage clair, envoyé le 2 janvier par la *Compagnie lyonnaise de Madagascar* à sa maison de Tananarive, fut arrêté à Aden par la censure anglaise (1); le même jour, un correspondant marseillais de la même maison télégraphiait à son fils, en résidence à Majunga, les mots suivans : « Patiente, Pagnoud, câble Tananarive; » le télégramme fut encore arbitrairement retenu par la même censure et simplement confisqué. L'indignation et l'inquiétude redoublèrent.

Toutes les fois qu'il s'agit d'atténuer les maux de la guerre, on est sûr de trouver le jeune empereur de Russie au premier rang parmi les promoteurs d'une réforme salutaire. On peut donc croire à l'information publiée le 6 janvier par la *Gazette de Cologne* : « Le gouvernement russe vient d'adresser aux cabinets une circulaire pour leur demander s'ils estiment que la façon dont l'Angleterre intercepte ou renvoie les télégrammes non seulement privés, mais administratifs, en provenance ou à destination des deux républiques, se concilie avec le traité télégraphique international conclu à Saint-Pétersbourg en 1875 (2) avec les puis-

(1) Par surcroît on refusait de rembourser 85 francs, montant du prix de la dépêche.

(2) La plupart des journaux ont imprimé par erreur « *1895* » au lieu de « *1875.* »

sances. » Cette feuille ajoutait qu'il y aurait surtout à examiner, d'après la note du gouvernement russe, l'application de l'article 7 du traité de Saint-Pétersbourg et le paragraphe 46 du règlement revisé à Budapest en 1896.

Il importe de poser la question avec une certaine précision, sous peine de n'en pas comprendre un mot.

La législation internationale des télégraphes se résumait, avant la convention du 14 mars 1884 pour la protection des câbles sous-marins, en deux actes signés à Saint-Pétersbourg : 1° une convention du 22 juillet 1875 entre la France, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Perse, la Suède et la Norvège, le Portugal, la Suisse, la Turquie, remplaçant les anciennes conventions du 17 mai 1865, du 21 juillet 1868, du 14 janvier 1872, formant désormais la charte des télégraphes internationaux et posant les principes fondamentaux; 2° un règlement daté du même jour, contenant les règles d'exécution qui devaient varier avec le développement des communications ou les progrès de la science, et qui fut, en effet, sans cesse remanié (1). La convention originaire et les règlemens successivement arrêtés pour son exécution ont été conclus, signés, ratifiés, il importe de le remarquer, avec la même solennité que la convention elle-même.

En face de ces pactes internationaux, il faut placer la convention de Paris du 14 mars 1884 conclue entre la France et vingt-cinq autres puissances, parmi lesquelles la Grande-Bretagne, pour la protection des câbles sous-marins. Dès 1869, les États-Unis avaient exprimé le désir qu'une conférence se réunît à Washington pour délibérer sur un projet de convention spéciale à ces câbles qui serait soumis aux puissances. On s'était hâté lentement, mais on n'avait jamais cessé d'en parler, par exemple à la conférence télégraphique de Rome en 1871, à la conférence de Bruxelles en 1874. L'*Institut de droit international* avait, sur un rapport très remarquable qui lui avait été présenté par M. Louis Renault, voté pour cet objet distinct un projet de règlement sommaire en deux articles (septembre 1873).

(1) La Grande-Bretagne n'avait pas signé la convention de juillet 1875; mais elle figure parmi les puissances signataires du « règlement de service » arrêté le 17 décembre 1885 pour l'exécution de cette convention. Dès 1881, le Natal et le Cap avaient adhéré à la convention proprement dite. Le colonel Robinson, directeur des services indiens, avait signé le *règlement* de 1875, mais non la convention

On n'a pas manqué d'invoquer, pour justifier les procédés anglais, la convention de juillet 1884. On a fait ressortir que l'article 15 de ce traité disait : « Il est bien entendu que les stipulations de la présente convention ne portent aucune atteinte à la liberté d'action des belligérans. » Si le régime international de la télégraphie terrestre, ajoutait-on, est organisé par les conventions télégraphiques proprement dites, celui des câbles sous-marins ne l'est que par la convention de Paris. Or celle-ci suspend elle-même son action en temps de guerre et donne carte blanche aux belligérans. Donc les belligérans n'ont d'autre loi que leur propre volonté,

Mais, d'après la note publiée par la *Gazette de Cologne*, ce n'est pas la convention de 1884, c'est la convention générale de 1875, c'est le dernier règlement arrêté pour son exécution que les chancelleries opposeraient au cabinet de Saint-James. Peuvent-elles ainsi procéder ? Je ne crois pas que la question ait encore été traitée et je me vois obligé de soumettre les textes au lecteur.

La convention de 1875 déclare dans son article 6 que « les télégrammes d'État et de service peuvent être émis en langage secret dans toutes les relations. » La portée de ces derniers mots est très générale. L'article 7 ajoute : « les Hautes Parties contractantes se réservent la faculté d'arrêter la transmission de tout télégramme privé qui paraîtrait dangereux pour la sécurité de l'État ou qui serait contraire aux lois du pays, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. » Cette clause, loyalement comprise, exécutée de bonne foi, ne donne point un pouvoir arbitraire aux puissances signataires. Il est vrai que l'article 8 ajoute : « Chaque gouvernement se réserve aussi la faculté de suspendre le service de la télégraphie internationale pour un temps indéterminé, s'il le juge nécessaire, soit d'une manière générale, soit seulement sur certaines lignes et pour certaines natures de correspondance, à charge par lui d'en aviser immédiatement chacun des autres gouvernemens contractans. »

Se figure-t-on que cette disposition abandonne tous les intérêts privés et publics au caprice d'un État, par cela seul qu'il détient, en tout ou en partie, un réseau télégraphique ? Ce serait une grave erreur, que dissiperait la lecture du règlement international, inséparable de la convention originaire, voté le 22 juillet 1896 à Budapest et signé pour la Grande-Bretagne par MM. Zamb, Frischer, P. Benton. J'en reproduis quelques articles :

Art. 46, § 1 : « Il ne doit être fait usage de la faculté, réservée par l'article 7 de la Convention, d'arrêter la transmission de tout télégramme privé qui paraîtrait dangereux pour la sécurité de l'État... qu'à charge d'en avertir immédiatement l'administration de laquelle dépend le bureau d'origine; 2° le contrôle est exercé par les bureaux télégraphiques extrêmes ou intermédiaires, *sauf recours à l'administration centrale, qui prononce sans appel;* 3° *la transmission des télégrammes d'État et des télégrammes de service se fait de droit. Les bureaux télégraphiques n'ont aucun contrôle à exercer sur ces télégrammes.* » On peut se demander d'abord si les chancelleries européennes ne pourraient pas opposer le second alinéa de l'article 46 au gouvernement britannique. Il faut combiner, en effet, cette clause avec les articles 79 et 80 du même règlement. L'article 79 (1) définit les attributions de cet organe central, placé sous la haute autorité de l'administration supérieure de l'un des gouvernemens, désigné à cet effet par le règlement de service, et l'article 80 ajoute aussitôt : « L'administration supérieure de la Confédération suisse est désignée pour organiser le bureau international dans les conditions déterminées par les articles 81 à 83. » Les chancelleries ne peuvent-elles pas dire au cabinet de Saint-James : Vous vous êtes engagé vous-même à ne pas arrêter la transmission des télégrammes d'État et des télégrammes de service. Sommes-nous en désaccord sur la portée de la convention télégraphique? Saisissons l'administration centrale qui prononcera.

Mais le troisième alinéa complète assurément les articles 6 et 7 de la convention originaire, en détermine le sens et les rectifierait au besoin : les bureaux télégraphiques des États signataires n'ont aucun contrôle à exercer sur les télégrammes d'État et de service. C'est très clair.

Il faut, pour les soustraire à cette injonction, soutenir que la convention de Saint-Pétersbourg et les règlemens faits pour son exécution ne peuvent jamais concerner à un point de vue quelconque une partie quelconque du réseau télégraphique sous-marin. Or cette thèse ne me paraît pas pouvoir être soutenue.

D'abord on assimilait généralement au télégraphe terrestre proprement dit, même avant 1875, dans le chaos des législations locales parallèles aux actes de 1865, de 1868 et de 1872, le télé-

(1) Reproduisant l'art, 14 de la convention originaire.

graphe sous-marin en tant qu'il était établi sur le territoire d'un État (or, les câbles sous-marins atterrissent nécessairement sur plusieurs points de la terre ferme) et, par une conséquence logique, la portion même de ces câbles située dans la mer territoriale (1). Une convention internationale du 16 mai 1864 débutait ainsi : « Les H. P. C. déclarent d'utilité internationale et prennent à ce titre sous leur protection et leur garantie, *sur leurs territoires respectifs*, la ligne de télégraphie transatlantique. » Une autre convention signée en 1864 entre notre ministre de l'Intérieur et les sieurs Rowett et autres disait encore : « Les portions des câbles sous-marins et les lignes souterraines ou sur poteaux qui les rattacheront aux bureaux télégraphiques seront placés, sur le territoire des pays soumis à la France, sous la protection des lois françaises, comme si elles étaient la propriété de l'État. » On lisait, enfin, dans un règlement de Saint-Pétersbourg : « Les administrations concourent, *dans les limites de leur action respective*, à la sauvegarde des fils internationaux et des câbles sous-marins. »

Il serait absurde de supposer que la grande convention de 1875, complétée par ses règlemens de service, ait modifié cet état de choses. La convention de Paris n'a qu'une portée très restreinte; elle se propose seulement, en définitive, de prévenir, de réprimer ou de réparer la rupture ou la détérioration des câbles sous-marins dans la haute mer. La convention de Saint-Pétersbourg et le règlement de Budapest, en 87 articles, qui s'y incorpore, ont, au contraire, la portée la plus large. D'ailleurs, en 1896, on avait sous les yeux le pacte de 1884 pour la protection des câbles télégraphiques; si l'on avait voulu éviter toute combinaison des conventions et, par exemple, soustraire n'importe quelle portion des câbles sous-marins, même envisagés comme câbles d'atterrissage, à toutes les dispositions de ce règlement, on l'aurait dit. La convention de Paris avait soustrait le cas de guerre à ses propres prévisions dans un article spécial; rien n'était plus aisé que d'introduire une disposition de ce genre dans le nouveau pacte : on s'est gardé de le faire.

Or, il est à remarquer que les actes arbitraires et vexatoires reprochés aux Anglais se sont passés, non dans la haute mer, mais sur leur territoire. C'est au point même où les câbles atterrissent sur ce territoire, soit au départ, soit à l'arrivée, qu'on saisissait et

(1) Comp. le rapport de M. L. Renault.

qu'on interceptait les télégrammes. Puisque les télégraphes sous-marins sont encore des télégraphes, pourquoi les affranchir des mesures prises dans l'intérêt universel par des règlemens internationaux qui font la police des réseaux télégraphiques sans la moindre distinction? J'incline à penser que les chancelleries, en s'appuyant sur ces règlemens, ont trouvé le terrain d'un débat diplomatique.

Un échange de notes et d'observations ne retardera pas d'ailleurs de vingt-quatre heures le développement des réseaux télégraphiques sous-marins que les circonstances imposent à plusieurs puissances, gravement menacées dans leurs intérêts.

CONCLUSION

La conclusion, c'est qu'il faut mettre le plus tôt possible un terme à cette guerre. C'est là, je le sais, pour un titan comme M. Chamberlain, une politique de pygmée. La faute grave de ce personnage est d'avoir convaincu les Anglais qu'il leur suffit, pour escalader le ciel, de vouloir l'escalader ; mais cette faute même le porte aux nues et sa popularité centuple son ardeur belliqueuse. Pitt, Burke, Fox, Canning, se sont figuré que leur noble pays pouvait tenir un des premiers rangs, le premier peut-être dans l'univers, sans recommencer l'histoire du peuple romain. Au Secrétariat des Colonies, on voit aujourd'hui les choses de plus haut : l'Angleterre, croit-on, doit conquérir le monde ou manque à sa destinée. C'est, du moins à Birmingham, la grande politique, la seule politique. Nous répondons que la grande politique consiste, précisément à l'heure actuelle, dans un acte de justice internationale. Nous ne croyons pas faire injure à l'Angleterre en lui disant qu'elle est assez forte pour être juste. C'est l'opinion du monde entier.

Sans doute il est généralement désagréable au public anglais de s'entendre dire quelle est sur son compte à un moment quelconque l'opinion du monde ; mais rien ne lui est plus utile. Cette phrase même serait déplacée dans la bouche d'un Français : c'est pourquoi je l'emprunte au discours prononcé le 15 février devant la Chambre haute par lord Rosebery.

ARTHUR DESJARDINS.

LE

MARIAGE DE MARIE LECZINSKA

I

En 1725 vivait sur terre française, à Wissembourg en Basse-Alsace, la famille d'un roi détrôné dont le nom, plus d'une fois mêlé à l'histoire guerrière du commencement du siècle, semblait voué désormais au complet oubli.

Stanislas Leczinski (Leszczyński), simple palatin de Posnanie, élu roi de Pologne en 1704, grâce à l'amitié du grand Charles XII, avait partagé la fortune du héros de la Suède. Les revers de Charles avaient mis fin à ce règne, la Pologne ayant dû accepter à nouveau la royauté d'Auguste, électeur de Saxe, appuyé par les armées du tsar Pierre. Le vainqueur de Pultawa, fidèle à la fraternité des armes, ne laissait point sacrifier entièrement le compagnon qui avait conduit au service de sa gloire la vaillance polonaise. Il lui donnait à gouverner la petite principauté de Deux-Ponts, sur la rive droite du Rhin, rattachée momentanément à sa couronne. Leczinski attendait d'abord, dans cet honorable exil, l'heure où le roi de Suède et son allié pourraient rentrer en vainqueurs dans Varsovie et reprendre à l'usurpateur le sceptre des Jagellons. La mort de son protecteur ruinait bientôt ses espérances et celles du parti qui le soutenait encore en Pologne. Une prompte détresse suivait ce malheur; il devait abandonner Deux-Ponts, réclamé par l'héritier légitime, et la sœur de Charles XII, devenue reine de Suède, cessait de lui servir sa pension. Il vivait quelque temps de secours plus ou moins déguisés et d'emprunts aux banques de Francfort. Mais son existence même n'était plus

en sûreté : les agens du roi Auguste, qui avaient tenté à plusieurs reprises de l'enlever ou de le tuer, recommençaient leurs complots avec des facilités nouvelles. Il fallait trouver à tout prix un asile : la frontière française était voisine, et la place de Landau le recevait en fugitif avec les siens. Bientôt après, sa demande de séjour était accueillie par le Régent, au nom du petit roi Louis XV, et on lui laissait choisir la ville de l'intendance d'Alsace où il lui plairait de résider sous la sauvegarde bienveillante du roi de France. C'est ainsi qu'au début de 1719, il s'était installé à Wissembourg. Il y gardait ce reste de petite cour que conservent aux rois déchus le dévouement exalté par l'infortune et aussi l'indéracinable vanité des titres sonores.

Rien ne faisait prévoir que la vie déjà si agitée de Leczinski dût avoir des revirements encore plus étranges que ceux qu'elle avait subis. De simple gentilhomme vivant sur ses terres, il était devenu roi et chef d'armée ; à présent exilé et réduit à mendier sa vie, l'avenir lui ménageait des retours extraordinaires, une royauté encore, puis, de nouveau, les émotions d'un proscrit, enfin, pour couronner ces aventures, une espèce de trône honoraire et les studieux loisirs d'un philosophe. Les circonstances et les hasards seuls avaient fait et devaient continuer cette étonnante carrière ; elle ne sortait point, comme il l'a cru longtemps, des mérites d'un homme capable de s'élever aux destinées les plus hautes et digne d'attirer sur sa tête les coups violens de la fortune.

La légende faite autour du nom du roi Stanislas a été entretenue par les flatteurs de la reine de France et soigneusement préparée par lui-même pendant la dernière partie de sa vie. Il ne fut, dans la réalité, ni le héros désintéressé, ni le politique tout philanthrope que ses biographes nous ont dépeint. L'étude nouvelle des documens le montre atteint d'ambitions inguérissables

(1) Sources : les *Mémoires :* Villars, Marais, Barbier, Duclos, Saint-Simon, etc. ; la *Correspondance de Voltaire*, le *Mercure de France* et la *Gazette* ; le volume peu connu du chevalier Daudet, *Journal historique du voyage de S. A. S. Mlle de Clermont depuis Paris jusqu'à Strasbourg, et du voyage de la Reine depuis Strasbourg jusqu'à Fontainebleau*, Châlons, 1725 ; le livre de M. Paul de Raynal, *Le mariage d'un Roi*, Paris, 1887, qui a fort bien tiré parti des Archives des Affaires étrangères ; celui de M. Albert Vandal sur *Louis XV et Élisabeth de Russie*, Paris, 1882 ; celui de M. Pierre Boyé, *Stanislas Leszczyński et le Traité de Vienne*, Nancy, 1898, qui renouvelle la documentation sur Stanislas. M. Gauthier-Villars prépare un autre récit. A la bibliothèque de l'Arsenal, sont les papiers du maréchal du Bourg, où les détails inédits ne manquent point : aux Archives nationales, le carton des rois relatif au mariage et le registre des premiers gentilshommes de la Chambre.

et médiocrement doué pour en soutenir les prétentions. Roi à vingt-sept ans par la volonté d'un grand capitaine, il s'est cru des titres personnels à le rester, et cette conviction orgueilleuse, qu'il s'imaginait tempérer suffisamment par l'humilité chrétienne, a pesé sur toutes les décisions de sa vie. Les chimères de son imagination le jetaient des enivremens de la vanité satisfaite aux défaillances du découragement. Honnête homme toutefois dans tous les sens du mot, d'un esprit vif et lettré, plein de qualités privées fort respectables, affectueux et bon, capable de sentir très vivement l'amitié et de l'inspirer, dévoué et chevaleresque à la polonaise et bien pourvu de bravoure, Stanislas eût bridé d'un éclat plus pur aux seconds rangs de l'histoire. Il était né, semble-t-il, pour mener avec dignité la noble existence seigneuriale de son pays, et pour remplir les tendres devoirs du père de famille, non pour l'autorité et la responsabilité d'un grand royaume. Jamais, du reste, il ne mérita mieux la sympathie que pendant son exil à Wissembourg; l'excès de son malheur anéantissait alors ses rêveries ambitieuses, et il supportait avec résignation et courage une disgrâce cette fois imméritée.

Stanislas et sa famille habitaient une modeste maison particulière, l'hôtel de Weber. La misère qui les accablait n'avait point pour décor la pittoresque commanderie en ruines, où les historiens ont aimé à la décrire, mais elle n'en était pas moins lamentable. Aucun secours n'arrivait de Pologne, où tous les biens du banni étaient confisqués et où ses parens même l'abandonnaient; les pierreries de la reine étaient en gage chez un prêteur; quant à la pension du roi de France, elle ne venait pas avec exactitude, et il fallait souvent la réclamer des ministres par des lettres suppliantes et douloureuses.

Cette détresse d'argent était d'autant plus pénible à Stanislas qu'elle l'empêchait de remplir ses devoirs envers des serviteurs demeurés fidèles et qui entretenaient autour de lui l'apparence d'une vie royale. Tout espoir de restauration prochaine ayant disparu, les compagnons du banni s'étaient peu à peu dispersés; il ne restait plus auprès de lui que cinq ou six gentilshommes, dont le vieux baron de Meszeck, qui conservait dans cette maison étrangère le titre de grand-maréchal du palais, et deux prêtres polonais, confesseurs de la reine et de la jeune princesse Marie. Un seul parent, le comte Tarlo, habitait avec Stanislas, ainsi que la mère du roi, que son âge et ses infirmités isolaient un peu de la

famille. On vivait à l'écart du monde et presque ignoré de lui, recevant seulement quelques visites de la noblesse de la province. Le roi de Pologne avait noué cependant des relations d'amitié avec le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, et le maréchal du Bourg, commandant de la même ville. Le prélat et le maréchal venaient assez souvent à Wissembourg, attentifs à remplir le devoir de l'hospitalité envers une infortune aussi intéressante, et déclaraient leur admiration affectueuse pour les vertus qu'ils y rencontraient.

Dans cet intérieur d'exilés, où la reine montrait plus de force de caractère que de douceur, et qu'attristait encore la morose vieillesse de la mère du roi, tout le sourire et toute la grâce venaient de la princesse Marie. A mesure que l'espoir de retourner en Pologne s'effaçait, les préoccupations de Stanislas se concentraient sur l'avenir de cette enfant de vingt ans, devenue fille unique par la mort récente d'une sœur aînée. Elle tenait de lui non seulement les traits de son visage, mais son humeur enjouée, son cœur passionné et son goût des choses de l'esprit. Il l'avait élevée lui-même pendant les dernières années, dans les trop longs loisirs de Wissembourg, et lui avait donné une instruction forte, l'habitude des lectures solides, une religion sans bigoterie, non sans dévotion, et fort appuyée sur les pratiques. Destinée, comme il le semblait, à mener une vie modeste, elle avait reçu l'éducation qui se prête le mieux à en faire supporter la médiocrité et à en augmenter le charme. Elle dansait, chantait, jouait du clavecin, tout cela avec un goût naturel et sans avoir eu de maîtres de premier ordre pour l'y perfectionner. Il manquait à sa personne le don suprême de la beauté; mais elle était agréable, bien faite, avec des yeux expressifs, un grand front, une jolie bouche, et la jeunesse d'un teint dont l'eau fraîche faisait tout le fard. Une telle jeune fille était de celles dont un cœur paternel s'enorgueillit et qu'il croit promises, par un droit spécial, à toutes les formes du bonheur.

Les seuls plaisirs que Marie eût goûtés jusqu'alors se réduisaient à l'intimité de son père, aux visites des rares amis, et aux œuvres de charité qui remplissaient ses journées et celles de sa mère et lui valaient l'affection des pauvres gens du voisinage. Les malheurs persistans qui avaient frappé autour d'elle avaient développé ses sentimens de pitié et mûri par la souffrance son jeune esprit. Elle se rappelait sans cesse le temps des guerres désastreuses, l'attente

anxieuse des nouvelles, les inquiétudes continuelles sur une vie chère, les départs précipités, ces voyages qui ressemblaient à des fuites, enfin toutes ces années tragiques ou incertaines vécues par la famille en Posnanie, en Suède, en Poméranie, jusqu'à l'asile misérable qui l'abritait aujourd'hui. Un jour, au château de Posen, lorsque Marie était tout enfant encore, les Russes étaient arrivés, pendant une absence du père, et avaient enfoncé les portes ; on l'avait fait fuir par une fenêtre sur les jardins ; dans le village où l'on s'était réfugié, un paysan l'avait cachée dans son four, et elle avait attendu là, sans bouger, de longues heures, que les ennemis redoutés fussent partis. De tels souvenirs n'étaient pas rares dans la mémoire de Marie, et lui faisaient remercier Dieu et le roi de France de cette tranquillité présente qui ne satisfaisait point son père.

L'exilé qui signait encore « Stanislas roi, » ainsi qu'il le fit toute sa vie, subordonnait pour le moment ses ambitions politiques à ses devoirs de paternité. Cette enfant uniquement aimée et si digne d'être heureuse, mais sans fortune et sans patrie, ne pouvait plus attendre l'union qu'il avait autrefois rêvée pour elle. Isolé comme il l'était de son pays, c'était dans la noblesse de France ou des bords du Rhin qu'il devait trouver un protecteur pour cette chère et incertaine destinée. Il n'oubliait pas, en ce temps où l'honneur du nom était compté d'abord dans le patrimoine des familles, que la gloire éphémère de sa couronne donnait à sa fille le droit d'être recherchée par de grands personnages ; mais le même souvenir obligeait aussi le père à se montrer difficile sur les prétendans et restreignait singulièrement son choix.

Un peu avant la mort du régent, la princesse Marie avait été demandée par le marquis de Courtenvaux, petit-fils du ministre Louvois, qui exerçait à Versailles la charge de colonel des Cent-Suisses de la garde du Roi ; mais il n'avait pu obtenir le duché-pairie que Stanislas eût souhaité pour son gendre, et le projet n'avait pas eu de suite. Le roi de Pologne avait songé de son côté au fils de la margrave de Bade, sa voisine ; mais celle-ci, après les premiers pourparlers, s'était dérobée, non sans laisser sentir qu'elle n'appréciait point les avantages d'une alliance avec un roi sans royaume. Stanislas était encore sous l'humiliation de ce refus, quand une proposition inattendue vint jeter dans la famille l'idée et l'ambition d'un mariage avec un prince de la maison de Bourbon.

Ce qu'on connaissait de la cour de Versailles au modeste foyer de Wissembourg se réduisait à peu de chose. Bien rarement un étranger de distinction, traversant l'Alsace et visitant Stanislas, y avait apporté l'écho discret des fêtes et des intrigues de la Régence. Le roi avait jadis, dans ses voyages de jeunesse, entrevu le rayonnement de gloire de Louis XIV, mais le monde nouveau qui l'avait remplacé lui était inconnu entièrement. Ce n'était que par les gazettes et les conversations de gens de province qu'il était informé des événemens de France et des hommes qui s'y remplaçaient au pouvoir. Une grande inquiétude lui était venue à la mort du Régent : le successeur lui conserverait-il le chétif appui qu'il recevait et contre lequel le roi régnant de Pologne avait protesté?

Ce successeur, dont il ne savait rien encore, était M. le duc de Bourbon (M. le Duc), qui portait le titre de premier ministre. Il eut bientôt l'assurance que rien ne serait changé aux sentimens de la France en sa faveur. Mais sa surprise fut grande, quand le ministre lui fit savoir qu'ayant décidé de se marier, il songeait à demander la princesse Marie! Rien jusqu'à présent n'avait permis à Stanislas d'aussi hautes espérances. Il vit aussitôt, si ce projet se réalisait, l'avenir de sa fille assuré de la façon la plus brillante qu'elle eût rêvée, personne ne pouvant prévoir les destins plus glorieux encore qui l'attendaient.

II

Qu'était alors cette cour de France où la princesse Marie semblait appelée à vivre, et quelles circonstances singulières lui en ouvraient le chemin? Comment les événemens allaient-ils marcher assez vite pour remplacer l'alliance déjà inespérée du sang royal par celle du Roi lui-même? Il faut dire tout cela brièvement, comme on raconte une partie d'histoire bien connue, en marquant les détails nécessaires pour faire comprendre celle qui suivra.

Il y a à Versailles un roi de quinze ans dont tous les goûts sont pour la chasse et qui est fiancé par politique, depuis 1721, à une gracieuse petite infante, vivant à la cour et attendant l'heure du mariage. Elle doit prendre patience longtemps encore, puisqu'elle n'a pas même sept ans, mais son union est assurée par les plus solennels engagemens et par sa présence au Louvre, au milieu d'honneurs presque royaux. Si la princesse espagnole et le jeune Louis XV sont un couple charmant, comme on le voit

rarement réuni, il ne saurait être bien intéressant. Ce sont deux enfans, autour de qui se fait la politique et qui n'en font pas. Il y a au contraire, près du trône, deux hommes d'inégale importance, exerçant tous les deux une part du pouvoir : l'un, M. de Fleury, ancien évêque de Fréjus, se contente pour le moment de conduire l'esprit du Roi, dont il a été le précepteur et dont il reste le seul conseiller; l'autre, Louis de Condé, duc de Bourbon, gouverne l'État et prend la parole devant l'Europe au nom de son maître.

Aucun choc n'a heurté l'une à l'autre ces deux puissances. C'est M. de Fréjus qui a fait donner le ministère à M. le Duc, au lendemain de la mort du Régent, sachant bien qu'aucun personnage ne pouvait lui porter moins d'ombrage. Ce prince de trente ans, d'intelligence ordinaire, remplace par une infatuation assez discrète l'expérience des affaires, qu'il est incapable d'acquérir. Quant au vieux prêtre, doucereux et poli, son ambition est sans mesure, sinon sans prudence; il sait très sûrement qu'il prendra le pouvoir des mains de son élève, lorsque son heure sera venue; mais il n'est point pressé : il a soixante-dix ans, et peut attendre encore, ayant attendu si longtemps.

Une idée principale domine la politique de M. le Duc et y donne, comme il arrive, une direction fort opposée à celle qu'a suivie le précédent régime. La Régence, sans nuire aux intérêts de la France, a servi à grandir la maison d'Orléans. On rêve aujourd'hui de l'abaisser. Le mariage réalisé d'une fille du Régent, Mlle de Montpensier, avec le prince héritier d'Espagne, en échange de la promesse de mariage entre Louis XV et l'infante, a consacré l'étroite union des deux pays, chère au Grand Roi; mais elle a été, pour la branche cadette de la maison de France, un triomphe d'ambition, suivi bientôt d'un autre succès, le projet d'union entre une seconde princesse, Mlle de Beaujolais, et cet infant Don Carlos dont on compte faire un duc de Parme. A côté de ces couronnes promises à des princesses d'Orléans, le très jeune âge de la petite infante maintient, pour de longues années encore, les chances de succession au trône de France en faveur du duc d'Orléans, premier prince du sang.

Le titre est porté, à l'heure actuelle, par un jeune homme de vingt ans dont le rôle reste assez effacé et qui, occupé de charité et d'affaires religieuses, promet d'être en contraste absolu avec son père. S'il semble peu fait pour inspirer une grande haine, il

est du moins assez jaloux de ses prérogatives et assez fidèle aux traditions de sa famille pour n'en rien abandonner aux prétentions rivales de la maison de Condé, la plus rapprochée du trône après la sienne. Le hasard peut avoir mis le pouvoir suprême dans les mains d'un Condé, sans qu'il ait cessé de le regarder comme son inférieur par la naissance. La lutte de deux mères orgueilleuses, la duchesse d'Orléans et la duchesse de Bourbon, ajoute à l'hostilité entre les deux princes. La première a refusé avec hauteur la main de la sœur du ministre pour son fils et vient de lui faire épouser une princesse de Bade; ce mariage a servi d'occasion à un redoublement de froideur et d'impertinences, et un parti de cour assez nombreux s'est empressé de rappeler que le duc d'Orléans, tant que Louis XV n'est pas marié, doit être regardé comme l'héritier présomptif de la couronne.

Le Régent a eu le mérite, au milieu de ses pires débauches, de ne jamais abandonner aux mains des femmes la politique du royaume. Il n'en va pas de même avec M. le Duc, dont les mœurs assez pitoyables font le seul point où il se plaise à continuer la tradition de Philippe d'Orléans. Il a laissé prendre à sa maîtresse, Mme de Prie, une autorité si grande sur son esprit qu'elle est devenue plus puissante dans l'État que le premier ministre lui-même; et c'est une singulière figure que celle de cette femme, d'une ambition si âpre et d'une destinée si courte, qui ouvre, dès l'adolescence de Louis XV, la série des maîtresses politiques du XVIIIe siècle.

La fille d'un riche entrepreneur de vivres, Berthelot de Pléneuf, a été mariée de bonne heure, pour sa jolie taille et ses écus, au marquis de Prie, proche parent de la duchesse de Ventadour, gouvernante du Roi. Elle a jeté son premier éclat à la cour de Turin, où son mari a soutenu, avec l'argent du mariage, une brillante ambassade. Mais la ruine est arrivée, Berthelot ayant été recherché, comme on dit, pour l'origine de sa fortune et ayant dû livrer ses biens pour sauver sa tête. La marquise de Prie, sous les grâces de sa jeunesse et la vivacité de ses yeux chinois, cache l'âme d'un roué de la Régence; l'impiété cynique s'y mêle à une avidité sans mesure et à cette galanterie qui se passe de sensibilité. Elle a cherché, en plus d'une expérience, à retenir le cœur qui pourrait lui rendre la fortune. Le duc de Bourbon s'y est laissé prendre, ce qui est déjà pour elle une belle aventure; mais la chance survenue de voir son amant élevé au pou-

voir de premier ministre lui a donné le goût de diriger l'État.

M. le Duc étant laid, borgne et borné, il semble juste à Mme de Prie que les répugnances qu'elle éprouve auprès de lui soient payées par la pleine satisfaction de sa cupidité et de son orgueil. Le prince n'a rien à refuser à une maîtresse déclarée dont l'intelligence, lucide et ferme, le domine. Voilà comment, en ce moment du règne où le Roi, quoique légalement majeur, ne gouverne pas, c'est Mme de Prie qui tient la France.

Jamais peut-être les affaires nationales n'ont été confiées avec moins de contrôle à des mains plus indignes de les manier. La preuve n'est point faite que Mme de Prie ait reçu, pour servir l'Angleterre, la pension payée, dit-on, à Dubois, ni qu'elle ait mérité du cabinet de Londres d'aussi flatteuses marques de confiance. Mais, si les erreurs diplomatiques du moment peuvent s'expliquer par d'autres causes, les fautes intérieures qui ont rendu très vite impopulaire le gouvernement de M. le Duc sont justement imputables à sa conseillère. Elles portent surtout sur les mesures destinées à se procurer de l'argent. Un de ces trois frères Paris qui ont été les collaborateurs financiers du Régent, Paris-Duverney, a mis son activité hardie au service du nouveau régime et s'est tout dévoué à la favorite. Quand on a, sur l'avis de Duverney, diminué la valeur légale des monnaies et l'intérêt de l'argent, imposé du cinquantième tous les revenus, rétabli la vieille taxe féodale de joyeux avènement, le mécontentement public a pu voir avec raison en toutes ces fâcheuses mesures la main de Mme de Prie.

D'une liaison aussi avantageuse, la marquise compterait profiter longtemps encore, si elle n'était menacée par un projet de la duchesse de Bourbon. Celle-ci s'est mis en tête d'obliger son fils à se marier. Il est naturel que le petit-fils du vainqueur de Rocroi, qui n'a pas eu d'enfant d'une première union, assure par lui-même la transmission du nom des Condé. C'est la manière la plus sûre de balancer l'augmentation d'influence que procure son mariage au jeune duc d'Orléans.

C'est aussi, aux yeux de la mère, un moyen de délier son fils des liens peu honorables qui le retiennent. Mme de Prie ne l'entend point de cette façon, et, quand elle voit que cette idée trop raisonnable est entrée dans l'esprit de M. le Duc, elle s'avise du moins de mener les recherches elle-même et de trouver une épouse suivant ses convenances. Pour que la marquise garde, le

mariage fait, sa situation et les avantages qui en découlent, il faut que la nouvelle duchesse n'ait point de qualités trop séduisantes; il importe aussi qu'elle soit de naissance assez modeste pour se sentir obligée envers la dame qui l'aura désignée à un aussi haut rang.

Ce fut dans ces dispositions d'esprit qu'une conversation de salon rappela à Mme de Prie l'existence de la fille de Stanislas. Le roi de Pologne avait comme correspondant à Paris, pour ses affaires, un officier français qui avait servi jadis sous ses ordres, au temps de Charles XII, et qui allait quelquefois lui rendre visite à Wissembourg. Cet officier, le chevalier de Vauchoux, était en relations avec la veuve d'un ancien caissier de Berthelot de Pléneuf, une dame Texier, qui avait ses entrées chez Mme de Prie et qui l'y présenta un jour. Il eut occasion de parler de la petite cour polonaise, qu'il fréquentait, et du désir qu'avait Stanislas de fixer l'avenir de sa fille. Ce qu'apprit la marquise de l'éducation simple et des douces qualités de la princesse Marie retint aussitôt son attention : elle entrevit que cette alliance, fort acceptable pour son amant, pourrait le lui laisser tout entier. M. le Duc adopta le projet avec une certaine ardeur; il pensait, peut-on croire, que le roi Stanislas n'avait pas perdu toutes ses chances de restauration, et que son gendre pouvait être appelé, le cas échéant, à recueillir ses titres à la couronne de Pologne. On fit à Wissembourg des ouvertures directes par le maréchal du Bourg. Stanislas fut prié de tenir secrètes ces premières communications; mais ce fut une grande joie pour lui que l'établissement de sa fille pût être regardé comme assuré, et au delà de ses espérances paternelles.

Mme de Prie avait écrit elle-même à Stanislas plusieurs lettres amicales, voulant montrer, dès le début des négociations, à quelle intervention féminine elles étaient dues. Le roi s'habituait à la considérer comme une amie, ayant trop d'intérêt à être dupe pour ne pas ignorer entièrement le rôle qu'avait à la cour cette singulière protectrice de sa fille. Il reçut même, à la fin de février 1725, un peintre de l'Académie royale envoyé par elle. Pierre Gobert, un des portraitistes à la mode, était chargé, très mystérieusement encore, de faire le portrait de la princesse Marie et de l'expédier sans retard à la marquise. Il y travailla trois semaines; mais, quand le tableau, adressé d'abord à Strasbourg, puis transmis par la poste d'Alsace, arriva à destination,

les circonstances se trouvèrent bien différentes. La cour était en grand émoi, et M. le Duc s'était mis sur les bras une trop grave et trop fâcheuse affaire pour avoir le temps de songer à se marier.

II

Un autre mariage, plus important que celui du duc de Bourbon, préoccupait les esprits. Il s'agissait du Roi en personne, et le changement qui se produisait, dans des projets considérés jusque-là comme certains, entraînait de singulières conséquences.

Ce fut un intérêt égoïste, la crainte de perdre trop tôt leur pouvoir, qui poussa Mme de Prie et M. le Duc à renverser le mariage avec l'infante. Il y avait une parole si solennellement donnée, la présence de la princesse en France depuis trois ans était un gage tellement éclatant, que son renvoi en Espagne devait être l'insulte la plus grave que pût recevoir la cour de Madrid : la rupture des alliances, la guerre même pouvaient s'ensuivre. Rien de tout cela ne pesa longtemps sur l'esprit des ministres, en regard de l'épouvante de voir le duc d'Orléans arriver au trône. L'infante n'avait pas sept ans ; il fallait attendre de longues années avant que le mariage pût s'accomplir. Jusque-là, la vie de Louis XV était à la merci d'un accident de chasse ou d'une de ces crises de santé que le jeune homme, bien que beaucoup fortifié depuis son enfance, subissait encore de temps en temps, aux grandes alarmes de son entourage. On accusait la duchesse d'Orléans d'y songer avec trop de confiance, et de ménager à son fils, par l'alliance qu'elle lui avait procurée, le soutien de l'Angleterre et de l'Allemagne, en cas que le Roi vînt à manquer. M. le Duc vivait donc dans une peur continuelle de devenir un jour le sujet d'un rival qu'il détestait tous les jours davantage.

Le seul remède à de tels soucis était le prompt mariage de Louis XV avec une princesse en état de mettre au monde un dauphin. Il eût rassuré en même temps des conseillers plus sincères de la couronne, qui n'envisageaient pas sans inquiétude la pensée du célibat prolongé du jeune roi. On pouvait déjà prévoir, au peu d'intérêt qu'il prenait aux gentillesses enfantines de sa cousine, que ce mariage imposé ne serait pas heureux ; et, en attendant qu'il se réalisât, de nombreux écueils étaient à traverser. Les personnes autorisées que M. le Duc convoqua à ce sujet en réunion secrète furent d'un avis unanime sur

les périls qu'il y avait à courir. M. de Fréjus reconnut que le salut de l'âme de son élève était engagé en cette affaire, et le maréchal de Villars, avec la franchise d'un soldat et l'expérience d'un vieillard, résuma tous les avis dans le sien: « Dieu, pour la consolation des Français, nous a donné un roi si fort qu'il y a plus d'un an que nous en pourrions espérer un dauphin. Il doit donc, pour la tranquillité de ses peuples et pour la sienne particulière, se marier plutôt aujourd'hui que demain. »

M. le Duc hésite cependant devant la gravité des conséquences, lorsqu'un événement vient le décider. Le Roi tombe malade à Versailles; la fièvre est violente et paraît un instant près du danger. Le ministre entre le voir vingt fois le jour, couché dans la grande chambre où est mort Louis XIV, et il montre à tous les regards un visage qui révèle ses anxiétés. Une nuit, l'imagination plus surexcitée que d'habitude, ne pouvant dormir, il se relève en robe de chambre, monte chez le Roi par son petit escalier, une bougie à la main, et trouve dans l'Œil-de-Bœuf un valet qui veille. Cet homme voit son trouble, lui parle, essaie de le rassurer; mais lui, absorbé, répondant entre haut et bas à son bonnet de nuit: « Que deviendrai-je?... Je n'y serai pas repris... S'il en réchappe, il faut le marier! » Et le valet de chambre, témoin de cette scène instructive, qu'il racontera à Saint-Simon, a beaucoup de peine à envoyer le pauvre prince se remettre au lit.

Après d'aussi vives émotions, le sort est jeté : M. le Duc va signifier à Philippe V qu'on se trouve dans l'obligation, au nom de l'intérêt du Roi son neveu, de lui renvoyer sa fille. Il y met sans doute tous les ménagemens possibles; il arrose de larmes le papier diplomatique et prodigue au fils de Louis XIV les excuses les plus humiliées. Il essaie de lui faire accepter, comme raisonnable et religieux, un acte où celui-ci ne pourra voir qu'une déloyauté outrageante. Mais rien n'a fait soupçonner à l'avance un coup si violent, et la colère qui l'accueille est sans exemple à la cour d'Espagne. Le roi et la reine refusent de recevoir des mains de l'ambassadeur les lettres officielles qui les instruisent. On chasse de Madrid ce pauvre abbé de Livry, qui venait d'être nommé pour les apporter. On renvoie en France, avec sa sœur, veuve du roi Louis Ier, Mlle de Beaujolais, qui devait épouser Don Carlos. Ces dernières représailles tombent sur la famille d'Orléans, ce qui touche peu M. le Duc; mais il va se trouver aux prises

avec des soucis plus directs. Les ministres d'Espagne en France sont rappelés; tous les consuls français ont l'ordre de quitter les ports espagnols dans les vingt-quatre heures. C'est la rupture complète entre deux pays qui avaient cru supprimer les Pyrénées, et bientôt l'alliance incroyable de Philippe V avec la maison d'Autriche porte dans la politique générale de l'Europe le résultat de son opiniâtre rancune.

Qu'a fait cependant le premier ministre pour préparer le mariage de son roi? Une excuse à sa conduite précipitée, et aux dangers auxquels elle expose la France, pourrait être dans l'heureux choix qui remplacera la petite infante. Mais il cherche et négocie de tous côtés sans aucun succès. Il a fait demander la main de la fille aînée du prince de Galles: la différence de religion a été le prétexte du refus, et l'affaire n'a pas été assez secrètement menée pour n'être pas jugée comme un échec dans les chancelleries. Des propositions antérieures sont venues de la tsarine Catherine, qui serait heureuse d'unir sa fille Élisabeth au roi de France, au prix même d'une abjuration de l'orthodoxie; Mme de Prie a trouvé que le sang violent de Pierre le Grand ne lui promettait pas une reine assez dépendante, et le ministre, après des tergiversations prolongées, a fini par refuser, au risque de détruire les cordiales dispositions de la Russie pour l'alliance française. Il a écarté de principe la charmante fille aînée du duc de Lorraine, catholique, d'âge excellent, parce que la mère est Orléans, sœur du Régent, et que les Condé ne peuvent supporter l'idée de fournir au parti rival l'appui de la reine future.

Les meilleurs choix étant rejetés, M. le Duc a beau faire dresser une liste de toutes les princesses de l'Europe qui ont de treize à vingt-deux ans et y réunir tous les détails sur leur religion, leur famille, leurs qualités physiques, aucun nom ne s'y rencontre qui puisse concorder à la fois avec l'âge du Roi, la dignité de la couronne, et les convenances personnelles du ministre. Marie Leczinska figure dans cette liste, avec la remarque qu'elle a des parens peu riches et que son père et sa mère voudraient sans doute s'établir en France, ce qui serait un inconvénient: « On ne sait rien, d'ailleurs, ajoute le mémoire, qui soit désavantageux à cette famille. » Personne ne songera à une princesse d'un rang aussi modeste, parmi les personnes consultées par le ministre et invitées à lui faire tenir leur avis par écrit. On

acceptera au contraire, par égard pour lui, le sentiment vers lequel il penche lui-même, et qui favorise une de ses propres sœurs, Mlle de Vermandois, quoique plus âgée que le Roi de huit ans. Elle réunit toutes les conditions de beauté, d'esprit et de vertu qui peuvent justifier l'honneur qu'on lui fait; elle est de plus d'une excellente santé. Mais Mme de Prie, qui se sait détestée par la jeune fille, aide M. le Duc à réfléchir que l'opinion en France et en Europe s'indignerait d'un choix où l'on verrait le poids de sa volonté égoïste sur son jeune maître. L'Espagne, d'autre part, n'attribuerait-elle pas son humiliation à l'intérêt de la maison de Condé, et les conséquences du renvoi de l'infante ne retomberaient-elles point plus durement sur M. le Duc? Il prévoit de tels embarras, pour une satisfaction de vanité, qu'il retire, après quelques jours, sa proposition.

Cependant le temps presse. On ne peut exposer plus longtemps le Roi au ridicule de chercher femme, et tout exige qu'une solution soit apportée aux difficultés où la France a été engagée par une imprudente impatience. Après les éliminations prononcées autour de la table du conseil ou dans le cabinet de Mme de Prie, après l'échec de la demande anglaise et l'abandon des prétentions des Condé, la liste des princesses est épuisée. On aboutit à cette constatation extraordinaire, qui condamne la légèreté de M. le Duc et n'est point pour relever son prestige : il n'y a pas en Europe de princesse que puisse épouser le roi de France.

Au milieu de ces embarras aigus, Mme de Prie reçoit à Versailles le portrait de la jeune Polonaise que M. le Duc s'est promis d'épouser. Le charme de son âge s'y trouve agréablement marqué; on voit que la princesse Marie n'est point déplaisante et que, s'il lui manque le charme de la beauté, elle semble du moins avoir tous les autres. Pour mieux arranger sa composition, le peintre a eu l'idée de s'inspirer d'un célèbre portrait en pied de la duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV. M. le Duc est plus frappé que personne de ce rapprochement. L'aimable modèle ne pourrait-il faire une reine de France très suffisante? La question se pose aussitôt chez la favorite. Aucune difficulté de négociation n'est à prévoir; la demande, restée tout à fait ignorée, qui a été faite pour le duc de Bourbon, permettra de substituer celle du Roi le plus aisément du monde.

Mme de Pric voit tout de suite le parti qu'elle pourra tirer de cet heureux arrangement. C'est elle qui aura fait la nouvelle reine ; quoi qu'il arrive, son avenir est garanti par la reconnaissance. Elle pousse M. le Duc à se décider, et rien ne se trouve moins difficile. La paresse d'esprit du prince s'accommode d'une combinaison qui lui apporte, en échange d'un insignifiant sacrifice, la fin de tant d'affaires embrouillées. Si les objections sont assez grandes, aucune ne paraît irréfutable. « La Polonaise, » comme on dit, a six ans et demi de plus que le Roi ; mais Mlle de Vermandois est plus âgée encore, ce qui n'a arrêté personne quand il s'est agi de la sœur du ministre ; selon la propre déclaration faite à ce propos par le conseil secret, « les mœurs d'une personne de cet âge promettent bien davantage que ceux d'une personne plus jeune, et cet âge la rend plus propre à donner des héritiers bien constitués. » On dira aussi que la situation de Stanislas est fort modeste dans la hiérarchie des monarques et que, jadis roi électif, il est tombé au rang de simple pensionnaire de la France ; il a régné du moins sur un grand pays et porté une illustre couronne. Si l'on peut craindre, d'autre part, qu'il veuille la revendiquer un jour par les armes et entraîner la France dans ses projets, il semble facile de lui faire comprendre qu'en devenant le beau-père du Roi Très Chrétien, son devoir est de sacrifier ses ambitions particulières aux intérêts qui deviendront ceux de sa fille. D'ailleurs, cette pensée ne peut être que lointaine, et M. le Duc n'est pas d'humeur à s'inquiéter de demain, s'il a le moyen de sortir des difficultés d'aujourd'hui. Il embrasse le projet avec ardeur et, de ce jour, le sort de Marie Leczinska est décidé.

C'est peut-être la première fois en France que, dans le choix si important d'une épouse royale, des convenances égoïstes ont passé avant l'avantage de la nation. Aucun des ministres du passé n'aurait eu la pensée de s'inspirer d'un autre intérêt que de celui de la couronne et de subordonner la raison d'État à ses raisons particulières. Les motifs qui fixent le mariage de Louis XV marquent l'abaissement des caractères par l'oubli des devoirs du gouvernement. Malgré cela, les circonstances sont devenues si pressantes que M. le Duc n'a pas, dans le conseil, d'objection sérieuse à redouter contre son choix. Dans la séance tenue à Marly le 31 mars, il remet sous les yeux du jeune roi l'état des princesses d'Europe qu'on a déjà examiné en vain, et démontre que, seule, la fille du roi de Pologne peut être proposée sans inconvé-

nient. La discussion qui suit ne produit point d'objection sérieuse; M. de Fréjus lui-même, sans opiner favorablement, se garde d'en formuler aucune, affectant de laisser à d'autres une responsabilité aussi grave. Le Roi est enfin appelé à se prononcer. Le portrait de la princesse Marie lui a été montré. Bien que les charmes de la future reine soient un objet bien secondaire en cette décision toute politique, Louis XV se sent porté à écouter les personnes qui disposent de son cœur; il déclare dans le conseil consentir à épouser la princesse de Pologne. Le soir même, les ordres sont donnés pour le départ de l'infante, et le courrier d'Alsace emporte la lettre de M. le Duc pour le roi Stanislas.

III

La reine Marie Leczinska racontait elle-même comment elle avait appris l'événement extraordinaire de sa vie. Elle était dans une chambre de Wissembourg, occupée avec sa mère à leurs ouvrages de charité, et elles causaient des nouvelles de Pologne, qui semblaient plus décourageantes que jamais, puisque le roi Auguste venait de refuser définitivement à Stanislas toute restitution de ses biens patrimoniaux. Dans la chambre où se tenaient les deux femmes, le roi entra, le visage rayonnant d'une joie singulière et tenant une lettre à la main : « Ah! ma fille, s'écria-t-il, tombons à genoux et remercions Dieu! — Quoi! mon père, seriez-vous rappelé au trône? — Le ciel nous accorde mieux encore, dit Stanislas : vous êtes reine de France! » Le père, la mère et la fille s'embrassèrent en pleurant et s'agenouillèrent pour recevoir, par une prière reconnaissante, la nouvelle qui mettait fin à tant de douloureuses incertitudes.

Pas un instant la princesse Marie n'hésita à accepter la grâce qui lui était envoyée et qui apportait la consolation à ceux qu'elle aimait. Son jeune cœur s'attachait déjà de toute sa force au bel adolescent royal, dont les estampes lui avaient fait connaître les traits et pour le bonheur de qui elle avait souvent prié, en retour de l'hospitalité reçue par les siens. Les sentimens de ses parens étaient sans mélange : « On étouffait de joie, » écrit Stanislas. Ce beau projet, qu'il fallait tenir secret pendant quelque temps, resserré au cercle le plus étroit de la famille, y dédommageait de bien des misères. C'était le rêve auquel rien n'a préparé, et qu'on savoure avec la seule crainte de le voir s'évanouir.

Stanislas adressa au duc de Bourbon une réponse où se peignent l'émotion ressentie et cette gratitude sur laquelle étaient en droit de compter les auteurs du mariage : « Monsieur mon frère. Que puis-je dire à Votre Altesse Sérénissime pour répondre à une lettre qui, me saisissant le cœur et m'ôtant la parole, me mettrait dans toute l'insuffisance de lui exposer mes sentimens, s'ils étaient nouveaux et inconnus à Votre Altesse Sérénissime ?... Puisque la sainte Providence l'a tellement décidé et que votre incomparable sagesse le juge ainsi, Votre Altesse Sérénissime sait que je suis voué à Elle avec toute ma famille ; qu'Elle dispose d'un bien dont je l'avais rendu entièrement le maître. Je vous cède mon droit de père sur ma fille, en remplaçant celui d'époux qui vous était destiné. Que le Roi, qui la demande, la reçoive de vos mains... Plaise au Seigneur Tout-Puissant qu'il en tire sa gloire, le Roi son contentement, ses sujets toute la douceur et Votre Altesse Sérénissime la satisfaction de son propre ouvrage ! » En attendant la glorieuse réalisation de cet avenir, le roi de Pologne avait à trouver en quelques jours 13 000 livres, pour retirer ses pierreries chez le juif de Francfort où elles étaient engagées. Il était forcé d'avoir recours à l'amitié du gouverneur de Strasbourg pour en obtenir discrètement le prêt sur la recette de cette ville. Il échappait ainsi aux graves chicanes qu'il avait un moment redoutées, et qui auraient mis le comble aux âpres tourmens d'argent qui l'accablaient.

Des soucis d'un autre genre allaient suivre, pendant de longues semaines, la joie de l'heureuse nouvelle. Le chevalier de Vauchoux avait très promptement apporté à Wissembourg les remerciemens du duc de Bourbon et traité confidentiellement avec Stanislas les questions politiques et personnelles sur lesquelles il était nécessaire de s'entendre. Il avait trouvé chez le roi de Pologne les sentimens d'un « bon Français » et le parfait désir de se soumettre aux volontés de son futur gendre. Le secret toutefois rendait encore incertain le grand projet. Chacun comprenait qu'une haute convenance exigeait, avant d'en parler, que l'infante eût été remise à la frontière aux envoyés de Philippe V chargés de la recevoir ; mais cet événement avait eu lieu depuis longtemps et rien n'arrivait à Wissembourg tranquilliser les esprits. Sans doute, dès la fin d'avril, les douze dames du palais étaient nommées ainsi qu'une partie de la maison de la Reine, « semblable, écrit Marais dans son journal, à ce temple qu'on

avait élevé à Rome avec cette inscription : *Deo ignoto*, au Dieu inconnu. » De même le cardinal de Rohan, le maréchal du Bourg, venus en amis passer quelques jours chez le roi Stanislas, se considéraient déjà comme les sujets de leur chère princesse Marie. Celle-ci était presque traitée en reine, et l'on remarquait que ses parens lui laissaient la droite. Mais la déclaration publique du mariage n'était pas faite, et il ne pouvait être regardé comme assuré, tant que cette formalité ne serait pas venue engager la parole royale.

L'événement qui se préparait avait fini par transpirer dans les pays rhénans. Tant d'allées et venues inusitées avaient excité les soupçons, et le bonheur prévu de Stanislas déchaînait la haine. Des agens saxons rôdaient dans les environs et venaient encore d'essayer de lui faire acheter du tabac empoisonné. Ils se mirent à l'œuvre pour empêcher par tous les moyens un changement de situation qui devait si puissamment servir sa cause en Pologne. A Paris même, où le projet s'ébruitait, beaucoup de gens étaient mécontens. De divers côtés, des dénonciations parvinrent au duc de Bourbon, l'inquiétant sur la santé de la princesse. « Le bruit est grand, dit Marais, d'une lettre écrite par le roi de Sardaigne, comme grand-père du Roi, qui s'oppose au mariage avec la Polonaise, par la mésalliance et parce qu'on dit qu'elle a des défauts corporels. Il y a aussi des lettres anonymes qui ont grossi ces défauts. On dit qu'elle a deux doigts qui se tiennent et des humeurs froides; mais cela vient de la faction d'Orléans, à qui ce mariage et tout mariage du Roi déplaît. » Un avis plus grave prétendit que Marie Leczinska était atteinte d'épilepsie, et désigna même une religieuse de Trèves que la reine Catherine était allée consulter plusieurs fois sur cette maladie. Rien ne pouvait causer à M. le Duc plus de soucis pour sa conscience et pour ses intérêts. Il dut faire chercher une personne de confiance en relation avec le couvent de Trèves; on put établir qu'en effet la reine de Pologne était allée consulter la religieuse désignée, mais que c'était pour une demoiselle de trente ans qu'elle aimait beaucoup et qui était attachée à son service.

Pour plus de sûreté, le ministre chargea le cardinal de Rohan et le chevalier de Vauchoux d'informer Stanislas des bruits répandus et de lui faire accepter la visite de deux médecins de Paris. Le roi ne s'étonna point des calomnies acharnées contre le bonheur de sa fille, et se prêta à ce qu'on voulait de lui. Les

médecins constatèrent que la princesse avait une santé particulièrement vigoureuse et firent justice de tous les mensonges. Les inquiétudes de la famille touchaient à leur terme; des lettres arrivaient enfin, apportant la nouvelle de la déclaration; et un détachement du régiment de Berry prenait officiellement la garde de la maison de Wissembourg.

Le dimanche 27 mai, à son petit lever, en présence des grands officiers de la couronne et des entrées, Louis XV déclara son mariage, suivant l'usage, en donnant à ses sujets tous les renseignemens qu'ils étaient en droit de connaître : « J'épouse, dit-il, la princesse de Pologne. Cette princesse, qui est née le 23 juin 1703, est fille unique de Stanislas Leczinski, comte de Lesno, ci-devant staroste d'Adelnau, puis palatin de Posnanie et ensuite élu roi de Pologne, au mois de juillet 1704, et de Catherine Opalinska, fille du castellan de Posnanie, qui viennent l'un et l'autre faire leur résidence au château de Saint-Germain en Laye avec la mère du roi Stanislas, Anne Jablonowska, qui avait épousé en secondes noces le comte de Lesno, grand général de la Grande-Pologne. » Quand le Roi eut fini, le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre en exercice, passa dans l'Œil-de-Bœuf plein de monde, et prononça les mêmes formules, livrant la décisive nouvelle aux commérages de la cour et aux discussions des partis.

« La cour a été triste, écrit un nouvelliste, comme si on était venu dire que le Roi était tombé en apoplexie. » Les complimens d'étiquette qu'il reçut manquèrent de sincérité. Personne ne montra d'enthousiasme pour une alliance où rien ne flattait l'amour-propre national. « Leczinski! voilà un terrible nom pour une reine de France. » Cela était indifférent au Roi, fort enchanté de se marier et, en attendant, malgré la pluie et le temps affreux, on le voyait chaque jour aller à la chasse et prendre plaisir à ce que tout le monde fût mouillé. Il ignorait entièrement que les cours de l'Europe et les chancelleries parlaient couramment de sa mésalliance. La duchesse de Lorraine, par exemple, qui avait, il est vrai, du dépit de mère dédaignée dans sa fille, écrivait son humiliation de fille de France : « Comme bonne Française et étant de la famille royale, je ne puis voir cette mésalliance pour le Roi sans en ressentir, je vous l'avoue, une peine mortelle, et je ne puis comprendre comment toute la France ne s'y oppose pas, à commencer par les princesses de la maison royale. Il me paraît que les mésalliances sont bien à la mode en France, puis-

qu'elles vont à présent jusqu'à la personne sacrée du Roi. Il sera, à ce que je crois, le premier de nos rois qui aura épousé une simple demoiselle! »

Le mariage n'était point un succès pour M. le Duc et sa conseillère. Ils en furent assez chansonnés pour que personne n'ignorât les motifs intéressés qui leur avaient fait faire un choix aussi imprévu. Le public, déjà mécontenté par les édits financiers, se montra désappointé et inquiet de l'avenir. « Nous verrons, disait-on, les suites de ce mariage avec un roi qui n'est plus roi, qui l'a été par une élection faite en conquête, qui cesse de l'être par la même conquête, et qui est d'une nation tout à fait étrangère à la nôtre. Les Polonais sont les Gascons du Nord et très républicains. Quel intérêt pouvons-nous avoir avec eux? Le roi Auguste, électeur de Saxe, qui est du corps de l'Empire et vrai roi de Pologne, va être fâché contre nous de ce que nous prenons pour reine la fille de son compétiteur et pourra nous faire des affaires avec l'Empereur et l'Empire. Le roi d'Espagne s'y joindra, et voilà peut-être une guerre affreuse dans toute l'Europe contre nous! » Parlementaires et jansénistes ajoutaient un autre grief : « La famille du roi Stanislas est gouvernée par les jésuites. Il va en venir avec eux, comme si nous n'en avions pas assez! » Cette crainte, douze ans après la bulle *Unigenitus* et à la veille des miracles jansénistes du diacre Pâris, comptait plus aux yeux de bien des gens que les avantages politiques perdus par la France au renvoi de l'infante.

Des questions secondaires se soulevaient qui n'allaient point toutes sans difficultés. Pour décider des avantages matrimoniaux attribués à la fille de Stanislas, on n'eut qu'à prendre ceux que le roi d'Espagne avait stipulés en faveur de la sienne : 50000 écus pour ses bagues et bijoux, qui devaient lui être remis après la signature des articles préliminaires; 250000 livres, à son arrivée près du Roi, et un douaire annuel de 20000 écus d'or en cas de veuvage, avec 100000 écus de pierreries qui lui demeuraient. La formation de la maison de la Reine n'était pas aussi aisée. Si l'on eût écouté le maréchal de Villars, on eût retardé pour la faire jusqu'au rétablissement des finances; mais l'avidité de la cour ne l'entendait pas ainsi, et l'on se disputa âprement tant de places lucratives qu'il fallut bien distribuer. La plus élevée, la surintendance de la maison, revenait presque de droit à Mlle de Clermont, sœur aînée de M. le Duc; mais les importantes fonctions de

dame d'honneur, qui rapprochaient à chaque instant de la Reine, étaient réclamées par Mme de Prie, en raison de la part qu'elle avait prise aux négociations et de ses relations antérieures avec le roi de Pologne. M. le Duc, sentant de lui-même le beau scandale que soulèverait cette nomination, s'abrita derrière l'avis de M. de Villars. Le maréchal raconte, dans ses Mémoires, qu'il « le détermina à jeter les yeux, préférablement à toutes, sur une dame dont la conduite fût respectable, et les deux qui pouvaient le plus mériter cette place étaient la maréchale de Gramont et la maréchale de Boufflers; la première ne put l'accepter, à cause de l'état languissant de son mari, et la maréchale de Boufflers fut déclarée. » On dédommagea Mme de Prie par une des places de dame du palais, et par celle de secrétaire des commandemens donnée à son fidèle Paris-Duverney, assuré dès lors, comme elle, d'avoir les moyens d'agir à toute heure sur l'esprit de la Reine. Le marquis de Nangis fut nommé chevalier d'honneur, le comte de Tessé, fils du maréchal, premier écuyer, et le chevalier de Vauchoux fut récompensé de ses services par une des places d'écuyer de quartier. L'évêque de Châlons, un Saulx-Tavannes, fut choisi pour premier aumônier; M. de Fréjus hésita à accepter la place de grand aumônier et finit par s'y déterminer. La dame d'atour fut la comtesse de Mailly, mère de nombreuses filles destinées à jouer un rôle dans la vie de la Reine. Quant aux douze dames du palais, il y en eut six titrées et six non titrées : la maréchale de Villars, les duchesses de Béthune, de Tallard, d'Épernon, la comtesse d'Egmont, la princesse de Chalais, les marquises de Nesle, de Prie, de Gontaut, de Matignon, de Rupelmonde et de Mérode. On murmura contre des choix dont la moitié au moins laissait prise à la médisance; ils semblaient peu faits pour l'entourage d'une jeune reine, Mme de Prie s'étant arrangée de façon à n'y pas être seule de son espèce.

Le lieu où devait se faire la cérémonie du mariage par procuration donna motif à des incertitudes. Comme les parens de la fiancée n'étaient point dans leurs États, on convint de choisir la capitale de la province où ils recevaient l'hospitalité; Strasbourg était, de plus, la ville épiscopale du cardinal de Rohan, chargé, comme grand aumônier de France, de célébrer le mariage royal. Un grand personnage devait être nommé pour aller épouser; M. le Duc, bien qu'il lui en coûtât de proposer au Roi le duc d'Orléans, ne put faire autrement que de s'y résigner, afin d'ajouter à

la cérémonie tout l'éclat possible par la présence du premier prince du sang. Il dut même promettre cent mille écus pour la dépense du voyage. Les préparatifs se pressaient de part et d'autre. Le jour même où le comte Tarlo, parent de Stanislas, arrivait à Versailles pour signer les articles préliminaires et le contrat de mariage, le duc d'Antin et le marquis de Beauvau partaient comme ambassadeurs extraordinaires chargés de faire la demande. Le maréchal du Bourg réglait, avec eux et le roi Stanislas, les détails de la cérémonie et le jour, qui fut par piété fixé au 15 août : « La princesse et sa famille, écrivait le duc d'Antin, désirent passionnément qu'elle soit mariée le jour de la Vierge, pour laquelle on a une dévotion particulière. »

Depuis le 4 juillet, Stanislas et les siens étaient à Strasbourg. La princesse Marie avait fait ses adieux à cette triste maison qui, cinq ans plus tôt, la recevait en fille d'exilée, et d'où elle partait, escortée de plusieurs brigades de carabiniers royaux, pour être la femme d'un des plus grands rois du monde. A l'entrée de la ville, les magistrats étaient venus offrir leurs hommages, et les troupes faisaient la haie jusqu'au palais du Gouvernement, où le cardinal, le clergé et les autres corps s'étaient rendus pour complimenter. C'était la première fois que les canons retentissaient en l'honneur de Marie Leczinska et que les hommages officiels l'entouraient ; ainsi commençait la réalisation de son rêve.

Elle goûta pendant six semaines, comme elle n'avait pu le faire encore, les plaisirs d'une société brillante et choisie. Échappant aux importunités de la représentation, le roi de Pologne avait accepté de loger à l'hôtel d'Andlau. Cette demeure d'une illustre famille alsacienne était hors de la ville, et une femme d'un charme rare et supérieur en faisait les honneurs. La comtesse d'Andlau avait d'ailleurs rendu souvent visite aux exilés de Wissembourg, et leur présence dans sa maison ne faisait que resserrer les liens d'une intimité déjà étroite. La reine Catherine l'appelait : « Ma chère petite d'Andlette, » et Stanislas professait pour elle ce culte enthousiaste que les Polonais portent dans l'amitié. Marie Leczinska ne devait jamais oublier l'hospitalité de Mme d'Andlau, non plus que l'empressement de l'excellent maréchal du Bourg, dévoué depuis plusieurs années comme un véritable ami et à qui Stanislas écrivait plus tard : « Je soupire toujours après l'Alsace, que vous m'avez rendue si agréable à me la faire regretter toute ma vie. »

Au milieu de ces jours sans trouble, où tout était espérance et repos, personne ne songeait aux difficultés et aux intrigues que la princesse était appelée à trouver à Versailles. A la cour, au contraire, on pensait déjà à l'y mêler et à prendre possession de la jeune influence qu'elle y porterait. M. de Fréjus n'avait pas manqué, dès que le mariage avait été décidé, de lui écrire ses félicitations et ses hommages, et elle avait répondu au précepteur du Roi, de qui elle n'ignorait pas l'importance. Mais voici qu'une ambassade féminine lui était directement envoyée à Strasbourg : c'était l'amie de M. le Duc qui la remplissait elle-même et la lettre qu'elle avait pour Stanislas ne laissait aucun doute sur ses intentions : « Je profite du départ de Madame de Prie, écrivait le prince, pour faire remettre cette lettre à Votre Majesté et j'envie bien le bonheur qu'elle va avoir de l'assurer elle-même de son attachement et de son respect... J'ai pris la liberté d'instruire Votre Majesté de beaucoup de choses sur tout ce qui se passe dans ce pays ; mais, comme la prudence défend de les écrire et que je suis sûr du secret de Madame de Prie, je l'ai chargée d'en rendre compte à Votre Majesté et de ne lui rien cacher, croyant qu'il y a des choses que notre Reine future serait peut-être bien aise de savoir. Ce sera à Votre Majesté à en juger, et toute la grâce que je lui demande est de les garder pour elle seule et pour la princesse sa fille. »

Il importait en effet au ministre et à la favorite que leur future maîtresse reçût, sur les hommes et les choses de la cour, les impressions qui leur convenaient et qu'elle prît en eux, dès l'abord, une confiance absolue. Mme de Prie la mit surtout en garde contre les menées sournoises de M. de Fréjus. Elle profita en même temps de la liberté qui lui fut laissée pendant plusieurs jours pour s'insinuer au meilleur de son affection. Comme elle jouait à merveille tous les rôles pouvant la servir, ce fut celui de l'ingénuité qu'elle s'imposa. Il sauvait, aux yeux de Stanislas, ce qu'avait d'assez équivoque l'influence dont il bénéficiait. Quant à Marie, elle était toute aux sentimens d'une reconnaissance que Mme de Prie cultivait jusque dans les plus petits détails et par les présens les plus intimes : en attendant l'arrivée du trousseau complet de la princesse, la marquise montrait qu'elle n'ignorait pas l'humiliant dénuement de sa garde-robe, et le premier cadeau qu'elle faisait à sa future souveraine était celui d'un lot de chemises.

IV

Le 25 juillet 1725, Mlle de Clermont, ayant pris congé de Sa Majesté, qui chassait à force à Chantilly avec M. le Duc, quitta Paris pour aller chercher la jeune reine. Elle emmenait avec elle un grand nombre d'officiers des deux maisons. Les dames étaient Mmes de Boufflers et de Mailly, sept dames du palais de la Reine, et deux dames d'honneur de la princesse. C'était toute une partie de la cour qui se déplaçait, et celle qui demeurait vint lui souhaiter bon voyage à l'hôtel de Condé et assister au curieux spectacle du départ. Le cortège comptait dix carrosses du Roi attelés de huit chevaux, et une douzaine de carrosses particuliers à six chevaux, chacune des dames ayant le sien ainsi qu'un fourgon à quatre chevaux pour son lit et ses bagages. Les équipages du Grand-Commun, qui partirent en même temps des écuries du Louvre, faisaient encore une cinquantaine de carrosses, berlines, corbillards, fourgons et chariots. On emportait la vaisselle d'argent royale, et tout ce qui devait être nécessaire pour la bouche et le service de la Reine. Les cochers, postillons, palefreniers et charretiers avaient été habillés à neuf. Ce défilé fut un amusement extraordinaire pour le peuple de Paris, ainsi que pour les provinces qu'il traversa. La sœur de M. le Duc fit d'ailleurs un voyage triomphal, accueillie et fêtée par les autorités locales et par les commandans militaires, et à peine moins haranguée que ne devait l'être la Reine au retour.

En arrivant à Saverne, au palais du cardinal de Rohan, fastueusement aménagé pour les réceptions, la princesse trouva Mme de Prie, qui la mit au courant de ce qui se passait à Strasbourg, et le roi Stanislas vint lui-même la visiter. Il avait abandonné l'hôtel d'Andlau et habitait, pendant les derniers jours, celui du Gouvernement, où sa petite cour polonaise s'était renforcée, pour une semaine, de dames, gentilshommes et pages devenus nécessaires aux circonstances. C'est au Gouvernement qu'il avait reçu, avec la reine, dans le plus majestueux cérémonial et toute la pompe de la royauté, les lettres de créance du duc d'Antin, puis la demande solennelle de la main de sa fille, présentée par les ambassadeurs du roi de France. Il avait eu aussi la visite du duc d'Orléans, qui était venu rendre ses premiers hommages à sa souveraine; le prince n'avait fait que traverser Strasbourg et était

allé attendre le jour du mariage à Rastadt, chez la princesse-douairière de Bade, sa belle-mère.

Il y avait un grand mouvement en Alsace et dans le pays rhénan pour les fêtes annoncées. Beaucoup de princes et seigneurs allemands, et parmi eux le duc et le prince héréditaire de Wurtemberg, arrivaient pour la cérémonie ; toute la noblesse alsacienne, mieux disposée en faveur du mariage que celle de Paris et de la cour, avait retenu ses logemens. Mlle de Clermont devait habiter hors de la ville, chez la grande amie des Leczinski et du maréchal du Bourg, la comtesse d'Andlau. Elle y fut reçue le soir du 14 août, à l'heure même où la cérémonie des fiançailles était célébrée au gouvernement par le cardinal-évêque. Toute la ville était en fêtes, et ce n'étaient que bals, festins, illuminations, salves d'artillerie et fontaines de vin coulant sur les places.

Les Strasbourgeois se souvinrent longtemps de ce 15 août 1725, où les rues pavoisées et enguirlandées virent le brillant mouvement des troupes autour des carrosses royaux, et personne n'oublia l'aimable jeune reine pour qui se déployèrent toutes ces joies. La majestueuse cathédrale fut remplie dès avant onze heures par la cour, les princes allemands et leur suite, la noblesse et les familles notables de la ville ; entre les tribunes dressées de chaque côté de la nef, les gardes du corps et les Cent-Suisses formaient la haie comme à Versailles. A midi, le cardinal de Rohan, les chanoines-comtes de Strasbourg et tout le clergé séculier et régulier de la ville reçurent la Reine sous le porche, et la conduisirent au chœur, toutes cloches sonnantes, au bruit des tambours, timbales et trompettes des gardes du corps. Précédée du grand maître des cérémonies du Roi, des ambassadeurs extraordinaires et de Mgr le duc d'Orléans, tenant la place de Louis XV, Marie traversa l'église, donnant la main au roi son père. Stanislas portait le cordon et la croix du Saint-Esprit, qu'il venait de recevoir du roi de France. Marie était vêtue de brocart d'argent garni de dentelles d'argent et semé de roses et de fleurs artificielles. La marquise de Linage portait la queue de sa robe, et la marquise de Rose, celle de la reine de Pologne. L'estrade où la princesse s'agenouilla d'abord entre ses parens était couverte de velours cramoisi semé de fleurs de lis d'or, et au-dessus pendait un grand dais de semblable velours descendant des voûtes.

Le roi et la reine de Pologne menèrent leur fille à l'autel ; le

duc d'Orléans se mit auprès d'elle et le cardinal prononça, avant de bénir le mariage, un discours qui justifiait, en cette grande journée, les vues inattendues de la Providence : « Vous êtes, Madame, d'une maison illustre par son ancienneté, par ses alliances et par les exploits éclatans, que les grands hommes qu'elle a donnés à la Pologne ont successivement remplis avec tant de gloire. Vous êtes fille d'un prince qui, dans les différens événemens d'une vie agitée, a toujours réuni en lui l'honnête homme, le héros et le chrétien... On voit en votre personne, Madame, tout ce qu'une naissance heureuse et une éducation admirable, soutenue par des exemples également forts et touchans, ont pu former de plus accompli... Armée de toutes ces vertus, à quelle couronne n'auriez-vous pas eu le droit d'aspirer, sans l'usage qui assujettit, en quelque façon, les rois à ne prendre qu'autour du trône les princesses qu'ils veulent faire régner avec eux? Celui qui donne les empires met le sceptre de Pologne entre les mains du prince de qui vous tenez la vie et, par là, en décorant le père, il conduit insensiblement la fille aux hautes destinées qu'il lui prépare. Mais, ô mon Dieu, que vos desseins sont impénétrables, et que les voies dont vous vous servez pour faire réussir les conseils de votre sagesse sont au-dessus de la prudence humaine ! A peine ce prince est-il sur le trône, où le choix des grands et l'amour des peuples l'avaient placé, qu'il se voit forcé de le quitter. Il est abandonné, trahi, persécuté; un coup fatal lui enlève un héros son ami et le principal fondement de ses espérances. Il cède au temps et aux circonstances, sans que son courage soit ébranlé ; il cherche un asile dans la patrie commune des rois infortunés. Il vient en France ; vous l'y suivez, Madame. Tout ce qui vous y voit, sensible à vos malheurs, admire votre vertu ; l'odeur s'en répand jusqu'au trône d'un jeune monarque qui, par l'éclat de sa couronne, par l'étendue de sa puissance, et plus encore par les charmes de sa personne, pouvait choisir entre toutes les princesses du monde. Guidé par de sages conseils, il fixa son choix sur vous, et c'est ici que le doigt de Dieu se manifeste : il se sert du malheur même qui sépare le roi votre père de ses sujets et qui vous enlève à la Pologne, pour vous donner à la France et pour nous donner en vous une Reine qui sera la gloire d'un père et d'une mère dont elle fait la consolation et les délices. »

Cette éloquence ecclésiastique, où se montrait l'affection de l'évêque de Strasbourg pour ses amis, n'était pas uniquement

tissée de banales formules : elle pouvait prêter à sourire aux gens de cour venus de Versailles ; mais elle répondait aux pensées de toute la partie de l'assemblée qui connaissait les malheurs et la grandeur d'âme de Stanislas, et qui avait suivi de près la dignité courageuse de sa vie. Quant à la famille royale de Pologne, elle voyait réellement de son désastre sortir le bonheur d'aujourd'hui, et elle remerciait Dieu avec des larmes, tandis que les cérémonies de la messe de mariage se déroulaient et que les symphonies, alternant avec les chants liturgiques, élevaient les cœurs vers le Maître qui savait dès ce monde récompenser la vertu.

La reine de France fut ramenée au Gouvernement, escortée des gardes du corps et des Cent-Suisses, qui lui devaient maintenant leur service. Mlle de Clermont l'attendait dans son appartement et lui présenta ses dames, puis M. de Nangis, son chevalier d'honneur, M. de Tessé, son premier écuyer, et toute la partie de sa maison qui était du voyage. Elle reçut les visites des princes allemands et du chapitre et dîna au grand couvert avec ses parens, tandis que les canons de la ville et de la citadelle tiraient sans interruption ; enfin, elle put aller se reposer, pendant qu'on servait à dîner à Mlle de Clermont et aux dames demeurées dans leur grand habit.

L'après-midi, la Reine ayant désiré entendre, en ce jour de fête de l'Église, les vêpres de la sainte Vierge, ce fut l'occasion pour les officiers de sa maison de commencer à exercer les fonctions de leur charge. Sa Majesté alla à la cathédrale dans son carrosse, avec Mlle de Clermont et ses quatre premières dames, suivi de toute son escorte. MM. de Nangis et de Tessé l'accompagnèrent au chœur ; derrière son fauteuil, se tint le duc de Noailles, comme capitaine des gardes ; les dames du palais entourèrent le prie-Dieu, aux côtés duquel prirent leur poste les officiers des gardes et les gardes de la manche qui, ainsi que leur nom l'indiquait, ne devaient point quitter la personne royale. Toute l'étiquette de Versailles prenait déjà possession de la princesse polonaise et lui marquait sa place hors du reste de l'humanité. Quand la Reine suivit la procession, entre M. de Nangis et M. de Tessé, le manteau soutenu par le duc de Noailles, le roi Stanislas marchait derrière elle, donnant la main à Mlle de Clermont, et contemplait à distance les honneurs dont on revêtait sa fille, naguère encore assise avec tant de simplicité au foyer familial. Pour elle, au milieu de ces pompes nouvelles et peu désirées, elle se réfugiait visi-

blement dans l'humilité intérieure; elle s'absorbait dans une prière si fervente, qu'on dut l'avertir plusieurs fois, au cours des vêpres, de ne point demeurer tout le temps agenouillée.

Les harangues occupèrent une heure ou deux de la soirée. Puis on passa sur la terrasse du Gouvernement pour voir le feu d'artifice tiré sur l'Ill, où apparurent unies les armes de France et de Pologne. Le coup d'œil le plus beau fut celui de la flèche de la cathédrale illuminée; elle montait dans le ciel comme une pyramide de feu et on y tira une partie des fusées. Les chiffres lumineux des époux étaient suspendus dans les rues, parmi les arcs de feuillage; on dansait aux cris de : « *Vive le Roi et la Reine!* » et l'on faisait des feux de joie devant toutes les portes. Les mêmes réjouissances continuèrent le lendemain; Mlle de Clermont et quelques dames eurent l'idée de monter sur la plate-forme du clocher et admirèrent l'immense panorama de la plaine du Rhin. Quant à Marie, elle donna à ses parens et à leurs amis préférés toutes les heures de cette dernière journée.

V

La séparation eut lieu le 17 août, à dix heures du matin. La jeune reine fit ses adieux sur le marchepied de son carrosse, et tout le monde y fut en larmes. Mais, quatre lieues plus loin, au village où l'on dîna, Stanislas vint rejoindre sa fille et, le soir, partagea avec elle, au palais épiscopal de Saverne, l'hospitalité somptueuse du cardinal de Rohan. Ils passèrent encore ensemble la matinée du lendemain, retardant le plus possible le moment de se quitter et de finir pour jamais leur vie commune. La cour et les curieux respectèrent cette intimité, même pendant leur dîner, et se portèrent aux tables plus joyeuses de Mlle de Clermont ou du duc d'Orléans. Après dîner, la Reine se remit en carrosse avec ses dames; le cortège se reforma, salué par l'artillerie à la sortie de la ville, et se mit à gravir la montagne de Saverne. Au point le plus élevé de la route, Stanislas parut à cheval, avec ses gentilshommes, et chevaucha quelque temps à la portière royale. La Reine comptait qu'il l'accompagnerait jusqu'à Sarrebourg, où l'on devait coucher; mais elle apprit, un peu plus loin, que le roi avait tourné bride sans rien dire, afin d'éviter les dernières émotions, et qu'il était déjà trop loin sur la route de Strasbourg pour qu'elle pût songer à le rappeler.

Il fallut, pour distraire son chagrin, toute la variété des spectacles que ces premiers jours de voyage lui présentèrent. Elle vit l'entrée dans les places fortes, au bruit du canon, avec les clefs des portes présentées sur des bassins fleuris; les rues des petites villes transformées en portiques de verdure; les bons bourgeois sous les armes l'acclamant au passage; la parade des régimens des garnisons, à la tête desquels le duc d'Orléans allait se mettre pour saluer Sa Majesté de l'épée; les exercices militaires qu'exécutaient dans les champs les housards de M. de Berchény. Ce furent enfin, chaque journée, les naïves imaginations des paysans d'Alsace et de Lorraine, qui plantaient des branches vertes le long de la route pendant des lieues, ou qui venaient, bannière en tête et chantant des cantiques, réciter des prières pour la Reine et s'agenouiller devant elle.

Le seul spectacle de son cortège pouvait être un amusement pour la jeune femme, aux tournans des routes montagneuses. Une sorte d'avant-garde était formée par les carrosses et les fourgons du duc d'Orléans, qui allait en tête avec le duc d'Antin, afin de recevoir Sa Majesté partout où elle devait s'arrêter. En avant du carrosse royal roulaient ceux de la Faculté et du duc de Noailles, suivis des pages du roi à cheval. Aux portières de la Reine étaient les quatre exempts des gardes et, derrière, la chevauchée brillante des uniformes bleus galonnés d'argent. Venaient ensuite les carrosses de la cour et du service, et l'interminable file des chariots et des équipages. L'énorme cortège occupait plus d'une lieue de route. La marche en était retardée par sa longueur même et aussi par le mauvais temps qui durait sans interruption depuis près de trois mois et avait défoncé tous les chemins. Le désastre des récoltes et la misère qui en résultait pour le paysan assombrissaient le voyage de Marie, car elle n'était point assez légère pour n'y pas arrêter sa pensée; mais les braves gens qui l'allaient voir passer, et qui partout recevaient d'elle de larges aumônes, la saluaient comme une fée bienfaisante et ne doutaient pas que la venue de la reine de France ne marquât la fin de leurs maux.

L'arrivée à Metz, qui devait avoir lieu de jour, ne put se faire qu'aux flambeaux, mais elle ne manqua pas de beauté. Il y avait plus de dix mille étrangers. La Reine fit une entrée solennelle à huit heures du soir, escortée du beau régiment d'Orléans-Cavalerie, dont le duc d'Orléans était colonel. La pluie avait cessé

pour quelques heures; les rues étaient illuminées et tendues de tapisseries, et les troupes rangées présentaient les armes, la baïonnette au fusil. Le son des cloches et les fanfares des trompettes se mêlaient aux décharges de l'artillerie. Une foule immense et joyeuse acclamait la Reine, qui se rendit tout d'abord à la cathédrale, entendre un *Te Deum*, et vint souper et dormir à l'hôtel du Gouvernement. Elle passa à Metz deux journées pleines; on n'avait pu accorder moins à une cité aussi importante et aussi attachée à la couronne, et qui avait fait tant de préparatifs de réjouissance. Marie prit plaisir au feu d'artifice tiré sur la place d'armes, devant la citadelle illuminée, et à l'éclairage du clocher qui lui rappela celui de Strasbourg. L'évêque de Metz lui offrit une brillante collation de fruits dans les beaux jardins de Frascati. Il lui fallut réserver une partie de son temps à donner audience et à ouïr des harangues. Elle reçut d'abord le parlement de Metz, puis chacune des juridictions de la ville; enfin les chanoinesses de Remiremont firent devant elle leurs révérences en manteaux d'hermine.

La riche communauté juive eut le même honneur que les chanoinesses, et le discours du rabbin fut particulièrement intéressant. On y comparait le voyage de Sa Majesté à celui de la reine de Saba, et on louait en elle les grâces d'Esther et la magnanimité de Judith. Les juifs offrirent ensuite trois coupes d'or, gravées de sujets de l'Ancien Testament, que la Reine envoya aussitôt à l'évêque pour en distribuer le prix aux pauvres. Puis ils demandèrent la faveur de passer en cavalcade sous ses fenêtres, et ce fut un des plus curieux spectacles que ce défilé de cent cinquante cavaliers vêtus de velours noir aux vestes glacées d'or et d'argent, dont les deux premiers avaient été habillés en femme, pour faire voir à la Reine les anciennes coiffures de leur nation. Une de leurs bannières portait les tables de la Loi écrites en hébreu; une autre, des prières pour le Roi et la Reine en vers français, et sur un char étaient des musiciens qui firent de bonne musique. Les juifs eurent encore le privilège de divertir la Reine au dîner qui précéda son départ, par un concert d'instrumentistes venus d'Allemagne. Tout le monde trouva leur concert de fort bon goût; Mlle de Clermont, qui avait eu la curiosité d'aller voir la célébration d'un mariage à leur synagogue, les félicita au nom de sa maîtresse et les fit récompenser.

Le même enthousiasme continua le reste de la route, mon-

trant à l'auguste voyageuse la loyale affection du peuple pour le Roi et l'ardeur des vœux universels pour son bonheur. Les étapes, au départ de Metz, furent à Malatour, Verdun, Clermont, Sainte-Menehould. A celle de Châlons, où les rimeurs clercs et laïques rivalisèrent de cantates, odes, églogues et devises, les députés de la ville de Reims surent aussi se faire remarquer, en apportant d'énormes corbeilles remplies de vins de Champagne et des boîtes de satin brodées et peintes contenant des confitures sèches du pays. Ce que Marie reçut avec le plus de plaisir fut le portrait du Roi enrichi de diamans, que lui remit le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la Chambre, venu au-devant d'elle pour la complimenter au nom de son époux. Le soir du départ de Châlons, un orage d'une violence extraordinaire, qui éclata à l'arrivée à Vertus, rendit fort malaisée la recherche des logemens et empêcha les habitans de voir la Reine. La pluie, le tonnerre et les éclairs durèrent toute la nuit. Le lendemain, elle fut coucher à grand'peine à Sézanne, puis à Villenauxe, où elle fit au marquis de Saint-Chamant, lieutenant des gardes, l'honneur de descendre chez lui, ensuite à Provins, où Sa Majesté logea au couvent des religieuses bénédictines et s'amusa à les émerveiller, en leur montrant le portrait du Roi.

A mesure qu'on avançait, l'état des chemins rendait le trajet plus difficile. Assez souvent un fourgon s'embourbait ou se renversait et retardait tout le passage. On était obligé de prendre par les champs, et les accidens recommençaient de plus belle. Un jour, le carrosse de la Faculté y brisa un essieu et y demeura jusqu'au soir ; une autre fois, celui du duc d'Antin s'étant enlizé dans le gazon d'une prairie et le duc et sa compagnie ayant voulu en sortir, chacun s'enfonça dans la boue jusqu'au genou. Au soir de l'avant-dernière journée du voyage, qui était la dix-septième, la pluie devint torrentielle, tous les carrosses s'embourbèrent à la fois, sans qu'on pût songer à les retirer avant le lendemain. On alla prévenir M. le Duc, qui se trouvait à Montereau et qui envoya aussitôt des chaises de poste, des flambeaux et des lanternes, avec des vivres en cas de besoin. La Reine fut portée dans la berline de Mlle de Clermont, qui était plus légère que les carrosses, et put parvenir à Montereau à onze heures du soir. Malgré le désordre de cette arrivée, M. le Duc, les secrétaires d'État et les seigneurs qui attendaient la Reine lui furent présentés séance tenante. Toute la nuit, par ce temps affreux, on vit arriver, les

unes après les autres, les dames crottées et mouillées, qui avaient usé des ressources les plus burlesques : des duchesses avaient fait décharger le fourgon de la vaisselle d'argent et y étaient montées avec leur habit de cour, ayant pour coussins des bottes de paille. L'aventure était piquante; la Reine dit avec gaieté qu'elle en commanderait le tableau à un peintre, et ce fut Lancret qu'on lui fit choisir.

Le matin du 4 septembre, qui devait être le jour de l'entrevue de Leurs Majestés, la Reine s'étant levée à dix heures, une présentation unique eut lieu, celle de M. l'ancien évêque de Fréjus. On avait tant parlé à Marie de l'influence que ce personnage avait sur le Roi qu'elle dut l'accueillir avec une curiosité un peu inquiète. Les récits nous disent qu'elle traita « d'une manière digne de son mérite le sage et vertueux prélat, » et qu'il se rendit aussitôt à l'église collégiale pour y recevoir Sa Majesté et y exercer pour la première fois la fonction de sa charge de grand aumônier. Marie écouta cette messe avec une dévotion particulière, en pensant que, le jour même, ses désirs allaient être comblés et qu'elle verrait l'époux destiné.

VI

La rencontre devait avoir lieu vers quatre heures. Marie avait quitté Montereau après dîner, dans son habit de noces de Strasbourg. Une demi-lieue après le départ, un cavalier vint avertir que le carrosse du Roi attendait sur la hauteur de Froidefontaine. Les équipages de la cour l'accompagnaient avec des détachemens de la maison du Roi, et tout le populaire du pays, à quinze lieues à la ronde, était massé sur les bords de la route. Le temps était doux et tiède; la pluie avait cessé, et un arc-en-ciel d'un excellent présage venait de paraître sur l'horizon. Des bandes de violons jouaient des airs d'allégresse, et le peuple, de plus en plus nombreux à mesure que montait le carrosse de la Reine, l'applaudissait et mêlait son nom à celui de Louis XV.

Quand on s'arrête, Marie se hâte de descendre et, suivant le cérémonial, elle va se mettre aux genoux du beau prince, qui s'approche entouré de dames en grand habit. Mais il lui laisse à peine le temps de toucher le tapis qu'on a jeté devant elle; il la relève et l'embrasse à plusieurs reprises. Tous les yeux la regardent en ce moment : elle paraît agréable de sa personne et point

si laide que quelques-uns l'ont dit. Cependant les timbales et les trompettes se sont mêlées aux acclamations de la foule. Le Roi présente l'une après l'autre les princesses du sang, que la Reine embrasse, et il lui parle quelques instans de la joie qu'il a de voir fini ce long voyage. Cette joie n'est nullement feinte, et chacun remarque qu'il n'a jamais montré autant de vivacité qu'en ce moment. Sur ce visage juvénile, aux traits réguliers et rarement émus, c'est un sentiment nouveau qui semble se peindre. Et, tandis que Marie admire la prestance et la grâce de son jeune époux, tout le monde applaudit, en ces minutes d'un spectacle unique, l'heureuse promesse de cette émotion.

Le Roi aide la Reine à remonter dans son carrosse, et s'y place auprès d'elle, avec la jeune duchesse d'Orléans, la duchesse douairière de Bourbon, mère de M. le Duc, la princesse de Conti et Mlle de Charolais. Tous les autres carrosses se remplissent et s'ébranlent ; les mousquetaires et chevau-légers ouvrent la marche, les gardes du corps et gendarmes la ferment. Le long du trajet, la compagnie du vol du cabinet donne à Leurs Majestés le plaisir de regarder la chasse au vol, spectacle commode pour fournir un sujet de conversation. Au reste, le Roi est fort aimable et d'une gaieté qu'on ne lui a jamais vue. On arrive sur les sept heures à Moret, dont le château, qui est aux Rohan, abritera pour la nuit la Reine et sa maison. Les princes et tous les hommes de la cour s'y trouvent et y sont présentés par le Roi. Il reste lui-même une heure encore, avant de repartir pour Fontainebleau avec les princes. Aussitôt, Mlle de Clermont présente les dames du palais qui n'ont pas été du voyage ; puis M. le Duc a son audience particulière, et la Reine soupe à son grand couvert, au son des hautbois, avant la courte nuit qui la sépare de son bonheur.

Elle arrive à neuf heures et demie, le matin du mercredi 5 septembre, dans l'appartement royal de Fontainebleau, où l'empressement du Roi lui rend visite avant sa toilette de mariage. A partir de ce moment, la reine Marie sent bien qu'elle ne s'appartient plus ; entourée de figures nouvelles, transportée dans un palais plus somptueux qu'aucun de ceux qu'elle a pu voir, elle est devenue un personnage de représentation et un objet d'hommages. On est trois heures à l'accommoder. A sa toilette assistent, suivant leur rang d'étiquette, les princes, les princesses, les dames titrées. M. le Duc y vient, suivi du garde du trésor royal, qui met

sur la toilette deux bourses de pièces d'or, puis le duc de Mortemart, avec l'intendant de l'argenterie et des Menus-Plaisirs, offre de la part du Roi la couronne de diamans, fermée par une double fleur de lis, qui doit surmonter l'édifice de ses cheveux. Après la coiffure, Marie revêt sa jupe de velours violet, bordée d'hermine et semée de fleurs de lis d'or, le devant couvert de pierreries, ainsi que le corps de jupe, dont les manches sont agrafées de diamans. Après que le manteau royal est placé sur ses épaules, du même velours violet fleurdelisé d'or, bordé et doublé d'hermine, elle se rend au cabinet du Roi, où le cortège de l'époux l'attend. Il est lui-même en habit de brocart d'or, en manteau de point d'Espagne d'or, et un énorme diamant relève un côté de son chapeau à plumes blanches.

On se met en marche pour la chapelle, par la galerie de François Ier, à travers la double haie des gardes du corps. La musique de la Chambre va devant, avec ses trompettes, fifres et tambours, puis défilent les hallebardes des Cent-Suisses, enfin le cortège royal, précédé des hérauts d'armes et des grands maîtres des cérémonies. Les chevaliers du Saint-Esprit suivent deux à deux, les grands officiers de l'ordre en tête, et, à la suite, le comte de Charolais, le comte de Clermont et le prince de Conti, en habit de l'ordre et marchant seuls. Les masses des deux huissiers de la Chambre et l'épée du marquis de Courtenvaux, capitaine des Cent-Suisses, annoncent le Roi. Il a pour lui donner la main le prince Charles de Lorraine, grand écuyer, et le commandeur de Beringhem, premier écuyer; derrière Sa Majesté est le duc de Villeroy, capitaine des gardes, entre le premier gentilhomme, duc de Mortemart, et le grand maître de la garde-robe, duc de la Rochefoucauld. Aux côtés du Roi, se tiennent les officiers des gardes et les six gardes écossais, avec la cotte d'armes brodée et la pertuisane. La Reine est menée par le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, ayant auprès d'elle le marquis de Nangis, son chevalier d'honneur, et le comte de Tessé, son premier écuyer; le duc de Noailles, capitaine de la première compagnie des gardes du corps, soutient la queue du manteau, qui est portée en triangle par trois princesses du sang, Mme la duchesse de Bourbon, la princesse de Conti et Mlle de Charolais. Chacune a deux seigneurs pour l'accompagner, l'un lui donnant la main, l'autre portant sa mante. La duchesse d'Orléans suit la Reine, puis Mlle de Clermont, qui est Condé, et Mlle de la Roche-sur-Yon, qui est Conti,

chaque princesse étant accompagnée pour la main et pour la mante; enfin, toutes les dames de la Reine et les dames d'honneur des princesses du sang.

La chapelle de Fontainebleau a été aménagée pour recevoir beaucoup de monde et la richesse de la décoration paraît plus somptueuse dans ce cadre un peu étroit. Toutes les parties hautes sont tendues de velours bleu brodé d'or aux armes de France; en bas, les bancs et les estrades sont recouverts de velours violet à fleurs de lis, et le chœur entier, de tapis de Perse. Un amphithéâtre pour la musique remplit la tribune royale; les premiers rangs y sont occupés par les dames les plus brillantes, ainsi que des balcons construits tout autour de la chapelle jusqu'à l'autel, et d'où la vue plonge sur les espaces réservé aux secrétaires d'État et aux princes étrangers, qui s'y trouvent déjà placés, aux chevaliers du Saint-Esprit, et à la Cour.

Le cortège approche, musique en tête, et entre dans la chapelle. Les hérauts d'armes s'avancent pour rester debout au bas des marches de l'autel; les chevaliers de l'Ordre entrent dans leurs bancs, et Leurs Majestés vont s'agenouiller sur la haute estrade, au-dessous du dais suspendu, tandis que les princes et princesses sont menés à leurs sièges plians et à leurs carreaux. MM. de Villeroy, de Mortemart et de La Rochefoucauld prennent place derrière le fauteuil du Roi; MM. de Noailles, de Nangis et de Tessé, derrière celui de la Reine. Les aumôniers sont rangés de chaque côté, entre le prie-Dieu royal et l'autel. Alors sort de la sacristie le cardinal de Rohan, pontificalement vêtu, avec les évêques de Soissons et de Viviers, qui lui serviront de diacre et de sous-diacre. Le salut du marquis de Dreux avertit Leurs Majestés de s'approcher de l'autel. Tous les princes descendent avec eux de l'estrade, et le cardinal prononce son discours.

La reine Marie remplit pour la seconde fois ce cérémonial du mariage; mais c'est aujourd'hui avec toute l'émotion de la réelle présence de celui qu'elle aime déjà. Les paroles qu'elle entend ont un ton bien différent de celles de Strasbourg. Le grand aumônier de France passe sous silence les souvenirs de Stanislas; il évoque surtout la grandeur du trône de Louis XIV et les devoirs qui y sont attachés, appelant la paix sur le nouveau règne après tant de triomphes militaires.

Il donne au couple royal les louanges d'usage, annonçant à la jeune reine le bonheur que lui promet un tel assemblage de

grâces et de gloire chez son auguste époux, et disant au Roi qu'il doit trouver le sien dans un attachement inviolable et tendre à l'épouse, formée selon le cœur de Dieu et faite pour réunir et fixer ses inclinations. Ce sont les ordinaires espérances de l'Église, que la vie ne se charge pas toujours de confirmer; mais qui songerait à d'autres pensées en un tel jour? Voici, d'ailleurs, pour la réjouissance des yeux, après la cérémonie de la bénédiction nuptiale, celles de la bague, des treize pièces d'or des épousailles, de l'eau bénite offerte, plus tard le livre des Évangiles apporté à baiser, enfin le cierge à poignée de satin blanc fleurdelisé, que chargent vingt louis d'or et que tient le roi d'armes à genoux auprès de l'autel; le marquis de Dreux offre ce cierge au duc d'Orléans, qui le présente au Roi, et le Roi l'offre au cardinal, après avoir baisé sa bague. Le même rite est observé pour un cierge semblable que la duchesse d'Orléans présente à la Reine. C'est un symbole de la soumission des époux à l'Église, et le grand poêle de brocart d'argent qu'étendent au-dessus de leur tête l'évêque de Metz et l'ancien évêque de Fréjus, pendant les oraisons d'usage, est un symbole d'un autre genre, celui de l'union à jamais fidèle sous la bénédiction du même toit. La longue cérémonie a fatigué la Reine, qui s'est évanouie un petit instant; elle est terminée maintenant; il ne reste plus qu'à signer le registre des mariages apporté par le curé de Fontainebleau, et, pendant que les hérauts d'armes distribuent aux assistans les médailles frappées pour le mariage, le *Te Deum*, entonné par le grand aumônier, est chanté par la chapelle de musique; on récite l'Oraison pour le Roi, et le cortège, dans le même ordre que pour l'arrivée, retourne aux appartemens royaux.

Lorsqu'elle a déposé le manteau royal et ce lourd habit de cérémonie, la Reine dîne au grand couvert avec le Roi, toutes les princesses du sang assises à sa table. Puis elle ouvre le coffre de velours cramoisi brodé d'or, qui contient les présens d'usage dont elle peut disposer, toutes les bagatelles magnifiques qu'on appelle sa corbeille. Elle fait une première distribution sur-le-champ aux princesses et aux dames du palais. C'est pour elle un plaisir tout nouveau que de donner ainsi, et celui qu'elle doit sentir le plus vivement : « Voilà, dit-elle, la première fois de ma vie que j'ai pu faire des présens. » Et, le lendemain, elle sera plus contente encore, puisqu'elle fera part à tous ses serviteurs, même aux plus modestes, de tout ce trésor de bijoux et de ciselures

d'or, qui iront conserver dans les familles le souvenir du mariage et de la grâce affectueuse de la Reine.

Cette fatigante journée se termine par un spectacle, où les comédiens français jouent du Molière, un souper avec les princesses et un feu d'artifice médiocrement tiré au bout du parterre du Tibre. L'illumination du parterre, qui aurait dû être fort belle, se trouve manquée, un fort vent éteignant les lampions à mesure qu'on les allume. L'impatience du jeune roi, qu'il dissimule à peine, appelle une intimité dont le sépare encore une assez longue étiquette. Il doit aller se mettre un moment dans son lit, pour le cérémonial obligatoire du coucher, puis être mené dans celui de la Reine par M. le Duc, M. de Mortemart, M. de La Rochefoucauld, et le maréchal de Villars, qui a les mêmes entrées que le premier gentilhomme et le grand maître de la garde-robe. Ces personnages reviennent à dix heures, le lendemain, présenter leur compliment à la Reine encore couchée : « Les compliments ont été modestes, raconte Villars; ils montraient l'un et l'autre une vraie satisfaction de nouveaux mariés. » Et M. le Duc, écrivant à Stanislas quelques heures plus tard, ajoute que le Roi lui a exprimé, « en s'étendant infiniment, la satisfaction qu'il avait eue de la Reine; » le ministre ajoute même des détails circonstanciés et surabondans destinés à rassurer pleinement le roi de Pologne sur la destinée conjugale de sa fille.

VII

Tous les jours suivans, Fontainebleau est en fête. A l'animation ordinaire qu'y mettent les séjours de la cour s'ajoutent les allées et venues des étrangers, invités aux cérémonies ou attirés par le désir de voir la Reine. Le jeune Voltaire, qui loge chez sa grande protectrice, Mme de Prie, et qui est à la meilleure loge pour bien voir, écrit à une autre de ses amies : « C'est ici un bruit, un fracas, une presse, un tumulte épouvantable. Je me garderai bien, dans les premiers jours de confusion, de me faire présenter à la Reine; j'attendrai que la foule soit écoulée et que Sa Majesté soit revenue de l'étourdissement que tout ce sabbat doit lui causer. » Voltaire trouve que les choses se passent assez bien; il ne blâme que le programme de la comédie le soir du mariage, *Amphitryon* et *le Médecin malgré lui*, « ce qui, dit-il, ne parut pas trop convenable. » Il est vrai que M. de Mortemart a refusé de faire jouer

ce soir-là même le petit divertissement que Voltaire avait préparé. Le premier gentilhomme chargé d'organiser les spectacles a craint sans doute de faire des jaloux parmi les rimeurs qui se sont tous mis à célébrer la Reine. « Je crois, écrit le nôtre, que tous les poètes du monde se sont donné rendez-vous à Fontainebleau. La Reine est tous les jours assassinée d'odes pindaresques, de sonnets, d'épîtres et d'épithalames. Je m'imagine qu'elle a pris les poètes pour les fous de la cour. » Mais, peu de jours après, Voltaire est content : on a joué ses pièces ; il a été présenté par Mme de Prie ; Sa Majesté, qui a décidément du goût, lui a parlé de *la Henriade*, comme si ce poème en manuscrit l'intéressait fort. Il écrit sa joie à tous ses amis : « J'ai été très bien reçu par la Reine. Elle a pleuré à *Mariamne*, elle a ri à *l'Indiscret ;* elle me parle souvent ; elle m'appelle *mon pauvre Voltaire.* » Il se voit déjà poète royal et gratifié comme tel ; sa verve s'enflamme ; il a beau avoir de l'esprit, il n'imagine point que c'est Adrienne Lecouvreur et non Mariamne, qui a fait pleurer la Reine, et il lui dédie sa tragédie, en attendant mieux. Voici quelques vers de cette épître, mieux coulans en somme que ce flot monotone épanché six mois durant dans le *Mercure* par les faméliques du Parnasse et les rhétoriciens des collèges de jésuites :

> ... La fortune souvent fait les maîtres du monde ;
> Mais, dans votre maison, la vertu fait les rois.
> Du trône redouté que vous rendez aimable
> Jetez sur cet écrit un coup d'œil favorable ;
> Daignez m'encourager d'un seul de vos regards ;
> Et songez que Pallas, cette auguste déesse
> Dont vous avez le port, la bonté, la sagesse,
> Est la divinité qui préside aux beaux-arts .

Voltaire est trop avisé pour aller, comme tant d'autres, jusqu'à la flagornerie de la beauté : Pallas le dispense de Vénus. En revanche, il exalte, ainsi qu'il convient, la gloire du roi Stanislas, oubliant que la veille encore il se moquait avec les autres de « la demoiselle Leczinski. » Les dispositions de l'opinion ont du reste assez promptement changé ; la bonne grâce de Marie a désarmé les préventions de cour ; la consommation du mariage et l'empressement si apparent du Roi viennent d'entourer sa jeune tête d'un prestige de fidélité et de respect. Quant au peuple, qui n'entend rien à la politique, il voit seulement qu'on a amené une bonne femme à son cher petit roi ; aux fêtes qui se font dans

toute la France, son plaisir est franchement joyeux. Dans la capitale, il y a eu des *Te Deum* à toutes les églises, et le feu d'artifice d'usage sur la place de Grève. Les réjouissances populaires durent trois jours. Les Parisiens, dans tous les quartiers, allument des feux de joie devant leurs portes et, comptant qu'il n'y aura plus ni guerre, ni méchans impôts, ni mauvaises récoltes, ils dansent et chantent des nuits entières le long des rues illuminées en l'honneur de la reine Marie.

Le séjour de Fontainebleau initie la princesse polonaise aux splendeurs de la cour de France. Dès le lendemain du mariage, a lieu une cavalcade à laquelle on a voulu donner l'éclat d'un somptueux spectacle. Le Roi est allé d'abord le long du canal, suivi de tous les hommes de la cour, dans le plus pompeux équipage; ni les habits des cavaliers, ni les harnais des chevaux n'ont paru les jours précédens. Il en est de même des toilettes des dames, qui remplissent les carrosses de la cour. Dès qu'arrive la calèche de la Reine, le Roi met son chapeau sous le bras et l'accompagne à la portière pendant toute la promenade. Des bateaux dorés, chargés de musique, suivent Leurs Majestés à force de rames, les airs d'opéra alternant avec les fanfares. Après deux tours de canal, qui ont permis le brillant déploiement de la cavalcade, on va regarder, autour d'un des bassins du parc, la pêche aux cormorans; le divertissement est de voir les oiseaux pêcher le poisson à coups de bec et le jeter d'un mouvement brusque hors de l'eau. On montre à la Reine les grandes chasses dans la forêt, qui sont le plaisir favori de son époux. Elle voit dans le même jour forcer trois cerfs par les trois équipages differens, celui du Roi, celui de Chantilly, qui est à M. le Duc, et celui du prince de Conti; et les échos de Franchart retentissent de la « Fanfare de la Reine, » composée en son honneur par M. de Dampierre, gentilhomme des chasses. Presque tous les soirs, il y a spectacle, français ou italien; très souvent, souper au grand couvert chez la Reine, avec concert d'instrumens et de voix.

D'autres journées sont consacrées aux audiences de félicitations. Toutes les députations paraissent le matin chez le Roi, vont dîner dans une salle du château, et viennent l'après-midi complimenter la Reine. Les députés de l'assemblée générale du Clergé sont reçus d'abord, suivant l'usage, puis ceux du Parlement, dont plus de cinquante membres arrivent en grand costume, ayant couché la veille à Melun pour la commodité du voyage. Ce sont

ensuite la Chambre des comptes, la Cour des aides, le Grand Conseil ayant à sa tête le garde des sceaux, la Cour des monnaies, l'Université, enfin l'Académie française, qui a pris l'habitude de complimenter le Roi, dans les circonstances solennelles, au même titre que les grands corps de l'État. Le jour de l'audience du prévôt des marchands et des échevins de Paris, les dames de la Halle, qui sont la vraie députation de la ville, viennent aussi saluer joyeusement la Reine et se faire régaler aux dépens du Roi.

De toute la pompeuse éloquence qui défile devant elle, Marie ne saurait être bien profondément touchée; les harangues écoutées le long du voyage lui ont prodigué le même encens que celui des cours souveraines, des ambassadeurs, des États de Languedoc ou d'Artois. Ce qui l'émeut le plus, ce sont les allusions faites à la gloire de son père et à l'honneur de sa famille. La harangue de l'Académie a rendu un hommage tout particulier à l'éducation qu'elle a reçue par les soins d'un prince aussi cultivé : « L'Académie, a dit l'évêque de Blois, instruite de l'étendue des connaissances de Votre Majesté, ne cherche point à se définir. Si elle vous présente ici ce que l'Église, l'État, les armes et la politique ont de plus grand, elle sait assez que son objet, son travail, son utilité n'ont pu échapper à une éducation telle que la vôtre. » Au milieu de toutes ces adulations, la fille de Stanislas n'oublie pas un instant la reconnaissance et la tendresse qui l'unissent à son père éloigné. Elle lui envoie ce charmant billet, plein d'une satisfaction naïve et de l'amour qui enivre son cœur : « Mon âme est en paix, je trouve ici un contentement dont je n'osais me flatter, même sur votre parole. Je n'ai de peine que celle de ne pas vous voir, mon chérissime papa, et, s'il plaît à Dieu, elle ne durera pas longtemps. On a déjà décidé dans le conseil le cérémonial de votre réception. Sur quelques difficultés que l'on faisait à ce sujet, le Roi a dit : « Ce que je ne lui dois pas comme roi, je le lui dois comme gendre. » Jugez, cher papa, combien ce propos m'a fait de plaisir; et ce n'est pas le Roi qui me l'a rendu. On ne respire ici que pour mon bonheur. »

Cette réception de Stanislas est la grande joie de Marie dans les premières semaines de son mariage. Prié d'abord de se rendre directement de Strasbourg à la résidence qui lui est assignée en France et qui n'est autre que le noble domaine de Chambord, une attention délicate de M. le Duc change au dernier moment son itinéraire. Le Roi l'invite à s'arrêter au château de Bourron, à

deux lieues seulement de Fontainebleau. Escorté sur toute sa route par la cavalerie française, traité partout en souverain, il arrive le 14 octobre à Bourron avec la reine Catherine. Le lendemain, Marie est dans leurs bras. Quand Stanislas est venu accueillir sa fille, au pied de l'escalier du château, il l'a vue dans sa gloire nouvelle, entourée de la plus brillante cour, et c'est elle-même qui lui a présenté les princes de la Maison de Bourbon. Pendant les trois journées du séjour, c'est un continuel va-et-vient de la cour entre Fontainebleau et Bourron ; tout le monde veut voir le roi et la reine de Pologne, « car, écrit Voltaire, nous ne connaissons plus ici le roi Auguste. » Stanislas est heureux de témoigner son affection à Louis XV, sa confiance à M. le Duc, et de retrouver avec sa fille les longues causeries qui faisaient le charme de leur vie de jadis. Il a vu de ses yeux la place qu'elle a prise auprès de son mari et combien de garanties entourent son bonheur : « Le grand Dieu soit loué, écrit-il au maréchal du Bourg ; l'amitié du Roi pour la Reine augmente notablement, et se réduit à une grande confiance qu'il a pour elle. On est toujours, Dieu merci, content de sa conduite. Il n'y a rien à désirer que le dauphin. »

Le dauphin devait venir, et la confiance demeurer. Mais cette tendresse du très jeune époux, si vivement manifestée en ces premiers temps, était peut-être autre chose que de l'amour.

PIERRE DE NOLHAC.

CEYLAN

SOUS L'ADMINISTRATION COLONIALE

DE L'ANGLETERRE

Lorsqu'on a beaucoup voyagé, on donne aux îles une place à part dans les souvenirs des pays d'outre-mer. Elles ont un charme et une originalité qu'elles empruntent à leur isolement même, si bien caractérisé par le mot italien d'*isola*. Bernardin de Saint-Pierre en a éprouvé l'attrait quand il chanta cette île Maurice, autrefois l'île de France, dont il fit le séjour charmant de Paul et Virginie. Ce bijou des mers australes ne peut donner pourtant qu'une idée très imparfaite du monde tropical au seuil duquel il est placé. Quelles surprises, quels enchantemens nouveaux Ceylan n'eût-elle point réservés à Bernardin, s'il lui avait été donné de la voir après l'île de France! Ceylan, la contrée magique placée au cœur même de cette zone équinoxiale où s'épanouirent tant de merveilleuses civilisations! Ceylan, abrégé des Indes orientales!

Aucune contrée au monde n'a su, comme cette île paradisiaque, fasciner les voyageurs qui ont essayé de la décrire. Ils y ont vécu, pour la plupart, de longues années, et ne l'ont quittée qu'à regret. C'est ce qu'attestent les titres mêmes de leurs récits. Le major Skinner nous a donné *Cinquante ans à Ceylan;* le major Forbes, *Onze ans à Ceylan ;* le célèbre explorateur Samuel Baker, *Huit ans à Ceylan;* les deux sœurs Marie et Marguerite Leitch, *Sept ans à Ceylan;* Gordon Cumming, *Deux ans*

à Ceylan. Il n'y a point, à la surface du globe, une île qui ait, comme celle-ci, attiré l'attention des savans de tous les pays et de tous les temps, sans qu'on puisse même excepter l'île qui la domine aujourd'hui, la Grande-Bretagne. Elle a été décrite par les écrivains de Rome et de la Grèce comme par ceux de l'Inde, de la Birmanie, de la Chine, de l'Arabie et de la Perse, et comme par les voyageurs européens depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Les Brahmanes la désignaient sous le nom de *Lanka*, « la resplendissante, » et en faisaient un paradis habité par des êtres d'une nature angélique ; les prêtres bouddhistes la comparaient à une perle posée sur le front de l'Inde ; les Chinois l'appelaient « l'île des joyaux, » les Grecs, « la terre de la jacinthe et du rubis ; » les Mahométans l'assignaient à nos premiers parens comme un nouvel Élysée destiné à les consoler de la perte du paradis, et les anciens navigateurs européens racontaient que les brises qui avaient passé sur l'île en apportaient au large les parfums (1).

Mais quoique Ceylan ait été connue de tout temps, l'intérieur de l'île demeura, pendant de longs siècles, enveloppé de mystère ; les conquérans portugais, et après eux les Hollandais, n'en occupèrent que le littoral, sans pouvoir forcer le rempart de montagnes derrière lequel s'étaient fortifiés les rois de Kandy. Ce ne fut que lors de la conquête de l'île par les Anglais, en 1815, que fut révélé le cœur du pays : ils introduisirent la culture du café dans la zone montagneuse, ils retrouvèrent les ruines merveilleuses ensevelies depuis deux mille ans dans les solitudes des jungles centrales.

Quelques années après l'occupation anglaise, sir James Emerson Tennent, nommé gouverneur de Ceylan en 1847, publia un ouvrage volumineux où, pour la première fois, l'île fit l'objet d'une description complète et méthodique embrassant les districts récemment conquis et révélés. Cet ouvrage est resté classique, et, quoique déjà ancien, survivra longtemps à une foule d'œuvres éphémères qui nous ont décrit, sous des titres à sensation, une Ceylan de fantaisie.

Ceylan m'a rappelé, en plus d'un point, Java, qui se trouve presque aussi voisine de l'équateur. Mais, si le climat est à peu près identique, il y a une différence profonde entre le sol des deux îles.

(1) Emerson Tennent, *Ceylon*, t. I, p. 3.

Ceylan n'est point, comme Java, une île volcanique, quoi qu'en aient dit d'anciens voyageurs qui prétendent y avoir vu des volcans actifs. On y trouve bien quelques faibles traces d'activité volcanique, telles que des sources d'eau chaude, ou des basaltes qui affectent quelquefois l'aspect de la lave, mais on n'y a jamais constaté de phénomènes éruptifs, ni même de tremblemens de terre. C'est dans le voisinage du pic d'Adam que le système montagneux présente les soulèvemens les plus considérables, leur hauteur variant entre 1 800 et 2 400 mètres. Ces montagnes sont constituées de roches cristallines stratifiées, parmi lesquelles dominent le gneiss et le granit. L'île affecte la forme d'une poire par son contour général; mais lorsqu'elle émergea de l'Océan, elle présentait, selon toutes probabilités, une forme à peu près circulaire : la zone montagneuse en constituait le noyau central, autour duquel naquit la ceinture des terres basses, produit de la désagrégation des roches, des dépôts marins, et des alluvions. La formation des provinces maritimes est due, en outre, au soulèvement lent du sol dans le cours des siècles, comme l'attestent les coquilles marines qu'on trouve encastrées dans des sables agglutinés à des distances considérables du rivage et à des altitudes dépassant de beaucoup la limite des hautes marées. C'est surtout dans le nord de l'île qu'on peut observer le mode de formation des terres basses sous l'action combinée des courans et des dépôts calcaires. Les courans chargés de matières alluviales recueillies le long de la côte de l'Inde, déposent leurs fardeaux sur les récifs de coraux; et ainsi se formèrent la péninsule de Jaffna et les plaines s'étendant jusqu'à l'étroite chaussée connue sous le nom de Pont d'Adam, barrière de conglomérats qui obstrue la navigation du canal entre Ceylan et l'Inde continentale, et qui, soulevée par les mêmes agens, s'accroît constamment sous l'influence des marées et des moussons (1).

Cette théorie de la formation des provinces maritimes de Ceylan par voie d'accroissement et de soulèvement est peu conforme à la croyance populaire qui veut que l'île ait été violemment séparée de l'Inde continentale par une convulsion dont le Pont d'Adam semble être un vestige. On a cru pouvoir concilier les deux théories en supposant que l'affaissement a eu lieu à une époque reculée et a été suivi du soulèvement encore en cours;

(1) Emerson Tennent, *Ceylon*, t. I, p. 12-14.

mais un examen attentif de la structure et de la direction du système montagneux ne révèle aucune trace de submersion, et l'on ne peut pas même considérer ce système comme formant le prolongement des montagnes de l'Inde, car il se trouve fort à l'est de la ligne des Ghauts.

L'île de Ceylan n'aurait point ses admirables paysages, que sa flore et sa faune incomparables suffiraient à justifier l'attrait qu'elle exerce sur tous les voyageurs. La richesse de la flore et de la faune s'explique par la situation de l'île entre l'Inde continentale et l'archipel malais : outre les espèces indigènes, on y trouve tout à la fois les espèces particulières à l'Asie et à la Malaisie. Un grand nombre de plantes de l'Amérique du Sud y ont été acclimatées, telles que l'arbre à quinquina, le caoutchouc, le cacao. Ceylan passe pour être le pays d'origine du riz et de la cannelle; le cocotier, qui forme un des principaux traits du paysage du littoral, y a été importé par les Hollandais. L'île est particulièrement riche en fougères, en orchidées, en plantes balsamiques, en bois d'ébénisterie; on y trouve toutes les variétés de bambous et de palmiers. Parmi les palmiers, il n'en est pas de plus imposant que le talipot, de plus gracieux que l'aréquier ni de plus utile que le palmyra, que les indigènes font servir à cinq cents différens usages. La flore de Ceylan ne comprend pas moins de trois mille espèces indigènes, ce qui représente le double de la flore de la Grande-Bretagne et le trentième environ de toutes les espèces du globe actuellement connues. Le voisinage de l'Asie et de la Malaisie n'est pas la seule cause à laquelle il faille attribuer l'étonnante variété des productions végétales de l'île d'émeraude : cette variété est due aussi à la grande diversité de climats qu'on rencontre depuis le littoral jusqu'aux hautes cimes : c'est ainsi que les formes végétales qui nous sont familières en Europe se retrouvent dans les montagnes de Ceylan au milieu de la plus exubérante végétation tropicale. Presque tous les climats se rencontrent, d'ailleurs, dans cette île voisine de l'équateur, suivant qu'on parcourt le littoral humide et chaud du sud-ouest, les plaines brûlantes et arides de l'est et du nord, ou encore les plateaux froids et pluvieux du massif montagneux. Exposée aux deux moussons, qui soufflent alternativement du nord-est, de novembre à février, et du sud-ouest, d'avril à septembre, l'île de Ceylan a le bonheur d'être hors de la région des cyclones du golfe du Bengale, des ouragans de l'île Maurice, et des éruptions volcaniques de l'archi-

pel : c'est l'île bénie et fortunée, celle qui, entre toutes les îles chantées par les poètes, peut le mieux prétendre au titre de paradis terrestre. On l'a nommée le joyau de la couronne britannique. Elle nourrit une population si heureuse, que sir Edward Creasy a pu dire, dans son *Histoire d'Angleterre*, qu'il a vu plus de misères à Londres, en une seule journée, qu'il n'en avait vu à Ceylan pendant un séjour de neuf années.

Dans un temps où les questions coloniales occupent le premier plan, il n'est peut-être pas inutile de faire ressortir l'importance de Ceylan comme colonie. Cette île est, après l'Inde, la principale possession de l'Angleterre en Asie. De toutes les colonies de la Couronne qui relèvent de l'empire britannique, elle est la plus grande et la plus peuplée. Elle a un territoire de 64000 kilomètres carrés, et une population de trois millions d'habitans. Il s'en faut de peu qu'elle ne soit aussi grande que l'Irlande ; elle dépasse en étendue la Belgique et la Hollande réunies, et elle est trente-sept fois plus grande que l'île Maurice.

L'Angleterre a deux sortes de colonies : les unes placées sous le contrôle de la Couronne, et administrées par un gouverneur qui ne relève que de la métropole ; les autres autonomes, ayant leur gouvernement responsable et leur parlement, de telle manière que l'intervention de la métropole est limitée au veto de la Couronne et au contrôle auquel est soumis le gouverneur. La colonie du Cap, le Dominion du Canada, les possessions australasiennes sont des colonies autonomes. Ceylan, l'île Maurice, les Antilles britanniques offrent le type de ce que les Anglais appellent *Crown Colony* pour les distinguer des colonies à gouvernement responsable.

Ceylan ne relève donc pas, comme on serait tenté de le croire, de l'autorité du gouvernement de Calcutta. Quoique, sous le rapport géographique et historique, elle se rattache étroitement à l'Inde, elle ne fait point partie de l'empire indien sous le rapport administratif, mais se trouve sous le contrôle direct du secrétaire d'État pour les Colonies, qui nomme le gouverneur avec l'approbation de la Reine. Cette anomalie est due aux rivalités qui s'élevèrent entre la métropole et la Compagnie des Indes, lors de la conquête de l'île.

Les pouvoirs du gouverneur n'ont d'autres limites que l'autorité de la lointaine métropole. En réalité, il est investi de pouvoirs presque absolus, car le Conseil exécutif et le Conseil légis-

latif dont il est assisté ne sont, comme le Conseil des Indes à Batavia, que des corps consultatifs: il peut se placer au-dessus de leurs décisions, les adopter ou les rejeter suivant son bon plaisir. Le Conseil exécutif se compose de cinq membres : le général commandant les troupes, l'attorney général, le secrétaire colonial, le trésorier et l'auditeur général. Le Conseil législatif se compose de dix-sept membres, et comprend, outre les cinq membres qui forment le Conseil exécutif, quatre membres titulaires d'office et huit membres non titulaires d'office, représentant les uns les différentes races de la population, les autres les intérêts de l'industrie et du commerce. Le Conseil législatif discute, avec toutes les formes d'un débat parlementaire, les mesures que lui soumet le Conseil exécutif; mais ses délibérations doivent être sanctionnées par l'autorité souveraine du gouverneur, qui peut les annuler par son veto.

Ce système de gouvernement, qu'on a appelé « despotisme paternel, » a des avantages et des inconvéniens ; mais il faut bien reconnaître que, dans une colonie qui ne compte que vingt mille Européens à côté de millions d'indigènes offrant une grande diversité de races et une civilisation fort ancienne, il est indispensable de concentrer tous les pouvoirs dans une seule main. Cette nécessité n'a pas échappé au sens pratique des Anglais, et l'expérience démontre qu'ils ont été bien inspirés, de même que les Hollandais, qui appliquent un système analogue à Java et dans toute l'étendue de l'immense empire des Indes Néerlandaises.

Voici près d'un siècle que les Anglais occupent l'île de Ceylan. Comment en sont-ils devenus les maîtres ? L'histoire vaut la peine d'être racontée, non seulement parce qu'elle est peu connue, mais aussi parce qu'elle ouvre de curieux horizons sur les procédés de conquêtes coloniales pratiqués par l'Angleterre. Les Anglais étaient établis depuis plus de deux siècles dans l'Inde continentale, qu'ils n'avaient pas encore songé à l'acquisition de Ceylan, d'où les Hollandais avaient chassé les Portugais en 1656. Le vaste littoral de l'Hindoustan suffisait à leurs entreprises coloniales ; et leurs établissemens de Madras, de Surate, de Bombay et du Bengale leur suscitaient assez de conflits avec les princes indigènes et assez de querelles avec les Portugais, les Hollandais, les Français, pour qu'ils ne songeassent point à de nouvelles conquêtes. Ce ne fut qu'à la fin du XVIIIe siècle que l'Angleterre se convainquit que la protection de l'Inde était liée à la possession

de Ceylan, et qu'il fallait abattre la petite nation rivale qui osait lui disputer le commerce de la mer des Indes (1).

Pour préparer la conquête de l'île, les Anglais fomentèrent adroitement des dissensions entre les Hollandais et le roi de Kandy: celui-ci se montra ainsi disposé à accepter l'aide des Anglais pour se débarrasser de ses maîtres, de même qu'un de ses ancêtres s'était empressé, cent cinquante ans plus tôt, d'accepter l'aide des Hollandais pour chasser de son pays les Portugais. Une expédition organisée par le gouverneur de Madras, lord Hobart, occupa successivement plusieurs places devant lesquelles elle mit le siège; pendant que le roi de Kandy envoyait à Madras une ambassade cinghalaise pour négocier un traité entre la Grande-Bretagne et Kandy, le colonel Stuart entrait, en 1796, dans Colombo, sans que la garnison lui opposât la moindre résistance, et le gouverneur Van Engelbeck signait une capitulation, par laquelle il cédait à la Grande-Bretagne les places fortes, l'artillerie, les munitions, les archives et tout ce que renfermaient le trésor et les magasins. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, et le lendemain le pavillon anglais flottait sur les murs de Colombo.

Suivant Percival, officier anglais qui fit la campagne, les soldats de la garnison accusèrent hautement Van Engelbeck de trahison, accusation que les faits semblent pleinement confirmer. Percival raconte, en effet, que les Anglais ne rencontrèrent aucun obstacle dans leur marche à travers les jungles, où il eût été bien facile aux Hollandais de se dissimuler derrière les fourrés pour surprendre l'ennemi. Les Anglais ne furent nullement molestés lorsqu'ils franchirent les rivières sur des radeaux de bambou; ils n'eurent qu'à se montrer pour que les Hollandais abandonnassent une batterie qu'ils avaient érigée à Grand Pass; aux approches de Colombo ils essuyèrent quelques coups de feu; mais leurs adversaires poursuivis se réfugièrent dans l'enceinte fortifiée, et, sans attendre l'attaque, se rendirent immédiatement (2). Si les Anglais ne sont pas loin d'avouer la trahison du gouverneur, les Hollandais l'affirment hautement. Les nombreuses conférences du gouverneur avec un envoyé anglais, son attitude très équivoque ne laissèrent à cet égard aucun doute parmi la

(1) Emerson Tennent, *Ceylon*, t. I, p. 64 et 65.

(2) Percival, *Account of the Island of Ceylon*, p. 118, 150, 180. — Tennent, t. II, p. 68.

garnison. Un officier de l'armée des Indes écrivait, quelques années après, que les troupes, pensant avec raison qu'elles étaient trahies, voulurent se révolter, et que plusieurs coups de fusil furent dirigés contre la maison du gouverneur (1). Sans la présence des Anglais, le gouverneur n'eût pu échapper à la vengeance des soldats. Même après la prise de Colombo, il vécut encore quelques années à Ceylan, et Thombe assure que, pris de remords, il mit fin à ses jours.

Plutôt que de vivre sous une domination détestée, beaucoup de colons hollandais quittèrent Ceylan, et la plupart allèrent s'établir à Java, qui devait, elle aussi, quelques années après, tomber aux mains des Anglais. En 1816, l'Angleterre sut noblement restituer Java à la Hollande, mais elle garda Ceylan, parce qu'elle la considérait comme la clef de l'Inde. Elle se fût sans doute gardée de restituer Java si elle avait connu alors la valeur de cette colonie.

Les premiers temps de l'occupation de Ceylan furent difficiles. Il s'agissait d'organiser l'administration de la nouvelle possession. En hommes pratiques, les Anglais maintinrent les Hollandais dans leurs fonctions, et aujourd'hui encore ce sont des *burghers*, c'est-à-dire des descendans de Hollandais qui sont généralement dans les emplois du gouvernement. Le fameux Pitt et lord Melville prétendaient soumettre Ceylan au gouvernement de la métropole. Mais elle avait été conquise par les troupes de la Compagnie des Indes Orientales, et c'est à la Compagnie que la cession en avait été faite : aussi la Cour des directeurs entendait-elle en conserver le gouvernement. Provisoirement, l'administration en fut confiée au conseil de Madras. Mais les agens de Madras pressurèrent tellement les indigènes, la perception des impôts donna lieu à de tels excès et à de telles atrocités, que la population exaspérée se révolta contre ses nouveaux maîtres. Il fallut envoyer contre les rebelles une troupe de cipayes, et ce fut au prix de sanglans combats que l'insurrection fut domptée. Ces malheureux débuts décidèrent Pitt à retirer l'administration de Ceylan à la Compagnie des Indes, et à placer cette colonie sous le contrôle direct de la Couronne. North, qui fut désigné comme le premier gouverneur de Ceylan, fut nommé par le roi, mais placé sous les ordres du gouverneur général de l'Inde, situation qui fut maintenue jusqu'à

(1) Thombe, *Voyage aux Indes Orientales*, 1811. — Tennent, t. II, p. 69.

l'incorporation de Ceylan dans les possessions britanniques, en 1802. Depuis lors, Ceylan est administrée par un gouverneur qui relève directement de la Couronne.

Un des premiers actes du gouverneur fut de provoquer la déposition du roi de Kandy, Rajadhi Raja Singha, qui mourut en 1798, deux ans après l'arrivée des Anglais. L'Adigar ou premier ministre, Pilamé Taláwé, conformément aux usages kandyens, désigna, pour monter sur le trône, un neveu de la reine, qui régna sous le nom de Wikrema Raja Singha. Ce fut le dernier roi de Ceylan, et son règne fut, sous l'œil des Anglais, le plus monstrueux de toute la série. L'Angleterre, qui, récemment, prit contre toute attente la défense de Stokes, lorsque Lothaire lui fit expier ses crimes, a eu à Ceylan, dans la personne du gouverneur North, un agent dont elle ne peut guère être plus fière, quoiqu'elle n'ait jamais flétri ses actes, qui provoquèrent les plus sanguinaires tragédies : loin de le désavouer, elle le créa comte de Guildford.

Le jeune roi était à peine installé, que le gouverneur entra dans un complot ourdi par l'Adigar. Le ministre lui avait avoué sans détour sa haine pour la famille régnante, et n'avait pas même dissimulé son ambition de détrôner ou même de faire mourir le nouveau roi pour régner à sa place. Au lieu de repousser d'aussi monstrueux desseins, le gouverneur, en homme pratique, vit tout de suite l'avantage qu'il pouvait en tirer, et en fit la base d'une politique d'intrigues au bout de laquelle il entrevoyait l'établissement d'un protectorat. Le plan de l'Adigar était de pousser le jeune roi à commettre des atrocités qui le rendraient odieux au peuple. Le gouverneur consentit à discuter ce plan : une convention stipula que le roi aurait la vie sauve, mais que sa royauté serait réduite à un pouvoir purement nominal, au profit de l'Adigar qui serait proclamé régent du royaume et virtuellement investi de l'autorité souveraine (1).

Averti à temps du danger qui le menaçait, le roi réussit à déjouer la trahison ; mais l'Adigar sut décider le gouverneur à envoyer une expédition contre Kandy, dont les Anglais s'emparèrent pour la première fois en 1803. Le roi avait pris la fuite, et les Anglais, de connivence avec l'Adigar, placèrent sur le trône Mootoo Saamy, un soi-disant parent du roi ; quant à l'Adigar, le

(1) Lord Valentin, ch. VI, p. 282. — Tennent, t. II, p. 77.

traître fut proclamé prince de Kandy avec la complicité du général anglais, qui s'en retourna à Colombo, en commettant l'imprudence de ne laisser à Kandy que 300 Anglais et 700 Malais.

Après avoir trahi son roi, l'Adigar devait trahir les Anglais. Non content de la régence, il ambitionnait la couronne, et il n'était pas homme à reculer devant un coup d'audace. S'emparer de la personne du gouverneur, exterminer la garnison anglaise, déjà décimée par les fièvres, faire périr les deux rois rivaux et fonder une nouvelle dynastie, tel était son plan. Le gouverneur, qui devait être appréhendé au cours d'une entrevue avec l'Adigar, dut son salut à l'arrivée inopinée d'un détachement de 300 Malais; mais le massacre de la garnison fut exécuté de point en point. Tandis que les hôpitaux regorgeaient de malades, des milliers d'indigènes armés fondirent des collines voisines sur la petite garnison composée d'une poignée d'Européens et de 400 Malais, sous les ordres du major Davie, officier incapable et inexpérimenté. Tous ceux qui ne furent pas tués dans le combat furent faits prisonniers, et menés ensuite, deux à deux, dans un endroit solitaire où ils furent égorgés à coups de couteau. Parmi les prisonniers se trouvait le roi Mootoo Saamy, le protégé des Anglais, qui partagea leur sort. Un seul soldat, le caporal Barnsley, échappa au carnage et put révéler le sort de ses camarades (1).

La responsabilité de ces terribles événemens, relatés dans des écrits anglais, remonte manifestement au gouverneur North. Le massacre de la garnison anglaise fut la revanche provoquée par la divulgation du complot ourdi entre l'Adigar et le représentant de l'Angleterre. Ce qui aggrave encore la responsabilité du gouverneur, c'est qu'il ne vengea point la garnison, dont la destruction lui était imputable. On trouve dans sa correspondance particulière avec le marquis de Wellesley l'aveu des inutiles efforts qu'il fit pour calmer l'affaire et pour induire le roi de Kandy à exprimer des regrets (2).

La revanche n'eut lieu que douze ans plus tard, lors de la conquête définitive de Kandy par les troupes anglaises. Dans l'intervalle, le roi de Kandy eut le loisir de se livrer à tous les atroces divertissemens que peut concevoir une imagination orientale.

(1) Henry Marshall, *Historical sketch of the Conquest of Ceylon by the British.* — Cordiner, *Description of Ceylon*, vol. II, ch. III, p. 203. — Tennent, *Ceylon*, t. II, p. 83.

(2) *Correspondance de North*, dans les manuscrits de Wellesley conservés au Musée britannique. — Tennent, *Ceylon*, introduction, p. 38.

Détesté par ses sujets, il eut à réprimer plus d'une révolte, et il sut faire voir, dans ces circonstances, qu'un Néron peut naître sous toutes les latitudes. Ce tigre faisait périr ses victimes avec des raffinemens de cruauté inouïs : un jour, il fit décapiter l'un après l'autre plusieurs enfans en présence de leur mère ; après chaque coup de hache, le bourreau jetait la tête dans un mortier à riz, mettait un marteau dans les mains de la mère, et forçait la malheureuse femme, sous peine des plus épouvantables tortures, à réduire cette tête en bouillie. Il fallut arracher le dernier enfant au sein de sa mère, et, quand la tête du pauvret tomba dans le mortier, le sang qui jaillit de sa bouche se mêla au lait qu'il venait de sucer. On comprend que les Kandyens, gouvernés par un pareil monstre, accueillirent comme des libérateurs les troupes anglaises qui prirent possession de leur capitale en 1815.

Ni les Portugais, ni les Hollandais n'avaient pu réduire les rois de Kandy, dont le royaume formait comme une citadelle défendue par un formidable cercle de montagnes. C'est de la prise de Kandy que date la conquête définitive de l'île de Ceylan par les Européens, qui jusqu'alors n'avaient occupé que le littoral. Pour dompter à jamais les Kandyens, sir Edward Barnes força leur rempart en y perçant des routes militaires. C'était, d'ailleurs, une tradition des Kandyens qu'ils seraient conquis par un peuple qui percerait à travers les rochers une voie jusqu'à leur capitale. Les routes militaires brisèrent la résistance des montagnards de Ceylan, comme elles avaient brisé, soixante-dix ans plus tôt, celle des montagnards écossais.

La conquête de l'île achevée, les Anglais y introduisirent une solide organisation coloniale. Parmi les principales réformes politiques et sociales accomplies sous leur domination, on peut mentionner l'abolition de la torture et des châtimens barbares, l'institution du jury, l'abolition de l'esclavage et du travail forcé, la suppression de toute distinction de caste en matière judiciaire, l'établissement d'un Conseil législatif comprenant des membres non officiels, la liberté de la presse, l'abolition du monopole de la culture de la cannelle, l'institution d'une caisse d'épargne, la restauration des travaux d'irrigation, la construction de routes et de chemins de fer, l'organisation du service postal, du télégraphe et d'autres services publics, la réforme des lois relatives au mariage des indigènes, la suppression de la polyandrie, l'organisation du service de l'état-civil, la publication

de journaux en langue cinghalaise et en langue tamile. Les Anglais, avec leur sens pratique, s'appliquèrent surtout à multiplier les routes, les ponts, plus tard les voies ferrées qui, en facilitant les communications, devaient apporter l'aisance et la civilisation aux populations de l'intérieur, diminuer la mortalité causée par les famines, et faire disparaître les préjugés de castes. Les voies ferrées sont, pour ces peuples orientaux, un puissant instrument de progrès. Les chemins de fer de Ceylan transportent, chaque année, près d'un million et demi de voyageurs indigènes, plus que n'en eussent pu transporter en un siècle les anciens chars à bœufs. Nous sommes loin du temps où le système de voies de communication se réduisait aux quelques canaux construits par les Hollandais dans les provinces maritimes de la côte occidentale de l'île. Lorsque les Anglais débarquèrent à Ceylan, il n'y avait pas une route praticable dans l'île entière. Aujourd'hui, l'île est couverte d'un admirable réseau de routes, et le chemin de fer qui relie la côte au massif montagneux de l'intérieur est un des plus étonnans du monde.

Dès 1865, la prospérité de Ceylan avait pris un tel développement, que la colonie fut chargée de pourvoir elle-même à toutes les dépenses militaires : depuis lors donc, elle ne coûte plus rien à la métropole. La colonie paye annuellement au gouvernement impérial 160 000 livres sterling pour la dépense de la protection militaire (1). Sous le rapport de l'instruction publique, Ceylan est en grand progrès sur l'Inde anglaise. Partout, le gouvernement a institué des écoles indigènes. Actuellement, on compte un élève sur dix enfans en âge d'école, tandis que dans l'Inde, on en compte à peine un sur cent (2). Le voyageur est frappé du grand nombre d'indigènes qui comprennent et parlent l'anglais, tandis que, dans l'Inde, la connaissance de l'anglais est un fait exceptionnel. Beaucoup d'indigènes pratiquent la médecine et la chirurgie, auxquelles ils sont initiés au Ceylon Medical College, fondé en 1870 par sir Hercules Robinson. Mais les carrières libérales les plus recherchées par les indigènes sont celles auxquelles prépare l'étude du droit. C'est presque exclusivement parmi eux que se recrutent les notaires, les attorneys ou solicitors, les avocats et même les magistrats. On a vu des Cinghalais arriver au grade de

(1) Sir Edward Creasy, *The Imperial and Colonial Constitutions of the Britannic Empire.*

(2) Fergusson, *Ceylon*, p. 30.

membre de la Cour suprême, d'attorney général, et même de chief justice. Les Cinghalais ont la passion de la procédure : ils plaident pour des riens, même pour une part indivise de cocotier. L'île a été dotée en 1885 par le chief justice Burnside d'un code pénal calqué sur celui de l'Inde, et le gouvernement s'occupe de codifier les lois civiles.

Un des meilleurs indices de la bonne administration d'une colonie est l'accroissement de la population. On ne peut raisonnablement admettre qu'un peuple qui croît rapidement en nombre soit opprimé, pressuré d'impôts ou mal gouverné. Rien de plus typique, à cet égard, que l'île de Java, dont la population, sous le gouvernement hollandais, s'est trouvée doublée à chaque période de trente-cinq ans, et qui jouit d'une des plus sages administrations coloniales qui soient au monde (1). A Ceylan, la population s'est accrue aussi sous la domination anglaise, mais dans des proportions plus modestes. Il serait difficile, toutefois, d'évaluer exactement le nombre d'habitans que nourrissait l'île, lorsque les Anglais la ravirent aux Hollandais. Comme les Hollandais n'avaient jamais occupé l'intérieur du pays, ils ne pouvaient avoir des renseignemens exacts sur la population. Ce ne fut qu'en 1824 que le gouverneur Barnes fit une première tentative de recensement, qui donna pour résultat un chiffre de 851 440 habitans ; mais on doit tenir pour certain que le chiffre est trop faible, à cause des dissimulations que la crainte de l'impôt devait suggérer aux indigènes, et on peut sans exagération évaluer à un million d'habitans la population de Ceylan lors du premier recensement (2).

Un million d'habitans, c'est peu encore pour une île aussi belle que Ceylan ; c'est peu pour une île qui, vraisemblablement, comptait autrefois une population plus dense que celle des contrées les plus peuplées de l'Europe. Mais, sous le despotisme des derniers rois, la population avait considérablement décru, et il est probable que les Anglais occupèrent l'île précisément à l'époque de la plus profonde déchéance. Quoique les vieilles chroniques cinghalaises ne contiennent point de renseignemens précis sur la population de l'île, maints indices attestent qu'elle dut être autrefois d'une prodigieuse densité. C'est que, dans les contrées tropicales, l'accroissement de la population, corrélatif à la lutte pour

(1) Nous l'avons exposée dans notre étude sur *Java et le système colonial des Hollandais. Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1897.

(2) Fergusson, *Ceylon*, p. 23.

l'existence, rencontre beaucoup moins d'obstacles que dans nos climats prétendus tempérés : nulle nécessité de se vêtir, de se chauffer, de s'abriter dans des habitations bien closes, bien maçonnées, de travailler beaucoup, pour en obtenir la subsistance, un sol qui donne au moins deux récoltes par année : dans des conditions aussi favorables, il serait étonnant qu'un pays ne fût point extraordinairement peuplé. Lorsqu'on traverse les jungles épaisses qui recouvrent aujourd'hui les provinces septentrionales de Ceylan, on est frappé de rencontrer un si grand nombre d'étangs, dans lesquels il est facile de reconnaître d'anciens réservoirs artificiels qui fertilisaient autrefois des régions aujourd'hui désertes. Chacun de ces étangs atteste l'existence d'au moins un village ; certains étangs sont des lacs si vastes, que des centaines de villages ont pu s'élever sur leurs bords (1).

Le Rajawali rapporte qu'en l'an 1301 après Jésus-Christ, le roi Prakrama III, sur le point de mourir, rappela à ses fils qu'après avoir vaincu les Malabars, il avait réuni sous son sceptre les trois royaumes de l'île, Pihiti avec 450 000 villages, Rohuna avec 770 000 villages et Maya avec 250 000 villages (2). Le Rajaratnacari rapporte qu'un siècle plus tard, sous le règne de Frakrama-Kotta, en 1410 après Jésus-Christ, il y avait 256 000 villages dans la province de Mattura, 495 000 dans celle de Jaffna, et 790 000 dans celle d'Uva (3). Emerson Tennent fait remarquer qu'un village, à Ceylan, doit s'entendre dans le même sens que la *town*, en Écosse, qui signifie la moindre agglomération d'habitations, et même une simple ferme avec les bâtimens accessoires. Un village peut donc n'être qu'une maison isolée, pourvu qu'elle contienne des habitans (4). Mais, même en réduisant à une vingtaine d'habitans la population moyenne des villages, nous trouvons encore, en prenant pour base les chiffres que nous venons de voir, que la population de Ceylan ne devait pas être inférieure à 30 millions d'habitans. Si l'on n'accepte les chiffres des chroniques qu'en faisant la part de l'exagération orientale, il faut bien reconnaître que les gigantesques ouvrages d'irrigation, les prodigieuses dagobas d'Anurádhapura et de Pollonarua, et d'autres monumens de l'ancienne civilisation cinghalaise, attestent une

(1) Tennent, *Ceylon*, t. I, p. 421.
(2) Rajawali, p. 262.
(3) Rajaratnacari, p. 112.
(4) *Hardy's Eastern Monachism*, ch. XIII, p. 133. — Tennent, t. I, p. 422.

somme de travail due à des bras innombrables. Aussi peut-on affirmer, avec Emerson Tennent et d'autres écrivains, qu'aux jours de sa plus grande prospérité, Ceylan nourrissait certainement dix fois plus d'habitans qu'aujourd'hui (1).

Par une frappante analogie, Java, comme Ceylan, a eu autrefois une population très dense; à Java comme à Ceylan, cette population fut décimée par le despotisme des radjas et réduite à son minimum il y un siècle; à Java comme à Ceylan, l'accroissement de la population date de la conquête définitive de l'île par les Européens. Mais, grâce à la prodigieuse fertilité du sol, cet accroissement a été beaucoup plus rapide à Java, où la population s'est élevée, en quatre-vingts ans, de 3 millions à 25 millions, tandis qu'à Ceylan, elle ne s'est élevée que d'un million à trois millions.

La culture du café occupe, dans l'histoire de Ceylan, une place aussi importante que dans l'histoire de Java. Le précieux arbuste importé par les Arabes était connu à Ceylan bien avant l'arrivée des Portugais et des Hollandais; mais les Cinghalais n'avaient aucune notion de la boisson qu'on peut retirer des baies de l'arbuste, et ils se bornaient à en utiliser les feuilles pour leur curry et les fleurs pour leurs offrandes à Bouddha. En 1740, les Hollandais firent leurs premiers essais de culture du café; mais ces essais ne pouvaient réussir dans les terres basses où ils étaient pratiqués. Ce ne fut que lorsque les Anglais ouvrirent des voies de communication entre le littoral et les districts montagneux de l'intérieur de l'île que la culture put se développer. Le gouverneur de l'époque, sir Edward Barnes, donna l'élan en créant lui-même une plantation de café près de Kandy, en 1825. Les progrès, toutefois, furent assez lents dans les premières années; mais, vingt ans plus tard, la culture avait pris un si prodigieux développement, qu'en 1845, Ceylan exportait 200 000 quintaux de café. C'est à peine si cette prospérité fut momentanément paralysée par la crise financière qui affecta l'Angleterre à cette époque. La confiance ne tarda pas à renaître, sous l'administration de sir Henry Ward, et la culture du café devint la principale industrie de Ceylan. Les Cinghalais suivirent l'exemple des planteurs européens, toute la contrée montagneuse devint une immense plantation de café; près de la moitié du café expédié annuellement en

(1) Tennent, t. I, p. 423.

Europe représentait la part des indigènes. Dans les années 1868, 1869, 1870, l'exportation annuelle dépassa 1 million de quintaux, représentant sur le marché européen une valeur de 100 millions de francs.

A cette époque, les plantations de café, non compris les cultures des indigènes, couvraient une étendue de 170 000 acres; la moyenne de rendement était de 5 quintaux par acre, ce qui donnait 175 à 250 francs par acre, soit 20 à 25 pour 100 du capital engagé. L'ouverture du chemin de fer de Colombo à Kandy, la main-d'œuvre à bon marché fournie par les inépuisables légions de travailleurs libres recrutés dans le sud de l'Inde, la facilité des transports, la fécondité du sol et le plus beau climat du monde, tout semblait présager une ère indéfinie de prospérité pour la culture qui, depuis 1837, avait pris un si magnifique essor.

Mais, en 1869, un tout petit ennemi fit son apparition, qui devait en moins de douze ans réduire à un cinquième le chiffre énorme que l'exportation du café avait atteint à cette époque. C'était le petit champignon qui s'attache à la feuille du caféier, et que la science a désigné depuis sous le nom de *Hemileia vastatrix*. Ce champignon apparaît sur les feuilles sous forme de petits points d'une brillante couleur orange, et les feuilles se fanent et tombent. La maladie surgit d'abord dans les nouveaux districts les plus reculés, et ne tarda pas à envahir toute la zone des caféiers. Pendant les premières années, elle sembla ne causer que peu de mal; si les récoltes étaient moins abondantes, on l'attribuait aux influences des saisons, et l'on s'inquiétait assez peu du petit champignon, en dépit des fâcheux pronostics du docteur Thwaites, directeur des jardins botaniques de Ceylan. Ce qui contribua à endormir les planteurs dans une fausse sécurité, ce fut une hausse subite du prix du café en Europe et en Amérique : en quelques années, cette hausse s'éleva jusqu'à plus de 50 pour 100. Les planteurs trouvaient ainsi, dans le renchérissement de leurs produits, une compensation plus que suffisante à la diminution de leurs récoltes. Stimulés par cette hausse sans précédent, ils voulurent agrandir le champ de leurs opérations en étendant leurs cultures jusque dans ce massif montagneux qui se déploie du pic d'Adam à Nuwara Eliya, sur une étendue de 400 milles carrés, et qu'on avait regardé jusqu'alors comme trop élevé et trop humide pour la culture du café. Le gouverneur sir Hercules Robinson ouvrit cette vaste réserve en y perçant des routes à travers

les forêts, en y jetant des ponts sur les rivières. La conquête des nouveaux districts fut secondée par une série de saisons favorables, en sorte que le café, qu'on avait supposé ne pouvoir dépasser la limite de 1 200 à 1 400 mètres, atteignit des altitudes de 1 500 à 1 700 mètres. Les hauts prix du café se maintinrent sous l'administration du gouverneur Gregory ; les cultures envahirent de plus en plus les forêts des hautes régions ; il y eut une spéculation effrénée, si bien que les terres qui valaient autrefois 50 francs l'acre se vendaient de 500 à 700 francs. Dans un intervalle de dix années, de 1869 à 1879, le gouvernement de Ceylan vendit plus de 400 000 acres de terres de la Couronne, ce qui lui procura un revenu de plus d'un million de livres sterling. 100 000 acres de terres, situées généralement dans les districts élevés, furent affectés à la culture du café, et les capitaux engagés s'élevèrent au chiffre énorme de 2 millions à 2 millions et demi de livres sterling (1).

Cependant le petit champignon continuait lentement, mais sûrement, son œuvre de dévastation. Pour arrêter ses ravages, on employa vainement toutes les variétés d'engrais ; on eut vainement recours aux lumières des savans ; la science fut aussi impuissante contre l'*Hemileia vastatrix* que contre le phylloxera. Au bout de dix ans, l'aire de la culture du café s'était agrandie de 50 pour 100 ; mais l'exportation annuelle était tombée aux trois quarts du chiffre atteint en 1870. Tandis que la maladie visitait aussi l'Inde et Java, elle épargnait le Brésil, qui, en inondant le marché de ses produits, ramenait le prix à l'ancien taux. Ce fut un désastre pour Ceylan, qui eut à lutter, vers la même époque, contre la dépression monétaire causée par plusieurs catastrophes financières survenues en Angleterre. Une série de saisons pluvieuses achevèrent de décourager les planteurs, au point que la plupart renoncèrent à la culture du café pour y substituer celle de produits nouveaux, tels que le quinquina et, plus tard, le thé.

Des savans, entre autres le docteur Thwaites, ont écrit l'histoire du champignon qui causa tant de ruines, et ils ont constaté que le mal ne s'est étendu si rapidement que parce qu'il a trouvé un aliment. L'erreur des planteurs fut de limiter les cultures à une seule plante, dans une immense zone, qui, antérieurement, était couverte d'une grande variété de végétaux. La nature a pris sa

(1) *The origin and rise of the planting industry.* Fergusson, *Ceylon*, ch. VI.

revanche dans les plantations de café de Ceylan comme dans les vignobles de France et dans les champs de pommes de terre en Irlande. L'*Hemileia vastatrix*, parasite d'une plante des jungles, se multiplia indéfiniment, du jour où elle trouva un aliment convenable dans la feuille de millions de plants de caféier. Le remède au mal était donc indiqué : il fallait substituer au café des produits nouveaux, et c'est ce que les planteurs comprirent.

Aujourd'hui, la culture du thé occupe à Ceylan le premier rang. Cette île, au dire de ceux qui en ont étudié le sol et le climat, se prête beaucoup mieux à la production du thé qu'à celle du café. Même en supposant que Ceylan n'eût jamais connu les désastres causés par l'*Hemileia vastatrix*, il faut encore reconnaître qu'une grande portion de l'aire de la culture du café eût donné de bien plus beaux résultats, si on l'avait affectée à la culture du thé. Ce qui caractérise le climat de Ceylan, ce sont les alternatives de soleil et d'humidité qui favorisent l'épanouissement des feuilles de l'arbuste à thé. Dans l'ouest et le sud-ouest de l'île, ainsi que dans tous les districts montagneux, il ne se passe jamais un mois sans pluie. Les averses prématurées, qui ruinaient si souvent les espérances des planteurs de café, en détruisant les fleurs de l'arbre, ne nuisent en aucune façon aux feuilles de thé. En outre, la récolte des feuilles de thé se répartit sur une période de six à neuf mois de l'année. Si les jeunes feuilles souffrent quelque dommage, le planteur n'essuiera d'autre préjudice que quelques semaines de retard, et il pourra compter pour sa récolte sur presque toute l'année, tandis que la récolte du café dépendait souvent des éventualités météorologiques d'un seul mois; une pluie ou une sécheresse intempestives pouvaient même détruire en une semaine ou en un jour le travail d'une année entière. D'autre part, la zone propice pour la culture du café était limitée entre cinq cents et seize cents mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que le thé d'Assam semble se plaire parfaitement au bord de la mer, et le thé de Chine à l'altitude de dix-huit cent à deux mille mètres. L'arbuste à thé s'adapte beaucoup mieux que le caféier au sol relativement pauvre de Ceylan. Et pourtant, il a fallu bien des années pour convaincre les planteurs de la nécessité de substituer le thé au café; c'est que la semence du thé était, au début, d'un prix élevé, et que la préparation du produit pour le marché exigeait un apprentissage; aujourd'hui que la semence est d'un prix abordable et que la manipulation de la

feuille n'est plus un mystère, Ceylan est devenue la rivale des principaux pays de production de thé. Les thés de Ceylan ont conquis une faveur exceptionnelle sur le marché de Londres, à cause de leur parfum et de leur pureté, qui leur donnent une incontestable supériorité sur certains thés de la Chine et du Japon. Rien de plus éloquent, à cet égard, que les chiffres d'une statistique que j'ai sous les yeux, et qui s'étend sur quinze années, de 1882 à 1896 (1). En 1882, Ceylan exportait 697 268 livres de thé pour une valeur de 49 317 livres sterling; en 1896, l'exportation s'élevait à 110 095 193 livres pour une valeur de 2 505 813 livres sterling. L'on voit que l'exportation de 1896 est à celle de 1882 comme 160 livres est à 1, ou comme 50 livres sterling est à 1. Au contraire, l'exportation du café, qui, en 1882, était de 429 203 quintaux pour une valeur de 1 430 679 livres sterling, descendait, en 1896, à 19 593 quintaux pour une valeur de 92 710 livres sterling. L'exportation de 1882 est donc à celle de 1896 comme 21 quintaux est à 1, ou comme 16 livres sterling est à 1. Ces chiffres attestent que le thé a supplanté complètement le café, et que Ceylan fait une redoutable concurrence à la Chine.

Ceylan est, comme Java, une colonie de plantation. C'est à la culture des produits tropicaux que s'adonnent la plupart des colons anglais, qui tiennent le haut du pavé, de même que les Hollandais à Java : ils écartent et découragent autant que possible les autres Européens, accaparent les meilleures terres et suscitent une foule de difficultés aux étrangers. Comme le climat est, en général, peu favorable aux Européens, le travail des plantations est presque entièrement fourni par des coolies recrutés parmi les Tamils de la côte de l'Inde : ces Tamils retournent ordinairement dans leur pays avec le petit pécule qu'ils ont amassé pendant deux ou trois saisons; mais un certain nombre s'établissent à demeure dans l'île, où ils forment le noyau le plus utile de la population, et où ils supplantent peu à peu l'indolente race cinghalaise, qui est le principal élément de la population indigène.

Il y a, à Ceylan, particulièrement dans les districts maritimes qui furent occupés autrefois par les Portugais et les Hollandais, un grand nombre d'Eurasiens, terme générique sous lequel on désigne dans l'Inde les métis issus d'unions entre Européens et

(1) *Statistical abstract for the several colonial and other possessions of the United kingdom from 1882 to 1896.* Londres, 1897. — Publié par ordre du gouvernement.

Asiates : du temps des Hollandais, on les désignait sous le nom de *burghers* (bourgeois), et ce nom leur est resté, bien qu'ils n'en comprennent plus le sens. On les trouve surtout dans les villes, où ils s'adonnent au commerce et occupent des emplois publics. Ils forment une caste à part, aussi fermée, aussi isolée que toute autre caste indigène, n'ayant aucun rapport ni avec les indigènes, ni avec les Anglais, ni avec la Hollande dont ils ont complètement oublié la langue, quoique leurs noms de famille soient de purs noms néerlandais, très communs en Hollande et en Belgique.

Les Portugais et les Hollandais ont laissé leur empreinte sur les populations qu'ils ont dominées. La Hollande, dans son égoïsme mercantile, n'a légué à Ceylan que son code de lois, et, aujourd'hui encore, les cours de justice y appliquent la loi romaine hollandaise. Les Portugais y ont laissé surtout leur empreinte religieuse : tandis qu'il ne subsiste plus de traces des rigides doctrines de l'Église réformée hollandaise, la foi catholique, prêchée par les Franciscains, s'est répandue dans les moindres villages. La langue indigène s'est imprégnée aussi beaucoup plus fortement de l'influence portugaise que de l'influence hollandaise. La domination des Hollandais a eu pourtant la même durée que celle des Portugais : l'une et l'autre nation ont occupé Ceylan pendant environ un siècle et demi. Les Anglais occupent l'île depuis plus d'un siècle, et ne semblent pas disposés à donner la place à d'autres. Ils partiraient demain, a dit un résident qui les a observés de près, qu'il en resterait peu de souvenirs et peu de regrets, parce qu'ils ont fait peu d'impression sur le peuple, parce qu'ils n'ont pénétré dans aucune maison, dans aucun esprit, dans aucun cœur, parce qu'on les a connus comme des gens actifs et peu liants, achetant des terres, les faisant cultiver, ne pardonnant jamais un tort, et, un beau jour, bouclant leurs malles et disparaissant.

JULES LECLERCQ.

LA RENAISSANCE

DU ROMAN HISTORIQUE

I

Ce peut très bien n'être qu'une velléité. Je ne réponds de rien. On ne sait, dit le proverbe, ni qui vit ni qui meurt, c'est-à-dire ni qui semble renaître alors qu'il achève de mourir, ni qui semble mourir alors qu'il se transforme pour une vie nouvelle. Mais enfin il semble bien que le roman historique, si délaissé depuis très près de cinquante ans, s'essaye au moins à reparaître et tente l'accès et éprouve ses forces. Voici *la Rôtisserie de la reine Pédauque*, qui date déjà de quelques années. Voici *le Désastre* de MM. Paul et Victor Margueritte, qui sera suivi d'un ou plusieurs volumes ; voici *la Force* de M. Paul Adam, qui, lui aussi, aura une suite et peut-être plusieurs. Plus récemment et d'hier, voici encore *la Double Maîtresse* de M. de Régnier, qui n'est pas sans devoir quelque chose, peut-être sans en avoir conscience, à *la Rôtisserie;* voici *la Mort de Corinthe* de M. André Lichtenberger. Ce sont au moins des signes, pour ne pas dire des prodromes ; car il faut éviter les mots de mauvais augure.

Or le roman historique avait eu cette destinée de ne plus compter dans les préoccupations du public depuis environ 1850. On peut consulter le volume de M. Eugène Gilbert, *le Roman en France pendant le XIXe siècle*, qui du reste est un bon ouvrage, consciencieux et diligemment fait. Il sert, entre autres choses, à se rappeler avec précision ceci que tous les plus grands écrivains du siècle ont fait des romans historiques : Chateau-

briand, Vigny, Mérimée, Hugo, Dumas, Balzac, qui ne laisse pas d'avoir écrit *les Chouans*, George Sand, qui ne laisse pas d'avoir écrit *les Beaux Messieurs de Boisdoré*, *Mauprat* et *Consuelo*; — et puis qu'il y a comme un grand trou à partir de 1850, que le roman historique ne compte plus à son actif que *Salammbô*, plutôt poème épique que roman, et *les Misérables*, plutôt roman social que roman historique.

C'est, bien entendu, le roman réaliste qui a tué net le roman historique. Rien n'est plus naturel. Le roman historique a deux ennemis : le roman réaliste et le roman romanesque; mais, de ces deux, le plus implacable est le premier. Le roman romanesque aime l'imagination pure et même la fantaisie ; il vit de rêve, comme, plus tard, il est fécond en rêves et les fait naître par milliers ; cependant il s'accommode de l'histoire, qui est, comme on sait, matière très plastique, que l'on transforme à peu près à son gré, et domaine si vaste qu'il a ceci de commun avec l'irréel qu'il est illimité. Témoin George Sand, qui ne se trouvait à l'aise que dans l'imagination et qui ne se trouva point gênée dans *Consuelo*, dans *les Beaux Messieurs*, dans *Mauprat* et dans *Cadio*, que j'oubliais et qu'il ne faut pas omettre, puisqu'il contribue à prouver que George Sand a fait quelques excursions dans le roman historique à des âges très différens et à des momens très éloignés les uns des autres au cours de sa longue carrière.

Mais le roman réaliste est l'ennemi, mortel, celui-ci, du roman historique. Le roman réaliste ne veut peindre strictement, exclusivement, que, ce qu'il voit. Il a raison. La réalité est si difficile à saisir, que même en se bornant à regarder, on n'est point sûr de la surprendre ; on n'est point sûr de n'y pas ajouter. La conscience même du roman réaliste lui défend de se « documenter » par les livres, sauf à titre de contrôle ; mais tirer directement des livres un récit réaliste, c'est contradictoire ; c'est au moins très téméraire ; c'est être infidèle à la règle même de l'art. Un Français du XIXe siècle *n'observe pas* le XVIIIe ; il en parle d'après ceux qui l'ont observé ; il n'est plus réaliste, puisqu'il n'est plus observateur.

Le mélange de l'histoire dans le roman réaliste marque les incertitudes de ses débuts ou les défaillances de son déclin. Le créateur du roman réaliste, c'est Le Sage, et, du reste, il en demeure le modèle incomparable. Cependant, parce que le roman réaliste est avec lui à ses débuts, — et ici la question de talent et

de supériorité due au talent est écartée, — parce que le roman réaliste en est avec Le Sage à ses débuts, il y a de l'histoire d'Espagne mêlée au *Gil Blas*, et ce n'en est pas le meilleur. Mais, dès que le roman réaliste a pris conscience de lui et s'est démêlé de ses entours, avec Marivaux, dans *Marianne*, dans *le Paysan parvenu*, le roman réaliste n'est plus historique du tout.

Et, à l'autre extrémité de la série, on a vu M. Zola se tenir ferme pendant longtemps sur le terrain limité du roman réaliste, puis, moins sûr de son objet et de son dessein et des règles qu'il s'était imposées lui-même, par *la Débâcle*, par *Lourdes*, en partie, par *Rome*, en partie, laisser le roman historique pénétrer dans son œuvre et s'y mêler.

C'est donc le roman réaliste, triomphant à partir de 1850, qui a tué le roman historique comme son contraire et comme son « antipathique » ainsi qu'on a dit au XVIIe siècle.

Et c'est bien pour cela que seuls ont encore donné dans le roman historique, à partir de 1850, les survivans du romantisme, Flaubert et Hugo.

Seulement voici terminée et depuis longtemps, pour recommencer certainement plus tard, l'évolution du roman réaliste. Il est épuisé. Il s'épuise relativement assez vite, les « mœurs contemporaines » étant un champ, en définitive, assez limité, et un La Bruyère suffisant pour trente ans, et par conséquent dix romans brillans et deux cents romans estimables devant largement suffire pour le même laps de temps. Le roman réaliste peut dire aujourd'hui : « il est temps que je me repose, » s'il est vrai qu'il soit fatigant de se répéter. Des mœurs nouvelles, vraiment nouvelles, de nouvelles manières d'être égoïste, d'être chimérique, d'être ambitieux, d'être fripon, d'être fou, de nouvelles manières, s'il est possible, d'être vicieux, lui donneront matière nouvelle et nouvel aliment, nouveau ferment surtout, vers 1920.

Et qui fera l'intérim ? Comme toujours le roman romanesque, le roman psychologique et le roman historique. J'ai noté les symptômes, qui ne laissent pas d'avoir leur importance. Il en est d'accessoires, de latéraux pour ainsi dire. Le théâtre, à l'ordinaire, en France, suit le roman, à distance respectueuse, à une dizaine d'années de distance. Songez à Augier et Dumas fils suivant Balzac. Vous pouvez remonter. La loi, sans être absolue, est assez sensible. Mais il arrive que le théâtre précède le roman, quand le roman s'attarde; surtout quand le théâtre n'a pour précéder le

roman qu'à reprendre une de ses anciennes formes à lui, non pas assez éloignée pour être oubliée tout à fait. Le théâtre est devenu réaliste à la suite de Balzac, « naturaliste » à la suite de M. Zola et des Goncourt, ce qui, du reste, lui a peu réussi. Puis il n'a plus eu qui suivre, il n'a plus eu de guide dans le roman, et, depuis cinq ou six ans, il est très autonome. Or il a profité de cette autonomie pour être amusant, spirituel, un peu capricieux et désordonné ; mais voilà qu'il s'avise de redevenir historique ici et là, et voilà que ce sont les plus avisés de nos dramatistes qui reprennent cette voie ; et voilà que les pièces conçues dans cet esprit, *Madame Sans-Gêne*, *Madame de La Valette*, *Paméla, marchande de frivolités*, c'est-à-dire « Louis XVII, » *Robespierre*, n'ont pas une mauvaise fortune.

Autre symptôme, qui du reste, en même temps que symptôme, peut être considéré comme une « cause. » Le succès étourdissant et parfaitement mérité de *Guerre et Paix* de Tolstoï, le succès assez vif de M. Fogazzaro pour un roman d'anciennes mœurs locales, d'une part marquent que les esprits en Europe sont tournés de ce côté ou ne demandent qu'à s'y diriger, d'autre part ne sont pas sans avoir incliné dans cette direction les esprits mêmes des jeunes écrivains qui cherchent leur voie.

Ajoutez que la multiplicité des *Mémoires* historiques et la faveur avec laquelle le public les a accueillis depuis quelques années, non sans quelque engoûment même, qui a un peu émoussé le discernement, est un symptôme de plus. Les mémoires historiques ne sont pas autre chose que le roman historique lui-même. Le plus souvent, du moins. Quand le mémoire historique est écrit par un homme de premier rang, il est de l'histoire, il est un document pour l'histoire. Mettons cela à part. Mais quand, ce qui est le cas le plus fréquent, le mémoire historique est écrit par un homme de second ou de troisième ordre, qu'est-il donc ? L'histoire personnelle, individuelle, d'un homme mêlé aux événemens historiques et affecté de telle ou telle façon par les événemens. Et cela est la définition même du roman historique. Le roman réaliste, comme a dit très bien Stendhal, est un miroir qui se promène sur une grande route. Le roman historique est un miroir qui se promène à travers l'histoire. La perfection du roman historique est de donner au lecteur l'impression, l'illusion, si vous voulez, de mémoires écrits par un homme du temps.

Sans aller plus loin pour le moment, constatons que mémoires, comédies historiques, succès de Tolstoï, succès de M. Fogazzaro, succès de quelques romans historiques récens, indiquent très manifestement une tendance nouvelle. Et maintenant, comment, dans l'état actuel des esprits, dans les conditions actuelles du goût, le roman historique peut-il réussir?

II

C'est un genre faux. On le dit, et je ne songe guère à dire autrement. C'est un genre faux. Il mêle la vérité à la fiction dans des proportions qui n'ont rien et qui ne peuvent rien avoir de déterminé et avec une sorte de duplicité continuelle fort inquiétante, le lecteur ne pouvant jamais savoir où la vérité finit et où la fiction commence et n'étant jamais prévenu du passage de l'une à l'autre. C'est un genre faux. D'accord; mais est-il plus faux qu'un autre? Il n'est guère de genre littéraire qui ne soit faux et, partout sans doute où vous admettez l'imagination, c'est le mélange du faux et du vrai que vous admettez, et par conséquent, à la constitution d'un genre faux que vous donnez les mains.

Le roman historique est-il beaucoup plus faux que le roman d'observation? Mais vraiment non; car ce que l'observation est dans le roman d'observation, l'histoire l'est dans le roman historique, et si, dans le roman d'observation, à l'observation vous ajoutez, pour l'étendre, pour l'agrandir, pour la circonstancier, pour la vivifier et lui donner couleur et relief, quantité de choses qui viennent de vous et qui sont ou induction, ou déduction, ou généralisation, ou intuition, ou pures et simples imaginations, il faut bien le dire, imaginations logiques, sans doute imaginations d'esprit juste, mais enfin imaginations; de même, dans le roman historique, l'étude historique est le fond, c'est le document, c'est la partie du labeur patient et appliqué et froid, comme l'observation tout à l'heure, et à cela s'ajoute le jeu de l'imagination créatrice qui invente, qui brode, qui peint et qui, tout à fait comme tout à l'heure, doit inventer dans un esprit conforme à la vérité que le travail documentaire a fait trouver.

Après tout, le roman historique, c'est l'épopée, et le roman historique, c'est la tragédie; et je ne contesterai point du tout si l'on m'assure qu'épopée et tragédie sont genres faux; seulement

je dirai qu'ils ont été acceptés par les hommes comme genres agréables et adoptés par la critique comme genres bien constitués et qu'à interroger ainsi tous les genres sur leur authenticité, on finirait peut-être par trouver qu'il n'y a de genres vrais que l'élégie (et encore très simple et sans ornemens), en vers, et le discours au peuple (et encore très direct et sans appareil), en prose.

Le roman historique, c'est l'épopée et il subit les conditions de l'épopée, lesquelles ne laissent pas d'être assez rudes. S'il y a trop d'histoire dans l'épopée, on la traite de chronique rimée et le poète de « froid historien; » s'il n'y a pas assez d'histoire et si l'histoire n'y intervient que comme accessoire et ornement, on dit que l'épopée n'a pas de fondement solide et qu'elle n'est qu'une œuvre d'imagination avec quelque hypocrisie et qu'elle n'est qu'un roman qui n'a pas le courage de son opinion. Et vous voyez bien que l'épopée est un genre faux, en tant que genre mixte et en tant que genre incertain sur les doses justes du mélange. Il y a eu pourtant de belles épopées.

Autant, exactement, on en peut dire du roman historique.

Le roman historique, c'est la tragédie, et je dis la tragédie shakspearienne tout aussi bien que la tragédie classique française. Shakspeare et les tragiques français n'ont pas fait autre chose que prendre l'histoire comme matière en la tournant au roman, en y mêlant des intrigues et des incidens qu'ils tiraient de leur imagination, ayant soin seulement, quand ils avaient du génie ou quand ils savaient leur art, de donner à leurs intrigues et incidens un certain ton, une certaine couleur qui fût en conformité avec cette histoire même qu'ils racontaient à leur façon. *Antoine et Cléopâtre* est un pur roman historique, et *Britannicus* tout de même.

Il y a même ceci d'assez remarquable que, si la conscience historique commanderait de distinguer très nettement en un ouvrage de ce genre ce qui est historique et ce qui ne l'est pas, la conscience artistique commande précisément tout le contraire et veut que l'érudition et l'imagination soient intimement unies dans tout le travail et travaillent ensemble sans bien savoir elles-mêmes où l'œuvre de l'une commence et où commence l'œuvre de l'autre. Que l'histoire soit seulement la toile de fond et que tout le reste soit d'invention, c'est précisément la définition d'une mauvaise tragédie; que le fond, c'est-à-dire récits et caractères,

soient d'invention pure et que certains incidens et quelques allusions viennent comme piquer çà et là un peu de couleur locale, c'est la définition d'une tragédie assez mal conçue. Il faut qu'il y ait histoire et imagination mêlées, ou plutôt histoire prolongée et développée par l'imagination dans la fable, dans l'intrigue, dans les caractères et dans les incidens. C'est certainement cette combinaison continue et l'harmonie qui en résulte que le spectateur ou le lecteur demandent.

Il n'y a rien, donc, de plus mixte, de plus hybride et de plus faux par définition que la tragédie et l'on en pourrait dire, en remaniant quelques vers de Voltaire sur le drame bourgeois, que c'est un genre

Qui défigure à la fois et qui brave
Dans son jargon Melpomène et Clio.

Et il y a cependant quelques belles tragédies de par le monde.

Autant, exactement, on en peut dire du roman historique.

Le roman historique est une tragédie qui n'est pas en dialogue et qui n'a pas besoin d'acteurs. Les élémens du roman historique sont absolument les mêmes que ceux de la tragédie, et il n'y aurait pas beaucoup d'inconvéniens à se donner pour règle de les combiner d'après les mêmes lois selon lesquelles on les doit combiner dans la tragédie.

Le roman historique est donc, comme beaucoup d'autres, un genre faux dont on n'aperçoit la fausseté que lorsque l'œuvre est mauvaise. Pour en parler mieux, c'est un genre conventionnel. Par convention, l'on admet qu'il va se présenter à nous un historien qui aura de l'imagination et qui ne la réprimera point, ou un homme d'imagination qui prendra la matière première de son œuvre dans l'histoire, au lieu de la prendre autour de lui, comme le romancier d'observation, ou en lui, comme le romancier romanesque. Cette convention a ses dangers comme toutes les conventions artistiques; mais elle est naturelle, puisqu'il y a des épopées et des tragédies, sinon depuis que le monde existe, du moins depuis les premiers âges que nous en connaissions.

On peut répondre : le roman historique n'est pas faux, seulement, *comme* la tragédie ou l'épopée; il est faux *par rapport* à la tragédie et à l'épopée, en ce sens qu'il en est comme une déformation et, par conséquent, adultération de choses déjà fausses;

il est encore plus faux qu'elles, ce qui décidément est un peu trop. — Je ne crois pas. Le roman historique, quoique constitué des mêmes élémens que la tragédie et l'épopée, est suffisamment distinct de l'une et de l'autre pour être un genre à part, très précisément délimité. Laissons de côté la tragédie qui, par sa forme, et par ses moyens d'exécution, est un genre suffisamment tranché pour ne se confondre avec aucun autre. Mais entre l'épopée et le roman historique, il y a des différences, que je ne dirai pas qui soient *essentielles*, ce qui ne serait, comme on l'a vu, aucunement mon avis; mais qui sont encore assez considérables pour que soit légitime l'existence de deux genres différens et plutôt parens que voisins.

Il me semble que l'épopée doit exciter l'admiration et le roman historique exciter et satisfaire la curiosité. L'épopée est naturellement héroïque. Des vieilles règles qui donnaient comme fond du poème épique « le merveilleux » il reste ceci, qui démontre par parenthèse qu'elles n'étaient point si sottes, que le caractère général de l'épopée doit être une certaine « grandeur » et que l'épopée doit avant tout nous étonner et nous imposer. Pourquoi le mot « poème] épique, » appliqué assez longtemps au *Télémaque* est-il tombé peu à peu, et pourquoi le mot de « roman mythologique », s'est-il peu à peu substitué au premier? Parce que, ce me semble, toute grandeur est absente du *Télémaque* et que c'est de charme et non de grandeur qu'il faut parler quand on y songe. Le *Télémaque* n'impose pas; il intéresse, il instruit, il est ingénieux, c'est le plus artistique des *Anacharsis*, il excite et il satisfait agréablement la curiosité: pour les gens d'aujourd'hui la définition en est trouvée: c'est un roman. — Pourquoi hésite-t-on sur le nom à donner aux *Martyrs?* « C'est un roman » paraît trop faible; « c'est une épopée » paraît trop fort et déclamatoire. Mais c'est que *les Martyrs* mérite tantôt un de ces noms et tantôt l'autre. C'est qu'il y a des parties où *les Martyrs* est une épopée et des parties où il est un roman; c'est qu'il y a des parties où il excite surtout l'admiration et des parties où il n'excite, encore que très vivement, que la curiosité. Et encore, comme la postérité dans les ouvrages qu'elle a adoptés ne tient compte que des parties supérieures, c'est très généralement le mot de poème épique qu'elle applique à l'œuvre de Chateaubriand. Qu'en conclure? Sur *les Martyrs*, que c'est une grande œuvre inégale; sur la question générale, que la nation des lecteurs sait très bien qu'il

y a une différence très sensible entre l'épopée et le roman et quelle est cette différence.

S'il en est ainsi, il y a bien là deux genres distincts, qui, certainement et Dieu merci, n'ont rien de rigide en leurs limites, qui ont une certaine plasticité, comme tous les genres, qui, à un certain moment, peuvent tout à coup se rapprocher, de même que la comédie peut quelque fois toucher à la tragédie; mais enfin deux genres ayant chacun sa loi propre, son caractère particulier et son ton spécial; et de ce que le roman historique a la même matière que l'épopée, il ne faut pas conclure que, n'étant rien quand il n'est pas l'épopée, il est par définition inexistant. Le roman historique est quelque chose comme une épopée familière ou au moins simple; puisant sa matière plus volontiers dans l'histoire, comme l'épopée la puise plus volontiers dans la légende; visant, à l'ordinaire, plutôt à l'intéressant qu'au grand et à l'imposant; excitant plutôt la curiosité que l'admiration.

III

Si la légitimité du roman historique est accordée, reste à connaître de quels dangers il a à se garder pour réussir et dans quelles régions il doit se maintenir pour être véritablement sur son domaine. Tout d'abord, en général, et sauf audace qui pourrait être heureuse, mais qui serait aux risques et périls de l'auteur, le roman historique, tout comme l'épopée et tout comme la tragédie, ne doit chercher sa matière que dans des périodes de l'histoire relativement assez bien connues du lecteur. Ce n'est pas, à la vérité, l'ancienne manière; mais je crois que l'ancienne manière n'était pas bonne. L'abbé Terrasson puisait la matière de son *Sethos* dans l'histoire d'Égypte; Marmontel allait chercher ses *Incas* dans l'histoire du Pérou. Ils ont eu raison, puisqu'ils ont réussi; mais ils n'ont pas réussi assez, assez longtemps du moins, pour qu'il soit démontré qu'ils n'auraient pas mieux fait d'agir autrement.

L'inconvénient de ces sortes d'ouvrages est celui-ci. L'intérêt historique ruine ou plutôt empêche de naître l'intérêt proprement dit. Pour le lecteur, *Sethos* est un ouvrage sur l'Égypte et c'est l'Égypte qu'il veut apprendre dans *Sethos*. Les personnages et leur histoire reculent, pour ainsi dire, à l'arrière-plan et sont offusqués, non pas précisément par leurs entours, mais par l'impor-

tance que nous donnons à leurs entours et l'attention soutenue et exclusive que nous y attachons. L'intérêt est dispersé et dispersé de telle sorte que c'est le cadre qui nous fait oublier le tableau. C'est bien alors, c'est alors surtout que le roman historique paraît un genre faux. Il paraît un genre... maladroit. On se dit : « puisque l'Égypte est le principal, quel besoin de me l'enseigner à l'aide d'une fiction romanesque, au lieu de me l'enseigner directement? » A la vérité, c'est nous qui nous trompons et l'Égypte n'est nullement « le principal. » Mais notre ignorance de l'Égypte et notre désir de l'apprendre fait qu'elle le devient pour nous et, dès lors, les personnages et le récit sont comme mis en disgrâce et, comme tous ceux qui ont été disgraciés, sont importuns à reparaître.

C'est exactement ce qui est arrivé à *Salammbô*. Carthage était trop inconnue pour qu'un roman carthaginois ne fût pas lu avant tout comme une série de renseignemens sur la Carthage antique. Dès qu'il était lu dans cet esprit, dans cette préoccupation, il cessait d'être intéressant comme roman, et l'on en voulait presque à l'auteur de ce qu'il y avait des personnages.

Le roman placé dans une période de l'histoire relativement bien connue du lecteur est lu dans un état d'esprit tout différent. La curiosité s'y partage sans s'y disperser. Elle a comme son point central où elle se ramène après quelques regards jetés de côté et d'autre, mais qui ne se prolongent pas, n'appuient pas et ne la détournent point définitivement. Pays, climat, monumens, caractère général de l'époque, mœurs du pays et du temps, nous connaissons tout cela en gros, nous le reconnaissons avec plaisir; ce que le romancier y ajoute de détails nouveaux pour nous nous intéresse sans nous absorber et nous amuse sans nous distraire. Nous ne nous écartons pas pour autant de l'objet principal. Et c'est ainsi qu'est conçu *Bélisaire*, roman d'intérêt insuffisant; mais pour d'autres raisons; et c'est ainsi qu'est conçu *les Martyrs* où le cadre, pourtant si riche, ne détourne point l'attention du tableau. C'est que ces temps où sont placés *Bélisaire* et *les Martyrs* nous sont connus, assez pour que notre curiosité ne s'y attache pas tout entière, assez peu encore pour que nous soyons heureux qu'on nous les décrive et surtout qu'on en rajeunisse par le talent la notion que nous en avons.

Cette mesure est difficile à garder; mais, selon que l'époque est plus ou moins connue, soyez sûrs qu'il faut ou donner avec

une certaine complaisance des détails historiques et c'est précisément quand elle l'est bien, ou ménager sévèrement ces mêmes attraits et c'est précisément quand elle l'est peu, ou rejeter délibérément le sujet comme mauvais et ne pas écrire le roman et c'est précisément quand elle ne l'est pas du tout. A cet égard, le roman archéologique est comme la limite du roman historique. Quand le roman est simplement historique, il est faisable; quand il se rapproche du roman archélogique, il y faut de grandes précautions; quand il serait proprement roman archéologique tout pur, il ne faut pas le faire.

Il est une autre qualité que le roman historique doit avoir ou plutôt il est un autre défaut dont il doit savoir se garder avec un soin extrême. Dans l'histoire qu'il raconte, doit se trouver engagé un grand intérêt *humain*, une grande question d'où dépendaient les intérêts de l'humanité d'autrefois et que l'humanité d'aujourd'hui est capable encore de comprendre et de sentir. C'est une règle absolue qu'on n'intéresse quelqu'un qu'en lui parlant de lui. L'art littéraire consiste à parler de lui au lecteur indirectement et d'une façon agréable. Indirectement et c'est tout juste le fond même du procédé artistique.

L'homme n'aime pas qu'on lui parle de lui face à face, qu'on le « confesse » et qu'on le « dirige. » Mais comme il est à peu près incapable de s'intéresser à autre chose qu'à lui, il aime qu'on lui parle de lui sans en avoir l'air et en affectant de parler d'autre chose. Il aime qu'un auteur lui fasse des confidences personnelles; mais de telle sorte et avec un tel caractère de généralité, quelque particuliers que soient les incidens, que le lecteur se mette continuellement à la place de l'auteur et écoute, dans l'histoire d'un autre, la sienne propre. Il aime les drames et les romans et les poèmes où se trouvent peintes, en leur violence ou en leurs raffinemens, les passions qu'il a senties lui-même à un moindre degré ou sous une forme plus simple. Et, donc, dans le roman historique qu'aimera-t-il? Les grandeurs et misères des hommes illustres? Point précisément; mais ces mêmes grandeurs et misères en tant qu'elles ont eu un contre-coup sur les destins de l'humanité. Pourquoi? parce que l'humanité, c'est lui-même. C'est lui-même à travers les âges. Le lecteur, en présence de la tragédie, de l'épopée ou du roman historique se cherche encore, confusément, et il se trouve sous la forme et en la personne pour ainsi dire, du genre humain. Il se généralise, sans cesser de songer à lui, et il se pro-

longe à travers les siècles, sans cesser de s'intéresser à lui-même, généralisé seulement, prolongé et agrandi.

Et c'est précisément ce qui fait la beauté supérieure et le haut degré de l'épopée de la tragédie et du roman historique, que le lecteur soit forcé de ne s'y intéresser à lui-même qu'en se mêlant à l'humanité tout entière, qu'en se considérant au point de vue de l'histoire et *sub specie humanitatis*. Voilà le caractère de haute dignité de ces trois genres littéraires. C'est à l'homme agrandi qu'ils s'adressent, à l'individu confondant sa personnalité dans une collectivité qui vit et souffre et cherche son chemin depuis des siècles et dans laquelle il se plaît pour un temps à se sentir contenu et embrassé. Et c'est pour cela que l'épopée, la tragédie, le roman historique semblent toujours comme parler au lecteur de plus loin et de plus haut. Mais encore faut-il qu'ils lui parlent d'une humanité où il n'ait pas trop de peine à se sentir engagé, dont il n'ait pas trop de peine à se sentir partie intégrante. Aussi le roman historique rapportant l'histoire de peuples inconnus ou de peuples qui paraissent, — je dis paraissent, — en dehors du grand chemin de la civilisation, n'intéressera point. Quelle prise veut-on qu'il ait sur nous? Que nous importent les grands crimes ou les grandes actions d'un prince de Mongolie ou de l'ancien Pérou? Sans doute, ils devraient nous intéresser. « *Homo sum, humani...* » Mais ceci est un peu trop philosophique pour le commun des lecteurs. Inconsciemment, curiosité d'érudition mise à part, il ne s'intéresse, pour les raisons que j'ai dites plus haut, qu'à l'histoire dont en définitive il est, lui, avec les hommes de son temps, le dernier aboutissement et qu'aux événemens qui ont eu leur influence sur cette histoire et qu'aux hommes qui ont eu leur influence sur ces événemens.

Voilà pourquoi *Bélisaire*, comme sujet est beaucoup mieux choisi que les *Incas* et voilà peut-être le secret du peu d'intérêt de *Salammbô* pour la très grande majorité des lecteurs. Une lutte entre Rome et la Grèce nous intéresse, et M. Lichtenberger n'a pas été mal avisé de choisir ce sujet. Une lutte entre Rome et l'Orient nous intéresse. Une lutte entre Carthage et ses mercenaires, nous intéresse, à ne rien dire de plus, infiniment moins. Il importe peu à la civilisation dont nous sommes et par conséquent à nous, à moi, et c'est là le point, que ce soit la férocité punique ou la férocité barbare qui ait le dessus. En dehors de l'histoire hébraïque, de l'histoire grecque, de l'histoire romaine

et de l'histoire moderne, je pourrais même dire de l'histoire de France, un roman historique a les plus grandes chances d'être ennuyeux, tous droits réservés du génie, qui, comme on sait, se moque de toutes les règles, c'est-à-dire de toutes les prévisions rationnelles, mais qui, encore, ne risque pas peu à s'en moquer.

IV

Mais il est une tout autre manière de traiter le roman historique, et qui, au lieu que la précédente en circonscrirait assez étroitement le domaine, lui fait au contraire un champ extrêmement vaste et en vérité indéfini. Cette manière consiste à traiter le roman historique à peu de chose près comme un roman contemporain. Elle consiste à faire du roman historique un roman d'observation morale, un roman psychologique. Elle consiste, en prenant en main des personnages de l'histoire, à leur attribuer les passions, les sentimens humains tels que nous les connaissons et le jeu de ces passions et sentimens tel que nous le connaissons aussi.

Et dès lors, le roman historique est tout simplement un roman et son domaine est indéfini comme est indéfinie la connaissance du cœur, comme sont indéfinies les combinaisons que l'on peut faire des passions humaines en exercice et en conflit. Cette manière de traiter le roman historique peut tenir ou d'une inexpérience un peu ingénue ou d'une vue très pénétrante. Mlle de Scudéry habillait les personnages de l'antiquité à la française et ne leur donnait exactement que les sentimens et les paroles de Français et de Parisiens de son temps. C'est que, de l'antiquité elle ne connaissait rien du tout, et que tout ce qu'elle connaissait au monde était les gens qu'elle avait contemplés dans ses visites. Et ses romans, malgré un certain talent de peintre de portraits, laissent l'impression d'une assez étrange et assez maladroite mascarade. Mais, s'il vous plaît, Racine fait-il autrement? Fait-il d'une façon très sensiblement différente? Point du tout. Il donne, il laisse à son récit une couleur antique ou exotique, une couleur historique en un mot assez sensible et même assez forte, quoi qu'on en ait dit; mais quant aux sentimens qu'il attribue à ses personnages, il ne s'inquiète absolument point qu'ils soient de tel temps ou de tel lieu. Ils sont des sentimens humains et rien de plus. Il ne faudrait faire d'exception que pour *Athalie* et encore ce ne serait

qu'une demi-exception. C'est que Racine part de cette idée que les sentimens et les passions humaines ne changent jamais et que Pyrrhus a aimé exactement comme un Condé et Roxane exactement comme Christine de Suède. Il n'a pas tort, parce qu'il ne s'occupe que des sentimens et ne sort jamais de ce domaine très nettement et rigoureusement circonscrit.

En effet ce ne sont pas les sentimens qui changent, ce sont les mœurs, et il y a une très grande différence. Les mœurs sont des tours d'idées qui se reflètent dans les usages, dans les manières et dans le commerce habituel des hommes entre eux. Elles sont indépendantes des sentimens et passions. Elles n'en viennent point. Elles ne reçoivent rien d'eux. Ceux-ci ne sont aucunement les causes de celles-là. — Entre elles et eux, n'y a-t-il donc aucun rapport? Oh! si bien! Seulement ce ne sont pas les passions qui ont de l'influence sur les mœurs, ce sont les mœurs qui, sans rien changer au fond des passions, leur donnent une couleur, un ton et une physionomie particuliers. — Mais il reste que si vous faites une œuvre d'art où vous ne tenez compte que des passions et nullement des mœurs, vous pouvez me peindre des Romains et des Grecs avec la simple connaissance que vous avez des sentimens éternels, invariables en tant que sentimens, de l'humanité; et c'est précisément ce qu'a fait Racine. S'il avait, comme Mlle de Scudéry, mêlé à des histoires grecques ou romaines des *mœurs* françaises, la cacophonie eût été la même; mais, ne mettant de mœurs d'aucune sorte dans ses tragédies, il a fait des œuvres d'art où rien ne nous heurte, les sentimens et passions, seuls mis en jeu, pouvant être et étant parfaitement passions et sentimens de Grecs, de Romains ou de Turcs, encore que ce soit parfaitement sur des Français qu'il les ait étudiés.

Et remarquez ici une confirmation de ce que j'avançais plus haut sur l'étroit domaine du roman historique quand il veut être proprement roman historique. Si Racine a fait du drame historique un drame psychologique pur et simple, c'est, sans doute, que la nature de son génie l'y conduisait; mais c'est aussi que la matière du drame historique s'épuisait; c'est que Corneille, après avoir trouvé tant de sujets dans l'histoire capables de nous intéresser, commençait à en chercher et qui pis est à en trouver dans l'histoire qui ne nous intéresse pas. C'est qu'il en était aux princesses des Parthes et aux rois des Lombards; c'est que les grands

événemens et les grandes situations historiques, capables de nous passionner, ne sont pas si nombreux et qu'il fallait recourir à un autre élément de curiosité et à un autre ressort d'intérêt. De là cette révolution dramatique, la plus importante dans toute l'histoire de notre théâtre, qui a substitué la tragédie psychologique *située dans l'histoire* à la tragédie proprement et foncièrement historique. Tout de même que la tragédie le roman historique peut être un roman comme un autre, un roman d'observation morale, un roman psychologique, situé dans l'histoire, tenant compte de la couleur historique, mais en son fond purement et simplement curieux du jeu des passions éternelles, comme *la Princesse de Clèves*.

Seulement, il restera toujours une objection, et je trouve qu'elle est d'importance. Si, en situant votre roman psychologique dans l'histoire, vous le traitez exactement comme un roman psychologique quelconque, à quoi bon l'y situer? En vérité, ce roman historique où les mœurs historiques n'entrent pas n'est un roman historique que de nom. C'est un roman pseudo-historique. Si l'histoire n'y sert qu'à donner des noms plus ou moins illustres aux personnages et quelques détails de couleur locale, noms de montagnes voisines ou de bras de mer traversés, ou de ville vaguement entrevue, ne vaudrait-il pas mieux, plus franchement, nous donner votre roman comme roman contemporain? Mieux, non. Ni plus ni moins. C'est indifférent. Mais précisément parce que c'est indifférent, l'objection subsiste et elle a toute sa force.

Elle est pleine de vérité; et c'est bien ici que nous touchons le vice secret, l'élément de caducité, non pas de la tragédie racinienne, qui vit parce qu'elle est de génie; mais de la tragédie telle que l'avait conçue Racine. Oui, et Saint-Évremond ne s'y est pas trompé, ni le groupe cornélien de 1660, la tragédie de Racine est une fort belle chose; mais encore c'est une pseudo-tragédie, et cela est bien égal au public, puisque c'est une belle chose, mais cela a des conséquences dans l'histoire du genre. C'est à partir de Racine que la tragédie, d'une part, ayant reçu de Racine l'exemple de ne se soucier que médiocrement de l'histoire, d'autre part, n'ayant plus en elle la puissance d'analyse psychologique qui n'appartenait qu'au seul Racine, se trouva fort dépourvue et finit par apparaître à tous les yeux comme un genre faux. Elle l'était, n'ayant d'historique que les noms et voulant passer pour historique; elle l'était, n'ayant plus aucune raison de s'appeler tragédie

et continuant d'affecter de l'être ; elle l'était, n'étant en son fond qu'un drame de La Chaussée et gardant allure et titre de drame historique.

Aventure toute pareille pourrait arriver au roman historique que nous avons vu qui a avec la tragédie tant de rapports. Il n'est pas genre faux en lui-même ou plutôt il n'est pas genre plus faux qu'un autre ; mais il le deviendrait *manifestement*, ce qui est le point et le point grave, s'il était historique à la manière de la tragédie de Racine et surtout à la manière de la tragédie du XVIIIe siècle, et encore même s'il l'était à la manière du roman historique du commencement du XIXe siècle.

Car il y a deux choses encore qui ne sont pas la même chose. Il y a la fameuse « couleur locale, » disons couleur historique, pour parler plus net ; et il y a les mœurs. Or les romanciers de l'école de Walter Scott et les dramatistes qui s'inspirèrent de lui vers 1820, virent très bien l'absence d'élément historique dans la tragédie du XVIIIe siècle et aussi, quoique moindre, dans le roman historique du même temps, et voir cela était déjà quelque chose ; mais ils s'avisèrent de combler ce vide, non pas avec une solide étude des mœurs des différens temps ; mais simplement avec cette « couleur locale » dont ils étaient si fiers. Or la couleur locale n'est pas pour combler un vide, elle est pour colorer des surfaces ; elle est essentiellement superficielle. Elle est faite de costumes, de gestes, de formules de style, de menus habitudes et usages et d'architecture et d'ameublement. Elle n'est point méprisable ; mais elle est extraordinairement insuffisante. Elle est même dangereuse en ce qu'elle nous met en goût de mœurs du temps, sans satisfaire ce goût qu'elle fait naître et qu'elle excite. Ces hommes qui sont habillés si différemment de nous, qui ont d'autres manières et d'autres attitudes, qui circulent parmi des meubles et dans des habitations si différens des nôtres, qui mettent tant de soin à parler une autre langue que celle dont nous usons, nous voudrions bien savoir en quoi foncièrement ils diffèrent de nous. Nous trouvons tout naturel qu'ils aient les mêmes passions et les mêmes sentimens ; c'est cela que nous savons très bien qui est éternel ; mais des tours d'idées différens, des préjugés différens, des procédés différens dans le commerce des hommes entre eux, des manières différentes d'exprimer, d'avouer aux autres ou à soi-même ou de dissimuler à soi-même ou aux autres les passions éternelles, un point d'honneur différent, et, nonobstant que la

vanité et l'orgueil soient éternels, une manière sensiblement différente d'être orgueilleux et d'être vains, et vous pouvez poursuivre et compléter; voilà ce qui est *mœurs*, et voilà ce que nous voulons que le roman historique nous donne, du moment qu'il est historique et du moment surtout que par l'intervention de sa « couleur locale » il se targue devant nous de l'être, se pique d'authenticité et étale son authenticité et nous invite formellement à l'exiger de lui et à la contrôler en experts.

C'est à quoi le roman historique doit bien songer s'il veut éviter et l'infortune de la tragédie du XVIIIe siècle et l'infortune aussi de la tragédie du XIXe siècle, c'est-à-dire du drame romantique. Celle-là a échoué, relativement, pour n'avoir été drame historique d'aucune façon et n'avoir connu ni les mœurs, ni même la couleur historique. Celui-ci a échoué, relativement lui aussi, pour avoir cru que la couleur historique suffisait, ajoutée à la vieille tragédie voltairienne, pour la rajeunir et la revivifier. C'était une demi-erreur. C'était assez vrai pour provoquer et même pour mériter un succès de quelque temps. C'était assez erroné, c'était assez insuffisant comme réforme pour que le succès ait été tout à fait éphémère et pour que, signe vrai d'insuccès réel et confusion des réformateurs, le drame romantique ne parût, au bout de trente ou quarante ans, différer de la tragédie voltairienne que par le style, alors qu'il en différait très bien par autre chose; mais cette autre chose était de trop peu de fond et comme de trop peu de réalité.

Cette leçon doit servir à nos modernes romanciers historiques. Qu'ils connaissent les passions éternelles de l'humanité et qu'ils sachent en démêler les ressorts et les faire jouer, qu'ils soient des Racine, rien de mieux au monde; mais alors, encore qu'on leur permît fort bien d'écrire des romans historiques, on n'en verrait par très bien la raison; on n'y verrait guère que je ne sais quel détour inutile et je ne sais quelle coquetterie superflue; et on leur dirait: « Faites plutôt une *Madame Bovary*. »

Qu'ils soient experts en couleur locale et fins archéologues comme un Walter Scott, voilà déjà qui est plus pertinent à leur dessein et voilà ce qu'ils ne doivent nullement négliger; mais ce qu'ils doivent considérer comme secondaire encore, accessoire, et simple ornement très utile.

Qu'enfin ils étudient les mœurs des anciens hommes; voilà le très difficile et voilà le principal. Ces mœurs, au sens complet

du mot, elles ont pour nous exactement tous les genres d'intérêt. Elles piquent notre curiosité parce qu'elles sont étranges, ou au moins éloignées des nôtres; elles nous excitent à la réflexion sur nous-mêmes, parce qu'elles sont les causes directes, les causes précises des grands succès et des grandes infortunes des peuples et que nous pouvons à cette lumière juger des conséquences et des effets de nos mœurs propres; enfin elles font partie, à proprement parler, de notre histoire, parce que ce sont leurs effets et conséquences qui ont fait l'histoire même dont nous sommes, pour le moment, le dernier aboutissement; et parce qu'il y a quelque chose en nous des semences, des germes et des fermens qu'elles ont laissés derrière elles. En un mot, dans l'état actuel de nos esprits et de nos goûts, le roman historique doit être un *roman de mœurs rétrospectif*. A l'un de ces points de vue ou à tous, il y a donc lieu de féliciter les de Bégnier, les Adam, les Lichtenberger, les France, les Margueritte qui interrogent le passé et qui nous le présentent avec la vérité de l'histoire, avec plus de minutieux détails que l'histoire n'en pourrait mettre et avec cet agrément, c'est-à-dire avec cette illusion de la vie qui est le propre du roman bien fait.

Et puis, je l'accorde, ce sera toujours un genre hybride, ce sera toujours un genre un peu faux; plus faux que celui-ci, moins faux que celui-là; assez faux au demeurant. Mais quoi? Le roman vrai, le roman de mœurs contemporaines, le roman réaliste, semble bien décidément être épuisé. Le roman historique, comme ç'a toujours été son office, est destiné à faire l'*intérim*. S'il est légitime, je le crois bien, puisqu'il est comme une nécessité de circonstance.

ÉMILE FAGUET.

ANNIBAL CARRACHE

ET LE

CARDINAL ODOARDO FARNESE

Quand Odoardo vint s'installer au palais Farnèse, il y avait vingt-six ans que les appartemens d'honneur avaient cessé d'être habités. Le cardinal Ranuccio, troisième fils de Pier Luigi, les avait occupés jusqu'à sa mort, en 1565 : on voit encore aujourd'hui son nom gravé en lettres d'or sur un grand nombre de portes du premier étage (1). J'ai raconté ici même (2) dans quelles circonstances la restauration ou plutôt la réédification du vieux palais de Campo de' Fiori avait été confiée à Antonio da San Gallo. Ce premier architecte mourut bien avant d'avoir accompli sa tâche. Michel-Ange après lui, puis Vignola dirigèrent successivement les travaux, mais ce fut à Giacomo della Porta, un Lombard, qu'échut l'honneur de mettre la dernière main à cette colossale entreprise. Une plaque commémorative rappelle que ce tardif événement se produisit en 1589.

Della Porta se borna sans doute à construire la partie centrale de la façade qui regarde le midi, vers le fleuve, en face du Janicule. Les appartemens situés dans ce corps de bâtiment

(1) Le frère de ce Ranuccio, le cardinal Alessandro était vice-chancelier de l'Église. Il habitait, en cette qualité, le magnifique palais de S. Giorgio, plus connu aujourd'hui sous le nom de *Cancelleria*.

(2) Voyez *les Origines du palais Farnèse à Rome*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1895.

étaient encore informes au moment où Odoardo parut dans la demeure de ses pères. Sur d'autres points encore, la décoration était demeurée imparfaite. L'urgence de travaux importans s'imposait donc à la sollicitude du cardinal : il ne se déroba pas à ces exigences. Les pièces exposées au Midi furent aménagées pour l'usage et d'après les instructions du cardinal Odoardo, comme on peut s'en assurer en jetant les yeux sur l'écusson héraldique qui pare le plafond de l'une d'elles. Au-dessous des lys farnésiens surmontés du chapeau cardinalice, on lit ces deux mots qui équivalent à une signature : *Duartes Farnesius*. Bien dignes de retenir les regards, ces plafonds travaillés à l'instar de ceux qu'Antonio da S. Gallo, au témoignage de Vasari, avait imaginés. C'est sans contredit une des gloires du palais de Paul III que ces soffites en bois, soutenus et comme suspendus dans l'espace par d'énormes solives. Leurs compartimens monochromes, dont aucune dorure n'altère l'harmonie, gardent une sorte de noblesse altière au milieu des plus grandes profusions de la sculpture. Mais, bien que les plus modernes se rattachent à ceux qui leur ont servi de modèles par des liens intimes, un connaisseur ne saurait un instant les confondre. Si les artistes aux gages du cardinal Odoardo surent conserver à leurs ouvrages une ordonnance rationnelle, ils sont demeurés eux-mêmes, sous le rapport du style et de la composition, fort au-dessous du vieux maître florentin.

Restait une salle éclairée par trois fenêtres, exactement placée au-dessous de la *loggia* du second étage. Aucun document n'autorise à affirmer qu'elle ait été voûtée par Vignola ou par Giacomo della Porta, bien que l'hypothèse soit vraisemblable. Il se peut que ce travail ait été exécuté sous les yeux d'Odoardo et que ce dernier eût dès lors décidé de faire intervenir la peinture dans la décoration de la salle. Les fresques étaient depuis longtemps à la mode en Italie ; presque tous les palais romains en possédaient ; il est naturel que le jeune Farnèse ait songé à en introduire dans le sien. Ce qui témoigne en faveur de son bon goût c'est qu'il ne s'adressa ni à Federigo Zuccari, un des décorateurs de Caprarola, ni au cavalier d'Arpino, ni à aucun des peintres qui se trouvaient à Rome. Les Farnèse jetèrent les yeux sur un jeune Bolonais que le duc de Parme avait eu l'occasion de rencontrer dans la ville ordinaire de sa résidence et dont la réputation était parvenue jusqu'à Rome : j'ai nommé Annibal Carrache.

Il est presque superflu de rappeler que le siècle qui finissait

avait vu la peinture italienne passer par les différens degrés qui séparent l'adolescence de la vieillesse. Seule l'école vénitienne soutenait encore dans le monde la réputation de la péninsule. Partout ailleurs, du Nord au Midi, les artistes, abandonnant sans y prendre garde les traditions éblouissantes des primitifs et des renaissans, inclinaient de plus en plus vers les pratiques d'un réalisme sans élévation, ou tombaient dans les excès du maniérisme, plus misérable encore.

Le nom des Carrache est attaché, dans l'histoire de l'art, à une tentative de réaction contre ces tendances malheureuses. Louis Carrache avait vu le jour en 1555. C'était un artiste persévérant et convaincu plutôt qu'inspiré qui, pour régénérer l'art, crut qu'il fallait, de toute nécessité, se consacrer respectueusement à l'étude des maîtres. Il entreprit de longs voyages pour aller chercher au dehors des modèles que Bologne ne pouvait lui offrir. A Venise, le Tintoret lui conseilla de déposer ses pinceaux. Louis avait de la ténacité dans le caractère : il persévéra, revint dans sa patrie et y commença des travaux appréciés. Il avait deux cousins un peu plus jeunes que lui : Augustin, né en 1557 et Annibal, né en 1560. Augustin avait commencé par être graveur, mais son intelligence prompte le portait à tout embrasser. à tout étudier, à tout connaître. Il avait une facilité générale qui lui permit d'aborder la musique, l'astronomie, la philosophie aussi bien que les arts plastiques. Par-dessus tout, il se piquait d'être beau parleur et se plaisait à disserter sur tous les sujets. Annibal ne laissait pas percer des dons aussi universels. Lui-même avoue dans ses lettres qu'il ne sait pas rendre tout ce qu'il ressent, mais il sentait profondément. La nature l'avait doué, en outre, d'une facilité singulière pour reproduire par le dessin les formes qui se présentaient à ses regards. On le destinait au métier d'orfèvre, mais son père dut reconnaître bien vite que la Providence lui réservait de plus nobles destinées, et Louis, frappé de ses dispositions précoces, le prit avec lui. Louis était la modestie en personne. Au lieu de vouloir retenir le jeune homme sous sa direction, il lui conseilla bientôt de voyager, comme il avait fait lui-même. Annibal partit et sa première station fut Parme.

A peine arrivé dans cette ville, le voyageur, qui avait vingt ans, s'éprit d'une belle passion pour le Corrège. Il exhala son enthousiasme dans la correspondance qu'il entretenait avec Louis. Malvasia cite intégralement deux de ses lettres qui portent res-

pectivement les dates du 18 et du 28 avril 1580. La grande coupole du *duomo* avait fait une profonde impression sur l'esprit du jeune Bolonais. « Ses *puttini*, écrit-il, vivent et rient avec une grâce et une vérité telles qu'il faut rire et s'égayer avec eux, » et plus loin : « Je suis enchanté de cette candeur et de cette pureté, qui sont vraies et non vraisemblables, naturelles, non artificielles et forcées. » Et il s'attendrit en pensant aux malheurs du pauvre Antonio Allegri, un si grand homme, en admettant que ce soit un homme — *si pure uomo*. — Tout entier à son admiration, Annibal aurait voulu la faire partager par son frère aîné. Il pria Louis d'intervenir pour qu'Augustin le rejoignît sans retard. « Nous vivrons en paix, écrit-il..., je lui laisserai dire tout ce qu'il voudra et m'appliquerai à peindre. » Une seconde fois il exprime le même désir, non toutefois sans laisser échapper quelque réticence. « Quand arrivera Augustin, il sera le bienvenu et nous nous appliquerons à étudier toutes ces belles choses ; mais, pour l'amour de Dieu, sans disputes entre nous et sans tant de subtilités et de discours, que nous cherchions à nous assimiler tant de belles choses ! » Ces dernières paroles serviront dans la suite à dissiper une partie des obscurités amassées sur les relations des deux frères. Il n'y a pas de preuves qu'Augustin ait rejoint Annibal à Parme. Peut-être ne se rencontrèrent-ils qu'à Venise, où le plus jeune des Carrache se rendit peu après afin d'étudier Titien dans ses principales productions.

Les deux voyageurs revinrent à Bologne les yeux remplis de ce qu'ils avaient vu au dehors. Impatiens de se distinguer, ils entreprirent avec le concours de Louis la décoration des palais Fava et Magnani. Ce fut comme une révélation. La réputation des Carrache, après avoir triomphé des jalousies locales, se répandit dans la péninsule tout entière. Encouragés par le succès, ils fondèrent dans leur ville natale l'Académie des *Desiderosi*, d'où sont sortis le Dominiquin, Guido Reni, l'Albane, le Guerchin et d'autres artistes de grand mérite. J'imagine que cette école se forma sous l'inspiration de Louis, qui avait longtemps réfléchi sur les principes susceptibles de servir de fondemens aux beaux-arts. Augustin dut se charger du rôle de pédagogue, pour lequel son savoir et sa parole facile le désignaient naturellement. Quant à Annibal, il se borna sans doute à prêcher d'exemple. Les disciples dessinaient le nu, ils assistaient à des leçons sur l'anatomie, l'architecture, la perspective. Ils entendaient discourir sur l'histoire

et la mythologie. Leur esprit s'enrichissait de connaissances variées et de données exactes. L'école était extrêmement éclectique. Il ne s'ensuit pas qu'on doive prendre au pied de la lettre un sonnet célèbre composé par Augustin en l'honneur de Niccolo dell'Abbate. Les historiens du XVIIe siècle ont supposé et ceux du XIXe admettent encore, que les Carrache avaient entrepris d'arracher son secret à chacun des grands maîtres de l'âge précédent afin de composer, avec leurs divers procédés, une manière nouvelle qui, participant du talent de chacun d'eux, devait fatalement atteindre la perfection. Que Louis ait appuyé son génie timide sur l'imitation d'autrui, cela est admissible; qu'Augustin se soit complu à formuler la théorie de l'éclectisme, rien n'est moins invraisemblable; mais ce qui est hors de doute, c'est qu'Annibal ne doit pas sa gloire à la pratique que lui prête le Bernin. M. de Chantelou raconte, en effet, dans son Journal, qu'en revenant de Saint-Germain et discourant de la peinture, Bernin loua extrêmement Annibal, disant « qu'il avoit ramassé en lui la grâce et le dessin de Raphaël, la science et l'anatomie de Michel-Ange, la noblesse et la façon de peindre du Corrège, le coloris de Titien, l'invention de Jules Romain et d'André Mantegna; et de la manière des dix ou douze plus grands peintres, qu'il en avait formé la sienne, comme si, passant par une cuisine où elles fussent chacune dans un pot à part, il en aurait mis dans le sien, qu'il aurait sous le bras, une cuiller de chacun. » Ce sont là des jugemens formulés après coup, ils ne résistent pas à une critique sérieuse et à l'examen des œuvres.

De ce que les Carrache se soient proposé l'étude des grands maîtres qui les ont précédés, on ne saurait équitablement les blâmer. Il faut toujours être l'élève de quelqu'un. Les plus illustres peintres du *cinquecento* furent, pour la plupart, les disciples respectueux d'artistes plus anciens. Raphaël et Michel-Ange ont subi dans une certaine mesure la règle commune. Pour ce qui regarde les Carrache, ayant reconnu que Bologne ne comptait aucun peintre vivant dont ils pussent suivre les leçons avec profit, ils se résignèrent à remonter aux sources. Leurs tendances semblent judicieuses; s'ils n'ont pas complètement réussi, leur échec relatif provient de causes particulières. Louis doit s'en prendre à son insuffisance, Augustin à sa versatilité. Si ce dernier eût borné son ambition à rester peintre, il aurait probablement excellé dans son art. Il en va tout autrement d'Annibal. La nature

lui avait départi le don inné de l'imitation. Son tempérament le conduisait au naturalisme; ses dessins, par leur fermeté, montrent l'homme qui possède l'instinct des formes. En effet, il saisissait sans effort le caractère essentiel des choses : il fut caricaturiste original, il fut bon paysagiste. D'autre part, il adorait son art et ressentait l'enthousiasme pour tout ce qui est beau ou lui paraissait tel. Mais il vivait à la fin du XVIe siècle et il travaillait pour les hommes de son temps.

Si les tableaux religieux d'Annibal ont perdu le secret de nous émouvoir, pourquoi s'en étonner? N'en est-il pas ainsi de tous les ouvrages du même genre peints en Italie à cette époque? Pendant une longue suite de générations, la peinture religieuse avait été toute la peinture. Pour guide unique, pour unique principe, elle avait eu la foi, une foi simple, ardente, irraisonnée, irréprochable. C'est le sentiment chrétien qui a engendré la plupart des scènes qui nous ravissent chez les Primitifs, malgré l'inexpérience de quelques-uns d'entre eux. Puis, sous l'influence de l'humanisme paganisant, le genre profane avait reparu dans la peinture, y avait marqué sa place, jusqu'au jour où, devenu conquérant, il avait fait sentir son action dans le domaine religieux lui-même. Dès lors, le détail pittoresque va se développant; le sujet principal est de plus en plus sacrifié à l'accessoire. Les compositions religieuses descendent peu à peu du ciel sur la terre. Il est vrai que ce que la peinture perd en profondeur, elle le gagne en étendue. C'est alors que l'idée, maîtresse d'elle-même, l'emporte définitivement sur le sentiment dans les préoccupations des artistes : c'est aussi le temps où la main, disposant de toutes les ressources de la technique, devient une esclave docile au service de la pensée. Léonard de Vinci compose sa Cène, c'est-à-dire la plus dramatique des compositions religieuses dans son adorable simplicité; Michel-Ange crée sa terrible épopée biblique dans les voûtes de la Sixtine; Raphaël, enfin, peint cette sublime page de philosophie transcendante qu'on appelle la *Dispute du Saint-Sacrement*. Coïncidence singulière! Ces trois œuvres colossales apparaissent au moment où, en Italie, laïques et clercs sont à moitié païens. La peinture suivait d'assez loin l'évolution des idées et des mœurs : on s'aperçoit néanmoins de l'influence de la civilisation sur les artistes. Quoi qu'on en dise, les Vierges de Raphaël ne gardent presque plus rien de mystique; elles ne sont divines que par leur incomparable beauté, leur chasteté, leur ma-

ternité : on n'est pas tenté de prier en les regardant. Buonarotti va plus loin : il introduit systématiquement le nu et les élémens de la sculpture païenne au milieu de ses sibylles et de ses prophètes, et Vasari, son admirateur et son ami, avoue qu'en peignant *le Jugement Dernier*, « l'intention de cet homme unique n'a été que de représenter la composition du corps humain dans ses proportions parfaites et ses attitudes si diverses. » Le Corrège et Titien prennent les sujets religieux comme des thèmes féconds pour leurs variations pittoresques et naturalistes; il faut la lumière du premier et le magique coloris du second pour couvrir l'absence de l'idée et du sentiment religieux dans leurs plus célèbres tableaux d'église. Encore une génération et l'on verra Paul Véronèse promener le Christ dans les palais de Venise, au milieu des grands seigneurs vêtus de soie et des nobles dames couvertes de bijoux et de perles. Que dire des débiles contemporains de ce grand coloriste, des impuissans imitateurs de Michel-Ange, empruntant des sujets aux Évangiles et à la Légende des saints pour prodiguer sur leurs toiles des exhibitions de gymnastes et d'acrobates déséquilibrés?

Cependant le Concile de Trente avait restauré le sentiment catholique en Italie. Par un effort énergique, l'Église était parvenue à ressaisir l'empire des âmes. Mais, pour réussir dans cette difficile entreprise, elle avait dû composer avec le siècle. Si la réforme s'opéra, ce fut par degrés, dans la mesure du possible. Il fallut se résigner à tolérer ce qu'on ne pouvait empêcher sans péril. Se pliant aux exigences du temps, Rome ne se montra inflexible que sur l'intégrité du dogme et sur l'autorité du pape, points essentiels! Pourvu qu'on s'abstînt de les discuter, l'Église témoigna d'une grande tolérance. Le clergé rajeuni, fortifié par l'infusion d'un sang nouveau, entreprit l'instruction des fidèles par ses écrits et ses sermons; mais, dans la pratique, il se montra infiniment plus exigeant sur la doctrine que sur les œuvres. Il s'appliqua surtout à obtenir que les classes supérieures de la société offrissent l'exemple du respect de la religion, et que les convenances fussent observées de tous : à défaut de la piété sincère, il parut se contenter, en maintes circonstances, des apparences de la ferveur. De là l'exagération des signes extérieurs de la foi. Les cérémonies du culte revêtirent une magnificence propre à frapper les imaginations. Les églises italiennes se remplirent d'ornemens accessoires, attributs sensibles d'une dévotion

à la fois formaliste et mondaine. Bon gré, mal gré, la peinture suivit le mouvement. Une heureuse révolution purgea les compositions religieuses des motifs profanes qui les dégradaient trop souvent ; la décence y reparut : le nu en fut presque exclusivement banni. Mais la peinture religieuse ne cessa d'être incrédule ou indifférente que pour devenir futile et dévote.

Les artistes jouissent rarement d'une indépendance absolue : celle des peintres de ce temps, sitôt qu'ils touchaient aux sujets sacrés, était fort précaire. Non seulement ils devaient se soumettre au goût généralement discutable de leurs patrons, mais la surveillance ecclésiastique leur imposait une sévère contrainte. Enfin, comme les tableaux religieux étaient destinés à parer les autels et non à enrichir des musées, les peintres étaient tenus de se conformer à la décoration intérieure des temples. Or, c'était l'époque où le style dit des *jésuites* transformait les anciennes églises, quand il ne présidait pas à l'édification des nouvelles Quel effet auraient produit des panneaux comme ceux de Fra Angelico ou de Lorenzo da Credi dans les chapelles à la mode? L'ornementation des nefs exigeait des compositions pompeuses, des scènes pittoresques et dramatiques, des mouvemens passionnés. C'est à produire des œuvres de ce genre que les artistes s'ingénièrent avec des aptitudes diverses. Ils réussirent à charmer plusieurs générations d'hommes : voilà leur excuse ! Mais, si cette peinture à effet exigeait beaucoup d'art, elle exclut trop souvent l'émotion. Or, « si votre cœur n'est pas ému, dit quelque part le docteur Faust, vous ne trouverez pas le chemin du cœur des autres. » La critique moderne, qui a fait une étude comparative des ouvrages sortis de la main des hommes, s'est prononcée contre un genre qui lui a paru avoir perdu sa raison d'être. Reste à savoir si son jugement est sans appel.

C'est en abordant des sujets d'un autre genre qu'Annibal devait acquérir ses véritables titres à notre admiration. La peinture profane offrait aux artistes un champ illimité qu'ils pouvaient parcourir avec plus d'indépendance. Or, le génie du plus jeune des Carrache avait précisément besoin de liberté pour s'épanouir. Délivré de contraintes gênantes, les dons qu'il avait reçus de la nature purent se donner carrière. Il se révéla sous un jour tout nouveau, avec une originalité qu'on ne soupçonnait pas.

Malvasia prétend, dans sa *Felsina Pittrice*, qu'il conservait comme un trésor une lettre dans laquelle le duc de Parme,

Ranuccio, invitait Louis Carrache à se rendre auprès de son frère le cardinal et à emmener Annibal avec lui. Louis aurait répondu par un refus, ne voulant pas quitter son pays où, en dépit du proverbe, il était prophète, pour risquer sa réputation sur un théâtre étranger. Il aurait, en conséquence, écrit au duc pour le remercier et le prier d'agréer qu'Augustin le remplaçât. Cette lettre n'a malheureusement pas été transcrite dans la *Felsina*, et Malvasia s'est montré trop peu scrupuleux dans ses écrits pour qu'on accueille ses assertions les yeux fermés.

Une lettre d'Annibal, publiée récemment par le comte Francesco Malaguzzi, fixe d'une façon indubitable un certain nombre de points importans. Il en ressort, par exemple, qu'Odoardo avait fait, antérieurement au mois de juillet 1595, une offre très honorable au plus jeune des Carrache, et que celui-ci s'était engagé à entrer au service du cardinal, à la fin de l'été romain, c'est-à-dire vers le mois d'octobre de cette même année. Au moment où Annibal acceptait la proposition de Farnèse, il était surchargé de travaux, dont quelques-uns avaient un tel caractère d'urgence qu'il entreprit de les mener à bonne fin avant son départ. Il se réserva la faculté de terminer les autres à Rome, ou de revenir, pour remplir ses engagemens, à la collaboration de son frère et de son cousin. Une confrérie de Reggio avait obtenu qu'il peignît pour elle un Saint-Roch. Ne sachant comment satisfaire aux pressantes réclamations des *confratelli*, Annibal leur proposa de laisser le tableau à Louis, « comme au peintre, écrit-il, que je crois en conscience être le premier de la ville. » Les intéressés ne l'entendirent pas ainsi. Ils répondirent en confessant que le cardinal Farnèse méritait à la vérité de passer avant tout le monde; ils n'en insistaient pas moins pour que le panneau fût terminé par Annibal dont la modestie ne pouvait faire oublier le talent.

Ces détails autorisent à penser que le Bolonais se rendit à Rome dans les derniers mois de l'année 1595. Baglione, le premier écrivain qui ait entrepris de donner une suite aux *Vies* de Vasari, écrit qu'Annibal fut reçu avec distinction par le cardinal Odoardo, qui lui donna un logement dans son palais. Le docte Bellori ajoute que Farnèse lui alloua dix écus par mois, sans compter le pain et le vin pour deux jeunes gens : c'était, paraît-il, le traitement affecté aux gentilshommes qui composaient la cour du cardinal.

Les Carrache étaient de véritables artistes : leur principale préoccupation ne consistait pas à se procurer à tout prix des commandes rémunératrices. Les contemporains s'accordent surtout à vanter le désintéressement excessif d'Annibal. Il n'avait passé aucun contrat, pour le tableau de Saint-Roch, avec la confraternité de Reggio. Pourquoi se serait-il montré plus prévoyant au moment d'entrer au service du cardinal Farnèse ? Les recherches auxquelles je me suis livré pour découvrir chez le notaire des Farnèse, aussi bien que dans l'*Archivio Notarile* du Capitole, un acte quelconque relatif aux peintures du palais de Campo de' Fiori, sont restées infructueuses. Il convient donc d'admettre, jusqu'à preuve du contraire, que le cardinal n'exigea aucun devis des travaux qu'il confiait au peintre bolonais et que celui-ci s'en remit, dans une certaine mesure, à la générosité de son nouveau patron. Les archives de Modène contiennent d'autre part la preuve indirecte qu'Annibal ne s'était pas transporté à Rome dans le seul dessein de peindre la galerie à laquelle son nom reste attaché, mais plutôt pour servir le cardinal et exécuter les ordres que Sa Seigneurie voudrait bien lui donner. C'était une place avec un traitement fixe qu'on lui proposait et qu'il accepta. Il va sans dire que le traitement mensuel ne pouvait être exclusif d'une rémunération plus large, selon la nature des travaux exécutés.

Bellori rapporte dans ses *Vite de Pittori, Scultori ed Architetti* qu'Annibal commença par peindre pour Odoardo une *Chananéenne* qui fut placée dans la chapelle du palais. Le même auteur ajoute que, tout en se préparant à l'œuvre capitale de la Galerie, l'artiste entreprit la décoration du cabinet de travail du cardinal. Cette dernière assertion est très acceptable. Il eût fallu, en effet, que Carrache fît preuve d'autant de présomption qu'il avait de modestie pour aborder, sans études préliminaires approfondies, un ouvrage aussi considérable que les fresques de la Galerie. Le simple bon sens l'engageait à réfléchir longuement et à s'entourer de documens avant de broyer ses couleurs. A quoi pouvait-il mieux employer ses loisirs qu'à la décoration d'une pièce secondaire? En poursuivant ce travail, il se faisait la main, en quelque façon, sans exposer sa réputation d'étranger à de dangereux hasards. La médiocrité relative de ces peintures constitue un autre argument en faveur de la version de Bellori, acceptée par Malvasia et conforme aux brèves indications de Baglione.

Il y avait alors, parmi les beaux esprits de Rome, un Mgr Agucchi, frère de cardinal. Son savoir était réputé quasi universel ; il faisait profession d'adorer les arts ; il était de Bologne. Voilà bien des raisons pour qu'il étendît sa protection sur Annibal. Ce fut peut-être lui qui ménagea la faveur de Farnèse au peintre romagnol. Bellori veut qu'Agucchi ait participé par ses conseils à la décoration du cabinet, du *camerino*, comme on disait à Rome, — mais il ne dit pas si Carrache sollicita cette collaboration morale ou si elle lui fut imposée. Le *camerino* est une pièce de moyenne grandeur (9m,40 sur 4m,80) éclairée par deux fenêtres qui donnent sur la cour d'honneur. Il est baigné par une lumière discrète, sauf le matin, dans la belle saison, quand le soleil vient le visiter. Le peintre trouva probablement la voûte ordonnée telle que nous la voyons encore aujourd'hui : c'est un berceau terminé, au-dessus des portes et des fenêtres, par des ogives en bonnets d'évêque qui, à leur tour, engendrent des lunettes. Le peintre entreprit de décorer toute la partie de la voûte qui s'élève au-dessus de la corniche.

Annibal divisa l'espace en un grand nombre de compartimens inégaux et de formes variées, séparés les uns des autres par des cadres de stuc doré. Les plus grands furent réservés, comme de raison, aux compositions scéniques. Au centre de la voûte est un compartiment rectangulaire flanqué de deux ovales, puis deux grandes lunettes se faisant vis-à-vis aux deux extrémités de la chambre, enfin quatre lunettes plus petites au-dessus des portes latérales et des fenêtres. Les autres espaces sont remplis par des stucs simulés en grisaille. Avec des arabesques et des rinceaux, paraissent des amours, des satyres et, aux angles, les quatre vertus cardinales : *la Prudence*, *la Force*, *la Justice* et *la Tempérance*, attributs naturels d'un prince de l'Église de maison souveraine. Enfin, dans des médaillons, le peintre exposa les lys de la maison Farnèse et d'autres figures allégoriques.

Les trois tableaux principaux sont consacrés à la légende d'Hercule. Par exception, celui du centre est peint à l'huile et sur toile. Le héros est assis sur un rocher ; il s'appuie sur la massue, dans une attitude méditative. A droite, une femme, chastement drapée, lui montre d'un geste le chemin qui, par un âpre escarpement, conduit à la cime où Pégase apparaît ; une seconde femme à gauche, demi-vêtue et vue de dos, étend le bras vers une prairie riante, séjour de la douce volupté. Un

vieillard accroupi, le front ceint de laurier, semble attendre la décision d'Hercule pour l'enregistrer sur ses tablettes (1). Le célèbre apologue de Prodicos, dont parle Xénophon dans les *Mémoires de Socrate*, a fourni la donnée de cette composition. Le Tasse s'en était déjà inspiré dans la scène où il montre Herminie hésitante entre l'Honneur et l'Amour.

Dans l'ovale ménagé en face des fenêtres, Hercule, en pleine possession de sa force, un genou en terre, porte sur ses épaules le globe céleste qu'il maintient d'une main et fait tourner de l'autre. Deux vieillards sont assis à droite et à gauche ; le premier a une sphère pour attribut, le second des instrumens astronomiques. C'est le fils de Jupiter à l'époque de ses rudes travaux. Hercule, entouré de ses glorieux trophées, paraît dans le second ovale, à demi couché, une jambe étendue, l'autre repliée. En face de lui le sphinx sur une base où sont inscrits ces mots : Πονος του καλως ἡσυχαζειν αιτιος. Le héros a mérité le repos qui lui est accordé ; il peut interroger le destin sans inquiétude.

Les lunettes placées aux extrémités de la pièce célèbrent les actions d'Ulysse. D'un côté, c'est le vaisseau grec passant près de l'île des Sirènes ; celles-ci font entendre leur chant fatal, mais Ulysse a eu soin de boucher avec de la cire les oreilles de ses compagnons, et lui-même, désirant jouir sans péril de l'enivrante musique, s'est fait solidement attacher au mât du navire. Annibal l'a représenté au moment où, captivé par la mélodie, il fait des efforts désespérés, mais inutiles, pour se détacher, tandis que Minerve, qui lui a inspiré le stratagème, se tient en arrière, étendant sur son favori un bras tutélaire. — De l'autre côté, le fils de Laërte reçoit des mains de Circé la coupe magique. Déjà ses compagnons, victimes de leur imprudence, sont changés en bêtes ; l'un d'eux se vautre au premier plan, avec une tête de pourceau. Homère raconte, au dixième chant de l'Odyssée, qu'Ulysse accepta le perfide breuvage, mais après y avoir subtilement mêlé le suc d'une plante salutaire que les dieux appellent μῶλυ. Afin de remédier à l'insuffisance de la peinture, impuissante à représenter des actions successives dans une même composition, Annibal fait intervenir Mercure qui, se glissant derrière Ulysse, invisible pour tous, dépose l'antidote dans la coupe.

Dans l'une des lunettes, en face des fenêtres, Amphinomos

(1) L'original se trouve actuellement au Musée de Naples. La copie du palais Farnèse a poussé au noir : elle est aujourd'hui à peu près indéchiffrable.

et Anapos emportent leurs parens sur leurs épaules pour les soustraire aux feux de l'Etna. La piété filiale protège les deux jeunes gens qui traversent sains et saufs la campagne embrasée. On aperçoit dans l'autre les Gorgones endormies et Méduse, la plus belle des trois, surprise dans son sommeil et exposée aux coups de Persée, pour s'être audacieusement comparée à Pallas. Le héros a saisi la tête de Méduse et, sans la regarder, il se dispose à lui trancher le col. Minerve et Mercure assistent le vengeur dans cette difficile entreprise.

Annibal n'aborda pas sans préparation la décoration du *camerino;* ses nombreux dessins l'attestent à l'évidence. Au XVIIe siècle, Carlo Maratta, Bellori, le chanoine Vittoria possédaient en assez grand nombre des cartons et des études de ces peintures. Angeloni avait réuni dans son atelier vingt dessins relatifs à la seule composition de l'Hercule soutenant le monde. Tons ces documens ne sont pas perdus; le Louvre en a recueilli quelques-uns. La *Royal Scottish Academy* conserve une belle étude de l'Ulysse recevant des mains de Circé le breuvage empoisonné. Ce n'est donc pas en improvisant que Carrache peignit le cabinet; il lui fallut un persévérant effort pour obtenir le résultat qu'il se proposait.

On ne découvre pas de prime abord la raison de ce labeur acharné. Le cabinet est de proportions restreintes; la décoration ne soulevait aucun problème épineux; les compositions scéniques occupent une partie seulement de l'espace; quant aux sujets adoptés plus ou moins librement par le peintre, ils ne semblent pas, à première vue, compliqués outre mesure. L'apparence, sous ce dernier rapport, est, paraît-il, trompeuse. Bellori nous avertit charitablement que ces fresques comportent une leçon cachée qui échappe au vulgaire. Elles exigent, écrit-il, « un spectateur attentif et ingénieux dont le jugement ne réside pas seulement dans la vue, mais dans l'intelligence. Ils font injure à la beauté, ceux qui, en face des œuvres des plus excellens artistes, se contentent d'y jeter les yeux et ne regardent que les couleurs et l'or, comme si, dans les cérémonies, ils s'en tenaient à la richesse et à la splendeur de l'appareil. » Pour goûter comme il convient la saveur particulière de ces peintures, il faut considérer d'abord le point central : Hercule entre le Vice et la Vertu. La Vertu l'emporte et le héros n'aura pas sujet de s'en repentir, car, après avoir soutenu le monde sur ses épaules et achevé de durs travaux, il

ira se reposer sur ses lauriers. Les autres compositions célèbrent à l'envi le triomphe du Bien et la défaite du Mal : les frères Catanais dont les feux de l'Etna respectent la piété filiale, — Méduse punie de sa folle présomption, — Ulysse échappant par ses ruses et avec l'appui des dieux propices aux séductions des sirènes et aux pièges de Circé; car, par vertu, il faut entendre, au sens antique et italien du mot : avec le courage et la persévérance, l'habileté et la captation des influences surnaturelles; par vice, la volupté improductive et la vanité puérile.

Bellori louait fort Annibal d'avoir introduit la philosophie dans ses peintures, à l'exemple de Polygnote, et composé un ouvrage qui convenait scrupuleusement au cabinet de travail d'un grand de ce monde. On comprend désormais pourquoi Annibal a tant peiné. Ce ne fut pas sans une grande fatigue cérébrale qu'il dut s'attacher à des déductions incompatibles avec sa nature. Il se plia sans doute à la direction des prélats lettrés qui faisaient la compagnie du cardinal Farnèse. Il s'efforça de les suivre dans leurs subtilités et d'imprimer à ses figures un caractère allégorique. Les amis de Mgr Agucchi éprouvaient sans doute un plaisir sans mélange à découvrir dans l'attitude et les traits d'Hercule la trace de la lutte que se livraient dans son âme les passions rivales. Ils se pâmaient d'aise à démêler les signes voilés, présages assurés du triomphe de la Vertu, dans la présence du vieillard qui se disposait à célébrer les prouesses du héros et dans le laurier symbolique qui ombrageait le front du futur demi-dieu de son rameau penché.

Le peintre bolonais était parvenu à satisfaire pleinement le cardinal Odoardo : c'était pour lui le principal. Les contemporains ratifièrent, cela est indubitable, le jugement de Farnèse. Malvasia ne nous apprend-il pas que certains critiques n'hésitaient pas à élever les fresques du Cabinet au-dessus de celles de la Galerie ? Il y a beaux jours que les connaisseurs sont revenus sur une opinion aussi peu fondée. Aujourd'hui, ces peintures ont poussé au noir, mais ce n'est pas seulement la fraîcheur qui leur fait défaut; elles prêtent à des reproches infiniment plus graves. Sans parler de la division de l'espace, qui pourrait être plus heureuse, comment passer condamnation sur la médiocrité des compositions et, pour tout dire, sur la vulgarité des principaux personnages? C'est à peine si, parmi les figures, on en rencontre une intéressante, celle de Circé. Quelques-unes sont indignes

d'un peintre de talent, Méduse, par exemple. Des imperfections de dessin surgissent çà et là. Comparée au corps, la tête de l'*Hercule au repos* est si petite, que Carrache semble avoir adopté pour cette académie le canon de Lysippe. Les mains que Méduse tend en avant, dans un mouvement de terreur, font invinciblement penser aux mosaïques byzantines. Il n'est pas jusqu'aux stucs simulés qui ne pèchent par leur lourdeur. On les admirait, au *seicento*, parce que les motifs suggèrent l'illusion du relief; mais l'art ne peut pas se contenter de ces artifices de trompe-l'œil. On admettra difficilement aujourd'hui que les rinceaux en grisaille constituent des modèles d'élégance et que les personnages en cariatides aient leur raison d'être au sommet de la voûte où, avec la meilleure volonté du monde, on ne découvre pas ce que leurs épaules pourraient bien soutenir.

Je ne trouve aucune excuse valable à ces étranges imperfections. Il est certain qu'Annibal fit de très réels progrès en copiant les marbres antiques; on chercherait vainement, toutefois, l'académicien des *Desiderosi* dans le peintre du Cabinet. Peut-être convient-il d'attribuer tout simplement la médiocrité des compositions à l'ingérence des profanes, des *amateurs*, dans le choix des sujets et dans l'ordonnance des scènes? Rien n'empêche d'admettre que l'artiste bolonais se soit prêté à contre-cœur aux ingérences importunes des familiers du cardinal; ou bien, s'il accepta leurs avis de bonne grâce, son génie lui refusait la faculté d'exprimer, à l'aide des couleurs, des idées aussi abstraites et de renfermer tant d'intentions dans une seule composition. Il eût fallu le cerveau d'un Poussin pour suivre Mgr Agucchi dans ses développemens ingénieux. Annibal ne portait pour tout bagage que sa simplicité : il échoua.

Le *camerino* terminé, Annibal se livra corps et âme à la tâche pour laquelle le cardinal Farnèse l'avait appelé à Rome. Il assumait sans contredit une lourde responsabilité en entreprenant de décorer la principale galerie du palais de Paul III. Ce n'est pas qu'il eût à redouter le voisinage des fresques de l'antichambre; la médiocrité de l'œuvre de Salviati et des Zuccari ne pouvait contribuer qu'à rehausser la sienne. Mais les autres pièces, avec leurs proportions grandioses, leurs plafonds sculptés, leurs tapisseries éclatantes et toute une profusion de marbres antiques, composaient un appartement d'une rare magnificence, digne de l'édifice auquel le nom de San Gallo et de Michel-Ange est atta-

ché. Il y a des circonstances où il faut vaincre absolument. La création de Carrache devait soutenir victorieusement le parallèle avec les monumens du passé. Toute constatation d'infériorité exposait inévitablement l'artiste aux jalouses et brutales invectives d'un Caravage ; il ne lui restait plus qu'à reprendre le chemin de Bologne avec sa courte honte.

Annibal comprit la gravité de sa situation. Au lieu de se jeter en avant avec ses seules forces, il se recueillit, cherchant à se pénétrer peu à peu des leçons que Rome fournit à ceux qui l'étudient. Bellori rapporte que Carrache fut tout d'abord frappé du grand savoir des anciens et qu'il se livra dans le silence à la contemplation de l'art. Les antiques produisirent une impression durable sur son esprit. Il éprouvait la joie de dessiner les chefs-d'œuvre du Vatican, les statues de marbre et de bronze du palais Farnèse, il démêlait l'influence de la Grèce et de la Rome impériale dans les fresques de Michel-Ange et du Santi. Les réflexions qui s'imposèrent à son esprit, les études profondes auxquelles il se livra, modifièrent radicalement son talent. Dans le *camerino*, il était resté au-dessous de lui-même : il se surpassa dans la *galleria*.

Nombre de critiques se donnent de nos jours le tort de juger une composition décorative comme ils feraient d'un simple tableau de chevalet. Quand un peintre contemporain prépare un envoi pour le *Salon*, il n'obéit d'ordinaire qu'à ses propres convenances. C'est tout au plus si, d'une façon générale, en vue d'obtenir une récompense ou pour se défaire plus avantageusement de sa toile, il se conforme au goût du public ; s'il échoue, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Annibal se trouvait dans une condition bien différente. Il lui fallait, de toute nécessité, contenter le cardinal Farnèse, tenir compte de la nature des lieux, de la situation de la Galerie, de la lumière qui l'éclairait, des matériaux mis à sa disposition. Que de problèmes à résoudre, que d'obstacles à surmonter !

Au moment où le Bolonais s'absorbait dans son travail, il avait déjà son frère auprès de lui. Or, Augustin, par l'étendue de ses connaissances et la variété de ses aptitudes, semblait devoir être pour son cadet un conseiller naturel. Il est probable qu'il fut consulté par Annibal ; mais ses avis furent-ils bien accueillis ? On l'ignore. A ce propos, M. de Chantelou note une curieuse anecdote que lui avait contée le Bernin : elle mérite d'être conservée

« Sur cela, il (Bernin) a rapporté un exemple notable d'Annibal Carrache et d'Augustin, lesquels, ayant entrepris de peindre la galerie Farnèse, Annibal se chargea de travailler à la composition des histoires et laissa à son frère Augustin le soin des compartimens et ornemens de la voûte; que celui-ci en fit un dessin d'une belle entente et magnifique où tout concourait régulièrement à un point de vue qu'il avait même tout tracé sur le lieu. Après quoi, il avait convié Annibal à voir son ouvrage et que celui-ci, qui avait un *cervellone grande*, a-t-il dit, y étant allé et s'étant mis au lieu où son frère le plaça, il convint d'abord que l'ouvrage était fait pour être vu de ce seul point. L'ayant considéré, il lui dit qu'il était beau extrêmement, mais que pour en avoir le plaisir d'en jouir, il fallait qu'il fît faire un corridor qui conduirait droit à ce lieu-là où serait une belle chaise couverte, de dedans laquelle l'on verrait commodément la distribution qui de tous les autres endroits ne pourrait contenter les yeux ni l'esprit, et n'aurait qu'un mauvais effet. Ce qu'Augustin Carrache ayant entendu et vu que son frère se moquait de lui, il se dépita et lui dit donc de faire l'ouvrage à sa fantaisie, ce qu'Annibal exécuta de la sorte que l'on voit. »

Je ne sais le crédit qu'il convient d'accorder à l'histoire du célèbre *cavaliere* qui n'était pas encore né quand Annibal entra au service de Farnèse; elle courait probablement les ateliers de Rome, et n'est pas en désaccord avec ce que les historiens racontent du caractère des deux frères. On peut donc admettre avec la tradition, jusqu'à plus ample informé, que l'idée générale fut conçue par Annibal. Les cartons du Louvre renferment, sous le n° 7416, un croquis à la plume d'un haut intérêt. On y voit l'artiste aux prises avec les problèmes complexes qui se posaient à son esprit en face des murailles nues et blanches. On rencontre, au milieu de traits tracés rapidement par une main exercée, la plupart des idées qui ont trouvé place dans l'exécution. D'autres ont disparu ou ont été modifiées. Il s'agit d'un projet relatif à une des extrémités de la galerie. Parmi d'autres ornemens, figure un fond parsemé de fleurs de lys qui a été finalement écarté. Un dessin du Musée de Lille, également à la plume, représente le cyclope Polyphème jouant de la syrinx. La pensée a déjà trouvé son expression et les personnages occupent à peu près la place qui leur restera, mais tandis que le projet comportait un tableau plus large que haut, celui qui a été exécuté est plus

haut que large. Le dessin de Lille contient donc un enseignement; il prouve qu'Annibal avait déjà arrêté le sujet et la trame de ses compositions picturales avant d'avoir fixé l'importance relative des compartimens. Dans son esprit, les détails prenaient corps concurremment avec le plan général. C'est un point curieux à noter.

Lorsque Annibal entra au service du cardinal Farnèse, la salle qui devait devenir la *galleria* était probablement déjà construite, avec sa voûte en berceau, ses trois fenêtres et ses trois portes (1). Il dut constater, non sans surprise, que la fenêtre centrale et la porte d'entrée qui lui fait face n'étaient pas exactement percées au milieu de la paroi, disposition qui laisse de chaque côté des espaces inégaux. Ce défaut, Carrache parvint à le dissimuler si heureusement que, parmi les visiteurs, il en est bien peu qui s'aperçoivent de cette légère altération de la symétrie.

Le peintre commença par séparer idéalement la décoration en deux sections distinctes dont la grande corniche marque la frontière. Dans la partie inférieure, la peinture ne joue qu'un rôle accessoire; elle envahit tout dans la sphère supérieure.

On pourrait à la rigueur reprocher cette disposition au Bolonais, les peintures étant infiniment mieux placées sur une paroi latérale que dans une voûte. Mais, depuis que Michel-Ange avait peint la voûte de la Sixtine et que Corrège avait couvert de ses fresques la coupole de la cathédrale de Parme, l'usage avait prévalu et on se plaisait à gratifier les églises et les palais d'un genre de décoration qui ne semble convenir qu'à un fumoir pourvu de fauteuils à bascule ou de divans à l'orientale.

A hauteur d'appui, en guise de cymaise, règne une grecque qui fait le tour de la salle. Elle sert, sur les deux faces principales, de soubassement à des pilastres dorés d'ordre corinthien, sur lesquels repose la grande corniche. Entre ces pilastres, s'enfoncent des niches, au nombre de dix, encadrées par des oves et des motifs d'or qui se détachent harmonieusement sur le fond blanc. Les statues en pied, mises par le cardinal à la disposition de Carrache et dont les belles gravures de de Aquila nous ont conservé les silhouettes, trouvèrent place dans les niches. Comme on le voit, ces niches avaient été créées pour les marbres et non les marbres sculptés pour les niches, ce qui est généralement le cas.

(1) Cette salle a 20m,14 de longueur sur une largeur de 6m,20.

Les antiques, d'une grande valeur artistique, ont été transportés à Naples, à la fin du XVIIIe siècle. Parmi eux figurait le *Faune portant Bacchus* qui orne aujourd'hui la salle des chefs-d'œuvre à l'ancien *museo Borbonico*. Les statues en pied ont été remplacées de nos jours par des bustes modernes dus au ciseau d'élèves de Michel-Ange, provenant de Caprarola. Ils ne remplissent que fort imparfaitement leur office, juchés qu'ils sont sur des socles disgracieux qui auraient fait horreur au cardinal Farnèse et à son peintre. Des coquilles s'arrondissent dans la partie supérieure des niches, puis, au-dessus et au milieu d'ornemens divers, de petits tableaux rectangulaires alternent avec de petites niches rondes où des bustes antiques d'empereurs romains ont fait place à des marbres modernes. Le sujet des petits tableaux est emprunté à la fable ; *Arion parcourant les Mers sur un dauphin*, — *Prométhée animant la statue*, — *Hercule tuant le Dragon du Jardin des Hespérides*, — *Prométhée délivré par Hercule*, — *Dédale et Icare*, — *la Faute de Callisto découverte*, — *Callisto changée en Ours*, — *Apollon recevant la Lyre des mains de Mercure*.

Entre le dernier pilastre et le mur opposé, Annibal peignit une sorte de pilastre feint agrémenté de figures symboliques : *la Force*, *la Modération*, *la Justice*, *la Charité*. Ce pilastre simulé est plus large d'un côté que de l'autre, de façon à dissimuler le défaut de symétrie architectonique dont j'ai parlé plus haut. Des blasons en achèvent la décoration. La licorne, emblème de la maison Farnèse, a fourni le sujet d'une composition dans un compartiment rectangulaire, au-dessus de la porte d'entrée. Au milieu d'un paysage d'une grande simplicité, une jeune fille est assise, tenant dans ses bras le redoutable animal que seule l'innocence parvient à désarmer. Toute cette décoration est d'une noble magnificence. Les statues des héros et des dieux de l'Olympe, alignées sur la cymaise, forment comme la préface des compositions de la voûte, dédiées aux légendes fabuleuses de l'antique mythologie. Les autres ornemens, les peintures ajoutent à l'opulence de cette décoration sans la surcharger.

Annibal avait d'abord songé à étendre aux deux extrémités de la galerie l'ordonnance que je viens de décrire. Le croquis du Louvre (n° 7416), cité plus haut, en fait foi. Le peintre se ravisa, probablement en raison de l'existence et surtout de la position des portes qui s'ouvrent de ce côté. Il supprima, en conséquence, les pilastres, les niches et leurs accessoires et les remplaça par

deux grands tableaux qui remplissent l'espace libre et qui semblent reposer sur les épaules d'esclaves peints de la couleur du bronze verdâtre. On se plaît à admirer ces figures caractéristiques.

Les deux tableaux qui se regardent à travers la galerie sont consacrés aux amours de Persée et d'Andromède. C'est, d'un côté, la jeune fille attachée à un rocher et exposée à un monstre marin. On aperçoit les parens éplorés au rivage voisin, mais Persée apparaît dans les airs monté sur Pégase et fond sur le monstre. De l'autre, Phinée et ses compagnons, accourus pour troubler les noces d'Andromède avec son libérateur, sont changés en pierre par Persée, qui se présente tout à coup avec la tête de Méduse. Ces deux compositions offrent une analogie frappante avec l'œuvre de Cellini à la *Loggia de' Lanzi*. Massif à Florence, le Persée devient pesant à Rome. A Rome comme à Florence, on cherche vainement le type traditionnel d'élégance que la mythologie antique prêtait à ce héros. Le peintre bolonais s'inspire à tel point du sculpteur toscan, qu'en dépit de la donnée spéciale de son sujet, il montre Persée, tenant d'une main la tête de Méduse et de l'autre une épée. L'épée est bien à sa place dans la statue florentine, car celui qui la brandit vient de s'en servir pour immoler la gorgone, dont le corps gît inanimé sur le sol ; elle est inutile au palais Farnèse, puisque la tête de Méduse suffit pour arrêter, pour pétrifier Phinée et sa suite. L'*Andromède attachée au rocher*, de Carrache, offre des affinités plus sensibles encore avec le sujet représenté sur le socle de la statue de Benvenuto. La position respective des différens personnages est presque identique de part et d'autre. Mais Cellini ne disposait que d'un espace restreint et il travaillait avec du bronze. On ne saurait lui reprocher d'avoir usé des libertés compatibles avec les lois qui régissent le bas-relief et d'avoir, par suite, rapproché ses personnages plus qu'il n'était naturel. Carrache, au contraire, avait à sa disposition une surface énorme. Rien ne l'empêchait de composer la scène de la délivrance d'Andromède selon sa fantaisie. En reproduisant presque servilement l'ordonnance du maître florentin, il a commis une erreur de composition qu'aucune circonstance ne justifie ; il a, sans y prendre garde, signalé à l'attention des critiques la source à laquelle il puisait son inspiration.

Au-dessus de la corniche, la peinture exerce un empire absolu et sans partage ; si l'architecture, si la sculpture continuent de

jouer un rôle dans la décoration, ce ne sera plus qu'un rôle accessoire ou plutôt relatif et subordonné; les saillies n'existeront plus désormais qu'en apparence, les enfoncemens ne seront que des trompe-l'œil. Annibal imagina d'abord une sorte de frise architectonique ayant pour objet visible de soutenir la voûte proprement dite. A cet effet, il créa des pilastres, agrémentés de cariatides, et des statues de pierre, entre lesquels alternent symétriquement des tableaux coloriés et des médaillons monochromes imitant le bronze verdâtre. Des *ignudi*, assis au pied des pilastres, accompagnent ces compositions. Quant au plafond, il se trouve partagé par de fortes arcades qui donnent naissance à des compartimens de dimensions et de formes variées. Dans les angles se détachent sur un coin du ciel des enfans ailés, groupés deux par deux.

Cette distribution de l'espace est bien conçue, logique, conduite avec *maestria*. Si Annibal s'en était tenu là, il aurait créé un monument vraiment grandiose, mais il redouta la monotonie que pouvait engendrer, selon lui, l'alternance trop régulière et trop répétée des tableaux et des médaillons de la base. Peut-être essaya-t-il d'échapper au reproche que des critiques sévères ont adressé à Michel-Ange relativement aux compartimens de la *Sixtine*. Pour éviter un mal, il tomba dans un pire. Les quatre tableaux encadrés d'or qui sont censés appuyés sur la corniche, en dépit de la courbure de la voûte, et qui ne se rattachent par aucun lien naturel avec l'ordonnance architectonique environnante, ne peuvent être considérés que comme des hors-d'œuvre. Sans doute ils apportent dans l'ensemble une variété qui enchantait Bellori et les auteurs du temps, mais, quand on songe que cette variété n'est intervenue qu'aux dépens du bon sens, on ne saurait la justifier. Du moment qu'Annibal s'était arrêté à une conception où le rôle de l'architecture était prépondérant, il devait s'y tenir coûte que coûte et rester dans la vraisemblance tout au moins, sinon dans la vérité stricte.

Les peintures qui jaillissent au-dessus de la corniche et se répandent sur toute la surface de la voûte, composent un long poème dont les chants variés et symétriques se déroulent en un rythme puissant. Ce sont des variations multiples sur le thème fécond de la fable. Rares sont de nos jours les visiteurs capables de déchiffrer sans le secours d'un guide cette vieille symphonie restée si jeune et si fraîche sous les caresses du soleil méridional, tant la mythologie est sortie du cadre de l'éducation contempo-

raine, particulièrement en France. Les Italiens de la Renaissance avaient professé pour l'antiquité classique une sorte de vénération : poètes, grands seigneurs, nobles dames, prélats, politiques même (étrange époque !) se sentaient aussi à l'aise avec les divinités païennes que les anciens eux-mêmes. Il ne leur en coûtait aucun effort pour se mouvoir au milieu des êtres charmans créés par l'imagination antique. A la sincérité de quelques œuvres, on pourrait croire que les artistes du *cinquecento* partageaient la demi-croyance des contemporains d'Horace. L'Italie tout entière rendait alors un culte passionné à la forme : la fable livrait au peintre et au sculpteur un champ merveilleux d'inspirations plastiques. Il ne faut évidemment pas chercher à retrouver dans les ouvrages de la Renaissance les types consacrés et le caractère profondément symbolique des créations de l'art hellénique. Les hommes de ce temps n'avaient en général sous les yeux que des monumens de l'époque gréco-romaine ; ils puisaient indistinctement à toutes les sources, dans les chants de Virgile et d'Ovide aussi bien que dans les vers d'Homère et de Théocrite. Mais la représentation des scènes mythologiques, à l'âge d'or de la peinture, ne comporte qu'exceptionnellement ces allusions aux événemens du jour, dont on constate tant d'exemples au château de Versailles. Dans la fable, Le Brun ne se plaisait que trop à chercher l'occasion de rapprochemens ingénieux ; sous son pinceau, l'intervention des dieux ne constitue qu'un artifice destiné à présenter, sous un voile transparent et poétique, l'apothéose de Louis XIV. La mythologie est plus que jamais en honneur au XVIIIe siècle, mais elle a perdu toute gravité ; elle prête à des allusions badines, à des jeux d'esprit, au plus fade des marivaudages : jargon ridicule, il suffit d'un peu de bon sens pour en débarrasser la littérature et l'art. Ne pouvait-on pas en proscrire l'usage sans en abandonner l'étude?

L'antiquité n'avait pas cessé d'être honorée pour elle-même en Italie, à la fin du XVIe siècle, mais le sentiment qu'elle inspirait avait changé de nature. Il n'y avait plus de place dans la société pour les humanistes de l'âge précédent. Le gouvernement de papes aussi sévères pour leurs sujets que pour eux-mêmes, tels que Paul IV, Pie V, Sixte-Quint, avait rendu le retour de semblables écarts impossible. On continuait à étudier les poètes, les orateurs, les jurisconsultes de la Grèce et de Rome, mais leur morale était condamnée sans appel. Les dieux de l'Olympe

avaient été relégués dans le domaine exclusif de l'art. Peut-être avaient-ils perdu quelque chose de leur prestige à cet exil? Ils n'en triomphent pas moins sans conteste dans la galerie du cardinal Farnèse. Ce ne sont pas, il est vrai, leurs gestes héroïques que le peintre romagnol a entendu célébrer : ce n'est pas Mars, ce n'est même pas Minerve qui règne dans ces fresques, mais Vénus, tour à tour mère et victime de l'Amour. Depuis Jupiter jusqu'aux divinités secondaires des sources et des bois; depuis les héros légendaires jusqu'aux filles de rois, tous subissent le joug commun. Les personnages ne descendent pas de l'Iliade; ils rappellent plutôt les créations d'Euripide, de Virgile, d'Ovide surtout. Entre le style de Carrache et celui du poète des Métamorphoses il y a de secrètes affinités; on en découvre aussi avec celui du Tasse. L'époque où peignait Annibal était celle où les écrits du malheureux Torquato exerçaient un empire souverain dans les cours italiennes. Hallam n'a pas tort de rattacher l'ensemble des ouvrages de l'école de Bologne à la *Gerusalemme liberata*, il aurait pu sans injustice accorder un honneur égal à l'*Aminta* et au *Pastor Fido*, ce poème pastoral qui eut, au déclin du XVIe siècle, un succès de librairie sans précédent.

Le Tasse a insinué dans ses vers une grâce subtile, mais les sentimens et les passions qu'il se plaît à peindre sont souvent artificiels: il a enchâssé ses récits, comme Isocrate ses harangues, dans des périodes trop achevées pour être toujours originales ; il a peint la nature, non telle qu'elle se révèle dans sa beauté virginale, mais telle que la concevaient les rêves de son imagination maladive. Il la traite comme les peintres français du XVIIIe siècle, avec plus de sérieux pourtant et moins d'esprit. A ses personnages il infusait je ne sais quelle recherche de passion amoureuse, un arome de volupté languissante propre à énerver les caractères et à amollir les contours des physionomies. Guido Reni n'a que trop fidèlement suivi ce modèle dangereux : ce fut sans doute la raison des triomphes extraordinaires qu'il remporta de son vivant : là aussi réside le secret de sa chute. Il faut en estimer davantage Annibal de n'avoir subi que superficiellement l'entraînement général. Peintre avant tout, il devait opposer plus de résistance que d'autres artistes à l'influence littéraire. Mais ce fut, à mon sens, l'étude des marbres antiques qui le sauva. Ayant à représenter les divinités et les héros de la Fable, quels guides plus autorisés pouvait-il choisir que les statues, les sarco-

phages et les bas-reliefs qui remplissaient le palais de Farnèse et les autres édifices de Rome? On doit regretter qu'il n'ait eu sous les yeux que les copies quelquefois médiocres et souvent restaurées maladroitement des grandes productions de la Grèce, ou même de simples restes de l'art gréco-romain. S'il avait eu la bonne fortune de pouvoir contempler et dessiner les marbres du Parthénon, il est probable qu'il aurait laissé derrière lui des œuvres d'une tout autre portée.

Ce sont, dans la frise, les quatre tableaux à cadres dorés qui commandent l'attention. Censés accrochés à la muraille, ils demeurent étrangers à la construction de la Galerie : c'est donc à juste titre que Carrache les a traités comme des toiles indépendantes, sans recourir, toutefois, à des oppositions trop marquées. Il faut une observation minutieuse pour y relever la présence d'ombres plus accentuées, un usage plus fréquent du clair-obscur. De ces quatre tableaux, trois sont consacrés aux amours de Galatée, la fille de l'Océan paisible aux reflets verdâtres. Le premier montre Polyphème assis sur un rocher au pied duquel le flot vient mourir, dans l'attitude que lui prête Théocrite, dans la onzième de ses idylles. Il joue de la flûte de Pan pour amollir le cœur de la néréide qui, assise avec deux nymphes dans une coquille traînée par un dauphin, semble prêter une oreille attentive à l'étrange mélodie. Tout l'intérêt se concentre sur le cyclope. Sous l'empire de la passion qui le dévore, il s'efforce d'adoucir son aspect farouche. Ce n'est plus le monstre impitoyable, ennemi des mortels, que chante Homère dans l'Odyssée. La pose a quelque chose d'abandonné. Visiblement, il fait des prodiges pour se rendre aimable; mais c'est en vain que le fils de Neptune cherche à dépouiller sa nature sauvage. S'il n'est pas ridicule, c'est que le sang d'un dieu coule dans ses veines. Il ne réussit qu'à surprendre Galatée au moment où elle prodigue au berger Acis les marques non équivoques d'un amour partagé. La tendresse de Polyphème se change aussitôt en fureur. Le second tableau le présente au moment où il va lancer, contre les amans qui s'enfuient, un énorme quartier de roche. Le géant n'a pas encore eu le malheur de rencontrer l'artificieux Ulysse : son œil unique est largement ouvert, le pauvre Acis va en faire incessamment l'expérience à ses dépens.

Ces deux compositions qui se font vis-à-vis, aux deux extrémités de la galerie, sont traitées avec une simplicité n'excluant

ni la noblesse, ni la force; elles sont dignes de l'antiquité. La première, qui a fait l'objet de longues et patientes études, renferme des beautés de premier ordre.

Le troisième tableau laisse voir *Galatée parcourant les mers*. La plus belle des néréides, entièrement nue, est assise sur un dauphin dont le corps disparaît en partie sous les eaux; elle s'abandonne aux bras d'un triton qui la tient étroitement enlacée. Un second triton, en avant, sonne de la conque, tandis que deux nymphes apparaissent en arrière, portées par un monstre marin. Dans l'air, quatre amours, dont l'un décoche une flèche à Galatée, complètent la scène. Cette composition, heureusement ordonnée et judicieusement conduite, a le tort de rappeler, dans la disposition de ses élémens constitutifs, le chef-d'œuvre que Raphaël a exécuté pour Agostino Chigi. Il n'y a pas lieu de revenir sur un parallèle entre deux ouvrages qui n'ont de commun que le sujet et une ordonnance purement extérieure.

Le quatrième et dernier grand tableau représente *l'Aurore enlevant Céphale*. Tous deux sont emportés à travers l'espace dans un char d'or traîné par deux chevaux blancs. Céphale résiste, mais il résiste mollement et surtout silencieusement, car le bruit de la lutte n'a pas le pouvoir de réveiller le vieux Tithon, le mari.

Cette composition fait pendant à la *Galatée parcourant les mers*, mais elle soutient mal la comparaison. La plupart des peintures comprises dans les compartimens placés au-dessus des fenêtres, le cèdent d'ailleurs à celles qui leur font vis-à-vis. Il n'est pas difficile de découvrir la raison de cette infériorité. Carrache n'imaginait pas que les hommes arriveraient avec le temps à transformer la lumière en instrument docile, et que la galerie qu'il décorait pourrait, certains soirs, être éclairée, sans métaphore, *a giorno*. En véritable artiste, il devait se préoccuper de mettre en évidence, c'est-à-dire dans le jour le plus favorable, ses créations favorites. Il relégua, par conséquent, les autres dans la partie de la voûte où les yeux se reposent avec le moins de complaisance. Le reste de la frise est occupé par des tableaux coloriés au nombre de quatre, et par huit médaillons monochromes que séparent des pilastres ornés de statues de marbre en *chiaroscuro*. Des cadres rectangulaires enferment les médaillons; quant à l'espace vide, il est rempli dans le haut par des amours couchés, modelés avec désinvolture, l'attitude de l'un d'eux rappelle un des traits les plus chers à Téniers.

Les tableaux présentent des scènes mythologiques traitées avec une liberté vraiment païenne. C'est d'abord un groupe intime composé d'Hercule et d'Omphale. Celle-ci est appuyée sur la massue. Le héros, lui, joue du tambour de basque. Placé en arrière, l'Amour « le regarde et sourit de la métamorphose (1). » Puis apparaît Anchise qui, après avoir enlevé un cothurne à Vénus, est en train de détacher l'autre, prélude d'un dénouement sur la nature duquel il est difficile de se faire illusion quand on a lu l'inscription placée sur un escabeau voisin, le fameux *Genus undè latinum*. On aperçoit ensuite Jupiter attirant Junon dans ses bras. Le père des dieux est représenté avec le type traditionnel que les statues antiques ont consacré. Viennent enfin *Diane et Endymion*. Comme *Armide auprès de Renaud*, la déesse des bois, jusqu'alors insensible aux traits de l'Amour, s'est enflammée tout à coup pour un bel adolescent : « elle admire ses grâces et demeure penchée sur son front,... d'un souffle amoureux elle rafraîchit l'air qu'il respire (2). »

Voici les sujets des médaillons : Orphée, qui après avoir obtenu la délivrance de sa chère Eurydice, la condamne pour son imprudence à retourner dans le royaume des Ombres; Jupiter qui, cette fois, trahit la foi conjugale et prend la forme d'un taureau pour enlever Europe; le dieu Pan capturé par Cupidon; Salmace obtenant des dieux de voir son corps uni pour toujours à celui du bel Hermaphrodite qui dédaignait son amour, — le peintre a saisi le moment où les deux corps s'entrelacent pour se fondre l'un dans l'autre; — Pan qui, poursuivant la nymphe Syrinx, au moment où il croit la saisir, ne serre dans ses bras que des roseaux palustres : *cum prensam sibi jam Syringa putaret — corpore pro Nymphæ calamos tenuisse palustres;* Léandre, qui passait chaque soir l'Hellespont pour rejoindre Héro, sa maîtresse, et trouva une nuit la mort au milieu des flots; Apollon qui écorche Marsyas, le divin inventeur de la flûte, coupable d'avoir défié Phébus et sa lyre; Borée, enfin, qui enlève Orythie.

Les grands médaillons qui jouent dans la composition décorative le rôle de bas-reliefe de bronze verdâtre, sont peints avec une *maestria* sans égale. Mais que dire des *ignudi* qui, avec les *putti*, encadrent ces médaillons? Ces adolescens assis au pied des pilastres simulés, ont de tout temps excité l'admiration. Moins

(1) *Jérusalem délivrée*, chant XVI.
(2) *Ibid.*, chant XIV.

caractéristiques, mais aussi moins tourmentés et plus humains que ceux de la Sixtine, ils remplissent admirablement leur emploi, qui est de reposer le regard. On reconnaît l'influence que les marbres antiques exercèrent sur le génie d'Annibal, dans le mâle dessin des corps, dans l'élégance et la fermeté des lignes; mais l'expression idéale des têtes révèle que le peintre n'était pas insensible au genre de beauté complaisamment décrit dans les poésies pastorales du temps; quelques-uns de ces jeunes hommes pourraient soutenir avantageusement la comparaison avec les bergers du *Pastor Fido*.

Les enfans, groupés par deux aux quatre angles de la voûte, représentent l'Amour profane et l'Amour céleste. Le plafond proprement dit comprend un certain nombre de tableaux encadrés, de formes et de dimensions variées. La fameuse *Bacchanale* est au centre. Elle figure la marche triomphale de Bacchus et d'Ariane. C'est une dramatique histoire que celle de la fille de Minos et de Pasiphaé. Elle s'était éprise de Thésée, et ce fut elle qui lui procura le fil conducteur à l'aide duquel il put sortir du labyrinthe. Reconnaissance ou amour, Thésée l'enleva, mais peu après, il s'éprenait de Phèdre, propre sœur d'Ariane, et abandonnait sans pitié sa bienfaitrice dans l'île de Naxos. Lasse de pleurer, la malheureuse avait fini par s'endormir, lorsque Bacchus la vit et conçut pour elle une passion violente. Il suffit aux dieux de se montrer pour faire oublier les héros, surtout les héros ingrats. Quoique la beauté de Bacchus affectât une langueur tout asiatique, ses yeux laissaient échapper une flamme dévorante et subtile qui effaça en un moment toutes les autres images dans le cœur de la fille de Minos. Elle oublia Thésée, Phèdre et leurs coupables amours; elle ne vit plus que Bacchus et l'épousa.

En peignant la marche triomphale des deux amans, Annibal est resté fidèle à la tradition antique. Il avait d'abord introduit dans le cortège un éléphant sur lequel Bacchus était monté : Ariane suivait son consolateur dans un char traîné par des tigres (1). Le peintre abandonna cette première idée. Plusieurs études, conservées à l'Albertine de Vienne et au Louvre, marquent les étapes par lesquelles il passa avant de formuler la décision contenue dans le magnifique dessin à la sanguine qui a servi à la confection du carton final.

(1) Voir un curieux dessin conservé dans les cartons du Louvre, sous le n° 7-184.

Bacchus figure au premier plan, assis sur un char d'or traîné par deux tigres. Il est nu, avec une peau de panthère nouée autour du cou, et le thyrse à la main. Son attitude décèle une irrémédiable mollesse, son visage une grâce efféminée et le plaisir de vivre. Ariane est près de lui, sur un second char auquel deux chèvres sont attelées. En avant, et peut-être un peu trop séparé du premier groupe, le cortège habituel du dieu. Le vieux Silène, ventru et aviné, est juché sur son âne, soutenu à grand'peine par des satyres; il échange un regard libertin avec une femme couchée au premier plan; son visage est, paraît-il, le portrait d'Augustin Carrache. Autour du Silène se meut une troupe de satyres et de bacchantes en proie au délire dionysiaque. On distingue un Pan avec une outre sur les épaules, une femme jouant éperdument des cymbales, un satyre dont la main agite une baguette, un autre satyre qui souffle dans une conque de toute la force de ses joues gonflées. Tous ces personnages offrent une variété d'attitudes, une originalité d'expressions incomparables; ils marchent, ils se démènent avec une intensité de vie qui a été rarement surpassée. Des amours accompagnent, en volant, le cortège du dieu et achèvent d'animer la scène. — Annibal a travaillé longtemps et amoureusement à perfectionner ce grand tableau, destiné à concentrer l'attention du spectateur. La composition respire, à un haut degré, le souffle de l'antiquité. On sent que le peintre s'est attaché à suivre avec passion les leçons qui se dégageaient des bas-reliefs et des sarcophages qu'il avait sous ses yeux.

Il faut déplorer qu'Annibal ait cédé à la tentation de placer au premier plan deux figures purement décoratives qui, étrangères au sujet, ne contribuent qu'à en troubler l'harmonie. Il y a là une faute de goût imputable au temps où vivait le maître plutôt qu'au maître lui-même. Sans cette fausse note, la composition serait à peu près parfaite.

A droite et à gauche de la *Bacchanale*, sont deux tableaux représentant *Pan qui offre à Diane la laine de ses troupeaux* et *Pâris qui reçoit des mains de Mercure la pomme du jardin des Hespérides*. Dans le premier de ces tableaux, le dieu des campagnes rend à une divinité supérieure l'hommage dû à son rang; Diane apparaît dans les airs tenant l'arc d'une main, agréant de l'autre le présent qui lui est fait. Dans le second, le berger Pâris est assis sur une pierre, lorsque Mercure se montre à lui, tombant en quelque sorte du ciel par une chute perpendiculaire; la main du dieu tendue en

avant tient le fruit qui doit engendrer tant de discordes. Ces deux peintures remplissent à merveille leur rôle décoratif, en jetant des deux côtés de la *Bacchanale* une note apaisée; mais elles présentent un mérite intrinsèque fort inégal. Le *Pan* ne retient l'attention par aucune qualité spéciale. Il en est tout autrement du *Pâris et Mercure*. Sans parler de la figure du berger dont les traits rendent bien la beauté idéale départie au séduisant ravisseur d'Hélène, le paysage baigne dans une atmosphère d'une admirable transparence. La lumière, filtrant à travers des nuages vaporeux qui voilent à demi l'azur, se répand sur la campagne en la parant de colorations d'une douceur infinie où le violet domine. Dans ce jour déclinant, les lointains se détachent avec une grande netteté, comme il arrive dans le voisinage des montagnes italiennes, où l'air est, à certaines heures, merveilleusement limpide.

Aux deux extrémités opposées du plafond, le peintre a voulu donner au spectateur l'illusion d'une voûte supérieure pleine d'ombre où le regard va se perdre; mais afin d'atténuer un contraste trop brusque, il a placé en avant, et d'une façon assez arbitraire d'ailleurs, un petit tableau qui représente, d'un côté, le *Rapt de Ganymède* et de l'autre *Apollon et Hyacinthe* avec des satyres assis sur la corniche.

D'unanimes applaudissemens accueillirent l'inauguration de la Galerie. Les envieux durent dissimuler leur déconvenue. La renommée de Carrache, confinée jusqu'alors dans l'enceinte de Bologne et des villes voisines, franchit ces étroites limites et se répandit au loin. Des pays étrangers on vint étudier ses ouvrages. Il serait facile d'établir, pièces en main, l'influence directe des peintures du palais Farnèse sur l'art français au XVIIe siècle. Resterait à décider si cette action a été salutaire ou nuisible au développement de notre génie national. Ce sont des digressions qui n'ont pas leur place ici. Cependant, la réaction, comme en toutes choses ici-bas, a fini par se faire jour. A un engouement excessif a succédé un dédain qui ne l'est pas moins. S'il fallait adopter le sentiment qui l'emporte à l'heure actuelle, on serait tenté de reléguer l'œuvre entière d'Annibal parmi les vieilleries démodées. Mais les historiens, comme les philosophes, savent le cas qu'il faut faire des jugemens portés par une génération sur ses devancières. Le procès que l'on a intenté de nos jours, à l'école de Bologne est, avant tout, un procès de tendance. Ce n'est pas par l'examen des pièces qu'on procède : on prononce sous l'impulsion d'une idée préconçue.

Admettant *a priori* que les chefs de cette école partent de principes erronés, la critique conclut logiquement que leurs efforts ne peuvent aboutir qu'à un avortement. Elle condamne en bloc les ouvrages de ces maîtres, comme si, dans l'école de Bologne, tous les peintres se ressemblaient, comme si les Carrache formaient une unité indivisible en trois personnes, comme si, enfin, il n'y avait aucune distinction à faire dans l'œuvre d'Annibal.

Ce qu'on peut d'abord affirmer, c'est qu'au point de vue de la conception générale, Annibal s'est montré le digne continuateur des grands artistes de la Renaissance. Sous la voûte de la Galerie, il a déployé les qualités de l'architecte aussi bien que celles du peintre, ou plutôt il a prouvé qu'il possédait les dons multiples nécessaires à un véritable décorateur. D'une salle nue, informe, il a fait un monument dont les parties sont en harmonie entre elles et avec le tout. Il a judicieusement divisé l'espace, accordé aux peintures proprement dites la part qui leur convient, ordonné les saillies et les enfoncemens de façon à produire l'illusion. La voûte semble-t-elle quelque peu pesante et surchargée, les pilastres, les hermès de pierre surgissent pour nous rassurer; ils sont assez forts pour soutenir l'édifice. Si dans la courbure de cette voûte paraît quelque profusion, elle ne laisse pas d'avoir sa raison d'être. Le premier mérite d'une œuvre décorative est de répondre à la destination du lieu qu'elle est appelée à embellir. Or, Annibal avait reçu l'ordre de préparer une salle de fêtes pour un des plus riches, un des plus puissans personnages de la cour romaine. Là, aux jours de réception, devait se presser une société d'élite, des grands seigneurs superbes dans leurs costumes à l'espagnole, de nobles dames couvertes de joyaux, des dignitaires de l'Église imposans sous la pourpre ou le manteau violet. A de tels hôtes, il fallait un cadre à part. Si on doit s'étonner de quelque chose, c'est qu'Annibal ait résisté à la tentation d'étaler sur les murs des compositions à grands spectacles. Il ne perdit jamais de vue qu'il travaillait à Rome dans le palais de San Gallo. Au-dessus des pompes modernes, il voulut faire planer les dieux dans leur antique simplicité. Il ne se montra prodigue que dans les parties purement décoratives; les scènes qu'elles encadrent se distinguent par une indéniable sobriété. C'est ainsi qu'il réussit à répondre aux désirs d'Odoardo, sans transiger avec les lois immuables de l'art.

En vue de rendre parfaites ses grandes compositions, Annibal n'épargna aucun effort. Il ne prenait la brosse qu'après avoir

arrêté tous les détails. Malvasia rapporte que le maître ne faisait aucun cas de ses dessins; que la plupart de ses cartons furent détruits aussitôt qu'ils cessèrent d'être utiles. En dépit de ces hécatombes, un grand nombre de précieux matériaux ont survécu. Angeloni raconte dans son *Historia Augusta* que lui-même était parvenu à réunir dans son atelier plus de six cents dessins relatifs à la Galerie, tous de la main d'Annibal. Voilà l'homme que certains critiques contemporains accusent d'avoir tiré vanité du grand nombre de ses productions! Au milieu du XVIIe siècle, Carlo Maratta et Bellori montraient encore aux étrangers quelques superbes pièces; les autres avaient été dispersées. Le banquier Jabach en fit entrer tout un lot dans sa collection. Elles passèrent de son cabinet dans celui de Louis XIV; c'est ainsi qu'elles font maintenant partie du patrimoine artistique de la France. Le Louvre possède une série hors de pair. Les plus beaux numéros sont exposés dans les salles ouvertes au public; on garde les autres dans les cartons où j'ai pu les étudier à loisir, grâce à la complaisance de MM. Lafenestre et de Chennevières (1). Quelques épaves enfin ont été recueillies dans les différentes collections de l'Europe : à Vienne, à Florence, à Rome, à Lille.

La multiplicité de ces documens authentiques permet de suivre le maître dans les différentes phases de la laborieuse gestation de ses œuvres. Chez lui pourtant, la première pensée était toujours vive, originale : elle se traduisait en expressions caractéristiques. Quelquefois il préludait par des croquis à la plume vivement exécutés au moment où la silhouette d'un personnage, le contour d'une scène se présentaient à son esprit. La collection Corsini, à Rome, possède une esquisse de ce genre. On y voit représenté, avec une extrême sobriété de détails, *Polyphème jouant de la syrinx*. Le groupe des nymphes, au pied du rocher, quoique à peine indiqué, a déjà revêtu sa forme définitive; l'attitude du cyclope, sa physionomie sont arrêtées. La disposition de la scène ne changera plus. Il semble que la composition se soit présentée du premier coup à l'esprit d'Annibal, avec ses élémens essen-

(1) Dès l'année 1866, M. Eugène Guillaume, alors directeur de l'École des Beaux-Arts, indiquait, dans une conférence, ceux des dessins du Louvre qui méritaient d'être gravés ou photographiés pour les besoins de l'enseignement. Or, sur les soixante et un dessins qu'il désignait, dix sont d'Annibal Carrache et ils se rapportent presque tous aux peintures du palais Farnèse. — C'est également sur les conseils de M. Guillaume, que la maison Braun a reproduit les principaux dessins d'Annibal exposés au Louvre.

tiels. Le Louvre conserve dans ses cartons un autre croquis à la plume, plus instructif encore (1). Il concerne le cortège dionysiaque de la *Bacchanale*. Au milieu de traits jetés à la hâte, apparaît un groupe de personnages qui dansent ou jouent de divers instrumens. La jeune femme vêtue en *Sciosciarra* et le faune qui s'avance, un bâton à la main, percent déjà. On surprend le peintre en train de chercher sa pensée. Les élémens se présentent en foule à son esprit. Ce qui frappe dans cette pochade c'est le mouvement, l'entrain, la vie, qualités qu'on retrouve à un haut degré dans la fresque.

Venait ensuite le travail de la composition. Il s'agissait d'ordonner la scène, de distribuer les personnages, de déterminer leur attitude, de les placer enfin dans le cadre qui pouvait le mieux les faire valoir. Ce travail donnait lieu à de nombreux essais, à des tâtonnemens qui se révèlent à nos yeux sous forme d'études à la plume, à la pierre noire, au crayon rouge, aux deux crayons, avec ou sans rehauts de couleur. Annibal recourait aux procédés les plus divers pour exprimer ses idées. C'est une étape qu'il ne franchissait que pas à pas, en dépit de sa facilité, avec des arrêts, des incartades, des retours en arrière. Le *Polyphème jouant de la flûte de Pan*, le *Pâris et Mercure* sont le fruit de longues méditations. La *Bacchanale* ne s'est dégagée que lentement des voiles qui l'enveloppaient dans le cerveau de l'artiste. Ces efforts n'étaient pas dépensés en vain. Les compositions qui ont absorbé la plus grande somme de travail comptent parmi les meilleures de la Galerie. Les figures principales furent aussi l'objet de recherches persévérantes. Quelques-unes paraissent avoir été étudiées avec passion. Les témoignages sont à portée de notre regard : ce sont des académies conduites avec une mâle énergie, avec une sûreté de main incomparable. Toutes celles que le Louvre possède ont été exposées, à peu d'exceptions près, et c'est à juste titre, car elles constituent, sans contredit, des modèles du genre (2). La renommée de Carrache gagnerait à ce que les personnages eussent été exécutés dans la fresque avec un égal brio.

Quand le maître était enfin satisfait de son œuvre, il arrêtait jusqu'aux moindres détails dans un dessin définitif qui servait à la confection du carton. Un de ces dessins est parvenu jusqu'à

(1) C'est le n° 7-185.
(2) Voir notamment les études exposées sous les n°s 150, 158 et 161.

nous : c'est une sanguine de la galerie des Uffizi (1). Là, dans un petit espace, se trouvent réunis tous les élémens qui figurent dans la *Bacchanale*. Rien n'y manque, hormis la couleur. Les personnages sont non seulement dessinés avec le plus grand soin, mais modelés en perfection. Le dessin résume, comme de raison, toutes les études antérieures. Il est mis au carreau, c'est-à-dire qu'il est partagé en carrés égaux par des lignes géométriques, procédé qui permettait de transporter mécaniquement la composition sur le carton en grandeur d'exécution que l'on décalquait ensuite sur le mur. Le carton de la *Bacchanale* a disparu. Carlo Maratta en possédait un morceau, celui qui renfermait le cortège de Silène.

Annibal, est-il besoin de le dire? travaillait presque toujours d'après nature. La campagne romaine, les montagnes de la Sabine lui fournissaient à profusion des modèles pour ses personnages. Sur cette terre latine par excellence, les types classiques se perpétuent à travers les siècles. Les ancêtres ont été chantés par les poètes bucoliques; les descendans continuent à inspirer le génie des artistes. Malvasia raconte (et il n'y a aucune raison de révoquer son assertion en doute) comment Annibal s'y prit pour peindre les esclaves de bronze verdâtre qui paraissent soutenir sur leurs épaules les tableaux consacrés aux amours de Persée et d'Andromède. Il concevait d'abord une attitude répondant à l'objet qu'il se proposait; il en faisait plusieurs esquisses; puis il déshabillait son modèle et dessinait chacun des membres. Ce travail terminé et l'ensemble une fois établi, il transportait la figure sur le carton en se bornant au trait. Il plaçait ensuite le modèle dans l'endroit précis choisi pour la peinture. Alors, mais alors seulement, il relevait sur le carton les lumières et les ombres, de façon à surprendre en quelque sorte le secret de la nature. Il agissait aussi consciencieusement pour l'exécution des motifs simulant les stucs; il modelait des figurines en terre glaise, afin de donner aux personnages le relief de la statuaire et non une apparence conventionnelle.

C'étaient des peines infinies, qui ne parvenaient pas à lasser l'ardeur de l'artiste. On a prétendu qu'Annibal ne s'était pas marié de peur de ne pouvoir se livrer corps et âme à la peinture; l'histoire de sa vie autoriserait presque à le croire. Tel était son respect pour l'art qu'il n'hésitait jamais à détruire les parties exé-

(1) Ce dessin est exposé sous le n° 770.

cutées lorsqu'elles lui paraissaient imparfaites. Le cas échéant, il recommençait plusieurs fois le même travail.

Il n'appartenait qu'au seul Michel-Ange de peindre, sans aucun concours étranger, la voûte de la Sixtine. Annibal ne tenta pas d'accomplir une tâche au-dessus de ses forces. On a déjà noté qu'il recevait quotidiennement au palais Farnèse la nourriture pour lui et deux jeunes gens; c'étaient ses aides, à coup sûr. Avec l'assentiment du cardinal, il fit venir à Rome son frère Augustin. Le Dominiquin et d'autres artistes bolonais participèrent probablement aux travaux de la Galerie. Malvasia va beaucoup plus loin; il affirme que Louis Carrache se rendit, à la demande de son cousin, dans la ville des papes et qu'il retoucha toutes les peintures. Retoucher des fresques ! L'assertion est audacieuse. En composant son important ouvrage de la *Felsina Pittrice*, Malvasia a constamment obéi au désir de relever le mérite des peintres romagnols et surtout de ceux qui ont fait de Bologne leur résidence habituelle. L'amour du clocher, chez lui, obscurcit le jugement. De parti pris, le critique sacrifie Annibal aux deux autres Carrache. Il confesse, à la vérité, dans un autre passage de son livre, que Louis ne passa que douze jours à Rome, du 31 mai au 12 juin 1602. On ne comprend pas que l'écrivain ait laissé échapper cet aveu ou que l'aveu ne l'ait pas conduit à se corriger. Comment, en effet, l'aîné des Carrache s'y serait-il pris pour remanier en douze jours le travail de plusieurs années ? J'ai même de fortes raisons de douter que l'*ignudo* qui accompagne le médaillon de *Syrinx* soit de sa main, comme le veut la tradition.

Augustin collabora effectivement à la décoration de la galerie. Les historiens s'accordent à reconnaître qu'il a peint la *Galatée parcourant les mers* et l'*Aurore enlevant Céphale*. A examiner avec attention ces tableaux, on reconnaît aussitôt que leur coloris ne se retrouve pas ailleurs. Ce sont des oppositions de tons qui, étant donné le mode adopté par le peintre, constituent des dissonances inattendues. Seul, parmi les nombreux personnages de la galerie, le triton qui enlace Galatée a les cheveux franchement noirs. Cette couleur a été certainement choisie en vue de produire un contraste piquant avec la blonde *capellatura* de la Néréide. *L'Aurore enlevant Céphale* soulève des remarques non moins frappantes. Le ciel d'un bleu intense, presque égyptien, tranche crûment avec les chevaux dont les croupes d'une blancheur de neige se détachent en vigueur. Là aussi éclatent des

oppositions préméditées auxquelles il semble qu'Annibal dédaignait de recourir. Voilà des raisons de nature à accréditer l'opinion des écrivains du XVIIe siècle. Mais de ce qu'Augustin a peint ces tableaux, s'ensuit-il qu'il les ait conçus et dessinés? Bellori n'est pas de cet avis. La *National Gallery* de Londres possède les cartons de la *Galatée parcourant les mers* et de *l'Aurore enlevant Céphale*. M. Edward Poynter, l'éminent président de la *Royal Academy*, a bien voulu les faire photographier à mon intention. Je les ai étudiés attentivement; j'ai comparé les photographies aux fresques. Cet examen me conduirait à conclure contre Bellori. L'attitude de Galatée aux bras du triton marque une langueur à laquelle les autres femmes de la Galerie ne succombent pas. Elle apparaît moins simple, moins antique, moins sculpturale. Le mouvement des bras, la position des doigts qui retiennent la draperie offrent sur le carton, aussi bien que dans la fresque, un caractère particulier de recherche. L'arrangement de la chevelure, l'expression du visage, le sourire dégagent une grâce apprêtée qui rappelle la beauté et les séductions d'Armide. Sous le peintre, on devine un lettré fort au courant de la littérature à la mode. Quant à l'ordonnance générale, est-il nécessaire de rappeler les analogies qu'elle présente avec la fresque que Raphaël a consacrée au même sujet dans une des salles de la *Farnesina?* Ces analogies témoignent d'une certaine sécheresse d'invention dont il serait inique d'accuser Annibal, mais qui peut plus justement être imputée à son frère. *L'Aurore enlevant Céphale*, infiniment plus médiocre, prête à moins d'observations que la *Galatée;* toutefois, comme les deux tableaux se font pendant, que les historiens ne les séparent pas, que les deux cartons sont dessinés d'une manière analogue et qu'ils ont subi les mêmes vicissitudes, il y a des raisons de croire que les deux compositions ont le même père et qu'il n'est autre qu'Augustin.

C'est peu après avoir achevé cet ouvrage, que l'aîné des deux frères trouva le moyen de se brouiller avec le second. Malvasia accuse naturellement Annibal d'avoir provoqué la rupture, par jalousie, parce que les amis de Farnèse avaient laissé échapper ce jugement : le graveur a vaincu le peintre. Allégation arbitraire, qui ne repose sur aucun fondement sérieux ! On se souvient que, dès leur adolescence, les deux frères ne s'entendaient qu'à demi, malgré leur mutuelle affection. Annibal, écrivant de Parme au chef de la famille, lui parlait du penchant qui entraînait son aîné

à épiloguer sur toutes choses. Élégant, beau parleur, Augustin se plaisait dans la société des courtisans. Annibal, au contraire, était simple dans ses goûts et ombrageux à l'égard des grands. Son art lui procurait des jouissances intimes qui lui suffisaient. Il explique les raisons de la brouille dans une lettre à son cousin. C'est, dit-il, « l'insupportable faconde d'Augustin qui, n'étant jamais satisfait de ce que je faisais, trouvant toujours un cheveu dans l'œuf, me cassait la tête, s'attaquait à tout, et, conduisant sans cesse sur le pont (l'échafaudage) nouvellistes et courtisans, me dérangeait et en arrivait à ne pas travailler et à empêcher les autres de travailler. » Cette explication porte tous les caractères de la franchise : elle mérite d'être acceptée. C'est, à n'en pas douter, parce que tous les torts étaient de son côté, qu'Augustin se résigna si docilement à s'éloigner et que le cardinal le laissa partir, tout en lui remettant des lettres de recommandation pour le duc de Parme.

Il est moins facile d'établir la part prise par d'autres artistes aux travaux de la galerie. Le Dominiquin aurait peint sur les dessins d'Annibal, à ce qu'assure Bellori, le tableau représentant *la Jeune Fille et la Licorne*. Les petits tableaux, au-dessus des niches, seraient également dus au pinceau de Zampieri ; soit ! Rien ne s'oppose non plus à ce que l'Albane et d'autres élèves de Carrache aient exécuté les ornemens purement décoratifs. Quant aux stucs des parois latérales, ils décèlent une main si maladroite qu'on doit, ce semble, en laisser la responsabilité aux simples manœuvres.

Restent les deux tableaux consacrés aux amours de Persée et d'Andromède. La tradition est formelle à leur égard ; ils auraient été conçus, dessinés et peints par Annibal. La concordance des témoignages ne me paraît pas concluante. Plus je les examine et moins je constate d'affinités entre ces compositions et celles qui les environnent. J'ai déjà relevé une sorte de filiation illégitime, quoique indéniable, entre elles et l'œuvre de Cellini, exposée sous la Loggia de Lanzi. La figure d'Andromède, par exemple, dans le premier tableau, présente un dessin essentiellement arbitraire, un coloris blafard qui surprend. Les parens et les amis, sur le rivage voisin, expriment leur douleur d'une façon théâtrale, baroque. La scène qui se déroule dans le second tableau n'est pas dénuée de mérite, j'en conviens, mais combien peu elle se rattache aux autres fresques ! Dans cette salle qui ne laisse voir au-

cun coin du ciel, la table renversée, l'agitation des personnages engendrent des sensations qu'on ne ressent qu'en cet endroit. Je n'ose pas tirer de ces observations la conclusion que la paternité d'Annibal doive être révoquée en doute; je me borne à livrer les réflexions qui précèdent aux enquêtes futures de la critique. Il y a là un problème d'autant plus difficile à résoudre qu'aucun dessin de ces tableaux ne semble avoir été conservé.

Le coloris constitue peut-être le plus puissant attrait de ces fresques. Les trois fenêtres orientées au midi répandent dans la vaste nef, pour peu que le ciel soit serein, une lumière d'une qualité spéciale, d'une extrême légèreté qui dut frapper Annibal dans les heures où il méditait sur l'entreprise confiée à ses soins. L'air transparent et limpide qui se jouait dans la voûte lui commandait l'emploi de couleurs chaudes mais discrètes, l'exclusion des tons trop éclatans. Carrache reconnut ces exigences du milieu, et il s'y soumit, comme se soumet un maître. Ce que remarque encore aujourd'hui un visiteur attentif, c'est qu'aucune note discordante ne vient troubler l'harmonie des couleurs, malgré la variété presque infinie des nuances. Ce ne sont pas seulement les teintes diverses qui s'accordent les unes avec les autres, mais la tonalité générale de la fresque qui demeure en rapport intime avec l'atmosphère ambiante. Annibal a banni de parti pris les couleurs qui ne se rencontrent qu'accidentellement dans la campagne latine, où l'automne même n'inflige à la nature aucune révolution violente. La palette du peintre semble envahie par les multiples dérivés du jaune et du vert, qui forment en réalité le fond des colorations naturelles à l'air libre. Si les modifications du blanc apparaissent de tous côtés, c'est que l'architecture et la statuaire ont fourni à la décoration ses élémens constitutifs. Le bleu est, sauf exception, réservé aux ciels, mais ces ciels, généralement clairs, sont partout semés de nuages blancs et légers qui répandent sur le paysage un jour lumineux, quoique indirect. Les ombres sont à peine indiquées par des affirmations peu sensibles, sauf dans les tableaux encadrés de la frise; mais là même le peintre s'est interdit de recourir aux effets voulus de clair-obscur, qui abondent dans ses toiles à l'huile. Les femmes sont presque toutes blondes, selon la tradition antique; bien que la chevelure des hommes affecte en général des tons plus foncés, elle n'en tire pas moins sur le blond. Ainsi Annibal, renonçant de gaieté de cœur à la tentation d'éblouir les yeux et de flatter les sens par

l'étalage des couleurs éclatantes si chères aux Vénitiens qu'il avait étudiés chez eux, n'a même pas recherché l'applaudissement de la foule par le moyen des contrastes à la mode. Jusqu'au bout, il prétendit rester fidèle au mode qu'il avait adopté.

Telle est la galerie Farnèse. Bellori attribue aux peintures un sens allégorique qui échappe au vulgaire. Il est pour certains critiques d'inexplicables grâces d'état : il ne leur en coûte rien pour prêter à un ouvrage d'art une portée que nul ne soupçonnait et à l'artiste des intentions qu'il n'a jamais eues. Dans les enfans ailés qui se détachent sur le ciel bleu aux angles de la voûte, Bellori discerne la source vive d'où dérivent les autres compositions. C'est l'Amour céleste qui lutte contre l'Amour terrestre, allégorie que le peintre aurait empruntée à Platon pour en tirer, comme d'un thème inépuisable, d'instructives variations de philosophie et de morale. Là où le commun des visiteurs n'aperçoit que des formes plastiques, l'ingénieux archéologue démêle un plaidoyer en faveur de la vertu. Sa perspicacité découvre partout des apologues, aussi bien dans les amours de Jupiter que dans les aventures de Galatée et de l'Aurore. La fureur du cyclope sert à relever les fâcheux effets de la jalousie ; la Bacchanale ne procède que du désir de mettre les ivrognes en garde contre leur détestable passion. Ainsi les scènes les plus libres, les compositions les plus profanes constitueraient simplement de hardis stratagèmes imaginés par le peintre, dans la louable intention de corriger les mœurs de ses contemporains. Bellori avoue, il est vrai, qu'Annibal ne s'est pas montré aussi logique dans la Galerie que dans le Cabinet, et il ajoute avec regret que Carrache s'est attaché au lieu plus encore qu'à son sujet. Réjouissons-nous de ce qui chagrinait le docte critique. Si Annibal eût été contraint une seconde fois de suivre pas à pas la voix tracée par les beaux esprits de son temps, il aurait encore plus misérablement échoué que la première. Mais il fit valoir, selon toute apparence, les exigences décoratives pour échapper à un contrôle indiscret. La grandeur de l'entreprise assura l'indépendance de l'artiste. En présence d'un ouvrage aussi vaste et partant aussi compliqué, les donneurs de conseils durent hésiter et perdre leur belle assurance. Annibal satisfit peut-être leur vanité en recourant dans certains cas à leur érudition. Il pouvait les consulter sans péril sur le choix des sujets et la convenance de certains détails. Il se réserva d'ordonner les scènes à sa guise et de les distribuer selon sa fantaisie, quitte

à laisser un Bellori tirer de son œuvre la leçon qu'elle ne comportait pas. C'est cette liberté qui permit à Carrache de s'élever dans la Galerie, selon l'expression de Nicolas Poussin, au-dessus de lui-même. Délivré de l'ingérence importune des lettrés, affranchi par la nature même de son travail du joug tyrannique de la convention, il put mettre librement en œuvre les dons précieux que Dieu lui avait départis et les ressources qu'il devait à des études persévérantes. Ne nous étonnons donc pas qu'il ait si complètement aussi.

La décoration de la Galerie fut très probablement achevée dans le courant de l'année 1600 ; c'est du moins ce qui semble ressortir de la présence de cette date inscrite en larges caractères romains — MDC — au-dessus de la corniche, à l'une des extrémités de la salle, exactement sous le tableau de *Polyphème jouant de la syrinx*. C'est d'ailleurs au printemps de cette même année que Ranuccio Ier vint à Rome pour y épouser Margherita Aldobrandini, petite-nièce du pape régnant. Il fit à cette occasion quelque séjour au palais Farnèse. Les négociations de ce mariage avaient été très habilement conduites par le cardinal Odoardo. On conçoit que ce dernier ait fait ce qui dépendait de lui pour que son frère aîné trouvât dans la vieille demeure de sa famille une résidence digne de lui, et c'eût été une délicate attention de lui réserver la satisfaction de faire pour la première fois aux Romains les honneurs du salon des fresques.

Si l'hypothèse que ces argumens semblent accréditer est exacte, quatre années et non dix, comme certains auteurs l'ont avancé sans preuves, auraient suffi à Carrache pour mener à bien la tâche confiée à ses soins. On est tenté de reconnaître que cet espace de temps était très suffisant, quand on se rappelle que Michel-Ange avait peint en quatre ans les voûtes de la Sixtine.

Bien des gens s'émerveillent qu'un prince de l'Église n'ait pas craint de faire exécuter chez lui, à la fin du XVIe siècle, des peintures aussi peu en harmonie avec la charge dont il était revêtu. Leur étonnement augmente lorsqu'ils apprennent que la cour pontificale présentait sous Clément VIII un spectacle de dignité auquel l'illustre historien protestant, Léopold Ranke, s'est plu à rendre hommage. Mais ce qui achève de les confondre c'est que Giovanni Dolphin, l'ambassadeur vénitien, ait pu appeler le cardinal Odoardo « un ange du paradis » dans un document officiel destiné à l'instruction de la Seigneurie. Le caractère de l'homme

paraît au premier abord en désaccord manifeste avec celui des fresques. Cependant tout s'explique dans l'histoire pour ceux qui se donnent la peine d'approfondir. L'évolution de l'art, on l'a souvent remarqué, ne précède presque jamais, n'accompagne même pas exactement, elle suit d'ordinaire l'évolution des mœurs et des idées. Nous en avons un exemple sans sortir de notre sujet. Guglielmo della Porta, le sculpteur, avait été chargé après la mort de Paul III d'élever un tombeau à la mémoire de ce grand pape. Le monument fut terminé en 1576; il a trouvé place dans la basilique vaticane, à gauche de la chaire de Saint-Pierre. Primitivement, le socle supportait quatre statues allégoriques; l'une d'elles, la plus achevée sans contredit, celle de *la Justice*, avait un baudrier pour tout vêtement. Personne ne fut d'abord choqué de trouver une figure aussi profane à quelques pas du tombeau des apôtres : vingt ans plus tard, sa nudité fit scandale. Afin de couper court à des commentaires injurieux, le cardinal Odoardo commanda au fils de Guglielmo, Teodoro della Porta, d'habiller la statue : on lui infligea une chemise de plomb qui n'a pas cessé depuis lors de voiler une partie de ses formes. Or, cette adjonction eut lieu en 1595, l'année même où Farnèse appelait Annibal à Rome. Non seulement le code de la bienséance est changeant et mobile de sa nature, mais ses articles comportent des nuances insaisissables pour qui ne l'a pas observé de près.

Cependant, comme l'esprit public se montrait de plus en plus sévère à l'égard des nudités, celles de Carrache engendrèrent sans doute, à un moment donné, des scrupules dans l'esprit d'Odoardo. Aux observations des censeurs, le cardinal pouvait répondre, il est vrai, par l'ingénieuse interprétation de Bellori et dégager une leçon de morale des scènes les plus risquées de sa Galerie. Les autorités ecclésiastiques ne recouraient-elles pas parfois à des subterfuges de ce genre pour tolérer la lecture des livres équivoques restés en faveur dans la société italienne? Il se peut que Farnèse en ait d'abord usé de la sorte, mais l'heure arriva où il jugea qu'il lui convenait de consentir quelque léger sacrifice aux bienséances. La tradition romaine admet que les tableaux de la Galerie ont été amendés à une époque fort ancienne; c'est en effet ce qui advint. Comparez la fresque de la *Galatée parcourant les mers* avec le carton de la *National Gallery;* vous noterez qu'une légère draperie blanche se dessine dans la fresque sous la main du triton, tandis que le carton en est affranchi.

La draperie a donc été peinte après coup, mais quand? Avant 1653 sans contredit, car cette année vit paraître les gravures que Carlo Cesi venait d'exécuter d'après les peintures de la Galerie, et l'estampe consacrée à la *Galatée* est de tout point conforme à la fresque, telle qu'elle se présente à nos yeux. Le cardinal Odoardo mourut, à la vérité, en 1626; on pourrait donc admettre, sans invraisemblance, que la grave décision de voiler la nudité provocante de la néréide fut prise après sa mort. L'hypothèse ne repose pourtant pas sur un fondement bien solide. Odoardo est en effet le dernier Farnèse qui ait fait sa résidence habituelle du palais de Campo de' Fiori. Les ducs de Parme, propriétaires de l'édifice, séjournaient naturellement dans leurs États. Qui aurait osé prendre, dans ces conditions, la responsabilité de porter une main téméraire sur des peintures que les Romains n'avaient plus qu'exceptionnellement l'occasion de voir?

Ici se place une anecdote qui, si elle était accueillie sans réserve, jetterait un jour défavorable sur le caractère du cardinal Odoardo. Elle apparaît pour la première fois dans le livre de Baglioni. Annibal ayant accompli sa tâche à la satisfaction générale, s'attendait à recevoir une récompense proportionnée tant à son mérite qu'à l'opulence de son patron. Il comptait sans un certain don Juan qui jouissait de la faveur de Farnèse. Ce courtisan, pour montrer qu'il prenait les intérêts de son maître, aurait fait remettre à Carrache cinq cents écus dans une soucoupe. Bellori se borne à ajouter quelques traits supplémentaires à ce récit. Odoardo se disposait, paraît-il, à récompenser dignement son peintre ordinaire quand le gentilhomme espagnol, de son vrai nom Don Juan de Castro, intervint avec un à-propos dont la mémoire du cardinal ne doit lui savoir aucun gré. Supputant ce qu'Annibal avait reçu sous toutes les formes depuis son arrivée à Rome, il engagea Farnèse à lui allouer une gratification extraordinaire de cinq cents écus, ce qui fut fait. Carrache était le désintéressement en personne; il n'en fut pas moins frappé au point le plus sensible de son être; mais il avait l'âme trop haute pour protester. Il se tut et dévora silencieusement le mortel affront. Telle est la relation que l'histoire a enregistrée sans en vérifier l'exactitude. A la distance qui nous sépare des événemens, et en l'absence de documens authentiques, il est bien difficile de se prononcer. Il semble avéré, comme on l'a vu, qu'aucun contrat n'était intervenu entre le grand seigneur et l'artiste : celui-ci était entré purement et simplement au service

du cardinal, et recevait un traitement mensuel : c'était se mettre à la discrétion de son puissant patron. Voici d'autre part un extrait du *Journal du voyage du cavalier Bernin en France* rédigé par M. de Chantelou : « Je lui ai dit, écrit Chantelou, en parlant de Bernini que l'injustice et l'ignorance prévalaient souvent à Rome : que l'on en avait eu une preuve au traitement que reçut Annibal Carrache, pour récompense de son ouvrage du palais Farnèse, qui est sans doute le plus beau qui soit à Rome après ceux de Raphaël et qui, dans le temps qu'elle fut peinte, ne pouvait valoir moins de 20 000 écus, et dont il n'eut néanmoins pour tout payement que cinq cents écus d'or, sans parler de l'injure qui lui fut faite, préférant à lui qui a été incomparable, les barbouilleurs, quand il fut question de peindre la salle à qui Clément VIII a donné son nom. L'abbé Butti a dit qu'il pensa devenir fou du traitement qu'il avait reçu au sujet de cette galerie, que le cardinal Farnèse lui ayant une fois mandé qu'il allait chez lui le voir, il répondit à cette ambassade qu'il viendrait quand il voudrait, que la porte de devant serait ouverte, mais qu'il sortirait par la porte de derrière, et en même temps qu'il le verrait arriver. » Ce passage indique suffisamment que la ladrerie du cardinal Odoardo était restée légendaire. D'autres traits de la vie de ce dignitaire de l'Église semblent d'ailleurs attester qu'il n'avait pas hérité la libéralité proverbial de son grand-oncle. On admettait à Rome, au XVIe siècle, qu'Annibale était tombé dans une humeur noire qui aurait abrégé ses jours. Malvasia rapporte qu'après l'achèvement de la Galerie, le cardinal Farnèse voulut lui faire peindre, dans la salle des gardes de son palais, les faits et gestes de son père, le duc Alexandre. Annibal aurait également reçu de son patron l'offre séduisante de refaire les fresques de l'église du Gésù. Fatigué, dégoûté, le peintre aurait opposé à ces propositions un double refus.

Une curieuse correspondance échangée entre le duc de Modène et son agent à Rome, répand quelque lumière sur les dernières années d'Annibal. Elle a pour nous l'avantage inappréciable d'établir avec évidence quelle était exactement la situation faite au grand artiste dans la ville des papes. Les lettres dont il s'agit sont encore inédites. On les conserve dans les archives de l'État à Modène. Elles commencent en janvier 1604 et se poursuivent jusqu'au mois de mai 1607. Carrache y est uniformément qualifié de « peintre du cardinal Farnèse. » Le cardinal, en parlant de lui, dit : *mio pittore;* il lui donne des ordres. Donc, à n'en pas douter, An-

nibal est demeuré, la Galerie terminée, au service de son protecteur; il peint ce que celui-ci lui ordonne de peindre. Farnèse fait des cadeaux avec les toiles de Carrache; il offre au cardinal d'Este, en mai 1604, une *Assomption de la Vierge* exécutée par son peintre. A cette même époque, Virginio Roberti, agent du duc de Modène, annonce à ses maîtres que le cardinal Farnèse a fait restaurer, par *il suo pittore*, un portrait fort gâté du duc Alphonse de Ferrare, ouvrage de Titien. Le souverain de Modène écrit, le 19 février 1605, au cardinal Odoardo une lettre où je relève ces lignes : « J'estime beaucoup les ouvrages d'Annibale Carachia, serviteur de Votre Seigneurie Illustrissime. »

Cette lettre avait trait à un tableau que le duc désirait faire exécuter par Carrache et, au lieu d'écrire directement au peintre, c'est au cardinal qu'il s'adresse pour obtenir d'abord son consentement. Farnèse répond le 12 mai : « Quand Annibal Carrache sera remis d'une maladie mortelle qu'il a eue les jours passés, et qui lui interdit encore la peinture, Votre Altesse sera servie... dans ses désirs, et cela arrivera dans un mois, les médecins espérant que dans cet espace de temps Carrache sera tout à fait valide. » Le duc, en chargeant son agent de suivre l'affaire, lui donna les instructions nécessaires. Le tableau devait représenter la *Nativité de la Vierge*, avoir telle largeur et telle hauteur, la toile étant destinée à prendre place sur un autel qui recevait la lumière à main gauche. La commande fut faite à Annibal, qui l'accepta, et s'engagea formellement à livrer le tableau pour la fête de la Nativité (le 8 septembre suivant). Mais la Nativité se passa sans que la promesse reçût son exécution. Carrache avait éprouvé un violent accès de goutte. Le 12 avril 1606, le cardinal Farnèse écrit au duc de Modène. Il lui exprime son regret que le travail soit resté en souffrance; lui-même n'a rien demandé à son peintre depuis un an; à la suite de l'attaque de goutte, ce dernier est tombé dans un tel état de mélancolie que rien n'a pu l'engager à reprendre ses pinceaux. Le tableau n'est pas encore achevé l'année suivante. Fabio Masetti, le nouvel agent de Modène, le déclare dans une ttre datée du 26 mai 1607. Carrache a reçu un dernier avertissement : Si la *Nativité* n'est pas livrée dans un délai de deux mois, le duc y renoncera définitivement. Masetti se hâte, d'ailleurs, d'ajouter que, depuis sa maladie, Carrache ne fait plus rien qui vaille. Par le fait, le tableau ne fut jamais terminé.

Ainsi Annibal ne rompit pas avec son puissant patron, après

qu'il eut mis la dernière main à la décoration de la Galerie; il demeura au palais Farnèse comme par le passé. Loin de refuser des travaux qui auraient pu ajouter à sa gloire, il exécute toutes les commandes; ne va-t-il pas jusqu'à restaurer un tableau de Titien! Cette attitude démontre bien que, s'il éprouva une déception, le déplaisir fut passager, et que, s'il fut offensé dans sa dignité, son ressentiment ne lui conseilla aucune démarche décisive. Ce ne fut pas le traitement indigne du cardinal Farnèse qui le conduisit au tombeau, mais la goutte et l'hypocondrie. Il est consolant de constater que le dernier des grands cardinaux Farnèse n'a pas terni la gloire de sa maison et la sienne propre, par un trait odieux d'avarice. Il y avait alors, entre un prince de l'Église de maison souveraine et un peintre quelque distingué qu'il fût, une distance incommensurable; néanmoins, on apprend avec plaisir que le grand seigneur n'était pas tout à fait indifférent au sort de l'artiste. On a calomnié Odoardo en le peignant sous les tristes couleurs de la dureté et de l'ingratitude; ce n'est pas la première fois que la malignité publique, s'emparant d'un simple incident, l'a transformé en un événement considérable. Annibal mourut malheureux; mais ses misères dérivent de l'humaine fragilité. Il s'éteignit doucement le 16 juillet 1609. Les Romains reconnaissans lui réservèrent une sépulture dans le Panthéon d'Adrien; il y dort depuis près de trois cents ans, à quelques pas de son inoubliable devancier, Raphaël Santi.

FERDINAND DE NAVENNE.

LES
GRANDS SONDAGES OCÉANIQUES

Il y a deux ans, nous avons montré ici même (1) comment la plupart des nations maritimes, frappées des énormes avantages que la science et l'industrie étaient en mesure de retirer de la connaissance plus parfaite de la mer et des lois qui la régissent, s'étaient, depuis environ un demi-siècle, livrées avec ardeur à cette étude. D'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis, d'Autriche, de Norvège, de Suède, de Russie, de Hollande, de Belgique, de Portugal et même de Turquie sont partis, pour explorer les mers, voisines ou lointaines, des navires montés par des marins, qui d'ailleurs perfectionnent leur éducation professionnelle dans ces expéditions, et par de savans spécialistes, océanographes, physiciens, chimistes ou naturalistes. Les résultats rapportés sont attendus avec impatience; il est rare qu'ils ne modifient pas, peu ou beaucoup, des idées déjà admises dans la science ou qu'ils ne conduisent pas à des applications pratiques immédiates. Parmi les plus récentes découvertes, on citerait la constatation si importante pour la géologie et la géographie générale, faite par Nansen à bord du *Fram*, de l'existence d'une mer profonde dans les régions polaires boréales. Tous ceux qui ont à s'occuper de la pratique de la mer, les navigateurs, les ingénieurs chargés de travaux le long des côtes, ceux qui posent des câbles télégraphiques sous-marins et enfin les pêcheurs, sont particulièrement intéressés au succès de ces campagnes. Les marines militaires allemande, norvégienne, suédoise et anglaise se sont mises d'accord pour exécuter simultanément, à intervalles réguliers, en y consacrant

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril 1898.

plusieurs navires, dans les détroits qui séparent la Baltique de la mer du Nord, ainsi que dans cette dernière mer, des observations poursuivies pendant plusieurs années, relatives aux courans superficiels et profonds, et destinées à établir les lois des migrations des harengs dont la pêche joue un rôle si considérable dans l'industrie de ces nations. De leur côté, les Allemands étudient avec soin la distribution du plankton, cette matière vivante qui flotte dans la mer indépendamment de sa volonté et dont, par conséquent, la quantité dépend des courans, de la température des eaux, de leur salure et de diverses autres circonstances physiques. Cette question est intimement liée à ce qu'on appellerait volontiers le dosage administratif de la population de pêcheurs en état de gagner sa vie sur un espace maritime déterminé, par la capture du poisson dont la quantité est proportionnelle à la masse du plankton répandu sur cet espace et lui servant de nourriture. A notre époque où, par suite d'une consommation sans cesse croissante de charbon et de fer, les gisemens s'épuisent avec une effrayante rapidité, n'est-on pas en droit de prévoir à bref délai une grave révolution dans les conditions de l'industrie aujourd'hui si fière d'elle-même? Après un amoindrissement considérable de la marine à voiles remplacée par la marine à vapeur, on commence à constater, aux États-Unis, par exemple, un relèvement progressif de la première. Ayant perfectionné son matériel, guidée par les progrès récens de l'océanographie, avec ses équipages réduits, ne consommant pas de charbon, profitant pour son fret de l'énorme espace réservé à celui-ci à bord, elle réussit à compenser le désavantage d'une vitesse moindre et à lutter contre la marine à vapeur. Déjà Franklin et ensuite Maury, par leur étude systématique des courans et des vents, étaient parvenus à diminuer de beaucoup la durée des traversées et à modifier l'économie générale du commerce maritime. Qui sait si l'étude des courans sous-marins, encore si mal connus, mais qu'on sait être très différens en intensité et en direction des courans superficiels, ne conduira pas à créer des navires à double voilure, l'une aérienne pour les courans aériens qui sont les vents, l'autre immergée et destinée à profiter des courans sous-marins, de manière que les deux modes de propulsion, utilisés isolément ou ensemble selon les circonstances, se prêtent un mutuel concours et amènent plus vite le bâtiment au terme de son voyage. On a vu des navires de fort tonnage qui, après avoir

mouillé des dragues à courans faisant fonctions de voiles sous-marines, étaient remorqués en sens inverse d'un courant de surface, même violent.

I

Quelles que soient les lois que l'on veuille découvrir ou vérifier, leur recherche s'appuie sur la connaissance de la conformation du lit océanique. Pour les sciences naturelles, historiques ou économiques qui ont pour objet l'étude des phénomènes ou des événemens qui se sont accomplis, s'accomplissent et par conséquent s'accompliront sur un certain espace continental, il importe avant toutes choses d'avoir l'aspect, le portrait de cet espace. De même, si l'on se propose l'examen des phénomènes de la mer, il est indispensable de posséder une image du fond de l'océan, de connaître son relief, le caractère de ses diverses régions, disposées ici en plaines étendues, ailleurs en collines ou en montagnes abruptes. Cette connaissance est du domaine de la topographie sous-marine. Le botaniste, le zoologiste, l'historien, l'administrateur emploieront des cartes topographiques terrestres, l'océanographe, le marin ou l'ingénieur des cartes topographiques marines représentant la forme et les accidens du sol immergé.

Il a fallu longtemps pour acquérir une notion de cette forme. On n'a guère commencé à faire œuvre vraiment sérieuse dans cette voie que depuis un demi-siècle. On ne saurait s'en étonner quand on considère les difficultés du levé d'une carte sous-marine. Que de temps avant que les cartes terrestres soient devenues dignes de foi, et pourtant elles sont incomparablement plus aisées à dresser. Au moins, sur terre, on y voit. Quelques points isolés étant fixés par des coordonnées qui permettent de les rapporter sur le papier à une échelle quelconque, la simple vue suffit pour obtenir la notion du terrain qui les unit et, par conséquent, pour pouvoir le représenter d'une manière approximative au début, et que l'avenir perfectionnera de plus en plus. Au moins les plaines et les montagnes seront indiquées. Jadis, on dessinait sur les cartes des files d'accens circonflexes qui, tout grossiers qu'ils étaient, indiquaient un terrain montueux, et cela suffisait dans une foule de cas. Pour les cartes terrestres, la configuration générale du pays s'obtient immédiatement.

Le problème devient plus difficile à résoudre avec les cartes

topographiques sous-marines. Pour elle, en admettant que la perfection s'obtienne du premier coup, elle ne s'applique qu'à un espace infiniment petit, le point unique qu'a frappé le plomb de sonde sur le sol. Les eaux recouvrent et cachent partout le fond, l'œil est maintenant inutile. L'hydrographe est un aveugle, il n'agit qu'avec la sonde, c'est-à-dire au toucher. Point à point, péniblement, lentement, la carte se complète, car entre deux sondages, si rapprochés qu'ils soient, on n'est jamais assuré de rien. Dans des parages sillonnés depuis des siècles par les navires, à quelques milles des côtes, parfois même dans les ports, on découvre des roches dangereuses passées inaperçues en dépit de sondages, d'études dix fois reprises, par un personnel d'ingénieurs habiles, munis des instrumens les plus précis, des ressources complètes de la science moderne.

Connaître la profondeur en un point d'une nappe d'eau, est une opération en apparence des plus simples. On prend une ficelle, on y attache un corps pesant, morceau de plomb ou pierre, on jette à l'eau et on file la ficelle jusqu'au moment où elle cesse d'être entraînée. Alors on remonte et l'on mesure la longueur filée, égale à la profondeur cherchée.

Quand il s'agit de lacs peu profonds, ou du bord de la mer immédiatement contigu au rivage, il en est ainsi à quelques petites difficultés près : la corde mouillée, par exemple, se rétrécit, et l'évaluation de la profondeur risque d'être ainsi faussée ; mais il n'est pas besoin de beaucoup d'ingéniosité pour les surmonter.

Cependant, à mesure que la profondeur augmente, l'opération devient moins commode. Tout d'abord, pour des profondeurs de plusieurs centaines de mètres, la descente de la corde, et surtout sa remontée exigent un temps considérable. Inconvénient plus grave, on sent de moins en moins le choc contre le fond, et l'on finit même par ne plus le percevoir. Si la profondeur augmente encore et dépasse un millier de mètres, non seulement on ne perçoit plus aucun choc, mais on peut, du bâtiment, dévider autant de corde que l'on veut, elle ne cessera pas de se dérouler sur le treuil qui la supporte. Rien ne sert de rajouter des bouts les uns aux autres, ils continuent à descendre infiniment, comme si la mer n'avait pas de fond.

C'était là, du reste, l'opinion des anciens. Les savans, les poètes de l'antiquité et du moyen âge, étaient tous d'accord, et d'ailleurs le fait prêtait à la poésie, ce qui n'était point un désavantage. Des

abîmes insondables, — et l'on avait de bonnes raisons pour y croire, puisque la descente de la corde s'était effectuée sans interruption, — méritaient d'être supposés peuplés de monstres bizarres ou effroyables comme les grands serpens de mer, ou bien gracieux comme les troupeaux du vieux Nérée, Neptune, Amphitrite, les Tritons, les Syrènes, et plus tard les Mermaids, les nymphes scandinaves de l'Océan. C'était affaire de couleur, de limpidité de ciel ou de brume, d'eaux calmes ou agitées par la tempête, et, plus encore, du genre particulier d'imagination des divers peuples, portés à la rêverie aimable ou terrible, Phéniciens, Grecs, Arabes ou Scandinaves. Il a fallu trois mille ans à l'humanité pour comprendre pourquoi une ficelle portant un poids continuait indéfiniment à descendre, à travers une couche d'eau épaisse quoique néanmoins finie, et recouvrant un sol résistant. Que l'on se reporte non pas aux vieux portulans, ni même aux ouvrages scientifiques plus modernes, comme celui du Père Kircher, mais aux cartes de nos marins et de nos hydrographes de la première moitié du siècle, combien ne rencontrera-t-on pas de cotes de sondages surmontées d'un trait horizontal et d'un point, ce qui en langage hydrographique signifie que le fond n'a pas été trouvé après avoir filé une longueur de ligne représentée par le nombre inscrit au-dessous du trait. Il y a cinquante ans à peine, la frégate américaine *Congress* ne parvenait pas à atteindre le fond avec 15 240 mètres de corde.

Les anciens ne se préoccupèrent pas outre mesure de la question. Ils traitaient philosophiquement l'étude de la nature, et jamais philosophe ne fut embarrassé pour fournir une excellente explication à quoi que ce soit. La connaissance des petits fonds voisins des côtes suffisait aux besoins de la navigation. On employait comme aujourd'hui des plombs de sonde. Hérodote cite cette méthode de navigation comme habituelle aux approches de l'Égypte, et il raconte même que le plomb rapportait un échantillon du fond. Plutarque et Pline le Naturaliste, d'après Fabianus, donnaient à la mer une profondeur maximum de 10 ou 15 stades, c'est-à-dire 2760 mètres environ, tout en admettant l'existence de gouffres sans fond dont ils indiquaient la place, dans le Pont-Euxin par exemple. Un siècle avant l'ère chrétienne, Posidonius tentait le premier d'exécuter avec précision des sondages profonds; il trouvait le fond par 1 000 brasses, au voisinage de la Sardaigne, et ses procédés, quoique demeurés inconnus, ne devaient pas sen-

siblement différer des sondes actuelles, et consistaient certainement en un poids lourd suspendu à une corde.

Il faut attendre Magellan, en 1521, pour retrouver des tentatives analogues. Pendant son grand voyage de circumnavigation, au cours duquel il devait périr d'une mort si misérable, il essaya vainement de toucher le fond entre deux îles coralliennes de la mer du Sud, celles de Saint-Paul et de los Tiburones.

Un peu plus tard, en 1543, le cardinal Nicolaus Cusanus eut une idée originale, reprise depuis par un architecte italien, Alberti, par un géomètre allemand nommé Puehler, vers 1650, et enfin par l'Anglais Hooke, en 1726, qui a décrit son instrument sous le nom de *Explorator profunditatis, distantiæ abyssi*. L'idée était la suivante.

Dès le début, on avait soupçonné, à juste raison, que dans un sondage profond, la difficulté provenait du poids attaché à la ligne de sonde. Il est probable qu'on y fut amené pratiquement par les fréquentes ruptures de la ligne pendant la descente, et surtout pendant la remontée, si l'on avait pris un poids très lourd, puis par la fatigue et le long temps nécessaires pour ramener le plomb. Si le poids destiné à aller au fond était indispensable, en était-il de même de la ligne qui le soutenait? On essaya de la supprimer.

Supposons un poids très lourd, une sphère de fonte, un boulet de canon muni d'un crochet auquel est accrochée une seconde boule légère, en bois. Le système étant jeté à la mer, si l'ensemble de ses deux parties est suffisamment pesant, il va descendre jusqu'au fond. Admettons que le mode d'accrochage soit tel qu'en touchant le sol résistant, la boule légère se détache automatiquement, elle abandonnera le boulet désormais perdu et, traversant l'eau, elle parcourra en sens inverse la route suivie à la descente, et reviendra apparaître à la surface. Il suffira de noter exactement le moment de la mise à l'eau et celui de l'apparition de la boule de bois pour que, renseigné par quelques expériences préliminaires en profondeurs connues, on déduise du temps total écoulé celui de la remontée, c'est-à-dire l'espace compris entre le fond et la surface ou, en d'autres termes, la profondeur cherchée de la mer en cet endroit.

Malheureusement quand on passait à l'expérience, on n'obtenait aucun résultat. Combien d'excellentes idées en sont là !

Tout d'abord, l'instant de l'apparition de la boule légère est

presque impossible à observer. Celle-ci ne remonte jamais exactement au-dessus du point même où elle a été immergée, parce qu'elle est toujours entraînée par les courans. Du haut du navire on la distingue mal au milieu des vagues, parmi les jeux de la lumière, les teintes diverses de l'eau et l'éclairage inégal de la surface, d'autant plus qu'il faut non seulement la découvrir, mais saisir le moment précis de son apparition. En outre, si la vitesse de descente du système est sensiblement uniforme, la vitesse de remontée s'accélère au contraire en approchant de la surface, et d'autant plus que la profondeur est plus grande. En dernier lieu, fait que l'on ne soupçonnait même pas à cette époque, ce flotteur en bois ou en liège devait le plus souvent ne pas revenir. Actuellement, quand on exécute des chalutages profonds, les lièges disposés sur le bord supérieur du filet et destinés à maintenir ouverte la poche où pénètrent les animaux, reviennent tellement comprimés par l'énorme pression qu'ils ont supportée, que si on les rejette à l'eau, ils s'y enfoncent verticalement et disparaissent aussi vite que des pierres, dont ils ont presque acquis la densité.

L'invention fut donc abandonnée et, en attendant un nouveau perfectionnement, la mer profonde continua à rester insondable. On avait cessé de croire aux gouffres sans fond, et pourtant on ne possédait aucune preuve pratique qui permît de ne plus croire à leur existence.

Les spéculations théoriques ne chômaient pourtant pas. Quelquefois elles étaient vraies. Ainsi, en 1678, le P. Kircher pensait que, par raison de symétrie, les mers devaient être aussi profondes que les montagnes sont hautes et, de ce que ces dernières se trouvent surtout au milieu des continens, il en concluait que les abîmes les plus profonds devaient se trouver au milieu des bassins océaniques. Telle fut, en 1725, l'opinion de Marsigli, qui estima la profondeur de la Méditerranée entre la France et l'Algérie à 1 400 toises ou 2 730 mètres, et, par un heureux hasard, cette évaluation est à peu près conforme à la réalité.

Vers 1672, Varenius remarquait l'inclinaison de la ligne dans l'eau et indiquait la correction à faire pour obtenir la profondeur exacte.

Pendant le XVIIe siècle, la question demeura à l'étude. L'ingénieur hollandais Cruquius imagina de tracer des courbes d'égale profondeur pour donner une notion plus vraie du relief du fond, et en 1737, le géographe français Buache appliqua la méthode à

une carte de la Manche, dont il dessina les isobathes équidistantes de 10 toises. Puis les navigateurs anglais Forster, Cook, Ellis, Mulgrave et d'autres encore parmi lesquels Scoresby, en 1817, à force d'habileté pratique, parvinrent à mesurer avec exactitude des profondeurs atteignant 1 630 mètres et même 2100 mètres. Mais ces profondeurs sont encore relativement faibles, puisqu'on en a trouvé, dans ces derniers temps, de 9 427 mètres.

Comment s'expliquer qu'une ligne de sonde descende indéfiniment à travers l'eau sans parvenir à toucher le fond qui existe réellement au-dessous d'elle? On le sait depuis peu, et pour facile et claire que semble aujourd'hui l'explication, la découverte en a néanmoins exigé bien des travaux et des peines.

Lorsqu'on envoie à la mer une ligne de sonde en chanvre munie de son plomb, ce dernier l'entraîne verticalement. D'autre part l'eau environnante exerce contre la surface rugueuse de la corde un frottement tendant à la retenir et finalement à l'arrêter. Il agit avec d'autant plus de force que la surface de ligne immergée est plus grande, c'est-à-dire que la profondeur s'accroît. La traction du plomb est constante, la résistance inverse éprouvée par la corde augmente toujours. A un certain moment, les deux forces antagonistes deviennent égales, et alors le plomb, en quelque sorte retenu par une main invisible, cesse de descendre. Il demeure immobile entre deux eaux, et du bord on pourra filer autant de ligne qu'on le voudra. Puisque rien n'entraîne plus celle-ci, elle se pelotonne indéfiniment sur elle-même et le fond n'est jamais atteint.

S'il en est ainsi, ne pourrait-on pas éviter l'inconvénient en choisissant un poids plus pesant?

Si le plomb est très lourd, il cassera la ligne et si, pour le supporter, on adopte une corde plus résistante, c'est-à-dire plus grosse, sa surface deviendra plus considérable, le frottement exercé par l'eau qui est fonction de cette surface augmentera dans la même proportion, et tout se retrouvera dans les conditions primitives ; il y aura arrêt et immobilisation du plomb.

Dans un roman connu, on lit une description de navires naufragés flottant eux aussi entre deux eaux et de l'horrible spectacle qui frappe les yeux d'un passager à bord d'un bâtiment sous-marin, évoluant librement autour de ces épaves, montant, descendant grâce aux miracles de la science et de l'imagination de l'auteur. Il n'en est pas ainsi, et nos sous-marins, si jamais on les

perfectionne assez pour les rendre comparables au *Nautilus*, n'auront point à craindre des rencontres aussi macabres et, par surcroît, aussi dangereuses.

Quand un bâtiment sombre en pleine mer, s'il est suffisamment lourd, il fait, comme le disent énergiquement les marins, son trou dans l'eau. Son poids que rien, qu'aucun soutien comparable à la ligne de sonde, ne vient équilibrer, l'entraîne verticalement. Il descend, et, quelle que soit la profondeur de la mer, en peu d'instans, quelques minutes à peine, il vient se reposer sur le fond où il demeure à jamais englouti. Que d'épaves, épaves de gloire ou d'infortune, doivent ainsi joncher les océans, s'ajoutant les unes aux autres, depuis que les hommes naviguent, dans le grand silence, la grande immobilité et la grande obscurité du fond des mers, sur la vase fine qui les recouvre et les ensevelit doucement pendant la lenteur des siècles !

Si le bâtiment est en bois et chargé de matériaux susceptibles de flotter, lorsque la tempête l'a désemparé, quand les vagues ont défoncé ses flancs, y ont pratiqué des brèches par où pénètrent des torrens d'eau, balayant les hommes et les forçant à se réfugier dans les embarcations, comme à cause de ses ferrures, de la sortie de l'air qu'il contenait à son intérieur, sa densité est très peu moindre que celle de l'eau, la coque et son chargement s'enfoncent presque au niveau de la mer que dépassent seuls les tronçons des mâts brisés. Ou bien encore, il se retourne, la quille en l'air. Abandonné par son équipage, dérivant sous la poussée des courans, il décrit des sinuosités, des boucles successives et devient une épave dangereuse pour les navires qui, la nuit, risquent de la heurter et de s'y briser. Il reste ainsi jusqu'au moment parfois lointain où, démoli pièce à pièce par les flots, ses diverses portions disjointes, séparées, émiettées, tombent enfin sur le fond, si elles sont lourdes, ou sont dispersées sur la surface entière de l'océan, jouets des vents et des vagues.

II

La théorie indique deux améliorations indispensables à la méthode ordinaire de sondages à grande profondeur : diminuer le frottement de la ligne et augmenter le poids du plomb. On s'efforça de résoudre ce double problème. Il y en avait en réalité encore deux autres : augmenter la force de résistance de la ligne et,

puisqu'il n'est pas possible d'augmenter indéfiniment le poids du plomb, trouver un moyen de rendre sensible le contact avec le fond.

Un inventeur de génie aborda ces questions et les résolut à peu près complètement. Malheureusement cet inventeur était Français, et parmi nous, les choses de la mer ne parviennent pas à conquérir la sympathie du public. Ses mémoires scientifiques passèrent inaperçus. Après qu'il eut péri d'un accident de cheval à trente-six ans, les étrangers, peut-être ignorant ses travaux, peut-être ne les ignorant pas, redécouvrirent ses découvertes, et, se mettant à plusieurs pour refaire ce qu'il avait fait seul, ils en tirèrent gloire et profit. Je veux parler d'Aimé, professeur au lycée d'Alger, mort en 1846. Aimé opéra de la façon suivante.

Il prit une ligne en soie tressée plus résistante et d'un frottement moindre contre l'eau. Pour atteindre les grandes profondeurs, il combina une série de lignes, d'abord assez fines mais se raboutant en portions de plus en plus grosses. Et encore, dans les parages examinés par lui, la profondeur qu'il appelait grande était à peine de 2 000 mètres. Aimé augmenta les améliorations en inventant un dispositif qui, au moment où le poids arrivait au fond, permettait par l'envoi d'un messager représenté par un anneau de plomb enfilé sur la corde, de détacher le poids. La ligne allégée était alors remontée sans difficulté puisqu'elle ne supportait plus que le système de déclenchement fort léger et d'ailleurs muni d'une petite cavité destinée à se remplir d'un échantillon du fond. Mais, pour faire agir le messager et détacher le plomb, il était indispensable d'être averti de l'instant où le plomb touchait le fond. A cette fin, Aimé imagina l'instrument qu'on désigna du nom assez impropre d'accumulateur. Le sien était fort simple; il se composait de deux poulies attachées à une vergue sur lesquelles passait une corde soutenant à l'une de ses extrémités un contrepoids et à l'autre une troisième poulie sur laquelle courait la ligne de sonde. Le contrepoids équilibrait la ligne et son plomb. Aussitôt que celui-ci reposait sur le sol, la diminution de tension s'accusait par une descente brusque du contrepoids. On relevait alors légèrement, on envoyait le messager, le plomb se détachait et la ligne était relevée avec rapidité, sans difficulté ni fatigue, bien que la profondeur fût déterminée avec précision.

Les études d'Aimé ne se bornèrent point là ; il les appliqua à la plupart des autres branches de l'océanographie, la physique et

la chimie de la mer, les vagues, les marées, les courans et même certaines recherches de zoologie, quoique ses goûts fussent peu tournés vers cette dernière spécialité. Comme il n'avait pas de protecteurs, qu'il ne se souciait que de science et qu'il était prodigieusement insoucieux de popularité et de réclame, après sa mort, personne ne s'occupa de lui ni de ses découvertes.

Vers 1850 et pendant les années suivantes, les officiers de la marine des États-Unis firent de nombreuses expériences relatives aux sondages profonds. On essaya des lignes très fines, en soie. Pour être averti du contact avec le fond, on pensa à noter la vitesse de descente, qui est au début régulièrement décroissante, puisque le frottement augmente à mesure que la corde se déroule et devient ensuite uniforme, parce que, le fond étant atteint, la longueur totale de la corde, demeurant verticale, n'augmente plus. Aussitôt et pour éviter de la remonter, ce qui eût certainement provoqué sa rupture à cause de sa finesse et, en tout cas, eût exigé un temps considérable, on la coupait et on calculait la hauteur en mesurant le bout encore enroulé sur la bobine. On évitait l'inconvénient de la dérive et de l'inclinaison en sondant en embarcation et en maintenant la verticalité à l'aide des avirons. On se borna à ces améliorations de détail jusqu'à la découverte de Brooke, perfectionnement capital à partir duquel l'étude du lit océanique progressa avec rapidité.

L'aspirant de marine Brooke était l'élève de Maury, parvenu alors à une renommée universelle à la suite de la publication de ses ouvrages sur les vents et courans et sur la géographie de la mer. En 1854, il imagina, sans cesser d'employer une ligne, de la faire s'alléger brusquement et surtout automatiquement par le choc même contre le fond. En cela, il y avait progrès sur le procédé d'Aimé, qui n'était pas automatique. Le plomb était une simple tige de fer munie à sa partie inférieure de quelques tuyaux de plumes d'oie destinés à se remplir de vase et à garantir par la présence même de cet échantillon que le fond avait bien été atteint. On remontait la tige suspendue à la ligne; son faible volume et son peu de poids rendaient la manœuvre aisée. Pour la descente, on enfilait sur cette tige un boulet de fonte percé de part en part et soutenu par une cordelette fixée sur un déclic. La tension de la ligne maintenait celui-ci relevé tant que le poids pesait sur lui, mais dès que le fond était touché, la ligne mollissait, le déclic s'abaissant laissait s'échapper la cor-

delette, le boulet glissait le long de la tige et roulait sur le fond où il demeurait perdu.

Pour obtenir une sécurité plus complète, on ajouta un accumulateur montrant d'une façon très apparente la détente subite à l'arrivée sur le fond. Ces instrumens sont toujours en usage, et leurs formes ont varié à l'infini. Tantôt, ils se composent de deux disques en bois reliés par de fortes bandes de caoutchouc susceptibles de se tendre sous l'effort de la ligne et de se détendre brusquement au moment du contact. D'autres fois, ils offrent l'aspect d'une pile de rondelles de caoutchouc superposées, se comprimant et se décomprimant. Tantôt enfin, ils sont constitués par un ressort à boudin de résistance convenable. Ces divers procédés n'ont rien d'original, leur principe est identique et on les modifie à volonté selon les conditions du navire ou celles des opérations.

A dater de ce moment, les États-Unis n'ont cessé d'exécuter des sondages dans toutes les mers du globe. En 1851, 1852 et 1853, le *Dolphin* sonde dans l'Atlantique ; l'*Arctic* (1856), entre Terre-Neuve et l'Irlande ; le *Gettysburg* (1876), autour de Saint-Thomas, des Bermudes, des Açores et en Méditerranée. Viennent ensuite les campagnes de l'*Essex*, du *Saratoga*, de l'*Argus*, du *Flamingo*, du *Wachusett*, du *Blake*, de l'*Enterprise*, du *Tuscarora*, pour n'en mentionner que quelques-uns. Actuellement, l'œuvre immense du relevé topographique général de l'Océan se continue en Amérique par les beaux travaux du Bureau hydrographique de Washington.

Les appareils de sondage sont innombrables ; on ne cesse d'en inventer, et il serait impossible de les décrire. Chez tous, le système de Brooke a été respecté. Cependant pour chacun d'eux on a adopté diverses modifications destinées à le rendre plus pratique et surtout à permettre d'obtenir un échantillon plus volumineux du fond, car un sondage n'est valable que s'il rapporte la preuve indiscutable de la rencontre du sol, sans compter les besoins de la lithologie sous-marine. Nous dirons toutefois un mot de deux instrumens fondés sur un principe complètement différent, le sondeur Thomson et le bathomètre Siemens.

Sir William Thomson, l'illustre physicien qui se nomme aujourd'hui lord Kelvin, fut jadis grand amateur de yachting. C'est un de ces esprits qui, même en se divertissant, ne sauraient rester oisifs. Pour faire diversion à ses magnifiques travaux sur l'élec-

tricité, il s'occupa des méthodes de sondage et construisit un instrument, maintenant en usage dans toutes les marines du monde, où il rend de précieux services, car s'il ne répond pas à tous les besoins, il est indispensable dans certaines circonstances fréquentes en navigation.

L'invention de sir William Thomson est double. Tout d'abord il remplaça la ligne en chanvre ou en soie par un fil d'acier ou corde à piano. Il augmentait ainsi prodigieusement la force portante, diminuait la surface et la rendait extrêmement lisse, de sorte que le frottement diminuait dans une énorme proportion.

L'invention n'est pas sans inconvéniens. Les Américains en avaient eu antérieurement l'idée et l'avaient abandonnée après l'avoir expérimentée à bord du *Taney*. Le fil d'acier est sujet à se rouiller malgré toutes les précautions prises pour le protéger en le conservant dans un bain d'huile ou d'eau de chaux. Il forme facilement des coques. Or à l'endroit d'une coque, même redressée de manière à devenir invisible, la force portante est diminuée des trois quarts. Comme les appareils à retirer des échantillons de fonds, indépendamment du poids de fonte destiné à être abandonné, sont d'un prix élevé, qu'on a souvent besoin, tout en exécutant le sondage, de récolter des échantillons d'eau profonde et de suspendre plusieurs thermomètres pour prendre la température à diverses hauteurs, on n'attache pas sans émotion des instrumens coûteux à un mince fil d'acier susceptible de se briser comme du verre pendant l'opération, par suite d'une imperceptible attaque de rouille ou d'une coque redressée, et encore moins facile à distinguer. C'est pourquoi un éminent océanographe auquel une longue pratique a donné une compétence particulière dans ces questions, le professeur J. Y. Buchanan, prétend que se servir d'un fil d'acier, malgré tous les avantages qu'il comporte, lorsqu'il n'est pas absolument indispensable, équivaut à un véritable acte de barbarie a l'égard des instrumens. On en revient donc aujourd'hui, au moins dans certains cas, à la ligne de chanvre, avec poids suspendu de Brooke et accumulateurs suffisamment délicats.

L'autre invention de sir William Thomson consistait à faire inscrire la profondeur atteinte, d'abord par une roue métrique sur laquelle roule le fil en descendant et dont le nombre de tours est enregistré par un compteur, et en même temps par un petit appareil attaché au plomb de sonde et destiné à aller jusqu'au

fond. Il n'est plus besoin de s'inquiéter de la courbure prise par le fil et qui trouble beaucoup l'évaluation de la profondeur.

L'appareil consiste en un tube cylindrique de verre, long d'environ 75 centimètres, large de 2 ou 3 millimètres, fermé à l'une de ses extrémités et ayant été préalablement rempli d'une dissolution de chromate d'argent qui, après dessiccation, laisse un enduit rouge. Le tube, son extrémité fermée tournée vers le haut, est attaché au-dessus du plomb dans un étui métallique percé de trous, afin de donner accès à l'eau. Immergé, rempli d'air, quand il est à 10 mètres de profondeur environ dans la mer, la pression exercée réduit de moitié le volume de cet air, d'après la loi de Mariotte; l'eau monte à la moitié de la hauteur du tube et change la couleur du chromate, qui mouillé, devient jaune. A mesure que le tube descend, l'air contenu est comprimé davantage et l'eau s'y élève plus haut en décolorant le chromate. Lorsque le tube, après avoir été au fond, est remonté, il suffit de mesurer la longueur décolorée pour connaître la profondeur atteinte.

En dépit de quelques inconvéniens, parmi lesquels celui de ne donner d'indications précises que pour de petites profondeurs, le sondeur Thomson est employé à bord de la plupart des bateaux à vapeur parce qu'il peut, grâce à la finesse du fil d'acier qui fend l'eau, servir sans qu'il soit nécessaire d'arrêter la marche du navire. D'ailleurs ces bâtimens ont moins besoin de mesurer des profondeurs que de s'assurer, dans des parages inconnus et par temps de brume, que le fond n'est pas trop près de la surface, Ils cherchent à déterminer une zone de sécurité. Dans ces conditions, aucun appareil ne saurait le remplacer, et son usage, encore plus généralisé, éviterait bien des sinistres.

Un autre appareil, le bathomètre Siemens, offre le précieux avantage de n'exiger ni ligne, ni plomb; il n'est même pas nécessaire de le mettre à l'eau. On se borne à l'installer à bord et à l'observer pour être informé de la distance du fond au-dessus duquel on se trouve. Le principe de sa construction est l'attraction exercée sur une masse de mercure contenue dans un tube très étroit, par la colonne d'eau, de densité sensiblement égale à l'unité, comprise entre le navire et le fond de la mer, continuée par la colonne terrestre, de densité à peu près cinq fois aussi forte, comprise entre ce fond et le centre du globe. La densité moyenne totale varie suivant que la colonne d'eau est plus ou moins haute et

que, par suite, la colonne solide terrestre est moins longue ou plus longue; l'effet d'attraction produit sur le mercure varie en conséquence, et sa mesure indique la profondeur de la mer.

L'instrument a été construit, expérimenté, et l'on en a dit grand bien, puis on n'en a plus parlé, ce qui semblerait faire croire qu'il offre des inconvéniens ou que ses indications manquent de la précision qu'on leur avait d'abord attribuée.

Nous citerons pour mémoire la possibilité d'évaluer la profondeur moyenne d'un océan par la vitesse de translation d'ondes de tremblemens de terre, se propageant à travers cet océan. Le procédé, appliqué au Pacifique, a fourni des résultats assez satisfaisans. Mais il ne s'agit, dans ce cas, que d'une évaluation approchée.

Ces diverses méthodes servent en pleine mer. Elles sont notablement simplifiées quand il s'agit de dresser des cartes hydrographiques à grande échelle, du genre de celles construites par nos ingénieurs le long des côtes et sans dépasser jamais la distance au delà de laquelle la terre cesse d'être visible. Elles ne comportent que de faibles profondeurs, dépassant rarement 200 mètres, et même, le plus souvent, inférieures à 100 mètres. En revanche, leur but principal étant de faciliter l'atterrissage des bâtimens là où la navigation présente le plus de dangers, elles exigent une extrême précision.

Ces levés s'exécutent à bord de bâtimens à vapeur, sauf à l'intérieur des ports ou dans la région immédiatement contiguë au rivage, où ils se font en embarcation.

Après avoir pris des repères à terre, phares, sémaphores, clochers de villages, têtes de roches de forme caractéristique, et avoir reporté sur une carte ces points reliés les uns aux autres par un réseau géodésique, l'ingénieur, sur la passerelle de son bâtiment, s'avance doucement et avec une vitesse uniforme le long d'une ligne déterminée. A des intervalles de temps réguliers, il prend avec un instrument appelé cercle, et assez analogue au sextant des officiers de marine, les angles sous lesquels sont aperçus du point où il se trouve au moins trois des repères dont la position a été fixée. Au même instant, le plomb de sonde, attaché à une ligne de chanvre divisée de mètre en mètre par des chiffons de diverses couleurs, tombe du haut d'une vergue à laquelle il était suspendu, sur l'avant du navire, et descend rapidement au fond. Un homme se tenant sur une petite plate-forme située à

l'arrière et au-dessus de l'eau, laisse filer la ligne dans sa main, et comme la vitesse du bateau a été réglée de telle sorte qu'au moment où le plomb touche le fond il est exactement au-dessous de l'homme tenant la ligne, celui-ci la sent s'arrêter. Il la soulève légèrement, la tend bien verticalement, observe l'affleurement, c'est-à-dire la hauteur de l'eau, et crie la mesure trouvée. Pendant ce temps, l'ingénieur a tracé sur la carte, par la construction géométrique d'au moins deux segmens capables des angles qu'il a pris, la position exacte de la station et il lui attribue la cote trouvée à la sonde. Dans les pays à marée, le brassiage est corrigé et ramené, pour la France, à un niveau uniforme, qui est celui des plus basses mers.

La ligne de sonde, enroulée sur un treuil à vapeur ou électrique, est remontée à bord. Un dispositif simple et ingénieux, un petit chariot qui glisse le long d'une corde tendue entre l'homme qui sonde et la vergue du mât de misaine, prend le plomb et le ramène jusqu'à l'extrémité de cette vergue. Arrivé à pic, on le fait retomber à la mer et on obtient une nouvelle cote de profondeur dans des conditions identiques à celles de l'opération précédente, tandis que l'ingénieur établit lui aussi une nouvelle station dont la position est encore fixée à l'aide de mesures d'angles sur les repères du rivage.

En embarcation, tandis que les canotiers avancent doucement à l'aviron et que l'hydrographe prend ses angles, le sondeur, debout sur une plate-forme à l'avant de la baleinière, balance son plomb une ou deux fois pour lui donner de l'élan et l'envoie aussi loin que possible devant lui. Il laisse la ligne glisser entre ses mains pendant sa descente, la sent s'arrêter dès que le plomb a touché le fond, la tend verticalement et en crie la longueur immergée qui est aussitôt inscrite.

De quelque façon qu'on ait opéré, au large, où la position est donnée par des observations astronomiques, près de la terre ou dans son voisinage immédiat, l'espace de mer est criblé de coups de sonde, dont chacun a sa cote de profondeur. On entoure d'une courbe, sur la carte, tous ceux de même profondeur, et l'on délimite ainsi des aires ou surfaces successives dont tous les points ont des profondeurs comprises entre deux valeurs déterminées. Ces aires isobathes, limitées par les courbes isobathes, sont espacées selon les cas, de mètre en mètre, de 10 en 10 mètres, de 100 en 100 mètres et, dans les portions centrales des océans, de 500,

1 000, 2 000 mètres ou davantage. On dresse ainsi la carte bathymétrique de la région considérée donnant, comme pour les cartes terrestres dressées par courbes isohypses ou d'égale altitude, une idée très nette du relief du terrain. Enfin, pour rendre encore l'image de ce relief plus frappante, il est d'usage de passer sur les aires isobathes une teinte bleue unie, d'autant plus foncée que leur profondeur est plus grande.

L'usage de ces cartes se répand de plus en plus. Elles constituent la véritable base sur laquelle s'appuiera dans la suite toute étude d'ordre statique ou dynamique des phénomènes de la mer. Il en existe plusieurs qui font autorité, — cartes générales, bien entendu, car les cartes de détail construites de cette façon sont innombrables. Je mentionnerai parmi elles les planisphères dressés à l'occasion de la campagne du *Challenger*, par le Dr John Murray, et qu'il a tenus au courant des découvertes récentes, la belle carte allemande de l'*Hydrographisches Amt;* celle de l'océan du Nord, due au professeur Mohn, de Christiania, à la suite des campagnes du *Vöringen;* celles de la Méditerranée orientale et du nord de la Mer-Rouge, d'après les sondages de la frégate autrichienne *Pola*, et d'autres encore. Chaque jour ces documens se perfectionnent, et il serait à désirer que, dès à présent, on commençât en une série de feuilles séparées, une carte d'ensemble du lit océanique sur le globe entier. L'œuvre serait incomparablement plus simple, plus aisée et plus rapide à exécuter que la grande carte géographique au millionième, dont le projet a été préconisé, pour les continens, par le professeur Penck. Cependant les conclusions du savant géographe de Vienne ont fait l'objet de discussions sérieuses pendant le récent congrès international de géographie de Berlin. Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans l'examen de ce projet de carte océanique, mais on ne saurait méconnaître l'intérêt et l'utilité d'un pareil document. Ne serait-ce que par suite de l'énorme développement du réseau télégraphique sous-marin, sous l'impulsion de nécessités d'ordre industriel ou militaire, la première moitié du siècle prochain ne s'achèvera pas sans que l'œuvre ne soit accomplie, publiquement ou secrètement, au moins en Angleterre, et elle sera terminée bien avant la carte continentale.

J. Thoulet.

REVUE MUSICALE

Théâtre de l'Opéra : *Lancelot*, drame lyrique en quatre actes; paroles de Louis Gallet et M. E. Blau, musique de M. Victorin Joncières. — Théâtre de l'Opéra-Comique : *Louise*, roman musical en quatre actes; paroles et musique de M. Gustave Charpentier.

Rien ne manque au *Lancelot* de M. Joncières, de ce qui constituait jadis un opéra, et même un fort bel opéra. Ce très convenable ouvrage est conforme à la lettre, sinon tout à fait à l'esprit, ou au génie, de nombreux chefs-d'œuvre, déjà anciens, et impérissables. Ce n'est pas les chefs-d'œuvre wagnériens que je veux dire : après avoir été l'un des premiers à comprendre Wagner et à l'admirer, M. Joncières est demeuré l'un des derniers, et des plus obstinément résolus, à ne l'imiter point. En quoi d'ailleurs il a eu raison deux fois, et cela, — dans cette affaire surtout, — ne fut pas donné à tout le monde.

L'élément wagnérien à part, tout est réuni dans *Lancelot*. La mélodie y abonde et le *cantabile*, sans fausse honte, s'y épanouit. Ténor, mezzo soprano et baryton, « ils chantent encore » et quelques-uns de leurs chants ne sont pas à mépriser. La tonalité générale, comme la mélodie, n'a rien non plus qui déplaise. M. Joncières a du goût pour les tons « riches. » Il se complaît dans l'opulence, — un peu banale, — du sol ou du ré bémol et du sol dièse mineur.

« Il y a chanter pour chanter, disait Grétry, et chanter pour parler. » D'aucune de ces deux manières, on ne saurait dire que la musique de M. Joncières chante mal. Respectueuse de la voix, elle ne l'est pas moins de la parole. Partout dans *Lancelot* l'accent tombe où il faut et comme il faut. Et l'orchestre non plus ne sonne pas autrement qu'il ne doit et, selon l'ordre accoutumé, le hautbois et la clarinette se répondent. Les rythmes alternent aussi régulièrement que les

timbres, et tantôt le *staccato* et le *legato* se succèdent, tantôt, un solo de violoncelle est suivi par une pédale de cor.

Encore une fois, rien ne fait ici défaut. Pompes chevaleresques et royales, cortèges et chœurs sans accompagnement, fanfares sur la scène et carillons à l'orchestre, *De profundis* dans la coulisse et ballet de féerie avec la valse de rigueur, rien n'a été négligé par le très soigneux ouvrier de cette œuvre complète. Ainsi *Lancelot* reproduit avec fidélité l'appareil ou l'extérieur et jusqu'à la formule de ce qui fut naguère et de ce qu'on appelle encore un « grand opéra. » Et tout cela, semble-t-il, devrait être excellent, et tout cela pourtant n'est que passable. Pourquoi ? sinon parce que la raison ou le secret du génie n'est pas dans la formule, que dis-je ! dans la forme elle-même. Il n'est pas dans la forme, puisque des formes différentes, pour ne pas dire contradictoires, celles d'un *Orphée* et d'un *Lohengrin*, peuvent être belles également ; puisque des œuvres analogues par le dehors sont très souvent, au fond, prodigieusement inégales, et qu'un idéal unique, celui par exemple de l'opéra français ou celui du drame lyrique wagnérien, inspire à Meyerbeer *les Huguenots* ou *le Prophète*, et *Lancelot* à M. Joncières ; la *Tétralogie* ou *Tristan* à Wagner, et *Fervaal* à M. d'Indy. « La cause ! la cause ! » C'est en musique surtout qu'elle est mystérieuse et sans doute inaccessible. Sous les effets et les apparences, elle se dérobe sans cesse ; elle fuit devant les pauvres chercheurs que nous sommes, et sa fuite éternelle, qui fait le charme de notre recherche, en fait aussi l'incertitude et peut-être le néant.

Œuvre d'école, a-t-on dit de *Lancelot*, et cela n'est pas mal dit, à la condition que cela signifie une œuvre non pas d'inexpérience, encore moins d'ignorance, mais de tradition et de respect, une œuvre non pas contraire, mais conforme au passé, et qui se rapproche avec sagesse des grands modèles, plutôt que de s'en écarter avec fracas. *Lancelot* sans doute ne fera pas glorieux le nom de son auteur ; il le laissera justement honoré. Je crains même, en parlant d'une partition plus que beaucoup d'autres sincère et « de bonne foy, » je crains d'avoir manqué sinon de respect, au moins de cette sympathie dont on a dit, je crois, qu'en critique, elle est la grande méthode. Hoffmann a dit plus encore, ou mieux ; Hoffmann, le conteur fantastique, qui ne fut pas seulement un grand poète, mais un excellent musicien et un critique musical de premier ordre. S'il eut des jours d'enthousiasme et des jours de colère ou d'ironie, il en avait aussi d'indulgence et de bonté. Alors il se reprochait ses railleries et ses exigences. Alors il se souvenait que pour être véritable et digne de ce

nom, l'amour de la musique — comme tout autre amour — doit consister et se plaire beaucoup moins à punir qu'à pardonner. Alors la musique en soi lui paraissait si belle, qu'il ne trouvait plus de musique entièrement dépourvue de beauté. « Vois-tu, Johannès, — c'est ainsi qu'il se gourmandait lui-même, — tu me sembles quelquefois très dur dans ton emportement contre toute musique sans génie. Est-il donc une musique absolument sans génie? Et, en retournant la question, est-il donc une musique absolument accomplie, sinon chez les anges?... Et puis, cher Johannès, le simple désir de faire de la musique n'est-il pas déjà quelque chose de vraiment touchant et qui réjouit » (1)? Ainsi la bienveillance d'Hoffmann s'étendait sur toute musique, fût-ce la plus insignifiante ou la plus désagréable. Il excusait les amateurs et ne haïssait plus les virtuoses. Il écoutait avec patience, avec plaisir peut-être, les romances de salon, les chansons de la rue ou du grand chemin. « Les musiciens, disait-il, les musiciens ont raison, » et il leur pardonnait, il les aimait tous pour l'amour de la musique elle-même. Imitons cet amour et, si humbles, si modestes, si pauvres même que soient les dons que nous fait quelquefois la musique, élevons-nous au-dessus de tous les biens, jusqu'à celle qui donne.

Louise, qu'on attendait avec impatience et qui n'a pas trompé cette attente, témoigne d'un très grand talent et d'une erreur grave. On savait, d'ailleurs, à quel point était doué de l'un et capable de l'autre le musicien des *Impressions d'Italie* et de la *Vie du Poète*. Je ne connais des *Impressions d'Italie* qu'une variante ou une transcription. C'est une chanson de muletier, qui se chante en cheminant au soleil, sur quelque sentier des montagnes d'Albano ou de la Sabine. Chanson d'amour, de colère et de désespoir, les « grelots des mules sonores » l'accompagnent; un chœur lointain et délicieux de jeunes filles à la fontaine lui répond. Cela est éclatant et sauvage, dramatique et pittoresque. Au temps où le « jeune maître, » comme on appela très vite M. Charpentier, aimait d'assortir la couleur typographique à la couleur musicale de ses œuvres, il fit graver en bleu cette mélodie, et fit bien : elle est vraiment d'azur.

Dans la « nature » ou le « tempérament » de l'artiste, voilà la part de Rome. Paris, et plus spécialement Montmartre, en eut une autre et c'est la *Vie du Poète*. Trois grands morceaux forment cette symphonie

(1) Hoffmann, *Kreisleriana* (*Fantaisies à la manière de Callot*, traduction et introduction par M. H. de Curzon, 1 vol.; Paris, Hachette).

avec chant, à demi romantique et naturaliste à demi. Le second épisode à lui seul (Le poète appelé par les voix de la Nuit) parut naguère et demeure encore aujourd'huî une grande et belle chose : belle de sentiment et d'exécution, d'abondance et pourtant de sagesse, de rêverie, de mystère et de tristesse pure. Le dernier tableau (Une fête à Montmartre) fit un peu de scandale et beaucoup de plaisir. Plaisir vulgaire, pour ne pas dire davantage ; tableau de genre et de mœurs (du plus mauvais genre et des mœurs les moins relevées), brossé par une main qu'on eut raison d'appeler une patte, car elle poussait la vigueur de la touche au delà de la brutalité. Mais le mouvement, la couleur, la vie surtout emporta toutes les résistances. On s'indigna un peu, mais on admira davantage. Montmartre entra dans la symphonie lyrique ; la Butte avait trouvé son musicien.

Aujourd'hui encore il lui demeure fidèle. C'est à Montmartre qu'il a demandé l'inspiration ou l'esprit, les personnages, le décor et souvent le langage de son « roman musical. » Il est très simple, ce « roman » et ne consiste que dans les amours contrariées et victorieuses tour à tour de Louise, une ouvrière, et de Julien, poète de brasserie et bohême. Premier acte : les parens de Louise refusent leur consentement au mariage. Acte second : Louise quitte son atelier de couture et sa famille pour suivre Julien. Acte trois : Louise goûte les douceurs de l'union libre ; elle est proclamée et couronnée Muse. Mais sa mère, au nom de son père malade, vient l'arracher aux délices réunies de la passion et du couronnement. Dernier acte : les parens, ayant repris leur fille, entendent la garder. Louise, résignée d'abord, ne tarde pas à se révolter ; suppliée en vain, puis maudite, puis chassée par son père, elle retourne à ses amours.

Avant de contester la « musicalité » du sujet, louons bien vite et bien haut le talent du musicien. La musique de M. Charpentier est ingénieuse et elle est claire ; elle a le charme souvent, quelquefois la puissance, et surtout et toujours elle a la vie. Elle nous gagne tout d'abord par l'agrément des sonorités. Je veux bien que l'instrumentation ne soit que le dehors et comme le vêtement ou la parure de la musique, mais ici, le dehors est délicieux et nous engage. L'abus des violoncelles et des harpes fait quelquefois le vêtement un peu lâche, un peu clinquante la parure. Il n'en est pas moins vrai que par la tenue générale, par le concours ou la division des élémens, par la valeur expressive et psychologique des timbres, l'orchestre de M. Charpentier est décidément d'un « jeune maître ». Il atténue et fond certaines harmonies ; il rend leur passage plus facile et moins rude leur rencontre.

Partout enfin, ou presque partout, il donne l'impression de la plénitude sans encombrement et de la transparence unie à la profondeur.

Rien n'est moins au goût et peut-être à la portée de l'école contemporaine que l'invention mélodique. Dans une œuvre même comme celle-ci, la matière première, la substance musicale pourrait avoir plus d'abondance et d'originalité. Quelques thèmes néanmoins ont leur prix. Le motif d'amour, arpège éclatant qui monte et s'élance, est un beau mouvement de passion, de jeunesse et de joie. Avec le cri populaire : *Voilà l' Plaisir, Mesdames!* il domine toute la partition. Je trouve beaucoup de convenance et de vérité dramatique, un peu moins de nouveauté musicale dans l'épisode symphonique qui accompagne, au premier acte, la rentrée du père et le repas commun. Au dernier acte enfin, quand le père a pris sur ses genoux l'enfant égarée et farouche, lorsque soupire tout bas, mêlée à des harmonies câlines, enveloppée de sonorités qui fondent le cœur, la vieille chanson des berceaux, qui de nous a pu l'entendre sans un vague désir de larmes! Ailleurs, la mélodie ou l'idée semble un peu brève ; elle brille un instant et disparaît. Mais c'est le style du jour. Nous préférons maintenant aux grandes lignes et aux larges touches les hachures, presque les points. Le détail significatif, intéressant, un peu mince, remplace le parti pris et la généralisation d'autrefois. La musique suit l'action, le discours, et dans *Louise*, le discours n'est pas seulement difficile à suivre : il est parfois désagréable. Si le récitatif est la moins bonne partie de l'ouvrage, il en faut accuser la parole, dont la musique ne peut trop souvent que souligner la platitude et la vulgarité.

Inutile d'ajouter que pour le musicien de *Louise*, le travail du *leitmotiv* est un jeu ; rarement un jeu de patience, car il ne trahit presque jamais l'effort ou seulement la recherche ; plus souvent un jeu d'esprit, quelquefois même un jeu de mots : soit que la voix alanguie des ouvrières, soit que la voix étranglée du père chassant Louise, donne au thème ramené de *Voilà l'Plaisir, Mesdames!* l'expression du désir et du rêve, ou celle de l'ironie, de l'insulte et de la malédiction. Les cris de Paris! Le musicien de Paris par excellence n'y pouvait être indifférent. Il a suivi le conseil de Rameau : il a écouté « les gens qui *chantent* ce qu'ils *crient* dans les rues. » Et ces cris ou ces chants ont fourni d'eux-mêmes à M. Charpentier çà et là un effet touchant ou pathétique, partout le décor ou le « milieu » de son drame. D'eux-mêmes? non pas, et l'artiste, si j'ose ainsi parler, y a mis beaucoup du sien. Si dans l'introduction du second acte (*Paris qui s'éveille*) il les présente un peu trop comme sur une carte d'échantillons, ailleurs il les développe, les

combine ou les isole, il les éloigne ou les rapproche avec le sentiment le plus juste et le plus délicat du paysage parisien. A cet égard, la fin du second tableau est une chose exquise. Nous disions que la qualité maîtresse de la musique de M. Charpentier, c'est la vie. Elle anime également les individus, la foule et jusqu'aux choses elles-mêmes. Elle emplit de son bourdonnement l'extraordinaire tableau de l'atelier de couture. Elle fait d'abord vulgaire, ou du moins trop facile à dessein, puis douloureuse et enfin déchirante, la sérénade chantée par Julien sous les fenêtres et qui décide Louise à partir. Elle éclate, elle déborde, cette vie, dans les chœurs débraillés et grouillans du couronnement de la muse. Vivans, le premier acte et le dernier : l'un, d'une vie tour à tour souriante et attristée; l'autre, d'une vie d'abord irritée sourdement, puis exaspérée et tragique. Vivante, oh! de quelle vie mélancolique et douce, matinale et printanière, cette fin du second tableau, dont le charme demeurera toujours en nous! Louise a refusé de suivre Julien et, le laissant dehors, elle est entrée à l'atelier. Songeur, un peu chagrin, le jeune homme s'éloigne, et dans le silence, au tiède soleil d'avril, on n'entend plus, très loin, que les voix de Paris. Modestes et pauvres voix, mais familières, depuis notre enfance, à nos joies comme à nos peines *Nessun maggior dolore,* chantait naguère le gondolier sous les fenêtres de la pensive Desdemona. Elles chantent de même, ces voix qui sont aussi du peuple, elles chantent autour d'un héros moins noble, mais pensif aussi et malheureux, et telle est la magie de leur chant que nous doutons un moment si la ruelle de Montmartre ne vaut pas la lagune de Venise et si tous les êtres et toutes les choses n'ont pas les mêmes droits à la musique et des titres égaux devant la beauté.

Et pourtant! pourtant!...

Dans son beau livre *l'Art et la Nature*, Victor Cherbuliez a raconté qu'un jour une dame qui adorait la musique lui demanda : « Avez-vous jamais rencontré un musicien réaliste? Autant que je le puis savoir, ajouta-t-elle, un réaliste fait profession de croire que tous les hommes sont des coquins. C'est une chose qu'il peut dire en vers ou en prose, mais je le défie de la dire en majeur ou en mineur. » Puis la dame se répandit en propos étrangers, et même contraires à toute juste notion comme à toute définition exacte du réalisme musical. Enfin « elle fit une pause et je tâchai de lui prouver que le vrai réalisme n'était pas ce qu'elle pensait et qu'il a son mot à dire en musique comme dans tous les arts. Mais elle ne m'écouta pas. »

Elle eut tort. Elle aurait beaucoup appris. « La musique, lui aurait

dit d'abord Cherbuliez, a trop souvent payé tribut aux beautés convenues et le réalisme lui a rendu d'inappréciables services en l'affranchissant de ses routines, en brisant les vieux moules, en faisant la guerre aux coupes et aux rythmes artificiels, aux banalités insipides, aux fioritures déplacées et aux fades vocalises. »

Certes, parmi les effets du réalisme sur la musique, on n'en trouverait ni de moins contestable, ni de plus heureux. Le maître critique en apercevait encore un autre : « Par l'importance toute nouvelle qu'il a donnée aux instrumens et par la prédominance alternée de l'orchestre et de la voix, le réalisme a rendu le drame lyrique plus vrai ; il l'a rapproché de la nature, qui nous montre toujours les choses dans leur milieu. » La passion, que la musique dramatique s'efforce de représenter, n'existe et n'agit pas seule. Elle a l'univers pour théâtre et pour témoin. Elle rencontre à côté d'elle, devant elle, des auxiliaires et des ennemis. Elle trouve des obstacles qui l'arrêtent, s'ils ne l'excitent davantage, et des juges qui la condamnent, à moins qu'elle ne les corrompe. Elle livre des combats, dont elle sort triomphante ou vaincue. Transportant dans l'ordre du drame lyrique ces deux élémens de la vie, Cherbuliez remercie le réalisme d'en avoir déterminé plus nettement, d'en marquer avec plus de force le concours ou le conflit, et cette seconde interprétation du réalisme en musique, moins générale et plus détournée que la première, ne laisse pourtant pas d'être originale et de contenir une part et comme un nouvel éclat de vérité.

Le réalisme est autre chose encore et, sous une dernière forme, il est, pour la musique et pour l'art en général, une des conditions, une des lois de sa nature et de son être. Imitation de la vie, j'entends de la vie intérieure et morale, la musique en doit être une imitation fidèle, et les mélodies et les accords, les rythmes et les timbres, encore plus que les couleurs et les lignes, ont pour modèle unique le sentiment ou l'âme, autrement dit la plus réelle de toutes les réalités. Comme au poète, au peintre, au sculpteur, l'humanité dit au musicien : « Regarde, ou plutôt écoute s'il est une douleur égale à ma douleur, une joie semblable à ma joie ! » et de Palestrina jusqu'à Wagner, il n'y a de musique impérissable que la musique « ressemblante, » celle où l'humanité, joyeuse ou triste, se reconnaît.

Réaliste ! Un musicien de la valeur de M. Charpentier l'est assurément de ces trois manières, légitimes et même nobles toutes trois. Pourquoi faut-il qu'il le soit aussi d'une façon moins haute, et qu'il associe trop volontiers la musique à ce qu'il y a tantôt de plus insi-

gnifiant et tantôt de plus vulgaire dans la réalité! *Nihil humani a me alienum* n'est pas la devise de la musique. Indifférentes, à moins qu'elles ne soient indignes, il y a des choses et surtout des paroles humaines, qui ne méritent pas d'être chantées. Loin de nous la pensée d'exclure de la musique les humbles et les petits! Deux fois sacré, le droit des pauvres ne s'exerce pas seulement sur l'argent, mais sur la beauté. Ce droit à la vie esthétique, à l'être supérieur, idéal, la musique l'a reconnu de tout temps aux plus modestes d'entre nous. Le jour où par la voix de Heinrich Schütz, le grand primitif allemand, la musique a chanté, pour la première fois peut-être, le : *Venite ad me* de Jésus, elle a souscrit à l'appel et à la promesse divine. Elle ne l'a jamais trahie. Beethoven a fait danser des paysans. Il a plaint, — et de quelle sublime plainte! — la mort obscure de Clärchen, « la petite Claire, » une pauvre fille. Schubert a voué le meilleur de son génie aux gens sans gloire, et même sans nom : au joueur de vielle, au pêcheur de truites, au postillon, et à ce cavalier inconnu qui serre dans ses bras son enfant. La musique, avec le temps, ne s'est pas endurcie : ce sont d'humbles héroïnes que Marguerite et Mireille, et le triste amoureux de Carmen est un brigadier, à peine un peu plus qu'un soldat.

Que la musique aille donc au peuple; qu'elle soit faite à la fois pour lui et par lui, ou de lui. Mais qu'elle le soit au moins de ce qu'il a de meilleur : de son humilité, de sa misère même, plutôt que de sa trivialité et de sa bassesse. Si plus d'une page de *Louise* est hautement populaire, d'autres sont loin de l'être ainsi. Dans la scène muette du repas de famille (d'une famille d'ouvriers), au premier acte; au quatrième acte, dans la berceuse exquise du père essayant de retenir son enfant, un Fromentin aurait aimé ce qu'il nomma si bien, à propos de l'art hollandais — qu'on peut rappeler ici — « la cordialité pour le réel. » En de tels passages, la musique a su, comme dit encore Fromentin « devenir humble pour les choses humbles; entrer familièrement dans leur intimité, affectueusement dans leurs manières d'être. » A force de bienveillance et de sympathie, elle est montée de l'ordre de l'esprit à celui de la charité. Mais ailleurs, comme elle est descendue et tombée! La parole, encore plus que le sujet ou l'action, est coupable de sa chute. On aura beau combattre, j'espère qu'on ne vaincra jamais la répulsion de la musique pour ce réalisme qui ne consiste que dans la représentation de la vie la plus ordinaire et surtout dans l'alliance avec le langage le plus commun. Il y a dans cette incompatibilité quelque chose d'instinctif et d'essentiel, ou de spécifique à la

musique même. Elle répugne par nature, non seulement à la grossièreté de l'argot, mais à la vulgarité de la prose, j'entends d'une prose vulgaire. Si jadis, en dépit de la condition modeste et moderne des personnages (sauf Pierrot), la pantomime de *l'Enfant prodigue* parut en son genre un petit chef-d'œuvre, c'est justement parce qu'elle était une pantomime. Le silence y fut en quelque sorte le gardien et le garant de la beauté. Mais dans *Louise*, on chante trop souvent ce qui ne mériterait pas même d'être parlé. Je ne sais rien d'aussi peu lyrique, rien qui comporte aussi peu, qui supporte aussi mal la musique, que la causerie familiale et plus que familière des parens de Louise, ou les plaintes, reproches et réclamations de la mère venant reprendre Louise à Julien; rien, si ce n'est les propos échangés vers quatre heures du matin, au pied de la butte Montmartre, par un chiffonnier, une laitière, une plieuse de journaux et deux sergens de ville, réunis autour d'une « poubelle renversée. » Dans une lettre de Dumas fils à Gounod, j'ai lu cette parole profonde : « Vous avez de la chance, vous autres musiciens, vous n'êtes pas forcés d'appeler les choses par leur nom. » Pourquoi renoncer, au lieu d'en profiter, à cette heureuse dispense! Que la musique en soit jalouse, plutôt que d'en paraître, comme elle fait ici, dédaigneuse et presque humiliée. Aussitôt qu'elle l'abdique, elle se dégrade; au contact de la parole indigne, ou seulement insignifiante, elle s'abaisse elle-même, au lieu de l'élever. Entre ces deux modes inégaux, que dis-je, inconciliables, de l'expression, un contraste et même une contradiction se produit. Elle peut devenir, Auber et surtout Offenbach en ont donné des exemples, un élément d'esprit, d'ironie légère ou d'énorme caricature; j'ai peur qu'elle ne soit jamais que nuisible, et peut-être mortelle à la véritable, à la sérieuse beauté.

Il y a plus, et le style et peut-être l'action de *Louise* menace la musique non seulement dans sa dignité, mais en quelque sorte dans son étendue. En même temps que le langage le plus noble, la musique est le plus général et le plus mystérieux. A tous ces titres, elle ne doit exprimer ni rien de trop bas, ni rien de trop particulier ou de trop concret. Or, quand le chœur entonne devant Louise couronnée un refrain comme celui-ci : « C'est épastrouillant, abracadabrant! C'est plus *bath* qu'à l'Opéra! N'y a qu'à Montmartre qu'on voit ça! » Il semble bien que le propre (si je puis dire) d'une telle allégresse et d'une telle acclamation soit à la fois d'être vulgaire et d'être spéciale. Voilà, pour la musique au moins, le second inconvénient des sujets modernes, de ceux qui, dans le temps ou dans l'espace, nous sont trop

prochains ou trop présens. Je retrouvais dernièrement, dans les *Essais de psychologie* de M. Paul Bourget, une observation qu'on peut étendre à la musique : « Il est certain que l'époque contemporaine et que nos propres destinées nous fournissent la matière la moins susceptible d'être intellectualisée, si l'on peut dire. Nous ne saurions nous en former qu'une représentation partielle et partiale, incomplète et troublée, qui ne nous permet pas d'en dégager sûrement, nettement, les lignes durables et comme d'essence idéale et nécessaire. » Partielle et partiale, étroite en même temps qu'inférieure, telle est bien la représentation de la vie que M. Charpentier semble préférer encore. Il est heureusement très capable de l'élever et de l'agrandir. « La rue me saoule, » aurait-il déclaré, un peu brutalement. Il connaîtra d'autres ivresses, plus nobles et, pour ainsi parler, moins locales. Musique française, a-t-on dit de sa musique. Souhaitons que ce ne soit pas trop dire, et que cette musique souvent urbaine, faubourienne seulement, devienne nationale, et même universelle un jour. Paris n'est pas la France entière, et Montmartre n'est même pas tout Paris. Que M. Charpentier descende de ces hauteurs, qui ne sont que topographiques. On assure déjà qu'il pense à les abandonner, au moins en esprit. Nous nous réjouirons s'il gravit d'autres cimes, et s'il y demeure ; si, pour un idéalisme plus élevé et plus large, un musicien tel que celui-là renonce à certain réalisme qui risque de rétrécir la musique, en même temps que de l'abaisser.

Le début de Mlle Rioton dans le rôle de Louise est plus qu'une promesse. M. Fugère sait être un père noble en même temps qu'un père ouvrier. Il joue et chante admirablement son personnage. Quant à Mme Deschamps, elle vit le sien. Épouse ou mère, à table ou dans la cuisine, qu'elle écume son pot ou gifle sa fille, on ne saurait être peuple avec plus de naturel et de vérité. M. Messager dirige excellemment un excellent orchestre et la mise en scène est une merveille de réalisme, parfois même de poésie.

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

28 février.

La quinzaine qui vient de s'écouler n'a pas été fertile en événemens importans, du moins à l'intérieur. On n'y trouverait presque rien à signaler, si la Haute Cour n'avait pas eu à se réunir une fois de plus pour purger le territoire de la présence d'un homme que le ministère jugeait infiniment dangereux pour la République, M. Marcel Habert. Ceux qui ont connu autrefois M. Marcel Habert ont peine à croire qu'il soit devenu si redoutable, rien qu'en se frottant à M. Déroulède : il s'agite assurément beaucoup, mais cela ne suffit pas pour agiter les autres, et, en fait, son intervention personnelle dans nos affaires était passée plutôt inaperçue. Le jour des obsèques de M. Félix Faure, il s'est trouvé avec M. Déroulède sur la place de la Nation, mais ce n'est pas lui qui a arrêté par la bride le cheval d'un général, ni qui a cherché à le mettre sur le chemin de l'Élysée : son rôle paraît s'être réduit à peu de chose, sinon même à rien du tout. Traduit devant la Cour d'assises de la Seine avec M. Déroulède, M. Marcel Habert avait été acquitté comme lui. Pour tous ces motifs, on croyait que la Haute Cour l'acquitterait aussi. Mais on le croyait encore et surtout pour un motif d'ordre plus général, à savoir que cette affaire a assez duré et que, par un temps où il y a déjà de l'amnistie dans l'air, il ne semblait pas très à propos pour la Haute Cour d'augmenter sans nécessité le nombre des condamnés. Elle aurait répondu à un sentiment à peu près universel en mettant en liberté M. Marcel Habert; elle a préféré s'acharner sur lui avec une sévérité intempestive, dont personne, pas même le gouvernement, ne lui saura gré, car, au fond, elle est gênante comme un excès de zèle et une maladresse.

Au seuil de ce procès, *in limine litis*, se dressait une question, celle de savoir par qui devait être jugé M. Marcel Habert, accusé de complot et d'attentat. La réponse, en principe, n'était pas douteuse : le juge, c'est le Sénat. Et qu'est-ce que le Sénat ? C'est une de nos deux assemblées législatives : la définition vient de la Constitution elle-même.

Me Chenu, l'avocat de M. Marcel Habert, en a tiré la conclusion que le Sénat, agissant comme Haute Cour, devait avoir la même composition que le Sénat agissant comme organe législatif, c'est-à-dire qu'il devait comprendre la totalité de ses membres. Il s'agit du droit et non pas du fait. En fait, il y a toujours des membres manquans pour des motifs qui leur sont personnels. Ils peuvent être malades. Ils peuvent avoir été empêchés de se rendre à la première séance où est lu le réquisitoire introductif d'instance, ou même à une des séances ultérieures, et dès lors, ils sont frappés d'une incapacité légale ; mais c'est leur faute, et ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux. Tout différent est le cas des sénateurs élus ou réélus le 28 janvier dernier. Ils sont sénateurs au même titre que les autres ; pourquoi n'auraient-ils pas comme eux le droit de juger ? Le fait même qu'ils sont plus près du corps électoral, et qu'ils représentent le dernier état de l'opinion publique, serait-il pour eux une cause d'exclusion ? La défense ne l'a pas cru ; elle a réclamé pour juger M. Marcel Habert le Sénat tout entier. M. le Procureur général s'y est opposé pour deux motifs de valeur très inégale. Le premier, le plus faible à notre sens, est que les sénateurs élus ou réélus le 28 janvier sont, au point de vue parlementaire, des hommes tout nouveaux et qu'ils ne peuvent pas prendre la suite d'une affaire dont les débuts sont antérieurs à leur élection. Cela est vrai matériellement de ceux qui ont été élus le 28 janvier pour la première fois, mais ne l'est que fictivement pour ceux qui ont été réélus et qui avaient assisté à toutes les séances du procès. Le second motif sur lequel s'est appuyé M. le Procureur général est plus grave. La loi n'a pas voulu, a-t-il dit, qu'une affaire déjà en cause puisse être jamais portée du terrain judiciaire sur le terrain électoral, ce qui serait la destruction même de l'idée de justice. Le jour, en effet, où des candidats seraient amenés à faire connaître aux électeurs leur opinion sur la culpabilité de tel ou tel accusé, et où ils recevraient d'eux le mandat impératif, avoué ou déguisé, de prononcer un acquittement ou une condamnation, le juge véritable, contrairement à la loi et aux garanties qu'elle a entendu établir, serait l'électeur et non pas l'élu. Il y avait là, nous le reconnaissons, une raison très forte de prononcer l'exclusion de tous les élus ou réélus du 28 janvier. Mais alors on se trouvait placé dans une situation contradictoire, d'où il était impossible de sortir.

Si on admettait comme membres de la Haute Cour la totalité des sénateurs, on s'exposait aux inconvéniens moraux que nous venons d'indiquer ; et, si on ne les admettait pas, on s'exposait à n'avoir qu'une

Haute Cour tronquée, privée de plus d'un tiers de ses membres, et qui n'était plus le Sénat. Me Chenu a été plus loin : il a montré quelles seraient, ou du moins quelles pourraient être les conséquences extrêmes du système de M. le Procureur général. Ce système exclut aujourd'hui de la Haute Cour un tiers du Sénat; pourquoi? Parce qu'il a été renouvelé. Mais, dans trois ans, un autre tiers l'aura été à son tour, et, dans six ans, le dernier tiers le sera aussi, de sorte qu'au bout de ce cycle, le Sénat qui a connu du commencement de l'affaire sera renouvelé dans toutes ses parties. Il y a encore un accusé qui s'est soustrait à ses juges par la fuite, c'est M. de Lur-Saluces : le crime qu'il a commis ou qu'on lui reproche ne se prescrit que par vingt ans. Qu'arrivera-t-il si M. de Lur-Saluces rentre en France dans trois? Un second tiers du Sénat ne pourra pas siéger, et la Haute Cour sera ainsi privée des deux tiers de ses membres. Il n'en restera plus qu'un, et encore est-il à prévoir que, pour toutes sortes de motifs, ce dernier tiers aura subi du temps les irréparables outrages; il se sera égrené sur la route de la vie. Mais allons plus loin, et supposons que M. de Lur-Saluces ne revienne que dans six ans : cette fois, le dernier tiers aura subi le sort des deux premiers, il aura été renouvelé, il sera devenu impropre à siéger à la Haute Cour, et alors quels juges pourra-t-on offrir à M. de Lur-Saluces? Le combat finira-t-il faute de combattans? Peut-être non : il restera les inamovibles, comme le carré de la vieille garde à Waterloo. Et même rien ne prouve qu'ils pourront encore former un carré, car ils ne sont pas aujourd'hui beaucoup plus d'une quinzaine, et combien seront-ils dans six ans? C'est la démonstration par l'absurde du vice de la loi invoquée par M. le Procureur général. On y voit une fois de plus la preuve de l'imprévoyance du législateur; peut-être faut-il dire de sa légèreté, car, dans la discussion de la loi, le cas a été parfaitement prévu; mais, a dit le rapporteur, il se présentera bien rarement. Le malheur a voulu qu'il se présentât la première fois que la loi a été appliquée, et la vérité est qu'il pourra se présenter à peu près toujours, parce qu'il y aura presque toujours des inculpés qui s'enfuiront au delà des frontières et choisiront, suivant leurs convenances, le moment de leur retour. Ils verront leurs juges se raréfier de plus en plus; tous les trois ans, ils en perdront un tiers; au bout de trois ans, ils n'en auront plus du tout. Voilà où conduisent les lois politiques, faites à la hâte dans un moment de trouble, comme l'a été celle de 1889. On était alors en plein boulangisme, et c'est pour parer à ce péril que la loi a été improvisée. Si le général Boulanger n'avait

pas eu la sottise de se tuer, il aurait pu, depuis quelques années déjà, revenir en France et y braver ses juges avec d'autant plus de crânerie qu'il n'en aurait plus trouvé. Mais lui non plus n'avait pas tout prévu.

Quant à la Haute Cour, n'étant pas responsable de la loi, elle l'a appliquée aujourd'hui sans se préoccuper de ce qui pourrait en arriver demain. Le temps arrange bien des choses; et, puisque nous avons parlé d'amnistie, il n'est pas téméraire de penser qu'il y en aura eu une avant que M. de Lur-Saluces soit pris du désir de se faire juger. En attendant, il y aura deux exilés au lieu d'un à Saint-Sébastien; mais nous ne nous en porterons pas mieux, et nous aurions même grand tort de croire qu'il suffise de pareils moyens pour nous guérir du mal dont nous souffrons en ce moment. Ce mal, nous l'avons dit souvent, est dans le désordre qui est en haut. Aussi longtemps que nous aurons un ministère condamné par sa composition même à suivre docilement les suggestions des radicaux et des socialistes, nous devons nous considérer comme très sérieusement menacés.

Ce n'est pas que ce ministère ne nous accorde quelques momens de répit; au fond, il n'a qu'une préoccupation, qui est de vivre, et, lorsqu'il a donné quelques satisfactions aux partis avancés, il s'applique à rassurer de son mieux les partis modérés, en faisant ou en laissant entendre qu'après tout, il ne tient pas outre mesure aux projets de loi qu'il a présentés, et qu'on pourra en faire ce qu'on voudra. Il se livre aux efforts les plus habiles pour atteindre, en s'exposant aux moindres risques, l'ouverture de l'Exposition universelle, et, pour avoir plus de chances d'y réussir, il a avancé la date de cette ouverture d'une quinzaine de jours. La tradition fixait cette date au 1er mai; le ministère l'a fixée au 14 avril. Cette décision est-elle justifiée par l'état des travaux, qui seraient déjà très avancés? Il suffit de jeter un coup d'œil sur les chantiers pour reconnaître le contraire. S'explique-t-elle par la douceur exceptionnelle de la saison et par les premiers effluves du printemps qui auraient été ressentis par nos ministres? En ce cas, ils auraient été les seuls à en éprouver l'impression. Il faut donc bien croire que la décision prise n'a d'autre objet que celui que nous avons indiqué. D'autre part, pour éviter les discussions délicates qui pourraient se produire, et qui se produiraient même inévitablement si le budget était terminé, on le fait durer aussi longtemps que possible et on y réussit admirablement. L'autre jour, les Chambres ont voté sans débat un troisième douzième provisoire qui, au train dont marchent les choses, ne sera peut-être pas le dernier. Ce n'est pas

que, même dans la discussion du budget, il n'y ait des momens difficiles à passer. Il y a trois ou quatre jours, par exemple, un orateur de la gauche a reproché subitement au cabinet d'avoir violé la loi de 1893, qui interdit d'envoyer dans les colonies des soldats non rengagés de l'armée de terre. Il s'agissait de la défense de Diego-Suarez, et certes il y avait là un intérêt qui, en ce moment surtout et dans l'incertitude où nous sommes de l'avenir, ne doit pas être négligé. Mais ce n'est pas une raison pour violer la loi et elle avait été incontestablement violée. Aussi le ministère a-t-il passé ce qu'on appelle un mauvais quart d'heure, et M. le président du Conseil a-t-il dû, pour le sauver, donner de sa personne et poser la question de confiance. En somme, il demandait un bill d'indemnité et il l'a obtenu; mais ses amis ont un moment tremblé. Quelques précautions qu'on prenne, ils trembleront encore jusqu'à l'ouverture de l'Exposition universelle. Alors, on ne manquera pas de dire que nous avons des invités, que nous ne pouvons plus faire du bruit chez nous, qu'il serait tout à fait malséant de donner au monde le spectacle de nos discordes intérieures et surtout d'une crise gouvernementale. Le plus sûr moyen pour atteindre ce résultat sera de persuader à la Chambre de s'en aller en vacances : la majorité ne demandera pas mieux. Voilà comment on espère faire vivre le ministère jusqu'à la rentrée d'automne, et nous n'hésitons pas à dire qu'il y a là un danger très supérieur à celui qu'ont jamais pu nous faire courir M. Déroulède et M. Marcel Habert, même le jour où ils ont voulu conduire un cheval à l'Élysée.

Pendant ce temps on préparera peu à peu l'opinion, qui s'y est montrée jusqu'ici assez réfractaire, aux projets de loi déposés par le cabinet. Les deux plus importans, à coup sûr, sont ceux qui visent les libertés d'enseignement et d'association. Ils ne sont déjà plus tout à fait intacts: le premier, du moins, a subi quelques avaries dans la commission parlementaire présidée par M. Ribot, car elle s'est montrée en majorité favorable à la liberté. Il n'en est pas moins très bon, très utile et très prudent que les adversaires du projet de loi s'organisent dans toute la France, et continuent de dénoncer un danger qui est encore très loin d'être dissipé. M. Brunetière prononçait, il y a quelques jours, à l'hôtel des Sociétés savantes, une éloquente conférence sur ce sujet. M. le comte d'Haussonville présidait la séance; il l'a ouverte par quelques paroles où la question était fort bien posée, et le projet ministériel démontré contraire à la liberté, à l'égalité et à la fraternité que nous avons inscrites sur tant de murs, ce qui ne saurait dispenser de les mettre aussi dans nos lois. M. Brunetière, dont nous ne

voulons pas ici reproduire tous les argumens, a donné plus de développemens à sa thèse, et il a prouvé avec force que la liberté, en matière d'enseignement, était conforme : à l'intérêt de l'individu, car elle n'est qu'un prolongement et comme une application nouvelle et nécessaire de la liberté de penser et d'écrire; à l'intérêt de l'Université, qu'elle a obligée à marcher plus vite dans la voie du progrès, et qui, incitée par la concurrence, a introduit en effet chez elle, non seulement dans ses méthodes, mais dans l'architecture même et la disposition intérieure de ses établissemens, les perfectionnemens les plus heureux; à l'intérêt de ses professeurs, qu'elle a affranchis de l'autorité, on pourrait même dire du despotisme d'une doctrine officielle, et dont elle a assuré la propre indépendance intellectuelle; enfin, à l'intérêt des familles, où elle a maintenu la paix domestique, et aussi le respect que le père et la mère ont toujours le droit d'exiger pour leurs convictions et leurs croyances les plus intimes : et, si la liberté de l'enseignement est conforme à la fois aux intérêts de l'individu, de l'Université et des familles, sans doute on peut dire qu'elle l'est aussi à ceux de l'État, car qu'est-ce donc que l'État, si ce n'est nous tous, si ce n'est tout le monde, et de quel droit en ferait-on une sorte d'entité métaphysique qui aurait sur nous et nos enfans, au point de vue de la direction de nos esprits et de nos consciences, une autorité qu'il faudrait qualifier de droit divin, si ce mot pouvait s'appliquer à quoi que ce soit aujourd'hui? Il s'agirait, en tout cas, d'un droit qui serait antérieur et supérieur à nos volontés. Nous ne le reconnaissons pas à l'État.

M. Brunetière ne lui conteste pas celui d'enseigner. Il pourrait le faire en théorie, car, si le droit d'enseigner était inhérent à l'État, l'État l'exercerait partout, et nous connaissons des pays où il ne songe même pas à le faire. Mais, en France, il y a un grand fait historique d'où est sortie l'Université telle qu'elle existe aujourd'hui, avec les modifications que le temps y a introduites. Ce fait est très respectable. L'Université, chez nous, correspond à un besoin. Si certaines familles veulent faire élever leurs enfans d'une certaine manière, d'autres veulent pour les leurs une instruction qui s'inspire d'un autre esprit. Le droit des secondes est aussi sacré que celui des autres; et il faut bien reconnaître que, dans la constitution actuelle de notre société, dénués comme nous le sommes depuis si longtemps de toute loi libérale sur les associations et ayant dès lors perdu toute habitude de nous associer, menacés d'ailleurs de ne pas voir une telle loi votée et appliquée de sitôt, l'intervention de l'État est indispensable pour donner un

pendant à la force éducatrice des congrégations enseignantes et pour y faire contrepoids. Que l'État enseigne donc sous le nom d'Université, soit. L'Université a été une des plus grandes institutions qui soient sorties de la puissante main de l'Empereur au début du siècle, et une de celles qui l'ont traversé avec le plus d'honneur. M. d'Haussonville, qui a été son élève, lui a rendu hommage comme M. Brunetière, avec une sympathie pleine de reconnaissance. Tout ce qu'on lui dispute, c'est le monopole que lui avait donné Napoléon, que la Restauration lui a maintenu parce qu'elle y voyait un instrument de règne, mais qui, attaqué dès ce moment, a perdu de sa force sous le gouvernement de Juillet, et a été finalement supprimé par deux républiques, en 1850 et en 1875. A la première de ces dates a été organisée la liberté de l'enseignement secondaire, et à la seconde la liberté de l'enseignement supérieur. Est-ce à dire que tout soit parfait dans ces deux lois, et surtout dans la première? Non, certes, et M. Brunetière ne l'a pas dit. On a souvent qualifié la loi de 1850 de loi de réaction, comme si cette épithète suffisait à la condamner. Tout est action et réaction dans la nature et dans la vie : toute action n'est pas bonne par elle-même et toute réaction n'est pas mauvaise. Réagir contre un excès ou un abus est un bien. Il faut donc distinguer dans la loi de 1850.

En tant qu'elle a réagi contre le monopole universitaire, et qu'elle l'a détruit, elle a fait une chose excellente. Mais il est rare qu'on s'arrête du premier coup au point exact que la sagesse indique et où elle ramène, et, lorsqu'une action a été trop violente dans un sens, la réaction a les plus grandes chances de dépasser la mesure dans l'autre. Les hommes de 1850 n'étaient point exempts de passion. Beaucoup d'entre eux avaient lutté longtemps pour la conquête de la liberté d'enseigner, et, dans cette lutte, ils avaient rencontré ou cru rencontrer contre eux la résistance de l'Université. Il en était résulté contre elle des défiances injustes, et un esprit d'hostilité dont la discussion de la loi de 1850 porte la marque : la loi elle-même en a subi l'influence. Personne aujourd'hui, parmi les défenseurs de la liberté, à quelque parti politique qu'il se rattache, à quelque opinion religieuse qu'il appartienne, n'aurait la mauvaise inspiration de parler de l'Université comme on le faisait en 1850. On ne s'est pas contenté alors de proclamer et d'organiser la liberté; on s'est efforcé d'affaiblir l'Université. On l'a un peu traitée comme un pays conquis, et administrée en vertu du droit de conquête. C'était un tort assurément, et de là les mauvais souvenirs que la loi de 1850 a laissés dans beaucoup

d'esprits libéraux; mais, nous le demandons, de toute cette seconde partie de la loi de 1850, que reste-t-il aujourd'hui? Absolument rien. En vertu de cette mécanique naturelle et continue de l'action et de la réaction dont nous parlions plus haut, l'Université est aujourd'hui maîtresse d'elle-même, maîtresse chez elle, et, s'il faut tout dire, nous sommes tentés de croire qu'une fois de plus, la juste mesure a été manquée, en ce sens que les influences purement pédagogiques sont devenues, non seulement prépondérantes, mais exclusives. Mais, pour revenir à la loi de 1850, il faut oublier, quand on la juge maintenant, toutes les passions qu'elle a soulevées il y a un demi-siècle. Elle s'est produite à une époque qui, au point de vue politique, a pu mériter les sévérités de l'histoire. Elle a été quelque peu pénétrée par l'air du temps, nous le voulons bien. Mais il ne s'agit pas de ce qu'elle était en 1850; il s'agit de ce qu'elle est aujourd'hui. Tout ce qui était en elle contestable ou mauvais a péri; tout ce qui était bon a survécu, et c'est cela seul que nous défendons, car c'est cela, précisément, qui est menacé.

Voilà pourquoi la propagande en faveur de la liberté de l'enseignement ne saurait trop être encouragée, et pourquoi nous applaudissons lorsque des voix éloquentes s'élèvent pour sa défense. La commission parlementaire présidée par M. Ribot a étudié les réformes à introduire dans l'Université pour la rendre plus apte à soutenir la concurrence de l'enseignement libre, et la mieux approprier aux besoins scolaires de la société actuelle. C'est une œuvre qu'on ne saurait suivre avec trop de bienveillance, et nous aurons à en parler lorsque le moment en sera venu. Les uns trouveront qu'on n'est pas allé assez loin dans le sens des réformes, les autres qu'on est allé trop loin, et il est probable que les premiers seront plus nombreux que les seconds. Ces études, ces recherches, ces travaux honoreraient une assemblée qui voudrait s'y appliquer, comme la commission l'a fait, avec la préoccupation unique des bonnes études. Mais que faut-il penser d'un gouvernement qui, avant même que le débat soit ouvert, vient proposer de sauver l'Université, — il faut toujours qu'il sauve quelque chose! — par la suppression ou la diminution de la concurrence et de la liberté? Est-ce du moins dans un intérêt universitaire et scolaire qu'il a émis une proposition semblable? Non, certes, et la preuve en est que pas une voix ne s'est élevée dans l'Université elle-même pour réclamer le funeste présent qu'on lui destine. L'Université a conscience de ses forces : elle demande seulement qu'on lui assure tous les moyens de les déployer. Ce n'est donc pas dans un intérêt

universitaire, mais dans un intérêt politique, dans un intérêt de parti, que le gouvernement a présenté son projet de loi. Nous ne savons pas encore s'il a voulu faire une tentative sérieuse ou seulement une démonstration parlementaire, et l'avenir seul dira s'il tient à son projet ou s'il l'abandonne; mais il n'y renoncera que devant une opposition sérieuse, et c'est pourquoi il faut entretenir cette opposition. En tout cas, on a déjà fait un grand mal en jetant dans les esprits et en imposant à leurs discussions les questions les plus propres à les diviser, comme si un gouvernement d'union républicaine devait être nécessairement un gouvernement de désunion nationale. *Principiis obsta.* C'est au début qu'il faut faire entendre un cri d'alarme et de protestation. M. Brunetière, dans la péroraison de son discours, a rappelé toute une série de mesures qui ont préparé progressivement la révocation de l'Édit de Nantes. Cette révocation ne s'est point, en effet, produite par une explosion subite et spontanée ; elle a été le dernier résultat et la consécration d'actes nombreux qui s'étaient succédé pendant plusieurs années. Ils ont laissé moins de traces dans les mémoires, parce que l'acte final a frappé les imaginations plus fortement et concentré sur lui seul tout l'odieux d'une politique détestable; mais la persécution avait pris, longtemps avant le mois d'octobre 1685, des formes nombreuses, et, avant d'expulser les protestans de la France elle-même, on les avait chassés d'un grand nombre d'emplois. M. Brunetière l'a rappelé. On compare assez volontiers la liberté de l'enseignement et les lois qui l'ont consacrée à l'Édit de Nantes, comparaison excessive peut-être, mais dans laquelle il y a pourtant une part de vérité. On se dispute moins aujourd'hui sur le terrain religieux; on le fait toujours sur le terrain de l'enseignement, et là encore, il peut y avoir des atteintes graves portées à la liberté et à la paix des consciences. Or, que demande le projet de loi? De priver de certains emplois ceux qui sortent de certaines écoles. Si on obtient cela, soyez sûrs qu'on ira plus loin, et, puisque nous avons été amenés à parler incidemment de cette question de l'enseignement, nous emprunterons, pour conclure, à M. Brunetière les dernières paroles qu'il a adressées à son auditoire: « La loi, a-t-il dit, qui a conservé dans nos mœurs la liberté d'enseignement est notre Édit de Nantes! Les mesures qu'on propose de prendre en seraient la révocation. Mais, messieurs, vous ne le voudrez pas! Vous vous rappellerez les leçons de l'histoire! Vous direz que l'unité morale ne se fonde point par la violence ou par la force, mais sur l'accord des volontés et des cœurs! Et vous songerez enfin qu'au jeu cruel des proscriptions, si on ne sait

même pas toujours où on commence, on ne sait jamais où l'on s'arrête et comment on finit. »

Depuis quinze jours, la situation dans l'Afrique australe s'est modifiée d'une manière sensible et tout à l'avantage des Anglais; mais non pas encore d'une manière décisive, et on aurait le même tort en attribuant dès aujourd'hui la victoire à lord Roberts et à lord Kitchener, qu'on aurait eu naguère en l'attribuant au général Joubert et aux braves Boers qui combattent sous ses ordres. La vérité est que les Anglais ont complètement modifié leur plan de campagne, — en quoi ils ont eu bien raison, car le premier qu'ils suivaient était détestable, — et que, dans l'exécution du nouveau, ils ont surpris le corps républicain chargé d'investir Kimberley. La ville a été débloquée, et le corps d'armée, commandé par le général Kronjé, a aussitôt battu en retraite vers l'Est, dans la direction de Bloemfontein. C'est un avantage considérable pour les Anglais : l'échiquier de la guerre en a été modifié. Depuis de longues semaines, tout l'effort de la guerre portait sur Ladysmith, que les Anglais s'obstinaient à vouloir délivrer, mais où ils venaient continuellement se briser contre la résistance des Boers. Ceux-ci étaient maîtres des points stratégiques les plus importans du pays, et rien n'avait réussi à les en déloger. La guerre, dans ces conditions, aurait pu durer longtemps encore sans produire plus de résultats que par le passé, à moins que les généraux anglais n'eussent concentré toutes leurs forces sur ce point, dans une bataille suprême qui aurait certainement été très sanglante, et dont rien ne prouve qu'ils seraient sortis vainqueurs. Les Boers avaient d'ailleurs dégarni leurs autres positions pour se fortifier dans celles-là, et c'est sans doute ce qui a donné au nouvel état-major britannique l'idée de porter brusquement son attaque sur le flanc droit de l'ennemi, avec l'espoir de jeter le désarroi dans l'armée boer tout entière et de l'affaiblir ainsi sur tous les points à la fois. Le plan préparé en secret et exécuté avec une heureuse rapidité a réussi, mais seulement en partie. Il a donné des résultats très importans, mais toutefois inférieurs à ceux que les Anglais s'étaient proposé d'atteindre. Ils ne s'étaient pas trompés en croyant que le général Kronjé se laisserait tout d'abord surprendre par leur attaque; mais, s'ils comptaient en outre le déconcerter par une agression imprévue, l'entourer de toutes parts et le couper de sa ligne de retraite, tout ce qu'on peut dire de cette seconde partie de leurs projets, c'est qu'ils ne l'ont point encore réalisée.

Le général Kronjé, se sentant inférieur en forces et condamné, s'il

essayait de résister, à un désastre complet, a pris son parti sans hésitation et sans perte de temps; il s'est replié en bon ordre sur la route de Bloemfontein, jusqu'à une distance assez considérable pour échapper aux prises immédiates de son redoutable adversaire, et pour permettre à des renforts de venir le rejoindre et l'appuyer. La nouvelle a couru d'abord à Londres qu'il était cerné et perdu ; depuis lors, il a fallu en rabattre et reconnaître que la situation, à ce point de vue, restait incertaine. On a même pu craindre un moment que le général French, après avoir si brillamment dégagé Kimberley, ne fût à son tour menacé sur ses derrières, c'est-à-dire sur la ligne de ses communications avec le Sud : les Boers, en effet, quoiqu'en retraite sur le point principal, ne laissaient pas de tenir l'ennemi en respect sur plusieurs autres et même d'y remporter des avantages partiels. En somme, la marche hardie du général French sur Kimberley a eu surtout pour conséquence, en débloquant la ville, de faire subir une sorte d'ébranlement à toute la ligne de bataille des Boers. Ils se sont sentis atteints à un endroit sensible : aussitôt il y a eu de leur part comme un mouvement de recul presque général. On a compris alors que l'armée anglaise, munie enfin de tous ses renforts, entrait décidément en scène, et qu'une nouvelle phase s'ouvrait pour la guerre. Pourtant Ladysmith n'a pas été délivrée comme Kimberley, et c'est seulement ce dernier point que l'armée boer a dû abandonner.

Nous ne sommes pas encore fixés sur la gravité de l'événement. Jusqu'ici, les nouvelles ultérieures sont rares, ou tellement contradictoires qu'il est bien difficile d'en tirer une lumière certaine. Pour son compte, le War Office n'en a pas communiqué depuis plusieurs jours à la presse, ce qui permet de croire qu'il n'y a eu encore aucune action décisive. Tout ce qu'on sait, ou tout ce qu'on croit savoir est que les Anglais, disposant enfin de la totalité de leurs forces et dirigés par des chefs habiles, poursuivent Kronjé avec la plus grande vigueur, et qu'ils cherchent à le prendre ou à le détruire : s'ils y réussissent, la route de Bloemfontein, capitale de l'État libre d'Orange, leur sera ouverte, et ils pourront se livrer à des combinaisons nouvelles pour la suite de la campagne. Sans doute aussi, dans cette hypothèse, les Boers seraient obligés de lever le siège de Ladysmith et d'évacuer le Natal. Les Anglais auraient alors refoulé la guerre jusque chez l'ennemi. Mais il s'en faut encore que ces résultats soient acquis, et, quand ils le seront, à supposer qu'ils le soient un jour prochain, rien ne sera terminé. Les Boers, qui ont si hardiment profité des premières et lourdes fautes des Anglais pour envahir leur territoire et qui les y ont tenus si longtemps

en échec, défendront leur propre sol pied à pied avec une énergie désespérée ; et, comme leur pays est facile à défendre, la lutte sera encore très longue et très sanglante, entre deux adversaires d'un courage également indomptable, ou qui ne peut être dompté que par la mort. La partie vraiment tragique de cette guerre n'est pas encore commencée ; elle commencera lorsqu'un soldat anglais mettra le pied sur le sol du Transvaal.

Rien ne prouve que le fait soit à la veille de se produire. Sans doute l'État libre d'Orange est envahi par l'Ouest, mais sur un espace encore restreint, et la résistance héroïque du général Kronjé permet de pressentir celle que l'envahisseur trouvera toujours et partout, à moins qu'il ne réussisse à frapper un de ces coups sous le poids desquels tout est obligé de s'incliner et de plier. Dans une guerre semblable, il est impossible d'établir des prévisions quelque peu sûres, et cela est plus difficile encore avec une administration militaire qui arrête toutes les dépêches. La seule chose démontrée aujourd'hui est que les Anglais, aussi bien que les Boers, ont réuni toutes les forces dont ils pourront désormais disposer : c'est avec leurs effectifs actuels qu'ils devront terminer une lutte qu'il aurait été si facile d'éviter, qui coûtera si cher au vainqueur, et qui, à supposer que ce vainqueur soit l'Angleterre, laissera un pays frémissant de haine et d'esprit de vengeance, pays de montagnes, de hauts plateaux, de vallées profondes, où, même après la cessation officielle des hostilités, la guerre de partisans pourra encore durer longtemps et peut-être recommencer toujours. Quoi qu'il arrive, les Boers auront sauvé plus que l'honneur. Ils auront donné au monde un noble exemple, celui d'un petit peuple qui ne veut pas désespérer de la victoire lorsqu'il est convaincu de la justice de sa cause, et qui est prêt d'ailleurs à mourir, s'il le faut, pour défendre son indépendance nationale et la liberté de ses foyers. Ces exemples ne sont heureusement pas, dans l'histoire, aussi rares qu'on veut le dire ; mais ils méritent toujours d'être salués avec respect.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

LA PETITE DERNIÈRE

TROISIÈME PARTIE (1)

IX

Le lendemain du Pardon, tout l'hôtel fit la grasse matinée. Les huit heures de voiture, dépensées pour aller de Morgat à Sainte-Anne et en revenir, avaient mis sur le flanc les touristes du pèlerinage et personne ne bougeait. Lucile et Tonia, rentrées vers minuit, sommeillaient douillettement dans leur dortoir commun. Elles pressentaient une explication orageuse et avaient dédécidé de comparaître le plus tard possible devant l'irascible Mme Pontal. Paulette, bien qu'elle ne dormît plus, s'oubliait en d'agréables songeries et ne se pressait point de se lever. Au fond de sa chambrette située sous les combles, et où un large rais lumineux glissait par la fenêtre ouverte, — l'œil mi-clos, — elle ruminait le tendre souvenir des incidens du pèlerinage. Elle écoutait le murmure berceur de la mer montante, le tireli des rouges-gorges parmi les sorbiers du jardin, la clameur des marchandes de sardines courant pieds nus sur le sable de la route. Ces rumeurs perçues vaguement lui donnaient l'hallucination des cantiques bourdonnans de la procession, et sur cette basse confuse, il lui semblait entendre se détacher, comme une caressante musique, les inoubliables paroles de Rivoalen : « C'est très sérieux... Je vous aime !... » Aimée ! elle était aimée !... Celui qui

(1) Voyez la *Revue* du 15 février et du 1er mars.

lui avait le premier chuchoté des mots d'amour était précisément cet Hervé Rivoalen qu'elle avait distingué dès le premier jour où elle l'avait aperçu !... Son jeune cœur, si sevré d'affection jusqu'alors, se gonflait à éclater. Des larmes de joie lui mouillaient les yeux. Brusquement, à la pensée qu'elle allait tout à l'heure revoir Hervé, elle se jetait hors du lit, courait à sa toilette afin de se faire belle et de se montrer à lui dans le clair rayonnement de son bonheur tout neuf.

L'hôtel était donc plongé dans un silencieux assoupissement, quand, sur les neuf heures, le commandant Le Dantec sortit de chez lui et se dirigea vers le « salon de travail » de Mme Pontal. Bien que l'heure fût matinale, sa tenue, toujours correcte, était particulièrement soignée. Cravaté de noir, boutonné dans une jaquette de couleur foncée, et ganté comme pour une visite de cérémonie, il avait la mine à la fois grave et préoccupée. Ce fut avec un léger tremblement dans la voix qu'il pria la femme de chambre de service de l'introduire chez l'auteur de *L'Éducation des filles dans une démocratie*. Après quelques secondes d'attente, la porte du cabinet de travail s'ouvrit, puis se referma discrètement, et le couloir du premier étage retomba dans son silence ensommeillé.

L'entretien dura plus d'une grosse demi-heure. Lorsque le commandant sortit du sanctuaire, reconduit par Mme Pontal et congédié avec une poignée de main pleine d'effusion, il paraissait plus troublé et plus préoccupé encore qu'au moment où il était entré. Au lieu de remonter chez lui, il descendit vivement l'escalier, sortit de l'hôtel et gagna la plage, où on le vit très longtemps se promener d'un pas agité...

Pendant ce temps, sur l'ordre de Mme Pontal, la femme de chambre allait frapper à la porte de Paulette :

— Mademoiselle, êtes-vous levée?... Madame votre mère désire vous parler et vous prie de passer chez elle le plus tôt possible.

— C'est bien, dites que je descends ! répondit la jeune fille en donnant un dernier coup de main à sa coiffure.

Légère et sautillante, elle fila comme un oiseau dans le couloir, dévala en fredonnant au bas des deux étages et entra tout d'une envolée dans le « salon de travail, » où elle trouva M. et Mme Pontal en tête à tête. Le professeur d'histoire, rouge et épanoui comme une pivoine, avait l'œil luisant ; il bombait avec satisfaction sa large poitrine, dressait haut la tête, et rien qu'à voir

les mouvemens de ses lèvres rasées, on devinait qu'il méditait un de ces discours pompeux et fleuris dont il avait la spécialité. Quant à l'*authoress* féministe, son visage, si renfrogné la veille, s'était notablement rasséréné. Son altière physionomie de Junon reprenait toute sa majesté olympienne.

— Paulette, commença-t-elle avec une gravité bienveillante, assieds-toi et écoute-moi sans m'interrompre... Mon enfant, nous venons de recevoir pour toi une demande en mariage...

Les joues de Paulette s'empourprèrent, et elle pensa tout de suite à Rivoalen. Ses yeux verts s'ouvrirent tout grands et s'imbibèrent d'une joie attendrie :

— Pour moi ? s'écria-t-elle en joignant les mains et sans chercher à dissimuler son contentement, déjà !

— Oui, déjà... Je conviens que tu es encore un peu jeune et que j'aurais préféré établir Lucile avant toi... Mais il ne faut pas se montrer trop exigeant... Eh bien ! tu ne t'enquiers pas même de quelle part vient cette proposition ?

— C'est que, murmura « la petite dernière » en retroussant le coin de sa bouche..., c'est que je m'en doute un peu...

— Si tu t'en doutes, tant mieux ! répliqua Mme Pontal, vexée de cet aveu qui lui coupait ses effets, cela nous épargnera des explications oiseuses... Je vois, du reste, à ton air de jubilation, que tu comprends les choses et que nous n'aurons pas, comme je le craignais, à nous heurter contre des objections puériles... Tu peux être satisfaite, en effet... C'est un mariage brillant, enviable sous tous les rapports, malgré la différence d'âge...

— Oh ! la différence d'âge ? repartit étourdiment Paulette... Il a à peine dix ans de plus que moi !

— Hein ! répliqua sa mère interloquée, qu'est-ce que ce quiproquo et de qui parles-tu ?

— Mais... de M. Hervé Rivoalen.

Mme Pontal haussa les épaules et déclara d'un ton bref :

— Il n'est pas question de ce monsieur, qui ne se plaît qu'à mystifier les gens et à faire la fête... Il s'agit d'un parti sérieux... Tu es demandée en mariage par le commandant Tanguy Le Dantec.

Toute la joie de Paulette tomba. Les grands yeux verts avaient pris une expression de révolte et de moquerie ; un sourire amer crispait ses lèvres, et sa déception était si grande qu'elle lui ôtait la force de protester.

M. Pontal crut le moment venu de placer la harangue qu'il méditait et, la main droite enfoncée dans son gilet, les narines gonflées d'éloquence, la bouche arrondie, il dit :

— Ma chère fille, les choses ne se passent pas dans la vie comme dans les romans ; lorsqu'il s'agit de conclure un mariage, il ne faut pas se placer à un point de vue purement sentimental...

— Oh ! papa, interrompit irrévérencieusement « la petite dernière » en hochant négativement la tête, pas de discours, je t'en prie, tu perdrais ton temps !... Je suis parfaitement décidée à refuser le commandant Le Dantec.

— Et pourquoi le refuseriez-vous, mademoiselle ? s'écria Mme Pontal d'une voix acerbe, pourquoi feriez-vous cet affront à un galant homme, riche, honorable, bien de sa personne et qui vous offre une position inespérée ?...

— Pourquoi ?... Parce que ce serait ridicule, parce qu'il pourrait être mon grand-père, et enfin parce que je ne l'aime pas... Là... Êtes-vous contens ?

— Vous préféreriez un poseur comme M. Rivoalen... Un garçon sans consistance et sans principes !

— Sûr que je le préférerais... Il n'a qu'à se présenter, et vous verrez ça tout de suite !

— Seulement, ricana l'*authoress*, il ne se présente pas... De même que son digne ami Salbris, il est de ceux qui compromettent les jeunes filles et ne les épousent pas...

— Voyons, Paulette, reprit M. Pontal avec une voix paterne et conciliante, réfléchis un peu... Nous n'avons pas de dot à te donner et tu risques de vieillir dans le célibat, car au temps où nous sommes, les jeunes gens désintéressés et qui prennent une fille pour ses beaux yeux se font de plus en plus rares... Or, voici que, par un hasard providentiel, un parti s'offre pour toi... Le commandant, à la vérité, n'est plus jeune, mais il est encore très vert et bien conservé ; il ne porte pas son âge... Il a une belle fortune, il t'aime et désire t'épouser... Ce serait, à tous les points de vue, un mariage fort avantageux.

— Pour vous, c'est possible... Pas pour moi.

— Laissez donc, Évariste, dit aigrement Mme Pontal, cette petite est une niaise et une entêtée. Mais j'aurai raison de son obstination et je me charge de la faire plier.

— C'est ce que nous verrons ! déclara Paulette en relevant la tête avec un geste de défi.

— Tu oublies, ma petite, que tu es mineure, riposta la mère, que cette résistance inattendue exaspérait et dont une colère froide blêmissait les lèvres ; tu oublies que nous avons pour nous les droits de l'autorité paternelle et maternelle, et j'espère encore que tu ne nous forceras pas à en user...

— Et toi, maman, répliqua l'enfant avec une malicieuse ironie, tu oublies tes principes et tout ce que tu as écrit dans tes livres au sujet des mariages de convenance... N'as-tu pas répété cent fois que la femme ne doit suivre que sa propre impulsion dans le choix d'un mari?... N'as-tu pas réclamé pour les filles la liberté de se marier à leur gré, comme en Angleterre?... Ce serait curieux si, quand il s'agit de ta fille à toi, tu reniais toutes tes théories !

Furieuse d'être mise en contradiction avec elle-même, Mme Pontal perdait de plus en plus son sang-froid. Elle s'élança de son fauteuil et s'avança menaçante vers Paulette, qui s'était levée à son tour et la dévisageait bravement en croisant les bras :

— Tu te mêles de discuter avec ta mère ? s'exclama-t-elle, tu n'es qu'une impertinente et une ingrate!... Tu oses me jeter mes principes à la tête ; mais, petite misérable, si je n'étais retenue par eux, il y a longtemps déjà que je t'aurais giflée comme tu le mérites...

— Du calme, ma bonne amie ! murmura M. Pontal en s'interposant.

— Ah ! les enfans, continua-t-elle en levant les bras au ciel, quelles plaies pour les mères qui ont conscience de leurs devoirs d'éducatrices ! Je me suis exterminée toute ma vie pour ces filles-là, et voilà ma récompense !...

A ce moment, la porte de la chambre s'ouvrit ; Tonia et Lucile apparurent sur le seuil, montrant des visages à la fois surexcités par la curiosité et satisfaits d'un incident qui semblait détourner sur une autre l'orage qui les menaçait.

— Ah çà ! dit Mme Desjoberts avec aplomb, vous vous querellez donc ici?... On vous entend du bout du couloir...

— Fermez la porte ! commanda impérieusement Mme Pontal, et, puisque vous vous décidez à reparaître toutes deux après votre scandaleuse équipée, vous arrivez à point pour prendre votre part des justes reproches que j'adresse à votre sœur...

La sournoiserie des yeux chastement baissés de Lucile et la suavité agaçante du sourire de Tonia portèrent sa colère au paroxysme :

— Oui, poursuivit-elle en éclatant, voilà ma récompense, voilà les filles que j'ai !...

Comme elle haussait la voix, M. Pontal était allé prudemment fermer la fenêtre. Cette précaution acheva de mettre l'irascible matrone hors d'elle-même.

— Peu m'importe qu'on m'entende! cria-t-elle, ne sommes-nous pas déjà la fable de la table d'hôte, grâce à l'inqualifiable conduite de ces demoiselles ? Les aînées sont à l'unisson de la cadette... L'une s'est si sottement affichée que son mari, poussé à bout, menace de réclamer le divorce ; l'autre se jette à la tête de ce bohème de Salbris, et son aventure de Douarnenez l'a si déplorablement compromise qu'elle ne trouvera jamais à s'établir... La troisième, à laquelle je croyais un peu de bon sens, un peu d'affection, sinon pour moi, du moins pour son père, la troisième est pire encore et plus dénaturée... Elle a entre les mains un moyen de tout réparer et de rendre à la famille la considération que ses sœurs lui ont fait perdre, et elle refuse de nous tirer d'embarras !...

— Je ne suis pas un terre-neuve, murmura Paulette avec un sanglot dans la gorge, et je ne me soucie pas de me jeter à l'eau pour repêcher les gens qui se noient...

— Tu es un cœur sec et un monstre d'égoïsme, voilà ce que tu es ! gémit Mme Pontal, en se laissant tomber épuisée sur son fauteuil.

Tonia et Lucile, très intriguées, se regardaient, puis dévisageaient la malheureuse Paulette, dont les traits s'altéraient et dont les yeux commençaient à se mouiller.

— Enfin, interrogea Mme Desjoberts, que se passe-t-il ?... Au lieu de t'énerver, tu ferais bien mieux de nous dire ce qu'il y a.

— Il y a, reprit Mme Pontal, que le commandant Le Dantec la demande en mariage et que cette péronnelle ne veut pas l'épouser.

— Elle a tort ! déclara nettement Tonia...

Elle ramena sur ses lèvres son plus engageant sourire et, s'adressant à « la petite dernière, » d'une voix câline :

— Ne te l'ai-je pas cent fois répété ? Le commandant a un *béguin* pour toi ; si tu l'épouses, tu le mèneras par le nez, tu seras parfaitement heureuse, et ton bonheur rejaillira sur la famille... Voyons, un bon mouvement !

Lucile haussait les épaules et, se tournant languissamment

vers Paulette, elle ajoutait d'un ton traînant et avec son air sainte-nitouche :

— Ne sois donc pas enfant à ce point-là !... Fais ça pour nous... Après tout, ce n'est pas la mer à boire !...

Un moment prête à pleurer, Paulette renfonça ses larmes, et, les yeux étincelans, les narines dilatées, elle lança à ses deux sœurs un regard de mépris :

— Tenez, protesta-t-elle, vous m'écœurez !... Vous souffririez, n'est-ce pas ? que je me sacrifie pour raccommoder les accrocs que vous faites à votre réputation et pour réparer vos sottises... De tout temps ç'a été mon rôle dans la maison, j'étais votre Cendrillon et je reprisais vos nippes pendant que vous vous amusiez... Tant que ça s'est borné à porter vos robes défraîchies et à subir vos rebuffades, j'ai pris patience ; mais maintenant qu'il s'agit de me rendre malheureuse toute ma vie pour vos beaux yeux, ne comptez pas sur moi !... On ne disposera pas de moi contre mon gré, et puisque Lucile trouve que c'est si simple de se marier pour de l'argent, eh bien ! qu'elle épouse M. Le Dantec... Je le lui laisse volontiers... Bonjour !

Elle sortit en faisant claquer la porte, remonta quatre à quatre les deux étages, rentra chez elle et, se jetant sur son lit, enfouit son visage dans les couvertures.

Cette chambre mansardée, qu'elle avait tout à l'heure quittée si gaîment, était encore inondée de soleil. Les mêmes sonorités joyeuses y pénétraient par la fenêtre ouverte : elles devenaient plus allègres, plus éclatantes à mesure que la matinée avançait. Dans le jardin, les rouges-gorges égrenaient leurs notes pareilles à des grelots d'argent ; les voitures passaient sur la route avec des claquemens de fouet et des tintemens de sonnailles. Aux glapissemens des marchandes de sardines avait succédé le tapage des gamins vendeurs de journaux, qui descendaient la côte de Crozon en criant d'une voix traînante : « *La Dépêêêche*, achetez *la Dépêêêche !* » Accompagnant ces bruits familiers, la mer montante rythmait sur le sable le frais bouillonnement de ses vagues ourlées d'écume. Toutes ces rumeurs matinales, qui, une heure auparavant, éveillaient au cœur de Paulette un vol charmant et léger de rêves amoureux, retentissaient maintenant en elle comme un refrain obsédant et cruellement ironique. La clameur prolongée d'une sirène annonçant l'arrivée du bateau de Douarnenez accrut encore cette sensation douloureuse, en évoquant le sou-

venir de ces débarquemens quotidiens qui constituaient pour les baigneurs de Morgat l'amusante distraction de chaque matinée. Elle revit la mer bleuissante, les barques chargées de touristes, se détachant des flancs du bateau pour déposer à cent pas de la plage leur cargaison de passagers, qu'on transportait à dos d'homme, et dont les mines ahuries récréaient la curiosité des badauds installés au sec sur le sable. Elle se rappela avoir ainsi assisté à l'arrivée de Rivoalen, perché sur les épaules d'un marin aux jambes nues, et elle se remémora sa première impression à l'aspect du jeune homme en costume de cycliste, qui sautait lestement sur la grève et riait d'un rire si communicatif... Et du même coup ce ressouvenir ramena violemment son attention sur la situation nouvelle qui lui était créée.

Son cœur se déchira à la pensée qu'Hervé était peut-être déjà instruit de la démarche du commandant. Elle savait Tonia très capable de divulguer cette odieuse demande en mariage, en y ajoutant de perfides commentaires. Et alors, si Rivoalen apprenait par des étrangers les propositions de Le Dantec, de quelle façon jugerait-il la conduite de son amie, lui qui s'était déjà montré si ombrageux au sujet des assiduités du commandant? Il ne pourrait manquer de trouver étrangement équivoque cette démarche survenant le lendemain même du jour où il avait déclaré son amour à Paulette. Elle se représenta la surprise et la juste irritation du jeune homme. Il l'accuserait certainement de déloyauté, de duplicité et de je ne sais quels calculs répugnans. Un redoublement de désespoir la saisit. En même temps, un impétueux désir de se justifier la jeta à bas du lit où elle s'était couchée. Elle voulait voir Rivoalen et s'expliquer sur-le-champ avec lui. Mais où le joindre, à cette heure matinale? Si elle eût eu l'imperturbable aplomb de Lucile, elle aurait été frapper à sa porte... Un secret sentiment de pudeur la retenait; le rouge lui montait au front rien qu'à l'idée d'être vue par un domestique, près de la chambre du jeune homme. Aller à sa recherche sur la plage?... Mais, si elle se décidait à sortir, elle risquait de rencontrer, au lieu de Rivoalen, le commandant Le Dantec; il l'aborderait, on les verrait causer, et ce serait plus désastreux encore. Non! le plus sage était de rester claquemurée dans sa mansarde, jusqu'à ce qu'on eût notifié son refus au vieux Le Dantec, et qu'il n'y eût plus d'équivoque possible.

A ce moment, le premier coup du déjeuner sonna à toute

volée. Elle se rejeta sur son lit et s'y étendit, bien décidée à ne point paraître à table d'hôte. D'ailleurs à quoi bon? Elle se sentait l'estomac fermé et il lui eût été impossible d'avaler une bouchée. Cinq minutes se passèrent. La sonnerie du second coup éclata, plus bruyante, plus impérative. Paulette enfonça sa tête entre l'oreiller et le traversin. Elle n'avait qu'un désir : s'engourdir dans une sorte d'hébétude léthargique et ne sortir de cet état que lorsque le commandant aurait plié bagage. — « Car, pensait-elle, une fois prévenu de son échec, il n'aura pas, je suppose, le mauvais goût de s'éterniser à l'hôtel et il s'en retournera certainement à Landerneau... »

On heurta du doigt à la porte. Elle ne bougea pas. Alors l'huis s'entre-bâilla, et l'on vit apparaître d'abord la tête fureteuse, puis la personne entière de Tonia, immédiatement suivie de Lucile.

— Paulette, hasarda Mme Desjoberts, après avoir constaté que « la petite dernière » était couchée, le visage tourné vers le mur, Paulette, viens-tu?

Pas de réponse.

— Est-ce que tu dors? demanda à son tour Lucile.

— Non, grogna la jeune fille, sans se retourner.

— Ma chère, reprit Tonia avec sa belle sérénité souriante, ne boude pas contre ton ventre, et viens déjeuner, le second coup est sonné.

— Je n'ai pas faim.

— Permets-moi de te dire que personne ne comprend rien à ton entêtement... Toute autre que toi serait enchantée de saisir la balle au bond... Pourquoi te butes-tu à refuser le commandant?... Si tu comptes sur Rivoalen, tu es encore bien naïve, ma petite!... Pas plus tard qu'hier, il nous a déclaré qu'il fleuretait tant qu'on voulait, mais qu'il n'épousait jamais... Est-ce vrai, Lucile?

— Parfaitement, affirma la cadette, Rivoalen est un simple farceur... Et puis, tu es par trop niaise, ma fille... Épouse donc ton vieux commandant... S'il t'ennuie, les distractions ne te manqueront pas...

— Tu me dégoûtes!

— Enfin, descends-tu, oui ou non? insista Tonia... Tu sais que ton refus désole papa? Tout à l'heure il en avait les larmes aux yeux, et s'il ne te voit pas à table, ça l'achèvera!

— Tu diras que j'ai la migraine.

— Veux-tu qu'on te monte de quoi manger? ajouta insouciamment Lucile.

— Non, je veux qu'on me laisse en paix.

— A ton aise!

Elles sortirent. Dès qu'elles furent dehors, Paulette alla nerveusement verrouiller la porte à l'intérieur. Puis elle se rejeta sur son lit et se mit à sangloter. Tout ce qu'elle avait retenu des propos de ses sœurs, c'était le chagrin que sa résolution causait à son père. Elle aimait tendrement le bonhomme Pontal et elle était navrée de lui faire de la peine. Mais quoi?... Elle lui expliquerait les choses, et il finirait par comprendre que ce qu'on exigeait d'elle était un sacrifice immoral, cruel, au-dessus de ses forces...

Une heure se passa. Par les fenêtres ouvertes de la salle à manger, le cliquetis des couverts, les rires des convives montaient jusqu'à la croisée de la mansarde et achevaient d'énerver la triste Paulette. Elle songeait à Rivoalen, à Le Dantec, aux angoisses de M. Pontal, et elle se remettait à fondre en larmes...

Elle entendit des pas dans le couloir; quelqu'un s'arrêta devant sa porte et essaya de tourner le bouton.

— Qui est là? murmura-t-elle, le cœur battant.

— C'est moi, ma chère enfant, répondit la voix gémissante de M. Pontal, ouvre, je t'en prie!...

Elle alla tirer le verrou et, avec un dernier sanglot dans la gorge :

— Entre, papa! balbutia-t-elle doucement.

X

M. Pontal entra d'un pas lourd, le dos voûté, la tête basse, les yeux rougis et la bouche chagrine. De l'air d'un homme terrassé par la mauvaise fortune, il s'effondra sur une chaise près de la table de toilette, appuya son front sur sa main et demeura un moment sans parler. En voyant ce visage défait et cet abattement, Paulette fut saisie d'un remords et s'apitoya. Elle s'agenouilla gentiment aux pieds de M. Pontal, posa ses mains sur les genoux paternels et murmura :

— Pauvre papa, je t'ai fait du chagrin... Tu m'en veux?

Il leva un bras en l'air, puis le laissa retomber d'un geste las.

— Pardonne-moi, reprit-elle, et écoute-moi... Avec maman, il

n'y a pas moyen de s'expliquer sans se fâcher ; mais, toi, tu es bon et tu me comprendras... Songe que j'ai dix-huit ans et que M. Le Dantec en a soixante... C'est un excellent homme, soit, mais, vrai, il est trop vieux; il me serait impossible de l'aimer, je le prendrais en grippe, et nous finirions par nous détester réciproquement... C'est déjà bien assez d'un mauvais ménage dans la famille et tu ne veux pas que ta « petite dernière » soit misérable pour le restant de ses jours?... Je t'en prie, ne me tiens pas rigueur et conviens que j'ai raison...

M. Pontal poussa un profond soupir :

— J'en conviens... Tu as raison... cruellement raison! Je comprends jusqu'à un certain point tes répugnances, et c'est précisément pourquoi je suis plus douloureusement meurtri par les tuiles qui nous pleuvent sur le dos.

— Quelles tuiles? demanda Paulette en ouvrant de grands yeux.

— Nous nous trouvons dans une situation calamiteuse... Voilà le fait brutal, ma chère enfant!... J'aurais désiré t'épargner la révélation des angoisses qui nous tourmentent. Mais puisque tu m'interroges, j'ai le devoir de te dire la vérité. Nous sommes matériellement et moralement dans une impasse... Si un miracle ne vient nous en tirer, nous y perdrons non seulement notre avoir, mais notre respectabilité, notre position dans le monde et même ma place de professeur au lycée, c'est-à-dire mon gagne-pain...

— Papa! balbutia l'enfant effrayée, ce n'est pas possible!... Tu exagères!

— Plût au ciel! reprit-il en secouant tragiquement la tête; je n'exagère rien, malheureusement, au contraire, et tu vas le voir... Hier, tu as été surprise en apercevant Desjoberts à table d'hôte... T'es-tu demandé pour quels motifs il venait à Morgat?

Paulette haussa légèrement les épaules. A la vérité, elle ne s'était même pas posé la question, tant les émotions heureuses qui gonflaient son cœur absorbaient son être entier et la laissaient indifférente aux actions d'autrui.

— Mon Dieu, avoua-t-elle, j'ai pensé tout bonnement qu'il désirait se réconcilier avec Tonia.

— Tu te trompais... Desjoberts a été amené ici par des motifs moins généreux... Il a lu dans les journaux les détails de cette malencontreuse représentation de *la Reine Dahut*, et il a été furieux que sa femme se soit exhibée sur les planches... En quoi il

n'a pas tout à fait tort. Si l'on m'avait écouté, jamais Tonia ne se serait donnée en spectacle avec ces cabotins... Mais, là où ton beau-frère a dépassé la mesure, c'est en profitant de ce prétexte pour nous faire une querelle d'Allemand et exercer sur nous une sorte de honteux chantage : il nous réclame le paiement immédiat de la dot de quarante mille francs stipulée au contrat de Tonia, sans quoi il nous menace d'introduire une instance en divorce.

— C'est un joli monsieur! s'écria Paulette indignée.

— C'est un drôle! déclara sévèrement M. Pontal, mais, je le connais, il exécutera sa menace, car il a un cœur incapable de pitié... Nous voilà donc, ta mère et moi, acculés à cette désespérante alternative : payer les quarante mille francs ou subir le scandale d'un divorce. Dans le premier cas, c'est la ruine, car nous n'avons pas la somme en caisse; il nous faudra chercher à l'emprunter je ne sais où... faute de quoi nous serons forcés de vendre jusqu'à notre mobilier... Et si, dans la seconde hypothèse, Desjoberts introduit une instance en divorce, ma situation est irrémédiablement compromise... Je me croirai obligé de quitter l'Université et je ne survivrai pas à une pareille déchéance!

Paulette, atterrée, ne répondait pas. Des sanglots s'étaient de nouveau noués dans sa gorge; elle entourait son père de ses bras et pleurait convulsivement.

Pontal lui-même semblait gagné par ces larmes contagieuses et, ostensiblement, écrasait une larme dans l'un de ses yeux.

— Papa, murmura la jeune fille, ne te désole pas... J'irai trouver mon beau-frère... Je lui ferai honte de sa conduite, je le supplierai si fort qu'il se laissera attendrir.

— Autant vaudrait essayer d'attendrir un des rochers de la plage!... Tu ne le connais pas! il est indécrottable... Non, ma chérie, je ne veux pas t'exposer à subir les rebuffades d'un pareil butor!... Seulement, tu comprends maintenant, n'est-ce pas, le souci qui me ronge?... Ce matin, au milieu de notre désarroi, le commandant Le Dantec est venu nous demander ta main, et dame!... ta mère et moi, nous étions si consternés que nous l'avons quasiment accueilli comme un sauveur... La douleur rend égoïste, mon enfant, et tout d'abord nous n'avons vu, dans cette proposition si inattendue, que l'intervention miraculeuse qui pouvait nous sortir d'embarras... Le fait seul de ton mariage avec un homme riche, bien posé dans le pays, rétablissait du coup

notre prestige et notre crédit... En apprenant cette nouvelle, Desjoberts, qui est aussi vaniteux qu'intéressé, se serait assoupli... Dans l'espoir de tirer son épingle du jeu à l'aide du commandant, il serait devenu aussi plat et mielleux qu'il s'était montré intransigeant... Seulement nous avions compté sans tes répugnances de jeune fille... La planche de salut nous a glissé dans les mains... et dans le premier moment nous n'avons pu cacher notre déception...

Lentement, Paulette s'était levée; ses yeux mouillés enveloppaient son père d'un navrant regard, pareil à celui d'une chevrette aux abois. Un frémissement nerveux agitait ses lèvres; un froid glacial lui courait par tout le corps et elle était devenue blanche comme neige.

— Écoute, papa!... balbutia-t-elle, et tandis qu'elle articulait péniblement ces deux mots, il lui semblait que c'était une autre voix que la sienne qui parlait...

— Non, non, interrompit le professeur en quittant sa chaise et en ébauchant le geste d'un homme qui jette le manche après la cognée, il est juste que ce soient les vieux qui pâtissent et se sacrifient pour les jeunes... Après tout, si les choses sont poussées à l'extrême, j'aurai toujours la ressource de disparaître... Je ne m'ouvrirai pas les veines comme Sénèque, mais la mer n'est pas loin, et j'irai lui demander le remède suprême à tous les maux!...

En même temps il s'approchait de la fenêtre, avec un mouvement si prompt qu'il semblait déjà prêt à mettre sa menace à exécution. La candeur de Paulette s'y laissa prendre. Elle se le représenta roulé par les lames, brisé par les pointes des rochers et rejeté sans vie sur le sable de la plage. De tous les membres de sa famille, son père était le seul pour lequel elle eût une profonde et aveugle affection. Elle se revit, à huit ans, bordée dans son petit lit par le professeur qui travaillait à côté d'elle, tandis que Mme Pontal courait les *meetings* féministes et les salles de conférences..., — ou bien serrant de ses doigts la grosse main paternelle et se promenant gravement avec lui sous les marronniers, dans l'Avenue de l'Observatoire. Comme les rapides tableaux d'un cinématographe, les années d'autrefois s'évoquèrent à ses yeux, avec les douces heures d'intimité, d'abandon, de consolantes causeries, passées dans la société de cet unique compagnon de son enfance et de sa jeunesse. Évariste Pontal lui était cher à cause de la constante amitié qu'elle lui avait vouée; elle le

dotait libéralement de la puissance affective qui existait en elle et dont elle avait reversé le trésor sur lui. Elle ne pouvait supporter l'idée de sa disparition ; lui parti, la maison familiale serait pour elle aussi odieuse et insupportable qu'une prison. Tout ce qu'elle avait de tendresse et d'abnégation lui monta du cœur au cerveau, et un généreux élan de sa nature impulsive la jeta contre la poitrine du désolé professeur. Elle s'y blottit, enlaça ses bras autour du cou paternel, et, dans une effusion où les baisers alternaient avec les sanglots, elle bégaya :

— Père, je ne veux pas que tu souffres !... Tout, oui... tout, plutôt que de te voir malheureux !... S'il le faut, je me résignerai... j'épouserai M. Le Dantec !

A son tour, Pontal la serra dans ses bras, puis, lui prenant les mains et la regardant anxieusement dans les yeux, il objecta, pris de scrupule :

— Merci, ma fille... Non, je ne veux pas arracher à un mouvement de sensibilité une résolution que tu me reprocherais plus tard.

La pauvre « petite dernière » fut secouée par un frisson douloureux. A la fin, s'efforçant de raffermir sa voix, elle déclara bravement :

— Je ne te reprocherai rien... Le sacrifice que je refusais aux autres, je le ferai pour toi, et de tout mon cœur... A-t-on déjà donné une réponse au commandant ?

— Pas encore... balbutia M. Pontal, un peu honteux en présence de cette héroïque immolation ; ta mère l'a prié d'attendre jusqu'au soir...

Jusqu'au soir !... Paulette eut conscience qu'une pareille attente serait au-dessus de ses forces. Elle ne voulait pas avoir le temps de réfléchir, car elle pressentait que chaque minute de retard affaiblirait sa résolution :

— Eh bien ! reprit-elle en essuyant ses yeux, va tout de suite trouver le commandant : dis-lui que je lui donnerai moi-même la réponse... Mais pas ici, pas dans cet hôtel où tout le monde nous épie... Je veux pouvoir lui parler tranquillement, seule à seul... Prie-le de se rendre au pâtis qui est derrière la ferme de Ker-an-Provost... Il connaît bien l'endroit... J'y serai dans un quart d'heure...

M. Pontal respira bruyamment, comme un homme débarrassé du poids qui l'étouffait. Lent et solennel, il imposa ses mains sur les épaules de sa fille, et la baisant au front :

— Mon enfant, déclara-t-il d'une voix mouillée, je n'oublierai jamais ce que tu fais pour sauver ton vieux père... Excuse-moi de ne pas te remercier plus éloquemment... Les grandes joies comme les grandes douleurs sont muettes... Je cours à la recherche de Le Dantec afin de m'acquitter de ton message... A bientôt, fillette!

Il sortit d'un pas léger et disparut dans le couloir.

Dès qu'il fut parti, Paulette plongea son visage dans un bain d'eau froide afin d'effacer la trace de ses larmes et de rafraîchir son front fiévreux. Elle ne songea pas même à réparer le désordre de sa toilette; peu lui importait de paraître laide ou jolie à celui qu'elle allait rejoindre dans le pâtis de Ker-an-Provost. Elle voulait avant tout brusquer les choses et ne pas permettre à sa détermination de se refroidir, à sa volonté de devenir hésitante. Elle épingla un chapeau de paille sur sa tête, et, gagnant la cour de l'hôtel, s'esquiva par une porte de derrière qui s'ouvrait sur les champs. Au lieu de suivre la route trop fréquentée, elle contourna l'étang du moulin et gagna le lieu du rendez-vous par un sentier buissonneux, où courait sous les cressons un ruisseau couleur de rouille, et où des bandes de grives et de merles picoraient les mûres des ronciers. Elle marchait hâtivement et sans penser. Bientôt elle vit au-dessus d'un bouquet de frênes pointer les toits de tuiles moussues de Ker-an-Provost. Cette ferme, enfouie dans les arbres, était au XVIe siècle une gentilhommière comme il en existe un grand nombre parmi les landes et les pins de la Cornouaille. Rien de mélancolique comme ces manoirs d'autrefois, maintenant transformés en granges et en étables. Celui de Ker-an-Provost est d'une rusticité touchante. Séparés par un large fumier où des poules grattent et gloussent, deux robustes figuiers l'abritent de leur ombre. Dès l'entrée, on y est pris à la gorge par une âcre odeur d'écurie; mais les fenêtres à meneaux sculptés, une porte tréflée et les vestiges d'une tourelle indiquent encore de nobles origines. Dans le verger, où de vieux pruniers étendent leurs branches lourdes de fruits, on retrouve çà et là, parmi le fouillis des plantes sauvages, quelques fleurs d'agrément, quelques arbres de luxe, dont la présence étonne et dont la vivace persistance a l'air de protester contre l'irrémédiable décadence du domaine. Jouxtant ce verger, un large pâtis carré, encadré de hauts talus, sur lesquels ont poussé des chênes, des ormes et des frênes plus que centenaires, règne derrière les bâtisses de pierre grise, qu'un antique lierre drape d'un pan de verdure sombre.

Ce fut en escaladant un de ces talus que Paulette pénétra dans le grand carré de verdure, où des touffes d'iris défleuris s'étalaient parmi l'herbe courte, et dont un poulain à la crinière emmêlée, gambadant en liberté, animait la pacifique solitude.

Elle était arrivée la première au rendez-vous et elle en ressentit presque du dépit. Maintenant qu'elle était décidée au sacrifice, elle aurait voulu que tout fût consommé irrévocablement, et ce retard l'énervait. Elle contemplait avec émoi la pelouse unie où les futaies du talus découpaient de mobiles ombres et où elle était maintes fois venue jouer au croquet avec ses sœurs, Salbris et Rivoalen. Le choc alterné des fléaux sur une aire lointaine et les battoirs des laveuses agenouillées au bord d'un *doué* voisin interrompaient seuls le grand silence de la campagne endormie au soleil. Cette paix rustique contrastait si violemment avec le trouble de son cœur, que Paulette en éprouvait un inexprimable malaise. Elle s'assit au pied d'un arbre, ferma les yeux et s'abandonna à une sorte de douloureux engourdissement. La fuite bruyante du poulain effarouché, qui galopait vers les cordons boisés du talus, lui fit brusquement rouvrir les paupières, et, avec un battement de cœur, elle aperçut à l'extrémité opposée Tanguy Le Dantec qui poussait la barrière du pâtis.

Entre ses cils mi-clos, elle l'étudia un moment, toute prête à s'indigner s'il eût eu la démarche et la physionomie trop visiblement triomphantes. Mais non; boutonné dans sa jaquette boncée, coiffé d'un feutre mou, il avait plutôt l'air intimidé et hésitant. Son teint semblait pâlir sous le hâle et une nuance d'inquiétude avivait l'habituelle mélancolie de son visage. Paulette se leva et marcha résolument vers lui. Ils se trouvèrent bientôt en face l'un de l'autre, et il y eut d'abord entre eux quelques secondes d'un silence gênant.

— Mademoiselle Paulette, murmura Le Dantec avec une gauche brusquerie, je suis un vieux fou, n'est-ce pas?... Et c'est pour me le dire que vous m'avez assigné ce rendez-vous?

Un nouveau silence. La jeune fille sentait qu'elle devait répondre, mais les paroles se nouaient dans son gosier, et il lui était impossible d'articuler un mot. Une pâleur plus intense s'étendit sur le visage anxieux du commandant, et il reprit d'une voix moins assurée :

— Vous jugez sans doute ma démarche outrecuidante et mon insistance importune?

— Non... Vous vous trompez, balbutia-t-elle enfin, touchée par l'accent de profonde tristesse et d'absolue défiance de lui-même, avec lequel il s'exprimait.

— Pardonnez-moi, poursuivit-il, d'avoir agi avec tant de précipitation... C'est la faute de mon âge et aussi de mon caractère inquiet. Je n'ai jamais pu supporter de rester dans l'indécision et j'aime mieux un bon coup nettement asséné qu'une douteuse attente... Parlez-moi franchement, ajouta-t-il, d'une voix attendrie, mais virilement énergique, ne craignez pas de me chagriner... Je suis dur au mal, et, dans ma longue carrière, je n'ai pas toujours été gâté par la destinée. Si c'est une déception qui m'attend, ce ne sera pas la première et cette considération ne doit pas vous arrêter.

Elle demeurait muette, très émue par l'humilité de cet aveu, et cependant trop franche pour abuser son interlocuteur avec des formules polies.

— Mon enfant, s'écria-t-il avec un redoublement d'angoisse, j'aime mieux tout que de vous voir ainsi frissonnante et interdite... Mme Pontal, qui est un peu autoritaire, a peut-être essayé avec vous d'un système d'intimidation?... Je serais au désespoir si vous vous croyiez obligée de me ménager pour lui obéir!...

— Vous vous trompez, commandant, répéta-t-elle, en relevant fièrement la tête, personne n'a jamais rien obtenu de moi par l'intimidation... Et, si je vous ai donné rendez-vous ici, c'est de mon plein gré!

— Tant mieux! repartit Le Dantec rassuré, toute pression exercée sur vous me serait odieuse... C'est de vous seule, mademoiselle Paulette, que je veux tenir la réponse, librement formulée, qui me rendra heureux ou malheureux... J'ai longtemps hésité avant d'aller prier vos parens de vous transmettre ma demande... Chaque fois que je me regardais dans la glace, je me disais : « Ma tournure et mon visage n'ont rien qui puisse tenter le cœur d'une jeune fille; je n'ai rien d'un héros de roman... » Et, malgré tout, j'ai tenté une démarche qui, à moi tout le premier, apparaissait comme une présomptueuse folie... Ce qui m'a décidé, c'est notre conversation d'hier pendant le trajet de Saint-Anne à Morgat. Il m'a semblé, en vous écoutant, que je pouvais encore être utile à quelqu'un, et bon à quelque chose dans la vie... Et puis, dans le son de votre voix, dans la confiance naïve que vous me témoigniez, j'ai cru deviner qu'il y avait entre nous une certaine sym-

pathie... Me suis-je abusé?... Si je suis absurde, dites-le-moi carrément.

— Non, répondit-elle avec précipitation, il n'y a rien d'absurde... J'ai... toujours eu pour vous une grande sympathie...

Les yeux bleus de Le Dantec, jusque-là voilés de tristesse, s'étaient peu à peu éclairés.

— Bien vrai? interrogea-t-il.

— Bien vrai... Je ne dis que ce que je pense.

Il saisit dans sa main celle de la jeune fille, qui devint toute fluette et tremblante en se sentant prisonnière, et, d'une voix étranglée par l'émotion, il murmura:

— Paulette, vous rendez-vous clairement compte de l'importance qu'ont pour moi vos paroles?... Savez-vous bien à quoi vous vous engagez?

— Ou...i... je le sais, répliqua-t-elle, mais elle n'eut pas la force de le regarder en face, et ses paupières demeurèrent obstinément baissées.

— Êtes-vous sûre, continua-t-il pensivement, de ne pas céder simplement à un mouvement de compassion, au désir de ne pas me peiner par un refus?... Je connais les impulsions de votre nature généreuse et si peu égoïste. Vous avez l'habitude de songer aux autres plus qu'à vous-même; mais il ne faut pas que votre bonté naturelle vous entraîne à des actes irréfléchis... Dites-vous bien qu'il s'agit d'un lien qui ne se rompt qu'à la mort.

— Je le sais, répéta-t-elle plus faiblement.

— Je souffrirais cruellement, si, plus tard.., trop tard, vous vous aperceviez que le sacrifice est au-dessus de vos forces, et si vous veniez me dire que j'ai profité de votre inexpérience pour gâter votre vie!...

— Oh! s'écria-t-elle étourdiment, même si cela était, je n'aurais pas la dureté de vous le dire!

Cette naïve affirmation ne parut pas sans doute à Le Dantec absolument rassurante, car il poursuivit:

— Parmi les jeunes gens que vous avez connus, ne s'en est-il jamais rencontré au moins un auquel vous auriez volontiers associé votre jeunesse, plutôt que de la consacrer à un homme de mon âge?

C'en était trop, et cette dernière question inattendue évoquait de trop récens souvenirs, une image trop chère pour que le cœur de Paulette n'en fût pas violemment meurtri. Des larmes

lui montèrent aux yeux en même temps que l'aveu de son amour lui venait aux lèvres. Elle fut tentée de crier : « C'est vrai, il y a un homme que j'aime et que je préférerais à tout en ce monde !... » Mais, tandis que se réveillait toute sa tendresse pour Rivoalen, le visage bouleversé de son père surgissait devant ses yeux; elle se rappelait les cris de détresse de M. Pontal. Partagée entre l'horreur d'une trahison et l'ardeur de son affection filiale, elle n'avait plus la force d'être sincère. En face de cette interrogation, elle demeurait muette, suffoquée, ayant peine à réprimer un sanglot.

Le commandant vit ses yeux pleins de larmes et se méprit sur la cause de son trouble. Il se reprocha de torturer cette âme vierge avec ses questions intempestives. Peut-être aussi eut-il peur que son indiscrète insistance ne fît évanouir un bonheur qu'il touchait déjà de la main :

— Pardonnez-moi, s'écria-t-il, je deviens tout à fait idiot... Je vous assassine de mes agaçantes questions, tandis que je devrais m'estimer trop heureux d'être accepté par vous... Mais, Paulette, j'ai si peu confiance en mon propre mérite !... Vous ne savez presque rien de la vie, vous avez une nature sensible et aimante, et si, un jour, vous veniez à rencontrer un homme jeune, vers lequel vous vous sentiriez attirée, ce serait pour vous et pour moi la pire des misères...

Hélas ! l'homme vers qui pouvait s'incliner son cœur, elle l'avait déjà rencontré et elle était en train de l'abandonner... Avant le soir, Rivoalen apprendrait cet abandon et, justement indigné de tant de déloyauté, il la mépriserait et la renierait à son tour... Paulette était si convaincue que son unique roman d'amour était fini et que jamais il ne recommencerait, qu'elle put répondre à Le Dantec, en toute sincérité :

— Je suis plus sérieuse que vous ne pensez et je sais à quoi je m'engage... Vous n'aurez jamais rien de pareil à me reprocher...

Les yeux du commandant s'illuminèrent.

— Alors, vous consentez ?... s'écria-t-il en saisissant les deux mains de la jeune fille, vous serez ma femme, Paulette ?

— Oui... Je ne demande qu'une chose, et je vous prie de l'obtenir de mes parens... Je désire que nous quittions Morgat dès demain... Tous les gens de l'hôtel sauront bien vite que je me marie; nous serons en butte à leurs curiosités et à leurs commentaires... Rien que cette idée-là m'énerve et je veux partir...

Cette demande concordait trop bien avec les propres désirs de Le Dantec pour qu'il n'y donnât point son assentiment :

— Je suis parfaitement de votre avis, répondit-il... Je veux pouvoir vous faire ma cour tranquillement, sans avoir tous ces indiscrets sur le dos. Nous partirons donc demain et je vous accompagnerai à Paris... J'aurai, d'ailleurs, là-bas, à m'occuper de notre future installation... Tandis que je bâtissais présomptueusement de chimériques châteaux en Espagne, j'ai formé un projet qui vous sourira sans doute, Paulette... Mon manoir de Landerneau serait une demeure un peu bien austère pour une jeune Parisienne... Alors, j'ai rêvé de louer, aux environs de Paris, une villa agréablement située, où vous seriez tout près de votre famille et que vous arrangeriez à votre fantaisie... Cela vous plairait-il ?

— Vous êtes trop bon et je vous remercie... Je serai très contente, surtout si vous permettez que papa vienne souvent nous voir, et si vous m'autorisez à le garder avec moi pendant les vacances...

— C'est entendu ! s'écria-t-il gaîment...

Il y eut un instant de silence, traversé seulement par une folle galopade du poulain.

— Je vais, poursuivit Le Dantec, prévenir immédiatement M. et Mme Pontal... Venez-vous avec moi, Paulette ?

Elle dégagea lentement ses mains prisonnières et secoua la tête :

— Non, murmura-t-elle, je préfère ne rentrer que lorsque vous aurez tout arrangé avec eux... Je vous retrouverai tout à l'heure sur la plage...

Il la regarda un moment avec hésitation ; il aurait voulu lui reprendre les mains et les couvrir de baisers, mais il n'osa pas se permettre cette privauté qu'autorisait cependant sa nouvelle situation de fiancé. Il s'inclina avec résignation :

— Alors, au revoir... A bientôt, Paulette !

Il s'éloigna dans la direction de la barrière et, avant de disparaître, envoya encore un salut de la main à la jeune fille, qui restait immobile comme une statue au milieu du pâtis verdoyant.

XI

Un quart d'heure se passa. Paulette gardait la même attitude rigide. Les pieds cloués au sol, les bras croisés, l'esprit absorbé,

elle était abasourdie de la rapidité avec laquelle l'orientation de toute sa vie avait brusquement changé. Le choc qu'elle venait de subir avait été si inattendu, si douloureux, qu'elle était tentée de se croire en proie à une sorte d'hallucination. Ne la voyant pas bouger, le poulain à la crinière emmêlée s'avança curieusement vers elle en s'ébrouant. Il lui fit peur et, sursautant, « la petite dernière » s'enfuit vers l'encoignure où un échalier s'ouvrait dans le talus. Elle le franchit précipitamment et gagna un sentier caillouteux qui coupait la route de Crozon, dans la direction du hameau de Lesquiffinec. Elle suivit machinalement cette sente creusée entre deux hauts buissons de ronces et de houx, et, comme un écureuil dans sa roue, la même pensée obsédante se remit à tourner dans son cerveau : « Tout était fini, elle avait engagé sa parole et demain elle s'en irait, fiancée au vieux commandant Le Dantec ! » Il lui semblait que sa jeunesse venait tout à coup de disparaître, comme une eau courante qui tombe soudain dans un gouffre. Elle traversa lentement l'unique rue dont les masures croulantes abritaient sous leur toiture de chaume des étables sordides, où des enfans demi-nus grouillaient, mêlés aux poules et aux cochons. C'était le plus misérable village de la paroisse, et cependant, à cette heure où elle allait quitter Morgat, Paulette enviait quasi le sort des vieilles femmes accroupies au seuil de leur obscur taudis. Elle enveloppait d'un regard navré tout ce paysage dont l'intime sauvagerie avait vu éclore son unique et si court rêve de tendresse : — le clocher de Crozon à la tour massive, le bois de pins aux cimes rasées par le vent de mer, le petit fort de Rullianec couronnant de ses bastions gris un monticule envahi par les ajoncs. A mesure qu'elle s'avançait vers Porsic, elle découvrait, dans l'échancrure des rochers, la mer qui bourdonnait, plus bleue, plus lumineuse et invitante que jamais. Les blocs entassés de Porz-Launec se doraient aux rayons du soleil, déjà oblique ; l'îlot de L'Aber dressait au-dessus de l'eau sa muraille crénelée, que les vagues ourlaient d'une laiteuse écume ; là-bas, dominant les falaises, la lande et les champs de blé noir, la double croupe du Méné-Hom se colorait d'une délicate teinte mauve, et, tout au loin, les maisons de Douarnenez blanchissaient dans une brume transparente. « La petite dernière » adressait un déchirant adieu à ce coin de Bretagne dont les lignes et les colorations s'associaient pour elle à tant de secrètes joies, à toute une aube d'amour, hélas ! si cruellement, si rapidement enténébrée par des

vapeurs d'orage !... Elle se rappelait sa promenade nocturne au bras de Rivoalen, tandis que la lune se levait au-dessus de Rullianec, et les paroles qu'elle avait jetées d'une voix si moqueuse, à travers le bruissement de la mer pailletée d'or, lui revenaient amèrement à la mémoire : « Non, là, me voyez-vous en robe à traîne et en voiles blancs, descendant les degrés de l'autel au bras du vieux Le Dantec ?... » Eh bien ! cette éventualité, dont elle riait si étourdiment, allait pourtant se réaliser, et Rivoalen, pour peu qu'il en eût envie, pourrait assister à ce mortifiant et ridicule spectacle !...

Elle s'arrêta. Sa poitrine se serrait, un froid lui transissait les tempes, une rougeur de honte lui montait aux joues, à la pensée que Rivoalen la mépriserait comme une créature vénale et sans conscience. L'idée de le rencontrer tout à l'heure sur la plage et d'affronter son regard ironiquement dédaigneux lui enlevait tout courage et la faisait défaillir. Un moment, elle fut tentée de rebrousser chemin, de courir à l'hôtel, de se terrer dans sa mansarde et de n'en plus sortir. Puis elle songea que c'était l'heure du courrier, que tout l'hôtel attendait sur la terrasse l'arrivée du piéton, et qu'elle risquait de se trouver face à face avec celui qu'elle voulait éviter. Alors elle se décida à descendre sur la grève de Porsic. La mer s'était retirée très loin. Un groupe de baigneurs en profitait pour organiser une partie de croquet sur le sable. Lentement, Paulette décrivit une longue courbe, moins encore pour se soustraire à la curiosité des joueurs que pour rester plus longtemps seule avec elle-même. Néanmoins, si désireuse qu'elle fût d'allonger sa route, elle eut beau marcher à pas ralentis, le moment arriva où elle atteignit la pointe rocheuse qui sépare les deux plages, et à peine l'eut-elle doublée qu'un violent battement de cœur la força de nouveau à s'arrêter. Sur le sable jaune où leurs ombres agrandies se projetaient en avant, elle distinguait nettement Tanguy Le Dantec donnant le bras à Mme Pontal, M. Pontal en serre-file et, non loin de lui, Tonia et Lucile.

On l'avait aperçue également sans doute, car le groupe tout entier se dirigea de son côté. Mme Pontal, plus que jamais semblable à Junon aux noirs sourcils, marchait d'un pas victorieux. M. Pontal, maintenant la mine épanouie et l'œil radieux, pérorait en agitant sa canne et paraissait avoir totalement renoncé à se précipiter dans la mer. Dès qu'ils ne furent plus qu'à une ving-

taine de pas, Mme Pontal lâcha le bras du commandant et s'élança vers Paulette. Ses traits s'étaient détendus, son regard s'était rasséréné et sa voix prit une intonation douce comme miel pour dire à « la petite dernière : »

— Te voici enfin !... M. Le Dantec nous a annoncé la nouvelle... Allons, mon enfant, oublions nos mouvemens d'humeur et embrassons-nous !

Elle déposa un baiser sur le front glacé de sa fille, dont elle feignit de ne pas voir la pâleur. M. Pontal s'était élancé derrière elle et serrait Paulette sur son cœur :

— Fillette ! s'exclamait-il en lui donnant l'accolade, tu nous rends tous bien heureux !...

Tonia et Lucile, qui riaient sous cape, s'avancèrent à leur tour et baisèrent leur sœur sur les joues :

— Mes complimens, ma chérie ! déclara la souriante Mme Desjoberts, puis, plus bas, — de façon à n'être entendue que de Lucile et de Paulette, — elle murmura :

— Seulement, puisque tu es devenue raisonnable, tâche donc de ne pas avoir cette figure d'enterrement !...

— Oui, chuchota Lucile, ne fais pas la bécasse !... Ne crains rien... Rivoalen n'est pas là ; il vient de monter à Crozon avec Salbris...

Paulette leur tourna rageusement le dos. Mme Pontal lui avait repris la main et l'entraînait vers Le Dantec :

— Commandant, déclara la dame avec ostentation, voici Paulette qui vient réclamer votre bras... Elle me remplacera et vous gagnerez au change...

Le Dantec s'était empressé de s'emparer du bras tremblant de la jeune fille :

— Madame, répondit-il courtoisement, je suis heureux d'être le cavalier de Mlle Paulette, mais cela ne me privera pas, je l'espère, du plaisir de votre compagnie.

— Soyez donc sincère et avouez que vous préférez le tête-à-tête !... Le rôle d'une mère, dans la circonstance présente, est de s'effacer... Ne vous occupez pas de moi !... J'attends du reste mon gendre Desjoberts, qui revient de Camaret et avec lequel j'ai à m'entretenir...

— Précisément, annonça M. Pontal, en pâlissant légèrement, je l'aperçois là-bas, près des cabines de l'établissement... Il nous cherche...

— Évariste, s'écria vivement la dame en lançant à son mari un coup d'œil significatif, allez au-devant de lui et amenez-le-nous !

M. Pontal s'exécuta, non sans éprouver un désagréable frisson entre les deux épaules. Il s'agissait de prendre le taureau par les cornes et de le dompter avant qu'il se retrouvât en présence de Mme Pontal et de Tonia. La mission était scabreuse, et le bonhomme Pontal, en dépit de son goût pour les morceaux d'éloquence, était peu flatté de la remplir. Il se hâtait néanmoins et il rejoignit son gendre au moment où celui-ci descendait l'escalier des bains. Desjoberts, blafard et pincé, dévisagea son beau-père, qui escaladait les marches en soufflant, et l'interpella de sa voix sèche :

— Bonsoir !... Désolé de vous déranger, mais je viens quérir une réponse...

— Et moi, Desjoberts, repartit confidentiellement Pontal, je viens vous informer que, depuis notre entrevue d'hier, un événement heureux a très avantageusement modifié notre situation.

— Vous avez fait un héritage ? interrogea sarcastiquement le professeur de seconde.

— Non, monsieur..., mais la main de Paulette nous a été demandée par le commandant Le Dantec, et nous la lui avons accordée.

— Le Dantec ?... N'est-ce pas l'officier qui commandait le *Desaix ?*

— Parfaitement,

— Ah !... reprit Desjoberts, dont la physionomie se radoucit.

Il se souvenait que le marin était fort riche et fort honorablement connu à Brest.

— C'est un mari un peu mûr, continua-t-il... Enfin, si Paulette l'accepte...

— Elle l'accepte.

— Mes complimens !

— Nous célébrons les fiançailles, ce soir, et vous allez tomber au milieu d'une fête de famille... C'est pourquoi j'ai voulu vous prévenir afin que vous vous montriez moins raide et que vous ne renouveliez pas, en présence de M. Le Dantec, la scène fâcheuse d'hier...

— Vraiment, répliqua Desjoberts, vexé et rogue, vous avez toujours l'air de me prendre pour un rustre !... Soyez sans crainte,

je suis resté homme du monde, bien que je croupisse en province... Vous pouvez compter sur ma correction et ma patience... momentanée.

— Merci... Du reste, vous ne perdrez rien pour attendre... Le commandant a de belles relations et assez d'influence pour vous faire nommer à Paris.

— Je connais cette chanson-là !... Si vous espérez me payer cette fois encore en monnaie de singe, vous vous trompez, cher monsieur... Afin de ne pas déranger vos petites combinaisons, je consens à jouer ce soir le rôle d'un gendre aimable et satisfait; mais je ne retire pas une seule de mes légitimes exigences : je veux que la dot promise me soit versée intégralement et que ma femme rentre au domicile conjugal... Vous avez notifié ma volonté à Tonia?...

— Oui, et vous en causerez tout à l'heure avec elle... Quant aux quarante mille francs, dussé-je faire appel à l'obligeance du commandant, je vous promets que vous serez remboursé aussitôt après le mariage de Paulette... Et maintenant que nous sommes d'accord, Desjoberts, allons retrouver ces dames.

Ils hâtèrent le pas et rejoignirent bientôt le groupe des promeneurs. Mme Pontal, qui ne se déconcertait pas facilement, tendit magnanimement la main à son gendre et s'exclama de son air le plus gracieux :

— Soyez le bienvenu, mon ami... Vous nous surprenez en pleine joie, et c'est si rare de goûter en cette vie un moment de félicité sans mélange !... Évariste vous a annoncé la bonne nouvelle, n'est-ce pas ?... Nous marions Paulette !

Desjoberts, ahuri de l'aisance avec laquelle cette maîtresse femme le cajolait après l'avoir accablé, la veille, de ses invectives, se laissait étreindre la main et balbutiait d'un ton de condescendance :

— Allons, c'est bien... c'est bien !... Tous mes complimens.

— Venez, poursuivit-elle, que je vous présente à votre futur beau-frère...

Elle l'amena devant le commandant et procéda à la présentation :

— Monsieur Urbain Desjoberts, professeur de seconde au lycée de R... ; Monsieur le commandant Tanguy Le Dantec...

Oubliant tout à coup ses allures gourmées et cassantes, Des-

joberts se métamorphosait; il souriait, et se confondait en formules de politesse :

— Commandant, c'est pour moi un honneur de saluer l'un des plus brillans officiers de la marine française... Et cet honneur est doublé de la joie d'apprendre que le distingué capitaine du *Desaix* va devenir un membre de notre famille... Ma chère Paulette, je vous adresse mes plus sincères félicitations...

— Charmé de vous connaître, monsieur, répondait Le Dantec, en lui serrant la main, vous êtes professeur à R...?

— Hélas! oui, commandant, répliquait le gendre de M. Pontal, d'une voix désenchantée et la tête mélancoliquement inclinée sur l'épaule, j'y occupe la chaire de seconde depuis tantôt huit ans, et on m'y oublie!... Quand on m'y a nommé, au lendemain de mon agrégation, les gros bonnets du ministère me promettaient un prompt retour à Paris, mais les promesses sont faites pour ne pas être tenues, surtout à l'époque où nous sommes...

— Je connais, dit obligeamment Tanguy, le chef du secrétariat à l'Instruction publique... C'est un vieil ami, et si un coup d'épaule est nécessaire, je m'emploierai de grand cœur à vous servir...

Desjoberts prodiguait ses remerciemens avec tant d'abondance que sa belle-mère jugea à propos de l'interrompre :

— Mon cher, insinua-t-elle, je crois que Tonia désire causer avec vous... Nous reparlerons de vos affaires à table... Le commandant a eu l'attention délicate de nous faire dîner tous ensemble dans un salon réservé, afin que nous puissions passer cette dernière soirée dans l'intimité, loin des gêneurs...

— Oui, répéta Le Dantec, en s'adressant plus particulièrement à Paulette, il m'a semblé qu'après les émotions de ce tantôt, il valait mieux rester en famille... N'est-ce pas votre avis, mademoiselle?

— Tout à fait, murmura la jeune fille, j'allais justement vous prier de nous faire dîner à part... Merci de m'avoir devinée...

— Je voudrais, reprit le commandant, enchanté de la savoir contente, je voudrais qu'il en fût de même dans l'avenir; je m'estimerais heureux si, quand nous serons mariés, je pouvais réaliser ainsi par avance vos moindres souhaits...

Elle leva curieusement vers lui un regard mouillé où il y avait à la fois une expression de gratitude mêlée à une infinie tristesse. Tranquillisée par l'absence de Rivoalen, elle était touchée de la sollicitude de cet excellent homme, qui lui épargnait la pudeur

de découvrir le fond de sa pensée. En même temps, avec un sentiment de détresse, elle songeait que le dîner du soir à table d'hôte était pourtant la seule occasion qui lui restât de revoir encore une fois celui qui lui avait pris le cœur; elle se disait que demain tout serait fini, irrévocablement fini. Détournant la tête pour que Le Dantec ne s'aperçût pas que ses yeux étaient humides, elle marchait distraitement au bras de son compagnon, en regardant la baie empourprée par le soleil couchant.

Si le commandant avait espéré récolter un sourire ou un mot d'encouragement en échange de sa tendre exclamation, il se trouva déçu. Paulette continuait à contempler vaguement la mer qui s'envermeillait et montait à petit bruit. Le vieux fiancé hocha pensivement son front, et tous deux poursuivirent silencieusement leur promenade.

Parallèlement et à peu de distance, M. et Mme Desjoberts marchaient côte à côte :

— Vous avez désiré me parler, chuchotait Tonia, avec un sourire sur les lèvres; vous savez, si c'est pour me faire une scène, vaut mieux pas...

— Une scène! à quoi bon?... Je n'aime pas à perdre mon temps, et puis, ce soir, quand tout le monde est à la joie, le moment serait mal choisi... Votre père vous a communiqué mon ultimatum?

— Mot pour mot...

— Et vous avez jeté les hauts cris, naturellement!

— Moi? pas le moins du monde... Du moment que vous voulez me prendre par la famine, je préfère vous suivre, comme l'exige le Code... Quand partons-nous?

— Mon Dieu, répondit Desjoberts, un peu déconcerté par cette docilité inespérée, je comptais filer ce soir, mais, à cause de votre petite fête de famille, j'ajourne mon départ jusqu'à demain matin... Il est bien entendu, n'est-ce pas? qu'en rentrant chez moi, vous devrez renoncer à votre vie de cabotinage et de dissipation...

— Je m'en doute un peu.

— En ce cas, préparez vos malles, nous prendrons demain le bateau du Fret.

— A merveille... Seulement, moi, si j'étais de vous, j'attendrais la fin des vacances pour opérer cette touchante réconciliation...

— Et pourquoi, s'il vous plaît?

— D'abord parce qu'au fond, vous n'êtes pas plus que moi enchanté de vivre en province et parce que, d'ici à la rentrée, il y aura peut-être moyen, à l'aide de Paulette et du commandant Le Dantec, de vous faire nommer à Paris... Il y a encore une autre raison : si nous obtenons votre changement dans l'intervalle, vous n'aurez pas le désagrément de me ramener à R.... où chacun sait comment nous nous sommes quittés...

Il demeura un instant pensif. Les argumens de Tonia avaient porté, mais il ne crut pas de sa dignité d'en convenir :

— Il faut, dit-il sarcastiquement, que vous ayez grande envie de revenir à Paris, pour que vous daigniez vous occuper de mes intérêts!... Eh bien! soit, je consens à ce que vous y passiez encore un mois en famille, mais après, quoi qu'il arrive, je serai inflexible... J'en ai assez de jouer les maris complaisans qu'on plante là pour courir les aventures...

— Il ne vous manquait plus que d'être jaloux!... Mais, mon pauvre ami, si j'avais voulu vous tromper, ce serait fait depuis longtemps!... Ce n'est ni votre charme, ni votre esprit qui pouvaient me retenir...

Pendant cet aimable dialogue, Mme Pontal était restée en arrière avec Lucile et son mari. Elle suivait d'un œil inquiet M. et Mme Desjoberts; puis, peu à peu, voyant les deux époux converser côte à côte et de façon fort calme, elle reprenait confiance, et cherchant à s'illusionner elle-même, elle montrait d'un geste triomphant les deux couples qui cheminaient parallèlement :

— Allons! s'exclama-t-elle avec un soupir de soulagement, les Desjoberts ont fait la paix... Ils roucoulent maintenant comme deux tourtereaux... Quel doux spectacle pour une mère! continua-t-elle en s'exaltant à froid, quand elle peut voir deux de ses filles marcher ainsi suspendues aux bras des chers compagnons que leur cœur a librement choisis... Ces têtes tendrement penchées, ces ombres jumelles qui se confondent au soleil couchant, cette mer qui berce leurs causeries... Voilà qui console de bien des choses et qui donne à l'âme un essor, une envolée...

— Ah! par exemple!... interrompit Lucile avec un accent d'indolente moquerie.

— Plaît-il? interrogea Mme Pontal, qui se retourna comme si une guêpe l'avait piquée.

— Non, maman, répéta la cadette en secouant les épaules,

tout ça, c'est bon pour la galerie, mais, à nous qui sommes derrière la toile, il ne faut pas chanter ces turlutaines.

— Lucile ! intervint M. Pontal, choqué, quel vocabulaire ! Je ne sais, mon enfant, où tu vas chercher tes expressions !...

— Chez les bohèmes qu'elle fréquente, naturellement, repartit l'*authoress*, pleine d'un amer dédain ; c'est la langue de MM. Salbris et Rivoalen !...

Sur ces entrefaites, le second coup du dîner sonna et les couples, rassemblés, se dirigèrent vers l'hôtel, mais sans se presser, afin de laisser aux dîneurs de la table d'hôte le temps de passer de la terrasse dans la salle à manger. D'après les instructions du commandant, on avait dressé le couvert dans un salon particulier. Ils s'y attablèrent cérémonieusement, M. Pontal entre ses deux filles aînées ; Mme Pontal ayant Desjoberts à sa gauche, Le Dantec à sa droite ; Paulette à côté de ce dernier. Bien que le commandant eût projeté de solenniser ce dernier repas pris à Morgat, en lui donnant un air de fête ; en dépit des roses semées sur la nappe et du champagne versé dès le premier service, le dîner manqua d'entrain. Paulette était retombée dans ses rêveries ; le professeur d'histoire méditait le discours qu'il prononcerait au dessert ; Urbain Desjoberts, en veine de pessimisme, se plaignait de l'infélicité de la vie, et ses paroles désenchantées jetaient un froid sur les convives. Tonia roulait silencieusement des boulettes de mie de pain et écoutait avec un inaltérable sourire les doléances de son mari. Mme Pontal, constatant que le front du commandant s'ennuageait, s'ingéniait à vanter les qualités de Paulette afin de dissiper la mélancolie de son futur gendre :

— Eh bien ! êtes-vous content ? lui murmurait-elle à l'oreille.

— Je devrais l'être, madame, puisque j'ai réalisé un rêve qui m'était cher, mais je crains que Mlle votre fille n'ait pas les mêmes raisons de se réjouir, et cela me trouble un peu...

— Excusez-la, elle est encore étourdie de son bonheur inattendu... C'est une petite âme toute blanche que je remets entre vos mains, commandant... Assurément ses sœurs ont une culture plus étendue et une cérébralité plus active... Paulette est la candeur même ; elle est moins complexe que Tonia et Lucile et ne leur ressemble en rien...

— Heureusement ! pensait Le Dantec, en regardant les physionomies inquiétantes des deux aînées.

On venait de servir l'entremets et on allumait les lampes.

M. Pontal se leva en balançant significativement sa coupe de champagne. Prévoyant une harangue, et peu désireuse de subir l'éloquence paternelle, Lucile profita d'une porte entr'ouverte pour s'esquiver à l'anglaise. Une fois sur la terrasse, elle jeta à travers l'obscurité un regard inquisiteur et aperçut Salbris, qui fumait sa cigarette, appuyé à la balustrade.

— Vous êtes seul? chuchota-t-elle, en s'accoudant près de lui.

— Tiens, c'est vous?... Oui, tout seul, mais qu'êtes-vous devenue, ce soir?... On ne vous a vus ni les uns les autres à dîner...

— Je vous conterai ça... Allons jusqu'à la plage, voulez-vous?

— Avec joie.

Ils gagnèrent les jardins, où il faisait très noir, et le peintre pressa le bras de Lucile contre le sien :

— Voyons, dit-il, parlez, il y a des mystères dans l'air... Le commandant a disparu, Rivoalen est remonté chez lui de très méchante humeur; Mme Tonia est invisible, et, vous-même, vous avez votre mine de sphinx... Que se passe-t-il?

— Toute sorte de choses... D'abord Tonia est en possession de son mari et elle est obligée de lui tenir compagnie dans la petite salle à manger, où elle s'ennuie à avaler sa langue... Ensuite le commandant a demandé la main de Paulette et l'a obtenue, ce qui vous explique comment nous avons dîné à part.

— « La petite dernière » épouse Le Dantec!

— Oui, il y a des gens qui ont la toquade du mariage... Le pis, c'est que nous partons tous demain à la première heure.

— Vous quittez Morgat?... Eh bien! et moi?

— Vous, vous resterez pour consoler M. Rivoalen...

— Mauvaise!... Ça vous est égal de ne plus nous voir!

— La preuve que ça ne m'est pas égal, c'est que j'ai filé pour passer un bout de soirée avec vous.

— Oui, je suis injuste... Merci, Lucile chérie... N'importe, je suis consterné de ce que vous me dites... Je vous aime si passionnément!

— Est-ce bien vrai, ce mensonge-là? murmura-t-elle en tournant vers lui ses yeux câlins.

Pour toute réponse, il entoura de son bras la taille de la jeune fille et l'attira contre lui. Ils étaient arrivés sur le talus des bains. Des nuées couvraient le ciel, et il faisait très sombre; mais la

mer, qu'on entendait déferler sur le sable, offrait un spectacle étrange : de blanches phosphorescences s'allumaient à la crête des vagues ; chaque lame en tombant paraissait baignée d'une lumière électrique; les barques de pêche enténébrées, qui se dirigeaient vers L'Aber, creusaient derrière elles un sillage bleuâtre, et les rames, en se relevant, éparpillaient des gouttelettes d'argent fondu.

— Venez, soupira languissamment Lucile, il y a là un banc... Asseyons-nous.

Il obéit, sans cesser de lui enlacer la taille. Cette mer phosphorescente, qui par intervalles s'embrasait dans l'obscurité, semblait dégager d'amoureux effluves. L'air chargé d'électricité avait une moiteur grisante.

— Mignonne aimée, disait Jacques Salbris, il n'est pas possible que notre rêve de tendresse soit brusquement, misérablement aboli par votre départ... Jurez-moi que nous nous reverrons à Paris.

— Je le voudrais, répliquait-elle, — gagnée par la chaleur de son étreinte, par la caresse de ses paroles, aiguillonnée aussi par une perverse curiosité, — mais où ?... comment ?... Je ne sais pas même votre adresse.

— Rue Notre-Dame-des-Champs, 120 *bis*, j'y ai un atelier, et vous m'y trouverez toutes les après-midi.

— Je n'oserai jamais.

— Pourquoi ?... Rien n'est plus facile et moins compromettant qu'une visite chez un peintre!... Voyons, chérie, c'est entendu, n'est-ce pas ?

— C'est bien gros, ce que vous demandez, reprit-elle, déjà vaincue. Quand rentrerez-vous à Paris ?

— Dans une quinzaine... Prévenez-moi par un petit bleu du jour et de l'heure de votre visite, afin que j'écarte les gêneurs.

— Je... j'essaierai.

— Vous êtes adorable !... A propos, *darling*, vous savez que vous me devez un baiser ?...

— Oh ! objecta-t-elle en baissant les yeux et en souriant sournoisement, il me semble que vous vous êtes déjà payé...

— Non, un baiser pour de bon, un exquis baiser d'adieu, insista-t-il, en penchant sa tête si près de celle de Lucile qu'ils se trouvèrent bouche à bouche.

Et déjà leurs lèvres se confondaient, quand des pas sur la

chaussée du talus, des voix et des exclamations de promeneurs attirés par le phénomène de la mer phosphorescente, les réveillèrent en sursaut...

— Voilà du monde ! balbutia Lucile en se dégageant, adieu... je me sauve ! A demain matin !...

... Le lendemain, tout l'hôtel était en émoi, dès sept heures. Les garçons transbordaient des malles dans l'escalier ; les sonnailles des deux chevaux du break tintaient sur la route, pendant qu'on chargeait les bagages. Sur la terrasse, les époux Pontal, Tonia et Lucile distribuaient bruyamment des poignées de main à quelques pensionnaires de la table d'hôte, accourus curieusement pour assister au départ. Le commandant surveillait le rangement méthodique des caisses et des valises sur l'impériale, tandis que M. Desjoberts, déjà perché à côté du conducteur, s'impatientait. On n'attendait plus que Paulette. Elle descendit enfin lentement l'escalier, tenant à la main un léger sac de voyage. Elle était très pâle et mordillait machinalement un brin de chèvrefeuille cueilli au treillage qui garnissait le bas de sa fenêtre. Au moment où elle allait traverser le vestibule, elle eut un coup au cœur : Hervé Rivoalen lui barrait le passage. Lui aussi, était très pâle, presque blême ; une flamme d'ironie illuminait ses yeux gris ; un pli moqueur retroussait les coins de ses lèvres dédaigneuses. Avec une politesse exagérée, il s'inclina devant « la petite dernière » et lui dit de son rire chevrotant :

— Je suis en retard, mademoiselle, permettez-moi de joindre mes félicitations à celles de vos amis et de vous souhaiter beaucoup de bonheur en ménage...

— De grâce... épargnez-moi ! murmura-t-elle presque défaillante, et elle se précipita vers le break, dont le commandant tenait la portière ouverte.

Tout le monde était casé ; Le Dantec s'installa près d'elle. Des mouchoirs s'agitèrent encore, des exclamations d'adieu se croisèrent, puis les deux trotteurs, enlevant la voiture, commencèrent à gravir la montée de Crozon.

Pendant dix minutes, on roula au pas le long de la rampe poudreuse, encaissée entre les arbres de bordure. Puis, à un lacet de la route, la perspective s'élargit soudain et on aperçut le fort de Rullianec, les toits du Grand-Hôtel, avec un morceau de la plage. Lucile, appuyée à la portière, agita sa main fluette et murmura du bout des lèvres :

— Adieu, Morgat !

Paulette releva les yeux. Devant elle, au-dessous du moutonnement vert des ormes et des chênes, la mer laiteuse bleuissait entre la falaise de Porsic et la pointe de la Chèvre. Des flottilles de barques y fuyaient, gonflant leurs voiles blanches ; l'arche rocheuse de Cador arrondissait sur le ciel sa baie géante. Il semblait à la jeune fille que le meilleur de sa jeunesse s'envolait pour toujours avec ces voiles aux ailes inclinées et que toutes ses espérances, toutes ses illusions s'engouffraient sans retour sous la voûte énorme de cette porte de Cador. En même temps, elle revoyait nettement le visage pâli, les lèvres ironiques de Rivoalen, et un remords lui meurtrissait le cœur. — Le break tourna devant la gendarmerie de Crozon, et le paysage de mer disparut. Le commandant étudiait attentivement Paulette, qui s'était rejetée dans son encoignure. Il remarqua ses yeux mouillés et lui dit avec sollicitude :

— Vous regrettez Morgat ?... Si vous voulez, quand nous serons mariés, nous y reviendrons au printemps...

Elle le regarda, effarée, et secoua la tête :

— Non, balbutia-t-elle,... jamais !... C'est fini !

Et, sans songer à maîtriser son chagrin, elle éclata en sanglots.

André Theuriet.

(*La quatrième partie au prochain numéro.*)

LA MISSION MARCHAND

ET LE

CABINET MÉLINE

Il eût été malséant, nuisible peut-être au pays, de parler de la mission Marchand à l'époque où elle faisait l'objet des polémiques les plus vives et de négociations diplomatiques infiniment délicates. Le silence est le premier devoir des serviteurs de la chose publique, tant qu'une parole échappée de leur bouche peut gêner les évolutions jugées nécessaires par les ministres responsables; ils n'ont aucun mérite à taire la vérité, s'ils ont conscience que, par là encore, ils peuvent être utiles aux intérêts permanens dont ils ont eu un instant le dépôt.

Il n'en va plus de même aujourd'hui: les polémiques sont apaisées, les négociations sont closes. En rétablissant certains faits travestis par les ardeurs des partis, on ne s'expose plus à rien compromettre d'essentiel. En contribuant à fixer certains événemens, qui appartiennent déjà au domaine de l'histoire, on ne risque point de tomber dans de vaines récriminations ni de stériles querelles. Sans doute, le gouvernement n'a pas encore permis aux héros de la mission Marchand de faire entendre, sous l'égide des grandes sociétés scientifiques, le récit public de leur épopée, mais les considérations de personnes ou de politique intérieure y ont peut-être plus de part que le souci des difficultés extérieures. Ces difficultés sont désormais réglées. Elles ne peuvent renaître d'une étude exclusivement destinée à dire quel a été le rôle du pouvoir central dans un événement qui a retenu

l'attention de l'univers politique tout entier. Et cette étude ne sera point oiseuse, si quelques lecteurs seulement y puisent la notion des lourdes charges qui pèsent sur le pouvoir et de l'énorme tâche qu'il y a, de notre temps, à vouloir mener une entreprise de longue haleine sur le terrain colonial.

I

C'est le 24 février 1896 que M. Guieysse, alors ministre des Colonies dans le cabinet Léon Bourgeois, signa les instructions qui ont conduit à Fachoda la mission Marchand. Il le fit avec l'adhésion préalable, sinon même à l'instigation du ministère des Affaires étrangères, et disposa les choses de manière que personnel et matériel fussent acheminés le plus rapidement possible vers le Congo français, point initial de la mission. Le départ eut lieu en trois échelons, aux dates des 25 avril, 10 et 25 mai, si bien que M. Marchand, son interprète, et quelques caisses de munitions restaient seuls à mettre en route au début de juin.

Y avait-il dans cette initiative l'un de ces « coups de tête » que l'on a si souvent, quoique bien à tort, reprochés à l'administration coloniale ? Le pavillon de Flore cherchait-il à mettre le quai d'Orsay en présence du fait accompli, pour l'obliger à rehausser le ton de ses négociations avec la Grande-Bretagne ? Celle-ci était-elle en droit d'accuser la France de se montrer à son égard injustement agressive, inopinément sournoise ? Notre gouvernement avait-il proportionné les moyens mis à la disposition de M. Marchand au but qu'il lui avait assigné ? Autant de questions posées par les polémiques de presse, auxquelles les débats parlementaires n'ont pas encore répondu.

On l'a dit déjà, mais il y faut insister : l'administration coloniale ne se décida, dans la circonstance, qu'à la requête de la diplomatie française. M. Marchand avait, dès septembre 1895, arrêté ses projets concernant le Bahr-el-Ghazal. Les difficultés et les risques d'une pareille entreprise retinrent l'attention et la décision des techniciens, sans parler même de la gêne financière où se rencontre toujours l'action coloniale, lorsqu'elle doit se faire sans éclat. Pour lever ces multiples objections, il ne fallut rien moins que l'extrême insistance du ministère des Affaires étrangères : il cherchait sans doute de ce côté un commencement de réparation aux déboires qu'il avait éprouvés en ne réussissant

pas à empêcher les préparatifs de l'expédition de Dongola (1).

Cette conception se défendait d'elle-même. L'idée de traverser l'Afrique de l'Ouest à l'Est, tandis que M. Cecil Rhodes affichait l'ambition de la franchir du Sud au Nord, régnait en France depuis plusieurs années. On ne voulait pas que, maîtresse de fait en Égypte, de droit et de fait au Cap, l'Angleterre s'emparât de la totalité de la vallée du Nil. On s'était avisé qu'en prenant pied sur le cours moyen du grand fleuve africain, la France serait peut-être mieux à même de contrôler quelque jour la politique du Delta, qui laisse l'Europe, divisée contre elle-même, si fâcheusement indifférente. On se disait qu'en vue des grandes liquidations et des grands partages d'un avenir plus ou moins proche, il n'était point inutile de s'assurer de quelques objets d'échange, voire de quelques possessions supplémentaires pour lesquelles les plus pessimistes pouvaient rêver un avenir aussi brillant et aussi imprévu que celui que la volonté humaine, secondée par la science, a procuré aux « arpens de neige » du Canada et aux sables naguère stériles de nos Landes françaises. De là, en 1894, la campagne diplomatique victorieuse menée par le quai d'Orsay pour empêcher l'Angleterre d'instituer le roi Léopold, ou plus exactement l'État indépendant du Congo, comme « tampon » entre le Congo français et la rive gauche du Nil. De là, presque aussitôt après, le mandat donné à M. Liotard par M. Delcassé, lorsqu'il était au pavillon de Flore, de chercher par le Haut-Oubanghi une issue sur le Nil à nos possessions de l'Afrique centrale (2). De là enfin, sous la pression des circonstances que l'on a rappelées plus haut, la pensée de renforcer M. Liotard, à l'heure précise où l'Angleterre semblait décidée à recommencer la conquête, une première fois avortée, du Soudan égyptien, et, tandis que le commissaire du Haut-Oubanghi poursuivrait son action dans la région où tant de succès avaient déjà couronné ses efforts, la résolution de lui donner un adjoint pour accomplir la même œuvre un peu plus au Nord, dans le Bahr-el-Ghazal.

Nul, au surplus, ne pouvait contester ni la bonne foi de la France, ni son droit strict d'en agir ainsi. Les incidens de 1894,

(1) On sait que, quelques semaines auparavant, l'Angleterre avait émis la prétention de faire payer par la caisse de la Dette égyptienne les frais de cette expédition. La France agit en sorte que la caisse demeurât fermée pour cet usage, mais l'Angleterre fit les avances nécessaires.

(2) M. Delcassé a toujours revendiqué avec raison la paternité des instructions données à M. Liotard. Voyez notamment le *Livre jaune* de 1898, p. 18, 23, 24.

marqués par le retrait final du bail consenti par la Grande-Bretagne au roi Léopold, étaient un premier et significatif avertissement que la République n'adhérerait point sans protestation ou compensation aux envahissemens de l'impérialisme britannique. Il y en eut d'autres, et tout aussi clairs. En 1895 notamment, quand le sous-secrétaire d'État du Foreign Office, sir Edward Grey, dans un discours public, fulmina une sorte de *Quos ego* contre ceux qui seraient assez audacieux pour s'approcher du Nil, M. Hanotaux ne se borna pas à relever, comme il convenait, ce discours à la tribune du Sénat (1); il obtint encore du chef de la diplomatie anglaise la déclaration expresse que « la question restait ouverte au débat (2). » En décembre 1897 enfin, au cours des négociations suivies à Paris pour fixer les limites entre les deux puissances dans les territoires de la boucle du Niger, deux lettres échangées entre M. Hanotaux et l'ambassadeur anglais (3) constatèrent formellement que les réclamations réciproques relatives au Nil étaient de part et d'autre réservées, chacune des deux parties maintenant d'ailleurs ses positions antérieures.

Ainsi point d'improvisation hâtive et point de « coup d'épingle » inconsidéré dans la mission donnée à M. Marchand, mais, au contraire, la volonté réfléchie de persister dans un plan de conduite déjà ancien, et cela après avoir donné aux tiers intéressés tous les avis de principe compatibles avec la direction d'une affaire délicate, où personne assurément ne saurait exiger que rivaux ou ennemis soient officiellement informés de la mesure exacte de l'effort qu'il s'agit de fournir et de la date précise où l'objectif sera atteint.

Mais, a-t-on dit, quelle insanité que d'avoir exposé une troupe d'aussi minime importance, à plusieurs milliers de kilomètres de sa base de ravitaillement, à un conflit violent où, coupée de tout secours, elle ne pouvait manquer de succomber! Quel inutile gaspillage d'héroïsme! quel jeu tout à la fois enfantin et criminel,

(1) Séance du 5 avril.

(2) « Quant au fond des choses, dit lord Kimberley dans un document officiel que l'on retrouvera quelques jours aux archives, ce que sir Ed. Grey avait dit du cours du Nil ne devait pas être considéré comme équivalent à une prise de possession; ses affirmations représentaient seulement la thèse, la prétention de l'Angleterre. Cette thèse, cette prétention étaient combattues par la France, qui restait libre de ne pas l'accepter et qui, en les contredisant, maintiendrait sa position antérieure. La question restait donc ouverte au débat. »

(3) *Livre jaune*, p. 2 et 3.

où l'honneur même du drapeau est follement engagé !... Certes, si pareille aberration eût pénétré, à un moment quelconque, l'esprit des ministres responsables de la mission Marchand, il n'y aurait point pour eux de sévérité suffisante dans les jugemens de l'histoire. Mais, outre qu'en février 1896, les Anglais étaient fort loin encore d'Omdurman et de Khartoum, voire même de Dongola, il est aisé de démontrer qu'à cette époque comme durant tout le cours de la mission, la perspective d'une lutte armée, fût-ce avec les derviches, était résolument écartée du programme assigné à M. Marchand. Témoin cet extrait des instructions initiales :

« Au mois de septembre dernier, vous avez soumis à mon prédécesseur le plan d'une mission que vous vous offriez à remplir dans le Haut-Oubanghi en vue d'étendre l'influence française jusqu'au Nil... Elle devait, dans votre pensée, remonter de Bali et, parvenue au Bahr-el-Haur, gagner de là le Bahr-el-Ghazal, puis atteindre le Nil-Blanc à Fachoda. Pendant cette marche à travers des pays à peu près inconnus encore, vous comptiez réussir à nouer, avec les bandes mahdistes qui tiennent le pays, des relations d'amitié ; grâce à cet appui, vous espériez parvenir sans encombre au terme de votre voyage, et créer à la France des titres indiscutables, pour le jour où serait fixé le sort de ces provinces. Il était bien entendu, d'ailleurs, que, laissant derrière vous la plus grande partie de vos forces, vous n'avanceriez au milieu des mahdistes qu'avec une troupe trop peu nombreuse pour les inquiéter, décidé à vous replier immédiatement si la mission rencontrait une hostilité marquée sur un point quelconque de sa route ; il était, en effet, dans votre projet d'éviter à tout prix un conflit et de n'agir que par les voies pacifiques... M. Liotard a fait connaître que nous étions, au mois d'août dernier, établis beaucoup plus solidement que ne pouvait le penser le pouvoir central sur la rive droite du M'Bormou... et qu'il avait l'intention de pousser en avant ses alliés indigènes, qui lui offraient de nous installer à Ziber, qui est la clef du Bahr-el-Ghazal... Alors que vous pensiez ne trouver sur les rives du M'Bormou que des populations indifférentes à notre action, hostiles même peut-être, nous y voyons des indigènes avec lesquels nous avons noué des relations d'amitié. Bien plus, vous comptiez vous appuyer exclusivement sur les mahdistes, et ces mêmes mahdistes sont les adversaires déclarés des chefs qui nous ont promis leur concours... Votre rôle sera

donc particulièrement délicat : d'une part, nous ne pouvons ni ne devons cesser nos bonnes relations avec les sultans; de l'autre, si nous voulons avoir chance de devancer le colonel Colville sur le Nil, il faut aller de l'avant, et, pour ce faire, ménager les mahdistes. »

Et, dans une lettre du 24 mai à M. Liotard, on résumait ainsi cette politique : « Le département tient essentiellement à ce que nous évitions d'engager des hostilités avec les derviches; notre œuvre de pénétration doit être toute pacifique et n'entraîner, autant que possible, aucun conflit avec les partisans du Mahdi. »

Ainsi, point de lutte armée avec personne, pas même avec les derviches : un essai de pénétration pacifique, délibérément soumis aux instructions et aux exemples de M. Liotard; la retraite, plutôt que le combat; la confiance que, par les procédés déjà expérimentés dans le Haut-Oubanghi, on parviendra au but, c'est-à-dire à Fachoda, confiance pleinement justifiée par l'événement; mais l'ordre exprès, si les circonstances forcent à changer de méthode, de renoncer à toute marche en avant, plutôt que d'exposer vainement le drapeau. Et, pour exécuter ce programme, des moyens strictement proportionnés, assez exactement fixés cependant, puisque encore une fois ils ont permis d'accomplir la mission dans le délai prévu de trente mois. Quels moyens? Ceux-là mêmes qu'avait demandés M. Marchand dès septembre 1895 : 14 Européens, moins de 200 convoyeurs soudanais, et 3 000 colis de vivres, munitions et pacotille. Payés comment? De l'aveu de la commission du budget, mise dès le début dans le secret, sur les ressources locales, déjà fort obérées, du Congo français.

Telle a été, dans ses origines, la mission Marchand : suprême étape d'une politique suivie sans désemparer dans les dernières années; décidée à l'instant où tout commandait de la lancer; pourvue d'ordres qui précisaient nettement son caractère et son but; munie, enfin, des instrumens nécessaires à son action. Si, par la suite, la politique générale a modifié la portée des résultats espérés, ces résultats n'en ont pas moins été acquis, et, à aucun moment, ni l'idée maîtresse n'a été modifiée, ni les moyens d'exécution refusés.

II

Quel était, à l'égard d'une pareille entreprise, le devoir du cabinet Méline, lorsque, à la fin d'avril 1896, il arriva aux affaires?

On a quelque peine à se figurer l'émoi qui n'eût pas manqué de s'emparer et du Parlement et de l'opinion, si les opérations engagées eussent été brusquement interrompues. Et pourquoi, sous quel prétexte, pour quel motif, apparent ou réel, l'eussent-elles été ? A quelles incohérences dernières ne serait point réduite la politique extérieure de la France, si chaque crise ministérielle impliquait un changement de système ? N'est-ce pas assez de constater chaque jour les progrès de l'anarchie administrative et de la stérilité législative, provoquées par de trop fréquentes mutations dans le personnel gouvernemental ? Faudrait-il donc que, pour rendre le mal plus difficilement curable, les mêmes ressauts se produisissent dans la gestion de nos intérêts permanens au dehors que dans le choix du personnel intérieur et dans la distribution des débits de tabac ? Le cabinet Méline n'avait aucune raison de condamner et de répudier l'initiative de ses prédécesseurs ; les mêmes considérations qui avaient dicté les instructions du 24 février subsistaient trois mois plus tard, non pas seulement dans leur intégrité première, mais, si l'on peut s'exprimer ainsi, avec une acuité nouvelle tirée des conflits que nous suscitait par ailleurs la puissance rivale à laquelle la mission Marchand avait mandat de faire échec (1). Le devoir des nouveaux ministres était tout indiqué ; ils n'y faillirent point, s'appliquant avec persévérance, et à préciser autant qu'il était utile le caractère et la portée de l'œuvre de M. Marchand, et à en favoriser l'exécution à l'aide de toutes les ressources complémentaires dont l'expérience révélerait la nécessité.

La tâche n'était peut-être pas aussi aisée qu'on serait tenté de se l'imaginer. Tout d'abord, quiconque a touché, de près ou de loin, aux affaires coloniales, sait combien il est difficile d'obtenir du personnel, civil ou militaire, la coordination et la subordination désirables. Éloignés du pouvoir central au point de n'en plus sentir ni la direction ni l'autorité ; exaltés par la grandeur des travaux qui leur sont confiés et qu'ils sont enclins à s'exagérer par le bruit qui se fait autour de quelques-uns d'entre eux ; exaspérés et par les obstacles auxquels ils se heurtent et par les rigueurs des climats tropicaux ; énervés par de longues périodes d'isolement qui alternent avec un contact trop étroit de leurs collaborateurs les plus immédiats, les agens coloniaux se laissent

(1) Les événemens de Madagascar, les multiples incidens de la boucle du Niger, sont encore présens à toutes les mémoires.

souvent aller à des querelles et à des rivalités qui les frappent d'impuissance. Les questions de préséance sont parfois pires dans la brousse que dans les plus grandes cours, et l'incompatibilité d'humeurs y produit fréquemment l'indiscipline, sinon même le drame.

La complexité des intérêts en jeu dans le Haut-Oubanghi et le Bahr-el-Ghazal rendait le péril d'une semblable situation particulièrement redoutable. Aussi, le premier soin du nouveau titulaire du portefeuille des Colonies fut-il d'y parer dans la mesure du possible. En même temps qu'il conférait à M. Liotard le grade de gouverneur, il prenait donc un arrêté lui subordonnant expressément M. Marchand. Dans une dépêche du 23 juin au premier de ces agens, il s'efforçait de délimiter les attributions de chacun; il redisait, à la lumière des dernières informations parvenues de l'Afrique centrale au pavillon de Flore, ce que la France attendait d'eux :

« La mission dont est chargé M. le capitaine Marchand ne saurait être considérée comme une entreprise militaire. Ce n'est pas avec les forces nécessairement réduites dont nous disposons dans ces régions que la pensée de projets de conquête pourrait être un seul instant acceptée. Il s'agit, aujourd'hui surtout que les résultats en sont à si bon droit appréciés, de maintenir strictement la ligne politique que, depuis près de deux années, vous suivez avec persévérance et dont notre établissement dans le bassin du Nil doit être le couronnement...

« Ce caractère exclusivement pacifique que doit conserver l'œuvre entreprise, cette nécessité où nous sommes d'éviter de nous voir un jour aux prises avec des bandes très nombreuses et bien armées, nous obligent à établir sinon une alliance véritable, tout au moins de bons rapports avec les derviches. Il ne faut pas que les mahdistes, apprenant l'arrivée des Français dans ces régions, puissent confondre leur entreprise avec celles de leurs rivaux européens. Il importe de leur faire entendre que la France n'a contre eux aucun sentiment d'hostilité, qu'elle ne forme contre les populations du Soudan égyptien aucun projet d'agression, qu'elle désire au contraire voir s'affermir chez elles la paix intérieure et extérieure, afin de bénéficier un jour, dans l'intérêt de son commerce, du calme et de la prospérité du pays. C'est, du reste, le langage que vous teniez au Fégui Ahmed, avant même que cette politique se fût affirmée, en décembre 1895, ainsi qu'il

résulte d'une des pièces jointes à votre rapport sur l'occupation de Tamboura. « Le Gouvernement de la France, écriviez-vous, n'a jamais eu affaire ni de près ni de loin aux derviches et je ne vois pas pour quelle raison ceux-ci seraient nos ennemis. » L'opinion que vous exprimiez de la sorte et qui se conciliait cependant avec votre politique à l'égard des chefs zandés ne doit pas davantage aujourd'hui, si elle inspire une action plus marquée de la France, faire obstacle à la consolidation, à l'affermissement de nos relations avec ces derniers. Vous devrez laisser entendre à ceux-ci qu'ils sont toujours assurés de notre protection et qu'un accord éventuel de la France avec les derviches, s'ils viennent à s'en inquiéter, ne peut que mettre fin à des déprédations dont ils ont été si souvent les victimes.

« Il est bien entendu du reste que vous aurez autorité sur tous les agens civils et militaires; il en sera notamment ainsi de la mission de M. Marchand, qui est votre adjoint temporaire et auquel, s'il se trouve éloigné de vous, vous laisserez des ordres précis pour le service dont il aura la responsabilité directe. Il ne peut s'agir de questions d'amour-propre dans une situation aussi délicate que celle où vous vous trouverez tous, et je connais trop le patriotisme de tous ceux qui sont ou vont dans l'Oubanghi pour insister sur ce point. Ainsi coordonnés, les efforts des uns et des autres pourront assurer rapidement, je l'espère, le succès final de l'œuvre entreprise; je sais qu'en ce qui vous concerne, vous ne négligerez rien pour l'obtenir. »

Hâtons-nous de dire, au grand honneur des hommes particulièrement visés par ces instructions, que cet appel fut entendu : aucune rivalité ni aucune dissidence n'éclata entre eux, durant plus de deux années de travaux et de souffrances; et ils surent merveilleusement, quoique à distance l'un de l'autre, concerter leurs efforts pour le service du pays, sans jamais se départir de la ligne de conduite qui leur avait été tracée. Ils y avaient d'autant plus de mérite qu'une fois lancés dans le Centre-Afrique, leur action échappait à tout contrôle comme à toute correction : il ne fallait pas moins de six mois, en effet, pour qu'une lettre de M. Liotard parvînt au pavillon de Flore, ou qu'une dépêche ministérielle atteignît M. Marchand (1). La force des choses les laissait libres de mal faire : ils ont toujours bien agi.

(1) Les publicistes qui raisonnent sur les affaires coloniales ne tiennent presque

Mais, si les dissensions que de trop nombreuses expériences permettaient d'appréhender ne se sont pas produites dans les missions françaises du Nil, d'autres incidens, bien imprévus ceux-là, apportèrent de terribles entraves aux progrès de M. Marchand. Malgré les avis qu'elle avait reçus en temps utile pour préparer le service des transports de la côte à Brazzaville, l'administration du Congo français se trouva si notoirement inférieure à sa tâche, qu'aucun des convois ne put être acheminé dans les délais prescrits, et que M. Marchand, arrivé le dernier, alors que tous, ou presque tous ses colis eussent dû déjà se trouver sur le Haut-Congo, fut obligé d'assurer lui-même le service et la police de sa route de ravitaillement. Bien mieux : dans les premiers jours de 1897, sans que rien eût laissé soupçonner un tel état de choses, la même administration accusa par télégramme un déficit budgétaire si formidable, qu'il ne pouvait plus être question de pourvoir aux dépenses de la mission par les procédés financiers convenus avec la commission compétente de la Chambre.

Ce fut le rôle du ministre des Colonies d'obvier à ces lamentables accidens. En quelques semaines, il dut négocier avec le chemin de fer du Congo belge un accord permettant de dégager d'une partie des transports la route pédestre des porteurs du Congo français, et conclure avec une société française une convention assurant pour l'avenir un service régulier de portage. Puis il chercha de l'argent, ce qui n'est pas précisément aisé dans un système politique où l'on voudrait tout avoir sans jamais rien payer. Il fut assez heureux pour découvrir une autre colonie, qui laissait sur l'exercice un notable excédent de recettes ; plus heureux encore, quand le Parlement l'autorisa à employer cet excédent à combler la majeure partie du déficit du Congo. Quelques changemens de personnes, quelques réformes administratives de détail empêchèrent pour l'avenir le retour de semblables mécomptes. A dater de ce jour, on fut assuré que l'expédition des convois de la mission Marchand s'opérerait dans des conditions régulières. De fait, aucun retard ne survint plus de ce chef. On a dit et répété que, par une inexcusable incurie, la mission Marchand était

jamais compte de cette question, pourtant capitale, des moyens de communication. Le dernier renfort envoyé à M. Marchand, parti de France à la fin d'octobre 1897, ne l'a rejoint qu'en août 1898. Quel n'est pas l'état d'esprit d'un ministre qui, répondant à des informations vieilles d'un semestre, sait que les réflexions qu'elles lui suggèrent parviendront six mois plus tard encore a destination !

restée sans ravitaillement en vivres et en munitions, sans relève en hommes : or, d'une part, elle a reçu de M. Liotard un cinquième des approvisionnemens existant au Haut-Oubanghi ; de l'autre, toutes ses demandes officielles de matériel et de personnel parvenues au département des Colonies ont été servies dans le plus bref délai, c'est-à-dire que les fournitures partaient de France dans les trois ou quatre semaines de l'arrivée de la commande ; parfois même, — ce fut le cas notamment pour les moyens de navigation, lesquels n'étaient pas prévus au programme primitif et qui lui permirent d'activer sa marche en utilisant les voies fluviales, — parfois même les fournitures étaient expédiées spontanément par une administration vigilante. On a dit et répété, — l'insinuation, cela est triste, s'est produite en haut lieu, — on a dit et répété que le motif déterminant du rappel de M. Marchand de Fachoda avait été le complet dénûment où l'avait laissé la susdite incurie de certains ministres. Or, au milieu d'août 1898, à Fachoda même, M. Marchand disposait, pour ses 213 rationnaires, de deux mois de vivres européens, de quatre mois de vivres indigènes et de 28 000 cartouches ; peu de jours après, le *Faidherbe* lui apportait une quantité égale de vivres et 100 000 cartouches. La preuve en est aux dossiers du ministère.

Ainsi se dissipent les légendes accréditées par les passions de parti ou par la pusillanimité des hommes qui, ne voulant pas assumer pour eux-mêmes la responsabilité de la politique qu'ils jugeaient, en 1898, nécessaire aux intérêts du pays, ont tenté de faire peser sur leurs prédécesseurs le poids de l'échec final. Assailli par de perpétuelles rumeurs de massacre de la mission Marchand ; sachant contre quels obstacles naturels l'émissaire de la France avait à lutter dans ces régions mal connues ; attendant avec une impatience extrême l'annonce de son arrivée à Fachoda, que la baisse prématurée des eaux du Bahr-el-Ghazal empêcha seule de se réaliser dès l'automne de 1897 (1), le cabinet Méline ne cessa pas un seul jour de prêter à M. Marchand tout le concours qu'il lui devait. Il se préoccupa même — et

(1) Le 23 août 1897, M. Marchand écrivait de Diabère une lettre dont le télégraphe du Congo transmit ainsi la substance à Paris : « Le *Faidherbe* est arrivé en bon état... Quand vous lirez ceci, il aura porté, à l'allure de 14 nœuds, le pavillon au Nil, là où il doit être porté. » Qui soutiendra que le problème de 1898 eût été le même, si M. Marchand fût parvenu à Fachoda huit mois avant que le sirdar Kitchener n'occupât Khartoum ?

c'est là sans doute la partie la plus ignorée de son rôle — de lui assurer de l'aide sur la rive droite du Nil.

III

Depuis que la France s'était établie à Obock et sur la côte des Somalis, ses relations avec l'Abyssinie n'avaient pas cessé d'être empreintes d'une très grande cordialité, sans avoir jamais encore cependant revêtu la forme d'une entente expresse. La médiocrité des ressources financières mises par le Parlement à la disposition du gouverneur de Djibouti, — un demi-million par an en moyenne de 1887 à 1896, — ressources qui devaient pourvoir aux dépenses administratives proprement dites de notre établissement, ne laissait qu'une très petite marge aux frais divers qu'entraîne l'entretien de relations étroites avec un empire à la fois très divisé et très puissant. L'ignorance où l'on demeura longtemps, et, pour dire toute la vérité, jusqu'à l'issue de sa lutte victorieuse contre l'Italie, sur la force réelle de cet empire, sur les tendances de sa politique extérieure, sur son organisation interne et le jeu de ses partis, commandait de ne s'avancer qu'avec d'infinies précautions dans son intimité.

En réalité, en dehors du crédit que lui procuraient, auprès de populations ardemment chrétiennes, sa situation de protectrice des catholiques en Orient et des menus présens de pure courtoisie, la France ne disposait que d'une seule source d'influence auprès du négus Ménélik : Djibouti est l'unique et nécessaire débouché de l'Éthiopie sur la Mer-Rouge ; c'est par ce port, s'il ne voulait utiliser la voie anglaise de Zeilah, rendue très suspecte par les conditions générales de la politique européenne, que le négus était tenu d'acheminer les approvisionnemens nécessaires à ses services ; c'est par là, en effet, que, durant le temps de paix, pénétrèrent en Abyssinie des quantités appréciables d'armes et de munitions. Mais cette situation, favorable dans le cours normal des choses, était plus gênante qu'utile dès que se déclarait l'état de guerre : contrainte par sa neutralité d'imposer au commerce des armes les défenses et restrictions prescrites par le droit des gens, la France inspirait à ses voisins d'Éthiopie, peu éclairés sur les obligations internationales, une défiance difficile à surmonter, dans le moment même où elle avait intérêt à se rapprocher d'eux.

Tel fut particulièrement le cas, lorsque l'Italie entreprit contre l'Abyssinie l'agression qui la conduisit au désastre d'Adoua (mars 1896). Les multiples incidens provoqués par le Quirinal au sujet du commerce des armes, incidens qui se prolongèrent et se répétèrent bien au delà de la cessation des hostilités et jusqu'à la signature de la paix finale, se compliquèrent même d'une autre circonstance. Au mois de mars 1895, l'empereur Ménélik avait proposé à la France de renouveler, en le précisant et l'améliorant, le traité de commerce conclu en 1843 par le roi du Choa avec Louis-Philippe : les précisions à y introduire consistaient surtout, pour la France, à reconnaître l'indépendance de l'empire ; pour l'Abyssinie, à ne consentir aucune cession de territoire ni aucune diminution de sa souveraineté sans avoir pris l'avis préalable du gouvernement de la République ; pour toutes deux, à fixer les limites de leurs possessions respectives et à assurer réciproquement à leurs nationaux un traitement favorable au point de vue commercial. Or, la même réserve que le conflit italien imposait à la France en matière d'importations d'armemens lui interdisait de souscrire un pareil traité pendant la durée de la guerre. Le gouvernement français n'avait donc mis aucune hâte à continuer cette négociation : au printemps de 1896, les offres de Ménélik étaient restées sans réponse définitive, et l'on peut dire que, de ce fait encore, il y avait quelque refroidissement dans nos rapports avec l'Abyssinie.

La fin de la guerre italo-abyssine modifia cette situation à l'avantage de la France. Celle-ci n'avait plus aucun motif de retenir son adhésion au traité proposé par l'Abyssinie ; elle en avait beaucoup, au contraire, de la précipiter. Il était de toute évidence que le succès des armes de Ménélik allait faire bientôt de sa capitale Addis-Abbaba un centre d'intrigues diplomatiques des plus actives, et qu'Anglais, Italiens, Russes et Autrichiens même, comme l'événement l'a promptement prouvé, s'évertueraient à y exercer une influence prépondérante : l'intérêt de la France était de prendre rang avant tous autres et de s'assurer cette prépondérance par son désintéressement même. D'un autre côté, la perspective des mouvemens militaires projetés par les Anglais rendait désirable que, désormais rassuré sur la Mer-Rouge, Ménélik s'établît sur les territoires de la rive droite du Nil, que l'Abyssinie a toujours revendiqués comme siens. Enfin, il n'était pas indifférent que, si M. Marchand parvenait jamais à Fachoda, il trouvât

en face de lui, sinon un appui effectif et des alliés véritables, du moins des hommes prévenus en sa faveur, prêts à l'assister et à le ravitailler.

L'un des premiers actes du cabinet Méline fut donc de reprendre les pourparlers suspendus depuis plus d'une année. Dès le 3 juin 1896, une lettre officielle, du Président de la République à l'empereur Ménélik, adhéra dans leur ensemble aux conditions de mars 1895 : « Nous acceptons bien volontiers, disait cette lettre, les propositions que Votre Majesté nous a faites, basées sur l'indépendance de l'empire, la volonté de n'accepter aucun protectorat et le maintien des relations qui existent entre les deux pays. Voisins de l'Éthiopie par nos possessions, nous ne souhaitons qu'une étroite entente et le développement de nos relations d'amitié et de commerce ; aussi voyons-nous avec grande satisfaction que Votre Majesté a décidé de considérer Djibouti comme le débouché officiel de son empire (1). » Et, dans une lettre plus détaillée qui accompagnait ce premier document, M. Lagarde, gouverneur de Djibouti, alors en France, énumérait quelques modifications de pure forme à introduire dans le texte du traité, en même temps qu'il marquait l'utilité de conférer à bref délai avec un représentant attitré de Ménélick pour le règlement de divers points accessoires, notamment pour la délimitation des frontières communes.

Il ne suffisait pas, en effet, d'avoir échangé des papiers : l'action personnelle est de grande importance dans toute négociation, mais surtout lorsqu'il s'agit d'États qui, pour la première fois, en quelque sorte, entrent sur la scène diplomatique. Aussi M. Lagarde se prépara-t-il à rejoindre son poste. Les informations parvenues de diverses sources au département des Colonies montraient que les choses marchaient en Abyssinie beaucoup plus vite qu'on ne l'eût auguré quelques semaines auparavant : le Saint-Siège patronnait auprès du négus une mission autrichienne, dont personne ne connaissait exactement les intentions ; des agens russes, dont il était très malaisé de déterminer exactement le caractère plus ou moins officiel, promettaient à Ménélik et le protectorat moscovite pour les pèlerins abyssins à Jérusalem et des facilités particulières pour ouvrir, à Raheïtah ou ailleurs, sur la Mer-Rouge, un port pu-

(1) Sur ce dernier point, on sait qu'à la date du 26 octobre 1896, Ménélik concéda à un Français, M. Chefneux, la concession d'une voie ferrée, aujourd'hui en construction, et qui doit relier Djibouti à Harrar.

rement éthiopien, avec les élémens d'une flotte de guerre ; on annonçait d'Angleterre le prochain départ d'une mission abondamment pourvue de cadeaux et d'argent, auprès de l'empereur ; quant à l'Italie, tandis qu'elle s'acharnait, même après les négociations de paix commencées, à protester contre tout trafic d'armes et de munitions de guerre par Djibouti, elle faisait ou laissait répandre le bruit à Entotto que l'arrêt total ou la restriction partielle de ce trafic était la meilleure preuve de la nonchalance de la France et de son dédain pour les intérêts de l'Éthiopie. Ces intrigues complexes n'étaient point sans effet à la cour du négus : aucun agent qualifié ne se trouvant auprès de lui pour commenter et interpréter les changemens de forme à introduire dans quelques dispositions de son projet de traité, il sembla, dans sa réponse du 27 août à la lettre du Président de la République, réclamer la détermination d'une ligne de frontières incompatible avec nos intérêts, ou même, sous prétexte d'une expression plus « littéraire » à donner à la convention, ouvrir la porte à des modifications de fond. Mais, dans cette même réponse, parvenue à Paris à la fin d'octobre, Ménélik désignait le ras Makonnen, gouverneur de Harrar, pour négocier avec le représentant de la France les protocoles annexes de la convention principale. Par là, il nous fournissait les moyens, soit de consolider, soit de perfectionner celle-ci. M. Lagarde quitta la France au milieu de décembre, avec les instructions de son gouvernement. « Ces pourparlers, lui disait-on après avoir énuméré les questions en suspens et indiqué les solutions à obtenir, ces pourparlers ayant pour but de préciser la portée de certaines clauses de la convention elle-même, il vous appartiendra d'en constater les résultats dans les conditions qui vous paraîtront le plus propres à prévenir tout malentendu ultérieur... Vous ne perdrez pas de vue l'intérêt que nous avons à consolider les liens d'amitié qui nous unissent au négus et vous ne négligerez rien pour développer notre influence en Abyssinie. » Et ailleurs, dans une note plus confidentielle : « J'ai mis à votre disposition, sur le solde du crédit des missions, une somme importante destinée à favoriser l'expansion de notre influence pacifique dans l'empire. Dans ma pensée, ces fonds doivent être principalement affectés à l'exploration des régions du Sobat et de la rive droite du Nil, et à l'établissement de relations amicales avec les populations qui les habitent. Je n'ai pas besoin d'insister sur le haut intérêt politique qui s'attache à la réussite de ces projets et sur le secours

que la mission du Haut-Oubanghi pourrait en recevoir, si les missions qu'il s'agit d'organiser parvenaient à lui faire tenir soit des correspondances, soit des approvisionnemens. M. Clochette, qui est déjà favorablement connu des autorités abyssines (1), devra être mis en route dans le plus bref délai possible. Il sera suivi de près par M. Bonvalot, qui quittera Paris à la fin de janvier... Sans vous immiscer dans la direction effective de ces missions, vous voudrez bien leur prêter une aide efficace. Le gouvernement attache une importance toute spéciale à ce que, dès cette année, ces deux explorateurs puissent, en combinant leurs mouvemens, paraître sur la rive droite du Nil. »

On ne se contentait donc point d'ébaucher en Éthiopie une œuvre purement politique et dont l'avenir seul pourrait révéler la valeur ; on poursuivait encore un objet plus immédiat : fournir un appoint moral et un appui matériel à la mission Marchand, soit par le concours des Abyssins eux-mêmes, soit par l'assistance rapide des vaillans Français disposés à marcher vers les marécages de la rive droite du Nil.

IV

La mission de M. Lagarde eut un plein succès. Son arrivée à Harrar, le 23 janvier 1897, fut marquée par des manifestations publiques particulièrement cordiales et un échange de télégrammes sympathiques entre le ras Makonnen et le gouvernement français. Les pourparlers commencèrent aussitôt, et, dès le 27, les signatures furent données à la convention principale avec fixation de la frontière de nos établissemens de Djibouti à un point intermédiaire entre celui que la France avait d'abord réclamé et celui qu'avait demandé l'Abyssinie. M. Lagarde fut autorisé à poursuivre sa route jusqu'auprès de l'empereur Ménélik lui-même. Il n'était que temps : la mission anglaise de M. Rennel Rodd le suivait de près, ayant, disait-on, pour instructions d'obtenir du négus, au prix même de cessions territoriales chez les Somalis, sa neutralité bienveillante ou son concours actif contre le Mahdi. Si ce plan venait à se réaliser, c'en était fait de toute tentative de politique européenne sur le Haut-Nil, l'indépendance même de l'Éthiopie risquait d'être compromise, puisque l'empire serait

(1) Il séjournait en Éthiopie depuis plusieurs années et s'y trouvait au moment où ces lettres étaient écrites.

enveloppé de toutes parts, sauf du côté de Djibouti, par des colonies ou protectorats britanniques.

M. Lagarde atteignit Addis-Abbaba dans les premiers jours de mars. Il y rencontra le même et chaleureux accueil qu'à Harrar. Il eut avec Ménélik de fréquens entretiens, où l'intelligence et la prudence du souverain éthiopien se révélèrent. L'empereur avait une politique très personnelle, qu'il savait merveilleusement soustraire aux influences variées et contraires qui cherchaient à s'exercer sur lui. Il était parfaitement résolu à revendiquer comme frontière occidentale le Nil entre le 5e et le 14e degré de latitude nord, décidé à en prendre possession effective en y installant des postes, mais soucieux aussi de ne point s'exposer, par des démarches précipitées et publiques, à des réclamations pressantes ou brutales de la Grande-Bretagne. Bref, la perspective de rencontrer des amis français sur la rive gauche tandis qu'il pousserait ses avant-gardes sur la droite lui souriait fort, à la condition expresse qu'on lui donnerait toutes garanties complémentaires du respect, d'ailleurs très réel, que l'on professait pour l'indépendance de son empire. A cet égard, l'afflux peut-être excessif d'Européens sur ses territoires (1) n'était pas sans éveiller quelques soupçons dans son entourage : la nation éthiopienne ne demandait pas mieux que d'entrer dans le cycle européen, au point de vue diplomatique; elle en sentait même l'impérieuse nécessité, après ses mésaventures avec l'Italie; mais elle entendait rester elle-même, et tout ce qui semblait tendre à la violenter lui portait légitimement ombrage.

Le représentant de la France n'eut pas trop de peine à dissiper les malentendus que d'ingénieux adversaires de notre influence, puissamment « éclairés » par les moyens d'insinuation et de propagande usités en pareil cas dans la diplomatie européenne, avaient cherché à créer sur nos véritables intentions. Il fit valoir le caractère principalement scientifique, et en tout cas très éphémère, des missions Clochette et Bonvalot (2). Il obtint pour elles

(1) En dehors des missions diplomatiques officielles, de M. Clochette et de M. Bonvalot avec leur suite, deux Russes, MM. Léontieff et Babicheff, le prince Henri d'Orléans, d'autres encore, d'importance moindre, étaient en cours de voyage pour parcourir l'Abyssinie.

(2) C'était en effet des travaux ethnographiques et géographiques que ce dernier avait été chargé de faire par le ministre de l'Instruction publique. Le ministre des Colonies n'était intervenu que subsidiairement par la lettre suivante, du 17 janvier, à M. Bonvalot : « Je verrai avec plaisir que vous cherchiez à intéresser le négus à vos projets et que vous parveniez à gagner sa confiance, *tout en vous*

les autorisations de passage nécessaires vers la vallée du Sobat. Puis, le terrain une fois débroussaillé, la confiance rendue et les assurances utiles données à qui de droit, la question essentielle fut abordée. Sur les idées mêmes exposées par l'empereur Ménélik dans les premiers entretiens, une fois dégagées de préoccupations accessoires, il était aisé de s'entendre. On s'entendit, en effet : le 20 mars, l'accord était complet et formel.

Dès lors, la présence de M. Lagarde à Addis-Abbaba n'avait plus d'intérêt; il pouvait laisser le champ libre à la mission anglaise, sauf à revenir plus tard; il valait même mieux qu'il ne se rencontrât pas avec M. Rodd, dont le luxe et les largesses pourraient peut-être prêter à des comparaisons désobligeantes pour la France. Il quitta le 1er avril la capitale éthiopienne; il mit M. Bonvalot, qu'il croisa sur sa route de retour, au courant de la situation générale des affaires, et arriva à Paris au milieu de mai, laissant derrière lui une situation politique que ni les efforts des Anglais ni ceux des Italiens ne réussirent à entamer.

Malheureusement, si l'on peut souvent se rendre maître du terrain diplomatique en y employant les moyens adéquats, il n'en va pas de même dans la lutte qu'il faut parfois livrer aux forces de la nature. Conformément aux ordres reçus, M. Clochette était parti par le nord-ouest pour les vallées du Sobat et du Nil, sans traverser les massifs montagneux de l'Abyssinie centrale. De son côté, M. Bonvalot, arrivé à Addis-Abbaba quelques jours après le départ de M. Lagarde, avait été encouragé par le négus et obtint de lui des animaux de bât et des convoyeurs. En juin, il rentrait en France, confiant à son second, M. de Bonchamp, l'exécution et la direction de la mission vers le Nil, qu'il avait organisée (1).

abstenant avec soin de conversations d'ordre politique... Je vous prie notamment d'étudier la question de savoir dans quelles conditions des communications régulières pourraient s'établir entre la vallée du Nil et la côte somali, et s'il serait possible d'assurer par l'Afrique orientale le ravitaillement de nos possessions de l'Oubangui. »

(1) M. Bonvalot rapporta d'Abyssinie l'impression qu'il serait désirable que plusieurs canonnières démontables fussent acheminées sur le Nil par la voie de Djibouti. Les crédits manquaient pour engager une aussi forte dépense; le temps matériel même faisait défaut pour obtenir que les canonnières fussent livrées et expédiées dans les délais utiles. Eût-on possédé l'argent et les embarcations, comment et en combien de temps eût-on réussi à les transporter sur le Nil ? Les pertes de colis dans les caravanes, ordinaires ou officielles, étaient incessantes; les obstacles devant lesquels se brisa l'énergie de MM. Clochette et de Bonchamp eussent été bien pires pour un matériel aussi considérable. D'ailleurs, à ce moment même, le *Faidherbe* naviguait sur le Bahr-el-Ghazal et se dirigeait vers le Nil. Comme il s'agissait, non pas de constituer une force militaire réelle, mais de montrer le pa-

Quelques semaines plus tard, M. Clochette, déjà fort éprouvé par un long séjour en Abyssinie, fut mortellement atteint par les rigueurs du climat, et son escorte, liée par contrat personnel envers lui, faisait, selon la coutume nègre, les plus grandes difficultés pour se laisser ranger sous un nouveau chef, M. de Bonchamp. Celui-ci, à mesure qu'il s'éloignait des hauts plateaux pour s'avancer dans les plaines torrides et les marais, voyait chevaux ou mulets périr et convoyeurs succomber à la fièvre ; il dut par deux fois s'arrêter pour rallier ou renouveler son monde et remonter son convoi, abandonner une partie de ses bagages pour alléger sa marche, et, malgré des prodiges d'énergie, renoncer, au début de 1898, à atteindre Nasser, sur le Sobat, pour rentrer, épuisé de fatigue, au Choa (1).

Même échec pour les Abyssins eux-mêmes : les ardeurs du soleil et les pestilences de la rive droite du Nil sont peut-être plus inclémentes encore aux montagnards d'Éthiopie qu'aux Européens : les nombreux et importans corps de troupes envoyés, successivement, par Ménélik sur divers points de la région occidentale de son empire pour en prendre possession, virent, eux aussi, fondre leurs effectifs en hommes et animaux sans pouvoir avancer jusqu'au terme qui leur avait été assigné. Sur les deux rives du Nil, la nature avait donc travaillé contre les efforts combinés de la politique française : à gauche, l'ouverture prématurée de la saison sèche et la baisse des eaux du Bahr-el-Ghazal n'avaient pas permis au *Faidherbe* d'aller planter le drapeau tricolore à Fachoda dès l'automne de 1897 ; à droite, le paludisme avait rendu les trois cents lieues qui séparent la Mer-Rouge du Nil plus infranchissables que les sept cents parcourues par M. Marchand en venant du Congo.

Dans l'intervalle, M. Lagarde, qui était revenu à Addis-Abbaba pour y déjouer quelques manœuvres rivales, avait recueilli les informations les plus fâcheuses sur les dispositions des derviches : très désireux d'avoir de bons rapports avec Ménélik, ils se refusaient cependant à écouter ses sollicitations réitérées de faire bon accueil aux « blancs qui pourraient venir de l'Ouest ; » exaspérés par leur lutte contre les Anglais, ils englobaient dans une même

villon à titre de démonstration pacifique et de prise de possession théorique, le but essentiel était d'ores et déjà atteint, sans qu'il fût besoin de recourir aux procédés coûteux et aléatoires préconisés par M. Bonvalot.

(1) On ne le sut à Paris qu'à la mi-avril.

haine les Européens de toutes origines et annonçaient l'intention de massacrer quiconque d'entre eux s'approcherait de leurs parages (1). Ces renseignemens transmis « par la voie rapide » à M. Marchand, à la fin de décembre 1897, durent parvenir à destination en mai ou juin de l'année suivante. Ils étaient accompagnés de l'ordre donné à M. Liotard de diriger vers le Nord tout ce qu'il aurait de soldats disponibles, pour fournir un point d'appui éventuel, en cas d'attaque des derviches, à la mission de Fachoda. Peu de jours après, on renouvelait et à M. Marchand et à M. Liotard, « en vue des revendications ultérieures d'autres puissances, » la recommandation de passer le plus de traités possible avec les chefs de tribus, de manière à constituer une série ininterrompue de protectorats dans le Bahr-el-Ghazal et sur la rive gauche du Nil.

Ce furent les dernières instructions utiles données par le cabinet Méline : aucune lettre, aucun télégramme n'avait plus le temps matériel d'atteindre les intéressés avant que se jouât définitivement sur le Haut-Nil la partie engagée depuis 1893; aucun secours à plus forte raison ne pouvait être envoyé de France; aucun crédit n'était plus disponible, et, ajoutons-le, le Parlement et l'opinion étaient trop surmenés alors par d'autres préoccupations pour qu'il eût été possible, si même cela eût été désirable, d'appeler et de fixer leur attention sur les graves intérêts qui se débattaient là-bas. Il n'y avait plus qu'à attendre, non pas le sort des combats, car tout avait été fait pour qu'il n'y eût pas combat, mais l'issue du conflit engagé entre une poignée de Français héroïques et les forces mêmes de la nature.

V

L'heure n'a pas sonné encore où l'on sera à même de discuter, avec pièces à l'appui, si des fruits auraient pu être tirés d'aussi persévérans efforts, moins amers que ceux recueillis à la fin de 1898. Fût-elle sonnée que ce ne serait point le lieu de le faire, la présente étude n'ayant d'autre objet que de déterminer des faits incontestables et d'assigner à chacun des artisans de cette œuvre les responsabilités qui lui reviennent. Mais l'étude resterait in-

(1) Au début de 1898, ces dispositions s'améliorèrent sous l'action du besoin où étaient les derviches d'envoyer paître leurs troupeaux sur les plateaux éthiopiens.

complète s'il n'était dit un mot d'un dernier reproche adressé aux ministres de 1896-1898.

Les plus indulgens, ou les plus insidieux, ont allégué que la conception se justifiait, en effet, et que l'exécution avait été suivie avec une sollicitude suffisante, mais que, devant prévoir l'immense retentissement qu'aurait l'occupation de Fachoda, si elle venait jamais à se réaliser, la plus élémentaire prudence commandait à ces ministres d'y préparer l'opinion européenne, voire d'en faire l'objet de négociations préalables, avant que ne se produisît sur le Nil l'espèce de corps à corps moral entre M. Marchand et le sirdar Kitchener.

Mais, tout d'abord, l'Angleterre ignorait-elle nos visées ou nos prétentions, comme il plaira de les nommer? Assurément non. On l'a vu par les nombreux incidens d'ordre diplomatique qui ont précédé ou accompagné la marche de la mission Marchand. On en trouve la preuve irréfragable dans la manière même dont la Grande-Bretagne régla ses progrès vers le Soudan égyptien : s'arrêtant à Dongola en septembre 1896, à Berber un an plus tard, elle laissa passer une année encore avant de faire un nouveau bond jusqu'à Khartoum, comme si elle attendait pour avancer que notre propre pénétration dans le Bahr-el-Ghazal se fût étendue. Nous a-t-elle jamais signifié officiellement sa volonté d'aller jusqu'au bout de son entreprise? Ce fut précisément le contraire, puisque, dans la seule occasion où un personnage semi-officiel s'exprima publiquement dans ce sens, le chef attitré du Foreign Office eut grand soin d'atténuer, au point de l'émasculer entièrement, le langage qui avait été tenu. Mais, allons plus loin, admettons qu'elle l'ait jamais fait ou seulement qu'elle ait entendu le faire : quel compte en fallait-il tenir? Était-il écrit quelque part au livre des destins qu'aucun accident ne surviendrait dans sa politique générale, qu'elle n'éprouverait point quelque contrariété, au Transvaal ou ailleurs, qui l'empêcherait de donner suite à ses projets? Quelle entreprise serait jamais entamée, si la seule éventualité d'une difficulté ou d'une contestation suffisait à la paralyser? Au surplus, au point de vue du droit littéral, quelle qualité l'Angleterre avait-elle pour nous interdire l'accès de territoires théoriquement placés sous la domination de l'Égypte et partant sous la suzeraineté de la Turquie? Au point de vue du fait, ou, si l'on préfère, du droit africain, quelle autre règle a-t-on jamais suivie dans le continent noir, comme base de tractations

et d'échanges, que celle du premier occupant? Or, premier occupant, il s'en fallut de peu, on le sait, que nous ne l'ayons été dès 1897, c'est-à-dire huit grands mois avant que le sirdar Kitchener eût quitté ses quartiers d'hiver pour s'emparer de Khartoum. Premier occupant, nous l'avons été en réalité, car lorsque le pavillon britannique s'est présenté à Fachoda, le drapeau tricolore y flottait déjà depuis quelques semaines.

Arguties juridiques, querelles de procureur, que tout cela, dira-t-on : si elles sont bonnes pour la discussion d'intérêts médiocres, elles sont indignes de deux grands pays lorsque les passions nationales les plus ardentes risquent d'être allumées. D'accord, quoique dans les œuvres humaines il soit toujours prudent de réserver une part à la chance, et une autre au droit. Mais, si l'opportunité, si les considérations supérieures commandaient à la France de saisir l'Angleterre du débat avant que Français et Anglais fussent exposés à se heurter sur le cours du Nil, — on sait d'ailleurs de quelle façon courtoise, — à quel moment précis convenait-il de le faire? Pour en juger, une vue plus générale des choses est nécessaire.

La question du Nil ou de l'Égypte n'était ni la seule ni la plus aiguë des questions pendantes entre l'Angleterre et la France; la mission Marchand n'était point un fait isolé dans les rapports coloniaux des deux puissances rivales, mais un unique anneau d'une longue chaîne de conflits. De ces conflits il avait été dressé un inventaire par les ministres compétens, lors de la formation du cabinet Méline, et la liste avait été faite, par ordre d'urgence, de ceux qu'il importait de résoudre : Madagascar, où les consuls, les missionnaires et les négocians britanniques s'accommodaient mal d'être relégués à l'arrière-plan par le fait de notre prise de possession; la Tunisie, où, après quinze années d'occupation, l'on n'avait pas encore réussi à affranchir notre commerce de certaines conventions perpétuelles qui liaient la Régence à la Grande-Bretagne, à l'Italie, et à d'autres; la boucle du Niger, où, depuis l'évacuation d'Arenberg, les missions anglaises sillonnaient la région pour couper nos colonies côtières de leur hinterland et empêcher leur jonction avec le Soudan français; l'Égypte, enfin, dont on ne pouvait utilement parler qu'après avoir provoqué quelque groupement européen. Et, après avoir dressé l'inventaire, les ministres se mirent à l'œuvre : résolue dès 1896, la question de Madagascar; résolu en 1897, l'affranchissement commercial de la Tunisie;

commencées en 1897, les négociations relatives à la boucle du Niger, mais prolongées par la perspective d'incessantes crises intérieures qui laissaient peu d'autorité au gouvernement français pour faire valoir ses droits, et terminées seulement le 14 juin 1898.

Convenait-il de mêler tous ces problèmes, d'y ajouter l'Égypte, et de tenter une vaste liquidation? C'est une détestable méthode diplomatique que de ne point isoler les questions les unes des autres, et de s'exposer, pour une mince satisfaction obtenue sur un point, à ce qu'on vous arrache à l'autre bout du monde une compensation supérieure; détestable surtout avec les Anglais, qui sont d'avisés commerçans et dont, dans les marchés d'ensemble, le flegme hautain et la stabilité de vues ont trop facilement raison de notre impressionnabilité. On résolut donc de scinder, de sérier les négociations; le procédé réussit partout, puisque partout on sut acquérir l'essentiel. Il n'avait qu'un inconvénient, et ce fut le Nil qui en pâtit : les pourparlers au sujet du Niger, où, — l'on ne s'en souvient guère, mais cela est vrai pourtant, — l'Angleterre fit à peu près autant de bruit et de menaces que pour Fachoda, ces pourparlers durèrent tout un semestre; quand ils furent conclus, il était trop tard pour parler de l'Égypte et du Nil. Trop tard pour qui? Pour la France non pas; mais pour le cabinet Méline, qui, dès le lendemain, était amené à quitter la direction des affaires publiques.

« L'occasion, dit un proverbe arabe, est une femme chauve. » L'occasion s'est-elle, en effet, présentée dans le court intervalle qui sépara la retraite du cabinet Méline de l'arrivée à Fachoda? On le saura tôt ou tard. Toujours est-il qu'avant le 14 juin, la France ne pouvait parler officiellement du Nil sans compromettre ses intérêts les plus immédiats en d'autres contrées, et ce n'est pas le moindre accident survenu à cette belle entreprise de la mission Marchand, si soigneusement conçue dans son but, si minutieusement prévue dans ses moyens, si rigoureusement exécutée dans ses délais, qu'un retard inopiné, survenu dans une négociation qui lui était étrangère, l'ait, par contre-coup, frappée de stérilité.

André Lebon.

LA DUCHESSE DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

IV [1]

LA PÉRIODE D'ENTENTE ET LA SUCCESSION D'ESPAGNE

Pour envisager sous son double aspect le sujet que nous avons choisi, il nous faut maintenant remonter de plusieurs années en arrière, jusqu'au lendemain de ce traité de Turin, signé le 29 juin 1696 (2), par lequel Louis XIV croyait s'être assuré à jamais l'alliance de la Savoie en lui restituant Pignerol, et en concluant le mariage du duc de Bourgogne avec la princesse Adélaïde. Sept ans ne s'étaient pas écoulés qu'il retrouvait de nouveau Victor-Amédée au nombre de ses ennemis, dans les rangs de la coalition européenne que la guerre de la Succession d'Espagne avait réunie contre lui. Quelle suite d'événemens déterminèrent ce nouveau renversement d'alliance, et quelles considérations entraînèrent Victor-Amédée à un parti si contraire non

(1) Voyez la *Revue* des 1er mars, 1er avril, 15 mai 1899.

(2) Signé en réalité le 29 juin le traité de Turin ne porte dans les recueils publics que la date du 29 août, Victor-Amédée ayant voulu dissimuler à ses confédérés de la ligue d'Augsbourg la date de sa défection.

seulement à ses engagemens politiques, mais encore à ses intérêts de famille, puisqu'il allait rencontrer comme adversaires dans cette nouvelle guerre deux princes qu'il avait agréés pour gendres, le duc de Bourgogne et Philippe V? Cette question n'a guère préoccupé, comme il était naturel, les auteurs des érudites recherches dont les travaux récens ont porté la lumière dans les obscurs préliminaires de la Succession d'Espagne. Ils ont estimé avec raison que les négociations de la France avec la petite Savoie n'avaient point l'intérêt de celles poursuivies, pendant de si longues années, avec l'Angleterre, la Hollande et l'Empire (1). Il y a donc là un point qui demeure à éclaircir, et, sans en exagérer l'importance, nous croyons cependant qu'au point de vue de l'impartiale recherche de la vérité, il y a quelque intérêt à découvrir quels furent les mobiles de l'étrange conduite de Victor-Amédée. Les documens consultés par nous aux archives de Turin, qui de nouveau ont été librement ouvertes à notre curiosité, nous aideront à y parvenir.

I

Le lecteur se souvient peut-être que, après de laborieuses négociations, le traité de Turin avait été signé au nom de Louis XIV par le comte de Tessé, qui cumulait en secret les fonctions de général commandant les armées du Roi et de plénipotentiaire. Nommé en récompense écuyer de la future duchesse de Bourgogne, il avait témoigné le désir d'accompagner sa nouvelle maîtresse dans ce voyage de Turin à Fontainebleau que nous avons raconté (2). Mais il lui avait été répondu « que Sa Majesté le jugeoit plus utile auprès de M. le duc de Savoye qu'il ne l'auroit été à conduire la princesse Adélaïde, » et comme, suivant sa propre expression, il ne savait pas avoir d'autre volonté que celle du maître, il continua de se consacrer sans relâche à ses fonctions

(1) Consulter sur ces négociations, en plus de l'introduction de M. Mignet aux négociations relatives à la Succession d'Espagne qui s'arrête malheureusement à l'année 1679 : *la Diplomatie française et la Succession d'Espagne*, par Legrelle (1 vol.); *Louis XIV et Guillaume III*, par Hermile Reynald (2 vol.); *Guillaume III et Louis XIV*, par Sirtema de Grovestins (8 vol.); *Villars, d'après sa correspondance*, par le marquis de Vogüé, 2 vol. L'auteur de la savante *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, que nous avons eu occasion de citer, le sénateur Carutti, est entré dans plus de détails, mais en se plaçant surtout, ce qui est bien naturel de la part d'un Italien, au point de vue apologétique.

(2) Voyez la *Revue* du 15 août 1896.

diplomatiques qui ne laissaient pas d'être singulièrement délicates. Il s'en fallait en effet que le traité récemment signé eût rétabli la confiance entre Louis XIV et son nouvel allié. Victor-Amédée avait beau protester qu'il était dorénavant tout Français et donner de sa fidélité le gage le plus éclatant en conduisant les troupes de France et de Savoie réunies au siège de Valenza; il avait beau même y exposer sa vie avec une témérité si grande que le Roi, par l'intermédiaire de l'envoyé extraordinaire de Savoie, le comte de Govon, le priait « de prendre plus de précautions pour sauvegarder sa personne dont la conservation est si utile et si chère (1). » une incurable méfiance n'en subsistait pas moins chez Louis XIV, qui connaissait l'homme à fond pour avoir eu affaire à lui depuis quinze ans. S'assurer du véritable état d'esprit de Victor-Amédée demeurait donc la principale tâche de Tessé. Aussi, en négociateur délié, n'avait-il garde de négliger aucun moyen d'information.

Sur le conseil de Saint-Thomas, le principal ministre de Victor-Amédée, il s'était empressé d'entrer en relations avec la comtesse de Verrue, cette aimable, trop aimable Française, propre sœur du duc de Chevreuse, l'austère ami de Fénelon, qui, mariée et mal mariée à Turin, avait fini, après quelque temps de vertueuse résistance, par occuper à la cour de Savoie la double place si longtemps tenue par Mme de Montespan à la cour de France, à la fois maîtresse du duc et dame d'atour de la duchesse de Savoie. Il y avait huit ans que cette situation durait, et la comtesse de Verrue commençait à s'en lasser. Les caprices, la jalousie, les brutalités du duc de Savoie, auxquelles elle ne savait comment échapper, avaient tourné peu à peu sa pensée et ses désirs vers son pays d'origine où elle devait, quelques années après, chercher un refuge. Elle accepta donc avec beaucoup d'empressement les ouvertures de Tessé, et engagea une mystérieuse correspondance avec lui, mettant à profit pour lui adresser de rapides billets les momens de sa toilette où elle devait se croire assurée de ne point être dérangée : « Devinez d'où je vous écris, lui mandait-elle un jour : de ma chaise percée. » Tessé envoyait au roi copie de ces lettres en lui recommandant avec instance de les brûler. Mais que ce soit en amour ou en politique, il est rare qu'on brûle des lettres de femmes. Aussi copie de celles que Mme de Verrue adressait à

(1) Gagnière, *Marie Adélaïde de Savoie*. Lettre du comte de Govon, envoyé extraordinaire de Savoie auprès de Louis XIV, p. 78.

Tessé se trouve-t-elle en double aussi bien aux Affaires étrangères que dans les papiers de Tessé. Par les renseignemens que ces lettres contiennent, on comprend qu'elles devaient intéresser le Roi (1). Ce qui paraît surtout préoccuper la comtesse de Verrue, c'est de mériter, malgré sa situation irrégulière, l'estime de Louis XIV : « Je suis pénétrée de plaisir et d'une reconnaissance infinie, écrivait-elle à Tessé, de ce que vous m'assurez que le Roy ne me regarde pas comme une malheureuse qui devroit entrer aux Filles Repenties et mérite d'estre plainte, et mon frère de Chevreuse, avec Saint-Sulpice tout entier, n'eust pu m'éviter ce que l'abandon de mon mary qui ne songeoit qu'à me perdre, ma belle-mère pis, et les conjonctions m'ont attiré. » « Je suis folle d'aimer le Roy, dit-elle dans la même lettre, et d'ailleurs, je suis bonne Françoise (2). »

Sans doute pour reconquérir l'estime de Louis XIV, qui n'avait cependant pas le droit de se montrer bien sévère, elle informe Tessé du pied sur lequel elle entend désormais vivre avec Victor-Amédée. « Nous avons pensé nous brouiller, le duc et moy, et vous pûtes voir au bal de mardy comme nous boudions. Il vouloit de moi certaines bassesses qui ne m'accommodent plus et qui sont désormais retranchées. Je l'envoyai, par accomodement, passer ailleurs ses furies, et nous avons accomodé tout cela de la manière du monde la plus plaisante. C'est un conte que je vous ferai. » Elle informe ensuite Tessé des sentimens que Victor-Amédée nourrit vis-à-vis de lui. En réalité Tessé est suspect au prince. Le duc en veut aux seigneurs de la Cour et aux dames qui ont été souper chez lui. Il est jaloux des aumônes qui sont distribuées et des pauvres qui sont secourus chaque jour à la porte du logis de Tessé. C'est se faire mal voir que de causer avec lui. Néanmoins Victor-Amédée convient qu'il l'aime autant qu'il peut aimer un Français, mais il ne souffrira pas qu'aucun autre soit admis à la Cour sur un pied aussi familier. Il faut donc que l'ambassadeur qui succédera à Tessé « compte sur peu de commerce. »

Ces renseignemens qui, donnés par la favorite en titre au représentant d'une puissance étrangère, ressemblent bien un peu

(1) Quelques fragmens de ces lettres ont même été insérés dans l'ouvrage improprement appelé *Mémoires de Tessé,* qui a été publié en 1806 par le général de Grimoard. M. de Leris en a tiré également bon parti dans son étude sur la comtesse de Verrue.

(2) Papiers Tessé, 23 janvier 1697.

à la trahison, n'étaient faits pour rassurer ni Louis XIV, ni Tessé, sur les sentimens de Victor-Amédée. Aussi Tessé ne s'en employait-il qu'avec plus de vigilance à suivre de près les questions qui restaient à régler pour assurer l'exécution non seulement du traité signé à Turin entre Victor-Amédée et Louis XIV, mais encore de celui conclu, le 7 octobre suivant, à Vigevano, avec l'empereur d'Autriche et le roi d'Espagne, traité par lequel ces deux souverains avaient reconnu la neutralité de l'Italie et s'étaient engagés à retirer leur troupes. Mais Mansfeld, le représentant de l'empereur Léopold, était demeuré à Turin, au désespoir de ce traité. Aussi soulevait-il à chaque instant ce que Tessé, dans ses dépêches, appelle des « chipotteries, » et il fallait prendre des mesures pour assurer le départ successif des Impériaux, des Brandebourgs, les Prussiens d'alors, et des Religionnaires, c'est-à-dire des huguenots français qui servaient dans l'armée impériale. Il fallait aussi assurer le payement du subside mensuel que Victor-Amédée avait immédiatement réclamé, et que Louis XIV, avec sa largeur habituelle, avait promis. Le change était élevé; les banquiers de Turin réclamaient des commissions importantes, et, d'un autre côté, Victor-Amédée voulait toucher l'intégralité du subside : « J'avois prévu honnêtement à cet embarras, écrivait Tessé au Roi, par un bon à-compte, et Votre Majesté doit croire que pour une pièce d'argent, un peu plus ou un peu moins, si elle eust été nécessaire, je n'eusse pas barguigné un instant à l'avancer. »

Le Roi acceptait de prendre les frais du change à son compte, ce qui ne laissait pas d'être assez onéreux. Aussi Tessé, toujours préoccupé de ce qui pouvait être utile au service du Roi, croyait-il devoir transmettre à Pontchartrain certaine proposition qu'un Juif était venu lui faire sous le sceau du secret, « car il auroit mal passé son temps si ce manège s'étoit découvert (1). » C'était d'acheter, pour le compte du Roi, tous les louis d'or qui étaient disponibles en Piémont, et de les transporter en France où un édit récent venait de leur donner une valeur supérieure, de sorte que le Roi aurait gagné une certaine somme sur chaque louis. Après s'être gratté cent fois la tête pour comprendre l'opération, et après avoir causé huit heures avec celui qu'il appelle « mon Juif, » Tessé transmettait la proposition, tout en convenant qu'il

(1) Papiers Tessé, Tessé au Roi, 28 février 1697.

entendait ces matières comme hébreu, et qu'il en parlait comme ferait un aveugle des couleurs. Pontchartrain ne paraît pas avoir donné suite à la proposition, pas plus qu'à une seconde que faisait très sérieusement Tessé, et à laquelle il consacrait plusieurs lettres : c'était de s'aboucher avec trois Italiens qui passaient pour avoir le secret de la pierre philosophale, et qui travaillaient mystérieusement aux environs de Turin. Mais Pontchartrain ne croyait pas à la pierre philosophale. Aussi Tessé, découragé, prenait-il son parti de consacrer exclusivement son activité aux affaires diplomatiques que, décidément, il entendait mieux, et qui avaient de quoi l'occuper.

En effet une question tenait alors l'Europe en suspens et devait bientôt la bouleverser : c'était la Succession d'Espagne. Depuis tantôt trente-cinq ans, c'est-à-dire depuis le lendemain du jour où Charles II était monté sur le trône, l'opulent héritage de ce prince infortuné était l'objet de convoitises sans cesse en éveil, car personne ne croyait à la durée de sa vie. Son père Philippe IV, tout le premier, prévoyant la mort prochaine de celui qu'il laissait comme héritier avait par avance, et en quelque sorte pardessus sa tête, disposé de l'immense succession qu'il lui laissait dans un testament dont les stipulations arbitraires devaient plus tard servir de titre à plus d'une compétition. A cinq ans, lorsqu'il monta sur le trône, Charles II ne pouvait encore se passer du lait d'une nourrice. A la première réception des ambassadeurs qui suivit son avènement, il fallut que sa gouvernante passât un ruban sous ses bras pour l'aider à se tenir sur ses jambes débiles, et il ne put prononcer d'autre parole que les deux mots sacramentels de l'étiquette espagnole : *Cubrios vos*, Couvrez-vous. Personne n'aurait pu prévoir alors que ce petit roi chétif, presque avorton, régnerait trente-cinq ans, qu'il se marierait deux fois, et qu'il survivrait à plusieurs de ceux qui se partageaient déjà en pensée son héritage. Mais il n'en traînait pas moins, depuis longues années, une existence mélancolique et infirme, toujours dans les maladies et dans les remèdes, demandant la prolongation de son existence, tantôt aux ressources de la médecine, tantôt à celles de la sorcellerie, et passant des purgations aux exorcismes. Tel est le souverain que, sur la foi d'un vers de *Ruy Blas*, un grand nombre de Français se représentent comme un mari tyrannique, sauvage, brutal, grand chasseur et tueur de loups, tandis que sa femme Marie de Neubourg eût été

une poétique et romanesque victime. Or, la victime c'était lui, le tyran, c'était elle. Altière, vindicative, avide, Marie de Neubourg, qui était Allemande de naissance et passionnée contre la France, employait tous les moyens d'influence sur son malheureux mari, pour le déterminer à choisir, parmi les nombreux prétendans à la couronne d'Espagne, un héritier qui appartînt à sa patrie d'origine. Comment l'Europe entière n'aurait-elle pas été attentive à l'ouverture imminente de cette succession lorsque la femme et les conseillers mêmes du malheureux prince, dont tout le monde attendait la mort, le harcelaient de leurs instances pour obtenir qu'il mît fin à ses indécisions, et disposât de l'Espagne par un testament en bonne et due forme? Tessé envoyait en effet à Louis XIV copie d'une dépêche du ministre de Savoie à Madrid, où celui-ci rendait compte que « Sa Majesté catholique ayant eu trois accès de fièvre consécutifs, le Conseil d'État s'est assemblé dans la chambre du secrétaire de la Despesche universelle (1), et que les seigneurs qui composent ce conseil prièrent ledit secrétaire de représenter à Sa Majesté qu'elle eût la bonté de penser à un successeur en cas de malheur. Ledit secrétaire s'étant excusé de passer cet office sans avoir leurs instances par escrit, ils dressèrent un mémorial, et ensuite, estant monté à l'appartement de Sa Majesté, ils lui firent les mêmes représentations. » Le pauvre Roi, auquel ses propres sujets mettaient ainsi le couteau sur la gorge, « témoigna agréer leur zelle et qu'il y ferait réflection... » Peu de jours après, « le Conseil, voyant que le Roi passoit sous silence cette matière, lui présenta un nouveau mémoire, à l'occasion du retour de sa fièvre... Mais Sa Majesté demeura dans son irrésolution sur ce point (2). »

L'ambitieux et entreprenant Victor-Amédée n'était pas homme à se désintéresser d'une question qui préoccupait si vivement l'Europe, alors surtout qu'il pouvait invoquer pour y intervenir à la fois son droit et son intérêt. En effet, il était parent de Charles II au degré successible par son arrière-grand'mère, l'infante, fille de Philippe II, qui avait épousé le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier. Aussi Philippe IV, dans ce testament dont nous parlions tout à l'heure, avait-il désigné sa tante Catherine, duchesse de Savoie, pour succéder, le cas échéant, à Charles II,

(1) Le ministre de Savoie traduit ainsi les mots de *Despacho Universale*. On sait qu'on appelait ainsi en Espagne le grand Conseil du gouvernement.

(2) Papiers Tessé, Tessé au Roi, 7 mars 1697.

à défaut de sa troisième fille, Marguerite-Thérèse, femme de l'empereur Léopold ou de sa sœur l'impératrice Marie, femme de l'empereur Ferdinand, mais de préférence à sa seconde fille la Reine de France qu'il voulait absolument exclure ainsi que ses enfans de la succession d'Espagne (1). Bien que le testament fût un peu ancien puisqu'il datait de 1665 (2), et bien que le droit de Philippe IV à disposer ainsi par avance de la succession de son fils fût des plus contestables, Victor-Amédée n'avait garde d'oublier une disposition qui lui était aussi favorable, et nous le verrons souvent, après la mort de Charles II, invoquer le testament bien oublié de Philippe IV. Mais un intérêt plus direct et plus pressant que cette arbitraire désignation ne lui permettait pas de demeurer indifférent à l'attribution ou au partage de la monarchie d'Espagne. Parmi les possessions qui devaient changer de maître à la mort de Charles II se trouvait le Milanais. Lors même que Victor-Amédée se serait résigné à voir passer dans de nouvelles mains cette riche province, éternel objet de l'ambition de sa maison, il lui importait singulièrement de savoir auquel des deux puissans voisins qui enserraient son petit État, le roi de France ou l'empereur d'Autriche, elle tomberait en partage. Ce

(1) Pour apporter un peu de clarté dans les négociations si compliquées auxquelles la Succession d'Espagne donna lieu, nous croyons devoir reproduire ici un tableau généalogique des divers prétendans à la succession d'Espagne.

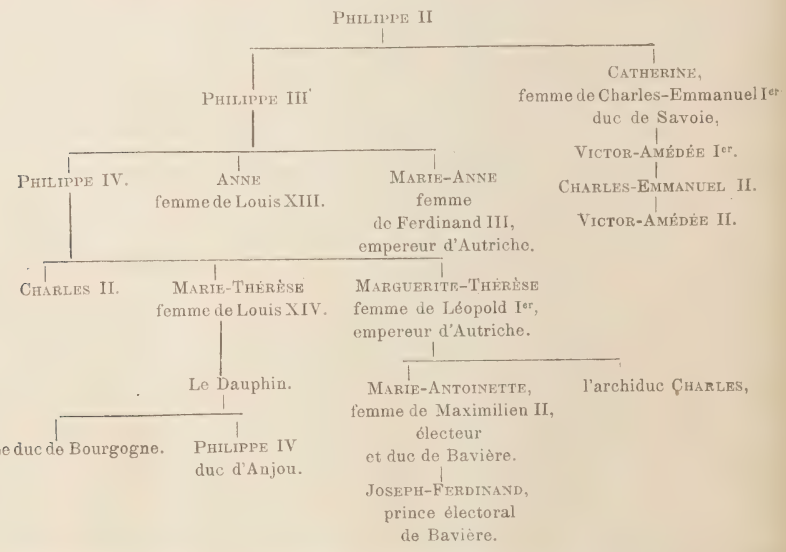

(2) Voyez un extrait de ce testament dans Mignet : *Succession d'Espagne*, t. Ier, p. 382.

n'était pas tout. Les conventions mêmes, qui étaient intervenues à Turin entre Louis XIV et lui, avaient apporté à ses convoitises un nouvel aliment. Le traité par lequel la paix avait été conclue entre la France et la Savoie avait été, sur les instances mêmes de la France, doublé d'un second traité secret dit *traité d'action* (1), par lequel Victor-Amédée s'engageait à joindre ses troupes à celles du Roi en vue de chasser d'Italie les Impériaux, et pour le déterminer à cette action commune, Louis XIV avait dû consentir à l'insertion dans le traité d'un certain article par lequel « en cas que pendant la présente guerre la mort du Roi Catholique arrivât sans enfans, Sa Majesté Très Chrétienne s'obligeoit d'aider de tout son pouvoir son Altesse Royale sur le Milanais » et renonçait « en cas de mort du dit Roi Catholique à toute prétention, par conquête ou autrement, sur le duché de Milan. » A la vérité, Louis XIV se trouvait dégagé des obligations que lui imposait cet article 14 du traité, puisque la guerre avait pris fin sans que le Roi Catholique eût jugé bon de mourir, mais il y avait là de sa part une sorte de promesse, et Victor-Amédée ne devait pas le lui laisser oublier.

En effet, dans une dépêche du 17 décembre 1696, Tessé rendait compte au Roi d'un « discours général » que le duc de Savoie lui avait tenu, à propos des embarras et des troubles que ferait naître la mort du roi d'Espagne, mais où ce prince n'avait pas manqué cependant de soulever la question spéciale du Milanais. En homme prudent, Tessé avait fait une réponse vague, et il demandait des instructions. Louis XIV s'empressait de lui répondre : « J'étois bien persuadé que les moindres apparences d'une ouverture à cette succession inspireroient au duc de Savoie le désir de profiter de quelque partie, et je vois qu'il vous a déjà communiqué ses desseins sur le duché de Milan, qu'il demande mon assistance pour cet effet, et qu'il veut m'engager à la luy donner, par l'interest que j'ay d'empescher l'Empereur d'ajouter ce duché aux autres estats qu'il possède. Ce prince doit estre persuadé que je souhaite plus que personne ses avantages solides, que cette raison me touche encore plus que celle de l'acquisition qu'il me propose. Mais le temps de prendre des mesures sur ce sujet n'est pas

(1) Legrelle, *la Diplomatie française et la Succession d'Espagne*, p. 406. Le traité d'action n'est pas en effet reproduit par Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens* qui se borne à reproduire le traité de paix, t. VIII. Partie 2, p. 368. Mais le texte « convenu et expédié » par Tessé le 30 mai 1696 se trouve aux Affaires étrangères. *Corresp. Turin*, vol. 96.

encore venu. La santé du Roy d'Espagne a toujours esté si foible que les moindres accidens font craindre pour sa vie, quoique dans le fond ils ne soient pas dangereux. Son âge peut faire espérer que le malheur que l'on craint est encore fort éloigné, et c'en seroit un pour toute l'Europe qu'un pareil événement, qui rendroit la guerre plus vive qu'elle ne l'a jamais esté, chaque prétendant se trouvant armé et en estat de soutenir ses droits par la force. Vous sçavez tout ce que j'ai fait pour rendre le repos à l'Italie. Tous mes soins seroient inutiles, et les troupes estrangères y rentreroient bientost, lorsque l'on pourroit pénétrer les mesures anticipées que je prendrois avec le duc de Savoye, pour la conqueste du Milanois : aussi j'approuve fort la réponse verbale que vous lui avés faite sur ce sujet, et je vous donne avis d'éviter d'entrer avec luy dans aucun détail, luy marquant seulement que, si le cas de la mort du Roy d'Espagne arrivoit, il me trouvera disposé à tout ce qui peut contribuer à ses avantages particuliers (1). »

Assurément la réponse de Louis XIV était mesurée autant que prudente. On peut la considérer comme un chef-d'œuvre de l'art diplomatique de ne rien refuser et de ne rien promettre. Cependant, à deux reprises différentes, Louis XIV assurait le duc de Savoie de l'intérêt qu'il prenait « à ses avantages particuliers. » Il y avait là un engagement moral que Victor-Amédée devait rappeler plus d'une fois à Louis XIV, jusqu'au jour où la violation formelle de cet engagement le rejeta définitivement dans le parti des ennemis de la France.

II

Peu après cet échange de dépêches, Tessé voyait enfin arriver le jour, depuis longtemps attendu par lui avec impatience, où il pouvait enfourcher un cheval pour partir. Sa mission extraordinaire, si longtemps prolongée, prenait fin à peu près en même temps que celle du comte de Govon que Victor-Amédée avait envoyé à Paris, en mission extraordinaire également, aussitôt la conclusion de la paix. Ils étaient remplacés, Tessé, par le comte de Briord, dont nous reparlerons tout à l'heure, Govon, par le marquis de Ferreiro, vieux diplomate qui avait déjà rempli à la Cour

(1) Papiers Tessé. Le Roi à Tessé, 28 déc. 1696.

de France les fonctions d'ambassadeur. Mais c'était la première fois que, suivant une des clauses du traité de Turin qui tenaient le plus au cœur de Victor-Amédée, le représentant d'un duc de Savoie allait recevoir à Versailles le traitement d'ambassadeur d'une tête couronnée. Sainctot, l'introducteur des ambassadeurs, dans ses *Mémoires* encore inédits, qui sont à la Bibliothèque de l'Arsenal, nous explique tout au long en quoi consistait la différence de traitement. Pour l'entrée publique à Paris, le Roi faisait choix sur une liste, dressée par l'introducteur des ambassadeurs, d'un maréchal de France qui devait aller chercher l'ambassadeur et l'accompagner à son entrée. Il en était de même pour l'ambassadeur d'une tête non couronnée. Mais, quand il s'agissait de l'audience publique à la Cour, c'était un prince qui allait chercher l'ambassadeur d'une tête couronnée et le conduisait auprès du Roi. S'agissait-il au contraire de l'ambassadeur d'une tête non couronnée, il devait se contenter d'un simple maréchal. De plus, dans le premier cas, les compagnies des gardes françaises et suisses prenaient les armes, et les tambours *appelaient* en dehors du palais. Dans le second, elles prenaient les armes en dedans du palais, et les tambours *n'appelaient* pas. Cependant la Savoie jouissait d'un privilège qui faisait l'objet de l'envie des autres puissances italiennes, et en particulier de la République de Gênes. Pour faire honneur à la duchesse Christine, sa sœur, qui avait épousé le duc Charles-Emmanuel, Louis XIII avait décidé que, pour l'ambassadeur de Savoie, les gardes françaises et suisses prendraient les armes en dehors du palais et les tambours *appelleraient*.

Conformément à ce cérémonial, le maréchal de Noailles fut désigné pour accompagner le marquis de Ferreiro à son entrée. Le 7 juillet 1697, il l'alla chercher, non point à son hôtel, où il était installé depuis le mois d'avril, mais au couvent de Picpus, où tout ambassadeur nouvellement arrivé était réputé avoir été reçu provisoirement, et où il allait coucher la veille (1), s'il était le représentant d'un prince catholique. (S'il était le représentant d'un prince protestant, il fallait aller le chercher à Rambouillet.) Le marquis de Ferreiro et sa suite montèrent dans trois carrosses magnifiques dont les panneaux étaient ornés de peintures symboliques, « exprimant toutes d'une manière fort vive, dit le *Mercure de France*, que la paix était sortie de la guerre au moment

(1) Un gentilhomme de la Chambre allait, quelques jours auparavant, prier le supérieur du couvent de vouloir bien prêter son appartement.

où on s'y attendait le moins. » « M. l'ambassadeur de Savoie, continue le *Mercure*, reçut de grands applaudissemens dans toutes les rues par lesquelles il passa. Il y avait une foule de peuple extraordinaire, sans compter les gens de qualité qui occupaient les fenêtres (1). » Le maréchal de Noailles lui fit faire le tour de la Place Royale, comme c'était l'usage, et le conduisit ensuite à l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires. Cet hôtel était affecté, comme son nom l'indique, à recevoir les ambassadeurs des puissances qui n'avaient point en France de représentant ordinaire. C'était là en particulier qu'on logeait les envoyés des puissances musulmanes. Mais l'usage voulait en outre, quand le Roi n'était pas à Paris, que tout nouvel ambassadeur y fût conduit et y demeurât pendant trois jours et demi. Il était même nourri par les officiers du Roi, c'est-à-dire qu'un maître d'hôtel était chargé de l'approvisionner en viandes et légumes, tout en laissant le cuisinier de l'ambassadeur accommoder les plats au goût de son maître. Pendant ces trois jours et demi, un maître d'hôtel du Roi offrait également du café, du chocolat et du thé à tous ceux qui venaient rendre visite à l'ambassadeur.

Ferreiro passa donc trois jours et demi à l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, où un grand nombre de personnes vinrent le complimenter, les unes à titre privé, les autres officiellement, entre autres le duc de Beauvillier, au nom du duc de Bourgogne. Mais la cérémonie la plus importante et qui devait assurer définitivement à l'ambassadeur de Savoie le traitement de représentant d'une tête couronnée était l'audience publique à Versailles. Le 29 juillet suivant, le comte de Brionne vint chercher le marquis de Ferreiro pour l'y conduire. Brionne était un prince de la maison de Lorraine. Il avait été, l'année d'auparavant, désigné par Louis XIV pour aller recevoir la princesse Adélaïde à Pont-de-Beauvoisin. A cette occasion, il avait même soulevé un incident, en se refusant à donner de l'Altesse Royale au duc de Savoie dans l'acte de délivrance de la princesse. Louis XIV et Victor-Amédée avaient été également mécontens de ce refus. En le chargeant d'aller recevoir l'ambassadeur de Savoie, Louis XIV imposait à Brionne une sorte d'amende honorable, et Victor-Amédée ne pouvait recevoir une plus éclatante satisfaction. Brionne conduisit donc Ferreiro à Versailles, à l'audience publique où, dit le *Mer-*

(1) *Mercure de France*, juillet 1697.

cure, « il reçut les mêmes applaudissemens, et partout les mêmes honneurs qu'on a coutume de faire aux ambassadeurs des rois. »

Il y avait cependant une puissance dont cette exaltation des ducs de Savoie ne faisait pas le compte : c'était la République de Venise. « Cette république, dit Sainctot, était bien regardée comme tête couronnée, mais la dernière de toutes. » Aussi n'était-ce point un prince, mais un maréchal de France qui accompagnait l'ambassadeur vénitien à sa première audience publique et à son audience de congé. La République de Venise était alors représentée par Erizzo, esprit sagace auquel on doit d'intéressantes dépêches, mais, dit Sainctot, « le plus vétilleux des ambassadeurs sur les questions d'étiquette. » Aussi, lorsque vint pour lui le moment de demander son audience de congé, ne manqua-t-il pas d'adresser au Roi un long et dolent mémoire, dont on trouve la copie dans Sainctot (1). Il se plaint de cet avantage fait au duc de Savoie, « qui le met si notablement au-dessus de la République de Venise, alors qu'il lui est si inférieur en forces, en titres et en dignités. » « Il n'est pas malaisé de comprendre, ajoute Erizzo, qu'il est bien dur à cette République de voir qu'un prince qui sort d'une guerre qu'il a faite à la France en remporte pour prix un si grand avantage, et qu'au contraire une République, toujours ferme et constante dans l'amitié et dans l'attachement qu'elle a pour Sa Majesté, se voit refuser un honneur qui ne la rend pas seulement inégale dans la cour de France aux autres couronnes, mais même au duc de Savoye. »

Les justes doléances de cette fidèle alliée ne trouvèrent point Louis XIV insensible : Sainctot nous apprend en effet que « ce Mémoire eut l'effet que l'ambassadeur souhaitoit du Roi. Il lui accorda l'honneur que les têtes couronnées ont d'avoir un prince, qu'il eut à son audience de congé. » Ainsi se trouva résolue, à la satisfaction générale, cette question d'étiquette qui préoccupait si fort la cour de Turin et la République de Venise, mais dont nous avons quelque peine à comprendre l'importance. Il est vrai qu'aujourd'hui, il n'y a plus ni République de Venise, ni Cour de France, et que c'est un représentant de la République française qui jouit à la cour de l'héritier de Victor-Amédée du traitement d'ambassadeur d'une tête couronnée.

Au rebours de Ferreiro, Briord n'était point, comme on dit

(1) Bibliothèque de l'Arsenal. *Mémoires de Sainctot*, t. II, p. 123.

aujourd'hui, *de la carrière*. Il était premier écuyer de M. le Prince. Ce fut Torcy, son ami, qui le fit choisir. « Le sujet étoit bon, dit Saint-Simon, mais le monde fut surpris du lieu où on avoit été chercher un ambassadeur (1). » Nommé en février 1695, Briord ne rejoignit son poste qu'en avril, et ne fit son entrée publique à Turin qu'en décembre. Les instructions qu'il emportait avec lui sont datées du mois de mars (2). Ces instructions se ressentaient du souvenir des anciennes fautes et du désir de ne pas les renouveler. Après avoir mis Briord en garde contre l'humeur du prince, « ambitieux, inquiet, dissimulé, jaloux de son autorité, » auprès duquel il était envoyé, on lui recommandait de faire connaître au duc de Savoie les intentions du Roi, « avec douceur, mais en même temps avec toute la fermeté qui convient à ceux qui ont l'honneur de parler au nom de Sa Majesté. » Il devait travailler, par sa conduite, à établir dans l'esprit du duc de Savoie « l'opinion que l'ambassadeur de Sa Majesté n'est point envoyé auprès de lui pour le contraindre, » mais, en même temps, il devait bien faire comprendre au duc de Savoie « les raisons pressantes qui doivent le porter à se conduire d'une manière qui fasse connaître au Roi, de plus en plus, que ce prince regarde ses intérêts comme inséparables de ceux de Sa Majesté. » Enfin, si le duc de Savoie, comme il y avait toute apparence, soulevait à nouveau la question de la succession d'Espagne et s'appuyait sur l'article 14 du traité d'action pour revendiquer, le cas échéant, le Milanais, Briord devait faire tout son possible pour « éluder » la question et, s'il ne pouvait éviter qu'elle ne lui fût faite « dans les formes, » il devait répondre que, « l'article 14 de ce même traité ne devant avoir aucun effet si la neutralité d'Italie est acceptée, il n'a point reçu d'instructions du Roi sur ce qui est contenu dans l'article 14. »

Tessé attendait l'arrivée de Briord à Turin pour prendre congé. A l'en croire, le nouvel ambassadeur aurait fait bonne impression. « Il m'a paru, écrivait Tessé au Roi dans sa dernière dé-

(1) Saint-Simon, édition Boislisle, t. IV, p. 34.

(2) On trouvera ces instructions dans la publication entreprise depuis quelques années par la Commission des Archives diplomatiques sous ce titre : *Recueil des instructions données aux ministres et ambassadeurs de France*. Savoie, Sardaigne et Mantoue, t. II, p. 189. Les deux volumes consacrés à la Savoie sont précédés d'une judicieuse introduction de M. le comte Horric de Beaucaire, où il a mis excellemment en lumière les relations, parfois si compliquées, de la France et de la Savoie

pèche, que le premier coup d'œil fut favorable, et la sorte dont il a parlé avec dignité et dont il s'est conduit dans son audience et depuis qu'il est icy m'ont prévenu que Votre Majesté ne pouvoit faire un meilleur choix pour son service, un plus convenable au prince auprès duquel je le laisse (1). » Briord, de son côté, rendait compte au Roi de sa première entrevue avec Victor-Amédée. Aux assurances d'amitié que le nouvel ambassadeur apportait de la part de Louis XIV, Victor-Amédée répondait « en termes soumis et respectueux, » et il protestait « d'un attachement éternel à tous les intérêts du Roy. » Briord ne négligea pas de se faire conduire par Tessé chez la comtesse de Verrue. « Je n'employai le nom de Votre Majesté qu'avec toute la précaution que je devois, » dit-il, en rendant compte au Roi de sa visite, et il ajoute : « Elle parut très attachée aux intérêts de Votre Majesté (2). »

La mission de Briord paraissait donc s'annoncer sous de favorables auspices, mais bientôt il put s'apercevoir combien la *dame de Volupté* (c'est ainsi que l'histoire a surnommé la comtesse de Verrue), plus fidèle à son pays qu'à son amant, avait eu raison de dire à Tessé que son successeur « devoit compter sur peu de commerce. » Quelques mois ne s'étaient pas écoulés qu'il se voyait obligé d'informer Louis XIV de l'éloignement où le tenait le duc de Savoie et de la solitude où, par crainte de déplaire à ce maître capricieux, les courtisans le laissaient. « Peu après mon arrivée, écrivait-il (3), je m'aperçus que ceux qui approchent le plus de M. le duc de Savoie évitoient de venir chez moy et d'avoir du commerce avec moy. Je fus informé dans la suite qu'il s'estoit expliqué assez ouvertement qu'il ne souhaitoit pas qu'on y vinst manger. Je m'aperçus dans la suite que plusieurs de ceux qui venoient le plus librement manger chez moy l'évitoient avec soin et quelques-uns m'avouoient même de bonne foy qu'ils estoient fâchés d'être privés de cet honneur, mais qu'ils estoient très bien informés qu'ils ne pouvoient plus mal faire leur cour. » Briord ajoutait dans la même dépêche une preuve singulière de l'aversion que Victor-Amédée, en dépit de sa réconciliation apparente, continuait d'éprouver pour la France. Sa sœur, la princesse de Masseran, était venue passer trois mois à Turin. Elle avait un fils, « fort joli, » disait Briord, et elle té-

(1) Papiers Tessé. Tessé au Roi, 27 avril 1697.
(2) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 99. Briord au Roi, 27 avril 1697.
(3) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 99. Briord au Roi, 1er mars 1698.

moignait le désir de l'envoyer étudier à Paris. Non seulement Victor-Amédée lui en refusait la permission, mais, l'enfant ayant un jour parlé français devant lui, Victor-Amédée lui dit : « Si je vous entends plus parler cette langue, je vous feray fouetter jusqu'au sang et je ne prendray aucun soin de vous ; je veux que vous ne parliez que piémontois. »

Malgré ces preuves peu équivoques des mauvaises dispositions de Victor-Amédée, les nécessités de sa politique n'en amenaient pas moins Louis XIV à modifier les instructions qu'il avait données à Briord lors de son départ pour Turin. Ces instructions portaient, nous venons de le voir, que l'ambassadeur devait *éluder* toute question qui pourrait lui être faite au sujet du Milanais et toute proposition de Victor-Amédée d'en revenir à cet article 14 du traité d'action par lequel Louis XIV avait promis de l'aider à conquérir cette province, sauf à se faire rétrocéder par lui la Savoie. « Il me paraît présentement, écrivait Louis XIV à Briord, qu'un pareil traité serait le moyen le plus assuré d'empêcher l'Empereur de se rendre maître de toute l'Italie et d'engager le duc de Savoie à s'y opposer par la considération de son intérêt particulier... Il est de mon service de suivre cette proposition. » Mais, comme les circonstances étaient différentes, le duc de Savoie ne devait pas s'attendre à ce que l'appui de la France pour la conquête du Milanais lui fût prêté à des conditions aussi favorables qu'il l'aurait été lorsqu'il s'agissait de détacher Victor-Amédée de l'alliance autrichienne, et, en échange de cet appui, Briord devait réclamer pour la France, non plus seulement la Savoie, mais la ville et le comté de Nice (1).

Ce plan d'agrandir la France du côté des Alpes, et de lui faire atteindre ses frontières naturelles, en favorisant les ambitions du Piémont dans la haute Italie, Louis XIV l'avait trouvé dans l'héritage d'Henri IV. Il faisait habilement de le reprendre. Mais il ne lui fut pas donné de le réaliser, et c'est à un souverain issu d'une autre dynastie que devait échoir, un siècle et demi plus tard, cette heureuse fortune. Tant il est vrai que les intérêts permanens d'un pays imposent à travers les siècles à ceux qui le représentent, à des titres divers, une même politique ; et tant la conquête ou la revendication de ses frontières naturelles est pour la France un objet de légitime ambition dont elle ne s'est jamais écartée et ne

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 99. Le Roi à Briord, 3 avril 1698.

s'écartera jamais sans dommage. A l'époque qui nous occupe, il eût même été à souhaiter que Louis XIV s'attachât davantage à ce sage projet, et que, dans ses relations diplomatiques avec la Savoie, il ne fît pas preuve d'un peu de versatilité, ou même, comme nous l'allons voir, de dissimulation.

Bien qu'il lui eût été recommandé de ne témoigner aucun empressement, et d'attendre les ouvertures du duc de Savoie, Briord, peu familier avec les finesses de son nouveau métier, crut sans doute mieux faire de provoquer sur la question du Milanais les explications du marquis de Saint-Thomas, le seul ministre de Victor-Amédée qui eût son secret. Sans plus de façons, il lui proposa la conclusion d'un traité aux termes duquel la France et la Savoie s'engageaient, au cas de la mort du roi d'Espagne, à combiner leurs forces pour envahir le Milanais, et à faire obstacle à l'occupation de cette province par les armées impériales. Le Milanais, ainsi occupé, aurait été rétrocédé à Victor-Amédée, en échange de la Savoie et du comté de Nice. Mais Briord ne connaissait pas bien encore le prince avec lequel il avait à traiter. C'était l'habitude de Victor-Amédée, toutes les fois que quelque proposition précise lui était faite, d'en suggérer immédiatement une différente, avec l'arrière-pensée que les difficultés soulevées, ou l'indifférence affectée par lui, lui vaudraient en fin de compte quelque arrangement plus avantageux. En présence de cette proposition formelle, Saint-Thomas, après avoir pris les ordres de son maître, se déroba. Il allégua que, dans une aussi grave matière, une entente préalable avec la République de Venise, avec les autres princes d'Italie, avec le Pape lui-même, serait nécessaire. C'était une défaite. Briord le comprit bien, et, un peu mortifié, il en rendit compte au Roi dans une longue dépêche. Il eut d'autant plus lieu de regretter sa malencontreuse démarche que sa conduite ne fut pas approuvée à Versailles (1). Il fut blâmé d'avoir fait le premier des ouvertures à Saint-Thomas, « qui avoit écouté sans s'ouvrir, » voulant forcer Briord à s'expliquer davantage, « dans la pensée qu'il feroit des offres plus avantageuses. » « Heureusement, ajoutait la dépêche du Roi, la démarche que vous avez faite, par trop de zèle pour le bien de mon service, n'a rien gâté dans les conjonctures présentes... Il n'est plus question de suivre les offres que vous avez faites. C'est ce que vous ferez

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 100. Briord au Roi, 12 avril 1698.

connoître au marquis de Saint-Thomas, s'il vous en reparle encore. Vous direz que je ne vous ay point instruit de mes intentions, voyant que le rétablissement de la santé du roi d'Espagne devoit suspendre toutes les mesures que l'on avoit prises en cas d'ouverture de la succession de ce prince (1). »

Nous connaissons aujourd'hui ces conjonctures auxquelles Louis XIV faisait allusion. A son tour, il usait d'une défaite, et le rétablissement de la santé du roi d'Espagne ne suspendait aucune des mesures prises en vue de l'ouverture de sa succession. Nous savons au contraire qu'à cette même époque, Louis XIV traitait avec Guillaume III du partage de la monarchie espagnole, et que l'attribution du Milanais était précisément un des points en discussion entre eux. Par une dépêche en date du 17 avril, c'est-à-dire antérieure de six jours à celle que nous venons de citer, Louis XIV chargeait le comte de Tallard, son ambassadeur à Londres, de soumettre à Guillaume III l'alternative de deux projets de partage. Dans l'un de ces projets, le duché de Milan était bien attribué au duc de Savoie; mais, dans l'autre, ce même duché devenait le lot de l'archiduc Charles, second fils de l'Empereur Léopold, la France se réservant, bien entendu, dans l'une et l'autre alternative, une part considérable de l'héritage (2). Si, dans sa dépêche du 23 avril à Briord, Louis XIV lui mandait de retirer la proposition faite par lui à Saint-Thomas, c'est qu'il était informé d'autre part, par Tallard, de l'invincible répugnance de Guillaume III à comprendre Victor-Amédée dans le partage. Poursuivant ainsi une négociation en partie double, il n'y a pas à s'étonner que Louis XIV ne voulût pas être engagé d'un seul côté au delà d'une certaine mesure, et qu'il sût mauvais gré à son ambassadeur d'avoir été sur le point de le lier par un traité en forme avec le duc de Savoie, au lieu de se borner à une simple ouverture dont il pourrait toujours se dédire. Mais il n'y a pas à s'étonner non plus que Victor-Amédée, assez pénétrant pour se douter de ces négociations mystérieuses, auxquelles il était à la fois partie et étranger, sentît redoubler sa mauvaise humeur vis-à-vis de la France, et qu'il cherchât à nouer en Europe d'autres intelligences. Briord signalait dans ses dépêches les *commerces* que le duc de Savoie entretenait de tous les côtés, mais en particulier

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 100. Le Roi à Briord, 23 avril 1699.

(2) Voir le texte de cette dépêche et le récit de cette négociation dans l'ouvrage de M. Hermile Reynald : *Négociations entre Louis XIV et Guillaume III*, t. Ier, p. 91.

avec l'Empire, et le chagrin qu'en éprouvait la duchesse de Savoie, aussi Française de cœur que de naissance. « J'ay appris, écrivait-il à la date du 13 septembre, que Madame la duchesse de Savoye est revenue chagrine de la Vénerie. Comme, pendant tout le séjour qu'elle y a fait, elle a esté continuellement avec M. le duc de Savoye et qu'ils ont paru estre dans une parfaite intelligence, je ne puis attribuer ce chagrin qu'à quelque découverte qu'elle a faite des intentions secrètes de M. de Savoye (1). »

Prévenu d'autres côtés, en particulier par Villars, son ambassadeur à Vienne, le Roi mandait à Briord de bien surveiller le duc de Savoie, surtout pendant un séjour qu'il allait faire aux eaux de Saint-Maurice en Valais, ce qui le rapprochait des possessions impériales, et pouvait faciliter un secret commerce. « Il est du bien de mon service, écrivait-il à Briord, que vous observiez le plus qu'il vous sera possible les démarches qu'il fera tant à l'égard de l'Empereur que de l'Angleterre et des États Généraux. Il paraît qu'il songe à prendre de nouvelles liaisons avec ces trois puissances (2). »

Ainsi la méfiance entre les deux alliés était au comble, et les événemens qui allaient se dérouler ne devaient faire que l'augmenter. Victor-Amédée ne pouvait en effet apprendre sans un vif déplaisir, par la rumeur publique, d'abord que, dans les premiers jours d'octobre 1698, un traité avait été signé entre Louis XIV et Guillaume III, par lequel la succession d'Espagne était partagée entre la Bavière, l'Empire et la France, sans qu'il fût admis au partage, ensuite que Charles II, outré de voir sa succession dépecée ainsi de son vivant, l'avait, par testament, laissée tout entière au prince électoral de Bavière. Ainsi, dans l'une et l'autre éventualité, celle d'un partage et celle d'une succession régulière, Victor-Amédée était également évincé et déçu dans ses espérances. Aussi laissait-il apercevoir ouvertement son chagrin. « Petits et grands s'en sont aperçus, » écrivait Briord, et, dans une autre dépêche : « Je sais encore que le duc de Savoye a dit dans son particulier qu'il est apparemment condamné à planter des choux le reste de sa vie, et qu'il en donneroit volontiers quinze années pour pouvoir se trouver à la teste d'une armée et avoir part à quelque

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 100. Briord au Roi, 13 sept. 1698.

(2) *Ibid.*, Le Roi à Briord, 7 août 1698.

(3) Ce traité avait été signé le 11 octobre 1698 à Londres et ratifié ensuite par les États généraux de Hollande. V. Reynald, t. II, p. 36 et suiv.

chose de grand. » Victor-Amédée n'était pas homme à prononcer des paroles en l'air. Ce langage belliqueux était assurément une manière détournée d'offrir son alliance à Louis XIV pour le cas où celui-ci voudrait s'opposer par la force à l'exécution éventuelle du testament de Charles II. Il est peu probable que Louis XIV, dont l'objet était sincèrement de préserver la paix de l'Europe, eût répondu à ces ouvertures. Mais un événement inopiné changeait la face des choses : c'était la mort du prince électoral de Bavière, enfant de six ans, sur la frêle tête duquel avait reposé pendant quelques mois ce vaste héritage, et qu'un mal subit enlevait en quelques jours. « Plusieurs discours furent tenus sur la cause véritable de sa mort, » dit Torcy dans ses *Mémoires* (1). Pas plus qu'il n'avait su cacher son déplaisir, Victor-Amédée ne parvenait à cacher sa joie. « Je sceus, écrivait Briord, peu après que M. le duc de Savoye avoit publié cette nouvelle, qu'en lisant la lettre qui luy donnoit cet avis il avoit rougi, et qu'il avoit voulu montrer de la douleur de l'estat de M. le duc de Bavière, mais que ceux qui l'approchent de plus près estoient persuadés qu'il en avoit une grande joye, et que ses courtisans l'avoient témoigné assez ouvertement (2). »

Cet accident imprévu semblait avoir surexcité les convoitises de Victor-Amédée. Probablement il avait fini par savoir qu'au cours des négociations antérieures au traité de partage du 11 octobre, sa propre candidature au trône d'Espagne avait été un instant mise en avant par Louis XIV lui-même, et que, sans l'en informer, celui-ci avait fait valoir les droits que le testament de Philippe IV conférait aux descendans de l'infante Catherine, au cas où le prince électoral de Bavière mourrait sans enfans. « Lorsque j'ai proposé, écrivait Louis XIV à Tallard, le 3 septembre 1698, de se conformer à ce testament et d'élever le duc de Savoye sur le trône d'Espagne, si le prince électoral mouroit sans enfans, mon intention n'étoit pas de rendre valable un acte que je ne puis reconnaître comme bon, mais seulement de suivre les vues de Philippe IV, sans autoriser les dispositions qu'il avoit faites (3). »

L'hypothèse que Louis XIV avait envisagée venait précisément

(1) *Mémoires de M. de ***, pour servir à l'Histoire des négociations depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, t. I, p. 83.

(2) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 100. Briord au Roi, 31 février 1699.

(3) Le Roi à Tallard. Dépêche citée par Reynald, t. I, p. 143.

de se réaliser. Aussi Victor-Amédée ne perdait-il point de temps à charger son principal ministre de s'en ouvrir avec Briord. « M. de Saint-Thomas, mandait ce dernier, s'est expliqué nettement dans la conversation qu'il a eue avec moy qu'après Votre Majesté et l'Électeur, son maistre avoit plus de droit que personne à la monarchie d'Espagne... Il me dit en passant, mais je crois avec dessein, que, si on pouvoit transiger sur cette succession, le traité seroit bientôt fait. Tout leur passe par la teste, et l'on regarde icy le prince de Piémont comme devant estre un jour roy d'Espagne. Les poètes, les peuples, les honnêtes gens même tiennent tous un même langage (1). »

Victor-Amédée entretenait d'étranges illusions lorsqu'il croyait Louis XIV disposé à *transiger* sur la succession d'Espagne et à traiter avec lui d'une aussi importante affaire sur un pied d'égalité. Avec un allié à la fois aussi hautain et aussi méfiant, le langage n'était guère habile. Pas plus après qu'avant la mort du prince de Bavière, il n'entrait dans les desseins de Louis XIV de prendre quelque engagement formel avec la Savoie. Sur l'échiquier de sa diplomatie compliquée, il voulait au contraire se servir de Victor-Amédée comme d'une pièce qu'il ferait avancer ou reculer à son gré, tantôt soutenant ses intérêts, tantôt l'abandonnant, suivant que lui-même y verrait son propre avantage. Cette politique, pour être habile, ne laissait pas d'être assez étrange. C'est ainsi que, huit jours à peine après la mort du prince de Bavière, Louis XIV saisissait Guillaume III d'un nouveau projet de partage de la monarchie espagnole qui comportait deux alternatives. D'après l'une, la couronne d'Espagne serait conférée à l'archiduc Charles, et le Dauphin recevrait, en plus de Naples et de la Sicile, qui lui étaient attribués par le précédent traité, le duché de Milan, qu'il se réservait d'échanger contre les États du duc de Lorraine. Enfin Louis XIV se réservait également la faculté de rétrocéder à Victor-Amédée Naples et la Sicile, en échange de Nice et de la Savoie. D'après l'autre, c'était au duc de Savoie lui-même qu'auraient été attribués le royaume d'Espagne et les Indes, mais il aurait cédé ses États patrimoniaux, c'est-à-dire non seulement la Savoie et Nice, mais encore le Piémont, à Louis XIV (2). Ainsi Victor-Amédée était également intéressé dans l'une et l'autre combinaison, dont la seconde aurait même fait de lui un singu-

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 101. Briord au Roi, 23 mai 1699.
(2) Louis XIV à Tallard, 13 février 1699. V. Hermile Reynald, t. Ier, p. 241.

lièrement grand personnage, et Louis XIV ne lui donnait pas de fausses assurances, lorsqu'il chargeait Briord de lui dire « qu'il ne cessoit pas d'avoir à cœur ses intérêts particuliers. » Mais, comme, d'un autre côté, il tenait à demeurer entièrement libre dans ses négociations avec Guillaume III, et comme il savait ce prince animé d'une rancune persistante vis-à-vis de l'allié qui l'avait trahi deux ans auparavant, il tenait à ce que Victor-Amédée demeurât dans une ignorance absolue de ces négociations, où il était cependant le principal intéressé, puisque c'était de ses États patrimoniaux que les deux négociateurs disposaient. Pour être mieux assuré que son secret ne serait pas trahi, Louis XIV ne tenait même pas son ambassadeur à Turin au courant des négociations qu'il poursuivait à Londres, et jamais il n'avait témoigné à Victor-Amédée autant de méfiance qu'au moment précis où il proposait de l'appeler au trône d'Espagne. « La conduite de ce prince dans les moindres circonstances, écrivait-il à Briord, fait juger de son caractère et de ce qu'il penseroit dans une occasion plus considérable. Il attend toujours que vous lui fassiez les premières ouvertures; mais, comme il ne convient point présentement de luy faire aucune proposition, il n'y a rien à changer à la conduite que vous tenez (1). »

Cependant le malheureux Victor-Amédée, se sentant également suspect à son nouvel allié, la France, et à ses anciens confédérés de la ligue d'Augsbourg, l'Angleterre et l'Autriche, qui ne pouvaient lui pardonner sa trahison, s'agitait désespérément, et il avait recours à tous les moyens pour pénétrer les secrets de ces transactions où l'avenir de sa maison se jouait sans qu'il en fût informé. Tantôt, écrivait Briord, il consultait de tous côtés les astrologues sur la naissance de son fils « et voudroit bien trouver que les étoiles lui destinassent la couronne d'Espagne. » Tantôt, ayant recours à ses procédés habituels de double jeu et de dissimulation, il cherchait à rentrer en grâce du côté de l'Autriche. Il faisait fête à l'envoyé de l'Empereur et le recevait dans l'intimité à la Vénerie, qui était son Versailles ou plutôt son Marly, tandis qu'il n'invitait même pas Briord aux fêtes données à l'hôtel de ville de Turin en l'honneur de la naissance du prince de Piémont. Le bruit courait même qu'il offrait la main de sa seconde fille, la princesse Marie-Louise-Gabrielle de Piémont,

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 101. Le Roi à Briord, 11 juillet 1699.

pour l'archiduc Charles, qui était un des prétendans à la succession d'Espagne. Mais, par ces avances, il ne parvenait pas plus à désarmer la rancune de Léopold que celle de Guillaume, et, tenu en une égale méfiance par tous les souverains de l'Europe, il exhalait publiquement une mauvaise humeur qu'on attribuait, mandait Briord, au « peu de part qu'il avoit dans ce qu'on publie et qui regardoit la succession de la couronne d'Espagne. »

Comme pour mieux faire sentir à Victor-Amédée son isolement, Louis XIV prit même un parti singulier : ce fut de rappeler Briord, qu'il envoya à la Haye. Du mois de décembre 1699 au mois de mai de l'année suivante, la France ne fut représentée à Turin que par des secrétaires chargés de l'expédition des affaires, mais par lesquels rien d'important ne passait. Il était impossible de témoigner plus ouvertement à Victor-Amédée le parti pris de le tenir en dehors de tous les arrangemens et remaniemens qui se préparaient alors en Europe. La blessure faite à son amour-propre dut être profonde. Il n'était pas d'humeur à prendre son parti de cette mise en quarantaine, et, comme on ne pouvait l'empêcher de conserver un ambassadeur en France, nous allons le voir faire tous ses efforts pour pénétrer par ce canal au cœur de la place dont on veut l'exclure.

III

Le marquis de Ferreiro, le premier ambassadeur de Victor-Amédée à Versailles dont nous avons raconté tout à l'heure la réception officielle, était un vieux diplomate, un peu usé, en qui Victor-Amédée paraît avoir eu une médiocre confiance, car les dépêches qu'il lui adresse, et dont nous avons pu consulter les originaux aux archives de Turin, ne contiennent rien d'intéressant. Au mois de juin 1699, Ferreiro avait été remplacé par le comte de Vernon. Le lecteur se souvient peut-être d'avoir déjà rencontré ce dernier comme maître des cérémonies du duc de Savoie au moment du voyage de la duchesse de Bourgogne de Turin à Fontainebleau, et de l'avoir vu dénouer heureusement, avec Desgranges ou avec Dangeau, de graves questions d'étiquette. Ce fut sans doute la souplesse d'esprit dont Vernon avait fait preuve qui détermina Victor-Amédée à le choisir pour son repré-

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 101. Briard au Roi, 24 oct. 1699.

sentant à Versailles, dans des circonstances aussi délicates. On sent la confiance que son nouvel ambassadeur lui inspire, à la fréquence et à la longueur des lettres qu'il lui adresse, et les réponses de Vernon, un peu verbeuses et diffuses, montrent cependant, par l'exactitude qu'il apporte à renseigner son maître, qu'il n'était point indigne de cette confiance. Lettres et dépêches remplissent, aux archives de Turin, de nombreuses liasses (1).

Durant les premiers mois de la mission de Vernon, Victor-Amédée recommande à son ambassadeur de conserver une attitude prudente et réservée. « Nous attendons, lui écrit-il, de voir ce que disposeront les décrets du Ciel et à quoi tendront les dispositions de la Terre. » Il lui rappelle les droits qu'il tient du testament de Philippe IV. Mais Vernon ne doit pas, pour l'instant, faire valoir ces droits. Il doit se borner à exclure ceux que Victor-Amédée appelle les *pretendenti maggiori*, qui sont les fils de l'Empereur et les petits-fils du roi de France. Il doit en même temps ne perdre aucune occasion de protester du profond attachement de son maître pour le roi de France, rappeler à celui-ci la promesse qu'il a faite d'avoir à cœur les *avantages particuliers* du duc de Savoie, et lui représenter l'intérêt qu'il a lui-même à favoriser, de préférence à tous autres, un prince qui lui est attaché par les liens de tant d'alliances et qui a, en quelque sorte, l'honneur d'être de sa maison (2). Mais, en même temps, il doit demeurer en relations cordiales avec le comte de Zinzendorf, qui est le représentant de Léopold à Versailles, ne repousser aucune des avances que celui-ci pourrait lui faire, et lui répondre en termes généraux, mais avec prudence, de façon qu'il demeure satisfait, « sans que cependant il en puisse résulter quelque rumeur à la cour (3). » Vernon se tira avec dextérité de cette tâche délicate. Avec une égale exactitude, il rend compte à son maître de ses conversations tantôt avec Torcy, tantôt avec Zinzendorf. Avec Torcy, il reprend cette question de l'échange du Milanais contre la Savoie, qui avait déjà fait l'objet de pourparlers aus-

(1) Aux Archives de Turin, les pièces ne sont point reliées comme chez nous mais réunies par liasses (*mazzi*). Les lettres des ducs de Savoie à leurs ambassadeurs en France sont classées sous cette rubrique : *Lettere Ministri Francia.* Les pièces relatives aux conventions diplomatiques de toute nature sont classées sous la rubrique : *Negociazioni Francia.*

(2) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia,* mazzo 125. Victor-Amédée à Vernon, 26 mai et 22 août 1699.

(3) *Ibid.*, Victor-Amédée à Vernon, 5 sept. 1699.

sitôt interrompus entre Victor-Amédée et Briord. Avec Zinzendorf il se borne à protester de l'inviolable attachement de son maître pour l'Empereur; mais, comme Victor-Amédée ne peut tenir tête seul aux forces réunies de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, Vernon l'excuse de ne prendre aucun engagement avec l'Empire. Et Victor-Amédée de lui répondre en approuvant son langage, mais en lui recommandant avec Torcy de ne pas se montrer trop *sollecito* à propos de l'échange du Milanais, et avec Zinzendor de ne pas entrer trop avant dans la matière, « *per la troppo pericolosa consequenza che potrebbe nascere quando potesse subodorarsene qualche cosa.* » En même temps, il prend les mêmes précautions, et presque dans les mêmes termes, avec son ambassadeur à Vienne, le marquis de Prié, qu'il autorise à s'entretenir avec le comte d'Harrach, principal ministre de l'Empereur, du mariage possible de la princesse de Piémont avec l'archiduc Charles, mais en lui recommandant de bien se cacher de Villars, l'ambassadeur de France, et d'agir avec *riserva* et *cautela*, et en l'avertissant pardessus toute chose *che deveva tenersi segretissimo questo pensiero acciò non possa, per niun conto, subodorarsi dalla Francia* (1). »

Malgré ces menées tortueuses, Victor-Amédée ne parvenait cependant pas à pénétrer le secret des négociations qui se poursuivaient simultanément à Londres et à la Haye, et dont il continuait à demeurer exclu. C'est ainsi qu'il apprenait, par une dépêche de Vernon en date du 15 avril 1700, qu'un nouveau traité de partage, signé à Londres le 13 mars, venait d'être ratifié, le 25 du même mois, à la Haye, où Briord était arrivé juste à temps pour apposer sa signature au bas de l'acte que Tallard avait préparé. Par ce traité, la couronne d'Espagne était attribuée à l'Archiduc, Naples et la Sicile au Dauphin, le Milanais au duc de Lorraine, qui cédait ses États patrimoniaux à Louis XIV. Pour Victor-Amédée, rien. On peut penser son dépit, qu'il se voit cependant obligé de dissimuler, lorsque Louis XIV, à l'inverse de ce qu'il avait fait lors du premier traité de partage, prend son parti de communiquer ce traité à l'Europe, et charge son nouvel ambassadeur à Turin de solliciter l'adhésion de Victor-Amédée à ce démembrement anticipé et public de la monarchie d'Espagne.

(1) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia*, mazzo 126-127. Vernon à Victor-Amédée, 12 sept., 9 nov., 16 nov., 20 nov. 1699, 15 mars, 19 mars, 1700. Victor-Amédée à Vernon, mazzo 126. 26 sept., 12 déc. 1699. *Lettere Ministri Vienna*, mazzo 31. Victor-Amédée au marquis de Prié, 23 janvier 1700.

Ce nouvel ambassadeur, Phelypeaux, était, comme Briord, un tard venu dans la carrière diplomatique. Il était maréchal de camp lorsqu'il fut envoyé à Cologne, en 1697, auprès de l'Électeur, et de là à Turin où il fut nommé sur place lieutenant général en 1702. « C'étoit, dit Saint-Simon, un grand homme, bien fait, de beaucoup d'esprit et de lecture, naturellement éloquent, satirique, la parole fort à la main, avec des traits et beaucoup d'agrément, et, quand il le falloit, de force..., mais particulier et fort singulier, d'un commerce charmant quand il vouloit plaire et qu'il se plaisoit avec les gens, d'ailleurs épineux, difficile, avantageux et railleur (1). »

Avec ces qualités et ces défauts, Phelypeaux n'était pas l'homme qu'il fallait pour remplir une mission aussi délicate. Là où un peu d'adresse et de souplesse eût été nécessaire, il voulut employer la hauteur et l'autorité. Aussi ne devait-il rien obtenir. Victor-Amédée avait déjà fait savoir par Vernon son refus de signer un traité *cosi nudo*, « d'autant plus, disait Vernon à Torcy un peu embarrassé, que son Altesse Royale avoit eu lieu d'espérer que ses intérêts ne seroient pas sacrifiés (2). » Aux instances de plus en plus pressantes de Phelypeaux, il se dérobait en répondant ironiquement qu'il était « un trop petit prince pour entrer dans une aussy grande affaire dont on n'avoit jugé à propos de luy donner part ni portion (3). » Mais l'humilité de ce prince artificieux, comme l'appelle Phelypeaux, cachait un profond ressentiment; et il s'abandonnait en son particulier à des mouvemens et à des transports de colère dont Phelypeaux croyait devoir informer le Roi. En même temps le bruit se répandait de plus en plus qu'il était en train de nouer des intelligences avec l'Empereur. A une question directe de Phelypeaux, Victor-Amédée répondait d'un air triste : « Hélas, monsieur, je n'ay aucun engagement et n'en veux jamais prendre (4). » Mais Louis XIV n'en redoutait pas moins une défection analogue à celle qui, quatorze années auparavant, avait jeté la Savoie du côté de l'Empire. Soucieux de ne pas retomber dans la faute autrefois commise par lui-même et par Louvois, il sent la nécessité de s'assurer, par quelques concessions, l'appui et l'adhésion de ce « petit prince » qui n'en tenait

(1) Saint-Simon, édition Boislisle, t. XII, p. 128.

(2) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia*, mazzo 128. Vernon à Victor-Amédée.

(3) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 106. Phelypeaux au Roi, 28 août 1700.

(4) *Ibid.*, Phelypeaux au Roi, 3 juillet 1700.

pas moins les clefs de l'Italie. Il essaye d'abord de le contenter par des assurances vagues, qu'il chargeait Torcy de transmettre à Vernon. Nombreuses sont les dépêches où l'ambassadeur de Victor-Amédée rend compte à son maître de ses conversations avec le ministre de Louis XIV. Torcy, à dessein sans doute, ne se montre guère précis dans son langage ni dans les espérances qu'il donne à entrevoir. Un jour, il parle de l'échange des États de Victor-Amédée, qui seraient cédés à la France contre Naples et la Sicile, que lui abandonnerait le Dauphin. Vernon se contente de sourire et traite la proposition de « *cosa puramente ideale*, » à quoi Torcy de répondre sans insister que « *non era chimera.* » Un autre jour, il dit à Vernon « que de n'avoir pas été nommé un des premiers à une succession ne laissoit pas que, dans la suite, on ne pût être des mieux partagés (1). » Mais d'aussi vagues promesses ne suffisent pas à Victor-Amédée, qui fait la sourde oreille et continue de refuser son adhésion au traité.

Louis XIV se résout alors à faire un pas de plus et, transportant la négociation de Versailles à Turin, il modifie les instructions qu'il avait données d'abord à Phelypeaux. Ces instructions portaient que l'ambassadeur « devoit se réduire à des expressions générales de l'estime et de l'affection que Sa Majesté a pour lui (Victor-Amédée), et l'embarrasser en lui donnant lieu de croire que le sieur Phelypeaux a des ordres particuliers dont il ne pourra s'expliquer qu'après avoir reconnu de plus près et par lui-même quelles sont les dispositions de ce prince (2). » Peu de temps après l'arrivée de Phelypeaux à Turin, Louis XIV les confirmait encore en l'autorisant à donner à entendre à Victor-Amédée que l'exécution du traité de partage pouvait « faire naître des conjonctures favorables où ce prince ressentiroit de nouvelles marques de son amitié, » mais en lui recommandant d'avoir toujours soin « de se renfermer dans les expressions générales (3). » Par une dépêche du 17 septembre, il l'invitait à aller plus loin « ...Il est cependant nécessaire que le duc de Savoye puisse croire qu'il se pourroit trouver des ménagemens dans les autres conditions du traité, capables de le contenter... Il faut aussi qu'il s'explique, et, s'il attend quelque avantage pour luy, il est juste qu'il

(1) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia*, mazzo 127. Vernon à Victor-Amédée, 10 mai, 31 mai, 10 juin 1700.

(2) *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, Savoie, Sardaigne et Mantoue, t. Ier, p. 213.

(3) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 106. Le Roi à Phelypeaux, 17 juin 1700.

les demande. » Mais s'expliquer n'était pas beaucoup dans les habitudes de Victor-Amédée. Aussi se tient-il sur une grande réserve dans ses conversations avec Phelypeaux, et il se borne à lui répondre que son ambassadeur en France a reçu des instructions. C'est en effet entre Vernon et Torcy que se débat de nouveau la question des *ménagemens* qui seraient de nature à contenter le duc de Savoie. Victor-Amédée sait parfaitement ce qu'il veut. C'est le Milanais. Mais, fidèle à ses habitudes de ne jamais marcher droit, il demande autre chose, c'est-à-dire le Montferrat, qui jouxtait le Piémont, et sur lequel, depuis deux siècles, la maison de Savoie prétendait avoir des droits héréditaires, mais qui faisait partie des États du duc de Mantoue. Torcy fait observer qu'il n'est cependant pas possible de dédommager Victor-Amédée aux dépens d'un prince qui a toujours été un ami de la France. Alors, réplique Victor-Amédée, il ne reste plus que le Milanais, et c'est en effet sur l'échange du Milanais contre la Savoie et le comté de Nice que se poursuit la négociation.

Louis XIV se prête à remanier le traité de partage qu'il a signé quelques mois auparavant. Le duc de Lorraine, auquel ce traité attribuait le Milanais, aura en échange Naples et la Sicile, que lui cédera le Dauphin, et Victor-Amédée, auquel le Milanais est transféré, cédera en échange, à Louis XIV, la Savoie et le comté de Nice. Ce nouveau traité aurait été également avantageux à tout le monde : au duc de Lorraine, qui troquait sa petite principauté enclavée et vassale contre un grand État indépendant; à Victor-Amédée, qui achetait, au prix de deux provinces assez pauvres, l'État le plus riche de l'Italie du Nord; et à la France qui, d'un seul coup, se serait enrichie de trois provinces dont elle devait attendre un siècle et demi l'annexion définitive. C'est sur ces bases que la négociation se poursuit à Versailles entre Torcy et Vernon (1), à Turin entre Victor-Amédée et Phelypeaux. Il est à regretter pour la paix du monde et l'avenir des deux pays que Louis XIV et Victor-Amédée ne se soient pas attachés avec plus de persistance à ce sage projet. Mais chacun des deux commet la même faute. Louis XIV, oubliant l'acte de sagesse par lequel il

(1) Archives de Turin. *Lettere Ministri Francia*, mazzo 128. Vernon à Victor-Amédée, 3 sept., 4 oct., 19 oct. 1700. Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 106. Le Roi à Phelypeaux, dépêches de septembre et octobre 1700, *passim*. Voyez aussi, au *Recueil des instructions*, t. Ier, p. 232, l'instruction donnée, en octobre 1700, au comte de Tessé, que, plus confiant dans ses talens de négociateur que dans ceux de Phelypeaux, Louis XIV dépêcha pour la seconde fois auprès du duc de Savoie.

s'était honoré autrefois en restituant Pignerol à la Savoie, voudrait profiter de l'occasion pour remettre la main sur cette place importante située au cœur du Piémont. Victor-Amédée, de son côté, au lieu de prendre Louis XIV au mot, d'accepter l'échange, et de se borner à repousser l'exigence de Pignerol, sur laquelle Louis XIV autorisait par avance son négociateur à ne pas insister (1), soulève de son côté des difficultés. Il veut bien céder le comté de Nice, mais il voudrait garder la vallée de Barcelonnette qui lui donne accès en France, tout comme Louis XIV veut avoir Pignerol pour s'assurer un accès en Piémont. Aussi envoie-t-il à Vernon un « Mémoire des confins qu'on pourroit régler pour la séparation des États qui resteroient à Son Altesse Royale d'avec ceux de la France, au cas que le projet de l'échange de la Savoie et du comté de Nice dût avoir son effet (2). » Naturellement cette limitation est toute à son avantage. Il voudrait bien aussi qu'on ajoutât au Milanais le Montferrat, ou tout au moins le marquisat de Final, et, par ses refus ou ses exigences, il retarde maladroitement la signature du traité jusqu'à certain matin du 7 novembre, où Vernon est fort étonné de trouver à Torcy *l'aria per così dire fredda*, et où celui-ci ne lui montre aucune *confidenza* (3). C'est que, ce matin-là, un courrier est arrivé, apportant la nouvelle de l'agonie du roi d'Espagne. Victor-Amédée, prévenu de son côté, comprend la faute qu'il a faite, et, hâtivement, il s'efforce de la réparer. Tout en se plaignant à Vernon de la froideur avec laquelle Torcy « a parlé sur la négociation entamée avec Sa Majesté Très Chrétienne, qui apparemment n'est qu'un artifice pour nous mettre, comme on dit, la puce à l'oreille et nous faire franchir le pas suivant le désir de Sa Majesté, pour l'utilité très considérable qu'Elle y trouverait, » coup sur coup il lui envoie deux dépêches. Il est prêt à céder tout le comté de Nice, avec la vallée de Barcelonnette. Que Vernon ne parle plus du Montferrat ! Qu'il ne parle même plus du marquisat de Final ! Mais qu'il obtienne la signature des deux traités dont, par le même courrier, le texte lui est envoyé, l'un d'échange, l'autre d'alliance, et qu'il donne tous ses soins « à une affaire de si grande importance, et des plus éclatantes qui se soient jamais ménagées pour la gloire et l'agrandis-

(1) *Recueil des Instructions*, etc., t. Ier, p. 243.

(2) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia*, mazzo 129. Victor-Amédée au comte de Vernon, 28 octobre 1700.

(3) Archives de Turin. *Lettere Ministri Francia*, mazzo 128. Vernon à Victor-Amédée, 7 nov. 1700.

sement de notre maison (1). » Mais il était trop tard. Au moment même où Victor-Amédée expédiait ces deux dépêches, il y avait déjà cinq jours qu'un second courrier était arrivé à Versailles, porteur d'une double nouvelle : Charles II était mort, et son testament, excluant la Savoie aussi bien que l'Autriche, laissait à un petit-fils de France la totalité de cette vaste monarchie dont, la veille encore, le démembrement avait été préparé et sanctionné par Louis XIV.

IV

Retournons maintenant à Fontainebleau et à Versailles, dans ce milieu familier dont Turin nous a un peu trop éloignés, et où nous allons retrouver plus d'une figure amie. Nous n'essayerons point de refaire ici, d'après Saint-Simon, le tableau de la Cour durant les sept jours qui s'écoulèrent du 9 au 16 novembre, entre l'arrivée du courrier porteur du testament de Charles II en faveur du duc d'Anjou et l'acceptation de ce testament. Surexcitation générale des esprits, incertitude des sentimens, ardeur des uns, appréhension des autres, propos des courtisans, caquets des princesses, tout a été mis par ce roi des peintres dans une admirable lumière. Nous voudrions seulement essayer de démêler quelle fut, dans cette grande crise du règne, l'attitude des principaux personnages que nous avons déjà rencontrés. Sur les sentimens du duc de Bourgogne, les renseignemens précis font défaut. Il n'assista point aux deux conseils qui se tinrent en présence de la *Pantocrate* (pour parler comme Madame dans sa correspondance) (2), et où furent seulement convoqués Monseigneur, le chancelier Pontchartrain, Torcy et Beauvillier. Si de l'opinion de l'ancien maître il était permis de conclure à celle de l'élève, nous dirions que le duc de Bourgogne n'était pas, au premier abord, favorable à l'acceptation. Beauvillier fut, en effet, le seul qui opina nettement pour s'en tenir à l'ancien traité de partage, « persuadé, dit Torcy dans ses *Mémoires* (3), que la guerre, suite nécessaire de l'acceptation, causeroit la ruine de la France. » Il serait à l'hon-

(1) Archives de Turin, mazzo 129. Lettre de Victor-Amédée à Vernon, 13 et 14 novembre 1700.

(2) *Recueil Jæglé*, t. II, p. 260. La présence de Mme de Maintenon à ces deux conseils ne paraît point douteuse, bien que Torcy affirme le contraire dans ses *Mémoires*. Mais le témoignage de Dangeau, toujours si exact, est formel.

(3) *Mémoires de M. de ***, pour servir à l'Histoire des négociations depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, t. Ier, p. 156.

neur du duc de Bourgogne (et pareille appréhension convient à son caractère) que la crainte des maux déchaînés par la guerre l'eût emporté dans son esprit sur l'ardeur naturelle à la jeunesse. Mais c'est là simple conjecture, et rien ne permet une affirmation positive. En tout cas, il fut l'un des premiers auxquels le Roi fit part de sa résolution. Le 11 novembre, Louis XIV reçut l'ambassadeur d'Espagne. « Après l'audience, ajoute Dangeau, le Roi fit entrer Monseigneur le duc de Bourgogne dans son cabinet. Il est fort secret. On croit qu'il sait les résolutions que le Roi a prises (1). » Trois jours après, il assistait à une conversation que le Roi eut encore dans son cabinet avec le duc d'Anjou. Rien ne transpira non plus de cette seconde conversation, ni dans les propos du duc de Bourgogne, ni dans ceux du duc d'Anjou lui-même, qui, lorsqu'on lui parlait du testament du roi d'Espagne, se bornait simplement à répondre qu' « après l'honneur qu'il lui avait fait de le nommer son successeur, sa mémoire lui serait toujours bien précieuse (2). » Ces deux princes, dont l'un avait dix-huit et l'autre dix-sept ans, savaient déjà qu'en ces temps-là, et peut-être encore de nos jours, le premier devoir de leur métier et la première qualité dans les affaires publiques, c'est la discrétion. Ils avaient été à bonne école, car nul prince ne fut jamais plus secret que Louis XIV.

La duchesse de Bourgogne fut moins réservée. Il ne paraît pas qu'elle assistât en personne à cette soirée où le Roi demanda en badinant aux princesses « quel parti elles prendraient dans les affaires d'Espagne. » Aussitôt la duchesse de Bourbon et la princesse de Conti de répondre « qu'elles y enverraient promptement Monseigneur le duc d'Anjou, et que, par le raisonnement qu'elles entendaient faire au public, c'était ce qui serait le plus approuvé. » A quoi le Roi, connaissant son monde, répondit à son tour : « Je sais que, quelque parti que je prenne, beaucoup de gens me condamneront (2). » Mais, s'il faut en croire Louville, elle se serait exprimée plus librement encore que les princesses : « Il faudrait que le Roi fût bien sot, aurait-elle dit aux duchesses de Sully et du Lude, s'il refusait la couronne d'Espagne pour son petit-fils ; » et ce propos hardi ne faisait que traduire l'état d'esprit de tout le jeune monde de la Cour. Quant à Mme de Maintenon, entre les affirmations contraires de contemporains ayant toute raison d'être

(1) *Mémoires de Dangeau*, t. VII, p. 413.
(2) *Ibid.*, t. VII, p. 415.

également bien informés, son rôle véritable, là comme en bien des circonstances de sa vie, demeure une énigme.

Le 15 novembre, le Roi quitta Fontainebleau pour Versailles, emmenant avec lui, dans son lourd carrosse à six chevaux, le duc et la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Bourbon, la princesse de Conti, la duchesse du Lude. Le voyage dura six heures (ce qui était fort peu pour le temps), car on mangea dans le carrosse. La conversation entre ces augustes personnages dut être quelque peu contrainte, ne pouvant rouler que sur des futilités. Deux seulement étaient dans la confidence de la résolution prise, trois peut-être, si l'on suppose que, contrairement à ses habitudes, le duc de Bourgogne aurait trahi pour sa femme le secret du Roi. Mais les trois autres ne devaient point penser à autre chose qu'à la journée du lendemain, où l'on s'attendait à ce que cette résolution fût connue, et l'on aimerait savoir quels propos, durant ces six heures, s'échangèrent entre eux, si le respect contint jusqu'au bout leur curiosité, si les princesses furent indiscrètes, et ce que Louis XIV leur répondit.

Le lendemain, il y eut, comme on peut penser, foule au lever du Roi. Tous les courtisans qui avaient leurs entrées, tous les représentans des puissances étrangères s'y étaient précipités pour apprendre des premiers la grande nouvelle. Le duc de Bourgogne était avec le duc d'Anjou et l'ambassadeur d'Espagne dans le cabinet du Roi, lorsque, l'huissier ayant ouvert les portes à deux battans, et tout le monde pouvant voir ou entendre, Louis XIV proclama le duc d'Anjou roi d'Espagne et prononça les célèbres paroles résumées par la postérité dans cette phrase qui n'est jamais sortie de sa bouche : « Il n'y a plus de Pyrénées (2). » La scène avait quelque chose de solennel. Louis XIV était radieux, mais ému. Le duc de Bourgogne et le duc d'Anjou s'embrassaient en pleurant « et, dit la relation du baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, la plupart de ceux qui les environnaient, touchés par la nouveauté et la grandeur du spectacle, se mirent à pleurer aussi (3). »

(1) *Mémoires secrets du marquis de Louville*, t. Ier, p. 27.

(2) « Il n'y a plus de Pyrénées ; elles sont abîmées, » aurait dit l'ambassadeur d'Espagne, et ses paroles, prêtées à Louis XIV, seraient devenues le mot historique. V. Dangeau, t. VII, p. 419, et le *Mercure de France*, novembre 1700.

(3) En plus de la relation de Dangeau et de celle de Saint-Simon, la seconde à peu près calquée sur la première, il existe deux récits des incidens qui se sont déroulés à Versailles depuis la proclamation du duc d'Anjou comme roi d'Espagne,

Au milieu de la joie et de l'émotion générales, il y avait cependant deux hommes qui ne savaient quelle contenance faire. L'un était le comte de Zinzendorf, l'ambassadeur de Léopold, qui, par une fâcheuse coïncidence, avait précisément demandé audience au Roi pour lui faire part de la naissance d'un prince auquel la reine des Romains venait de donner le jour. Tous les yeux se tournaient vers lui, jouissant de sa déconvenue, et il devait maudire le fâcheux hasard, un peu cherché peut-être, qui lui avait fait accorder son audience précisément ce jour-là. Mais il y avait un autre ambassadeur dont l'embarras n'était pas moindre, c'était le comte de Vernon. L'attention ne se portait guère sur lui, car, les négociations de Louis XIV avec Victor-Amédée étant demeurées absolument secrètes, personne ne pouvait deviner la déception qu'il éprouvait. Ce qui devait au reste le préoccuper, ce n'était pas les propos des courtisans; c'était l'attitude à prendre vis-à-vis de ce nouveau roi, en présence duquel il se trouvait inopinément, et qu'il voyait monter en triomphe sur un trône auquel, la veille, son propre souverain aspirait encore. Victor-Amédée était un maître peu commode, qu'il ne fallait pas mécontenter. Mais il ne fallait pas non plus prendre une attitude de protestation imprudente et incivile. Nous savons par le propre récit de Vernon comment il se tira de la difficulté.

Le lendemain de la proclamation du duc d'Anjou comme roi d'Espagne, il écrivait à Victor-Amédée : « Au nouveau roi, qui se tenait en face de Sa Majesté, je n'ai pas fait autre chose qu'une profonde inclination, et, sans affectation, j'ai continué la conversation déjà commencée avec Sa Majesté, laquelle m'a dit comme elle espérait que Votre Altesse Royale serait satisfaite de cet heureux événement (*successo*) qui assurait la paix universelle (1). » S'étant ainsi adroitement tiré du mauvais pas, Vernon attendait des instructions. Dans une première dépêche, Victor-Amédée exha-

jusqu'à son départ pour Madrid. L'un est tiré des *Mémoires*, encore inédits du baron de Breteuil, qui sont à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il a été publié au tome XVIII, p. 339, des *Mémoires* de Dangeau, sous ce titre : *Reconnaissance du duc d'Anjou, comme roi d'Espagne.* L'autre est intitulé : *Diverses particularités qui se sont passées à Versailles au sujet de l'appellation de Philippe V, ci-devant duc d'Anjou, pour régner dans tous les royaumes qui composent la monarchie d'Espagne, vacante par la mort de Charles II, roi d'Espagne, dont ce prince laissa par testament Philippe V son héritier.* L'original est à la préfecture de Seine-et-Oise (fonds Bombelles), mais il a été également publié au tome XVIII des *Mémoires* de Dangeau, p. 359.

(1) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia*, mazzo 128. Vernon à Victor-Amédée, 17 nov. 1700. Les dépêches de Victor-Amédée sont tantôt en italien, tantôt en français, qu'il écrivait, comme on voit, assez médiocrement.

lait sa mauvaise humeur : « Nous avions toujours soupçonné, écrivait-il à la date du 16 novembre, que les offres de la France n'étaient pas tout à fait sincères, » et, caressant l'illusion que le traité d'échange du Milanais pouvait encore être signé, il demandait à Vernon de lui faire savoir par retour du courrier ce que positivement il pouvait attendre de la France, « afin, ajoutait-il, que nous puissions prendre nos plus justes mesures, ce que nous disons pour vous deux seuls et dont vous ne laisserez entendre à personne. »

Celui aux lumières duquel Victor-Amédée adressait, en même temps qu'à celles de Vernon, ce suprême appel était le président de la Tour, son ambassadeur à la Haye, en ce moment de passage à Paris. Mais ce fidèle serviteur, en qui Victor-Amédée avait une confiance particulière, ne laissait à son maître aucune illusion. « Pour moy, lui écrivait-il, je me confirme dans l'opinion que tout s'exécutera presque sans opposition, et l'on se croit ici en pleine sûreté, de sorte que l'on ne changera rien au projet du testament (1). » Aussi Victor-Amédée, se rendant mieux compte de la situation, prenait-il, au bout de quelques jours, son parti de faire bonne mine à mauvais jeu, et il autorisait Vernon à se joindre aux ambassadeurs qui vinrent adresser leurs complimens au roi d'Espagne. Ce fut un grand soulagement pour la duchesse de Bourgogne, qui se demandait avec anxiété, connaissant l'humeur de son père, à quel parti il s'arrêterait. Elle reçut Vernon à sa toilette, au sortir de l'audience accordée aux ambassadeurs par le roi d'Espagne, et lui fit part des inquiétudes par lesquelles elle avait passé (2). Victor-Amédée s'exécuta jusqu'au bout. A la vérité, il ne crut pas devoir, comme le lui conseillait Vernon, envoyer un gentilhomme tout exprès pour porter ses complimens à Louis XIV, mais il lui adressait une lettre personnelle qui débutait ainsi : « Ce nouvel accroissement que reçoit la gloire de Votre Majesté, ayant accepté pour Monseigneur le duc d'Anjou la succession de toute la monarchie d'Espagne, m'est un sujet de joye que je ne saurois assez lui témoigner, voyant qu'un sang si auguste que celui de Votre Majesté soit justement destiné à remplir les premiers trônes de l'Europe (3). »

(1) *Lettere Ministri Francia*, mazzo 126. Le président de la Tour à Victor-Amédée, 1er déc. 1700.

(2) *Ibid.*, Vernon à Victor-Amédée, 1er déc. 1700.

(3) *Ibid.*, mazzo 129. Victor-Amédée à Louis XIV, 27 nov. 1700. La lettre signée

Il y avait bien quelque ironie dans cette phrase et dans l'emploi du mot *toute*, mais cette ironie était si bien dissimulée sous les formes du respect que Louis XIV put très bien ne pas s'en apercevoir. Il était tout entier à la joie du nouvel accroissement, si laborieusement préparé par sa diplomatie, que recevait la grandeur de sa maison (1). « Je crois encore que tout ceci est un songe, » disait-il à l'ambassadeur d'Espagne, le soir du premier souper qu'il donna en public, ayant à sa droite le roi d'Espagne assis dans un fauteuil, tandis que le duc et la duchesse de Bourgogne ainsi que le duc de Berry, le plus jeune des trois frères, étaient au bout de la table sur des plians. Pendant quelques jours, il semblerait, à lire Dangeau, que la cour de Versailles fût tout entière aux préoccupations d'une étiquette improvisée. Il s'agissait de faire honneur au jeune prince, qui, la veille encore, était sous l'autorité de son gouverneur, et qui, du jour au lendemain, se trouvait l'égal de son grand-père, le supérieur de ses frères. Le Roi se complaisait à faire ressortir cette situation nouvelle et à combler d'égards son petit-fils. Le premier soir, il voulut le reconduire lui-même jusqu'à la porte du nouvel appartement qui lui avait été aussitôt affecté, et, en le quittant, il lui dit avec une solennité un peu affectée : « Je souhaite que Votre Majesté repose bien cette nuit. » « Sa Majesté, ajoute Breteuil, ne pouvait s'empêcher de sourire en jouant cette espèce de comédie (2). »

Les jours suivans se passèrent en échange de cérémonies entre les trois frères, qui vivaient habituellement dans une grande familiarité, et qui, pour s'aimer beaucoup, ne laissaient pas de se quereller parfois. « Ils étoient tendrement unis, dit Saint-Simon, et si la vivacité et l'enfance excitaient quelquefois de petites riottes entre le premier et le troisième, c'était toujours le second, naturellement sage, froid et réservé, qui les raccommodoit (3). » Pour l'instant, ce n'était plus de petites riottes qu'il s'agissait entre eux,

par Victor-Amédée est aux archives des Affaires étrangères. *Corresp. Turin*, vol. CVI.

(1) Nous n'avions point à entrer dans le détail de toutes les négociations auxquelles la Succession d'Espagne donna lieu. Mais il ne paraît guère douteux qu'en même temps qu'il convenait avec Guillaume III du partage de la Succession d'Espagne, Louis XIV s'efforçait, par l'habile intermédiaire du marquis d'Harcourt, son ambassadeur auprès de Charles II, de la faire attribuer tout entière à son petit-fils. Voir sur ce point : Hippeau, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne*. Peut-être Victor-Amédée aurait-il été en droit de lui renvoyer le reproche de double jeu.

(2) Dangeau, t. XVIII, Appendice. *Reconnaissance du duc d'Anjou*, etc., p. 344.

(3) Saint-Simon, édition Boislisle, t. VII, p. 328.

mais de politesses officielles. Le roi d'Espagne rendait d'abord au duc de Bourgogne la visite qu'il lui devait, comme s'il eût été un souverain étranger nouvellement arrivé à la Cour. Le duc de Bourgogne venait recevoir son frère à la porte d'entrée de son grand appartement, mais il avait soin de ne pas dépasser les marches qui descendaient de cet appartement dans la salle commune avec celui de la duchesse de Bourgogne ; c'était ce qu'on appelait recevoir au haut du degré. Durant toute la conversation qui fut courte, les deux princes se tinrent debout. Même cérémonial lorsque, quelques jours après, le roi d'Espagne rendit visite au duc de Berry. Mais la duchesse de Bourgogne n'y mettait pas tant de façons. Elle ne put se tenir d'aller voir le roi d'Espagne dans son petit cabinet où, probablement, celui-ci la fit asseoir, et le roi d'Espagne lui rendit de même sa visite, sans aucune réception ni cérémonie, ce qui paraît avoir contristé beaucoup Breteuil. Toujours un peu espiègle, elle se cacha même un jour dans la ruelle du lit pour entendre les complimens adressés à son royal beau-frère par l'Académie française, qui, rapporte Breteuil, « ne fut pas conduite, mais seulement présentée par le grand maître et le maître des cérémonies, par une distinction et une prétention du grand maître des cérémonies que l'Académie prétend être nouvelle (1). »

Ainsi s'écoulaient les journées, le roi d'Espagne se prêtant à toutes ces cérémonies avec la gravité qui lui était naturelle et dont, au dire de Mme de Maintenon, « il avait été prévenu dès le ventre de Madame sa mère (2). » Mais le soir, la famille et la nature reprenaient leurs droits. Que ce fût à Versailles ou à Marly, où la cour se transporta pour quelques jours, les trois princes se réunissaient après souper avec la duchesse de Bourgogne chez Mme de Maintenon. Là ces jeunes êtres, à la veille d'une séparation qu'ils savaient devoir être longue, mais qu'ils ne prévoyaient pas éternelle, jouissaient ensemble des derniers jours d'une intimité qui allait bientôt finir. La gaieté de leur âge prenait le dessus sur la tristesse du prochain départ et les préoccupations du lendemain. Ils se livraient ensemble à de petits jeux, dansaient aux chansons et jouaient même à cligne-musette. Ce fut un de ces soirs que le roi d'Espagne, s'approchant un peu gauchement de la duchesse de Bourgogne, la pria d'accepter, en souvenir de leur mutuelle affection, de fort jolis pendans d'oreille en diamans qui

(1) Dangeau, t. XVIII, Appendice. *Reconnaissance du duc d'Anjou*, etc., p. 350.
(2) *Correspondance générale*, t. IV, p. 376.

lui venaient de sa mère, cette pauvre Dauphine Bavière dont nous avons raconté la vie et la fin également mélancoliques. Avant d'offrir ces pendans d'oreille à sa belle-sœur, le roi d'Espagne « consulta Mme de Maintenon pour savoir si ce présent n'était pas trop petit et la priant ensuite d'aider à le faire recevoir agréablement à Madame la duchesse de Bourgogne (1). » Ces bijoux ne portaient évidemment pas bonheur. Celle qui les recevait devait, comme la Dauphine, mourir à trente ans, et celui qui les donnait ne devait jamais la revoir.

Ainsi s'écoulaient les jours en attendant la date fixée pour le départ du nouveau roi. Dans l'âme pure du duc de Bourgogne, aucun sentiment de jalousie ne paraît s'être élevé contre ce cadet qui se trouvait déjà porté à l'un des premiers trônes de l'Europe, tandis que lui-même devait, suivant toutes les prévisions humaines, attendre si longtemps celui auquel il était appelé. Il avait spontanément demandé à Louis XIV, ou plutôt (car son grand-père lui faisait un peu peur) il avait chargé Beauvillier de demander pour lui la permission d'accompagner son frère jusqu'à la frontière d'Espagne. Ce voyage en commun, qui retardait le moment de la séparation, était aussi pour lui une occasion unique de compléter son éducation de prince, et d'apprendre à connaître, province par province, ville par ville, la plus grande partie du pays sur lequel il devait régner. « Le Roi répondit à M. de Beauvillier que Monseigneur le duc de Bourgogne lui faisoit plaisir d'avoir pensé à cela, que non seulement il le trouvoit bon, mais qu'il y enverroit le duc de Berry avec lui (2). » Pour mieux entrer dans les désirs du duc de Bourgogne, Louis XIV décida qu'après avoir conduit leur frère jusqu'à la Bidassoa, les deux jeunes princes effectueraient leur retour par le Languedoc et la Provence. C'était les deux tiers de la France d'alors que le duc de Bourgogne allait ainsi apprendre à connaître, et son absence devait durer plusieurs mois.

Voyage de prince n'était pas alors chose facile à organiser, et surtout un voyage comme celui-là, qui soulevait de nombreuses questions d'étiquette. C'était un souverain étranger qui allait traverser la France, mais il était escorté par deux princes français, dont l'un était l'héritier présomptif de la couronne, et on ne pouvait pas non plus oublier tout à fait que ces trois princes étaient

(1) Dangeau, t. VII, p. 437.
(2) Dangeau, t, VII, p. 422.

frères, et qu'ils avaient vécu jusque-là sur un pied d'étroite familiarité. Il fallait marquer la différence des rangs, et cependant ne pas l'exagérer. Dangeau et Breteuil se complaisent à nous expliquer les minuties d'étiquette auxquelles on s'arrêta. Le Roi, comme c'était sa coutume pour les affaires importantes, se mêla des moindres détails. Il régla lui-même la route, nomma le nombre des brigades de gendarmes, de chevau-légers, de mousquetaires gris et noirs qui devaient former la garde pendant la route. Il donna en outre six-vingts de ses gardes du corps, soixante pour suivre Sa Majesté Catholique et soixante pour les princes ses frères. Il décida que le roi d'Espagne mangeroit toujours seul, « à cause de la difficulté du fauteuil, » et qu'il assisterait également seul à la messe, « à cause du carreau (1). » Aux réceptions, ils ne seraient jamais assis ni les uns ni les autres. Mais, les cérémonies publiques exceptées, les trois frères devaient vivre ensemble, et il leur était permis, entre autres, de manger dans le même carrosse.

Louis XIV désigna également les personnes qui devaient faire partie du voyage. Le duc de Beauvillier, en sa qualité d'ancien gouverneur des trois princes, devait exercer le commandement général. Le maréchal de Noailles devait le suppléer en cas de nécessité, car, le duc de Beauvillier relevant de maladie, on craignait qu'il ne pût suivre la route jusqu'au bout. En plus de ceux qui devaient, comme Louville, accompagner Philippe V jusqu'à Madrid, plusieurs jeunes gentilshommes des plus élégans étaient désignés pour faire nombre, entre autres le comte d'Ayen, le propre neveu par son mariage de Mme de Maintenon, qui savait, en toutes circonstances, assurer une place à quelqu'un de ses protégés. Une troupe de musiciens accompagnait les princes pour les délasser en route, ce qui dut faire grand plaisir au duc de Bourgogne, grand amateur de musique. En revanche, aucun précepteur n'était de la troupe, ce qui ne laissait point d'augmenter la joie du duc de Berry.

Toutes choses étant ainsi réglées, le départ des princes s'effectua le 4 décembre. La veille du départ, la duchesse de Bourgogne avait été rendre visite au roi d'Espagne, qui la reçut sans cérémonie, dans ses appartemens particuliers. Il y eut, au cours de

(1) Suivant l'étiquette de la Cour, seul un souverain avait droit à un fauteuil pour dîner et à un carreau sur la banquette où il s'agenouillait à la messe. Le roi d'Espagne avait eu un fauteuil aux dîners de Versailles et un carreau à la chapelle; mais, au cours du voyage, on ne voulait sans doute pas trop marquer l'inégalité entre ses frères et lui.

cette visite, beaucoup de pleurs répandus. Le 4, à dix heures et demie, après avoir entendu la messe, le Roi, Monseigneur, le roi d'Espagne, le duc et la duchesse de Bourgogne, Monsieur le duc de Berry, Monsieur et Madame s'entassèrent tous les huit dans un de ces spacieux et lourds carrosses dont on peut voir le modèle dans les tableaux de Van der Meulen, et qui servaient aux voyages princiers. La duchesse de Bourgogne était sur la banquette du fond entre les deux rois; le duc de Bourgogne sur la banquette de devant. Le carrosse s'ébranla et prit la route conduisant au château de Sceaux, récemment acheté par le duc du Maine, où devaient avoir lieu les adieux. Une foule considérable avait accompagné ou précédé la famille royale. Les carrosses étaient sur quatre files. Aux abords du château, les murailles des jardins, les toits des maisons et même les arbres « étaient pleins de toute sorte de gens que la curiosité d'un spectacle qui ne s'était jamais vu en France y avait attirés (1). » Les appartemens mêmes du château avaient été envahis, « le Roi ayant, rapporte le *Mercure*, ordonné avec bonté que chacun pût voir une chose qui n'avoit jamais été, et que les portes ne fussent fermées qu'au plus bas peuple (2). » La duchesse de Bourgogne elle-même fut un instant séparée par la foule du cortège royal, car, dans cette cour qu'à distance nous nous figurons toujours si rigide et si bien ordonnée, il y avait des momens où, comme à la naissance du duc de Bourgogne, comme à l'arrivée de la duchesse de Bourgogne à Fontainebleau, la joie publique faisait oublier l'étiquette et confondait les rangs. Le Roi, qui avait déjà le visage baigné de larmes, conduisit d'abord son petit-fils dans la dernière pièce de l'appartement du rez-de-chaussée, qui était précédée d'un grand salon. Il y pénétra seul avec lui, les princes, les princesses et les courtisans demeurant dans la première pièce, où ils observaient un profond silence, « chose rare entre Français, » ajoute Breteuil dans sa relation. Ils demeurèrent en tête à tête un long quart d'heure, le roi de France donnant au roi d'Espagne ses derniers conseils, le grand-père faisant au petit-fils ses derniers adieux. Puis Louis XIV ouvrit la porte à deux battans et appela successivement d'abord Monseigneur, puis le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Berry et les autres princes et princesses du sang. On n'entendait pas ce qu'ils se disaient, mais on voyait les deux rois

(1) Dangeau, t. XVIII, Appendice, p. 364. *Diverses particularités*, etc.
(2) *Mercure de France*, décembre 1700.

fondre en larmes, Monseigneur se cachant le visage contre la muraille, le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Berry « pleurant et poussant même des cris d'affliction » tandis qu'ils embrassaient leur frère. C'est que les séparations d'alors entre membres d'une famille royale étaient autre chose que les séparations d'à présent, et que les princes qui se disaient ainsi adieu savaient bien le peu de chances qu'ils avaient de se retrouver jamais.

Peu à peu l'émotion était devenue générale, et ce fut au milieu des larmes et des sanglots de toute l'assistance que Louis XIV, suivi des autres princes, reconduisit le roi d'Espagne à travers le grand salon, jusqu'à la porte qui donnait sur le péristyle. Là il l'embrassa, car l'étiquette ne voulait pas qu'il allât plus loin, et il le laissa partir. Mais l'étiquette fut vaincue par la nature. Le roi d'Espagne s'étant éloigné de quelques pas, Louis XIV ne put y tenir : s'avançant sur le péristyle, il le rappela, et, une dernière fois, il le tint longtemps et étroitement serré sur sa poitrine. Puis, l'abandonnant, il rentra dans l'appartement, et, pour se remettre, se réfugia dans la petite pièce du fond, où la duchesse de Bourgogne vint aussitôt le rejoindre. Seule à seul avec lui, l'enfant qu'elle était encore pouvait mieux que personne sécher les larmes du vieillard.

Cependant, le roi d'Espagne montait dans son carrosse avec le duc de Bourgogne, et s'installait avec lui dans le fond en prenant la droite. Le duc de Berry et le duc de Noailles s'asseyaient sur la banquette du devant, et, à quelques minutes moins une heure, ils quittaient Sceaux pour la première étape de leur long voyage. Nous rejoindrons plus tard le duc de Bourgogne au cours de ce voyage, où nous le verrons pour la première fois faire son métier, car c'est de l'homme que nous avons parlé jusqu'à présent, et il nous reste à étudier le prince. Mais pour l'instant, il nous faut retourner à Turin, et montrer comment la mauvaise humeur, assez juste, sachons en convenir, d'avoir été frustré du Milanais au moment où il croyait le tenir, finit par entraîner Victor-Amédée jusqu'à la trahison.

HAUSSONVILLE.

VOYAGE AU JAPON

III [1]

PERES ET ENFANS

Le 10 avril 1898 Tokyô célébra l'anniversaire de son avènement au rang de capitale. Il y avait juste trente ans que l'Empereur, persuadé par ses ministres, avait quitté, au milieu des larmes de ses sujets, son antique résidence de Kyotô, et, après une installation provisoire à Osaka dont le séjour ne satisfit point ses conseillers, s'était fixé définitivement dans la cité des shoguns vaincus. L'ancien Yedo, l'orgueilleuse ville d'où ces Maires du Palais avaient durant deux siècles et demi dicté respectueusement leurs ordres inflexibles au monarque déchu mais toujours vénéré, prit alors le nom de Tokyô et devint le Saint-Pétersbourg du Japon, tandis que Kyotô, désaffecté et décoloré, si charmant encore sous sa couronne de forêts, de jardins, de collines et de temples bouddhistes, retombait au silence des villes léthargiques, et, des merveilles du temps passé, ne gardait que la politesse, les belles manières, l'amour d'aimer, la joie des danses, ses dieux ombragés, ses palais vides et ce parfum d'âmes mortes qu'exhalent les vieux sanctuaires.

On avait décidé de fêter la trentième année de l'ère nouvelle. Un comité s'était organisé avec l'assentiment de la Cour; l'empe-

(1) Voyez la *Revue* des 15 décembre 1899 et 15 janvier 1900.

reur et l'impératrice devaient paraître aux réjouissances, et depuis quinze jours tous les quartiers de la ville bourdonnaient comme des ruches en travail. Les Japonais, grands amateurs de cocagnes et de frairies, excellent dans l'ordonnance des divertissemens qui furent si longtemps pour eux les seules occasions d'exercer leur initiative. Cette fois, la solennité ne flattait pas seulement leur goût du plaisir; elle surexcitait la fierté nationale. Les journaux et les revues préparaient des numéros exceptionnels où économistes, politiques, écrivains, professeurs, exposeraient le bilan des trente dernières années. Le peuple japonais, arrêté un instant au milieu de sa course, allait tourner la tête et mesurer le chemin parcouru. Et, comme pour lui rendre plus sensibles ses incroyables progrès ou son effrayante dérive, on avait imaginé de représenter par la ville, dans un défilé de chars et de cavalcades, un de ces cortèges de daïmio qui naguère déroulaient sur les routes leur pompe extravagante.

Cette résurrection du passé agitait la foule japonaise. Les geishas s'étaient fait couper les cheveux afin de revenir à la coiffure des belles d'autrefois, et leurs amans leur avaient payé des vêtemens de pourpre aux formes anciennes qu'elles étrennaient déjà sous les auvens de leurs rues étroites. Durant la semaine qui précéda la fête et que trempèrent des pluies battantes, le vieux Japon erra solitaire ou par groupes à travers les marécages de la ville. Et, comme les Japonais ne sauraient même plus évoquer leur histoire d'hier sans y mêler quelques souvenirs d'Europe, à côté de guerriers fantastiques aux éventails de fer, cheminait un petit bonhomme culotté de blanc et sanglé d'une tunique rouge, qui nous avait emprunté ce costume d'écuyer forain pour mieux représenter la corporation des tailleurs.

Le jour, le grand jour, se leva pluvieux; mais, vers huit heures, le soleil perça dans un ciel d'orage. Au pied de l'invisible palais impérial, un pavillon de bois, couvert de chaume, tapissé de branches vertes, se dressait avec son antique et rustique élégance entre deux ailes de tribunes. Un écran doré et des fauteuils en velours nacarat y attendaient l'empereur et l'impératrice. En face, sous des tentes, la jeunesse des Écoles formait une masse compacte, et le peuple de Tokyô remplissait l'énorme emplacement de l'ancienne cour shogunale.

A dix heures, des salves éclatèrent, et, précédés d'un trot de cavaliers qui brandissaient le drapeau japonais, les carrosses de

l'empereur, de l'impératrice et des chambellans descendirent du parc mystérieux et s'arrêtèrent au pavillon. Les souverains en montèrent silencieusement les degrés : lui, toujours en général ; elle, vêtue d'une robe vieux rose aux reflets d'or et coiffée d'un chapeau à plumes. L'impératrice Printemps a vieilli, mais, si le temps a fané son visage et appuyé sur l'indécision charmante de ses traits, elle a gardé sa mignonne gentillesse, et ses yeux retroussés vers les tempes ont une douceur vaguement étonnée qui contraste avec la gravité un peu raide de son maintien. Debout devant leurs fauteuils, l'empereur et l'impératrice, dont les plumes atteignaient à peine l'épaule de son mari, écoutèrent les panégyriques que leur lurent le gouverneur de Tokyô et le président du Comité. Ils y répondirent par trois faibles inclinations de la tête et du buste, puis ils regagnèrent leurs carrosses. L'impératrice, que sa robe gênait un peu, redescendit plus lentement que l'empereur, et chaque pas qu'elle faisait communiquait une légère vibration à toute sa petite personne.

L'auguste équipage repartit aux applaudissemens de la jeunesse écolière. Heureux écoliers dont les pères ne connurent jamais la joie de manifester bruyamment leur amour du souverain ! Ils se prosternaient sur le passage d'un simple daïmio ou se détournaient comme indignes de le regarder en face. Ce fut après la guerre de Chine que, pour la première fois, le monarque entendit autour de lui ses sujets battre des mains. Mais qui applaudit juge, et, s'il ne siffle un jour, saura du moins faire parler son silence. Les adolescens, qui, encouragés par leurs maîtres, prodiguaient ces marques de faveur au petit-fils du Soleil, ne se rendaient pas compte, sans doute, qu'en cet anniversaire ils consacraient ainsi la plus invraisemblable victoire qu'une nation asiatique ait remportée sur l'absolutisme de son maître. « N'applaudissez pas, jeunes gens ! pourrait s'écrier l'empereur, car, au bruit de vos applaudissemens, c'est ma divinité qui s'écroule. »

Les souverains disparus et rentrés dans leur impénétrable isolement, la fête commença, et nous vîmes s'avancer le fameux cortège du daïmio qui avait éveillé tant d'impatience. Je ne pense pas que jamais un peuple ait donné à son cérémonial une figure plus bizarre. Des hérauts ouvraient la marche à grandes enjambées lentes, pliantes et cadencées. Les archers, leurs arcs à l'épaule, les fusiliers, leurs fusils roulés dans des fourreaux d'étoffe rouge, menaient avec lenteur un étrange ballet. Ils rele-

vaient le pied jusqu'au milieu du dos, étendaient le bras du côté opposé et brandissaient leurs armes en ces gestes de nageurs. Les hallebardiers fringuaient aussi, mais ils jetaient et rattrapaient dans l'air leurs longues hallebardes, hérissées de houppes et de crinières. Fourriers, cuisiniers, secrétaires, portefaix, toute la procession des domestiques oscillait en mesure. L'officier, chargé de l'ombrelle du prince, en usait comme de sa haute canne un tambour-major, et celui qui tenait son chapeau de soleil battait d'espace en espace un solennel entrechat. Les porteurs de grosses boîtes dansaient sous leurs fardeaux qu'ils portaient en balance; et les énormes coffres tendus de noir et imprimés d'armoiries blanches, suspendus dans leur longueur à une tige flexible de bambou, obéissaient au rythme et roulaient comme des chaloupes. Au milieu de ces matassins compassés, plus graves encore et marchant d'un pas de funérailles, les samuraïs engoncés dans une espèce de surplis aux manches raides et coupées à l'épaule, les cheveux ramenés en boudin sur le haut de leur tête rasée, les deux sabres à la ceinture, escortaient la litière fermée du daïmio, litière vide, car les organisateurs de la fête n'avaient osé l'ouvrir à un vulgaire figurant. Telle, et suivie d'un cheval splendidement harnaché qu'un valet conduisait par la bride, elle impressionnait davantage. L'imagination y logeait un prince rigide et taciturne, aux yeux glacés, prisonnier du respect qu'il inspire, vénérable par tout ce que son attitude hiératique reflète de traditions et de contraintes.

Assurément cette troupe pouvait sembler comique, et, malgré qu'on en eût, ses imperturbables baladins évoquaient je ne sais quel intermède de Pourceaugnac ambulant. Cependant, je n'oubliais point que trente ans ne s'étaient pas écoulés depuis que les derniers cortèges seigneuriaux avaient dansé en entrant dans les villes. Ce qui n'était plus aujourd'hui qu'une mascarade représentait hier encore l'incontestable autorité. Tous les fronts se courbaient, et le Japon mettait sa gloire à déployer devant les princes ces fantasques hommages.

Dans la tribune privilégiée d'où nous regardions passer l'histoire, le vieux daïmio Nabeshima, en frac, hochait la tête et murmurait : « Oui, c'est ainsi que j'ai voyagé naguère. » Le neveu du dernier shogun, le marquis Tokugawa, un petit homme affable et rond, moins shogun que notaire, nous disait : « Voilà bien l'équipage où je vis mon père, quand j'avais dix ou douze ans. »

Et, parmi les illustres Japonais qui nous entouraient, un officier de marine très timide, et dont la grosse figure bonasse rougissait au moindre mot, contemplait le spectacle avec une évidente curiosité. C'était le frère de l'impératrice, un Ichijo. Il n'avait ni suite ni courtisans; personne ne remarquait sa présence. Et d'autres princes ou héritiers de princes mêlés au monde diplomatique n'y figuraient pas plus que d'obscurs invités. La lumière qui, pendant des siècles, les avait baignés d'une vie quasi surnaturelle, s'était retirée de leurs fantômes. Précipités des hauteurs féodales au rang de fonctionnaires dans un État moderne, leur titre de bureaucrate ou d'employé du gouvernement faisait aujourd'hui toute leur vaillance. La rosette du Soleil Levant qui décorait leur boutonnière attestait leurs offices de bons serviteurs; et ces hommes, déjà rompus à nos usages et rentrés dans la foule humaine, assistaient en souriant à la revue carnavalesque de leurs anciens honneurs.

Le défilé s'était arrêté. Après le vieux Japon féodal, le vieux Japon féminin, le Japon des danses fleuries et des poses harmonieuses sembla sortir de terre. Ce fut une apparition vraiment merveilleuse, une féerie en plein soleil, au milieu de la sombre multitude. Les meilleures danseuses de Tokyô, vêtues de toutes les nuances et des plus vives et des plus tendres, la longue robe barrée d'un obi qui les ceignait de pourpre, de neige ou d'or, firent papillonner leurs éventails, onduler l'arc-en-ciel de leurs larges manches, tourner des armatures dorées de parasols, dont les rayons noués de fleurs et de rubans couraient comme des roues dans des jonchées printanières. Ce mélange de couleurs et d'élégance, cette eurythmie des gestes, cette musique un peu grêle, qui tremblait dans l'espace comme un fil sonore, la modestie virginale des attitudes sous ces voiles éblouissans et même leur grâce puérile révélaient chez le peuple, dont les rêves de beauté se précisaient ainsi, un sens de la délicatesse où la fantaisie la plus rare s'allie à la simplicité. Et, depuis des centaines d'années, les mêmes danses avaient caressé les yeux japonais; leur image déposée au fond de toutes les âmes ignorantes ou raffinées, naïves ou farouches, humaines ou sanguinaires, y ressemblait à ces visions de flore et de corail épanouies sous le pâle sommeil ou le rouge clapotement des eaux. Elles n'étaient point le divertissement passager d'une société qui s'amuse. J'y devinais la poésie d'une race, l'expression vivante d'un art populaire et pourtant subtil. Des

milliers de spectateurs dont les regards s'attachaient à leur lente évolution, pas un peut-être qui n'en sentît profondément le rythme et les finesses. Paysans, ouvriers, marchands, fonctionnaires, étudians, soldats, et les nobles et les princes, l'immense foule, en communion d'esprit, se délectait dans l'immuable caprice du génie des ancêtres.

Cette foule était bien attirante. J'y suivis le défilé des corporations, des chars mythologiques, des cavalcades guerrières. Partout, le cortège du daïmio suscitait le rire ou l'étonnement. On admirait les grands chars et leurs tableaux légendaires. Le peuple y retrouvait ses héros et les fables dont son théâtre et son romancero l'ont bercé. Il en comprenait les monstrueuses ou splendides extravagances. Mais, ce qu'il ne comprenait plus, c'était l'appareil tout récent encore dont un seigneur s'entourait pour cheminer sur les routes, c'était l'ordre de se prosterner que clamaient devant lui ses estafiers et ses goujats, le terrible respect qu'imposaient ses samuraïs, la vénération héréditaire qui le plaçait au-dessus des autres hommes. Parmi les gens âgés, l'un disait en relevant la tête, avec le même orgueil que s'il eût témoigné d'un miracle : « J'ai vu ça, moi ! » L'autre hésitait un instant comme à la soudaine réapparition d'une image depuis longtemps effacée ; d'autres, repliés sur leurs souvenirs, ne laissaient rien transpirer des pensées confuses qui se partageaient leur âme. Les jeunes, plus expansifs, écarquillaient les yeux, riaient, gouaillaient : « Était-on bête en ce temps-là ! » Sur le passage du héraut qui, selon l'ancienne formule, ordonnait le salut jusqu'à terre, j'entendais : « Tais-toi donc, vieux fou ! On ne se prosterne plus aujourd'hui ! » L'emphase du cortège princier semblait moins ridicule que l'idée d'obéir à un prince. Et, au travers de ces formes archaïques dont la bouffonnerie ne le choquait pas autant que nous, le peuple raillait son loyalisme d'autrefois et le vieux principe d'autorité.

Ce spectacle, quelle preuve plus éclatante de la rupture avec le passé ! Et je me tournais vers ce passé si peu connu, si difficile à connaître, dont l'ombre s'allongeait sur tout ce qui frappait mes yeux et en noyait les rapports. J'ai toujours souffert, dans les pays lointains et un peu déconcertans, d'ignorer ces arrière-plans d'histoire où se dérobe le secret de leurs destinées présentes. Au Japon, je rêvais d'aller m'asseoir sur les bancs de l'école, pour apprendre avec les petits Japonais cette histoire que leurs maî-

tres eux-mêmes savent encore imparfaitement et surtout pour installer en moi son image réelle ou illusoire, mais telle qu'elle agit en eux. Car enfin j'ai lu leurs chroniques; j'ai interrogé des érudits; j'ai parcouru les vieilles provinces, et j'ai compris que ni l'Européen, ni le Japonais, ne pouvaient aujourd'hui la tirer au clair. L'un ne saurait collationner les archives; l'autre manque de sens critique et n'a pas notre amour de la vérité. Nous en sommes réduits à des chronologies, des anecdotes, des intuitions, des hypothèses. Avez-vous vu par une matinée brumeuse un pays de montagnes? De l'histoire du Japon, je ne distingue que les cimes, et encore ne suis-je pas bien sûr du rayon qui les éclaire. Et pourtant j'ai besoin de m'y reporter sans cesse afin de m'orienter dans le présent.

J'aperçois alors un peuple d'énergie assez vive mais, un peu courte, qui n'évolue que sous des impulsions étrangères, dont l'originalité ne se révèle que dans l'imitation et dont l'âme me paraît plus compliquée que complexe. C'est un singulier mélange d'idées incultes et de sentimens outrés. Tout m'y semble confus et pourtant très simple. Je redoute cette simplicité et me défie de cette confusion. Jusqu'au XVIIe siècle, je tâtonne à travers les légendes, dirigé seulement à la lueur fixe des traditions et des coutumes. Dès que l'Européen a mis le pied au Japon, je marche plus confiant derrière son falot, et j'arrive au grand jour de la Restauration. Là, j'hésite encore devant des nouveautés qui ne me semblent souvent que de logiques métamorphoses. Mais je veux m'assurer moi-même contre ma timidité; et, comme après tout je ne suis ni historien ni philosophe, je puis parler de l'histoire du Japon et en philosopher sans crainte. Elle appartient aux voyageurs.

I

L'origine des Japonais est mystérieuse et mystérieuse leur langue. La difficulté qu'ils éprouvaient à nommer leurs ancêtres les a longtemps persuadés qu'ils descendaient des dieux. Ils ne sont pas encore bien convaincus du contraire, et les précis d'histoire qu'on met aux mains des écoliers portent toujours que la Déesse du Soleil fut la première impératrice japonaise. Leur langue leur parut forcément la plus belle du monde puisqu'ils n'en connaissaient pas d'autre. Ils crurent même qu'elle était la seule articulée

et l'appelèrent *Kotodama*, la parole merveilleuse. La science moderne n'a point décidé s'ils étaient venus de la Mongolie par la Corée ou de la Malaisie par Formose. Une ingénieuse hypothèse attribue à ces adorateurs des *Kami* la douteuse paternité de Cham, fils de Noé. On relève dans leurs plus anciennes coutumes des calques surprenans de la loi mosaïque. Les Basques ont compté avec stupeur soixante mots japonais qu'ils entendent parfaitement pour les avoir parlés depuis leur berceau des Monts Ourals, ce qui, au regard des philologues, signifie moins que rien. On découvre à Tokyô des souterrains remplis d'armes, d'ustensiles, de vases malais. Les symboles du shintoïsme se retrouvent en Corée. Les curieux se demandent quels pèlerins déposèrent ces coquilles sur les collines du grand Nippon. Le problème importe peu. Il nous suffit de savoir que des espèces de Huns et des espèces de Malais envahirent l'archipel japonais quelques siècles avant notre ère et que, peu à peu, ils en dépossédèrent des espèces d'esquimaux poilus, les Aïnos, qui, selon toute probabilité, en avaient eux-mêmes exterminé les aborigènes, habitans des cavernes.

Le monde fabuleux où le Japon volcanique mêle les souvenirs de la conquête à ceux des éruptions, grandit les uns de l'horreur des autres et prête à ses héros le panache de ses cratères, n'est que l'ombre démesurée d'une féodalité primitive qui s'organise lentement et que, lentement aussi, des chefs plus adroits et plus forts déciment jusqu'à la reconnaissance du pouvoir impérial. Quand, du IVe au VIe siècle de notre ère, la civilisation chinoise déborde sur l'archipel, elle y trouve une société régulière, un souverain dont la divinité est solidement établie, des dieux qui tiennent à la terre, qui sont la terre elle-même dans tout ce qu'elle enfante de gracieux et de terrible. L'influence d'un ciel tempéré et d'horizons harmonieux commence à donner aux âpres vertus guerrières le premier duvet de la courtoisie. Je ne sais quelle simplesse native, dont l'orgueil et l'amour des armes n'ont point dépouillé ces insulaires, n'attend qu'une brise plus tiède pour mûrir en sociabilité.

Mais, livrés à eux-mêmes, à la seule fortune de leur âme, ils trahissent une indigence de pensée, une pénurie d'inventions d'où l'on ne saurait tirer des pressentimens de grandeur. L'état misérable des Aïnos ne leur a rien offert qui pût les enrichir. Les Japonais ont tué plus pauvres qu'eux. Au IVe siècle, ils ignorent l'écriture. Mais ils ont probablement dès cette époque fixé à

tout jamais leur prosodie, qui, sans accent, ni quantité, ni rime, alterne les vers de cinq pieds avec les vers de sept. Embryonnaire et définitive, cette poésie est le seul art original qu'ils puissent revendiquer.

Leur amour-propre national fut souvent gêné de ces débuts dont la modestie contrastait si fort avec l'étalage de leur divine ascendance. Ils tentèrent de les tourner à leur honneur, et un des plus ardens défenseurs du Shintoïsme, Hirata, écrivait au commencement de ce siècle que la civilisation tardive des Japonais prouvait leur supériorité, d'autant que les grands esprits se développent tard. C'est ce que disait aussi M. Diafoirus. Le philosophe eût été mieux inspiré si, remontant aux jours lointains où la Chine religieuse, littéraire, artistique, industrielle envahissait le Japon, il se fût émerveillé des ressorts imprévus qu'elle y mit en jeu. Ce qui semble admirable, ce n'est point qu'un pays inculte ait subi l'ascendant d'un Empire dont les arts et la philosophie n'ont pas encore à travers les âges épuisé leur éclat, mais que, l'ayant subi et jusqu'à la superstition, son génie si lent à paraître ait pu s'en dégager et marquer d'une empreinte ineffaçable cette civilisation étrangère qui aurait dû l'étouffer.

Du plus loin que nous les apercevions, aussi impuissans à concevoir qu'ingénieux à broder sur les canevas d'autrui, très inférieurs aux grandes nations asiatiques qui ont déjà réalisé leur rêve essentiel en des formes durables, les Japonais dénotent une vertu sociable qu'on n'attendrait point de leur farouche humeur et un esprit dont la souplesse surprend au sortir de leurs longues ténèbres. Il y faut voir sans doute un effet de cette nature aimable qui les isole et les nourrit. Ses souffrances volcaniques, dont les crises vont diminuant, la laissent baignée d'une heureuse mélancolie. Elle incline à la douceur ceux qui la contemplent. Si ses montagnes et ses flots favorisent l'établissement des petites patries, l'élégance toujours égale de ses multiples aspects développe en tous ses hôtes le sens de l'harmonie et leur ouvre l'âme au même genre de beauté. Je dirais volontiers que l'histoire des Japonais n'est que le reflet vivant et superficiel de son travail souterrain. Ils ont eu à son image leurs déchaînemens, leurs convulsions, des raz de marée qui jetèrent brusquement parmi leurs vieilles routines des idées étrangères comme ces vaisseaux qu'une immense lame apporte et abandonne au milieu des villes, mais

ces effrayantes secousses y produisirent moins de grandeur que de grâce ou d'étrangeté.

La civilisation chinoise distribua le Japon en classes et en catégories. Elle y installa sa bureaucratie, y créa des ministères, y déroula ses longues échelles de titres et d'honneurs. Son esprit foncièrement démocratique ne mordit point sur l'aristocratie féodale des Japonais. Si elle sépara le pouvoir civil du militaire, ce fut ce dernier qui en tira bénéfice. L'influence du plus pacifique de tous les Empires, de celui-là même où les soldats étaient ravalés au dernier rang, détermina et consacra chez ses voisins la suprématie de la caste guerrière, et, tandis qu'en Chine les marchands tenaient le haut bout, le Japon, colonie et province de la pensée chinoise, se plut à les avilir. Enfin le bouddhisme, implanté dans l'archipel, allait bientôt y compromettre son caractère d'idéalisme transcendantal, jusque-là qu'il y arma ses moines et embastilla ses monastères.

Cependant, au centre même de cette société dont la vigueur nationale adaptait et transformait ainsi les doctrines exotiques, la cour des empereurs devait offrir à la politesse chinoise une hospitalité plus passive. Héritiers fatigués d'ancêtres qui avaient à peu près consommé l'œuvre si étonnante d'une première centralisation qu'elle leur assurait un immortel prestige, les mikados, encouragés par la division des pouvoirs, remirent leur épée, — cette épée dont le fourreau était attaché par de simples lianes, — aux généraux nommés contre les barbares, les shoguns, et ne gardèrent pour eux qu'une autorité spirituelle plus légère à porter. En théorie, ils demeuraient les maîtres absolus de la terre et des hommes, mais l'amour des arts, le luxe et la religion bouddhiste achevèrent de les énerver. On vit ces descendans du Soleil, ces dieux, brûler de l'encens devant les autels de l'athée Çakya-Mouni; on les vit, vaguement enivrés du mystère hindou, quitter le palais pour le cloître et oublier dans les fleurs du lotus la gloire de leurs aïeux et leur propre divinité.

Ce fut l'époque où le Japon tout frais éclos à la lumière chinoise, encore empreint de sa rusticité première, fixa dans le souvenir des hommes l'image peut-être la plus exquise de son génie. La femme que les anciennes traditions revêtent parfois de l'armure conquérante et qu'aucune loi salique n'écartait de l'empire, trouve au pied du trône une demi-royauté plus conforme à son humeur. Elle partage avec le prêtre bouddhiste l'honneur d'avoir

donné aux Japonais une littérature. Pendant que le savant et l'homme de cour habillent leurs pensées de la forme chinoise et subissent la tyrannie de ce latin asiatique, c'est elle la dépositaire de l'idiome national et qui l'affine, le nuance, l'enrichit, le transmet comme la vie même de la race. Si le code chinois agit sur les vieilles coutumes juridiques et y imprime des instincts de cruauté qu'elles n'avaient point mis au jour, du moins le bouddhisme souffle à tous les cœurs son haleine d'universelle pitié. Pour n'en citer qu'un exemple, vers la fin du xe siècle, les aveugles sont l'objet d'une pieuse sollicitude. On les instruit, on les installe sur les collines de Kyotô, en un riche monastère qui domine le lac Biwa. On déroule devant ces yeux fermés un des paysages les plus beaux et les plus lumineux, afin que la lumière et la beauté des choses s'insinuent jusqu'à leur âme, comme des parfums dans la nuit. On leur donne enfin le gouvernement de quelques provinces et l'histoire ne dit pas que ces provinces en furent moins bien gouvernées.

Il faut lire dans les vieux romans et les anciennes histoires la description de la Cour, le récit de ses fêtes, ses aventures amoureuses, ses innocentes intrigues. Société délicate qui se détache chaque jour davantage de la sombre masse du peuple; Arcadie où les gestes sont doux, les divertissemens ingénus, les fantaisies surprenantes, les vêtemens magnifiques. La liberté des mœurs y emprunte de la nature, dont elle est l'expression naïve, son inconscience et sa grâce. Le départ est fait, une fois pour toutes, dans l'esprit japonais entre les besoins de la vie naturelle et ceux de la vie sociale. L'homme ne raffinera guère sur les premiers. Son gîte restera la hutte primitive, mais agrandie, élargie, d'un bois que l'expérience lui apprend à choisir; sa couche, le lit d'un soldat sous la tente; sa cuisine, poisson souvent cru, légumes salés, riz cuit à l'eau, n'a rien de savoureux ni de délectable, rien qui révèle des palais exercés. Le plaisir amoureux ne s'enveloppera ni d'ombre ni de pudeur, et, s'il est vrai que les premiers dieux créateurs du Japon y furent initiés par un couple d'oiseaux, ses ébats en ont gardé une immodestie que n'effarouchent ni le vent ni la lumière. La nudité, que l'art n'idéalise pas, n'est point indécente; et, comme les commodités du travail et de la vie en permettent l'étalage, elle peut s'offrir aux yeux sans malice et sans honte. Mais, à cette conception d'un naturalisme presque enfantin, l'homme superpose un idéal où se déploie jusqu'à la manie son

goût du rare et de l'artificiel. Pointilleux sur les cérémonies, épris d'images fantastiques et de rites bizarres, il complique son étiquette et se façonne une politesse dont les formes se développent indépendamment des idées qu'elles recouvrent. On dirait en vérité que le bouddhisme,— ce puissant effort d'un peuple pour s'évader de la nature, — n'aboutit chez lui qu'à réglementer ses poses, et transformer son code mondain en une pompeuse et savante liturgie.

L'influence en fut plus profonde, et, dans cette jolie cour des Mikados, patriarches alanguis, environnés de femmes et de prêtres, et qui festinent au milieu des fleurs, parmi ces princes d'un sang divin, les *Kugés*, et ces princesses que de grands chars traînés par des bœufs promenaient sous les cerisiers du printemps et sous les érables rougis de l'automne, c'est lui qui éveille l'ombre des morts, entretient des commerces magiques, accroupit les superstitions aux carrefours triviaires et surtout amène les âmes au renoncement comme à une source de félicités nouvelles.

Renoncement souvent extérieur ! Celui qui détient le pouvoir n'en a que les ennuis, c'est-à-dire la pénible illusion. Mais s'il en délègue l'éclatant fantôme, il en possédera dans l'ombre la réalité. Le grand Çakya n'a-t-il pas prêché aux hommes qu'ils devaient sortir des apparences pour les dominer ? De même, c'est en se retirant de la fausse lumière du monde que l'empereur, dépouillé de ses insignes impériaux et revêtu de la robe des bonzes, gouvernera vraiment l'Empire. Que voilà le Bouddha un adroit politique ! Cette doctrine de l'*Inkyo* (littéralement : *le fait de se retirer*), qui flattait d'autant plus l'ambition du pouvoir qu'elle le débarrassait de toute responsabilité, ne manqua pas de séduire les Japonais. Les empereurs abdiquèrent, les uns par lassitude ou par convenance, les autres pour étendre à la faveur de ces pieuses ténèbres une autorité dont le grand jour accusait et restreignait les limites.

L'abdication devint une loi. Du trône, elle descendit aux ministres, aux shoguns, aux fonctionnaires, aux simples particuliers. Le petit marchand du Japon se retire avant l'âge et cède à son fils la direction de sa boutique. Les conséquences en furent très graves. Elle immobilisait des milliers d'hommes encore actifs et raccourcissait la vie sociale. Retranchés des affaires, où ils n'apportaient plus que les conseils d'une expérience incomplète, ces retraités, qui d'ailleurs n'avaient à craindre ni l'ingratitude ni

l'irrespect, cessaient d'agir, arrêtaient leur pensée, se paraient d'une rouille également vénérable et funeste. La civilisation japonaise y prit ce caractère d'immaturité qui donne si souvent à ses fils un air d'enfans vieillis. Une colonne tronquée pourrait lui servir d'emblème. D'autre part, l'inkyo habitua les hommes à distinguer entre le pouvoir qu'on adore et le pouvoir qui se fait obéir, et, comme les deux se trouvent rarement réunis en une seule personne et que, si le premier s'affiche, le second s'efface, tous en contractèrent la défiance que répandent des maîtres invisibles. L'esprit de soupçon gagna de proche en proche; les visages dissimulèrent leur inquiétude sous les plis du sourire; les âmes élargirent leur solitude afin qu'on ne perçût pas leur tremblement. Durant des siècles, le Japon fut gouverné par des anonymes et des irresponsables. Ses potentats, empereurs ou shoguns, sauf les deux ou trois premiers fondateurs de chaque dynastie, passent sur les fresques de l'histoire comme une procession de figures hiératiques dont on ne distingue que les auréoles. Des ombres qui portent un reflet. Nul d'entre eux n'arrive à l'individualité, n'a l'audace de ne ressembler qu'à lui. L'inkyo a confisqué leur puissance réelle au profit d'un père moine parmi les moines, d'une mère nonne parmi les nonnes et les bonzes, d'une famille ou d'un clan. Leur spontanéité est morte. On les a ligotés de bandelettes, embaumés de vénération. Alors même qu'ils n'abdiquent pas, leur personnage n'en reste pas moins un simulacre. On verra des enfans de deux ans, nommés empereurs ou shoguns, abdiquer à cinq ans; et ces dieux au berceau, ces généraux à la mamelle ne marqueront guère moins que ceux de leurs prédécesseurs ou de leurs héritiers dont trente années de paix respectèrent le songe impérial.

Ainsi, dès le xe siècle, l'équivoque bouddhiste a désorganisé le pouvoir; elle en a déplacé le centre; et, quand la jalousie et l'avarice jetteront les chefs militaires à l'assaut du shogunat, l'empereur ne sera plus qu'une vaine idole dont le sourire appartient au plus fort. Mais, si exténué fût-il, son autorité nominale ne s'éteignit pas dans la tourmente. Le Japon se transmit, de tempête en tempête, la lignée de ses empereurs et sa croyance en leur divinité. Que cette descendance fût parfois supposée, souvent irrégulière, il importe d'autant moins que dans les mœurs japonaises l'adoption, — même posthume, — corrige et supplée normalement la nature. L'extraordinaire est que ce peuple ait tou-

jours voulu à sa tête, enfant, homme ou femme, un pauvre être qui se dit petit-fils du Soleil, et que, parmi tant de vassaux passionnés pour le meurtre et la gloire, nul n'ait usurpé le titre de mikado. Si j'excepte l'Église catholique, je ne crois pas qu'aucun pays nous propose l'exemple d'une telle institution deux fois millénaire. Empereurs sans empire, empereurs assiégés, empereurs abîmés, traqués, appauvris, affamés, mannequins somptueux ou sordides, l'institution toujours debout, c'est dans leur dénuement et leur détresse que j'en admire la continuité. Plus je les vois bafoués ou avilis, plus je m'étonne qu'elle ait duré. Le miracle en vient de l'invincible foi des Japonais en leur céleste origine. Ni les ambitions effrénées de leurs condottieri, ni les triomphes de la violence, ni l'athéisme et les charmes débilitans de la religion étrangère ne l'ont atteinte. Les mikados demeurent, parce qu'ils sont les émanations du peuple. Leur divinité monte de la foule. Aux jours les plus troublés, le nom divin de cet empereur dont la personne humaine est si tragiquement ballottée, disputée, engloutie, surnage et flotte encore. La pâle étincelle traverse des nuits bien sombres. Souvent aussi, elle semble comme absorbée par le foyer de la cour shogunale, où les arts, ravivés de l'accalmie, jettent une illustre flambée. Mais viennent de nouveaux orages, le Japon reverra ce feu de Saint-Elme dans les craquemens de sa mâture. S'il ne parle plus au cœur de ses pilotes, il avertit les humbles qu'au milieu de tant de désastres quelque chose survit qui ne périra pas. Dans le heurt des instincts déchaînés, il symbolise la prédominance intangible de l'esprit sur la matière. Et les Japonais ne devront pas oublier qu'aux heures sinistres de leur histoire, ce fut tout leur idéal.

On raconte qu'en l'année 1153, alors que la déchéance de la dynastie princière des Fujiwara précipitait l'une contre l'autre les deux familles des Taïra et des Minamoto, un monstre s'abattit sur le toit du palais impérial. Il avait une tête de singe, un corps de tigre, une queue de serpent. Nous connaissons l'animal. La féodalité primitive s'est reformée et, pendant quatre siècles, sa turbulence, sa férocité, sa perfidie déchireront le pays japonais. Tour à tour les shoguns, qui en sortent, essaieront de la réduire et de reconstituer à leur profit la centralisation de l'empire. Mais ces mâles n'engendrent que des efféminés. Vice-empereurs, leur régens leur deviennent des shoguns. Cependant, à deux re-

prises, l'unité faillit se réaliser. Les Hojo repoussèrent, au XIIIe siècle, une invasion des Mongols, qui fut malheureusement la seule. Au XVe, sous le gouvernement des Ashigawa, le génie japonais se perfectionna dans la patience et accomplit sur la laque et la soie d'aimables prodiges. Puis le shogunat lui-même s'écroula et, chaque province de l'empire s'érigeant en royaume, les grands monastères en forteresses, ce fut l'anarchie.

L'Europe du moyen âge nous offre des spectacles analogues. Mais, si l'on songe que, durant quatre cents ans, le Japon a forgé son âme sur l'enclume des guerres civiles sans en faire jaillir une idée neuve, un de ces éclairs dont les consciences s'illuminent, une de ces vérités ou de ces nobles erreurs qui renouvellent le fonds primitif de l'humanité, son histoire, son héroïque histoire, nous semblera moins riche que la nôtre, moins féconde, trop pareille en sa stérilité à celle des peuplades barbares. Les jolies fantaisies de l'art japonais ne rachètent pas l'horreur du siècle. Chez ce peuple qui allie une humanité souvent exquise à tant de cruauté, en cette même époque, les femmes, les frêles petites femmes aux lèvres peintes et aux doigts menus, dans les châteaux assiégés, recevaient de leurs soldats des têtes coupées qu'elles étiquetaient soigneusement afin que chacun d'eux pût mieux reconnaître, à l'heure du salaire, ses sanglans trophées. Et elles poussaient la complaisance jusqu'à en noircir les dents, car les princes de la famille impériale et les nobles de la cour avaient seuls le droit de se les laquer et, comme les récompenses étaient proportionnées à la qualité des victimes, les soldats usaient volontiers de cette supercherie : « Les têtes ne nous faisaient pas peur, écrivait une de ces femmes : nous avions pris l'habitude de dormir dans la mauvaise odeur du sang. »

De grands peuples ont aussi respiré ces abominables exhalaisons ; mais, d'ordinaire, il entrait dans leur enthousiasme du carnage un peu d'ivresse métaphysique. Nos croisades, nos guerres religieuses, nos combats de races, nos jacqueries, quelles étapes! Leurs champs de bataille me rappellent ce mot fameux, que l'homme éprouve parfois le besoin de monter sur des monceaux de cadavres pour voir de plus loin. Ici, le tas de morts est vraiment prodigieux, mais le vainqueur qui l'escalade n'en découvre que le même horizon toujours fermé. Le Japon ne connut que des guerres vicieuses, et son entendement, demeuré pauvre, ne travailla jamais pour le patrimoine universel.

Mais l'amour des combats trempa son âme de souplesse et de fermeté. Fils et filles de samuraïs étaient élevés à la dure, les uns maniant le sabre, les autres la lance. Dans le programme de leur éducation, la pensée de la mort jouait un tel rôle qu'on leur enseignait le cérémonial du suicide. A l'âge où les séductions de la vie sollicitent le cœur et les sens, les jeunes gens apprenaient dans quelle attitude et suivant quels rites une personne bien née devait s'ouvrir le ventre. D'aucuns même y témoignèrent d'une épouvantable précocité. Je ne crois pas qu'il eût plus de sept ans, ce petit Japonais dont on raconte l'histoire suivante : Des meurtriers dépêchés contre son père et abusés par une ressemblance rapportèrent à leur maître une tête dont personne ne pouvait dire si elle était celle du coupable. Le seigneur envoya chercher l'enfant et la lui découvrit. Celui-ci, comprenant l'erreur et la nécessité d'y fortifier les assassins, dégaina le poignard que dès leur jeune âge portaient les fils de samuraïs, et, pour donner à son silencieux mensonge l'irréfutable autorité du désespoir, tomba, les entrailles coupées, devant la face sanglante.

Nul peuple ne s'enfonça plus avant dans le culte de la mort. Si le bouddhisme, qui réprouve le suicide et n'y voit qu'un subterfuge assez puéril de l'homme envers la destinée, tendait cependant à leur rendre plus légères les attaches du monde extérieur, ce fut surtout aux doctrines de Confucius que les Japonais durent ce lugubre penchant. La mort n'était point à leurs yeux une libératrice. L'idée qu'elle leur assurât une vie heureuse en échange de leur dernier soupir leur eût répugné à l'égal d'un marchandage. Ils ne tirèrent de la philosophie confucéenne que les rudimens d'un positivisme impératif. Le vieux sage, qui, dégoûté du bouddhisme, avait mis en garde contre les spéculations du rêve, exalta jusqu'à la vertu leur impuissance philosophique. Ils renchérirent par-dessus ce professeur de morale, et, trop fiers pour interroger qui se tait, considérant même comme une inconvenance de scruter les ténèbres de la tombe, ils ne demandaient à la mort qu'une attestation d'honneur satisfait et de devoir accompli. Elle dépouilla pour eux son appareil de douleur et d'anxiété. Ils la vidèrent de toute idée troublante et n'y mirent pas plus de volupté que dans l'amour. Leur âme n'y fut point emportée par une sorte de vertige. Ils en firent une habitude, une institution, le dénouement normal des difficultés de la vie. Un samuraï avait-il égaré le dépôt de son maître? Il se tuait. Le maître l'avait-il offensé

d'une parole ou d'un geste? Il se tuait. On mourait pour protester contre une consigne; on mourait pour n'avoir pu venger une injure. Dans la cérémonie de l'ouverture du ventre, au moment où le samuraï agenouillé se frappait, son ami le plus cher, debout à ses côtés, lui tranchait la tête. Les sabres japonais opéraient avec une rapidité d'éclair. On ne les voyait, dit-on, que se relever. En certaines provinces plus rudes, les hommes d'armes en éprouvaient le fil vierge encore, à la tombée de la nuit, sur des gens du peuple attardés. Se tuer paraissant la suprême élégance de la civilisation, tuer les autres ne semblait point une sauvagerie. Ils envisageaient tout *sub specie mortis*. Un jeune guerrier arrache un soir une jeune fille à la troupe de ses ravisseurs et la conduit au palais du prince. Le prince la lui offre; elle était adorable. Mais il répondit avec une grâce mélancolique qu'il ne pouvait engager dans des liens éphémères une âme vouée à la mort. La jeune fille l'entendit et la coupe qu'elle tenait lui échappa des mains. Devant ces hommes qui, sans dégoût de la vie, par point d'honneur, s'acharnent à se détruire, les illusions du cœur humain, les divines illusions, font comme cette jeune fille : elles renversent leur coupe. Le meurtre et le suicide étaient devenus les grands sports de la nation.

On raffina sur les obligations qui enchaînent le guerrier à son seigneur, la femme à son mari, les enfans à leurs parens. En même temps que la féodalité désorganisait le pays, elle y formait, avec la complicité de la nature, de multiples organismes séparés et vivaces. La piété filiale, la fidélité, l'obéissance, le sacrifice de l'individu aux intérêts du fief, s'élevèrent à un si haut degré que le sublime en perdit de sa valeur. Nos anciennes histoires ne nous présentent pas une telle abondance de dévouement et de stoïcisme. Mais le peu d'effort que coûtent aux héros ces vertus surhumaines m'en gâtent un peu la beauté. J'admets qu'un père immole son enfant pour sauver l'enfant de son prince, mais que cet exemple fasse école, que cette atroce abnégation passe en pratique, que le culte des devoirs terrestres ait exigé autant de sang que les autels des dieux les plus farouches, voilà en vérité où le caractère japonais accuse l'invincible besoin qu'il a de pousser jusqu'à l'absurde les idées simples et d'enter sur l'instinct naturel la fantaisie monstrueuse.

Les Japonais manquent de pensées, non d'esprit. Si la matière leur fait défaut, ils auraient peut-être de quoi l'ordonner. Ils tra-

vaillent furieusement sur des notions élémentaires, mais leur déduction a ceci de bizarre qu'elle les vide bien plutôt qu'elle ne les enrichit. Ils les creusent, les ouvragent, les sculptent, les ciselent, les pointillent, leur donnent une étrange figure, jusqu'à les rendre méconnaissables. Cependant elles restent toujours élémentaires. Il en est de leur morale comme de leurs maisons, dont ils ont compliqué de mille petites précautions et de détails infinis la structure toute primitive, comme de leurs appartemens où un art fantastique se mire sur d'humbles nattes et flamboie sur des troncs à peine écorcés. Pénétrez dans leurs âmes : elles sont aussi neuves, aussi rudes que celles des héros d'Homère. Mais, entre deux instincts qui sentent encore la forêt natale, vous y verrez une image précieuse, délicate ou bouffonne, une chimère éclatante, l'œuvre d'une société dont l'esprit, parfois las d'imiter la nature, ne se divertit plus qu'à la défier.

L'amour de la gloire s'y installa en tyran et s'exalta d'une solitude qui le laissait en tête à tête avec la mort. La politesse des cours princières ne put se maintenir au milieu de ces hommes vindicatifs et vaniteux qu'en les astreignant à l'exactitude des formes les plus incommodes. Ses répressions morales se tournèrent en contraintes physiques. Elle emprisonna les guerriers dans des vêtemens où leur corps était comme perdu. Les manches tombantes paralysaient la violence du geste; les pantalons si larges, et d'une telle longueur que l'homme qui marchait dedans semblait se traîner à genoux, ne permettaient plus ni l'assaut, ni la fuite. L'ampleur de ces voiles désarmait les individus, élevait entre eux des barrières infranchissables de soie légère et bruissante. Et les prêtres bouddhistes mirent à la mode la cérémonie du thé. On apprit à faire une tasse de thé comme on célèbre un mystère, avec des évolutions rythmiques, des gestes d'hiérophante, des incantations silencieuses, une lenteur qui couve des miracles. Les femmes ne furent pas seules à se prêter aux observances de ce rituel. Les hommes d'armes y apprirent la patience et la mesure. La chambre où l'on officiait devant un brasero et où une simple bouilloire s'entourait des mêmes attitudes recueillies qu'un baquet magique; ce fut, Dieu me pardonne, leur Hôtel de Rambouillet!

D'ailleurs, leurs tueries n'avaient point étouffé en eux le goût du madrigal. L'extrême simplicité de leur prosodie facilitait l'inspiration poétique. On leur avait enseigné de bonne heure à

tourner élégamment une épigramme de trente et une syllabes, et, aux momens critiques de leur existence, ils se donnaient la coquetterie chinoise d'un inpromptu. Quelques-uns préparaient leur improvisation pour l'instant de la mort. Les cinq vers où ils rendaient l'âme étaient l'obole dont ils payaient leur entrée dans la gloire. Leur pensée s'y détournait avec complaisance sur les jolies parures dont la terre avait flatté leurs yeux. Cette nature qu'ils ne craignaient pas d'ensanglanter, ils conservaient pour elle une piété respectueuse et tendre. La vie des bêtes leur était plus sacrée que celle des hommes. J'ai ouï dire que dans les vieilles coutumes du Japon, avant que la Chine y débarquât, nul ne pouvait être mis à mort tant que les arbres étaient en fleurs. Le printemps avait cessé d'étendre sur la vie humaine l'immunité de son sourire. On ne connaissait plus la trêve de ses parfums, mais on les respirait toujours. On ne se lassait point de détailler ses subtiles merveilles. Les hommes gardaient sous le harnois une délicatesse d'impressions et un sentiment des nuances qu'ignoraient leurs contemporains d'Europe.

Le peuple, artisans, laboureurs, marchands, que la suprématie de la classe guerrière avait pliés à l'obéissance et condamnés à la résignation, n'avait pour se distraire que les récits fabuleux, les danses religieuses, la métamorphose des jardins et des bois. Tout ce qui tombait des nuages de sang où se jouaient les destinées du pays germait en ces cœurs obscurs et s'y épanouissait en légende. Leur infériorité sociale les rapprochait de cette terre dont le bouddhisme animait les pierres et les plantes. Rassurés du côté de la tombe par leurs bonzes, qui leur garantissaient, moyennant salaire, un vague paradis, ils penchaient leur âme attentive sur les menues beautés des choses. La curiosité que la nature avait allumée en eux comme une veilleuse dans un sanctuaire rustique, incapable d'éclairer les grandes ombres du ciel, baignait de sa lueur douce des corolles et des brins d'herbe. Une mystérieuse fraternité s'établissait entre eux et les fleurs qui se fanent vite, et les feuilles que les vents balayent, et les pierres dont l'eau des torrens lubréfie les angles. La nécessité de mesurer ses gestes et de peser ses mots, dans une société où la moindre impertinence, le moindre mouvement d'humeur pouvait entraîner la mort, en fit le peuple le plus patient, le plus officieux, le plus facile à vivre que la tyrannie ait jamais façonné. Et si, d'une part, on considère cette noblesse militaire féroce, mais stoïque, de l'autre,

cette foule homogène, disciplinée en même temps qu'affinée par la crainte, on comprend la parole de saint François-Xavier que les Japonais furent « les délices de son âme. »

L'apôtre ne s'abusa pas sur leurs défauts. Il les signale avec un sens de la réalité que son enthousiasme n'émoussait point. Mais, bien qu'il sentît les difficultés de sa mission, leur amour de la gloire, leur honneur chevaleresque, leur facile renoncement aux voluptés du monde, leur courtoisie, leur esprit « curieux des sciences naturelles et divines, » tout lui sembla concourir au triomphe de la foi chrétienne. Il espéra que le baptême donnerait une santé nouvelle à ces vertus qui, faute d'un sel divin, se corrompaient. Son espérance parut fondée, daïmios, samuraïs, des villes entières se convertirent. Les moissons se levaient au geste même du semeur. En 1550, huit ans après qu'une tempête avait jeté sur les côtes du Japon un navire portugais, le Christianisme, c'est-à-dire la civilisation occidentale, y joua une première partie contre la civilisation chinoise et faillit la gagner. D'où vient donc qu'il y passa comme un vent d'orage et n'y laissa qu'un souvenir de vague et détestable imposture?

Il n'en faut chercher la raison ni dans la haine des bonzes ni dans le scandale des moines espagnols qui, à coups d'anathèmes, disputèrent aux jésuites portugais la conquête apostolique de ces « îles Argentières, » ni dans le cynisme des matelots européens, qui démentait singulièrement le bienfait de la morale chrétienne. L'arrivée de saint François-Xavier coïncide avec l'entrée en scène du premier des trois grands hommes d'État qui allaient si rudement pétrir la matière japonaise qu'elle porte encore leur effigie.

II

Les cinquante dernières années du XVIe siècle furent remplies par les convulsions de la féodalité. Ce fut peut-être l'époque la plus glorieuse de l'histoire du Japon. Toutes les digues rompues, le peuple lui-même déborda. L'individu secoua les chaînes qui le rivaient à la communauté ; l'énergie spontanée l'emporta sur les conventions sociales. Pour la première fois, l'esprit s'oriente au milieu des cadavres. Les massacres ont un sens. Une volonté supérieure précipite les événemens et en règle le tumulte. Il y a unité d'action dans cette trilogie qui dura un demi-siècle.

Le premier acte fut tenu par Nobunaga, faiseur et défaiseur de shoguns. Il déclare la guerre aux burgraves bouddhistes, saccage leurs monastères, anéantit la féodalité religieuse. Nobunaga était noble ; son héritier et son continuateur fut un ancien valet d'écurie, Hideyoshi.

Physique de gorille, moral de soudard, un orgueil de parvenu qui touche à la démence, une âme d'orgie, mais, dans cette âme, une incroyable puissance de domination et de grands desseins qui font de ce monstre une manière de génie. La plèbe japonaise avait mis des siècles à le concevoir ; il ne fallut pas moins qu'un tel bouleversement pour l'arracher de ses entrailles. Cet homme, qui, prévenu de l'embuscade où Nobunaga devait perdre la vie, s'en était remis aux dieux du salut de son bienfaiteur, centralise tous les pouvoirs entre ses mains de premier ministre, frappe à coups redoublés sur les seigneurs féodaux et, pour divertir leurs instincts belliqueux encore mal comprimés, se met à leur tête et les lance contre la Corée. Expédition fameuse et stérile ! mais Hideyoshi se souciait moins de conquérir que d'épuiser dans une guerre étrangère la sève brûlante des guerres civiles. Il mourut, laissant un fils en bas âge et un élève plus fort que son maître : Yeyasu.

Au plébéien brutal, grossier, jouisseur et qui portait toujours la tête superbement rejetée en arrière, succède un homme de vieille noblesse, froid, taciturne, tenace, peu scrupuleux, mais dont les intérêts se confondent avec ceux du pays et qui aime dans les siens le peuple japonais tout entier. Le Midi soulevé contre le Nord revendiquait l'Empire pour l'enfant d'Hideyoshi, dont la victoire eût certainement ruiné l'œuvre de son père. La journée de Sekigahara, en 1600, où quarante mille têtes roulèrent dans la boue, sauva le Japon. Ses grands coups étaient rués ; l'avenir appartenait au génie de Yeyasu. Le soir du combat, ce premier shogun Tokugawa, qui avait combattu depuis le matin le front nu, remit son casque. « Un bon général, dit-il, ne se couvre qu'après la bataille et quand il l'a gagnée. » C'était mieux qu'un mot et qu'un beau geste. Le lendemain de la victoire le trouva debout, pacifique, mais casqué.

Autour de lui, on ne voulait plus mourir. Un seul danger subsistait encore, dans les clans du Sud, le parti catholique. Encouragés par Nobunaga, qui ne voyait en eux qu'une secte adversaire du bouddhisme, malmenés par Hideyoshi, les mission-

naires rencontrèrent dans Yeyasu et son petit-fils Yemitsu des ennemis aussi intelligens qu'implacables. Leur hostilité ne s'exaspéra d'aucun fanatisme. Ils jugèrent la doctrine chrétienne et la condamnèrent en barbares et aussi en hommes d'État. Elle seule pouvait ranimer les dissensions, ressusciter les guerres civiles. Elle menaçait non seulement la sécurité morale du Japon, mais encore sa vie nationale. Derrière les franciscains et les dominicains accourus de Manille, les routiers d'Espagne flairaient une proie nouvelle, l'Escurial un nouvel empire. Les Tokugawa refusèrent de livrer à ces inquiétans apôtres la clef des cœurs. Enfin, ce qu'ils sentirent vaguement et redoutèrent d'autant plus, ce fut l'âme de liberté que la religion chrétienne exhale, et, si j'ose dire, le noble individualisme qui s'en dégage par la conscience qu'elle donne à chaque individu de sa propre dignité. Les idées qu'elle propageait ne tendaient à rien moins qu'à une nouvelle révolution, dont le Japon exténué ne pouvait courir le risque. Elle était arrivée cent ans trop tard ou cent ans trop tôt.

En 1638, les derniers chrétiens japonais se révoltèrent et furent massacrés non loin de Nagasaki, dans le château de Shimabara, où ils avaient soutenu un siège héroïque. Il est bien avéré qu'aucun Européen ne trempa dans cette rébellion et qu'elle fut moins provoquée par la persécution religieuse que par les iniquités féodales, qui s'étaient plus lourdement appesanties sur les paysans de la contrée. Mais, précisément, cette insurrection contre l'iniquité attestait l'influence émancipatrice du christianisme. Les pauvres gens, qui du haut de leurs remparts chantaient la gloire de Dieu et prenaient les anges à témoin de leur bon droit, troublèrent les assiégeans et les généraux envoyés par le shogun. Cela ne ressemblait point aux guerres qu'ils avaient faites. C'était la première fois qu'un cri montait vers l'éternelle justice à travers le fracas des armes. Oh! la belle page de l'histoire japonaise! Mais je comprends le soulagement des nouveaux maîtres du Japon, à la nouvelle que l'ordre régnait en cette Varsovie.

Les Portugais expulsés, toutes relations rompues avec la timide Angleterre, les protestans hollandais, seuls admis à commercer avec l'Empire, furent relégués, comme des pestiférés, au port de Nagasaki, près du rivage, sur cet îlot de Deshima, qui ressemble à un éventail dont on aurait coupé le manche. Ils y donnèrent pendant plus de deux siècles le lamentable spectacle de la race blanche humiliée, avilie moins encore par le mépris dont

les Japonais se piquaient à son endroit, que par son triste amour de l'or. Le Japon se barricada dans une nuit épaisse. Ses fils, que la paix eût éparpillés sur les flots en voyageurs volontiers aventureux, n'eurent plus le droit de quitter les côtes. Du passage de l'Occident ils ne gardèrent que l'usage du tabac, qui devint universel, et quelques armes à feu, qui se rouillèrent assez vite.

Et maintenant jetez les yeux sur une carte du Japon : considérez ce mince archipel étendu devant le continent asiatique comme un long sarment à la courbe élégante et aux grappes inégales. De toutes les îles qui font de l'ombre sur les mers, je n'en connais point dont la figure se dessine avec une grâce plus souple et plus charmante. Mais cet empire onduleux évoque aussi je ne sais quelle image d'invertébré sans tête endormi à la crête des vagues. La vie répandue dans ses anneaux et ses replis ne semble point participer d'une seule âme. Et, si l'on en comprend mieux ses agitations désordonnées, rien n'est plus propre à nous pénétrer d'admiration pour les Tokugawa qui communiquèrent à ce corps serpentin le même esprit et la même volonté.

C'est d'abord l'île de Kuishiu qui pend au sud, dernière grappe et la plus grosse. Elle se détache avec son groupe d'îlots du reste de l'Empire et plonge vers Formose et les Philippines. Elle a reçu les premiers Européens, et avant eux, peut-être, les envahisseurs malais. Mais les anciennes invasions sont oubliées ; le christianisme n'y a fleuri qu'une heure ; et les hommes qui en habitent la pointe et la dernière échancrure ajoutent à leur vanité d'insulaires cette espèce d'âpreté taciturne des sentinelles plantées à l'extrémité de la terre. Où ils sont, le monde se termine pour eux. Leur fierté n'a point de bornes, leur humanité point d'horizon. Vaincus, ils acceptent une défaite dont leur éloignement les empêche de sentir la brutale humiliation. Mais, pendant des siècles, ils en remâcheront l'amertume. La nature à demi tropicale ne les engourdit pas. Ni les voluptés de la femme ni les charmes du bonze n'ont de prise sur leur âme. Ils n'aiment que les danses guerrières et le maniement du sabre. Ce sont les Satsuma. J'ai séjourné dans leur capitale de Kagoshima, et, même encore aujourd'hui, j'y ai eu l'impression d'une vie rude et bornée, au fond d'une rade montagneuse dont la splendeur du ciel illuminait les eaux violentes. Dès avril, les collines se couvrent d'anémones et d'azalées, mais les cratères y brûlent éternellement.

Remontez vers le nord : montagnes, forêts, volcans, une nature tourmentée dans sa douceur sauvage ; quels nids de vautours, quels repaires pour les insurrections ! A gauche, la presqu'île de Hizen ; devant vous, le détroit de Shimonosaki, gardé par le prince de Choshiu, un vaincu, lui aussi. Ses deux provinces commandent la Mer Intérieure. Ses sujets ne sont pas moins glorieux ni moins particuliers que ceux de Satsuma, mais les effluves du Japon central les ont touchés. Ils ont du goût, une intelligence vive, une parole artificieuse. Les Japonais revenus d'Europe vous disent : Satsuma, c'était Sparte ; Choshiu, Athènes.

A mesure qu'on s'en éloigne, les esprits sont plus dociles, les caractères moins tranchés ; et les flots méditerranéens semblent avoir une face humaine, tant ils ont réfléchi de visages héroïques et de divins fantômes. Cependant l'île de Shikoku, dont le rivage en limite l'azur, renferme encore une population singulière et qui, tournée vers l'inconnu du Pacifique, abritée par ses remparts de schiste, échappe à l'œil du maître. Les hommes de Tosa vivent dans le même décor que les Satsuma. Comme eux, ils contemplent le vide de la mer et se nourrissent de leur solitaire importance. Derrière eux, sur la grande île, — un continent pour ces Japonais deux fois insulaires, — le Yamato et les vieilles provinces où bat le cœur du Japon, ces champs de bataille apaisés, recommencent à faire courir des fils d'or dans la simple trame de leur vie. Kyotô, ville des Empereurs et des bonzes ; Nara, ancienne cour impériale, terre de lumière et d'art, et qui vaut l'italienne harmonie de son doux nom sonore !

Yeyasu est monté plus haut. Il a mis entre lui et l'empereur des montagnes qui ne se laissent franchir qu'au passage d'Hakoné. Il a bâti, à l'embouchure du Sumida Gawa, sa capitale de Yedo. Derrière lui, le Japon va s'amincissant jusqu'à la mer de Yeso ; c'est la plaine, puis des collines, des terres riches, puis des neiges, de longs hivers, une infinie sécurité. Le conquérant adossé à ce royaume, dont il a commis la garde à ses créatures, tient sous ses yeux le reste de l'Empire. Sa griffe s'est d'abord étendue sur des villes qu'il a retirées du partage et dont il fait ses villes shogunales : Nagasaki, dans le Kiushiu, le seul port où débarque l'Européen ; Osaka, où aboutit le commerce de la Mer Intérieure, la cité la plus riche du Japon, son grenier d'abondance. Satsuma, Choshiu, les clans extrêmes et belliqueux, il n'oserait y toucher, mais il s'applique à les circonscrire. Les nouveaux daïmios,

dont sa victoire a fondé la noblesse et la fortune, recevront des territoires qui bornent ces fiefs menaçans. Sur le long damier du Japon, Yeyasu pousse silencieusement ses pions contre les dernières dames de ses adversaires, et il aura la prudence doublement méritoire de les cerner et de ne pas les prendre.

Cet homme au génie lucide, un des plus notables organisateurs de peuples, arrive à concilier le séparatisme du régime féodal et la centralisation d'un pouvoir absolu. Tout ce que le premier peut donner à l'âme de vertus étroites, à la vie provinciale de solidarité et de traditions, il en fait l'immobile support de son heureuse tyrannie. Ce pacificateur édifie des siècles de paix sur les assises d'une caste guerrière. Il commence par relever et rehausser le piédestal de l'empereur, dont le palais était devenu, cinquante ans plus tôt, comme une basse-cour, car les dames, afin de nourrir le pauvre dieu, laissaient picorer les poules jusque sur les marches de la salle impériale. Yeyasu le rétablit dans son mystère et ses honneurs. Il l'enveloppe d'un nuage d'encens; et le dieu restauré se décharge sur son grand prêtre, le shogun, des soucis inférieurs de la chose humaine. Le shogun, soutenu par son conseil, le *Bakufu*, et qui dispose d'une police inquisitoriale, a réparti le pays en trois cent soixante daïmiates. Chaque daïmio est le maître absolu de sa province ou de son canton, shogun de ses samuraïs, qui sont les daïmios des classes inférieures. Enfermé avec eux dans une enceinte fortifiée, dont les artisans et les marchands occupent les abords, il vit des productions de son fief, et tout lui présente l'image de l'indépendance. Mais son pouvoir ne lui est que délégué. On le surveille, on le déplace, au besoin on le destitue comme un simple préfet. Bientôt il doit séjourner une année sur deux à Yedo; le reste du temps, y laisser sa famille en otage. Ces déplacemens, l'entretien d'une résidence somptueuse à la capitale du shogun, l'appauvrissent. C'est un grand principe japonais de ruiner l'homme sous le poids de ses honneurs.

Mais, s'il découronne ainsi la forteresse féodale, Yeyasu en renforce les murailles de plus larges fossés. Loin de tenter une fusion des petites patries dans la grande, il s'ingénie à les tenir fermées l'une à l'autre, et, dans ces mondes murés, il échelonne les groupes sociaux sur les degrés d'une hiérarchie minutieuse. Il a compris que la docilité des Japonais a besoin d'un horizon resserré. Rien ne saurait mieux les garantir des engoue-

mens où les expose leur naturelle inquiétude qu'un attachement irrésistible aux coutumes et à l'opinion locales. Il assujettit ces hommes de paroisse à une tyrannie d'autant plus stricte que ce sont eux qui l'exercent, et sur eux-mêmes. Toute personnalité s'y rapetisse au niveau commun. Les individus craignent de se singulariser; la pensée n'ose franchir le cercle des conventions séculaires : paresseuse, elle s'atrophie; curieuse, elle perfectionne des riens; grave, elle se complaît à des niaiseries solennelles. En revanche, ces milieux bien clos, où les vieux usages et les religions du passé sont les seules règles de la vie, conservent puissamment les institutions ancestrales et n'en laissent point éventer la sève.

La conception politique de Yeyasu, tout imprégnée des qualités du terroir, n'est l'œuvre ni d'un révolutionnaire ni d'un idéologue. Elle ne fait qu'assigner un emploi définitif à tous les instincts, défauts et qualités, que les guerres civiles ont noyés ou repoussés dans leurs alternatives de ténèbres et d'incendie.

L'individu ne compte pas. La famille, constituée comme à Rome et en Grèce, est la seule unité vivante. Le code qui la régit ne distingue pas entre la légalité et la moralité. Sa lecture n'est permise qu'aux principaux conseillers d'État. Les gens sont jugés sur des lois qu'ils ignorent et ne doivent point connaître. Qu'importe, puisque l'acte individuel n'est jamais considéré que dans sa moralité, l'acte social dans son utilité? Les magistrats, miroirs du gouvernement, en réfléchissent les modes. D'ailleurs, les lois écrites sont peu nombreuses, et les juges les interprètent suivant leur conscience, les coutumes, les nécessités présentes. Les causes qui sont portées devant leur tribunal n'étant jamais identiques, l'influence des verdicts précédens les conduirait à de regrettables erreurs. Ils se créent donc à eux-mêmes, pour chaque affaire, une jurisprudence, et le jugement prononcé ne se répercute dans aucune autre cour de justice. L'idée du droit n'a point pénétré dans ces esprits qui passent si aisément de l'extrême violence à l'extrême docilité. Mais l'idée du devoir ennoblie, glorifiée, tour à tour les exalte et les prosterne. L'enfant est aveuglément soumis à ses parens; la femme à son mari; le mari, s'il est d'une humble classe, au samuraï, le samuraï à son prince, le prince au shogun. Les seuls commandemens promulgués et affichés sur toute l'étendue de l'Empire ont la brièveté simple et générale du Décalogue. Tout le monde sait que le moindre vol

est puni de mort. La terre n'appartient à personne, puisqu'elle appartient théoriquement à l'empereur, cette ombre. Le shogun n'en est que l'intendant; il en cède l'usage aux daïmios, qui la louent aux samuraïs, qui l'afferment aux paysans. On vit sur de grandes équivoques.

Le bouddhisme désarmé n'était plus à craindre : les Tokugawa lui abandonnèrent le peuple, tandis que le confucianisme demeurait la bible des samuraïs. Je dirais que tous deux forment de sûrs esclaves, l'un par la résignation passive où il achève de dissoudre la personnalité, l'autre par l'irréflexion qu'il impose à la servitude, si ce mot d'esclaves ne semblait vraiment excessif, quand on veut caractériser un peuple dont l'âme garda sous une longue contrainte les hautes vertus de ses temps héroïques.

Asservis, les Japonais le furent autant qu'une nation peut l'être; et la tyrannie les a, pour longtemps, marqués d'un esprit soupçonneux, d'une hypocrisie souriante. Leur intimité me fait toujours penser à ces anciennes demeures seigneuriales que j'ai visitées à Kyotô. On y entre de plain-pied ; aucun verrou n'en défend les portes ; les châssis glissent silencieusement sur leurs rainures. La bienvenue vous sourit dans la lumière des cloisons peintes, les bois veinés, les blonds tatamis. Quelle franche et simple hospitalité! Le palais est à vous. Tout à coup, sous vos pas étouffés par les nattes, une espèce de sifflement assez harmonieux court et se prolonge. Vous avez mis le pied où le parquet chante. L'alarme était donnée. Dans la pièce voisine, les visages se composaient, et les mains qui agitaient l'éventail frôlaient doucement leur poignard.

Mais ces effets d'une inquisition dissolvante furent combattus par le perpétuel dévouement aux intérêts de la communauté et par le sentiment de l'honneur. Les Tokugawa disciplinèrent ce stoïcisme dont les tragiques aventures du passé avaient bronzé les cœurs. L'individu, opprimé dans son intelligence, comprimé dans son expansion, n'eut d'autre issue vers la gloire que le renoncement et le sacrifice. Il employa tout son orgueil à porter un carcan qu'il était incapable de secouer. Toujours prêt au suicide, il méprisa une vie que sa pensée ne savait enrichir ou ne l'aima que pour les trouvailles stériles d'une fantaisie exaspérée. Les âmes se cristallisèrent.

Si la paix est le bonheur suprême des peuples, on peut considérer Yeyasu comme un grand bienfaiteur. Et si la morale d'un

peuple consiste uniquement dans l'harmonieuse subordination de ses vertus aux fins de sa politique et dans l'asservissement de l'individu à l'État, les Japonais religieux, guerriers, obéissans, se maintinrent à une moyenne plus élevée que les nations occidentales.

Mais, pour stationnaire que soit un pays, l'œuvre fatale de la vie continue de s'y élaborer. Pour indestructible que semble un gouvernement, l'opposition et la mort ne s'y fraient pas moins des voies silencieuses. Derrière cette façade d'assurance et de tranquillité, la société des Tokugawa subit le retour des mêmes phénomènes et des mêmes anomalies qui précédèrent et entraînèrent la chute des anciens pouvoirs. Seulement, la prévoyance de Yeyas et la sagesse du Bakufu en ralentissent la marche.

Le shogun, de moins en moins personnel, disparaît derrière ses ministres. Sa cour efféminée, où les grands seigneurs font antichambre et où la concubine s'exerce à la domination, accapare toute la richesse de l'Empire et n'enseigne plus aux jeunes hommes que le dédain du sabre et l'art de se peindre le visage. Yedo devient la ville des courtisanes et des *ronins*, des glorieuses prodigalités et des vices qui coûtent cher. L'intérieur de la plupart des daïmiates nous présente une image raccourcie de l'histoire nationale. Le daïmio est tombé sous la tutelle de ses principaux samuraïs. Des intrigues se nouent dans son ombre; des coteries se disputent sa personne ou son héritage. D'un bout à l'autre du Japon, l'inférieur surveille, contrôle, obsède et finalement dirige le supérieur. C'est une des lois les plus constantes de la vie japonaise. Mais le respect de la forme, le souci des apparences, le crainte du Bakufu, l'impuissance des esprits à concevoir un autre régime, brident et dissimulent cette anarchie latente.

L'empereur, pensionné par le shogun, est toujours relégué dans sa résidence de Kyotô. Le gouvernement, qui a oublié les prescriptions de Yeyasu, le néglige ou le traite avec une parcimonie dérisoire. Vers le commencement du siècle, sa divinité n'a plus le sou. Son palais se dégrade; le toit crevassé laisse filtrer la pluie sur la tête du monarque. Parmi les princes qui l'entourent, les Kugés, quelques-uns sont obligés de gagner secrètement leur vie. Des Japonais m'en ont même cité qui, le soir, incognito, cuisinaient dans les restaurans les plus fréquentés de la ville. Tant que le shogun allait chaque année rendre publiquement hommage au mikado, le peuple ne songeait point à

s'étonner de la déchéance impériale. Mais, du jour où l'opulent Yedo rompit avec cette tradition de politesse, peu à peu les yeux que n'obscurcissaient plus les vapeurs de la guerre civile, opposèrent à la magnificence de la cour shogunale le dénuement de l'héritier du Soleil. La paix devait fatalement amener les Japonais à reconnaître que, depuis des siècles, leur tradition politique avait été faussée.

Cette idée subversive, ce fut dans la famille même des Tokugawa, chez le prince de Mito, qu'elle commença d'éclore. Ce prince avait accueilli des philosophes chinois exilés de leur pays, et, sous leur influence, rassembla les matériaux d'une histoire japonaise. Une telle étude ne pouvait que mettre en lumière l'usurpation du pouvoir impérial par des vassaux de l'empereur. Il est probable aussi que les Chinois, plus pénétrans que les Japonais, en leur expliquant la vraie doctrine de Confucius, contribuèrent à réorienter vers le Père de la nation une fidélité que de vieux contresens avaient détournée au profit du shogun. Les principes de Mito cheminèrent lentement à travers le Japon jusqu'aux provinces de Choshiu et de Satsuma, où l'on recueillit avec empressement ces auxiliaires des rancunes invétérées.

D'autre part, le shintoïsme dédaigné par les Tokugawa, éclipsé par les cérémonies bouddhistes, le shintoïsme qui divinise les origines du Japon et la personne de l'empereur, produisit pour la première fois des exégètes et des théoriciens. Ils s'escrimèrent vaillamment contre la civilisation chinoise et contre les moralistes à longue tresse « qui édictaient de si belles maximes et assassinaient leurs maîtres. » Ils vantèrent la simplicité primitive des mikados, montrèrent leur pompeuse décadence et comment le pouvoir, sous l'action des idées étrangères, avait passé de leurs mains dans celles de leurs domestiques. Autant que j'en puis juger, ces philosophes sont de pauvres logiciens, leur métaphysique un prétentieux enfantillage. Mais ils remontaient aux sources mêmes de la vie nationale ; ils réapprenaient à leurs lecteurs et à leurs auditeurs une chronique dont l'étude presque exclusive des annales chinoises avait depuis longtemps effacé le souvenir. Le sens caché de leur parole, la doctrine politique qui s'en dégageait d'elle-même, donnaient à ces vieilleries une jeunesse et une vivacité qui s'insinuaient dans les âmes. Ils essayaient enfin d'éclairer ce chaos endormi d'une petite lueur de sagesse. Ce furent de braves gens et la piété des humbles les entendit.

En 1840, un pauvre samuraï du nom de Takayama traversa la moitié du Japon pour aller contempler le palais de l'empereur. Il passa par Yedo, où la splendeur et les remparts du shogun le frappèrent d'indignation, et quand, arrivé à Kyotô, il vit la demeure de son Dieu caduque, ruineuse, et qui sentait l'abandon, il s'agenouilla, prosterna son front dans la poussière et revint ému d'une pitié si douloureuse qu'il en mourut. L'exemple de cette mélancolie mortelle ébranla bien des cœurs. Les famines, les exactions des daïmios, la fréquence des incendies, les fléaux de la nature, le relâchement de la discipline qui infestait les campagnes d'aventuriers et de pillards, les symptômes d'une vague et mystérieuse agonie, tout prédisposait l'âme populaire à incarner son espérance dans cet empereur, captif inconnu, dont la disgrâce lui semblait plus pitoyable que ses propres misères. Un nouveau sentiment, fait de tendresse et de vénération, l'exquis amour que les opprimés peuvent avoir pour un dieu débile, s'éveilla çà et là, timidement, au cœur de la foule. Les circonstances ne lui donnèrent pas le temps de mûrir, et c'est bien fâcheux.

Parallèle à ce lent travail de la pensée japonaise, qui retrouvait enfin, après huit siècles d'erreur, le mot de sa destinée, l'invisible action des idées européennes gagnait les esprits d'élite. Elles se glissaient par l'étroit soupirail de Deshima. Les Hollandais, gardés à vue et méprisés, n'en inspiraient pas moins une curiosité aiguillonnée de péril. Quiconque les hantait devenait vite suspect. Le gouvernement se servait d'eux comme agens d'informations. C'étaient « ses officiers d'oreilles et d'yeux » entre lui et le reste du monde. Mais, bien qu'on ne permît guère aux particuliers d'avoir recours à leur diabolique, les nouveautés qu'ils déballaient avec leur mercantille infusaient dans les cénacles d'érudits les principes de la science occidentale. Leurs élèves étudiaient l'astronomie, les mathématiques, la médecine, la botanique, l'histoire naturelle. L'intelligence japonaise soupçonna que le grand Nippon n'était qu'un petit canton de l'Univers et que la tyrannie du shogun la frustrait d'un trésor inestimable.

Depuis la fin du XVIIIe siècle, les Russes, les Anglais, les Français, les Américains apparaissent le long des côtes, sondent les flots. Comme les oiseaux qui annoncent aux navigateurs le voisinage de la terre, leurs pavillons avertissent l'archipel aux

îles dormantes que le monde s'est rapproché. En 1838, un certain Shojô, à moins que ce ne fût son ami Kazan, — tous deux payèrent de leur vie l'audace de leurs idées, — publia, sous le titre romanesque : *Histoire d'un Rêve*, une brochure aussi singulière qu'instructive. Les Hollandais avaient prévenu le gouvernement qu'une maison américaine, désireuse d'entrer en affaires avec le Japon, équipait un navire, le *Morrison*, et se proposait d'y rapatrier sept Japonais qu'une tempête avait jetés sur les côtes chinoises. L'auteur imagine qu'un soir, à l'heure où l'esprit flotte entre le songe et la réalité, il se vit transporté dans un cercle d'hommes graves et de savans, qui s'entretenaient de la nouvelle. Refusera-t-on de recevoir ce vaisseau, comme on l'a fait des autres? Les vieilles lois persisteront-elles en leur implacable rigueur? Le dialogue se développe sur un ton de bonne société, sans éclats de voix ni saillie. Pour qui sait la lenteur des conversations japonaises, les hochemens de têtes, les corps immobiles agenouillés autour d'un brasero, cette causerie académique ressuscite dans leur couleur de pénombre les cénacles de l'époque, où, discrètement, avec des précautions infinies, des voix étouffées qui sur les nattes silencieuses font comme un chemin de feutre au pas sonore de la pensée, les encyclopédistes les plus hardis rêvaient une timide émancipation. Nous avons là le résumé de leur ethnographie. Elle est encore naïve, à la façon des vieux atlas où le caprice du dessinateur embellit l'ignorance du géographe. Ils ont cousu des broderies japonaises à des lambeaux de notre histoire. Ils confondent le nom du navire *Morrison* avec celui du célèbre sinologue, qu'ils se représentent sous la forme d'un daïmio commandant à vingt ou trente mille hommes. Mais ils en viennent enfin, par d'ingénieux détours, à souhaiter sinon l'ouverture, du moins l'entre-bâillement du pays, dans l'intérêt de la science et de l'humanité.

Ainsi, vers le moment où la civilisation occidentale se prépare à forcer les barrières du Japon, le gouvernement du shogun a contre lui une minorité intelligente, qui sent le besoin de se solidariser avec l'espèce humaine, et le sentiment national, que la philosophie confucéenne mieux entendue, la religion shintoïste mieux comprise et une sorte de mysticisme populaire ont ramené au culte de l'empereur. Ce sont en vérité de beaux gages. Le bail des Tokugawa touche à son terme. Le Japon connaîtra-t-il ces combats d'idées qui labourent l'esprit d'un peuple et font

pénétrer la lumière du ciel jusqu'aux racines mêmes de ses principes organiques?

L'arrivée de l'escadre américaine sous les ordres du commodore Perry, en 1852, va brusquer les événemens et fixer en coup d'État cette incomplète ébauche d'une révolution.

III

Le shogun, dont la flotte menaçante et les sommations du commodore ont rabattu la superbe et qui se voit obligé de traiter avec les barbares, fournit à ses vieux ennemis, les clans vaincus par Yeyasu, une occasion de s'insurger, que ne pouvait leur donner la vie monotone et fermée de l'Empire. Les méridionaux, Satsuma, Choshiu, Tosa, — les Sat-cho-to, comme on les nomme, — matérialisent en appétits ambitieux l'idéalisme obscur dont l'âme japonaise semblait travaillée. Et, comme toujours, sur cette terre de l'équivoque, les idées s'évaporent. Le Shogunat, favorable malgré lui aux Européens et dirigé dans ce sens par un de ses plus habiles ministres bientôt assassiné, a pour adversaires des hommes qui, une fois vainqueurs, se montreront les partisans les plus décidés de la civilisation européenne. Le vieil empereur, entêté de superstitions et qui hait l'étranger, remet sa cause à des princes, qui, sous couleur de le lui restituer, préméditent d'exploiter son patrimoine. Et ces princes sont menés par des chefs de samuraïs, qui ont déjà jugé l'incapacité et l'ignorance de leurs maîtres.

De 1852 à 1868, pendant seize ans, on s'équipe en prévision d'une lutte formidable. Les clans du Sud affluent à Kyoto et y investissent la résidence impériale, où les Kugés, ces majordomes du palais enchanté, se réveillent et s'agitent. Des bandes de *ronins* alléchés tiennent la campagne environnante. La cour de Yedo se dépeuple. La grande vague des Tokugawa se brise en morts subites et en héritiers éphémères. Le shogun rend ses otages. Princesses, femmes et filles de samuraïs regagnent leurs daïmiates, avec une mauvaise humeur de Parisiennes exilées à Quimper-Corentin. Leur habitude du luxe, leur snobisme, leur façon d'imiter en parlant les acteurs à la mode les dépaysent en leur pays natal, et les dames de la province songent que ces poupées shogunales ne vaudront rien pour les grands événemens qui se préparent. Des conciliabules politiques se tiennent dans les

restaurans. La science occidentale est mise à contribution. Si le gouvernement de Yedo nous demande des instructeurs militaires, les Satsuma et d'autres daïmios appellent les étrangers pour obtenir d'eux le moyen d'être invincibles et de les congédier. En général, les Européens ne comprennent rien à ce qui se passe.

Des missions japonaises sont envoyées en Europe et ceux qui les composent se rendent compte de l'infériorité du Japon, mais, de retour au pays, le respect des illusions communes, leur jeunesse, l'impuissance à convaincre de belliqueux et vaillans matamores, et aussi la perspective d'être bientôt les premiers à pouvoir, en connaissance de cause, bénéficier sur les espérances déçues et les fautes commises, toutes ces raisons leur ferment la bouche et les rangent en souriant sous une politique dont le programme n'est plus que de renverser le shogunat afin de chasser l'étranger.

A la première bataille, le shogunat fut par terre. Le dernier Tokugawa, Keiki, homme intelligent, plus habile à tourner une poésie chinoise qu'à conduire une armée, fatigué de la lutte avant même d'avoir lutté et trop heureux que sa faiblesse pût à la rigueur se décorer du nom de patriotisme, abandonna ses vassaux du Nord, et, sans une pensée pour ses navires et ses régimens épars, il se rendit. La révolution était consommée à l'ébahissement des révolutionnaires. On croyait le shogunat puissant, et voilà que cette énorme machine vermoulue se disloquait d'elle-même et s'effondrait. La terre ne tremblait point au choc de ses débris. Ils n'y soulevèrent qu'un nuage de poussière, dont l'évanouissement découvrit, debout sur les rivages, les Puissances européennes toujours calmes, mais énergiques et réclamant du jeune et nouvel empereur l'exécution des promesses shogunales.

J'ai eu l'honneur de m'entretenir avec plusieurs des chefs impérialistes qui menèrent ce coup d'État et qui, de simples samuraïs, passèrent dans la suite grands politiques et grands dignitaires de l'Empire : le marquis Ito, le maréchal Yamagata, le comte Okuma. Tous sont tombés d'accord que la soudaineté de leur victoire les avait confondus. Mais la conclusion qui s'en impose, elle est toute en ces paroles d'un autre Japonais : « Pour notre malheur, me disait-il, la révolution n'a pas assez duré. Les petits poissons montent facilement à la surface ; il faut un long bouleversement pour que ceux qui dorment au fond de la

rivière, les gros museaux, puissent émerger. » Le coup de vent n'émut point les profondeurs populaires. Les gens qui s'attendaient à l'ouragan en furent quittes pour un frisson d'orage. La révolution peut-être la plus extraordinaire des temps modernes s'accomplit à la diable, et les hommes qui la firent ou crurent la faire n'eurent point conscience de son étendue.

Les idées n'y jouent aucun rôle. La seule qu'on y formule, l'expulsion des étrangers, est irréalisable. Les princes de Choshin et de Satsuma, qui prétendirent les effrayer et même les canonner, ont éprouvé la puissance civilisatrice de l'artillerie européenne. Que faire sous l'œil des barbares? Le samuraï impérialiste à qui l'on a formellement promis leur évacuation de la terre des dieux demande chaque matin si c'est pour aujourd'hui. On l'invite à la patience. Insensiblement, sans que personne ose l'avouer, ces intrus deviennent l'élément indispensable de la restauration impériale. Sans eux, la discorde éclaterait entre les clans du Sud, qui, unis contre le shogun, le seraient moins dans le partage de ses dépouilles. La menace de l'Europe sauvegarde l'empereur. Ce levain précieux a excité dans l'âme japonaise une conception nouvelle de la patrie. Jusqu'ici, la patrie n'était qu'un village, un clan, une province, un îlot. Elle s'élargit soudainement; elle englobe tout l'archipel et l'enserre d'un réseau magnétique. Les clôtures féodales vont être arrachées, les fossés comblés, les distinctions de classes abolies. De 1868 à 1875, par la seule vertu de la présence des Européens, un groupe de ministres irresponsables, kugés ou samuraïs, demantèlent le régime féodal.

La besogne leur fut facilitée. Le peuple indifférent ou amusé ne bronchait pas. La plupart des daïmios sacrifièrent leurs prérogatives d'un aussi bon cœur qu'un prisonnier sacrifierait ses chaînes. Non seulement on leur donnait la liberté, mais on la leur payait. Ils auraient la bourse pleine et n'endureraient plus le terrible contrôle de leurs inférieurs. Jamais on ne vit barons plus incommodés de leur baronnie : ce fut à qui en descendrait le premier.

Malheureusement, les quatre cent mille samuraïs qui vivaient des revenus de ces daïmios, les samuraïs « maîtres des quatre classes, » semblaient d'humeur moins traitable. La révolution dont l'attente les a surexcités pendant quinze ans, le triomphe enivrés pendant une heure, se retourne contre eux, ses instrumens d'hier, ses entraves d'aujourd'hui. Depuis dix siècles, leur noblesse gou-

verne l'archipel ; ils en écrivent de leur sang l'histoire et la légende ; ils en font l'unité morale et la grandeur. Le sabre qui pend à leur côté est « leur âme vivante. » Tout ce que la civilisation japonaise a enfanté de désintéressement et de délicatesse s'incorpore à leur définition. Alors qu'on discute sur les doléances publiques et les réformes du gouvernement, ils se réservent dans son intégrité solennelle le privilège de s'ouvrir le ventre. Au fort d'une révolution, les partis se préoccupent de vivre ; eux, ils exigent qu'on leur garantisse avant tout l'impérieux devoir du suicide. Pauvres gens ! La mollesse des daïmios a relâché leur ancienne ferveur d'obéissance ; mais leur cœur reste lié aux intérêts du clan ; leur pensée ne quitte pas l'emplacement du château féodal et bat de l'aile autour du temple désaffecté. Ces révolutionnaires n'ont qu'un désir : la stabilité. Ils acceptent qu'on remanie l'état social à la condition toutefois qu'on lui imprime du premier coup une face immuable. Le plus grand d'entre eux, Saïgo de Satsuma, élabore un programme politique où il réclame « un système de gouvernement qui n'ait pas besoin d'être changé d'ici mille ans. »

Sauf quelques princes, les hommes au pouvoir sont sortis de leur rang : les Okubo, Kido, Ito, Okuma, ces parvenus, appartiennent aux clans du Sud ; mais leur connaissance de l'Europe, leur patriotisme, leur ambition les ont déracinés. Le silencieux Okubo, petit samuraï de Satsuma, ennemi privé de Saïgo, semble comme le dépositaire enrichi des longues économies d'intelligence que cette province a faites. Ils comprennent que la patrie moderne ne peut s'organiser sans une armée nationale. L'enrôlement des marchands et des campagnards sous le même drapeau que de nobles volontaires tue dans son principe même l'ordre des samuraïs.

Privés de leurs sabres, réduits à une pension qu'on s'empresse de liquider, dupes encore dupées, exploités par des politiciens qui spéculent tour à tour sur leur ignorance et leur fierté, les malheureux tâtèrent vainement de la rébellion. Saïgo, masque fermé, lourde tête au cou de taureau, remplit les montagnes de Kiushiu d'un sanglant anachronisme. Mais ces hommes, séparés par leurs barrières féodales, n'auraient su vaincre des troupes pour qui les frontières intérieures n'existaient plus. Ils durent entrer dans le pacte de la cité nouvelle. L'empereur inaugurait des chemins de fer ; les journaux se multipliaient ; le vulgarisateur des nouveautés occidentales et surtout américaines, Fukusawa, après avoir publié

une *Géographie historique du Monde*, qui enflammait les cerveaux japonais, lançait un manifeste intitulé : *Il faut aimer la science*. Le pamphlétaire y raillait le stérile honneur des samuraïs et déclarait que la mort d'un héros qui s'ouvre le ventre ne profite pas plus à la république que celle d'un kurumaya.

Hélas ! ce fut la terrible conséquence de cette révolution japonaise, que la plupart de ceux qui l'avaient faite n'y trouvèrent d'emploi que pour leurs qualités inférieures. Elle opéra dans la conscience publique un renversement de toutes les notions. Les vertus rigides des samuraïs les isolèrent au milieu d'une société où la curiosité intellectuelle commençait à l'emporter sur le puritanisme nobiliaire. Ils ne purent y occuper une place qu'en transigeant avec leur vieil idéal, et le commencement de leur nouvelle élévation ressembla fort à une déchéance. Ils ne valurent plus par la stricte obéissance, le courage stoïque, le mépris de l'argent et de la mort ; mais ceux-là surtout réussirent qui naguère s'entendaient à tramer des intrigues de palais ou à traiter pour leurs princes avec les marchands de riz d'Osaka. L'ombre du daïmiate avait couvé des hommes d'affaires, sa prudence sournoise de petits Machiavels. Les meilleurs, ceux que j'appellerais les quakers du confucianisme, demeurèrent à l'écart. D'autres, beaucoup d'autres, victimes de leur éducation qui leur interdisait le calcul, après avoir mangé la faible somme dont le gouvernement remercia leurs dix siècles de gloire, inaptes à tout travail, les bras cassés par la perte du sabre, glissèrent sur la pente du dénuement jusqu'aux pires compromissions. Plus courageux contre la mort qu'en face de la vie, leur exemple montra que l'honneur, souvent bien difficile à distinguer du point d'honneur, est un soutien fragile pour les âmes qui s'y fondent tout entières. L'avenir n'a pas encore dit si l'intérêt du Japon exigeait absolument que ses hommes d'État, samuraïs eux-mêmes, fissent sur leurs frères cette mélancolique démonstration.

Le nouveau Japon s'ouvrit donc par une banqueroute sinon de l'honneur, du moins d'un certain honneur qui, si longtemps, avait été la monnaie courante des âmes. Désormais son histoire intérieure ne me semble plus, en dépit de sa complexité, que la conquête par l'idée du droit d'un peuple héréditairement ployé sous une morale d'obligation incomplète et rude. Quel illogisme ! D'ordinaire, ce sont les peuples qui sourdement, patiemment con-

quièrent leurs droits. Ici, les principes de justice sociale, d'égalité, de liberté, tombés d'un ciel inconnu, ne répondaient pas plus aux besoins profonds des esprits que jadis l'usage importé du tabac n'y satisfaisait une aspiration du cœur. Je ne veux point dire qu'ils soient inutiles à la grandeur d'une nation. Mais, pour en tirer autant de gloire que de profit, encore faut-il les avoir voulus et mérités. Leurs bienfaits n'apparurent point aux Japonais comme la récompense d'un vénérable effort. Les classes longtemps sacrifiées y goûtèrent l'heureux caprice d'une vague providence. Un Japonais disait un jour devant moi : « C'est une bien belle chose que la civilisation : depuis que nous l'avons, notre climat s'est adouci; les hivers sont moins neigeux et moins durs. » Sa naïveté n'étendait point jusqu'aux âmes l'initiative de cette clémence dont il sentait confusément le bénéfice. Et, de fait, les âmes n'en furent point responsables.

Cette conception d'une vie plus humaine, cet équilibre des droits et des devoirs où nous arrivons péniblement par des routes escarpées et jalonnées de calvaires, les Japonais pensèrent y atteindre à vol d'oiseau. Ils ne demandèrent à notre science et à notre philosophie que des applications matérielles et des avantages immédiats. Les idées que nous aimons moins encore pour notre contentement que pour leur beauté, ils crurent en faire, sans amour, leurs filles adoptives et leurs servantes. Et surtout, — car ce fut peut-être à l'origine l'unique but de leur politique, — ils s'imaginèrent qu'elles leur livreraient le défaut de notre cuirasse, le secret d'une faiblesse qu'ils ne discernaient pas et dont leur expérience nous tiendrait en respect. Un jour, au Parlement, comme des orateurs citaient, à l'appui de leur opinion, Rome, la Grèce, la Révolution française, l'histoire américaine, un député impatienté s'écria : « Citez donc des exemples japonais! » Il avait raison! Mais les orateurs n'avaient pas tort, bien empêchés de fonder leur thèse moderne sur le passé du Japon. Liberté, justice, respect des droits de l'individu, idéal de l'Occident! « Nous ne te chercherions pas, si nous ne t'avions pas trouvé. » Les Japonais ne l'ont pas trouvé, nous le leur avons apporté; maintenant, bon gré mal gré, ils le cherchent!

Comment? A tâtons, sans méthode, avec de bizarres alternatives, de la bonne manière peut-être, si l'on juge que l'idéal d'une nation, avant de se préciser dans la conscience de ses guides, doit germer et mûrir dans l'inconscience de son peuple. Depuis

1875, le Japon fut officiellement conduit par ceux qu'un industriel japonais appelait un jour : des *Étudians*. Un samuraï de Tosa, Itagaki, — un des rares hommes politiques qui mette une sorte de coquetterie farouche à rester pauvre, — esprit un peu fumeux, que ses amis nous peignent comme également versé dans l'étude de Jean-Jacques et la lecture des philosophes chinois, employa sa fougue de méridional et son usage des soshis au triomphe de l'idée représentative. Il harcela les ministres, sollicita l'empereur, fatigua tous les chemins du Japon, et, à la tête d'un parti qui prit le nom de libéral, persuada les *Étudians* au pouvoir que l'établissement du parlementarisme constituerait un progrès notable sur la monarchie absolue. L'empereur, malgré ses répugnances, dut promettre une Constitution et donna dix ans à ses ministres pour la rédiger, à son peuple pour la mériter. Durant ces dix années, le parlementarisme futur gagna ses éperons dans les assemblées incohérentes des Conseils généraux. Mais son histoire, ses séances orageuses, sa corruption, sa lutte irraisonnée contre le ministère, quel qu'il soit, sa médiocrité bruyante ne sont guère jusqu'à présent qu'une pantomime singée de l'Europe. Que les députés s'évertuent à obtenir un cabinet responsable pour le jeter plus souvent par terre, c'est une idée naturelle et qui les dispenserait à la rigueur d'en avoir d'autres, s'ils n'y étaient même condamnés par ce seul fait qu'ils représentent un peuple dont les sentimens et les opinions n'ont pas encore besoin d'être représentés. Mais l'heure viendra où l'organe aura créé la fonction! Il s'opère en cette foule, sous la triple influence des anciennes habitudes, des idées étrangères et des conditions économiques, un travail dont on peut déjà soupçonner l'importance.

La restauration impériale, qui a bien moins restauré qu'innové, n'a pu rompre les lois fatales de l'esprit japonais. L'anéantissement des samuraïs, en tant qu'ordre social, n'empêche pas ceux qui ont pris leur place, c'est-à-dire tout le monde, de continuer leurs vieux erremens. Le samuraï, entretenu par son prince en échange d'un service commode et qui ne lui demandait aucune initiative, débarrassé des préoccupations matérielles, uniquement soucieux de son avancement, était devenu, en ces siècles de paix, le type même du fonctionnaire. Le Prince a fait place à l'État : on réclame de l'État ce qu'on attendait du Prince. Les Japonais veulent tous être fonctionnaires. Mais, pas plus aujourd'hui que

dans le passé, le pouvoir n'est réellement où il semble résider. En vain vous le cherchez, il se dérobe. Vous le croyez tenir qu'il s'est évanoui. L'empereur subit ses ministres et ne gouverne pas. Les ministres, qui n'ont point à répondre de leurs actes devant le parlement, sont cependant à sa merci. Les fonctionnaires qu'ils nomment ne doivent de durer qu'au bon plaisir de leurs subordonnés. Dans les écoles, le directeur est déplacé sur la demande des professeurs, les professeurs sur la menace des élèves. Le même homme qui seul, assis devant son bureau, plein d'assurance, vous témoigne d'un sincère désir de conciliation, vous le retrouverez, le lendemain ou dans une heure, au milieu de ses secrétaires et de ses commis, hésitant, timoré, prompt à l'échappatoire. Des ordres sont donnés. D'où viennent-ils? On a l'impression qu'ils partent d'une bouche anonyme. L'inférieur a gardé sous le nouveau régime cette force attractive et absorbante dont la vieille civilisation l'avait armé contre les périls de l'absolutisme. Au Japon, le pouvoir monte d'en bas.

Mais, si, jadis, le respect de la forme et de sévères traditions corrigeaient ce qu'un état semblable a d'insolite et de dangereux, il n'en va plus de même aujourd'hui, où la morale utilitaire et l'individualisme s'infiltrent dans l'esprit des masses. Ce qui n'était qu'un instinct de préservation habilement fardé s'affirmera bientôt avec la crudité d'un droit civique. L'autorité dépouillée du prestige nominal dont elle vivait n'est plus qu'un fantôme provisoire. La croyance à la divinité de l'empereur, — croyance imprécise d'un peuple qui n'essaya jamais d'élucider sa foi et dont l'âme religieuse ne trace pas de limites moins flottantes entre l'humanité et la divinité qu'entre la plante et la bête, — sous la lumière de la froide raison européenne, se trouble et pâlit. Ce n'est pas seulement une superstition qui va mourir. C'est le principe même du loyalisme, car, en rédigeant leur constitution, où le souverain se réclamait de sa céleste origine pour appliquer dans son empire la Déclaration des Droits de l'Homme, les politiciens ne s'étaient pas avisés qu'en cet accouplement disparate, si le merveilleux japonais dénaturait la portée des théories occidentales, les théories occidentales ne tarderaient pas à discréditer le merveilleux japonais. Ces législateurs firent une œuvre d'école, une « Henriade » constitutionnelle. Et, comme le peuple ne comprend que les œuvres vivantes, il lâchera bientôt le convenu pour le convenant et sacrifiera du même coup la divinité et la vénéra-

tion de l'empereur au souci de sa propre humanité. Le Japonais ne respecte vraiment que ce qui s'enveloppe de mystère. Du temps où la loi tombait comme la foudre d'un séjour inexploré, il se limitait prudemment dans le cercle familier de ses devoirs et n'en bougeait point. Il vivait au milieu d'épaisses ténèbres sur une tache de lumière. Aujourd'hui que les lois s'exposent à tous les regards, il découvre avec admiration que chacune d'elles n'occupe qu'un point fixe de l'étendue. On peut circuler, les éviter, les saluer, les apprivoiser, les tourner. Les lois l'affranchissent de la loi.

En est-il plus heureux? Je ne le pense pas. Cette loi non écrite s'est transformée. Il ne s'agit plus d'obéir à un code dont les règles étaient au fond des consciences, les sanctions aux mains des juges. Aujourd'hui, il faut vivre et travailler pour vivre, non pas travailler à ses heures, comme autrefois, toujours à peu près sûr du lendemain, mais travailler sans relâche et sans grande sécurité. La cherté de la vie a augmenté en des proportions fantastiques. Ce que ne produisaient point les famines d'autrefois, où l'homme, ramassé dans son canton, voyait autour de lui chez tous les hommes les mêmes affres de la mort, — je veux dire le sentiment de ces inégalités sociales dont l'injustice, au moins apparente, agit si fortement sur les cœurs, — l'industrie européenne et la révolution économique l'ont éveillé et déjà l'exaspèrent par l'écart prodigieux qui s'est fait, en un pays où les riches s'appliquaient à ressembler aux pauvres, entre les fortunes des spéculateurs et la misère des salariés. Les vieilles communautés féodales tirent d'elles-mêmes aux syndicats, et le socialisme commence à sourdre.

La guerre contre la Chine en hâta l'éclosion. Je ne vois point dans l'histoire du Japon d'événement plus considérable. Assez insignifiante en soi et, si l'on veut, promenade militaire dont les étapes avait été préparées depuis vingt ans, ses conséquences dépassèrent encore une fois les prévisions des chefs politiques. Ils y virent le salut d'une Constitution que les premiers assauts des parlementaires avaient déjà compromise. Mais, ce qui importe davantage, elle donna à la patrie japonaise le sacre de l'angoisse et de la fierté. On n'a pas assez dit, quand on a qualifié d'admirable le patriotisme qui du nord au sud souleva toutes les âmes. Ce fut un réveil et un éveil.

Réveil des anciennes traditions guerrières. Le Japonais y

retrouva son endurance et l'idée divine de la patrie rajeunit et purifia son vieux culte de la mort. Le parti militaire en sortit plus robuste et, comme, si les rivalités de clans y percent encore, il est le seul vraiment organisé, le seul aussi qui symbolise pour la foule l'égalité civique, il devint une grande espérance.

Éveil de la dignité individuelle dans la gloire commune. Les Japonais connurent les délices de la solidarité nationale. Les champs de bataille chinois débarrassèrent un instant la révolution de sa fausse idéologie et la rendirent sensible au cœur. On a raillé la vanité des Japonais victorieux ; on s'est plaint de leur arrogance; on a constaté que les plus humbles, artisans, boutiquiers, domestiques, kurumayas, avaient conçu d'eux-mêmes une opinion intraitable. Le plébéien enrégimenté participa à l'accroissement du Japon. Ce fut comme si, revenant en arrière, on l'eût élevé au rang de samuraï. Il a senti naître en lui un homme. Sa vie lui est devenue plus précieuse, ses droits plus manifestes.

Ainsi, autant que j'en puis juger, la restauration impériale aboutirait d'une part à l'idée consciente de la patrie moderne: loin de s'en trouver fortifiée, la fidélité à l'empereur peu à peu se dissoudrait dans un patriotisme plus large, mais qui, pour la sécurité du pays, gagnerait à s'y condenser. D'autre part, en découvrant aux théories européennes les tendances anarchiques, que nous avons notées tout au long de l'histoire japonaise, et qui serpentaient sous la solide armature du gouvernement shogunal, elle crée lentement dans la foule un esprit révolutionnaire. Cette foule, dont l'action continue d'être une série de réactions, — où tant de résignés gardent encore pieusement et sans profit l'antique politesse et le don silencieux du sacrifice, — fait avec une docilité souvent étrange l'apprentissage pénible de sa volonté. Elle se débat contre l'atavisme d'une sujétion qui, à force d'inconscience, était devenue presque instinctive. Les gouvernans ont la main plus dure dans leur libéralisme que jadis dans leur tyrannie. Ils lui arrachent par lambeaux des liens qui ne la blessaient pas, tant sa vie les avait incarnés. Sa délivrance la meurtrit, et déjà elle s'en prend de ces meurtrissures à ceux qu'on lui laisse, alors que sa souffrance lui vient de ceux qu'on lui ôte.

Son âme présente à coup sûr des symptômes inquiétans, si inquiétans même que les hommes de gouvernement chercheront bientôt une panacée dans la médecine européenne. Et nous verrons

l'apôtre du parlementarisme, celui qu'on nomma « le Dieu vivant de la Liberté, » Itagaki, évoluer vers le socialisme d'État. La centralisation politique se consommant, sous la protection de l'armée, par le monopole absolu des industries et des écoles, du travail et de l'intelligence, ce serait peut-être le bonheur pour ce peuple qui s'effraie lui-même de ses tentatives d'émancipation. Mais j'ai dans l'idée qu'il n'arrivera pas si vite au bonheur...

Le soir même du jour où, tout rempli du spectacle de la fête, j'avais essayé d'ordonner mes impressions du Japon moderne et ce que je connaissais de son histoire, je traversais en compagnie d'un Japonais les vieilles enceintes féodales, et nous devisions de l'avenir du pays. L'orbe rouge du soleil couchant planait sur le parc impérial et faisait dans la pâleur du ciel comme un immense drapeau japonais. Mon compagnon, un personnage assez connu, me montra du doigt le palais invisible où semblait s'attarder l'œil du soleil, et me dit, avec une tristesse que cette étonnante fantasmagorie rendait plus grave encore :

— Le Japon sera tranquille, tant que cette demeure gardera l'hôte mystérieux qui l'occupe présentement. Mais je crains pour mon pays le lendemain de sa mort.

Et il ajouta :

— Notre peuple n'est facile à gouverner que si le pouvoir reste anonyme et impersonnel, et je redoute par-dessus tout qu'on lui donne un jour un empereur trop intelligent.

André Bellessort.

CLAUDE FABRI DE PEIRESC

Lettres de Peiresc, publiées, par Ph. Tamizey de Larroque, dans la Collection des Documens inédits sur l'Histoire de France; Imprimerie nationale, 7 vol. in-4°, 1886-1898.

Après avoir été longtemps sinon oublié, du moins un peu méconnu, Peiresc est aujourd'hui à l'honneur. Presque aussitôt après sa mort, sa biographie avait été écrite en latin par Gassendi, qui, ayant vécu avec lui dans une étroite intimité, était en situation de le bien connaître. Mais mieux encore que ce panégyrique, d'ailleurs très sincère, la correspondance de Peiresc recommande sa mémoire. Elle offre en même temps à l'histoire des sciences, de la littérature et de l'art, et à l'histoire même de notre pays, un ensemble prodigieux de documens aussi variés que sûrs. En se consacrant avec autant d'ardeur que d'intelligence et de savoir à la publication de ces lettres, M. Tamizey de Larroque a élevé à notre grand érudit un véritable monument. Nul n'était mieux préparé que lui à cette tâche dans laquelle il a consumé les quinze dernières années de sa vie studieuse. Il y travaillait encore à la veille de sa mort et corrigeait les épreuves de l'avertissement placé en tête du VIIe volume qu'il n'eut pas la joie de voir paraître. Comme si ce n'était pas encore assez pour lui de l'hommage qu'il rendait ainsi à Peiresc, le savant éditeur et commentateur de ses lettres avait, en de nombreuses brochures, mis plus particulièrement en lumière certains côtés du grand homme pour lequel il professait un culte, et quelques-uns des personnages curieux ou célèbres avec lesquels celui-ci était en relations. Chargé de surveiller le travail de M. Tamizey de Larroque, M. Léopold Delisle lui a très libéralement prêté son précieux concours. Avec sa haute compétence, il signalait déjà, il y a

dix ans, tout l'intérêt qui s'attachait à cette importante publication (1). Par des extraits bien choisis et groupés avec art, il faisait magistralement ressortir la merveilleuse activité de Peiresc et ses aptitudes vraiment encyclopédiques. Rencontrant sur mon chemin cette attrayante figure de l'un des plus chers amis de Rubens, j'ai été à mon tour séduit par les solides et charmantes qualités de Peiresc. A l'aide de la suite de cette correspondance et des études qu'elle a provoquées, je voudrais essayer aujourd'hui de dégager les principaux traits de l'aimable physionomie d'un lettré et d'un savant qui fut en même temps un grand homme de bien.

I

La famille de Peiresc était ancienne. Un de ses ancêtres, originaire de Pise, était venu se fixer en France du temps de saint Louis. Son père, Raynaud de Fabri, conseiller du roi en la cour des comptes de Provence, habitait la ville d'Aix où siégeait cette cour, et il y avait épousé une jeune fille, Marguerite de Bompar, si remarquable par sa beauté qu'à son passage à Aix, Catherine de Médicis, la distinguant parmi ses compagnes, l'avait embrassée. C'est par elle que son mari était entré en possession de la seigneurie de Peiresc située dans les Basses-Alpes et dont leur fils devait prendre le nom (2). A raison de la peste qui régnait à Aix, la cour s'était transportée à Brignoles, et c'est non loin de là, à Belgentier, dans un domaine appartenant à Raynaud de Fabri, que sa jeune femme, restée assez longtemps sans enfant, était accouchée, le 1er décembre 1580, d'un fils qui aux noms de Claude Fabri joignit plus tard celui de Peiresc. L'acte du baptême officiel, qui eut lieu à Belgentier le 26 décembre suivant, contient, à la suite de la mention des « perrin et merrine, » un souhait de longue vie pour le nouveau-né. Ce vœu ne devait pas être exaucé, car l'enfant resta toujours chétif, et, malgré la constante régularité de sa vie, il fut de bonne heure exposé à de nombreuses maladies. Mais il était plein de courage et, dès ses premières années, il montra le plus vif désir de s'instruire. Une partie de ses études

(1) Lecture faite le 23 novembre 1888 à la séance publique de l'Académie des Inscriptions.

(2) Le frère de Peiresc porta, de son côté, le nom de Valavès, emprunté à un autre domaine appartenant également à sa famille.

avait été faite dans le voisinage même de Belgentier, au collège de Saint-Maximin, au milieu de cette contrée à la fois sauvage et gracieuse où s'était écoulée son enfance.

Dès sa jeunesse, Peiresc manifesta un goût marqué pour l'archéologie, et Gassendi, son biographe, raconte que cette passion s'était déclarée chez lui à l'âge de quinze ans, à la suite du don qui lui avait été fait d'une médaille d'or trouvée à Belgentier et dont il avait su déterminer lui-même la date et l'origine. Après avoir reçu à Avignon une instruction solide, Claude, que son père destinait à la magistrature, était parti, en 1599, pour aller, suivant la mode de cette époque, se perfectionner en Italie dans l'étude du droit. A Padoue, l'université alors la plus en vue, il avait fait l'étonnement des professeurs par l'étendue et la précocité de son savoir. Sans cesser de se livrer à cette étude, il prélevait sur ses heures de loisir le temps nécessaire pour s'occuper de recherches historiques et pour suivre également des cours de botanique et d'astronomie. Les séjours qu'il fit successivement ensuite dans les principales villes de l'Italie lui avaient permis de nouer des relations avec les professeurs et les hommes les plus distingués qui s'y trouvaient. A Rome, il avait surtout frayé avec des antiquaires, et, comprenant déjà tout le parti qu'on pouvait tirer de l'étude des monumens figurés pour la connaissance du passé, il commençait dès lors à réunir le premier noyau d'une collection d'objets antiques de toute sorte. Comme il se trouvait à Florence à l'époque des fêtes du mariage de Marie de Médicis (octobre 1600), il avait obtenu d'être admis dans la suite de Sillery, l'ambassadeur de France. Dans cette ville, aussi bien qu'à Mantoue, où l'attiraient les collections des princes de Gonzague, il aurait pu rencontrer à ce moment Rubens, alors en Italie, mais qu'il ne devait connaître que plus de vingt ans après. A Venise, à Bologne, à Pise, à Naples, il continua avec une ardeur infatigable à voir tout ce qui pouvait l'intéresser, monumens, objets d'art ou curiosités naturelles.

Après deux ans et demi d'absence, Claude revenait en France par Milan, Genève et Lyon. Son instruction était plus que suffisante pour entrer dans la magistrature et y tenir sa place avec honneur. Mais son désir de pousser plus loin ses études était encore trop vif pour qu'il se résignât à vivre paisiblement à Aix. Montpellier l'attirait, et la présence dans cette ville du jurisconsulte Pacius lui offrait la possibilité de s'avancer encore dans la

science du droit, en prenant ses leçons. Il avait donc écrit à son père pour le prier instamment de lui accorder, ainsi qu'à son frère qui était venu le rejoindre en Italie, la faveur de prolonger leur absence. Touché par la demande de ses fils, leur père se rendit à leur prière. Ce n'était pas seulement, du reste, la présence de Pacius qui retenait les deux frères à Montpellier, et cette ville était alors devenue pour toute la région le centre des études les plus variées. L'enseignement de la botanique, entre autres, y était depuis longtemps en honneur. La première, en effet, elle avait possédé un jardin public où se trouvaient réunies les plantes exotiques les plus rares qu'on connût alors, et Guillaume Rondelet, l'évêque Pélissier et Richer de Belleval avaient successivement contribué au développement de cette science. On conçoit le charme que tant de ressources d'instruction offraient à la curiosité de Peiresc. Il ne devait pas cependant négliger l'étude du droit, à laquelle il réservait le meilleur de son temps. Aussi, rentré à Aix à la fin de 1603, il y avait conquis avec éclat le grade de docteur le 18 janvier 1604. Mais toujours désireux d'accroître ses connaissances, le jeune homme obtint de son père de reculer encore son entrée au parlement pour donner satisfaction à un désir d'apprendre qui, avec l'âge, devenait toujours plus impérieux.

La ville d'Aix était aussi, à cette époque, un milieu singulièrement propre à contenter sur ce point ses désirs : archéologues, érudits, lettrés, poètes même, il y trouvait à qui parler. Avec son sens droit et ferme, sa haute probité et sa grande situation, le président du Vair, qui y résidait alors, était lui-même un écrivain et un orateur d'un rare mérite. Venu de Normandie en Provence avec le duc d'Angoulême, grand prieur de France, le poète François Malherbe s'était également fixé en 1586 à Aix, où il avait épousé une veuve, Madeleine de Coriolis, fille d'un président du Parlement et issue d'une vieille famille du pays. Ami de du Vair, Malherbe préludait à la charge de poète de cour en rimant en l'honneur de Marie de Médicis une pièce de vers qu'il remettait à la nouvelle reine de France au moment où elle passait par Aix pour rejoindre à Lyon son mari. En dépit de la différence des âges, Peiresc avait inspiré à du Vair et à Malherbe une très vive affection. Ce dernier que son humeur, plus encore que les nécessités de sa carrière, devait séparer de sa femme jusqu'à la fin de sa vie, ne cessa jamais cependant d'être tenu au courant des

moindres incidens qui pouvaient survenir dans sa famille, grâce aux lettres que son ami lui adressait avec une ponctuelle régularité.

A côté des satisfactions élevées que Peiresc trouvait dans un pareil commerce, il goûtait aussi le plaisir de se livrer à sa passion de collectionneur dans une contrée où abondaient les souvenirs et les monumens du passé. La capitale de la Provence comptait déjà à cette époque des amateurs et des curieux réputés, parmi lesquels on citait en première ligne Antoine de Bagarris, sieur de Rascas, possesseur d'un grand nombre d'objets d'art, de statues dont « cinquante colosses, » de bas-reliefs, de vases antiques et de médailles, et qui, dès la fin de 1602, était appelé à la garde du Cabinet du roi. Un autre amateur, le conseiller François du Perrier, — celui-là même que Malherbe devait rendre célèbre par l'ode qu'il lui adressait à la suite de la mort de sa fille, — avait hérité de son grand-père, Gaspard du Perrier, d'une collection de médailles qu'en 1608 les États de Provence achetaient au prix de 5 000 écus pour en faire présent à Henri IV. Enfin un notaire royal, Boniface Borilli, descendant d'une longue lignée de tabellions, — son étude était depuis plus de deux cents ans dans sa famille, — commençait également à former une collection que Louis XIII, à son passage à Aix en 1622, honorait d'une visite, au cours de laquelle il offrait en cadeau son propre baudrier au brave tabellion, à qui une si haute faveur tournait complètement la tête.

Les relations nouées entre du Vair et Peiresc étaient bientôt devenues si cordiales que le président, ayant été appelé à la cour en 1605, n'avait pu se séparer de son jeune ami et l'avait décidé, ainsi que Malherbe, à l'accompagner à Paris où il l'introduisit dans la compagnie des hommes éminens qu'il y connaissait lui-même. On peut penser qu'avide de s'instruire comme il l'était, le jeune homme se trouvait là dans son élément. Mais l'occasion de voir encore du nouveau et d'étendre le cercle de ses relations se présentait pour lui dès l'année suivante. C'est probablement, d'ailleurs, d'après les conseils et muni des recommandations de du Vair, — qui lui-même avait été autrefois envoyé en mission en Angleterre, — que Peiresc acceptait d'être attaché à l'ambassade d'Antoine de la Baroderie à Londres. Il y était accueilli par les savans et les érudits le plus en vue, tels que Camden, Robert Cotton et Barclay. Le petit séjour qu'il fit ensuite en Hollande, à

son retour, devait laisser dans son esprit une impression encore plus profonde. Par la conscience et l'étendue des recherches de ses savans dans tous les ordres d'études, la Hollande avait depuis longtemps attiré l'attention de Peiresc. Dès son séjour à Padoue, il était en correspondance suivie avec la plupart des hommes distingués de ce pays, entre autres avec de l'Écluse, à qui il faisait des envois de plantes du Midi. Il eut donc grand plaisir à s'arrêter à Leyde pour s'entretenir avec lui ainsi qu'avec Scaliger. A la Haye, il voyait Grotius, qu'il devait plus tard retrouver à Paris, après son évasion du château de Lövenstein. En Belgique, il visitait la collection d'antiquités du peintre Wenceslas Cœberger, celle du bourgmestre d'Anvers Nicolas Rockox, et il recevait au château de Beaumont l'hospitalité du prince de Croï.

Après cette longue absence, Peiresc rentrait enfin à Aix, où il héritait de la charge de conseiller au Parlement dont son oncle était titulaire. Installé dans cette charge le 24 juin 1607, il y acquérait bientôt, grâce à son intelligence et à sa droiture, l'estime affectueuse de ses confrères. Mais ses fonctions étaient loin de suffire à son activité, et sa correspondance, ainsi que ses études très variées, se disputaient ses loisirs. Avec son mérite et sa fortune, il était en droit d'aspirer aux mariages les plus enviables. Son père le pressait en vain de fixer son choix, et, voyant son peu d'empressement à cet égard, il avait même préparé pour lui un établissement aussi honorable qu'avantageux. Peiresc déclinait respectueusement ses propositions. Jaloux de conserver son indépendance pour se livrer tout entier à ses chères études, il devait toujours, comme l'a dit un de ses amis, « mésestimer les femmes. » Son année était partagée entre sa résidence à Aix, où il avait sa bibliothèque et ses collections, et Belgentier, où il faisait de fréquens séjours. Son amour très vif de la campagne et de la nature l'y attirait de plus en plus. La situation de Belgentier explique assez, du reste, la prédilection que ce coin de terre lui avait inspirée. Bâtie dans une espèce de cirque naturel formé par les montagnes, l'habitation basse et spacieuse a conservé sinon ses dispositions intérieures, du moins son aspect ancien, tel que nous le montre la gravure d'Israël Silvestre exécutée vers le milieu du XVIIe siècle (1). Avec les grands arbres qui la dominent, des ormes, des eucalyptus et quelques vieux platanes peut-être contempo-

(1) Elle appartenait alors au baron de Rians, neveu et héritier de Peiresc.

rains de Peiresc, elle semble plutôt une exploitation rurale qu'un château. Près d'une longue terrasse, un pont dissimulé sous sa parure de lierre enjambe le Gapeau qui borde le jardin. La gracieuse rivière, assez près de sa source en cet endroit, épand entre des roches moussues ses eaux rapides et claires, grossies çà et là par les ruisseaux qui descendent des sommets voisins. Des érables, de grands saules, des frênes et des chênes se pressent sur ses bords et joignent de l'une à l'autre rive leurs cimes qu'escaladent des lianes de chèvrefeuilles ou de clématites, dont le fouillis impénétrable dérobe, en certains endroits, la vue du petit cours d'eau. La vallée déjà assez étroite est parsemée des plantes les plus variées, dont le parfum très vif se mêle au printemps à celui des arbres en fleurs, des cerisiers surtout, qui abondent dans la contrée. Tout respire la gaieté, la paix, la fécondité, et les montagnes aux profils austères ajoutent leur beauté grandiose au charme de l'aimable retraite qu'elles abritent de toutes parts. Sur leurs flancs, une flore très riche offrait à Peiresc les plus intéressantes herborisations, et les découvertes fréquentes de monumens ou d'objets anciens faites dans les environs lui fournissaient aussi l'occasion de contenter sa passion toujours plus vive pour l'archéologie.

C'est ainsi que s'écoulait sa studieuse existence quand du Vair, nommé en 1616 chancelier de France, l'attira de nouveau à Paris, où il demeura près de sept années. Sans parler de quelques amis anciens qu'il y retrouvait, Malherbe notamment, Peiresc entrait successivement en relations avec des érudits tels que N. Le Fèvre, Jacques Bongars, les frères Sainte-Marthe, Nicolas Rigault, Saumaise, les de Thou et surtout les frères du Puy, pour lesquels il conçut et montra jusqu'à sa mort la plus tendre amitié. Dans ce cercle d'esprits distingués, il tenait dignement sa place et pouvait à son gré satisfaire toutes ses nobles curiosités. C'est en 1621 qu'il avait personnellement connu Rubens, avec lequel Rockox et Gevaert, le greffier d'Anvers, l'avaient depuis quelque temps déjà mis en relations. Une étroite intimité s'était aussitôt établie entre eux, fondée sur la similitude des goûts et sur une courtoisie pareille, et nous avons montré ici même ce qu'était leur mutuel attachement, en citant de nombreux extraits des lettres si affectueuses et si vivantes qu'ils échangeaient entre eux (1).

(1) La première de ces lettres est datée du 27 octobre 1621. Voyez la *Revue* du 1er mai 1897.

Bien qu'il eût conservé sa charge de conseiller au parlement d'Aix, Peiresc avait été nommé en 1618 abbé commendataire de Notre-Dame de Guîtres en Guyenne. C'était une abbaye en ruine, dont l'église avait été dévastée par les huguenots en 1570 et le couvent abandonné. Au lieu de profiter des revenus attachés à ce titre, Peiresc, avec son désintéressement habituel, s'était appliqué à remettre en état la chapelle et à recruter de nouveau un personnel religieux pour le monastère. Mais à distance, l'administration de Guîtres était chose difficile et devait lui causer maint ennui (1). Les lettres qu'il en recevait ne lui apportaient le plus souvent que des nouvelles faites pour l'attrister. « Je n'en vois jamais, disait-il, que ma santé n'en soit altérée, et il serait nécessaire pour ma santé que je n'en visse jamais. » A force de persévérance, il était cependant parvenu à rétablir l'ordre dans son abbaye. En 1623, en revenant de Paris, il était allé la visiter pour juger par lui-même de l'état des choses, et il n'avait pas manqué de voir dans les villes qui se trouvaient sur son paysage, à Bordeaux notamment, les monumens et les hommes qui pouvaient l'intéresser.

A son retour à Aix, Peiresc avait repris l'existence calme et active qui convenait à ses goûts. Il pouvait à son gré s'occuper de ses collections, de ses lectures, de ses recherches et de sa correspondance, toujours plus étendue. Bon et serviable, il était reconnaissant des moindres attentions qu'on avait pour lui, et, quoique sa fortune ne fût pas très considérable, grâce à sa bonne administration et à la modération de ses désirs, il trouvait toujours de l'argent pour venir en aide à des infortunes imméritées et pour encourager les savans, les hommes de lettres ou les artistes. Parlant de lui, Chapelain vante « ce célèbre vertueux qui fait honneur à la Provence et qui a des correspondances partout où il y a du mérite et de la bonté. » Personne n'a jamais eu le cœur plus dévoué, plus tendre pour ses amis. A la mort du chancelier du Vair, en 1621, sa douleur avait été très profonde, et dans une lettre qu'il écrivait à Rome à Barclay (18 août 1621), il exhalait toute la vivacité de ses regrets. « Ce n'est point, disait-il, une perte réparable, ni qui me touche moi seul. Tout ce pauvre État y a assez bonne part; mais cela ne diminue rien de la mienne... C'est la vérité que je ne me puis résoudre, et j'ai bon besoin que Dieu

(1) Voyez à ce propos : *Peiresc abbé de Guîtres*, par A. de Lantenay; in-8°, Bordeaux, 1888.

m'assiste après m'avoir si rudement visité... Je suis encore si étourdi que je ne sais ce que j'écris, ni comme j'écris. »

Et peu de temps après, revenant sur cette perte : « Je me suis tellement laissé aller à ma douleur ces jours passés, écrit-il à des amis affligés comme lui, qu'il ne me semble plus bienséant d'entreprendre de consoler les autres, puisque je l'ai si mal su pratiquer sur moi-même. » Désireux de laisser un témoignage durable de sa reconnaissance envers celui qu'il considéra toujours comme son bienfaiteur, il donna tous ses soins à une publication des œuvres de du Vair éditée avec luxe et dont il distribua à ses frais un très grand nombre d'exemplaires autour de lui.

D'une constitution très délicate, Peiresc vécut toujours avec la plus grande sobriété. La gravure de Mellan nous montre la maigreur de son visage; mais ses biographes s'accordent pour vanter la douceur de sa physionomie et la vivacité du regard de ses yeux bleus. Très simple dans sa mise, il aimait la plus méticuleuse propreté. En dépit de l'extrême régularité de son régime, sa santé était souvent fort éprouvée, et, par conscience, il s'était cru obligé de se démettre de ses fonctions de conseiller; mais sur les instances de ses collègues, il les avait reprises. Pendant la peste de 1628, il s'était retiré à Belgentier, où il demeura près de trois ans, sujet à des accès de maladie de plus en plus fréquens qu'il supportait avec une patience et un courage admirables. Il conserva, tant qu'il le put, son activité; au milieu des souffrances les plus cruelles, il restait affable, plus occupé des autres que de lui-même. Sa sérénité en face de la mort ne se démentit pas un instant; elle devait se manifester par des traits touchans où se peint toute la bonté de sa nature. L'avant-veille de cette mort, le 22 juin 1637, il avait, devant ses serviteurs et quelques amis, dicté son testament officiel, une pièce longue et remplie de dispositions généreusement prises en faveur de tous ceux qui lui étaient chers. Fatigué de l'effort qu'avait nécessité la rédaction de cet acte, il n'eut même pas la force de le signer, et cependant le lendemain, se sentant encore un devoir d'amitié à remplir, il avait l'énergie de dicter à son secrétaire un dernier billet adressé à son frère et dans lequel il le priait instamment d'obtenir, s'il le pouvait, du cardinal Barberini, le prieuré de Saint-Léon, que depuis longtemps il sollicitait pour son ami, M. Du Puy de Saint-Sauveur. « Puisqu'il plaît à Dieu de me rappeler, dit-il à son cher Valavès, et que nous n'avons jamais eu, vous et moi, qu'une même volonté,

je vous conjure, par cette sainte union qui a toujours été entre nous, de continuer, après ma mort, le dessein que j'ai eu de servir ces messieurs dont vous connaissez le mérite, et que j'ai tellement honorés et estimés, que je meurs avec ce seul regret de ne leur avoir pu donner en effet le témoignage du désir que j'avais eu de leur rendre ce petit service... C'est ce que, ne pouvant écrire, j'ai voulu dicter à mon secrétaire. Adieu, mon cher frère, priez Dieu pour moi. » Quelques heures après, Peiresc mourait entre les bras de Gassendi, le fidèle ami de ses dernières années.

II

A la suite des guerres intestines qui depuis si longtemps désolaient la France, le besoin d'une vie plus tranquille et plus sûre s'était fait peu à peu sentir. Au contact d'une cour élégante et polie, près de laquelle les poètes et les artistes étaient en honneur, les hommes qui avaient le goût des choses de l'esprit, lettrés ou savans, assez isolés, jusque-là, commençaient à se grouper, à frayer les uns avec les autres. On regardait à côté de soi, on essayait de se connaître; on savait quels étaient chez nous et à l'étranger les contemporains les plus remarquables par leur savoir ou leur talent; on s'intéressait à leurs travaux, on les visitait. La philosophie, le droit, la politique sociale, l'exégèse et l'histoire comptaient partout des écrivains distingués. En même temps qu'une étude plus attentive de l'antiquité portait les érudits à compléter et à reviser les textes de tous les auteurs anciens et à dresser ainsi comme le bilan du passé, d'autres s'efforçaient d'ajouter aux connaissances acquises par des observations rendues plus précises, grâce à la découverte d'instrumens perfectionnés.

C'était là un moment d'expansion féconde, et personne n'a plus efficacement contribué que Peiresc à rapprocher les uns des autres les lettrés et les savans des divers pays pour faire d'eux, dans l'Europe entière, comme une seule famille d'honnêtes gens, famille laborieuse et unie. Sa situation indépendante, son activité, sa curiosité toujours en éveil, et surtout sa bonté parfaite conspiraient pour lui assurer ce titre de *Procureur général de la littérature* que Bayle lui a si justement décerné. Avec son tact naturel et sa bonne éducation, Peiresc avait déjà acquis, avant de quitter la Provence, assez d'usage du monde pour être bien accueilli partout où il se présenterait, assez de savoir personnel

pour profiter de toutes les ressources d'étude qu'il rencontrerait sur son chemin, et ses nombreux voyages devaient encore développer en lui une ardeur d'apprendre qu'il conserva toute sa vie. Son humeur sociable lui venait sur ce point puissamment en aide. Désireux d'approcher les hommes les plus éminens de son époque, il arrivait bien vite avec eux à une étroite intimité. Sa perspicacité lui faisait découvrir le vrai mérite partout où il se trouvait et, grands ou petits, il jugeait les gens avec la plus entière liberté d'esprit. Très sincèrement religieux et catholique pratiquant, il avait pour amis non seulement des princes de l'Église et de simples curés de campagne, mais des protestans, comme Samuel Petit de Nîmes, ou des israélites, comme « le bon rabbin » Azubi de Carpentras. Dans tous les pays, il comptait les amitiés les plus sûres et les plus dévouées. Il avait hâte de reconnaître, par les attentions les plus délicates, les bons procédés qu'on avait eus à son égard, et ses présens, toujours appropriés aux goûts de ceux auxquels il les destinait, étaient offerts avec une simplicité et une bonne grâce qui ajoutaient singulièrement à leur prix.

On conçoit que, dans ces conditions, la correspondance de Peiresc ait été fort étendue. Très ordonné sur ce point comme en toutes choses, « il corrigeait, notait et apostillait, nous dit J. Bouchard, qui fut un de ses hôtes, toutes les lettres qu'il recevait, » puis les faisait « transcrire dans un registre, comme il faisait aussi de toutes celles qu'il envoyait. » Ces registres, dont un grand nombre sont déposés à la *Bibliothèque Inguimbertine* de Carpentras, sont pour nous aujourd'hui doublement précieux. Outre qu'ils nous ont conservé bien des copies de lettres maintenant disparues, ces copies, dont quelques-unes sont corrigées de la main de Peiresc, sont aujourd'hui bien plus facilement lisibles que les originaux dont l'écriture minuscule et indéchiffrable a plus d'une fois découragé la patience de ceux qui voulaient les consulter. Bien qu'il eût pu, ainsi que le faisaient alors la plupart des érudits, employer le latin ou l'italien dans sa correspondance, Peiresc s'est presque toujours servi du français (1). Son style, très naturel et très précis, a du trait, de la saveur. Avec une singulière propriété d'expression, ses images sont vives et ses tours très personnels.

Après ces pérégrinations à travers l'Europe, Peiresc s'était

(1) Cependant, sur la demande de Rubens, qui, de son côté, employait l'italien, c'est aussi en italien qu'il lui écrivait.

assuré dans tous les pays des correspondans. Le nombre en est considérable, et ses contemporains les plus illustres par leur situation, leur savoir ou leur talent figurent sur cette longue liste. Il aurait souhaité que tous ceux qu'il aimait pussent se connaître et de son mieux il s'appliquait à servir de lien entre eux. Un de ses amis devait-il partir pour quelque voyage, il rédigeait aussitôt pour lui une note détaillée de toutes les personnes et de toutes les choses qu'il devait voir sur son chemin, et non seulement il lui donnait des lettres de recommandation auprès des gens, chez lesquels il voulait l'introduire, mais il le chargeait pour eux de cadeaux qui assuraient au voyageur le meilleur accueil. Partout, d'ailleurs, à Paris, à Anvers, en Italie, en Allemagne et jusque dans le Levant, il avait lui-même des agens chargés de le tenir au courant de ce qui se passait dans ces divers pays, d'acheter pour lui les objets antiques ou curieux qu'on lui signalait et de les lui expédier. Nos consuls, les religieux des différens ordres recevaient de lui des instructions et avaient avec lui des comptes ouverts.

Le difficile était d'assurer la régularité des envois qui lui étaient adressés ou de ceux qu'il voulait faire lui-même. En ce temps, en effet, les occasions étaient rares. Dans la plupart des contrées il n'existait pas de voies de communication, et les chemins, quand il y en avait, étaient souvent impraticables. D'un pays à l'autre, la guerre interceptait les lettres et interdisait toutes les relations. La mer n'était pas plus sûre; la Méditerranée était sillonnée par les corsaires barbaresques; la peste, qui régnait fréquemment, imposait aux navires des quarantaines prolongées ou mettait entre les diverses provinces des barrières infranchissables. C'étaient alors de longs retards et d'inévitables détériorations pour les colis expédiés : on passait les livres et les manuscrits au vinaigre; les animaux envoyés vivans mouraient pendant les traversées; les plantes fraîches se desséchaient ou pourrissaient; les vins ou les liqueurs se gâtaient ou étaient bus en route.

Rien ne rebute Peiresc. Il est au courant de tous les moyens de transport; il guette les occasions, il les provoque. Il sait quels sont les départs des coches, des courriers, des navires; il s'efforce de créer lui-même des services réguliers et de leur assurer des subsides. Il surveille les emballages; il connaît la moralité des voituriers, des patrons de bateaux, et il sait le degré de confiance

qu'on peut accorder à chacun d'eux. Il les presse, les gourmande; il poursuit de ses réclamations les retardataires et les négligens; il s'ingénie pour obtenir en Asie Mineure et en Tunisie la restitution des objets capturés par les pirates. Il voudrait qu'on établît des taxes régulières pour les expéditions et « qu'on ne payât pas plus de 20 sols la livre pesant » pour les ballots de livres. Il prie ceux de ses correspondans qui, par délicatesse, veulent d'avance affranchir le port des paquets, — des *fagots*, comme on disait alors, — de n'en rien faire, car il y a plus de sécurité à ne payer qu'à l'arrivée, à la remise en mains propres, « les voituriers étant plus soigneux d'aller rendre ces *fagots* sous l'espérance du paiement, plutôt que lorsqu'ils ne s'attendent plus à rien avoir. » Il insiste pour qu'on lui dise exactement le temps qu'à duré chaque envoi et l'état dans lequel il est parvenu à destination. Il déploie, en un mot, l'activité et la vigilance d'un véritable directeur des postes, qui aurait à créer tous ses services, et il fait ainsi bénéficier les autres des soins qu'il prend pour lui-même.

Au point de vue moral, il n'épargne pas non plus sa peine. Sans mêler jamais à ses démarches aucune vue personnelle d'intérêt ou d'ambition, de son mieux, il s'applique à encourager les études qui n'ont pour objet que la recherche de la vérité. Sa générosité égale sa modestie; il a toutes les ardeurs et aucun amour-propre. Il est d'ailleurs si sévère pour lui-même et si peu désireux de produire que, malgré son savoir, il n'a jamais rien publié de son cru. Mais science, histoire ou littérature, il est au courant de toutes les questions, et il connaît personnellement tous ceux qui s'en occupent. Avec eux, il ne se perd pas en paroles inutiles; il va droit au but; il les pousse, les confesse et très judicieusement il compare leurs solutions à celles qu'il s'est déjà procurées d'autre part. Sans se lasser, il interroge; il harcèle ceux qui ne répondent pas; il les fait presser par autrui et charge des tiers de leur renouveler ses demandes, jusqu'à ce que, de guerre lasse, ils s'exécutent. « Il ne faut pas, écrit-il à son ami Du Puy, que vous laissiez le sieur Rigault en repos jusqu'à ce qu'il ne m'ait dit son avis. »

Les plus grands savans, les inventeurs, tous ceux qui ont devancé leur époque sont ceux qui l'attirent le plus. Il discerne leur valeur, le mérite de leur méthode, la nouveauté de leurs vues; mais, tout en ne leur épargnant pas la louange, il démêle ce qu'il peut y avoir de douteux, d'incomplet ou d'erroné dans leurs théories, et il leur soumet ses objections. Ainsi qu'il le dit dans

une autre lettre à Du Puy (28 juillet 1629), il convient « de fournir de la matière à ces grands personnages, d'exercer leur bel esprit et d'aller fouiller dans leur grande lecture des choses non communes pour en arracher des notices auxquelles ils n'auraient pas daigné penser si on ne les avait pas chatouillés de la sorte, ce qui m'a d'autres fois réussi fort à souhait, envers feu M. de la Scale et autres grands hommes de lettres. »

Tous les efforts de Peiresc tendent à mettre les *honnêtes gens* en rapport les uns avec les autres de manière à faire concourir leurs travaux au bien de l'humanité. Prêchant d'exemple, il accueille de son mieux les lettrés ou les savans qu'on lui adresse, il les reçoit chez lui et les comble de prévenances. Chacun de ces visiteurs devient un ami de plus, sur lequel il peut désormais compter et qui lui servira à son tour pour nouer de nouvelles relations. Aussi sa maison d'Aix est-elle un centre où se réunissent tous les érudits de la Provence. Les voyageurs se détournent de leur route pour l'y visiter, pour y voir les collections qu'il a rassemblées. Cette maison, dit Gabriel Naudé, « ressemblait à un marché très fréquenté, rempli des marchandises les plus précieuses provenant des deux Indes, de l'Éthiopie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre et des provinces voisines. Aucun navire n'entrait dans les ports de France sans apporter pour Peiresc des statues de marbre, des manuscrits samaritains, coptes, arabes, hébreux, chinois, grecs, les restes de l'antiquité la plus reculée. »

A Paris, par la nature même de son esprit et de son caractère, Peiresc servait également de lien entre les hommes intelligens dont il faisait sa société. Nous avons vu qu'il était heureux de rencontrer chez du Vair plusieurs écrivains distingués avec qui il s'entretenait des choses qui les intéressaient. Ces réunions d'abord peu suivies et irrégulières devaient, avec le temps, prendre plus d'importance, et personne plus que Peiresc n'applaudit à leur succès. Aussi, plus tard, sachant tout le plaisir qu'il lui ferait, le P. Mersenne s'empressait de lui écrire de Paris : « Nous avons maintenant une Académie française qui se tient chez M. le Garde des Sceaux (Pierre Séguier) qui en est, et M. Servien, Bautru, Balzac et les autres. Ils donnent la loi au langage et feront une grammaire et un dictionnaire... Si elle dure, nous en devons attendre un grand fruit (1). » Les désirs de Peiresc s'étaient réalisés,

(1) Lettre du 2 août 1634.

et ses efforts personnels avaient efficacement préparé un si louable résultat.

On comprend l'intérêt que peut offrir la collection des lettres d'un excitateur d'idées tel que l'était Peiresc, et la liste de ses correspondans, où, à côté des plus grands personnages, figurent des diplomates, des artistes, des lettrés, des jurisconsultes, des orientalistes, des érudits, des poètes et des savans, montre assez la diversité des sujets qui sont traités dans ses lettres. Quels que soient ses goûts et ses occupations, tout lecteur de cette correspondance trouvera son compte dans cette vaste encyclopédie qui, sur les matières les plus variées, fournit des informations aussi nombreuses que sûres. C'est comme un immense répertoire où l'on apprend non seulement à bien connaître la France de cette époque, mais à aimer le noble esprit qui en a tracé une peinture si fidèle et si attachante.

III

Le savoir de Peiresc était, nous l'avons dit, très étendu, et sa curiosité vraiment universelle le portait tour à tour aux recherches les plus différentes. A cette époque, d'ailleurs, l'étude des sciences était bien loin d'offrir la complexité qu'elle présente aujourd'hui. Le domaine de chacune d'elles n'étant pas encore rigoureusement délimité, les savans ne demeuraient pas cantonnés dans les innombrables spécialisations auxquelles les condamne aujourd'hui l'extrême multiplicité des observations et des faits. Un grand esprit pouvait en embrasser l'ensemble et pressentir ou entrevoir les liens qu'elles ont entre elles. Peiresc fut un de ces esprits. Sa culture classique lui permettait de se rendre compte de l'état général des sciences dans l'antiquité et, par son instruction aussi bien que par sa propre intelligence, il était à même de se tenir au courant des progrès que les découvertes récentes venaient de réaliser dans chacune d'elles. Il abordait leur étude, non pas d'une façon systématique et abstraite, ainsi que trop souvent on l'avait fait jusque-là, mais avec un esprit à la fois très libre et très ouvert. Profondément religieux, il ne craignit jamais que ses croyances pussent être compromises par l'indépendance absolue avec laquelle il poursuivait la recherche de la vérité. « Le livre de la nature, disait-il, est le livre des livres et il n'y a rien de si concluant que les observations des choses elles-mêmes dont le

cours est si constant, quelques vicissitudes et révolutions qu'il puisse y avoir, où la grandeur de Dieu paraisse davantage et soit capable de nous faire élever l'esprit humain, quand tout est bien pesé et examiné comme il faut. »

Dans cette libre enquête sur le passé, Peiresc mettait une conscience scrupuleuse à vérifier les textes, à les éclairer par les commentaires les plus judicieux. Son esprit avait besoin de précision et de clarté. Aussi attachait-il un soin particulier à tout ce qui concernait les questions de mesure chez les anciens. Les mesures du temps, de l'espace, les mesures de capacité, de poids et la valeur comparative des diverses monnaies aux différens âges, firent durant toute sa vie l'objet de ses préoccupations. Il avait eu la joie d'acquérir un calendrier constantinien, aujourd'hui perdu, mais qu'il envoya, sur sa demande, au pape Urbain VIII et que Rubens aurait vivement désiré avoir en communication. Pour les mesures de capacité, il avait réuni dans ses collections un grand nombre de vases, de coupes et de cuillers en métal, trouvés dans des fouilles faites en Provence, et il cherchait constamment à se procurer des dessins très soigneusement cotés de récipiens analogues trouvés dans d'autres contrées, pour en comparer entre elles les contenances. Son cabinet n'était pas moins riche en poids ou en monnaies de tous les temps et de tous les peuples. Jaloux comme il l'était d'apporter dans ses observations l'exactitude la plus complète, Peiresc se tenait au courant des découvertes qui, à cette époque, venaient de prolonger la portée de notre vue, soit en rapprochant de nous par le télescope les astres les plus éloignés, soit en grossissant, à l'aide du microscope, les plus petits objets pour mieux en étudier la forme et la structure. Comme Pascal, comme Huygens, il avait le pressentiment des merveilles que ces lunettes ainsi perfectionnées devaient nous révéler dans la composition de l'univers; comme eux aussi, il se sentait attiré par la mystérieuse poésie de ce double infini dont l'immensité ou la petitesse, tout en nous apparaissant toujours plus merveilleuses, se déroberont toujours à nos investigations.

Les sciences exactes, celles qui sont régies par les nombres et, en particulier, l'astronomie, passionnaient Peiresc. Il avait de bonne heure suivi les travaux de Galilée et applaudi à ses découvertes. La vallée de Belgentier, étroite et resserrée entre des montagnes assez élevées, ne lui permettant pas de découvrir une étendue de ciel suffisante, il s'était fait construire à Aix un obser-

vatoire pour faire lui-même des observations sur le cours des astres et il en tenait un journal quotidien. Aux approches des éclipses, tous ses serviteurs, tous ses amis du voisinage étaient sur pied, munis d'instructions détaillées pour étudier avec toute la précision désirable les phases successives du phénomène. Il aurait voulu aussi qu'on notât dans chaque région les courans des vents régnans et qu'on établît de distance en distance des postes pour en déterminer la force et la vitesse. La formation des diverses roches, leur composition, celle des stalactites qu'on trouvait dans les grottes du voisinage, la présence dans plusieurs de ces grottes de crânes et d'ossemens humains et leurs dimensions relatives attiraient tour à tour son attention. Il soupçonnait l'importance de l'étude des fossiles et s'étonnait que tant de siècles se fussent écoulés sans qu'on songeât à s'occuper de ces restes du passé. Les études sur la constitution du corps humain ne lui étaient pas non plus étrangères. Sans doute, il avait conservé encore bien des préjugés de son temps. C'est ainsi qu'il ne rejette pas d'emblée la nouvelle qu'on lui a donnée comme positive « d'un prunelier greffé sur l'estomac d'un Espagnol, » et qui y aurait pris racine. Sans ajouter une foi entière à une pareille fable, il trouve que cette chose, « certainement bien merveilleuse, mériterait d'être approfondie, » et il en voudrait avoir « une information solennellement authentique. » De même, quand son frère Valavès est sur le point de partir pour l'Angleterre, il le prie de ne pas quitter Londres « sans s'informer soigneusement de cette nouvelle maladie, ou charme, par le moyen de laquelle les femmes enceintes ne souffrent aucune douleur et les hommes, leurs maris, endurent les maux de cœur durant toute leur grossesse. On me montra, ajoute-t-il, un médecin qui en était atteint en sa propre personne. Il est bon de s'en éclaircir, si cela a continué ou non. » Au moment où il écrit ainsi (1608), Peiresc, il est vrai, est encore jeune, et il commence à se méfier. La chose lui paraissant anormale, il réclame des renseignemens plus formels. Il a plus tard des exigences plus sévères, et il voudrait que les expériences fussent entourées de toutes les précautions possibles; « il s'assure qu'on y rencontrerait des merveilles, si on les suivait à la piste les unes des autres. » Avec Gassendi, « il fait des observations très approfondies » sur le cadavre d'un condamné à mort, dont la Cour d'Aix a donné le corps aux professeurs de médecine « une heure et demie après qu'il avait été pendu et étranglé. »

Des premiers, il se rallie aux théories de Harvey sur la circulation du sang, et justement préoccupé, d'autre part, des avantages d'une bonne hygiène, il s'intéresse vivement aux recherches du médecin Cornaro sur la nourriture et il s'empresse de se faire envoyer aussitôt qu'ils ont paru ses livres : la *Vita Sobria* et *de Salubri Potu*. Un de ses correspondans lui ayant parlé d'une espèce d'animaux qu'on trouve aux Indes Hollandaises et « qui sont le tiers entre l'homme et le singe, » sans le contredire, il voudrait que « cette relation qui en a été faite fût bien appuyée. » De même, il n'ajoute pas grande confiance à tout ce qui se dit de l'extrême longévité de certains vieillards ; il se plaint des légendes qui ont cours à ce sujet et de la difficulté qu'on a souvent de découvrir la vérité sur ce point.

En tout, il a besoin d'un terrain solide et, avant d'admettre un fait qui lui paraît douteux, il demande qu'on le contrôle avec soin. Aussi déplore-t-il les récits fantaisistes faits par les voyageurs et les fables accréditées par eux sur la faune et la flore des pays lointains qu'ils ont visités. Il estime d'ailleurs que la réalité est encore plus curieuse et plus intéressante que toutes leurs inventions. Quand des occasions s'offrent à lui de bien connaître des animaux alors assez rares et qu'on lui envoie d'Asie ou d'Afrique : des tortues, des crocodiles, une gazelle, etc., il observe de près leurs habitudes et leur structure. Par deux fois, il a reçu des caméléons venant des côtes barbaresques; plusieurs sont morts en route et ceux qui restent lui arrivent en assez piteux état. Il s'ingénie « à les ravigourer par un repas de cinq à six douzaines de vers de farine et de deux douzaines de sauterelles ; » il étudie leurs mouvemens, leurs changeantes colorations dont il cherche à déterminer les causes et, quand ils sont morts, il les dissèque lui-même pour bien connaître leur conformation. Une autre fois, des ossemens de grande dimension lui ayant été adressés comme provenant d'une race de géans qui peuplait l'Afrique, il n'est pas longtemps à découvrir que ce sont là des fragmens de squelettes d'éléphans. Il attire lui-même à Belgentier un éléphant qui, amené d'Italie, passait dans le voisinage. Sa présence fait le bonheur de Peiresc et pendant trois jours qu'il le garde, « il le considère bien à son aise et avec grand plaisir, ne l'ayant pas laissé dépayser qu'il ne l'eût fait peser contre quelques six-vingt boulets de canon. » A son départ, l'animal connaît déjà, aussi bien que son gouverneur, son hôte qui, enhardi peu à

peu, « se laisse porter jusqu'à ce point de curiosité ou, pour mieux dire, de folie, que de lui mettre la main dans la bouche et de lui empoigner une de ses dents maxillaires pour en mieux connaître la forme. »

Peiresc avait beaucoup aimé les chiens dans sa jeunesse et plus tard, pour se débarrasser des souris qui rongeaient ses manuscrits, il leur avait, comme beaucoup de lettrés de ce temps, préféré les chats qu'il détestait d'abord. Il s'était dès lors mis en quête des plus belles espèces et c'est à lui qu'est due la propagation en France des angoras dont il appréciait fort le poil long, « soyeux et délicat. » On ne saurait dire avec quelle sollicitude il cherchait à conserver la pureté de leur race, surveillait leurs portées, envoyait à ceux de ses amis chez lesquels il pensait qu'ils seraient le mieux traités « les plus jolis chatons » et s'informait dans chacune de ses lettres de leur gentillesse et de leur santé.

Mais plus encore qu'aux animaux, Peiresc s'est intéressé aux plantes. La botanique était sa science favorite et ce n'était pas pour lui une étude morte. Il a certainement grand souci de toutes les publications qui ont trait à la nomenclature et à l'histoire des végétaux. De bonne heure, il a été en relations avec les principaux botanistes de l'Europe ; il est empressé à leur signaler les omissions ou les erreurs de leurs livres et il voudrait que les descriptions ou les images qu'ils donnent des plantes fussent de la plus rigoureuse exactitude. Toutes les fois qu'il le peut, il leur adresse des dessins exécutés sous ses yeux pour rectifier des planches défectueuses, pour suppléer à celles qui manquent. Mais avant tout, il tient à connaître lui-même ces plantes vivantes, à les découvrir dans les lieux où elles poussent et à les y observer. Il est un herborisateur passionné, et le pays qu'il habite est merveilleusement propre à entretenir chez lui cette passion. Aux environs de Belgentier surtout, la flore est d'une richesse et d'une variété extrêmes, à raison de la diversité d'altitude et d'orientation des montagnes, de la proximité de la mer et de la constitution même des terrains. On y rencontre à la fois des plantes méridionales, alpestres et maritimes. Peiresc connaît tous leurs habitats, et il vante à ses amis, notamment à de l'Écluse, une certaine colline d'Anis, située dans son voisinage. Il aimerait à lui faire les honneurs de cette contrée « tant renommée pour les plantes singulières que les médecins y trouvent d'ordinaire... entre autres le vrai *Styrax*, qui fait une belle fleur blanche et bien souvent de la

gomme aussi odoriférante que celle qui vient d'Arabie (1). » Sur ce sol privilégié Peiresc voudrait acclimater tous les végétaux qu'en échange de ses propres envois, lui adressent ses correspondans de Paris, de Bretagne, de Hollande, d'Italie, de Portugal, d'Afrique, du Japon, de la Chine et de la Perse. Il reçoit des bulbes du cap de Bonne-Espérance, des semences du Levant, des plantes de tous les pays et il adresse de vifs reproches aux commissionnaires quand, par leur faute, ces plantes lui arrivent desséchées, pourries ou entamées par la dent des rats, qui « en mangent les bourgeons dans l'estive des navires. » Il prend grand intérêt à tous les jardins botaniques qui commencent à se répandre, s'informe de la façon dont les végétaux y sont classés, des soins qu'on prend pour leur conservation. Il vante à de l'Ecluse l'installation du *Jardin des Simples* que Richer de Belleval a créé à Montpellier et lui envoie un dessin du puits artificiel qu'il avait imaginé pour y garder les « plantes qui naissent ès lieux humides et froids, » comme les capillaires. Il applaudit au développement du Jardin du roi à Paris et à la nomination — comme auxiliaire de Guy de la Brosse et probablement sur la demande de ce dernier — de Vespasien Robin, « simpliciste du roi (2). »

Peiresc souhaiterait avoir lui-même « un petit coin en lieu commode pour être couvert durant l'hyver et secouru d'un poële durant la grosse rigueur du froid, ainsi que le pratiquait le prince palatin à Heidelberg, par le moyen duquel soin il conservait des orangers plantés en pleine terre, qui avaient le tronc gros comme la cuisse. » Attentif à tous les progrès d'une horticulture encore bien élémentaire, il s'applique à réunir à Belgentier toutes les variétés de légumes et d'arbres fruitiers qui conviennent le mieux à la région. Il cherche à se procurer des semences de choix, à corriger par des greffes « l'âpreté des sauvageons, » à obtenir par une culture intelligente les fruits les meilleurs et les plus beaux. Il a une nombreuse collection de pommiers, de poiriers et d'orangers de toute provenance, dont il éprouve la rusticité et compare les produits qu'il déguste en connaisseur et classe suivant leur saveur et leur fécondité. On lui a fait don de fraises du Canada

(1) Le curé actuel de Belgentier, l'abbé Jacquier, prêtre instruit et grand admirateur de Peiresc, me dit qu'il récolte encore du *styrax* sur le territoire de la commune et qu'il s'en sert comme d'encens dans son église.

(2) Il était depuis longtemps en relations suivies de lettres et d'échanges avec Robin, qui lui procurait un jardinier pour remplacer celui qu'il avait fallu renvoyer de Belgentier à la suite de plusieurs méfaits.

qu'il trouve excellentes, « plus aromatiques que les communes, voire quasi musquées, » et il en veut propager l'espèce. Il en envoie au directeur du jardin royal d'Hyères et à ceux de ses amis qui peuvent le mieux les répandre dans la contrée (1). On le voit, à côté du savant, nous retrouvons toujours chez Peiresc l'homme serviable et généreux, aussi ardent à la recherche de la vérité qu'empressé à être en toute occasion utile à ses semblables.

IV

La littérature et les arts n'étaient pas moins chers à Peiresc que la science et il ne les a pas moins bien servis. En même temps que les bons esprits d'alors travaillaient dans l'ordre politique à l'affermissement de l'autorité royale, les plus cultivés parmi eux s'employaient avec une efficacité pareille à la fixation de notre langue. Successivement épurée et assouplie par les efforts des âges précédens, celle-ci était désormais mûre pour la perfection. Parmi les lettrés de cette époque, Peiresc était un des plus instruits et des plus judicieux, et la pénétration, la curiosité de son intelligence devaient s'exercer dans le domaine entier de la littérature. Il aimait l'histoire et il voulait qu'elle fût écrite avec ordre, avec clarté, avec un souci constant d'impartialité et en s'entourant de toutes les lumières qui peuvent l'éclairer. Des premiers, il avait compris tout ce que les monumens des différens âges fournissent de ressources pour les mieux connaître. Inscriptions, bas-reliefs, statues, médailles, monnaies, armes, meubles et objets du culte étaient pour lui autant de documens aussi positifs que les écrits mêmes que nous a laissés l'antiquité, car ils peuvent très efficacement nous aider à comprendre les usages et les mœurs des peuples anciens, la grandeur et la décadence des civilisations disparues, la filiation et le caractère propres de chacune d'elles. Avec une sincérité absolue, il consultait toutes ces informations éparses, et sa passion pour l'archéologie alla toujours en augmentant. C'était pour lui l'étude par excellence, celle qui flattait tous ses goûts et qui contentait toutes ses aspirations. Dès sa jeunesse, nous l'avons dit, il avait commencé à acheter des livres, des pierres gravées, des objets curieux ou anciens de toute sorte. Un de ses manuscrits qui appartient au

(1) On peut consulter à ce propos l'intéressante conférence sur Peiresc faite par M. Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, le 11 mai 1894.

musée de Meermanno-Westhrenianum à la Haye (1), nous renseigne sur les acquisitions de médailles ou de monnaies qu'il faisait un peu de toutes mains dans ses voyages : « d'un marchand obscur... d'un lapidaire venu des Indes, d'un paysan qui fouille ordinairement dans la rivière de Seine à Paris. » Quant à la composition même de ses collections, deux volumes conservés au cabinet des Estampes (2) et accompagnés de dessins dont quelques-uns sont fort remarquables, nous montrent divisés par catégories les principaux objets qui s'y trouvaient rassemblés. Sans même parler des curiosités naturelles on trouve de tout dans ce précieux cabinet qui a, comme l'esprit de Peiresc, un caractère vraiment encyclopédique. Préparé comme il l'est, son possesseur arrive à découvrir la signification jusque-là ignorée de certains camées et il rêve même une publication dans laquelle les plus célèbres de ces camées seraient reproduits avec soin et accompagnés de savans commentaires, pour lesquels il s'était assuré la collaboration des érudits les plus réputés de ce temps : Rubens, Rockox et Gevaert en Flandre, le cavalier del Pozzo en Italie, les frères Du Puy, et Rigault en France. Un des premiers, il a distingué des différences entre les styles d'époques qu'on avait toujours confondues et il s'est préoccupé de la conservation et de l'étude des monumens du moyen âge que ses contemporains tenaient en assez médiocre estime. Ainsi que M. Léopold Delisle l'a fait observer avec raison : « Les notes qu'il a laissées sur le livre d'heures de la reine Jeanne de Navarre et sur la tapisserie de la bataille de Formigni donnent la mesure de l'exactitude et de la perspicacité avec laquelle il savait interroger les monumens. » Il croyait, par exemple, qu'on avait beaucoup exagéré l'antiquité de certaines sculptures de Saint-Denis dont on attribuait alors l'exécution aux carlovingiens et qui ne datent que de saint Louis. Désireux de fournir à l'étude de la Provence des documens positifs, il en fait par deux fois graver à ses frais la carte géographique et, vers 1620, il donne l'ordre de reproduire en Italie une suite de quinze pièces des tournois du roi René d'Anjou d'après des peintures originales.

L'histoire est d'ailleurs pour lui une chose qui se continue

(1) Ce manuscrit en deux volumes a fait l'objet d'une lecture de M. de Dompierre de Chauffepie à la Société royale de Numismatique de Bruxelles, le 7 juillet 1895.

(2) Sous le titre : *Raretés trouvées dans le Cabinet de feu M. de Peiresc;* in-fol. *Aa*, 53 et 54.

tous les jours et, bien qu'attiré par l'antiquité, il n'oublie pas le temps présent. Il est tenu au courant de ce qui se passe dans les divers pays de l'Europe, en Angleterre, en Espagne, en Italie. Quand il est à Paris, il suit de près le mouvement politique et rend un compte fidèle à son frère ou à ses amis des événemens dont il est témoin. Ses lettres contiennent les plus curieux détails sur le raccommodement du roi et de la reine-mère à Brissac, sur la rentrée de Marie de Médicis à Paris, sur la façon dont les principaux seigneurs compromis dans les luttes précédentes font leur soumission et cherchent à tirer leur épingle du jeu. Est-il à Aix, sa correspondance nous renseigne, par le menu, sur la vie de cette petite capitale, sur les démêlés du Parlement avec le duc de Guise, gouverneur de la Provence, sur les questions de préséance et d'étiquette et l'importance qu'on y attache ; sur les fêtes qui se donnent, sur les mœurs, sur l'origine et les alliances des grandes familles. Observateur intelligent, véridique et bien posé pour tout savoir, il juge avec impartialité les gens et caractérise en quelques traits leur personne ou leurs actes. Avec lui, on pénètre successivement dans les mondes les plus divers ; on les voit s'agiter, avec leurs passions, leurs intrigues, leurs travers, ou leurs qualités propres.

La bibliothèque de Peiresc n'était pas moins riche que ses collections et tous les sujets d'étude s'y trouvaient représentés. Il est friand de manuscrits des auteurs grecs ou latins, aussi bien que des éditions savantes qui en sont données en Hollande, en Belgique ou en France. Il recherche avec grand soin les bibles polyglottes et les plus anciennes versions des textes sacrés. A l'un de ses amis qui part pour l'Italie, il signale les lieux de dépôt où il a le plus de chances de faire une abondante récolte et il lui recommande en particulier de fouiller les couvens de Subiaco, du Mont-Cassin, de la Cava, afin de comparer entre elles les versions différentes qu'ils peuvent posséder. Pour que les recherches aient quelque chance d'aboutir, il doit d'abord se bien faire venir de tous. Le patriarche de Constantinople est chargé, de son côté, par Peiresc de faire exécuter pour lui des transcriptions des manuscrits les plus précieux qu'il pourra trouver, de quelque matière qu'ils traitent. Il y a une certaine grammaire samaritaine qu'il a longtemps guettée, sans parvenir à l'acheter et « à laquelle il avait fait l'amour vingt ans avant qu'il pût l'acquérir, alors qu'il n'y espérait plus du tout. »

Peiresc est également curieux de belles éditions; il s'y connaît et parle avec le goût le plus fin de toutes les conditions qui font un beau livre. S'étant chargé de surveiller la publication des *Poésies latines* du cardinal Barberini qui s'impriment à Paris, il discute en expert avec l'éditeur la question du papier, celle du format, des caractères, des marges, et l'arrangement du titre de manière à obtenir l'aspect le plus agréable à l'œil. Pour triompher des résistances de cet éditeur qui ne se trouve pas suffisamment rémunéré, il ajoute de sa poche au prix convenu pour la dépense, sans en rien dire à l'intéressé. Il a aussi grand soin de ses livres, et la reliure « des plus notables, de ceux qui méritent le mieux d'être lus de bout à aultre » est de sa part l'objet d'une attention particulière. Il fait venir du Levant des peaux de maroquin choisi, et son monogramme, composé de ses initiales en caractères grecs, est gravé sur le plat de ces volumes. A chacun de ses voyages à Paris, il ne manque pas de faire provision pour son relieur, son cher Corberan, des fers les plus fins, les plus habilement ouvragés. Mais ses livres, même les mieux habillés, ne sont jamais pour lui un objet de parade : ils restent avant tout des instrumens d'étude : un bibliophile crierait à la profanation en le voyant couvrir leurs marges d'annotations et de commentaires, qui ajoutent aujourd'hui singulièrement à leur prix (1). Ce n'est pas seulement à lui d'ailleurs que servent ses livres; il les prête, il les donne avec une générosité extrême : il y a des ouvrages qu'il a successivement rachetés en quatre ou cinq exemplaires pour en faire présent à ceux qu'ils peuvent intéresser.

En ce qui concerne les lettres pures, ses relations mêmes témoignent assez de ses goûts. Nous avons dit quelle affection reconnaissante il garda toujours au chancelier du Vair qui de bonne heure l'avait distingué; il était, aussi, lié avec le chancelier Séguier, avec Balzac, avec les évêques Coëffeteau et de l'Aubespin, avec les Du Puy et de Thou. Le poète Saint-Amand fut quelque temps son hôte à Belgentier, et toute sa vie il demeura le plus intime et le plus fidèle ami de François Malherbe. Ce qu'il prisait par-dessus tout chez un écrivain c'était la clarté, la concision, la force et le naturel, et son style a ces mêmes qualités. Comme

(1) La *Méjanes*, à Aix, et M. Arbaud dans sa collection, une des plus riches et des plus choisies que nous connaissions pour la beauté de ses éditions et de ses reliures, possèdent un assez grand nombre de livres provenant de la bibliothèque de Peiresc.

son ami Rubens, il a horreur de l'emphase et il reprend assez vivement à ce sujet la subtilité un peu précieuse d'un de ses voisins, le prieur de Roumoules. A propos d'un anagrammiste fort habile, et par conséquent très apprécié à cette époque où ces sortes d'exercices trouvaient de nombreux admirateurs, tout en envoyant à son ami Camden des échantillons réclamés par celui-ci du savoir-faire de ce personnage, il trouve qu'il est « dommage que son labeur ne soit pas en chose plus utile, car il y réussit à souhait. »

Dans l'amour que Peiresc montre pour les arts, il manifeste des préoccupations semblables. Sans doute, il met au-dessus de tout Rubens, son génie, sa prodigieuse fécondité. Mais, tout en le défendant contre plusieurs de ses détracteurs, les critiques que, sur sa demande, il lui soumet, non sans quelque timidité, portent assez justement sur des incorrections, sur des exagérations de formes. Ayant reçu de lui une copie peinte du camée de Tibère, il trouve « qu'après avoir vu la force qui paraît en cette peinture, tout le reste semble si plat et si niais que c'est pitié. » Quant à lui, il exhale avec chaleur son regret de ne pas savoir dessiner et il voudrait « racheter de deux doigts de sa main gauche l'ignorance de sa droite sur cet art. » En réalité, la façon de dessiner qu'il ambitionnerait est conforme aux besoins de précision de son esprit. Il n'aime pas les à-peu-près et sent, au contraire, tout le profit que la science pourrait tirer d'images rigoureusement fidèles. « En matière de choses naturelles, dit-il, les dessins ne sont considérables que selon qu'elles sont bien exactement représentées. » A ce titre, il faisait le plus grand cas de Claude Mellan, le célèbre graveur, et goûtait fort la scrupuleuse correction de son dessin. A son retour de Rome, où il avait séjourné une douzaine d'années et beaucoup travaillé pour Peiresc, Mellan s'était décidé à repasser par Belgentier où son hôte le gardait plus de quinze jours. Il était ravi de son talent, de sa belle humeur, et lui faisait faire son portrait ainsi que des dessins de toute sorte. « C'est un ange, écrit-il à Gassendi (28 août 1636), le plus traitable et le plus affectueux du monde. » Bien d'autres artistes reçoivent aussi des encouragemens de Peiresc. Il cherche par tous les moyens possibles à rendre service au peintre flamand de Vries, pendant son séjour à Paris; il vante le charme de sa conversation et le recommande avec instance à ses amis, « comme travaillant si noblement qu'après feu M. Pourbus, il ne voit personne qui l'égale. »

Les noms de plusieurs artistes français de cette époque sont également cités dans les lettres de Peiresc, qui fait exécuter par M. de Chalettes, peintre du roi, « un tableau des comtes de Tholose dont il est comme ravy d'admiration. » Il entretient aussi des relations suivies avec un autre peintre de la Cour, Jacob Bunel, à qui il adresse le portraitiste Finsonius de Bruges, en le priant « de l'aimer et de l'honorer pour l'amour de lui. » Notre excellent dessinateur Daniel du Moustier est son ami, et il lui envoie fréquemment des cadeaux. Entre temps, il le prie de modérer un peu son extrême liberté de langage, qui pourrait lui attirer des ennuis, et il lui conseille aussi de ménager un peu plus ses forces, car, ainsi qu'il le mande à M. de Bonnaire à Rome, « depuis deux mois, du Moustier n'a quasi pas bougé du Louvre à pourtraire des reines, princesses et dames de la Cour, avec tant d'assiduité qu'il a failli mourir ces jours passés (1). »

Peiresc goûtait fort aussi la musique, et dans ses entretiens ou sa correspondance avec le P. Mersenne, il se montre très préoccupé des rapports de cet art avec les mathématiques. Il cherche à se rendre compte de ce qu'était la musique des anciens, et il voudrait que les instrumens qu'ils employaient fussent exactement reproduits d'après tous les bas-reliefs où ils sont représentés. Quant à la musique moderne chez les différens peuples, notamment chez les Orientaux, il pense que la « seule diversité des esprits est capable de lui fournir des conceptions de concerts que la nouveauté nous fait paraître excellens. » Il l'a bien éprouvé lui-même, « en une chétive chanson qu'il fit mettre en tablature de musique sur le chant d'un forçat de galère. » Un jeune musicien fort habile ayant ensuite chanté cet air devant plusieurs personnes, « l'harmonie en sembla si délicate que tous en étaient ravis et que celuy même qui la chantait ne pouvait assez admirer l'excellence de certains accords et certaine cadence qu'il n'avait jamais ouïe. » Aussi Peiresc se propose-t-il de faire chercher et de recueillir quelques-unes de ces mélodies populaires en diverses contrées du Levant. Enfin le trait suivant nous fournit un témoignage significatif au sujet de la vivacité des impressions que lui causait la musique. Après une grave maladie qui le retint longtemps à Belgentier et qui avait débuté par une paralysie du côté droit et une aphonie complète, une chanson en vers sur les *amours du lys et*

(1) Lettre du 6 avril 1622.

de la rose qui lui avait été été adressée, lui procura un tel plaisir « que la gentillesse des conceptions acheva de lui dégourdir l'esprit, » si bien qu'en l'entendant, il avait retrouvé l'usage de la parole.

V

Avec sa vive intelligence, sa curiosité et son savoir, la modestie et la bonté de Peiresc demeurent les traits les plus saillans de son caractère. Dans sa vie si active et tout entière consacrée à l'étude, il pouvait se rendre cette justice qu'il n'y avait jamais eu place ni pour l'amour-propre, ni pour l'intérêt personnel. Il n'a presque rien publié de lui-même et n'a tiré aucun profit de ses nombreuses entreprises, toutes dirigées en vue du bien public. Son temps, ses relations, sa fortune, sont au service de tous. Pouvant aspirer aux plus hauts emplois, il garde jusqu'au bout ses goûts de simplicité. Il aime la retraite, l'obscurité, et croit qu'une existence absorbée par l'étude n'est pas compatible avec une situation trop en vue. « La douceur d'une vie dans les lettres, écrit-il un an avant sa mort, est bien autrement friande quand on veut examiner ce qu'il y a de mal aux autres façons de vie, car le plus ou moins de moyens ne sont pas capables de nous contenter si nous ne nous savons arrêter à ce qui nous peut suffire, tout le reste n'étant que pour plus de tourment et d'inquiétude quand il faut avoir plus de valets. » Pour lui, ses serviteurs ne le gênaient pas. Ils étaient vraiment de sa famille et, dans ses affections, il montrait la même indépendance que dans ses goûts. Regardant plus à la valeur morale des gens qu'à leur habit, il traite avec égards tous ceux qu'il estime, les plus grands personnages aussi bien que son petit relieur Corberan, ou ses jardiniers et ses domestiques dont peu à peu il avait fait des collaborateurs, en leur dictant ses lettres, en les associant à ses observations astronomiques et à ses recherches de toute sorte. Aussi avaient-ils pour lui l'attachement et le dévouement le plus profonds. Il aimait à converser avec eux, bien plus qu'avec les mondains, les oisifs et les pédans, et il croyait qu'on peut trouver autant d'agrément que de profit aux entretiens de certains artisans, ouvriers des villes ou des champs, quand ils aiment et connaissent leur profession.

A vrai dire, il ne s'occupait de lui-même qu'autant que sa santé délicate l'y forçait. Condamné à un régime très sévère, obligé

de se garer du vent aussi bien que du soleil, dormant très peu, souvent malade, il ne se plaignait jamais. Alors même que la violence du mal lui imposait une inaction plus pénible à lui qu'à tout autre, il était aussi patient que courageux. « Je suis moins chagrin, disait-il, des maux auxquels je me trouve sujet, que joyeux de ce qu'ils ne sont pas plus considérables; » et il était si dur à son corps, que pendant trois semaines, il ne s'apercevait même pas qu'il avait une épaule démise, qu'il fit tardivenent soigner par un rebouteur de Draguignan. De même, quand il s'agit de son devoir, il ne s'émeut de rien. Pendant les longs démêlés du Parlement d'Aix avec le duc de Guise, gouverneur de Provence, celui-ci ayant proféré contre le président d'Oppède les plus violentes menaces, Peiresc, après avoir rendu compte à son frère de ce qui se passe, ajoute simplement : « Vous voyez où l'on en est réduit et qu'il faut courir fortune de sa vie pour faire ce qu'on doit. Cela ne me fait pas peur et ne me fera pas relâcher d'un pas. »

Maître de lui, réglé en tout comme il l'est, Peiresc n'a besoin de rien pour lui-même, car ces livres, ces œuvres d'art, tous ces objets précieux qu'il recherche si ardemment et dont il jouit si bien, ils appartiennent au moins autant aux autres qu'à lui-même. La sagesse avec laquelle les deux frères administrent leur bien et la modération de leurs désirs peuvent seules expliquer comment, avec des revenus assez modiques, ils ont pu faire tant de choses utiles, prodiguer avec tant de générosité des encouragemens aux savans, aux artistes, aux lettrés de leur époque, et non seulement en France, mais dans tous les pays. On comprend le charme que pouvait avoir le commerce d'un homme si délicat et dont les satisfactions n'étaient complètes qu'autant qu'il pouvait les partager avec ses amis. Au dire de ses contemporains, sa conversation était singulièrement instructive et attachante. « Avec sa stature haute et mince, son visage long et mélancolique et un certain air impérieux... ses discours étaient pourtant libres et gais, sans beaucoup de scrupules. » La gravité de son abord devait donner encore plus de prix à ces traits piquans, à ces anecdotes parfois un peu salées qu'il mêlait à ses entretiens comme à ses lettres. Mais il avait horreur des méchancetés, et il ne pouvait supporter la moindre altération de la vérité. Dans les jugemens qu'il portait sur les autres, son indulgence n'était qu'une des formes de sa bonté. Il se peint lui-même d'ailleurs dans le passage suivant

d'une lettre qu'il écrivait à Jean Bourdelot (1er janvier 1635) : « Enfin, nous sommes tous hommes, et difficilement pouvons-nous marcher si droit que ceux qui nous regardent ne nous voient ployer çà et là plus qu'il ne nous semble. Et crois qu'il n'y a rien de meilleur que de louer en un chacun le bon zèle et ce qu'il y a de plus louable, et puis excuser le reste au mieux que possible, et me suis bien trouvé de le pratiquer ainsi, étant résolu de continuer de ce train tant que je pourrai. » Il avait d'ailleurs coutume de dire « qu'il faut toujours mesurer à son aune ceux qu'on aime. » Aussi, avec Peiresc, on vit au centre d'une société exquise ; on sent bien, il est vrai, les jalousies, les ambitions, les susceptibilités qui couvent ou s'agitent confusément sur les confins de ce monde choisi, mais, tenues en respect par sa droiture et sa bonté, elles n'osent se manifester devant lui.

L'hospitalité d'un pareil homme devait être délicieuse et tous ceux qui l'ont goûtée sont unanimes à en célébrer les douceurs. Mais c'est à Belgentier surtout qu'elle s'exerçait le plus largement et c'est dans ce cadre familier qu'on aime à replacer cette aimable figure, comme en son vrai milieu. Il est là bien chez lui et si heureux qu'il communique aux autres son bonheur. Très simple et très sobre pour lui-même, il ne ménage rien pour faire fête à ceux qu'il reçoit « dans sa petite maison champêtre. » Alors qu'il mange à peine et se contente chaque jour d'une chétive pitance de mouton bouilli, un de ses hôtes, Bouchard, parle avec enchantement de la grasse cuisine de Belgentier, des bonnes truites et des fins chapons dont la table est servie. « L'enclos n'est pas fort grand, dit-il, resserré entre des montagnes... et le bâtiment n'est pas somptueux, mais commode, de sorte qu'il y a toujours un appartement pour les étrangers. » Les visiteurs s'y succèdent sans relâche. Ce sont tantôt des grands seigneurs partis en pèlerinage, comme le nonce du pape, le cardinal Bichi, évêque de Carpentras, et le maréchal de Vitry « qui s'en va mener Mme la Maréchale et MM. leurs enfans à la Sainte-Baume ; » c'est encore le poète Saint-Amand, ou bien le descendant d'une vieille famille provençale, l'orientaliste Galaup de Chasteuil, qui fait un assez long séjour à Belgentier, avant d'aller vivre en ermite sur le Mont Liban où il meurt en odeur de sainteté. A défaut de Rubens que Peiresc aurait si vivement désiré y attirer « pour l'y gouverner quelques jours, » c'est encore Claude Mellan, et surtout le bon Gassendi, chanoine théologal de la cathédrale de Digne, qui, toutes les fois

qu'il peut s'échapper, vient visiter le châtelain. Même quand Peiresc est absent, Gassendi ne manque guère, s'il passe à portée de Belgentier, de pousser jusque-là et sachant le plaisir qu'il fera à son ami, il lui écrit pour le mettre au courant de tout ce qu'il a vu. « Je ne dois pas partir de ce beau lieu, lui mande-t-il le 8 mai 1635, sans vous dire que je l'ai trouvé tel que je rapporterai à une singulière faveur d'y revenir toutes les fois qu'il vous plaira de m'y convier par votre présence. Je crois que si l'état de vos affaires ne rend pas quelque jour votre présence extrêmement nécessaire à Aix, vous serez le plus aise du monde de venir donner vos derniers jours au même lieu qui vous a vu naître. Et pourquoi non, puisque si avant que de venir au monde il vous eût été possible de choisir un lieu natal, il semble que vous eussiez dû faire choix de celui-ci. Il est vrai que vous l'avez en partie rendu tel. »

L'attachement que Peiresc avait pour Belgentier devint avec les années de plus en plus vif; il avait sa source dans un amour de la nature que personne à cette époque ne posséda au même degré que lui. Même lorsqu'il y est absolument seul, il trouve un charme infini à la vie qu'il y mène. Il a beau dire « qu'il est à Belgentier comme au désert, sans autre commerce que de quelques pauvres livres et des bons pères chartreux de Montrieux, » il se sent parfaitement heureux et quand il peut y prolonger son séjour un peu plus que d'habitude, il vante « les agrémens de sa tranquillité champêtre. » C'est toujours à regret qu'il y renonce et il faut des obligations auxquelles il ne peut se soustraire pour « le tirer de cette douceur des champs. » Dès qu'il peut, il y revient et, parti d'Aix encore très souffrant, il se remet promptement « à ce bon air natal où il recouvre bien plus de vigueur qu'il n'en a eu depuis longtemps. » Il énumère avec joie les menus plaisirs de sa convalescence. Autour de lui, tout l'intéresse: la vie de ses tenanciers, la réussite de leurs récoltes, ses herborisations sur les montagnes des environs; une caverne qu'il fait déblayer à Pachoquin, et « qui est pleine de merveilles de la nature si exquises qu'en tous ses voyages, il ne lui est point arrivé d'en voir de semblables; » ses petits séjours à la Chartreuse de Montrieux, où il va passer les jours de grandes fêtes dans cette admirable retraite, tout égayée par l'abondance des sources vives qui s'épandent de tous côtés sous les grands arbres. A Belgentier même, il a ses jardins, ses plantations, la floraison des plantes exotiques qui ont échappé aux rigueurs de l'hiver. Il est plus fier

de ses conquêtes horticoles que des acquisitions les plus précieuses qu'il a pu faire pour ses collections. Lui, si modeste en toutes choses, c'est avec une vanité ingénue qu'il constate la supériorité de l'éclat de ses anémones sur toutes celles qu'on cultive dans la contrée et il se pâme d'aise quand les fleurs, dont il pare les églises aux jours des grandes cérémonies, ont été remarquées.

Il se persuade volontiers que ce qui provient de Belgentier vaut mieux que partout ailleurs, et, pour que ses amis soient également à même de faire ces avantageuses comparaisons, il leur prodigue les envois de fruits, de fleurs, d'objets de toute sorte. Outre ses *chatons*, c'est une canivette de muscat, des boîtes de prunes conservées, par douzaines, des raisins de Damas, une certaine *eau de naffe* (fleurs d'oranger) dont il croit avoir le secret et plusieurs de « ces eunuques de haute graisse, » vantés par Bouchard et comme on n'en élève que chez lui. Si, par discrétion, il met parfois quelque réserve vis-à-vis des étrangers, quand il leur parle de Belgentier, il est plus à l'aise avec son frère, qu'il sait animé d'une prédilection pareille pour ce cher coin de terre. Avec lui, il n'épargne pas les détails et il a pour lui les attentions les plus délicates. Sachant que Valavès doit arriver prochainement à Belgentier, il retarde la plantation d'anémones et de renoncules qu'il a reçues de Rome pour lui laisser « le plaisir de les mettre lui-même en terre, peut-être dans des pots, pour les mieux défendre des injures du temps et de la vermine (27 septembre 1625). » S'il s'agit de plantes rares et que son frère ne connaît pas encore, il lui communique ses émotions au moment des gelées; son contentement quand, après les rigueurs de l'hiver, il les voit boutonner, puis s'épanouir. Il lui vante une bordure d'orangers de la Chine qui a mieux résisté au froid que les espèces du pays et « font une verdure plus noble, dans laquelle les fleurs et les fruits paraissent mieux que sur les autres. » Les connaissances horticoles de Peiresc sont peu à peu connues dans toute la contrée et il est tout fier qu'on le prie de tracer et de planter à Aix le jardin de l'archevêché. Comme la forme du terrain est irrégulière, il consulte de tous côtés les experts pour le dessin des massifs. Le plan étant arrêté, il s'inquiète des espèces qui conviennent le mieux à la nature du sol et il s'ingénie pour marier les feuillages de la manière la plus plaisante à l'œil. Voici le choix fait; il faut maintenant planter : grosse affaire et nouveaux soucis ! « Des pluies rabieuses empêchent le travail » et comme

tous les jardiniers, Peiresc a une terreur superstitieuse de la lune. « Le plant a-t-il été arraché en *bonne lune!* » grave question, car « les gens éclairés lui affirment que les borderies sont meilleures plantées hors de lune croissante pour demeurer plus « basses sur terre. » Enfin l'opération est terminée à son gré: « les cabinets sont plantés d'ormeaux aux encoignures et l'entre-deux garni d'aubespin et de coudrier et il a fait entrelasser une vingtaine de petites platanes qui, grossissant vitement, feront un bel effet. » Il avait d'abord pensé y mettre aussi des mûriers blancs; mais il a changé d'avis, « les mûres quoique petites auraient importuné en leur saison ceux qui voudraient prendre le frais dans ces cabinets. Outre aussi que cet arbre se revêtit fort tard de verdure et se dépouille plus tôt que tout autre. » Dieu soit loué! la *lune* a été bonne! Les plantations ont réussi et vers la fin d'avril suivant, Peiresc annonce avec fierté à Valavès que les ormeaux des cabinets « bourgeonnent à grande force comme les autres arbrisseaux, et les platanes ou sycomores sont déjà tout vêtus, la pluie leur étant venue fort à propos. »

Comment n'être pas touché d'un amour de la nature si vif, si rare à cette époque. On en pourrait à l'infini multiplier les témoignages car la correspondance de Peiresc abonde en ces traits charmans. Ils achèvent, en tout cas, de donner sa physionomie particulière à notre érudit. Cet excellent jardinier, cet amoureux de la campagne et de la retraite, a été, on ne saurait l'oublier, non seulement un des hommes les plus instruits de son temps, mais peut-être le plus grand excitateur d'idées et certainement le plus désintéressé qui fut jamais. Sur bien des points, il a devancé son époque. Ouvert à toutes les nobles études comme à tous les généreux sentimens, il n'a eu d'autre préoccupation dans la vie que de faire profiter les autres de son savoir et de sa bonté.

ÉMILE MICHEL.

LA CRISE ITALIENNE

ET

LA LOI DE SÛRETÉ PUBLIQUE

Le décret-loi italien du 22 juin 1899, qui a mis en vigueur, de la manière extra-parlementaire et anormale que nous indiquerons plus loin, un ensemble de mesures de sûreté publique, a marqué le point d'aboutissement d'une crise politique et parlementaire dont les premiers symptômes se sont manifestés au début de 1898. Il a été, en outre, le point de départ d'une nouvelle crise politique dont il est encore impossible de prévoir le développement. Quand ce ne serait qu'à ce point de vue purement italien, le décret-loi mériterait déjà de fixer l'attention. Mais il présente un autre intérêt, d'un ordre plus général. Les mesures de sûreté publique qu'il prétendait rendre applicables, — relatives au droit d'association et de réunion, à la protection des services publics et à la presse, — sont de celles qui préoccupent tous les gouvernemens, en sorte que l'opinion du monde politique, dans les pays étrangers, ne saurait rester indifférente aux débats et aux discussions qui se sont poursuivis, de longs mois durant, chez nos voisins, et qui viennent de reprendre. Enfin, les passions qu'a soulevées, en Italie, le fameux décret-loi, avaient une troisième raison d'être : à savoir, un point de droit constitutionnel très délicat, qui a divisé la Cour de cassation elle-même, et qui a fini par être résolu de telle manière, que le ministère Pelloux est aujourd'hui convaincu d'avoir, involontairement, violé la Constitution à partir du 20 juillet 1899, date de l'entrée

en vigueur dudit décret-loi, jusqu'au 20 février 1900, date à laquelle la première section de la Cour de cassation a déclaré que les prescriptions qui y sont contenues avaient été indûment appliquées.

I

Dès le début de l'année 1898, des troubles se produisaient dans plusieurs parties du royaume, présentant d'abord un caractère anodin, puis s'aggravant brusquement, au point de prendre les allures de mouvemens insurrectionnels. Un moment vint où presque tout le pays fut en état d'effervescence. Cette situation avait une double cause. Le malaise économique dont l'Italie souffre depuis plusieurs années en était la cause première, surtout dans les provinces du Sud et du Sud-Est, plus complètement appauvries; mais, d'autre part, il était évident que les partis révolutionnaires exploitaient cette situation économique pour faire de la propagande en faveur de leurs théories. On s'en rendit compte lorsque, dans les premiers jours du mois de mai, l'agitation atteignit son point culminant à Milan. Pendant plusieurs jours, cette grande et opulente cité, qui ne souffrait pourtant pas, comme les campagnes, de la crise économique, fut presque à la merci des socialistes et des anarchistes, qui y exercèrent une véritable domination, après que l'émeute, plus sanglante et plus grave que partout ailleurs, eut réduit un moment à l'impuissance les autorités régulières.

Avant l'insurrection de Milan, le marquis di Rudini, président du Conseil, avait eu recours à un double moyen pour ramener un peu de tranquillité dans le pays. Reconnaissant que la misère était la cause principale des troubles, il avait essayé de l'atténuer par des mesures économiques, dont la plus radicale avait été la diminution des droits d'entrée sur les blés. Cette concession faite, il s'était senti d'autant plus à l'aise pour procéder avec rigueur contre les perturbateurs. Quand des troubles un peu sérieux éclataient dans une localité quelconque, il y faisait proclamer l'état de siège. C'est ainsi qu'on procéda jusqu'au mois de mai. Cependant, l'insurrection de Milan ayant fait apparaître le danger sous un jour beaucoup plus menaçant, on estima, dans les milieux officiels, que les palliatifs ne suffisaient plus, et qu'il fallait s'adresser au Parlement pour obtenir de lui des moyens

plus efficaces. Telle fut l'origine de la législation de sûreté publique qui fait l'objet de cette étude. Mais cette œuvre difficile devait se heurter à des complications multiples. La première fut une double crise ministérielle, qui se produisit dans l'espace d'un mois. Le ministère di Rudini, qui était au pouvoir depuis le mois de décembre précédent, n'était pas unanime sur ce qu'il y avait lieu de faire, tout en l'étant sur la nécessité de faire quelque chose. Ce gouvernement, qu'on avait été obligé de recruter, par suite des nécessités parlementaires, dans des partis et des groupes disparates, était divisé entre deux tendances opposées : celle que représentait le marquis Visconti-Venosta, membre de la Droite, et celle de M. Zanardelli, de la Gauche avancée. Or, un point assez délicat allait mettre en conflit ces deux tendances extrêmes. Nous voulons parler de l'attitude du clergé pendant les troubles, en particulier à l'occasion de l'insurrection de Milan. Le Quirinal reprochait au Vatican d'avoir favorisé les menées révolutionnaires, par esprit d'hostilité contre la Couronne, et l'on put assister au spectacle étrange de prêtres comparaissant devant les conseils de guerre côte à côte avec des socialistes avérés. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur ce différend, mais simplement à le mentionner, puisqu'il devait avoir des conséquences importantes. En effet, M. Zanardelli et ses amis radicaux voulaient que les lois projetées atteignissent surtout le Saint-Siège; on a même assuré qu'ils désiraient toucher à la loi des Garanties. Au contraire, M. Visconti-Venosta et ses amis conservateurs ne voulaient pas qu'on inquiétât le Vatican, et réservaient toutes leurs rigueurs pour les socialistes et les révolutionnaires. Cette divergence de vues réduisant le ministère à l'impuissance, M. Visconti-Venosta mit fin à cette situation en donnant sa démission, sur quoi le ministère tout entier se retira, le 28 mai. M. di Rudini, chargé par le roi de reconstituer le cabinet, élimina de sa combinaison les tendances extrêmes, en laissant de côté MM. Visconti-Venosta et Zanardelli. Le 1er juin, il parvint à mettre debout un cabinet un peu plus homogène que le précédent.

Le nouveau ministère se présenta au Parlement, le 16 juin, avec les projets de loi attendus. Fidèle à sa tactique antérieure, son chef faisait figurer dans son programme des mesures économiques, destinées à atténuer la misère, et des mesures répressives visant la propagande subversive. Ces dernières se subdivisaient

elles-mêmes en deux catégories, comprenant : 1° des mesures urgentes et temporaires en vue du maintien de l'ordre public ; 2° des projets de loi d'ordre général devant avoir un caractère définitif, sur la protection des services publics, sur la presse, sur le droit de réunion et d'association, sur l'instruction publique, sur la « militarisation » du personnel de certains services publics. De cet ensemble de projets répressifs, les premiers devaient être l'origine de la législation provisoire de 1898-1899 ; les seconds, celle de la législation définitive, ou censée telle, mise en vigueur par le décret-loi.

Cependant, malgré l'émotion causée par les troubles récens, une opposition très vive se forma dans le Parlement contre les projets de M. di Rudini, jugés trop restrictifs de la liberté. L'âme en était M. Zanardelli. La discussion ne durait pas depuis deux jours, que M. di Rudini s'apercevait qu'il n'échapperait pas à une défaite. Or, dans ce cas, non seulement ses projets eussent été condamnés en bloc ; mais, chose plus grave à ses yeux, le roi eût été obligé d'appeler au pouvoir M. Zanardelli et la Gauche. Pour parer à ce double danger, il recourut à un expédient fréquemment employé en Italie : il donna sa démission, avec tout le cabinet, avant la fin de la discussion, afin d'empêcher la Chambre d'émettre un vote (28 juin). Cette nouvelle crise fut d'une solution plus difficile que la précédente. M. di Rudini, qui semblait être passé maître dans l'art de remanier indéfiniment son cabinet tout en en restant le chef, dut, cette fois-ci, abandonner le pouvoir. La situation semblant exiger un gouvernement fort, non seulement pour faire adopter la législation projetée, mais aussi pour l'appliquer, le roi confia la tâche de constituer le nouveau cabinet à un soldat, le général Pelloux. Le 29 juin, le nouveau ministère était constitué, et, le 4 juillet, il se présentait au Parlement. Il maintenait, en en demandant le vote immédiat, les mesures urgentes et temporaires de M. di Rudini, non sans leur avoir fait subir certaines atténuations ; il « réservait » à un examen ultérieur les projets devant avoir un caractère définitif ; enfin, il renonçait purement et simplement aux projets économiques du gouvernement précédent. Quelques jours suffirent au Parlement pour discuter et voter les mesures urgentes et temporaires. Ce fut la loi du 17 juillet 1898, qui devait rester en vigueur jusqu'au 30 juin 1899. Cette loi votée, le Parlement s'ajourna *sine die*. Peu après, à la surprise générale, un décret royal, portant la

date du 15 juillet, prononçait la clôture de la session. Cette mesure, en Italie, ayant pour conséquence d'annuler tous les projets de loi soumis au Parlement, et non encore votés, il en résultait que les projets de loi « réservés » par le général Pelloux n'avaient plus même d'existence virtuelle...

Plus de six mois se sont écoulés ; nous sommes en février 1899. Le général Pelloux, revenant à l'idée d'une législation définitive sur la sûreté publique, va saisir le Parlement de la question, ouvrant une nouvelle période d'agitation politique bien plus intense encore que la précédente. Effectivement, le 7 février, il distribuait aux députés des projets de loi sur le droit de réunion et d'association, sur les services publics et la presse.

La discussion des nouveaux *provvedimenti* commença, à la Chambre, le 16 février. Les opposans furent, dès le début, assez nombreux. La plupart d'entre eux objectaient que la cause des troubles avait été essentiellement économique ; que le remède, par conséquent, devait être également de nature économique ; qu'on n'obtiendrait rien par la répression ; et qu'il fallait, au lieu de sévir, améliorer le sort des populations. A cela le gouvernement répondait, comme l'avait fait le discours du Trône, au mois de novembre précédent, que le malaise économique était indéniable, mais qu'il était exploité par la propagande révolutionnaire. Mais le principal argument qu'on opposât au gouvernement consistait à dire que, l'ordre étant rétabli partout, il n'était plus nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles pour le maintenir. Le général Pelloux avait beau jeu pour répondre que l'ordre ne régnait que grâce aux mesures exceptionnelles établies par la loi du 17 juillet, et que, lorsque cette loi serait venue à expiration, le 30 juin, il y avait lieu de craindre de voir les troubles recommencer. Cette opinion était, du reste, partagée par la grande majorité du Parlement. La séance du 4 mars eut un caractère décisif. La discussion générale étant terminée, le président du Conseil demanda à la Chambre de voter le passage à la seconde lecture, en déclarant très catégoriquement qu'il considérerait ce vote comme un vote de confiance, et comme signifiant, en même temps, que la Chambre approuvait l'esprit général des projets, sauf à leur faire subir telles modifications de détail que le gouvernement, de son côté, se déclarait d'avance disposé à accepter. Après cette déclaration, le passage à la seconde lecture fut voté par 310 voix contre 93. Ces chiffres sont à retenir ; car

le scrutin du 4 mars devait prendre, dans la suite, une importance morale considérable.

Le 9 mars, la Chambre se réunit dans ses bureaux pour élire la commission chargée d'étudier les projets du gouvernement. Cette commission était présidée par M. Palberti; le rapporteur était M. Grippo. Le rapport de M. Grippo, déposé le 22 avril, était un document du plus haut intérêt. Non seulement, en effet, il contenait une étude complète et très approfondie des importantes questions soumises aux commissaires; mais, d'autre part, quand il fut devenu évident pour le général Pelloux qu'il ne pourrait faire voter ses projets de loi par la voie parlementaire régulière, c'est le projet Grippo qu'il devait prendre comme base du décret royal du 22 juin.

Mais, avant que la discussion en seconde lecture ne commençât, un événement important se produisit, qui faillit remettre en question le sort des *provvedimenti*, à savoir une nouvelle crise ministérielle. Le 1er mai, avait commencé, à la Chambre, une discussion sur les affaires étrangères, en particulier au sujet de l'intervention de l'Italie en Chine. Comme les opposans de Gauche, qui avaient surtout en vue les projets politiques, se coalisaient avec ceux qui ne critiquaient que la politique extérieure, le gouvernement craignit d'être mis en minorité. Alors le général Pelloux résolut de procéder comme l'avait fait, l'année précédente, M. di Rudini : sans attendre la fin de la discussion, il donna sa démission, le 3 mai, et fut chargé par le roi de constituer un nouveau cabinet. La solution de la crise n'intervint que le 14 mai, après des vicissitudes variées. La question capitale était de savoir si le général Pelloux allait s'orienter vers la Gauche ou vers la Droite. La première solution comportait l'abandon pur et simple des projets de loi; la seconde, leur maintien. Or, le général Pelloux s'adressa à la Droite, et l'entrée de M. Visconti-Venosta dans le cabinet donna à la nouvelle combinaison son caractère nettement conservateur. Les *provvedimenti* étaient donc sauvés, une fois encore. Effectivement, le ministère, constitué le 14 mai, se présenta aux Chambres, le 25, maintenant dans son programme les projets de son chef.

La discussion en seconde lecture vint à la Chambre le 1er juin, et, dès le début, il fut évident qu'elle serait excessivement orageuse. L'Extrême-Gauche commença par proposer la question préalable, qui fut repoussée par 218 voix contre 73; ensuite elle

présenta une motion suspensive, qui fut également repoussée, par 218 voix contre 82. L'opposition ne se tint pas pour battue, et, recourant alors aux moyens violens, elle organisa une campagne d'obstruction à outrance, qui devait provoquer des scènes scandaleuses, voire des voies de fait. Le gouvernement songea un instant à réduire l'opposition en faisant modifier le règlement de la Chambre. Puis, se rendant compte que cela n'était pas réalisable, il se décida à recourir à un moyen beaucoup plus radical, presque inconstitutionnel, à ce que certains prétendaient : à faire mettre en vigueur les mesures politiques par un décret-loi, tout en laissant au Parlement la faculté de sanctionner ultérieurement ce décret, ou de l'annuler. Ce procédé de gouvernement, sur la légalité duquel nous aurons à revenir, est usité quelquefois, en Italie, pendant les vacances du Parlement; mais les mesures ainsi mises en vigueur doivent être soumises aux Chambres dès qu'elles sont de nouveau réunies. Le général Pelloux commença donc par proroger le Parlement pour une période de huit jours; puis, cette prorogation prononcée, il fit signer par le roi le décret du 22 juin, qui mettait en vigueur, à partir du 20 juillet suivant, les mesures politiques telles que les avait élaborées la commission. Dans l'esprit du président du Conseil, les Chambres, rentrant après leur prorogation de huit jours, devaient encore avoir le temps de discuter et de voter le décret-loi avant son application, le 20 juillet. Mais il avait compté sans l'obstruction, qui recommença immédiatement, plus forcenée encore qu'auparavant. Les députés en étant venus aux mains, force fut de les séparer. Le 30 juin, un décret royal prononçait donc la clôture de la session.

Telles ont été les vicissitudes de cette longue lutte parlementaire engagée autour des *provvedimenti* du général Pelloux. Nous avons cru devoir les rappeler, non seulement parce que la genèse de la législation dont nous nous occupons ne pouvait être passée sous silence, mais aussi parce que l'âpreté même de cette lutte est un indice de la gravité qu'on reconnaissait à cette législation.

Nous allons maintenant étudier les dispositions du décret-loi, en les rapprochant des propositions primitives du général Pelloux et de celles formulées dans le rapport de M. Grippo.

II

Jusqu'ici, le droit de réunion avait été fixé par les articles 1 à 6 de la loi de sûreté publique du 23 décembre 1888, complétée par le règlement exécutoire, approuvé par décret royal du 8 novembre 1889.

L'article 1er de la loi de sûreté publique dispose que les organisateurs d'une réunion publique doivent en donner avis, au moins vingt-quatre heures à l'avance, à l'autorité locale de sûreté publique; que les contrevenans seront punis d'une amende de 100 francs; que le gouvernement, en cas de contravention, pourra empêcher que la réunion n'ait lieu; que ces dispositions, cependant, ne s'appliquent pas aux réunions électorales. L'article 2 prévoit la dissolution des réunions publiques, quand il s'y produit « des manifestations ou des cris séditieux, qui constituent des délits contre les pouvoirs publics, ou contre les chefs des gouvernements étrangers, ou leurs représentants », ou encore quand il s'y produit « d'autres délits prévus par le code pénal. » Dans ce cas, les coupables sont déférés à l'autorité judiciaire. L'article 3 prévoit une peine de trois mois d'emprisonnement au plus contre ceux qui, dans les réunions prévues à l'article 2, auront poussé des cris, se seront livrés à des manifestations ayant un caractère séditieux, en tant que ces cris et ces manifestations ne constitueront pas des délits déjà prévus par le code pénal. Enfin, les articles 4, 5 et 6 ont trait à la procédure à suivre par l'autorité de police en cas de dissolution d'une réunion publique.

Comme on le voit par ce résumé, la loi de 1888 accorde très généreusement au gouvernement le droit de dissoudre les réunions publiques, droit dont il peut même faire un usage arbitraire, si l'on considère le vague et l'élasticité des conditions mises à l'exercice de cette prérogative. Mais on aura remarqué deux lacunes dans les dispositions que nous venons d'analyser. Si les réunions doivent être annoncées d'avance à l'autorité de sûreté publique, celle-ci n'a pas le droit de les interdire par mesure préventive, alors même qu'il lui paraît qu'elles auront un caractère séditieux ou subversif. D'autre part, il n'est pas question, dans cette loi de 1888, de l'exhibition d'emblèmes séditieux. Ce sont surtout ces deux lacunes que le gouvernement a voulu combler.

Le général Pelloux avait donc proposé l'adjonction, à la loi de sûreté publique, d'un article 1 *bis* conférant à l'autorité le droit d' « interdire », et non plus seulement de dissoudre, « pour des raisons de santé ou d'ordre public, » les réunions ou rassemblemens. Ceux qui auraient contrevenu à cette interdiction devaient être punis « aux termes du code pénal. » La commission parlementaire a donné raison en principe au général Pelloux, tout en apportant certaines atténuations de détail à ses propositions. Elle a éliminé le motif de santé publique, estimant que la loi de 1888 avait déjà prévu le cas; puis, trouvant trop vague cette expression « aux termes du code pénal, » elle y a substitué l'indication plus précise de l'article 434 (emprisonnement d'un mois au maximum, ou amende de 20 à 300 francs). Ainsi, l'article proposé par le gouvernement a pris la forme suivante, qui est celle de l'article premier du décret-loi :

Article premier. — *L'autorité de sûreté publique peut interdire, pour des raisons d'ordre public, les réunions et les rassemblemens publics; et les contrevenans à cette interdiction seront punis aux termes de l'article 434 du code pénal.*

Quant aux emblèmes séditieux, le premier projet de loi de M. di Rudini en prévoyait l'interdiction. Mais il semble que, ultérieurement, le général Pelloux eût renoncé spontanément à cette disposition. C'est la commission qui l'a reprise, non sans l'amender sensiblement. Le projet di Rudini ne se contentait pas, en effet, d'interdire les emblèmes séditieux en public; il voulait encore les faire disparaître des locaux mêmes des associations, ce que la commission a considéré comme « une ingérence vexatoire dans des lieux privés. » Elle a donc donné à cette disposition la rédaction suivante, qui forme l'article 2 du décret-loi :

Art. 2. — *Il est interdit de porter ou d'exposer en public des insignes, des étendards ou des emblèmes séditieux. Les contrevenans seront punis de l'emprisonnement jusqu'à un mois, et d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 300 francs.*

Ces dispositions nouvelles, ajoutées à celles que contient déjà la loi de 1888, confèrent donc au gouvernement des prérogatives très étendues contre les abus auxquels peut donner lieu le droit de réunion.

III

Dans une étude sur *l'Association dans la démocratie* (1), M. Charles Benoist, après avoir constaté que les constitutions de la plupart des pays étrangers ne contiennent aucune clause analogue à l'article 291 du code pénal français, lequel établit le principe de l'autorisation préalable, formule, concernant cette importante matière, le vœu suivant : « ... Mais, même envers les autres associations, envers celles qui sont vraiment l'ossature de l'État, nous ne prétendrons pas, du reste, que l'État soit désarmé : si elles ont des droits envers lui, il n'en a pas moins envers elles. Nous nous bornons à désirer que ces droits soient répressifs, et non préventifs; qu'ils prohibent l'abus, et non l'usage; que la liberté soit la loi des associations, jusqu'à ce que, par des excès manifestes, elles se soient montrées incapables ou indignes de la liberté; et, puisque ce sont des personnes, que leurs fautes soient personnelles, chacune ne répondant que de soi, et toutes ne devant pas payer pour quelques-unes. »

Or, la législation italienne a répondu, jusqu'ici, à cette conception ; et, même modifiée par le décret-loi, elle ne perdait pas ce caractère. Les droits de l'État à l'égard des associations, tels qu'ils sont définis par les articles 248 et 251 du code pénal, sont répressifs, et non préventifs.

L'article 248 a la teneur suivante :

Quand cinq ou un plus grand nombre de personnes s'associent pour commettre des délits contre l'administration de la justice, ou la foi publique, ou le salut public, ou les bonnes mœurs ou l'ordre des familles, ou contre les personnes et les propriétés, chacune d'elles est punie, pour le seul fait de l'association, de la réclusion de 1 à 5 ans.

L'article 251 est ainsi conçu :

Quiconque prend part à une association ayant pour but de commettre les délits prévus à l'article 247, est punie de la détention de six à dix-huit mois, et d'une amende de 100 à 3 000 francs.

Les délits visés par cet article 247 sont : l'apologie publique d'un fait qualifié crime, l'excitation à enfreindre la loi, l'exci-

(1) Voyez la *Revue* du 1er juin 1899.

tation à la haine entre les classes de la société d'une manière dangereuse pour la tranquillité publique.

Ainsi, il n'est pas question d'une autorisation préalable des associations; il n'est pas même question de leur dissolution proprement dite.

Nous allons voir, maintenant, quelles modifications le gouvernement proposait de faire subir à cette législation, quelles atténuations la commission parlementaire voulait elle-même faire subir aux propositions du gouvernement, et, enfin, à quel compromis assez modeste on a fini par aboutir dans la rédaction du décret-loi.

La commission étant animée de sentimens relativement modérés, on pouvait être certain qu'elle soumettrait à une sévère critique les propositions du gouvernement, et qu'elle ferait tout pour tenir la balance égale entre les droits de l'État et ceux des individus.

L'article premier du projet du général Pelloux stipulait que, « outre les cas prévus par le code pénal, seraient interdites (*vietate*) les associations ayant pour but de renverser, par des voies de fait, les institutions sociales ou la constitution de l'État. » Il y avait, dans cette rédaction, un vague inquiétant. Comment déterminerait-on qu'une association a pour but de renverser par des voies de fait les institutions et la constitution? L'arbitraire pouvait facilement intervenir. En ce qui concerne la question de compétence, l'article 2 stipulait que l'autorité de sûreté publique, *à la requête de l'autorité judiciaire*, procéderait à la dissolution des associations visées. La commission avait vu dans cette procédure un grave inconvénient, celui de faire intervenir l'autorité judiciaire dans une mesure de police, qui, d'après elle, était uniquement du ressort de l'exécutif. Elle avait donc modifié le projet gouvernemental en lui donnant une rédaction d'après laquelle, « outre les associations délictueuses punies par le code pénal, *le ministre de l'Intérieur ou le préfet* pourraient dissoudre, *par décret motivé*, toutes les autres associations visant à *préparer les moyens* pour le renversement des institutions sociales ou de la constitution de l'État. »

En ce qui concerne les sanctions, le projet Pelloux prévoyait une amende de 500 francs au maximum, ou la prison jusqu'à trois mois, contre les membres des associations qui auraient été dissoutes, ou qui, ayant été dissoutes, se seraient reconstituées,

même sous un autre nom. Or, la commission n'avait admis de sanction (1 000 francs d'amende et trois mois de prison au maximum) qu'en cas de reconstitution, et non plus, comme le voulait le gouvernement, contre tous les membres de l'association reconstituée, mais seulement contre les promoteurs de cette reconstitution et les chefs de la nouvelle association.

Telles avaient été les vues du gouvernement et celles de la commission. De ces propositions divergentes est sorti l'article 3 du décret-loi, ainsi conçu :

Art. 3. — *Outre les associations délictueuses punies par le code pénal, le ministre de l'Intérieur peut dissoudre, par décret motivé, toutes celles qui ont pour but de renverser, par des voies de fait, les institutions sociales ou la constitution de l'État.*

Contre le décret de dissolution, il pourra être interjeté appel auprès de la IVe section du Conseil d'État, aux termes de l'article 24 de la loi du 2 juin 1889, n° 6166. Ce recours n'aura pas d'effet suspensif, sauf en ce qui concerne la disposition du patrimoine des associations dissoutes. Si les associations dissoutes se reconstituent, même sous un autre nom, les promoteurs et les chefs seront punis de trois mois de prison au maximum, ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 000 francs.

IV

La question de la protection des services publics, autrement dit des mesures nécessaires pour en assurer le fonctionnement régulier, est une des plus graves qu'ait à résoudre l'État moderne. La moindre désorganisation, même passagère, de quelques-uns de ces services peut compromettre des intérêts considérables. Tel est le cas, par exemple, pour une grève des facteurs, des télégraphistes, des employés de chemins de fer, etc. En cas de guerre, le péril ainsi créé peut aboutir à un désastre national. Aussi, tous les gouvernemens ont-ils eu à se préoccuper de cette question, et, si tous ne lui ont pas trouvé une solution satisfaisante, ils continuent à la rechercher.

Or, à ce point de vue, le gouvernement italien était presque désarmé. Il est vrai que l'article 181 du code pénal stipule que « les fonctionnaires publics qui, au nombre de trois ou plus, et après concert préalable, abandonnent indûment leurs fonctions, sont punis d'une amende de 500 à 3 000 francs, et de l'interdiction

temporaire de leurs fonctions. » Mais cet article vise surtout les fonctionnaires, au sens courant du mot, beaucoup plus que les ouvriers et employés de tout genre attachés aux services publics. Il s'agissait donc d'introduire dans la législation des stipulations nouvelles, qui répondissent à ce double but : préciser et élargir le sens du mot « services publics, » puis armer le gouvernement plus efficacement contre un plus grand nombre de ses employés. Il est vrai que le général Pelloux lui-même ne désirait pas préciser en quoi consistaient ces services. Son projet portait que « les employés, agens et ouvriers attachés à un service public dépendant de l'État, même exploité par l'intermédiaire d'entrepreneurs privés, qui, au nombre de trois ou plus, et après concert préalable, abandonneraient leur office ou leur charge, ou omettraient d'en remplir les devoirs, de manière à empêcher ou à troubler le fonctionnement régulier de ce service, seraient punis, quand le fait ne constituerait pas un délit plus grave, d'un an de prison au maximum, outre les peines prévues à l'article 181 du code pénal, quand il s'agirait de fonctionnaires publics. » Contre les promoteurs et les chefs d'un mouvement gréviste de ce genre, la peine pouvait être portée de un à deux ans. La commission approuvait en principe les vues du gouvernement ; mais elle voulait les préciser et, en même temps, les compléter. « Votre commission, est-il dit dans le rapport de M. Grippo, a cru devoir, suivant l'exemple de la législation anglaise, n'appliquer la disposition projetée qu'aux services qui ont le caractère d'une évidente nécessité publique, et dont la désorganisation menacerait d'un grave péril la tranquillité publique ; c'est pourquoi elle n'a tenu compte que des services se rattachant aux chemins de fer, aux tramways intercommunaux, aux postes, aux télégraphes, aux téléphones intercommunaux, à l'éclairage public, à la conduite et à la distribution des eaux potables, alors même que ces services dépendent des provinces ou des communes. » En outre, la commission prévoyait un cas qui avait échappé au gouvernement : celui d'un employé préposé seul à un service (agent télégraphiste, mécanicien ou serre-frein des chemins de fer, etc.), et qui, sans avoir eu besoin de se concerter avec d'autres, aurait abandonné *proprio motu* ce service, un manquement de ce genre pouvant, dit le rapport, « occasionner un désastre de chemin de fer, ou tout autre accident grave. » En ce qui concerne les pénalités, le projet de la commission réduisait de la manière suivante celles

proposées par le gouvernement : trois mois de prison au maximum, ou amende de 1 000 francs au maximum, contre les coupables ; de six mois à un an de prison, ou amende de 1 000 à 3 000 francs, contre les promoteurs et les chefs du mouvement gréviste.

Voici donc à quelle rédaction définitive, dans le décret-loi, ont abouti les propositions combinées du gouvernement et de la commission :

Art. 4. — *Les employés, agens et ouvriers attachés aux chemins de fer, aux postes, aux télégraphes, à l'éclairage public au gaz et à l'électricité, même quand ces services sont exploités par l'intermédiaire d'un entrepreneur privé, qui, au nombre de trois ou plus, et après concert préalable, abandonnent leurs fonctions ou leur charge, ou omettent de veiller au fonctionnement régulier du service public, sont punis, quand le fait ne constitue pas un délit plus grave, de l'emprisonnement jusqu'à trois mois, ou d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 1 000 francs, outre les peines prévues à l'article 181 du code pénal. S'il s'agit de fonctionnaires publics, les instigateurs et les chefs sont punis de six mois de prison au maximum ou d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 3 000 francs.*

V

Nous arrivons aux dispositions sur la presse, celles qui ont le plus passionné les esprits. Les journaux, naturellement, se sont chargés de mettre en relief ce point spécial des *provvedimenti* du général Pelloux, en sorte que les autres dispositions du projet étaient presque rejetées dans l'ombre.

C'est la loi sarde du 26 mars 1848, promulguée par Charles-Albert, et communément dénommée, pour cette raison, *Editto Albertino*, qui régit la presse italienne, après avoir été étendue au nouveau royaume d'Italie. Cette loi fondamentale n'a pas laissé de subir déjà certaines modifications, dans un sens restrictif de la liberté. Très libérale dans son essence, surtout si l'on tient compte de l'époque relativement éloignée où elle a été promulguée, elle a été jugée inefficace, lorsque, la presse s'étant développée, et surtout, ayant perdu de son ancienne dignité, ou s'étant même compromise, on commença à voir se produire des excès et des scandales que le législateur, dans son inexpérience ou son optimisme, n'avait pas prévus.

La plus importante de ces modifications, qui date de 1888, est particulièrement intéressante pour nous, non seulement à cause de sa portée même, mais aussi parce qu'elle est identique à la réforme qu'a voulu réaliser M. Joseph Fabre, au moyen de la proposition de loi soumise par lui au Sénat. On sait que le but de l'honorable sénateur était de rétablir pour la presse la juridiction de droit commun en ce qui concerne les délits d'injure et de diffamation commis contre des personnes investies d'une fonction ou d'un mandat publics, avec liberté de faire, par tous les moyens, la preuve des faits diffamatoires devant le tribunal correctionnel. L'impunité relative dont jouit actuellement la presse française, grâce à l'institution du jury, la presse italienne en a joui elle-même jusqu'en 1888. C'est alors, par la loi du 22 novembre, qu'ont été abrogés les articles 17, 27, 28 et 29 de l'*Editto Albertino*, relatifs aux outrages aux bonnes mœurs, aux injures, diffamations et offenses à l'adresse des agens de l'autorité à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Ces articles étaient remplacés par les dispositions du nouveau code pénal, mis en vigueur à la même époque. Les délits en question relevaient donc désormais du tribunal correctionnal, l'article 394 du code pénal stipulant, d'ailleurs, que la preuve de la vérité est admise, « si la personne offensée est un fonctionnaire public, et si le fait qui lui est attribué se rapporte à l'exercice de ses fonctions. »

Une autre réforme, procédant du même esprit, a été réalisée par la loi du 19 juillet 1894, qui enlevait à la compétence du jury, pour les déférer au tribunal correctionnel, les délits, commis par la voie de la presse, indiqués aux articles 246 et 247 du code pénal (excitation publique à commettre un crime, apologie publique d'un fait qualifié crime, excitation à violer la loi, excitation à la haine entre les classes sociales d'une manière dangereuse pour la tranquillité publique). Les peines prévues au code pénal pour ces délits ont été, en vertu de la loi du 19 juillet 1894, augmentées de moitié pour le cas où ils sont commis par la voie de la presse.

Examinons maintenant les réformes que le général Pelloux avait proposées, qui ont été d'abord modifiées par la commission, et qui, par suite d'un compromis de cette dernière avec le gouvernement, ont abouti à la rédaction figurant dans le décret-loi.

Il s'agissait, avant tout, de la question des responsabilités,

laquelle, en Italie comme en France, se réduit à la question de savoir si l'on doit conserver l'institution du gérant.

L'article 47 de l'*Editto Albertino* est ainsi conçu :

Toutes les dispositions pénales prévues à ce chapitre sont applicables aux gérans des journaux, ainsi qu'aux auteurs qui auront signé les articles insérés dans ces journaux.

La condamnation prononcée contre l'auteur sera étendue au gérant, qui sera toujours considéré comme complice des délits et contraventions résultant des publications faites dans son journal.

Or, bien que le gérant, en Italie comme en France, soit devenu un simple homme de paille, le projet Pelloux laissait subsister sa responsabilité principale, tout en cherchant à en atteindre d'autres plus aisément. La commission, de son côté, voulait, sur ce point spécial, aller plus loin que le gouvernement, alors que, en général, elle s'efforçait plutôt d'atténuer la rigueur de ses propositions. Elle estimait qu'il y avait lieu de substituer la responsabilité du directeur lui-même à celle du gérant.

L'impunité de la presse, complète ou relative, le général Pelloux, de même que la commission de la Chambre, reconnaissait qu'elle était due à l'institution du gérant. Aussi souhaitait-il qu'on arrivât à la supprimer. Mais ce vœu était purement platonique; car, pratiquement, pour le moment du moins, il ne voyait pas la possibilité de le réaliser. Aussi, dans son projet primitif, maintenait-il le gérant comme premier et principal responsable. Mais, voulant aussi atteindre l'auteur de l'écrit incriminé, il l'impliquait dans les poursuites alors même qu'il n'aurait pas signé son article, de quelque manière qu'on l'eût découvert. En outre, pour faciliter cette découverte, il établissait ce principe, que, lorsque l'auteur serait connu et condamné, la peine du gérant serait diminuée de moitié. La commission, elle, ne s'était pas laissé convaincre par ces argumens tirés de considérations pratiques. Elle voulait établir le principe de la seule responsabilité des auteurs et des directeurs.

Mais comment définir le directeur? La commission avait donné la teneur suivante à l'article premier de son contre-projet :

Tout journal ou publication périodique doit avoir un directeur responsable. Est directeur responsable d'un journal ou d'un périodique celui qui en est le seul rédacteur, ou qui en dirige et surveille la rédaction et la publication. A partir de la mise en vigueur de la présente loi, les obligations et

les responsabilités qui, aux termes de l'Édit sur la presse du 26 mars 1848, incombent au gérant, incomberont au directeur...

En un mot, le gérant était purement et simplement supprimé. Cette modification était beaucoup trop profonde, trop révolutionnaire, pour que le gouvernement pût consentir à l'appliquer sans qu'elle eût été formellement votée par les deux Chambres du Parlement. Aussi, ce vote ne pouvant intervenir, le compromis entre la commission et le ministère aboutit à la rédaction suivante, qui répondait à l'idée première, un peu modifiée, du général Pelloux :

Art. 5. — *Toutes les dispositions pénales relatives aux contraventions aux lois sur la presse et aux délits commis par la voie de la presse, sont applicables : 1° au gérant du journal ou du périodique; 2° aux auteurs et complices* (cooperatori) *des publications incriminées. Quand les auteurs et complices des publications sont condamnés, et qu'ils résident dans le royaume, le gérant n'encourt aucune peine.*

Voilà pour les responsabilités pénales. En ce qui concerne les responsabilités civiles, la commission, allant de nouveau plus loin que le gouvernement dans le sens de la répression, lui a fait adopter des dispositions qu'elle avait introduites dans son contre-projet, et qui avaient pour but d'empêcher que l'impunité ne résultât de l'insolvabilité. Ces dispositions sont contenues dans l'article suivant du décret-loi :

Art. 6. — *Le propriétaire du journal ou du périodique et le propriétaire de l'imprimerie où il est imprimé seront toujours civilement et solidairement responsables des publications ayant paru dans le journal ou le périodique lui-même. La responsabilité civile comprendra, outre le payement des dommages et intérêts et celui des frais de la procédure, l'acquittement des peines pécuniaires auxquelles aura été condamné le gérant du journal ou du périodique, ou l'auteur de la publication.*

Sur l'initiative expresse de la commission, une disposition nouvelle fut ajoutée au projet du gouvernement, prévoyant qu'une diminution de peine pourrait être accordée en cas de rétractation de la diffamation. Ce fut l'origine de l'article suivant du décret-loi :

Art. 7. — *Si ceux qui sont responsables de délits de diffamation commis par la voie de la presse en font une rétractation publique dans la presse, avant la présentation de la plainte, la peine*

pourra être de six mois de détention au maximum, ou d'une amende ne dépassant pas 2000 francs.

Dans un autre ordre d'idées, le gouvernement proposait une réforme qui doit nous paraître d'autant plus naturelle qu'elle a été admise sans difficulté en France. Il s'agissait de l'interdiction de la publication, par la voie de la presse, des actes d'une instruction criminelle, et des comptes rendus ou résumés des débats des procès en diffamation. Là se bornait le projet Pelloux. La commission, de son côté, a imité plus fidèlement encore la loi française, en autorisant cette publication dans les cas où la preuve des faits diffamatoires est admise, aux termes de l'article 394 du code pénal, c'est-à-dire quand il s'agit de fonctionnaires publics. Elle est même allée plus loin, en assimilant, à ce point de vue, les membres du Parlement aux fonctionnaires. « Cette dernière adjonction, est-il dit dans le rapport de M. Grippo, est justifiée par ce fait que les membres du Parlement ne peuvent être compris parmi les fonctionnaires publics, mais que pour eux, aussi bien que pour ces derniers, quand l'offense se rapporte à leurs fonctions, la publicité donnée aux actes du procès est une garantie de leur dignité, non moins que de celle des fonctions politiques qu'ils exercent. » La clause relative à la publicité des débats a donc pris la forme suivante dans le décret-loi :

Art. 8. — *Est interdite la publication, par la voie de la presse, des actes d'une instruction criminelle et des comptes rendus ou résumés des débats des procès en diffamation, sous peine d'une amende de 100 à 500 francs, outre la suppression de l'imprimé. Cette interdiction ne s'applique pas aux procès prévus au paragraphe 1er de l'article 394 du code pénal, ni à ceux où la personne offensée est un membre du Parlement, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.*

Si la diffamation et l'outrage à l'adresse des fonctionnaires publics, ou des membres du Parlement, pris isolément, constituent un danger social évident, bien plus évident encore, et bien plus grand est le péril, quand c'est un corps constitué qui est pris comme cible par les diffamateurs. Les individus peuvent se défendre, prouver la fausseté d'allégations précises. Pour un corps tout entier, cela est moins aisé, et paraît même, quelquefois, inutile. Il peut en résulter que toutes les institutions de l'État soient vilipendées et rabaissées dans l'estime publique. La commission de la Chambre italienne s'est rendu compte de ce danger, et elle

a mis aux mains du gouvernement des armes que celui-ci ne lui demandait même pas.

L'article 123 du code pénal prévoit une peine de un à trente mois de détention et une amende de 50 à 1 500 francs contre quiconque aura offensé publiquement le Sénat ou la Chambre des députés. Mais l'article 124 stipule que les poursuites ne pourront avoir lieu que sur l'autorisation de ces corps eux-mêmes, stipulation qui figurait déjà à l'article 56 de l'*Editto Albertino*. D'autre part, le dernier alinéa de l'article 400 contient une disposition analogue, puisqu'il y est dit que, « en cas d'offense contre un corps judiciaire, politique ou administratif, ou contre sa représentation, il n'est procédé aux poursuites que sur l'autorisation du corps intéressé, ou de son chef hiérarchique, quand il s'agit d'un corps non constitué en collège. » Il résultait de ces dispositions que les diffamations et offenses à l'adresse du Parlement et des tribunaux n'étaient presque jamais réprimées ; car, ainsi que le fait remarquer M. Grippo dans son rapport, les corps intéressés croyaient devoir répondre par le dédain à des offenses qu'ils méprisaient. En cela ils avaient tort, car ces offenses, toutes dédaignées qu'elles fussent, ne laissaient pas d'impressionner l'esprit public. La commission a donc estimé qu'il était urgent d'obvier à ce mal, en abrogeant, purement et simplement, les dispositions de la loi sur la presse et celles du code où il est question de l'autorisation préalable des corps diffamés. De cette manière, est-il dit dans le rapport de M. Grippo, « il incombera au représentant du ministère public de distinguer les offenses négligeables, et qui ne méritent pas même d'être réprimées, de celles qui peuvent répandre dans les masses un sentiment de mépris pour les corps politiques, judiciaires et administratifs, en défigurant leurs actes ou en ébranlant la confiance dans la sérénité et la rectitude avec lesquelles ils s'acquittent de leurs fonctions. »

L'article 9 du décret-loi, que nous allons reproduire, uniquement afin que le lecteur ait ce document tout entier sous les yeux, ne contient donc aucune innovation. Il maintient seulement certaines dispositions, jugées indispensables, des articles que la commission a voulu abroger partiellement pour en faire disparaître les clauses relatives à l'autorisation préalable des corps offensés :

Art. 9. — *Aux articles 56 de l'Édit sur la presse, 124 et 400 (dernier alinéa) du code pénal, qui sont abrogés, est substituée la disposition suivante :*

Pour les délits prévus à l'article 122 du code pénal (offenses contre le roi) *il n'est procédé aux poursuites que sur l'autorisation du ministre de la Justice.*

Quand il s'agit d'une offense contre les souverains ou chefs d'État étrangers, l'action pénale n'est exercée qu'à la requête des souverains ou chefs d'État eux-mêmes, sans que cesse d'exister la disposition de la loi du 26 février 1852. Dans le cas d'une offense contre les envoyés ou agens diplomatiques étrangers accrédités auprès du gouvernement du roi, l'action pénale n'est exercée que sur la plainte de la personne qui se tient pour offensée.

Telles sont les dispositions du décret-loi touchant la presse. Comme on s'en est aperçu, la commission a tenu, d'une manière générale, à renchérir, en cette matière, sur les propositions du gouvernement, jugées trop peu restrictives. Il est cependant un point du programme gouvernemental qui lui a paru excessif, et auquel elle a refusé son adhésion. Il s'agissait d'une sorte de cautionnement que le projet ministériel voulait rétablir pour des journaux ayant subi certaines condamnations. Mais cette disposition ayant un caractère préventif très déterminé, les commissaires ont refusé de l'accepter. Sur un autre point encore il s'est produit une légère divergence de vues entre le gouvernement et la commission. C'est à propos du délit de fausses nouvelles. Aussi a-t-on renoncé, de part et d'autre, à faire figurer dans le décret-loi aucune disposition relative à ce point.

VI

On peut, en ce qui concerne l'appréciation à émettre sur l'ensemble des mesures politiques que nous venons d'étudier, se placer à un double point de vue. On peut envisager la question sous un jour spécialement italien; ou bien la considérer d'une manière plus générale, au point de vue de la valeur intrinsèque des dispositions contenues dans le décret-loi.

Au point de vue italien même, on doit distinguer deux aspects différens: la correction de l'attitude du gouvernement à l'égard du Parlement; le caractère constitutionnel et légal du décret-loi.

Le ministère Pelloux s'est-il mis, en quelque sorte, en état de révolte contre les Chambres en appliquant par décret des mesures qu'elles n'avaient pas votées? C'est la thèse que soutient

une partie de l'opposition. Mais, si l'on veut être impartial, on est obligé de reconnaître que ce point de vue n'est qu'imparfaitement justifié par les faits. Comme nous l'avons constaté plus haut, la Chambre, dans sa séance du 4 mars, avait approuvé en principe, par 310 voix contre 93, les projets du général Pelloux. Puis, lorsqu'il fut devenu évident que l'obstruction de l'Extrême-Gauche empêcherait le vote final d'intervenir, c'est d'accord avec la commission de la Chambre que le général avait rédigé le texte du décret du 22 juin. Enfin, avant la clôture, le 30 juin, le gouvernement avait obtenu un nouveau vote de confiance, qui portait non pas sur sa politique générale, mais sur le décret même. Aussi n'hésitons-nous pas à dire que le gouvernement, dans cette circonstance, agissait en parfait accord avec la grande majorité de la Chambre. Il y avait, cependant, un point faible dans sa thèse. Que faisait-il du Sénat, dont le concours, en matière législative, est aussi nécessaire que celui de la Chambre? Le Sénat n'avait pas encore été consulté, n'avait eu, par conséquent, aucun moyen d'exprimer sa manière de voir. On pouvait dire, il est vrai, que son adhésion ne faisait aucun doute, puisque, plus encore que la Chambre, il est composé d'hommes dévoués aux institutions existantes. Mais ce n'est là qu'un argument d'ordre moral, sans aucune valeur légale, une simple hypothèse. En sorte que le ministère, s'il avait la Chambre avec lui, ne pouvait, avec certitude, en dire autant du Parlement dans son ensemble. Cette circonstance nous conduit à adopter ce point de vue : si le gouvernement pouvait, à titre d'argument d'ordre moral, invoquer l'attitude favorable de la grande majorité de la Chambre, comme le faisait le général Pelloux dans son rapport au roi, il lui était plus difficile de s'en prévaloir pour donner à son action une base légale inattaquable. A notre sens, il devait plutôt chercher cette base légale dans le droit qu'il pouvait prétendre avoir de faire usage du décret-loi en général, sans même que les Chambres eussent exprimé un avis quelconque.

Nous arrivons ainsi au second aspect de la question : la constitutionnalité du décret du 22 juin. Ce terrain est fertile en controverses. Tandis que l'article 14 de la Constitution autrichienne accorde formellement au gouvernement, en l'absence du Parlement, le droit de gouverner par décrets, la Constitution italienne ne contient aucune clause semblable. C'est en fait, à défaut d'y être autorisé par la loi, que le gouvernement italien s'est d'abord

arrogé lui-même ce droit, sous l'empire de circonstances plus ou moins critiques, qui pouvaient paraître légitimer son action. Le procédé consistait à mettre en vigueur, par un décret, des mesures déterminées, qui étaient soumises ultérieurement à l'approbation du Parlement. Naturellement, cette manière de procéder avait paru à quelques-uns inconstitutionnelle. La Cour de cassation avait donc été appelée à se prononcer sur la question, et avait émis un avis favorable aux prétentions du gouvernement, d'accord, en cela, avec le Conseil d'État. Ces deux corps avaient admis que le roi avait le droit de promulguer des décrets-lois, et que ces décrets devaient être appliqués par l'autorité judiciaire, quand ils étaient accompagnés de cette mention : « Le présent décret sera présenté au Parlement pour être converti en loi. » Tel était le cas du décret du 22 juin, dont nous reproduisons ci-après le dernier article :

Art. 10 et dernier. — *Le présent décret sera appliqué à partir du 20 juillet prochain. Il sera présenté immédiatement au Parlement pour être converti en loi.*

Nous ordonnons que le présent décret, muni du sceau de l'État, soit inséré dans la collection des lois et décrets du royaume d'Italie, donnant pour instruction à qui de droit de l'observer et de le faire observer.

Ainsi, en se prévalant de l'avis conforme de la Cour de cassation et du Conseil d'État, le gouvernement aurait pu mettre en vigueur son décret, sans se préoccuper, en droit, de ce qu'en pensait le Parlement, quitte, cependant, à le lui soumettre ultérieurement. Telle était, à notre avis, la base strictement légale de son action, indépendante de l'opinion de la majorité de la Chambre. Mais, dans la circonstance, deux objections spéciales étaient faites au général Pelloux, l'une de forme ou de procédure, l'autre de fond. La première, qui semblait, à première vue, n'être qu'une simple chicane, mais que la Cour de cassation devait prendre au sérieux, consistait à assimiler le décret-loi à un projet de loi ordinaire. Or, comme nous le disions plus haut, la clôture de la session, en Italie, a pour effet de supprimer tous les projets de loi non encore votés à titre définitif. Comme la clôture avait eu lieu le 30 juin, peu après la présentation du décret-loi à titre de projet de loi, l'opposition prétendait que ce décret, n'étant plus qu'un projet non voté, disparaissait avec tous les autres. La seconde objection paraissait plus sérieuse. Précédemment, les

décrets-lois n'avaient été appliqués qu'en matières financière et douanière, mais jamais quand il s'agissait de questions purement politiques aussi graves que celles qui étaient en jeu. Aussi des gens scrupuleux, n'appartenant même pas à l'opposition proprement dite, émettaient-ils l'opinion que, si le ministère était fondé à gouverner par décrets, quand il y avait urgence d'appliquer des mesures financières nécessaires au fonctionnement même de l'administration, il était tenu à beaucoup plus de réserve, quand il s'agissait de modifier des lois politiques aussi importantes que celles qui étaient touchées par le décret du 22 juin.

Toutes ces objections avaient créé un état de profonde incertitude. Aussi, même après le 20 juillet, quand le gouvernement, trompant les dernières espérances de l'opposition, eut déclaré applicables les mesures figurant au décret, on estima que la question restait encore en suspens, et que le dernier mot devait être prononcé par les tribunaux. Les ennemis irréductibles du décret espéraient que la magistrature refuserait de l'appliquer, le considérant comme illégal et inconstitutionnel. Ils attendaient donc avec une vive impatience qu'un cas se présentât, mettant la jurisprudence en mesure de se prononcer. Ce cas ne s'est présenté que dans le courant du mois d'août, et l'issue en a été désastreuse pour les ennemis du gouvernement, lequel est sorti triomphant de cette première épreuve.

Il s'agissait, du reste, d'une affaire peu intéressante par elle-même. Un journal satirique de Lodi, *la Zanzara*, ayant été condamné par le tribunal correctionnel de Milan, en vertu des prescriptions du décret-loi, avait interjeté appel de ce jugement, en contestant la légalité du décret du 22 juin. La Cour d'appel de Milan confirma l'arrêt des premiers juges, en vertu de considérans qui forment une intéressante consultation sur la question tant controversée des décrets-lois.

Après avoir réfuté la première objection, celle qui consistait à dire que la clôture de la session avait fait disparaître le décret du 22 juin, la Cour passait à la seconde, la plus importante à son avis, comme à celui de presque tout le monde. Elle reconnaissait que les décrets-lois n'avaient été appliqués jusqu'alors qu'en matières financière et douanière. Mais était-ce une raison pour que cet usage fût considéré comme une règle absolue? Elle ne le pensait pas. « ... Et, si cela est en matière financière, était-il dit dans les considérans du jugement, combien plus cela doit-il être

quand il s'agit de lois qui ont trait au maintien de l'ordre public, quand ce ne sont pas seulement des intérêts financiers qui peuvent être compromis, mais l'existence de l'État tout entier! »

La Cour ne se bornait pas à apprécier le décret-loi du 22 juin au point de vue de ce qu'il présentait de particulier, par opposition aux décrets-lois jusqu'alors appliqués. Elle traitait à fond la question même du droit auquel prétend le gouvernement de pouvoir, dans certaines circonstances, gouverner sans le concours du Parlement. Elle formulait, sur cette matière si controversée, une manière de voir très favorable à la thèse du général Pelloux :

D'après la loi fondamentale, est-il dit dans les considérans du jugement, le pouvoir exécutif ne peut, sans le concours des deux Chambres, ni créer de nouvelles lois, ni modifier par décrets les lois existantes. Cependant le pouvoir exécutif, de qui dépendent toutes les forces de terre et de mer, a, par une conséquence nécessaire, le devoir et le droit, en vertu de cette loi fondamentale, de pourvoir au maintien de l'ordre social, de faire respecter les lois, et d'assurer le libre exercice des diverses fonctions de l'État.

Tel étant son mandat, le pouvoir exécutif ne doit pas seulement proposer les lois qu'il croit nécessaires à l'exécution de ce mandat. Mais, quand, par suite de circonstances spéciales, ou lorsque se sont produites des oppositions exceptionnelles, il n'a pas été possible de régler le fonctionnement des divers pouvoirs constitués, le pouvoir exécutif a le droit et le devoir de prendre toutes les mesures que l'urgence du cas peut lui suggérer, et qui tendent à maintenir l'ordre et à assurer l'empire de la loi.

Passant ensuite à l'examen des faits séditieux et révolutionnaires de 1898, la Cour estimait qu'ils avaient justifié la présentation des projets de loi du général Pelloux, et que, la discussion n'ayant pu aboutir par suite de l'obstruction, le gouvernement avait eu raison de recourir au décret du 22 juin, parce que, disent les considérans du jugement, « la sûreté de l'État est la loi suprême. » Enfin, puisque ce décret portait la mention visée par la Cour de cassation, la Cour d'appel de Milan lui reconnaissait force de loi.

Mais la Cour de cassation admettrait-elle cette manière de voir? Il a fallu attendre jusqu'au 29 décembre pour avoir un premier avis de ce tribunal suprême. A cette date, la deuxième section de la Cour, à l'occasion de recours présentés par les gérans de journaux sans importance, le *Lavoratore Comaseo* et le *Corriere del Polesine*, s'est prononcée dans le même sens que la Cour d'appel de Milan. Ainsi la victoire semblait complète pour le gouvernement.

Il n'en était rien, cependant, et une catastrophe bien inattendue allait se produire. La première section de la Cour, saisie à son tour du recours d'un anarchiste, Antonio Cavallazzi, condamné en vertu du décret-loi, a rendu, à la date du 20 février, un jugement contraire à celui de sa deuxième section et à celui de la Cour de Milan. Elle a admis l'objection qui avait d'abord fait l'effet d'une simple argutie, et à laquelle les juges de Milan n'avaient semblé prêter qu'une attention distraite. Le décret-loi, d'après son arrêt, était redevenu un simple projet de loi, du jour où, après avoir été signé le 22 juin, il avait été représenté à la Chambre ; or, la clôture de la session ayant été prononcée le 30, le décret-loi avait, ce jour-là même, cessé d'exister. Le gouvernement était ainsi convaincu d'avoir fait appliquer par les tribunaux, à partir du 20 juillet, des mesures législatives qui avaient déjà perdu tout caractère légal le 30 juin précédent, et d'avoir ainsi fait prononcer un certain nombre de condamnations complètement illégales. Le coup était terrible pour le ministère Pelloux, qui s'était cru assuré de la victoire. Mais on remarquera que, si le décret-loi du 22 juin a été condamné, cette condamnation ne saurait atteindre l'institution même du décret-loi. La Cour de Milan et la deuxième section de la Cour de cassation l'avaient admise, non seulement en matière financière, mais dans toutes les matières législatives. Quant à la première section de la Cour de cassation, elle n'avait pas à examiner la question d'une manière générale ; elle n'avait pas non plus à rechercher si le décret-loi du 22 juin était constitutionnel, puisque son opinion était que ce décret n'existait même pas. Il suit de là que les conclusions des juges de Milan et de ceux de la deuxième section, en tant qu'elles ont trait à l'institution même du décret-loi, ne sont pas encore infirmées par l'arrêt des juges de la première section, arrêt qui n'a trait qu'à un cas particulier. Autrement dit, dans l'état actuel de la jurisprudence, le gouvernement, en l'absence du Parlement, peut encore créer un décret-loi qui aura force de loi ; il pourra ensuite présenter ce décret-loi aux Chambres, sans qu'il perde rien de son efficacité ; mais il est averti que, s'il clôt la session avant qu'il ne soit voté, aussi bien le projet de loi que le décret-loi auront cessé d'exister. Voilà tout ce que signifie l'arrêt de la première section de la Cour de cassation.

Et maintenant, quelle situation politique cet arrêt a-t-il créée, aussi bien au point de vue du décret-loi qu'en ce qui concerne

le ministère Pelloux? Avant même l'arrêt favorable de la deuxième section, le gouvernement avait représenté au Parlement le décret du 22 juin pour qu'il fût converti en loi. Une commission avait été nommée pour l'examiner à nouveau. Elle en avait proposé l'adoption après lui avoir fait subir quelques modifications de détail. Un seul commissaire lui était hostile. Le ministère, n'ayant aucune hâte de voir la Chambre elle-même reprendre la discussion, puisque le décret-loi continuait d'être appliqué, avait obtenu que cette discussion fût remise à plus tard. Il gagnait ainsi du temps. Mais l'arrêt de la première section est venu changer complètement ces dispositions. Le décret-loi n'étant plus applicable, et le gouvernement se trouvant mis dans une situation très fausse, il fallait hâter la discussion à la Chambre. Effectivement, elle a commencé immédiatement, sur le projet du ministère légèrement amendé par la commission. C'est par habitude, désormais, qu'on parle du décret-loi; c'est, en réalité, d'un projet de loi qu'il s'agit, presque identique, il est vrai, à ce décret. La situation est donc redevenue ce qu'elle était l'été dernier, avant le 22 juin, avec cette seule différence que l'opposition, enflée par ce qu'elle considère comme une grande victoire, va se montrer plus intraitable que jamais. C'est en quoi la situation s'est aggravée. Quoi qu'il en soit, il semble certain qu'une lutte, aussi confuse qu'acharnée, va recommencer entre le gouvernement et la Chambre. Le décret-loi pourra-t-il être voté, en dépit de l'obstruction qui commence déjà? Ou bien, en cas d'échec, un nouveau décret-loi interviendra-t-il, remettant en vigueur les dispositions de celui du 22 juin? Le ministère, s'avouant, au contraire, vaincu et impuissant, s'en ira-t-il? Ou bien dissoudra-t-il la Chambre? Telles sont les diverses questions qu'on peut se poser. De toute manière, il semble que nous soyons au début d'une crise assez grave, qui peut avoir des conséquences importantes sur le développement ultérieur de la politique italienne.

A présent, si, faisant abstraction complète de l'Italie, nous considérons les dispositions du décret-loi à un point de vue absolu, avec la seule préoccupation de leur valeur intrinsèque, nous commencerons, sauf à faire quelques réserves ensuite, par avouer qu'il nous est difficile de leur trouver le caractère excessif, en quelque sorte liberticide, que certains leur ont reproché.

En ce qui concerne, il est vrai, le droit de réunion, nous esti-

mons qu'on aurait pu s'en tenir à l'ordre de choses existant avant le décret-loi. L'autorité de sûreté publique était très efficacement armée par la faculté qui lui était donnée de dissoudre les réunions subversives. D'autre part, le droit de les interdire à titre préventif « pour des raisons d'ordre public » peut facilement conduire à l'arbitraire. Quant à l'interdiction d'exhiber en public des étendards et emblèmes séditieux, elle a été considérée comme nécessaire dans tant de pays divers, même républicains, qu'on est surpris des attaques que le général Pelloux a dû subir pour avoir voulu l'introduire en Italie.

Pour ce qui est des associations, nous ferons d'abord remarquer que la question, telle qu'elle était posée par le décret-loi, était dépouillée d'un élément qui, en plusieurs pays, particulièrement en France, a le don d'exciter les passions, à savoir l'élément religieux. Les dispositions du décret du 22 juin visent, en effet, les associations au sens courant du mot, sans aborder le problème complexe des associations religieuses, ou congrégations. Dans ces conditions, nous n'estimons pas que le décret-loi contienne aucune clause attentatoire aux libertés nécessaires. En effet, le caractère délictueux des associations visées y est défini d'une manière assez claire. En outre, il contient des dispositions destinées, non seulement à éviter que la dissolution ne soit arbitraire, puisqu'elle doit être motivée, mais, en outre, à permettre aux intéressés d'en appeler, auprès du Conseil d'État, de cette dissolution.

Quant à la protection des services publics, nous estimons que les propositions du gouvernement sont encore plus justifiées que les précédentes. Elles sont destinées à prévenir un véritable péril public. Là encore, le droit du gouvernement lui est dicté par le devoir et les responsabilités qui lui incombent.

En ce qui concerne, enfin, les dispositions du décret-loi relatives à la presse, nous ferons remarquer que quelques-unes d'entre elles ont déjà été adoptées dans d'autres pays que l'Italie. Peut-être, sur certains points, pourrait-on faire quelques réserves. Mais c'est dans leur ensemble qu'il faut apprécier des mesures de ce genre. Nous plaçant donc à ce point de vue, nous ne voyons pas que le décret-loi contienne rien d'excessif. Il fallait, avant tout, faire cesser, dans la mesure du possible, l'irresponsabilité pénale et civile de la presse, résultant de l'institution du gérant homme de paille, et de l'insolvabilité du propriétaire. Or, il faut

reconnaître au décret-loi ce mérite qu'il a fait un pas important dans cette voie.

Ce qui nous fait émettre cette opinion, c'est la conviction, presque généralement partagée aujourd'hui, qu'une législation trop anodine a donné naissance, et ne pouvait donner naissance qu'à une presse tellement dégénérée, qu'elle est devenue un péril public. Un trop grand nombre de journalistes, et, d'autre part, le gouvernement, le jury et le public lui-même, ont, les uns par perversité, les autres par mollesse ou par une coupable complaisance, favorisé l'éclosion d'une presse qui n'est plus que l'instrument des plus basses passions politiques, et, souvent aussi, des plus vils intérêts matériels. Ainsi, par suite de cet ensemble de fautes accumulées, on a laissé se créer, en divers pays, un état de choses si anarchique et si menaçant, que la nécessité apparaît aujourd'hui d'y porter un prompt remède. Aucun de ceux qu'on propose, il est vrai, ne laisse de présenter certains inconvéniens. Mais on se résigne à les subir, tant le mal se montre sous une apparence menaçante.

Certes, toute restriction apportée à la liberté est déplorable en soi. Aussi conçoit-on que certains théoriciens du droit public, ou même des parlementaires auxquels n'incombe, directement, aucune responsabilité gouvernementale, soient facilement portés à en faire un crime au pouvoir qui en prend l'initiative. Mais, quand on songe aux difficultés croissantes dont la tâche de ce pouvoir doit être de plus en plus hérissée, à mesure que les particuliers deviennent, par l'usage même de la liberté, plus enclins à en abuser aux dépens de la société prise dans son ensemble, alors, sans aller aussi loin que la Cour d'appel de Milan, qui justifierait presque l'arbitraire au nom de la raison d'État, on se sent disposé, cependant, à lui faire certains sacrifices nécessaires.

ALCIDE EBRAY.

POÉSIE

EN FORÊT

LES HÊTRES

Au plus profond de l'ample et sauvage forêt,
Dans une solitude et des demi-ténèbres
Qu'à peine osent troubler quelques soupirs funèbres,
Tout à coup, la futaie effrayante apparaît.

Elle apparaît superbe et dix fois séculaire,
Telle une cathédrale aux mobiles arceaux
Dont les piliers seraient des hêtres colossaux,
Qu'un jour mélancolique et presque morne éclaire.

Celui qui s'aventure en tremblant jusque-là
Éprouve une terreur indicible et sacrée;
Et toute âme est d'angoisse à jamais pénétrée
A qui la fière voix des vieux hêtres parla.

Car, en ce lieu fatal où planent des mystères,
Où meurent des appels nostalgiques de cor,
Tragiquement hanté, l'esprit évoque encor
La farouche grandeur des légendes austères.

Parfois, quand se déchaîne un de ces ouragans
Dont par degrés s'accroît l'épique véhémence,
Chaque ancêtre révèle enfin sa force immense,
Et leur groupe s'exalte en défis arrogans.

On croit ouïr, avec un frisson d'épouvante,
Les hymnes frémissans de guerriers valeureux
Lançant une menace à d'invisibles preux,
Et que l'écorce vêt d'une armure vivante.

O verbe triomphal ! ô tumulte soudain,
Dans le prodigieux balancement des cimes !
O transports éperdus ! ô colères sublimes !
O rythmes ruisselans d'implacable dédain !

Ce langage incompris de géans d'un autre âge,
Qui, très loin, s'atténue en râles endormeurs,
Jaillit de la futaie aux puissantes rumeurs
Qu'une parole offense et qu'un regard outrage.

Puis l'aquilon fléchit, moins brutal, moins amer,
Et la majestueuse et plaintive assemblée,
Que la rafale avait quelques heures troublée,
S'apaise lentement, ainsi que fait la mer.

Les hêtres fabuleux gonflés de noble sève,
D'une vie héroïque et saine débordans,
Les vénérables troncs chargés de mousse et d'ans
Retrouvent l'attitude ancienne et l'ancien rêve.

Et tous, pleins d'harmonie et de sérénité,
Méditent, recueillis, de l'aube au crépuscule;
Et la hache cynique elle-même recule
Devant leur pied auguste et leur front redouté.

LA ROCHE

La roche épique est là depuis quatre mille ans;
Plus peut-être. Les soirs pourprés et rutilans,
    Les aubes candides et pâles
Ont tour à tour criblé, parmi les troncs virils,
Ce corps prodigieux, de rubis, de béryls,
    D'ors, d'améthystes et d'opales

Depuis quatre mille ans le globe a gravité ;
L'épique roche est là, calme en sa gravité,
Monstre qu'un pan d'azur captive ;
Dans la forêt sauvage aux silences suspects,
Où le moindre vestige a les rudes aspects
De la genèse primitive.

En proie aux lents efforts de l'élément grossier,
Qui, plus profondément que le fer et l'acier,
Fouille la matière et la sculpte,
Elle s'érige au ciel lugubre ou radieux,
Menaçante et pareille à ces terribles dieux
Auxquels la peur vouait un culte.

Son geste altier, que l'ombre amplifie, est encor,
Dans la solennité farouche du décor,
D'une grandeur surnaturelle ;
Et la pluie et la grêle et la foudre et le vent
Ont dû, pour lui donner la forme d'un vivant,
S'acharner des siècles sur elle.

Et sans doute, jadis, des hommes sont venus,
Conquérans fabuleux et guerriers demi-nus
Qu'un sanglant passé revendique,
Et qui, sortis vainqueurs d'héroïques combats,
Pleins d'hymnes triomphaux, se sont courbés bien bas
Devant la pierre fatidique.

Car la forêt recèle aussi ses monumens
Sur qui gronde l'horreur des souffles véhémens
Dont la colère se déchaîne ;
Et cache, ennoblissant leur prestige mortel,
Des ébauches de temple et des profils d'autel
Où semble prier quelque chêne.

Tel, fier autant qu'un Louvre ou qu'un Escurial,
Ce bloc vertigineux, sombre, immémorial,
Cette masse que rien n'étaie,
Et qui, sourde au vain bruit qu'à son pied nous faisons,
Peut-être attend le vol d'anciennes oraisons
Dans les hauteurs de la futaie ;

Ce symbole effrayant, ce colossal menhir,
Qui, du glaive géant que Dieu seul peut tenir
Reçut plus d'une cicatrice,
Et qui, jailli brûlant du chaos, se figea,
Aux aïeux prosternés apparaissait déjà
Dans sa puissance évocatrice.

Et sur la terre, où tout en poussière finit,
Tant que la sentinelle énorme de granit
Veillera sur ces lieux funèbres,
Les mythes abolis et les obscures fois
Sentiront par instans, sacrés comme autrefois,
Tressaillir leurs lourdes ténèbres.

LE DIX-CORS

La forêt murmurante et calme et sans courroux
Qu'enflent les brises, telle une mer qui moutonne,
A revêtu déjà sa parure d'automne,
Mêlant les tons d'or fauve aux tons de cuivre roux.

L'astre prêt à sombrer dans les houles rougies
Ajoute son éclat triomphal et vivant
Aux rouilles du feuillage agité par le vent,
Et dans la mort prochaine exalte ses magies.

La frondaison de pourpre est comme un bloc ardent
Que sillonne de l'ambre en fluides traînées ;
De rubis somptueux les cimes couronnées
Y bercent les splendeurs d'un auguste Occident.

Voici l'heure idéale et fraîche où chaque harde,
Mâles, biches et faons, sort des épais taillis
Sous les obliques feux du grand soleil jaillis,
Criblée aussi des traits étincelans qu'il darde.

Fuyant les vils troupeaux et farouche comme eux,
Un vieux cerf, isolé dans la haute avenue
Où plus d'un hêtre incline une tête chenue,
S'avance en élevant son bois lourd et rameux.

Il passe lentement sous la puissante voûte,
L'œil encore alangui d'un vague et long sommeil,
Les poils éclaboussés par le couchant vermeil,
Et l'on sent qu'il épie et l'on voit qu'il écoute.

Dans son regard se lit l'héréditaire effroi
Des ours velus, des loups cruels, de l'esclavage,
Cependant qu'il parcourt, inquiet et sauvage,
La tragique forêt dont il est le vrai roi.

Sa majesté paisible est faite d'harmonies,
De naturelle aisance et de nobles instincts,
Et, dans le jour suprême aux reflets incertains,
La souplesse et la grâce en lui semblent unies,

Mais le fier animal soudain s'est arrêté.
Effleuré d'un frisson qui s'achève en caresse,
Tous les muscles tendus, son corps nerveux se dresse
En un désir subit mêlé d'anxiété.

Pour qu'ainsi soit troublé son rêve solitaire,
Quel arome a frappé son odorat subtil ?
Quel soupir non perçu de l'homme entendit-il
Dans les fourrés que hante un éternel mystère ?

Les naseaux frémissans, il a flairé là-bas
La passive femelle, et la lutte, et le drame;
Humant l'ivresse éparse au vent du soir, il brame
De fureur et d'amour vers de nouveaux combats.

L'écho lointain sans doute envoie une réponse
Parmi les troncs géans aux fragiles décors ;
Car, d'un pas gravement rythmique, le dix-cors
Sous la futaie immense et lugubre s'enfonce.

LA MORT DES CHÊNES

Le fer inexorable a fait son œuvre impie
Dans le temple autrefois vibrant d'hymnes confus;
Sur l'autel dévasté gisent les sombres fûts,
Et la grande forêt mystérieuse expie
Quelque crime commis dans ses rameaux touffus.

D'un sacrilège obscur la forêt fut complice,
Puisque les bûcherons sont venus, inhumains
Et sinistres, la hache ou la cognée aux mains,
Préparer froidement ce monstrueux supplice,
Et réserver aux bois ces tristes lendemains.

Avec les troncs couchés la frondaison s'étale,
Et les chênes, malgré leurs ongles souterrains
Et leurs torses géans plus durs que les airains,
Sont tombés sous les coups de la horde brutale,
Mais, jusque dans la Mort, semblent des souverains.

La sève lentement saigne de chaque plaie,
Et l'arbrisseau timide, ayant vu choir l'aïeul,
Devant le ciel béant tremble et se sent plus seul,
Et le brouillard glacé que nul vent ne balaie
Les enveloppe tous d'un funèbre linceul.

Et, tandis que, plaintive et morne, passe l'heure,
Et que pèse partout un silence pareil
Au calme du suprême et ténébreux sommeil,
Plus d'un frère épargné, dans la bruine pleure
Sur ceux qui jamais plus ne croîtront au soleil.

LÉONCE DEPONT.

REVUE DRAMATIQUE

Comédie-Française : Reprise de *Diane de Lys*, drame en cinq actes, par Alexandre Dumas fils. — Odéon : Reprise des *Fourchambault*, comédie en cinq actes, par Émile Augier. — Vaudeville : *Le Béguin*, comédie en trois actes, par M. Pierre Wolff. — Nouveautés : *Les Maris de Léontine*, comédie en trois actes, par M. Alfred Capus. — Gymnase : *Le Complot*, comédie en trois actes, par MM. A. Bisson et Gascogne.

Après l'Opéra, l'Opéra-Comique, après l'Opéra-Comique, le Théâtre-Français. Il semble décidément qu'une espèce de fatalité s'acharne contre les théâtres qui fonctionnent sous l'œil des fonctionnaires de l'État et sous sa garantie. Le premier affolement passé, on a, comme il était naturel, recherché les causes du sinistre, rendu plus douloureux par la mort d'une jeune et charmante artiste. Dès jeudi, des rumeurs fâcheuses circulaient parmi la foule assemblée pour contempler ce spectacle. Les uns accusaient un calorifère depuis longtemps signalé comme suspect, d'autres s'en prenaient à l'électricité, d'autres rappelaient des paniques survenues récemment à la Comédie et qui auraient dû éveiller l'attention. On disait que le rideau de fer n'avait pas été baissé, que le « grand secours » n'avait pas été utilisé, qu'il ne s'était trouvé personne pour donner l'alarme, personne pour exécuter les premières manœuvres de préservation, que les pompiers, une fois arrivés, avaient comme toujours fait preuve d'un admirable dévouement, mais qu'ils étaient arrivés trop tard, et que les pompes n'avaient pu lancer d'eau, attendu qu'il n'y en avait pas. Une opinion était en train de s'accréditer, c'est que d'abord les précautions n'avaient pas été prises, et qu'ensuite, les secours ont été mal organisés. Mais les faits viennent d'entrer dans la phase officielle, une question a été posée au Conseil municipal, une interpellation a eu lieu à la Chambre, les pouvoirs publics ont parlé. Nous sommes maintenant renseignés.

C'est faussement qu'on a incriminé une électricité sans reproches,

des appareils de chauffage et des tuyaux évidemment innocens puisqu'ils avaient été l'objet d'une communication administrative transmise par la voie hiérarchique. Il est bien exact que le rideau de fer n'était pas baissé, ce qui a permis à l'incendie de se propager dans la salle; mais, ainsi que M. le Ministre de l'Instruction publique l'a déclaré sérieusement, si ce rideau n'était pas baissé c'est qu'il ne devait pas l'être : « A la Comédie-Française, il est baissé, dès que la représentation est terminée pour faciliter l'isolement en cas d'incendie survenant la nuit. Il est levé un certain temps avant la représentation, pour permettre aux électriciens de s'assurer du bon fonctionnement des lampes et pour aérer la salle. C'est pour ces raisons qu'il était levé au moment du sinistre. » Voilà qui est net. C'est la nuit que les incendies doivent se produire; quand ils éclatent pendant le jour, c'est une irrégularité et il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Il est bien exact qu'il n'y avait pas de pompiers dans le théâtre; mais c'est qu'il ne devait pas y en avoir. Le service de surveillance des pompiers en dehors des représentations a été supprimé : le feu ne doit prendre normalement que lorsqu'il y a des spectateurs dans la salle. Le Théâtre-Français n'en a pas moins brûlé; mais nous avons la satisfaction de savoir que ce n'est la faute de personne. Il n'y a eu de négligence d'aucune sorte. La Fatalité a fait tout le mal. Le feu est seul coupable. Il est d'autant plus coupable que la veille même, par une instructive coïncidence, la Commission des théâtres avait déclaré qu'il n'y avait rien à craindre et que le feu ne prendrait pas. Le feu a pris malgré l'avis de la Commission, tel est le fait acquis. Infatigable, cette Commission, qui fonctionnait la veille de l'événement, s'est remise à fonctionner le lendemain. N'est-ce pas Molière qui fait dire à un de ses ineffables médecins : « Il faut que je me rende à une consultation qui se doit faire pour un homme qui mourut hier... ? » — Nous assistons donc, ainsi qu'après chaque catastrophe, à la répétition du même cérémonial : enquêtes, rapports des commissions qu'on appelle « compétentes, » congratulations réciproques, et nous subissons toute cette rhétorique où se mêle à l'émotion la plus véritable le désir, sincère, lui aussi, de rejeter de l'un sur l'autre des responsabilités qui vont se perdre à l'infini. Et la leçon qui ressort avec évidence est toujours la même : c'est que les prescriptions, admirables sur le papier, sont dans la réalité illusoires, faute d'être observées, que personne n'est à son poste, et que le vrai nom de la fatalité, c'est l'incurie.

Archives, œuvres d'art, tableaux et manuscrits, on a réussi à sauver à peu près tout. Grâce à d'obligeans concours, la troupe de la Comédie-

Française continuera de donner ses représentations. Elle en donne quelques-unes à l'Opéra; elle donnera probablement les autres à l'Odéon. Après quoi, elle se réinstallera chez elle. On espère qu'il suffira de quelques mois pour rebâtir une nouvelle scène sur l'emplacement de l'ancienne. L'emplacement sera le même, les plans seront les mêmes. Mais ce ne sera plus le même théâtre.

Ce théâtre, où durant près de cent années se sont encadrées les plus belles manifestations de notre littérature dramatique, où s'est livrée la bataille de *Hernani*, où se sont succédé, de Talma jusqu'à M. Mounet-Sully et de Rachel jusqu'à Mme Sarah Bernhardt, des artistes d'élite, où les meilleurs des auteurs contemporains sont venus recevoir la consécration qu'ils devaient au voisinage des maîtres classiques, ce théâtre n'est plus qu'un monceau de décombres. C'est tout un ensemble de souvenirs qui disparaît. C'est plus encore. Car ces souvenirs avaient une action, exerçaient une influence, composaient une atmosphère. On sait assez que nous ne sommes pas indépendans du milieu qui nous entoure, et ce n'est pas aujourd'hui qu'on serait tenté de méconnaître ces liens qui nous rattachent aux choses extérieures. Obscure et mystérieuse, l'âme des choses pèse sur notre âme. Dans une de ses *Préfaces*, A. Dumas a justement noté la disposition d'esprit que prenaient, sans presque s'en apercevoir, spectateurs, auteurs, comédiens, au moment où ils entraient dans cette salle. « Le soir, quand il donne son large billet au contrôleur bien abrité du froid, dans ce vestibule circulaire à colonnes et à statues, le public est à la fois un peu fier et un peu intimidé. Ce large escalier à tapis, ces huissiers à chaînes, ce silence des couloirs, ces ouvreuses graves, ce foyer garni de bustes en marbre..., tout cela vous a un air pontifical qui inspire à la fois au public le respect, la confiance, la sévérité et la courtoisie. Ce n'est pas là une église, évidemment, mais c'est un temple; s'il n'y a pas de saints, il y a des dieux, et voilà bientôt deux cents ans que le grand, le beau et le vrai y ont leur autel, leur culte et leurs prêtres. Bref, c'est le premier théâtre du monde, chargé de recueillir, de répandre et de consacrer ce qui doit rester de notre littérature dramatique, laquelle est, disons-le, une des gloires, sans rivale dans les autres pays, de notre génie français. » Cette vieille salle avait des proportions harmonieuses et une bonne acoustique; mais plus encore elle avait ses habitudes et son éducation faite. Contre certaines erreurs, excentricités et défaillances du goût, sa protestation muette était toute-puissante. Certes, il s'en fallait que tous les ouvrages qu'on lui apportait fussent dignes d'elle; mais justement elle en faisait ressortir l'insuffisance avec une

cruauté salutaire. Ce cadre de la Comédie-Française a causé la chute de beaucoup de méchantes pièces; d'autres, qui avaient préféré ne pas l'affronter, s'en sont allées triompher sur des scènes moins redoutables. Grâce à la réunion d'élémens complexes et subtils, quelque chose existait là, qu'on ne trouvait pas ailleurs, et qui, au milieu de la débandade d'aujourd'hui, maintenait un idéal d'art. C'est ce que nous venons de perdre. C'est la lacune dont les conséquences se feront sentir dans notre art dramatique. Les huissiers de la nouvelle salle continueront de se parer de chaînes et les ouvreuses de s'orner de gravité, mais une salle aux planches toutes neuves, à la décoration toute fraîche, sera sans âme. Avec cette salle qui avait un passé disparaît la tradition qui y était attachée. C'est en ce sens que l'incendie du Théâtre-Français est un désastre littéraire.

La dernière pièce qui aura été jouée dans cette salle aura été *Diane de Lys* que la Comédie-Française venait de reprendre et qu'elle avait montée avec beaucoup de soin. Cette reprise obtenait un vif succès auprès d'un public qui était déjà un public d'Exposition. *Diane de Lys* se jouait devant des salles combles, et ce qui est plus surprenant, mais que nous avons eu l'occasion de constater, devant des salles intéressées et amusées. Ce public s'attachait d'abord à la curieuse reconstitution des costumes du milieu de ce siècle; il s'amusait à la complication de l'intrigue, soulignait d'applaudissemens quelques plaisanteries faciles, quelques tirades d'une banalité touchante et n'en demandait pas davantage. Il ne nous est guère possible de nous placer au même point de vue. Les seules pièces qui méritent l'honneur d'une reprise sont apparemment celles qui ont par elles-mêmes une valeur et des chances de durée. Aussi, entre toutes les pièces de Dumas, *Diane de Lys* était-elle spécialement celle qu'il ne fallait pas reprendre. En est-il dans son théâtre de plus mauvaises et de plus franchement détestables? Cela est possible; mais il n'en est aucune qui soit plus complètement dépourvue de signification, plus vide des qualités et des défauts propres à Dumas. Le seul moyen que nous ayons d'y trouver quelque sujet d'étude est d'y rechercher quel a été pour Dumas le point de départ et quelles pièces il était capable de faire avec la facilité superficielle de la jeunesse, à l'époque où il se contentait d'emprunter aux dramatistes de son temps la forme alors usitée, sans y ajouter ni une conception d'art, ni une considération morale, ni aucune idée qui lui fût personnelle.

Alexandre Dumas avait un peu moins de trente ans quand il fit représenter *Diane de Lys*. Il était, à cette date de 1853, l'auteur de quel-

ques romans écrits à la diable, sans composition, sans style, sans vraisemblance. Un coup de chance lui avait valu le succès de *la Dame aux Camélias*. Comme il avait fait pour cette dernière pièce, il tira *Diane de Lys* d'un de ses romans déjà parus. Il paraît que l'idée première lui en avait été fournie par une aventure personnelle. Et cela nous est bien indifférent. Ce qui nous intéresse beaucoup plus, c'est de voir combien il s'y est souvenu des procédés du théâtre romantique et notamment du théâtre de Dumas père. Le premier en date des drames de l'école, le plus vieux drame du vieux Dumas, tel est le modèle qu'il a fidèlement calqué. Enlevez à *Henri III et sa Cour* le décor XVIe siècle, ce qui est facile puisque ce décor est plaqué, et vous aurez *Diane de Lys*. Sous le costume Renaissance ou sous le costume du milieu de notre siècle, ce sont les mêmes personnages et c'est le même romantisme à la mode de 1829. Et *Diane de Lys* fait pareillement songer à *Antony*, à *Kean*, à *Hernani* : c'est un centon du théâtre de Dumas père et de Victor Hugo, c'est le « drame de passion » dans toute son horreur romantique.

Une femme qui s'ennuie profite d'une absence de son mari pour filer le parfait amour avec un jeune homme quelconque dont tout le mérite consiste à s'être trouvé là à propos, quoi de plus ordinaire, de plus banal, de plus médiocre, et de plus ressemblant à la vie? Il s'agit de trouver de ce fait divers une traduction romanesque et théâtrale, en sorte qu'il devienne impossible de prendre au sérieux le drame qui va se dérouler devant nous. C'est le résultat que Dumas obtient tout de suite, grâce aux moyens que lui offre en abondance le répertoire contemporain. Une grande dame, une très grande dame, une comtesse, Diane de Lys, a accepté, dans l'atelier d'un peintre qu'elle ne connaît pas, un rendez-vous avec un ancien soupirant qu'elle n'a pas revu depuis cinq ans. Elle arrive, à la nuit close, se glisse dans la pièce déserte et sombre, troublée délicieusement par ce mystère, par ces ténèbres, par la conviction où elle est qu'elle fait quelque chose d'anormal. Pour occuper l'ennui de l'attente, elle ouvre les meubles, fouille dans les tiroirs, lit les lettres. Bruits au dehors, voix derrière la porte. « Est-ce vous? » Début plein de promesses et qui dès les premières scènes nous lance en plein roman! — Diane de Lys était destinée à aimer le peintre Paul Aubry, comment va-t-elle le rencontrer? Justement il stationnera dans la rue un beau soir et il n'y aura qu'à le faire monter. Et justement il aura trouvé dans son atelier une bague qu'il reconnaîtra au doigt de son aristocratique interlocutrice. — Une femme méchante, perfide, comme la Milady des *Trois Mousque-*

taires, a trahi Diane et son amant; c'est pourquoi, tandis que, sur les deux heures du matin, ils échangent des propos ardemment innocens, on entend bruire les grelots de la chaise de poste qui ramène le mari. Heureux temps pour les dramaturges, que celui où il y avait encore des chaises de poste! Ces grelots secoués à la cantonade étaient incomparables pour les bruits de coulisses. Et les chevaux qu'on crevait en route, et le postillon qu'on couvrait d'or, et les surprises qui vous attendaient à chaque relais! autant d'effets auxquels il a fallu renoncer. Dans cette chaise de poste qui ne dételle pas, le comte va enlever la comtesse, tout de suite, sans lui laisser même le temps de changer de costume. Qu'elle n'essaie pas de s'échapper! les issues sont fermées. Qu'elle n'essaie pas de résister! elle n'est pas la plus forte. Et voilà une fin d'acte. Elle ne vaut certes pas la scène où le duc de Guise, meurtrissant le poignet de la duchesse, la force à écrire la lettre qui attirera son amant dans un piège; mais la facture est la même et on reconnaît le procédé. — Paul Aubry s'est jeté à la poursuite de la comtesse; il l'a rejointe à Lyon, dans l'hôtel où elle est descendue. C'est lui qui maintenant va l'enlever, lorsque surgit le mari, qui, n'étant pas en humeur de plaisanter, reprend son bien et sort. Un moment interdit, Paul Aubry resté seul se redresse et croise les bras : « C'est bien, monsieur le comte, à nous deux maintenant! » Voilà une phrase de défi du meilleur effet. Elle ne vaut pas celle de Buridan : « Bien, joué, Marguerite! A toi la première partie! A moi la revanche! » mais c'est que celle-ci est le chef-d'œuvre. — Au dernier acte, la comtesse étant retombée dans les bras de son peintre, le mari s'annonce derrière la porte, encore une fois! Une porte qui vole en éclats! Un coup de feu : « *le Comte :* Cet homme était l'amant de ma femme. Je me suis fait justice. Je l'ai tué!... » Belle exclamation! qui ne vaut certes pas celle d'Antony : « Elle me résistait, je l'ai assassinée ! » mais très convenable encore et sur laquelle le rideau peut baisser. Hasards, surprises, rencontres, répliques à effets, mots pour fins d'actes, situation interrompue au bon moment et qui nous laisse en suspens jusqu'au prochain feuilleton, rien n'y manque.

Dans ce cadre de mélodrame, nous assistons à une histoire d'amour, où Dumas a placé docilement les types consacrés, et les nuances de sensibilité conformes à la convention. Le mari est odieux. Il est élégant et spirituel, car il est gentilhomme et tout gentilhomme est spirituel, d'un esprit qui perce dans chaque mot, et élégant d'une élégance qui se voit de loin. D'ailleurs, il est libertin et méchant. Il s'est marié par intérêt. Il néglige sa femme, il l'ignore, jusqu'au jour où

devenu jaloux, exaspéré par l'amour-propre et la vanité blessée, cet homme discret, correct et froid se change en un fauve. Ce mélange d'indifférence et de férocité est la caractéristique de toute cette catégorie de maris. Mariée à un homme qui ne la comprend pas, Diane a le droit d'être comprise, et, puisque ce n'est pas par son mari, ce sera donc par un autre. Il ne manque pas de courtisans qui tournent autour de cette femme négligée par son mari. Diane les inscrit, chacun à la date de sa déclaration. Il y en a soixante et dix-huit, dit le texte d'Alexandre Dumas. Ce chiffre a paru insuffisant à la Comédie-Française qui l'a porté à cent trente-huit. Mais Diane de Lys a, comme toute femme ici-bas, droit à la passion. La passion est une frénésie. C'est en Paul Aubry qu'elle découvre, — enfin ! — le frénétique qu'il lui faut.

Celui-ci fait assez bonne figure, j'entends figure assez sombre, dans le bataillon des jeunes premiers romantiques. Une fatalité pèse sur lui. Il le sait, et cela explique l'habituelle tristesse de ce beau ténébreux. Il lui arrive de rire, de plaisanter, de fredonner une chanson; mais cette gaieté n'est qu'apparente. Pour s'égayer à la manière des autres hommes, ce qui lui manque, c'est de leur ressembler. Il est différent du commun des mortels. Il est un être d'exception. C'est sa noblesse, et c'est sa souffrance. La passion le guette, et, du jour où elle se sera abattue sur lui, elle fera de lui sa proie. C'est pourquoi il ne veut pas aimer. Car, dit-il, « j'aimerais trop. » Telle est cette puissance obscure qu'il sent gronder en lui et qui l'effraie. Il est celui qui, s'étant penché sur un abîme, en garde l'épouvante. Il est celui qui porte dans ses mains un explosif dont il connaît la violence, et qui se méfie. Ce qui le rattache encore à la grande famille des héros romantiques, c'est cette impertinence qu'il croit de haut goût. Ce grossier personnage cause à peine depuis quelques minutes avec une femme à qui on vient de le présenter : il a déjà trouvé le temps de l'insulter en lui parlant de l'amant qu'elle doit avoir. Déclamateur incorrigible, il abonde en sottises pompeuses. « Et moi qui croyais que la noblesse du nom faisait la noblesse du cœur, que la pureté du sang faisait la pureté de l'âme, et qu'une grande dame ne mentait pas !... » Mais pourquoi les grandes dames ne mentiraient-elles pas ? Et depuis quand y a-t-il un monopole du mensonge réservé aux classes inférieures ? Ah ! l'imbécile ! dupe de ses grands mots, de ses airs tragiques, de la pâleur étudiée de son teint et de ce masque de carême qu'il aperçoit avec satisfaction dans sa glace !

Afin qu'il ne lui manque aucune séduction, Paul Aubry est un artiste. Et, l'artiste étant l'antithèse du bourgeois, c'est assez dire

l'attrait irrésistible qu'il doit à sa condition. D'être peintre, comme d'être écrivain, et de mettre des couleurs sur la toile, comme de mettre du noir sur du blanc, cela vous crée tout de suite une supériorité. On échappe à l'universelle vulgarité, et puisqu'on n'est pas du monde, on a donc le droit de le mépriser. Un atelier d'artiste est un pays merveilleux où il se passe des choses extraordinaires, dans une atmosphère de liberté, de blague, d'amour et d'odeur de tabac. Cette curiosité pour les choses de la vie des artistes nous vaut par surcroît le personnage de Taupin, les mots de Taupin, les tirades de Taupin, son esprit, sa philosophie, son histoire de malle et de train manqué, ses plaisanteries sur Mme Taupin. C'est à pleurer.

On s'est demandé comment l'auteur de *Diane de Lys* avait pu, en si peu de temps, devenir l'auteur du *Demi-Monde*. La réponse est facile. C'est qu'à ce moment précis, Dumas s'est avisé d'être lui-même. Il vient un moment où l'écrivain, qui jusque-là s'était contenté d'apercevoir la vie à travers les transcriptions littéraires usitées autour de lui, ose enfin la regarder directement et raconter ce qu'il a vu. Ce moment ne vient jamais pour les médiocres; c'est bien en cela qu'ils sont médiocres, pour cela qu'ils n'existent ni ne comptent. Ce demi-monde qu'il va nous décrire, Dumas le connaît. Ces types qu'il nous présentera dans *Un Père prodigue*, il a pu les observer de près. Il mettra ainsi dans ses comédies, à côté d'êtres irréels et de personnages qui ne sont que des rôles ou des argumens, des figures fortement marquées à l'empreinte de la réalité. Comparez le comte de *Diane de Lys* et le duc de Septmonts de *l'Étrangère:* ils font et disent à peu près les mêmes choses; mais ni la manière ni l'accent ne sont les mêmes; le premier était détaché d'un drame de Dumas père, le second vient en droite ligne de la société, et de la meilleure. A mesure qu'il se donnait la peine de réfléchir, ce que Dumas apercevait plus clairement, c'était la niaiserie et la fausseté des théories qu'il avait d'abord accueillies. Car sans doute il réside en la passion une force étrange et qui lui prête une sorte de beauté, mais les « cas » de passion sont infiniment rares, et on peut presque la comparer à ces fantômes dont parlent beaucoup de gens et que personne n'a vus. La plupart du temps, cette éloquence dont on lui fait honneur n'est qu'une rhétorique dont on se sert pour en parer de pauvres divertissemens où elle n'a aucune espèce de part. Prendre un amant peut être dans la vie d'une femme un épisode dont on ne méconnaît pas l'importance, mais il s'en faut que ce soit l'éclatante manifestation de la noblesse de son âme. Entre ses aspirations idéales, ses vagues rêveries, ses souffrances de femme

dont les délicatesses restent incomprises, et le fait matériel d'aller à un rendez-vous, il n'y a aucun lien. Pareillement le rôle de l'amant obligé de mentir et dont les protestations respectueuses aboutissent à demander à l'objet de son culte un moment de distraction, est de toute nécessité un vilain rôle. Ennui et curiosité chez celle-là, vanité et suffisance chez celui-ci, goût du plaisir chez tous les deux, voilà ce que trouvera l'auteur de *la Visite de Noces* dans l'analyse de l'adultère. D'ailleurs il triture, alambique, décompose, précipite tous ces élémens sans y trouver un atome d'estime, une vapeur de dignité, un milligramme d'amour. L'amour, c'est lui surtout qui est absent de tant de vilenies qu'on commet en son nom. Cessons donc de décorer d'une phraséologie empruntée au langage de la morale ces victoires de l'instinct! — Telles sont les idées où s'est arrêté Dumas, et qu'il a rencontrées en allant dans le sens justement opposé à celui de ses débuts. La partie la plus solide de son œuvre est celle où il s'est appliqué à dissiper le mirage de l'amour romantique et à rétablir dans ses droits le bon sens qu'il avait, sans y prendre garde, si fort outragé dans *Diane de Lys*.

Toutefois, ce n'est pas impunément qu'on a été à trente ans l'auteur applaudi de *Diane de Lys;* si différente que soit cette pièce de celles qui suivront, Dumas ne se dégagera jamais complètement des procédés qu'il y a employés. Lui qui avait tant d'esprit, parfois du plus âpre et du plus mordant, il égaiera trop souvent son dialogue de traits faciles rappelant ceux-ci : « Cette demoiselle s'appelle Aurore? — Le matin seulement. » « Vous n'avez pas cinquante ans, vous en avez deux fois vingt-cinq. » « Quel est le plus honnête homme, de celui qui compromet une femme comme il faut, ou de celui qui se laisse compromettre pour une femme qui n'est pas comme il faut? — C'est celui qui n'est ni compromettant, ni compromis. — Vous êtes la femme la plus spirituelle que je connaisse. » C'est donc que les femmes qu'il connaissait n'étaient guère spirituelles. Lui qui s'est montré, à l'occasion, un si pénétrant observateur, sa vision des choses a été maintes fois troublée par des inventions romanesques et par un travail de déformation de la réalité qui se faisait à son insu dans son cerveau. On s'est notamment demandé à quel monde pouvaient bien appartenir plusieurs de ses gens du monde : ils étaient de celui auquel appartient cette femme du monde que nous voyons, au premier acte de *Diane de Lys*, si gentiment occupée à fouiller dans les tiroirs. Ce qui est plus grave, c'est que la recherche des effets de mélodrame a gâté la morale souvent très saine de Dumas. Le coup de pistolet du comte de Lys se répercute

en échos lointains dans cette morale, au point de la réduire à n'être que l'art de savoir qui il faut massacrer. Si tu as épousé la guenon de Nod, tue-la; mais, si tu as épousé un vibrion, fais-le tuer! Claude tue sa femme, Clarkson tue le duc de Septmonts, M. de Terremonde tue M. de Fondette. Le moraliste a gardé le tour d'esprit mélodramatique: de là vient cette peu chrétienne introduction de l'emploi des armes à feu dans la morale.

Il va sans dire que *Diane de Lys* n'est pas jouée selon l'esprit du texte. Il y faudrait de l'emportement, de la jeunesse; les artistes de la Comédie-Française y ont mis de la sagesse, de la conscience, de l'autorité. C'est un perpétuel contresens. Cette réserve faite, nous n'avons plus qu'à louer l'interprétation. Mlle Bartet joue le rôle de Diane de Lys en comédienne incomparable pour le tact, le charme, la sûreté. Elle possède au plus rare degré cette qualité si rare, le goût. Et c'est ce qu'on ne saurait trop admirer en elle. A force d'adresse et de juste sentiment des nuances elle fait tout accepter, sauve les situations les plus scabreuses et fait passer les pires absurdités. M. Albert Lambert qui est, à la fougue près, un assez bon jeune premier romantique, tient très convenablement le rôle de Paul Aubry. M. Delaunay a de la distinction dans celui du comte de Lys. M. Leloir est un Taupin pittoresque, mais bien solennel. Un des rôles de femmes était tenu par Mlle Henriot qui vient de mourir si tragiquement.

Les Fourchambault ne sont pas une des meilleures pièces d'Émile Augier, et le théâtre d'Émile Augier traverse cet âge ingrat où les meilleures pièces d'un auteur nous paraissent moins bonnes qu'elles ne sont. Ajoutez les défaillances d'une interprétation fort insuffisante. Cela explique que cette reprise ait fait saillir surtout ce qu'il y a dans l'ouvrage de plus défectueux. Il semble que ce drame, qui oppose la famille selon la nature et la famille selon la loi, ait dû, dans sa conception première apparaître à l'auteur sous la forme de certaines images d'Épinal. Lorsqu'elle sentit son cœur parler, Mme Bernard suivit bonnement la loi naturelle: abandonnée par son séducteur, elle pleura mais ne perdit pas courage; désormais on lui vit des vêtemens noirs et les yeux rouges; pour la remercier de l'excellente éducation qu'il lui devait, son fils, tantôt la traitait de sainte et tantôt de bête à bon Dieu; doué d'une force peu commune, Bernard dompta une révolte à bord; actif et entreprenant, Bernard amassa une fortune de trois millions moins trois francs. Et voilà les braves gens. Voici les autres. Pour obéir à son père et toucher une forte somme, M. Fourcham-

bault contracte un mariage légitime; il est bien puni de cette mauvaise action; sa femme est dépensière et ne cesse de lui reprocher la dot qu'elle lui a apportée; ennemi de la lutte et d'humeur débonnaire, M. Fourchambault n'est pas le maître chez lui; sa fille est une perruche et son gendre sera un serin; son fils est un paresseux qui ne s'occupe qu'à s'amuser; victime de sa candeur et des prodigalités de Mme Fourchambault, M. Fourchambault est complètement ruiné. Ces deux intrigues ne sont pas seulement des intrigues parallèles; elles se rejoignent, puisque ces deux familles sont les familles illégitime et légitime de M. Fourchambault, qui fut le séducteur de Mme Bernard. Le hasard est si ingénieux, et il y a dans la vie des concours de circonstances si bizarres que le fils naturel se trouve sur le chemin de son père juste à temps pour le sauver de la faillite, et en présence de son frère tout exprès pour recevoir de lui un soufflet et y répondre par un mot héroïque. Tout cela est d'une invraisemblance criante. Cette invraisemblance nous choque aujourd'hui, parce que nous sommes devenus en fait de réalisme plus exigeans qu'on ne l'était il y a vingt-cinq ans. Nous nous souvenons en outre qu'on crut jadis découvrir dans cette pièce des intentions morales et qu'on lui attribua quelque valeur au point de vue de la réforme des mœurs. Comme Dumas, Émile Augier se faisait l'avocat des filles-mères et des enfans naturels. Mais quelle portée peuvent bien avoir des argumens pris si fort en dehors de l'ordre commun? S'il a voulu combattre ici un préjugé social, Augier s'y est pris avec beaucoup de gaucherie et il n'a guère réussi. Mais, d'ailleurs, c'est un élément d'intérêt qui a tout à fait disparu de la pièce. Il ne reste qu'un drame romanesque, sentimental, où l'auteur, afin de piquer la curiosité de son public, s'est amusé à combiner des événemens extraordinaires, arranger des coïncidences surprenantes et tenir une espèce de gageure. Il s'est tiré à son honneur de cette partie difficile, parce qu'il possédait une remarquable entente de la scène. Dans cette fable qui amuse précisément par ce qu'elle a de violemment invraisemblable, Augier, par surcroît, a fait tenir des parties d'observation, des silhouettes indiquées d'un dessin superficiel et juste.

Les acteurs de l'Odéon jouent presque tous « à côté, » surtout M. Chelles, qui par sa bonhomie dénature complètement le rôle de Bernard. Mme Marie Magnier est amusante dans son rôle de bourgeoise vaniteuse. Cette médiocre interprétation répand sur toute la soirée une teinte terne et grisâtre.

Une femme entretenue qui trompe habituellement son protecteur

sérieux avec son amant de cœur, trompe par caprice celui-ci avec un passant, après quoi, s'étant très vite ennuyée de cette distraction passagère, elle revient à son amant de cœur, sans avoir jamais cessé de recevoir de son protecteur sérieux les avantages solides qu'il lui doit; prenez ce sujet comme vous voudrez, retournez-le de telle manière qu'il se pourra: vous n'en tirerez jamais qu'une comédie déplaisante, mais surtout ennuyeuse. C'est le cas du *Béguin*. Vainement M. Pierre Wolff y a-t-il dépensé de réelles qualités, habileté de composition, art de filer joliment une scène, trouvailles de mots ou de jeux de scène. Vainement les excellens acteurs du Vaudeville y ont-ils mis toutes les ressources d'un talent éprouvé : Mlle Réjane sa fantaisie, sa nervosité, ses mines et son agitation, M. Lérand cette autorité qui lui permet de faire un sort aux rôles les plus insignifians, M. Numès sa bouffonnerie savoureuse, M. Gauthier sa bonne grâce, M. Grand sa bonne volonté. *Le Béguin* n'en est pas moins un spectacle fort désobligeant.

Entre un vaudeville bien venu et un vaudeville manqué, il n'y a vraiment qu'une différence : c'est que l'un est bien venu et que l'autre est manqué. A coup sûr, c'est une différence essentielle, mais on perdrait son temps à vouloir en chercher les causes et l'expliquer par raisons démonstratives. L'inspiration souffle où elle veut. *Les Maris de Léontine* sont un des vaudevilles les plus amusans que nous eussions vus depuis longtemps. Il y a d'un bout à l'autre de la gaieté, de l'entrain, un jaillissement de belle humeur, une plaisanterie facile et de bon aloi. La pièce est jouée avec beaucoup de verve par MM. Germain, Torin, Colombey et par Mlle Cassive.

Le Complot est un vaudeville manqué. La donnée première en semble assez ingénieuse. Un mari infidèle veut se procurer un motif d'absence hors du domicile conjugal. Il obtient par faveur de se faire arrêter : le magistrat complaisant a promis de le relâcher aussitôt. Mais l'épouse, prévenue à temps, obtient du magistrat de plus en plus complaisant qu'il retienne sous les verrous le mari volage. Ce point de départ en valait certainement un autre; mais l'inspiration est restée en route.

M. Galipaux et Mlle Yahne ont fait de leur mieux, sans parvenir à nous dérider.

DOUMIC.

REVUES ÉTRANGÈRES

L'APOSTOLAT D'UN NIHILISTE RUSSE

Memoirs of a Revolutionist, par le prince P. Kropotkine, 2 vol., Londres, 1900.

« A connaître de plus près les révolutionnaires, Nekhludov s'était convaincu qu'ils n'étaient ni de ténébreux malfaiteurs, comme le croyaient certaines personnes, ni non plus de parfaits héros, comme l'imaginaient d'autres personnes, mais simplement des hommes ordinaires, parmi lesquels se trouvaient, comme partout, des hommes bons, d'autres méchans, et une majorité d'hommes médiocres. » Ces paroles du comte Tolstoï, dans la troisième partie de *Résurrection*, pourraient servir d'épigraphe aux deux gros volumes de Mémoires autobiographiques que vient de publier un des plus considérables entre les révolutionnaires russes de notre temps, le « compagnon » et prince Pierre Kropotkine. Non que l'homme qui se montre à nous dans ces Mémoires fasse partie de la « majorité d'hommes médiocres » dont parle le comte Tolstoï. Il ne manque ni d'intelligence, ni de savoir, ni même d'un certain talent littéraire : tout au plus manque-t-il un peu d'imagination et de fantaisie, ce qui ne laisse pas de rendre parfois fatigante la lecture de son long récit. Et ce n'est pas non plus, assurément, un « méchant homme. » On le sent au contraire tout rempli des meilleures intentions, généreux et désintéressé, passionnément dévoué au bonheur futur de l'humanité ; et l'on sent que pour personne au monde il n'a l'ombre de haine ou de rancune, sauf peut-être pour quelques policiers, et peut-être aussi pour les Jésuites, qu'il paraît avoir surtout appris à connaître dans *le Juif Errant* d'Eugène Süe ; car, dès qu'il ren-

contre sur son chemin un hypocrite, un fourbe, un délateur, il le soupçonne aussitôt d'être un Jésuite déguisé. Mais avec tout cela le prince Pierre Kropotkine, tel que nous le voyons dans ses Mémoires, est en toute façon un « homme ordinaire, » un homme semblable à chacun de nous, et aussi éloigné du « parfait héros » que du « ténébreux malfaiteur. » Il s'est trouvé placé, par hasard, dans des circonstances exceptionnelles où ses qualités lui ont permis de jouer un rôle important; mais ces qualités, pour remarquables qu'elles fussent, n'avaient rien d'anormal, et les circonstances même ne sont point parvenues à leur donner la moindre apparence de singularité. Tour à tour page de l'empereur Alexandre II, officier en Sibérie, membre d'une société secrète, prisonnier à la forteresse de Saint-Pierre et Saint-Paul, rédacteur d'une revue scientifique anglaise, organisateur du mouvement anarchiste en Suisse, condamné par la cour d'assises de Lyon à cinq ans de réclusion dans la maison centrale de Clairvaux, expulsé de France, de Suisse, de Belgique, le prince Kropotkine a gardé, à travers ces épreuves, le zèle et l'ingénuité d'un excellent homme, uniquement préoccupé de bien faire son métier. Il a apporté à la propagande révolutionnaire la même conscience et le même soin qu'il apportait jadis aux manœuvres de son régiment ou à ses recherches sur la configuration des montagnes de la Sibérie ; et aujourd'hui, jugeant sa tâche à peu près achevée, il s'amuse à nous raconter ses aventures, du ton simple et familier dont un vieux fonctionnaire en retraite raconterait sa jeunesse à ses petits-enfans.

Un « homme ordinaire, » tel il nous apparaît d'un bout à l'autre de ces deux gros volumes. Et cela ne tient pas seulement à sa modestie, qui cependant est grande, et qui sans cesse le porte à glorifier le mérite de ses compagnons : il glorifie leur mérite, mais il sait aussi reconnaître le sien, et pas une fois il ne fait mine de regretter un de ses actes ni une de ses pensées. Il a évidemment la conscience d'avoir toujours accompli son devoir ; et en effet il l'a toujours accompli, ou du moins ce qu'il croyait être son devoir ; mais cette assurance d'avoir toujours raison, cette absence complète de toute inquiétude morale, tout cela achève de l'apparenter à chacun de nous, à notre humanité moyenne, dont nous étions enclins à l'imaginer différent. Il n'échappe pas même aux menus travers de cette humanité ; et rien n'est curieux, à ce point de vue, comme d'entendre ce révolutionnaire, l'auteur de *la Conquête du Pain* et des *Paroles d'un Révolté*, nous exposer tout au long sa généalogie, de l'entendre nous expliquer comment sa famille paternelle descend en ligne droite de Rurik, et comment son grand-

père maternel, descendant lui-même d'une vieille famille de princes cosaques, a été l'un des héros de la défense nationale en 1812. A toutes les pages s'étale ainsi une vanité d'autant plus frappante qu'elle est plus naïve, et d'ailleurs la plus innocente, la plus « humaine » du monde. Elle n'enlève rien, certes, à la très réelle beauté morale du caractère du prince Kropotkine; et chez tout autre que lui nous ne nous aviserions même pas de la remarquer. Mais la vérité est que nous aussi, à la manière des personnes dont parle le comte Tolstoï, nous nous représentions volontiers les révolutionnaires russes, et le prince Kropotkine en particulier, comme des êtres exceptionnels, étrangers aux sentimens et aux passions du reste des hommes : nous nous les représentions sur le modèle du Bazarof de Tourguenef, ou de ces extravagans héros des *Possédés* de Dostoievsky, que leur extravagance n'empêche pas d'avoir une intensité de vie vraiment inoubliable. Nous nous trompions : les révolutionnaires russes sont des hommes pareils à nous, des hommes « parmi lesquels s'en trouvent de bons, de méchans, et une majorité d'hommes médiocres. »

Et c'est encore le comte Tolstoï qui, avec sa clairvoyante analyse, nous aide à comprendre les motifs qui ont amené le prince Kropotkine à devenir un révolutionnaire. « Entre les nouveaux amis de Nekhludov, — nous dit-il, — les uns étaient devenus révolutionnaires parce que, très sincèrement, ils se regardaient comme tenus de lutter contre le mal; d'autres étaient devenus révolutionnaires pour des motifs égoïstes, par ambition ou par vanité ; mais la plupart étaient devenus révolutionnaires sous l'effet d'un sentiment que Nekhludov comprenait bien et avait, lui-même, éprouvé pendant qu'il faisait la guerre contre les Turcs : le sentiment qui pousse les jeunes gens à désirer le danger, à s'exposer à des risques, à varier de la fièvre d'un jeu la monotonie de leur vie. » Et aussitôt, abandonnant une fois de plus Nekhludov et la Maslova, les deux héros de *Résurrection*, le comte Tolstoï nous présente une série de types incarnant ses diverses catégories de révolutionnaires. Il nous montre Kriltzov emprisonné pour avoir prêté de l'argent à des nihilistes, et se convertissant au nihilisme devant le spectacle des traitemens infligés par la police à ses codétenus; il nous montre Novodvorov, ambitieux et beau parleur, s'affiliant au parti révolutionnaire dans l'espoir de satisfaire son goût naturel de domination ; il nous montre une jeune femme qui est devenue révolutionnaire parce que son mari l'est devenu, et parce qu'elle l'aime ; il nous montre un paysan, Nabatov, entraîné à la révolte par son amour du peuple, et un

peu aussi par sa rustique vigueur physique et morale, qui fait pour lui de l'action une nécessité; et il nous montre enfin l'ouvrier Markel, à qui une étudiante a prêté des livres, et qui, depuis lors, rêve de rendre les autres hommes heureux en partageant avec eux le bienfait de la science.

La possibilité de l'affranchissement pour lui-même et les autres, on lui avait assuré que la science seule pouvait la donner. Et Markel s'était passionnément évertué à acquérir la science. La science ne lui avait-elle pas déjà révélé l'injustice de la position où il se trouvait? Elle seule, évidemment, lui permettrait maintenant de faire cesser cette injustice. Et la science, en outre, avait à ses yeux pour avantage de l'élever au-dessus des autres hommes, ce qui avait toujours été sa secrète ambition. Aussi avait-il cessé de fumer et de boire, pour consacrer à l'étude tous ses instants de loisir. L'étudiante continuait à correspondre avec lui, et admirait de plus en plus l'étonnante ardeur avec laquelle il se repaissait des connaissances les plus diverses. Le fait est qu'en deux ans Markel avait appris la géométrie, l'algèbre, l'histoire, avait lu toute sorte d'ouvrages de critique et de philosophie, mais surtout s'était assimilé toute la littérature socialiste contemporaine.

Là-dessus l'étudiante avait été arrêtée; on avait trouvé chez elle des lettres de Markel, et celui-ci, à son tour, avait été arrêté. Dans le gouvernement de Vologda, où il avait été déporté, il avait lu encore une foule de livres, avait appris encore une foule de choses, qu'il avait oubliées au fur et à mesure, et était devenu sans cesse plus ardent à son socialisme. Autorisé, après quelques mois, à revenir dans son pays, il s'était mis à la tête d'une grève, qui avait abouti à l'incendie d'une usine et à l'assassinat du directeur. De nouveau il avait été arrêté; et il allait maintenant en Sibérie, condamné à la déportation pour le reste de sa vie.

En matière de religion, il se montrait aussi radical qu'en matière d'économie politique. S'étant convaincu de la fausseté des croyances où il avait été élevé, et étant parvenu à s'en affranchir, il éprouvait comme un désir de se venger de tous ceux qui l'avaient tenu dans l'erreur. Il ne cessait point de parler avec haine des popes, et de railler amèrement les dogmes religieux.

Il avait des habitudes d'ascète, et était très adroit aux exercices physiques: mais il méprisait ces exercices. A l'étape comme en prison, il cherchait à se créer le plus de loisirs possible, afin de pouvoir continuer à s'instruire, ce qui lui paraissait de jour en jour davantage la seule occupation honorable et utile.

Le comte Tolstoï, on le sent bien, n'aime point ce Markel; et j'imagine qu'au contraire il ne pourrait s'empêcher d'éprouver une profonde sympathie pour M. Kropotkine, qui certainement n'est devenu révolutionnaire que « parce qu'il se regardait comme tenu de lutter contre le mal. » Je dois ajouter que jamais, sans doute, le prince Kropotkine n'a eu « la secrète ambition de s'élever au-dessus des autres hommes. »

Mais, ces réserves faites, j'avoue que la page que je viens de citer me paraît résumer, de la façon la plus exacte et la plus complète, toute la carrière révolutionnaire de l'éminent auteur des *Paroles d'un Révolté*, De même que l'ouvrier Markel, en effet, le prince Kropotkine a été conduit au nihilisme par l'amour de la science. Il s'est imaginé, lui aussi, et il s'imagine aujourd'hui encore que « la science, en se répandant, fera aussitôt disparaître l'injustice parmi les hommes. » Lui aussi a « lu une foule de livres, appris une foule de choses, s'est repu des connaissances les plus diverses ; » lui aussi considère l'instruction comme « la seule occupation honorable et utile. » Et on retrouverait chez lui, malgré sa bonté et l'élévation de son âme, jusqu'à cette fureur antireligieuse qui portait Markel à vouloir « se venger de tous ceux qui l'avaient tenu dans l'erreur. » Ce sage, ce véritable chrétien, qui pardonne même à ses persécuteurs, n'a pour le christianisme que des paroles de haine ; et la mention seule du nom de Jésus suffit pour altérer sa sérénité.

Lui-même d'ailleurs, prend soin de nous montrer, dans ses *Mémoires*, comment il s'est trouvé préparé à son apostolat révolutionnaire par l'éducation scientifique qu'il a reçue dès l'enfance. Élevé au corps des pages de Saint-Pétersbourg, il n'y a point appris le latin, mais surtout la physique, la chimie, l'histoire naturelle. C'était le temps où, suivant sa propre expression, la « Russie entière aspirait à s'instruire. » Sous l'influence de l'impératrice Marie-Alexandrovna, tous les jours s'ouvraient de nouvelles écoles, les grandes dames donnaient des leçons ou s'en faisaient donner, la mode délaissait le roman en faveur de la science. Au corps des pages, tous les camarades du jeune Kropotkine apprenaient avec frénésie. « Il y avait naturellement dans les leçons de nos maîtres bien des choses que nous ne comprenions pas, ou dont le sens profond nous échappait; mais le magique pouvoir de séduction de l'étude vient précisément de ce qu'elle nous ouvre des horizons nouveaux qui, sans que nous les comprenions encore, nous attirent, nous engagent à pénétrer sans cesse plus loin. Les uns appuyés sur l'épaule de leurs camarades, d'autres accoudés sur les tables, d'autres debout au pied de la chaire, tous nous étions suspendus aux lèvres de Klazovsky (le professeur de grammaire). Même le remuant Daurof, même l'obtus Von Kleinau se tenaient immobiles, les yeux fixés sur le professeur. Et du fond de tous nos cœurs surgissait quelque chose de noble et de bon, comme si la vision d'un monde jusque-là insoupçonné se fût soudain révélée à nous. »

Et le jeune page était encore stimulé, dans cette ardeur pour l'étude, par l'exemple et les conseils de son frère aîné Alexandre, qui, lui, semble avoir dès lors cherché dans la science la solution de tous les problèmes et le remède de tous les maux. Ce frère passait fiévreusement d'un système à l'autre, se convertissait au luthéranisme, puis au kantisme, puis se passionnait pour le transformisme et, au sortir d'une lecture de l'*Origine des Espèces*, tentait des expériences de génération spontanée. Chacun de ses entretiens avec son frère était pour celui-ci le point de départ de nouvelles lectures, de nouvelles démarches « à la conquête de la science. »

Puis le page devint officier et fut envoyé en garnison dans un des gouvernemens les plus reculés de la Sibérie. Il s'aperçut que la carte de la Sibérie orientale fourmillait d'erreurs, et résolut aussitôt de la corriger. Après de longues et pénibles explorations, il eut le bonheur de faire une véritable découverte géographique : il découvrit que les montagnes et les plateaux de l'Asie ne se dirigeaient point du nord au sud, ni de l'est à l'ouest, mais bien du sud-ouest au nord-est, en sens inverse des montagnes et des plateaux de l'Amérique : et il découvrit en outre que les montagnes de l'Asie n'étaient point des groupes de chaînes indépendantes, comme les Alpes, mais faisaient partie d'un immense plateau qui avait eu jadis sa pointe au détroit de Behring.

Il n'y a pas beaucoup de joies, dans la vie humaine, comparables à celle que produit la naissance soudaine d'une vérité générale, illuminant l'esprit après une longue période de patiente recherche. De la confusion des faits et du brouillard des hypothèses se dégage une peinture vivante; telle une chaîne des Alpes émergeant brusquement, dans toute sa grandeur, des nuages qui la cachaient l'instant d'auparavant... Celui qui a, une fois dans sa vie, éprouvé cette joie de la création scientifique, jamais ensuite ne pourra l'oublier; toujours il aspirera à l'éprouver de nouveau; et il ne pourra s'empêcher de déplorer qu'un bonheur aussi parfait soit aujourd'hui réservé à une infime minorité, tandis que tant d'hommes pourraient le connaître si les méthodes scientifiques étaient mises à la portée de tous.

C'est précisément pour permettre au peuple de partager avec lui « la joie de la création scientifique » que le prince Kropotkine est devenu révolutionnaire. Sa découverte faite, il avait donné sa démission de l'armée, s'était installé à Saint-Pétersbourg, et y avait suivi les cours de l'Université. La Société russe de Géographie, dont il était membre, lui avait confié diverses missions des plus importantes. Elle l'avait notamment chargé d'étudier la forme et le caractère géologique des *asars* de Finlande. Et, un soir de l'automne de 1871, tandis qu'il explorait la côte finlandaise, M. Kropotkine avait reçu un télégramme lui deman-

dant s'il accepterait la place de secrétaire général de la Société : précieux honneur qui, un mois auparavant, l'aurait comblé de joie. Mais, depuis un mois, un profond changement s'était opéré en lui ; la vie avait pris à ses yeux une signification nouvelle, et de nouveaux devoirs lui étaient apparus, des devoirs qui ne lui laisseraient guère le temps de diriger les travaux d'une société savante. Il avait donc refusé le poste qu'on lui offrait, et renoncé du même coup à toutes ses anciennes ambitions de savant. Le savant avait fait place, désormais, au révolutionnaire. Et voici comme il nous raconte lui-même cette étape décisive de sa conversion :

Souvent les hommes traînent, leur vie durant, un certain harnais politique, social, ou domestique, simplement parce qu'ils n'ont pas le loisir de se demander si l'œuvre qu'ils font est bonne ou mauvaise. Les années se passent, chaque jour amène une nouvelle tâche, et l'on va devant soi, sans pouvoir réfléchir au chemin que l'on suit. Tel était mon cas, dans l'active existence que j'avais menée jusque-là. Mais à présent, pendant mon voyage en Finlande, j'avais du loisir. Quand, assis dans une charrette finnoise, je parcourais des plaines qui n'avaient nul intérêt pour le géologue, ou quand je me promenais d'une colline à l'autre, le marteau sur l'épaule, je pouvais penser. Et sous mes préoccupations scientifiques une idée se faisait jour avec persistance, une idée qui me touchait plus à fond que tous les problèmes de la géologie.

Je voyais l'immense somme de travail que dépensait le paysan finnois pour faire fructifier le sol de son pays, et je me disais : « Je vais écrire pour lui, je lui indiquerai des procédés de culture meilleurs et plus efficaces. Ici telle machine américaine pourra lui rendre d'inappréciables services, là tel engrais doublera la récolte. » Mais aussitôt je songeais tristement : « A quoi bon parler de machines américaines à ce paysan, quand il a à peine assez de pain pour vivre d'une moisson à l'autre ? A quoi bon lui parler de machines américaines, quand je sais que tout l'argent qu'il pourra gagner ne lui servira qu'à payer la rente et l'impôt ? Ce que je dois faire pour lui, c'est de l'aider à devenir le maître de ce sol. Alors seulement il pourra lire avec profit les livres que je rêve d'écrire pour lui... »

« Certes, me disais-je encore, la science est une force infinie. L'homme a besoin de savoir, l'homme doit savoir. Mais nous savons déjà beaucoup. Ce qu'il faut désormais, c'est que la science devienne la possession de tous ! Les masses ont besoin d'apprendre, elles désirent apprendre, elles peuvent apprendre. Ici, sur la crête de celle longue *moraine* qui court entre les lacs, voici un paysan finnois plongé dans la contemplation des superbes nappes d'eau, parsemées d'îles, qui s'étendent devant lui ! Pas un de ces paysans, si pauvre, si foulé aux pieds qu'il puisse être, ne passe en cet endroit sans s'arrêter pour admirer la scène. Et voici un autre paysan qui, debout au bord du lac, chante une mélodie si belle que le plus habile musicien lui envierait de pouvoir chanter avec autant d'expression et de charme. Tous deux ces paysans sentent profondément, tous deux rêvent, tous deux pensent. Ils sont prêts à étendre leur connaissance. Donnez-leur seulement des con-

naissances nouvelles, donnez-leur le moyen et le loisir de s'instruire ! Voilà dans quelle direction je dois désormais agir, et voilà à qui doit servir mon action ! »

On peut se demander si, le jour où ils « auront étendu leur connaissance, » les paysans finnois continueront encore à chanter de belles mélodies, et à s'arrêter au bord des lacs pour admirer la nature. Mais le prince Kropotkine avait trop de foi dans la « force infinie de la science » pour s'embarrasser de semblables questions. Se vouant désormais tout entier à son rêve d'instruire et de civiliser le peuple russe, il résolut d'aller d'abord étudier chez les autres peuples les plus récens progrès de la civilisation. « A peine eus-je franchi la frontière russe, que j'éprouvai, avec une vivacité extraordinaire, une impression familière à tous ceux de mes compatriotes qui se trouvent pour la première fois hors de leur pays. Aussi longtemps que le train avait couru à travers les plaines russes, j'avais eu le sentiment de traverser un désert. Et brusquement tout changeait, hommes et choses, dès que le train pénétrait en Prusse. Ce n'étaient que fermes proprettes et gentils villages, jardins, larges chaussées ; et d'heure en heure, à mesure que je m'éloignais de la frontière, le contraste devenait plus fort. Berlin même, le morne Berlin, me parut plein de vie au sortir des villes russes. » A Zurich, puis à Genève, le néophyte entra en relations avec les chefs du mouvement nihiliste. Quand il revint à Pétersbourg, quelque temps après, son premier soin fut de s'affilier à une société secrète.

Qu'on ne croie pas cependant que cette société, ni que le prince Kropotkine lui-même aient eu pour unique programme la destruction universelle, ni pour unique objet la fabrication d'engins explosibles ! « C'est une grave erreur de la presse occidentale, — nous dit-il, — de confondre le *nihilisme* avec le *terrorisme*. Les troubles révolutionnaires qui ont éclaté en Russie vers la fin du règne d'Alexandre II, et qui ont abouti à la mort tragique de ce souverain n'ont en réalité rien de commun avec le nihilisme. Confondre le nihilisme avec le terrorisme, c'est confondre un mouvement philosophique, comme le stoïcisme ou le positivisme, avec un mouvement tout politique, comme le républicanisme. Le terrorisme a été produit en Russie par certaines conditions spéciales de la lutte politique, à un certain moment de l'histoire. Il a vécu, et il est mort. Il pourra renaître et mourir de nouveau. Mais le nihilisme a marqué son empreinte sur l'ensemble de la vie des classes instruites en Russie, et cette empreinte n'est pas près de s'effacer. »

La vérité est que M. Kropotkine et ses compagnons voulaient simplement amener l'Empereur à introduire en Russie le régime parlementaire, et à rendre obligatoire l'instruction du peuple. Ils réprouvaient si sincèrement toute idée d'attentat qu'ils s'étaient un jour emparés par force d'un jeune exalté, venu à Pétersbourg pour tuer Alexandre II, et lui avaient fait jurer de renoncer à son entreprise. Ces révolutionnaires n'étaient, en somme, que de simples libéraux : et c'est peu à peu qu'ils sont devenus de véritables révolutionnaires, sous l'action de toute sorte d'influences accidentelles, mais surtout des persécutions qu'on leur a fait subir. La prison, la déportation, l'exil, voilà certainement les trois grandes écoles du nihilisme russe. Quand le prince Kropotkine fut arrêté et emprisonné à la forteresse de Saint-Pierre et Saint-Paul, en mars 1874, il ne songeait encore qu'aux meilleurs moyens « d'étendre la connaissance » du peuple ; quand il s'évada et se réfugia en Angleterre, deux ans plus tard, il était devenu l'anarchiste qu'il est toujours resté depuis lors.

Les chapitres où il nous raconte son séjour dans la forteresse et son évasion sont d'ailleurs, incontestablement, les plus intéressans de l'ouvrage entier. Leur intérêt est en vérité tout anecdotique, et l'on ne peut s'empêcher de regretter que l'auteur n'ait pas insisté davantage, par exemple, sur la façon dont son long emprisonnement a peu à peu accentué ses opinions révolutionnaires. Mais, tels qu'ils sont, ces chapitres abondent en détails pittoresques ou touchans, sans compter qu'ils attestent, une fois de plus, les admirables vertus de patience et de résignation apportées par le prince Kropotkine au service de son idéal. On n'y trouve ni un regret, ni une plainte ; et peu s'en faut que, parfois, devant le spectacle de cette soumission, on n'oublie la terrible sévérité du régime de la forteresse. Aussi bien M. Kropotkine nous assure-t-il, dans un des chapitres suivans, que, en ce qui concerne le régime des prisons, il a cessé de croire à l'efficacité du progrès. « Dans ma jeunesse, dit-il, je m'imaginais que, si les salles des prisons étaient moins encombrées, si les prisonniers étaient mieux classés, si on leur imposait des occupations saines et raisonnables, l'institution même de la prison en serait améliorée. Mais j'ai dû renoncer à cette illusion. J'ai dû me convaincre, par ma propre expérience et par celle de nombreux amis, que les prisons les plus *réformées*, cellulaires ou non, étaient pires encore que les plus affreuses casemates de jadis, tant au point de vue de leur effet sur les prisonniers qu'à celui de leurs résultats pour la société toute entière. » De

même Nekhludov, le héros de *Résurrection*, « ne pouvait lire sans un mélange de dégoût et d'inquiétude la description des prisons-modèles rêvées par les sociologues. » Mais Nekhludov n'était pas un progressiste, et ne croyait pas à la « force infinie de la science. »

Le prince Kropotkine, lui, est demeuré fidèle aux croyances de sa jeunesse. Aujourd'hui comme il y a trente ans, c'est sur la science seule qu'il compte pour assurer définitivement le bonheur des hommes. Tout au plus conteste-t-il l'utilité de quelques-unes de ses applications, ainsi qu'on vient de le voir à propos des prisons-modèles : ou bien encore il essaie de modifier, dans le sens de ses désirs, les conclusions que tire la science de telle de ses lois. Il nous raconte, par exemple, que la doctrine de la « lutte pour la vie » l'avait toujours attristé, jusqu'au jour où il apprit qu'un professeur russe venait de donner à cette doctrine une forme plus humanitaire. « La lutte pour la vie, disait ce professeur, est en effet une loi naturelle; mais, pour l'évolution *progressive* des espèces, l'*assistance mutuelle* constitue un élément plus important, de beaucoup, que la lutte pour la vie. » Et aussitôt M. Kropotkine se mit à recueillir toute sorte de preuves expérimentales à l'appui de cette théorie, comptant bien que sa démonstration convaincrait sans peine tous les darwinistes. « Mais je dus reconnaître que la fausse conception de la *lutte pour la vie*, qui identifiait ce principe avec la forme : *Malheur aux faibles!* était désormais si profondément enracinée dans l'esprit anglais, qu'elle avait fini par devenir, en Angleterre, un véritable dogme religieux. » Seul un vieil ami et collaborateur de Darwin, M. Bates, le félicita d'entendre la *lutte pour la vie* exactement dans le sens où l'avait entendue l'inventeur lui-même de cette fameuse loi. Et encore M. Kropotkine ajoute-t-il tristement que, lorsque son travail parut enfin dans une revue anglaise, le seul homme qui l'approuvait avait cessé de vivre.

D'une manière générale, au reste, M. Kropotkine nous parle plus volontiers, dans ces *Mémoires*, de ses travaux scientifiques que de son rôle d'apôtre nihiliste. C'est comme si, s'adressant au grand public anglais et américain (car ses *Mémoires* ont d'abord été écrits pour l'*Atlantic Monthly*, il s'était fait un scrupule d'effrayer ses lecteurs par un trop complet exposé de son anarchisme : mais quelques aveux qui lui échappent çà et là suffisent à nous prouver que le « révolté » ne songe pas à se soumettre, ni à renier un seul des principes qu'il a naguère prêchés. Il continue notamment à proclamer la légitimité et la nécessité des révolutions, à la condition toutefois que celles-ci ne soient point entreprises au hasard et sans un programme arrêté

d'avance. On devine que, là encore, le savant se retrouve sous le révolutionnaire, un savant accoutumé à considérer toutes choses comme pouvant être prévues et réglées par la science. Et telle est, chez le prince Kropotkine, la prédominance de cet esprit scientifique, que très souvent elle l'empêche de se laisser librement aller à son goût naturel d'observation. Il raisonne, il induit et déduit, au lieu de décrire. Peu de mémoires sont aussi pauvres en portraits : et, dans les portraits même, sans cesse l'auteur perd de vue son modèle pour entamer de nouveau quelque discussion. Que ne ressemble-t-il à son compatriote Tourguenef, dont il nous dit « qu'il parlait en images, comme il écrivait, » et que, « lorsqu'il voulait développer une idée, il l'illustrait aussitôt par une scène vivante! »

L'art « d'illustrer des idées par des scènes vivantes » est précisément ce qui manque le plus au prince Kropotkine, et de là vient surtout l'impression de monotonie que produisent ses *Mémoires*. Les divers personnages qu'il nous présente sont dessinés d'abord en quelques traits assez nets, mais dès l'instant d'après, nous nous apercevons que l'auteur, pour les juger, fait abstraction de son sentiment personnel et ne s'inspire que de sa doctrine politique, de telle sorte que tous les princes à l'en croire sont de féroces égoïstes, tous les fonctionnaires sont des hypocrites, tous les ouvriers ont toutes les vertus. Et pareillement, la plupart de ses réflexions sur les choses ont une apparence banale et convenue qui résulte de ce que M. Kropotkine se méfie de sa propre impression, et transporte jusque dans l'ordinaire de la vie ses habitudes scientifiques de théoricien. Voici pourtant quelques lignes qui témoignent d'une observation plus directe, et qui peuvent intéresser le lecteur français : « Les révolutions, en France, ont une façon de naître très particulière. Quand une réaction y a pris le dessus, toute trace disparaît d'un mouvement de résistance. Faible, infime est le nombre de ceux qui luttent contre le courant. Mais peu à peu, mystérieusement, par une sorte d'infiltration d'idées invisible et sourde, la réaction se trouve minée. Un nouveau courant se produit; et alors on découvre, tout d'un coup, que l'idée qu'on croyait morte était là, bien vivante, ne cessant pas de croître et de s'étendre; et, aussitôt que l'agitation publique devient possible, des milliers d'adhérens surgissent dont personne, la veille, ne soupçonnait l'existence. Comme le disait le vieux Blanqui, il y a toujours dans Paris cinquante mille hommes qui, sans fréquenter les réunions publiques, sans prendre part aux manifestations, seront prêts à agir, quand ils sentiront que le moment d'agir est venu. »

Mais je ne puis songer à analyser ici tout le contenu de ces deux volumes. Je n'ai voulu qu'en dégager quelques renseignemens caractéristiques sur la façon dont s'est recrutée, — et sans doute se recrute encore, — en Russie l'élite de l'armée révolutionnaire. Je ne suivrai donc pas l'auteur dans le long récit qu'il nous fait de son séjour en Suisse et en Savoie, auprès des élèves de Bakounine, ni dans les chapitres où il nous décrit son emprisonnement à Clairvaux et les distractions de toute sorte qu'il y a trouvées : indifférent aux souffrances comme aux privations, on sent que ses prisons lui ont laissé un aimable souvenir de villégiatures, où il a pu se livrer tout entier à la « magique séduction de l'étude. » Et je ne dirai rien non plus de la préface de M. George Brandes, placée en tête de ces *Mémoires :* étrange spectacle, en vérité, de voir un critique danois présentant au public anglais les souvenirs d'un révolutionnaire russe !

Il y a cependant, dans cette préface, un passage qui mériterait d'être signalé. Établissant un parallèle entre le prince Kropotkine et le comte Tolstoï, « les deux seuls Russes qui pensent aujourd'hui pour le peuple russe, » M. Brandès constate que tout l'avantage est pour le prince Kropotkine, qui non seulement est en réalité le plus pacifique, mais qui « tient en haute estime la science et les savans, » tandis que Tolstoï, « dans sa passion religieuse, » se montre plein de mépris pour l'une et les autres. M. Brandès s'imagine-t-il donc sérieusement que c'est la « passion religieuse » qui empêche le comte Tolstoï de vénérer les savans et de considérer la science comme l'unique source de bonheur pour l'humanité ? Ce serait, vraiment, bien peu connaître l'auteur de *Résurrection :* et les deux gros volumes du prince Kropotkine sont au contraire l'exemple le plus saisissant du degré de « passion religieuse » que peut inspirer la science, et du danger social qui en peut résulter.

T. DE WYZEWA.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mars.

Nous avons aujourd'hui peu de chose à dire sur notre politique intérieure; la quinzaine qui vient de s'écouler a été tout à fait dépourvue d'événemens importans. Le ministère continue d'expédier les affaires; la Chambre continue, sans se presser, la discussion du budget. Les deux derniers budgets discutés et votés sont ceux de la Guerre et de la Marine. Le rapporteur du budget de la Guerre, M. Camille Pelletan, aurait produit sur la Chambre une impression plus sérieuse s'il n'avait pas affecté, dans son rapport et dans ses discours, un ton de raillerie et de persiflage où l'on sentait le parti pris de tout dénigrer. Ses critiques auraient certainement gagné à être concentrées sur quelques points bien choisis; il les a multipliées et éparpillées à l'infini. Ce défaut de tactique a donné à M. le ministre de la Guerre des avantages dont il a très habilement profité, et, si la discussion de son budget a été longue, elle a marché jusqu'au bout sans rencontrer de difficultés graves. M. le général de Galliffet a triomphé toutes les fois qu'on lui a livré bataille.

La discussion du budget de la Marine a été troublée par un incident qui a failli tourner au tragique pour le Cabinet. Les journaux avaient parlé, depuis quelques jours, de la singulière fortune administrative d'un M. Philipp, pour lequel ses chefs avaient eu des complaisances inexpliquées, et qui, mêlé à de nombreuses affaires, dont quelques-unes plus que suspectes, avait obtenu à la fois des congés et un avancement également ininterrompus. M. Camille Pelletan, qui ne consacre pas tous ses soins à l'armée de terre et en garde une partie pour la marine, a proposé à la Chambre de manifester sa réprobation en diminuant de cent francs le crédit afférent à l'administration centrale. Il a raconté tout au long l'édifiante carrière administrative de M. Philipp, et ne s'est pas privé du plaisir d'agrémenter son récit de considérations désobligeantes, auxquelles sa verve naturelle pourvoit

toujours abondamment. Ce qu'il y a de mystérieux dans l'affaire Philipp semblait s'éclairer de lueurs inquiétantes. M. de Lanessan, ministre de la Marine, a résisté insuffisamment à ces attaques; il a parlé d'enquêtes commencées, mais qui n'étaient pas terminées; il a fait des réserves sur tous les points; il ne s'est expliqué sur aucun. La mollesse du ministre était en désaccord absolu avec l'irritation et l'impatience de la Chambre, et on a vu le moment où le gouvernement tout entier allait être renversé. L'assemblée était houleuse; on sentait déjà le naufrage imminent. Les ministériels commençaient à désespérer. Alors, on a pu voir quels trésors d'indulgence il y a quelquefois dans l'âme d'un radical-socialiste, et M. Pelletan, après avoir mis le Cabinet tout au bord du précipice, lui a tendu la main pour l'empêcher d'y tomber. Il a proposé une diminution de crédit, non plus de cent, mais de cinq cents francs, en ajoutant qu'il serait convenu que cela ne signifiait rien du tout, de sorte qu'au moment même où il semblait augmenter sa sévérité dans la proportion arithmétique de un à cinq, il en supprimait tous les effets. Le gouvernement a déclaré que, si la diminution ne devait avoir aucun sens, il y consentait sans difficulté, et qu'il lui importait fort peu qu'elle fût de tel chiffre on de tel autre. La Chambre presque tout entière l'a votée : c'est une économie de cinq cents francs, voilà tout. Le ministère était sauvé; mais il l'avait échappé belle, et on a pu voir qu'il tenait à peu de chose. Il tient à peu de chose, mais il tient toujours, et rien ne l'empêchera peut-être d'atteindre l'Exposition universelle, qui est pour lui, ou qu'il regarde, comme le port de salut.

En attendant, il a déposé ou annoncé quelques projets de loi, que nous signalons dès aujourd'hui à cause de leur importance, nous réservant d'y revenir plus tard, lorsqu'ils seront mieux connus. L'un est un projet d'amnistie pour toutes les affaires qui se rattachent à celle de Dreyfus et qui n'ont pas encore abouti à des jugemens définitifs. L'autre est un projet d'impôt personnel et général sur le revenu. Nous souhaitons que le premier projet fasse l'apaisement qu'il annonce: nous n'avons aucune confiance dans la répartition plus équitable des charges sociales que promet le second. Il y a quelques chances pour que le projet d'amnistie soit discuté, peut-être voté : quant au projet d'impôt sur le revenu, rien n'est plus improbable. Mais le gouvernement tient-il à ce qu'il le soit? Mettra-t-il la moindre hâte à le faire étudier par une commission, puis à le faire figurer à l'ordre du jour? Nous croirions plutôt que ce projet mal venu ira rejoindre le projet contre la liberté de l'enseignement et le projet sur les associa-

tions, qui ont déjà pris le chemin des oubliettes parlementaires. Ce n'est pas une politique d'action que celle d'aujourd'hui, mais une politique de démonstrations, et le plus souvent de démonstrations vaines. On ne pourra pas reprocher au ministère actuel de n'avoir pas exhibé tout son programme; mais il a bon caractère et ne met aucune obstination à l'exécuter. Pourvu qu'on le laisse vivre lui-même, il ne demande rien de plus. Et on le laisse vivre.

Au moment où nous écrivions, il y a quinze jours, le général Kronje n'avait pas encore été obligé, après une résistance héroïque, de renoncer à la lutte et de se constituer prisonnier entre les mains de lord Roberts. On se demandait même s'il ne parviendrait pas à échapper à la poursuite et à l'étreinte de son adversaire. A vrai dire, nous avions peu d'illusions sur le dénouement: l'inégalité était trop grande entre les deux combattans. La retraite du général Kronje n'en reste pas moins un épisode militaire digne d'admiration, et les Anglais se sont honorés eux-mêmes en le reconnaissant. Il était impossible, de montrer plus de sang-froid, de fermeté, de ténacité que ne l'a fait le général Kronje. Il a sauvé une grande partie de son armement et peut-être quelques-uns de ses hommes; avec le reste, il a fait front à l'ennemi jusqu'au moment où ses forces, totalement épuisées, l'ont obligé à se rendre. Dès lors, le général anglais avait réussi dans l exécution de son propre plan : il avait débloqué Kimberley, cerné et capturé Kronje, brisé et tourné l'aile gauche de l'ennemi. Les résultats immédiats de cette manœuvre devaient être très importans. Les Boers ont compris aussitôt qu'ils ne pouvaient pas continuer un jour de plus le siège de Ladysmith, et ils se sont empressés de le lever. Lorsque ces nouvelles sont arrivées en Angleterre, l'enthousiasme y a été immense, et il faut bien reconnaître qu'il était justifié. Depuis de longues semaines, on tremblait pour le sort de Ladysmith et du vaillant petit corps d'armée qui y était enfermé. Aussi l'opinion publique a-t-elle associé dans ses acclamations les noms de sir Redvers Buller et de lord Roberts. Le premier, toutefois, n'a rien fait de considérable : il n'est entré à Ladysmith qu'après le départ des Boers. En fait, tout l'honneur du succès, aussi bien à Ladysmith qu'à Kimberley, revient au seul lord Roberts. C'est lui qui, en renouvelant les procédés stratégiques trop longtemps suivis dans l'Afrique australe, a complètement changé la physionomie de la guerre. C'est à lui que doit aller la reconnaissance nationale. Il a conjuré le mauvais sort qui pesait sur les armes britanniques, et donné à ses compatriotes, après

tant de revers pénibles, cette sensation de la victoire qui agit si puissamment sur l'âme de tous les peuples.

Le procédé qu'il a employé est d'ailleurs très simple ; mais ce sont les plus simples et dès lors les plus sensés qui réussissent le mieux à la guerre. Ladysmith avait pris, au cours des événemens et, on peut le dire, par le fait du pur hasard, une importance militaire absolument artificielle. La fortune avait voulu que, dès le début des hostilités, le général White y fût enfermé avec environ dix mille hommes. Les Boers l'y avaient assiégé et, depuis lors, ils avaient victorieusement repoussé les nombreux assauts dirigés contre eux. La question qui dominait tout était de savoir si Ladysmith serait ou non obligée de capituler. C'était une faute, aussi bien pour l'un que pour l'autre des belligérans, de réduire tout leur effort à ce point unique, comme si tout en dépendait effectivement, et comme s'il suffisait aux Boers de prendre Ladysmith pour terminer la guerre, ou aux Anglais de la débloquer pour obtenir le succès définitif. Il faut, d'ailleurs, avouer que la faute commise était beaucoup plus excusable de la part des Boers que de la part des Anglais, puisque les premiers avaient été toujours vainqueurs dans les combats livrés autour de la place, et les seconds toujours battus. Comment, dans ces conditions, le général Joubert aurait-il pu lever le siège de Ladysmith? Il lui aurait fallu, pour cela, une clairvoyance et une résolution peu communes, et il est douteux qu'à sa place, tout autre général aurait fait autre chose que lui. L'aveugle obstination des Anglais à attaquer de front une position si fortement défendue qu'elle était presque imprenable témoignait, au contraire, d'une véritable déraison. Non pas que ces attaques directes contre l'armée assiégeante fussent fatalement condamnées à un échec final; il est bien clair que, si les Anglais avaient porté là toutes leurs forces, ils auraient pu y briser la résistance des Boers; mais cela leur aurait coûté extrêmement cher, et ils se seraient trouvés, le lendemain, dans une situation très difficile. Tout fait croire, en effet, que, derrière leur première ligne de défense, les Boers en avaient échelonné plusieurs autres, et ils les auraient successivement défendues avec la même énergie. Lord Roberts a appliqué à la guerre la théorie du moindre effort : il a atteint de plus importans résultats avec des moyens moins onéreux. S'il est vrai que, pour les deux adversaires, c'était une faute de tout subordonner à Ladysmith et de négliger tout le reste, celui qui y renoncerait le premier avait chance de remporter de grands avantages, et celui-là a été lord Roberts. Après avoir réuni des forces considérables, formées des renforts qu'il avait enfin reçus de la mé-

tropole, au lieu de les diriger sur Ladysmith, il les a dirigées sur Kimberley, c'est-à-dire sur l'extrémité, à l'ouest, de la ligne de bataille des Boers. Il a surpris Kronje, qui ne s'attendait pas à cette brusque attaque, et n'était d'ailleurs pas en mesure d'y résister. La suite des événemens s'est déroulée avec cette logique qui tient à la nature même des choses, et qui n'est jamais plus apparente qu'à la guerre. Leur aile gauche ayant été brisée, enlevée et débordée, les Boers étaient menacés sur leurs derrières; les lignes de défense qu'ils avaient pu établir au nord de Ladysmith étaient tournées; le Transvaal lui-même était à découvert. C'est pourquoi la levée immédiate du siège de Ladysmith s'imposait, et les Boers auraient commis la faute suprême en le continuant un jour de plus. Heureusement pour eux, ils ont pris leur parti et l'ont exécuté avec une grande rapidité. Ils ont perdu à cela l'honneur de prendre le général White et son corps d'armée; mais ils ont pu faire face à lord Roberts, reconstituer leur aile droite détruite, et porter leur principale résistance sur le point où avait lieu contre eux la principale et la plus redoutable agression. En somme, les résultats de cette décision n'ont pas tardé à se manifester. Après la capture de Kronje, on avait cru que lord Roberts allait marcher sur Bloemfontein, capitale de l'État libre d'Orange, et que rien ne pouvait s'opposer à sa marche victorieuse. On présentait volontiers, à Londres, les Boers comme complètement démoralisés. Les choses ne se sont point passées ainsi. Lorsque lord Roberts a voulu marcher vers l'Est, il a rencontré les Boers à cheval sur la rivière Modder, et, s'il les a battus dans quelques combats sans importance décisive, toujours en tournant brusquement une de leurs ailes, car il continue d'employer de préférence le procédé qui lui a jusqu'à présent si bien réussi, il ne semble pourtant pas qu'il ait encore occupé une portion quelque peu appréciable du territoire de l'Orange. En somme, il en est au même point qu'il y a quinze jours, ce qui donne à croire que son succès, quelque brillant qu'il ait été, — et nous ne voulons certes pas en diminuer la valeur, — n'a pas été un de ces coups de foudre devant lesquels tout plie à la guerre. La résistance des Boers n'a point fléchi, et lord Roberts en est encore à faire un pas de plus.

Il faut ajouter, pour donner un tableau complet de la situation, que le danger d'un soulèvement des Afrikanders de la colonie du Cap, au lieu de diminuer à la suite des succès remportés par les Anglais, n'a fait qu'augmenter. Ici, les prévisions qui semblaient les plus naturelles ont été déjouées. Si les Afrikanders devaient se soulever, pourquoi ne l'ont-ils pas fait dès le début des hostilités, à un moment où leur

intervention aurait pu jeter dans la balance un poids décisif? On a cru d'abord qu'ils hésitaient et qu'ils voulaient, avant de prendre une résolution, se rendre compte des forces respectives des deux armées : mais alors, pourquoi ne se sont-ils pas soulevés au moment où la fortune semblait sourire aux Boers? Pourquoi ont-ils attendu pour le faire qu'elle parût se prononcer contre eux? N'est-ce pas avant l'arrivée des renforts britanniques qu'ils auraient pu se ranger du côté des Boers le plus utilement pour ces derniers, et pour la cause de l'indépendance de l'Afrique australe dont ils étaient les vaillans champions? A toutes ces questions, il est difficile de faire des réponses satisfaisantes. Quelques personnes se demandent si les Afrikanders du Sud n'ont pas voulu attendre que les forces anglaises fussent en totalité engagées au Nord pour menacer leurs communications avec la base de leurs opérations, qui est le Cap : peut être ont-elles raison. Les journaux anglais présentent, bien entendu, les choses autrement, et s'efforcent d'atténuer le danger, sans aller toutefois jusqu'à le nier complètement. Le *Times* ne croit pas que les Afrikanders se soulèvent en masse, ou du moins qu'ils le fassent bien sérieusement, au moment même où la guerre prend une meilleure tournure pour les Anglais. Il juge plutôt qu'il n'y a là qu'une manifestation morale, et en quelque sorte diplomatique, en vue d'amener le gouvernement impérial à conclure la paix plus vite et dans des conditions plus favorables au Transvaal. Nous donnons ce raisonnement pour ce qu'il vaut : il n'a pas généralement paru bien convaincant. La vérité est que nous ignorons pourquoi les Afrikanders ont choisi l'heure actuelle pour se soulever; on peut faire à cet égard toutes les hypothèses qu'on voudra; mais, en fait, ils se soulèvent, et, s'il n'y a pas là, dès aujourd'hui, un péril bien redoutable pour les armées anglaises, il y a du moins une gêne et un embarras. Qui sait si les inquiétudes qni en résultent ne sont pas pour quelque chose dans l'espèce d'immobilité où est resté lord Roberts après avoir fait le général Kronje prisonnier, et surtout dans celle de lord Kitchener? En somme, la situation des Anglais, quoiqu'elle soit notablement améliorée, n'est pas ce qu'on aurait pu croire d'après les premières explosions de joie qui se sont produites à Londres. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le prestige britannique, après l'éclipse presque totale qu'il avait subi, a commencé à reprendre quelque éclat.

L'occasion serait bonne pour adopter une politique de modération et pour faire la paix. On parle beaucoup de la paix depuis quelques jours. Les nouvelles les plus diverses circulent à ce sujet. On assure,

en Angleterre, que des avances formelles auraient été faites dans ce sens par les présidens des deux républiques de l'Afrique australe ; mais ces bruits, bien que les dernières dépêches le confirment expressément, rencontrent peu de confiance : ils auraient besoin d'être précisés et expliqués. Certes, la paix serait possible si l'Angleterre revenant, le lendemain de ses victoires, à des sentimens plus généreux ou à une politique plus habile, consentait à ménager la dignité et l'indépendance des petites républiques africaines. Il y aurait alors un soulagement pour l'humanité tout entière, et l'opinion des deux mondes, qui s'est détournée de l'Angleterre avec une si parfaite unanimité, lui reviendrait non moins unanimement favorable. Mais rien ne fait croire, bien au contraire ! que les choses doivent tourner ainsi. A en juger par la lecture de ses journaux, l'Angleterre, enivrée par le succès, montre une âpreté plus grande encore que par le passé dans ses revendications contre le Transvaal et l'Orange, non pas que les ambitions impériales aient été réellement moindres autrefois, mais parce qu'on n'osait pas alors les avouer tout entières. On le fait aujourd'hui sans réticences. On demande l'annexion des républiques à l'Empire britannique. Le but réel de la guerre, tel que nous l'avons d'ailleurs indiqué dès le premier jour, apparaît désormais sans voiles. Il s'agit de supprimer par la force un centre d'opposition contre le panbritannisme que la politique de M. Chamberlain a toujours voulu et veut plus que jamais faire prévaloir dans toute l'Afrique orientale ; et ce n'est pas au moment où cette politique paraît sur le point de briser l'obstacle opposé par la résistance des Boers qu'elle s'arrêterait dans sa marche triomphale. L'annexion, la conquête, la suppression brutale d'une nationalité, on n'entend point parler d'autre chose à Londres. Dès lors, comment la paix pourrait-elle se conclure ? Le plus probable est que la guerre continuera jusqu'à ce que le plus faible, ayant perdu tout son sang et toutes ses forces, ait succombé sur un dernier champ de bataille. En attendant, le président Krüger, dans un manifeste qu'il a adressé à ses compatriotes, et depuis, dans un discours qu'il a prononcé à Blœmfontein, a affirmé l'union des deux républiques dans une même volonté de maintenir leur indépendance, dans une même résolution de la défendre par les armes, et enfin dans une même espérance de voir la justice divine faire pencher la balance dans le sens de la justice humaine et du droit. La paix ne paraît donc pas prochaine, et la guerre, avec les incertitudes qu'elle contient encore, ne touche pas à son terme. L'humanité sera soumise à de nouvelles épreuves ; elle en gémira ; mais, comme elle ne fera pas

davantage, les Anglais, qui sont de grands réalistes, ne s'en embarrasseront pas beaucoup. Et, s'il faut faire une guerre d'extermination contre des hommes d'origine européenne et de haute culture morale, civilisés et chrétiens comme eux, ils la feront. La grandeur de l'Empire est, paraît-il, à ce prix. Il faudrait aujourd'hui l'âme d'un Gladstone pour s'arrêter devant cette œuvre de fer et de feu; or, il n'y a plus de Gladstone en Angleterre, et, s'il s'en rencontrait un, il n'obtiendrait qu'un sourire de dédain, à moins pourtant qu'on ne préférât se livrer contre lui à des démonstrations moins platoniques.

L'exaltation de l'opinion est telle que la reine Victoria s'est vue obligée de sortir de ses habitudes de réserve pour satisfaire aux besoins d'enthousiasme dont sont animés ses fidèles sujets. Elle vient de faire une entrée théâtrale à Londres, et y a été accueillie comme elle ne l'aurait certainement pas été, il y a un mois, et comme elle ne le serait peut-être plus dans deux, avec les démonstrations que comporte l'heure précise où nous sommes. Rien de plus légitime, d'ailleurs, que ces démonstrations. Il est tout naturel qu'après les jours pleins d'angoisse qu'ils ont traversés, et pendant lesquels ils ont fait une si belle contenance, ne laissant rien paraître sur leurs visages ou dans leur attitude des sentimens secrets qui les oppressaient; il est, disons-nous, bien naturel qu'à la nouvelle des premières victoires, les Anglais se soient laissés aller à une explosion de joie d'autant plus bruyante que leur contrainte morale avait été plus pénible. Ils avaient besoin de leur reine pour que la fête fût plus complète, car ce peuple loyaliste se tourne instinctivement vers elle toutes les fois qu'il éprouve une forte impression, quelle qu'en soit d'ailleurs la nature, douloureuse ou heureuse. Quand nous disons que la Reine, il y a quelques semaines, n'aurait pas été reçue à Londres comme aujourd'hui, cela ne signifie pas qu'elle ne l'aurait pas été avec le même attachement et le même respect; mais les manifestations extérieures de ces sentimens auraient été différentes. La Reine est toujours la véritable représentation de la patrie, avec ce je ne sais quoi de plus touchant qui s'attache à une femme, surtout lorsque, par sa vie tout entière et par son âge, elle est digne de tous les hommages. La reine Victoria devait aller passer quelque temps à l'étranger; elle y a renoncé afin de rester plus intimement mêlée à son peuple pendant des jours hier encore si sombres, aujourd'hui si brillans, également inoubliables les uns et les autres. Les Anglais lui ont su gré de n'avoir pas quitté le territoire britannique, et leurs acclamations en ont redoublé.

On a même espéré à Londres, mais cette espérance repose peut-être sur une illusion, que le moment serait bien choisi pour amener une sorte de rapprochement avec l'Irlande. Les Irlandais, qui sont de très bons et de très vaillans soldats, se sont admirablement conduits dans la guerre sud-africaine. Ils ont contribué par leur bravoure au dernier succès de lord Roberts, et celui-ci leur en a d'autant plus volontiers rendu le témoignage dans une dépêche officielle, qu'il est Irlandais lui-même, comme le sont d'ailleurs les généraux Kitchener, French, Clery et Kelly-Kenny. On a remarqué que c'était eux qui avaient rendu la victoire aux Anglais, tandis que les généraux de race purement britannique l'avaient pendant quelque temps compromise. De pareils services méritaient bien d'être reconnus : aussi la Reine a-t-elle décidé que les régimens irlandais porteraient désormais comme emblème national, le jour de la Saint-Patrick, le trèfle qui leur avait été interdit jusqu'à ce jour. Ce sera, paraît-il, pour eux une grande satisfaction, et les orateurs irlandais à la Chambre des communes s'en sont montrés reconnaissans, tout en rappelant qu'ils avaient encore d'autres revendications, et même de plus importantes, à faire accepter par l'Angleterre. La Reine ne s'en est pas tenue là : elle a annoncé officiellement qu'elle irait dans trois semaines passer une quinzaine de jours à Dublin. C'est presque une révolution dans les mœurs gouvernementales, et surtout dans les habitudes de l'auguste souveraine, qui n'a pas franchi le détroit de Saint-George depuis plus de cinquante ans. Il faut, pour que cette résolution ait été prise, que l'on sente bien vivement, à Londres, sinon le besoin, au moins l'intérêt d'établir un lien plus étroit et surtout plus cordial entre les deux îles qui ne sont sœurs que par antiphrase. Mais un voyage de la Reine suffira-t-il pour cela? La Reine sera reçue avec déférence à Dublin, non seulement par le vice-roi et par tout le monde officiel anglais, mais encore par la population irlandaise. Là non plus, on n'oubliera ni son sexe, ni son âge, ni ses vertus personnelles ; mais, si l'Irlande véritable pouvait parler, elle aurait beaucoup à dire et la Reine entendrait des vérités auxquelles ses oreilles sont peu habituées. L'Irlande, qui réclame depuis si longtemps en vain le droit de s'administrer elle-même et pour qui le *home rule* est toujours resté l'idéal à réaliser, n'a pas pu voir sans révolte intérieure la guerre portée dans l'Afrique australe pour supprimer l'indépendance d'une autre nation, que l'on a jugée la plus faible. Ceux qui ont jeté dans l'avenir les vues les plus lointaines ont justement exprimé la crainte que le Transvaal, sous la main étrangère, ne devînt une autre Irlande, ce qui serait certainement pour lui

le pire des malheurs, mais ce qui en serait un aussi pour l'Angleterre. Celle-ci ne s'est pas arrêtée à ces avertissemens; elle y a passé outre et s'est jetée dans la guerre, résolue à en accepter toutes les conséquences, quelles qu'elles fussent. Cette analogie entre le Transvaal et l'Irlande, exacte pourvu qu'on ne l'exagère pas, n'était pas faite pour assurer beaucoup de sympathies à l'Angleterre : aussi l'Irlande, — on a pu le voir par l'attitude, le langage et les votes de ses députés au parlement, — est-elle restée pour le moins indifférente aux revers et aux succès britanniques. Rien n'a pu la faire sortir de sa froideur. Les soldats se sont bien conduits parce qu'ils sont des soldats, et que le devoir militaire, qui a tant d'empire sur des hommes braves et disciplinés, agit fortement sur leurs âmes; mais il serait téméraire d'en conclure que l'Irlande est convertie à cette guerre atroce, trop semblable à celle qui lui a été faite autrefois, et qu'elle soit prête à en adresser à la Reine de sincères félicitations. Quoi qu'il en soit, le voyage à Dublin est un fait intéressant, non pas par ses suites, car il n'en aura probablement aucune, mais comme indication des sentimens qui remplissent aujourd'hui l'âme britannique. Au moment d'écraser le Transvaal, on rêve à Londres d'un rapprochement avec l'Irlande : rien n'est plus édifiant.

Le gouvernement vient de prouver d'ailleurs, par la carte à payer présentée au Parlement, qu'il ne se fait d'illusions ni sur ce que durera la guerre, ni sur ce qu'elle coûtera. Il demande, comme entrée de jeu, une somme de un milliard et demi. Nous disons comme entrée de jeu, parce que le chancelier de l'Échiquier, sir Michaël Hicks-Beach, n'a pas dissimulé que c'était là le chiffre minimum du sacrifice à faire, mais n'a pas le moins du monde exclu la possibilité, ni même la vraisemblance de l'obligation où l'on serait d'en faire par la suite un plus considérable encore. Il s'est alors réservé de présenter, au mois de juillet ou au mois d'août prochain, une nouvelle demande de crédit. La guerre ne sera donc pas terminée à cette époque ? Non ; on estime à Londres qu'elle durera jusqu'à la fin de septembre, et peut-être plus longtemps. La somme de un milliard et demi couvre les dépenses déjà faites et celles qu'on prévoit pour demain : on n'a rien prévu d'ailleurs, ni pour le rapatriement ultérieur des troupes, ni pour ces dépenses de liquidation, qui suivent toutes les guerres, même les plus heureuses. Il n'y aurait rien de surprenant, en mettant les choses au mieux, à ce que le crédit actuel dût être majoré d'un nouveau milliard. Mais ce sont là des questions d'avenir. A chaque jour suffit sa peine; celle d'aujourd'hui se chiffre à un milliard et demi.

Sir Michaël Hicks-Beach y pourvoit par des moyens ingénieux et pratiques. Il demande environ 407 925 000 francs à des impôts nouveaux, ou plutôt à des augmentations d'impôts déjà existans, sur le revenu, sur les bières, sur le tabac, sur les cigares étrangers, sur les spiritueux. La suspension de l'amortissement sur certaines annuités produira 111 500 000 francs. Il restera finalement à faire face à une dépense de 1 milliard 75 millions de francs: mais le Trésor devant renouveler des bons pour 200 000 millions, le chiffre à demander finalement à l'emprunt s'élèvera à 875. Les Anglais, fidèles à leur pratique traditionnelle, n'imputent à l'emprunt qu'une partie, à la vérité considérable, des charges de la guerre. Mais l'emprunt lui-même n'hypothèque l'avenir que pour une durée limitée : il devra être remboursé en dix ans.

Tel est le projet que le chancelier de l'Échiquier a soumis au parlement : il a été voté sans la moindre difficulté. La presse l'avait critiqué assez vivement ; mais, à la Chambre des communes, il n'y a guère eu d'autres réserves que celles qui ont été faites par les Irlandais, et à la Chambre des lords, il n'y en a pas eu du tout. L'Angleterre est assez riche pour payer ce qu'elle peut, si cela lui convient, appeler sa gloire. Toutefois, s'il est douteux que le crédit que le Parlement vient de voter soit suffisant pour couvrir les frais de la guerre africaine, il le sera encore plus pour couvrir les frais bien autrement lourds que ne manquera pas d'occasionner par la suite la politique impérialiste, si brillamment inaugurée par M. Chamberlain. Dans la voie où elle s'engage, l'Angleterre doit s'attendre à recourir souvent à sa bourse et à y puiser largement et profondément. Ce pays que l'on présente volontiers comme pacifique a déjà inscrites à son budget ordinaire des dépenses militaires supérieures aux crédits qui figurent pour le même objet dans les budgets des autres puissances, y compris celles qui ont souvent fait la guerre et qu'on a, dès lors, l'habitude de représenter comme belliqueuses. Rien ne coûte à l'Angleterre pour entretenir et pour fourbir pendant la paix le plus redoutable instrument de guerre qui existe au monde. Son armée de terre et sa flotte réunies lui coûtent chaque année sensiblement plus de 1 milliard : — l'armée de terre entre dans ce chiffre pour 500 millions de francs, et l'armée de mer pour 601 700 000. — Il n'y a pas un autre pays qui fasse de pareils sacrifices, car l'Allemagne, — si on ne tient pas compte, à la vérité, des dépenses exceptionnelles qu'elle consacre au développement de sa flotte et qu'elle se propose encore d'augmenter, — a un budget militaire qui s'élève à 680 et quelques millions, et qui, en y

comprenant ses dépenses exceptionnelles, ne dépasse pas de beaucoup 750. Quant à la France, ses dépenses militaires ne vont pas à 900 millions. Nous savons bien que, pour l'Allemagne en particulier, les chiffres que nous donnons, officiels et ostensibles, ne sont pas complets, et que d'autres ressources encore sont appliquées à l'armée; mais si l'on songe, en ce qui concerne l'Angleterre, que nous avons seulement parlé de son budget métropolitain, et non pas des budgets de ces colonies puissantes sur lesquels elle compte s'appuyer de plus en plus pour développer sa politique impérialiste, on voit que son budget de guerre doit encore être augmenté dans une proportion considérable, et que nous n'exagérons rien en disant qu'il est, et de beaucoup, le plus élevé qui existe dans l'univers. Malgré cela, une leçon ressort de la guerre d'Afrique, et probablement il en sera tenu compte, à savoir que l'armée de terre de la Grande-Bretagne est insuffisante pour certaines expéditions continentales. Il y a là des réformes, et par conséquent des dépenses à faire. On les fera sans doute, et le contribuable anglais s'en apercevra bientôt. On sentira le besoin de tenir de plus en plus disponible et toujours mieux en main un instrument de combat qui, malgré ce qu'il coûte déjà, ne s'est pas montré exempt de certaines défaillances et pourrait bien en éprouver ou en subir de plus graves encore.

On le voit, la Grande-Bretagne est la plus puissante des puissances militaires; il ne lui suffit plus de l'être sur mer, elle tend à se développer sur terre ; il y a là de quoi faire réfléchir l'Europe, et aussi de quoi dissiper la légende qui représente l'Angleterre comme exclusivement consacrée aux œuvres de la civilisation et de la paix. Il s'établit naturellement, inévitablement, une sorte d'équation entre la politique suivie et l'armée destinée à la défendre. On se rend de plus en plus compte, à Londres, de cette nécessité. Tous les jours, on y parle d'augmenter encore une force qui est déjà prodigieuse, et des crédits nouveaux s'ajoutent aux crédits anciens. Néanmoins, qui peut annoncer avec certitude le dénouement de la guerre actuelle? Les problèmes politiques et militaires ne comportent pas seulement des données matérielles, et peut-être y a-t-il, comme disait Gambetta, une justice immanente des choses, ou, comme le dit plus simplement M. Krüger, une justice divine qui intervient à son heure et qui, en toutes choses, a le dernier mot.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

LES CAUSES DIRECTES

DU

DIX-HUIT BRUMAIRE

I

LES RÉVOLUTIONNAIRES NANTIS ET LA DERNIÈRE POUSSÉE JACOBINE (1)

Le Directoire avait hérité à l'intérieur de tout le passif de la Révolution; entouré de difficultés immenses, il n'en surmonta durablement aucune; il ne sut rien réparer et rien fonder; il ne donna aux Français ni l'ordre ni la liberté. La faute en fut aux institutions, aux hommes et aux circonstances : à l'insuffisance de la constitution, qui créait partout le conflit et ne mettait nulle part l'autorité; à l'incapacité politique des révolutionnaires, à la violence sectaire de leurs passions, à l'ignominie profonde d'une grande quantité d'entre eux; enfin à la persistance de la

(1) Nous avons consulté, indépendamment des ouvrages et mémoires imprimés : les correspondances administratives et les rapports conservés aux Archives nationales ; la *Correspondance générale* au Ministère de la Guerre; la collection des journaux; une notice inédite de Jourdan sur le *Dix-huit Brumaire*, dont nous devons la communication à M. le vicomte de Grouchy; les *Mémoires* de Cambacérès, rédigés sous le titre d'*Éclaircissemens*, et dont M. le comte de Cambacérès a bien voulu nous donner connaissance; enfin d'autres documens de source privée, dont nous indiquerons au fur et à mesure la provenance.

guerre étrangère et de la guerre civile, l'une nourrie par l'autre. Parmi les hommes que la Révolution avait dépouillés de leurs privilèges et de leurs biens, meurtris, torturés, désespérés, beaucoup ne renonçaient pas à rentrer violemment en possession de la France. Ligués avec l'étranger, ils renouvelaient des invasions et des descentes, fomentaient des complots, troublaient Paris, agitaient les campagnes, maintenaient l'Ouest en feu, inondaient le Midi de bandes assassines; il y avait simultanément terreur rouge et terreur blanche. Disputée à main armée entre deux peuples issus d'une même race, entre partisans et adversaires militans de la Révolution, la France, malgré le luxe dévergondé qui avait surgi dans sa capitale, demeurait un champ de bataille couvert de ruines, un sol de désolation, un sanglant chaos.

Sous le combat des factions, la masse de la nation gisait inerte, morte aux grands enthousiasmes, morte à toute foi politique, dégoûtée profondément des révolutionnaires et hostile à l'ancien régime. On était loin de ces temps de patriotisme exaspéré et furieux, où l'amour de la République s'était confondu vraiment avec l'amour de la France. A présent, le vœu le plus ardent de la nation était la paix avec l'étranger, car la guerre lui imposait d'écrasans sacrifices. A l'intérieur, elle eût voulu surtout la liberté religieuse, la faculté de retourner à sa foi et à ses observances traditionnelles, le droit pour chacun de prier à son jour et à son gré, la sécurité des personnes, l'abolition des lois persécutrices, la cessation des troubles; elle ne voulait point le rétablissement des privilèges, entendait maintenir le partage des biens nationaux et l'affranchissement de la terre. Les volontés qu'elle exprimait avec un accent de misère, elle ne se sentait plus la force de les faire prévaloir; « l'apathie tempère le mécontentement, » écrivait un chaud républicain, et l'affaissement des esprits égalait la désagrégation matérielle.

Comme une nation ne saurait vivre indéfiniment à l'état inorganique, il était évident que la France se dissoudrait totalement, à moins que l'on ne vît s'ériger un pouvoir assez fort et assez intelligent pour imposer la paix publique, pour opérer d'autorité les conciliations nécessaires, pour ressusciter en même temps les énergies éteintes : un gouvernement qui referait de l'ordre et qui referait aussi de la vie. Cependant l'universel besoin qu'on avait de ce régime ne suffit pas à le créer, à le faire jaillir du sol par éclosion subite. L'homme qui le portait en son cerveau exis-

tait, mais Bonaparte, avec tout son génie, avec son formidable prestige, n'eût pas réussi peut-être à s'approprier l'État, si une partie des gouvernans ne lui eussent, à leur insu, aplani les voies, si un travail antérieur à son retour d'Égypte et s'accomplissant dans le sein des pouvoirs publics, un travail interne, n'eût préparé fortuitement son œuvre et ne lui eût mis en main, au moment donné, tous les élémens de succès. La dictature a pu être considérée comme l'aboutissement nécessaire de la Révolution telle qu'elle s'était comportée; son établissement eut toutefois, à côté de causes lointaines et profondes, des causes déterminantes et directes, qui agirent pendant plusieurs mois. Il est possible que la chose se fût faite en tout cas; il n'est pas indifférent de voir comment elle se fit.

I

Depuis la chute de Robespierre jusqu'à l'avènement de Bonaparte, un fait domine l'histoire politique de la Révolution : l'effort des révolutionnaires nantis, en possession des places principales et de l'influence, pour se maintenir au pouvoir, pour s'y perpétuer obstinément, malgré et contre la nation. Ces révolutionnaires nantis n'eurent jamais à leur tête que des personnages de second ordre, les grands chefs ayant péri. Ils ne formaient pas un parti discipliné et compact, mais une association intermittente d'intérêts et de passions. Les Thermidoriens en composaient le noyau primitif et central. Le 9 thermidor avait été l'acte de terroristes dissidens, ennemis de Robespierre, mais aussi cruels que lui et plus vils, que la révolte de l'opinion et la décroissance du péril extérieur rendirent relativement modérés. A eux s'étaient joints des Girondins rentrés en grâce, des Montagnards descendus en plaine, la grande majorité des conventionnels, la presque totalité des régicides, en un mot tous ceux qui, ayant fait la République et survécu à la Terreur, voulaient jouir de leur œuvre.

C'étaient eux qui avaient décidé, après le vote de la constitution, que les deux tiers de la Convention se perpétueraient dans les Conseils. Depuis cet attentat législatif, par trois fois, légalement ou violemment, la volonté de Paris ou de la France entière s'était levée contre eux; par trois fois, en vendémiaire an III, en fructidor an V, en floréal an VI, ils l'avaient canonnée ou dure-

ment comprimée. Ils vivaient de coups d'État, traînaient de violence en violence une existence cahotée, inhabiles à gouverner, acharnés à se défendre, stimulés par la pensée qu'à perdre le pouvoir, ils perdraient tout, y compris vraisemblablement la vie : or, « entre les hommes qui veulent arriver et ceux qui craignent d'être pendus, il y a toujours plus à parier pour les derniers (1). » Dans l'intervalle des grandes crises, les révolutionnaires arrivés se disputaient entre eux, se décriaient et s'incriminaient. Toutefois, dès qu'un péril commun surgissait, le groupement se reformait, faisait corps, faisait front, et les plus modérés, en gémissant parfois, suivaient les violens.

Cet agrégat ne se composait pas uniquement de politiciens véreux, d'anciens proconsuls terroristes, d'êtres chargés de crimes, bien que ceux-là y fussent en très grand nombre. Il renfermait aussi quelques hommes restés purs, de foi révolutionnaire profonde; à côté d'eux, beaucoup d'hommes de loi, anciens juristes et procureurs, ceux qui avaient obscurément et utilement besogné dans les comités de la Convention, ceux qui entreraient plus tard dans l'équipe consulaire. Il y avait aussi les théoriciens, les penseurs, l'Institut derrière les assemblées. Ce grand corps savant, qui tenait son existence de la constitution au même titre que le Directoire et les deux Conseils, et qui formait presque dans l'État un quatrième pouvoir, était le conservatoire de la doctrine. Il fournissait aux corps gouvernans beaucoup de leurs membres, s'y recrutait lui-même en partie. Des illustrations scientifiques l'honoraient, mais les survivans de l'*Encyclopédie*, les philosophes appartenant à l'école de Condillac, les futurs *idéologues*, le dominaient et le gouvernaient. C'étaient pour la plupart des hommes d'aspect grave, de mœurs douces et d'esprit orgueilleux. Parce qu'ils étaient pour leur temps très savans dans leur partie, ils se croyaient appelés à régenter l'esprit public. Dans la France grossièrement réaliste du Directoire, ils aspiraient à recomposer un pouvoir spirituel; laissant à l'autorité temporelle les attentats contre les personnes, les laides violences, devant lesquelles ils s'inclinaient toujours, ils s'étaient réservé une autre tâche et essayaient de façonner l'âme française conformément à leur haut et froid idéal.

Entre tous les révolutionnaires nantis, il existait d'ailleurs

(1) Lettre de Mme de Staël à Rœderer.

d'autres liens que le simple intérêt matériel : certaines idées, certaines passions leur étaient communes. D'abord, ils étaient foncièrement antichrétiens. A cet égard, les hauts sectaires de l'Institut ne pensaient pas autrement que les bas prêtrophobes des administrations et des assemblées. Pendant la Terreur, la guerre à la religion n'avait été qu'une sanglante saturnale ; sous le régime de l'an III, elle s'organisa, se raffina. La liberté des cultes, proclamée en principe, fut anéantie par des procédés tour à tour violens et sournois. Pour mieux détruire la religion, on essaya de la remplacer. L'Institut s'efforçait à tirer de sa doctrine un ensemble de préceptes formant règle de vie ; c'était à quoi Bonaparte faisait allusion, quand il disait, voulant flatter ses confrères : « Je suis de la religion de l'Institut. » Le gouvernement favorisait la théophilanthropie, qui faisait rire le peuple, et inventa le culte décadaire, qui l'ennuyait. Dans son effort contre le catholicisme, il se heurtait à une résistance qui l'indignait et le déconcertait, à l'attachement irréductible des masses pour leurs vieilles et nationales croyances ; car la Révolution avait bouleversé la France, mais ne l'avait point changée.

Les révolutionnaires nantis avaient aussi la haine profonde des anciens nobles ; ils avaient eu beau proscrire et ruiner ces hommes, s'acharner contre eux et les disperser, misérables, aux quatre coins de l'Europe, ils n'arrivaient pas à ne plus les envier. Ils détestaient d'autant plus l'ex-classe dirigeante qu'ils aspiraient à en former une. En politique, ils affichaient certains principes effrontément méconnus dans la pratique, souveraineté absolue du peuple, système représentatif, séparation des pouvoirs, élection et renouvellement fréquent des collectivités gouvernantes. Au fond, beaucoup n'étaient rien moins que républicains. Leur arrière-pensée, leur obsession secrète, était de donner plus de stabilité à leur oligarchie en plaçant au sommet un roi choisi dans une dynastie étrangère ou dans la branche cadette, un roi qui ne serait pas *le roi*, qui serait leur créature et gouvernerait pour eux, par eux, avec des régicides comme pairs du royaume. Un tel établissement, qui consoliderait leur pouvoir et les ferait inamovibles, leur paraissait un abri plus sûr qu'une république inconsistante et précaire.

Odieux à la majorité des Français, condamnés par l'opinion, ils avaient à combattre, comme partis plus ou moins organisés, les vrais modérés d'abord, les républicains libéraux ; puis, toutes les

variétés de royalistes, depuis les bourgeois *monarchiens*, constituans de 1789, constitutionnels de 1791, jusqu'aux partisans intransigeans de l'ancien régime, conspirateurs de Paris, rebelles et égorgeurs du Midi, chouans de Normandie, de Vendée et de Bretagne; à l'autre extrémité de l'opinion, les Jacobins, dénommés aussi *anarchistes* ou *exclusifs*. Ceux-là étaient, dans leur majeure partie, les débris de la horde qui, en 1793 et 1794, avait supplicié la France, le reliquat de la Terreur.

Avec ce parti, les gouvernans n'étaient pas en lutte permanente; ils le lâchaient parfois contre les modérés et les royalistes, quitte à le refréner ensuite. Pour eux, c'était tantôt l'adversaire, tantôt un corps de réserve. Le parti jacobin demeurait sur la lisière du pouvoir, un pied dedans, un pied dehors. Beaucoup de ses membres restaient dans les emplois : les autres en avaient été exclus et aspiraient à y rentrer. Ils avaient quelques meneurs en chef et des meneurs en sous-ordre, les « sous-officiers » de la troupe anarchiste, comme disait Bonaparte, mais ces cadres demeuraient vides, car le peuple de Paris et des grandes villes ne les remplissait plus.

Désabusée et dégrisée, la population ouvrière de Paris, celle des faubourgs, n'ajoutait plus foi aux faiseurs de systèmes, aux marchands de bonheur public; un journal la montre ne demandant plus que de l'ouvrage, résignée à « chercher dans le travail un remède à ses maux...; trompée par tant de promesses illusoires, la défiance est aujourd'hui le sentiment qui la domine; » volontairement, elle détournait ses regards de la scène politique et s'éloignait de ce grand tréteau. Son effort dernier avait été sa furieuse poussée contre la Convention, en germinal et prairial an III, lors de l'épouvantable disette, pendant la grande crise de la faim; ceux qui voulaient des places avaient réussi alors à entraîner ceux qui voulaient du pain. Aujourd'hui, le peuple vivait mal, mais vivait à peu près; d'ailleurs, on avait retiré aux faubourgs leurs canons, leurs piques, une grande partie de leurs fusils; la garde nationale n'était plus guère qu'un simulacre. Au milieu de la masse désarmée et inerte, les Jacobins formaient des groupes épars et isolés, des essaims bourdonnans, des « petites colonies » de perturbateurs; leur force réelle ne répondait plus à la frayeur qu'ils inspiraient.

Les révolutionnaires nantis ne disposaient pas non plus du peuple, mais ils avaient les armées. Lors du péril national, les

camps étaient devenus le foyer des passions nobles. La Révolution avait non seulement exalté, mais moralisé l'armée, au moins dans ses rangs inférieurs, en y faisant affluer le plus pur de la sève française. On vit alors les héros stoïques, sans peur et sans tache, les preux de la Révolution. Depuis qu'à la guerre de défense avait succédé la guerre de propagande et ensuite de conquête, un souffle corrupteur avait atteint et sali l'armée ; la soif des profits matériels, de l'or et des jouissances s'y était violemment éveillée. Pourtant beaucoup d'officiers et de soldats, surtout dans les armées du Rhin et d'Helvétie, demeuraient fidèles au vieil idéal de désintéressement et de simplicité. Ils se modelaient sur ces Romains de convention, sur ces Spartiates de tragédie dont leur imagination était pleine, et ils créaient un type de haute vertu guerrière, quand ils croyaient seulement le reproduire. Ceux-là étaient très grands ; les autres restaient en général admirablement braves, aguerris, endurans, aventureux, pleins de sang, pleins de sève, et la flamme révolutionnaire brûlait toujours en eux. Se jugeant d'essence supérieure au reste de l'humanité parce que le Verbe libérateur leur avait été révélé, ils croyaient affranchir les peuples en brisant les vieilles formes sociales, substituaient leur tyrannie à celle des anciennes castes, portaient, imposaient partout la loi nouvelle, en furieux missionnaires. Les armées restaient en somme ardemment républicaines, avec tendance au jacobinisme. A l'intérieur, dès qu'on leur montrait une apparence de réaction, un effort contre-révolutionnaire, elles voyaient rouge et fonçaient dessus brutalement. Mêlées ainsi à nos discordes, elles sentaient la tentation d'envahir et de dominer l'État. Parmi leurs chefs, les plus nobles, comme les plus ambitieux et les plus grands, entrevoyaient un rôle de régulateur et d'arbitre. En attendant, ils restaient avec les gouvernans actuels, avec ceux qui leur semblaient tenir en mains le dépôt de la Révolution et qui l'avaient effectivement ; Hoche s'offrait à eux dès qu'il s'agissait de mettre à la raison les « réacteurs » et les aristocrates ; Bonaparte se faisait leur homme, pour devenir leur maître.

II

Au printemps de 1799, en germinal et floréal an VII, c'est-à-dire au moment où les causes directes du dix-huit Brumaire com-

mencent à se distinguer, les chefs officiels du groupement révolutionnaire étaient les cinq directeurs, Rewbell, La Révellière-Lépeaux, Barras, Merlin et Treilhard. La corruption légendaire du Directoire a peut-être été exagérée. Dans sa majorité, il ne fut pas composé à l'état permanent de concussionnaires. Plusieurs de ses membres furent des gouvernans indélicats plutôt que de francs voleurs. Quelques-uns n'étaient pas dépourvus de capacité. Sans parler de Carnot et de Barthélemy, que leurs collègues proscrivirent, Merlin était un procureur très habile, qui excellait à légaliser le crime; il eût fait un bon « garde des sceaux de Louis XI. » Treilhard devait rendre sous un autre régime d'utiles services. La Révellière, parfaitement probe, n'était qu'une âme de sectaire chimérique dans un corps de magot, mais l'Alsacien Rewbell, cupide, intéressé, retors, grand abatteur de besogne, paraît avoir été la forte tête de la bande.

Sauf Barras, le panache du Directoire, sauf Barras qui étonnait Paris par la splendeur de ses vices, ces hommes vivaient en général sans luxe, habitaient bourgeoisement le Luxembourg, dont les beaux appartemens avaient été découpés en cinq logemens. Carnot invitait familièrement ses amis « à manger la soupe : on se met à table entre quatre heures et quatre heures et demie, et je ne mange jamais dehors. » La Révellière et sa fille s'en allaient le soir chez un ménage ami, les Thouin, « passer une couple d'heures dans leur modeste cuisine. » La femme de Treilhard était une ménagère affreusement commune, — une *madame Angot*, disait Bonaparte. Avec les économies réalisées sur leur traitement, les Directeurs se faisaient un fonds commun que chacun d'eux emportait en quittant le pouvoir, — la *cagnotte* du Directoire. Ils avaient droit aussi de conserver leur voiture, une voiture bourgeoise, qui faisait leur joie et leur orgueil.

Le trait distinctif de presque tous ces hommes, c'est la bassesse morale. Chez eux, nulle conception élevée de leurs devoirs et de leurs droits; nul effort pour pacifier et rassembler la nation, nulle pitié pour la France, qui souffrait tant de maux. Ils gouvernèrent bassement, brutalement, grossièrement. Leur politique consistait à frapper tantôt à droite, tantôt à gauche, à se maintenir par des violences alternatives : ce fut le fameux système de bascule, « qui n'abaissait un parti que pour élever l'autre. » En 1797, un double vote populaire ayant fini par modifier la composition des Conseils et mis les conventionnels en minorité, une

majorité de modérés, compromise malheureusement par des intrigues et des complots royalistes, votait des mesures de réparation. On touchait à un changement de personnel et de système, sinon de régime. Les trois directeurs qui perpétuaient la tradition thermidorienne, Barras, Rewbell, La Révellière, les « triumvirs, » rallièrent alors autour d'eux tous ceux qui n'entendaient pas se laisser exproprier de la chose publique. Avec des régimens empruntés à Hoche et un général fourni par Bonaparte, ils firent le coup d'État du 18 fructidor. Ils violèrent la constitution pour la sauver, car le triomphe des Conseils eût abouti vraisemblablement à la renverser. Deux directeurs, cinquante-trois députés, des agens royalistes, deux généraux, furent condamnés sans jugement à la déportation, cent cinquante-quatre représentans éliminés des Conseils. La liberté de la presse fut suspendue, la magistrature épurée. Le corps législatif amputé conféra au Directoire ou plutôt au triumvirat des pouvoirs exceptionnels et presque dictatoriaux. Un renouvellement de rigueurs s'ensuivit contre les prêtres, les émigrés rentrés, les nobles, les écrivains indépendans, tous les suspects; les triumvirs et les députés de leur bord frappèrent d'autant plus cruellement que l'alarme avait été plus chaude, qu'ils s'étaient sentis plus menacés, et la Terreur recommença sous le règne de ces trembleurs sinistres. Ce fut la terreur sèche, sournoisement homicide, qui substituait aux guillotinades le supplice lent de la Guyane; encore faut-il ajouter que des commissions militaires, transformées en pelotons de condamnation, firent tuer beaucoup de monde.

Sous cette grande compression, l'opinion publique s'affaissa misérablement. Au dehors, les victoires de nos armées, les prodiges de Bonaparte, les belles campagnes de Moreau et de Hoche, l'Italie conquise, l'Allemagne envahie, la paix de Campo-Formio imposée à la maison d'Autriche entouraient d'une resplendissante auréole de gloire cette France en proie à de bas tyrans. Mais les directeurs, pour se défaire des modérés et des royalistes, avaient dû s'appuyer sur les pires élémens de désordre. Les ultra-révolutionnaires relevèrent la tête. Aux élections partielles de l'an VI, les Jacobins l'emportèrent. Le péril était maintenant à gauche. Pour y pourvoir, le triumvirat, qui s'était adjoint Merlin et puis Treilhard, procéda par épuration préventive. Le 22 floréal, il obligea les Conseils à invalider les choix des assemblées électorales au profit de candidats nommés par des minorités dissi-

dentes. Il écarta ainsi les démagogues et aussi des républicains prononcés, mais purs, ou même de simples opposans. A cet attentat cynique, il gagna quelque répit; il commit un nouveau crime pour vivre un an de plus.

Ce régime éhonté devait succomber finalement dans une crise extérieure, compliquée à l'intérieur d'une crise de scandales. Après le départ de Bonaparte pour l'Égypte, où il était allé mûrir sa gloire hâtive au soleil du Levant, le Directoire avait continué une politique de conquêtes ou plutôt de rapines, occupant des territoires pour faire de l'argent, rançonnant les gouvernemens, pillant les populations, rendant la France un objet d'exécration. Rome fut envahie, la Suisse littéralement mise à sac. Après la conquête de Naples par Championnet, l'Autriche, qui n'avait considéré la paix que comme une trêve, rouvrit les hostilités; le congrès de Rastadt avec l'Empire fut rompu, nos plénipotentiaires assassinés; l'Allemagne entière, sauf la Prusse, reprit les armes; l'Angleterre fournit des vaisseaux et des subsides; enfin une armée de Russes descendit du Nord. La deuxième coalition était formée, menaçant nos conquêtes et bientôt nos frontières, s'aidant partout d'insurrections; ce fut contre nous la seconde guerre des rois et la première guerre des peuples.

Le Directoire était dans une pénurie d'argent atroce. Il n'avait su remédier aux suites d'une crise monétaire sans exemple et à l'anéantissement des finances. Au dehors, les territoires conquis ne rendaient plus; à l'intérieur, les contribuables refusaient l'impôt, et le gouvernement se sentait hors d'état de les contraindre, n'ayant su établir un mode régulier de recouvrement. Il tomba de plus en plus aux mains d'une immense bande d'exploiteurs.

La nuée des fournisseurs, traitans et sous-traitans, s'abattit sur la République. Appelés à pourvoir aux besoins des divers départemens ministériels et surtout de la guerre, ils en firent objet de spéculation et de trafic. En face d'un gouvernement mauvais payeur, en face de fonctionnaires aux mains crochues, ils ne songèrent qu'à s'assurer des garanties usuraires et des bénéfices illicites. Ils firent payer à l'État les *pots-de-vin* donnés à ses agens, imposèrent des marchés draconiens, drainèrent le peu d'argent liquide qui restait dans les coffres du Trésor et ne livrèrent qu'un matériel de rebut. Cette friponnerie presque universelle, s'introduisant dans les ressorts de l'État, les submergea et les noya sous

un flot de boue ; lorsqu'il fallut les tendre contre l'étranger, tout se trouva décomposé et pourri.

Nos soldats sans vivres, sans souliers, « sans bidons, sans marmites, sans gamelles, » sans linge pour les blessés, sans médicamens pour les malades, eurent à combattre des adversaires autrement redoutables que ceux de 1792 et de 1793 : en Allemagne, l'archiduc Charles ; en Italie, cet étrange Souvorof, qui unissait aux bizarreries d'un maniaque les talens d'un grand conducteur d'hommes et l'âme d'un croisé. Chez nous, la politique dictait souvent le choix des généraux. De plus, notre ligne d'opérations, se développant du Texel à Naples, offrait par son extension démesurée des facilités à l'attaque. Ces causes réunies amenèrent une succession de désastres : Jourdan battu à Stockach et rejeté sur le Rhin, Schérer et Moreau battus en Italie, la Lombardie perdue, la République cisalpine balayée, le Piémont entamé par Souvorof, Naples évacuée, la déroute de tous les gouvernemens institués par la France en Italie. A l'intérieur, l'Ouest s'agitait plus sérieusement ; dans le Midi, une campagne de brigandages et d'assassinats recommençait. A la lumière de ces événemens désastreux, l'impéritie du Directoire apparut à nu ; les fautes et les hontes de cette dictature de l'incapacité s'accusèrent en plein relief, et, bien que la presse fût étroitement surveillée, bien que l'agitation des partis se superposât à un fonds d'indifférence générale, une clameur de dégoût et de réprobation s'éleva.

Les Conseils étaient hors d'état de porter efficacement remède. Deux fois mutilés, ils ne montraient qu'une ombre de représentation nationale ; la majorité y suivait servilement l'impulsion des triumvirs. Les Anciens conservaient quelque prestige par la gravité de leurs délibérations. Aux Cinq-Cents, la tenue était mauvaise, sans être notablement inférieure à celle des Communes d'Angleterre, avec quelque chose de théâtral en plus. Chaque assemblée avait sa musique, qui jouait lors de l'entrée en séance et accompagnait la célébration des anniversaires solennels par une sorte de *trémolo* pathétique. Les représentans délibéraient en toge ; les Anciens avaient la robe rouge, « la pourpre sénatoriale, » les Cinq-Cents avaient la toge noire, par-dessus « leurs grosses houppelandes et leur crasse natale. » Affublés à l'antique, ils se croyaient tenus de parler romain ; les réminiscences classiques, les figures tirées de l'éloquence grecque et latine, les pro-

sopopées retentissantes avaient toujours le don de soulever les esprits et de les faire vibrer. L'instant d'après, l'assemblée des Cinq-Cents retombait aux rivalités haineuses, aux contestations ignobles, aux propos poissards, car la Révolution eut à un égal degré la manie de l'emphase et la passion de l'injure.

Parfois un homme de cœur proteste contre l'arbitraire et les excès, rappelle la Révolution à ses principes : « C'est encore ce fou de Rouchon qui parle ! » disent ses collègues. Plusieurs étaient notoirement tarés, compromis dans de sales affaires d'argent, mêlés à des entreprises de fournitures, inféodés à des compagnies. Le Directoire avait aussi parmi eux ses louangeurs à gages, ses orateurs entretenus, ses « chanterelles. » En général, les talens manquaient moins que les caractères : il y avait des hommes intelligens, peu d'hommes utiles, des capacités mal employées, et l'ensemble composait un monde remué d'intrigues, s'épuisant en compétitions stériles, reconnaissant que tout allait mal et se souciant peu de rien réparer, un monde déclamateur et vain, gesticulant et grossier, dépourvu de cette décence extérieure qui recouvre, en temps de monarchie, les laideurs de la politique.

Pourtant, dans le personnel gouvernemental et législatif, quelques hommes, d'esprit plus ferme et plus avisé que les autres, se lassaient de vivre au jour le jour. Ils souffraient de voir la Révolution tourner aussi mal et tomber aussi bas; ils s'en affligeaient d'autant plus qu'elle était leur carrière et leur bien. Du parti thermidorien se dégageait un groupe de politiques qui aspiraient à remplacer la tyrannie haletante du Directoire par un pouvoir aussi strictement révolutionnaire, mais plus stable, mieux assis, plus concentré, capable de faire connaître enfin au pays l'ordre public, de restaurer les finances, de signer la paix, de se rendre supportable en somme à la majorité des Français. Les principaux de ces hommes étaient, dans les Conseils ou à l'Institut : Boulay de la Meurthe, Chazal, Lemercier, Cornet, Cornudet, Régnier, Garat, Desmeuniers; dans le ministère, Talleyrand, dont l'intelligence merveilleuse perçait l'avenir; Rœderer leur prêtait dans la presse le secours de sa plume. Ce n'étaient nullement de vrais modérés et des libéraux; la plupart avaient participé aux plus odieux excès ou aux pires défaillances. Seulement ils avaient assez de perspicacité pour s'apercevoir que l'édifice où ils s'étaient logés craquait de toutes parts et allait les écraser de sa chute; ils songeaient donc à le reconstruire sur place, par une reprise en

sous-œuvre, et à lui substituer un établissement plus solide et mieux clos.

Encore vague et latent, leur projet comportait une revision de l'acte constitutionnel. Ce qui paraissait en ce point simplifier leur tâche, c'est que la chose était dans l'air. Comme les vices de la constitution frappaient tout le monde, beaucoup d'hommes distingués s'imaginaient qu'à en modifier quelques articles, on remédierait au mal de la France. Parmi les écrivains et les penseurs, c'était à qui formulerait son plan, proposerait sa recette : présidence à l'américaine, garanties de capacité à exiger pour être législateur, institution d'un corps destiné à modérer les autres, toutes ces idées s'agitaient confusément dans les esprits.

L'opération à pratiquer, il est vrai, ne pouvait s'accomplir par les moyens légaux, car toute demande de revision se trouvait soumise, aux termes de la constitution même, à une procédure compliquée, lente, qui n'était susceptible d'aboutir qu'après neuf ans. Les membres du parti naissant s'en inquiétaient peu, le recours à la violence étant universellement admis dans les mœurs politiques de l'époque. Il fallait seulement trouver l'occasion, saisir le joint, et surtout avoir avec soi un général notable, qui prêterait à la portion des pouvoirs publics devant agir contre l'autre le secours de son épée. C'est dans cet état d'esprit que se découvrent l'origine et la conception primitive du coup d'État de brumaire, que le retour de Bonaparte faciliterait seulement dans son exécution et transformerait dans ses conséquences. Chez ses moteurs civils, cette entreprise procéderait exactement du même esprit que le 18 Fructidor et le 22 Floréal : elle s'inspirerait d'un âpre désir de conservation personnelle. A la différence d'autres coups de force, accomplis par des hommes qui n'avaient rien à perdre et qui avaient tout à gagner, ce serait l'acte de ceux qui avaient horriblement peur de tout perdre. A ce mobile s'ajoutait, chez quelques-uns, le désir honnête d'assainir, de régénérer la République, de lui ouvrir enfin une existence normale, et d'assurer, par une dernière illégalité, le règne des lois.

Ce parti se reconnut pour chef ou plutôt pour oracle un personnage de pure race révolutionnaire, un civil. Au début de la Révolution, nul n'avait plus marqué que l'abbé Siéyès ; plus tard, apostat et régicide, il s'était éclipsé à l'heure des grands périls ; il avait reparu ensuite, se dérobant au pouvoir et recherchant l'influence. C'était lui, disait-on, qui, dans la coulisse, avait joué.

pendant les derniers temps de la période conventionnelle et au moment du 18 Fructidor, le rôle d'inspirateur occulte; habile à discerner le ressort caché qui détermine les événemens et les hommes, il excellait à le toucher d'une main discrète et inaperçue, en quoi il était resté prêtre. Jamais il ne s'était compromis ouvertement; en un temps où tant d'hommes s'étaient usés et consumés dans l'action, il bénéficiait de la force immense attachée à celui qui a su attendre, se réserver, et sa réputation avait grandi de tout ce qu'il n'avait pas fait. On lui attribuait une puissance d'esprit extraordinaire, un génie constructif. Il avait étudié les lois, considéré les peuples, comparé les gouvernemens. On savait qu'une constitution de rechange résidait tout entière dans son cerveau, et elle paraissait d'autant plus admirable qu'il ne la laissait entrevoir que partiellement et par échappées. Énigmatique et volontairement inintelligible, il semblait porter en lui un grand mystère de salut public. S'étant garé actuellement dans l'ambassade de Berlin, il passait pour s'y être initié aux affaires européennes, pour s'être lié avec le haut personnel diplomatique; qui pourrait mieux que lui réconcilier la France révolutionnaire avec la vieille Europe? Par tous ces motifs, son heure parut venue; un mouvement d'opinion se fit en sa faveur. Chaque année, les conseils renouvelaient le Directoire par cinquième. Le 27 floréal an VII, quand il s'agit de remplacer Rewbell, directeur sortant, les Cinq-Cents mirent Siéyès sur leur liste de candidats et les Anciens l'élurent.

En tout temps, Siéyès eût attiré l'attention et repoussé les sympathies. Son abord était froid, peu engageant, sa tournure gauche, sa physionomie muette et pincée. Spirituel et caustique à l'occasion, il devenait, dès qu'on le mettait sur le chapitre de ses théories constitutionnelles, tranchant, dogmatique, autoritaire; il affirmait et ne daignait discuter; à force de proclamer son infaillibilité, il arrivait à y faire croire.

On l'a pourtant trop dépeint comme un pur spéculatif, ne descendant jamais des hauteurs de la théorie; il y avait chez lui des côtés terriblement pratiques. S'il jouissait vraiment, lorsqu'il recomposait en esprit la machine politique, de multiplier les rouages, de les agencer ingénieusement, de les combiner avec art, tout ce mécanisme s'appropriait dans sa pensée à une fonction spéciale, à un but unique : maintenir au pouvoir Siéyès et son parti, les y fixer et les y incruster à jamais. Les mots : *système conservateur,*

idées conservatrices, revenaient sans cesse dans sa bouche. Il contribua pour beaucoup à les introniser dans notre langage politique, mais il ne les appliqua jamais qu'à une classe d'intérêts et de personnes.

Nul ne fut plus que lui homme de parti ou plutôt de caste, homme de tiers état, dans toute la force restrictive du terme. Il avait l'horreur des nobles et le mépris du peuple. C'était lui qui naguère refusait de dire la messe « pour la canaille. » D'autre part, après Fructidor, il avait inventé contre les nobles un plan d'ostracisme colossal, proposé d'exiler en masse tous les restes de cette classe et d'amputer définitivement la France d'un membre. Faux républicain d'ailleurs, laissant dans sa fameuse constitution une porte ouverte à un roi qui serait le prête-nom de l' « oligarchie révolutionnaire » et son répondant vis-à-vis de l'étranger, il ne rêvait pas une France rayonnant sur le monde, bouleversant l'Europe par le glaive ou par l'idée, mais une France où il aurait ses aises, qui lui serait commode et confortable, car ce qu'il chérissait par-dessus tout, « avec sybaritisme, » c'était son repos, un repos moelleux et bien garanti. Il aimait âprement l'argent et ne recherchait pas les jouissances du grand luxe; ses plaisirs étaient furtifs, ses voluptés sournoises. S'il voulait aller en voiture et non à pied, c'était surtout, disait-il, pour que les *ci-devant* ne pussent plus « l'éclabousser; » la pensée seule de partager les bénéfices du pouvoir avec une aristocratie autre que la sienne, l'aristocratie des régicides, le mettait dans une rage froide. S'il se rapprochait aujourd'hui de certains modérés, s'il voulait les associer à l'œuvre de réformation brusque qu'il méditait posément, il entendait limiter strictement leur part dans le régime à venir. L'idée d'un gouvernement largement national, ouvert à tous, supérieur aux partis, n'entra jamais dans l'esprit de ce faux sauveur.

III

Tandis que Siéyès quittait Berlin pour prendre rang au Directoire, le corps législatif se renouvelait encore une fois par tiers. C'est au Directoire qu'il incombe d'avoir inauguré en France la candidature officielle; il en usa cyniquement dans la circonstance, mais il était tellement discrédité, honni, que le fait seul d'être patronné par lui devint un titre d'exclusion. Depuis le 18 Fructi-

dor, les royalistes de toutes nuances et les libéraux n'osaient guère affronter le scrutin. Les Jacobins se présentèrent hardiment et, s'annonçant moins comme tels que comme opposans, surprirent le succès en plusieurs départemens. Le Directoire se sentait trop faible pour renouveler le 22 Floréal et imposer aux Conseils des invalidations en masse; les élus furent admis sans que l'on regardât de trop près à la régularité des opérations, et cet afflux d'hommes nouveaux, s'introduisant surtout dans le Conseil des Cinq-Cents, brisa soudainement la majorité.

Un parti d'opposition très fort se forma contre le Directoire. Désigné sous le nom de parti jacobin, il comprenait en réalité des élémens divers : de francs démagogues, s'appuyant au dehors sur les groupes anarchistes; des politiciens ardens, avides de renommée et impatiens d'escalader le pouvoir; des généraux mécontens, comme Jourdan et Augereau; enfin des hommes d'un républicanisme exalté, qui s'alarmaient sincèrement du péril national, croyaient à la nécessité de retremper l'énergie du peuple au feu des passions révolutionnaires et de faire succéder aux turpitudes du Directoire un gouvernement violent et probe.

Le parti entier adopta ce mot d'ordre, ce cri de ralliement : guerre aux voleurs! c'est-à-dire guerre aux fournisseurs qui avaient mis nos armées en détresse; guerre aux agioteurs, spéculateurs, tripoteurs de tout ordre, qui s'étaient engraissés de la ruine générale; guerre aux fonctionnaires qui s'étaient laissé corrompre, aux gouvernans impurs qui avaient toléré ces désordres et en avaient profité, à tous ces criminels de lèse-nation, à tous ces vendeurs de la chose publique. Même, dans un accès de rigorisme effréné, on multipliait arbitrairement le nombre des coupables; on exagérait leurs forfaits. Il y avait énormément de voleurs; on en vit partout. Une folie de soupçons, un délire accusateur sévirent. Enfin, par la pente naturelle des passions humaines, la prise à partie s'étendit à tous les hommes d'affaires et de finances; le cercle des revendications s'accrut démesurément. Sans que des doctrines socialistes se soient formulées positivement, la guerre aux grands voleurs devint la guerre aux grosses fortunes mobilières et même à toutes les fortunes en portefeuille, considérées comme mal acquises.

Or, parmi ces fortunes, presque toutes s'étaient créées ou rétablies pendant la Révolution, après la Terreur et sous le régime de l'an III. La tourbe des fournisseurs avait alors fait sa main;

les gros banquiers, ceux qui avaient eu les reins assez solides pour supporter la crise des assignats, qui avaient alors dominé le marché et gouverné les cours, étaient arrivés à ranimer quelque mouvement d'affaires. Méprisant le régime établi, les possesseurs de capitaux mobiliers s'en accommodaient néanmoins, parce qu'ils le dominaient et l'opprimaient; c'étaient eux les rois du jour, et voici qu'à leur tour ces enrichis deviennent suspects, au moins autant que les riches de naissance, dix fois taxés et frappés. Cette espèce de ploutocratie révolutionnaire se voit à son tour signalée, désignée aux pires traitemens, par suite jetée violemment dans l'opposition. Après avoir détruit l'ancienne richesse territoriale, après avoir ruiné les rentiers, qui étaient eux-mêmes des *ci-devant* et tenaient leurs titres du régime déchu, la Révolution s'en prend maintenant aux fortunes qu'elle a laissées se faire ou s'accroître; elle s'attaque à une foule d'intérêts matériels dont le sort s'est jusqu'à présent confondu avec le sien et met contre soi cette force; il y a là un fait nouveau, très important, qui exercera sur les destinées finales du régime une influence réelle.

Dès les premiers jours de prairial, la tribune des Cinq-Cents retentit des imprécations jacobines contre les agens et ministres concussionnaires; c'était la lutte des violens contre les pourris. Si les premiers arrivaient à former une majorité, on irait à un choc redoutable, car la constitution, qui n'avait pas établi la responsabilité ministérielle, ne donnait aux Chambres aucune prise légale sur le gouvernement et refusait d'autre part à l'exécutif le droit de dissolution ; en cas de conflit entre les deux pouvoirs, elle les acculait à la violence. Le 17, le Conseil vota une adresse aux Français, stigmatisant les abus et annonçant un système d'inquisition sévère. Les Jacobins firent aussi prononcer l'affranchissement de la presse, sous couleur de revenir aux principes. On abrogea la loi du 19 fructidor an V, renouvelée en l'an VI, qui avait établi la censure, mais les Conseils ne purent jamais s'entendre pour la remplacer par une loi sur les délits de presse; c'était faire succéder à un régime de compression l'absolue licence.

Sur ces entrefaites, Siéyès arrriva de Berlin. Sa venue fut annoncée au peuple, comme un événement, par douze coups de canon. Dès son installation au Luxembourg, il s'isola de ses collègues, dont il avait été complice en fructidor, mais qu'il jugeait irrévocablement perdus; haïssant les Jacobins, dont il avait

horriblement peur, il croyait nécessaire, avant tout, d'évincer les directeurs actuels, d'éliminer ce poids mort, de déblayer le terrain de ces encombrans cadavres. Ses amis dans les deux Conseils, « les républicains organisateurs, » ceux qui rêvaient déjà de mesures violemment conservatrices de leur pouvoir et de leur influence, lièrent d'abord partie avec les partisans d'une politique effrénée ; entre ces élémens dissemblables, il y eut entente d'un moment et coalition pour détruire. Ce fut ce qui permit l'acte du 30 prairial, la dislocation du Directoire par les Conseils. Le peuple n'y prit aucune part. Tandis que tout se soulevait dans les Conseils, la rue restait calme, les endroits de promenade et de plaisir très fréquentés ; à peine un peu plus de monde qu'à l'ordinaire autour des Tuileries et du Palais-Bourbon, où se réunissaient les Anciens et les Cinq-Cents. Paris tranquille, méprisant, regarda s'organiser l'insurrection parlementaire.

Le 28 prairial, — 16 juin, — les Conseils se déclarèrent en permanence. L'attaque directe contre l'exécutif commença et fit brèche. On découvrit que l'élection de l'un des directeurs, Treilhard, avait été faite inconstitutionnellement, l'ayant été moins d'un an après que Treilhard avait résigné son mandat législatif. Bien que l'irrégularité datât de l'an VI et qu'il parût y avoir prescription, les Conseils annulèrent l'élection. Treilhard, connu pour sa morgue et sa rudesse, s'effondra néanmoins sous le coup ; les larmes aux yeux, il quitta la salle où délibéraient les directeurs et disparut du Luxembourg. Sans désemparer, les Conseils le remplacèrent par Gohier, président du tribunal de cassation, Jacobin assez notable, honnête et court.

Il ne restait des anciens directeurs que Barras, La Révellière et Merlin. Barras assura son salut par une trahison : il se retourna contre ses deux collègues et s'offrit à les exécuter, tantôt employant la menace et venant au conseil avec un grand sabre, tantôt usant de paroles mielleuses. Cependant La Révellière et Merlin tenaient bon, se cramponnaient au pouvoir ; on s'acharna alors sur eux, on les chargea de tous les péchés du Directoire. Dans la journée du 30, ce fut au Luxembourg un envahissement de députés de toutes nuances, qui les sommaient de partir.

Comme ils résistaient toujours, le recours à la force parut imminent. Des généraux s'offraient à trancher dans le vif : les sabres s'agitaient dans le fourreau. Joubert, qui commandait la 17e division militaire, c'est-à-dire Paris et ses environs, ne de-

mandait que « vingt grenadiers » pour en finir; Bernadotte, qui se trouvait alors à Paris et sans emploi, n'en demandait pas tant : « Vingt grenadiers, c'est trop; un caporal et quatre hommes, c'est bien assez pour faire déguerpir les avocats. » Les deux directeurs cédèrent enfin; à cinq heures du soir, leur démission fut portée aux Conseils. Il n'y eut pas, à proprement parler, coup d'État, mais épuration du Directoire sous une pression parlementaire, appuyée par des menaces de violence. Merlin disparut pour quelque temps; La Révellière se retira dans sa maison d'Andilly, près de Paris; lorsqu'il rentrait en ville, à pied, pour assister aux séances de l'Institut, les gens de la campagne l'insultaient grossièrement. Avant de démissionner, il avait fait allusion à de noirs projets qui s'agitaient dans les assemblées, à des trames homicides : « Les couteaux sont tirés, » avait-il dit; déjà les couteaux, les poignards, fictifs poignards, existant seulement dans l'imagination de ceux qui avaient intérêt à les invoquer! Quatre mois plus tard, Lucien et Napoléon Bonaparte les retrouveront dans l'arsenal des métaphores révolutionnaires.

Les Conseils remplacèrent immédiatement La Révellière par le général Moulins, une plate nullité, et Merlin par Roger-Ducos, ancien conventionnel, aujourd'hui législateur et dans l'intervalle juge de paix à Dax. Après ces nominations, les Conseils se maintiennent onze jours encore en permanence, et dans la chaleur des discussions haletantes, dans la fièvre des séances nocturnes, l'exaltation des esprits parvient à son comble; elle durera près d'un mois. Pendant cette période, le corps législatif tend à se faire le centre du pouvoir et de l'action, comme s'il n'était sorti de son long servage que pour usurper à son tour. Les Cinq-Cents donnent l'impulsion, les Anciens la suivent. Aux Cinq-Cents, les Jacobins dominent; non qu'ils soient les plus nombreux, mais ils ont l'audace, la discipline, l'élan; sous leur pression, l'assemblée du Palais-Bourbon se transforme en une fournaise de fanatisme révolutionnaire, d'où sortent des lois de feu, brûlantes et corrosives. C'est la loi dite des otages, nouvelle loi des suspects, dont on verra le mécanisme persécuteur. C'est la loi appelant sous les drapeaux les conscrits de toutes classes non encore mis en activité; pour subvenir aux frais de cet immense levée, le principe d'un impôt progressif de cent millions « sur la classe aisée » est voté; l'application de ce principe, qui restait à déterminer par des actes ultérieurs, mettrait tous les biens en proie aux exactions

d'une fiscalité arbitraire. Ces besognes accomplies, les Conseils se refroidirent un peu; mais la France frissonna : elle avait vu le spectre de la Convention.

IV

Le nouveau Directoire, définitivement composé de Barras, Siéyès, Gohier, Roger-Ducos et Moulins, crut devoir modifier le ministère et l'administration dans un sens avancé. L'intègre Robert Lindet, ex-membre du comité de Salut Public, fut mis aux Finances, Quinette à l'Intérieur, Bourguignon à la Police. Il parut impossible de maintenir Talleyrand aux Relations extérieures, à cet instant où l'on inscrivait le puritanisme à l'ordre du jour. Talleyrand dut s'éclipser, mais sut au moins se faire remplacer par un homme de confiance, Reinhardt, qui lui garderait la place; il resta ainsi dans la coulisse, préparant sa rentrée. Par une mesure très grave, le portefeuille de la Guerre fut confié à Bernadotte, qui s'était jeté éperdument dans le courant jacobin. Le général Marbot (1) dut à ses opinions « exagérées » le commandement de Paris. Beaucoup d'administrations locales furent épurées et peuplées d'hommes violens.

Siéyès n'avait pu s'opposer aux choix nouveaux; il sut en faire tourner plusieurs à son profit. On avait placé à la Justice Cambacérès, parce que l'ancien Directoire l'avait tenu en disgrâce; Siéyès reconnut tout de suite en lui un esprit rassis, mûri, prédestiné aux besognes réorganisatrices, et, lui dévoilant en partie ses desseins, s'en fit un utile auxiliaire. Dans le Directoire, il s'empara de Roger-Ducos, qui ne pensait jamais que par autrui. Il essaya même d'attirer à soi quelques députés influens du parti jacobin, les moins compromis par leur passé, ceux avec lesquels on pouvait causer. Jourdan et d'autres furent invités par lui à de mystérieux colloques : tout le monde reconnaissant que la constitution ne suffisait plus aux besoins de la France, pourquoi ne pas s'entendre pour la changer? Le malheur était que, chacun voulant une revision, chacun la voulait à sa façon. Comme Siéyès évitait de s'expliquer sur ce que l'on mettrait finalement à la place du régime actuel, Jourdan et ses collègues le trouvèrent

(1) Père du célèbre chroniqueur.

indéchiffrable; ils se défiaient d'ailleurs de lui prodigieusement et le jugeaient plein d'arrière-pensées; ils repoussèrent ses avances. Siéyès rompit alors en visière avec eux; ses amis dans les Conseils formèrent un parti de résistance, un parti de modérés, qui défendraient la constitution contre les attaques révolutionnaires, en attendant qu'ils pussent la violer pour leur compte et la réformer à leur gré. On ne saurait trop répéter que ces hommes n'étaient modérés que par rapport aux Jacobins, c'est-à-dire d'une modération toute relative et de fraîche date.

Ainsi les vainqueurs de prairial se divisaient. Il en résulta que toute unité d'action et d'impulsion disparut plus encore du gouvernement. La confusion devint inexprimable, le gâchis affreux : c'était ce que La Fayette, suivant les événemens du fond de son exil, appelait le « margouillis national. » Dans le Directoire, Siéyès ne sortait de sa réserve boudeuse que pour critiquer et blâmer; quoi que l'on décidât, il y trouvait à reprendre, « tout coloquinte et tout fiel. » Suivi de Ducos, il tirait dans une certaine mesure à droite; Gohier et Moulins tiraient à gauche; Barras oscillait entre les partis et les trahissait tour à tour. Sans rompre ses liaisons avec la plus vile canaille anarchiste, il traitait par momens avec les Bourbons, cherchant moins à préparer leur retour qu'à se prémunir contre les conséquences d'une restauration. Les principaux directeurs intriguant en particulier, le Directoire en corps « ne voulait rien, n'écoutait rien, ajournait tout. Les directeurs ne lisaient que les journaux; ils ne dissertaient que sur quelques articles qui les chagrinaient. Ils entraient en séance à onze heures; ils y restaient jusqu'à cinq heures et demie ou six heures. Les ministres arrivaient d'heure en heure et étaient toujours entendus séparément, quoiqu'il eût fallu les entendre ensemble. On parlait à chacun d'eux des journaux, des plaintes, des dénonciations contre les particuliers...

« Après la séance, les directeurs allaient dîner; toujours nombreuse compagnie à dîner et toute la nuit, jusqu'à leur coucher. Le matin, ils lisaient les journaux, des lettres, pour être à portée d'en parler ensemble pendant leur mortelle séance (1). » On les entendait se plaindre « de n'avoir pas assez de pouvoirs, et cependant ils ne faisaient aucun usage de leurs pouvoirs légitimes. » Au reste, chacun d'eux sentait qu'il n'était là qu'en pas-

(1) Lettres de Robert Lindet, publiées dans l'ouvrage récent de M. Montier.

sant; Moulins le disait à Cambacérès, dont il était actuellement le supérieur, et se recommandait pour l'avenir à la protection de son subordonné.

Les ministres se voyaient peu et se tenaient mutuellement en défiance, écrasés d'ailleurs de besogne. Robert Lindet « s'abîmait dans le gouffre des finances. » Cambacérès avait tout à faire pour remettre un peu d'ordre dans son département. Bernadotte travaillait infatigablement et parlait encore plus. Ses proclamations, ses circulaires, ses appels « aux camarades, » font un curieux monument d'éloquence révolutionnaire et gasconne. Il montrait en réalité de remarquables qualités d'intelligence et d'entrain, s'évertuait à hâter la formation des recrues, à recréer des armées, à recréer un matériel, à ragaillardir le moral des officiers et des troupes; contre le chaos de difficultés qui s'élevait devant lui, il s'acharnait de toute sa remuante et bourdonnante activité. Mais les administrations le secondaient mal : les bureaux étaient « une fourmilière indescriptible de fripons ou de fainéans. » En province, les autorités se dérobaient à toute décision, inertes ou affolées : des bruits alarmans couraient « sur la situation politique de Paris et la dissolution du gouvernement républicain. »

La presse démuselée s'était jetée tout de suite aux extrêmes violences. A côté des journaux de droite ressuscités en masse, diffamant le gouvernement à outrance et trouvant moyen de le calomnier, le *Journal des Hommes libres* s'était fait le moniteur officiel du jacobinisme; on le surnomma le *Journal des Tigres;* il traitait ses adversaires de « feuillistes d'infamie. » Avec quelques autres de son espèce, il rappelait les pires journaux de 1793; c'était le même ton populacier, la même persévérance dans l'insulte, la même manie dénonciatrice. Quiconque avait part aux affaires fut traîné dans la boue ; aucune réputation ne fut plus à l'abri. Les hommes les plus attachés aux principes de liberté, le vertueux Cabanis entre autres, s'épouvantaient devant « ce torrent qui menaçait de tout engloutir. »

A côté des journaux, des brochures pullulent, circulent à grand fracas dans les rues, annonçant la décomposition de tout et la fin du régime : *le Testament de la République, et ça va mal ; Quatre pendus et un cinquième qui file sa corde ; l'Ancien Directoire nous vendait, le nouveau nous fera pendre.* La police les saisit, le jury les acquitte; d'autres paraissent. Aux abords du Pa-

lais-Bourbon, on criait un libelle, œuvre du député pamphlétaire Poultier, intitulé : *Changement de Domicile ;* l'auteur proposait de mettre les Anciens à Montmartre, — jadis lieu de pendaison, — les Cinq-Cents à l'égout, le ministre de la Guerre rue de la Mortellerie, les conscrits rue des Boucheries, les royalistes au cap de Bonne-Espérance.

Les Conseils subissaient tour à tour et repoussaient l'influence des violens. Celui des Anciens s'était ressaisi le premier et cherchait, avec quelque hésitation encore, à se mettre en travers du mouvement jacobin. Les Cinq-Cents jouaient toujours à l'assemblée souveraine, mais n'osaient aller au bout de leurs audaces ; saisis de pétitions tendant à traduire en justice les ex-directeurs, ils repoussaient, après de longs débats, la mise en accusation, craignant de rétablir l'échafaud politique. Une partie des séances se passait à dénoncer des scandales financiers. Plusieurs commissaires et agens du Directoire, Trouvé, Faypoult, Rapinat surtout, dont le nom prédestiné semblait la raison sociale de tout un régime, obtinrent une célébrité honteuse. L'ex-ministre de la Guerre Schérer était continuellement attaqué, mais on hésitait à le poursuivre, parce qu'il passait pour trop bien armé et en possession de secrets compromettans ; il aurait dit : « Je ne crains rien, j'ai des papiers ; il faut que quarante hommes me défendent ou qu'ils tombent avec moi. » Les modérés, sans trop s'émouvoir, laissèrent les Jacobins épuiser contre lui leur répertoire d'invectives.

En somme, aucune majorité stable ne se dégage. Les deux fractions de l'assemblée l'emportent alternativement l'une sur l'autre et s'émiettent elles-mêmes en groupes agités. De part et d'autre, les meneurs, les orateurs, sont peu nombreux, mais constamment sur la brèche : parmi les Jacobins, Jourdan, Briot, Talot, parleurs infatigables ; de l'autre côté, Marie-Joseph Chénier, dont l'éloquence académique ne porte guère ; Boulay, « figure ronde et sanguine, » qui montre du tempérament oratoire et de la vigueur ; et subitement, Lucien Bonaparte se met hors de pair. A tout propos, il discute, pérore, déclame ; tragédien et comédien politique, c'est en outre un bon manœuvrier parlementaire, et il trouve le temps, entre tous ses combats, de brasser des affaires et de roucouler aux pieds de Mme Récamier. La situation de son frère Joseph, affable, accueillant, bien posé, grandit dans le monde en même temps que la sienne s'affirme au parlement ; tous deux exploitent le souvenir du grand frère et par momens se jugent

aptes, avec ou sans lui, à faire le gouvernement de demain.

Leur coterie avoisine celle de Siéyès, sans se confondre avec elle. Au reste, chaque coterie se croit un parti ; chaque parti devient une faction. Les votes de l'assemblée sont enlevés par surprise ou par intrigue, les discussions tumultueuses. A tout instant, des motions d'ordre, portant sur des objets politiques, interrompent les discussions d'affaires et déchaînent les passions. Chaque message important du Directoire suscite un orage : « Une grande partie des membres se lèvent, s'agitent, s'apostrophent. En vain le président agite sa sonnette pour rappeler les membres à l'ordre ; les huissiers s'égosillent à rappeler au silence ; le tumulte est à son comble ; on n'entend plus le lecteur ; on ne s'entend plus soi-même. » Et le public, écœuré de ces scènes, prenait encore plus en dégoût le régime des assemblées.

V

Paris avait trop de deux Chambres ; avec un inexprimable effroi, il en vit surgir une troisième, qui s'instituait de sa propre autorité et ne tenait son mandat que d'elle-même. Pour ranimer l'enthousiasme populaire, il avait paru utile de rendre la main aux associations politiques. La plus grande et la plus fameuse de toutes, le club des Jacobins, supprimé en brumaire an IV, jugea l'occasion bonne pour se reconstituer. Sa résurrection fut un événement. Sous le titre de *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, les Jacobins obtinrent permission de délibérer dans la salle du Manège, où s'étaient tenues la Constituante, la Législative et, pendant un certain temps, la Convention ; le Manège, voisin des Tuileries, faisait partie des locaux affectés au Conseil des Anciens, qui siégeait dans le château.

La réouverture du club se fit dans le milieu de messidor, les séances devant avoir lieu tous les soirs. Quelques centaines de personnes, dont beaucoup de députés, s'étaient inscrites à la réunion ; pour éluder certaines prohibitions constitutionnelles, on nomma au lieu de président un *régulateur*, des *annotateurs* en guise de secrétaires ; il y eut une tribune aux harangues, des ordres du jour et des votes, un public nombreux, des comptes rendus insérés dans les journaux, une parodie de parlement.

Les énergumènes prirent immédiatement le dessus. Une riva-

lité s'établit entre eux ; c'était à qui crierait le plus fort, et, comme les nouvelles de la guerre restaient mauvaises, comme notre armée d'Italie venait d'essuyer de sanglans échecs au bord de la Trebbia, comme la citadelle de Turin avait capitulé, ce fut une occasion pour tonner plus violemment contre les vendus et les traîtres, pour réclamer des épurations, des vengeances, des décrets contre les riches et des piques pour le peuple. Tout en se défendant de vouloir rétablir le régime de 1793, les néo-Jacobins en reprenaient le ton et en imitaient les gestes. Et ce n'était rien auprès de ce que l'on entendait aux abords de leur salle. Dans le café Godeau, donnant sur les Tuileries, des hurleurs jacobins avaient établi une sorte de club extérieur. Ils parlaient couramment d'immoler des milliers de victimes aux mânes de Robespierre et de Babeuf. Derrière ce terrifiant tumulte, il parut que la Révolution hideuse et dégouttante de sang se remontrait, la Révolution bras nus, en sabots, en carmagnole, celle qui *travaillait* dans les prisons et coupait les têtes. Plus que jamais, le cauchemar jacobin revint hanter le sommeil douloureux où s'affaissait la France ; longtemps on se rappellerait cet affolement général, à l'aspect du rouge fantôme, et la grande peur de l'an VII.

La renaissance du club jacobin aboutit à ce que Paris ne connaissait plus depuis deux ans : le désordre dans la rue. Les fureurs du Manège provoquèrent une agitation contre-révolutionnaire. Les restes de la jeunesse dorée reparurent ; on revit les *muscadins* ou plutôt leurs cadets, les *agréables*.

Une sorte d'affiliation se maintenait entre jeunes Parisiens de classes très diverses, pour bâtonner la Révolution sur le dos des Jacobins et s'opposer par la force du poignet au retour du régime scélérat. Depuis les beaux temps de la réaction thermidorienne, les muscadins avaient changé de nom et un peu de costume ; beaucoup avaient été enrôlés dans les armées ; de plus jeunes avaient comblé les vides. Sous le régime fructidorien, durement comprimés, ils avaient fait les morts ; l'effervescence succédant au 30 Prairial parut les ressusciter. L'opinion et la mode les soutenaient ; en ce temps où le développement de la force physique était en spécial honneur, rosser les Jacobins était une façon d'attester la vigueur de ses muscles et la solidité de ses principes, un exercice méritoire et distingué, un *sport*, — dirait-on aujourd'hui. Les « jeunes gens » reprirent les attributs de leur ancienne profession, « collets noirs et violets, » qu'ils posèrent sur « de

vieux habits. » Ainsi accoutrés, coiffés du chapeau tromblon à larges bords, la grosse cravate de batiste moussant sous le menton, le gourdin ou la « canne à dard » sous le bras, les pistolets en poche, ils se remirent en campagne contre la bande jacobine, agressifs et batailleurs.

D'après des témoignages minutieux, il est facile de se figurer Paris pendant ces jours de petite guerre, qui fit plus de peur que de mal. Les « jeunes gens » ont leur quartier général au Palais-Égalité, ci-devant Palais-Royal. Parcourant les galeries tumultueuses, enfiévrées, regorgeant de filles et d'industries interlopes, ils se groupent, s'animent en lançant contre leurs adversaires des mots cinglans et des sarcasmes; puis, par la rue Honoré et le fouillis des ruelles, ils se portent en colonnes pressées vers l'endroit où les Jacobins dressent leurs remontrances furibondes et accomplissent leurs rites, injurient et pontifient.

Le 22, les Jacobins ayant planté solennellement un arbre de la Liberté dans la cour du Manège, les rixes commencèrent. Le lendemain soir, une foule houleuse occupait les abords de la salle, la terrasse des Feuillans, l'allée des orangers située en contre-bas. La séance levée, comme les sociétaires sortaient en chantant des airs patriotiques, une formidable bordée de sifflets et de huées les accueillit; on leur lanca des pierres; une forte bousculade s'ensuivit. Au cri de : « A bas les chouans! » répondaient ceux-ci : « A bas la guillotine, à bas les Jacobins! » et tout à coup des « Vive le roi! » percèrent. Le jardin s'emplissait de tumulte; les bourgeois venus pour prendre le frais, les promeneuses en long fourreau de gaze, à chapeau fleuri, se sauvaient de tous côtés; dans les allées, c'était une déroute d'hommes, de femmes et d'enfans « se culbutant les uns les autres. » La garde du Corps législatif sortit et tomba sur les manifestans. Vingt-huit furent arrêtés pour cris royalistes. C'étaient moins des ex-nobles que de jeunes bourgeois, voire même des gens de petit commerce et de boutique.

Les soirs suivans, le tumulte se renouvela, à la grande désolation des promeneurs et de leurs familles, « qui se retiraient de fort mauvaise humeur. » Les autorités crurent devoir prendre des mesures militaires, consignèrent une partie des troupes, firent venir aux Tuileries deux pièces de 4. Il n'y avait pourtant que des échanges de coups de canne, des horions, des luttes de gros mots, parfois des gamineries : sur une tente dressée au-devant

du Manège, les Jacobins avaient érigé un superbe bonnet rouge; on le surmonta d'une couronne royale. Le 24 messidor, au plus fort des violences, la pluie survint heureusement et noya la bagarre.

Dans le reste de la ville, les deux partis manifestaient; çà et là des figures sinistres, des figures de 93, commençaient à reparaître; ailleurs, les bandes adverses parcouraient les rues, criant et chantant. La journée du 24 fut particulièrement agitée. Autour de la Porte Martin, des attroupemens jacobins se forment; il faut de la cavalerie pour les dissiper. Sur le boulevard Italien, à l'endroit dit Coblence, lieu élégant et contre-révolutionnaire, où les restes de l'ancienne société tiennent séance chaque jour sur une quadruple rangée de chaises, un rassemblement entonne le *Réveil du peuple*, l'air proscrit, la *Marseillaise* de la réaction. Le soir, dans les rues Feydeau, des Colonnes et de la Loi, des individus passent courant à toutes jambes et criant: « Main-forte contre les terroristes! » Il n'en faut pas plus pour glacer d'effroi tout le quartier et faire fermer les boutiques : « L'épouvante gagne, disent les rapports de police, et quantité de citoyens se disposent à se retirer à la campagne. » Et les moins mécontens n'étaient pas les vrais ouvriers, les travailleurs, ceux qui formaient la grosse masse prolétaire. Autant que les chevaliers de la réaction, les Jacobins s'étaient rendus odieux à cette population malheureuse, qui demandait avant tout sécurité et repos.

A la fin, le Conseil des Anciens jugea intolérable qu'une secte prétendît établir à ses portes, chez lui, contre lui, un foyer de troubles. Le Manège, comme tous les locaux et jardins dépendant des Tuileries, était placé sous la surveillance des *inspecteurs de la salle*, sorte de questeurs, députés investis par leurs collègues d'attributions étendues en matière de juridiction et de police. Par délégation de l'assemblée, la commission des inspecteurs signifia aux Jacobins qu'ils eussent à délibérer ailleurs; ils passèrent alors la Seine et transportèrent rue du Bac, dans l'ancienne église des Jacobins de Saint-Thomas-d'Aquin, leurs tumultueuses assises.

L'opinion publique les prenait de plus en plus à partie. Une nuée de libelles s'acharnait sur cette engeance, à coups d'invectives et de quolibets : *Pendez les Jacobins, ce sont des scélérats; horrible conspiration, liste des chefs.* Et les publicistes sérieux attaquaient dans son principe la liberté d'association et de réunion,

qu'ils présentaient comme la source des plus grands dangers ; elle ne devait plus se relever en France du coup que lui porta la dernière explosion démagogique : « Il semble, écrivait Mme de Staël dans une lettre particulière, que les Jacobins se chargent d'être l'épouvantail de tous les principes de liberté, pour empêcher que la nation ne s'y rallie (1). » C'est à propos des troubles de 1799 que se formule, à titre de vœu public, la disposition célèbre qui va bientôt réduire à néant le droit d'association et qui pulvérise encore l'action politique des Français. Rœderer lança une brochure dont la conclusion était celle-ci : « La loi ne doit plus autoriser que les sociétés politiques dont le nombre des membres n'excède pas cinquante ; » mettez vingt au lieu de cinquante, et vous aurez l'article 291 du Code pénal, rédigé d'avance par un futur conseiller d'État de l'Empire.

VI

Les Jacobins tourmentaient ainsi Paris sans le soulever ; repoussés avec horreur par les « quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population, » ils n'en maintenaient pas moins tout le pays en crise et en transe. Cette poussée d'en bas troublait profondément la plupart des gouvernans ; elle surexcita Siéyès plus encore qu'elle ne l'émut. Il se mit, agissant dans les dessous, à préparer son coup d'État, destiné à établir un pouvoir non moins exclusif que l'incohérent Directoire, non moins hostile à quiconque n'aurait pas donné de gages à l'ordre nouveau, mais plus stable et mieux constitué, formant digue contre l'anarchie. Ici se saisit la différence entre l'intrigue traînante de Barras avec le prétendant et le projet fortement médité et ruminé par Siéyès. Au milieu de l'effondrement général, Barras ne cherchait que son salut personnel et se ménageait à tout hasard une issue pour s'évader de la république ; Siéyès voulait opérer le sauvetage de tout un parti, en recréant, au moins provisoirement, une république à l'usage des révolutionnaires pourvus, menacés aujourd'hui et serrés de près par les révolutionnaires dépourvus. Le public n'aimait pas les premiers, méprisait ce résidu tenace de la Révolution, mais préférait tout aux seconds ; son assentiment était certain. Néan-

(1) Lettre à Garat, tirée des archives de Coppet, que M. le comte d'Haussonville a bien voulu nous ouvrir.

moins, pour faire réussir matériellement l'entreprise, un général était indispensable, et encore fallait-il que ce général fût populaire, c'est-à-dire vainqueur; par ce temps de défaites, les vainqueurs étaient rares; on essaya d'en faire un tout exprès.

Dans la génération des jeunes chefs de guerre, Joubert brillait au premier rang. Ayant appris la victoire à l'école de Bonaparte, il avait à son actif de beaux faits d'armes, d'insignes exploits. On le disait pur, chevaleresque, désintéressé. Il y avait en lui quelque chose de fier et de fort, un air vague de ressemblance avec Hoche, le héros chéri et pleuré que la fortune envieuse avait ravi aux Français. La voix publique lui promettait d'éclatans destins : *tu Marcellus eris*. Siéyès le vit, s'efforça de l'endoctriner, puis lui fit confier le commandement de l'armée d'Italie, reconstituée avec beaucoup de soin derrière les Apennins, en avant de Gênes. Composée de nos vieilles bandes italiques, grossie de nombreux renforts, cette armée présentait un effectif d'environ cinquante mille hommes. Souvorof était en face d'elle, mais avait moins de monde à lui opposer, car il avait dû laisser en arrière une partie de ses Austro-Russes, occupés au siège de Mantoue et des forteresses lombardes. Toute la combinaison militaire et politique de Siéyès reposait sur cette disproportion momentanée entre les forces de l'adversaire et les nôtres.

Joubert rejoindrait tout de suite et secrètement le quartier général; soulevant l'armée d'une vigoureuse impulsion, il tomberait sur Souvorof et, selon le calcul de Siéyès, le battrait; ce succès ferait de lui presque un sauveur et achèverait de créer une grande réputation militaire, que les réformateurs civils exploiteraient à leur profit. Joubert serait promptement rappelé par eux à Paris et y entrerait au milieu des acclamations populaires; alors Siéyès dévoilerait ses projets, dénoncerait le péril anarchiste, proclamerait la nécessité « de donner à la France de nouvelles institutions et plus de pouvoir au gouvernement (1); » puis, ralliant la majorité des Anciens et toute une partie des forces gouvernementales, il inviterait le jeune vainqueur à procéder militairement contre les dissidens et à recourir aux moyens péremptoires. Le résultat serait d'instituer une république dont Joubert aurait peut-être la présidence et Siéyès tout au moins

(1) Notice de Jourdan.

la direction réelle. La révolution ne s'accomplirait point par mouvement spontané des troupes, par tumulte prétorien, chose qui n'entrait alors dans l'esprit de personne et à laquelle l'armée se fût très vraisemblablement refusée. L'initiative viendrait d'une fraction des autorités civiles, des hommes en place les plus renommés pour leur talent et leur savoir, qui lanceraient l'armée à l'assaut d'une légalité croulante; dans le langage du temps, cela se définissait ainsi : « Appeler la force au secours de la sagesse (1). »

C'était tout le plan de Brumaire, formé quatre mois avant l'événement. Les grandes lignes étaient tracées; le personnel se rassemblait; il ne manquait que l'acteur principal et le véritable bénéficiaire. Siéyès croyait ouvrir les voies à Joubert et surtout se les ouvrir à soi-même; il les frayait à un troisième. Bonaparte, emprisonné dans sa conquête, séparé de France par la mer ennemie, semblait actuellement hors de cause. Cependant, comme il pouvait revenir, après tout, et qu'alors aucune gloire ne brillerait plus auprès de la sienne, comme rien ne serait exécutable que par sa main, Siéyès se cherchait un contact indirect avec lui, voyait Joseph en particulier et flattait beaucoup la faction des frères. Talleyrand, son plus adroit coopérateur, pensait aux moyens de communiquer directement avec l'Égypte; Joubert paraissait néanmoins un instrument bien préférable à Bonaparte, celui-ci s'étant montré trop grand, trop ambitieux, et dépassant le rôle.

Travaillant à faire un lendemain, Siéyès s'occupait même du surlendemain. Dans l'avenir tel qu'il le disposait, Joubert n'était qu'une transition, Bonaparte un *en-cas;* la solution était ailleurs, dans une royauté de fabrication révolutionnaire, qui achèverait de consolider les positions prises et les intérêts acquis. Un prince étranger, allemand, protestant, eût parfaitement convenu à l'homme qui posait en principe la nécessité de rompre avec toutes nos traditions, qui disait : « Les prétendues vérités historiques n'ont pas plus de réalité que les prétendues vérités religieuses. » Il n'était pas seul de son avis, et le prestige exercé sur toute une partie des hauts révolutionnaires par le protestantisme et par la Prusse, par les souvenirs du roi-philosophe, les jetait parfois à d'étranges aberrations. Ils s'imaginaient volontiers qu'en se don-

(1) C'est ainsi que le *Moniteur* caractérisera l'acte de Brumaire. Après le 18 Fructidor, le Directoire avait dit exactement la même chose; il avait dit, dans une proclamation : « La sagesse a conduit la force. »

nant à un descendant ou à un élève du grand Frédéric, à un « prince philosophe, » quoique officiellement luthérien, la Révolution ferait la plus avantageuse des fins, qu'il en résulterait satisfaction pour tout le monde : pour le personnel gouvernant, impunité, sécurité, jouissance ; pour le peuple, qu'on n'était point parvenu à détacher de toute idée religieuse, un *minimum* de christianisme. Ces destructeurs étaient aujourd'hui tourmentés d'un besoin de recréer, de reconstruire ; seulement, comme ils étaient pour la plupart renégats ou régicides, comme ils ne pouvaient admettre le retour aux traditions fondamentales, comme ils ne voulaient ni du roi ni du catholicisme, ils rêvaient d'une religion à côté et d'une pseudo-monarchie.

Dans les milieux jacobins et violemment patriotes, Siéyès était fort accusé d'avoir préparé, pendant son séjour à Berlin, une combinaison prussienne ou du moins allemande ; certains aveux permettent de supposer qu'il y pensa. Durant son passage au Directoire, il chercha plutôt ailleurs l'objet de ses vœux, le roi des révolutionnaires à opposer finalement au roi des émigrés. D'après le témoignage d'un homme bien placé pour savoir (1), il accepta d'entrer en rapports avec les agens du jeune duc d'Orléans. Talleyrand, dont la main se retrouve dans toutes les intrigues, servait d'intermédiaire. Peut-on dire qu'il y ait eu partie liée avec la branche cadette, accord établi ? Il y avait tout au moins de ce côté inclination secrète et tendance. L'opération que le retour d'Égypte ferait dévier brusquement au profit de Bonaparte, Siéyès et ses affidés la concevaient comme une entreprise à point de départ républicain et à conclusion orléaniste.

ALBERT VANDAL.

(1) Cambacérès.

L'ARMÉE ANGLAISE

PEINTE PAR KIPLING

De tous les écrivains de notre temps, Rudyard Kipling peut passer pour le plus favorisé. Il n'a pas atteint trente-cinq ans, et déjà il est le poète attitré d'une grande puissance. Romancier, il compte les millions de lecteurs qu'on ne peut avoir qu'à la condition d'écrire des choses accessibles à tous les esprits dans une langue comprise sur la moitié du globe. Ce n'est pas assez dire, puisque dès 1879 il a été établi que les colonies et les conquêtes anglaises constituaient un tiers du monde habitable et un quart de sa population. L'empire britannique, prétend-on, est trois fois et demi plus grand que l'empire romain à l'apogée de sa gloire. Quoi qu'il en soit au juste, les écrivains anglais ont l'avantage de s'adresser à un public infiniment considérable, dont la Grande-Bretagne ne forme qu'une faible partie, renforcée par les États-Unis, l'Australie, un bon morceau de l'Asie et une partie de l'Afrique. Mais il n'est aucun ouvrier en vers ou en prose parmi eux qui ait, à beaucoup près, en ces diverses régions, la popularité de Rudyard Kipling. Kipling pénètre partout où va le *Drapeau anglais*, et, il l'a dit avec une superbe insolence dans la ballade intitulée ainsi, tous les vents de la terre peuvent donner des nouvelles de ce drapeau-là :

Que savent-ils de l'Angleterre ceux qui ne connaissent qu'elle ?

Le vent du nord interrogé répond en rugissant que le drapeau anglais a forcé les portes de fer du cercle arctique, et le vent du sud soupire qu'il n'est pas un îlot, parmi les milliers d'îles qui couvrent l'immensité des mers tropicales, où ne flotte, parmi les palmes, le drapeau anglais. C'est encore le vent d'est qui a le plus

long récit à faire, l'Angleterre s'étant taillé en Asie la part du lion; et le vent d'ouest, sur la route labourée par la tempête que franchissent à leurs risques les navires chargés de bétail et de blé pour nourrir la mère patrie, sait que le drapeau anglais pousse toujours en avant. A ceux qui veulent lui chercher querelle, la mer crie :

Vous n'avez qu'à braver mon haleine, — Vous n'avez qu'à vaincre mes vagues, — Quelque part que vous alliez, il est là !

Et les dévots du demi-dieu Kipling se pressent, innombrables, dans toutes les classes, à tous les rangs de l'immense multitude que couvre l'ombre de ce vaste drapeau ambitieux d'envelopper de ses plis la terre entière.

Kipling est adoré dans les casernes; le soldat sait par cœur toutes les pièces dont, sous le sobriquet familier de Tommy, Tom Atkins, il est le héros, ivre plus souvent qu'à son tour; sur les navires de guerre et autres, la ballade du *Bolivar* circule parmi les matelots; et l'engouement monte de degré en degré jusqu'aux plus blasés, qui font leurs délices de cette littérature hardie, spontanée, toute neuve, toute fraîche, sans précédens connus, sans imitation possible. Beaucoup d'ingrédiens, hétérogènes en apparence, entrent dans son assaisonnement : le réalisme le plus brutal, l'argot des faubourgs de Londres y côtoie l'exotisme merveilleux de la jungle; les parfums de rose et de santal s'y mêlent aux odeurs du ruisseau; le symbolisme et le reportage y vivent en bonne intelligence. Qu'importe la bizarrerie de cette cuisine sans nom, si elle est savoureuse? Et elle l'est, d'une saveur à part. Aussi nul ne peut s'étonner que chaque mot des rudes ballades de Kipling soit payé un dollar pièce et chaque mot de ses nouvelles jusqu'à deux shillings par les éditeurs, sûrs de rentrer dans leurs frais. C'est un côté bien secondaire du succès vraiment prodigieux de ce jeune homme qui cherche des impressions et des expériences au milieu de tous les périls, dans les climats les plus meurtriers. Il n'est pas « professeur d'énergie » en chambre et, la plume à la main, il n'enseigne que ce qu'il sait faire, toujours prêt, au Transvaal comme dans l'Inde, à jouer sa vie contre un renseignement précis, un spectacle nouveau. La rapidité de la vision, la faculté d'assimiler n'ont peut-être jamais été portées aussi loin.

Il est né journaliste et il a la qualité dominante du journa-

liste, l'à-propos. Il saisit prestement, comme il saisirait l'aile d'un papillon, la chose qui passe et, pour vulgaire qu'elle soit, il en fait un joyau merveilleusement serti. L'un de ses fervens admirateurs en a conclu qu'après lui le grand écrivain de l'avenir serait certainement un reporter transfiguré, un journaliste plus artiste que les artistes, un artiste plus journaliste que les journalistes. Mais nous doutons fort que Kipling fasse école, pas plus qu'un peintre tel que Henri Regnault par exemple; la jeunesse, le feu, l'originalité, le diable au corps ne se transmettent ni ne s'attrapent. Et les millions d'auditeurs curieux et charmés qui, les yeux fixés sur lui, attendent avidement une histoire ou une chanson, savent bien qu'il est unique. L'année dernière, à pareille époque, on a tremblé pour sa vie. Peuples et rois se sont intéressés à son état, la presse du monde entier donnant de ses nouvelles; mais il ne pouvait pas mourir, il avait devant lui un rôle trop conforme à son tempérament. Aujourd'hui, ce rôle, il le remplit, il plane, tel qu'un échappé du Walhalla, sur d'affreux carnages dont il a le premier donné le signal en désignant la petite république sud-africaine comme un obstacle à la civilisation, bon à balayer quand éclaterait l'inévitable grande guerre européenne. L'Angleterre a manqué de patience; du reste, elle a suivi le mouvement que son jeune *leader* indiquait. Vraiment, il n'y a pas de potentat qui ait le pouvoir de celui dont un confrère dédaigneux nous disait, il y a une dizaine d'années à peine : *A boy writing for boys!* Le *boy* a grandi. Comme l'un de ses héros partis de rien, il voulut être roi et il le fut tout de bon, — plus que roi, prophète! Mais ceci, il ne le doit pas au meilleur de son œuvre, qui est en prose sobre, nerveuse et condensée : il y arriva d'un coup par le genre d'à-propos que nous signalions tout à l'heure, lorsque, au milieu des pompes du jubilé qui révélait pour la première fois l'immensité, les ressources, les richesses, les splendeurs de l'Empire, il dota l'Angleterre du *Recessional hymn*, dictant, pour ainsi dire, avec autorité l'état d'âme qui convenait à un peuple ébloui de sa propre grandeur. Ce chant prétendu religieux restera comme un monument d'orgueil incommensurable. Sous prétexte de demander à Dieu l'humilité dans le triomphe, l'Angleterre y relègue à leur rang, d'un geste hautain, non seulement les gentils, mais les croyans d'espèce inférieure, les vantards qui se passent de la loi. Que ceux qui ont des oreilles pour entendre comprennent. Cela s'était vu déjà dans l'Évangile : « Seigneur, Je

vous rends grâce de ce que je ne suis pas semblable à ce publicain ; » et cela s'appelle, sous quelque apparence qu'on le déguise, le pharisaïsme. Il est curieux de noter les ressemblances entre les deux peuples qui, à des époques différentes, se sont exaltés au-dessus de tous les autres. Vraiment ce serait à croire que les Anglais descendent, comme le veut une tradition, des tribus perdues d'Israël (1).

Mais pour revenir à Kipling, interprète éloquent de l'ambition et de l'orgueil de sa race, n'a-t-il pas dicté aux États-Unis, sur le même ton d'autorité infaillible, lors de la guerre de Cuba, la conduite à tenir envers leur sauvage conquête, *half devil half child*, moitié diable et moitié enfant? Il faut dire que, marié à une Américaine et passant une partie de l'année dans le Vermont quand il n'est pas en Angleterre, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, en Afrique, à Ceylan ou à Lahore, il a droit de conseil en Amérique. Et le genre de conseil qu'il donne, celui de l'annexion, est partout bien accueilli.

The White Man's burthen, le Fardeau de l'homme blanc, — c'est le titre du poème, — digne pendant du *Recessional*, transformait à souhait les droits du vainqueur en une mission sacrée où tout était censé de sa part sacrifice et abnégation, sans aucun avantage personnel. Là-dessus le poète national, le prophète de l'Angleterre, devint, par surcroît, celui des États-Unis.

En se rappelant le cynique qu'il peut être à l'occasion et le pessimisme railleur qui distingue sa première manière, on se demande si Kipling est bien sérieux dans sa nouvelle incarnation. Il y a certes un gamin chez le prophète-professeur d'énergie, un gamin parfaitement capable de se moquer du monde comme le

(1) Thèse soutenue il y a quelqnes années par le *British Israël, Prophetic Messenger and Universal News*, qui entreprit de prouver que le peuple aux deux tribus (Juda et Lévi), communément appelé Juif et représenté par huit millions d'individus épars à travers le monde depuis l'époque de la dispersion, devait se réunir finalement aux dix tribus perdues dont est sortie la grande nation britannique. A l'Angleterre serait donc promis ce royaume terrestre d'éternelle durée, l'empire dont parle le prophète Daniel qui sera dressé par Dieu comme le cinquième et le dernier empire universel. Le lion et la licorne figurant dans ses armes ne font-ils pas partie de la vision de Balaam? On conçoit que l'Angleterre ne regimba pas contre une prophétie qui impliquait pour commencer la possession de l'Égypte, l'annexion du Zululand et l'anéantissement de la Turquie. Le journal anglo-israélite, maçonnique en réalité, portait pour devise : *Et ils seront mon peuple*, au-dessus des deux branches entrelacées comme un sarment de vigne représentant Juda et Ephraïm, ce dernier issu de Joseph, et dont les peuples de la Grande-Bretagne, ceux des États-Unis par conséquent, seraient les représentans actuels. — *British Israël Identity Corporation* 29, Paternoster Row, London, 1882.

fait du collège son dernier héros, l'écolier *Stalky*. Mais, si la religion de Kipling nous paraît douteuse, il n'y a pas à douter de son fanatisme dès que la guerre et l'impérialisme sont en jeu. Il a embouché cette double trompette sans s'arrêter un instant, soyez-en sûrs, à la grave question de responsabilité morale, la responsabilité que Paul Bourget fait retomber d'un poids si lourd sur le maître impassible qui, sans le savoir, arma pour le crime la main du *Disciple*, la responsabilité qui, *Au milieu du chemin*, s'impose soudain à la conscience émue de ce personnage d'Édouard Rod, complice d'un suicide pour avoir idéalisé le même geste dans un de ses drames.

Et cependant cette terrible responsabilité, qu'encourt tout semeur coupable d'avoir jeté au hasard le grain qui peut germer en mauvaise moisson, Kipling, plus qu'aucun autre, devrait la sentir peser sur lui, car il sait toujours où il va, ce qu'il veut, et il veut la guerre : il se mêle au combat, il l'observe, il le chante avec une joie farouche, il s'en fait l'apologiste passionné. Personne plus que lui n'aura contribué à exaspérer l'*animalité* anglo-saxonne. L'eau semble venir à la bouche de ses personnages favoris, les soldats de l'infanterie coloniale, quand ils s'entre-racontent leurs différentes façons de tuer. Toutes paraissent également bonnes à Kipling. L'unique vertu qu'il reconnaisse est la force, « qu'il s'agisse d'un individu, d'une machine ou d'un empire; » et il a converti sans peine des multitudes à sa manière de voir. Les boucheries humaines qui ont son approbation lui doivent probablement ce que l'assassinat doit à de certains reportages sensationnels, des inspirations sanguinaires, des trouvailles d'atrocités. A ses yeux (et quiconque l'a lu, quiconque a subi par conséquent son influence magnétique s'accusera d'avoir pensé de même, ne fût-ce qu'un instant), il n'y a rien de criminel ni de honteux que la faiblesse et la lâcheté. Ceci est exprimé avec une verve impitoyable dans la ballade de *Tomlinson*, ce défunt bourgeois de Londres qui, se présentant aux portes du Paradis, puis à celles de l'Enfer, reçoit de saint Pierre et du diable la même réponse : — « Vivant qu'avez-vous fait? Vous nous dites ce que vous avez appris et pensé et senti et souhaité, mais vos actes où sont-ils? Eux seuls comptent. Un prêtre vous a guidé? Qu'est-ce que cela signifie? La course est gagnée par un, jamais par deux. La femme de votre prochain vous a fait pécher? Le péché, fût-il commis par deux, est payé séparément par chacun. Allez, il n'y

a de place pour vous ni avec les bons, qui furent actifs, ni avec les méchans, qui gardent leur orgueil. »

Et le diable, qui a beaucoup plus d'esprit que saint Pierre, ajoute des réflexions divertissantes sur la race d'Adam si tristement dégénérée, en déclarant qu'il n'a pas de bon charbon à perdre pour griller une pareille loque ! Il la livre aux diablotins, qui, en se la rejetant comme une balle crevée, découvrent que Tomlinson n'a même pas apparence d'âme, ayant probablement vendu ou troqué la sienne, bref qu'il n'est que vent et ramassis de fatras imprimé, avec quelques idées volées au voisin.

— Tu ne mérites pas que je te fasse frire, dit le diable. Va ! retourne à la chair, tâche de nous rapporter quelque chose qui soit vraiment toi ; et que le bon Dieu, que tu as pris dans un livre imprimé, te vienne en aide, ô Tomlinson !

Cette ballade nous apprend, en même temps qu'à Tomlinson, que l'honneur et l'esprit, tout damnés qu'ils soient, ont une place spéciale en enfer, où ils règnent plus puissans que le diable, lequel ose à peine approcher d'eux.

Nous avons donc été très surpris d'entendre en Amérique célébrer la morale de Kipling, — c'était à la distribution des diplômes de l'Université de Harvard. « Morale virile, ajoutait l'orateur, un très jeune gradué. Les femmes ne peuvent en être juges, Kipling n'écrivant pas pour elles. » Dans un pays où les femmes sont érigées en déités tutélaires, le seul fait de leur refuser, sur le ton du dédain, le droit d'apprécier un moraliste indiquait assez la puissance du philtre que Kipling verse aux adolescens de cette génération pour les endurcir. Et cependant il n'avait pas encore écrit son œuvre dernière, *Stalky and Co.*, mise à la portée de l'enfance même, car on ne peut apparemment être pénétré trop tôt de la vanité de tout ce qui n'est pas escapades défendues, aventures périlleuses, *endurance* spartiate et violent pugilat. C'est la meilleure manière de former de bonnes recrues britanniques pour le gouvernement de l'Inde et la conquête du monde en général. On dit que Kipling, envoyé de Bombay, où il est né, en Angleterre pour son éducation, entra dans le collège même où il place son trio de garnemens, Stalky, Mac Turk et Beetle, un écolier à lunettes qui n'est autre que lui. Cette pension ne se recommande par aucune règle bien précise, quoiqu'on y garde pieusement l'excellente habitude des coups de canne, que reçoivent sans se plaindre, de la main du maître, les plus intrai-

tables de ces grands garçons. Ils ne se soucient d'ailleurs que de gymnastique et d'exercice militaire, fument, jurent, boivent, promettant sous ce rapport, quoiqu'ils soient de l'étoffe dont on fait les officiers, de rivaliser avec tous les « Tommys » du monde.

Aucun lecteur français arrivé à l'âge d'homme ne pourrait aller, croyons-nous, jusqu'à la fin de *Stalky;* nous ne nous arrêterons donc pas à cette erreur du professeur d'énergie. En revanche, le moment semble bien choisi pour relire la partie militaire de l'œuvre de Kipling. Elle se compose de nouvelles, brèves comme toutes les autres et belles parmi les plus belles, qui s'égrènent en désordre et sans suite parmi d'autres récits où fleurit et bruit la jungle, où vivent les Hindous de basse caste, les métis à demi européanisés, les fonctionnaires civils, les fringantes amazones de Simla et autres lieux, toute la population anglo-indienne en un mot, sans parler de certains personnages fantastiques qui côtoient le mythe. Rudyard Kipling, en possession de matériaux si variés, qu'il connaissait mieux que personne, évoque souvent les mêmes figures; elles passent et repassent, faisant songer à *la Comédie humaine*, comme une suite de photographies instantanées peut rappeler une galerie de tableaux.

Nous nous bornerons aux scènes de bataille et de caserne. En attendant que soit écrite d'une plume trempée dans le feu et dans le sang l'épopée du Transvaal, c'est encore *Plain tales from the hills*, *Soldiers three*, *Mine own people*, *Many inventions*, *Barrack room ballads*, qui apprennent le mieux à connaître l'armée anglaise avec ses qualités, ses tares, ses faiblesses, avec les désavantages surtout qu'il peut y avoir aujourd'hui à être une armée de mercenaires commandée par des officiers commissionnés. Le service obligatoire qui existe partout, sauf en Angleterre et aux États-Unis, s'imposera fatalement de plus en plus, tant que les hommes continueront à s'entre-égorger par la volonté des gouvernemens, sans que les églises même y trouvent à redire, puisque l'archevêque Alexander, primat d'Irlande, poète à ses heures, est, sur ce point, d'accord avec Rudyard Kipling. Écoutez-le plutôt :

Voyant combien se forment noblement les caractères — Sous la pluie rouge de la guerre, j'estime — Que celui qui fit les tempêtes et les tremblemens de terre — Fit peut-être aussi les batailles.

Triste conclusion, hélas, du congrès de la Paix! Triste réponse à ce message généreux du Tsar qui fournit à Kipling, toujours prompt à la riposte, le sujet d'une légende: *la Trêve de l'Ours.*

I

Considérons d'abord la matière première de l'armée, le soldat. C'est à cet humble rang que Kipling a choisi ceux que l'on peut appeler ses héros, Mulvaney, Ortheris et Learoyd, bien qu'ils soient collectivement de francs vauriens. Et de fait, jamais ils ne se séparent; ils ont tout en commun, argent, tabac, boissons, épousant les querelles les uns des autres, partageant aubaines et rapines. L'auteur les a surnommés les trois mousquetaires, et certes Térence Mulvaney, l'inimitable Irlandais, vaut d'Artagnan, avec sa haute mine, sa faconde hibernoise qui ne le cède pas à la hâblerie gasconne, sa sensibilité à l'égard du beau sexe, sa prédilection pour les grands coups d'estoc, sa philosophie naturelle parfois profonde. Il rappelle volontiers que, dans la nuit des temps, il a été caporal, mais une soif inextinguible et toujours satisfaite lui a fait perdre ses galons.

Ortheris est resté simple soldat pour la même raison, compliquée d'irrépressible insolence, car ce petit homme a le verbe gouailleur d'un *cockney* de Londres sorti du ruisseau. Le troisième mousquetaire, Learoyd, est un géant du Yorkshire, à l'esprit lourd comme son physique de taureau, également tendre à la bouteille, braconnier et voleur de chiens par surcroît. Du reste les trois camarades sont d'effrontés pillards. Ils ont, le plus loin possible des sergens de la compagnie qui se livrent à d'indiscrètes perquisitions, ce qu'ils appellent leur trappe, un vieux puits desséché qu'ombrage un pipal aux branches tordues et que défend un rempart de hautes herbes. Là ils ont établi leurs magasins et leur ménagerie; là ils cachent tout ce qui ne pourrait être sans risque introduit à la caserne : poules volées, terriers de bonne maison, etc. Et ce sont des soirées de paresse délicieuses que celles où Ortheris se promène en sifflotant au fond du puits parmi sa meute, en écoutant les sages conseils d'hygiène vétérinaire débités lentement par la langue épaisse de Learoyd, tandis que Mulvaney, assis dans la fourche du pipal, agite ses énormes bottes au-dessus de leurs têtes en manière de bénédiction. Les récits de guerre et d'amour que lui inspire la fumée du tabac de cantine enchante son auditoire, dont Kipling fait partie.

C'était à l'époque où, revenu d'Angleterre, il écrivait à Lahore, pour la *Gazette civile et militaire*, après quoi il devait se distin-

guer, toujours comme journaliste, dans le *Pionnier* d'Allahabad. Il avait senti que Mulvaney lui porterait bonheur et s'attachait à sa personne pour tirer de lui le sujet et les détails de beaux tableaux de bataille. Devant ces trois vétérans, le jeune homme rêvait déjà aux grandes destinées de l'Inde, sa vraie patrie, car il est par excellence un Anglais colonial; les rues, les gens des rues lui font horreur; il aime la jungle comme l'aimait son Mowgli, le frère des loups, mais ses frères-loups à lui sont des habits rouges. L'un de ses premiers rêves fut la formation d'une armée territoriale composée de soldats d'expérience, tels que Mulvaney, qu'une paye spéciale déciderait à s'engager pour douze ans, avec le choix de prolonger encore cet engagement de cinq années si leur santé tenait ferme, une armée comme le monde n'en connaît pas encore : 100 000 soldats bien formés, 15 000 hommes pris chaque année à l'Angleterre, faisant de l'Inde leur demeure, s'y mariant, mettant au monde de futures troupes blanches avec, peut-être, un renfort de métis, un quart de million d'hommes bientôt formant une colonie indépendante à laquelle la mère patrie fournirait des vaisseaux de guerre et que protégerait Aden d'un côté, Singapour de l'autre.

La réalité cependant répondait peu à cette vision. Dans *His Private Honour*, *Son Honneur de Soldat*, nous voyons arriver la fournée automnale des recrues, dont on dit chaque fois : — C'est le pire de tous les détachemens qui ait encore été envoyé du dépôt! — misérable bétail humain venu des faubourgs de Londres, que les vieux soldats abreuvent d'injures au débotté :

« Eh bien! dit Ortheris en les dévisageant, on nous a flanqué là un joli ramassis de sales museaux! En voilà des figures de poissons frits! Du diable, avec ça, s'il n'y a pas parmi eux quelques Juifs aux yeux rouges. Eh! là-bas, l'individu à la tignasse grasse, lequel des Salomons était ton père? M'entends-tu, Moïse?

— Mon nom est Anderson, répond le misérable.

— Samuelson! j'en étais sûr! Et combien de tes pareils viennent empoisonner la compagnie B?

Il n'y a pas de mépris comparable à celui que le vieux soldat témoigne au nouveau. Et il est juste qu'il en soit ainsi. Une recrue doit apprendre d'abord qu'elle n'est pas un homme, mais une chose qui, avec le temps et par la grâce de Dieu, peut se développer et devenir un soldat de la Reine, pourvu qu'il s'y applique et qu'il écoute les conseils.

La tunique d'Ortheris était ouverte; sa casquette abaissée sur l'un de ses yeux, les mains croisées derrière le dos, il poursuivait son inspection, de plus en plus dédaigneux. Les recrues n'osaient rien répondre, car c'étaient de nouveaux élèves abordant une nouvelle école, encore qu'on les eût appelés soldats au dépôt, là-bas, dans la confortable Angleterre.

« Pas une paire d'épaules présentable dans le tas! J'ai vu de vilains détachemens, mais celui-ci a le pompon. Jock, viens regarder s'ils ne sont pas pour faire peur aux oiseaux! »

Learoyd traversa la place lentement, fit le tour des groupes malencontreux comme une baleine ferait le tour d'un banc de goujons, ne dit rien et s'en alla en sifflant.

« Ah! oui, vous avez raison de baisser le nez, reprit Ortheris. C'est vous, c'est vos pareils qui font le désespoir de gens comme nous autres. Faut vous débrouiller! Chienne de besogne! Et qu'est-ce qui nous revient pour ça? Pas un sou de plus... N'allez pas croire au moins que c'est le colonel, ou l'officier de la compagnie qui vous forme, c'est nous, c'est nous tous seuls..., kangourous que vous êtes! »

Un lieutenant, qui passait derrière Ortheris au moment où il achevait sa harangue, insinua sans se fâcher :

« Vous avez peut-être raison, mais à votre place je ne le crierais pas si haut. »

Les recrues se mirent à ricaner et Ortheris salua, un peu déconfit.

Si Ortheris a la spécialité de l'injure, Learoyd prend le soin de rosser chaque individu séparément avec méthode.

L'épreuve est dure pour la compagnie B, car vingt bons soldats ne peuvent pas à la fois faire l'exercice et régler les mouvemens de quarante novices. Les recrues auraient dû être versées à travers le régiment d'une façon plus égale, mais le colonel a trouvé bon de les masser dans une compagnie où il y a une forte proportion de vieux soldats. Il reconnaît son erreur à la première parade, et promet de les envoyer avant leur tour en garnison au fort Amara, la plus épouvantable des garnisons de l'Inde, où il espère bien, dit-il, que leurs officiers leur feront faire l'exercice à mort, puisque vivans ils ne sont bons à rien.

L'admonestation est de celles qui ne s'oublient pas; les vieux soldats y répondent à leur manière. Une fois rentrés à la caserne, chacun d'eux prend une recrue et lui administre de vigoureux

coups de pied. Les officiers n'ont pas d'yeux ni d'oreilles pour ce genre d'accident, — c'est toujours Kipling qui nous le dit, — ce qui vaut à la compagnie B d'être baptisée la brigade au cirage de bottes. « Car il y a cette différence entre l'état militaire et les autres métiers qu'il ne s'apprend pas dans les livres; l'homme doit souffrir d'abord, puis il doit apprendre à s'acquitter de sa besogne et acquérir en même temps ce respect de soi-même qu'amène avec lui le savoir. »

Tout le monde reconnaîtra, même en tenant compte des amplifications permises à un romancier, que les mœurs de caserne sont chez nous comparativement douces; et il ne semble pas qu'au point de vue de la discipline on atteigne de moins bons résultats.

En tout cas, rien de semblable à l'étonnante aventure d'Ortheris et du lieutenant Ouless ne pourrait survenir ici. Pendant que se forme péniblement la compagnie B, un jeune officier, irrité de la stupidité des hommes, exaspéré par l'ardeur du soleil et encore fort mal au courant de son métier, frappe par mégarde d'un coup de badine un soldat qui ne le mérite pas et qui se trouve être Ortheris. La badine se termine par une capsule d'argent quelque peu éraillée qui s'accroche au drap de l'habit rouge et y fait une longue déchirure. Pour l'officier, le cas est clair. Il perdra son brevet, sa carrière est finie, si cet accès d'impatience s'ébruite. La figure de l'offensé est d'un violet noir qui s'assombrit de plus en plus et ne promet rien de bon. Après sept ans de service et trois médailles, être frappé sous les armes, et publiquement, par un blanc-bec! Cela veut du sang. Au moment même le capitaine passe; son œil est attiré immédiatement par une omoplate couverte de toile grise quand elle devrait être revêtue d'une tunique. Il interroge, et Ortheris déclare effrontément qu'il s'est déchiré à un clou de la porte du corps de garde.

Rien de plus invraisemblable, vu l'importance du dégât. Le capitaine ne le croirait pas, même si Ouless ne venait spontanément se confesser à voix basse. Mais Ortheris persiste dans son dire, affirmant que l'officier a dû rester trop longtemps sous le soleil, ce qui explique qu'il ne se rappelle plus. Le capitaine garde ses convictions pour lui. Quant au lieutenant, il se demande ce qui lui reste à faire. Pendant qu'il y réfléchit, très perplexe, Ortheris se venge sur les innocentes recrues de l'affront qu'il a subi, en les maltraitant de toute manière, surtout celles qui s'avisent de le plaindre ou de lui donner raison; il sent d'ail-

leurs que son honneur est compromis et fait part, en langage incendiaire, de ses projets à Learoyd et à Mulvaney : quitte à passer en conseil de guerre, il arrachera la peau de ce petit drôle. C'est entre eux une affaire d'homme à homme.

Ouless, par bonheur, l'entend bien ainsi. Il propose à Ortheris de venir chasser avec lui, puis, une fois dans la jungle, dépose son fusil et dit tranquillement :

— Je vous ai frappé à la parade... Qu'est-ce qui vous a empêché de me dénoncer ?

— Je ne sais pas.

— Je ne peux pourtant vous demander de changer de compagnie, et moi-même je ne compte pas permuter. Que voulez-vous que je fasse ?

Là-dessus, il déboutonne son habit.

— Merci, monsieur (1), ça me convient tout à fait, dit Ortheris en se débarrassant du sien.

— Êtes-vous prêt ? dit le lieutenant. — Et il le touche sous le menton pour l'échauffer.

— Il était moins fort que moi, raconte par la suite Ortheris, mais il en savait plus long. Je vise très haut, tenant à le bien marquer. Je lui en ai appliqué un sur le nez qui a teint en rouge sa jolie chemise fine.

Et le combat continue, chacun des deux tailladant la figure de l'autre jusqu'à ce qu'un coup sur la bouche renverse Ortheris avec une œillère de moins.

— En avez-vous assez ? demande l'officier.

— Merci, je suis content.

Il l'aide à se relever et ajoute :

— Maintenant je vous fais des excuses pour vous avoir frappé. Le coup ne vous était pas destiné, mais tout est de ma faute. Prenez-le comme un accident et permettez-moi de remplacer votre habit. Il ne serait pas juste que ce fût pris sur votre paye.

La veille Ortheris lui eût jeté son argent au visage, mais rien ne l'empêche plus d'accepter ; il empoche dix roupies, le prix de deux tuniques, et ils vont de concert laver à la rivière leurs visages défigurés. Après ils reprirent leur chasse, et au retour Ortheris, gai comme un grillon, annonçait à la compagnie que cette petite difficulté entre lui et le lieutenant avait pris fin.

(1) Le soldat anglais dit *Sir* à l'officier.

Ouless ne perdit pas son grade, ce qui serait arrivé si l'on eût appris en haut lieu qu'il s'était mesuré avec un soldat.

A un témoin de l'aventure qui lui dit :

— Vous pouviez le faire casser, vous en aviez le droit.

Ortheris répond :

— Le droit !... Je ne suis pas une recrue pour aller gémir et me récrier sur mes droits, je sais, Dieu merci, me garder tout seul. D'ailleurs il était trop jeune. Ça n'aurait pas été honnête. Et j'y aurais perdu de m' battre. Ça m'aurait gêné tout le temps.

L'histoire est jolie, mais il n'en est pas moins vrai que la première leçon est donnée par le soldat à l'officier qui en profite; ce n'est pas précisément dans l'ordre.

II

Trop de *boy-officers*, d'officiers-enfans. Parmi ces garçons, franchement sympathiques d'ailleurs, il n'y a pas de très fortes têtes; braves sans exception, mais rien de plus. Voyez *the Infant*, le Bébé de *A conference of the powers*. Lui et ses camarades, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre ans, se partagent sans vergogne l'Asie centrale, ayant chacun son plan de campagne et se substituant par l'imagination à tous les commandans en chef, mais, en réalité, ce sont des écoliers de l'espèce de Stalky, des gamins athlétiques qui, dans les équipées où ils trouvent la joie de l'effort musculaire et du sport à outrance, tiennent peu de compte des ordres ou s'arrangent pour ne pas en recevoir. Le poste militaire le plus proche, là-bas en Birmanie, étant à quinze milles, il n'y a qu'à mettre aux arrêts l'homme de l'héliographe qui envoie et reçoit les dépêches, et on est maître de chasser les Dacoïts à sa guise. Cette chasse est racontée en un style où l'argot militaire et la langue du pays s'entremêlent à l'anglais aussi simplifié que possible. Ils sont, ces vigoureux garçons, tannés par le soleil, sauf à la place où la jugulaire laisse une marque blanche sur la joue et sur la mâchoire; rien que de la résolution, de la fermeté dans les yeux, une lente respiration d'animal bien portant, une façon de parler nette et brève; simples en tout, dans leur courage, où le goût du danger physique entre pour une bonne part; dans leur insouciance de la mort pour eux comme pour les autres; dans leur endurance personnelle doublée de dureté, dans leur gaieté enfantine prompte à imaginer toute sorte de tours. —

Lire *la Déroute des Hussards blancs* qui suit le sacrifice solennel du vieux cheval pie réformé, le cheval légendaire de la musique du régiment. Depuis des années, trop longues pour qu'on les compte, il a porté les timbales d'argent, et les hussards jugent qu'il pourrait bien les porter encore; mais le colonel, un tyran désagréable, se montre inflexible. Là-dessus le lieutenant Hogan-Yale, fils d'un lord irlandais, achète le cheval, censé pour avoir le droit de lui loger une balle dans la tête, et tout le régiment fait à la victime de fastueuses funérailles. Quelle est donc l'épouvante des hommes quand ils voient revenir tout à coup le vieux cheval pie lancé au galop, et portant en guise de cavalier un squelette; une panique s'ensuit; pour la première et l'unique fois on voit fuir les hussards invincibles. Combien de détails amusans, quoique puérils! Le lecteur suit les progrès de la mystification avec une curiosité dont il est presque honteux, car, après tout, ce sont des jeux d'enfant. Le fait est que Hogan-Yale a maquillé un cheval blanc pour l'immoler à la place du vénérable timbalier, et que tout le monde y a été pris, et que personne n'osera aller au fond des choses, pas même le colonel bourru et autoritaire. Il est réduit à décider que, puisque le vieux cheval pie s'est montré capable de faire courir tout un régiment, il est digne de garder encore sa place d'honneur à la tête de la musique. Mais la discipline? Le lieutenant, fils de lord, ne s'en soucie guère. L'idée ne paraît pas lui venir que l'exemple donné d'en haut puisse être suivi aux derniers rangs.

Nulle part le goût de l'insubordination réprimé par la force n'est mieux rendu que dans la nouvelle intitulée *le Détachement ivre*. Cinquante vigoureux gaillards, saturés de bière et de whisky jusqu'à la fureur, campent pour la nuit sur la route de Bombay, près d'une station du chemin de fer en construction, où les travailleurs indigènes employés sur la voie supportent de leur part les pires sévices. Les vociférations, les blasphèmes, retentissent à d'énormes distances ; ils chantent la messe du diable, qui consiste à envoyer au diable, en les énumérant par leurs noms, tous les officiers du régiment, depuis le commandant en chef jusqu'aux caporaux. Brandissant leurs piquets de tente, ils menacent, ils attaquent, et pendant ce temps, l'officier chargé de conduire ces forcenés ronge son frein.

Mon Dieu, oui, l'ivresse est comprise de cette façon grandiose dans l'armée anglaise, non pas un homme, ni dix, mais, à l'occa-

sion, un détachement tout entier. Il est vrai que ce sont des soldats libérés qui, leur service fini, retournent en Europe. D'après le règlement, ils font déjà partie de la réserve et, par conséquent, échappent aux punitions graves durant le transfert du cantonnement aux docks. Tout ce que peut faire le malheureux officier qui les conduit, c'est de les consigner, et le moyen de consigner quand il n'y a plus de caserne, partant plus de salle de police, puisqu'on est en déplacement? Il reste donc à l'écart, sous sa tente, en affectant de ne rien entendre. Le bonheur veut que le chef des travaux du chemin de fer soit un ancien soldat fort avisé, qui sait ce que vaut le règlement. Avec le respect voulu, il engage son supérieur à s'en moquer. Il lui demande, pour le piquer au vif, s'il veut se laisser réduire à l'état lamentable d'un autre lieutenant qu'il a vu jadis en Égypte, sur un certain canal, débarquer de ses mains les bagages de leurs seigneuries de la troupe, lesquelles, assises sur le rivage, le regardaient en ricanant. — Des coups de poing, voilà ce qu'il faut, et la crapaudine! — Le petit lieutenant, converti à la saine raison, applique, avec l'aide des sous-officiers, ce salutaire traitement aux deux principaux meneurs, et après cela personne ne fait plus de bruit. Les énergumènes de tout à l'heure se retirent sous leurs tentes comme des chacals, sauf ceux qui, dans la confortable attitude de la crapaudine, avec une cheville fichée en pleine mâchoire pour arrêter leurs jurons, recevront la rosée dégrisante d'une nuit froide. Jusqu'à l'embarquement, le petit officier, comprenant désormais son véritable devoir, les houspille tant et si bien qu'une fois à bord, ils l'acclament, ce qui ne s'est jamais vu de la part d'un détachement congédié. Dame! ils ont découvert qu'il « a des boyaux. »

Disons vite, pour ne pas exagérer la brutalité du tableau, qu'il existe d'autres moyens, même pour un *off'cer boy* de prendre quelque ascendant sur des troupes anglaises. L'avantage de la nouvelle, comme nous la donne Kipling c'est de multiplier et de varier à l'infini les aperçus des caractères et de la vie. S'il est nécessaire, en présence des exigences toutes particulières que présente une armée coloniale, d'oublier parfois certaines clauses du règlement, il importe de ne jamais perdre de vue l'article fondamental qui enjoint de ne pas exiger seulement par le commandement, mais d'encourager aussi par l'exemple, la stricte exécution du devoir et la ferme résignation aux sacrifices inséparables du service. Le héros du récit plein d'émotion intitulé *Rien qu'un*

sous-lieutenant se borne avec succès à la pratique de ce simple devoir pendant sa carrière trop courte et pourtant si pleine. C'est un fils de famille, un de ces gentlemen-cadets qui, ayant satisfait aux examens, partent pour l'Inde avec la bénédiction de leurs parens et un brevet de la Reine. Instinctivement il possède ce que d'autres n'acquièrent qu'à la longue, quand ils l'acquièrent, l'art de mener les hommes. Il connaît chacun d'eux, il s'intéresse aux pires; il comprend que dans ce terrible climat qui pousse à la folie, au suicide, au meurtre, il faut intervenir à temps, combattre l'humeur taciturne de celui-ci, dissiper chez celui-là l'idée fixe de la persécution. Par le contact et la bonté, il apprivoise ces brutes, il les guérit souvent, il mérite que le pire de tous réponde à un camarade qui confondait dans un juron Bobby avec ces s... officiers :

— J'vas t'apprendre à lui donner son nom... Un s... ange, v'là ce qu'il est!

Et pour le mieux pénétrer de respect, de dévotion, il lui décoche un vigoureux coup de pied.

Bobby est tout de bon un ange malgré beaucoup de taches de rousseur, un goût effréné pour la valse, et une absorbante affaire de cœur qu'il poursuit dans les cercles élégans de Simla. Son congé, le premier, a été brusquement interrompu par le rappel au camp où sévit le choléra. Il part, encore tout étourdi de promesses d'amour et, précipité du ciel en enfer, il se met, avec le même entrain qu'il montrait naguère au bal, à visiter les malades, à les réconforter. Il est l'ami de ceux qui n'en ont pas, et même leur conseiller spirituel; le chapelain prétend que Bobby est beaucoup plus souvent appelé que lui-même. Un soir qu'il répond, sous sa tente, aux tendres pattes de mouches que lui apporte chaque courrier (sa correspondance est furieusement active), on vient de l'hôpital le chercher. Il voudrait pourtant bien finir sa lettre... mais un moribond le réclame... Non sans maugréer, Bobby saute à cheval sous une pluie battante; il arrive trempé. Le soldat, un propre à rien, est au plus mal; cependant il le reconnaît : « Ça vous serait-i' égal, murmurent ses lèvres bleuies, ça vous serait-i' égal de me tenir la main? »

Assis au bord du lit, Bobby place sa main dans cette main glacée qui l'étreint comme un étau, enfonçant au plus profond de la chair une bague de femme qu'il porte au petit doigt. Une heure se passe et cette pression cadavérique ne se relâche pas;

Bobby réussit à allumer un cigare de la main gauche et, le bras droit paralysé jusqu'au coude, il se résigne à une nuit désagréable. La tenaille se desserre pourtant vers le matin. L'homme est sauvé, mais lui, Bobby, ne se réchauffera plus. Il meurt trois jours après, malgré sa bonne volonté de vivre, et, par un hasard cruel, la musique du régiment joue, au moment même, une valse pour l'ouverture du concert qu'il venait d'organiser, — manière de distraire les hommes.

— Oh ! pas celle-là, sanglote Bobby. C'est la nôtre... la nôtre à nous deux, à nous tout seuls...

Puis ce qu'ils disent presque tous à la fin : — Maman ! — Ou, plus tendrement encore : *Mummy dear !*

Une lettre inachevée traîne sur la table : « Vous voyez bien, chérie, qu'il n'y a vraiment pas lieu de craindre, parce que, tant que je saurai que vous m'aimez et que je vous aime, rien ne peut m'atteindre. »

Quoi qu'en disent les fanatiques de la « virilité, » on regrette que Kipling n'ait pas remplacé quelques pages dédiées aux coups de poing, aux coups de crosse, aux coups de ceinturon, aux orgies de bière, par d'autres pages sentimentales, ne lui en déplaise, et viriles tout de même, telles que *The Courting of Dinah Shadd, Greenhow hill* et *Only a Subaltern.*

Beaucoup d'autres types d'officiers, moins intéressans que Bobby, se pressent sous sa plume : le lieutenant Golightly, si correct des pieds à la tête, qu'une désagréable aventure fera cependant prendre pour un déserteur et rouer de coups ; le retour des raclées dans les récits de Kipling est fréquent : on voit qu'il compte sur elles pour captiver le lecteur, comme un romancier français compte sur la scène d'amour suggestive ; — le très jeune Gayerson, amoureux fou d'une femme de quarante-cinq ans, à laquelle il en donne vingt, et que son père a légèrement compromise avant qu'il ne fût né ; — Pluffles, un jeune serin qui n'a pas encore toutes ses plumes, mais qui a trop d'argent, en revanche ; devenu la proie d'une intrigante, il est repêché par une femme d'esprit et marié par elle à la fiancée qui vient d'Angleterre le réclamer sous la conduite d'un chaperon ; cela se fait beaucoup dans l'Inde ; — le sous-lieutenant du 2e shekarris, assez frais, assez joli, avec sa taille de guêpe et ses joues lisses, pour gagner un pari en jouant à s'y méprendre un rôle de femme ; — le capitaine Gadsby, aussi léger que pourrait l'être n'importe quel capi-

taine du même âge dans notre immoral pays de France; que sais-je encore? Il serait trop long et bien inutile de les nommer, sauf pour dire qu'ils sont élégans, de bonne mine, forts au tir et au polo, au whist et au billard, capables de reconnaître un bon cheval, et parfois de jouer du banjo. Ce sont les mêmes braves jeunes gens qui ne surent, au Transvaal, que se faire tuer en trop grand nombre.

La presse anglaise a beaucoup agité cette question. Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'officiers savans dans l'armée? Pourquoi les hommes vraiment supérieurs sont-ils plus nombreux dans toutes les autres carrières? Pourquoi laisse-t-on le sabre aux *Stalkys et Cie?* Affaire de traitement. La magistrature, l'église, le service civil aux colonies, offrent de meilleurs débouchés; un évêque, un juge à la haute cour sont mieux payés qu'un général. Le résultat, c'est que, parmi les officiers peints par Kipling, il n'y en a pas un seul qui ait dans sa sphère la valeur du soldat Mulvaney dans la sienne. Mais que faisaient-ils en Afrique, les vieux soldats qui prirent en une nuit la ville de Lungtungpen (1)? Peut-être se sentaient-ils un peu dépaysés. La guerre actuelle diffère absolument de celle dont le soldat Mulvaney nous raconte les péripéties d'une façon si pittoresque. La tactique des Boers n'est pas d'attaquer corps à corps; ils ne se servent que du fusil à répétition et du revolver, et ils en font bon usage, étant les plus habiles tireurs du monde. Ils disposent en outre d'un armement perfectionné en fait de canons et de batteries. Le contingent naval, dont les forces furent affaiblies de 50 pour 100 à Grospan, les solides Highlanders qui perdirent 480 hommes sur 600 à Magersfontein en savent quelque chose. L'arme blanche, au contraire, joue un grand rôle dans les combats entre Anglais et Afghans; nous le voyons par le récit de Mulvaney qui résume à peu près tous les autres.

III

« A la caserne comme sur le champ de bataille, un régiment irlandais est le diable et pis que ça. On n'y peut faire entrer qu'un jeune homme dont les poings ont été sérieusement éduqués. Oh! la crème du désordre, c'est un régiment irlandais dé-

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er avril 1892 : *Un roman de Rudyard Kipling.*

chaîné sur un champ de bataille, brisant, déchirant tout! Mon premier régiment était irlandais, des fenians et des rebelles jusqu'aux moelles, ce qui ne les empêchait pas de se battre mieux que d'autres pour la Veuve, par esprit de contradiction (1). Le Tyrone noir... Qui est-ce qui n'en a pas entendu parler? Piment et gingembre! Du temps que j'étais avec eux, j'ai coupé une tête un peu trop profondément avec mon ceinturon, de sorte qu'après des circonstances que je préfère oblitérer, j'entrai dans le Vieux Régiment avec la réputation d'un gaillard qui a bec et ongles. Mais nous nous sommes retrouvés, le Tyrone et moi, un jour que nous avions joliment besoin de lui. C'était le jour de « Silver Theatre (2). » Un boyau entre deux collines, et noir comme un four.

Il y avait dans ce boyau trop de Paythans (Afghans) pour notre commodité, et ils s'appelaient une réserve, s'il vous plaît, étant impudens par nature. Nos Scotchies (les Écossais), et nos Gurkeys (les Ghurkas, indigènes) étaient en train de flanquer une pile à quelques régimens, — ils s'entendent comme des jumeaux, les Scotchies et les Gurkeys, par la raison qu'ils sont si peu pareils, sauf qu'ils se saoûlent ensemble quand il plaît à Dieu. Nous n'étions donc qu'une compagnie du Vieux Régiment et une du Tyrone pour doubler la montagne et puis la nettoyer de cette sale réserve. Les officiers étaient rares dans ce temps-là, à cause de la dysenterie et de leurs imprudences. Nous n'avions qu'un officier en tout pour la compagnie, mais c'était un homme ferme sur ses jambes et les crocs bien plantés, le capitaine O'Neil, le vieux Crook de Birmanie... Ah! oui, c'était un homme! Les Tyrone, eux, n'avaient qu'un gamin d'off'cier, mais qui était tout de même le diable au commandement, comme vous allez voir. Nous voilà donc, eux et nous, sur la crête de la montagne, de chaque côté du boyau, et, dans le fond, c't'indécente réserve attendait comme un tas de rats dans un puits.

— Attention, vous autres, dit Crook, qui avait toujours pour nous les soins d'une mère. Roulez sur eux quelques rochers en manière de cartes de visite.

Nous n'en avions pas roulé plus de vingt et les Afghans commençaient à jurer ferme, quand la petite voix criarde de ce gamin d'off'cier du Tyrone traverse la vallée.

(1) Le soldat anglais désigne ainsi la Reine : la Veuve de Windsor.

(2) Les Irlandais ont donné ce nom à la bataille livrée près de Péchavèr, en souvenir du théâtre populaire de Dublin.

— Pourquoi, diable, gâtez-vous le plaisir de mes hommes? Ne voyez-vous pas qu'ils sont prêts à donner?...

— Ma foi! en v'là un qui a du toupet! dit Crook. Laissez là vos rochers, mes garçons, et venez prendre le thé avec eux.

— Y a joliment peu de sucre dedans, dit un camarade derrière moi.

Crook l'entend, il se met à rire : — Mais vous avez tous des cuillères !

Et nous dégringolons la montagne aussi vite que nous le pouvons. Arrivés en bas, nous nous cognons aux Tyrone, et tout le monde pousse d'un tel élan qu'on se trouve pris dans la foule des Paythans à ne pouvoir remuer ni bras ni jambes. »

Otheris place ici son mot. Tout en se frottant le ventre d'un air méditatif :

— Ouf! on était serré dans ce trou là... J'ai cru éclater...

— C'est vrai que ce n'était pas un endroit pour les petits hommes, dit Mulvaney en posant sa main sur l'épaule d'Ortheris. Un petit homme pourtant m'a sauvé la vie. Nous étions collés là d'une drôle de manière, car du diable si les Paythans reculaient et du diable si nous n'avancions pas, notre affaire étant de débarrasser le boyau de cette vermine. Le plus drôle, c'est que nous nous soyons jetés comme ça, nous et eux, dans les bras les uns des autres. On fut longtemps sans tirer, rien que l'couteau et la baïonnette, quand nous pouvions dégager nos mains, et ce n'était pas souvent. Et les Tyrone aboyaient derrière nous d'une façon que je ne comprenais pas, mais que plus tard j'ai comprise, et les Paythans, ils l'ont comprise aussi!

— Genou contre genou ! que chante Crook avec son mâtin de rire. — Il embrassait un grand Paythan velu, ni l'un ni l'autre ne pouvant faire que ça, malgré leur envie de faire mieux.

— Poitrine contre poitrine ! qu'i dit, comme le Tyrone nous poussait de plus en plus.

— La main par-dessus le dos ! crie un sergent qui se trouvait derrière.

Et je vois un sabre passer derrière l'oreille de Crook, comme le dard d'un serpent, et mon sauvage est pris par sa pomme d'Adam, ni plus ni moins qu'un cochon à la foire.

— Merci ! dit Crook, aussi froid qu'un concombre sans sel. J'avais besoin d'un peu de place. — Et il avança de l'épaisseur d'un corps d'homme, ayant maintenant l'individu sous lui. Le

gredin lui enleva le talon de sa botte d'un dernier coup de dent.

— En avant, dit Crook. Poussez, gueux que vous êtes! Faut-il que je vous traîne?

Et nous poussons, et nous nous démenons, et nous distribuons des coups de pied par-ci, des jurons par-là, car, l'herbe étant glissante, nos semelles ne mordaient pas. Que Dieu prenne pitié de ceux qui étaient ce jour-là au premier rang!

Ortheris tient à sa comparaison d'un théâtre, les soirs de foule; seulement c'était pire, deux foules se heurtant en sens contraire. Lui, vu sa petite taille, n'avait pas grand'chose à dire.

— Ce que tu avais à dire, tu l'as bien dit pourtant, rectifie Mulvaney. J'ai tenu ce petit bout d'homme entre mes jambes tant que j'ai pu, mais il n'arrêtait pas de fourgonner à l'aveuglette de droite et de gauche avec sa baïonnette, car il est féroce une fois parti, Ortheris.

— Ne te f... pas de moi! dit le cockney de Londres. Je sais bien que, là, je n'étais pas à mon avantage, mais je vous les ai mis en compote sur le flanc gauche, quand nous avons gagné le terrain découvert. La baïonnette, ça ne convient pas à un petit homme. Autant lui mettre dans la main une ligne à pêcher. Je déteste les pêle-mêle et les bousculades, mais donnez-moi un bon fusil et des munitions, pour un an si vous voulez, et plantez-moi dans un endroit où l'on ne soit pas foulé, j'en vaux un autre et davantage.

Mulvaney ne partage pas ses goûts, il ne connaît rien qui vaille la baïonnette qui touche loin, se retourne deux fois et sort lentement.

Learoyd, lui, se sert du fusil pour écraser les visages à coups de crosse; ce n'est pas dans les livres, mais...

— Chacun sa manière, conclut tranquillement Mulvaney, c'est comme pour faire l'amour. On préfère, selon sa nature, la crosse, la balle, ou la baïonnette.

Enfin nous étions là à nous souffler dans le nez les uns des autres et à jurer; Ortheris maudissait la mère qui l'a porté parce qu'elle ne lui a pas donné trois pouces de plus. Tout à coup il m'dit: « Fais un plongeon, gros tas, que j'vise un homme par-dessus ton épaule. »

— Tu me ferais sauter la tête, que j'réponds; tire plutôt sous mon bras, vermisseau sanguinaire que tu es, mais ne m'chatouille pas, ou j't'arrache les oreilles.

— Hein ? qu'est-ce que tu lui as donné, Ortheris, à ce Paythan qui était là devant moi, à vouloir me frapper quand je n'pouvais remuer ni pied ni patte ? Du froid ou du chaud ?

— Du froid, droit dans les côtes ; il est tombé à plat. C'était tant mieux pour toi.

— Tu dis vrai, mon fils. C't'espèce de marmelade que nous faisions a bien duré cinq bonnes minutes ; après, nous avons dégagé nos bras, et tout a mieux marché, mais nous barrions toujours le chemin aux Tyrone qui nous traitaient de chiens avec bien d'autres noms.

— Qu'est-ce qu'ils ont ? que je me demandais. Nous leur facilitons pourtant les choses.

Un homme, derrière moi, me dit à l'oreille :

— Laisse-moi passer, eh ! le grand ; laisse-moi l'attraper ! Pour l'amour de la sainte Vierge, une petite place !

— Qu'est-ce qui te presse tant de t'faire tuer ? que je demande sans tourner la tête, car les grands couteaux des Paythans dansaient devant nous comme le soleil sur la baie de Donegal quand la mer est mauvaise.

— Nous avons vu nos morts (1), dit-il, en me poussant encore davantage, nos morts qui, il y a deux jours, étaient des hommes ! Et moi, son cousin par le sang, je n'ai pas pu relever Tim Coulin. Allons, laisse-moi passer, ou je te pique dans le dos.

Alors j'ai compris pourquoi les Irlandais étaient si enragés derrière nous.

Je laisse passer l'homme, et le voilà qui court sur une brute de Paythan, qu'il enlève par le ceinturon au bout de sa baïonnette :

— Tim Coulin dormira mieux ce soir, qu'i' dit en ricanant.

L'instant d'après, sa tête était fendue en deux moitiés. I' tombe, ricanant par morceaux !

Les Tyrone nous poussaient, nous poussaient toujours, nos hommes jurant après eux et Crook travaillant en avant de nous tous. Son sabre se balançait à son bras comme une brimbale de pompe, et son revolver crachait comme un chat. Mais le plus curieux maintenant, c'était le silence. On aurait dit une bataille de théâtre, excepté qu'il y avait des morts.

Quand je cédai la place à c't' Irlandais, je me trouvais mal à l'aise intérieurement : c'est mon infirmité, sauf vot' respect, dans l'action.

(1) Dépouillés et mutilés par les Afghans.

— Laissez-moi sortir un moment, que je dis aux camarades, je sens que je vas être indisposé.

Ils m'ont laissé passer parce que c'était moi, car l'enfer tout entier aurait grelotté la fièvre qu'ils n'auraient pas seulement bougé d'un cran. Une fois sorti, je fus, sauf vot' respect, malade comme un chien, parce que j'avais terriblement bu ce jour-là.

Eh ben ! à distance, il y avait un sergent du Tyrone, assis, quoi ! assis sur le petit officier tout jeunet qui avait empêché Crook de rouler les rochers. Oh ! fallait entendre les noirs jurons qui coulaient de sa bouche innocente comme la rosée du matin sur une fleur !

— Qu'est-ce que vous tenez là ? que je demande au sergent.

— Un coq de Sa Majesté qui redresse ses ergots, dit-il. Pour ma peine i m' fera passer en conseil de guerre.

— Lâchez-moi ! criait ce petit enragé. Lâchez-moi, que j'aille commander mes hommes.

Comme si l'Tyrone noir n'avait pas dépassé tout commandement, même celui du diable, si on l'eût fait off'cier supérieur !

— Son père est le propriétaire du pré où ma mère a ses vaches, dit l'homme qui restait tranquillement assis sur lui. Croyez-vous que j'irai dire à sa mère, à lui, que je l'ai laissé se gaspiller en pure perte ? Allons, tenez-vous tranquille, méchante pincée de dynamite. Vous m'ferez fusiller après, c'est convenu.

— A la bonne heure ! que j'dis. Les pareils de c't'enfant-là font à la longue des commandans en chef, c'est à nous de les conserver.

V'là l'vieux Crook qui arrive, bleu et blanc partout où il n'était pas rouge.

— De l'eau ! qu'i'dit. Je meurs de soif, mais c'est une grande journée.

Il boit la moitié d'une outre pleine et verse le reste dans sa chemise, sur sa poitrine qui siffle comme un fer rouge tant il avait chaud. Apres i'voit le p'tit officier en train de s'démener, sous le sergent ; i'voulait tuer tout le monde, qu'i'disait.

— Qu'est-ce qui s'passe ! que demande Crook.

— Rébellion, répond le sergent.

Et v'là c'pauv' petit qui se met à se plaindre et à se récrier. Mais Crook lui donne tort.

— Gardez-le. Ce n'est pas aujourd'hui une besogne d'enfant. Par la même occasion, je confisque ce bijou, dit-il en ramassant par terre un joli pistolet : le mien crache honteusement.

Le dessus de sa main, en effet, était noir de poudre.

Et il prit l'pistolet de l'*off'cer boy*.

Il y a bien des choses qui se passent sur les champs de bataille et qui ne figurent pas dans l'règlement. »

Et, en effet, ce champ de bataille est témoin d'étranges choses, où la sauvagerie n'est pas seulement du côté des Afghans. Tandis que les Tyrone se crient les uns aux autres : — Rappelez-vous Tim Coulin ! — Crook roule les yeux autour de lui et dit à Mulvaney :

— Y a-t-il un clairon ici ?

— Je rentre dans la mêlée, dit Mulvaney, et j'attrape notre clairon, le petit Frehan, qui jouait, Dieu m'pardonne, de la carabine et de la baïonnette.

— C'est pour t'amuser comme ça qu'on te paye, filou ? que j'lui dis. Allons, viens faire ton devoir, et vite.

Il n'était pas content, non ; mais j'vous le prends sous mon bras et j'vous le porte à Crook, qui observait le combat, et Crook commence par le gifler jusqu'à le faire pleurer, et puis i n' dit rien pendant une minute. Les Paythans commençaient à vaciller, mal à leur aise. V'là que nos hommes poussent un rugissement.

— Allons, dit Crook au clairon, allons, sonne, petit, pour l'honneur de l'armée anglaise. — Et c't'enfant-là souffla comme une trombe.

C'est le signal de la déroute. Les Afghans ont rompu, ils sont maintenant dans la partie la plus large du défilé. Le Tyrone et le Vieux Régiment réunis les chassent dans la vallée, où le bal commence. Et tout ce qui s'était passé auparavant n'était que gentillesse au prix de ce qui se passa. Le feu roulait sur les flancs de ce qui restait de nos troupes, s'élargissant quand s'élargissait la vallée et se resserrant avec elle ; figurez-vous les lames d'un éventail. Les munitions ne manquaient pas, puisqu'on ne s'était servi jusque-là que du couteau.

— Ça devenait un travail de gentleman, dit Ortheris. On aurait pu le faire en bas de soie. J'étais à mon affaire.

Et de loin, de très loin, en entendait hurler les Tyrone. Leurs sergens ne parvenaient pas à les arracher de là. Ils étaient fous, fous, fous. Quand tout fut fini, Crook, effrayé du nombre des morts, cacha son visage entre ses mains.

Petit à petit les hommes reviennent, avec « le brouillard de la bataille » sur eux.

— Toujours comme en amour, chaque homme a son genre, — explique Mulvaney. Moi, je suis malade. Ortheris n'arrête pas de jurer, et Learoyd ne chante jamais mieux que quand il *écrabouille* des têtes. Les recrues pleurent quelquefois et quelquefois ne savent plus ce qu'elles font, et d'autres fois se plaisent à couper la gorge ou à d'autres saletés. Beaucoup d'hommes sont ivres morts après le combat. Y' en a un qui revient en trébuchant, les yeux à demi fermés. On l'entendait souffler à vingt *yards*, et il se parlait à lui-même d'une langue épaisse, comme endormi... Tout à coup il jette les bras en l'air, fait demi-tour et tombe à nos pieds, mort tout de bon, sans une égratignure. Alors nous avons enlevé nos morts, ne voulant pas les laisser à l'ennemi. Comme nous circulions parmi ces païens-là, nous avons failli perdre not' petit officier. Il était pour leur donner de l'eau à boire !

— Très bien, que j'dis, mais prenez garde ! Un Paythan blessé est pire que s'il était en vie !

A peine les mots me sont sortis de la bouche que l'malin qui faisait le mort tire sur c't'enfant qui se penchait. J'vois voler le casque, j'écrase la figure du gredin d'un coup de crosse, et je lui prends son pistolet. Le p'tit off'cier avait pâli, la moitié de ses cheveux était roussie du coup.

— J'vous l'avais bien dit, monsieur, que j'lui dis.

Après ça, quand i' voulait faire des amabilités aux Paythans, j'restais avec le canon de mon fusil contre l'oreille de l'individu, qui n'osait plus que jurer.

Les Tyrone, eux, grognaient comme des chiens à qui l'on prend un os, parce que Crook, voyant qu'ils voulaient achever tous les blessés, avait promis d'arracher le cuir à qui s'conduirait mal. Mais écoutez donc ! Pour la première fois, les Tyrone avaient vu leurs morts. Alors, ce n'est pas étonnant ! Il y a de quoi mettre en rage. Moi, en premier, je n'aurais fait grâce à aucun homme au-dessus de Khaibar ni à aucune femme non plus, car les femmes viennent la nuit... Nos morts enterrés, nos blessés relevés, nous remontâmes sur la montagne voir les Scotchies et les Gurkeys qui prenaient le thé par baquets, je n'vous dis qu'ça, avec les Paythans. »

Bien entendu, ce récit de Mulvaney est en abrégé.

Très caractéristiques, les insolences que jette à un officier d'état-major la compagnie décimée dont il reste une poignée d'hommes à figures de bandits, couverts d'estafilades, et sur qui

le sang, en se mêlant à la poussière, a formé une croûte épaisse que la sueur fait craqueler. Leurs baïonnettes ensanglantées pendent entre leurs jambes comme des couteaux de boucher, ils font peur.

— Quels sont ces épouvantails? demande l'officier, qui passe à cheval, propre comme un fusil neuf.

— Une compagnie du Tyrone noir de Sa Majesté et une autre du Vieux Régiment, répond Crook très tranquille.

— Ah bah ! Avez-vous donc délogé cette réserve?

— Non, répond Crook...

Et les hommes de rire.

— ... Nous l'avons détruite.

Il emmène sa petite troupe, mais pas avant qu'un homme du Tyrone ait dit tout haut :

— S... nom de nom ! qu'est-ce qu'il vient faire là, ce perroquet sans queue? Couper la route à qui vaut mieux que lui?

L'officier d'état-major devient bleu, mais Tommy se dépêche de le faire rougir en changeant sa voix pour dire avec des minauderies de jolie femme :

— Venez m'embrasser, cher major, pendant que mon mari est à la guerre et moi toute seule au dépôt.

Un caporal se croit obligé de le réprimander.

— Laissez-moi donc tranquille, répond Tommy sans broncher. J'étais son ordonnance avant qu'il se soit marié et il sait ce que je veux dire. Rien de tel que de vivre dans la haute.

Tommy peut se permettre d'être insolent ; la semaine d'après, il meurt à l'hôpital. Ortheris s'en souvient bien, ayant acheté la moitié de son équipement.

C'est en ruminant de pareils souvenirs que la garde du Fort Amara vient à bout de l'horreur de l'insomnie par les nuits brûlantes de juin ; le vent passe comme une vague de feu sous la voûte où se balance une grosse lanterne, éclairant Mulvaney, nu jusqu'à la ceinture ; Ortheris, qui, vêtu de son seul pantalon blanc, ne cesse de verser des seaux d'eau sur les épaules empourprées du colosse Learoyd pour l'empêcher de périr d'apoplexie.

— Que je meure ! que je meure ! répètent des voix gémissantes.

Puis un Irlandais :

— Marie, mère de miséricorde, pourquoi diable avons-nous pris, pourquoi diable gardons-nous cet abominable pays?...

Dehors le sable rouge de la plaine vole en poussière brûlante sur les glacis. Cependant Ortheris produit quelques bouteilles de bière d'une provenance douteuse, les pipes s'allument, et, tout en rappelant les exploits passés, on se met à souhaiter la guerre, la guerre partout, au Nord, à l'Est, au Sud, à l'Ouest. A quatre heures, la garde est relevée. Tandis que le jour impitoyable succède à la cruelle nuit, elle s'en va faire un plongeon dans la piscine du fort (1).

IV

Il ne faudrait pas croire que des hommes tels que les trois mousquetaires, malgré leurs qualités martiales, ne causent pas parfois quelque embarras à leurs chefs. Ils ont, dans l'intervalle de leurs plaisirs favoris, — la chasse, les beuveries interminables et les combats de chiens, — le goût des grosses plaisanteries pour tuer le temps. En somme, leurs jeunes officiers se distraient un peu de la même manière ; seulement les mystifications, les folies qu'ils inventent entraînent des dépenses plus ou moins considérables, tandis que les mauvais tours des soldats de Kipling, au contraire, sont pour eux d'un bon rapport. Par exemple, un certain lord Benira Trig, un duc, un *globe-trotter* visite les garnisons de l'Inde dans l'intérêt d'un livre qu'il achève sur les obstacles à la civilisation anglaise en Orient. Il a la manie de passer des revues; quand vient le tour du cantonnement de Heltanthami, Sa Seigneurie rencontre une certaine résistance, et voici comment : Mulvaney, Ortheris et Learoyd, que cette inspection ennuie, tiennent entre eux ce qu'ils appellent un conseil de guerre, dont le résultat est de forcer lord Benira à prendre le lit avant le jour qu'il a désigné pour la parade. Les officiers n'oseraient rien refuser à un pair d'Angleterre, mais les soldats!... Ils organisent tout simplement une fausse attaque de dacoïts, de ce que nous appelons les pirates au Tonkin, pirates très apprivoisés dans le cas présent au moyen de deux ou trois roupies. Il a été convenu que Sa Seigneurie, qui s'est un peu trop écartée en se promenant, sera jetée dans la rivière, d'où, à la suite d'un combat acharné contre ses adversaires, les trois complices le retireront (2). Et la scène est impayable, lord Benira, trop heureux d'avoir échappé

(1) *With the Main Guard.*
(2) *Three Musketeers.*

à la mort, comblant ses sauveurs, l'honneur de l'armée, comme il les appelle, des témoignages de sa reconnaissance. Ils acceptent effrontément, si bien que la compagnie B s'en va par escouades coucher, dans un état complet d'ébriété, à la salle de police.

Une histoire plus louche encore et qui frise l'escroquerie est celle du semblant de vente, — pour 350 roupies, — de Rip, le terrier de la colonelle, à une dame, que l'on peut, vu la couleur basanée de son teint, duper sans remords. Moyennant cette somme, elle reçoit un faux Rip, volé au sergent de la cantine et déguisé par les soins d'Ortheris, taxidermiste de profession. Mais tout cela n'est rien auprès de la scandaleuse incarnation en dieu Krishna de l'Irlandais Mulvaney.

A la suite d'aventures qui montrent la tendresse avec laquelle une administration paternelle traite les pauvres coolies dupés et battus, Mulvaney pénètre dans le temple de Bénarès. Pour cela, il se sert du palanquin d'une princesse hindoue, antique objet de grand prix, qu'il trouve moyen de vendre ensuite 434 roupies, en mettant à un brahme le couteau sur la gorge. Cette équipée le fait disparaître vingt-huit jours sans permission, mais son colonel a si grand besoin de lui pour former les recrues, qu'il accepte, en haussant les épaules, l'excuse peu vraisemblable qui lui est donnée : insolation suivie d'insensibilité. La forte somme s'évapore en bière, comme tous les gains, licites et autres, des soldats.

Sans doute on peut soupçonner de quelque vantardise Mulvaney, dont les histoires d'éléphans dépassent toutes les prouesses de Tartarin. Il grandit peut-être ses hauts faits, n'importe : on en retirerait la moitié que nous saurions encore à quoi nous en tenir sur la prétendue discipline de l'armée anglaise aux colonies. Elle n'a rien de commun, en tout cas, avec ce que nous appelons de ce nom dans l'armée française.

Quel officier chez nous n'arrêterait une rixe entre deux soldats par les moyens d'usage : leur mettre un fleuret dans la main, les accompagner sur le terrain, leur apprendre à faire, d'une querelle de charretier, une affaire d'honneur ? Il est vrai que le duel est interdit en Angleterre. On s'en tient donc au pugilat, que Kipling n'a pas peu contribué à exciter par des refrains féroces tels que *Belts* et *Click*.

Il faut se rappeler que le soldat anglais représente généralement la lie de la population. C'est Learoyd, je crois, qui fait cette remarque : « N'est-il pas drôle que les gens dévots, tout en

parlant toujours du bon combat, méprisent tant que ça ceux qui se battent? Après la honte d'être pendu, on croirait qu'il n'y en a pas de plus grande que celle d'être soldat. »

A Londres, dans certains cabarets, on refuse à boire aux habits rouges. Sauf exception rare, un homme n'attache *les rubans du diable* à son chapeau que faute d'être propre à autre chose. Misérable ou déconsidéré, il se dit qu'au moins il touchera le shilling de la Reine, qu'il sera copieusement nourri, qu'il aura l'occasion d'exercer ses poings. Learoyd, quoiqu'il parle peu, nous le confie dans un de ses rares épanchemens : l'obstacle entre lui et la vertu fut l'irrésistible besoin de *cogner*. Sentir qu'on le peut, s'entendre dire qu'il ne le faut pas, la tentation est trop forte aussi!

Il y a une saison chaude, — et elle dure six mois, — où ces hommes robustes, nourris de viande saignante et gorgés de bière, arrivent facilement à un état d'exaspération voisin de la folie. Dès huit heures du matin, leurs corvées sont faites; ils restent toute la journée couchés sur un lit, à fumer, à jurer, à suer, à dormir, à boire, dans un mortel ennui, par une température de 96 degrés Fahrenheit à l'ombre. Ils attendent impatiemment quelque chose, n'importe quoi, qui interrompe la monotonie de leur existence : la fièvre, le choléra même seraient les bienvenus. Plus ils absorbent de nourriture sans dépenser leurs forces, plus ils s'exaltent ou s'assombrissent, selon le tempérament de chacun. C'est la saison de la maladie de foie, des hallucinatiens, des suicides et des meurtres; Ortheris lui-même, le parfait soldat, subit un accès de démence presque périodique; le désespoir le prend d'avoir quitté les faubourgs de Londres et une fille qu'il a connue, qui aurait pu devenir sa femme et appeler : — A la boutique! — tandis qu'il eût exercé le métier honorable d'empailleur taxidermiste, au lieu d'être un vil Tommy aux gages de la Veuve, avec un numéro en guise de nom. Il éprouve une peur nerveuse de mourir avant d'avoir fini son temps, il a des envies sauvages de déserter :

— Dieu sait toute la peine que j'ai prise pour l'en empêcher, dit son fidèle ami Mulvaney, je l'ai coupé en deux à coups de ceinturon, je lui ai cassé la tête, je l'ai sermonné, ça ne sert à rien tant que l'accès dure. Que voulez-vous faire contre le mal du pays?

Encore Ortheris revient-il de lui-même à la raison. Il y a des cas plus graves, celui de Simmons, par exemple, devenu fou de

colère contre son camarade Losson, parce que celui-ci dresse un perroquet à lui dire des gros mots. Une rancune sans proportion avec l'injure le possède, il se met pendant des nuits d'insomnie à se représenter de quelle manière il tuera Losson : c'est tantôt en lui foulant la figure à coups de talons de bottes, tantôt en la lui écrasant avec la crosse de son fusil, d'autres fois en lui sautant sur les épaules et en lui tirant la tête en arrière jusqu'à ce que l'os du cou craque. Alors il tremble d'impatience et de volupté, sa bouche devient sèche, il avale une nouvelle lampée de bière. Un certain bourrelet de graisse sous l'oreille droite de Losson l'hypnotise, et un soir que le perroquet lui a crié *so-oor*, pourceau, en hindou, il perd tout à fait la tête, et tire sans savoir ce qu'il fait. Losson tombe. Et la folie grandit chez le meurtrier, il s'échappe dans la cour, son fusil à la main, deux paquets de munitions en poche, tirant sur les hommes rassemblés sous la véranda, défiant le colonel et tout le régiment. Comme il occupe une forte position près d'un mur, à l'angle du terrain de parade, on trouve dangereux d'approcher; la chasse à l'homme, qui avait commencé avec entrain, s'arrête bientôt; seul un caporal se glisse en rampant jusqu'à l'assassin, et une horrible lutte corps à corps s'engage, où Simmons n'est pas le plus fort. La jambe cassée au-dessus de la cheville, il est emporté pour attendre son sort : on le pend dans le carré creux du régiment réservé à cet usage. Le privilège d'être fusillé n'est pas accordé au soldat anglais. Pendu pour ce qui, dans un pensionnat de demoiselles, serait considéré comme une attaque de nerfs ! nous dit Kipling. Et en effet, par ces infernales journées de canicule indienne où le ciel, l'horizon, le soleil s'effacent, noyés dans le brouillard de chaleur, d'un violet brunâtre et fumeux, il arrive qu'un régiment d'infanterie tout entier soit travaillé en masse par l'hystérie, les nerfs de ces athlètes surmenés sont tendus comme des cordes à violon. Alors, ceux qu'on appelait la veille les héroïques défenseurs de l'honneur national deviennent du jour au lendemain, dans l'opinion des bourgeois, « une soldatesque licencieuse et brutale, reviremens excessifs, qui ahurissent un peu, c'est naturel, le pauvre Tommy. » Pour consoler les pendus, le poète des *Ballades de la Caserne* a rimé un glas superbe à leur intention.

V

Le personnage du sous-officier, gâté par une demi-éducation et guettant son brevet, nous apparaît peu sympathique sous la plume de Rudyard Kipling. Il ne pardonne pas évidemment à un certain Mullins de faire condamner, sous des prétextes mensongers, un soldat tel que son ami Mulvaney au supplice partout connu, mais particulièrement pénible en pays chaud, qui consiste à marcher des heures de suite, de long en large, sous le poids de l'équipement complet, capote, fusil, sac et baïonnette, tout cela par vengeance d'un coup de langue qui touchait trop juste. Il faut dire que le rôle du sous-officier avec de pareils gaillards n'est pas facile; Mulvaney lui-même déclare qu'il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu que cet animal de Mullins, qui osait le narguer, n'ait eu le sort de O'Hara. O'Hara, un sergent porte-drapeau, a payé de sa vie la mauvaise habitude de rôder avec de galantes intentions dans le quartier des hommes mariés. Déjà il l'avait échappé belle, une fois, pour s'être fait haïr d'une chambrée d'Irlandais. Car, comme le dit Mulvaney, il y a Irlandais et Irlandais : les bons valent ce qu'il y a de meilleur; les mauvais sont plus mauvais que les pires. Ils se tiennent entre eux comme larrons en foire, et on ne sait rien de leurs complots, jusqu'au jour où un traître se trouve dans la bande. Et, quand c'est fini, ça recommence. On les rencontre dans tous les coins, échangeant des sermens épouvantables, et ils n'hésitent jamais à frapper un homme dans le dos. Ce sont là les Irlandais noirs, ceux qui déconsidèrent l'Irlande.

Mais, parmi les plus mauvais sujets de l'armée, il faut citer d'abord les engagés de bonne famille que leurs vices empêchent de s'élever au-dessus du rang de soldat. Kipling les a énergiquement célébrés dans la sinistre chanson :

Nous sommes les pauvres agneaux qui ont perdu leur chemin, — Baa! baa! baa! — Nous sommes les petits moutons noirs qui s'égarent, — Baa! aa! aa! — Gentlemen du rang, voués à faire la noce, — Damnés ici-bas pour l'éternité, — Que Dieu ait pitié de nous! — Baa! Yah! Bah!

Peut-être, naguère, ces troupiers-là comptaient-ils six chevaux dans leur écurie; ils ont eu le gousset bien garni et le monde à leurs pieds. Maintenant un sergent les gourmande. Nul ne se soucie d'eux, ils n'écrivent à personne. S'ils ont de tristes visions

parmi les ronflemens de la chambrée, qui donc les blâmera d'étourdir leur insomnie dans le whisky?

Mulvaney dit de fort belles choses sur ces déclassés. « Leur malheur, c'est d'avoir reçu une éducation et de s'en servir pour tourner la tête aux femmes. Et la même éducation qui leur fait, en parlant aux femmes, obtenir d'elles tout ce qu'ils veulent se tourne contre eux à la fin et les déchire tout vifs. »

Le type du *gentleman-ranker* est Larry Tighe, un bel homme et brave comme pas un. Aucune femme ne lui résiste en effet, et il s'attaque aux meilleures pour le plaisir de l'expérience et de les voir pleurer. En même temps le remords le tenaille, à travers de furieuses débauches. Un souvenir, le souvenir de ses victimes, s'est logé comme une épine au plus profond de sa conscience obscurcie. Il ne réussit même plus à se griser, et les balles qu'il brave ne veulent pas de lui. Jusqu'à la fin, cependant, il continue ses prouesses. On l'a surnommé dans le Tyrone, son régiment, *Love o' Woman*, Amour des femmes. Cet amour-là fait de lui un ataxique. Aux trois quarts paralysé, il s'écroule lentement. La mort le prend au seuil d'un mauvais lieu, et la dernière scène, empreinte quand même d'un idéal tragique, entre ce maudit et la malheureuse qui lui doit d'être tombée dans la fange, est la plus belle scène d'amour de toute l'œuvre de Kipling. Certes il a fait accepter à la prude Angleterre des audaces sans précédens, mais c'est peut-être parce que jamais, si hardie que soit la situation qu'il aborde, il ne glisse dans le sensualisme. Comme Mérimée, il possède l'art de faire tout entendre d'un mot que l'on dirait frappé pour lui seul, sans rien esquiver, sans traîner cependant, touchât-il au comble du cynisme, l'imagination de ses lecteurs dans des détails malsains. Cette horreur de la corruption fait partie de son orgueilleuse énergie et n'en est pas le moins beau côté.

VI

Le portrait, peint par lui-même, de Kipling militaire et impérialiste serait incomplet, si un trait, tout au moins, n'y marquait ses sentimens à l'égard de la Russie. Il les a exprimés dans un récit des plus saisissans, sinon des plus réels : *The Man who was;* et dès les premières lignes on découvre que le romancier n'est ici rien de moins qu'un agent provocateur, excitant le lion britannique contre son rival en Asie, l'aigle noir à deux têtes.

En tant qu'Oriental, dit-il, le Russe est charmant. C'est seulement quand il insiste pour être traité comme le plus oriental des Occidentaux, au lieu d'être le plus occidental des Orientaux, que l'anomalie de race devient extrêmement difficile à manier. L'hôte qui le reçoit ne sait jamais quel côté de sa nature il va montrer d'une minute à l'autre.

Suit le portrait plus que malveillant d'une manière d'espion qui paraît gagner son pain au service du Tsar, comme officier d'un régiment de Cosaques, et qui signe en même temps de noms très divers certaine correspondance dans un journal russe. Dirkovitch a le goût de parcourir les parties inexplorées de la terre et arrive dans l'Inde on ne sait d'où. C'est du reste un bel Oriental. Le gouvernement donne des ordres pour qu'on le traite avec politesse et pour qu'on lui montre tout ce qu'il peut désirer voir. S'exprimant en très mauvais anglais, en français plus mauvais encore (la haine emporte vraiment jusqu'à l'invraisemblance M. Rudyard Kipling), Dirkovitch continue de voyager d'une ville à l'autre jusqu'à ce qu'il atteigne la ville de Péchavêr, située à l'entrée de cette fente étroite qu'on dirait pratiquée d'un coup de sabre, la passe Khyber, où naguère Mulvaney et ceux de sa compagnie ont mis les Afghans en compote.

Sans aucun doute Dirkovitch est un officier, car il est chamarré de décorations, il sait causer, et, — ceci n'ajoute rien à ses mérites, — il a mis au désespoir le régiment du Tyrone noir, qui avait essayé en vain de le griser avec du whisky au miel, de l'eau-de-vie chaude, des liqueurs mêlées de toute espèce. Or, quand le Tyrone noir, exclusivement irlandais, renonce à entamer le sang-froid d'un étranger, cet étranger est certainement un être supérieur. Dirkovitch ne succomba qu'une fois et ce fut au champagne des hussards blancs, — champagne d'une marque inconnue, personne ne pouvant se procurer le pareil ; — sans parler d'une eau-de-vie célèbre achetée par un de leurs colonels peu après la bataille de Waterloo. Champagne et eau-de-vie, renforcés d'un porto presque aussi extraordinaire, furent placés à l'entière disposition de Dirkovitch lors d'un festin mémorable, et longtemps il y résista, longtemps il resta, malgré de surhumaines libations, aussi Européen que jamais. Les hussards blancs étaient pour lui « mes chers amis, » « mes glorieux camarades, » « mes frères ; » il s'épanchait avec eux, sur le splendide avenir qui attendait les efforts combinés de l'Angleterre et de la Russie, quand leurs territoires seraient rapprochés comme l'étaient déjà leurs cœurs et

que commencerait la grande mission de civiliser l'Asie centrale. Ceci, insinue malicieusement Kipling, n'avait pas le sens commun, parce que l'Asie ne sera pas civilisée d'après les méthodes occidentales; elle est trop vaste, elle est trop vieille, cette antique beauté s'est livrée à trop d'amans dont elle porte l'empreinte, elle ne goûtera jamais l'école du dimanche, elle n'apprendra jamais à voter, à moins que les bulletins ne soient des sabres. Dirkovitch savait cela, aussi bien que personne, mais il voulait se rendre agréable.

Il donnait quelques renseignemens, peu, très peu, sur sa *sotnia* de Cosaques, abandonnée à elle-même, apparemment, dans quelque désert inconnu. Il avait fait de rudes besognes en Asie centrale et s'était battu plus qu'il n'arrive d'ordinaire à son âge, mais il avait soin de ne jamais trahir sa supériorité, pas plus qu'il ne manquait l'occasion de louer les exercices, l'organisation et l'uniforme des hussards blancs de Sa Majesté.

De fait les hussards blancs sont un régiment sans pareil, que tout le monde admire, sauf quelques milliers d'individus, communément désignés sous le nom de Paythans qui habitent la frontière; ceux-ci les appellent volontiers fils du diable. Ces Afghans-là avaient naguère la mauvaise habitude de venir voler les carabines Henry-Martini, qui envoient une balle à mille yards dans le camp ennemi. Aussi faisait-on bonne garde, et les voleurs, quand on les empoignait, subissaient de la part des sentinelles des traitemens qui manquaient de douceur.

Sauf cet ennui, le régiment menait depuis quelque temps une vie très tranquille, se bornant au polo pour se désennuyer. Il eut même l'honneur de battre à ce jeu le corps de cavalerie légère des Lushkar, d'une force indiscutée jusque-là, et que commandait un officier indigène, rapide comme la flamme.

Un dîner fut donné pour célébrer l'événement. Les joueurs Lushkar y vinrent, et Dirkovitch, en grand uniforme d'officier cosaque, ample comme une robe de chambre, leur fut présenté. La grande salle du mess des hussards blancs est fort imposante avec son déploiement de belle argenterie, les drapeaux déchirés qui la décorent, la profusion de roses et de candélabres que supporte la longue table, les portraits d'officiers défunts qui se détachent sur les murs parmi de glorieux trophées de chasse. Les serviteurs indigènes tout en mousseline blanche, l'aigrette de leur régiment attachée au turban, se tiennent derrière leurs

maîtres, ceux-ci vêtus d'écarlate et d'or, tout hussards blancs qu'on les nomme, tandis que les Lushkar sont argent et crème. La conversation était des plus animées, la musique jouait entre chaque service. Puis il se fit un silence pour le premier toast obligatoire à la Reine. Et du bout de la table une voix répondit : — La Reine, Dieu la bénisse ! — les éperons s'entre-choquant, tandis que tous les hommes se levaient pour boire à Sa Majesté. C'est comme le sacrement du mess.

Aussitôt après entra l'officier indigène qui avait conduit, à la tête des Lushkar, la partie de polo. Il ne pouvait, bien entendu, manger ni boire avec des étrangers, mais il se présentait au dessert, superbe sous son turban bleu et argent. Tout le mess se leva joyeusement pour l'accueillir et il avança la poignée de son sabre vers le colonel en signe d'hommage, au milieu des cris de : *Rung ho! Hira Sing!*

Étant cadet d'une maison royale, il sut fort courtoisement répondre :

« Colonel Sahib, officiers du régiment, vous m'avez fait beaucoup d'honneur, je ne l'oublierai pas. Nous sommes venus de loin jouer contre vous. Nous avons été battus. Peut-être reviendrons-nous encore et nous jouerons de nouveau jusqu'à ce que nos chevaux n'aient plus de pieds. Voilà pour le sport. » — Il laissa retomber une main sur la garde de son sabre et regarda fixement Dirkovitch renversé dans sa chaise. — « Mais si, par la volonté de Dieu, survient un autre jeu qui n'est pas jeu de polo, soyez assuré, colonel Sahib et officiers, que nous le jouerons avec vous, côte à côte, quand ils amèneraient, — de nouveau son regard chercha le Russe, — cinquante chevaux contre un seul. »

Et, avec un *Rung ho* qui sonna comme une décharge de mousqueterie, le Ressaidar, fils d'un fils de roi, s'assit au milieu des acclamations.

Dirkovitch, cependant, s'absorbait dans l'eau-de-vie exquise. Soudain un coup de feu retentit, un bruit de lutte, un hurlement de douleur.

— Encore quelque vol de carabines ! dit l'adjudant.

Mais le prétendu voleur est amené par trois hommes qui le soutiennent, — car après l'avoir assommé aux trois quarts on a découvert qu'il est blanc et qu'il parle anglais, — nu-pieds, trempé de boue, hideux sous ses haillons. Il se met à sangloter et crie : — *My God!* d'un ton qui ne ressemble en rien à celui du

rôdeur afghan qu'il paraît être au premier coup d'œil. On pressent quelque chose de grave; tous ceux qui ne sont pas des hussards blancs se retirent par discrétion. Dirkovitch seul reste, ayant glissé ivre sous la table.

— Qui êtes-vous? demande le colonel. — Et le mystérieux vagabond sourit d'un sourire d'idiot. Cependant, il se traîne, malgré ses blessures, le long de la salle, regarde tout, paraît tout reconnaître, et même réclame d'un mot le portrait du vieux cheval pie, le cheval fantôme, qu'on a changé de place. Stupeur générale. Alors le colonel fait une suprême tentative. Il porte de nouveau le toast à la Reine. Sans hésiter, l'homme se lève tout droit et répond d'une voix affermie comme par miracle : — La Reine, Dieu la bénisse! — Puis, ayant bu, casse le pied de son verre.

Cela fixe une date, car c'était la mode, il y a longtemps, quand l'Impératrice des Indes était jeune, dans certains mess d'une haute élégance, de briser chaque fois le verre où l'on avait bu à la santé de Sa gracieuse Majesté.

Les exclamations, les questions se précipitent.

Au moment même, Dirkovitch, qui a été foulé aux pieds par mégarde, sort de son somme; il se redresse. Et l'inconnu tombe à genoux avec un cri d'épouvante. On ne peut souffrir que ce qui est peut-être le débris d'un hussard blanc se prosterne devant un Cosaque; vite, on le relève; et dans ce brusque mouvement la sordide draperie qui l'enveloppe se déchire; sur le buste nu apparaissent de noires cicatrices. Il n'y a qu'une arme qui fasse de ces blessures parallèles; ce n'est ni la canne ni le martinet; Dirkovitch a vu, il fronce le sourcil; son visage s'altère. Il pose, en russe, une question à laquelle l'homme répond dans la même langue, d'une voix défaillante et brisée.

— Que dit-il? demande le colonel.

— Il donne son numéro : quatre.

— Et qu'est-ce qu'un officier de la Reine peut avoir à faire avec un numéro?

Autour de la table circule un grognement sinistre.

— Que sais-je? Il s'est probablement évadé de... là-bas.

— Parlez-lui, il vous répondra.

Et, tout en revenant à l'eau-de-vie, Dirkovitch interroge ce malheureux, qui répond, ployé en deux par la peur.

Ah! ne pas comprendre! Quel supplice pour les hussards!

Quand ils n'auront rien de mieux à faire, ils iront à Pétersbourg apprendre le russe.

— Il ne peut compter les années, dit Dirkovitch faisant face au mess. Mais il dit que dans une guerre, où il servait avec ce glorieux régiment...

— Les listes ! qu'on apporte nos listes ! crient les officiers.

Ils parcourent du regard les grands parchemins jaunis, déroulés sur la table et, tandis qu'ils cherchent, Dirkovitch explique avec insouciance :

— Un accident, je suppose, qui eût été réparable, s'il eût adressé des excuses à notre colonel qu'il avait insulté. Il s'y refusa. On ne put donc l'échanger avec les autres prisonniers. Il fut envoyé... ailleurs. Il vient de là, de... Chepany... — L'homme frissonne à ce nom, — de Zhigansk, d'Irkoutsk. Je ne comprends pas qu'il soit parvenu à s'évader. Il prétend aussi avoir passé des années dans la forêt, mais combien d'années, il l'a oublié, cela et beaucoup d'autres choses. C'était un accident..., faute d'avoir adressé des excuses à notre colonel.

Et Dirkovitch exhale un soupir de regret.

Le respect des hussards pour les lois de l'hospitalité les empêche seul de manifester à l'égard du Russe des émotions d'une autre nature.

Les listes sont consultées. — Voilà : en 1854, — c'était avant Sébastopol, — le lieutenant Austin Lemmason, *disparu*. Quelle honte ! Trente années de sa vie effacées d'un coup ! Comment a-t-il fait pour revenir jusqu'ici ?

— Savez-vous qui vous êtes ? Savez-vous que vous êtes le lieutenant Lemmason des hussards blancs ?

— Mais, sans doute, répond-il sur le ton de la surprise.

La lumière qui a jailli de ses yeux s'éteint de nouveau. Un évadé de Sibérie peut bien se rappeler quelques faits élémentaires, le toast à la Reine, le portrait du vieux cheval ; il peut apparemment, comme le pigeon voyageur, retrouver son chemin, mais le reste lui échappe.

Excité maintenant par l'eau-de-vie, Dirkovitch juge à propos de faire un discours :

— Camarades, glorieux camarades, amis si hospitaliers, c'était un accident, un déplorable accident. — Il sourit doucement à la ronde. — Mais un accident sans importance après tout. Le Tsar ? bah ! je m'en soucie comme de ça ! Mais le Slave qui n'a rien fait

encore, le Slave, je crois en lui. Soixante-dix millions de gens qui n'ont encore rien fait, rien... Napoléon ne fut qu'un épisode...

Son ivresse monte, il frappe sur la table d'un coup de poing.

— Entendez-vous, vieux peuples que vous êtes? Nous n'avons encore rien accompli, toute notre œuvre est à faire et elle sera faite! — Désignant d'un geste impérieux la ruine humaine qui est devant lui : — Regardez-le. Il n'est pas beau à voir. Ce ne fut qu'un petit accident dont personne ne se souvient plus. Maintenant il est cela... Et vous serez comme lui, mes frères d'armes si braves, si fiers... Seulement vous, vous ne reviendrez jamais. Soixante-dix millions... Disparaissez, vieux peuples!...

Puis il s'endormit. On le laissa dormir; on avait à s'occuper du misérable qui était revenu et qui, trois jours après, fut porté en terre au son de la marche funèbre, suivi de tous les escadrons.

Dirkovitch partit par un train de nuit.

— Adieu, Dirkovitch, bon voyage!

— Au revoir, chers amis... Je reviendrai.

— Quand vous voudrez! Charmés de vous revoir!

Et les hussards blancs de fredonner à demi-voix un refrain d'opérette :

J'en suis fâché pour M. Barbe-Bleue, — Je suis désolé d'lui faire de la peine, — Mais quelle danse, quelle danse, je n'vous dis qu'ça, — Quand il reviendra!

L'homme qui fut n'est certainement pas le chef-d'œuvre de Kipling; cette note claire de simplicité, de sincérité qui vibre dans d'autres récits moins sensationnels, moins adroitement composés, en est à peu près absente; mais, en revanche, *The man who was* se recommande par une qualité secondaire: l'actualité. A l'heure où il importait d'exciter l'opinion contre une puissance rivale, ce conte que l'on peut qualifier, quant au fond, de fantastique, dut, étant donnée la popularité de l'auteur, agir plus puissamment sur l'imagination des masses que les discours des hommes politiques et les articles de journaux. C'est ainsi que Kipling sert l'impérialisme, en mettant à la portée de tous sous une forme dramatique et passionnée ce qui resterait sans lui l'affaire du petit nombre auquel s'adressent les législateurs, les historiens, les économistes. On sait quelle peut être la puissance d'une chanson. Les rudes conseils au *Jeune soldat anglais* sur un air de marche, ont répondu comme il convenait aux instincts terre à

terre des recrues à peine dégrossies (1); *la Veuve de Windsor* les a pénétrés de l'orgueil qui convient aux enfans de cette veuve à couronne d'or, possédant la moitié de la création :

For the Kings must come down an'the Emperors frown — When the Widow at Windsor says « Stop ! »

Voilà pour la chanson, et pour ce qui est du conte, croyez-vous que les lecteurs de *l'Homme qui fut*, même les plus ignorans de la question russe, ceux-là surtout peut-être, ne se soient pas sentis pénétrés contre le pays barbare qui envoie ses prisonniers de guerre en Sibérie, d'une colère égale à celle des hussards blancs? Ce n'est pas une de ces satires déguisées comme celle qui, prétend-on, vise les Français dans la description du peuple singe (*Livre de la Jungle*). C'est un cartel directement lancé. Libre à nous de ne pas nous reconnaître dans les citoyens éhontés de cette république des hautes branches, vaniteux, bavards, obscènes : qui n'ont point de chef et point de lois; qui mentent effrontément, ne pensent qu'à s'amuser et à produire de l'effet, empruntant leurs idées aux autres, encore qu'incapables de suivre ces idées, toujours prêts à faire de grandes choses, quitte à se laisser distraire par la chute d'une noix et à se consoler de l'éloignement des autres bêtes par la conviction qu'ils sont le peuple le plus admirable de la terre, et que, ce qu'ils pensent aujourd'hui, le reste de la jungle le pensera demain. Somme toute, il n'y a rien là de spécialement français ; autant reconnaître la nation anglaise dans le tigre dévorant que les loups, peuple libre, tiennent en échec d'une façon si humiliante pour lui ; ne cherchons pas de personnalités dans cette fabuleuse épopée. Mais la Russie se trouve désignée très clairement, hors de toute légende; aussi est-elle en train de riposter de la meilleure manière, par la chose faite, qui seule s'impose au respect de Kipling.

VII

Durant l'année qui vient de s'écouler les livres de l'oracle et de l'inspirateur de la guerre se sont vendus plus que ceux d'aucun

(1) *Now, all you recruities what's drafted to-day, — You shut up your rag-box an' ark to my lay, — An' I'll sing you a soldier as far as I may : — A soldier what's fit for a soldier, — Fit, fit, fit for a soldier, Fit, fit, fit for a soldier, — Fit, fit, fit for a soldier, — So-oldier of the Queen !*

autre écrivain : 400000 exemplaires de l'édition américaine seulement. C'est fort beau, mais ce genre de gloire nous paraît suspendu au plus ou moins de succès des armes anglaises. A mesure que celles-ci essuyaient leurs premiers revers, quelques clameurs discordantes commencèrent à se mêler au concert d'éloges si longtemps unanime. Le signal fut donné par l'Amérique. Une excellente Revue, d'un caractère religieux à la fois très indépendant et très austère, *the Outlook*, s'ouvrit à des réflexions assez vives sur la politique anglaise et les théories de Kipling tout ensemble. De quel droit ce païen, ce pirate se pose-t-il en directeur de consciences, en compositeur de chants sacrés? Jamais il n'a donné aucuns gages qui soient de nature à garantir que ses hymnes s'adressent au Dieu de justice. Quoi! un admirateur de Cecil Rhodes, auquel il permet, on le sait, de se passer de morale sous prétexte qu'il construit un empire! Faut-il donc conclure qu'un empire ne peut être fondé par d'honnêtes gens? Les armes de M. Rhodes, nul n'en doute, sont les mêmes dont se servit Jameson; sa duplicité n'a d'égale que son scepticisme; il croit que tout homme est à vendre, il est l'administrateur d'un fonds de corruption et d'iniquité. Son Dieu, s'il en a un, ressemble beaucoup à tous les diables réunis : orgueil de l'empire, soif de l'or, convoitise du territoire. Cette question du Dieu de MM. Rhodes et Kipling a son importance, parce que l'Angleterre et l'Amérique sont aujourd'hui en grand péril de l'adorer.

Du moins y a-t-il, on le voit, des protestations isolées. En Angleterre même, un article véhément jusqu'à l'injustice, car il s'attaquait au talent, quand seules les tendances peuvent être incriminées, a paru dans une grande revue de Londres, la *Contemporary*. L'auteur, M. Robert Buchanan, s'indigne contre l'énorme succès de *Ballads of the Barrack room* qui nous fait toucher, sous prétexte de suivre le soldat dans ses peines et dans ses plaisirs, les côtés les plus vils et les plus grossiers du mercenaire anglais. Il n'admet pas qu'une inspiration prétendue poétique qui s'est attardée dans les cabarets, s'envole tout à coup jusqu'au firmament sur le ton d'un lyrisme de circonstance; il refuse d'admirer la *Recessional Hymn*; il attaque en Rudyard Kipling l'accusateur sans pitié du patriotisme irlandais (lire la cruelle ballade intitulée *Cleared*), et le contempteur de la solidarité humaine, tournée en ridicule dans *An imperial transcript*. Comment le champion d'un féroce égoïsme aurait-il le droit d'invoquer

l'Éternel? M. Kipling n'a qu'à bénir sa bonne étoile qui l'a fait naître au moment favorable pour devenir l'interprète des aspirations les moins hautes du militarisme.

Notez que ce violent réquisitoire contre l'esprit de cupidité, de vaine gloire, d'indifférence aux droits des autres, apparemment incarnées chez le « poète de l'Empire » est l'œuvre d'un loyal sujet de Victoria Impératrice, professant le plus profond respect pour la Fédération de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Le gant a été aussitôt relevé, il est vrai, dans la *Contemporary Review* elle-même, par sir Walter Besant, avec une chaleur non moins égale et, les innombrables amis de Kipling jugent, cela va sans dire, qu'il ne lui manquait que l'auréole de la persécution, qu'il ne perdra rien, tout au contraire, à être calomnié. Le fait est qu'il reçoit sa large part des reproches si justement adressés à l'Angleterre. C'est sa punition pour s'être écarté des voies de la littérature pure et simple.

Nous le répétons : de la victoire finale de l'Angleterre, dans une lutte qui ne fait peut-être que commencer, dépendra beaucoup la popularité future des théories de Kipling sur l'armée, la marine, la guerre, l'éducation des hommes, l'extension coloniale, l'intéressant problème du gouvernement de races différentes réunies sur un même sol. Mais, quoi qu'il arrive, il lui restera d'être un écrivain, vraiment original et moderne entre tous, qui a su saisir l'élément de beauté de notre vie pratique, transformer en musique le sifflement même de la vapeur. Il a créé un genre en tirant des effets merveilleux du contraste des vieilles civilisations asiatiques avec la civilisation hybride au milieu de laquelle s'est passée sa jeunesse impressionnable et attentive. Comme Mowgli, Kipling possède tous les secrets de la jungle; par jungle il faut entendre ici l'Empire énorme et ses rouages innombrables. Nous en avons considéré un seul, l'armée, et avec le sentiment, — nous l'avouons, au risque de rappeler les vantards du peuple singe, — avec le sentiment profond de notre supériorité. Le rôle avoué de l'impérialisme anglais, qui est d'exercer un contrôle de police sur le monde entier, les préoccupations commerciales que Kipling a si bien traduites en mettant dans la bouche du soldat ces mots caractéristiques de marchandise et de boutique :

Hands off the sons of the Widow, — Hands off the goods in 'er shop!

le genre de probité du mercenaire donnant son sang en échange d'une large paye et d'une substantielle ration, l'hésitation des jeunes gens d'avenir devant la carrière militaire (1), ce que nous savons enfin du peu de considération, en temps de paix, des honnêtes gens pour l'habit rouge, tout cela nous reporte aux beaux élans désintéressés de furie française, aux chevaleresques instincts que rien ne peut complètement étouffer chez nous, à ce don quichottisme du passé qui nous inspira telles guerres dont tous ont profité, sauf nous-mêmes, à la prépondérance enfin, dans nos carrières militaires, la plus humble comme la plus haute, de la vocation, du dévouement, en un mot de l'honneur.

Métier de dupe sans doute ! Mais quand on aura supprimé de la vie les choses surhumaines, elle ne vaudra guère la peine d'être vécue. La dette payée par tous à la patrie, sans aucun gain matériel pour personne, l'impôt du sang accepté par les riches comme par les pauvres, sans exception possible, voilà ce qui manque à l'organisation de l'armée anglaise, dont le mot d'ordre se résume à ceci : servir, un mot qui ne peut avoir de grandeur qu'à la condition que le service n'entraîne pas de profits. L'implacable service anglais commence à la mule qui porte docilement le numéro de sa batterie; au cheval, arrivé sauvage d'Australie et dompté pour faire un cheval de troupe; au chameau, chargé des bagages du corps indigène; à l'éléphant, réduit à traîner les lourdes pièces d'artillerie; aux bœufs énormes qui le remplacent quand, dans sa sagesse, il refuse d'aborder le feu de trop près ; et lorsque Kipling, qui comprend le langage des bêtes, nous transcrit les propos qu'elles tiennent, nous voyons bien que le devoir d'obéir a pour elles exactement le même sens que pour les hommes qui les conduisent. Ceux-ci obéissent au sergent, qui obéit au lieutenant, le lieutenant au capitaine, le capitaine au major, le major au colonel, le colonel au brigadier, le brigadier au général, le général au vice-roi, serviteur de la Reine comme tous les autres (*Servants of the Queen*). Et le fonctionnement de cette machine considérable émerveille un émir de l'Afghanistan, peu habitué à l'ordre en aucun genre ; aussi l'invite-t-on à venir, lui aussi, pour son bien, recevoir les ordres du vice-roi. Mais nous ne voyons rien dans tout cela qui soit de nature à inspirer la verve émue

(1) Hésitation qu'exprimait dernièrement en ces termes un grand journal anglais : « Le monde s'offrant à eux comme une huitre à déguster, ils jugent que le sabre n'est pas la meilleure arme pour l'ouvrir. »

d'un Raffet, d'un Charlet, d'un Béranger, rien qui puisse être comparé à *Servitude et Grandeur militaires* comme les comprit un Vigny, comme notre armée les comprend encore. Cette peinture des mœurs brutales d'une soldatesque coloniale qui a pour patrie « la moitié de la terre, » ce qui doit rendre très vague sa notion du patriotisme, est au fond triste et amère. Il vous en reste l'horreur de ces guerres lointaines entreprises sous des prétextes hypocrites qui recouvrent le goût effréné de la domination et du lucre.

Une leçon se dégage de la lecture que nous venons de faire. Gardons l'enthousiasme traditionnel pour nos soldats. Ne nous exposons pas à ce qu'un poète de chez nous ait à chanter un jour la chanson de *Tommy*, ce Tom Atkins injurié par les gens respectables tant qu'ils n'ont pas besoin de lui, puis porté en triomphe par ces mêmes gens lorsqu'il marche au feu pour le plus grand repos des bourgeois.

O it's Tommy this and Tommy that, an' Tommy go away;
But it's thank you, mister Atkins, when the band begins to play.

Il est vrai que chez nous, Dieu merci, le soldat c'est la France tout entière, et que cette raison doit suffire pour qu'on le respecte et qu'on l'aime.

TH. BENTZON.

LA PETITE DERNIÈRE

QUATRIÈME PARTIE (1)

XII

L'omnibus du chemin de fer, qui fait le service de la station de Massy à Verrières, venait de déposer Mme Desjoberts au milieu d'un carrefour situé à mi-côte, et où se croisent deux routes ombragées de peupliers de la Caroline.

— Suis-je loin de La Vignée? demanda la jeune femme au conducteur.

— Non, madame, vous n'avez qu'à longer ce mur, à main droite; la première grille que vous verrez est celle de La Vignée.

Tonia ouvrit son ombrelle, car le soleil des premiers jours d'octobre dardait encore de brûlans rayons à travers les feuillées jaunies des peupliers. Vêtue d'une claire robe de demi-saison, chaussée de bottines jaunes, elle suivait d'un pas léger la contre-allée herbeuse, parallèle au mur de clôture ; au bout de quelques minutes, elle atteignait une grille en fer forgé, au delà de laquelle une oblique allée s'enfonçait entre des massifs d'arbres déjà nuancés par l'automne. Sur l'un des deux jambages surmontés de vases de fonte, une plaque de marbre gris encastrée dans la pierre et portant, gravé en lettres roses : « La Vignée, » rassura complètement Mme Desjoberts. Elle se trouvait rendue à destination, et c'était bien là qu'habitaient les nouveaux mariés : Tanguy Le Dantec et Paulette.

Le mariage avait été célébré quinze jours auparavant à Saint-

(1) Voyez la *Revue* des 15 février, 1er et 15 mars.

Sulpice. Bien que le commandant eût désiré que la cérémonie gardât un caractère d'intimité, Mme Pontal avait lancé un grand nombre d'invitations, et la nef était aux trois quarts pleine. Du côté de Le Dantec, on ne comptait guère que quelques anciens camarades; l'un de ses témoins était ce chef à l'Instruction publique, dont l'influence pouvait hâter la nomination du gendre des Pontal, et que Tanguy avait eu l'attention de donner pour cavalier à la séduisante Mme Desjoberts. Le ban et l'arrière-ban des collègues de l'Université et de leurs femmes, un notable choix de confrères et de consœurs appartenant au groupe féministe, formaient la majeure partie de l'assistance. Lucile était l'unique demoiselle d'honneur; grâce à une habile manœuvre, elle avait obtenu que Jacques Salbris serait invité à la noce et figurerait avec elle dans le cortège. Adroitement circonvenue, Mme Pontal s'était résignée à cet arrangement, d'abord parce que le nom bien connu du peintre produirait son effet dans les notes adressées aux journaux, puis parce qu'elle espérait qu'un mariage pourrait s'ensuivre. Salbris ne lui plaisait que médiocrement, mais, après la compromettante escapade de Douarnenez, Lucile, à son avis, devrait s'estimer heureuse si l'artiste voulait bien tout réparer en l'épousant. La jeune fille apparut donc au bras de Salbris et quêta avec lui, ce qui prêta aux commentaires peu charitables du monde universitaire, et ce qui permit à Jacques de raconter à Rivoalen tous les détails de la cérémonie. « Le sacrifice est consommé, lui écrivait-il ; « la petite dernière » a comparu à l'autel d'hyménée, la main dans la main du vieux Le Dantec, et lui a promis d'être la chair de sa chair, la compagne des bons et des mauvais jours. Entre nous, je crois que les journées ennuyeuses surpasseront en nombre les journées de félicité. La pauvre petite semblait en être convaincue et avait plus envie de pleurer que de rire. Le commandant était grave et inquiet. J'ai idée qu'en son par-dedans, il se remémorait la consultation donnée par Pantagruel à Panurge, et les multiples hésitations de ce dernier. Quant à Paulette, elle baissait sa tête résignée et frissonnait sous ses voiles de tulle. Très charmante, au demeurant, dans sa robe blanche à traîne et sa blanche coiffure de fleurs de jasmin... Mais plus adorable, plus grisante et plus désirable encore était Lucile... Quelle étrange fille ! Avec ses airs de vierge et ses audaces d'imagination, elle a des façons d'aimer extraordinairement capiteuses... C'est du gingembre écrasé dans

de la neige... Pendant la bénédiction nuptiale, nous n'avons pas perdu notre temps ; nous avons combiné un moyen de nous voir souvent, qui sauvera les apparences, et qui sera délicieux... »

Dès le soir du mariage, Tanguy Le Dantec avait emmené Paulette dans la maison de campagne choisie et arrangée pour elle avec une ingénieuse sollicitude. Le commandant avait eu la main heureuse, et la maison était un vrai nid d'amoureux. Bâtie à la fin du XVIIIe siècle et confortablement meublée, adossée au bois de Verrières, entourée de pelouses et de massifs de fleurs, La Vignée ouvrait ses fenêtres sur un calme horizon de prairies, de champs de blé et de forêts onduleuses. La Bièvre coulait lentement au fond de la vallée sous un couvert de platanes, et, sur la gauche, par-dessus les toits roses et les parcs d'Antony, on apercevait à travers les arches de l'aqueduc d'Arcueil le grand espace bleuâtre, où Paris invisible se voilait d'un rideau de brume. Dans cette lumière automnale, sous ce ciel léger d'un bleu doux, la propriété, dès l'entrée, donnait une impression de paix joyeuse et de bien-être. Lorsque, à un détour de l'oblique allée, Tonia Desjoberts embrassa d'un coup d'œil les pelouses semées de groupes d'arbres, fleuries de géraniums rouges, la maison tapissée de jasmins de Virginie et de rosiers grimpans, avec un élégant corps de logis dressant sa toiture d'ardoise entre deux ailes plus basses, surmontées de terrasses à l'italienne, elle ne put réprimer un mouvement d'envie, en songeant que cette confortable demeure était le lot de Paulette et non le sien.

Un domestique, averti par le coup de cloche du concierge, était venu au-devant d'elle et la conduisait vers l'une des ailes, où un cèdre étendait ses ramures horizontales. Sous cette ombre, les deux nouveaux mariés étaient assis et lisaient des journaux.

— Tiens, c'est Tonia ! dit « la petite dernière » avec un empressement médiocre, tandis que Le Dantec se levait courtoisement et offrait un fauteuil d'osier à la visiteuse.

S'il est vrai que l'on se sent parfois vieillir dans la compagnie des gens âgés, en revanche le contact de la jeunesse opère sur certaines natures une sorte de reverdissement. Le commandant parut rajeuni à Mme Desjoberts. Son teint s'était éclairci ; sa taille svelte, bien prise dans un veston de cheviote bleue, s'était assouplie ; sa démarche avait une plus alerte désinvolture. Quant à Paulette, elle conservait toujours son naturel prime-sautier, mais

son visage s'était imprégné d'une mélancolie qui n'échappa point à l'examen de sa sœur aînée.

— Pardonnez-moi, expliqua Tonia en souriant, d'arriver comme une intruse dans le plein de votre lune de miel ; je tenais à remercier M. Le Dantec de son aimable intervention en faveur de mon mari... Grâce à vous, commandant, Desjoberts est enfin nommé à Paris, et je ne saurais vous exprimer trop chaleureusement toute notre reconnaissance.

— Oh ! répondit poliment Tanguy, je n'y suis pour rien, moi ; mon ami, le chef du secrétariat a, il est vrai, hâté la nomination... ; mais je suis persuadé que M. Desjoberts doit surtout son avancement à son propre mérite.

— Peut-être, murmura Tonia, avec un rien d'ironie, mais, en pareil cas, les protections font tout de même beaucoup... Et devinez où on l'a casé ?... Tout près d'ici, au lycée Lakanal, où il occupera la chaire de troisième... Naturellement, nous nous installerons à proximité du lycée, de sorte que nous vivrons presque dans votre voisinage... N'est-ce pas une surprise charmante ?

Paulette ne paraissait nullement charmée de la surprise. Tonia lui était peu sympathique, et elle prévoyait de trop fréquentes et indiscrètes visites du couple Desjoberts. L'annonce de la collocation de son beau-frère au lycée Lakanal lui était plutôt désagréable, et le silence par lequel elle accueillit cette communication jeta un froid. Pour rompre la glace, Le Dantec dit à Tonia :

— Puisque nous vous tenons, vous n'échapperez pas au tour du propriétaire. Pendant qu'on nous préparera des rafraîchissemens, nous allons vous montrer notre domaine...

On promena donc Mme Desjoberts à travers toutes les pièces de la maison. Elle visita le salon communiquant de plain-pied avec une serre remplie de plantes vertes, parmi lesquelles des orchidées épanouissaient leurs fleurs aux formes bizarres, aux violentes colorations ; elle dut admirer la lumineuse salle à manger, décorée à l'anglaise ; le large escalier à rampe de chêne conduisant au premier étage ; les chambres à coucher tendues de toile de Jouy et meublées dans le style Louis XVI ; le cabinet de travail et la bibliothèque du commandant.

Tanguy lui expliqua que tout l'appartement était chauffé par un calorifère, ce qui permettait d'y vivre aussi confortablement en hiver qu'en été. Tonia, à la vue de ce luxe à la fois simple et élégant, faisait mentalement d'amers retours sur la mesquine instal-

lation de la maison qu'elle venait de louer à Sceaux, sur le meuble usé et fané de son salon tapissé d'un papier à vingt sous le rouleau. Et quand, pour achever, on lui eut fait longer les allées sablées du jardin fleuriste où des roses d'automne jetaient leur dernier éclat, contourner les pelouses qu'arrosait une source d'eau vive et qu'embaumaient des massifs d'héliotropes, le sentiment de jalousie qui lui aigrissait le cœur eut grand'peine à ne pas chasser de ses lèvres son éternel sourire.

On revint sous le cèdre, où la femme de chambre avait servi du thé, des gâteaux et des vins de liqueur. Un verre de vin de Chypre, que Mme Desjoberts sirota lentement, réussit néanmoins à ramener sur son visage une apparente sérénité.

— Tous mes complimens, ma chère, dit-elle à Paulette d'un ton moitié miel et moitié vinaigre, tu nages dans le bonheur comme en pleine eau... Quand tu viendras chez moi, tu seras tristement dépaysée... T'ai-je dit que j'avais loué à Sceaux une petite maison avec un jardinet ?... Ah ! dame, c'est bien modeste à côté de tes splendeurs ; néanmoins, je crois que je m'y plairai... J'aime ce coin de la banlieue de Paris, et il paraît que je ne suis pas la seule... Une de nos connaissances de Morgat, Jacques Salbris, va devenir aussi ton voisin... Il s'est arrangé un atelier à Verrières afin d'y faire des études de plein air. J'ai appris la chose par son ami Rivoalen, que j'ai rencontré l'autre jour, à la station de Port-Royal... Tu te souviens, chérie, de M. Rivoalen?

— Mais... oui, murmura péniblement Paulette, qui sentit avec effroi une rougeur lui monter aux joues.

— Rivoalen ? reprit Le Dantec, naturellement, elle se le rappelle... N'était-il pas un de nos voisins de la table d'hôte ?

— Oui, répliqua perfidement Tonia, il se montrait fort galant avec nous, et surtout très empressé auprès de Paulette...

— Ah ! remarqua le commandant, dont le front se rembrunit.

Paulette, troublée, cherchait un moyen de changer la conversation et ne trouvait rien. Il y eut de nouveau un silence gênant, que Tonia rompit elle-même en se levant:

— J'attends demain M. Desjoberts... Dès que nous en aurons fini avec notre emménagement, il viendra vous voir, commandant, et vous exprimer lui-même toute sa gratitude.

— Dites-lui, s'écria Le Dantec, de s'arranger pour rester à dîner et de vous amener avec lui... Ce sera la meilleure façon de nous remercier.

— Vous êtes trop bon!... repartit Tonia avec un radieux sourire, nous serons enchantés d'accepter votre invitation... Mais j'ai assez abusé de vous; d'ailleurs, je suis talonnée par l'heure du train... Au revoir, et merci mille fois !...

Tanguy et Paulette la reconduisirent jusqu'à l'extrémité de l'avenue; mais, tandis que Le Dantec échangeait quelques mots avec la concierge, « la petite dernière » se glissa dehors et accompagna son aînée sur la route. Quand elles eurent marché silencieusement pendant deux ou trois minutes, Paulette s'arrêta brusquement et, regardant Tonia droit dans les yeux :

— Tu sais, déclara-t-elle d'une voix sourde, c'est assez laid, ce que tu viens de faire, en parlant de M. Rivoalen devant le commandant...

— Mon Dieu, répliqua suavement Mme Desjoberts, comme tu prends tout de travers!... Je ne supposais pas que le seul nom de Rivoalen te produirait une pareille émotion !...

— Eh bien! ne t'avise pas de récidiver, tu entends!... Sinon, je te fermerai ma porte... Te voilà prévenue, maintenant, bonjour!...

Elle lui tourna vivement le dos et regagna La Vignée, mais, quand elle eut franchi la porte d'entrée, elle ne trouva plus Tanguy Le Dantec. Sans attendre Paulette, il avait rebroussé chemin, et en arrivant à la maison, la jeune femme apprit qu'il s'était retiré dans son cabinet de travail. Elle s'imagina que la maligne allusion de Tonia avait motivé cette brusque disparition, et n'osa pas aller le troubler dans sa retraite. Elle se promena solitairement autour des pelouses en maudissant la visite malencontreuse de Mme Desjoberts. Le coup certainement prémédité par sa sœur aînée avait réussi à inquiéter le commandant, et de plus il évoquait dans l'esprit de Paulette cette image de Rivoalen qu'elle s'était si scrupuleusement efforcée d'oublier. Maintenant elle le revoyait tel qu'elle l'avait connu à Morgat, — spirituel, ironique et tendre, doué de ce charme à la séduction duquel on ne pouvait résister. Elle se disait qu'il était de retour à Paris, qu'elle était exposée à le rencontrer un jour, et elle s'effrayait de découvrir en elle la persistance des liens mystérieux qui l'attachaient encore à Hervé. Elle se souvenait d'avoir promis à Le Dantec de se conduire toujours de façon à n'avoir rien à se reprocher, et elle tremblait déjà de n'être pas assez forte pour tenir loyalement sa promesse...

En octobre, le jour tombe vite. Bientôt le crépuscule velouta

les contours des collines, un fin brouillard s'éleva au-dessus du cours de la Bièvre, quelques étoiles clignotèrent dans le ciel, et l'on sonna le dîner.

Contrairement à ce qu'elle avait redouté, Paulette, en entrant dans la salle à manger, fut accueillie par la même robuste poignée de main et le même affectueux baiser sur le front. Le commandant s'assit en face d'elle et causa avec son affabilité coutumière. Sous la blonde clarté des lampes, ses yeux bleus gardaient la même expression de tendresse confiante; ses lèvres, le même sourire mélancolique. Ils s'entretinrent quiétement de menus détails domestiques : — la récolte des fruits du verger, les plantations de chysanthèmes destinés à remplacer les pétunias des massifs pendant les derniers beaux jours de l'arrière-saison, les embellissemens projetés pour le printemps prochain. La conversation demeurait un peu terre à terre ; Tanguy Le Dantec n'était pas lyrique ; « il manquait d'envolée, » comme eût dit Mme Pontal; mais il y avait dans ses moindres paroles une si cordiale bonté, une si active sollicitude pour le bien-être de sa jeune femme, une si juvénile et amusante vivacité, que Paulette, touchée et reconnaissante, s'intéressait aux moindres explications et ne trouvait jamais longues les heures passées en sa compagnie.

Après le dîner, il alluma un cigare ; elle s'emmitoufla dans un collet de fourrure, et ils se promenèrent devant la façade, en regardant les mouvantes lumières qui trouaient l'obscurité et apparaissaient entre les arbres dans la direction du village. Le silence qui enveloppait la campagne assoupie les gagnait peu à peu, et ils n'échangeaient plus, de loin en loin, que de brèves remarques sur la douceur extraordinaire de la soirée et sur la grande paix nocturne, à peine interrompue par le passage des trains qui filaient rapidement dans le fond de la vallée. Quand vint le moment de rentrer, le commandant saisit les deux mains de « la petite dernière » et, cherchant à bien voir ses yeux qui brillaient dans l'ombre :

— Eh bien ! Paulette, murmura-t-il, commencez-vous à vous habituer à votre nouvelle vie ?

— Je serais fièrement ingrate si je ne m'y habituais, répliqua-t-elle en riant, je n'ai jamais été gâtée et choyée comme je le suis.

— J'ai si grand'peur que vous ne vous ennuyiez... Parfois je me reproche de vous avoir condamnée à cette solitude...

— Elle me plaît, déclara-t-elle, j'abomine les visites et les visiteurs, et je ne suis jamais si contente que lorsque, après les corvées parisiennes, je me retrouve chez nous, et rien que nous deux...

Elle était sincère. La vie campagnarde s'accordait avec son caractère prime-sautier, ses goûts pour tout ce qui était naturel et simple; avec ses façons de vivre et de parler un peu à l'étourdie, sans être obligée de mesurer à chaque instant la portée de ses actes ou de ses paroles. Ses appréhensions de nouvelle mariée se dissipaient insensiblement, grâce au soin que Le Dantec prenait de ne point effaroucher cette âme d'enfant, peu préparée à une union aussi étrangement disproportionnée. Il apportait une réserve tellement délicate dans l'expression de sa tendresse, une attention si discrète à ménager la sensibilité de cette jeune plante, à en savourer le parfum sans froisser la fleur, qu'il parvenait à rendre Paulette aussi heureuse qu'elle pouvait l'être après le brusque dénouement de son bref roman d'amour. Dans les premiers jours, craignant pour elle la monotonie de la campagne, il avait voulu la conduire chez les Pontal et la mener au théâtre. Paulette connaissait trop bien sa mère et ses sœurs pour trouver du charme à leur société. Son père seul l'intéressait, et elle préférait se donner le plaisir d'attirer M. Pontal à La Vignée. Il y venait du samedi au lundi, et croyait être agréable à l'ancien officier de marine en dissertant à satiété sur la flotte de Salamine ou la bataille navale d'Actium. — Quant au théâtre, le commandant et sa jeune femme y étaient allés une seule fois, pour entendre *Hernani* à la Comédie-Française. Le jeu des acteurs les enchanta d'abord, et ils suivirent les péripéties du drame avec émotion; mais quand, au troisième acte, don Ruy Gomez, exhalant devant doña Sol sa douleur de vieillir, s'écria:

Quand passe un jeune pâtre, — oui, c'en est là, — souvent,
Tandis que nous allons, lui chantant, moi rêvant...
. . . . . .
Oh! que je donnerais mes blés et mes forêts,
Et les vastes troupeaux qui tondent mes collines,
. . . . . .
. . . . . .
Pour sa chaumière neuve et pour son jeune front!
Car ses cheveux sont noirs, car son œil reluit comme
Le tien; tu peux le voir et dire: « Ce jeune homme! »
Et puis penser à moi qui suis vieux...

Paulette vit le visage de Tanguy s'assombrir; ses yeux se

fixer sur elle tristement ; elle se sentit gênée, déclara que la chaleur la fatiguait, et demanda à partir sans attendre la fin. Ce fut le seul essai qu'ils firent des plaisirs parisiens.

Aux courses dans Paris, où elle était exposée à de fâcheuses rencontres, elle préférait les promenades dans la campagne. L'arrière-saison se montrait clémente et exceptionnellement belle. Le Dantec et Paulette, tous deux bons marcheurs, profitaient de ces jours de grâce pour explorer la vallée de la Bièvre et le Buisson de Verrières.

Un après-midi, ils quittèrent la maison aussitôt après le déjeuner et se mirent à gravir la pente à laquelle s'adossaient les clôtures de La Vignée. Dans un ciel bleu, velouté d'une fine brume, le soleil enveloppait de caresses les prairies semées de colchiques et les frondaisons fauves ou rougissantes des taillis. Les chênes demeuraient verdoyans, mais les châtaigniers étalaient déjà toute la gamme des jaunes : l'orange, le safran, l'ocre, le vieil or. L'atmosphère elle-même, imprégnée du reflet de ces blondes couleurs, semblait rouler de l'or fluide.

Ce beau temps donnait un regain de verdeur au commandant Le Dantec. Paulette s'étonnait de la vivacité, de l'élasticité avec laquelle il escaladait les raidillons et sautait par-dessus les fossés. Elle admirait combien son corps était resté souple, ses jarrets solides, sa tournure jeune. Vu de dos, tandis qu'il se glissait agilement parmi les cépées, dans le clair-obscur des sous-bois, il ne paraissait certes point avoir dépassé la quarantaine. Tanguy réfléchit tout à coup que la grimpée devait être pénible même pour des jambes de dix-neuf ans ; il se retourna, redescendit, et offrit la main à Paulette, en s'excusant de ne lui être pas venu en aide plus tôt. Il avait cette grâce chevaleresque des hommes bien élevés d'autrefois, qui plaît aux femmes, quel que soit leur âge, parce qu'elles devinent dans ceux qui en sont doués des adorateurs fervens et respectueux de leur sexe. Paulette s'appuya avec confiance sur cette main tendue, et ils atteignirent le sommet de la colline, où « la petite dernière » s'arrêta un instant, un peu essoufflée, les joues roses, les lèvres souriantes et les yeux brillans. Dans la tiède paix des bois ensoleillés, de menus bruits épars s'harmonisaient mollement avec le ciel vaporeux, les arbres roussis et les champs où brûlaient des feux d'herbes sèches.

La fuite des heures brèves et lumineuses ; les feuillages opulemment nuancés, que le moindre souffle détachait de la branche ;

les fleurs violettes déjà marcescentes à travers lesquelles cheminait à son côté cette enfant rose et gaie, image de la jeunesse épanouie, formaient un contraste si mélancoliquement suggestif que Le Dantec en fut sérieusement touché. La sensation de reverdissement qui l'avait un moment entraîné fit place à une grave rêverie; il redevint pensif et taciturne. Au tournant d'un sentier, entre deux épais massifs d'arbres rouillés, une trouée s'évasant tout à coup laissait apercevoir un large et magnifique horizon, au fond duquel la lointaine perspective de Paris couché au revers des collines s'allongeait sous une oblique flambée de soleil. Dans le poudroiement des rayons empourprés, on distinguait, émergeant comme d'une mer rutilante, le dôme pointu des Invalides, les tours du Trocadéro et les énormes constructions du Sacré-Cœur de Montmartre; tout le reste flottait indistinct dans une buée vermeille. Ils restèrent tous deux en contemplation devant la grande ville, apparue soudain comme une féerie au sortir de la profonde paix de la forêt.

— Est-ce beau? s'écria Paulette en se retournant vers Tanguy... Elle vit qu'il hochait tristement la tête, s'inquiéta et murmura :

— N'êtes-vous pas de mon avis?

— Oui, répondit-il, c'est merveilleux, et vous allez vous moquer de moi quand je vous dirai pourquoi ce spectacle qui vous enthousiasme me remplit de mélancolie... Je songe involontairement combien de fois et en combien de pays divers j'ai déjà vu surgir ainsi ces apparitions de villes lointaines, à la vaporeuse lumière du soleil couchant! C'étaient tantôt des cités italiennes étendues parmi les oliviers et les pins parasols; tantôt d'étranges villes de l'Extrême-Orient, sortant toutes roses du milieu de l'eau et dressant dans le ciel rougi leurs minarets et leurs coupoles; et tantôt de petites bourgades de province étagées au long de modestes coteaux de vignes... Toutes avaient cette nouveauté, ce mystère, ce plaisant décor que donne la magie du soleil déclinant dans les brumes du soir... Tous ces souvenirs de villes entrevues au hasard des voyages marquent pour moi autant d'étapes nombreuses et me disent clairement quel long chemin j'ai déjà parcouru...

Et il pensait aussi, mais il se gardait bien d'ajouter: « J'ai laissé très loin en arrière les jours de jeunesse et les jours de maturité; l'heure est passée des espoirs et des surprises. Je sais

bien que mon cœur est resté jeune, mais la belle avance, si personne ne daigne s'en soucier ! J'ai cruellement conscience que je ne compte plus, et qu'ayant donné si peu d'heures à l'amour, je serais ridicule en en réclamant maintenant ma part. Même la femme qui s'attacherait à moi ne le ferait que par une sorte de généreuse pitié. Et quelle misère de ne devoir qu'à une compassion résignée un faux-semblant d'amour, quand on voudrait répandre des trésors de tendresse aux pieds de celle dont on s'est épris trop tard !... »

Ils s'étaient remis à marcher silencieusement. Un musical éclat de rire leur fit relever la tête. A cent pas d'eux, dans une allée transversale, jonchée de feuilles tombantes, deux amoureux, bras dessus bras dessous, cheminaient gaiement. On ne les apercevait que de dos, mais on les devinait jeunes et charmans. Le garçon, brun, leste et bien découplé, se penchait vers le visage de la jeune femme, svelte, élancée, à la démarche câlinement onduleuse. Serrés l'un contre l'autre, ils semblaient ne rien voir qu'eux-mêmes et foulaient d'un pas ralenti le tapis des feuilles mortes bruissantes. — Paulette, les yeux agrandis par la surprise, les contemplait avec un battement de cœur, car un rapide examen lui avait suffi pour constater que ces deux amoureux, fuyant dans l'allée vaporeuse, lui étaient familièrement connus. Elle ne pouvait pas s'y tromper : le jeune homme avait trop bien la tournure de Jacques Salbris ; le corps svelte et mince de la jeune femme avait trop d'analogie avec celui de Lucile ; son rire musical et traîné sonnait exactement comme celui de Mlle Pontal cadette. Elle se rappela ce que Tonia lui avait appris de l'installation du peintre à Verrières et ne douta plus. Comme Le Dantec semblait disposé à suivre la même allée, Paulette prit peur à la pensée qu'il pourrait d'aventure se trouver face à face avec Lucile et Salbris. Elle lui saisit le bras et murmura précipitamment :

— Non, ce chemin nous mènerait je ne sais où... Il est tard, je sens le frais du soir qui vient, et, si vous le voulez, nous rentrerons...

— Déjà ! protesta le commandant ; et, comme il regardait sa femme, il surprit son regard fixé sur le couple qui s'éloignait parmi l'effeuillement des bouleaux et des châtaigniers.

Il crut deviner dans cette subite évolution le désir de ne pas assister plus longtemps aux effusions troublantes de ces deux amoureux ; il y démêla comme un regret caché, un renoncement

douloureux aux joies qui sont le lot des jeunes. La plainte du vieux Ruy Gomez lui revint en mémoire :

> ... Tu peux le voir et dire : « Ce jeune homme ! »
> Et puis penser à moi qui suis vieux... Je le sais...

— Allons, soupira-t-il, revenons chez nous !... Et tous deux, silencieusement, par les sentiers jonchés de feuilles sèches, redescendirent à La Vignée.

XIII

Les gens qui ont fait la guerre affirment que les terreurs des conscrits, au début de la bataille, s'atténuent à mesure que ceux-ci sont jetés en pleine mêlée. Il en est de même de toutes les épreuves humaines : à les voir venir de loin, il semble qu'on ne les supportera jamais, et l'on est surpris, quand elles nous atteignent, de pouvoir les affronter sans trop souffrir.

Avant le mariage, la vie intime avec un homme qu'elle n'aimait pas avait paru à Paulette un supplice intolérable, et, à mesure que les jours s'écoulaient, elle s'apercevait que ses craintes avaient été sinon imaginaires, du moins singulièrement exagérées. Non seulement elle s'habituait à sa nouvelle existence, mais elle y trouvait, par l'accoutumance, une calme sécurité qui n'était pas sans douceur. Assurément son union avec le commandant ne réalisait pas ses rêves de jeune fille, et la tendresse paternelle de Le Dantec ne remplaçait pas l'amour qu'aurait pu lui donner Rivoalen. D'amour, il n'était plus question. Elle avait violemment rompu le lien qui l'attachait à Hervé, et, après ce douloureux arrachement, elle était convaincue qu'il n'y avait plus de place en son cœur pour les entraînemens de la passion. C'était donc avec une philosophie résignée qu'elle marquait à Tanguy Le Dantec une sorte de filiale affection. Sa naturelle bonté la portait du reste à entourer d'attentions et de soins cet excellent homme qui s'ingéniait à lui rendre la vie heureuse et confortable. Le commandant eût sans doute préféré une amitié plus expansive et plus voisine de l'amour. Cela se devinait parfois à de profonds soupirs et à certains accès de mélancolie ; mais il était philosophe, lui aussi ; il se disait qu'à l'approche de la soixantaine, il ne faut pas se montrer exigeant ; que le meilleur moyen de ne point trop vieillir, c'est de se détacher de soi et de se rajeunir au contact de

ceux qui sont jeunes. Il se contentait donc de réjouir ses yeux à la vue de cette vive et verdissante Paulette, qui avait consenti à lui consacrer sa jeunesse.

Dans cette disposition d'esprit, ils atteignirent paisiblement le mois de novembre, où les premiers frissons de la bise et les premiers givres se firent sentir à La Vignée. Les arbres complètement effeuillés détachaient leurs ramures noires sur un ciel couvert; de froides averses rendaient les chemins impraticables et le vent soufflait bruyamment dans les futaies du parc. Néanmoins la mauvaise saison ne leur pesait pas trop. La maison, parfaitement close et chauffée, se défendait à merveille contre le froid et l'humidité. Les journées étaient courtes, on allumait les lampes de bonne heure; les soirées se passaient en lectures et en tranquilles causeries, au coin de la cheminée flambante. Ils sortaient rarement, mais recevaient chaque semaine quelque visite. MM. Pontal et Desjoberts, attirés par la succulente cuisine de La Vignée, ne manquaient pas d'y accourir le samedi. Tonia et Mme Pontal étaient rarement de la partie; elles goûtaient peu la campagne et profitaient de l'absence des maris pour courir les soirées. Lucile se montrait plus fréquemment. Elle choisissait les jours de belle gelée et d'ordinaire venait, « entre deux trains, disait-elle, de son air innocent, prendre des nouvelles des deux ermites campagnards. » Mais Paulette, qui se souvenait de la rencontre faite en octobre au bois de Verrières, ne s'en laissait pas imposer. Elle devinait que les visites à La Vignée n'étaient qu'un prétexte pour motiver une absence et masquer quelque rendez-vous avec Salbris. Inquiète de la suite de ces escapades, elle aurait voulu saisir une occasion de chapitrer sa sœur et de lui faire entendre qu'elle n'était pas sa dupe. Malheureusement le commandant était toujours là en tiers. Cette fine mouche de Lucile apparaissait à l'heure où Le Dantec et sa femme prenaient leur café au sortir de table, elle abrégeait le plus possible sa visite et ne permettait pas qu'on la reconduisît à la station...

Décembre avec ses tombées de neige, janvier avec ses averses glaciales et ses rafales tempêtueuses, passèrent sans autres incidens. Février, plus clément, laissa filtrer un peu de soleil entre les nuées. Les chemins détrempés se séchèrent. A la lisière des bois humides, les premiers bourgeons verts s'épanouirent aux branches des sureaux. A l'aube et au crépuscule, les merles commencèrent à siffler dans les marronniers de La Vignée. Les jours

devenaient plus longs et le ménage Le Dantec méditait déjà de reprendre ses promenades en forêt, lorsqu'un matin, en entrant dans la bibliothèque, Paulette trouva son mari en train de parcourir sa correspondance. Le commandant avait une mine soucieuse qui frappa la jeune femme :

— Le courrier, demanda-t-elle, vous a-t-il apporté quelque nouvelle fâcheuse?

— Je suis très ennuyé, en effet, répondit-il en lui tendant la lettre qu'il lisait; mon régisseur m'apprend que les gros temps du mois de janvier ont été désastreux pour les habitans de la côte. Le vent qui a soufflé en tempête pendant huit jours dans la rivière de Landerneau a mis notre domaine de Ker-Loch en piteux état; il a abattu des arbres par centaines et, qui pis est, emporté une partie de la toiture du manoir. Ce brave régisseur perd la tête et me conjure de partir au plus vite pour constater les dégâts et procéder à des réparations urgentes... Ma présence là-bas, dit-il, est absolument nécessaire.

— Alors, murmura-t-elle, rêveuse, nous allons être obligés d'aller en Bretagne?

— Non pas vous, ma chère enfant... Je ne vous imposerai pas une pareille corvée et je ferai seul le voyage.

— Pourquoi ne vous accompagnerais-je pas? objecta Paulette, mais faiblement et sans enthousiasme.

— Parce que, d'abord, la saison est trop rude encore, et puis Ker-Loch, avec sa toiture à découvert, serait pour vous un trop triste gîte. La maison est glaciale en hiver, et je ne veux pas vous exposer à y attraper un refroidissement... Non, je vous laisserai à La Vignée, à moins que vous ne craigniez d'y demeurer seule et que vous préfériez, en mon absence, habiter chez votre mère.

— Oh! Dieu, non! s'écria-t-elle avec vivacité, j'aime mieux vivre à La Vignée, où j'ai mes habitudes... Je suppose, du reste, ajouta-t-elle d'un ton suppliant, que vous ne séjournerez pas plus qu'il ne faut dans votre manoir ouvert à tous les vents?

— Chère Paulette, dit-il, ému à l'idée de cette séparation et touché en même temps de la sollicitude de sa femme, je vous promets de tout terminer le plus vite possible... Croyez bien que, plus qu'à vous encore, l'absence me pèsera et que j'aurai hâte de l'accourcir.

Il partit le lendemain, et Paulette le conduisit jusqu'à la station de Massy. Au moment où il allait monter en wagon, « la petite

dernière, » qui avait le cœur gros, sauta à son cou, se serra contre sa poitrine et l'embrassa avec effusion :

— Vous me jurez de revenir bien vite, chuchota-t-elle, et vous m'écrirez très, très souvent !...

Et le commandant, réconforté par cette caresse qui lui parut plus expansive et plus chaude que de coutume, monta les yeux humides dans le train qui l'emporta vers Paris.

Paulette s'en revint mélancoliquement à La Vignée. La maison lui parut très vide; pour la première fois, elle eut conscience de la place que tenait dans sa vie ce mari dont elle avait accepté d'abord la société avec tant de répugnance, et qui, maintenant, était devenu un ami sûr, un compagnon dévoué et indispensable. Le lendemain, le temps se gâta, et la détresse de la jeune femme s'en accrut. Les heures, pour elle, se traînaient avec une lenteur monotone, et les ondées qui l'obligeaient à une complète réclusion rendaient sa solitude encore plus désolée. Il lui semblait qu'en même temps que la pluie ruisselait contre les vitres, elle tombait aussi sur son cœur et le noyait de tristesse. Fidèle à sa promesse, le commandant lui écrivait très exactement. Son voyage s'était effectué sans incidens, mais, en arrivant à Ker-Loch, il avait trouvé le domaine dans un pitoyable délabrement. Les dégâts étaient plus considérables qu'on ne le lui avait dit, et il lui faudrait, ajoutait-il, au moins deux semaines pour mettre en train les travaux de réparation.

Ces mauvaises nouvelles et la perspective d'une absence prolongée augmentèrent le désarroi de Paulette. La dépression dont elle souffrait lui ôtait tout ressort pour réagir. La solitude l'effrayait, et cependant elle ne se sentait pas le courage de s'y soustraire en allant à Paris. Elle comptait un peu sur M. Pontal pour alléger son isolement. Si, comme elle l'avait espéré, le professeur était venu passer le dimanche à La Vignée, le plaisir de choyer et de câliner ce papa qu'elle chérissait l'eût distraite de ses ennuis. Mais M. Pontal, qui aimait avant tout ses aises, ne se souciait pas de la campagne en hiver; un séjour à La Vignée, en tête à tête avec sa fille, le charmait médiocrement. A son sens, il n'y faisait pas ses frais. Le commandant était un auditoire, Paulette n'en était pas un. Elle écoutait ses dissertations avec une attention insuffisamment respectueuse. Elle l'interrompait étourdiment par des réflexions qui n'avaient aucun rapport avec le sujet traité et qui dérangeaient le bel ordre de ses morceaux

d'éloquence. Il inventa donc d'ingénieux prétextes pour se dispenser de sa visite hebdomadaire. Mme Pontal avait envoyé son livre sur « L'Éducation des filles » à l'Académie des Sciences morales; elle concourait pour le prix Jean Reynaud et employait ses loisirs à solliciter ses juges. Quant à Tonia, elle était trop absorbée par ses relations mondaines pour trouver le temps de courir à La Vignée; d'ailleurs Paulette, la sachant envieuse et perfide, n'insistait pas pour avoir sa compagnie, et sollicitait encore moins celle de M. Desjoberts, qui lui était antipathique. Elle écrivait à Le Dantec pour le presser de revenir, et celui-ci lui répondait par des lettres contrites, où il s'excusait tendrement de toutes les malencontres qui retardaient son départ.

Cependant la température s'adoucissait, les monotones journées de réclusion cessaient enfin, et Paulette pouvait promener son ennui au dehors. Le printemps était en pleine éclosion. Le vent du Midi, en passant par-dessus les bois, apportait de vertes odeurs de jeunes pousses. Les pelouses foisonnaient de primevères et de violettes, et, dans le verger, les boutons laiteux des abricotiers pointaient amoureusement hors du calice d'un brun rosé. Cette première floraison avait je ne sais quoi de sensuel qui troublait « la petite dernière. » Le mouvement de la sève, l'éclatement des bourgeons, l'activité printanière partout répandue mettaient une langueur en elle et lui rendaient plus pénible la sensation de son isolement. Elle se laissait aller à de vagabondes rêveries rétrospectives, à de confus regrets, dont la présence du commandant eût sans doute empêché l'éclosion, et qui, dans ses courses solitaires à travers la campagne, lui revenaient avec l'obstination des mouches par un temps d'orage. L'ennui dont elle avait souffert, pendant que la pluie la retenait au logis, s'appesantissait plus lourdement sur elle pendant ces radieuses journées du renouveau, et cette fois il s'aggravait d'une agitation fébrile, d'un désir de distractions qui l'énervaient. Il y avait des heures où elle aurait donné tout au monde pour secouer le malaise qui l'accablait et pour échanger quelques paroles avec une âme charitable, qui ne fût pas absolument indifférente. Aussi se sentit-elle soulagée et presque joyeuse lorsqu'elle entendit un beau jour le valet de chambre lui annoncer que Lucile l'attendait au salon.

Mlle Pontal cadette était en beauté. La marche avait rosé ses joues, le printemps avait allumé une flamme dans ses yeux lan-

goureux et avivé l'expression de son virginal visage. Une robe très ajustée mettait en valeur la souplesse de son mince corps onduleux, un bouquet de violettes fleurissait sa ceinture; un subtil arome voluptueux émanait de sa mince personne, mêlé à un léger parfum de cigarette. Elle embrassa sa sœur sur les deux joues, s'étendit nonchalamment dans un fauteuil et soupira :

— Eh bien ! il paraît que tu es toujours veuve ? As-tu de bonnes nouvelles du commandant?

— Oui... seulement il ne fixe pas encore l'époque de son retour...

— Et tu trouves le temps long ! s'exclama Lucile avec une pointe d'ironie.

— Je commence à m'ennuyer ferme.

— Je le comprends... La campagne, en hiver, quand on est en tête à tête avec soi-même, ça manque de charme... Mais pourquoi t'obstines-tu à vivre en recluse, quand tu as le chemin de fer à ta porte et qu'il te faut au plus trente minutes pour venir t'amuser en famille ?

— Parce qu'en l'absence de Tanguy, je n'ai pas cru convenable d'aller m'amuser à Paris.

— Scrupuleuse à ce point-là ?... murmura la cadette en haussant les épaules... Nous nous étonnions tous de ton silence... Alors je me suis dit : « Il faut pourtant que j'aille chercher des nouvelles de cette petite sauvage;... » et je suis partie de la maison exprès pour te voir.

— Tu crois? demanda railleusement Paulette.

Un sourire sceptique retroussait l'un des coins de sa bouche, et elle regardait sa sœur droit dans les yeux.

— Comment ! si je crois ? répondit Lucile, déconcertée, en baissant pudiquement ses longs cils, quel motif aurais-je de courir les champs ?... Je n'ai pas comme toi l'amour de la belle nature et du paysage.

— Non, tu préfères les paysagistes !

Le teint mat de la jeune fille se colora de nouveau d'une nuance rosée, et elle répliqua évasivement :

— Tu sais, je ne suis pas forte pour deviner les énigmes.

— En ce cas, s'écria Paulette impatientée, je vais parler net. Tes visites à La Vignée me feraient le plus grand plaisir, si elles étaient uniquement pour moi, mais je n'ai plus d'illusions et je ne suis dans cette affaire qu'un prétexte... Seulement, ma chère,

puisque tu me prends pour paravent, tu devrais au moins avoir la politesse de me prendre aussi pour confidente... Est-ce clair ?

— Pas trop.

— Ne joue donc pas les ingénues, tu perds ta peine !... Veux-tu que je mette les points sur les *i* ?... Tu viens à Verrières pour voir Jacques Salbris, qui y a installé son atelier... Ne nie pas ! Je vous ai rencontrés tout deux dans les bois, en octobre, et votre conversation semblait très tendre, je t'assure !... Si je n'avais eu la précaution de rebrousser chemin, vous vous seriez trouvés nez à nez avec le commandant, qui ne plaisante pas sur le chapitre des mœurs, et qui t'aurait impitoyablement fermé la porte de La Vignée...

— Le commandant est rigide ! observa sournoisement Lucile... Après tout, avoua-t-elle sans plus de détours, l'amour est bien permis entre un garçon de vingt-huit ans et une fille qui en a vingt... Il n'y a rien là que de naturel...

— Cela dépend des points de vue... Salbris est léger ; il t'a déjà compromise à Douarnenez, et, maintenant, il te compromet plus gravement encore... Tu joues avec le feu, ma chère, gare les brûlures !

— Tu n'y entends rien, ma petite... Tu parles de l'amour comme un aveugle des couleurs...

— Qu'en sais-tu ? repartit amèrement Paulette ; si je n'ai pas ton expérience, le bon sens du moins me dit qu'un homme sérieusement épris se montre plus respectueux et réservé avec la femme qu'il prétend aimer.

— Jacques m'adore !

— Dans ce cas, pourquoi ne le déclare-t-il pas ouvertement et honnêtement... ? Pourquoi ne demande-t-il pas ta main à papa ?

— Il m'épousera quand je voudrai... Mais nous ne sommes pas pressés, nous préférons attendre...

— Attendre quoi... ? que vous soyez las l'un de l'autre ...?

— Jamais ! protesta Lucile, en se catissant sensuellement dans son fauteuil... Nous ne nous lasserons jamais de nous aimer. Tu ne comprends pas, tu ne peux pas comprendre ce qu'il y a d'exquis dans cette attente... ! L'obligation où l'on est de se cacher double la saveur et le plaisir des rendez-vous. L'amour libre, comme dit maman, l'amour qui n'aboutit pas prosaïquement et immédiatement à la cérémonie du mariage, est le seul délicieux et vraiment passionné... On se chérit pour soi-même ; on se dit que quand on le voudra on passera devant M. le maire, mais, pour être sûrs l'un de l'autre, on n'a pas besoin de la formule lé-

gale ; les caresses qu'on se donne n'en sont que plus désintéressées, plus prenantes et plus savoureuses...

Paulette l'écoutait suffoquée. Cette perversion du sens moral, ce raffinement dans la recherche des voluptés de l'amour la choquaient et en même temps la troublaient, comme si elle eût feuilleté avec trop de complaisance les pages licencieuses d'un livre défendu. Les aveux hardis et presque cyniques de sa sœur lui mettaient le rouge au front. Elle l'interrompit avec brusquerie :

— Tais-toi, murmura-t-elle, tu me fais honte !

— Ah ! dame, riposta Lucile, en la regardant en dessous, ça te change, hein !

— Non, ça me confond et ça m'attriste...

Elle vit sa cadette consulter sa montre et se lever précipitamment :

— Tu pars ? reprit-elle, ma morale t'ennuie et tu as hâte d'aller retrouver ton amoureux ?

— Tu te trompes... Je sors de chez lui.

— Au fait, j'aurais dû le deviner à l'odeur de cigarette qui imprègne tes vêtemens... Ah ! Lucile, si tu étais sage, tu retournerais tout droit à la maison !...

— C'est précisément mon intention, et, si tu en doutes, tu peux m'accompagner jusqu'à la gare !... A moins que tu ne rougisses d'être vue avec moi !

— Soit, répondit Paulette avec un reste de méfiance, une minute pour me chapeauter, et je suis à toi...

Elles gagnèrent la grille de La Vignée et cheminèrent ensemble le long de la route qui descendait vers la station. Les peupliers n'avaient pas encore déplié leurs feuilles, seuls leurs chatons d'un brun pourpre se balançaient aux branches, et la chaussée était pleine de soleil. Maintenant qu'elle était entrée dans la voie des confidences, Lucile ne se gênait plus pour parler des joies de son intimité avec Jacques Salbris. Pendant tout le trajet, elle vanta le talent du peintre, le charme de son esprit, la délicatesse de ses sentimens, l'enchantement de leurs rendez-vous d'amour. Paulette l'écoutait en silence et hochait pensivement la tête. Quand elles eurent atteint le fond de la vallée et commencèrent à gravir la pente, au sommet de laquelle la station de Massy dressait ses bâtisses blanches, Lucile s'arrêta, jeta un coup d'œil sur la terrasse de la gare, et coulant un regard sournois vers sa sœur, déclara nonchalamment :

— A propos, j'ai oublié de te dire que j'ai un compagnon de route... Rivoalen m'attend là-haut...

— C'est trop fort ! protesta Paulette qui pâlit, tu aurais pu me prévenir un peu plus tôt... Je m'en vais... Bonjour !...

— Es-tu sotte ?... se récria la cadette en la saisissant par le bras, Rivoalen sera ravi de te revoir... Tiens, le voici sur le pas de la porte... Il nous a aperçues, et, si tu te sauves, comme il est passablement fat, il s'imaginera que tu as peur de lui... D'ailleurs le train est signalé, et ce sera l'affaire de trois minutes...

Rivoalen les avait reconnues, en effet, et marchait déjà au-devant d'elles. Paulette, très décontenancée, perdait la tête ; elle n'osait plus fuir et, retenue par une fausse honte, se laissait entraîner vers la station. Debout au bord de la terrasse, le jeune homme s'était découvert et saluait respectueusement.

— Je n'ai pas besoin de vous présenter l'un à l'autre, je suppose, dit Lucile en riant... Mme Le Dantec m'a fait un bout de conduite jusqu'à la station...

— Je suis heureux, madame, du hasard qui me permet de vous présenter mes hommages, déclara Rivoalen.

Il y avait dans l'intonation de sa voix un mélange de déférence et d'ironie qui acheva de troubler Paulette. Elle s'inclina, en maudissant mentalement la fâcheuse facilité avec laquelle la rougeur lui montait au visage.

— Assez de complimens ! s'écria Lucile, voici le train !...

Elle traversa vivement la salle d'attente, au moment où le convoi s'arrêtait le long de la plate-forme.

— Au revoir, ma petite, ajouta-t-elle en embrassant précipitamment sa sœur... Merci et à bientôt !...

Elle s'élança dans un compartiment, et presque immédiatement le train repartit en sifflant. Paulette était si ahurie qu'elle ne s'aperçut pas tout d'abord que Lucile avait seule pris place dans le wagon. En se retournant, elle vit sur le trottoir Rivoalen qui souriait, et elle s'écria effarée :

— Comment vous n'êtes pas monté ?

— Pas le moins du monde.

— Je croyais que vous rentriez à Paris avec ma sœur.

— Nenni... Je retourne à Verrières, où Salbris me donne l'hospitalité pour une quinzaine.

— Ah ! murmura-t-elle, déconcertée.

Ils avaient quitté silencieusement la salle d'attente et mar-

chaient dans la direction de la rampe qui dévalait vers la route.

— Si cela ne vous contrarie pas, reprit-il, j'aurai le plaisir de vous accompagner jusqu'à la croisée des chemins...

Paulette demeurait muette et faisait une moue mécontente.

— Je ne voudrais pas pourtant vous imposer ma compagnie, poursuivit sarcastiquement Rivoalen ; je regrette qu'il n'y ait que cette route pour gagner Verrières, mais, si vous l'exigez, je m'en irai à travers les terres labourées...

Cette ironie l'agaçait ; elle n'entendait pas qu'il la prît pour une prude, sotte et poseuse, et elle se dit que le mieux était d'affecter une belle indifférence.

— Je ne suis pas ridicule à ce point, protesta-t-elle, et je ne vois aucun inconvénient à ce que nous suivions la même route... D'ailleurs, observa-t-elle sans réfléchir, d'ici au carrefour de La Vignée le trajet n'est pas long.

— Effectivement, affirma-t-il avec un sourire, et aujourd'hui il me semblera encore plus court....

Elle baissa la tête sans répondre, et il continua :

— Vous vous plaisez à la campagne ?

— Beaucoup.

— Même quand vous y êtes seule ?... car votre sœur m'a appris que M. Le Dantec est absent.

— Mon mari est en Bretagne, mais je l'attends d'un jour à l'autre.

— Et vous trouvez le temps long, naturellement ?

— Naturellement.

— Après quelques mois de mariage, la société de M. Le Dantec doit vous manquer, en effet... Vous n'étiez pas habituée à une pareille solitude et vous devez vous ennuyer mortellement.

— C'est ce qui vous trompe ! s'écria-t-elle vexée ; et, pour couper court à ces allusions au commandant, débitées sur un ton moqueur qui l'irritait, elle s'empressa de déclarer : — Je ne m'ennuie jamais, surtout depuis que le temps s'est remis au beau... Ce pays-ci est très intéressant et je me promène beaucoup...

— Je sais, vous êtes bonne marcheuse... Oui, ce bois de Verrières est charmant.

— N'est-ce pas ? dit-elle, enchantée d'avoir fait dévier la conversation vers un sujet moins gênant, on y découvre chaque fois des aspects nouveaux et des paysages amusans... Il y a surtout, ajouta-t-elle sans penser à mal, un coin très vert, très intime, et dont je suis toquée, c'est le petit étang de Malabry... Vous le connaissez ?

— Salbris me l'a montré... Vous vous risquez jusque-là toute seule ?

— Certainement... Je ne suis pas poltronne, et d'ailleurs, rien à craindre dans le bois... On y rencontre des flâneurs à chaque pas.

— N'importe, je vous trouve imprudente... En d'autres temps, j'aurais été heureux de m'offrir comme votre compagnon de promenade...

Elle rougit très fort, et un silence tomba entre eux. Le sourire moqueur de Rivoalen avait quitté ses lèvres; une teinte de mélancolie ennuageait ses traits, et Paulette s'effrayait de nouveau du tour inquiétant que prenait l'entretien. Aussi fut-ce avec un soulagement réel qu'elle aperçut le rond-point du carrefour où la route bifurquait.

— Voici la croisée des chemins ! murmura-t-elle, et, dans sa hâte de mettre fin à une situation embarrassante, elle tendit machinalement la main à son compagnon :

— Bonsoir, monsieur !...

— Bonsoir, madame, répondit-il en serrant cette main étourdiment tendue, je regrette de ne pas oser vous dire : « Au revoir !... »

XIV

A quelques jours de là, Tonia Desjoberts vint faire une courte visite à Paulette. Le beau temps la mettait sans doute de bonne humeur, car plus que jamais son sourire était imprégné de sereine mansuétude.

— Il me semble, remarqua-t-elle, que le commandant s'attarde en Bretagne... Quand compte-t-il revenir ?

— Je n'en sais rien encore, répondit tristement Paulette; je lui ai précisément écrit hier pour le prier de hâter son retour... Son absence m'inquiète et m'ennuie.

— Tant que ça ! interrompit Mme Desjoberts... Puis elle reprit avec une indulgente suavité : — Tu as eu pourtant quelques distractions?... Et à ce propos, petite cachottière, tu ne me parles pas de M. Rivoalen... Il paraît que vous vous êtes revus?

Le visage de « la petite dernière » s'empourpra, et elle murmura :

— Nous nous sommes rencontrés par hasard à la station... C'est Lucile qui t'a conté cela ?

— Oui... Voyons, ne rougis donc pas si fort... Il n'y a pas de quoi.

— Je ne rougis pas! s'écria Paulette, seulement Lucile aurait mieux fait de se taire..; car c'est grâce à ses inconséquences et à sa légèreté que cette rencontre a eu lieu.

— Bah!... cela devait arriver un jour ou l'autre, et il n'y a pas grand mal. Tout de même, comment cela s'est-il passé?... A-t-il été sentimental et t'a-t-il reparlé de Morgat?

— Il a eu plus de tact que Lucile, repartit impatiemment Paulette, et il ne s'est permis aucune réflexion inconvenante... Du reste je ne l'aurais pas toléré.

— Tu as la manie de prendre toujours les choses au tragique, répliqua son aînée en souriant... Mon Dieu! quand tu l'aurais laissé fleureter un brin, tu pouvais bien lui donner cette consolation, après...

— Après quoi?... Après avoir épousé M. Le Dantec, n'est-ce pas?... Toi qui sais pourquoi et comment je m'y suis résolue, tu devrais être la dernière à me parler de la sorte... Assez là-dessus. Je suis Mme Le Dantec, et M. Rivoalen n'existe plus pour moi...

— Oh! ma chère, il ne faut jurer de rien! déclara Mme Desjoberts avec un ironique hochement de tête.

— Je sais, continua Paulette de plus en plus surexcitée, je sais que Lucile et toi, avez la manche large... C'est votre affaire!... Quant à moi, je suis décidée à me conduire loyalement envers l'homme dont je porte le nom... Je ne veux pas qu'il puisse soupçonner un seul moment que je regrette ma détermination, et je n'autorise personne à insinuer le contraire...

— A merveille! je suis enchantée de te voir si héroïque! dit la sœur aînée en se levant... Seulement, ma petite, ajouta-t-elle avec un ineffable sourire, un bon conseil: ne te fâche pas comme un jeune coq dès qu'on prononce le nom de Rivoalen, sans quoi on pourrait croire qu'il te tient encore au cœur beaucoup plus que tu ne veux en convenir... Au revoir, ma belle!

Elle prit congé après avoir lancé cette méchanceté qui pénétra dans l'âme de Paulette comme une épine aiguë et cuisante. La jeune femme était irritée contre ses sœurs et contre elle-même. En procédant à son examen de conscience, elle s'avouait que Tonia avait deviné juste et qu'elle ne se serait pas emportée avec tant de véhémence, s'il se fût agi d'un indifférent. Tout en s'efforçant d'effacer Rivoalen de sa mémoire, elle reconnaissait combien l'opération devenait plus difficile, maintenant qu'elle l'avait revu. En remuant perfidement les souvenirs du passé,

Mme Desjoberts lui avait fait sentir que, sous cette cendre qu'elle croyait refroidie, de vivaces étincelles de l'ancien amour persistaient encore.

Pour secouer cette préoccupation et changer le cours de ses idées, il lui sembla qu'une promenade au grand air serait un dérivatif efficace. Elle se chaussa plus solidement, se coiffa d'un chapeau de campagne, et gagna les bois par une porte qui s'ouvrait au fond du parc. L'après-midi de mars était très doux, presque trop chaud pour la saison. Le soleil, mi-voilé de nuées blanches, rappelait la discrète lumière des ciels de Bretagne. Le gazouillis des rouges-gorges voletant parmi les saulaies bourgeonnantes accroissait l'illusion. Sous les châtaigniers aux branches grises et dénudées encore, Paulette gravissait des sentiers de chèvre au long desquels les anémones épanouissaient leurs corolles blanches et roses à odeur d'amande. Çà et là, les éboulis des sablières plaquaient des taches d'ocre jaune au milieu de la tendre verdure des genêts. Involontairement la jeune femme repensait aux landes sablonneuses des environs de Morgat, aux talus de genêts de Gwen-Dour, aux châtaigneraies de Lescoat. Elle s'y revoyait par certains jours tièdes de la fin d'août, en compagnie de Salbris et de Rivoalen. Insensiblement, une indulgente compassion lui amollissait le cœur, lorsqu'elle songeait avec quelle poignante tristesse Hervé avait dû repasser par ces mêmes sentiers, perdus dans la brande, et contempler ces mêmes paysages, pendant les jours d'automne qui avaient suivi l'annonce des fiançailles. En pensant combien il avait de justes causes de colère, Paulette se reprochait la sèche dureté avec laquelle elle l'avait accueilli, lors de leur rencontre à la station de Massy. Comme l'avait malignement insinué Tonia, après la blessure infligée à Morgat, la victime avait bien droit à quelques paroles de consolation, car, en cette conjoncture, si quelqu'un pouvait se montrer offensé et rancunier, c'était Rivoalen et non Paulette...

Tout en s'abandonnant à ces réflexions qui l'inclinaient à l'indulgence, elle suivait machinalement le mur de la sablière et atteignait le rond-point planté de hêtres, à l'ombre desquels le petit étang de Malabry s'endort sous les feuilles rondes des nénufars et dans le frisson vert des roseaux. Là encore, nouveaux ressouvenirs. Cette nappe somnolente, son pacifique décor de vieux arbres et de plantes fontinales, avaient une vague ressemblance avec l'étang du moulin de Morgat. Debout sur le talus, les yeux

baissés vers l'eau brune où son visage se reflétait dans l'enchevêtrement des ramures emmêlées, Paulette se rappelait les chauds après-midi d'août où, penchée sur la berge du moulin, elle cueillait des nymphéas, tandis que ses sœurs la plaisantaient sur les assiduités du commandant Le Dantec... Hypnotisée par la contemplation de ces choses du passé qu'elle croyait voir mystérieusement surgir du fond de l'eau, elle perdait peu à peu la notion du présent. Tout à coup, il lui sembla voir apparaître à côté de son propre reflet celui d'une personnalité bien connue. Instinctivement elle se retourna, et aperçut, à deux pas derrière elle, Hervé Rivoalen en chair et en os, qui souriait et la saluait.

Elle se rappela qu'elle lui avait parlé de sa prédilection pour l'étang de Malabry, et, cédant comme toujours à une première impulsion, elle s'indigna de cette intrusion qu'elle interprétait comme une sorte d'abus de confiance.

— C'est vous? s'exclama-t-elle d'une voix sourde, vous avez osé m'épier et me suivre!

— Vous m'accusez à tort, madame, répondit-il avec son sardonique sourire; j'avoue qu'en me vantant l'autre jour votre promenade favorite, vous m'avez donné envie de la revoir... Mais je ne pouvais me douter que j'aurais l'honneur de vous y rencontrer aujourd'hui... Le hasard seul a tout fait.

— Personne ne croira à ce hasard, poursuivit-elle dépitée, et on s'imaginera que nous nous sommes donné rendez-vous.

— Qui, *on?* répliqua-t-il en haussant les épaules, tandis qu'il désignait la route de Malabry où cavalcadaient des promeneurs venus de Robinson, et une coupe voisine où travaillaient des bûcherons; les gens qui passent ici ne nous connaissent ni l'un ni l'autre, et si, au lieu de nous quereller, nous nous bornons à causer comme de bons amis, nous ne risquerons pas d'attirer leur attention...

Un peu confuse de son emportement, elle s'était engagée dans la première allée qui s'ouvrait devant elle, et Rivoalen continuait à marcher à son côté.

— D'ailleurs, poursuivit-il d'un ton conciliant et presque contrit, ce n'est pas la première fois que nous nous promenons ensemble, et vous me rendrez cette justice que vous n'avez jamais eu à me reprocher ni indiscrétion, ni manque de respect... Ayez donc plus de confiance en moi, et, puisque le hasard nous réunit

une fois encore, montrez que vous m'avez gardé un peu de l'estime d'autrefois...

— La situation n'est pas la même, interrompit-elle avec sa vivacité coutumière.

— Non, dit-il amèrement, et il n'a pas dépendu de moi qu'elle ne fût autre... Mais, je vous en prie, ne parlons point du passé... Il y a des eaux dormantes, comme celles de cet étang, qu'il ne faut pas remuer!.. Occupons-nous de l'heure présente, la seule dont nous puissions jouir avec certitude et sans arrière-pensée...

Paulette était forcée de reconnaître qu'il avait raison et que le parti le plus sage consistait à faire bonne mine à mauvais jeu. D'ailleurs, en se refusant tout le premier à évoquer le souvenir des jours de Morgat, Rivoalen avait rassuré cet esprit féminin, trop prompt à s'alarmer. Elle se sentait redevenir maîtresse d'elle-même et se résignait à accepter la compagnie d'Hervé, jusqu'au moment où elle pourrait atteindre la lisière du bois. Ils suivirent donc de concert l'avenue herbeuse vers laquelle Paulette s'était dirigée. La conversation, d'abord languissante, s'anima peu à peu, à mesure que la jeune femme constatait avec quel soin son compagnon s'abstenait de se hasarder sur un terrain dangereux. D'un air détaché et bon enfant, Rivoalen n'abordait que des sujets indifférens : le charme du printemps précoce, les beautés ignorées de certains coins de la banlieue parisienne, le goût qu'on peut avoir pour la vie campagnarde... A peine si, de loin en loin, quelque sarcasme ou quelque réflexion désabusée laissait soupçonner le véritable état de son âme et éveillait un remords dans celle de Paulette. Ils gagnèrent ainsi un carrefour où quatre allées se croisaient. Tout à coup, en examinant plus attentivement la physionomie du paysage, « la petite dernière » reconnut l'endroit où elle était venue en octobre avec le commandant, et où elle avait aperçu Salbris et Lucile se promenant très tendrement au milieu des feuilles tombantes. Elle repensa aux périls de cette liaison audacieusement avouée par sa sœur, et l'idée lui vint d'en parler à Rivoalen. Elle le savait plus sensé et moins sceptique qu'il affectait de le paraître; elle avait été témoin de l'influence exercée par lui sur Jacques Salbris, et elle le croyait assez persuasif pour amener le peintre à réparer par un prompt mariage le tort qu'il causait à la réputation de Lucile. La possibilité d'opérer ce sauvetage avait de quoi plaire à sa nature généreuse, et elle résolut de profiter de l'occasion pour s'assurer le concours d'Hervé.

— Vous êtes très lié avec M. Salbris? lui dit-elle à brûle-pourpoint.

— Nous sommes de vieux amis de dix ans.

— Eh bien! reprit-elle en rougissant, je ne crois pas trahir un secret en vous parlant de l'intimité qui existe entre lui et ma sœur Lucile... Elle ne s'en cache guère et vous savez comme moi ce qui en est...

— Oui, je sais qu'ils s'adorent... Il y a encore des gens qui prennent l'amour au sérieux et qui croient que ça durera toujours!...

Paulette redevint pâle et poursuivit d'une voix altérée :

— Malgré ses airs placides, Lucile est une emballée... Chez elle, la passion domine tout...

— Je vous accorde, acquiesça Rivoalen ironiquement, qu'elle n'est pas aussi maîtresse d'elle-même que... certains membres de sa famille...; pourtant je n'ai pas le courage de l'en blâmer...

— Naturellement... Vous autres hommes vous êtes très tolérans en pareille matière, mais tout le monde ne pense pas comme vous, et ma sœur est en train de gâter sa vie, pour peu que M. Salbris se montre aussi imprévoyant et aussi fou qu'elle-même... Connaissez-vous les intentions de votre ami?

— Salbris est le plus honnête homme que je sache, et, tant qu'il aime, il est capable des résolutions les plus héroïques... Seulement il a les défauts de ses qualités : il s'éprend et se déprend avec une terrible rapidité, et une fois dépris, comme il est trop sincère pour jouer la comédie du sentiment, il brûle impitoyablement tout ce qu'il a adoré... Je me hâte d'ajouter qu'actuellement il aime à la folie mademoiselle votre sœur, et qu'il acceptera tout pour l'amour d'elle.

— Alors, s'écria Paulette impétueusement, il n'est que temps d'agir... Il faut sauver Lucile, même malgré elle!.. Aidez-moi... Vous êtes homme de bon conseil et vous pouvez beaucoup pour décider votre ami... Dites-lui que quand on aime une femme, la première chose à faire c'est de mettre un terme à une situation équivoque et peu honorable... Obtenez de lui qu'il demande Lucile en mariage... On ne la lui refusera pas, soyez-en certain!... Faites cela, je vous en prie, et je vous en serai profondément reconnaissante!...

Dans l'ardeur de cette prière, ses joues s'étaient de nouveau colorées, ses yeux pers scintillaient, et sa bouche, pour laisser

passer ces paroles de déprécation, s'entr'ouvrait avec la grâce d'une fleur. Rivoalen la regardait, plein d'une admiration mélangée d'indéfinissable tristesse.

— Du moment que vous le désirez, répondit-il, je suis prêt à accepter la mission fort délicate dont vous me chargez, et je vous promets d'agir pour le mieux...

— Merci ! murmura-t-elle, et, dans un élan de gratitude, elle lui tendit la main... Maintenant, ajouta-t-elle, nous voici à la lisière du bois et nous devons nous quitter...

— Encore un instant, supplia Rivoalen, en gardant sa main dans la sienne; si je réussis, comment ferai-je pour vous aviser de la réponse de Salbris ? Puis-je vous l'apporter à La Vignée ?...

— Non...non,...balbutia-t-elle;dites à M.Salbris de me l'apporter lui-même, cela sera plus convenable... Merci encore et adieu !

Rivoalen tenait toujours la main de Paulette, et un instant ses lèvres se desserrèrent comme pour murmurer une prière; mais une crispation ironique les referma soudain, et, serrant nerveusement les doigts prisonniers de la jeune femme :

— Allons, adieu ! soupira-t-il, — et ils se séparèrent.

A la fin de la semaine, dès le matin, Paulette reçut de Brest le télégramme suivant :

« Prendrai ce soir express. Arriverai Paris, dimanche matin, 7 heures, et Massy vers 9 heures. Tendres embrassades. Tanguy. »

Enfin il arrivait ! Elle ne serait plus abandonnée à elle-même à La Vignée... Il lui sembla que la seule présence du commandant la délivrerait de la mélancolie envahissante des souvenirs rétrospectifs et aussi du voisinage inquiétant d'Hervé Rivoalen. Elle se hâta d'informer les domestiques du prochain retour du maître et de donner des instructions pour que tout fût en ordre. Après son déjeuner, elle était en train de choisir dans la serre les plantes destinées à fleurir la maison en signe de fête et de bienvenue, quand la femme de chambre annonça qu'un visiteur la demandait « de la part de M. Jacques Salbris. » Très affairée et toujours distraite, Paulette n'entendit que le nom du peintre. Immédiatement son imagination s'enflamma, et elle crut que Jacques, prévenu par Hervé, se présentait en personne pour lui parler de Lucile. Sans songer au négligé de sa toilette matinale, elle courut au salon, et comme une soudaine flambée, le rouge lui monta aux joues quand elle s'aperçut que le visiteur n'était autre que Rivoalen :

— Vous ? s'écria-t-elle, suffoquée ; on m'avait annoncé M. Sal-

bris... Comment vous êtes-vous permis un pareil subterfuge pour entrer à La Vignée ?

Il s'était arrêté sur le seuil du salon, étonné du courroux de la jeune femme et en même temps ravi de l'adorable vision qu'il avait devant les yeux. Dans un rayon de soleil tamisé par les stores des fenêtres, Paulette se tenait debout à quelques pas de lui, les cheveux ébouriffés et frisottans, les joues en feu, les narines dilatées par l'émotion; plus charmante encore dans cette robe du matin, dont la simplicité faisait valoir la souplesse de sa taille et dont le flottant corsage était exquisement soulevé par le va-et-vient d'une poitrine palpitante.

— Je n'ai employé aucun subterfuge, répliqua-t-il, et si vous avez été induite en erreur, c'est que la femme de chambre se sera mal expliquée... Par une attention que vous comprendrez certainement, je n'ai pas voulu lui donner mon nom, et j'ai dit tout bonnement que je venais de la part de Jacques Salbris.

— Soit, murmura Paulette, sans le faire asseoir, j'aurai mal entendu... Eh bien ! vous avez parlé à votre ami ?... Que vous a-t-il répondu ?

— Jacques proteste de la loyauté de ses intentions; il est tout prêt à aller demander la main de Mlle Lucile, dès que celle-ci le désirera... Mais nos deux amoureux ont, en matière de tendresse, des raffinemens et des raisonnemens tout à fait fin de siècle... Votre sœur s'est sans doute imprégnée des théories féministes de Mme Pontal; elle prétend que la passion seule est sincère et que le mariage légal n'est qu'une formule bête, prosaïque et bonne tout au plus pour les bourgeois... Bref elle se complaît dans une équivoque dont les dangers mêmes lui semblent délicieux...

— Oui, je sais... C'est immoral et c'est idiot !.. Mais M. Salbris doit avoir de la raison pour deux et, s'il aime réellement Lucile, l'honnêteté exige qu'il la tire malgré elle de cette situation fausse... Voilà, ajouta hâtivement Paulette, ce qu'il faut dire à votre ami, en mon nom et au vôtre... Et maintenant, je vous en prie, quittez-moi, quittez cette maison où moins que tout autre vous pouvez vous présenter... M. Le Dantec revient demain et je serais désolée s'il apprenait que je vous ai reçu ici en son absence...

— Ha ! ha ! repartit ironiquement Rivoalen, le commandant est jaloux !... C'est dans son rôle et dans l'ordre des choses... Je comprends que vous teniez à ménager une susceptibilité que l'âge rend encore plus irritable...

— Je vous défends, s'écria-t-elle impétueusement, de parler sur ce ton d'un homme que je respecte et pour lequel...

— Et pour lequel, interrompit-il avec amertume, vous devez avoir une reconnaissance... légitime. Cela, je vous l'accorde, mais voilà tout...

— Vous vous trompez... Non seulement je lui suis reconnaissante, mais je l'aime d'une tendre affection...

— Vous êtes cruelle ! s'exclama Hervé, tandis que son visage s'assombrissait... Non, poursuivit-il en se rapprochant de la jeune femme, vous ne me ferez jamais croire que vous ayez de la tendresse pour un mari qui a le triple de votre âge !... Ce serait une monstruosité, une perversité pire que celle que vous reprochez à Lucile... Souvenez-vous du langage que vous me teniez dans la lande de Sainte-Anne, la veille même de vos fiançailles... Avouez qu'un intérêt quelconque, une force majeure vous ont obligée à épouser M. Le Dantec, mais n'essayez pas de justifier votre brusque revirement... Ne profanez pas ce mot de tendresse !...

— Taisez-vous, supplia Paulette, et partez, si vous ne voulez pas que je vous prenne en haine... Laissez-moi au moins vous estimer, puisque je n'ai plus le droit de vous garder d'autres sentimens...

— Ne vous mentez donc pas à vous-même ! murmura-t-il, emporté par un coup de folie... il n'est pas possible que votre cœur ait changé du jour au lendemain !...

Il lui avait pris les bras et l'attirait violemment contre lui. Elle était si près qu'il sentait les battemens de sa jeune poitrine et se grisait de la fine odeur de violette de ses vêtemens. Un moment abasourdie par la soudaineté de cette étreinte, Paulette demeurait immobile et fermait les yeux.

— N'est-ce pas que vous m'aimez encore, chuchotait Rivoalen en lui baisant les cheveux, que vous m'aimez toujours autant que je vous aime ?...

Les paupières de Paulette, brusquement écartées, laissaient voir ses pupilles dilatées autant par l'effroi que par l'indignation. Elle s'était arrachée des bras d'Hervé et se reculait avec un piétinement de colère :

— Ne m'insultez pas davantage ! dit-elle toute frémissante, je ne vous ferai pas l'affront d'appeler quelqu'un, mais je vous ordonne de partir...

Elle ouvrit la porte, et, renfonçant un sanglot, elle ajouta avec un geste impérieux :

— Sortez... nous ne nous reverrons plus jamais !

Il la regarda longuement une dernière fois, ramassa son chapeau et obéit sans proférer une parole...

Quand il eut disparu, elle tomba dans un fauteuil et fut secouée par une crise de larmes. — Il était écrit que cette journée, après avoir commencé joyeusement, s'achèverait pour elle dans le trouble. A peine dix minutes s'étaient-elles écoulées et, avant que Paulette eût le temps de se calmer, la porte s'entre-bâilla ; Tonia Desjoberts apparut souriante dans le salon ensoleillé.

— C'est moi, cria-t-elle, bonjour, petite !... Je viens t'embrasser entre deux trains.

Elle remarqua le visage bouleversé, les yeux rouges, les cheveux ébouriffés de sa sœur et continua :

— Ah çà ! tu as la figure renversée... As-tu reçu de mauvaises nouvelles ?

— Mais... non, balbutia Paulette, au contraire... M. Le Dantec arrive demain, et depuis le matin je me démène pour que tout soit en ordre... C'est ce qui t'explique mon agitation.

Un joli rire d'incrédulité effleura les lèvres de Tonia :

— Le commandant revient ?... Allons, tant mieux !... A propos, en chemin, j'ai rencontré Rivoalen... Il m'a à peine saluée, et il paraissait presque aussi ému que toi... J'aurais gagé qu'il venait de La Vignée...

— En effet, il sort d'ici, répondit brièvement Mme Le Dantec.

— Ho ! ho !... tu le recois, après avoir déclaré qu'il n'existait plus pour toi ?... Eh bien ! et ces grands principes austères sur lesquels tu chevauchais si fièrement, tu les as donc remisés ?

— Si j'ai reçu M. Rivoalen, répliqua Paulette agacée, c'est que j'avais pour cela des motifs dont je n'ai pas à te rendre compte...

Tonia sourit de nouveau indulgemment :

— Ni à moi, ni à ton mari, probablement... Tu vois... j'avais raison de dire qu'il ne faut jurer de rien !

— Ma chère, s'exclama « la petite dernière » qui était de plus en plus énervée, fais-moi grâce de tes ironies et de tes suspicions... Je suis la maîtresse chez moi et j'y reçois qui bon me semble... Ma mère, toi et Lucile vous m'avez poussée au mariage... C'est bien le moins que j'aie le bénéfice de ma nouvelle condition et que je sois délivrée à jamais de vos jalousies, de vos sarcasmes et de votre espionnage. J'ai eu la chance d'être épousée par un honnête homme qui me rend la vie heureuse, et j'entends

que ma tranquillité ne soit gâtée ni par vous ni par d'autres... Là, est-ce assez net ?

— Très net, repartit Mme Desjoberts en se mordant les lèvres... Tu es décidément trop nerveuse ce soir, et je te laisse à tes préparatifs... A quelle heure arrive le commandant ?

— Il sera à Paris demain matin à sept heures, et je l'attends vers neuf heures à Massy.

— Fais-lui tous mes complimens... Allons, à un de ces jours, quand je ne craindrai plus de troubler votre lune de miel !...

Et Tonia partit, les lèvres pincées. Tout en longeant les pelouses reverdies de La Vignée, elle songeait en son par-dedans : « Toi, ma petite, tu me paieras tes insolences, et je te revaudrai tout ça au centuple ! »

. . . . . .

Le lendemain matin, Tanguy Le Dantec ayant laissé ses bagages à la gare Montparnasse et avalé en hâte une tasse de thé, gagnait d'un pied léger la station du Luxembourg et y attendait impatiemment le départ du train de Limours. La vie active menée à Ker-Loch l'avait rajeuni. Leste et dispos, l'œil limpide, le visage épanoui, il monta en wagon et poussa un soupir de soulagement quand le convoi se mit en marche. A la station de Port-Royal, comme il examinait distraitement les voyageurs épars sur le trottoir, il remarqua une silhouette féminine qui inspectait du dehors l'intérieur des compartimens de première. Tout d'un coup, il s'imagina que peut-être Paulette avait eu la bonne pensée de venir au-devant de lui et qu'elle le cherchait de voiture en voiture. Avec vivacité il abaissa la glace et se trouva face à face avec Mme Tonia Desjoberts, qui poussa un cri de surprise :

— Comment, c'est vous, commandant ?... Je me félicite d'avoir eu l'idée de prendre le train direct... Vous me permettez de faire route avec vous jusqu'à Bourg-la-Reine ?...

Tanguy ouvrit galamment la portière, et Tonia, souriante, s'installa en face de lui. Tandis que le train repartait, elle demanda avec une aimable sollicitude :

— Votre voyage s'est bien passé ?

— Aussi bien que possible...

— Vous avez très bonne mine... Comment Paulette n'est-elle pas venue au-devant de vous ?...

— Oh ! fit le commandant, l'heure était trop matinale ; mais nous nous dédommagerons à La Vignée... La pauvre enfant ne

sera par fâchée de mon retour, car elle a dû fortement s'ennuyer dans son ermitage, en plein hiver !

— Vous croyez ? dit innocemment Mme Desjoberts... Elle paraissait cependant très bien prendre son parti... Elle refusait même de venir à Paris... Nous autres, nous étions tellement absorbées par nos obligations mondaines que nous ne pouvions l'aller voir souvent, mais elle n'était pas absolument solitaire, elle recevait des visites...

— Des visites ? se récria le commandant, eh ! lesquelles, mon Dieu ?... Nous ne connaissons personne à Verrières...

— Si fait, affirma Tonia, Paulette y a retrouvé quelques-unes de nos relations de Morgat... Ne vous a-t-elle pas dit que Jacques Salbris, le peintre, avait là un atelier ?

— Oui, répondit Le Dantec devenu rêveur, je crois me rappeler, en effet, qu'il en a été question devant moi... Et vous supposez que ce jeune homme est venu en visite à La Vignée ?

— Parfaitement, Lucile l'y a amené avec un autre de nos amis, M. Hervé Rivoalen.

— Ah ! soupira Tanguy, dont le front se rembrunit.

— Ces messieurs ont eu l'aimable attention de distraire Paulette pendant son veuvage... La campagne est si maussade en hiver !... Rivoalen, qui a plus de loisirs que Salbris, venait parfois passer une heure ou deux à La Vignée, et pas plus tard qu'hier, comme j'étais allée voir ma sœur, j'ai rencontré M. Hervé qui sortait de chez elle...

— Hier !... répéta Tanguy douloureusement.

Il y eut un moment de silence, puis le train stoppa à Bourg-la-Reine, et Tonia serra la main de Le Dantec :

— C'est ici que je m'arrête, commandant, murmura-t-elle entre deux sourires, embrassez Paulette pour moi, et à bientôt !

André Theuriet.

(*La dernière partie au prochain numéro.*)

LA MORALE DE BISMARCK

L'HOMME POLITIQUE

Y a-t-il deux morales, — une morale politique et une morale privée, — ou n'y a-t-il point de morale en politique, la politique étant une chose et la morale une autre chose ? c'est une grande question, c'est une vieille question, et c'est une question toujours nouvelle. A la vérité, les religions et les philosophies n'y sauraient faire qu'une seule réponse, et la morale n'existe pas pour elles en dehors de l'absolu. Mais ne semble-t-il pas qu'il en soit autrement de l'histoire ou de la politique, et qu'il y ait, en quelque sorte, des contingences d'État? Si l'homme privé n'a qu'une vie, l'homme d'État en a deux : sa vie intérieure d'homme privé, l'homme d'État doit la subordonner à une espèce de vie extérieure, qui est d'intérêt et d'ordre plus général; l'homme privé ne vit qu'en lui et pour lui : l'homme d'État vit dans l'État et pour l'État; l'homme privé peut tout rapporter à soi-même; au contraire, ne rien rapporter à soi, mais tout à l'État, et pour le bien de l'État user non des moyens que l'on préférerait, mais des plus « productifs » et des plus appropriés aux circonstances, n'est-ce pas, à cela que se mesure la qualité de l'homme d'État; et ne se crée-t-il pas pour lui comme une hiérarchie des devoirs, dans laquelle le devoir public l'emporte sur le devoir privé?

Après tant d'autres, M. de Bismarck est un illustre exemple, non certes de la nécessité qu'il y ait deux morales, mais de la quasi-impossibilité que l'homme d'État n'agisse pas souvent comme s'il y en avait deux ; puisqu'en politique, il ne regarda

point à la valeur des moyens selon la morale commune, qu'il ne se fit point de leur légitimité un cas de conscience privée, mais de leur efficacité un cas de conscience d'État, qu'il les jugea bons à ce signe que le bien de l'État était au bout, et mauvais s'ils ne pouvaient réussir lorsque le bien de l'État exigeait le succès ; puisqu'il y eut en Bismarck deux Bismarck qui constamment ou s'ignorèrent ou se combattirent, que jamais personne ne ressembla moins à Othon de Bismarck que le prince de Bismarck, et que jamais rien ne différa davantage de sa vie intérieure que sa vie extérieure, de sa vie privée que sa vie politique. Ce sont ces deux hommes, l'homme d'État et l'homme de famille, le premier et le second Bismarck, dont nous voudrions rassembler comme en raccourci les principaux traits. Et d'abord l'homme d'État, le Bismarck historique.

I

Rarement homme d'État fonda sa politique sur un pessimisme à la fois plus amer et plus tranquille, eut à ce degré le mépris de l'homme et de l'humanité, estima plus bas la personne humaine et la vie humaine, vit souffrir d'un œil aussi sec et fit mourir d'un cœur moins troublé. On n'en citerait guère qui aient cru autant que lui en la vertu de la force, qui aient eu la menace plus prompte et l'exécution plus sûre, qui aient affiché et déployé, en effet, plus de dureté froide, étalé aussi placidement une aussi intrépide audace ; qui aient été possédés de soupçons plus jaloux et de plus tenaces rancunes ; qui aient joui autant et pu moins se passer de la certitude quotidienne, à chaque instant du jour renouvelée, de leur durable toute-puissance ; et, vers la fin, est-il premier ministre tombé qui se soit moins consolé et vengé plus petitement d'une grande chute ?

Quel homme politique mit plus de coquetterie dédaigneuse et, si on l'osait dire, de « snobisme » prussien et poméranien à plaisanter ce qu'il appelait les « superstitions politiques ? » Qui respecta moins sincèrement moins de choses ? qui fit parade d'un esprit plus positif, plus pénétré d'un sens pratique plus exclusif, plus tendu à l'unique poursuite de l'utile, y ramenant tout à toute heure comme en toute affaire, et se forgeant là-dessus, à son usage, une conception assurément très pratique, très utilitaire et très positive, une conception d'État de ses devoirs et de

ses responsabilités d'État. Aucun grand serviteur et conducteur de peuple ne voulut avoir et n'eut une vue plus aiguë de l'intérêt immédiat; aucun ne se garda avec tant de soin des élans de l'âme et des écarts de l'imagination, de la politique sentimentale et de la politique conjecturale, ne se défendit à ce point contre la reconnaissance ou l'affection ou la sympathie, et contre la théorie ou la chimère ou le rêve; aucun ne fit semblable effort pour se placer « dans la position d'indifférence du naturaliste qui observe, » et cela tout bonnement pour avoir l'esprit clair et la main ferme au moment de se décider et d'agir.

Personne, peut-être, ne cacha, sous des allures franches et des manières brusques, une duplicité plus profonde et, par une sorte de réciproque, ne fut plus méfiant et plus enclin à soupçonner le mensonge chez ceux qu'il entendait blâmer et condamner tout haut le mensonge; personne ne plaida plus hardiment le faux pour savoir le vrai; personne n'aperçut mieux la misère et n'exploita plus méthodiquement la vanité de la diplomatie, les vices du régime parlementaire, la médiocrité ministérielle, la versatilité de la presse, la crédulité populaire; et, d'un seul mot, qui résume tout, il n'est personne sans doute qui ait eu moins d'égards aux moyens, plus d'attention opiniâtre et despotique à la fin.

Le Bismarck de l'histoire est foncièrement pessimiste, il tient pour rien les hommes et l'humanité : « Tout n'est, en somme, qu'une question de temps; les peuples et les individus, la folie et la sagesse, la guerre et la paix, tout vient et s'en va comme la vague, et la mer demeure. Il n'y a sur cette terre qu'hypocrisie et jonglerie. Que ce soit la fièvre ou la cartouche qui doive arracher ce masque de la figure, il faut que le masque tombe tôt ou tard. Alors apparaîtra entre un Prussien et un Autrichien, s'ils sont égaux en taille, une ressemblance qui rendra fort difficile de les distinguer l'un de l'autre. Au reste, les imbéciles et les gens d'esprit, réduits à l'état de squelettes, se ressemblent comme deux gouttes d'eau (1). » Et d'ailleurs tous les hommes se valent; ceux qui valent le mieux valent bien peu; et sait-on ceux qui valent le mieux? « Il n'y a pas de pires inquisiteurs que dans son propre camp, et, parmi les amis qui ont longtemps mangé de la même soupe, on est plus injuste que contre des ennemis. Il ne faut pas,

(1) A Mme de Bismarck. De Saint-Pétersbourg, 2 juillet 1859. — Voyez A. Proust, *Le Prince de Bismarck, sa correspondance*, p. 122.

je le vois, compter sur les hommes, et je suis reconnaissant de chaque trait qui me replie en moi-même (1). »

A « chaque trait qui le replie en lui-même, » Bismarck apprend donc à ne compter que sur lui-même : et ce pessimisme le jette dans une espèce de fatalisme : « Comme Dieu voudra ! » mais non résigné, non découragé, très actif : « Et comme, avec Dieu, je pourrai ! » En repassant l'histoire de ses ancêtres, il a fait une remarque et, n'en faisant point qu'aussitôt il ne s'applique, il en tire la conclusion, dont, vingt années durant, l'Europe éprouvera la rigueur : « Ma filiation, a-t-il dit, se compose successivement d'une *génération rossée* et d'une *génération rossante* (2). » Et, à la vérité, — c'était pourtant en 1872, — il se rangeait bien dans la génération « rossée ; » mais trois grandes guerres, toute sa politique intérieure, toute sa politique extérieure, lui donnaient un triple démenti ; et le monde entier n'avait que trop de raisons de le faire rentrer dans la génération « rossante. » C'est de celle-là qu'il était, qu'il avait voulu être.

S'il n'est pas sûr qu'il ait jamais prononcé le mot fameux, dont il fut devant ses contemporains et dont il restera probablement devant la postérité l'éditeur responsable : « La force prime le droit (3), » il n'en est pas moins hors de doute que c'était bien le fond de sa pensée et le fond même de sa politique. Non point en ces termes précis : La force prime le droit ; mais en ceux-ci ou à peu près : La force est la base, le support, l'armature du droit; la force manifeste, affirme et maintient le droit ; la force est la réalisation, la matérialisation du droit ; le droit se fonde sur la force et se conserve par elle ; à un certain moment, c'est la force qui dit le droit, et qui peut-être ne le crée pas, mais qui le déclare et qui le démontre, et, sans la force, il n'y a pas de droit. C'est-à-dire, — car le cas est le même pour le droit et pour la morale, — qu'en droit, sans la force, il pourrait y avoir un droit, mais qu'en fait, sans la force, il n'y en a point. Et de qui donc est cette pensée? — ce n'est pas de Machiavel, c'est de Pascal : —« Il est juste que ce qui est juste soit suivi ; il *est nécessaire que ce qui est le plus fort* soit suivi. *La justice sans force est impuissante*, la force sans la justice est tyrannique. *La justice*

(1) A M***, à Francfort. De Saint-Pétersbourg, 22 août 1860. *Ibid.*, p. 132-133.
(2) Proust, p. 5.
(3) Dans la séance même du 27 janvier 1863, Bismarck, nia, en effet, qu'il ait prononcé ce mot. — Voyez Proust, *Le Prince de Bismarck*, p. 168.

sans force est contredite parce qu'il y a toujours des méchans; la force sans justice est accusée. *Il faut donc mettre ensemble la justice et la force;* et pour cela *faire que ce qui est juste soit fort,* et ce qui est fort soit juste (1). » Traduit par une formule équivalente, c'est-à-dire qu'en morale, sans la force, il pourrait y avoir une justice, mais qu'en fait, sans la force, il n'y en a point.

Or, Bismarck ne pense et ne parle qu'en fait; il ne pense et ne parle que politique, que *pouvoir* et *action;* or, la mesure de l'action et la condition du pouvoir, c'est la force, ou, d'un autre point de vue, pour Bismarck, il n'est pas de droit au-dessus ni à côté du droit qu'a l'État, — et nominalement l'État prussien, — de vivre et de se développer. Si, dans l'État, un conflit s'élève entre l'exécutif, par exemple, et le législatif, « comme la vie de l'État ne peut s'arrêter, les conflits dégénèrent en questions de *pouvoir,* — questions de *force : Machtfragen;* — et celui qui a le *pouvoir,* ou la *force* dans ses mains continue à avancer dans le sens qui est le sien, parce que la vie de l'État, encore une fois, ne peut s'arrêter un instant (2). » De même pour ce qui est des conflits entre États : *Machtfragen,* en dernier ressort; questions de pouvoir ou de force! L'État qui a en mains *le pouvoir* et *la force* « continue à avancer dans le sens qui est le sien, parce que sa vie ne peut s'arrêter un instant. » Il avance par des Düppel, des Sadowa et des Sedan, sans s'inquiéter des milliers de vies individuelles et des autres vies d'État qu'il arrête, car ce n'est pas sa faute : il faut qu'il avance, sa vie à lui ne peut pas s'arrêter; et c'est la faute des autres : pourquoi n'ont-ils pas en mains *le pouvoir* ou *la force?*

La force, dès que Bismarck la tient et tant qu'il la tient, il a la menace prompte : « Le comte de Beust croit-il vraiment que nous attendrons que la France se soit relevée pour régler notre compte avec l'Autriche (3)? » car parfois la menace dispense de l'exécution, — et c'est alors une économie de force, — mais il a l'exécution rapide, car parfois la menace est une indulgence, — et c'est alors une perte de force : « Bücher racontant que, lors de son arrivée, un officier s'était fait donner son revolver et en

(1) *Pensées,* édition Havet, art. VI, 8, t. Ier, p. 72.

(2) Discours du 27 janvier 1863, dans la discussion de l'Adresse. — Voyez *Fürst Bismarcks gesammelte Reden,* 1894. Berlin, Cronbach, Band 1, p. 62. — Cf. Proust, *Le Prince de Bismarck,* p. 165.

(3) Maurice Busch, *Bismarck et sa suite,* p. 201, lundi 31 octobre 1870 — Cf. du même, *les Mémoires de Bismarck,* t. Ier, p. 177

avait menacé des *voyous* français qui, du haut d'un pont, avaient l'habitude de cracher sur les troupes qui passaient, le Chef l'interrompit en disant : « Pourquoi les en menacer? — Il n'y avait qu'à attendre qu'ils aient craché et à tirer aussitôt après (1). » Perception, décision, menace, exécution, ces quatre momens de la pensée de Bismarck, laquelle n'est qu'action, et qui en sont à peine quatre momens distincts, sont reliés entre eux par un courant continu, où circule la force.

Cela est proprement machiavélique, et cela est proprement du Prince. Voici une lettre que Machiavel eût écrite et que le Prince eût signée :

« La situation, aujourd'hui, est telle qu'il me paraît utile de lâcher contre les Danois tous les chiens qui voudront aboyer (pardonnez-moi cette comparaison de chasseur). Le bruit collectif de la meute servira à faire penser aux étrangers que les Duchés ne peuvent être soumis au Danemark, et à forcer les puissances à tenir compte du programme que le gouvernement prussien veut leur présenter... Les Duchés se sont accoutumés jusqu'à présent à jouer le rôle d'enfant gâté dans la famille allemande et à penser que nous devons, nous sacrifiant avec empressement sur l'autel de leurs intérêts particuliers, mettre en jeu l'existence de la Prusse pour chaque Allemand du nord du Sleswig. Si la nation ressentait chez nous assez d'ambition prussienne pour que le gouvernement dût ne plus la stimuler, mais au contraire la modérer, je ne me plaindrais pas du tout de cet état de choses. Vous voyez par là comment mon esprit mortel envisage la question ; je suis, du reste, de plus en plus reconnaissant à Dieu de l'appui qu'il nous a accordé jusqu'à présent, et ma gratitude va jusqu'à penser que le Seigneur sait nous faire profiter même de nos erreurs. Je m'en aperçois tous les jours, et j'en éprouve une salutaire humilité. Je vous ferai d'ailleurs observer encore que l'annexion prussienne n'est pas pour moi le but suprême et nécessaire, mais le résultat le plus agréable (2). »

Tout le machiavélisme, tout le Prince est dans cette lettre de Bismarck : d'abord la foi essentielle en la force ; puis le sens indéfectible et impitoyable de l'État ; puis le sens du relatif, du possible, du plus avantageux, qui est, par excellence, le sens politique ; et enfin il n'y manque pas même les faux semblans, les

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 178, mercredi 19 octobre.
(2) De Berlin, 16 mai 1864. — Voyez A. Proust, *Le Prince de Bismarck*, p. 173.

apparences de vertu, puisque la piété s'y affiche et que s'y étale « l'humilité! » Mais comme, au bout d'une page qui commence par les aboiemens de la meute lâchée, cette piété, cette humilité, sonnent creux! et comme on sent bien que Bismarck pense moins alors à Dieu qu'à sa proie, que sa grande affaire est, non pas de prier, mais de suivre et d'exciter les chiens! Faut-il le dire? on l'entend trop, on le sait trop; et c'est ce qui reste dans son machiavélisme d'un peu rustre ou d'un peu barbare, en quoi il demeure Prussien et Poméranien jusque dans le personnage du Prince. Car, si, au fond, il est le Prince, s'il en a tous les caractères, cependant l'enveloppe est plus lourde et l'allure plus gauche. Il n'est pas dans l'air léger de l'Italie; le ciel sous lequel il est né est plus chargé de nuées, de fumées et de buées, qui se déposent en une couche plus épaisse : il n'a pas la délicate patine de Florence : cette élégance, cette grâce, cette recherche d'art. Il s'écrierait : — *Com' è buono!* plutôt que : — *Com' è bello!* et de toutes choses le premier aspect qui le frappe, ce n'est sans doute point la beauté. Ainsi, le Florentin voulait mettre de la beauté même dans l'utile; il se contente, lui, de tirer de l'utile l'utilité, un gain, un profit d'État. Et ainsi, le machiavélisme de Bismarck traîne comme un accent saxon, mais c'est tout de même un machiavélisme.

Il en a la dureté froide. Il l'a volontairement, *politiquement*, avec des considérans et d'après des raisonnemens, en vertu de tels motifs et en vue de tel objectif. Il l'a, il veut l'avoir, et il sait qu'il l'a. Un jour, à table, l'histoire lui revient de ce landgrave de Thuringe, qui, égaré à la chasse et réfugié dans la cabane d'un forgeron, crut entendre pendant son sommeil le maître de la maison frapper à coups redoublés sur son enclume, en disant : *Sois dur, Landgrave!* Et tout de suite il part de là, car c'est un esprit qui ne laisse rien perdre, qui ramène tout à lui-même et à la situation présente, et qui transforme tout en matière de sa propre activité : » Je trouverais bien moyen de les forcer, les Parisiens. Je leur dirais : « Vous êtes deux millions d'hommes qui me répondez sur vos personnes. Je vous tiens encore affamés pendant vingt-quatre heures, jusqu'à ce que nous obtenions de vous ce que nous voulons. Et puis, encore une fois vingt-quatre heures, quoi qu'il puisse en arriver. Moi, je prendrais bien cela sur moi, mais... je formerais bien ma conscience là-dessus, mais... ce qui est derrière, derrière mon dos, ou plutôt ce qui est sur ma poitrine et y pèse au point de me couper la respiration... Oui, si on était Land-

grave! *Pour ce qui est d'être dur, ce n'est pas ce qui me manquerait.* Mais, malheureusement, on n'est pas Landgrave (1)! »

Ce qui est derrière le dos, ou plutôt sur la poitrine de Bismarck, qui n'est pas Landgrave, c'est le Landgrave, c'est le Roi, ce sont les landgraves et les landgravines, les princes, la Reine et les princesses. Ce qui le retient et le cloue en place, la « respiration coupée, » ce n'est ni un scrupule, ni une crainte, ni quoi que ce soit qui ressemble à un obstacle ou à une objection de morale, c'est simplement qu'il n'est pas landgrave... Sans quoi, et s'il l'était, il prendrait bien cela sur lui, » il « formerait bien sa conscience là-dessus; » et ici, ne le saisissons-nous pas tout vif? *Former sa conscience sur la nécessité :* « Assouplis ton âme, *forme-la* à ne point se départir du bien, si tu le peux, mais à se résoudre au mal, si tu t'y vois obligé, » c'est justement le conseil du Prince, et, quant à lui, Bismarck, pour ce qui est d'être dur, ce n'est pas ce qui lui manquerait. Ce n'est pas, en effet, ce qui lui manque, dès qu'il est Landgrave, ou dès qu'il n'a plus sur la poitrine quelque landgrave importun et timide.

Son vocabulaire, au long du terrible hiver de 1870, est presque réduit à trois mots : fusiller, pendre, brûler; à peine y conserve-t-il, pour les heures de détente : affamer, déporter, ruiner. « *Il serait parfaitement raisonnable* de s'emparer des habitans de quelques milles carrés et de les envoyer en Allemagne, où ils coloniseraient sous bonne garde, partout où, du fond des bois, ils tirent sur nos convois, où ils enlèvent les rails des chemins de fer et jettent des pierres sur la voie (2). » Les maisons abandonnées, « on ferait bien de les brûler toutes (3). » Un jour qu'on parle de l'indemnité à imposer aux vaincus, et que quelqu'un hasarde le chiffre, déjà énorme, de trois milliards et demi : « Absurde! dit tranquillement Bismarck, je leur demanderai beaucoup plus (4). »

D'être dur, non, ce n'est pas ce qui lui manque, et il peut l'être bien autrement encore. Le général Reille, avant la capitulation de Sedan, réclame des conditions plus honorables ou plus douces : sinon, dit-il, « plutôt que de se soumettre, les troupes se feront sauter avec la forteresse. — Je lui dis : Faites sauter (5)! » « On

(1) Voyez M. Busch, *Le comte de Bismarck*, p. 309, dimanche 4 décembre 1870.
(2) *Ibid.*, p. 178, mercredi 19 octobre.
(3) *Ibid.*, p. 202, mardi 1er novembre.
(4) *Ibid.*, p. 190, mardi 25 octobre.
(5) *Ibid.*, p. 275, mardi 22 novembre.

annonce à M. de Bismarck que 1 200 Français viennent d'être pris, dont un grand nombre de francs-tireurs : — Les francs-tireurs prisonniers ! Je ne conçois pas cela ; on devrait les fusiller les uns après les autres, dit le Chef (1). » De même pour les garibaldiens ; peu importe le nombre, et 12 000 comme 1 200 : « Le bruit court que Garibaldi a été fait prisonnier avec 13 000 de ses chemises rouges. Le ministre fait observer : « Il serait vraiment fâcheux d'avoir fait prisonniers 13 000 francs-tireurs qui ne sont pas même Français !... Pourquoi donc ne pas les fusiller (2) ? » De même aussi pour les turcos : « Je voudrais que l'on mît aux arrêts tout soldat qui fait prisonnier un de ces drôles. Ce sont des brigands, il faut fusiller cela ! Le renard peut s'excuser en disant que sa nature est d'être ce qu'il est, mais ces gens-là, ce sont des monstres, des hommes dénaturés (3). »

De même, bientôt, pour les soldats de l'armée régulière : « Le Chef exprima un vif regret de ce qu'il fallût encore faire des prisonniers et qu'on ne pût pas les fusiller tout de suite (4). » « Nous avons fait plus de 1 600 prisonniers, dit Saldern, et les pertes des Français sont évaluées à 4 000 ou 5 000 hommes. — Oui, répond le Chef, — mais les prisonniers ne sont maintenant qu'un désavantage pour nous : c'est un surcroît de charges. Saldern, dans le cours de son récit, ayant raconté qu'un Français était venu tomber à dix pas d'une barrière défendue par nos fusils à aiguille, le Ministre dit : « Au moins celui-là était par terre (5) ! » Et de même enfin pour la population civile, coupable simplement de curiosité patriotique ; à Versailles, quand on attend une sortie de Paris : « Hier, le Chef a dit que nous ne devrions point tolérer la formation de groupes dans les rues au moment des combats ; les patrouilles devaient sommer les habitans de regagner leurs demeures, et tirer sur ceux qui feraient de la résistance (6). »

Sur tout ce monde, non seulement il faut tirer, mais il faut tirer « avec plaisir. » Si M. de Bismarck a un reproche à adresser à ses Prussiens, c'est celui-ci : « Nos gens tirent au besoin, mais *ne fusillent pas avec plaisir*. » Ils ne brûlent ni ne pendent suffi-

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 201, lundi 31 octobre.
(2) *Ibid.*, p. 262, jeudi 17 novembre.
(3) *Ibid.*, p. 282, dimanche 27 novembre.
(4) *Ibid.*, p. 292, mardi 29 novembre.
(5) *Ibid.*, p. 297, mercredi 30 novembre.
(6) *Ibid.*, p. 186, samedi 22 octobre.

samment : « On devrait mettre le feu à tous les villages où se produit une trahison et en pendre tous les hommes (1). » Ainsi a-t-on fait du village d'Ably, et le chancelier en est tout aise. Ce qui lui plaît surtout dans les Bavarois, c'est qu'ils ont la main leste pour fusiller *les francs-voleurs*. « Nos Allemands du Nord s'en tiennent trop à l'ordre. Quand un de ces rôdeurs de buissons a tiré sur un de nos dragons du Holstein, celui-ci commence par descendre de cheval, puis il court sur le drôle, sabre en main, et le fait prisonnier. Il le conduit ensuite à son lieutenant, qui le laisse aller, ou bien il le livre, et le résultat est encore le même. Le Bavarois s'y prend autrement; il sait ce que c'est que la guerre, et il est fidèle aux bons vieux usages. Il n'attend pas qu'on lui tire dessus par derrière, il tire le premier (2). »

Ces *bons vieux usages*, selon Bismarck, ont du reste leur civilité ou leur étiquette. Comme on raconte devant lui que des soldats ont donné une terrible bastonnade à un curé, pris en flagrant délit de trahison, il réfléchit un instant, puis prononce : « Il faut être poli avec lui jusqu'au dernier échelon, mais il faut le pendre. » Et il dogmatise sur un si beau thème : « On ne doit se permettre d'être grossier qu'avec ses amis, quand on est sûr qu'ils ne le prendront pas en mauvaise part. C'est comme on se permet, par exemple, à l'égard de sa femme, des impolitesses qu'on ne se permet pas avec les autres femmes. » D'où cette maxime (très machiavélique aussi) : « Il faut ou traiter les gens avec le plus d'égards possible, ou les mettre hors d'état de pouvoir nuire. C'est l'un des deux (3). »

Assez volontiers, il raillerait, il joindrait à cette sévérité toujours armée une dérision, une ironie qui la feraient tourner à la férocité. Le général Ducrot, fait prisonnier à Sedan, — les Prussiens disaient sur parole, — s'est échappé pendant la route : « Si l'on rattrapait de telles gens, s'écrie Bismarck, on devrait les pendre dans leurs pantalons rouges et écrire sur une jambe : *Parjure !* et sur l'autre : *Infâme* (4) ! » Au dîner du 28 novembre, un de ses familiers, croyant entrer dans ses vues et lui faire sa cour, dit que, si réellement Garibaldi était pris, il faudrait les fusiller, lui et les siens, pour s'être mêlés d'une guerre qui ne les

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 173, vendredi 14 octobre.

(2) *Ibid.*, p. 273, mardi 22 novembre.

(3) *Ibid.*, p. 274.

(4) *Ibid.*, p. 115, dimanche 18 septembre.

regardait pas : « Mais, auparavant, répondit Bohlen, on les mettrait en cage et on les montrerait en public. — Non, répliqua le Ministre. J'aurais un autre plan. Il faudrait conduire les prisonniers à Berlin, leur suspendre au cou un écriteau en carton, sur lequel serait écrit : *Reconnaissance*, et les promener ainsi à travers la ville (1). » Propos de table de M. de Bismarck, et qui doivent s'entendre *cum grano salis!* mais sans doute était-il dans « les bons vieux usages » d'affubler de pancartes injurieuses les ennemis enchaînés.

Les lettres qu'il reçoit de la comtesse, lettres d'un protestantisme et en quelque sorte d'un prophétisme exaspéré, le comblent de joie; il en communique complaisamment des fragmens à son entourage : « Je crains, lui écrit-elle, que vous ne trouviez pas de bible en France; je t'enverrai donc un livre de psaumes afin que tu y puisses lire la prédiction contre les Français, prédiction ainsi conçue : Je te le dis, les impies seront exterminés (2). » Et alors, ayant reçu le livre de psaumes et la bible qui accompagnent la lettre de sa femme, voici comment il se vante d'avoir traité une pauvre femme : « A Commercy, une femme est venue chez le Ministre pour se plaindre de ce que l'on avait arrêté son mari, parce qu'il avait frappé un hussard avec une bêche. Le Ministre l'écouta d'un air bienveillant. Lorsqu'elle eut fini, il lui dit d'un ton tout à fait aimable et en se passant les doigts sur le cou : « Oui, ma bonne femme, vous pouvez être sûre que votre mari sera pendu prochainement (3). »

Il faut que la prédiction s'accomplisse et que les impies, — c'est-à-dire les Français, — soient exterminés. *Il faut, il faudrait, on devrait : Sois dur, Landgrave!* Et, dans le cœur du Landgrave de plus en plus dur, il semble que « la haine du Gaulois » s'accumule et s'aigrisse d'une ferveur dévote. Pourtant il professe que l'homme d'État ne doit pas avoir de haines sans utilité. « Bon pour l'homme de parti ! Son instinct de vengeance est satisfait. Mais l'homme politique, vraiment politique, ne connaît pas ces sentimens. Il se demande uniquement s'il est utile de maltraiter

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 284, lundi 28 novembre.
(2) *Ibid.*, p. 216, dimanche 6 novembre.
(3) *Ibid.*, p. 233, vendredi 11 novembre. Il est juste d'ajouter que Maurice Busch lui-même, en rapportant cette anecdote, a soin de noter que ses compagnons et lui soupçonnent Bohlen (Bismarck-Bohlen, le cousin du chancelier) de « l'avoir accommodée à ses propres sentimens. »

ses adversaires politiques (1). » Contre la France, nulle hésitation. Il est utile de maltraiter l'adversaire : donc la haine est utile, donc il faut haïr, et savoir haïr, c'est « savoir ce que c'est que la guerre ; » mais il est inutile d'outrager l'adversaire abattu ; donc tout raffinement de haine est inutile, donc il faut s'en défendre, et ne pas savoir s'en garder, c'est ne pas savoir ce qu'est la politique, ou l'oublier imprudemment. — M. de Bismarck, qui le savait au point de mettre ces vérités en aphorismes, ne l'a-t-il point, par passion, quelquefois oublié?

II

Toute haine utile étant pour lui justifiée par son utilité même, Bismarck ne prend pas la peine de la déguiser, et durement s'exprime cette dureté froide. Il n'aime pas qu'on fasse tant de façons et, quand on sait ce que c'est que la guerre, — mérite insigne à ses yeux, — il est d'avis qu'on la mène vite et qu'on la pousse jusqu'au bout, sans attendrissement et sans ménagement. De la guerre, il ne réprouve, à l'entendre, que ce qui se cache et ce que l'on cache ; mais, au grand jour, toutes les destructions, toutes les exécutions sont permises. Si sa colère poursuit les francs-tireurs et les voue au massacre en bande, c'est que, précisément, il leur reproche de n'être pas « francs » — et de le gêner beaucoup. Il reporte sur eux, et pour des motifs analogues, l'aversion que, tout enfant, on s'en souvient, il marquait envers Guillaume Tell. Ce Guillaume Tell, chanté par les poètes, comme un héros de la liberté, — un héros de la liberté ! — qu'est-ce de plus qu'un « rebelle » et un « assassin ? » « Il m'aurait semblé beaucoup plus naturel et plus digne que Tell frappât tout de suite le bailli. Cet acte eût été l'effet d'une juste indignation contre une exigence cruelle. Mais opérer dans l'ombre et par surprise, cela ne me plaît pas, cela ne sied pas à un héros, pas même à un franc-tireur (2). »

Ainsi la justification par l'utilité ne s'étend pas à « l'ombre » et à « la surprise ; » et néanmoins que de fraudes, de pièges, de mensonges et de trahisons on lui fait couvrir ! Aux origines de cette guerre, utile à la Prusse, et par là justifiée pour M. de Bismarck que « d'ombre » et de « surprise » accumulées ! Le Chan-

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 179, jeudi 20 octobre.
(2) *Ibid.*, p. 190, lundi 24 octobre.

celier en a-t-il perdu la mémoire? Ou, s'il ne l'a pas perdue, de quelle audace, de quelle inconscience volontaire ne témoigne pas ce fragment de conversation, si étrange, si choquant et stupéfiant, depuis qu'on connaît l'histoire de la dépêche d'Ems! Pendant le dîner, le Chancelier nous dit : « J'ai une idée favorite relativement à la conclusion de la paix. Établir un tribunal international pour juger ceux qui ont excité à la guerre : les journalistes, les députés, les sénateurs, les ministres. » Abeken ajouta : « Thiers, indirectement, appartient à cette classe d'individus, surtout par son histoire chauviniste du *Consulat et de l'Empire.* » Le Ministre dit : « Je voudrais un nombre égal de juges pris dans chaque puissance, et nous serions les accusateurs. Mais les Anglais et les Russes n'y consentiraient pas. On pourrait alors composer le tribunal de ceux qui ont le plus souffert d'eux (1). »

Il parle de juger! — « *Et nous serions les accusateurs!* » Et nous composerions le tribunal de juges à nous! — Il dit cela posément, entre deux verres de bière ou deux flûtes de champagne, et pourtant, cinq minutes après, il dira du même ton : « Ce général (Boyer) est un de ces hommes qui maigrissent subitement sous le coup d'une émotion quelconque. De plus, il a une qualité : il peut encore rougir (2). » Alors, de pouvoir rougir, c'est une qualité? Mais lui, l'Homme fort, il n'est pas d'émotion qui le fasse subitement maigrir : il a appris à ne point s'émouvoir; une seule fois, dans tout son fatras de confidences, Maurice Busch nous le montre *humainement* ému. C'était à Varzin, un soir de l'automne de 1877. M. de Bismarck, assis au coin de la cheminée, se taisait, contrairement à ses habitudes, et comme absorbé en de secrètes pensées, tout en tisonnant machinalement. Ses amis, autour de lui, respectaient sa méditation, et, eux aussi, se taisaient; quand, tout à coup, le prince rompit le silence et commença une longue lamentation, se plaignant de n'avoir tiré que peu de joie de toute son orageuse activité d'homme d'État et d'avoir tant travaillé sans réussir à faire un heureux : ni lui-même, ni sa famille, ni les autres! Quelques-unes des personnes présentes se prêtèrent à l'office de contradicteurs et lui répondirent qu'au contraire il avait fait le bonheur de toute une nation : « Non! non! répliqua-t-il : j'ai fait beaucoup de malheureux. Sans moi, trois grandes guerres n'auraient pas eu lieu; 80 000 hommes ne seraient pas

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 170, vendredi 14 octobre.
(2) *Ibid.*, p. 172.

morts : et pères, frères, sœurs, veuves ne pleureraient pas encore. C'est ce dont, — il est vrai, — j'aurai à rendre compte à Dieu ; mais, en tout cas, de tout ce que j'ai fait, je n'ai retiré que peu ou point de joie ; je n'ai eu que désillusions, que soucis et que peines ! »

S'il faut prendre à la lettre ce récit de Maurice Busch (1), n'en rien retrancher ni atténuer — et, malgré la véracité ordinaire de ce témoin, garantie par l'indigence même de son imagination et l'absence, totale chez lui, d'esprit critique, un doute peut bien s'élever, — si ce récit est exact, n'est pas arrangé après coup, et comme *sensibilisé* pour l'effet, voilà un Bismarck qui ne ressemble guère au Bismarck de 1864, de 1866, de 1870, et qui ne ressemble plus au Bismarck de la dépêche d'Ems. Mais ne perdez pas de vue les circonstances : c'est à Varzin, en famille, avec des hôtes, le soir d'une grise journée d'automne, à la campagne, et en cette campagne, toujours un peu inoccupée. Surtout, c'est *sept ans après*, en 1877 : depuis sept ans, l'Allemagne est faite, et depuis sept ans, la haine, la dureté, la force, pour cette partie au moins de l'œuvre, est inutile et sans emploi : le second Bismarck reparaît, qui avait disparu en 1864, et n'avait reparu ni en 1866, ni en 1870, tant que la force, la dureté, ou la haine a été utile. En Bismarck, ce n'est pas l'homme d'État qui se repent et que visite le remords, d'ailleurs tardif ; ce n'est pas sa morale politique qui se désavoue et se condamne elle-même ; mais c'est l'homme privé qu'effraient les responsabilités de l'homme d'État, et c'est la morale privée que trouble la morale politique.

Cherchez mieux, et vous trouverez peut-être que ce soir de l'automne de 1877 correspond à quelque période de lassitude, de malaise ou d'affaissement physique ; si bien qu'alors on pourrait dire que M. de Bismarck a eu, ce soir-là, une défaillance, une syncope de la volonté. Mais de ces syncopes, ou de ces défaillances, l'homme d'État, en lui, n'en a jamais qu'au repos, il n'en a jamais dans l'action. Que, le lendemain, il faille agir encore, et ces responsabilités, — dont s'épouvante le Bismarck de Varzin, — le Bismarck de la Wilhemstrasse, le Chancelier de l'Empire les reprendrait de nouveau. Cette douleur humaine, qui du fond du passé crie vers lui, que lui veut-elle ? Que lui veulent les 80 000 victimes de ses trois grandes guerres, et leurs pères, leurs

(1) Traduit, — il n'est peut-être pas inutile de le dire, — par M. Guglielmo Ferrero. C'est la première page du livre si justement remarqué : *l'Europa giovane*.

frères, leurs sœurs, leurs veuves? « Ces gens-là, — car il le dit de tout le monde, — ont vraiment une idée fort peu juste de ce que c'est que la guerre (1) ! »

Il sait bien, lui, l'homme d'État qu'il est sait bien qu'il *fallait* ces trois guerres, et, puisqu'il les fallait, qu'*il fallait* ces victimes et qu'*il fallait* toute cette douleur. La preuve qu'il le sait, et qu'il ne se renie pas, c'est que, *s'il le fallait* encore, il recommencerait. La preuve, c'est que, malgré tout ce qu'il souffre (et il souffre presque dans sa chair des soupçons qui le rongent et des rancunes qu'il nourrit, rancunes et soupçons contre la Reine et la Princesse royale, contre les militaires, contre les parlementaires) (2), malgré tout, il reste au pouvoir, il a besoin d'y rester; il ne souffre même que de craindre qu'on le lui dispute et de se souvenir qu'on le lui a mesuré, qu'il y a rencontré des résistances et, trop proches à son gré, des limites; il ne peut se passer du *pouvoir*, de *pouvoir* au sens absolu, d'être sûr de toujours pouvoir; et il doit enfin mourir lentement de la torture, du déchirement intime de vouloir toujours et de ne pouvoir plus. D'autres, dans le pouvoir, aiment quelquefois autre chose; dans le pouvoir, ce que Bismarck aime, c'est de pouvoir.

Content de lui, à l'ordinaire, il n'est de rien plus content et de rien il ne triomphe tant que d'avoir l'esprit positif et pratique; ou plutôt, comptant sur la force et conscient de sa force, il la fait résider en ceci, qu'il a l'esprit éminemment pratique et positif. Aussi Napoléon III, qui est à l'autre bout du monde, après l'avoir quelque temps attiré et comme charmé, l'étonne : du reste, tous les Français, en général : « Les Français sont un peuple particulier avec leurs superstitions politiques; ils sont enfoncés dans ces idées, ils en sont enlacés, elles sont pour eux quelque chose de sacré, tandis qu'elles ne sont réellement que des mots vides de sens (3). » Ce n'est pas un Prussien de la Vieille-Marche, ce n'est pas un Bismarck qui se nourrirait de ces viandes creuses! Mais quel beau sujet d'études, — et quel beau sujet d'expériences, — qu'un peuple qui s'en nourrit! Il n'est, au surplus, nullement certain que parmi ces « superstitions politiques » Bismarck ne range pas jusqu'au respect de choses pourtant infiniment respectables, et que lui-même affecte de respecter chez lui ; mais il n'importe :

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 188, samedi 22 octobre.
(2) *Ibid.*, p. 272, mardi 22 novembre. — Cf. *Souvenirs et Pensées*, passim.
(3) *Ibid.*, p. 207, jeudi 3 novembre.

ces choses-là, le Chancelier allemand ne veut pas que ses voisins les respectent également chez eux, s'il lui est utile qu'ils ne les respectent point.

L'utilité, son utilité : tout ce qui n'est pas le culte de l'utile en politique, est de la superstition politique. Et certes les Français en entretiennent depuis un siècle toute une théorie, de ces idées où ils mettent on ne sait quoi de sacré et « qui ne sont réellement que des mots vides de sens ; » mais, pour Bismarck, s'ils sont peut-être le seul peuple, ils ne sont pas les seuls hommes dans ce cas : de pareils hommes, comme il y en a en tout pays, il se méfie et il s'écarte : est une superstition, pour lui, et n'est qu'un mot vide de sens, toute idée vide d'un contenu positif, vide d'une utilité pratique. En politique, *l'utile* est le criterium, la règle et la mesure de tout. Bismarck ne peut se passer du pouvoir, de *pouvoir* au sens absolu, parce qu'il est *utile* qu'au moment donné, au moment propice, il puisse absolument tout le possible ; mais de ce pouvoir absolu il ne sera pas toujours utile qu'il fasse usage, et, quand il arrivera qu'il soit *plus utile* d'être modéré dans ses exigences que d'épuiser *tout le possible*, c'est encore par la considération de l'utile qu'il se décidera, c'est elle qui l'arrêtera, et c'est elle qui sera la borne infranchissable.

Par exemple, après Sadowa, s'il eût voulu épuiser tout le possible, il en était à peu près le maître (sauf l'hypothèse douteuse d'une intervention de la France) ; le roi Guillaume le désirait ; l'état-major l'y poussait ; et cependant, il ne l'a pas voulu. Les troupes prussiennes eussent pu marcher sur Vienne, y entrer triomphalement, donner à la défaite de l'Autriche une forme saisissante, une de ces formes visibles et tangibles, pour ainsi parler, qui se perpétuent dans la pensée des peuples. M. de Bismarck eût pu arracher à l'Autriche vaincue quelques lambeaux, et peut-être des morceaux assez importans de son territoire, des provinces ou des moitiés de province ; mais il s'est bien gardé de le faire, et, plutôt que de le faire, il a sciemment et volontairement encouru le courroux du roi, le ressentiment national, l'inimitié des généraux (1). Jusque-là, jusqu'à l'entrée dans Vienne, jusqu'au démembrement de l'Autriche allait le possible : mais jusque-là Bismarck a refusé d'aller, jugeant plus utile de ne point mettre, comme on l'a dit, l'irréparable entre la Prusse et l'Autriche, du silence com-

(1) *Pensées et Souvenirs*, t. II.

plaisant de laquelle il prévoyait qu'il aurait besoin pour la suite de ses desseins.

De même, en pleine guerre de France, lorsqu'il négociait avec la Bavière, en vue de la création de l'Empire allemand : « Des journaux sont mécontens du traité avec la Bavière... Avant de l'approuver, ils aiment mieux attendre qu'ils aient obtenu l'unité dans la forme qui leur est agréable. Alors, ils pourront attendre longtemps... tandis qu'il s'agit d'arriver vite. Si nous temporisons, l'ennemi, le mauvais ennemi, le diable, aura le temps de semer l'ivraie dans le champ. Le traité nous assure beaucoup : celui qui veut tout peut être cause qu'on n'obtienne rien. » Et il y revient : « J'ai la plus grande inquiétude, dit-il. *Ces gens-là* (il aime ce tour) *n'ont aucune idée* de la situation. Nous sommes assis sur la pointe d'un paratonnerre ; si nous perdons l'équilibre, que j'ai eu tant de peine à établir, nous dégringolons immédiatement (1). » Ainsi, comme mesure du pouvoir, tout le possible, et comme dose dans l'usage du pouvoir, l'utile. Mais, pour bien discerner l'utile, il faut ne laisser troubler ni obscurcir par rien la notion indispensable du pratique et du positif. Et, pour qu'elle ne soit jamais par rien troublée ni obscurcie, il faut tâcher d'entrer et de rester « dans les dispositions d'un naturaliste qui observe (2). » Évidemment ce naturaliste n'a pas le moindre intérêt à ce que le phénomène qu'il observe se produise de telle ou telle manière ; avant qu'il se produise, il n'a pas à hasarder de conjectures sur la manière dont il se produira ; et, quand il s'est produit, il n'a pas à lui être reconnaissant de s'être produit de cette manière, et non pas d'une autre. Tout de même en doit-il être de l'homme politique, au moins dans de certaines heures et en de certains postes. Ses deux grands ennemis, *les mauvais ennemis, les diables qui ensemencent le champ d'ivraie*, c'est l'imagination et le sentiment, la politique conjecturale et la politique sentimentale. Ses trois grandes qualités, celles qu'il doit s'efforcer d'acquérir et de développer, c'est d'y voir clair, d'y voir juste, et d'y voir loin s'il se peut, mais de voir en perspective, c'est-à-dire de voir d'abord et de voir le plus gros ce qui est le plus près.

La vue claire, juste et directe, sans laquelle on est impropre

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 300, 303, mercredi 30 novembre, vendredi 2 décembre.

(2) A. Proust, *Le prince de Bismarck, sa correspondance*, p. 130. A Mme d'Arnim. De Péterhof, 1er-13 juillet 1860.

à conduire la machine de l'État, c'est celle de l'*immédiat*. « On apporte un télégramme relatif aux assertions de Granville au sujet de la déclaration russe sur le traité de Paris, et le Chef le lit à haute voix. Le sens de ce télégramme est que la Russie a la prétention de s'affranchir d'une partie du traité de 1856;... que l'Angleterre ne peut tolérer un tel arbitraire;... qu'il y a pour l'avenir des complications à craindre. Le Ministre sourit et dit : — Des complications à l'avenir! Phraseurs de parlement! Ces gens-là n'osent rien faire. L'accent est sur le mot *à l'avenir*. Voilà comme on parle, quand on ne veut rien faire (1). » Mais au contraire, quand on veut faire quelque chose, on ne parle pas ainsi. on supprime le mot « à l'avenir, » et l'on voit à tout instant le présent, puisque aussi bien l'avenir sort à tout instant de l'enchaînement des *présens* successifs qui, à tout instant, retombent au passé; quand on veut agir, on « série » les temps de l'action, qui se tiennent d'ailleurs et s'engrènent sans solution de continuité, mais dont le premier est le présent immédiat, *tout de suite*.

Non seulement il faut voir au plus près et comme toucher de l'œil et de la main une situation, mais il faut la voir du même coup sous tous ses aspects, il faut promener dans un champ soigneusement circonscrit un regard à la fois vaste et pénétrant, et, si je l'osais, je dirais un *regard analytique*, qui perçoive chaque objet à sa place, en sa valeur, et en ses proportions; il faut s'attacher à n'omettre aucun élément d'appréciation, même ceux qui tout d'abord paraîtraient le plus insignifians ou le plus étrangers à l'affaire. Lorsqu'on discute sur le bombardement de Paris, Bismarck recommande de diriger les obus d'un certain côté : « C'est par là, dit-il, que sont les quartiers distingués... Quant aux gens de Belleville, ça leur est bien égal si ces beaux quartiers sont détruits : ça leur fait même plaisir de nous voir renverser les hôtels des riches (2). » Et c'est, donné par la psychologie populaire, un élément de la situation dont peut-être M. de Bismarck force un peu l'importance, mais qu'un homme politique médiocre eût totalement négligé, auquel un faux homme d'État n'eût jamais songé, et qu'il n'oublie pas.

Mais, pour n'oublier ni cet élément d'appréciation ni d'autres, il faut être assuré de conserver toujours intact, toujours éveillé, le sens du pratique et du positif. Bismarck en est sûr et ce sens,

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 263, jeudi 17 novembre.
(2) *Ibid.*, p. 285, lundi 28 novembre.

chez lui, aucune émotion morale, aucune commotion physique ne l'abolit. « Jadis, raconte-t-il, j'eus un accident étrange, qui démontre bien que l'intelligence de l'homme dépend de sa cervelle. Un soir, je revenais chez moi avec mon frère, et nous allions aussi vite que le pouvaient nos chevaux. Mon frère, qui me devançait, entendit soudain un terrible craquement; c'était ma tête qui se cognait contre le sol... Je m'évanouis et, lorsque je revins à moi, je n'avais qu'une moitié de ma connaissance. Je veux dire qu'une partie de ma raison était bonne, tandis que l'autre ne l'était pas. En examinant mon cheval, je vis que la sangle était rompue. J'appelai mon valet, il me donna son cheval et je revins chez moi. Lorsque mes chiens vinrent à ma rencontre en aboyant, je pensai que c'étaient des chiens étrangers, je me fâchai, et grondai les chiens. Je dis que mon valet était tombé en route et qu'on devait aller le chercher sur un brancard... Je me couchai ensuite après avoir demandé à manger. Le lendemain, quand je m'éveillai, tout allait bien. Cette aventure est singulière. J'avais examiné la selle, je m'étais fait donner un autre cheval, et autres choses semblables. *J'avais compris le côté pratique* et non le reste. *La chute n'avait amené sur ce point aucun trouble* (1). » M. de Bismarck ajoute qu'il ne croit pas exagérer en disant qu'il est tombé de cheval plus de cinquante fois, et il en cite encore divers exemples; pas une seule fois il ne lui est arrivé de ne plus comprendre « le côté pratique; » pas une seule fois le sens pratique n'a été en lui suspendu ; et pas une seule fois il n'a cessé de voir nettement *ce qu'il fallait faire.*

Voir ce qu'il faut faire et le faire, tout est là. Ne pas le voir ou ne pas le faire, c'est cela qui engage vraiment, et c'est cela seul qui engage la responsabilité de l'homme d'État. Telle est, du moins, la conception particulière que Bismarck se fait de l'homme d'État et de ses responsabilités : la pire faute qu'il puisse commettre, c'est de perdre les occasions. « On n'est pas tous les jours en mesure de remédier à une situation dangereuse, et l'homme d'État que les événemens mettent en posture de le faire, et qui n'en profite pas, *assume une grande responsabilité* (2). » Mais une faute à peine moins grave serait de prendre pour une occasion ce qui n'en est pas une : autrement dit, il faut n'agir qu'à coup sûr et ne partir qu'à temps : « J'avais la convic-

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 223, mercredi 9 novembre.
(2) *Pensées et Souvenirs*, trad. Ernest Jaeglé, t. II, p. 84.

tion qu'on ne peut prendre la responsabilité de guerres même heureuses que si elles sont imposées, et qu'on ne peut essayer de deviner le jeu de la Providence pour devancer l'évolution historique d'après des calculs personnels (1). »

Juger de l'occasion, choisir l'heure, décider que l'évolution est accomplie, n'est du reste pas chose aisée : « Examiner si une détermination est juste, s'il est juste de maintenir et d'exécuter ce que, en se fondant sur de faibles prémisses, on a reconnu comme utile, cet examen vous use et vous anéantit, quand on est consciencieux et loyal. La fatigue augmente encore par ce fait qu'en politique il se passe un temps fort long, souvent plusieurs années, avant qu'on soit convaincu soi-même que ce qu'on voulait et ce qui est arrivé était juste ou non. Ce n'est pas le travail qui use, ce sont les doutes et les préoccupations, et aussi le point d'honneur, *la responsabilité*, alors que, pour la soutenir, on ne peut invoquer autre chose que sa conviction et sa volonté (2). »

Et cependant, il faut vaincre ses préoccupations et ses doutes : il faut avoir la hardiesse d'invoquer sa volonté et sa conviction ; il faut mettre son point d'honneur à savoir prendre à temps la responsabilité, laquelle consiste également à faire ou à ne pas faire et peut être aussi lourde et plus lourde pour n'avoir pas fait que pour avoir fait : « Ne laisse point passer, après une si longue attente, ce jour de rédemption. Tu ne saurais trouver une meilleure occasion que celle-ci... Ce sera la guerre, mais une grande justice est avec toi ; car la guerre est juste, quand elle est nécessaire... »

Si maintenant une guerre est nécessaire, et si par suite une grande justice est avec l'homme d'État; s'il ne saurait trouver une occasion meilleure; si le jour qui se lève est un jour de rédemption, et si par conséquent il doit agir, parce que la plus lourde responsabilité consisterait alors à ne pas agir, c'est encore le sens pratique et positif, le sens de l'utile qui lui permet d'en décider, en élargissant, en étendant jusqu'aux extrêmes limites de l'intérêt national sa notion de l'utile : « Pendant que j'étais au pouvoir, j'ai conseillé trois guerres : celle avec le Danemark, celle de Bohême, et celle avec la France; mais, chaque fois, je me suis bien demandé si, en cas de victoire, le prix de la lutte

(1) *Pensées et Souvenirs*, t. II, p. 110.
(2) *Ibid.*, p. 186.

compenserait les sacrifices que toute guerre impose... Si, pour l'une ou l'autre de ces guerres, j'avais eu un doute sur les avantages que nous pourrions tirer des conditions de paix après la victoire, je n'aurais guère consenti de si grands sacrifices pour arriver à un résultat si peu important. Quant aux querelles internationales qui ne peuvent être vidées que par une guerre de peuple à peuple, je ne les ai jamais envisagées au point de vue des statuts corporatifs de Gœttingue ou du code du duel dans les questions d'honneur privé; mais j'ai toujours considéré si de pareilles guerres servaient ou compromettaient le droit qu'a le peuple allemand d'avoir, comme les autres grandes puissances de l'Europe, une vie politique autonome, fondée sur les ressources et les moyens dont notre nation dispose (1). » En dépit donc des hésitations, des doutes, et de la fatigue d'âme qu'il confesse et qu'il déplore, si Bismarck s'interroge, il ne se demande jamais : Suis-je bien sûr? Ai-je bien le droit? mais : Est-ce bien utile? Cela servira-t-il sûrement le droit du peuple allemand? Cela est-il en rapport avec ses ressources? En ai-je le moyen, — par tous les moyens? — Car, posée en ces termes, la question peut être douloureuse et angoissante encore, et celui qui se la pose peut redouter de se tromper; mais, quand il la résout par l'affirmative, rien du moins ne le retient, ne le lie ni ne le paralyse plus : il n'a qu'à aller droit devant lui, jusqu'au bout, au bout de sa force, au bout des forces de la nation, au bout de ce qui est utile à la nation.

III

La responsabilité de l'homme d'État réside ainsi, selon M. de Bismarck, dans le discernement du *plus grand utile possible* et de *l'utile le plus général*, et quant au choix des moyens, il n'y a guère pour lui de responsabilité. De ce point de vue pratique et positif, l'homme d'État s'étant professionnellement placé dans une position d'amoralité systématique par rapport à la commune morale, les pires choses peuvent être les « meilleures, » puisqu'il se peut que ce soit d'elles qu'il tire *le plus grand utile d'État*. — « C'est plus qu'un crime, disait l'autre, c'est une faute. » — En morale, il y a des crimes, qui s'expient; en politique, il y a des

(1) *Pensées et Souvenirs*, t. II, p. 316-317.

fautes, qui se payent; mais c'est l'homme privé qui expie son crime, et ce sont les nations qui payent les fautes de l'homme d'État. Dans la morale ordinaire, ou tout simplement en morale, il est bien de dire la vérité, il est mal de mentir. Dans la morale politique, ou, simplement, en politique, il peut être bien aussi de dire la vérité, mais il peut être mieux de mentir; le mot *mieux* est un contenant dont le contenu n'est pas le même en politique et en morale. « N. N. vient avec l'Empereur, qui est attendu le 2; il va me raconter que le mensonge est le malheur de ce monde (1). » Complétons la pensée de Bismarck; c'est sûrement : « Après quoi, il va mentir. » Lui-même réprouve donc et déteste le mensonge; après quoi, il en use. Il flétrit la duplicité; après quoi, il y recourt. La dépêche d'Ems, tronquée par lui, les papiers relatifs aux prétendues visées de la France sur la Belgique, par lui jetés à l'Europe dont il voulait enchaîner les sympathies, en sont les témoignages ensanglantés. Et ce sont les plus accablans, mais ce ne sont pas les seuls (2).

Que, sans sourciller, Bismarck plaide le faux pour savoir le vrai, ce n'est que le jeu traditionnel et classique de la diplomatie, ce n'en serait même que « le petit jeu, » si Bismarck ne l'amplifiait de toute l'énergie de son geste et n'y carrait tout à son aise, en écrasant ce qui se trouve là, sa robuste et pesante personne : « Au commencement de mon entretien d'aujourd'hui avec Thiers, je lui ai brusquement demandé s'il avait encore les pouvoirs nécessaires pour conférer avec moi. Il m'a regardé avec étonnement. Je lui ai dit ensuite qu'on avait répandu le bruit qu'une révolution avait eu lieu à Paris, après son départ, et que l'on avait proclamé un nouveau gouvernement. Il m'a paru visiblement frappé, et j'en conclus qu'il ne considérait pas comme impossible la victoire des rouges et qu'il pensait que Jules Favre et Trochu étaient peu solides sur leurs bases (3). »

On donne un coup et l'on attend : voilà, dans l'opinion de M. de Bismarck, comme on fait de la diplomatie, et voilà comme on est un diplomate. M. Thiers, qui « paraît visiblement frappé, » n'en est pas un. « C'est un homme intelligent et aimable, malin

(1) A. Proust, *Le prince de Bismarck*, p. 179; de Gastein, 28 juillet 1863.

(2) *Pensées et Souvenirs*, t. II, p. 93 et suiv.; et Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 264, jeudi 17 novembre.

(3) Maurice Busch, p. 207, jeudi 3 novembre. — Cf. du même, *les Mémoires de Bismarck*, t. 1er, p. 182.

et spirituel. Mais, chez lui, pas trace de diplomate; *trop sentimental pour le métier*. C'est certainement une nature beaucoup plus distinguée que celle de Jules Favre, mais ce n'est pas l'homme qu'il faut pour discuter une affaire, pas même un achat de chevaux. *Il se laisse facilement impressionner; il trahit ce qu'il éprouve, et il se laisse sonder*. C'est ainsi que j'ai pu tirer de lui une foule de choses; entre autres, qu'ils n'ont plus que pour trois ou quatre semaines de vivres (1). »

Néanmoins, le Chancelier garde à Thiers une estime qu'il refuse à Jules Favre. De celui-ci il ne parle qu'avec une rigueur en vérité trop dédaigneuse. Aux mots de « cession de territoire, » Jules Favre a-t-il ou non « versé quelques larmes patriotiques? » — « Il avait l'air d'avoir pleuré, explique M. de Bismarck, mais il n'en avait que l'air... Je l'observais, en effet, fort attentivement, tout en tâchant de le consoler, et je pus me convaincre qu'il n'avait pas versé une seule larme. Il jouait la comédie tout simplement. Il croyait me faire de l'effet, comme les avocats du barreau de Paris en font sur le jury. Bien mieux, j'ai la conviction absolue que, à Ferrières, il s'était maquillé... Oui, je vous jure qu'il s'était maquillé! Le matin de notre deuxième entrevue, il était tout gris et il s'était mis du vert sous les yeux afin de se donner l'apparence d'un homme qui avait cruellement souffert. Je ne dis pas qu'il n'avait pas souffert; mais, *quand on souffre, on n'est pas un homme politique. En politique, il n'y a pas de place pour la pitié!* » Et, après une pause, il ajouta : « Lorsque je lui parlais de Metz ou de Strasbourg, il me regardait sans cesse avec l'air de croire que je plaisantais. J'avais toujours envie de lui faire la réponse que me fit un jour, à moi, le grand marchand de fourrures d'*Unter den Linden*, à Berlin. J'avais été le voir pour choisir une pelisse, et, comme il m'en demandait un prix très élevé, je lui dis en riant: « Allons! vous plaisantez! — Non, me répondit-il, je ne plaisante jamais en affaires (2)! »

Napoléon III ne lui inspire pas d'ailleurs plus de commisération : « Dans l'été de 1866, l'Empereur n'a pas eu le courage de faire ce qui était juste (*c'est-à-dire ce qui était utile, ce qu'il fallait faire*). Il aurait dû... eh bien! oui, il aurait dû occuper... l'objet de la proposition de Benedetti (*la Belgique*), tandis que

(1) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 204, mercredi 2 novembre.
(2) *Les Mémoires de Bismarck*, recueillis par Maurice Busch, t. Ier, p. 129-130.

nous attaquions l'Autriche, et provisoirement il aurait dû garder cet objet comme une garantie contre les éventualités. Nous ne pouvions pas l'en empêcher. L'Angleterre l'aurait-elle attaqué? C'est peu probable; en tout cas, il pouvait la regarder venir. En cas de victoire de notre côté, il devait essayer de se mettre avec nous et nous encourager à commettre des excès... Mais... c'est un *tiefenbacher* (1) ! » Objet de mépris, ou tout au moins de stupeur et presque de scandale pour M. de Bismarck : « C'est pourtant une chose étonnante qu'il y ait des gens très habiles, qui n'entendent absolument rien à la politique ! »

On n'est pas un homme politique, quand « on trahit ce qu'on éprouve, » quand « on se laisse *bluffer* trop aisément, » quand l'adversaire « vous tire, comme il veut, les vers du nez; » quand on a « la regrettable manie de faire durer les négociations dont on est chargé en y introduisant des questions qui n'ont rien à y voir, quand on se met à raconter ce qui s'est passé ou ce qui aurait pu se passer dans telle ou telle circonstance, quand on s'informe de l'attitude de telle ou telle personne, et qu'on s'enquiert des résultats de telle ou telle mesure; » quand on se disperse, quand on ne se concentre pas uniquement sur un point, qui est le seul point, quand on ne tend pas de tous ses moyens, et par tous les moyens, à sa fin; en d'autres termes, on n'est pas un homme politique, quand on a la coquetterie de paraître un homme universel (2). Et quand on pérore, quand on verse de fausses larmes, ou même — et peut-être surtout — de vraies; *quand on souffre*, on n'est pas un homme politique. On n'en est pas un, quand on fait une place à la pitié, quand on n'est pas capable de mener la chasse jusqu'à la curée et de distribuer soi-même, joyeusement, leur part à tous les chiens de la meute qui ont aboyé ou mordu. « Le Chancelier, qui s'était rendu chez l'Empereur, est rentré au bout de trois quarts d'heure. Sa figure était rayonnante... Il s'assit près de moi, avala quelques bouchées de pain, puis, se tournant vers son cousin : — Sais-tu ce que c'est que cela? demanda-t-il. Et il se mit à siffler un air, l'air du chasseur quand il a abattu son cerf. — Oui, fit Bohlen : c'est le signal de la mort. — Non, pas tout à fait... Et il siffla de nouveau. — C'est l'hallali ! Je crois bien que cette fois nous y

(1) A peu près : *songe-creux*, expression berlinoise. Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 210, samedi 5 novembre.

(2) *Les Mémoires de Bismarck*, recueillis par Maurice Busch, t. Ier, p. 182.

sommes (1). » Mais on n'est pas non plus un homme politique quand on rêve, quand on se berce de cette illusion que le monde se gouverne par des sentimens ou par des idées : cela, c'est proprement « plaisanter en affaires. »

Par quoi le monde se gouverne ? — Tu ne le gouverneras que si tu as le mépris des hommes, et tu ne les mépriseras jamais trop, si tu les connais bien. — Bismarck connaît les hommes et les institutions de son temps ; et, comme il les connaît, il les gouverne, avec les instrumens et les procédés de son temps. Le Prince n'a plus à ses ordres ces serviteurs expéditifs et discrets : le poignard et le poison ; mais il a l'argent et il a une certaine presse (2) ; il a « le fonds guelfe » pour la pâture des « reptiles. » Les armes seules ont changé, et non pas les hommes : sicaires ou folliculaires, des *bravi* viennent encore s'offrir ; la plume fait la besogne du stylet ; l'or corrode, et dissout, et débarrasse aussi bien que *l'acqua tofana*. La politique s'est modernisée et c'est tout ; tout est donc de moderniser le machiavélisme, en en gardant l'essence, qui est un réalisme imperturbable.

Imperturbable réaliste, M. de Bismarck connut à fond les faiblesses, les vices du régime parlementaire (3), et, plutôt que de s'en indigner ou de s'user à les corriger, il en joua, comme il joua, les connaissant à fond, des entraînemens et des crédulités de ce qu'on nomme l'opinion publique (4) : ce Prussien de la vieille Prusse fut un machiavéliste si moderne, que plus que tout autre il fit de l'imprimerie et du télégraphe des moyens de la politique. Il vit que, pour un homme d'État de ce temps, l'art souverain était d'apprendre à manier les masses, de savoir jouer du populaire, et il l'apprit, et il le sut, et il en joua. Il comprit que, si l'homme d'État d'autrefois, dans la monarchie absolue, n'avait qu'un point d'appui : la confiance ou la faveur du roi, dans la monarchie constitutionnelle, l'homme d'État de ce temps en a deux : la confiance du roi et la faveur du peuple ; qu'il y a action et réaction de l'une sur l'autre, que le problème est de les combiner, de se servir de l'une pour faire mouvoir l'autre ; et que, tandis que l'une donne le point d'application, l'autre peut fournir

(1) *Les Mémoires de Bismarck*, recueillis par Maurice Busch, t. Ier, p. 272.

(2) Voyez Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 340, lundi 12 décembre. — Cf. *Ibid.*, *passim*, et aussi *Pensées et Souvenirs*.

(3) Voyez, par exemple, Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 341, mardi 13 décembre, et comparez avec plusieurs passages des *Pensées et Souvenirs*.

(4) *Ibid.* (Busch), p. 287, mardi 29 novembre.

le levier. Ni avec l'une ni avec l'autre, tant qu'il fut au pouvoir, il n'entra jamais en conflit direct; il ne fronda jamais contre le Roi, mais seulement contre la Reine, les princesses et les courtisans; ni jamais contre le peuple, mais seulement contre les Chambres. Les vivacités que parfois peut-être il se permit à leur égard furent elles-mêmes voulues et calculées; car il se rappelait que « la fortune est femme, qu'on ne la soumet pas sans la secouer et la battre, qu'elle aime mieux ceux qui lui manquent de respect que ceux qui la respectent trop (1), » et, d'instinct, il avait deviné que, dans les rois et dans les peuples, de qui dépend la fortune des hommes d'État, il y a toujours sous ce rapport on ne sait quoi de féminin.

Il en sentit pourtant le double joug. Tant de comptes à rendre! tant de raisons à donner! Cette contrainte, cet assujettissement lui fut insupportable. « Si seulement, durant cinq minutes, je pouvais dire : Je veux ceci! et le dire sans avoir à redouter quelque empêchement! Que je voudrais n'être plus obligé d'expliquer, même dans les choses les plus simples, le pourquoi et le but de mes actions! Mais je dois parler et implorer continuellement (2)! » Ainsi gémissait sur lui-même l'homme qui, durant plus d'un quart de siècle, a été le maître des hommes; oui, Bismarck, lui qui, pendant vingt-cinq ans, tint sous son genou et à ses pieds l'Europe, il demandait amèrement à être libre pendant cinq minutes; » et lui qui mettait sa gloire à mener en troupeau les nations par la force, d'être mené par une force invisible, insaisissable et inéluctable, par la force fatale des : *Il faut*, l'irritait. « Le mot : *Il faut!* revient si souvent dans ma vie que j'en viens rarement à dire : *Je veux* (3)! »

Mais quelle erreur, et comme l'homme qui se connaît le mieux se connaît mal! Il se peut en effet que Bismarck n'ait pas pu dire : *Je veux!* autant qu'il l'eût voulu, mais il a pu vouloir autant qu'il a voulu, et vouloir tout ce qu'il a fallu : il est, toute sa personne fut et toute sa vie fut un triomphe de la volonté. Pour le voir à n'en pas douter, il suffit de rapprocher, de ce qu'il a voulu être, ce qu'il était naturellement; de l'homme d'État, l'homme privé; et du Bismarck historique, le Bismarck d'avant l'histoire ou d'à côté de l'histoire.

(1) « *Perchè la fortuna è donna, ed è necessario, volendola tenere sotto, batterla ed urtarla...* » *Le Prince*, ch. XXV.

(2) Maurice Busch, *Le comte de Bismarck et sa suite*, p. 221, mardi 8 novembre.

(3) A sa femme, pendant un voyage en France. Octobre 1864. A. Proust, *Le prince de Bismarck*, p. 176.

Celui-ci, le second, qui est le Bismarck primitif, ne cesse de s'affirmer en bon chrétien ; son perpétuel souci est de décorer toujours de mobiles religieux jusqu'aux actes qu'on dirait, par eux-mêmes, étrangers ou même contraires à tout sentiment religieux : il paraît bien que ce fut chez lui plus qu'un faux semblant et que dans sa foi, comme ailleurs, il conservait sincèrement et solidement la tradition prussienne. Par-dessus tout, ce Bismarck-là tint à passer pour bon époux, bon père, bon frère, et ne négligea rien pour l'être. Il goûta vivement et ressentit profondément la douleur des siens. Envers sa femme, il se montra le plus aimant, le plus galant, le plus empressé des maris et (quoiqu'il abominât toutes celles, princesses ou non, qui se mêlaient de politique et qu'il ne se gênât pas pour le dire crûment), le plus poli des hommes envers les femmes, mais d'une politesse à lui, qu'il qualifiait de « politesse du cœur, » la déclarant spécifiquement allemande et, comme telle, supérieure, fût-elle moins élégante dans ses manières ou moins raffinée dans ses expressions.

Toute sa vanité fut d'être un exact, sévère et parfait économe, toute sa distraction et tout son plaisir d'administrer ses terres et de faire prospérer sa maison. A même de spéculer sûrement, il ne se laissa ni toucher ni tenter seulement par la spéculation. Intéressé et personnel, il prit bien garde, dans les affaires publiques, d'être effleuré par un soupçon d'intérêt personnel. L'existence officielle lui était à charge, il le dit du moins, l'écrivit, et le crut. Très vite et de très haut, il avait jugé le métier ; il ne se laissa point piper aux titres, prit de bonne heure en haine les flatteurs et les sots, tous ces gens « mous, changeans et sans ressort » qui bourdonnent dans les bureaux et dans les antichambres, fuit avec horreur les curiosités indiscrètes, détesta la phrase et la « pose, » l'ostentation et la représentation, la forfanterie et le cabotinage, ne se vanta jamais au delà de ce qu'il pouvait, et ne se mentit point en se persuadant qu'il ne restait aux affaires que « par une funeste habitude du travail, » puisque le pouvoir, pour lui, se confondait avec le plus incessant, le plus exigeant, le plus absorbant travail, et un travail « assis, » qu'il faisait profession de ne pas aimer. Grand mangeur, grand buveur, grand chasseur, grand campagnard et grand forestier, pour abattre à force de fatigue ses nerfs trop comprimés qui de temps en temps se rebellent, ce géant — qui le croirait? — a des faiblesses de femme et des détentes d'enfant. Il est impressionnable, susceptible, ultra-sen-

sible, et — qui le croirait encore? — enclin à de toutes petites superstitions, bien qu'il se moque des superstitions d'autrui.

Homme de famille, homme de mouvement, homme de plein air, homme d'allures libres et de libre fantaisie, on est donc fondé à dire de Bismarck qu'il s'est conquis sur lui-même, qu'il a imposé à l'homme privé l'homme d'État, et que son caractère, celui sous lequel il demeurera dans l'histoire, fut pour une large part l'œuvre de sa volonté. Il fut ce Bismarck parce qu'il voulut l'être, et il le voulut parce qu'il le fallut. Il le devint sous l'influence et en quelque façon par l'avertissement de ce sens pratique et réaliste qui lui découvrait, au fond de ses solitudes de Kniephof et de Jarchelin, l'État prussien comme il était et la patrie allemande comme elle devait être.

C'est dans ses : *Il faut!* et dans les : *Je veux!* qui y répondent en secret qu'il convient de chercher la conciliation de ses contradictions et le secret de la fusion de ces deux Bismarcks différens ou même opposés, à présent rejoints, reliés, unifiés et qui font type. C'est parce qu'il le fallait, et parce qu'il l'a voulu, que, ministre à ses propres yeux par la grâce de Dieu, et par elle, par une sorte de décret providentiel, voué à la politique, Bismarck s'est modelé sur les nécessités nationales l'âme, — on serait tenté de dire la conscience *qu'il fallait*, — pour réussir dans la politique, où le succès, quand il est le bien de l'État réalisé, peut ne pas endormir encore tous les scrupules de la morale privée, mais, devant la morale d'État, est plus que l'absolution de l'homme d'État, plus que sa justification, où il est comme la consécration et comme la démonstration même du droit. — Ce que Bismarck était de par la nature, et comment il s'est transformé pour la politique, c'est maintenant ce qu'il s'agit de montrer.

CHARLES BENOIST.

LES SAINTS LOUIS

DANS L'ART ITALIEN

Vous vous souvenez, à Florence, de la chapelle des Bardi, au fond de Santa-Croce. C'est là que Giotto a peint la mort de saint François, d'une manière si simple et si souveraine qu'un peintre comme Ghirlandajo, quand il voulut reproduire la même scène, ne put que copier la composition du Maître. Il semble d'abord que la chapelle entière, jusqu'à la voûte où saint François est glorifié en compagnie de ses trois Vertus, appartienne sans partage au divin Pauvre. Mais fixez bien les quatre figures debout sur la muraille, dont le trou lumineux de la vitre fait la paroi plus sombre : au-dessus de sainte Claire et de sainte Élisabeth, deux saints français, peints aussi par Giotto, ont reçu droit de cité dans l'église florentine. L'un est saint Louis, évêque de Toulouse, imberbe et grave, tout vêtu de bure sombre, mitré, la crosse en main, et, devant ses pieds, une couronne. L'autre est saint Louis, roi de France, fermement campé comme un chevalier sous les armes, la couronne enfoncée sur les cheveux comme un casque, tenant d'une main le sceptre et de l'autre le cordon des tertiaires franciscains. Sur ses épaules est jeté un ample manteau à collet de vair, bleu et semé de larges fleurs de lys, qui luisent dans la pénombre si fièrement que la chapelle des banquiers florentins en semble armoriée aux armes de France.

Quittons un moment Florence pour nous transporter dans la ville sainte de l'Ombrie. Une fois entrés dans la basilique inférieure d'Assise, pénétrons dans la première chapelle de gauche, un réduit lumineux et frais ouvert sur la nef sépulcrale. Les murs, égayés de fresques claires, n'offrent plus aux regards le

drame classique de Giotto, la tragédie chrétienne représentée par des personnages groupés dans des attitudes sévères et drapés comme des acteurs antiques. Ici nous voyons la vie de saint Martin racontée en anecdotes et jouée par de beaux jeunes gens coquettement vêtus : le dessin est fin, le modelé doux, la couleur satinée. Celui qui a caressé les teintes frêles de ces grandes miniatures et qui en a guilloché les ors est le contemporain, le rival, et à peu près le contraire de Giotto, Simone Martini de Sienne. Or, voici reparaître, au nombre des saints groupés par le maître siennois sous l'arcade qui traverse l'épaisse muraille de la basilique ancienne, les deux saints Louis, clairement désignés par une double inscription : *S. Lodovicus rex; S. Ludovicus episcopus*. Le roi porte un manteau d'écarlate agrafé sur l'épaule droite ; il tient le globe et le sceptre. L'évêque est simplement vêtu en moine, la tête et les pieds nus. Tout le champ sur lequel les deux saints se détachent est d'azur semé de fleurs de lys, et le peintre n'a pas oublié de tracer au-dessus de saint Louis d'Anjou le lambel de sa Maison.

Si notre curiosité est éveillée par la surprise de ces noms français et de ces lys royaux retrouvés à Florence et à Assise, dans les sanctuaires de l'art italien le plus pur, il nous suffira d'une promenade à travers la peinture toscane du XIVe siècle pour rencontrer à chaque pas de nouveaux saints Louis tout fleurdelysés. On en découvrirait sans peine à Santa-Croce, hors de la chapelle des Bardi, si l'on examinait de près les fresques effacées ou médiocres ; en passant de l'église dans la sacristie, on verra saint Louis de Toulouse rangé parmi les élus, dans le tableau du couronnement de la Vierge, signé par « maître Giotto, » ou debout à côté du crucifix sur une fresque qui est attribuée à Nicola di Pietro Gerini. Dans le réfectoire du monastère, on distinguera, au nombre des scènes pieuses qui entourent une croix ramifiée en arbre généalogique des franciscains, saint Louis de Toulouse, vêtu en moine, et portant une mitre blanche, qui est occupé à servir des pauvres : l'œuvre est d'un bon disciple de Giotto. Simone Martini, lui aussi, a peint une seconde fois, dans l'église même d'Assise, le saint évêque vu à mi-corps, entre saint François et sainte Élisabeth, visages candides et ravis, dont la fleur nacrée semble se fondre dans la lumière de la béatitude. Toujours dans la basilique où saint François repose, une chapelle qui fait face à celle de saint Martin conserve un vitrail de dessin siennois, où les

deux saints Louis rayonnent sur un fond de somptueux outremer tout constellé de lys.

Parcourez maintenant les églises de Toscane et d'Ombrie, ces musées de fresques : vous pourrez souvent y saluer au passage l'un ou l'autre des saints de France. L'évêque de Toulouse reparaît jusqu'à trois fois sur les murs du seul monastère de San-Francesco à Pistoia, et l'on couvrirait des pages d'album à noter ses représentations sur les tableaux des giottesques ou des premiers Siennois réunis dans la Galerie de Pise, à l'Académie de Sienne, ou à celle de Florence.

Ainsi les deux saints Louis, celui dont parle à tous les enfans leur premier livre d'histoire, et celui que la France a presque oublié, ont eu l'un et l'autre cette fortune singulière d'avoir leur portrait idéal peint au XIVe siècle par les deux plus grands maîtres de Florence et de Sienne; puis, il n'y eut si pauvre église franciscaine qui ne tînt à honneur de conserver l'effigie de l'un ou de l'autre, et si petit peintre de fresques ou de panneaux qui ne s'essayât à la retracer. Pourquoi donc Giotto et Simone Martini ont-ils mis tant de soin et d'amour à représenter ce roi de France? Pourquoi retrouve-t-on partout, au cœur de l'Italie, cet évêque de Toulouse, né et mort à Brignoles? Le second saint Louis n'a guère tenté les peintres et les sculpteurs français. On connaît deux images de lui qui furent exécutées au milieu du XIVe siècle et au commencement du XVe, l'une pour Philippe VI, l'autre pour Louis d'Orléans : c'était un tableau de l'abbaye de Bourgfontaine, dans l'Aisne, et une broderie historiée appartenant au trésor de Chartres, qui ont disparu tous deux depuis longtemps. Aujourd'hui, avec une statuette du XVe siècle et deux bas-reliefs conservés à Toulouse, auxquels on peut ajouter trois miniatures d'un livre d'heures volé à la Bibliothèque Nationale, et perdu dans la collection d'un lord anglais, on aurait épuisé la liste des représentations de saint Louis d'Anjou que peut encore offrir l'ancien art français. Comment donc l'image de ce saint s'est-elle imposée à l'art italien du XIVe siècle?

I

Ruskin s'est arrêté longuement à Santa-Croce, dans la chapelle des Bardi, au cours d'une de ces Matinées de Florence, — *Mornings in Florence*, — où il promène ses compatriotes d'église

en église et de siècle en siècle, en leur commentant avec une angélique longanimité le sens historique et mystique des chefs-d'œuvre, Baedeker de l'Invisible... Il a dit de nobles choses devant l'image du saint Louis de France, et très justement il a indiqué que, si le roi avait sa place dans cette église franciscaine, c'était comme saint franciscain. Pour élever les âmes de ses lecteurs à méditer avec lui par un peu de musique ancienne, il leur a traduit une page des *Fioretti :*

« *Comment Saint Louis, roi de France, en personne, sous figure de pèlerin, alla à Pérouse visiter le saint frère Egidio...* Donc, le portier vint à frère Egidio et lui dit qu'à la porte il y a un pèlerin qui le demande ; et par Dieu lui fut inspiré que c'était le roi de France. Il sortit de sa cellule et courut à la porte. Et sans autre chose demander, et sans que jamais ils se fussent vus ensemble, avec une très grande dévotion s'agenouillant, ils s'embrassèrent et se baisèrent avec autant de familiarité que si pendant longtemps ils avaient tenu grande amitié ensemble. Ils ne parlaient ni l'un ni l'autre, mais se tenaient ainsi embrassés, donnant les signes d'un amour plein de charité, en silence. Et, quand ils eurent été longtemps de cette manière sans se dire une parole, ils se quittèrent, et saint Louis s'en alla à son voyage, et frère Egidio à sa cellule... »

Laissons-nous enchanter, nous aussi, par la douce « Canzone ». Que saint Louis ne soit jamais venu à Pérouse, ni d'ailleurs en Italie, et qu'il soit vain de chercher dans les « itinéraires » du roi la place des sept années pendant lesquelles il aurait disparu de son royaume, parti pour ce long pèlerinage où il rencontra frère Egidio, avons-nous besoin d'y penser ? Mais il est une question qu'on ne peut s'empêcher de poser devant le saint Louis de Giotto : est-il vrai que le roi ait porté ce cordon de Saint-François que le peintre a mis dans sa main gantée ? Sans doute le pape Paul IV a cité solennellement le roi saint Louis parmi les saints du Tiers Ordre, et l'office que récitent encore les tertiaires de tous pays répète que le saint roi embrassa la règle de la Pénitence. Les érudits franciscains donnent même la date de sa profession, qui prendrait place au retour de la croisade de Damiette, et les dévots de l'ordre allaient encore au siècle dernier vénérer à Paris, dans le couvent des Clarisses du faubourg Saint-Marcel, la robe de bure portée par Louis IX. Mais là se bornent les témoignages, et tous ils sont récens. Aucun contemporain n'a vu

Louis IX vêtu de la tunique brune serrée par le cordon blanc, pas même ce comte allemand qui se moquait bruyamment à la cour de Gueldre des vêtemens modestes que portait ce « misérable papelard de roi. » Si l'on se souvient que saint Louis tint la balance égale entre les frères prêcheurs et les frères mineurs, et qu'il avait un confesseur dominicain ; si l'on veut surtout le voir tel qu'il fut, d'un sens trop ferme et d'une décision trop indépendante pour s'enrôler comme simple soldat dans une des armées de l'Église, on sera persuadé, comme les rédacteurs mêmes des *Acta sanctorum*, que le saint Louis roi et tertiaire n'est qu'une légende des franciscains.

Pour saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, ils ont tous les droits de le compter parmi les leurs. On ne peut souscrire à leurs prétentions mal appuyées de ranger dans le Tiers Ordre la plupart des rois et des princes pendant plus de deux siècles, dans l'Europe entière. Mais les franciscains peuvent citer l'exemple authentique d'un prince royal qui entra dans le Premier Ordre de saint François. On connaît la simple et courte vie du second fils de Charles II d'Anjou, roi de Sicile. Louis passa sept ans de sa jeunesse à Barcelone, où il avait été envoyé comme otage avec deux de ses frères, à la place de son père, fait prisonnier devant le golfe de Naples dans une bataille imprudemment engagée contre la flotte des Siciliens et des Aragonais. La cour étrangère où l'enfant grandit était alors subjuguée par l'autorité mystique d'Arnauld de Villeneuve, ce personnage déconcertant qui fut à la fois un médecin très savant et un partisan fanatique des idées franciscaines les plus exaltées. Au milieu des frères mineurs, catalans ou napolitains, le jeune prince ne respirait que les joies du renoncement. Aussi lorsqu'il fut pris, pendant sa captivité, des premiers crachemens de sang, symptômes du mal qui allait bientôt l'achever, l'adolescent fit-il le vœu de quitter le siècle, pour appartenir tout entier à l'Ordre qui déjà possédait son âme. Quand la liberté lui fut rendue, la mort de son frère Charles-Martel le faisait héritier de la couronne de Sicile et de Jérusalem. Mais, fidèle à sa vocation, il renonça solennellement au trône qui l'attendait. Ordonné diacre à Naples, dans l'église des mineurs, San-Lorenzo, il prit l'habit monacal à Rome des mains de Boniface VIII. En même temps, le pape contraignit ce franciscain de vingt ans d'accepter l'évêché de Toulouse qui venait d'être vacant. Le frère Louis se soumit et alla prendre possession de son siège. Mais le

fardeau de l'épiscopat pesait à ce fils de roi qui avait soif de paix et d'oubli. Il partit pour Rome dans l'intention d'obtenir que le pape l'affranchît de l'autorité spirituelle, dont il avait été investi, comme lui-même s'était affranchi de la royauté promise. C'est dans ce voyage de seconde abdication qu'il fut arrêté par la maladie à Brignoles et qu'il mourut, en demandant merci à Dieu, puisqu'il était enlevé à la terre si jeune, avant d'être assez riche de mérites pour la céleste cour.

L'exemple donné par Louis d'Anjou était éclatant, et l'on peut comprendre que les franciscains, après avoir travaillé à sa canonisation, en aient fait l'un de leurs saints les plus illustres. Pourtant, à lire sa vie telle qu'elle a été rédigée par son propre chapelain, un Italien de Trani, en Pouille, il semble que l'évêque de Toulouse ait été vraiment un étranger pour l'Italie. Il ne fait que passer à Rome et même à Naples; les années de son adolescence appartiennent à la Catalogne, son enfance et son épiscopat à la Provence et au Languedoc. Comment donc les franciscains d'Italie ont-ils été amenés à vouer un culte spécial au saint dont Toulouse conservait la mémoire bénie, et Marseille le tombeau miraculeux?

Tout d'abord, il faut reconnaître que saint Louis d'Anjou avait pu laisser des souvenirs de sa personne même aux communautés franciscaines de Sienne et de Florence. Le jeune évêque avait passé par la Toscane en allant vers la France, où l'attendait le troupeau confié à sa garde. Il fut logé à Sienne dans un couvent des frères mineurs et voulut, après le repas, descendre à la cuisine et laver la vaisselle. A Florence, il refusa l'appartement qu'on lui avait préparé au palais du Podestà, pour accepter une cellule au monastère de Santa-Croce; il y fit réunir des pauvres et les servit à table. On reconnaît la scène qui fut représentée dans le réfectoire par un peintre giottesque; lorsqu'elle avait eu lieu, Giotto avait déjà trente ans.

Les franciscains d'Italie ne se contentèrent pas de suivre saint Louis sur les routes de Toscane, à la trace lumineuse de ses exemples; ils voulurent, puisque sa vie s'était passée presque entière au delà des Alpes, le rattacher à leur patrie par ses miracles. Les prodiges opérés par les reliques de saint Louis d'Anjou, tels qu'ils ont été reconnus par les enquêteurs, cités dans la bulle de canonisation, détaillés dans les deux récits originaux de la vie du saint, se trouvent à peu près tous localisés en Provence.

Mais prenez l'un des plus fameux ouvrages de la littérature franciscaine, ce *Livre des Conformités*, où Bartolomeo de Pise a prolongé avec une dévotion si tendre et un pédantisme si ingénieux la comparaison du Christ et de saint François; lisez les trois pages à deux colonnes que l'écrivain mystique a consacrées à saint Louis de Toulouse, dans le « huitième fruit » et la « huitième conformité. » Vous y verrez comment le saint français a ressuscité un enfant mort-né à Arezzo; comment il a délivré de prison un homme de Civoctolo, près Pérouse, injustement accusé de meurtre; comment il est apparu à un marin pisan sur le point de faire naufrage; comment il a préservé d'une chute mortelle frère Forena, de Sienne, tandis que celui-ci réparait l'horloge de son couvent, à Montepulciano. Ainsi, à côté des miracles français officiellement proposés à l'édification de la chrétienté, il se forma toute une série de miracles italiens, dont la tradition se transmettait comme un héritage dans le groupe familial des monastères de Toscane.

Dans la suite la légende s'enhardit singulièrement. Non contente de faire paraître le saint en Italie après sa mort, pour y opérer des miracles, elle prétendit l'y faire naître: on en vint à placer le berceau de Louis d'Anjou non pas à Brignoles, mais à Nocera dei Pagani, une ancienne colonie sarrasine entre Naples et Salerne. D'autres firent du second fils de Charles II son fils aîné, l'héritier désigné dès sa venue au monde, comme pour rendre sa renonciation plus solennelle encore. Et les meilleurs historiens ont été pris à ces pieuses erreurs.

Ainsi, autour des rares souvenirs que l'Italie gardait de saint Louis d'Anjou, avait monté toute une gerbe de légendes. Mais des récits multipliés et embellis dans les pérégrinations des moines errans n'auraient pas suffi à conquérir au saint étranger la popularité qui l'a suivi longtemps. Si les franciscains d'Italie ont paré, comme ils l'ont fait, leurs livres et leurs églises des vertus et des images de saint Louis de Toulouse, c'est qu'il était pour eux, non seulement un membre illustre de leur ordre, mais encore le type du saint franciscain.

Il faut se souvenir qu'au début du XIVe siècle, les disciples de saint François, surtout en Italie, luttèrent, au nom des premiers enseignemens de leur maître, à la fois contre ceux de leurs frères qui pactisaient avec le siècle et contre le pouvoir ecclésiastique effrayé de l'audace de leur christianisme. On sait comment ceux

que l'on appelait les Spirituels finirent par en appeler du pape à Jésus-Christ, par donner leur appui contre le pontife d'Avignon à un empereur d'Allemagne, et par attirer sur eux l'anathème. La révolte d'une partie des franciscains contre l'esprit séculier de l'Église précisa, pour l'Ordre tout entier, la valeur des règles léguées à son peuple par le Pauvre d'Assise, et dégagea l'essence de la « religion » franciscaine, qui était la rupture avec toutes les puissances, toutes les joies, tous les biens de la terre. Or, ce renoncement total n'était-il pas le but qu'avait poursuivi jusqu'au jour de sa mort le fils du roi de Sicile? Déjà, à Barcelone, il ne quittait les religieux que pour vivre parmi les mendians et les lépreux. Un jeudi saint, dit le Livre des Conformités, il vint parmi les autres misérables un lépreux de très haute stature et très horrible dans son infirmité. « Le lendemain, en mémoire de la Passion du Christ, qui apparut lépreux en croix, » le prince voulut revoir cet objet d'horreur. Mais on ne put le retrouver dans toute la ville et les lépreux interrogés répondirent qu'ils ne l'avaient jamais connu. « C'est pourquoi la piété conseille de croire que c'était le Seigneur Jésus-Christ lui-même ou l'un de ses anges, qui s'était montré sous la forme du très horrible lépreux. » « Louis était, — pour citer encore Bartolomeo de Pise, — un esprit plein de douceur, de suavité, d'humilité et d'une simplicité de colombe, *columbina simplicitate.* » Il voulut devenir « fils du bienheureux François, le pauvre crucifié, » parce qu'il recherchait « l'Ordre le plus dénué de tous, celui qui ne donne rien à ses frères, ni en particulier ni en commun. » Quand il fut évêque, les trois quarts de la rente que lui servait son père, il les distribuait de ses mains aux indigens. Chaque jour, même à Paris, quand il vint saluer ses parens de la cour de France, il nourrissait vingt-cinq pauvres, qu'il servait à genoux. Toutes les marques de respect que les courtisans voulaient lui rendre, il les repoussait doucement; les courtines armoriées qu'il trouvait à son lit dans les villes où il passait, il les faisait enlever. A Toulouse, sa couche et les meubles de sa chambre étaient, comme lui-même, vêtus de bure brune. Certes les franciscains d'Italie, les simples aussi bien que les révoltés, pouvaient mettre à la tête des princes de leurs cohortes, ce prince, fils du seul roi portant couronne en Italie, qui s'était fiancé lui aussi à leur Dame et Reine, la sainte Pauvreté.

On comprend maintenant que la Toscane ait adopté saint Louis de Toulouse, puisqu'elle se souvenait de son passage, qu'elle

attribuait à son intercession des grâces obtenues, et qu'elle trouvait en lui un modèle idéal de la vie franciscaine. Mais Florence n'a pas dû pratiquer la première le culte d'un saint étranger ; ce culte, d'où l'a-t-elle reçu ? De la Provence, où s'était achevée la vie de saint Louis, ou bien de Naples, où régnait son frère ? Ces fleurs de lys dont les peintres ont entouré l'image du saint français, les ont-ils prises à l'écusson de France, ou à l'écusson d'Anjou-Sicile ? Et d'où est venu surtout, avec le culte de saint Louis de Toulouse, celui du roi saint Louis ? de Paris ou de Naples ? de la Sainte-Chapelle ou de Castel-Nuovo ?

II

Lorsque la canonisation de saint Louis d'Anjou eut été prononcée, le 7 avril 1317, le pape Jean XXII, qui avait connu le jeune évêque de Toulouse, quand lui-même, Jacques d'Euge, était évêque de Fréjus, proclama dans sa bulle solennelle que grande devait être la joie des royaumes de France, de Sicile et de Hongrie, aussi bien que celle de l'ordre franciscain, et il rédigea des brefs de félicitation pour tous les parens couronnés du nouveau saint. La lettre destinée à Philippe le Bel réunissait dans une « même glorification les deux saints Louis. « Dans la même maison, disait le pontife, le Seigneur miséricordieux a suscité de nos jours deux combattans du combat spirituel, qui, protégés par l'écu de la foi et ceints des armes de la pénitence, ont couru la carrière de la vie présente pour gagner l'incorruptible couronne, tous deux de même nom, tous deux de même race, tous deux d'une admirable sainteté. » Des lettres analogues furent envoyées d'Avignon à Don Sanche et à Doña Maria, roi et reine de Majorque, à Jacques II, roi d'Aragon, à Blanche, duchesse de Bourgogne, à Jeanne, reine d'Arménie. Mais surtout, le pape adressa une série de brefs aux princes de la cour de Naples, à Marie de Hongrie, veuve de Charles II d'Anjou et mère de saint Louis, au roi Robert et à Philippe, prince de Tarente, ses frères, à la reine Sancia, sa belle-sœur, à Charles, duc de Calabre, son neveu. C'étaient les princes de Sicile et de Jérusalem qui formaient la garde d'honneur la plus nombreuse autour du second saint Louis. D'ailleurs, la maison d'Anjou ne pouvait-elle pas revendiquer l'honneur de cette canonisation, qu'elle avait poursuivie de concert avec l'ordre de Saint-François ? Charles II n'avait-il pas tenté les

premières ouvertures auprès de Boniface VIII pour obtenir que son fils fût admis parmi les bienheureux, et Robert n'avait-il pas en une fois payé 400 florins d'or à un franciscain, son chapelain, pour l'expédition de l'enquête relative aux miracles de son frère?

Pour comprendre l'importance que la famille royale de Naples attachait au droit de nommer un saint parmi ses membres, il est utile de se rappeler quelle dynastie la Maison d'Anjou avait supplantée et à quelles dynasties elle s'était rattachée. C'est au nom de l'Église que Charles Ier était entré en Italie pour combattre Manfred, le fils de celui que les papes appelaient l'Antechrist. C'est la race infidèle que le frère de saint Louis avait exterminée dans une lutte biblique, en faisant tomber après sa dernière victoire la tête de Conradin. Mais le nouveau roi de Sicile, une fois en possession de son royaume, avait été comme hanté par le souvenir toujours puissant du grand Empereur, dont il avait fait périr le fils et le petit-fils, et il avait d'abord imité Frédéric II, dans ses résidences, dans ses chasses, dans sa cour, encore pleine d'Arabes et de Juifs, jusque dans ses monnaies d'or, copiées sur les « augustales. » C'est Charles II qui, le premier, donna à la cour angevine, désormais fixée à Naples, ce ton de dévotion qui alla s'exagérant pendant un demi-siècle. Le mariage du nouveau roi avec la princesse Marie de Hongrie nouait l'alliance des souvenirs du roi saint Louis, de sa sœur Isabelle, de tous les saints de la maison de France, avec les souvenirs de sainte Élisabeth, grande-tante de la nouvelle reine de Sicile, et avec la lignée lointaine des saint Stanislas et des saint Étienne. Puis Robert, qui devint l'héritier de Charles II par la mort de Charles-Martel et la renonciation de Louis, épousa successivement deux princesses de la cour d'Aragon, cette cour tout enfermée dans les pratiques pieuses, et où Louis d'Anjou avait eu la révélation de la sainteté. La seconde femme de Robert, Sancia, avait un frère franciscain en Aragon et attira près d'elle un autre de ses frères, qui vécut à la cour de Naples comme un anachorète. Sancia elle-même, une fois reine, n'aspirait qu'au veuvage et au cloître. Robert connaissait les desseins de sa pieuse épouse et il les approuvait hautement, bien qu'ils fussent fondés sur l'attente de sa propre mort. Le roi, ce nouveau Salomon, comme l'appelaient les poètes, qui aimait à s'entourer de lettrés et déjà d'humanistes, qui fit de sa cour le centre d'une première Renaissance littéraire, et qui permit à sa capitale de participer au grand essor artistique de Sienne et

de Florence, en attirant à lui les peintres et les sculpteurs toscans, ce roi était bien aussi le dévot minutieux et le « roi aux sermons, » si dédaigneusement jugé par Dante. Au sortir de la docte conversation d'un Pétrarque ou d'une conférence avec Giotto sur la décoration des chapelles de Castel-Nuovo, Robert s'en allait prêcher en théologien disert et subtil dans un des monastères que sa magnificence avait fondés. Il distribua les charges de sa cour aux plus pieux personnages. C'est ainsi que, pour donner un gouverneur à son fils Charles, duc de Calabre, il choisit Éléazar de Sabran, comte d'Ariano, qui donna l'exemple de la chasteté dans le mariage, de concert avec son épouse, la bienheureuse Delphine de Puy-Michel, et qui fut canonisé, à la fin du XIVe siècle, sous le nom de saint Elzéar.

Entre la mort de saint Louis de Toulouse et sa canonisation, la piété de la famille d'Anjou devint de plus en plus étroitement franciscaine. Charles II ne s'était pas caché de favoriser les dominicains et l'Inquisition; mais, dès l'avènement de Robert, les franciscains prirent possession du palais de Castel-Nuovo. Les fondations pieuses furent dotées par le trésor royal au nom de la reine Sancia, qui, conseillée par ses deux frères, était l'instrument docile des mineurs. On ne vit plus s'élever dans Naples que monastères de l'ordre de Saint-François. L'édifice le plus colossal qui ait été bâti au temps de Robert fut Santa Chiara, une église double destinée à desservir deux monastères jumeaux, l'un de franciscains, l'autre de clarisses. Le roi et la reine finirent par être livrés sans retraite possible aux mains de leurs puissans protégés. Lorsque les frères de la pauvre vie, les *Fraticelli*, eurent formé une faction religieuse qui rapidement s'assimila à un parti politique, Robert suivit encore les audacieux. Il les appuya d'abord à sa manière scolastique et pesante, en écrivant un traité de la *Pauvreté évangélique*, où, avec mille précautions, il se prononçait en faveur de la thèse condamnée. Il défendit même les frères accusés contre Jean XXII, en personne, malgré les objurgations et les remontrances du pape. Le successeur de ce Charles II, qui avait prêté aux dominicains des armes contre les hérétiques, soutenait les franciscains jusque dans l'hérésie; le roi des Guelfes se compromettait pour la secte admirable et insensée qui appelait Louis de Bavière en Italie, de concert avec les Gibelins. On sait que le roi Robert revêtit sur son lit de mort l'habit de Saint-François et qu'il est représenté sur

son tombeau, couché dans la tunique de bure, la corde aux reins, et les pieds nus. Après la mort du pieux monarque, Sancia put enfin recevoir le voile dans le monastère napolitain de Santa-Croce, où elle prit le nom de sœur Claire. Elle y mourut en odeur de sainteté et son corps fut transporté dans l'église de Santa-Chiara, où s'élevait le mausolée de son époux; plus tard, un de ses familiers demanda d'être enseveli au pied du modeste monument de la reine, comme pour mettre sa dépouille mortelle sous laprotection d'une relique, et il fit graver sur sa pierre tombale : « Ci-gît le secrétaire de Sancia la Sainte : » *Segretarius Sancie Sancte.*

On peut discuter en bonne politique l'attitude du roi Robert et des siens dans les affaires de l'Italie et de l'Église; il serait même facile de tourner en ridicule ce monarque, moitié clerc et moitié cordelier. Robert eut l'ambition d'être le Louis IX de l'Italie, et, sans doute, il fut seulement la contrefaçon pédantesque du saint roi, son grand-oncle. Mais sa sainteté de docteur, laborieuse et sans grâce, a marqué au moins le terme de l'effort tenté par la dynastie d'Anjou pour établir en Italie son caractère religieux et comme sa personnalité historique, en opposition avec la figure inoubliable de Frédéric II. Robert le Pieux, en prétendant répandre autour de lui autant d'édification que les Hohenstaufen avaient semé de scandale, mérite l'attention que doit au champion obstiné, sinon au digne représentant d'une idée puissante, l'histoire amie des contrastes et seulement dédaigneuse des indécis et des neutres.

Si maintenant nous voulions résumer plastiquement, pour ainsi dire, le double idéal vers lequel la maison d'Anjou tendit jusqu'à la mort du roi Robert, je veux dire la sainteté royale et la sainteté franciscaine, ne serons-nous pas tentés de le fixer nous-mêmes dans les figures des deux saints Louis, le roi et le moine ? On ne pourra donc s'étonner que Robert ait cherché tous les moyens de glorifier son frère, seul ou conjointement avec le roi de France dont Louis d'Anjou avait reçu à son baptême le nom déjà vénéré. Un monastère de franciscains au titre de Saint-Louis fut bâti à Aversa; il y eut des chapelles Saint-Louis dans la cathédrale de Naples et dans celle de Bari, ainsi que dans l'église napolitaine de San-Lorenzo, où le fils de Charles II avait reçu les ordres.

Quand, deux ans après la canonisation de saint Louis de Toulouse, on ouvrit son tombeau dans le couvent des frères mineurs

de Marseille, en présence du roi Robert, de la reine Sancia, et de Clémence de Hongrie, reine de France, le cerveau du saint qui fut, dit-on, trouvé intact, et un morceau de son bras qui s'était tant de fois levé pour la bénédiction, furent précieusement emportés à Naples. Le roi de Sicile donna la première de ces reliques à l'église royale de Santa-Chiara et conserva l'autre pour sa chapelle de Castel-Nuovo. Le cerveau de saint Louis d'Anjou fut enfermé dans un magnifique reliquaire en forme de buste, auquel Sancia donna l'une de ses propres couronnes. Il est inutile de chercher aujourd'hui dans les deux sacristies de Santa-Chiara le buste fondu et ciselé à la ressemblance du fils de Charles II. Dès le règne de Jeanne Ire, cette pièce d'orfèvrerie, précieuse entre toutes, suivit le sort de tant d'autres : elle fut remise en gage à trois armateurs génois. Et Dieu sait, avant de tomber au creuset, dans quelles autres mains elle aura passé !

Quant au reliquaire qui contenait le bras de saint Louis de Toulouse, il s'est conservé, et c'est au Louvre qu'il repose, en pleine galerie d'Apollon. Les curieux ne regardent guère, dans la vitrine où il est exposé près des orfèvreries de la maison de France, ce bras reliquaire d'une forme assez commune et d'un bon travail italien, qui fut donné au Musée en 1892 par Mme Spitzer, la veuve du célèbre collectionneur. Le cylindre de cristal de roche qui renfermait la relique est maintenu par quatre colonnettes d'argent; au-dessus, une main d'argent doré qui fait le geste de bénir sort d'une manche courte, émaillée aux armes d'Aragon et d'Anjou. On lit sur le poignet l'inscription suivante : *Hic est os brachii sancti Ludovici episcopi.* La base qui supporte aujourd'hui le reliquaire est plus récente : elle est décorée d'écussons en losange aux armes d'Aragon, de Castille et de Léon. Tel quel, l'objet appartenait, il y a peu d'années encore, au couvent espagnol de Medina del Campo. J'ai pu établir, de la manière la plus authentique, où ce reliquaire a été exécuté, pour qui, à quelle date.

Il a passé, dans la vente de la collection Spitzer, un autre bras reliquaire, de même provenance que celui de saint Louis, et qui portait les mêmes armoiries espagnoles sur la base, les mêmes écussons angevins sur la monture; l'inscription qui bordait la manche attestait que ce reliquaire avait été fait pour un morceau du bras de saint Luc. La main qui surmontait le cylindre de cristal tenait entre ses doigts la plume avec laquelle l'apôtre avait écrit son Évangile. Or, on peut savoir par un acte

des archives angevines, qu'en 1338, le roi Robert fit exécuter pour la chapelle royale du palais de Castel-Nuovo deux bras reliquaires destinés à recevoir des ossemens de saint Louis de Toulouse et de l'Évangéliste saint Luc. Le document mentionne expressément les quatre colonnettes d'argent et le cylindre de cristal que l'on peut voir au Louvre, et en même temps, pour l'autre reliquaire, ce détail probablement unique : la main qui tient une plume, *manu cum pluma*. Quel a été l'acheteur du reliquaire de saint Luc? Il y aurait intérêt à le connaître, car la pièce qu'il possède prend à ce simple rapprochement de texte une haute valeur historique. Au moins le Louvre garde-t-il, avec un souvenir précieux d'un saint français trop peu connu en France, un ouvrage d'orfèvrerie qui a été commandé par le roi Robert le Magnifique. Le reliquaire du prince angevin mérite ainsi doublement la place qui lui a été attribuée parmi les objets royaux.

Les représentations des deux saints de la maison d'Anjou furent multipliées à Naples, pendant tout le règne de Robert, par les orfèvres, les peintres et les sculpteurs. Marie de Hongrie, veuve de Charles II, quand elle finit dévotement sa vie au milieu des clarisses de Santa-Maria Donna Regina, légua à la communauté une statuette en or du roi saint-Louis. Une autre statuette en or, celle-ci représentant saint Louis de Toulouse, vêtu pontificalement, avec la mitre et la crosse, reparaît dans plusieurs inventaires du trésor royal. Les deux objets d'art sont depuis longtemps convertis en lingots. Nous ne savons rien de précis sur la chapelle Saint-Louis de la cathédrale de Naples. Les peintures dont elle était couverte avaient-elles trait à la vie de saint Louis de Toulouse, comme l'indique, au XVIe siècle, le Napolitain d'Engenio, ou à la vie du roi saint Louis, comme l'affirme Dom Mabillon, qui visita Naples en 1685? La chapelle, transformée en sacristie, ne conserve plus rien de sa décoration ni de son architecture anciennes, et l'on n'a aucun droit de choisir entre les deux témoignages. Mais il existe encore dans les églises de Naples des œuvres de peinture et de sculpture consacrées à la gloire des deux saints Louis. L'une au moins est signée d'un nom célèbre, celui de Simone Martini, le même qui a décoré la chapelle Saint-Martin dans la basilique d'Assise.

Le tableau du peintre siennois, dans son cadre ancien couvert de fleurs de lys en relief, est placé au fond d'une chapelle obscure dans l'église San-Lorenzo. Il faut un effort pour y évoquer les

ombres pâlies qui apparaissent encore sur le panneau doré, tout terni et bronzé par l'haleine des cierges, saint Louis de Toulouse, presque grand comme nature, revêtu des vêtemens pontificaux, est assis sur un trône drapé. De la main droite il tient la crosse; de la gauche il tend sa couronne vers le front de Robert, son frère, représenté à la droite du tableau, plus petit que le saint, comme il sied à un donateur, à genoux et les mains jointes. Au sommet du panneau, deux anges volent, tenant au-dessus de la mitre de l'évêque la couronne céleste pour laquelle il abandonna la couronne royale. Le roi paraît jeune, son profil est un portrait fortement caractérisé par l'ampleur du menton carré. Il porte le costume de cérémonie, une dalmatique en soie verte, avec de larges appliques en tissu d'or, une ceinture et une étole toutes garnies de plaquettes émaillées aux armes d'Anjou et de Jérusalem. La chape du saint est en brocart d'or; elle est bordée d'un large orfroi qui reparaît sur la mitre et qui porte des écussons en losange où alternent les armoiries d'Anjou et d'Aragon. Il est clair que ce magnifique vêtement a été copié d'après un ornement authentique, dans le genre de la chape en drap d'or fleurdelysé que saint Louis a léguée à l'église de Brignoles et qu'on y expose le jour de sa fête, le 19 août. Le fermail rond de la chape est figuré sur le panneau de Naples par un cercle d'argent doré enchâssant des armoiries peintes, recouvertes d'un cristal, pour imiter le miroitement de l'émail; le champ est mi-parti d'Anjou et de Jérusalem. Ce fermail, lui aussi, ressemble de près à celui qui ornait encore au XVIIe siècle la célèbre chape de saint Louis de Toulouse, conservée dans l'église de Saint-Maximin. Sous sa parure pontificale, le saint Louis de Simone Martini porte une robe de moine et la corde des franciscains.

Le tableau repose sur une prédelle à cinq compartimens. On y voit représentées par des figurines, singulièrement vivantes dans leur petitesse, les scènes suivantes : le saint se présente devant le pape assis sur un trône et lui désigne les franciscains qui le suivent, pour signifier son intention d'être admis dans l'Ordre; les frères lui mettent l'habit et le pape lui impose la mitre; il sert des pauvres à table; il est étendu sur son lit de mort, entouré d'évêques, de franciscains et de laïcs : des estropiés et des possédés viennent toucher ses vêtemens; enfin il apparaît à un groupe de femmes désolées qui entourent le cadavre d'un enfant. Entre la prédelle et le grand panneau, une bande coupée par six écus-

sons aux armes d'Aragon porte la signature ordinaire de Simone Martini : *Symon de Senis me pinxit.*

On aimerait à pouvoir suivre depuis l'atelier de l'artiste siennois jusqu'à la chapelle de l'église napolitaine ce tableau historique, dont la mince pellicule d'or moulu et de couleurs claires décèle encore, tout élimée qu'elle est par le temps et l'incurie, un travail exquis de ciselure et comme d'émail sur bois, détaillé par une main attentive qui s'est appliquée pour complaire au roi dévot et magnifique. Malheureusement, nous savons peu de chose sur l'œuvre de Simone Martini. Une chronique du monastère de San-Lorenzo rapporte que le tableau votif fut d'abord placé à Santa-Chiara, dans l'église préférée du roi Robert. Il en fut enlevé dès la fin du XIVe siècle par la reine Marguerite, femme de Charles III, le prince angevin de la branche hongroise qui avait succédé à Jeanne Ire sur le trône de Sicile. La reine fit transporter le tableau à San-Lorenzo, où elle faisait élever le tombeau de son père et de deux autres membres de sa famille, pour que saint Louis veillât encore sur la chapelle funéraire de la seconde dynastie angevine. Enfin, au XVIe siècle, quand les religieux enlevèrent ces tombeaux et les reléguèrent dans le pourtour du chœur, l'œuvre de Simone servit de retable dans la chapelle de la famille Bancio-Terracina, où elle est encore. On donnerait volontiers cet itinéraire du tableau pour un mot sur son histoire, avant le jour où il entra dans l'église de Santa-Chiara. Doit-on penser que Simone Martini soit venu à Naples tout exprès pour peindre ce panneau? Rien au moins ne le prouve, et il était facile de faire passer en Toscane les indications et les documens nécessaires à l'exécution de la commande royale. Ne sait-on pas qu'au commencement du XVe siècle, Donatello a sculpté à Pise le tombeau du cardinal Brancacci, destiné à une petite église de Naples?

Pour la date à laquelle le tableau de San Lorenzo dut être exécuté, il y a une raison de la placer très près de la canonisation du saint qui, on s'en souvient, fut prononcée en 1317. Le sujet imposé au peintre n'est pas seulement Robert à genoux devant saint Louis; c'est saint Louis transmettant la couronne à Robert. Or, on sait que l'avènement du successeur de Charles II souleva des contestations et donna lieu à un véritable procès plaidé devant la cour pontificale. La présence de Robert à Avignon emporta naturellement la décision de Clément V. Mais les Gibelins ne cessèrent de soutenir que la couronne de Sicile revenait, de par

la loi salique, à Carobert, le jeune roi de Hongrie, fils de l'aîné des enfans de Charles II, ce Charles-Martel, le pur et beau chevalier dont le nom était resté si populaire, même parmi les adversaires de la maison d'Anjou, que Dante l'a placé dans le troisième ciel de son *Paradis*. Contre ceux qui lui jetaient le nom d'usurpateur, Robert devait en appeler au témoignage de son frère, dès que celui-ci eut reçu de l'Église l'autorité d'un avocat près de la Justice divine. Quand Louis avait formulé sa renonciation au trône, elle avait été traduite, non en faveur de son neveu encore tout enfant, mais en faveur du frère qui avait partagé sa captivité : le roi Charles II avait aussitôt conféré à Robert le titre de vicaire général du royaume et l'avait traité comme l'héritier désigné. Le tableau commandé à Simone Martini devait donc attester, même aux mécontens, que le roi tenait sa couronne de la volonté de son aîné, exécutée par son père. A ce titre, le panneau destiné à l'église Santa-Chiara n'était pas seulement un témoignage de dévotion, mais véritablement un acte de politique. Il est probable que cette manifestation, dont le premier peintre de Sienne fut l'instrument, prit occasion d'une circonstance aussi favorable que la canonisation, et que le tableau de Simone suivit de près la bulle de Jean XXII.

On peut voir au musée d'Aix, en Provence, un petit tableau siennois, anonyme et médiocre, qui rappelle de loin le chef-d'œuvre de Naples. Saint Louis de Toulouse y est représenté debout, en vêtemens pontificaux; à ses pieds, le roi Robert et la reine Sancia sont agenouillés tous deux, en grand costume d'écarlate, avec la couronne, la ceinture d'or et l'étole armoriée. La provenance de ce curieux panneau est inconnue et l'on ne peut décider s'il a été apporté de Naples ou exécuté par quelque Toscan établi en Avignon. Mais, dans la capitale des rois angevins, il existe une peinture où le roi et la reine, avec deux de leurs enfans, sont représentés à genoux devant le Christ et quatre saints franciscains, parmi lesquels est debout saint Louis de Toulouse. C'est une fresque tout enfumée qui occupe une paroi entière du vaste réfectoire de Santa-Chiara. Robert, Sancia, le duc Charles de Calabre et la princesse qui sera Jeanne Ire y sont figurés en costume d'apparat. La peinture, robuste et sèche, n'est pas de Giotto, mais elle est à coup sûr d'un de ses élèves. Saint Louis d'Anjou entouré de ses parens, qui participent à sa gloire tout en invoquant son intercession, est un sujet officiel, qui s'imposait aux

peintres florentins ou siennois employés par la cour angevine. Le saint apparaît parmi les membres de sa famille pour les protéger de leur vivant; après leur mort, il les guide vers le ciel, et, à cette heure solennelle, saint Louis, roi de France, leur commun ancêtre, vient l'accompagner. Les deux saints sont debout l'un à côté de l'autre dans le grand Jugement dernier, œuvre d'un maître siennois, qui décore l'église abandonnée de Santa-Maria Donna Regina. Le roi et l'évêque marchent au milieu d'un groupe d'élus vers l'assemblée des apôtres et des patriarches; au-dessous d'eux, dans un autre groupe, on distingue une reine précédée de clarisses et un roi entouré de laïcs : tous deux portent une couronne à grandes fleurs de lys, et l'on ne peut douter que le peintre n'ait représenté dans ces deux figures nimbées, qui sont des portraits, le feu roi Charles II et la feue reine Marie, protectrice du monastère.

Il était rare que les peintres eussent ainsi à placer les morts de la famille royale près des saints qui les avaient précédés dans la gloire. Mais les sculpteurs qui taillaient dans les marbres antiques apportés de Rome les tombeaux magnifiques des princes de Sicile n'ont pas manqué de faire intervenir les deux saints Louis au-dessus des allégories de Vertus ailées qu'ils rangeaient comme des cariatides sous les sarcophages. Voyez le mausolée de la reine Marie, dans une dépendance de l'église Santa-Maria Donna Regina. Les quatorze enfans qu'elle avait eus de Charles II font cortège à leur mère, sculptés en bas-relief sur les parois de son tombeau. Au centre du groupe, le second fils de la reine, Louis, est assis en costume d'évêque, à la place de l'aîné, comme pour donner raison à la légende franciscaine. Entrez maintenant à Santa-Chiara, dont Robert voulut faire la nécropole de sa famille et le Saint-Denis de la maison d'Anjou. Contre la paroi qui sépare l'église des frères de celle des religieuses, les mausolées de marbre, hauts comme des chapelles, couverts de figures comme des retables, sont alignés. A droite, voici les tombeaux du duc et de la duchesse de Calabre, œuvres du plus grand sculpteur siennois de l'époque, Tino di Camaino. Au-dessus du baldaquin qui surmonte le lit funéraire, sous le dais étoilé de fleurs de lys qui couronne l'édicule, un même groupe est reproduit sur les deux monumens : la figure du mort ou de la morte agenouillée devant la Vierge assise sur un trône, et des deux côtés, comme des anges gardiens, les deux saints Louis debout, le roi et l'évêque.

Auprès de là s'élève le gigantesque édifice qui contient le corps du roi Robert et où le monarque est représenté par trois fois : assis entre ses deux femmes, Violante et Sancia, au milieu de ses enfans et de ses petits-enfans ; puis, gisant en franciscain, pleuré par sept figures de femmes, qui personnifient, devant l'ami de Pétrarque, les sept Arts libéraux ; enfin, trônant en grand costume, le sceptre et le globe aux mains. Au-dessus de tout ce triomphe de la science, de la piété, de la puissance, sur le plus haut baldaquin, c'est saint François et sainte Claire en personne qui présentent à la Vierge le roi des franciscains. Mais, si vous détachez le regard de cette cour empressée de statues et de figurines pour suivre les contours des peintures encore visibles sur la paroi contre laquelle s'échafaudent les étages du monument, vous distinguerez, à droite et à gauche de la couche mortuaire, saint Louis roi et saint Louis « de l'Ordre des mineurs », veillant sur le repos du souverain qui, dans sa vie, les avait choisis pour modèles.

Ainsi, pendant tout le règne de Robert et jusqu'après sa mort, les portraits des princes angevins firent cortège à l'image de saint Louis de Toulouse, et à leur tour les deux saints Louis accompagnèrent sur les tombeaux les effigies funéraires des princes. Les artistes, en multipliant aux regards des fidèles les saints de la maison royale, rendaient populaire leur culte officiel.

III

Après cette enquête sommaire menée à la cour angevine, il n'y a pas à douter que les deux saints français que nous avions eu la surprise de rencontrer en Toscane n'y soient venus de Naples. On pensera, peut-être, que les artistes toscans, habitués à reproduire des saints Louis dans les églises napolitaines, ont dû rapporter et répandre dans leur patrie ces types nouveaux. Mais Simone Martini n'est sans doute jamais allé à Naples ; le sculpteur Tino di Camaino y est mort ; la maître inconnu de Donna Regina n'a laissé aucune œuvre en pays toscan ; Giotto, enfin, quand il fut prié par Charles, duc de Calabre, alors vicaire du roi de Sicile à Florence, de partir pour Naples où Robert le mandait, avait déjà, suivant toute vraisemblance, peint la chapelle des Bardi.

Il ne faut donc pas exagérer la part qu'ont pu prendre les artistes toscans revenus de Naples à la naturalisation des deux saints Louis dans le Paradis italien. Bien plutôt convient-il

d'invoquer les rapports étroits qui lièrent, depuis le passage de Charles Ier jusqu'à l'arrivée du duc d'Athènes, la cour angevine de Naples et les villes guelfes de Toscane. Il était naturel que le culte dynastique voué par la famille royale à un roi de France et à un prince de Sicile se propageât parmi les partisans de la dynastie étrangère.

Revenons aux deux églises qui ont été notre point de départ, Santa-Croce et la basilique d'Assise. Et, laissant pour le moment les fresques et les peintres, ne pensons qu'aux donateurs qui ont appelé Giotto et Simone Martini dans l'oratoire des Bardi et la chapelle de Saint-Martin. Celle-ci fut fondée, en même temps que la chapelle Saint-Louis, où nous avons vu resplendir le vitrail aux fleurs de lys, par le cardinal Gentile di Montefiore. Or, cet Italien de la marche d'Ancône a joué un rôle dans l'histoire de la maison d'Anjou. Il fut envoyé en Hongrie comme légat apostolique par le pape Clément V pour conduire à Buda le jeune Carobert, petit-fils de Charles II, et il passa trois ans au milieu des magnats insoumis, fulminant ou levant tour à tour l'interdit et l'excommunication. Le cardinal mourut à Lucques en 1312, et les deux chapelles qu'il avait fait construire ne furent décorées que plusieurs années après sa mort. Mais les héritiers du légat, qui revêtirent les murs de fresques et les fenêtres de vitraux, attestèrent leur attachement à la maison d'Anjou en donnant dans la chapelle qu'ils avaient reçue en legs des places d'honneur aux deux saints Louis. On sait par Vasari qu'autrefois la chapelle de saint Louis, fondée par le cardinal Gentile sous le vocable du roi de France, était couverte de fresques représentant la vie de saint Louis de Toulouse. Le vitrail de cette chapelle, que j'ai déjà cité, est la seule œuvre d'art où l'on voie, près de saint Louis, roi de France, saint Louis d'Anjou figuré, non seulement comme évêque, mais comme prince. Le saint reparaît deux fois, désigné par deux inscriptions : d'abord en chape rose, avec la mitre et la crosse ; et, au-dessous, vu de profil, à genoux, en costume laïc d'écarlate, avec de longs cheveux roulés sur la nuque. Un ange tient au-dessus de lui sa couronne ; en face et en pendant, un autre personnage est agenouillé, en robe brune, avec un manteau noir à capuchon ; au-dessus de sa tête, un autre ange tient le chapeau de cardinal : c'est le prélat fondateur de la chapelle.

Quant aux Bardi, qui ont mis leur tombeau de famille sous la protection des deux saints Louis, on sait qu'avec les Peruzzi et

les Acciaiuoli, ces puissans banquiers tenaient les finances du royaume de Sicile, comme celles de la papauté. Ils avaient à Naples un comptoir important, et, à Florence, l'homme qui se trouvait chef de la famille, quand Giotto peignit la chapelle de Santa-Croce, Ridolfo Bardi, fut, en même temps que l'agent de Robert, un Capitaine du Peuple, qui tira l'épée contre l'empereur Henri VII. Ainsi les deux chapelles où l'art toscan a le plus hautement célébré les saints de la maison d'Anjou appartenaient à deux familles engagées à fond dans le parti angevin. Saint Louis, roi de France, et saint Louis, évêque de Toulouse, avant d'être pour l'Italie des saints franciscains, ont été des saints guelfes.

Ces apparitions nimbées et armoriées s'emparaient des églises toscanes au nom de la même autorité qui ouvrait au représentant du roi de Sicile le palais du Podestà. Elles parlaient au peuple même de la cour magnifique qui mettait l'art de l'Italie au service du luxe de France; elles évoquaient pour les esprits plus hardis le rêve de cette monarchie idéale, que Cino de Pistoia et Dante avaient naguère offerte à l'empereur Henri, et dont Convenevole de Prato et son élève Pétrarque saluèrent le représentant dans le roi Robert; elles apparaissaient à tous, dans leur noblesse triomphante, comme le symbole de la puissance religieuse qui donnait au pieux roi de Naples, vassal du pape et protecteur des franciscains, l'hégémonie morale de toute l'Italie. Florence colonisait Naples avec ses banquiers et ses artistes; Naples conquérait Florence par ses hommes d'armes et ses saints. Quand les peintres semaient les fleurs de lys d'or sur la chape du saint évêque ou le manteau du saint roi, ils reconnaissaient la domination spirituelle de la maison d'Anjou, comme l'écusson de Prato, semé de fleurs de lys et barré du lambel de gueules, rappelait que la ville toscane s'était donnée sans conditions au roi français de Sicile. Le saint Louis vêtu en moine que Simone Martini a peint dans la chapelle d'Assise se détache sur une tenture aux armes d'Anjou, comme si, derrière sa robe grise, un bras tenait déployé le pennon qui conduisit les lances du duc de Calabre contre Castruccio Castracani.

Il n'est pas indifférent, peut-être, pour l'histoire italienne du XIVe siècle, d'y remettre à leur vraie place ces deux personnages surnaturels, vicaires célestes du roi Robert en Toscane. Trouver encore aujourd'hui la maison d'Anjou représentée à Florence, aussi bien qu'à Naples, par deux saints, c'est mieux comprendre

l'idée que la dynastie française a voulu donner d'elle-même, et celle que les contemporains s'en sont formée.

Une fois le culte des deux saints Louis répandu dans l'Italie centrale par une suite naturelle de l'influence angevine, les franciscains devaient s'en emparer, par politique autant que par dévotion. Saint Louis de Toulouse n'offrait-il pas l'exemple de la « pauvreté évangélique, » en même temps que Robert d'Anjou en exposait la théorie ? Quant à saint Louis, roi de France, il accompagnait le prince angevin dans les églises de Toscane, comme sur les tombeaux de Santa-Chiara.

Ici, nous devons revenir sur un problème que d'abord nous avons seulement indiqué et que maintenant nous tenons les moyens de résoudre. Giotto a représenté dans la chapelle des Bardi saint Louis de France avec le cordon des tertiaires, que le roi n'a jamais porté. La légende qu'a traduite le peintre n'a pu lui venir de France. En effet, les fresques de la chapelle des Bardi se placent, comme limites extrêmes, entre l'année 1317, où saint Louis de Toulouse fut canonisé, et l'année 1334, où Giotto mourut. Or, un document français de 1320 environ permet d'affirmer qu'à cette date, les franciscains de Paris ne songeaient pas à répandre une erreur que les dominicains auraient énergiquement combattue. Prenons le manuscrit de la vie de saint Louis, rédigé par le confesseur de la reine Marguerite, et plein de miniatures délicieuses (1). L'auteur est un franciscain, que l'enlumineur a représenté sur le frontispice du livre, à genoux devant le pape, auquel il présente son ouvrage. Non seulement le texte est muet sur la prétendue profession du roi dans le Tiers Ordre de saint François, mais encore saint Louis n'est représenté sur toutes les miniatures qu'en costume laïc, et nulle part le peintre français contemporain de Giotto n'a tracé sur la modeste chape du roi le cordon qu'a mis dans la main de saint Louis le maître italien. Il faut chercher en France, parmi les vitraux et les miniatures, jusqu'au milieu du xve siècle pour trouver un roi saint Louis vêtu en cordelier. Comment donc la légende franciscaine qui s'est formée autour du roi de France a-t-elle pu être figurée à Florence avant d'être formulée à Paris ? Il faut, pour expliquer l'anomalie, nous rappeler que le culte de saint Louis est venu en Toscane de Naples.

(1) Bibliothèque nationale, manuscrit français 5716.

Or, s'il était un milieu propice à l'éclosion de la légende qui allait transformer le roi de France en un franciscain pratiquant et militant, c'était bien la cour de Robert, où les frères mineurs faisaient la loi. Le type du saint Louis dévot et monacal, tel que devaient le perpétuer les écrivains franciscains, se serait-il formé par une sorte de fusion entre le premier et le second saint Louis, entre le roi et le moine? Ou plutôt se sera-t-on imaginé le roi de France d'après le roi de Sicile qui l'avait pris pour maître et pour guide? Je serais tenté de le croire, quand je pense au roi saint Louis qu'un peintre médiocre a figuré près du sarcophage de Robert; le costume et le type rappellent de si près le roi défunt, que, sans l'inscription : *Sanctus Ludovicus rex*, on pourrait y être trompé. Le saint Louis de Giotto, antérieur de dix ans pour le moins à la fresque de Santa-Chiara, est beaucoup plus authentique et certainement inspiré de documens précis : la figure large et rasée, les cheveux longs sur les côtés, coupés droit sur le front, le manteau même, avec son collet de fourrure, font penser aussitôt aux portraits de saint Louis en grand costume, exécutés à Saint-Denis ou à Poissy par des peintres verriers contemporains du roi, et dont on peut retrouver les lignes à travers des gravures anciennes. Le cordon seul n'appartient pas au vrai saint Louis. Mais nous savons maintenant d'où le peintre a pu tirer, avec l'image fidèle du saint roi, l'idée d'ajouter à sa fresque cet accessoire qui contredit ce que l'on peut savoir sur l'ami de Joinville. On n'objectera pas que les images du roi saint Louis groupées à Naples ne portent pas le cordon de saint François; c'est qu'en effet, dans la capitale des Angevins, le saint est toujours peint ou sculpté en costume royal, avec le globe dans une main et le sceptre dans l'autre. Giotto a remplacé le globe du pouvoir souverain par la corde de la servitude parfaite. Pourquoi le maître a-t-il voulu, le premier peut-être, fixer dans une image une tradition dont l'écho venait de parvenir jusqu'à Florence? Nous n'avons pas à le deviner. Mais le détail qu'il a introduit dans son œuvre est pour l'histoire un document précis. La fresque de Florence, où saint Louis est représenté comme tertiaire *plus d'un siècle* avant qu'une représentation semblable ne se fasse jour en France, doit suffire à prouver que la tradition apocryphe a pris naissance à Naples. Les franciscains d'Italie ont accaparé la mémoire du roi de France, en même temps que la personne du roi de Sicile.

IV

Robert le Sage meurt en 1343. A peine son mausolée est-il achevé que la décomposition de la puissance angevine se précipite. Le long et funeste règne de Jeanne Ire finit par un dernier meurtre, et, avant la fin du siècle, les Angevins de Hongrie ont remplacé dans Castel-Nuovo, déjà ruiné et croulant, les Angevins de France. Dans les rares œuvres d'art que produisit cette époque troublée, où la guerre dévorait toutes les ressources du trésor, saint Louis de Toulouse se montre encore parfois dans les églises de Naples. La voûte de l'Incoronata fut couverte, sous Jeanne Ire, de fresques qui rappellent encore le style toscan et les sujets officiels du temps de Robert. On y voit, à côté du cortège nuptial de Jeanne et de Louis de Tarente, des scènes qui évoquent la grande œuvre religieuse et politique de la dynastie à son apogée : La consécration de saint Louis comme évêque, et, à côté, le pape, derrière lequel se dresse la figure colossale de Jésus-Christ, debout entre saint Pierre et saint Paul, et escorté des deux champions de l'Église, Robert et Charles, duc de Calabre, la couronne au front, l'étendard fleurdelysé au poing. Même quand on se perd dans la nuit terrible des dernières années de Jeanne Ire, on peut reposer son regard sur un petit tableau clair et frais qui fut peint en 1371 par un certain Nicola di Tommaso de Florence, demeuré l'un des derniers dans la ville qu'avaient fuie les banquiers et les marchands toscans. C'est un triptyque dont le panneau central représente saint Antoine abbé entouré d'anges; sur l'un des volets, on voit un saint Louis de Toulouse en chape rose, jeune et charmant. Le culte officiel de saint Louis, roi de France, se perpétue sous les princes de la maison de Durazzo, et, au commencement du xve siècle, le roi Ladislas envoie des ordres aux grandes villes du royaume pour la célébration de sa fête. Après l'établissement d'une dynastie aragonaise dans la capitale des rois angevins, les deux saints Louis ne cessent pas d'inspirer la peinture populaire des provinces et la peinture d'imitation flamande que la cour de Naples mettait à la mode. On trouve le roi et l'évêque peints sur le tuf, dans les cryptes de la Cava. On rencontre aussi le roi saint Louis, avec saint Charlemagne (*S. Loisius rex*, *S. Karolus Magnus*), tous deux magnifiquement vêtus de manteaux bleus couverts de fleurs de lys d'or, sur un trip-

tyque qui orne la chapelle de l'humaniste Pontano, cet oratoire funéraire, tout couvert au dehors et au dedans d'inscriptions érudites, où rien ne parle que de gloire humaine et de vertus païennes. Il existe à Teggiano, une ville oubliée qui fut puissante et florissante sous les comtes de Sanseverino, une grande fresque de 1471, dans le réfectoire d'un ancien couvent franciscain. On y distingue dans un groupe saint Louis de Toulouse et, ce qui est plus rare, saint Élzéar de Sabran, comte d'Ariano en Pouille. Sans aller si loin vers le sud encore sauvage, et sans quitter seulement le musée de Naples, on retrouvera sur des tableaux de la fin du xve siècle l'image de saint Louis de Toulouse et même le souvenir de son frère, le roi Robert. Le saint apparaît parmi les figures d'un grand polyptyque dont les pièces sont éparses dans une petite salle du musée : le peintre lui a donné l'air attristé, le visage osseux et le teint gris des saints de l'école de Bruges : devant les pieds nus, étrangement difformes, du franciscain vêtu en évêque, il a disposé, parmi des fleurettes, une couronne dont il a détaillé les gemmes avec toute la minutie d'un flamand. Dans une autre salle, voici les deux volets d'un tableau perdu, une Nativité sans doute, avec les portraits de deux rois mages. Ils sont vêtus d'étoffes brochées à grandes fleurs, et portent des hanaps merveilleux; derrière eux, on voit fumer un Vésuve au milieu de sommets fantastiques. L'un de ces rois a la barbe grise, l'autre est tout jeune. On lit sous le premier : *Robertus, rex Sicilie;* sous le second : *Karolus, dux Calabrie.* La cour d'Aragon, enivrée de souvenirs classiques, avait oublié, sans doute, le roi scolastique, qui pourtant délaissa à la fin de sa vie saint Thomas pour Pétrarque; mais la tradition napolitaine conservait la mémoire de Robert comme celle d'un monarque de légende, opulent et savant à l'égal des rois d'Orient.

En Toscane, les saints de la maison d'Anjou, retranchés dans les églises franciscaines, y restèrent populaires longtemps après l'expulsion du duc d'Athènes. Un peintre choisit saint Louis de Toulouse à la fin du xive siècle, comme le type idéal de l'évêque. On voit, sur une prédelle de Jacopo da Casentino conservée au Musée des Offices, le saint, à genoux dans sa chape fleurdelysée, devant saint Pierre vêtu en pape, qui de la main droite lui remet les clefs, symbole de la puissance ecclésiastique, tandis que de la gauche il tend au diacre saint Étienne le livre, symbole de la doctrine. Fra Angelico, ce dominicain qui a peint dans la grande

crucifixion de San-Marco, à Florence, le plus douloureux et le plus beau des saints François, a représenté saint Louis de Toulouse, dans plusieurs tableaux qui sont à Florence et à Pérouse, et saint Louis roi, dans la phalange des bienheureux qui entourent le *Couronnement de la Vierge*, l'une des merveilles du Louvre. Seulement, par un retour bien naturel de l'esprit de son ordre, le saint artiste n'a pas rapproché le roi d'un groupe franciscain; il a imaginé que saint Thomas, le grand docteur dominicain, montre du doigt la Vierge reine au monarque radieux.

L'élève de Fra Angelico, Benozzo Gozzoli, a été un jour appelé à composer tout un triomphe mystique de l'ordre franciscain dans une église de Montefalco, la fière petite cité ombrienne, couronnée de tours et ceinte d'oliviers. Le peintre joyeux n'a pas oublié, cela va sans dire, saint Louis de Toulouse, et il a revêtu le roi saint Louis de la robe et du cordon. Mais il y a plus: dans une série de médaillons, il a aligné les portraits imaginaires de ceux qui avaient fait la gloire de l'ordre franciscain, les tertiaires comme les moines, les cardinaux et les papes. Là, on voit défiler, annoncés par des inscriptions solennelles, Dante, Pétrarque et Giotto. Et, à côté des trois grands artistes qui, chacun à sa manière, avaient exprimé magnifiquement l'esprit de saint François, Benozzo a placé le roi qui fut l'ami de Pétrarque et de Giotto, *Rex Robertus*. Il tient un livre et est vêtu d'une tunique de moine avec le capuchon. Le visage est barbu et ne rappelle en rien le masque anguleux de la statue mortuaire que l'on peut voir à Santa-Chiara. En Toscane aussi, Robert, que le peintre napolitain du xve siècle peignait sous les traits d'un roi mage, était entré dans la légende, et il revivait dans la tradition franciscaine près des saints de sa famille.

Les frères mineurs portèrent le culte des saints français hors de la Toscane, qui était devenue pour ceux-ci une patrie d'adoption, et jusque dans l'Italie du Nord. Pour nous borner aux chefs-d'œuvre, on connaît le roi saint Louis de l'Académie de Venise, que Carpaccio a revêtu d'un si étonnant manteau de velours. A Vérone, on peut voir un grand tableau somptueux où un peintre de la ville, Paolo Cavazzola, a groupé autour de la Vierge tous les saints de la maison d'Anjou : saint Louis, roi de France, saint Louis de Toulouse et saint Elzéar de Sabran.

En vérité, on ne doit citer qu'à titre d'exceptions très instructives des œuvres comme les fresques de San-Francesco à Monte-

falco et le tableau véronais. Benozzo Gozzoli est le seul peintre toscan qui ait été appelé à peindre le roi Robert en plein xve siècle, et les représentations de saint Elzéar sont aussi rares dans l'art italien que dans l'art français. Si même on s'attache aux images de saint Louis roi dans la peinture italienne du xve siècle, on aura vite fait de les compter. Dans la sculpture, je ne vois guère à citer qu'une terre cuite émaillée de l'atelier d'Andrea della Robbia, dans l'église San-Girolamo, à Volterra : on y voit saint François, debout sur le globe du monde, présentant la règle du tiers-ordre au roi saint Louis et à la princesse sainte Élisabeth, vêtus, l'un en franciscain, l'autre en clarisse. Cette composition saisissante renferme l'expression la plus hardie que l'on ait jamais trouvée de la légende franciscaine qui s'était formée à Naples au sujet de saint Louis ; elle prouve qu'au xve siècle, la tradition, dont nous avons reconnu l'origine italienne, n'avait en Italie rien perdu de sa force.

Mais ce n'est pas le roi saint Louis qui perpétuait à travers l'art du xve siècle le souvenir confus de la maison d'Anjou. Lorsqu'on le rencontre à longs intervalles, on a peine à reconnaître le roi, dont Giotto avait donné un portrait si fidèle, dans ce personnage barbu comme un empereur de Constantinople.

Au contraire, saint Louis de Toulouse garde intacts jusqu'à la fin du « Quattrocento » sa jeunesse, son doux visage arrondi, sa chape couverte ou bordée de fleurs de lys. Tous les peintres le voyaient encore comme il était apparu à Marseille au sénéchal de Provence : « vêtu pontificalement, avec la mitre et la crosse, faisant le signe de la croix, comme il avait coutume pour bénir le peuple. » Les artistes ne modifiaient rien à ce double caractère de prince angevin et de saint franciscain que Simone Martini avait fixé pour deux siècles, en peignant le tableau commandé par le roi Robert : sous la chape armoriée, ils revêtaient le saint de la robe de bure, et, à côté de ses pieds nus, ils mettaient la couronne qu'il avait dédaignée. Souvent même on eut soin de faire passer le capuchon de bure par-dessus la chape magnifique, pour signifier qu'en saint Louis, l'évêque était subordonné au moine. Ainsi le jeune saint français a été représenté par les maîtres les plus illustres, comme par les plus obscurs. Ghirlandajo lui a donné place dans le solennel *Couronnement de la Vierge* conservé à Narni ; le Spagna, dans le tableau de même sujet qui orne la cathédrale de Trevi. Filippo Lippi l'a peint à Città di Castello, Piero

della Francesca à Arezzo. Les della Robbia l'ont reproduit à l'envi, sur le champ, sur le cadre, sur la prédelle de leurs retables émaillés. Donatello a fondu deux fois sa statue, pour les franciscains de Santa-Croce à Florence, et pour le « Santo » de Padoue. Au Louvre, l'évêque de Toulouse reparaît dans trois tableaux, peints par le Moretto de Brescia, par un élève de Filippino Lippi et par un élève de Cosimo Rosselli. Vous le rencontrerez dans tous les musées qui contiennent des œuvres italiennes du XIVe et du XVe siècle, à Londres, à Berlin, à Munich. Mais il est une ville d'Italie où les artistes semblent avoir entouré d'une prédilection spéciale le saint français : c'est Pérouse, probablement à cause de la piété franciscaine qui devait régner dans la cité voisine d'Assise. Sans même visiter une à une les églises, restons dans le Palais communal, où le griffon héraldique de la ville aux changeurs garde un trésor de peintures anciennes. Nous trouvons d'abord, dans une salle qui a conservé sa décoration du XVe siècle, des fresques de Buonfigli qui représentent trois scènes de la vie de saint Louis de Toulouse, en pendant à la vie de saint Ercolano, patron de Pérouse : la consécration du jeune évêque, puis un miracle qui rappelle la légende de l'anneau de Gygès, enfin, les funérailles du saint dans une grande basilique, pareille à Sainte-Marie-Majeure. Puis viennent, dans de petites salles, les collections formées des dépouilles de tous les couvens supprimés : chaque salle renferme au moins un saint Louis, dans tout l'éclat de ses vêtemens pontificaux. La série est ouverte par Taddeo di Bartolo, le peintre siennois qui fut appelé à Pérouse et qui y éveilla par l'exemple de son talent une école féconde ; et tous les Ombriens suivent leur ancêtre : le Pérugin, Pinturicchio, Tiberio d'Assise, chacun a signé son saint Louis.

Je m'arrête dans cette énumération, car mon dessein n'est point de rédiger un catalogue, en esquissant un chapitre d'iconographie qui touche par tant de points à l'histoire vivante ; heureux, si quelque lecteur se plaisait à compléter pour lui-même ces indications rapides, au cours de ses lectures, ou de ses voyages artistiques.

Repassons en revue, d'un dernier coup d'œil, l'armée des saints Louis, qu'ont fait surgir de toutes parts les peintres et les sculpteurs italiens. Quand on voit le saint français aussi populaire que saint Antoine de Padoue, et bien plus fêté qu'un saint Bonaventure, on peut croire que les peintres, non contens d'exécuter fidè-

lement les commandes que leur donnaient les monastères franciscains, ont pris plaisir à reproduire le personnage de saint Louis de Toulouse, comme un sujet heureux, dont ils ont aimé à développer les richesses. Et de fait, quand on y pense, le contraste entre la naissance royale du prince angevin et sa vocation d'humilité, qui avait frappé les âmes religieuses d'une impression si durable, se traduisait par des contrastes de « caractère » et même de couleur bien faits pour tenter les peintres : la robe austère sous la chape splendide, la mitre vénérable sur un front d'adolescent, la gravité de l'évêque unie à la candeur de l'acolyte. Le thème était vraiment rare, et un Fra Angelico ou un Pinturicchio en ont tiré des variations délicieuses. On dirait que les peintres toscans ou ombriens du xve siècle ont retrouvé, à travers la tradition franciscaine, et par leur émotion directe d'artistes, le souvenir même que les contemporains nous ont transmis du jeune saint, qui passait comme étranger déjà au monde des vivans, et dont la beauté transparente de poitrinaire avait émerveillé ceux qui l'approchaient.

Saint Louis de Toulouse ne disparut de l'art italien qu'au commencement du xvie siècle, quand les artistes, qui avaient bu à la source antique, comme à l'eau d'un Léthé, oublièrent tous les souvenirs qui s'étaient transmis pieusement à travers les générations renouvelées, depuis les jours de Giotto et de Simone Martini.

Certes, les Italiens qui, dans les dernières années du xve siècle, se plaisaient encore à reproduire la figure de saint Louis d'Anjou, pour sa beauté, peut-être, plus encore que pour sa sainteté, ne songeaient guère qu'ils faisaient revivre un prince de la famille étrangère qui avait autrefois dominé l'Italie, et le frère du roi qui avait été, au xive siècle, le plus puissant protecteur des lettres et des arts, et comme un ancêtre des Médicis. Mais les fleurs de lys qu'ils continuaient de répandre à pleines mains sur le manteau du jeune évêque étaient encore un hommage inconscient à la maison d'Anjou. Dans la personne de saint Louis de Toulouse, les peintres et les sculpteurs qui travaillaient pour les églises franciscaines d'Italie ont payé, sans le savoir, à la dynastie française qui avait uni pour quelques années la discipline de saint François et les premières aspirations de la Renaissance, la dette qu'avaient contractée envers elle les franciscains et les artistes.

Émile Bertaux.

L'INDUSTRIE DE LA DENTELLE

EN NORMANDIE

La dentelle aux fuseaux fut longtemps l'industrie la plus florissante de la Basse-Normandie ; la fabrication s'en exerçait surtout dans le Calvados, où les marques de Caen et de Bayeux furent l'objet d'une faveur prolongée et légitime.

Dans ce seul département, on comptait, en 1851, 50 000 dentellières (1), et ce chiffre fut ensuite dépassé. Les salaires étaient très élevés : les enfans gagnaient de dix à quinze sous par jour, mais la moyenne des ouvrières faisaient des journées de deux francs ; il y en avait même qui atteignaient trois, quatre et jusqu'à cinq francs. En prenant donc comme salaire moyen le chiffre d'un franc, comme nombre de dentellières le minimum de 50 000 ; en admettant que ces femmes ne travaillassent que 265 jours par an, on constatera que la production dans le Calvados était au bas mot de 13 250 000 francs ; et, comme la matière première ne figure que pour un dixième dans le pourcentage du prix de revient, on peut dire que la dentelle faisait entrer chaque année douze millions dans ce seul département.

Cette industrie bienfaisante, très populaire et toute gracieuse était, par surcroît, éminement moralisatrice et présentait les avantages sociaux les plus sérieux.

D'abord la nature même de ce travail se conciliait à merveille avec les obligations de la vie de famille et les occupations du

(1) Rapport de l'Exposition internationale de Londres, 1851.

ménage : c'était vraiment l'idéal d'un ouvrage féminin, peu fatigant, presque récréatif, distingué, sain, s'exerçant à la maison et dans la belle saison en plein air, commençant dès l'enfance et se poursuivant jusqu'à la mort. Les enfans trouvaient là le meilleur et le plus rapide des travaux productifs, puisqu'il permettait à des fillettes de sept et huit ans de gagner de dix à quinze sous par jour. Et il retenait tout ce petit monde à la maison, les préservant des risques de la dissipation, leur donnant le goût du foyer, l'amour du village. Il avait encore cet avantage de rapporter plus à mesure que l'ouvrière avançait en âge, puisque son habileté professionnelle devenait plus grande et qu'il n'exigeait aucune dépense de force : actuellement, les meilleures de nos dentellières normandes ont de soixante à quatre-vingts ans, et j'ai vu des nonagénaires faire encore de la grande dentelle et la faire très bien. Enfin, son exercice était égal, sans à-coups ni interruption, et se conciliait parfaitement avec les diverses exigences de la vie ordinaire, car il pouvait être quitté et repris sans dommage : ainsi, au temps de la moisson, quand la récolte réclamait tous les bras, la dentellière laissait son métier pour donner un coup de main aux hommes.

La dentelle constituait donc une occupation courante, non exclusive et absolue, susceptible d'arrêt quand une circonstance plus importante sollicitait ailleurs l'activité de l'ouvrière ; le chômage, à vrai dire, n'existait pas, la production était continue. Est-il vraiment beaucoup d'industries aussi intéressantes, mieux adaptées aux nécessités de la vie des champs, plus touchantes aussi quand on songe que ces pauvres doigts de villageoises fabriquaient ainsi, sans envie, ces somptueuses parures que les élégantes devaient arborer dans l'éclat et dans la joie des fêtes ?

I

Cette charmante industrie a subi la crise la plus terrible qui se puisse imaginer, et c'est miracle — miracle de la force de l'habitude et de la persistance des traditions — s'il existe encore des dentellières en Normandie. Bien peu nombreuses, il est vrai ; c'est à peine si l'on en compte, dans le Calvados, un millier de régulièrement occupées et faisant des journées de dix à quinze sous ; les plus habiles, en travaillant douze ou treize heures,

arrivent parfois à gagner un franc. Avant 1870, il y avait, dans ce même département, une cinquantaine de fabricans de dentelles, ayant sous leurs ordres une légion nombreuse de facteurs et de factrices ; aujourd'hui, il n'y a pas plus de trois ou quatre maisons, qui aient pu résister à l'adverse fortune.

Les causes de cette crise extraordinaire sont d'ordres divers et méritent examen.

Il y a, d'abord, la concurrence des machines et le triomphe de l'imitation. Si jamais, en effet, l'inexorable loi de la concurrence mécanique eut de cruelles conséquences, c'est assurément ici; on en arrive même à se demander s'il est bon et moral que d'aussi bienfaisantes industries soient ainsi mises en échec, et si la brutale invasion des machines dans le domaine de l'art ne comporte point quelque usurpation sacrilège. Le bon marché est-il donc si recommandable, quand il s'agit d'objets de luxe ; n'est-il pas évident qu'il abaisse forcément le niveau artistique et fausse le goût ? Par exemple, dans le cas actuel, les métiers de Saint-Pierre-lès-Calais fabriquent, à des prix dix fois moindres, des imitations de dentelles de Caen et de Bayeux ; une machine, en dix minutes, fait ce qui demanderait à une dentellière habile six mois de travail à douze heures par jour, et, pour rivaliser sur le terrain de la confection, il faudrait qu'une ouvrière, faisant une journée de dix heures, se résignât à gagner trois ou quatre sous ! La lutte est, on le voit, trop manifestement inégale, et, de ce côté, tout espoir de relèvement est chimérique, car on ne peut tout de même pas prohiber les métiers, qui, rien qu'à Calais, font vivre plus de 20 000 ouvriers.

Mais, pour grave que soit le préjudice causé par la concurrence mécanique à l'industrie dentellière, on ne saurait lui imputer l'entière responsabilité de la crise actuelle. Les dentelles d'imitation existent depuis 1839 ; sous le second Empire, la production en fut même considérable, et ce fut pourtant la période de prospérité de la dentelle à la main. Il y a donc un autre facteur de cette disgrâce, et je le trouve dans le changement de direction de la mode et dans la vulgarisation de l'élégance sous l'influence de nos mœurs égalitaires et démocratiques.

Par sa nature même, par la lenteur de sa fabrication et la somme de travail qu'elle nécessite, la dentelle à la main ne peut être qu'un objet de luxe, et, pour justifier son prix de revient, elle doit être une œuvre d'art ; elle est donc un peu d'essence aristo-

cratique et sera la chose de quelques privilégiés. Elle s'appliquera surtout sur des toilettes d'apparat. Mais, pour de telles toilettes, il faut des personnes de qualité, tenues à une certaine représentation ; il faut aussi que les occasions de paraître et de se distinguer soient fréquentes; il faut un cérémonial, un ordre de préséances, des fêtes officielles où la femme apporte le concours de sa grâce et de sa beauté. Et il est évident qu'une monarchie se prête naturellement à de telles manifestations, avec une cour où les rivalités féminines se mènent surtout sur le terrain de l'élégance, avec une souveraine toute désignée pour prendre en main le sceptre du bon ton et le gouvernement de la mode.

C'est ce qui advint, sous le second Empire, où les habitudes mondaines et le grand genre de la Cour relevèrent d'une façon si notable le caractère luxueux de la toilette. La mode était alors dirigée en grande partie par l'Impératrice. On sait le goût particulier de cette souveraine pour la dentelle; elle en portait, — et de magnifiques, — comme cette jupe en point d'Alençon, payée 75 000 francs, qu'elle mit, en 1855, pour la distribution des récompenses aux exposans. Ce goût de la souveraine fut partagé par son entourage et se répandit ensuite dans les classes aisées de la société ; la vogue des belles dentelles fut considérable et cette industrie eut alors une prospérité inoubliable, tant est grande l'influence que peuvent avoir sur la marche générale des affaires l'état et les mœurs du pouvoir.

Tout cela, le peuple de nos campagnes le sent très vivement, et il en donne parfois des témoignages assez amusans. C'est ainsi qu'à Basly, l'un des anciens centres dentelliers du Calvados, en 1894, au moment de l'élection de M. Casimir-Perier, les vieux du village, se souvenant vaguement qu'un Casimir Perier « avait approché le roi, » en conclurent que les mœurs de la monarchie allaient reparaître, qu'on aurait une cour, que la dentelle allait reprendre! Et les bonnes femmes du pays firent dire des messes aux intentions du nouveau Président de la République!

Dans une démocratie, au contraire, le bon ton et la distinction ont plus de mal à se maintenir, car la direction donnée à la mode est très différente. Elle ne part plus d'en haut, et nous demandons autre chose à ceux qui remplissent les grandes fonctions de l'État. Ils n'ont pas le loisir de gouverner la mode; des soins plus démocratiques les réclament et les fêtes même que donne le pouvoir sont peu faites pour favoriser les manifestations

du luxe féminin. L'empire de la mode a donc été abandonné aux personnes les plus en vue, ou, pour mieux dire, les plus regardées, aux actrices, qui ne sont elles-mêmes que de simples instrumens entre les mains des grands couturiers. D'où il résulte qu'aujourd'hui on ne dirige plus la mode, on la subit, et qu'elle est imposée par ceux qui en tirent profit et qui ont intérêt à ce qu'elle évolue rapidement.

Autrefois, pour variable qu'elle fût, la mode était cependant réglée dans ses évolutions, et le cycle en était moins vertigineux qu'aujourd'hui. Une toilette de luxe durait plus d'une saison ; on la payait cher, sans doute, mais elle se portait longtemps et attestait le goût personnel et la condition de sa titulaire. Le costume pouvait être une chose artistique; pour le constituer, on réquisitionnait les tissus rares, les étoffes de choix, et on les mettait en œuvre avec la constante préoccupation du bien-faire et le soin que l'on apporte aux besognes aimées : l'art, vraiment, était alors la probité de l'élégance. La toilette marquait, d'ailleurs, la distinction des classes; les grandes dames, les bourgeoises, les paysannes avaient les leurs, et la dentelle en était un des ornemens : elle figurait sur les robes des élégantes, dans le trousseau des filles de la bourgeoisie, et sur les coiffes des paysannes. Mais aujourd'hui le vertige semble la loi. Une toilette est périmée au bout d'une saison, et la dissemblance profonde de la façon en rend l'usage impossible d'une année pour l'autre. Puis, le point de départ de la mode, qui est le théâtre, crée une situation très défavorable à tout travail artistique, puisque les costumes sont faits pour être vus de loin et qu'on s'y contente d'à peu près; il en est résulté, comme l'a constaté fort justement M. Lefébure, le distingué et érudit fabricant de dentelles (1), une large avance de la dentelle mécanique sur la véritable.

Les grandes élégantes reçoivent donc la mode des actrices; elles sont à leur tour imitées par les bourgeoises, et il n'est point jusqu'aux paysannes qui n'abandonnent leurs toilettes villageoises si expressives et originales pour s'habiller comme les dames de la ville. On se contente, dès lors, de l'apparence de l'élégance, à défaut de l'élégance véritable; ici, comme partout, c'est le triomphe de l'illusion, du faux semblant, du trompe-l'œil. Dans de telles conditions, avec de telles mœurs, dans un tel

(1) Commission d'enquête sur la condition des ouvriers et des industries d'art, instituée par décret du 24 décembre 1881. Séance du 3 février 1882.

milieu, la belle et vraie dentelle pouvait-elle prospérer; ne devait-elle pas fatalement péricliter, et l'imitation n'avait-elle pas beau jeu?

Telles sont les causes principales de la crise qui a sévi avec une intensité si terrible sur la dentelle à la main; reste maintenant à savoir si l'on est en droit d'espérer une reprise de cette industrie, et qui peut la provoquer.

II

Notons d'abord qu'il n'y a point d'impossibilité préalable à un tel relèvement. Il est constant, en effet, que l'habileté de nos dentellières est actuellement hors ligne, et nous verrons que, dans d'autres pays, la dentelle a été relevée, quand la technique en était complètement tombée et les traditions perdues.

Mais il ne faut pas se dissimuler que l'entreprise est délicate, et que, pour être menée à bien, elle exige du tact et quelque clairvoyance. Nous sommes, en effet, en présence d'une industrie défaillante, que la moindre imprudence pourrait radicalement ruiner; c'est ainsi qu'un syndicat de dentellières, imposant une majoration des salaires, aurait pour effet immédiat de forcer les fabricans, qui ont déjà bien du mal à faire leurs frais, à abandonner la partie. La force ou la menace ne pourraient avoir ici que des effets désastreux, et c'est dans un tout autre esprit que la solution doit être cherchée.

Le fabricant peut et doit être le premier artisan de cette reprise : son rôle sera de se rendre compte de ce que la dentelle à la main doit être dans l'état actuel de nos mœurs, puis d'en faire un article intéressant et répondant par un mérite spécial aux nécessités de sa fabrication.

Cette dentelle est une œuvre de patience et de temps, son exécution est lente : pour rémunérer convenablement son ouvrière, elle doit nécessairement se vendre un certain prix, et là le bon marché ne peut exister qu'au détriment du facteur ou de la qualité du produit. Elle devra donc, pour justifier son prix de revient et triompher de la concurrence de l'imitation, se distinguer par des qualités artistiques qui lui confèrent une valeur particulière et indéfectible. En un mot, la dentelle à la main (il ne s'agit ici que des grands modèles) sera une œuvre d'art ou ne sera pas.

Jusqu'ici, par sa nature même et son procédé d'exécution, la dentelle aux fuseaux exigeait de l'ouvrière plus de pratique que d'intelligence et se réduisait parfois à une simple routine machinale. De plus, sa tonalité uniforme, la répétition exagérée des mêmes modèles et leur impersonnalité faisaient qu'elle ne pouvait être appréciée qu'au point de vue de l'exécution, et par un lot assez restreint de connaisseurs, dont le suffrage préoccupe assez peu les élégantes. Enfin la concurrence de plus en plus savante des machines jette la confusion et le trouble dans les esprits; devant une dentelle arborée par une dame, instinctivement les profanes, c'est-à-dire presque tout le monde, se demandent si elle est vraie ou imitée.

Il faudrait donc, par un procédé à trouver, affirmer et rendre plus apparente la marque d'authenticité de la dentelle à la main; en faire un article de luxe et un objet d'art qui se payât assez cher pour rémunérer convenablement l'ouvrière; enfin lui donner un caractère de rareté propre à décourager l'imitation, et faire en sorte que son exécution exigeât de la part de la dentellière un effort d'intelligence qu'une machine ne saurait donner.

Voilà les termes du problème industriel qui nous occupe; je croirais assez que la nouvelle dentelle polychrome de Courseulles-sur-Mer (Calvados) nous en donne une solution, et à ce titre il convient de l'examiner avec attention.

L'idée en est simple : jusqu'ici, la dentelle était obtenue par des croisemens de fils de même couleur; à Courseulles, on y a substitué des soies de couleurs variées, permettant de faire intervenir dans le tissu, avec leur valeur et leur tonalité propres, les divers motifs décoratifs qui en forment la composition. C'est, on le voit, une véritable révolution dans la technique de cet art, et les heureux inventeurs de ce procédé, MM. Georges Robert et Félix Aubert, en ont obtenu des résultats tout à fait décisifs : évidemment, nous sommes là en présence d'un art nouveau, susceptible de grands effets.

Cette dentelle polychrome séduit d'abord par l'aimable variété des couleurs, par une gamme de notes fines et gaies, qui tranchent avec la sévérité un peu monotone des anciens genres; il y a là une réelle surprise de l'œil et un charme tout spécial en présence de ces dégradations savantes, de ce moelleux des nuances, de l'unité du tissu et du décor, de l'harmonieux équilibre des clairs et des surcharges, des pleins et des ajours. Et la nouveauté,

la simplicité du dessin, l'habileté hors ligne de l'exécution, la fermeté du tissu, jusqu'à ces hésitations exquises, qui trahissent l'effort et attestent la sincérité et l'absence de tricherie, tout concourt à un ensemble d'un haut mérite artistique.

En outre, les conditions mêmes de son exécution permettent à cette dentelle de défier la concurrence mécanique et d'assurer l'exercice du travail manuel en augmentant sensiblement le salaire de l'ouvrière; elle porte donc en elle le remède aux causes principales de la crise. Elle est, en effet, essentiellement un objet de luxe et une œuvre d'art; elle se paiera donc un certain prix, et chaque modèle n'aura qu'un nombre limité d'exemplaires.

Sa confection réclame ainsi un travail minutieux et des frais de mise en œuvre assez importans. Chaque article demande presque un dessin et un piquage de carte spéciaux. Autrefois, comme les mêmes modèles étaient répétés indéfiniment, l'acheteur ne payait qu'une minime partie de ces frais particuliers; aujourd'hui, il devra en supporter la presque totalité : mais aussi, par la rareté du produit, on décourage l'imitation, car la raison d'être de la machine est la répétition multipliée du même modèle.

Elle exige encore une opération nouvelle, l'échantillonnage, travail de tâtonnement long et délicat. On doit assortir les soies d'après les indications du dessin, et, comme il y a des couleurs que l'action de la lumière décompose, il convient de trouver leur équivalent par des combinaisons de nuances éprouvées : ainsi, trois tons différens sont exigés pour composer un vert durable; pour le violet, il faut mêler au violet ordinaire un violet blanc et un violet rose; c'est donc trois soies différentes, torses ensemble, que l'on placera sur un seul fuseau et qui feront l'office d'un seul fil. On conçoit aisément la difficulté et la lenteur de ce travail; si l'on songe encore à la déperdition fatale dans l'emploi des soies, à la majoration quadruple du prix de cette matière et de celui du fil, on verra quels frais la dentelle polychrome nécessite avant même d'avoir été commencée par la dentellière.

Le travail d'exécution est à l'avenant et marque le plus haut degré de l'habileté technique professionnelle. Il faut une main exceptionnelle pour donner au tissu l'énergie et la consistance nécessaires; une extrême prudence est indispensable dans le maniement des soies, car les couleurs, avant d'être combinées, sont extrêmement fragiles; — certaines haleines pourraient même en ternir l'éclat et compromettre l'homogénéité d'une pièce entière;

— enfin, l'attention doit toujours être en éveil, les yeux ne doivent pas quitter le métier : le calcul des points, en effet, se complique ici du placement des couleurs, et la moindre erreur, sans conséquence dans la dentelle ordinaire, ferait manquer tout un morceau, puisqu'il ne s'agit plus d'intervertir un point, mais une couleur. Aussi sont-elles rares, les dentellières capables d'exécuter cet article; mais déjà elles ont pu voir leurs salaires relevés dans des proportions notables, et celles qui gagnaient un franc en faisant de la dentelle ordinaire sont payées 1 fr. 50, quand elles travaillent en couleur.

En même temps qu'elle permet de rétribuer plus largement l'ouvrière, la dentelle polychrome brave l'imitation par la difficulté de son exécution, par la part d'initiative qu'elle exige de la dentellière, par la rareté de chaque modèle, qui, combinée avec l'élévation du prix, ne permet pas de compenser par la multiplicité du produit les frais de la mise en œuvre et de la main-d'œuvre. Elle est enfin éminemment matière à caprice, et offre un attrait extérieur, un aspect original, qui la font aisément apprécier. En ne la prenant même que comme simple article de fantaisie, il est à prévoir que la faveur dont elle bénéficierait irait également à des genres plus classiques, car elle aurait pour effet de rendre aux élégantes, en la leur faisant mieux apprécier, l'habitude de la dentelle à la main. N'est-ce pas ainsi qu'en 1848 l'invention et l'adoption d'un article de fantaisie, des blondes, provoquèrent la reprise générale de cette industrie?

Si j'ai signalé avec cette insistance cette curieuse tentative, ce n'est point que je la tienne pour l'unique mode de salut, le suprême espoir de la dentelle : c'est plutôt pour proposer un exemple, pour donner une indication de ce qui doit être fait et de la nature de l'effort à tenter; d'autres peuvent faire mieux ou autre chose; l'essentiel est de trouver quelque chose de neuf et d'artistique.

En résumé, le fabricant doit de moins en moins essayer de lutter avec ces articles de lingerie et de simple usage, qui sont forcément des objets d'instruction, les premiers essais de l'apprentissage, et qui doivent être tenus à des prix assez bas pour être achetés, — un peu par charité, — par des personnes, averties de leur importance et de leur nécessité. La lutte doit se mener sur un autre terrain : la grande dentelle doit être une œuvre d'art. Jusqu'à présent, il semble qu'on n'ait pas encore tiré de ce genre tout le parti possible; depuis plus d'un siècle, son état est un peu

demeuré stationnaire et son avancement artistique n'a jamais été très notable, même à l'époque de sa grande prospérité. Avec les merveilleuses ouvrières dont cette industrie dispose, la dentelle est encore à exploiter, et cette entreprise devrait tenter notre jeune école, qui a traduit dans les divers arts décoratifs, avec une si curieuse exactitude, les inquiétudes et le tourment de l'esprit moderne.

III

On vient de tracer le rôle du fabricant et de définir l'action qui lui incombe dans l'œuvre éventuelle du relèvement de cette industrie; comment, maintenant, et par quels moyens déterminer le concours du facteur essentiel de cette reprise et redonner au haut public féminin l'habitude des dentelles à la main? Nous pouvons ici apporter autre chose que des raisonnemens ou des impressions personnelles. La crise, dont l'examen nous occupe, n'est pas, en effet, particulière à la Normandie et à la France; elle s'est produite dans d'autres pays, où l'on est parvenu à la conjurer. Il importe donc de regarder autour de nous, et de reconnaître ce que les autres ont fait pour en tirer profit et leçon.

En Italie, vers 1870, l'industrie dentellière était complètement tombée comme technique et comme vente : dans l'île de Pellestrina, on n'aurait pas trouvé cent femmes qui fissent de la dentelle aux fuseaux, si l'on peut donner ce nom à un assemblage informe de fils mal croisés, sans dessin ni régularité; à Burano, il y avait tout juste une vieille femme à connaître encore le point de Venise.

A Pellestrina, le célèbre fabricant Jesurum choisit, en 1872, la dentellière la plus habile et l'installa à Venise, où, pendant deux ou trois ans, elle copia sous sa direction des dentelles modernes françaises et belges, puis d'anciens modèles. Quand elle fut suffisamment instruite, on ouvrit dans l'île une école d'apprentissage pour une vingtaine de femmes; ces nouvelles dentellières, une fois au courant, retournèrent dans leurs villages, apprirent à leur tour ce métier à leurs filles et à leurs voisines : aujourd'hui, on compte 3000 dentellières dans la contrée, et la vente de cet article est assez active, grâce à la faveur de la haute société italienne.

A Burano, l'œuvre du relèvement de la dentelle fut directement

le fait de l'aristocratie. Une dame d'honneur de la reine d'Italie, la comtesse Marcello, avec le concours de quelques membres de la noblesse vénitienne, fonda un comité de patronage et ouvrit à Burano une école où l'on enseigna le point de Venise : le travail y fut bientôt en pleine activité. La Reine s'intéressa à cette œuvre, protégea l'école, et fit en faveur de cette industrie la plus chaleureuse propagande. La haute aristocratie reprit vite l'habitude des belles dentelles, et la condition des dentellières de Burano est actuellement des plus prospères (1).

A la même époque, la dentelle subit en Autriche une crise analogue. Dans les pays montagneux de l'Erz et du Riesengebirge, 20 000 dentellières se virent dépossédées par des mineurs sans travail, qui s'étaient mis à ce métier pour gagner leur vie; les salaires, en même temps que le niveau artistique, baissèrent alors dans des proportions incroyables; cette industrie semblait perdue. Une action parallèle de la Chambre de commerce de Prague et de l'aristocratie autrichienne en opéra le relèvement. Un comité de patronage fut créé, qui constitua trente autres comités régionaux aux fins d'encourager la vente de la dentelle et de fonder des écoles d'apprentissage. De leur côté, les dames de la noblesse formèrent une sorte de ligue qui, la première année, en 1876, acheta et revendit pour 53 000 florins de dentelles; l'Impératrice prit la tête du mouvement et fit des commandes personnelles très importantes; la Cour suivit. Des écoles professionnelles furent établies sur tous les points de l'empire; le gouvernement institua, à l'École d'art industriel (*Kunstgewerbeschule*), un cours de dessin sur dentelles et un atelier modèle pour perfectionner la technique de l'aiguille et du fuseau : des dentellières viennent là apprendre les procédés nouveaux, leurs frais de séjour sont assurés, et, quand leur instruction est suffisante, elles retournent dans leurs villages et font profiter les autres du savoir qu'elles ont acquis. Les résultats obtenus ont été magnifiques, la technique de cet art est aujourd'hui supérieure; et, malgré la concurrence des machines, la dentelle, patronnée par l'aristocratie, est florissante en Autriche, où les élégantes

(1) Il en va de même en Angleterre, où la dentelle d'Honiton fut remise en faveur à l'instigation de la Reine, qui y subventionne une école professionnelle spéciale : l'article est devenu l'objet d'une demande continue. Voyez, sur la nécessité de relever le travail manuel, dans l'intérêt même de l'art, l'étude sur John Ruskin (*Revue* du 1er décembre 1895).

se font un point d'honneur de ne porter que des articles nationaux.

Comme en Italie et en Autriche, vers 1870, la dentelle avait en Suède un marché des plus étroits. En 1874, quelques artistes et un groupe de femmes du monde, à la tête desquelles figurait la femme du prince héritier, fondèrent une société des « amis du travail manuel » (*Handarbetets Vänner*), qui avait pour but d'encourager et de pousser dans une voie artistique le travail des femmes à domicile : la dentelle fut spécialement patronnée. Cette société a créé dans tout le royaume des écoles d'apprentissage et de perfectionnement ainsi que des ateliers féminins ruraux; elle organise des expositions de ses produits et de ses modèles, et fait faire à l'étranger des enquêtes sur les diverses industries féminines; enfin elle possède à Stockholm un comptoir d'achat, de vente et de commission : le client s'adresse là et choisit son modèle, le comité le fait alors exécuter dans l'un de ses ateliers ruraux. En ce qui concerne la dentelle, les résultats ont été particulièrement décisifs : autrefois, les dentelles de Scanie et de Dalécarlie servaient exclusivement à l'ornementation des costumes nationaux; elles ont aujourd'hui des marchés d'exportation.

Ces divers exemples sont assez significatifs, et il s'en dégage plus qu'une indication, — on oserait presque dire une loi, — qu'il convient de bien mettre en évidence : c'est que la solution du problème industriel et social de la dentelle, aisée dans un pays monarchique, plus difficile dans une république, dépend surtout de l'intervention de l'aristocratie et des hautes classes; en fin de compte, nous arrivons à la conclusion de M. Charles Benoist dans sa magistrale enquête sur *les Ouvrières de l'aiguille*, et nous constatons qu'ici encore « le sort de la femme qui travaille est entre les mains de la femme qui fait travailler. »

Il conviendrait donc, à l'instar de ce qui se fit en Italie, en Autriche et en Suède, de constituer au plus tôt en France un comité de patronage de la dentelle à la main, principalement recruté parmi les femmes du monde, seules capables, à l'heure présente, de reconquérir quelque influence sur la direction générale de la mode. Mais sur quelles bases l'établir et quel serait son fonctionnement, son mode d'action ? le lecteur comprend sans peine que ce sont là des questions d'appréciation, qui appellent la discussion et le contrôle le plus réfléchi; quant à nous, nous

ne pouvions qu'en émettre l'idée et en faire entrevoir les heureuses conséquences.

Pour ma part, voici comme j'en concevrais la réalisation : un comité central serait créé à Paris, et des comités régionaux dans les pays où cette industrie s'exerce encore; celui-là s'occuperait surtout de la dentelle, ceux-ci des dentellières. Le comité de Paris aurait pour but de favoriser la vente des dentelles à la main et s'efforcerait d'en remettre l'usage en honneur. Bien convaincues de l'utilité morale et sociale de cette industrie, les dames patronnesses feraient en sa faveur dans leur monde et près des artisans immédiats de la mode la plus chaleureuse propagande, prêchant d'ailleurs d'exemple et se faisant une règle de ne porter jamais que de vraies dentelles françaises. Elles prendraient donc la dentelle sous leur protection, s'y intéresseraient, l'étudieraient, en feraient même un travail d'intérieur; elles entreprennent souvent des ouvrages plus compliqués, pourquoi le métier ne prendrait-il pas place au salon? il y ferait assez bonne figure. Enfin notre comité encouragerait les achats sur commande directe au fabricant; au besoin il en ferait en vue de ventes de charité, d'expositions, de réunions mondaines, etc. Voilà quelques vœux que j'émets pour bien prouver que le champ d'action est assez étendu : au reste, sur le terrain de la charité, l'ingéniosité féminine est extrême, et, adoptée, cette idée serait chez nous rapidement menée à bien.

Ce comité central « essaimerait, » — pour employer un terme économique assez expressif, — dans les pays dentelliers des comités régionaux, dont la haute société provinciale et les châteaux formeraient les cadres, et qui auraient pour fonction de s'occuper plus spécialement du sort des dentellières, d'en assurer et d'en faciliter le recrutement. Le château est naturellement fait pour protéger la chaumière, et il y aurait pour une châtelaine un rôle charmant à jouer en groupant dans son village un noyau de dentellières qui lui feraient ses dentelles : la charge ne serait pas des plus lourdes, et ce serait vraiment l'une des manifestations les plus nobles et les plus touchantes de l'assistance par le travail. C'est, au reste, moins une indication qu'un exemple que l'on propose : Mme la comtesse de P..., depuis des années, assure ainsi du travail aux femmes de C... et fait apprendre ce métier aux enfans.

C'est en ce sens que devrait s'exercer l'effort des comités ré-

gionaux ; c'est à faire ouvrir dans les villages des écoles de dentelle que s'emploierait leur propagande. Nous arrivons ainsi à l'une des questions les plus capitales pour l'avenir de cette industrie et qui se pose actuellement avec une force particulière : celle de l'apprentissage.

IV

C'est peut-être là, en effet, l'une des plus grosses inquiétudes de nos fabricans et la plus grave menace pour l'avenir. Étant donnée la disgrâce prolongée de la dentelle, si une reprise se manifestait, trouverait-on, et dans un avenir peu éloigné trouvera-t-on assez de dentellières habiles pour assurer la supériorité de la marque? ou, si l'on n'y prend garde, dans un délai rapproché, le niveau artistique de nos dentelles n'arrivera-t-il pas forcément à baisser, les dentellières, aujourd'hui, se faisant de plus en plus rares et le recrutement en étant presque nul?

Le travail de la dentelle est un travail de perfectionnement ; on fait encore assez rapidement de la « petite dentelle, » mais il faut un apprentissage minimum de quatre et cinq ans pour aborder les genres supérieurs. L'acheminement à la perfection se faisait autrefois tout naturellement, car l'apprentissage commençait au foyer et se poursuivait à l'école. La dentelle était, dans chaque famille, l'objet d'un enseignement très sérieux ; les mères apprenaient le métier aux enfans dès l'âge le plus tendre, à cinq ou six ans (plus on s'y met jeune, en effet, et plus facilement on apprend), et, si toutes les fillettes n'arrivaient pas à la grande habileté, au moins en résultait-il une éducation solide et un travail de moyenne excellent. L'œuvre du foyer était portée à sa perfection par l'école, dans ces temps où l'on croyait que l'enseignement professionnel devait avoir, dans l'instruction générale, une part prépondérante.

La dentelle était alors dans les campagnes l'objet d'un enseignement spécial : on la faisait en commun dans les classes de dentelle, dans les chambres de dentelle et dans ce qu'on appelait les « paillots. »

Les classes de dentelle, uniquement destinées à l'apprentissage, étaient d'ordinaire une dépendance de l'école et sous la direction d'une « maîtresse d'ouvrage, » choisie parmi les meilleures

dentellières du village ; ces classes étaient parfois subventionnées par les municipalités, le plus souvent par le château, par le presbytère, ou par l'effet de quelque générosité particulière. Les parens payaient un prix d'apprentissage variant de 5 à 10 francs ; les enfans avaient le produit presque intégral de leur travail, car la dentelle ainsi faite était vendue par l'entremise de la maîtresse à un fabricant attitré. L'enseignement primaire prenait à peine deux ou trois heures, et le reste du temps, c'est-à-dire sept et huit heures, ainsi que toute la journée du jeudi, était consacré à la dentelle. Les enfans, la première année, gagnaient au moins le prix de leur instruction générale ; les autres années, elles faisaient des journées de dix et quinze sous, et plus elles avançaient en âge, plus leurs gains s'élevaient : il y en avait ainsi qui arrivaient à deux francs. Ces classes de dentelle existaient dans presque tous les villages, et toutes les fillettes sans exception y travaillaient.

Les chambres de dentelle, au contraire, n'étaient pas exclusivement fréquentées par les apprenties ; c'étaient plutôt des sortes d'ouvroirs, où toutes les dentellières du village se réunissaient et travaillaient en commun. Une maîtresse d'ouvrage surveillait tout ce monde et apprenait le métier aux petites qui venaient là dans l'intervalle des classes ; on plaçait la débutante près d'une ouvrière habile, qui la surveillait et la conseillait dans les momens embarrassans. C'était donc un véritable atelier, où chacun mettait en commun son expérience et son savoir-faire. On travaillait depuis 6 ou 7 heures du matin jusque, parfois, à 10 heures du soir ; la maîtresse vendait la dentelle ainsi faite, et chaque ouvrière percevait le produit de son travail particulier : il n'était pas rare que l'on distribuât ainsi, au bout de six semaines, 1 600 francs aux femmes de l'ouvroir.

Dans les communes qui ne possédaient pas de chambres de dentelle, ce travail en commun se faisait, pendant la saison froide, dans les « paillots » ou crèches. Le « paillot » n'était autre chose qu'une étable où les dentellières se réunissaient ; elles s'asseyaient sur de la paille, leur métier sur les genoux, autour d'une bougie, entourée de globes remplis d'eau qui en multipliaient l'éclat et donnaient une lumière douce et tamisée ; la chaleur et le souffle des bestiaux tenaient lieu de foyer. Grâce à cette combinaison rudimentaire, ces pauvres femmes réduisaient d'autant, sur leur maigre budget, le chapitre du chauffage et de l'éclairage. Cette

communauté de travail était la meilleure école de fraternité et de solidarité. Quelles idées aussi n'évoque point le spectacle de ces humbles ouvrières exécutant ces parures luxueuses à cette lueur tremblante, dans ce décor misérable et tout évangélique! et quand elles quittaient leur ouvrage pour regagner, sous la lumière glaciale de la lune, leurs chaumières sans feu, songeaient-elles seulement que c'était l'heure où les élégantes se paraient de leur travail, pauvres Cendrillons qui ne demandaient qu'à leur continuer, sans en soupçonner la destination, leurs discrets offices? Ce travail en commun, ces classes, ces chambres de dentelle eurent sur le développement de cette industrie et le perfectionnement de ses ouvrières la plus grande influence, stimulant le zèle et provoquant l'émulation la plus féconde, fournissant l'apprentissage le plus sérieux, présentant enfin ce grand avantage de centraliser la production et de permettre de la contrôler, au besoin même de la diriger.

Aujourd'hui, la crise de la dentelle, aggravée dans des proportions encore insoupçonnées par les tendances nouvelles de l'enseignement primaire, a ruiné presque radicalement l'apprentissage de cet art.

Par le fait de la loi de 1881, les enfants sont retenus à l'école jusqu'à treize ans, et, comme les inspecteurs ne toléraient pas qu'on juxtaposât l'enseignement professionnel à l'enseignement primaire, les classes de dentelle ont été du coup détruites et les enfans n'ont pu fréquenter que les seules écoles primaires : c'est à peine s'il existe encore dans le Calvados trois ou quatre classes de dentelle.

On juge alors de ce que peut être l'apprentissage. A treize ans, quand l'instruction est achevée, c'est-à-dire à un âge où naguère sept et huit années d'exercice de la dentelle leur permettaient de gagner un et même deux francs par jour, il faut que ces fillettes apprennent de toutes pièces un métier tombé, dont l'entière possession est affaire de quatre et cinq ans; à un âge où, selon les habitudes de la campagne, l'enfant doit apporter son appoint au budget familial, il faut sacrifier plusieurs années à l'étude d'un art précaire, dont le relèvement, s'il est espéré par tous, n'en demeure pas moins assez problématique.

Le goût des gains précoces et le besoin d'un salaire immédiat détournent donc les enfans de cette profession et les éloignent de leur village, qu'elles aiment sans doute, mais où elles ne peuvent

gagner leur vie. Et ces fillettes, dont on voulait relever la condition, émigrent vers les villes : autrefois, elles eussent été dentellières ; aujourd'hui, elles seront servantes. Reviendront-elles jamais au pays quitté?

Dans la région où nous avons mené cette enquête, cet exode des fillettes est la cause principale de l'effroyable dépopulation des campagnes, qui est, pour qui sait réfléchir, une cause réelle d'épouvante. Dans les petites paroisses, on ne fait plus maintenant de mariages, et, pour ne citer qu'un exemple entre cent, depuis la crise de la dentelle, un village comme Amblie a vu sa population tomber de 700 à 300 habitans. Par suite du départ des enfans, la vie de famille se trouve brisée; qu'advient-il alors des femmes qui restent? Les vieilles, pour qui la dentelle est une habitude, continueront sans doute à en faire; mais les femmes de trente à quarante ans, d'habileté moyenne, estiment que travailler toute une journée pour récolter dix sous et encore là-dessus payer son fil, est une duperie et qu'il vaut mieux ne rien faire. La plupart resteront oisives, tristes, inoccupées, et, à la campagne, un tel état d'esprit n'est que trop souvent la première étape sur la route de l'alcoolisme.

Le Conseil général du Calvados a peut-être soupçonné la gravité de cet état de choses quand il décida, pour ranimer l'apprentissage, d'allouer aux maîtresses d'école qui enseigneraient la dentelle une indemnité de dix francs par élève. Pour louable qu'elle fût, cette initiative ne pouvait être et n'a été d'aucun effet : pour apprendre la dentelle aux autres, il faudrait d'abord la savoir soi-même, et les institutrices n'ont jamais été préparées à un tel enseignement.

Le remède est ailleurs, et la seule chose qu'ici nous voulions demander à l'État, c'est d'en permettre l'application.

Il réside, en effet, dans une atténuation, à l'usage des contrées dentellières, des dispositions de la loi scolaire, et cette modification était, dès 1883, proclamée nécessaire par un homme aussi peu réactionnaire que le fut M. Tolain. Il faut permettre, dans notre système actuel d'éducation, de juxtaposer pour le moins l'enseignement professionnel à l'enseignement primaire, et s'inspirer de ce mot si sensé d'Herbert Spencer, qui devrait être gravé au frontispice de tous nos établissemens scolaires : « La meilleure instruction est celle qui prépare le mieux l'enfant à

l'avenir qui l'attend. » Il faut recréer d'urgence des classes de dentelle; l'entreprise n'est pas bien onéreuse, le traitement d'une maîtresse d'ouvrage est une affaire d'une centaine de francs; nos comités de patronage seraient tout désignés pour trouver des débouchés à la dentelle ainsi faite, et les enfans, encouragés, pourraient ainsi reprendre l'habitude de ce métier. Mais, pour ces petites ouvrières d'art, il faudra notablement alléger les programmes (est-il indispensable d'apprendre à de petites villageoises la physique, la chimie, l'histoire naturelle, voire l'astronomie?) et réduire les heures de classe afin de permettre un exercice normal et profitable de la dentelle.

Ce sont là des réformes possibles; avec de la bonne volonté et un peu de tact, même en fermant simplement les yeux, les pouvoirs publics pourraient singulièrement avancer les choses. Mais il faut se hâter, car, si la situation actuelle se prolongeait, la dentelle, un jour, pourrait venir à reprendre : ce seraient alors les dentellières qui feraient défaut.

V

Dégageons maintenant la conclusion pratique de cette enquête.

La dentelle à la main fut pendant longtemps pour plusieurs régions de notre pays une source admirable de prospérité, et elle contribua à fortifier, sur le terrain artistique et industriel, le renom du travail français; elle eut un rôle moralisateur des plus appréciables et apporta le bien-être dans les chaumières : c'est donc, au premier chef, une industrie nationale. Elle est, en outre, au moins pour la contrée que nous avons étudiée, le moyen le plus sûr d'enrayer cette désolante dépopulation des campagnes en permettant à la paysanne de gagner sa vie chez elle et d'apporter un appoint sérieux au salaire du mari; ainsi elle retient, elle fixe la femme au village, et où est la femme est le foyer : au point de vue social, son importance est extrême.

Il ne faut donc pas laisser tomber une industrie intéressante à tant de titres, et le devoir de tous et de chacun est d'en faciliter le relèvement, puisqu'il est susceptible de telles conséquences. Nous avons alors signalé les facteurs possibles de cette reprise : les fabricans, qui perfectionneraient cet article et lui conféreraient un mérite artistique manifeste; les hautes classes qui patronneraient cette industrie et ses ouvrières. Et nous avons

souhaité, à l'instar de ce qui s'est fait en Italie, en Suède et en Autriche, la création en France d'un comité de patronage de la dentelle à la main. Les femmes du monde peuvent beaucoup en cette affaire : par leur prestige, elles sont à peu près seules capables d'en remettre l'usage en honneur, et leur exemple peut déterminer un courant de la mode ; par l'autorité locale que leur donne leur situation de châtelaines, elles peuvent favoriser puissamment l'apprentissage de cet art en aidant à la réouverture des classes de dentelle. Ce faisant, elles donneraient par surcroît une haute leçon démocratique en montrant au peuple que ceux qui l'aiment le mieux ne sont pas toujours ceux qui le flagornent le plus.

C'est donc vers elles qu'il faut se tourner, c'est sous leur protection qu'il convient de placer cette aimable industrie. Le luxe et l'élégance peuvent avoir une utilité sociale, qui les excuse et les justifie ; et « la dépense est vraiment le travail du riche, » si elle est sagement ordonnée et suivie dans ses destinations diverses. Qui donc obtiendra de celles qui détiennent la richesse ce petit effort de songer, avant d'en disposer, à qui va leur argent et quels offices il rémunère ! Quand voudront-elles que leur élégance soit bénie par celles qui peinent pour le service de leur beauté, et qui passent leur vie à satisfaire leur luxe, sans espoir de le jamais partager ?

FERNAND ENGERAND.

LE SYSTÈME NERVEUX

DOCTRINES ET THÉORIES RÉCENTES

J.-P. Morat, *Nerfs et fermens*, 1893. — *Qu'est-ce qu'un centre nerveux?* 1895. — *Le système nerveux et la nutrition*, 1896 (Publications de la *Revue Scientifique*). — *Le système nerveux et la chimie animale*, 1900 (*Revue générale des Sciences*). — C. Radzikowski, *Quelques recherches d'électro-physiologie nerveuse*, Lausanne, 1900. — A. Herzen, *Une question préjudicielle d'électro-physiologie nerveuse* (*Revue Scientifique*. 1900). — *Quelques points litigieux de physiologie et de pathologie nerveuses*. Genève, 1900. — A. Prenant, *Les théories du système nerveux* (*Revue générale des Sciences*, 1900). — J. Soury, *Cerveau* (*Dict. de physiologie*, 1897).

Le système nerveux offre un champ très étendu aux investigations des physiologistes, des anatomistes, des médecins, des naturalistes et des psychologues, voire même des physiciens et des chimistes. Aucun autre domaine scientifique n'est plus exploré; aucun ne fournit matière à autant de découvertes de détail, à autant de publications et de mémoires. On remplirait des bibliothèques avec ceux que chaque année voit éclore. On ne saurait donc avoir la prétention, et nous ne l'avons pas en effet, de donner en quelques pages une image complète d'un mouvement aussi actif et étendu. Il faut choisir, parmi les acquisitions récentes qui résultent de tant d'efforts, celles qui offrent un intérêt plus général, une valeur plus grande au point de vue doctrinal, et qui sont susceptibles de modifier les théories et les conceptions relatives au fonctionnement du système nerveux. Nous dirons donc quelques mots du rôle général de l'appareil nerveux et, en second lieu, de l'interprétation qui ramène l'activité cérébrale au

type commun des activités nerveuses. Nous insisterons davantage sur la doctrine des cycles réflexes : elle fournit un cadre où l'on peut montrer en leur place naturelle les doctrines et les théories récentes : la théorie des neurones et celle des réseaux, ainsi que les hypothèses sur la nature de l'agent nerveux et sur la fatigue des nerfs.

I

Le système nerveux remplit deux rôles distincts.

Considéré chez les animaux supérieurs et chez l'homme, c'est-à-dire à son plus haut degré de développement, il est l'instrument des relations conscientes de l'être vivant avec le monde extérieur. Mais cette fonction n'appartient qu'à l'une de ses portions, au cerveau, ou plus exactement à l'écorce des hémisphères cérébraux, siège de l'intelligence et de la volonté. C'est par là que les phénomènes nerveux intéressent le philosophe. Mais le système nerveux a un autre rôle que de présider aux phénomènes psychiques; ceux-ci ne forment, en quelque sorte, qu'un épisode de son fonctionnement; il remplit un office beaucoup plus général. Il est l'instrument de la solidarité des parties de l'organisme, et c'est par là surtout qu'il intéresse le physiologiste.

Dans les cas où l'être vivant n'est pas composé d'élémens divers, mais seulement d'un élément unique, d'une seule cellule, ce qui a lieu chez les Protozoaires, il n'est pas besoin d'un appareil de solidarisation; ces animaux, le plus souvent microscopiques, n'ont point de système nerveux.

Lorsque l'organisme, au contraire, comme chez les Métazoaires, résulte de l'association d'un nombre considérable d'élémens cellulaires groupés en tissus, organes et appareils, les activités partielles de toutes ces parties, au lieu de rester indépendantes et sans lien, doivent nécessairement s'ajuster les unes aux autres et s'harmoniser pour la réalisation d'un but commun, ou, pour parler plus exactement, d'un *processus plus ou moins ordonné* qui est la vie de l'individu, synergie plus ou moins parfaite de toutes les vies partielles et élémentaires. Le système nerveux est l'instrument de ce concert des parties : il représente le lien social. Il tient la plupart des parties sous sa dépendance et il est ainsi l'intermédiaire de leurs relations. Plus cette dépendance est étroite, mieux est développé l'appareil et mieux aussi est assurée

la solidarité universelle, et, par conséquent, l'unité de l'organisme. La fédération cellulaire prend le caractère d'une individualité unique, en proportion du développement de cette centralisation nerveuse. Avec un système nerveux idéalement parfait, la corrélation des parties atteindrait aussi sa perfection. Il serait alors permis de dire, conformément à la *loi de corrélation* de Cuvier, transportée cette fois du terrain anatomique sur le terrain physiologique, que l'être vivant forme un tout complet, dans lequel les diverses parties sont tellement liées qu'aucune d'elles « ne peut éprouver de changement sans que toutes les autres changent aussi. » Cuvier avait au plus haut degré le sentiment de l'ordre et de l'unité nécessaires à l'association organique. Son principe des *conditions d'existence* n'est autre chose que l'exagération de ce sentiment. En affirmant que chaque animal possède tout ce qu'il lui faut, et rien que ce qu'il lui faut, pour assurer son existence dans les conditions où elle doit s'écouler, l'illustre naturaliste transportait dans la réalité le cas idéal que nous venons d'imaginer, d'une liaison rigoureuse des parties de l'organisme. Cette tendance devait nécessairement le conduire à accorder au système nerveux une importance exceptionnelle et excessive. Il a été, en effet, jusqu'à dire : « Le système nerveux est, au fond, tout l'animal; les autres systèmes ne sont là que pour l'entretenir et le servir. » Et l'on sait que sa division du Règne Animal en quatre embranchemens est précisément fondée sur les quatre formes du système nerveux.

Mais cette solidarité extrême des parties de l'économie vivante n'est réalisée chez aucun animal. C'est un rêve de philosophe. C'est celui de Kant par lequel l'organisme parfait serait : « un système téléologique, un système de fins et de moyens réciproques, un ensemble de parties existant pour et par les autres, pour et par le tout. » Un édifice si complètement lié ne serait probablement pas viable. En fait, les organismes vivans présentent un peu plus de liberté dans le jeu de leurs parties : leur appareil nerveux n'atteint heureusement pas cette perfection rêvée; leur unité n'est pas si rigoureuse. La notion « d'individualité, » d'existence individuelle, n'est donc pas absolue. Elle est relative ; elle offre tous les degrés. Le développement du système nerveux en donne la mesure.

Des deux fonctions du système nerveux, celle qui consiste à

assurer les relations des diverses parties de l'organisme entre elles est donc la plus générale et la plus essentielle. Elle appartient à l'ensemble du système. Celle qui consiste à établir les relations conscientes avec le milieu extérieur est, — au point de vue physiologique, — secondaire et accessoire. C'est une fonction de perfectionnement, entée sur la précédente qui est déjà, elle-même, une fonction de perfectionnement. Elle appartient à une partie spécialisée du système général, à l'écorce cérébrale.

Les relations de l'animal avec le monde extérieur peuvent être réalisées d'une manière qui suffit à l'entretien de la vie, sans devenir conscientes ; et cela par le simple jeu des organes nerveux généraux, à l'exclusion de l'écorce cérébrale. L'organe de la vie psychique les rend seulement plus parfaites : il permet à l'être vivant de réagir, d'une manière appropriée et rationnelle, aux excitations et aux atteintes du milieu ambiant ; il lui en assure la domination. Tandis qu'il appartient aux philosophes de considérer les manifestations de l'Intelligence et de la Volonté en elles-mêmes, comme si elles existaient pour elles-mêmes, et pour couronner, en quelque sorte, l'œuvre de l'organisation animale ; il est permis à des physiologistes de voir, dans cet épanouissement de la vie psychique, surtout un moyen de perfectionnement de la solidarité organique.

II

Les relations conscientes de l'animal avec le monde extérieur offrent deux aspects : le milieu ambiant agit sur l'animal par la sensibilité ; l'animal réagit sur le milieu par le mouvement volontaire.

Le contact du monde extérieur se traduit par des excitations qui *impressionnent* les organes sensoriels placés en surveillance à la périphérie du corps. Ces impressions, pur ébranlement moléculaire, sont transportées du point où elles ont été recueillies, c'est-à-dire de la frontière de l'organisme, vers un poste central, sorte de station intermédiaire, appelée *centre nerveux*, et qui se trouve dans la moelle épinière ou les parties de l'encéphale qui lui sont homologues, voire même dans des masses ganglionnaires indépendantes de l'axe nerveux. La nécessité de cette étape interposée sur le trajet de l'impression est absolue. La règle ne souffre pas d'exception : aucune impression n'est jamais conduite

tout d'une traite à sa destination. Le mot de *centre nerveux* n'a réellement pas d'autre signification que celle-là : station intermédiaire sur la route de l'agent nerveux (1).

On ne peut mieux faire, pour donner une idée des communications nerveuses, que de les comparer au réseau téléphonique d'une grande ville. Les abonnés, fussent-ils très voisins l'un de l'autre, ne peuvent entrer en communication directe : ils sont obligés de recourir au poste central. Et l'on voit ainsi des messages qui pour se rendre d'un étage à un autre de la même maison, doivent faire un long détour par la station. Un tel trajet est un véritable *réflexe téléphonique*. Il en est de même pour le message nerveux parti de l'organe sensoriel. Ce n'est qu'après une station obligatoire dans le poste central, c'est-à-dire dans un centre nerveux encéphalo-rachidien, qu'il est enfin dirigé vers l'écorce cérébrale.

La fonction du cerveau est alors éveillée. Cet organe, dans les points où il est atteint, est provoqué à agir selon sa nature. Il y a, dans son activité, un côté matériel, objectif, physiologique, comparable à l'action de tout autre organe commandé par le système nerveux, tel que le muscle ou la glande. A la vérité, l'activité matérielle du tissu nerveux cortical n'est pas un fait visible comme le raccourcissement d'un muscle ou l'excrétion d'une humeur, mais elle est cependant du même ordre : elle appartient au monde de la matière.

Avec cette activité de l'écorce, se clôt la série des phénomènes qui a débuté par l'excitation extérieure : le cycle d'excitation est achevé. L'acte est complet. Seulement, — et c'est là le fait merveilleux, — ce fonctionnement organique, qui seul tombe sous la prise du physiologiste, s'accompagne d'un fait nouveau qui s'y surajoute, fait d'ordre psychique, sans rapport intelligible et sans commune mesure avec lui, hétérogène à lui, inexplicable en un mot : c'est le phénomène de *perception*. Il y a

(1) Le nom de *centre nerveux* est entendu de différentes manières, et son emploi donne lieu à de continuels quiproquos, même entre physiologistes. Il y a des centres centraux et des centres périphériques, des centres trophiques et des centres fonctionnels. L'hémisphère cérébral est un centre qui contient lui-même d'autres centres, centres psycho-moteurs et centres psycho-sensitifs. En réalité, la véritable définition est celle que nous donnons ici : un relais sur le trajet de l'influx nerveux qui parcourt le cycle d'excitation. Une masse nerveuse qui est placée au commencement ou à la fin du cycle n'est pas un centre. L'activité du centre véritable s'intercale au milieu du cycle.

sensation perçue : le *moi* a pris conscience d'une modification qui s'est produite. Le phénomène a passé du monde physique dans le monde de l'âme.

Les choses ne s'arrêtent point là. La perception devient à son tour le point de départ d'une série d'actes, jugement, comparaison, etc., qui s'enchaînent et révèlent l'intelligence. La volonté d'un acte approprié à la sensation perçue et conforme au jugement porté sur elle, — par exemple, la détermination d'écarter la cause d'une excitation douloureuse, — pourra naître dans l'esprit, et c'est par là que se terminera la scène.

C'est entre la perception et la détermination volontaire que se déroule le tableau des phénomènes psychiques, manifestations des facultés de l'âme. Ils relèvent de l'observation psychologique et échapperaient entièrement à la prise de la science objective si, précisément, ils n'avaient leurs correspondans dans le monde physique. Un fossé profond, peut-être un abîme infranchissable, sépare en effet le monde de l'âme du monde matériel. Mais on sait, du moins, qu'à toute manifestation de l'ordre psychique correspond, de l'autre côté du fossé, une manifestation de l'ordre physique, à savoir l'activité organique d'une partie de l'écorce cérébrale. Et réciproquement, à un fonctionnement organique déterminé correspond un fonctionnement psychique également déterminé. La notion de cette exacte correspondance entre la série des actes d'idéation et la série des actes purement physiologiques est le postulat de la psycho-physiologie contemporaine. C'est la conclusion de toutes les données de la science ancienne et de la science contemporaine : c'est le fruit des observations des philosophes, auxquelles Lucrèce avait déjà donné une expression si saisissante en montrant, dans une langue admirable, l'ascension et le déclin de l'intelligence attachés aux progrès et à la décadence du corps ; c'est le résultat des enseignemens de la médecine mentale et de toute la pathologie nerveuse.

On comprend l'importance de ce principe. Il ouvre à l'expérimentation physiologique le domaine de la psychologie. Il autorise toutes les espérances. L'existence d'une correspondance rigoureuse entre les états matériels et les états psychiques équivaut à l'établissement d'un pont qui serait jeté de la rive psychique à la rive physiologique ; ou plutôt elle le rend inutile. On peut espérer de connaître, un jour, les lois qui règlent les états matériels du cerveau, les relations qui existent entre eux, leurs enchaînemens

et leurs influences réciproques. Ce seront les mêmes lois, les mêmes relations, les mêmes enchaînemens qu'il suffira de transporter de l'autre côté du fossé, dans le domaine psychologique, pour éclairer le fonctionnement de l'âme.

L'incitation volontaire qui termine la série des actes psychiques nous ramène enfin dans le pur domaine de la physiologie. L'activité matérielle des centres psycho-moteurs de l'écorce cérébrale, qui répond au phénomène psychique de la détermination volontaire, va devenir le point de départ d'un nouveau cycle nerveux d'excitation. Un nouveau message téléphonique sera lancé, qui, à travers un centre, aboutira à un organe fonctionnel, le muscle par exemple, et aura pour résultat l'exécution d'un mouvement. L'excitation part de la cellule cérébrale psycho-motrice, comme tout à l'heure elle était partie d'une surface cutanée sensible, ou de tout autre organe sensoriel; elle n'arrive à sa destination, c'est-à-dire au muscle, qu'après un relais obligatoire comme tout à l'heure encore, dans une station intermédiaire, c'est-à-dire dans un centre encéphalo-rachidien.

Il résulte de ces explications une conception du fonctionnement du cerveau, de l'écorce cérébrale, qui est très importante pour la théorie et qui eût été inintelligible sans ces détails. L'activité cérébrale se développe entre deux cycles d'excitation enchaînés. Elle est le terme de l'un et l'origine de l'autre. Elle se manifeste par deux sortes d'actes extrêmes. L'un de ces actes appartient au cycle nerveux qui débute dans un organe des sens ou dans la peau, et il termine ce cycle : il consiste dans une mise en branle de la cellule psycho-sensitive (neurone sensitif central), et, par elle, de tout le mécanisme cortical, avec ses conséquences psychiques. Le cerveau se comporte ici à la façon de tout autre organe fonctionnel terminal, c'est-à-dire placé habituellement à l'extrémité d'un cycle d'excitation. Il fait ce que ferait le muscle, provoqué à l'action par l'excitation nerveuse qui lui parvient et qui réagit suivant sa nature, c'est-à dire par une contraction musculaire. De même ici, l'écorce cérébrale, sollicitée à l'action par l'excitation stimulatrice, fonctionne suivant sa nature et déroule le tableau des phénomènes psychiques.

La seconde espèce d'acte cérébral appartient à un cycle nerveux qui débute par l'incitation volontaire : celle-ci, ou plutôt l'ébranlement matériel qui l'accompagne, vient solliciter la cel-

lule psycho-motrice (neurone moteur central); et le cycle se termine dans un organe fonctionnel ordinaire, tel que le muscle. Le cerveau se comporte, cette fois, à la façon d'un organe sensoriel initial, point de départ ordinaire du cycle réflexe d'excitation. L'incitation motrice remplace, ici, l'agent physique, excitant habituel des appareils sensoriels. Son rôle dans le fonctionnement physiologique de l'économie est tout à fait comparable à celui des stimulans sensoriels, tels que la lumière, excitant adéquat de la rétine; la vibration sonore, excitant approprié de l'organe auditif; le contact ou la pression, excitans de la surface sensible cutanée.

Toute l'histoire physiologique de l'hémisphère cérébral tient dans la connexion de ces deux réflexes enchaînés l'un à l'autre. Ils sont, d'ailleurs, parfaitement conformes, l'un et l'autre, au type général des cycles réflexes ordinaires, à cela près que, dans l'un, c'est l'écorce cérébrale qui intervient, par l'une de ses parties, comme organe terminal fonctionnel, et que, dans l'autre, il se comporte, en une autre de ses parties, comme un organe initial sensoriel. L'un des avantages les plus appréciables de cette manière d'envisager les choses est de permettre de ramener tous les actes nerveux physiologiques à un type unique.

III

L'unification des manifestations nerveuses avait été essayée de bien des manières, mais toujours sans succès, par suite d'une erreur qui a été commune aux anatomistes, aux embryogénistes et aux psycho-physiologistes. La méprise a consisté dans l'assimilation trop étroite de l'hémisphère cérébral aux centres nerveux encéphalo-rachidiens.

Les psycho-physiologistes s'étaient efforcés de montrer que le fait de conscience est susceptible de présenter tous les degrés de développement, et qu'il accompagne l'activité de tous les centres nerveux véritables. Dans le simple réflexe médullaire de la grenouille excérébrée, E. Pflüger n'hésita pas à apercevoir « une manifestation de la conscience rachidienne; » et Vulpian ne fut pas loin d'accepter l'existence d'une conscience bulbo-protubérantielle, déjà moins rudimentaire. Leurs successeurs signalèrent une série continue de transitions permettant de passer insensiblement de la réaction motrice purement automatique au

mouvement volontaire, délibéré et approprié au but, qui est une manifestation caractérisée d'une volonté consciente. Les naturalistes procédèrent de même en comparant les manifestations nerveuses, instinctives, conscientes ou simplement automatiques, dans toute la série des animaux, et en insistant sur l'impossibilité d'établir une coupure nette entre ces diverses catégories. Ce furent surtout les anatomistes qui crurent apporter les arguments les plus convaincans. Ils n'eurent pas de peine à mettre en lumière l'analogie de constitution élémentaire et de structure des centres nerveux encéphalo-rachidiens et de l'écorce cérébrale, composés les uns et les autres des mêmes cellules et des mêmes fibres, ou du moins de cellules et de fibres d'un type très homogène. S'appuyant sur un préjugé arbitraire d'après lequel la variété des phénomènes entraînerait la variété des structures, et réciproquement, ils conclurent de l'analogie anatomique à l'identité physiologique. Les embryogénistes, enfin, firent observer que les centres nerveux et l'hémisphère cérébral avaient la même origine, qu'ils provenaient les uns et les autres du même organe primitif, le tube nerveux encéphalo-rachidien, et présentaient une évolution dont les premiers stades se confondaient complètement.

Tous ces efforts tendaient au même but. Il s'agissait de discréditer une division des actes nerveux en actes consciens et actes inconsciens, les uns ayant pour instrument l'écorce cérébrale, les autres les centres gris encéphalo-médullaires. On n'avait pas tort en essayant de rejeter de la physiologie une division fondée sur des considérations qui lui étaient étrangères, sur la distinction fondamentale de l'âme et du corps, de l'esprit et de la matière, et sur l'idée cartésienne de leur hétérogénéité absolue. On avait raison de vouloir substituer au préjugé philosophique de la dualité des actes nerveux la doctrine de leur unité essentielle. Seulement, cette unité, on la plaçait où elle n'était pas, en identifiant l'hémisphère cérébral au reste du névraxe, moelle épinière, bulbe et ganglions.

Il n'est pas vrai que l'anatomie et le développement justifient une assimilation complète de l'hémisphère cérébral aux autres centres nerveux. Il y a entre eux une diversité très appréciable dans le mode de différenciation. Il est entendu qu'ils proviennent les uns et les autres du tube nerveux primitif, encéphalo-rachidien

et particulièrement des trois vésicules superposées qui l'élargissent et le terminent en avant. Mais, tandis que les autres organes encéphaliques, cervelet, bulbe rachidien, protubérance annulaire, ganglions cérébraux, naissent des parois des trois vésicules primitives, aux dépens de cellules anciennement émigrées de la surface ectodermique, et qu'ils se constituent par épaississement progressif, extension continue, étranglement et division de ces parois vésiculaires, les hémisphères cérébraux se forment par un autre procédé, aux dépens d'autres cellules. Ils proviennent d'une région très limitée de la première vésicule entourant l'orifice antérieur du tube nerveux, le *neuropore* de His; ils se forment par bourgeonnement et non point par simple agrandissement et déformation de parties existantes. C'est un bourgeon qui s'implante, grandit et se divise ultérieurement. Les élémens qui le forment sont les cellules le plus récemment émigrées et le plus nouvellement métamorphosées en élémens nerveux (1).

Ainsi, même au point de vue anatomique, l'hémisphère cérébral se singularise des autres parties de l'encéphale et de la moelle. Les différences prennent un bien autre relief lorsque l'on envisage les modes d'activité. Quoique les physiologistes emploient le même mot de centres nerveux pour désigner indifféremment les divers départemens du névraxe, l'écorce des hémisphères comme le cervelet, le bulbe ou les ganglions cérébraux, ils savent bien que le premier de ces organes n'est pas un centre, au même

(1) Le corps de l'embryon est encore vaguement délimité à la surface de l'œuf, lorsque commence la formation du système nerveux. Celui-ci est une colonie fondée par une bande de cellules de l'épiderme dorsal, qui, quittant leur situation superficielle, s'enfoncent dans la profondeur des tissus, parallèlement à l'axe du corps. La bande s'incurve bientôt en gouttière longitudinale; puis, les bords se rapprochant et s'affrontant, la gouttière devient un tube véritable, qu'une lame suturale de même tissu relie encore pendant quelque temps à son lieu d'origine, l'épiderme dorsal. Puis ce dernier lien se rompt à son tour. C'est ce tube qui forme ultérieurement l'appareil nerveux tout entier : ses parois donneront naissance à la moelle et à l'encéphale; les nerfs seront produits par les prolongemens de ses cellules qui s'enfonceront progressivement dans toutes les régions; les masses ganglionnaires, sympathiques et cérébro-spinales, seront engendrées par la lame suturale avant sa disparition. Le tube nerveux se ferme tardivement à sa partie antérieure : il reste là une *fente vertico-médiane*, un orifice ombilique, le *neuropore*, par lequel se maintient la continuité de la colonie nerveuse avec la métropole épidermique. Or, c'est précisément des bords de cet orifice, occupés par les dernières cellules immigrées, que naît un bourgeon appelé à fournir les hémisphères cérébraux. En arrière de lui, le tube nerveux se renfle, puis il s'étrangle en trois vésicules destinées à produire les autres parties de l'encéphale, par des procédés d'accroissement et de division très différens du bourgeonnement qui donne naissance à l'hémisphère cérébral.

titre que les autres. Il n'est pas un simple relais sur le trajet de l'excitant, c'est-à-dire une station où l'agent nerveux serait à peine retardé et pas du tout transformé : celui-ci, en réalité, peut y subir une multiplication énorme. Une excitation minime est capable, dans l'hémisphère cérébral comme dans les organes fonctionnels véritables, de provoquer un déploiement d'énergie considérable.

Est-ce à dire que l'assimilation, presque universellement acceptée, de l'écorce cérébrale aux autres centres soit une erreur absolue? Non, sans doute; elle est seulement un anachronisme. C'est en se distinguant des véritables centres que le cerveau arrive à l'existence : en devenant, si l'on veut, un centre perfectionné, il cesse d'être un centre réel. Il n'est plus, comme celui-ci, au milieu du cycle d'excitation : il est soit à un bout, soit à l'autre. Il enchaîne deux cycles d'excitation; il relie un réflexe parti du monde extérieur à un réflexe qui y retourne.

Ces points admis, on peut reconnaître les analogies très réelles que les anatomistes et les embryogénistes ont mises en lumière et qu'ils ont seulement outrées. On peut admettre que les centres constituent un cerveau virtuel; que, toute disposition organique qui relie la sensibilité au mouvement, — ou, pour parler plus rigoureusement, qui enchaîne une action partie du monde extérieur à une action qui y retourne, — est un rudiment de cerveau et son activité un rudiment d'intelligence et, enfin, que : dans la série animale, ces rudimens peuvent arriver à leur forme achevée, par une gradation insensible. C'est dans ce sens que l'on peut dire avec M. Soury que l'intelligence est la fonction des faisceaux et des fibres d'association ou, d'une façon plus générale, de tout dispositif nerveux qui enchaîne l'excitation émanée du monde extérieur à celle qui y est renvoyée.

IV

Après avoir montré comment l'activité spéciale du cerveau se relie au type général des activités physiologiques nerveuses, il faut se demander comment les unes et les autres peuvent intervenir pour réaliser la solidarité, c'est-à-dire le fonctionnement synergique des diverses parties de l'organisme.

Ce consensus des parties, but final et objet propre du système nerveux, est rendu possible par suite de la propriété qu'il possède

de provoquer les diverses parties à l'action. Le nerf est le stimulateur des propriétés fonctionnelles; il déchaîne les activités. Le muscle possède en lui tout ce qu'il faut pour sa contraction : il forme lui-même les réserves de glycogène qui devront être dépensées dans cet acte et qui libéreront l'énergie nécessaire à son accomplissement. Mais il serait incapable de passer de lui-même de la possibilité au fait, de la préparation à l'acte. Il resterait indéfiniment inerte, si le nerf ne lui donnait pas le signal de l'action. — De même, l'activité glandulaire est mise en jeu par la stimulation nerveuse. — De même encore, certaines activités nutritives ou trophiques, préparées dans l'élément anatomique, se réalisent sous la provocation du nerf.

Cette propriété stimulatrice du nerf est le pivot sur lequel tout repose. Il est clair qu'en provoquant au moment convenable ces trois sortes d'effets, mouvement, sécrétion, nutrition, le système nerveux sera en état d'entretenir et de régler la circulation, la respiration, la sécrétion, la calorification et la nutrition même, puisque ces fonctions générales de l'économie ne mettent pas en jeu d'autres espèces de manifestations vitales que celles-là.

La stimulation que le système nerveux transmet à l'organe fonctionnel, il la reçoit lui-même du monde extérieur : elle vient des agens physiques qui opèrent à la périphérie de l'organisme sur les surfaces sensibles et les organes sensoriels.

Les physiologistes ont dû se préoccuper de savoir si tous les phénomènes de l'être vivant étaient commandés ainsi par le système nerveux, ou seulement certaines catégories d'entre eux. On s'est demandé aussi quel était le processus intime de l'excitation, et de quels mécanismes physiques elle pouvait être rapprochée.

Un physiologiste très pénétrant, M. J.-P. Morat, a fait une étude approfondie de ces questions. A descendre au fond des choses, l'excitation de l'organe fonctionnel, du muscle, par exemple, est un fait chimique. Le stimulus nerveux est une amorce; il agit comme une force de dégagement, pour ébranler un édifice chimique instable dont la destruction, une fois commencée, se poursuivra d'elle-même. Tous les fonctionnemens qui ont, à leur base, un phénomène chimique de destruction, — ce qui est le cas pour la contraction musculaire et pour beaucoup d'activités trophiques, — tous les processus qui n'ont besoin pour

se dérouler que d'une impulsion, d'un amorçage, sont sous la domination possible du système nerveux. Celui-ci peut, en effet, leur apporter cette provocation ou ce signal d'action, et il ne peut d'ailleurs pas leur apporter autre chose.

Au contraire, tous les processus qui, dans l'être vivant, reposent sur la modification d'un équilibre stable, c'est-à-dire d'un état réversible, échappent à la prise directe du système nerveux, car il faudrait pour opérer cette modification un apport d'énergie dont le nerf est incapable. Ce qui circule en lui, ce n'est pas une quantité énergétique appréciable, c'est une force de dégagement, un simple stimulus. M. Morat a fait observer que les fermens solubles, qui constituent une autre catégorie d'agens exécutifs, très particuliers à *l'être vivant*, sont dans une situation analogue. Ils n'apportent pas d'énergie dans les réactions où ils interviennent, ils n'en cèdent habituellement pas aux corps dont ils provoquent la décomposition : ils agissent à la façon du stimulus nerveux. Ils sont donc capables de suppléer le système nerveux dans un certain nombre de phénomènes et ils partagent avec lui la direction d'une catégorie nombreuse d'actions vitales.

V

Les phénomènes nerveux ne sont jamais des actes isolés. Ils forment des enchaînemens, des séries liées. Si l'on arrivait, par quelque artifice, à susciter le fonctionnement d'une partie limitée de l'appareil, les choses n'en resteraient pas là. L'activité ne s'éteindrait pas sur place; elle se propagerait, au contraire, de proche en proche jusqu'à un centre nerveux, et de là à quelque organe fonctionnel : elle produirait finalement la contraction d'un muscle, la sécrétion d'une glande ou une sensation perçue. L'acte fonctionnel est l'aboutissant fatal de toute activité nerveuse. L'action nerveuse est une action dirigée : c'est une succession d'actes qui a lieu dans un ordre déterminé.

Le plus simple de ces enchaînemens a reçu le nom de *cycle d'excitation*, *cycle réflexe* (1), *acte réflexe élémentaire*.

(1) Le nom de *réflexe* est encore l'un de ceux qui prêtent à confusion, parce que l'acception en a changé depuis le temps où Astruc, au siècle dernier, l'introduisit dans la science. Il était employé, au début, pour distinguer les manifestations nerveuses inconscientes, par opposition à celles auxquelles prend part l'hémisphère cérébral et qui sont perçues ou voulues. Mais précisément cette distinction a dû être effacée et le mot de réflexe désigne maintenant le type commun à toutes les catégories d'actes nerveux.

Or, et c'est là le fait remarquable, tous les enchaînemens nerveux, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, dont on pourrait croire qu'ils offrent une infinie variété, sont conformes à ce prototype élémentaire. Une manifestation nerveuse est un cycle réflexe ou une association de cycles réflexes. Il en résulte que la connaissance parfaite du cycle simple entraînerait celle des manifestations les plus complexes et suffirait à débrouiller les problèmes les plus obscurs des fonctions nerveuses.

Voici comment il faut comprendre cet acte élémentaire :

Toute manifestation nerveuse a pour point de départ une stimulation. Transmise à un organe appelé *centre nerveux*, cette excitation en provoque l'activité et revient, plus ou moins modifiée, à un organe qui la traduit par quelque phénomène apparent. Au début de l'opération, un appareil pour recueillir la stimulation; à son terme, un appareil pour la manifester; entre ces extrêmes, un *centre* pour la transformer; des voies de communication pour l'amener de l'une à l'autre de ces trois stations; tel est le dessin de l'appareil nerveux élémentaire, appelé, par un médecin anglais, Marshall Hall, arc diastaltique, et, par le plus grand nombre des physiologistes, arc réflexe. Cet appareil est l'instrument de l'acte nerveux élémentaire, prototype de tous les autres, c'est-à-dire de l'acte réflexe ou cycle d'excitation.

Affirmer que le point de départ de toute action nerveuse est dans une stimulation extérieure revient à dire que le système nerveux n'a point de spontanéité; et cette notion, si familière aux hommes de science, heurte certainement l'opinion commune qui considère comme spontanés le plus grand nombre des phénomènes nerveux. En réalité, l'arc diastaltique n'entre en jeu que sous une provocation : de lui-même, si rien ne venait le solliciter, il resterait indéfiniment inerte. Cette condition, d'ailleurs, ne lui est point particulière. Tous les appareils, tous les organes, tous les tissus sont soumis à la même loi. Ils n'entrent en exercice que sous une sollicitation préalable; leur activité est une réaction ou une réplique : elle a, tout au moins, besoin d'être amorcée.

Cette vérité doit être affirmée d'autant plus énergiquement que le préjugé général la méconnaît davantage. Les physiciens disent que la matière est inerte, c'est-à-dire incapable de sortir de son état actuel de repos ou de mouvement, d'elle-même, et sans le

secours d'un agent extérieur qu'ils appellent force. Cette grande loi de l'inertie n'est pas l'attribut exclusif des corps bruts; elle ne leur est pas spéciale : en dépit des apparences, elle régit aussi les corps vivans, dont la prétendue spontanéité est une illusion démentie par toute la physiologie.

Il y a donc, ici, intervention d'un stimulant. Ce stimulant est extérieur à l'animal; c'est un agent physique, chaleur, électricité, lumière, choc mécanique, forme quelconque de l'énergie ambiante. Il peut lui être intérieur; nous voulons dire situé en deçà de l'enveloppe corporelle, et porter son action sur une surface sensible intérieure. La pression de sang à l'intérieur du cœur, le contact d'une humeur ou d'une substance produite par les tissus avec les terminaisons d'un nerf sensible, sont des exemples de stimulation de ce genre. Dans les deux cas, le stimulant est également extérieur et étranger à l'appareil sur lequel s'exerce en premier lieu son action.

Ce stimulus, selon le physiologiste, est exclusivement matériel; c'est quelqu'un des agens physiques ou chimiques qui appartiennent à la nature. Une autre opinion, bien plus répandue parmi les profanes, est que ce stimulus n'est pas toujours matériel, qu'il n'est pas nécessairement emprunté aux forces générales de la nature, qu'il peut être psychique. C'est ainsi, par exemple, que le souvenir d'une douleur peut faire couler les larmes. L'action de la volonté, l'intervention des facultés de l'âme pourrait, sous le nom d'influence du moral sur le physique, provoquer l'apparition de manifestations nerveuses de tout ordre, aussi bien visibles et sensibles, matérielles en un mot, que psychiques. Cette opinion, qui a tant de fondement apparent, semble donc remettre en question le principe qui vient d'être affirmé tout à l'heure, à savoir qu'il n'y a pas de manifestations nerveuses spontanées. L'âme, en effet, possédant une activité libre, si l'on admet que cette activité est susceptible d'être, par elle-même, un stimulus efficace, les manifestations nerveuses correspondantes seront spontanées.

Mais, comme nous l'avons dit plus haut à propos de l'activité cérébrale, pour éviter d'entrer dans des controverses philosophiques, on échappera à la difficulté par un biais. On remarque qu'il y a un moment où le stimulant, pris au monde de l'âme, passe dans le monde physique et vient se révéler par l'entrée en activité matérielle d'un organe nerveux. Celle-ci est le véritable

point de départ de la série de phénomènes nerveux aboutissant finalement à l'acte fonctionnel qui ferme le cycle. La première manifestation organique qui apparaît est considérée par le physiologiste comme le *primum movens* ou le stimulant de l'enchaînement nerveux.

Que ce soit en tant qu'activité organique ou en tant qu'agent physique, le stimulant appartient donc toujours au monde matériel. On peut aller plus loin. Le principe de l'unité des forces physiques et la théorie cinétique permettent de confondre sous les diverses formes de l'activité mécanique tous les phénomènes objectifs. On a donc affirmé que toutes les stimulations fournies aux organes sensoriels étaient essentiellement identiques et, pour ainsi parler, homogènes entre elles.

Lorsque l'on parle de la chaleur, de l'électricité, de la lumière, du son, comme d'autant d'agens divers susceptibles d'agir en tant que stimulans du système nerveux, on emploie donc un langage conventionnel, s'il est vrai que le monde objectif soit la proie de la mécanique, et que tout n'y soit que mouvement. La chaleur, l'électricité, la lumière, le son, les actions chimiques étant supposés être des modes vibratoires particuliers, sont essentiellement identiques. Ces vibrations ne se distinguent évidemment entre elles que dans la mesure dans laquelle des mouvemens peuvent se distinguer, c'est-à-dire par la masse, la vitesse et la forme des trajectoires. Ces différences n'établissent pas entre ce que nous appelons les agens physiques une distinction de nature ou une diversité spécifique, mais seulement des différences quantitatives. Ce n'est que dans notre for intérieur, par la perception, qu'ils deviennent dissemblables et spécifiquement distincts. L'hétérogénéité est donc le fait de la perception, le résultat de l'intervention de la conscience.

Les philosophes ont aperçu cette vérité, et Kant lui a donné l'expression la plus nette et la plus forte. Mais la science vient en quelque sorte la consacrer et l'expliquer en la revêtant de formules plus concrètes. Le même agent physique provoque dans le sensorium des réactions dont la nature dépend de l'organe qui l'a recueillie et du point de l'écorce cérébrale où vient aboutir l'excitation. « Les divers organes des sens, soumis à un même agent physique, l'électricité, lui répondent de manière différente, la langue par des saveurs, le nez par des odeurs, la peau par des

sensations de picotement, l'œil par des lueurs et l'oreille par des sons. »

C'est là ce qui constitue la loi des énergies spécifiques des sens. Elle a, on le voit, un fondement expérimental.

Les physiologistes ont donc admis, comme une vérité d'expérience, que la sensation est un état de conscience, qu'elle ne traduit pas une qualité ou un état des corps extérieurs, mais un état du cerveau variable avec le lieu d'où part la stimulation et celui où elle arrive. La sensation n'est pas l'image de l'objet qui la provoque, mais le signe des actions que cet objet exerce sur le cerveau.

Les philosophes sont parvenus d'une autre manière à cette vérité, adoptée, consacrée, et passée maintenant dans l'enseignement classique.

Il existe cependant quelques dissidences. Nous n'avons pas à dire si les argumens philosophiques présentés contre la doctrine régnante par MM. Jaurès, Bergson et Mélinand sont péremptoires. Mais il nous sera bien permis de contester les critiques élevées contre l'argument scientifique. Celles de Lotze ne seraient pas différentes si elles venaient d'un homme tout à fait ignorant en physiologie. Celles de Wundt contre le principe des énergies spécifiques sont indirectes. La plupart des autres ont leur source dans une confusion qui s'est établie dans l'esprit de leurs auteurs entre les propriétés, en réalité différentes, des trois organes qui prennent part à la sensation : l'organe des sens, le nerf, l'écorce cérébrale. Le nerf n'a certainement pas d'énergie spécifique, et les physiologistes ne lui en accordent pas, puisqu'ils lui attribuent au contraire la seule propriété de transporter, sans lui imprimer la moindre modification, un agent nerveux toujours et partout identique. Quant à l'idée que l'excitant électrique, que l'on emploie pour exciter les nerfs, pourrait contenir des rayons lumineux rouges, et que le nerf pourrait choisir dans ce mélange l'excitant qui lui convient, c'est une supposition inintelligible à la fois pour un physicien et pour un physiologiste.

VI

La stimulation fournie par le monde extérieur et qui devient le point de départ de toute action nerveuse n'est donc, en définitive, en dépit de la diversité des noms que nous lui donnons,

pas autre chose qu'un mode particulier d'ébranlement moléculaire. Elle trouve, à la frontière de l'arc réflexe, un premier dispositif par où elle prend contact et entre en conflit avec cet appareil; c'est un organe sensoriel, l'œil, l'oreille, la peau, qu'on désigne, pour éviter d'en préciser la nature, ou d'en faire l'énumération, du nom d'« organe collecteur, organe initial, » « terminaison nerveuse, » ou encore « organe d'impression. »

Si cet organe où tombe la stimulation est adéquat à celle-ci, c'est-à-dire à l'espèce d'ébranlement moléculaire qui la constitue; si, par exemple, c'est la rétine, dans le cas d'un ébranlement lumineux, ou les terminaisons auditives, dans le cas d'un ébranlement sonore, le contact va avoir une suite. L'impression se produit; elle est le premier des actes qui vont former le cycle réflexe.

Il est très essentiel de signaler ici la discordance du langage physiologique et du langage philosophique. Le mot d'impression n'y a pas la même signification, ce qui est une source intarissable de malentendus. Son sens physiologique est très précis. Il désigne la transformation de l'agent physique en influx nerveux, susceptible de circuler le long des nerfs.

Ce n'est pas, en effet, l'ébranlement lumineux qui chemine le long du nerf optique et est amené à l'écorce cérébrale, qui d'ailleurs serait indifférente à son action. Ce n'est pas davantage l'ébranlement sonore lui-même qui se transporte le long du nerf auditif. Les nerfs ne conduisent qu'un agent particulier, l'influx nerveux ou agent nerveux. Il faut que la stimulation, pour comporter une suite, ait pour premier effet la production de cet agent. L'ébranlement physique se métamorphose donc, dans l'organe sensoriel, en influx nerveux ou, en d'autres termes, il engendre celui-ci. Et, c'est cette transformation d'un ébranlement moléculaire intransportable en un autre susceptible d'être mobilisé qui constitue le phénomène de l'impression sensorielle.

VII

Après l'impression, la conduction. L'agent nerveux, engendré dans l'organe d'impression, est conduit à la partie suivante de l'arc réflexe, c'est-à-dire au centre nerveux. Il y est amené par un nerf afférent. Le rôle du nerf est celui d'un organe conducteur, d'un instrument de transmission. Que veut-on dire par là? On traduit un fait, révélé par l'expérience, à savoir, qu'après

que la stimulation a frappé l'organe sensoriel, le centre nerveux lui-même entre en activité. L'emploi d'artifices appropriés (constatation de la variation négative) apprend encore que tous les points de ce cordon de communication entrent successivement en activité.

On peut se représenter cette succession d'états d'activité qui se manifestent le long du nerf par la propagation ou le transport d'un *quid proprium*, cheminant de proche en proche. On l'appelle, aujourd'hui, l'influx nerveux.

Qu'est-ce que cet influx nerveux? et comment peut-on s'en représenter la transmission? Une question de ce genre s'est souvent posée, non plus en physiologie, mais bien auparavant, en physique, et particulièrement à propos de la propagation de la lumière et du son. Le problème s'y présente de la même manière. Un phénomène, qui s'est produit en un point A, se manifeste plus tard en un point B distant du premier, et progressivement en tous les points de la ligne A B qui les réunit. Cet état de choses fait naître l'idée d'une transmission, c'est-à-dire d'un mobile, dont la nature reste à fixer, et qui se déplace le long de la ligne.

Lorsqu'il s'agit d'imaginer la nature de ce transport, l'esprit n'a le choix qu'entre deux hypothèses. L'expérience et la réflexion ne lui en suggèrent pas d'autre : ou bien, c'est un transport de matière, analogue au mouvement d'un projectile; ou bien c'est un fait analogue à l'ébranlement qui se propage à la surface d'un bassin où l'on jette une pierre, c'est-à-dire un transport de mouvement sans transport de matière, transport s'effectuant par communication de proche en proche, sans déplacement sensible et définitif du corps interposé. Ce sont les deux systèmes qu'en physique on connaît sous les noms de système de l'émission et de système des ondulations.

Descartes fut, en physiologie, le champion du système de l'émission. Il compare les nerfs à des tubes creux, à des canaux, dans lesquels circulent les *esprits animaux*. Ceux-ci sont formés d'une matière subtile qui s'écoule, à la façon d'un liquide, en soulevant des sortes de valvules qu'ils rencontrent sur leur passage.

L'image parut trop grossière aux savans du XVIIIe siècle. Haller suppose un agent plus quintessencié, l'effluve, — l'aura.

L'hypothèse commune à Descartes et à Haller, d'une sorte de

projectile nerveux, matériel, bien que subtil, subsista jusqu'à la découverte de l'électricité galvanique. Mais, après 1794, on subtilisa encore plus l'agent de transport et on l'assimila au fluide électrique. On crut réellement que l'influx nerveux se confondait avec l'électricité. Et cette hypothèse a conservé des partisans jusqu'à nos jours. Deux faits expérimentaux, qui lui étaient contraires, en entraînèrent la ruine. Le premier, c'est que le nerf perd son pouvoir de conduction aussitôt qu'il est coupé, alors même que l'on remettrait en contact les deux surfaces de section. La conduction électrique n'est pas annulée par une opération de ce genre. Une solution de continuité constitue, pour le nerf, un désastre irréparable. Il n'y a pas de réunion possible, médiate ni immédiate.

Le second argument qui parut plus décisif encore était relatif à la vitesse de l'agent nerveux. Cette vitesse de transmission a été mesurée et trouvée infiniment plus faible que celle de l'électricité dans les conducteurs. Elle est par seconde d'environ 27 mètres au lieu de 300 000 000. Mais cet argument a beaucoup perdu de sa valeur. Un physicien, M. Brillouin, a fait observer qu'on pouvait ralentir à volonté la vitesse de propagation d'un flux électrique, et obtenir, pour les variations du potentiel le long d'un fil humecté d'huile, une vitesse comparable à celle de l'agent nerveux. D'autre part, M. G. Weiss a réduit la vitesse de propagation du son à 30 mètres par seconde dans le caoutchouc, et l'on peut imaginer que ce qui se réalise pour le son peut aussi se réaliser pour l'agent électrique.

Des deux argumens sous le poids desquels avait succombé l'hypothèse de la nature électrique de l'agent nerveux, l'un, comme nous venons de le voir, tiré de la différence de vitesse, a perdu de sa valeur. L'autre, tiré de l'obligation de l'intégrité d'organisation de la fibre nerveuse, pour la conservation de ses propriétés, a conservé toute la sienne. Il n'existe rien de pareil dans le cas de l'électricité cheminant le long d'un conducteur, rien de comparable ; au contraire, la simple contiguïté des parties, fragmentées ou non, suffit à la conduction.

On a passé outre à cette objection capitale, et dans ces derniers temps, quelques auteurs ont proposé de relever la théorie électrique de son discrédit. Un anatomiste distingué, M. Prenant, s'est fait le promoteur de cette idée. L'agent électrique, sans doute, remplit d'une façon claire quelques-unes des conditions imposées à

l'agent nerveux. Aussi, n'est-ce point sans regret et sans nécessité qu'on y avait renoncé. C'est un excitant qui conserve, sans changement, son intensité, lorsqu'il circule le long d'un conducteur bien isolé, et qui ne la dissipe que par diffusion, dans des masses ou des réseaux également conducteurs.

L'agent nerveux est dans une condition à peu près analogue : il circule, égal à lui-même. Les différences qui peuvent s'observer s'expliquent par des conditions locales. Il n'est pas vrai, comme on le dit, que l'intensité de l'agent nerveux s'accroisse toujours, à la façon d'une avalanche, à mesure qu'il progresse; ou, ce qui revient au même, la faculté conductrice du nerf ne diminue pas en s'approchant du muscle. Les variations qui s'observent, en réalité, n'ont pas de caractère de fixité.

Le nerf présente encore d'autres analogies avec un appareil électrique. Il manifeste, par exemple, dans des circonstances convenables, un courant propre, qui éprouve des variations pendant le fonctionnement. L'étude de ces variations est un moyen de saisir son activité sur le fait. Aucun autre signe objectif ne distingue le nerf qui est en action, c'est-à-dire, qui conduit l'influx nerveux, de celui qui est au repos. Le dégagement de chaleur, que quelques auteurs ont invoqué, n'existe décidément pas, d'après Rolleston et Boeck. Les mutations chimiques sont inappréciables. Le phénomène électrique de la variation négative seul est là, pour avertir l'observateur. Mais il faut se hâter de dire avec A. Herzen, que, si le phénomène électrique est le signe et la conséquence de l'activité, il n'est pas cette activité elle-même et il n'en est même point la cause; car, si l'on observe toujours la variation négative dans les nerfs en action, l'inverse n'est pas vrai; et, une excitation inefficace provoque encore parfaitement la variation. Il s'en faut encore de beaucoup, comme on le voit maintenant, que le moment soit venu d'exhumer la théorie électrique. Les objections dirimantes subsistent; et, on ne les fait pas disparaître en imaginant des arrangemens qui feraient de l'appareil nerveux un réseau de conducteurs électriques, animé par des accumulateurs neuro-cellulaires, disposés de place en place.

Un des derniers faits qui aient été invoqués en faveur de cette doctrine fort ruineuse, est celui de l'infatigabilité du nerf. On a considéré que la faculté qu'il possède d'être toujours prêt à l'action, l'assimilerait à un conducteur électrique inerte. Nous verrons dans un moment le peu de poids de cet argument.

Les théories de l'émission, sous quelque forme qu'elles se soient présentées, qu'il s'agisse du transport des esprits animaux de Descartes, de l'aura de Haller ou du fluide électrique de Galvani, ont nettement montré leur impuissance. On reste donc en présence des seules théories ondulatoires.

Celles-ci ont revêtu deux aspects : celui d'un transport d'action mécanique vibratoire et celui d'un transport d'action chimique. Dans le premier cas, on imagine que chaque particule exécute un léger mouvement vers la voisine et la choque, si bien que la poussée se transmet en définitive à toute la série comme il arrive avec les capucins de cartes dont les enfans se font un jeu : seulement, la particule revient à sa place aussitôt après avoir agi. Comme son déplacement est de l'ordre de petitesse de ses dimensions mêmes, qui peuvent être aussi minimes qu'on voudra l'imaginer, il en résulte que ces excursions infimes resteront inappréciables, et qu'en dernière analyse le mouvement se sera communiqué à travers un conducteur où rien n'aura paru bouger. Ce mouvement qui se déplace c'est l'*onde nerveuse*, et, cette manière de concevoir l'agent nerveux est celle qui rencontre aujourd'hui, chez les physiologistes, le plus de crédit.

L'*onde chimique* cependant a commencé, depuis quelques années, à lui disputer la faveur. Quelques-uns supposent que le mouvement qui se propage, dans des conditions d'ailleurs analogues aux précédentes, est une action chimique. Représentons-nous une traînée de poudre que l'on enflamme à l'une de ses extrémités et nous aurons une image du phénomène. La seule difficulté vient de ce que l'action chimique dont le nerf est le théâtre est, certainement, très faible et qu'elle se propagerait cependant avec une assez grande vitesse ; encore n'est-ce pas là, à proprement parler, une véritable objection. D'autre part, cette doctrine a pour elle, qu'en définitive la stimulation nerveuse au moment où elle arrive à destination, c'est-à-dire à l'organe fonctionnel, au muscle, exerce l'office d'un agent chimique, d'un agent d'amorçage dans une réaction chimique, rôle qu'il assumera d'autant mieux s'il possède déjà préalablement cette forme.

En continuant d'employer le terme d'*agent nerveux*, d'*influx nerveux*, on ne préjuge rien sur la nature du transport et l'on s'abstient de décider entre ces théories. Il n'y a d'ailleurs pas plus de nécessité que de possibilité de le faire ; et les physiolo-

gistes peuvent poursuivre l'étude expérimentale du nerf avec succès, tout en laissant la question dans cet état d'indétermination.

Parmi ces études, celles qui sont relatives à la vitesse de propagation de l'agent nerveux, ont été reprises, en ces derniers temps, par quelques expérimentateurs. Une question restait en suspens, ou du moins, ce qui revient au même, elle avait été résolue en sens contraires. Il s'agissait de savoir si la vitesse variait à mesure de la progression et si elle allait en se ralentissant comme l'ont prétendu Munk et Rosenthal; ou, si la vitesse restait constante et le mouvement de l'onde nerveuse uniforme, comme l'avait trouvé du Bois-Reymond. Cette dernière alternative semblerait être la vraie, d'après les expériences récentes de G. Weiss.

VIII

Une intéressante discussion a été soulevée dans ces derniers temps, à propos de la fatigue du nerf. L'activité prolongée ou répétée du cordon nerveux entraîne-t-elle, chez lui, cet ensemble de modifications que l'on observe chez d'autres organes et que l'on désigne, dans leur ensemble, sous le nom de *fatigue?* C'est un état qui se manifeste chez tout organe en général, et chez le muscle, en particulier, par l'affaiblissement de toutes ses propriétés, par sa paresse à réagir, par la lenteur de son fonctionnement, et, au degré extrême, par une inertie à peu près complète. Y a-t-il quelque chose d'analogue chez le nerf, ou bien celui-ci est-il infatigable?

La loi de l'alternance de l'activité et du repos est une des plus universelles qui s'imposent aux êtres vivans. Le fonctionnement du cœur et de l'appareil respiratoire en fournissent des exemples évidens. Les muscles ordinaires montrent les mêmes alternatives d'action et de repos. Le muscle, sollicité à la contraction, fait un rapide effort, donne une brève secousse et se relâche aussitôt. Il ne saurait fournir un travail continu. Les infractions à la règle sont purement apparentes. Lorsqu'un muscle doit exercer un effort soutenu, ses fibres se suppléent les unes les autres; des équipes de travailleurs musculaires se succèdent, à tour de rôle, pour l'exécution du travail et se reposent aussitôt que leur courte tâche est accomplie. Cette succession rapide d'efforts donne l'illusion de la continuité.

La loi de l'alternance du repos et du travail reçoit, dans le cas du muscle, une explication très satisfaisante, qui, d'ailleurs, s'applique, plus ou moins exactement, à tous les autres organes. La contraction entraîne une dépense d'énergie, qui est fournie par les réserves de glycogène accumulées dans le tissu musculaire. L'énergie mécanique et la chaleur sont des transformations de l'énergie chimique entreposée dans ces matières. La secousse détruit rapidement et même explosivement ces réserves lentes à se reconstituer. A mesure que la provision s'épuise, l'énergie disponible diminue et l'activité devient de plus en plus difficile. La restauration s'opère dans la période du repos, comme la destruction pendant le travail.

On conçoit donc que la nécessité de la période réparatrice sera d'autant moindre que la dépense énergétique de la période de travail aura, elle-même, été plus faible. C'est là précisément la condition du nerf. Nous avons eu déjà l'occasion de dire, à propos de son rôle excitateur, qu'il ne cédait aucune énergie aux organes qu'il provoque à l'action. Il ne dépense rien pour les autres, et à peu près rien pour lui-même, ou du moins peu de chose. Il devient donc vraisemblable *a priori*, qu'un tel organe, de petite dépense énergétique, ne se fatiguera que difficilement, qu'il pourra agir longtemps sans faiblir et fournir un travail soutenu. Mais, d'autre part, cette supposition est contraire à une sorte de préjugé irréfléchi et anthropomorphique, tiré d'une assimilation vague et inconsciente d'un organe aussi délicat que le nerf à un être frêle et maladif, préjugé qui fait supposer que le nerf est incapable de longs efforts.

Il appartenait donc à l'expérience de décider, et c'est en effet à l'expérimentation que s'est adressé Bernstein, en 1874. Il a soumis un nerf moteur, pendant plus d'un quart d'heure, à l'action d'une série de décharges d'induction, dont chacune était capable de le provoquer à l'activité.

Pour savoir si, au bout de ce temps, le nerf avait encore conservé son aptitude à entrer en activité, et si les dernières excitations étaient aussi efficaces que les premières, il suffisait de voir si, à la fin, elles étaient capables de provoquer le muscle à l'action. Seulement il avait fallu, pendant toute la durée de l'expérience, soustraire ce muscle à l'excitation, faute de quoi, il serait devenu lui-même incapable de réagir, et, par conséquent, de renseigner sur l'état du nerf. Il faut pour cela employer un artifice

qui arrête l'excitation avant qu'elle arrive au muscle; en d'autres termes, établir un barrage. Malheureusement, le moyen de « bloquage temporaire » que Bernstein avait employé, l'électro-tonus, avait été mal calculé; il avait altéré le nerf. Lorsque le barrage fut supprimé, l'altération était irréparable; l'excitation réellement engendrée ne pouvait plus franchir le segment atteint. On crut qu'elle ne s'était pas produite, et on conclut en conséquence que le nerf était assez rapidement fatigable.

Un physiologiste russe, M. Wedenski, reprit cette expérience dix ans plus tard. Il prit mieux ses dispositions, fit un emploi plus judicieux du barrage électrotonique et put s'assurer ainsi qu'après avoir subi, pendant six heures, l'action des courans induits interrompus, le nerf avait conservé toutes ses propriétés. Il était infatigable, à peu près comme un fil de télégraphe continuellement prêt à la transmission électrique.

D'autres expérimentateurs, A. Waller, à Londres, Maschek à Prague, l'Américain Bowditch, répétèrent l'épreuve en la variant. Ils employèrent d'autres moyens pour bloquer temporairement le muscle à l'agent nerveux; ils eurent recours aux vapeurs d'éther ou au curare. Un physiologiste français, M. Lambert, en 1893, soumit à l'investigation, non plus un nerf musculaire, mais un nerf glandulaire, la corde du tympan. Le résultat fut toujours le même. Le nerf est vraiment infatigable, ou, du moins, il se fatigue très difficilement. Il est, moins que tout autre organe, soumis à l'obligation du repos.

IX

L'influx nerveux engendré dans l'organe sensoriel par la transformation de l'agent physique en agent nerveux, c'est-à-dire en définitive, par la mutation d'un ébranlement moléculaire en un autre, arrive, après avoir parcouru le nerf, au centre médullaire et le met, à son tour, en activité. Cet organe est caractérisé par sa structure anatomique; c'est une masse grise, où abondent les cellules ou, pour mieux dire, les corps des cellules nerveuses. Elle est paresseuse à l'action; elle y met du temps; après quoi, elle transmet, elle-même, la stimulation qu'elle a reçue, à l'organe qui la suit. C'est le filet nerveux qui va du centre au muscle ou à tout autre organe fonctionnel et que Marshall Hall a proposé d'appeler *voie eisodique* ou *efférente*,

pour ne pas employer l'expression trop particulière de nerf moteur.

Cette transmission à travers le centre médullaire a pris un certain temps. Il y a eu, en ce point, un ralentissement dans la circulation de l'influx nerveux. Il a subi un retard très appréciable, que les physiologistes ont souvent l'occasion de mesurer et pour lequel Donders et Rosenthal, il y a quelques années, avaient proposé le nom de *temps de réflexion*. L'agent nerveux, au sortir du centre, chemine le long du nerf efférent comme il avait cheminé le long de la voie afférente et avec une vitesse à peu près égale.

Il faut remarquer que l'agent nerveux semble n'avoir subi dans ce trajet que des changemens insignifians ; il a été quelque peu retardé au passage de la moelle, il a plus ou moins gagné ou perdu en intensité. Il semble donc bien que ce soit toujours le même voyageur reconnaissable à ses traits caractéristiques pendant les diverses étapes de la route. Son rôle est évident. Il apporte au muscle un message, un signal d'action, parti de l'organe sensoriel. Ce résultat acquis, l'acte élémentaire est achevé.

Les phénomènes qui s'accomplissent dans les centres comporteraient de longues explications, si nous nous proposions de faire un exposé méthodique de la question. Mais ce n'est pas notre but; nous ne donnons une esquisse du fonctionnement général réflexe que pour avoir l'occasion de rattacher, en leur lieu et place, les résultats des travaux récens. Or, en ce qui concerne les centres proprement dits, les faits acquis sont antérieurs aux dix dernières années. Leur exposé ne remplirait donc point le but que nous nous proposons. Nous parlons ici des faits physiologiques. Au point de vue anatomique, il en est tout autrement. Nous avons à nous occuper maintenant des progrès réalisés dans cette direction en tant qu'ils se rattachent à l'axe réflexe élémentaire.

X

On a admis de tout temps que nos connaissances dans le domaine des sciences naturelles devaient être fondées sur l'anatomie. Cette condition, qui n'a pas d'analogue dans les sciences physiques, tient à la fois à l'idée exacte que la structure joue un rôle considérable dans les phénomènes de l'être vivant et à l'idée

fausse, malheureusement fort répandue, que la structure implique et explique la fonction. En ce qui concerne le système nerveux, les études anatomiques ont été poussées à un tel degré de développement, qu'à elles seules elles forment presque une branche de science. Cela tient à ce que le problème habituel de la physiologie nerveuse et, on pourrait dire aussi, de la pathologie nerveuse est, en effet, un problème anatomique. Lorsqu'un organe entre en fonction, on se propose de savoir sous quel branle il le fait; d'où part l'excitation nerveuse qui le provoque : quelle voie cette excitation suit pour arriver à la moelle; quel centre, c'est-à-dire quelle portion du névraxe elle fait entrer en jeu; quelle voie, enfin, le stimulus a suivie pour gagner sa destination. Résoudre ces questions, c'est ce que l'on appelle déterminer l'influence du système nerveux sur un organe. C'est un problème d'anatomie, en même temps qu'une étude de physiologie spéciale.

Suivre le trajet des nerfs dans les organes, c'est, en ce qui concerne la plupart de ceux-ci, une besogne à laquelle suffit la dissection et la recherche à l'œil nu, au moyen du scalpel, de la pince et des ciseaux. Mais cette méthode naïve ne suffit plus lorsqu'il faut pousser jusqu'aux dernières ramifications, et surtout lorsqu'il s'agit de dépister les fibres à travers la moelle épinière et l'encéphale, c'est-à-dire au milieu d'un fouillis prodigieux d'élémens semblables.

Pour débrouiller le chaos de la moelle et fixer jusqu'au trajet des plus petits faisceaux, il a fallu utiliser des concours très variés. On s'est adressé à l'anatomie comparée, à l'embryogénie, à la tératologie, à l'expérimentation physiologique, à l'anatomie pathologique : mais l'histologie constitue la méthode de choix. C'est Stilling qui, en 1842, imagina, le premier, de durcir la moelle sans en altérer la délicate texture, puis de la couper en tranches assez minces pour se prêter à l'examen microscopique. La méthode de Stilling a été considérablement perfectionnée par la suite. Les organes nerveux ont été débités systématiquement en coupes minces sériées : les coupes ont été colorées par des réactifs extrêmement variés, capables de se fixer électivement sur telle ou telle partie, de manière à la faire ressortir. C'est, grâce à ces procédés d'investigation infiniment délicats, que l'on a pénétré la structure intime de l'appareil nerveux.

La Physiologie a largement profité de ces progrès. Cependant

il faut remarquer qu'elle avait pu pousser déjà, fort loin, l'étude générale des propriétés nerveuses, avec une anatomie encore rudimentaire. Dans l'exposé qui précède nous n'avons eu besoin, à aucun moment, de faire intervenir la structure microscopique. Malgré le préjugé général, nous pensons que les acquisitions remarquables faites par l'histologie du système nerveux dans ces dernières années n'ont pas changé grand'chose à ce que nous savions de son fonctionnement.

Il avait suffi de savoir que les centres nerveux étaient surtout formés par une masse de cellules nerveuses; et, les nerfs, principalement de fibres. On a cru longtemps que c'étaient là deux élémens distincts. Ce n'est guère qu'après les observations de Deiters, en 1865, que l'on a commencé de croire à un élément unique, la cellule nerveuse. La fibre, ou, du moins, la partie essentielle de la fibre, celle qui en occupe l'axe, le *cylindraxe* ou *axone* est un prolongement de la cellule nerveuse. Beaucoup plus tard les belles observations de M. Ranvier ont appris que la gaine de ce cylindraxe était une production étrangère à lui, et d'ailleurs à peu près indifférente à son fonctionnement. Cette gaine singulière, à laquelle le cordon nerveux doit sa couleur blanche et son éclat nacré, est formée d'une série de cellules géantes, atteignant jusqu'à 1 millimètre et davantage, enfilées comme les perles d'un collier par le cylindraxe, et lui servant d'agens d'isolement et de protection en même temps que de prébendiers. Un élève de Ranvier, Vignal, en 1889, observa l'origine de ces élémens qui ne sont autre chose que des cellules embryonnaires du tissu conjonctif environnant, et la manière dont ils arrivaient à se disposer autour de l'axone.

L'une des conséquences de ces recherches fut de ramener à la loi générale de composition cellulaire l'élément nerveux et jusqu'à son enveloppe même. La règle : Tout est cellule et vient de cellule, se vérifiait encore une fois.

Quelques obscurités subsistaient néanmoins. La cellule nerveuse outre son prolongement de longueur colossale, l'axone ou cylindraxe, présente des ramifications très nombreuses qui ressemblent au chevelu d'une racine, mais que l'on n'avait pas pu suivre. Ces rameaux s'engagent dans les rameaux des cellules voisines, et ainsi se constitue l'inextricable fouillis fibrillaire au milieu duquel s'aperçoivent quelques corps cellulaires et qui constitue la substance grise des centres nerveux. On croyait qu'il

y avait coalescence, fusion de substance, entre tous ces prolongemens; c'était le réseau de Gerlach. Cette croyance entraînait deux conséquences. La première est d'ordre anatomique; c'est à savoir que les cellules n'étaient pas des élémens complètement distincts et individualisés, puisqu'ils étaient réunis par une sorte de tissu commun, comme les polypes associés en colonies, par un cœnenchyme. La seconde conséquence était physiologique; l'influx nerveux amené à la cellule de la moelle par le cylindraxe ne pouvait que se disperser, au hasard des rencontres, dans cet écheveau embrouillé, et s'y perdre.

Les recherches exécutées en ces dernières années par Golgi, Ramon y Cajal, Kölliker, Lenhossek, Retzius, et d'autres encore, semblent avoir levé ces difficultés en établissant la *doctrine des neurones*.

Ces observateurs ont apporté la lumière dans le fouillis inextricable de la substance grise des centres nerveux — et, cela, grâce à deux procédés de coloration infiniment précieux, le procédé chromo-argentique de Golgi et le procédé au bleu de méthylène, d'Ehrlich. La découverte de ces moyens a opéré une véritable révolution en anatomie microscopique.

La substance grise cérébrale, plongée dans les réactifs employés jusqu'alors pour colorer les élémens, c'est-à-dire dans le carmin ou le chlorure d'or, s'imprègne dans sa totalité: tous les fils de cet écheveau se teignent également; l'œil n'en peut isoler, distinguer et suivre aucun. Par une bizarrerie inexpliquée, le réactif de Golgi choisit dans une coupe un très petit nombre de cellules pour s'y fixer, une ou deux, par plan focal: il néglige toutes les autres, mais ces deux-là, il les colore à fond, jusque dans leurs ramifications les plus lointaines; du moins, on le crut. Il en révélait la structure. Il montrait que ces ramifications dendritiques ne se fondent pas les unes dans les autres: qu'elles ne font que se diviser de plus en plus, dichotomiquement; qu'il n'y a point de réseau: et enfin que les cellules nerveuses sont des élémens individualisés dont les prolongemens ne font autre chose que d'entrer en contact par leurs extrémités. Une cellule ainsi unie aux voisines est un neurone.

Le procédé d'Ehrlich, très précieux aussi et très pénétrant, révèle les détails de structure du corps cellulaire. Un autre moyen, plus récent, dû à Nissl, a permis d'apercevoir dans ce corps cellulaire des masses remarquables, les *élémens chromophiles*, très

intéressans en ce qu'ils semblent être, dans la cellule nerveuse, une réserve énergétique, jouant le même rôle que le glycogène dans la fibre musculaire, et peut-être liée encore plus étroitement au fonctionnement de l'élément anatomique et à sa conservation. Ces masses diminuent et disparaissent avec la maladie et la sénescence de l'organe; elles deviennent ainsi un signe, par leur abondance, de la santé et de l'aptitude fonctionnelle de l'élément nerveux; par leur rareté ou leur dispersion, au contraire, un signe de la dégénérescence et de la décadence de l'organe. Si l'on considère que ceci s'applique également aux cellules de l'écorce cérébrale, c'est-à-dire de l'organe dévolu à la vie intellectuelle, on conçoit l'intérêt que ces observations peuvent avoir pour la pathologie cérébrale.

Une autre constatation qui intéresse aussi, hautement, la pathologie et, peut-être plus encore, la physiologie du cerveau, a été faite par M. Marinesco. En étudiant, par la méthode de Nissl, des cerveaux d'animaux et d'hommes même, aux différens âges, cet habile anatomiste n'a jamais vu les élémens nerveux en état de division, « de reproduction caryocinétique, comme l'on dit. Après la naissance et les toutes premières années, il semble qu'il ne se forme plus de cellules nerveuses nouvelles; leur nombre n'augmente pas; celles qui existent ne se reproduisent par aucun moyen. Instrument des facultés de conscience qui expriment la permanence de l'individu et son unité, la cellule nerveuse subsiste autant que lui, sans se renouveler, sans se détruire (sauf le cas de maladie de l'organe): subissant seulement la marche ascendante et, plus tard, le déclin de la vitalité et suivant la courbe de l'évolution générale. Elle mérite bien le nom que lui a donné l'anatomiste Bizzozero, d'*élément perpétuel*.

XI

On peut se rendre compte maintenant de la composition anatomique de l'axe réflexe dont nous avons esquissé à grands traits le fonctionnement. Il est formé de deux neurones, c'est-à-dire de deux cellules, l'une correspondant à la voie ascendante, le neurone sensitif; l'autre, à la voie descendante, le neurone musculaire. Ceux-ci entrent en contact par les pointes ou extrémités de leur ramure, dans la moelle. Le *centre* de l'arc réflexe est formé de leurs rameaux, associés par simple contiguïté de substance et

non point par continuité, comme on le supposait autrefois, d'après le schéma de Gerlach.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de grands détails sur les formes de ces élémens. Le traité classique d'Histologie de Mathias Duval, ouvrage admirable de clarté, comme d'ailleurs toutes les autres publications de cet esprit lumineux, peut être consulté utilement par le lecteur désireux de pénétrer plus avant dans ces questions. M. Mathias Duval a d'ailleurs greffé sur la doctrine du Neurone une théorie de l'amiboïsme nerveux ou de la plasticité cellulaire qui fournit une représentation de phénomènes soit de la vie physiologique, soit de la vie consciente. C'est en étudiant plus particulièrement les fonctions du cerveau que l'examen de cette jeune doctrine pourra trouver sa place.

On verra, dans les ouvrages classiques comme celui de Mathias Duval, que les terminaisons des neurones se partagent en deux groupes : d'un côté, l'axone seul, de l'autre les prolongemens plasmiques ou dendrites. L'axone, ou cylindraxe, avait été décrit comme une tige indivise, également calibrée partout, transparente comme une verge de cristal, formée d'une matière homogène comme si elle provenait d'une coulée. La méthode d'Ehrlich a fait voir, au contraire, qu'il est composé de fibrilles, aperçues déjà, qui se continuent à travers le corps cellulaire. Le procédé de Golgi, d'autre part, a révélé de nombreuses divisions du cylindraxe, que l'on appelle des « collatérales. » De telle sorte qu'il y a une arborisation cylindraxile comme il y a une arborisation plasmique. L'une représente le chevelu des racines, tandis que l'autre forme la ramure d'un arbre dont le cylindraxe est le tronc ; le corps cellulaire étant placé tantôt à la base et tantôt à la cime. Cet élément offre la particularité d'être traversé par le courant nerveux, toujours dans la même direction, de la base au faîte, des ramifications du cylindraxe aux prolongemens plasmiques : on dit qu'il est polarisé fonctionnellement. M. Morat a prouvé, par des expériences aussi ingénieuses que délicates, que l'influx nerveux parcourt tout ce neurone, à allure égale, et à égale intensité dans toutes ses parties. Le corps cellulaire, où qu'il soit, n'y apporte point de changement. Ce fait si intéressant et irréfutable, est directement contraire à l'hypothèse qui a été faite, et d'après laquelle la cellule serait un modificateur puissant de l'influx, une sorte d'accumulateur placé sur un réseau électrique.

La théorie du neurone n'est pas sortie définitivement de la période des discussions. On ne peut pas encore considérer comme un fait absolument démontré que le système nerveux est, en effet, composé d'élémens de ce genre, c'est-à-dire de cellules à double chevelu, se touchant par l'extrémité de leurs divisions, de manière à former de courtes chaînes. L'hypothèse des réseaux qui avait été supplantée par la doctrine de His, de Forel, de Ramon y Cajal, a dessiné un retour offensif. On a fait le procès de la méthode chromo-argentique de Golgi sur laquelle est, en grande partie, fondée la théorie des neurones. On a cru voir que quelques-unes des figures qu'elle montre seraient des artifices et non des réalités.

Il faut attendre, sans doute, d'un avenir prochain la solution de ce débat. L'admirable clarté des enchaînemens que suppose la théorie, la facilité avec laquelle elle transforme en images, elle matérialise en quelque sorte les explications, lui assurent cependant un avantage qui, joint au degré de probabilité des faits, la maintiendra sans doute encore assez longtemps.

XII

Le système nerveux tout entier est formé par la réunion des cycles élémentaires dont l'histoire vient d'être esquissée. Leurs filets, afférens et efférens, en se rassemblant, constituent les cordons blancs ou gris que l'anatomie connaît sous le nom de nerfs, simples faisceaux de fibres où chacune reste indépendante de sa voisine. Les centres élémentaires réflexes, d'autre part, se groupent pour former la moelle épinière et l'encéphale tout entier à l'exception de l'écorce cérébrale. Mais, eux, ne restent pas indépendans les uns des autres : ils voisinent... Chacun détache un certain nombre de ramifications cellulaires pour entrer en relations avec ceux qui sont le plus proches. Ou bien, pour communiquer avec les plus éloignés, il utilise un agent intermédiaire, une cellule nouvelle, un neurone d'association. Cette conception, comme on le voit, est indépendante de toute hypothèse sur la nature des connexions. Que celles-ci s'établissent par le contact des extrémités des ramifications, comme le veut la théorie du neurone, ou par fusion et continuité de substance des branches, selon la théorie des réseaux; il n'importe. C'est là un détail secondaire.

Grâce à cette association des cycles réflexes, l'influx nerveux stimulateur arrivé à l'un des centres se propage plus ou moins aux autres. Les manifestations fonctionnelles correspondantes à un grand nombre de cycles accompagnent celle du centre primitivement stimulé et concourent à l'exécution d'un acte complexe. De là une synergie fonctionnelle répondant à une stimulation simple.

Tous les actes nerveux qui se produisent, dans l'économie, sont ainsi des associations d'actes élémentaires, plus ou moins étendus en réponse à une excitation plus ou moins simple.

En définitive, et de degré en degré, tous les centres tendent à être reliés, plus ou moins étroitement, en une vaste association. Théoriquement, il est permis de dire que l'action réflexe est universelle, c'est-à-dire que l'excitation peut se propager à tout le système, à toute la moelle, dès qu'un seul arc réflexe entre en branle.

Mais, en fait, il en est autrement. Un centre ne communique pas avec une égale facilité avec tous les autres. Il communique plus aisément avec certains, et ceci est également intelligible dans le cas des neurones, comme dans celui des réseaux. Le consensus des activités élémentaires pour l'exécution d'un acte d'ensemble dépend alors d'une question d'organisation, c'est-à-dire du degré d'intimité des liaisons anatomiques des centres élémentaires.

Tout le problème de l'influence du système nerveux sur les fonctions de la vie consiste précisément à démêler ces associations, ou groupemens de différens ordres; à discerner, dans la société universelle qui constitue la moelle et les centres cérébraux, ces sociétés plus particulières, et de les délimiter, en quelque sorte géographiquement.

La constitution de ces sortes de corporations dans l'État général dépend de diverses circonstances; et, en premier lieu, d'une structure préétablie, tenant à l'organisation même. En second lieu, elle dépend, dans une certaine mesure, de la distance; les centres voisins étant, quelquefois, mais pas toujours, en connexion plus intime.

Cependant la constitution anatomique n'est pas tout : toutes les liaisons ne sont pas préétablies, fixées fatalement et à tout jamais, comme dans une machine à organes rigides. Il y a plus de souplesse et d'élasticité dans les machines vivantes. Aussi

une troisième condition intervient ici, c'est la force de l'excitant, qui permet à l'influx nerveux de se répandre et de se diffuser plus au loin. C'est pourquoi les excitations fortes de la sensibilité retentissent sur presque tous les organes, sur le cœur, sur le foie, sur la pupille. Les messages faibles, émanés des viscères sains, s'arrêtent à la moelle et ne provoquent pas de sensation; les excitations fortes, parties des mêmes parties enflammées, montent jusqu'à l'écorce cérébrale et sont douloureusement senties.

Il y a aussi une condition variable, un état des organes nerveux centraux qui fait que, suivant les circonstances plus ou moins favorables de vitalité, un égal stimulant s'y répand avec plus ou moins de facilité. Cette condition, c'est l'*excitabilité*, tantôt plus forte, tantôt plus faible. C'est là une idée que la théorie de l'amiboïsme a matérialisée, et dont elle a donné une sorte d'image très claire, en supposant que les contacts des neurones ne sont point permanens et que leurs prolongemens sont en état de se mouvoir et d'ouvrir et de fermer les communications avec les neurones voisins. Ce que les physiologistes expliquaient par les variations de l'excitabilité des centres, les partisans de la théorie nouvelle, comme MM. Lépine, Mathias Duval et Demoor en rendent compte plus clairement par des contacts matériels qui peuvent s'établir ou ne pas s'établir.

Enfin, une dernière condition qui joue, sans doute, un grand rôle, c'est l'habitude. La répétition d'un acte arrive à le rendre plus aisé : les voies deviennent plus faciles à l'influx nerveux à mesure qu'il les parcourt d'une manière plus réitérée. C'est là encore une idée qui devient plus claire dans l'hypothèse de la mobilité des expansions cellulaires. L'exercice modéré, qui grossit le muscle, grossirait aussi la cellule nerveuse, d'après les observations d'un anatomiste italien Tanzi; il pourrait donc élargir les routes habituelles à l'influx nerveux, et faciliter ainsi l'action qui se répète. — Mais, somme toute, si la conception générale du fonctionnement nerveux est rendue plus claire par la théorie du neurone mobile, elle ne perdrait qu'une image, qu'une représentation matérielle, le jour où cette théorie serait renversée; et ces révolutions de l'anatomie n'auront pas amené de bien grands bouleversemens dans les doctrines physiologiques.

A. Dastre.

REVUE DRAMATIQUE

Théâtre Sarah-Bernhardt : *l'Aiglon*, drame en six actes en vers, par M. Edmond Rostand. — Vaudeville : *la Robe Rouge*, pièce en quatre actes, par M. Eugène Brieux.

Le nouvel ouvrage de M. Edmond Rostand est sans doute moins bien venu, moins harmonieux que le précédent. La différence est-elle si grande pourtant qu'elle explique la sévérité des jugemens portés sur *l'Aiglon?* La critique d'aujourd'hui a toute sorte de mérites ; mais il lui arrive de manquer de sang-froid ; je veux dire qu'elle en manque au point de sembler parfois s'être donné tout exprès pour mission d'affoler l'opinion. Lorsque parut *Cyrano*, on s'empressa partout, sauf peut-être ici, d'entasser les hyperboles sur les flagorneries. Trop est trop : on fait payer cher aujourd'hui au délicat poète cet enthousiasme disproportionné; mais quoi ! ce n'est pas sa faute si nous nous sommes montrés, à son occasion, très ridicules. Qu'y avait-il dans *Cyrano* qui ne fût déjà dans *les Romanesques*, et qui ne se retrouve dans *l'Aiglon*? M. Rostand reste ce qu'il était : un écrivain merveilleusement doué. Son talent aimable, léger, aisé, ailé, est fait de fantaisie, d'ironie persifleuse et gamine. Ses défauts mêmes sont de ceux pour lesquels il nous est difficile d'être sévères, puisqu'ils sont, en quelque manière, consacrés chez nous par la tradition. Il est précieux, et la préciosité dont on retrouve des traces chez quelques-uns de nos plus grands écrivains est le péché où nous inclinons sitôt que quelque rude censeur ne vient pas nous ramener dans le droit chemin. Il est sentimental, et de M. d'Urfé à Florian nous avons en France une bien jolie veine de littérature sentimentale. Il a le tour d'esprit burlesque, et le burlesque chez nous a fait ses preuves à l'époque Louis XIII comme à l'heure du romantisme. D'heureux défauts sont pour une forte part dans le succès d'un auteur. Les vers de M. Rostand, qui ne sont pas

faits pour être lus, mais pour être entendus, sont vraiment des vers de théâtre, avec la dose exacte de lyrisme que comporte la scène. De sa veine facile, comme d'une source claire et pure, les images souriantes coulent intarissablement. C'est un poète. Nous n'en avons pas tant. On lui reproche de n'avoir pas apporté une prosodie nouvelle et d'écrire trop dans la langue de tout le monde. Il écrit en français. C'est un mérite, et devenu si rare aujourd'hui, qu'il peut bien tenir lieu d'originalité et qu'il distingue suffisamment M. Rostand de la plupart des écrivains de sa génération. Toutes ces raisons font qu'il ne m'est guère possible de parler d'une œuvre de M. Rostand sans complaisance. Certes les meilleures de ses qualités semblent peu appropriées au sujet qu'il s'est choisi cette fois. Mais c'est donc qu'il a essayé de se renouveler; il faut lui tenir compte de cet effort.

C'est pour ce qu'elle a d'énigmatique que la figure du duc de Reichstadt pouvait tenter un poète. Que se passa-t-il dans l'âme obscure et vague de ce jeune homme, mort trop tôt pour avoir pris une conscience nette de lui-même et démêlé les aspirations confuses qui peut-être se pressaient en lui? Ce prince français, transplanté tout enfant dans une cour étrangère, eut-il la nostalgie de la terre natale? Le « fils de l'homme » connut-il la souffrance de plier sous un héritage de gloire trop lourd? Eut-il des rêves d'ambition et fut-il, au réveil, étreint par le sentiment de son impuissance? Les historiens ont étudié la question avec minutie : le résultat de leurs savantes recherches a été que les témoignages sont contradictoires et la conclusion douteuse. Napoléon II reste donc un prince de légende, entrevu à travers la mélancolie de l'exil et la tristesse des existences inutiles. Le poète est libre d'interpréter à son gré le mystère de cette destinée. L'interprétation que nous donne M. Rostand est des plus séduisantes. Elle consiste à nous montrer le duc de Reichstadt atteint de ce mal du siècle dont souffrirent les jeunes hommes de sa génération. N'est-il pas l'un d'eux, en effet, et n'est-ce pas sur lui qu'ont dû tout particulièrement agir quelques-unes des causes par lesquelles on explique leur mélancolie vague et leur vaine rêverie? Venus au lendemain d'une période de transformation violente et de bouleversement social, ils portaient en eux ce germe maladif, cette faiblesse que laissent après elles les grandes crises. Élevés dans le tumulte des batailles, ils se sentaient mal à l'aise dans une société pacifique dont le cadre emprisonnait leur imagination avide d'espace. Tout éblouis encore par les mirages dont s'était enchantée leur enfance, ils épanchaient l'amertume de leurs regrets en effusions sentimentales. Ils étaient impétueux et alanguis,

héroïques et puérils, passionnés de grands mots et incapables d'action. Si tels étaient les fils de l'Empire, tel dut être aussi le fils de l'Empereur.

Donc il va, à travers le drame de M. Rostand, tantôt persiflant les gens et tantôt les étonnant du bruit de ses déclamations. Le malheur est que, le duc de Reichstadt n'ayant rien fait dans l'histoire, il était difficile qu'il fît rien au théâtre. Nous ne nous intéressons pas un instant au semblant de conjuration par lequel on a essayé de donner à la pièce une apparence de trame. D'autre part, le caractère étant établi, dès les premières scènes, tel qu'il restera jusqu'à la fin, on ne peut dire que l'action qui n'est pas dans les faits soit dans le progrès de l'étude morale. Hésitant au premier acte, le prince hésite encore au cinquième. Ces alternatives d'enthousiasme et d'abattement, d'élan et d'irrésolution, ce mouvement de va-et-vient est d'une monotonie fatigante. Il ne suffit pas d'être un prince qui hésite pour être, à quelque titre que ce soit, comparable au prince Hamlet. Nous sommes au théâtre, et bien obligés de convenir que c'est pour une pièce de théâtre un défaut de piétiner sur place. Libre d'esquisser à son gré les traits indécis du duc de Reichstadt, le poète était tenu d'user de moins de fantaisie vis-à-vis de figures que l'histoire a mises dans tout leur jour. Vraiment il a dépassé la mesure, en faisant de Metternich le dernier des imbéciles. Mais au fait, ce Metternich, qui a peur, dans la nuit, d'un déguisement de mardi gras, ce n'est pas Metternich, c'est le traître de tous les mélodrames, et la convention du mélodrame veut que le traître soit à la fois d'une perversité diabolique et d'une simplicité enfantine. Il faut de la drôlerie dans un mélodrame : c'est ici la part du nommé Flambeau, dit Flambard. Ce grognard de l'Empire avait fait une belle entrée. Le morceau où, interprète du sentiment populaire, il exprime l'enthousiasme des soldats pour l'Empereur, est d'une réelle grandeur. Puis le grognard dégénère en farceur. C'est la touche de Raffet qui manque ici, comme aussi bien à la méditation nocturne sur le champ de bataille de Wagram. Les bruits de coulisse y remplacent désavantageusement le souffle de l'épopée. Tout cela fait une pièce peu cohérente, où les parties de vigueur laissent trop à désirer, mais dont on se rappelle des passages agréables, de jolis vers et de jolis mots.

A quoi bon insister sur des défaillances trop visibles? Ce qui me semble beaucoup plus intéressant, parce que c'est une indication que M. Rostand pourrait mettre à profit, c'est de montrer comment l'écrivain a été cette fois dupe de son propre talent et victime de ses dons. L'un de ces dons, c'est l'ingéniosité. Apparemment, M. Rostand

ne demanderait pas mieux que d'aller droit devant lui, menant son drame d'une allure rapide et décidée. Mais à peine s'est-il mis en route, il voit venir à lui toute sorte d'idées de détail, dont il ne repousse aucune, mais pour lesquelles il trouve tout de suite un arrangement curieux et amusant. Ces scènes, qui sont des trouvailles d'invention habile, abondent dans *l'Aiglon*. C'est la scène du tailleur déballant ses costumes et, au cours de son boniment, faisant comprendre au duc qu'il apporte dans son ballot un plan d'évasion tout prêt pour le prince après qui soupirent les Jeune-France. C'est la leçon d'histoire où l'élève, interrompant ses maîtres ébahis et apeurés, leur récite toute une année d'exploits de son père l'Empereur. C'est l'arrivée de Fanny Essler, qu'on a mise auprès du prince pour le distraire, et qui lui apporte les bribes qu'elle a pu recueillir de l'histoire de Napoléon. Ce sont les lettres d'amour que le prince déchire d'un si joli geste lassé. Ce sont les soldats de bois que Flambeau a peints en grenadiers, en vélites, en hussards. C'est Flambeau tirant de sa poche, de ses poches, de toutes ses poches, les objets fabriqués à l'image du roi de Rome : le mouchoir, la pipe, l'assiette, le coquetier. C'est la glace du fond de laquelle les princes de la maison d'Autriche regardent le fils de Marie-Louise. C'est le berceau du roi de Rome, qu'une antithèse rapproche du lit où agonise le colonel autrichien. Peut-être y avait-il des choses plus significatives, plus profondes, plus graves dont nous eussions aimé qu'on nous parlât. Attendez que le duc ait fini de compter, en les rangeant, ses soldats de bois. Attendez que Flambeau ait fini de tirer de ses poches à surprise le mouchoir et la pipe, l'assiette et le coquetier. Nous attendons si bien que le moment est venu de finir la pièce, qu'on ne nous a donné presque rien de l'essentiel, mais qu'en revanche, on nous a amplement gratifiés de bibelots curieux, de menus bijoux et d'objets d'étagère du plus joli travail.

Un autre don qu'on ne songe guère à refuser à M. Rostand, mais duquel on ne saurait trop lui signaler le danger, c'est son abondance verbale. Rappelez-vous de combien de manières différentes Cyrano s'avisait tout de suite pour déguiser cette simple phrase : « Vous avez un grand nez. » Ces ressources d'expression tiennent vraiment du prodige, et elles constituent pour l'écrivain qui en est à la fois doué et affligé une sorte de piège contre lequel il faut sans cesse qu'il se tienne en défiance. La tirade partout embusquée le guette. Tirade sur un prince prisonnier ou sur les parfums d'une nuit de printemps, sur un champ de bataille, sur un drapeau, sur un berceau, tirade à propos de n'importe quoi dans la bouche de n'importe qui. La tirade de Met-

ternich sur le petit chapeau est l'exemple le plus frappant de cette sorte de tirade qui ne choisit pas et qui sévit où elle veut. L'auteur de *la Samaritaine* nous montrait jadis Jésus s'amusant à décrire en des vers délicieux l'anse que fait sur le ciel le bras des femmes à la fontaine; et celui de *l'Aiglon* nous montre les victoires de Napoléon qui dégringolent du haut d'un ciel de lit et s'accrochent aux glands des rideaux. Dans tant de mots et dans tant d'images, il n'est pas possible que tout soit de même valeur et qu'il ne se glisse trop de romances sur des airs connus. Cela barre la route à l'émotion.

M. Rostand a beaucoup d'esprit. Raison de plus pour qu'il soit sévère sur la qualité de cet esprit! Il y a tout un ordre de facéties qu'il ne devrait pas se permettre. On peut soutenir que le rôle de Flambeau dit Flambard est le mieux venu de la pièce et le seul même qui se tienne; j'avoue que ce rôle m'afflige. Flambeau montant la garde à Schœnbrunn en uniforme de la garde impériale, Flambeau sortant d'une cachette souterraine, la pipe à la bouche, ce sont des bouffonneries énormes et médiocrement gaies.

C'est ainsi de lui-même et des moyens qui jusqu'ici avaient fait son succès que M. Rostand doit se garder. Il possède un don redoutable : tout ce qu'il touche se convertit en vers faciles. Certains improvisateurs méridionaux peuvent habiller tout sujet d'une poésie qui fait d'abord illusion. M. Rostand n'est pas l'un d'eux, mais il faut qu'il songe à eux avec une espèce d'horreur. Jusqu'ici, il s'est abandonné à l'ivresse heureuse de son jeune talent, il s'est laissé aller à la griserie des mots, il s'est amusé aux effets de scène, aux jongleries de style et de versification, et l'art a été pour lui un jeu. Il a pris pour ses maîtres Scribe et Banville. Ce sont des maîtres dangereux. Le moment est venu pour M. Rostand d'échapper à leur influence et de renoncer à des procédés dont la tyrannie compromettrait l'œuvre que nous devrons attendre de sa maturité. Tableaux pittoresques, scènes joliment filées, mots spirituels, enfilade d'images claires et frêles, c'est l'extérieur du théâtre et de la poésie. Il ne faut pas que M. Rostand devienne le prisonnier de cette manière tout artificielle. Il ne faut pas qu'il se rende lui-même incapable de nous donner un théâtre où il y ait plus d'âme, plus de pensée, plus de vie intérieure, un accent plus personnel. Il a tout juste un peu plus de trente ans : avec l'expérience qu'apporte la vie, un jour peut venir où il aura quelque chose à nous dire. Il faut qu'alors il soit en mesure de le dire avec vigueur, avec sobriété, avec originalité. Voilà pourquoi nous souhaitons qu'il ne compromette pas, en versant du côté où il penche, les ressources dont il est si abon-

damment pourvu. Et voilà pourquoi nous souhaitons que le demi-succès, encore très honorable, de *l'Aiglon* lui soit un avertissement dont il sache profiter afin de justifier quelque jour les grandes espérances que nous continuons de mettre en lui.

L'Aiglon est monté avec beaucoup de soin, d'élégance et de goût. Mme Sarah Bernhardt a obtenu, dans le rôle du duc de Reichstadt, un succès très grand et très mérité. Elle porte avec une belle vaillance le poids de ce rôle écrasant. Il est fâcheux qu'elle soit obligée trop souvent de forcer sa voix et de crier. Mais, dans les passages de rêverie, de mélancolie, d'impertinence, elle est exquise. C'est une évocation ravissante de jeunesse et de poésie. Le personnage de Flambeau dit Flambard est tenu au rebours du bon sens par M. Guitry. Le rôle n'est pas fameux ; mais l'interprète contribue puissamment à le rendre insupportable. On oublie tout à fait qu'il s'agit d'un vieux grognard de l'Empire : on n'a sous les yeux qu'un bon blagueur boulevardier d'aujourd'hui. M. Calmette a bien interprété le rôle, tout conventionnel d'ailleurs, et sans nuances, de Metternich. M. Pierre Magnier a de la verve dans la scène du tailleur Jeune-France. Mlle Legault est charmante dans le rôle de Marie-Louise. Les autres rôles, nombreux et à peu près insignifians, sont très convenablement tenus.

Et voici enfin une œuvre fortement conçue, sévèrement exécutée, qui achève de classer son auteur et qui renoue la chaîne de la comédie de mœurs telle que l'avaient comprise Augier et Dumas. Car tenir assemblés les gens pendant toute une soirée, les faire rire ou pleurer, secouer leurs nerfs, amuser leurs yeux, puis, le feu d'artifice étant tiré, les lumières étant éteintes, et la fête étant finie, les renvoyer sans qu'ils emportent matière à réfléchir, c'est une duperie. Il ne s'agit pas de demander à l'écrivain de théâtre qu'il soit un penseur à la manière des philosophes de profession. Il n'a pas à résoudre les questions qu'il soulève. On n'attend pas de lui qu'il nous apporte un système tout fait et savamment coordonné : la pièce à thèse, si intéressante ou curieuse qu'elle puisse être, a presque toujours cet inconvénient de substituer à l'expression souple et concrète de la vie la raideur de combinaisons algébriques. Mais on veut qu'il se soit intéressé au spectacle de la vie, qu'il ait aperçu quelqu'un des problèmes sans nombre dont est faite l'atmosphère d'une époque, en dehors même de ceux de l'adultère, qu'il en ait ressenti et qu'il en éveille en nous l'inquiétude.

C'est le mérite de M. Brieux d'avoir de tout temps compris de cette manière son devoir d'auteur dramatique. Dans les pièces qu'il

nous donne depuis tantôt dix ans, il a abordé avec franchise, traité avec honnêteté et bon sens des questions morales et sociales qui valaient la peine d'être mises à la scène. Naguère, en rendant hommage à un ensemble de mérites si estimable, nous regrettions que chez M. Brieux l'exécution fût trop souvent insuffisante, et qu'il ne sût pas mettre au service d'une pensée noble, généreuse, hardie, des moyens de traduction d'une plus grande valeur artistique. Réjouissons-nous donc de n'avoir pas à constater dans sa nouvelle pièce la même disproportion. *La Robe rouge* marque dans la carrière de M. Brieux une étape considérable. Jamais il n'avait rien écrit qui fût d'une allure si ferme. Jamais il n'avait serré son sujet de si près; on ne lui connaissait pas encore cette façon d'aller droit à ce qui est essentiel et de suivre son dessein sans se laisser distraire et sans s'échapper. Il semble que désormais il soit en pleine possession de son talent; on a plaisir à constater un succès dû à beaucoup de probité et de consciencieux labeur.

La Robe rouge est une satire sociale. Dans *l'Évasion*, M. Brieux s'attaquait aux médecins, il s'attaque cette fois aux magistrats. Cette satire est mordante, souvent cruelle. Encore faut-il reconnaître que M. Brieux y a fait preuve de mesure, de discernement : et c'est ce qui en fait la force. D'autres n'auraient pas résisté à la tentation de représenter notre magistrature comme profondément corrompue et capable de commettre pour de l'argent toutes les iniquités. M. Brieux a soin de rendre à notre magistrature cet hommage qu'elle n'est pas vénale. Même il donne à entendre qu'on n'en pourrait pas dire autant de la magistrature de tous les pays. D'autres auraient représenté nos magistrats comme des tortionnaires et de sombres maniaques, prenant plaisir à des souffrances dont ils sont les auteurs et qui réjouissent en eux un instinct de férocité. Tout au contraire, les magistrats de M. Brieux sont, dans l'exercice de leurs fonctions, d'assez honnêtes gens qui s'efforcent de faire leur métier de leur mieux et de remplir en conscience leur devoir professionnel. Mais ce sont les conditions mêmes où s'exerce leur profession qui arrivent à fausser chez eux la conscience, à altérer les sentimens de pitié et d'humanité.

Le mal de la magistrature, c'est d'abord la fièvre de l'avancement. Le magistrat est un fonctionnaire. Attaché à quelque parquet de province, il est peu rétribué, et sa charge ne lui rapporte qu'un honneur médiocre. Devant ses yeux passe en rêve la robe rouge de conseiller. C'est à la conquérir un peu plus vite que tendent tous ses efforts. C'est vers ce but que, sans s'en rendre compte, il laisse converger toutes

ses pensées. Le souci de ne pas compromettre son avancement se mêle à toutes ses démarches, influe sur tous ses actes. Encore s'il était seul! Mais il a une femme, et celle-ci, comme c'est la règle, est plus ambitieuse ou plus vaniteuse que son mari. Mais il a des enfans. D'ailleurs, cela n'est-il pas irritant, de voir passer devant soi tel collègue qui ne vous vaut pas, et attribuer à un autre tel poste auquel on avait tous les droits? Celui-ci est un idiot notoire; et il avance! Celui-là est d'une moralité douteuse; et il avance! Cependant on continue de se morfondre dans un humble poste de procureur de la République à Mauléon. La robe rouge dont on avait fait par avance l'acquisition se mange aux vers. On n'ose plus ouvrir l'*Officiel*, de peur d'y trouver un sujet nouveau d'humiliation et de déconvenue. On s'ennuie, on s'aigrit, on vieillit. Telle est la situation de M. Vagret. Le premier acte, où elle nous est exposée, est excellent d'observation minutieuse et juste. C'est un tableau de mœurs provinciales remarquablement tenu dans une tonalité grise.

Il y a ensuite une déformation professionnelle. La pratique du métier fait contracter certaines habitudes dont on ne peut plus se déprendre. L'esprit s'accoutume à passer par certains chemins, qu'il suit docilement, comme s'il avait des œillères. Un vieil homme a été assassiné. Les soupçons se portent sur des bohémiens. L'enquête commencée dans cette direction ne donne pas de résultats. Le juge Mouzon, poussé à son insu par l'esprit de contradiction, désireux de se signaler, jeune, hardi, se fait fort de trouver le coupable en suivant une piste justement opposée à celle que son collègue a dû abandonner. Il échafaude dans sa tête un système tout à fait plausible d'ailleurs et qui est en son genre un chef-d'œuvre de probabilité ingénieuse et d'enchaînement logique. Ce système, une fois entré dans son esprit, s'interposera entre lui et les faits et faussera définitivement sa vision. Mouzon a fait arrêter le paysan basque Etchepare : celui-ci a beau protester de son innocence, il faut qu'il soit le coupable. La femme d'Etchepare a beau confirmer la déposition de son mari, il faut qu'elle en soit la complice. Un témoin à décharge a beau dire ce qu'il sait, il faut qu'il mente. Les racontars les plus insignifians et les témoignages les plus dépourvus de fondement prennent une importance d'autant plus grande qu'ils confirment l'hypothèse du juge. Et celui-ci est si parfaitement convaincu de la valeur de son « inspiration, » si assuré des droits que lui confère son rôle de justicier, qu'il en vient à ne plus s'apercevoir de l'infamie de quelques-uns des moyens qu'il emploie. Tour à tour insinuant, violent, bonhomme, ingénieux, cap-

tieux, Mouzon met en œuvre toutes les ressources de son esprit fertile et joue « le grand jeu » afin de tirer à Etchepare et à sa femme l'aveu d'un crime qu'ils n'ont pas commis. Les scènes de l'interrogatoire sont d'une telle intensité de rendu, et, semble-t-il, d'une réalité si effroyable, que le spectateur en est dans sa stalle angoissé et tenaillé. — Le rôle du président des assises consiste à ne pas laisser passer un seul cas de cassation. Son honneur professionnel y est engagé. Donc, tandis que le débat porte sur la culpabilité d'un homme, tandis que sa liberté, son existence même est en question, un seul point absorbe toute la puissance d'attention de ce président soucieux de prouver qu'il sait son métier : c'est de ne pas laisser passer ce maudit cas de cassation qui le déshonorerait. — Le rôle du procureur est d'obtenir la condamnation du prévenu. Il insiste donc sur tout ce qui est de nature à perdre celui ci : il laisse dans l'ombre tout ce qui serait en sa faveur. Ainsi a fait lui-même l'honnête Vagret, jusqu'au moment où, dans une révolte de sa conscience, il se redresse, se ressaisit, et trouve enfin l'énergie de sacrifier son métier de magistrat pour faire son devoir d'homme.

Enfin, si la magistrature n'est pas vénale, ce n'est pas à dire qu'elle soit indépendante. Hélas! elle est capable de complaisances. Cette intrusion des influences politiques dans le domaine de la justice est un grand scandale. Il faut savoir gré à M. Brieux de l'avoir dénoncé avec tant de vigueur. Le procureur de la République dépend du procureur général, qui dépend du ministre. Et celui-ci dépend de ses électeurs. Mouzon connaît bien ce ricochet de dépendances. C'est pourquoi, puisqu'il est déterminé à « arriver, » il a eu soin de se mettre dans les bonnes grâces du député de l'arrondissement, qui lui-même est intime avec le garde des sceaux, dont il a jadis été le camarade dans la « Commune. » Une scène tout à fait remarquable est celle où le procureur général demande compte à Mouzon de certaine frasque un peu vive. Mouzon est jeune. Mouzon n'est pas ennemi d'une gaieté crapuleuse. Mouzon s'est fait ramasser en état d'ivresse dans les rues de Bordeaux où il déambulait de nuit en compagnie de filles de joie. Il y a eu scandale. Le procureur demande à Mouzon sa démission. Très calme, Mouzon déclare qu'il ne la donnera pas. Très digne, le procureur déclare qu'il sévira. Mais lui-même ce procureur ne demande-t-il pas son changement? Le poste d'Orléans lui conviendrait à merveille. Ce n'est pas le moment de commettre une maladresse et de desservir ses propres intérêts par un excès de zèle. C'est pourquoi, au lieu de poursuivre Mouzon, ami du député, qui est ami du ministre, il lui fera obtenir ce poste de conseiller, cette robe rouge qu'une fois de

plus le naïf Vagret aura méritée et vue passer devant lui décevante et ironique.

Les trois actes où sont ainsi étalées les misères de la profession de magistrat sont presque de tous points excellens. A vrai dire, la pièce était terminée. Il est regrettable que M. Brieux y ait cousu un quatrième acte, qui non seulement n'ajoute rien à la satire si bien menée jusque-là, mais même en diminue la portée. Etchepare a été acquitté, grâce à l'attitude de Vagret, qui a abandonné l'accusation. Mais, au cours de l'instruction, il a appris sur le compte de sa femme des détails qui révoltent son honnêteté, exaspèrent sa jalousie, en sorte que maintenant il repousse la malheureuse. Celle-ci, pour se venger, tue le juge Mouzon. Conclusion de mélodrame, mais qui, en outre, nous réconcilie en quelque manière avec l'affreux Mouzon, devenu une victime du devoir. Ce dernier acte gâte la pièce. On eût souhaité aussi que, dans certaines parties, le style s'élevât et traduisît par l'éloquence des mots l'éloquence de la situation. Et il manque encore cette largeur de touche qui eût donné à un personnage tel que Mouzon, si habilement dessiné dans sa réalité individuelle, les proportions d'un type. Il n'en eût pas fallu davantage pour imprimer à cette œuvre si distinguée un caractère de maîtrise.

Dans l'excellent ensemble de l'interprétation, il faut faire une place à part à M. Huguenet, chargé du rôle de Mouzon. Il y est absolument remarquable. On ne pouvait y mettre plus de simplicité, d'aisance, de naturel, de justesse, de souplesse. C'est la vérité et c'est la vie. Cette création est de tout premier ordre et met M. Huguenet hors de pair. M. Lérand a eu dans le rôle de Vagret de beaux accens d'émotion. M. Nertann est plein de gravité dans le personnage du procureur général, et M. Numès a été tout à fait amusant sous les traits du député bon garçon et joyeusement cynique. Le rôle d'Etchepare n'est pas des mieux venus. M. Grand lui a donné tout au moins une silhouette pittoresque. Il va sans dire que Mme Réjane n'était pas désignée pour un rôle de paysanne, et il est naturel qu'elle parût elle-même étonnée de s'y voir. Un juste tribut d'éloges revient à Mme Daynes-Grassot (la mère d'Etchepare) et à Mlle Caron (Mme Vagret).

RENÉ DOUMIC.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mars.

Il faut dire du bien de la Chambre des députés, quand l'occasion s'en présente. La Chambre s'est aperçue tout d'un coup qu'elle gaspillait outrageusement les finances publiques, et elle a résolu, reconnaissant que la source du mal était en elle-même, d'y opposer une digue solide. Un jeune député radical-socialiste, M. André Berthelot, a fait cette découverte et a proposé cette résolution. Si une initiative aussi sage était venue d'un modéré, l'expérience prouve qu'elle aurait eu peu de chances de succès. Mais M. Berthelot appartient au parti avancé : dès lors, tout change de face. Sa proposition a été prise tout de suite en très sérieuse considération par certains de ses amis : c'étaient les seuls qu'il fallait convertir, les autres n'en avaient pas besoin. Et voilà comment M. Berthelot a eu l'honneur d'attacher son nom à une réforme que d'autres avaient consciencieusement préparée, mais inutilement poursuivie. La séance du 16 mars marquera une date dans notre histoire financière : depuis plusieurs législatures, la Chambre n'avait pas pris une meilleure résolution.

Voici, en quelques mots, de quoi il s'agit. C'est un principe constitutionnel que l'initiative des lois, de toutes les lois, appartient individuellement aux membres des deux Chambres, aussi bien qu'au gouvernement. Pour les lois ordinaires, soit; il n'y a rien à dire contre ce principe, et si, dans l'application, il donne lieu à un véritable encombrement de propositions diverses, l'impossibilité où l'on est de les conduire à terme apporte au mal un correctif : son excès même rend cette fécondité stérile. Mais pour les lois financières, ou plutôt pour les lois de dépenses, l'ingéniosité parlementaire a trouvé un moyen sûr de les faire aboutir en les rattachant au budget. La discussion du budget, qui prend ainsi, non pas en profondeur, mais en longueur, des proportions démesurées, devient le réceptacle commun de toutes les propositions susceptibles de se traduire par une augmentation de crédits. Il y en a beaucoup! Grâce à la fatigue inévitable de la Chambre

et aux distractions qui en résultent au cours d'un pareil débat, on fait passer un grand nombre de propositions qui, dans un parlement dont la méthode de travail serait mieux réglée feraient tout d'abord l'objet d'une loi spéciale. Et grâce à ce procédé commode, on a augmenté, sans y regarder de plus près, des quantités considérables de traitemens, de pensions et de salaires. Le budget est menacé de fléchir sous leur poids accumulé!

Pour les députés, il y a là le plus souvent une question de popularité, c'est-à-dire une question électorale. Les fonctionnaires dont il s'agit d'augmenter le traitement sont presque toujours dignes d'intérêt; de plus ils sont nombreux et influens. C'est mettre une Chambre à une épreuve à laquelle elle ne résiste guère que de lui proposer des crédits de ce genre. Les assemblées ne sont pas héroïques. M. Thiers disait autrefois, qu'un ministre des Finances devait être féroce, mais en a-t-il jamais rencontré un seul qui le fût suffisamment à son gré? Si le ministre des Finances vraiment féroce est un être presque introuvable, malgré la responsabilité personnelle qui s'attache à lui, le simple député doué de cette qualité l'est encore bien plus. Que l'on fasse le total des augmentations de dépenses qui ont été votées dans une période de dix ans par exemple; on s'apercevra tout de suite qu'elles sont dues, pour la plupart, à l'initiative individuelle. Le gouvernement y resiste quelquefois, mais en vain. Étrange renversement des rôles! Quelle est l'origine des parlemens et pourquoi ont-ils été inventés, sinon pour discuter et pour rogner les impôts que les rois se proposaient de prélever sur les contribuables? Aujourd'hui, c'est le parlement qui trouve que le gouvernement ne dépense pas assez, et qui lui impose tel et tel crédit, dont il déclare pouvoir se passer. Cette situation paradoxale en apparence s'explique par un fait, à savoir que, depuis assez longtemps déjà, le souverain véritable, c'est le parlement. Il accapare et il exerce tous les pouvoirs. Le gouvernement n'est plus à côté de lui qu'un intendant, un trésorier, souvent importun, qui le conseille, l'avertit, s'efforce de le retenir dans la voie du gaspillage. Mais le parlement écoute mal ces remontrances, et il s'en affranchit à la manière d'un fils de famille qui se sent riche, qui croit même l'être plus qu'il ne l'est réellement, compte sur des héritages nombreux, et dépense sans regarder. Le mal augmente dans les pays démocratiques, car on a dit avec raison que ces gouvernemens n'étaient pas à bon marché : chacun croit y avoir un droit individuel sur la fortune de tous, et prétend bien l'exercer. Il y a eu, chez nous, des années où la discussion du budget a ressemblé à un véritable pillage. Ce

pillage s'arrêtera-t-il devant le vote de la proposition Berthelot? Nous le souhaitons : en tout cas, un effort honorable aura été fait dans ce sens, et rien n'interdit d'espérer qu'il n'aura pas été fait en vain.

M. Berthelot aurait voulu faire de sa réforme une loi, ce qui aurait été préférable; mais, en fin de compte, on s'est contenté de l'insérer dans un article du règlement. Cette atténuation est due à l'intervention de M. Rouvier. Il a proposé à la Chambre de décider par voie réglementaire que, en ce qui touche la loi du budget, aucun amendement ou article additionnel tendant à augmenter les dépenses ne pourrait être déposé après les trois séances qui suivront la distribution du rapport dans lequel figure le chapitre visé. La proposition de M. Berthelot a un caractère plus général : elle porte qu'aucune proposition tendant, soit à des augmentations de traitemens, d'indemnités ou de pensions, soit à des créations de services, d'emplois, de pensions, ou à leur extension en dehors des limites prévues par les lois en vigueur, ne pourra être faite sous forme d'amendement ou d'article additionnel au budget. Ces deux propositions, qui n'ont rien de contradictoire et qui se complètent très heureusement l'une l'autre, ont été successivement votées. Elles opèrent toute une révolution dans nos mœurs budgétaires. La première supprime ou du moins atténue beaucoup un abus des plus malfaisans, celui qui consiste à introduire un amendement dans le budget à tous les momens de sa discussion. Les inconvéniens de cette manière d'opérer sautent aux yeux. De là tant de lois mal faites, qui sont sorties depuis quelques années de l'officine législative; de là aussi tant de dépenses inconsidérées. M. Rouvier a pensé, et la Chambre a cru avec lui, que ces inconvéniens seraient diminués si le temps dans lequel les amendemens pourraient être présentés était strictement limité, et s'il précédait l'ouverture du débat. Alors, plus d'improvisations hâtives, plus de surprises, et, si on nous permet un mot qui n'est que trop exact, plus d'escamotages. C'est un grand point acquis. Toutefois, il aurait été regrettable que la Chambre s'en tînt là. En somme, pendant les trois jours qui suivront le dépôt d'un rapport, les auteurs d'amendemens un peu avisés auraient encore pu se donner carrière et dresser leurs pièges et leurs embûches. La proposition de M. Berthelot, qui a été éloquemment soutenue par M. Ribot, a porté plus loin; elle est allée à la racine du mal, en décidant qu'il ne suffirait plus d'un amendement pour augmenter les dépenses, et qu'il faudrait un projet de loi spécial, distinct du budget, discuté et voté à part, et qui devrait dès lors, avant de se traduire en crédit, avoir été approuvé par les deux Chambres. A moins de supprimer

complètement l'initiative individuelle en matière de dépenses, ce qui n'était pas possible sans reviser la constitution elle-même, on ne pouvait pas la réglementer d'une manière plus efficace. Les radicaux et les socialistes l'ont bien compris. Ils ont réclamé à grands cris le renvoi de la proposition Berthelot à la commission du règlement, ce qui aurait été une manière de l'enterrer. Au nom de la commission du règlement qu'il préside, M. Ribot s'est opposé au renvoi, et il a demandé que la question posée fût résolue au fond et définitivement. Il a été fort applaudi. La Chambre, pour la première fois, se défiait d'elle-même et éprouvait le besoin de s'imposer un frein ou, si l'on préfère, de se donner une règle. Elle l'a fait : les contribuables lui en sauront gré.

Dans son discours, M. Ribot, en dehors même des inconvéniens pour nos finances de nos pratiques parlementaires, a signalé un autre mal qu'elles ont fait naître et qui n'est pas moindre : c'est, si on nous permet le mot, l'espèce de désorientation qui a amené les fonctionnaires à se détourner de leurs chefs hiérarchiques pour rechercher de préférence la protection de leurs députés. Le député, étant considéré comme l'homme d'affaires de tous ses électeurs, mais surtout des plus influens, se trouve naturellement chargé de leur donner de quoi vivre, et c'est à lui qu'on s'adresse pour cela. Le ministre est quelquefois trop soucieux des revenus publics, le député a montré qu'il l'était moins, et cette constatation n'a pas été perdue pour les fonctionnaires. Ils écrivent au député et lui demandent de prendre leur défense contre le ministre. On n'imaginerait pas à quel point cette détestable habitude est entrée dans les mœurs administratives. Le recours au député a eu d'abord un caractère personnel et secret. Le fonctionnaire aurait éprouvé quelque pudeur ou même quelque crainte à l'avouer publiquement : aujourd'hui il l'étale, tant il se sent dans son droit. C'est par pétitions collectives et imprimées que les fonctionnaires en corps s'adressent au député ou au sénateur, ou plutôt à l'un et l'autre, et les mettent en demeure d'utiliser la discussion du budget pour forcer, bon gré mal gré, la main au ministre, et pour l'obliger à l'ouvrir afin de recevoir et de distribuer ensuite la manne des augmentations de traitemens. L'abus est criant, sans doute, mais il est devenu si ordinaire que tout le monde paraît le trouver aussi légitime que naturel. La situation des ministres, qui paraissent éprouver pour leur personnel moins de bienveillance qu'un simple député et quelquefois que la majorité de la Chambre, est difficile. Ils deviennent suspects, presque odieux, parce qu'ils tiennent trop serrés les cordons de la bourse. C'est

une première conséquence; il y en a d'autres encore; la pire de toutes est dans l'affaiblissement de la discipline attaquée dans son principe même. Il n'est pas un homme politique qui n'en gémisse, mais il y en a bien peu qui fassent autre chose qu'en gémir et qui aient le courage de secouer le joug des sollicitations administratives. La proposition de M. Berthelot les mettra plus à l'aise pour s'en affranchir. La défense sera plus facile, lorsqu'il faudra une loi en dehors du budget pour augmenter les traitemens, les pensions, etc. Et de quelle surcharge écrasante le budget ne se trouvera-t-il pas allégé! Non seulement le budget, mais sa discussion elle-même, car, si elle dure si longtemps et si le régime des douzièmes provisoires est devenu permanent, on le doit en grande partie à ces multitudes d'amendemens qui attachent leur poids lourd à chacun de ses chapitres, et quelquefois même de ses articles! Tout le monde devrait considérer le budget comme le navire qu'il faut conduire à bon port : en fait, il n'est pas plutôt lancé en mer que tout le monde se range en bataille contre lui, tire contre ses flancs et y fait mille ravages. En tout cela, une seule chose est oubliée, c'est l'intérêt général toujours subordonné aux intérêts particuliers. Il a fallu que le désordre fût bien grand pour que la Chambre s'en soit finalement émue; mais elle l'a fait, et si le passé reste irréparable, peut-être l'avenir sera-t-il un peu meilleur. Qui aurait cru que le remède viendrait d'un radical aussi bon teint que M. Berthelot? Les voies d'en haut sont insondables!

On dit aussi que ce sont deux députés radicaux qui, dans la commission chargée d'étudier le projet de loi présenté par le gouvernement sur les associations, ont combattu et fait amender une des dispositions essentielles de ce projet. Mais d'abord ce projet, dont nous avons déjà parlé et sur lequel nous aurons sans doute à revenir plus d'une fois encore, est-il vraiment un projet de loi sur les associations? S'il en était ainsi, et quand bien même il n'aurait pas complètement réussi dans l'élaboration d'une œuvre aussi considérable, difficile et délicate, il faudrait féliciter le gouvernement de son initiative. Le droit d'association n'existe pas en France : il y a des associations agréées ou tolérées, mais il n'y en a pas qui aient de plein droit une existence légale, puisqu'il y a des lois qui les empêchent et les condamnent, mais qu'il n'y en a pas qui les autorisent et en principe les réglementent. Cette situation, vraiment intolérable, n'en dure pas moins, plus de cent années après notre grande révolution. Le gouvernement se propose-t-il vraiment de la faire cesser? Son objet est tout autre.

Sous prétexte d'organiser le droit d'association, il interdit, supprime et spolie les congrégations religieuses, ce qui est une tâche d'un caractère beaucoup moins relevé, et dont l'accomplissement exige un moindre effort de génie. En réalité, son projet de loi n'est autre chose qu'un gage donné à ses alliés radicaux et socialistes, dont le concours lui est indispensable pour vivre, et, s'il était voté, la persécution religieuse serait bientôt déchaînée sur tout le territoire.

L'exemple donné par le gouvernement, la tentative faite par lui pour aboutir à la dispersion des congrégations religieuses et à la confiscation au moins partielle de leurs biens, devaient naturellement provoquer des émulations individuelles. M. Henri Brisson, qui s'est toujours occupé de la question, mais non pas toujours dans le même esprit, a fait aussi une proposition de loi. Il en a même fait deux et, avant l'ouverture du débat, il en fera peut-être une troisième, car sa pensée paraît encore un peu hésitante, sinon sur le but, au moins sur les meilleurs moyens de l'atteindre. Combien nous sommes loin du jour où, en 1874, on discutait la liberté de l'enseignement supérieur, et où il s'écriait avec force, en repoussant les suggestions de l'Extrême Gauche : « Ma première observation, c'est que, ni de ma part, ni, j'en suis convaincu, de la part d'aucun des membres qui siègent sur les mêmes bancs que moi, ne s'élèvera la prétention de faire revivre les lois répressives de la liberté des associations religieuses. Nous nous présentons ici pour réclamer la liberté entre toutes les associations, mais l'égalité dans la liberté! » Ah! oui, ces temps sont loin derrière nous. Les amis de M. Brisson applaudissaient alors son langage ; ils l'applaudissent encore aujourd'hui ; mais son langage a bien changé.

On attaque les congrégations religieuses, on veut les détruire : pourquoi? Pour des motifs très divers à coup sûr, et dont quelques-uns ont dans certains esprits un caractère permanent. Mais il y a aussi un motif de circonstance : c'est qu'on veut atteindre, à travers les congrégations religieuses, la liberté de l'enseignement dont quelques-unes ont profité avec succès. Le projet de loi sur le stage scolaire, tel qu'il est sorti des mains de M. le ministre de l'Instruction publique, est évidemment mort-né. La commission de la Chambre des députés, que préside M. Ribot, lui a porté un coup dont il ne se relèvera pas, et M. Aynard, rapporteur de cette même commission, dans un travail aussi remarquable par l'élévation des idées que par la vigueur du style, a étendu sur lui la pierre qu'on met ordinairement sur les tombeaux. Les adversaires de la liberté de l'enseignement ne se font plus illusion sur l'efficacité de la machine de guerre qu'ils avaient imaginée,

et ils se sont déterminés à chercher autre chose. On se rappelle ce qui est arrivé jadis à l'occasion de ce fameux article 7 de la loi universitaire présentée par M. Jules Ferry, qui interdisait d'enseigner aux membres des congrégations religieuses non autorisées. L'article ayant finalement été rejeté, on a voulu, par voie de décrets, frapper les congrégations elles-mêmes et les disperser. On revient aujourd'hui aux mêmes procédés; on ressuscite une politique qui n'a même pas le mérite d'avoir réussi; seulement, au lieu de recourir tout de suite à des décrets d'exécution, c'est d'abord par la loi qu'on se propose d'opérer. La loi projetée n'a d'autre objet que de dissoudre les congrégations religieuses, sous prétexte qu'elles reposent sur des principes contraires à la bonne morale et à l'ordre public. Si ce n'est pas ce que dit expressément M. le président du Conseil, c'est ce qu'il fait entendre dans l'article 2 de son projet, article dont voici le texte : « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à la constitution, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou emportant renonciation aux droits qui ne sont pas dans le commerce, est nulle et de nul effet. » L'expression bizarre de « droits qui ne sont pas dans le commerce » vise certainement les congrégations religieuses. L'exposé des motifs ne laisse à cet égard aucun doute : il explique, et cela avait peut-être besoin d'explication, qu'il s'agit des droits de l'individu, des facultés naturelles de tous les citoyens, droits et facultés auxquels il est interdit de renoncer par un engagement perpétuel, comme l'est par exemple le vœu de célibat, de pauvreté et d'obéissance. Il est sûr que les droits auxquels renoncent par suite de ces vœux les membres des congrégations religieuses ne sont pas dans le commerce; mais on ne comprend pas très bien que cette raison suffise pour qu'il soit défendu d'y renoncer. Le projet de loi n'a peut-être voulu faire qu'une définition, et nous ne le chicanerons pas sur les termes sibyllins qu'il a employés. Il a préféré désigner les congrégations religieuses par une périphrase qui sent le grimoire, au lieu de les appeler par leur nom. Peu importe ; ce sont bien elles, et elles seules, qu'il a entendu frapper.

Elles sont nulles, dit-il, à moins qu'elles n'aient été formellement autorisées. Sans doute : personne n'a jamais dit qu'elles ne fussent pas nulles aux yeux de la loi, tout aussi bien que les vœux sur lesquels elles reposent. Les membres de ces congrégations ne prétendent à aucun des avantages qu'obtiennent les associations autorisées, et elles prétendent encore moins, comme sous l'ancien régime, être protégées par le bras séculier contre ceux de leurs membres qui voudraient, à un mo-

ment quelconque, rompre leurs engagemens et reprendre leur liberté. Aussi longtemps qu'on n'aura pas fait une loi générale et libérale sur les associations, — et nous doutons qu'on puisse de sitôt en faire une qui comprenne les congrégations et qui s'applique à elles, — aussi longtemps que la législation actuelle subsistera, les congrégations non autorisées ne pourront se réclamer que d'un état de fait, mais d'un état de fait qui a été connu et toléré par le gouvernement, et qui même, quelquefois, a été l'objet de ses faveurs. Tout le monde sait que plusieurs associations non autorisées, et même quelques-unes de celles qui ont été condamnées et dissoutes à diverses reprises, n'en sont pas moins subventionnées pour leurs œuvres étrangères. Le gouvernement ne les ignore pas, il les tolère. Il peut sans doute cesser de les tolérer et les frapper de dissolution. Il ne faut aujourd'hui pour cela qu'un ordre de police; avec le futur projet de loi, s'il est jamais voté, il faudra un jugement. Est-ce une garantie de plus? On pourrait le croire au premier abord; mais évidemment il n'en sera rien si la loi est rédigée de telle façon que le tribunal soit toujours obligé de condamner. En somme, la situation restera la même; on laissera vivre les congrégations aussi longtemps qu'on voudra, et on les dissoudra quand on le jugera à propos. L'appareil judiciaire ne changera rien au *statu quo*. Il sera seulement plus difficile au gouvernement de permettre de subsister à des congrégations qu'il aura déclarées contraires à l'ordre public, et il lui sera plus difficile aussi d'en reconnaître et d'en autoriser quelques-unes. Pourquoi, en effet, autoriserait-il celles-ci et condamnerait-il celles-là, puisqu'elles reposent toutes sur les mêmes principes, déclarés par lui illicites? A la vérité, la logique est une gêne dont les gouvernemens n'ont pas l'habitude de s'embarrasser beaucoup, et dont ils s'affranchissent quand cela leur convient.

Mais la loi n'est pas encore votée; peut-être ne le sera-t-elle jamais; en tout cas, il n'est pas probable qu'elle le soit dans les termes où elle est rédigée. Il nous est impossible de prévoir exactement ce que sera l'avenir; nous ne connaissons que le présent. Dans le présent, on le sait de reste, le gouvernement peut dissoudre une association ou une congrégation qui lui déplaît. Il peut le faire par simple mesure de police. Il peut même, s'il le préfère, et il l'a préféré dans ces derniers temps, citer l'association devant les tribunaux et obtenir de ceux-ci un jugement qui la déclare illégale. Pour tout cela, il n'a pas besoin d'une législation nouvelle. Mais, jusqu'à ce jour, la plupart des gouvernemens qui se sont succédé ont jugé qu'en pareille matière ils devaient pro-

céder avec modération et prudence, et nous ne pensons pas qu'une législation nouvelle, quelle qu'elle soit, les dispense demain de cette obligation. Elle découle, en effet, de l'intérêt politique bien compris. Il n'est peut-être pas impossible, soit en agissant sur les congrégations elles-mêmes sans aller jusqu'à la violence, soit en s'adressant à des autorités qu'elles respectent, de les enfermer, moralement ou matériellement, dans certaines limites, ou de les y ramener. C'est là une affaire de doigté. Il y a des gouvernemens qui y ont réussi ; il y en a d'autres qui renoncent à en faire la tentative, peut-être parce qu'ils se jugent peu capables de la bien conduire, peut-être aussi parce qu'ils ne sont pas exempts de certains préjugés, et qu'ils croient que leur propre autorité doit suffire à tout. C'est alors qu'ils se sentent obligés de l'exagérer et de lui donner des formes brutales, contre lesquelles, comme on l'a vu souvent, l'esprit public ne tarde pas à réagir.

Ainsi, et quoi qu'il en soit de l'avenir, on est obligé de reconnaître le droit strict qu'a le gouvernement de dissoudre une congrégation La loi future pourra régulariser l'exercice de ce droit sans en augmenter l'efficacité. Mais le projet du gouvernement, aussi bien d'ailleurs que la proposition à la rescousse de M. Henri Brisson, se préoccupent en outre, — et ils semblent presque n'avoir pas été faits pour autre chose, — de savoir ce que deviendront les biens des congrégations, lorsque celles-ci auront été dispersées. Projet et proposition ont pour but, le premier surtout, de régler cette matière suivant les principes du droit commun. Toutefois M. Brisson, plus sincère ou mieux instruit, reconnaît l'insuffisance actuelle du droit commun pour atteindre le but qu'il vise, et son second projet aboutit finalement à la refonte d'un certain nombre des articles du code civil qui régissent les biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent. Il explique fort bien qu'au moment où le code civil a été fait, l'interdiction des congrégations religieuses n'était pas, comme maintenant, lettre à peu près morte : comme il n'y avait pas de congrégations, le code n'a pas eu à se préoccuper de ce qui arriverait si on venait à les dissoudre. Il faut donc compléter le code, et le mettre en rapport avec les nécessités contemporaines. Cela vaut mieux que de faire une loi spéciale : on fera cette loi après, pour appliquer les principes fixés par le code, que M. Brisson considère un peu comme une arche sainte. C'est même à cause de ce respect qu'il éprouve, et qu'il juge partagé, pour le code civil qu'il demande à lui confier le dépôt de ses principes, car, dit-il, « le bon sens indique que, lorsqu'une disposition législative nouvelle et consacrant un progrès est insérée dans l'un de nos codes, il est

plus difficile de l'abroger. » Et il ajoute, avec un peu d'illusion sans doute : « Un souffle de réaction peut emporter une loi spéciale dans son ensemble et dans ses détails; il est fort probable que la même réaction respecterait le code. » L'ancien code, oui; il résisterait certainement dans son ensemble; mais pourquoi une réaction politique respecterait-elle en lui plus que partout ailleurs ce qu'une autre réaction politique y aurait introduit? Le bon sens indique, dirons-nous à notre tour, qu'elle ne s'arrêterait pas devant le code civil avec la vénération superstitieuse qui ne peut appartenir qu'à un légiste. Si on veut que le code continue d'être respecté, il faut le respecter soi-même, et ne pas en faire le réceptacle banal de tout ce que les passions du jour peuvent enfanter en fait de textes législatifs. S'il est violé une fois, il le sera plusieurs. Peut-être M. Brisson aperçoit-il quelques-unes de ces conséquences; mais il se console en affirmant que si, par impossible, — pourquoi par impossible? — la réaction s'attaquait aux « principes fondamentaux » qu'il se propose de mettre dans le code, c'est-à-dire en lieu sûr, « l'éveil serait mieux donné, la résistance plus forte. » Nous ne discuterons pas la réalité de cette espérance, faute d'en bien comprendre le motif.

Quels sont donc les principes fondamentaux à insérer dans le code civil? D'abord celui-ci : « Les associations qui n'auraient point été constituées conformément aux lois générales ou spéciales n'ont ni existence légale, ni personnalité juridique. » Nous ne reproduisons pas la suite de l'article, il est trop long; M. Brisson n'a pas, comme M. Waldeck-Rousseau, le secret d'une brièveté élégante. M. Waldeck-Rousseau, dans son projet, procède par raccourcis d'artiste et souvent par sous-entendus; M. Brisson y va plus bonnement, il étale davantage et quelquefois même il allonge. En somme, son premier article consiste à dire que les associations de fait et non de droit n'ont ni existence légale, ni personnalité juridique, et qu'elles ne peuvent ni posséder, de quelque manière que ce soit, ni ester en justice. Cela est si évident qu'à peine valait-il la peine de l'énoncer, et nous répétons que les associations dont il s'agit n'ont aucune de ces prétentions. Sa seconde proposition consiste à considérer comme provenant d'une cause illicite toutes les conventions qui auraient pour but, soit de former une association prohibée, soit d'en assurer le maintien et d'en empêcher la dissolution, etc., etc. Cela est déjà plus grave. Le mot de cause illicite, qui figurait déjà dans le projet du gouvernement, est menaçant et inquiétant. Nous avons vu qu'il y a beaucoup de congrégations qui vivent en marge de la loi, et dont le gouvernement connaît et

a respecté jusqu'ici l'existence. Pourtant tout cela n'est que remplissage. Dans le projet du ministère, aussi bien que dans la proposition de M. Brisson, il n'y a vraiment d'important que ce qui s'applique aux biens des congrégations dissoutes. Dans l'un comme dans l'autre, ils sont assimilés aux biens vacans et sans maîtres, qui appartiennent dès lors au domaine public, à l'exception pourtant de certaines reprises que, dans leur générosité, les auteurs des deux projets permettent aux associés de revendiquer après leur dispersion. M. Brisson accorde aux membres des congrégations dissoutes le droit de reprendre les biens apportés en nature et leurs autres apports dûment justifiés. La même faculté sera reconnue aux donataires étrangers à l'association ainsi qu'à leurs héritiers. Elle appartiendra également, au cas de libéralité testamentaire, aux héritiers du testateur ; « le tout, dit M. Brisson, sauf le cas où il se serait écoulé plus de trente ans à compter de la donation ou du legs. » Ainsi, au delà de trente ans, plus de réclamation possible ; le droit des individus cesse de s'exercer ; celui de l'État reste seul. Le mot de confiscation n'est pas trop fort ici : c'est même le seul qui soit exact. M. Brisson compte bien que des valeurs considérables passeront ainsi entre les mains de l'État, et dans son premier projet, qui subsiste en tant que loi spéciale, il propose d'en faire une Caisse de retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes. La commission de la Chambre pourvoit autrement à l'emploi des biens en surplus : elle les répartit suivant qu'il a été statué par les statuts de l'association, et, dans le cas seulement où leur destination n'aurait pas été prévue, elle les attribue à l'État pour être affectés à des œuvres analogues à celles en vue desquelles l'association avait été formée. Cette disposition, on le pense bien, n'a pas été admise par l'unanimité de la commission. Le président, M. Sarrien, et le rapporteur, M. Trouillot, sont restés fidèles à la pensée de M. Brisson. Ils avaient présenté une rédaction presque identique à la sienne, et M. Trouillot s'est réservé de la soutenir à titre personnel devant la Chambre. A notre avis, tout cela, en y comprenant la solution bâtarde à laquelle la commission s'est rangée, et qui a été proposée par les deux radicaux dissidens, MM. Peschaud et Cazals, tout cela est de la confiscation et de la spoliation.

Suivant les principes généraux du droit commun, ces principes qu'invoque sans cesse le projet du gouvernement, mais qu'il applique si mal, on n'est pas le moins du monde en présence de biens sans maître, et M. Brisson semble le reconnaître lorsqu'il établit artificiellement une assimilation avec eux. « Sont assimilés, dit-il, aux biens va-

cans, etc. » S'ils sont assimilés à ces biens, c'est qu'ils n'en sont pas naturellement. A notre sens, ils appartiennent, non pas à l'association, mais aux personnes qui la composent. Il n'y a de biens sans maître que les biens dont le maître est mort : l'association n'était pas ce maître, puisque, d'après les principes fondamentaux si énergiquement posés par M. Brisson, elle a toujours été nulle de plein droit. Elle n'a pas cessé d'être juridiquement, puisqu'elle n'avait pas d'existence légale. Elle n'a pas non plus cessé de posséder, puisqu'elle n'était pas capable de posséder. Nous sommes donc en présence de quoi? D'une simple indivision qui prend fin, et à laquelle doivent être appliquées les règles communes à toutes les indivisions. Les biens prétendus vacans appartiennent aux membres de l'association dissoute considérés comme individus, et, suivant les règles du droit commun, ils doivent être partagés entre eux. Une loi nouvelle, dira-t-on, peut en décider autrement. Oui, pour ceux qui admettent qu'une loi peut autoriser la confiscation; pour les autres, non. Si le gouvernement juge certaines congrégations dangereuses, qu'il les dissolve; mais, en les dissolvant, il n'a pas le droit de s'emparer de leurs dépouilles, même s'il les affecte à des objets analogues à ceux que l'association poursuivait, même s'il les emploie à la charité. On fait la charité avec son argent et non pas avec celui d'autrui. Quant aux œuvres que, dans le système auquel s'est arrêtée le majorité de la commission, le gouvernement devrait continuer, on ne voit pas très bien, si elles sont purement religieuses, comment le gouvernement, celui d'aujourd'hui, pourrait, par exemple, faire dire des messes, et on ne voit pas mieux quelles « œuvres analogues » il pourrait imaginer. Lorsqu'on sort des principes, on aboutit à l'injustice ou à l'absurdité.

Mais qui pourrait dire à quel moment cette loi sur les associations sera discutée, ou même si elle le sera à un moment quelconque? La situation parlementaire ne comporte guère aujourd'hui des débats de ce genre. Le ministère n'a qu'une idée, qui est d'éviter toutes les difficultés, et d'atteindre comme un port de salut l'ouverture de l'Exposition universelle. Ses adversaires n'en ont qu'une aussi, qui est de le surprendre à un coin de la route et de le renverser. Ce que le Cabinet veut éviter et ce que l'opposition cherche à provoquer, c'est un incident brusque et rapide; personne ne songe à une discussion destinée à durer longtemps. Le ministère a échappé jusqu'ici à tous les pièges qui lui ont été tendus, à tous les assauts qui lui ont été livrés; mais il a perdu successivement tantôt tel élément de sa majorité et tantôt tel autre, et on a pu le croire, à certaines heures, tout près de

sa chute. Il n'a plus tout à fait la même assurance qu'il y a quelques semaines. Des vérités très dures lui ont été dites, et l'opinion publique l'abandonne de plus en plus. De toutes les raretés que l'Exposition universelle offrira aux étrangers étonnés, sa composition et sa durée paradoxales seraient certainement les plus extraordinaires! Mais des raisons plus graves font croire qu'un ministère, qui n'aurait jamais dû naître, est menacé d'une fin prochaine. Des projets de loi comme ceux dont nous avons parlé sont une alarme pour les consciences. L'inquiétude est partout. Les élections partielles montrent au jour le jour les progrès que font les partis extrêmes à l'exclusion de tous les autres : d'une part, les radicaux socialistes qui représentent la politique ministérielle, et, de l'autre, les nationalistes qui, sous un nom élastique, représentent le mécontentement contre cette politique, mécontentement poussé au point qu'on en préfère toute autre, n'importe laquelle, pourvu qu'elle soit différente, ou plutôt contraire. Les partis intermédiaires disparaissent. Il y a là un danger qui commence à frapper tous les esprits un peu sagaces, un peu prévoyans. Ici, on a excité des ambitions et des espérances illimitées; là, des inquiétudes et des colères qui ne le sont pas moins : entre les deux, il n'y aura bientôt plus rien. Le ministère actuel a achevé la destruction des anciens partis qui se faisaient plus ou moins équilibre et maintenaient le gouvernement dans les régions modérées : on commence à voir distinctement ceux qu'il a appelés à les remplacer. Ce sera son œuvre historique d'avoir fait faire au socialisme un pas de géant, et de n'avoir mis en face de lui que le nationalisme, c'est-à-dire le syndicat des mécontens. M. Ribot avait bien raison de dire, à la fin d'une discussion récente, que la tâche de ses successeurs serait difficile.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

LES CAUSES DIRECTES

DU

DIX-HUIT BRUMAIRE

II [1]

LUTTE DES FACTIONS. — LA CRISE DE NOVI

I

Joubert partit de Paris le 28 messidor-16 juin, désigné pour battre Souvorof et rompre le deuil de nos drapeaux, portant aussi en lui l'espoir des politiques qui attendaient d'un général victorieux la création d'un gouvernement et la réfection de la France. Pour ménager son succès tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, rien n'avait été épargné par Siéyès, par les hommes initiés au secret. Ils avaient décidé de mettre près de lui Moreau comme adjoint et comme *mentor* : la sagesse à côté de la fougue. Pour rattacher Joubert à ce qu'il y avait de plus engageant d'aspect dans le monde politique et la société d'alors, on l'avait fiancé à Mlle de Montholon, belle-fille de Sémonville, l'homme de toutes les prévoyances, sans cesse tourné vers l'astre naissant.

L'aventure de Joubert débuta comme un roman sentimental, qui plut aux Parisiens. Il court se marier à Grandpré en Cham-

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril.

pagne, passe quelques jours dans de doux liens, puis s'arrache, et, grisé d'amour et d'ambition, emportant comme talisman le portrait de sa jeune femme, vole au combat. Il montrait une impatience fébrile à vaincre, pour revenir ensuite, paré d'une gloire nouvelle, et jeter dans la balance le poids de son épée. Il acceptait certainement de faire le coup ; ce qui est moins sûr, c'est qu'il se subordonnât entièrement à Siéyès et voulût travailler pour le compte exclusif de la faction bourgeoise. Auprès de Gohier, il ne s'était pas gêné pour médire de Siéyès ; il affectait un républicanisme exalté et, d'autre part, se laissait approcher par les émissaires du prétendant. Voyant la France à prendre, il se demandait sans doute s'il s'en saisirait au profit d'autrui ou la garderait pour soi, s'il se ferait l'instrument d'un parti ou l'arbitre entre tous.

Pour Siéyès, l'essentiel était de tenir au pouvoir jusqu'au retour triomphant de Joubert, afin d'être encore là pour l'attirer dans la place et lui faciliter l'effraction. Il se mit à lutter contre les Jacobins par les moyens légaux, avec plus de courage qu'on n'en eût attendu de sa part.

Le roulement établi entre les directeurs l'avait fait pour trois mois leur président; il avait ainsi qualité pour représenter en public la magistrature suprême et parler en son nom. L'anniversaire du 9 thermidor et celui du 10 août lui donnèrent occasion de se manifester. A ces deux dates, il était d'usage de célébrer au Champ de Mars une fête commémorative, avec défilés solennels, musique, salves d'artillerie, hymnes patriotiques, évolutions militaires, parfums brûlant autour de l'autel de la patrie et décor pseudo-romain. Les directeurs, en grand costume, prenaient place en avant des autorités sur des sièges massifs et tout dorés, sur « des espèces de trônes, » et le président, débitant un discours au nom de ses collègues, parlait alors à la France. Le 9 thermidor, mais surtout le 10 août, Siéyès lança contre les Jacobins et anarchistes un réquisitoire acerbe, une véritable déclaration de guerre.

Plus pratiquement, il visait à s'assurer des positions indispensables à quiconque veut en France changer le gouvernement à l'aide de l'armée : le commandement de Paris et le ministère de la Guerre. Les titulaires de ces deux postes, Marbot et Bernadotte, étaient actuellement inféodés aux Jacobins. Siéyès fit remplacer Marbot par Lefebvre; ce n'était qu'un demi-succès, Lefebvre étant

un chaud démocrate, ami de Jourdan, mais aisément maniable et facile à circonvenir. Bernadotte paraissait le grand obstacle; Siéyès le sapait et le minait par un travail de taupe, tâchant de persuader à Barras que la première qualité requise chez un ministre de la Guerre était le manque de caractère et de personnalité, une docilité complaisante.

Cambacérès le secondait de son mieux ; il travaillait de son côté à déblayer le terrain, à dégager les accès. Après le 30 prairial, à l'heure où l'on cédait tout aux Jacobins, l'administration centrale de la Seine, c'est-à-dire l'autorité collective qui avait remplacé l'ancienne commune parisienne, leur avait été livrée. Cette administration, présidée par l'ancien dantoniste Lachevardière, pourrait, au moment critique, organiser la résistance dans la rue; elle venait de donner la mesure de ses tendances en composant la liste du jury de noms ultra-révolutionnaires. Cambacérès, ministre de la Justice, la signala pour ce fait à la surveillance des directeurs. Par ménagement lâche, le Directoire n'osa user de son droit de destitution; spontanément, Cambacérès annula la liste, se réservant de faire casser à la première occasion l'autorité qui l'avait formée; ce serait détruire par avance le comité central de l'insurrection.

Dans les assemblées politiques, le parti de la revision constitutionnelle à brusquer par moyens militaires, le parti de la revision forcée, poussait sourdement sa pointe. Le Conseil des Anciens était en grande partie gagné; il devenait de plus en plus le cénacle des révolutionnaires assagis et pénitens. Les Cinq-Cents, où Siéyès n'avait pas réussi à se créer une majorité, entrevoyaient parfois le péril; ils voulurent retirer au Directoire la faculté de faire entrer des troupes dans le *rayon constitutionnel*, c'est-à-dire à Paris et aux environs, sans autorisation du Corps législatif; les Anciens opposèrent leur veto. Deux régimens de Paris, envoyés aux frontières, furent remplacés par la 79e demi-brigade, par les 8e et 9e dragons; ces troupes avaient été faites prisonnières à Corfou et n'étaient rentrées en France qu'à la condition de ne plus servir contre l'étranger; il se trouva que, destinées à marcher contre la constitution au signal de Joubert, elles étaient surtout et fanatiquement dévouées à Bonaparte, ayant fait sous ses ordres la première campagne d'Italie.

Dans le Directoire, Barras, vilipendé par les Jacobins, se rapprochait de Siéyès; Gohier et Moulins eux-mêmes se sentaient

épouvantés du mouvement anarchiste; une majorité de résistance finit par se former. Comme l'assemblée du Manège, transférée rue du Bac, continuait à déblatérer contre tout le monde et à éructer des motions incendiaires, il parut indispensable de couper court définitivement à ce désordre. Siéyès y tenait d'autant plus que « les frères et amis, » au milieu de leurs extravagances, montraient quelque perspicacité; ils devinaient, sinon l'entreprise à main armée dont Joubert avait assumé l'exécution, au moins la trame orléaniste qui était derrière. Pour leurs journaux, Siéyès est « la main invisible qui depuis six ans conduit la république vers la royauté, » vers une contrefaçon de royauté, aussi odieuse que la monarchie légitime aux révolutionnaires de la bonne espèce. Le 10 thermidor, un membre du club, pour se conformer à une tradition des grands aînés, dénonce « l'exécrable faction d'Orléans, » et ici le compte rendu porte : « Un mouvement d'indignation se manifeste, tous les membres agitent leurs chapeaux en criant : « Guerre à mort à la faction d'Orléans ! »

Les Conseils s'occupaient par momens d'une loi destinée à réglementer les sociétés politiques. Ce serait un moyen de refréner les clubistes, de les renfermer dans un cercle de prohibitions étroites, mais le résultat d'une discussion parlementaire demeure toujours problématique et, en tout cas, se fait longuement attendre. Les Conseils n'aboutissaient pas; en vain, par message, le Directoire les avait incités à se hâter : « Les messages restaient ensevelis dans les bureaux des commissions. » Devant l'urgence du péril, les directeurs se résolurent à fermer la réunion par mesure gouvernementale.

Pour frapper ce coup, il fallait un ministre de la Police propre aux besognes de vigueur. De l'avis général, Bourguignon était au-dessous de la tâche. On ne lui trouvait que de l'honnêteté, quand sa fonction réclamait tout autre chose. Un nom fut prononcé, celui d'un personnage qui avait derrière lui un passé sinistre, mais que l'on savait homme d'exécution, et auquel on connaissait d'ailleurs de bonnes raisons pour ne pas vouloir que la faction du Manège envahît le gouvernement : l'ancien oratorien Fouché de Nantes, Fouché de Lyon plutôt, l'ex-mitrailleur de la seconde ville de France, logé actuellement dans l'ambassade de la Haye. Des amis rôdaient pour son compte autour du pouvoir et tâchaient de l'y introduire, vantant ses aptitudes policières. Barras le proposa; Siéyès, qui avait un autre candidat, admit pourtant

Fouché ou le subit. Un arrêté du Directoire le nomma ministre de la Police générale.

Fouché n'était pas un révolutionnaire bourgeois à la façon de Siéyès et de ses amis ; lui aussi, voulait conserver les hommes de la Révolution, mais surtout ceux d'en bas. Ses forfaits d'autrefois, son humeur, son tempérament, la crudité ordurière de ses propos, bien qu'il fût cynique plutôt que vulgaire, le rattachaient aux pires Jacobins ; seulement, il sentait que les Jacobins d'aujourd'hui, en voulant rejeter la république dans l'anarchie pure, se mettaient en opposition avec les nécessités de l'époque, avec la volonté publique, et conduisaient fatalement à une catastrophe. Cette faction n'était plus à ses yeux qu'un anachronisme. Il aspirait à constituer un gouvernement fort avec des élémens démagogiques, pétris et façonnés de sa main.

De plus, les gens du Manège fulminaient contre toutes les variétés de dilapidateurs. Or, Fouché, au sortir de la Convention, avait traîné sa misère dans les bas-fonds du monde des affaires ; après avoir, s'il faut en croire Barras, tenté la fortune dans une entreprise pour l'engraissement des porcs, fait de la police officieuse, réclamé du gouvernement une toute petite place, une « placette, » pour ne pas mourir de faim et faire vivre les siens, — car il était homme de famille et excellent mari d'une défroquée, — il s'était associé à de louches marchés passés avec l'État ; il ne voulait donc pas que l'on regardât de trop près aux comptes des fournisseurs. Par tous ces motifs, il n'hésiterait pas à frapper les clubistes, quitte à se les rallier ensuite, à les mettre au pas et à en former sa garde ministérielle.

Il ne se fit pas prier pour revenir de la Haye et s'installer au ministère ; on l'eut au bout de quatre jours. Dès ses premiers contacts avec les directeurs, l'homme à la face d'une pâleur extraordinaire, aux yeux bordés de rouge, plus immobiles que des yeux de verre, se révéla une force. Il manifestait un cynisme imperturbable et une audace tranquille ; avec cela, des côtés d'ironiste à froid et de mystificateur. On lui demande des mesures contre les Jacobins ; il les promet. Le lendemain, il apporte un projet d'arrêté assimilant aux émigrés, c'est-à-dire condamnant à mort les députés fructidorisés qui se laisseraient prendre après avoir échappé à la déportation par la fuite ; avant tout, il a voulu se mettre en règle avec les purs et attester l'inviolabilité de ses principes. On s'étonne : ce n'est pas cela qu'on lui demande ; à quand

les mesures contre les Jacobins? Il les promit de nouveau, en demandant toutefois que les Jacobins fussent frappés à titre de royalistes déguisés, comme une variété de chouans, qui poussaient perfidement à la réaction par l'excès du désordre. Cette énormité, conforme d'ailleurs à beaucoup de précédens, fut admise, encore que le ministre de la Justice, consulté, eût protesté contre « une fausse connexité (1). »

Fouché agit alors et agit péremptoirement. Le 26 thermidor, le local de la rue du Bac était fermé; des escadrons de cavalerie barraient les rues avoisinantes. Le ministre de la Police vint en personne surveiller l'opération et mit le club en interdit, se faisant le Cromwell de ce bas parlement. Les sociétaires essayèrent de s'assembler à l'hôtel de Salm; la police les réprima; le peuple ne bougea pas. Les journaux de la faction hurlèrent : « Le Directoire ose accuser la réunion d'avoir violé la constitution; le Directoire en a menti; c'est un honteux calomniateur. » Les bourgeois paisibles, les *honnêtes gens*, le beau monde, trouvèrent que Fouché valait mieux que sa réputation et le déclarèrent homme de gouvernement.

II

La situation n'en restait pas moins très grave, très critique. Paris, toujours ému, quoiqu'un peu plus calme, demeurait en proie à de périodiques alarmes; à certains jours, on apprenait que, par crainte de surprise, il avait fallu changer le mot d'ordre dans les postes trois fois en vingt-quatre heures. En province l'agitation s'aggravait, car l'affiliation jacobine cherchait partout à se reformer, à se ramifier, et la société-mère de Paris s'était créé de nombreuses succursales.

Des clubs se tenaient dans les grandes villes, dans beaucoup d'autres, mais se heurtaient aux résistances exaspérées de la population; peur, horreur des survivans de 93, c'étaient désormais les seuls sentimens qui fussent capables de l'émouvoir. Lille, Rouen, Reims crièrent : « A bas les Jacobins! » A Lille, le club ne put s'ouvrir. A Saint-Omer, les premières séances donnèrent lieu à une vive échauffourée; les journaux venus de Paris montaient les têtes de part et d'autre ; la querelle commença entre

(1) *Éclaircissemens* de Cambacérès.

lecteurs du *Journal des Hommes libres* et lecteurs de *l'Ami des Lois*, la feuille de Poultier, aussi grossièrement injurieuse dans le sens inverse. La foule voulut faire un mauvais parti aux premiers; les conscrits appelés sous les drapeaux retournaient contre les Jacobins les paroles qui avaient servi de mot d'ordre aux massacres de septembre : « Nous ne voulons pas, disaient-ils, en partant pour l'armée, laisser nos parens sous le fer révolutionnaire. » Amiens devint le théâtre de troubles sérieux; les clubistes, soutenus par la municipalité, eurent affaire à de jeunes bourgeois, à des manifestans imberbes, à des groupes de femmes et d'enfans, à des ouvriers même. A Bordeaux, l'affichage d'un placard émanant de la secte mit la ville en effervescence; la troupe tira sur les groupes; il y eut un mort et des blessés. Et le public impartial, cherchant à qui s'en prendre de ces secousses, n'arrivait nulle part à savoir, au travers de témoignages contraires, qui avait donné le signal des voies de fait, qui avait commencé.

A la poussée jacobine répondait partout une poussée royaliste, favorisée en outre par les revers de nos armées. Comme tout le monde avait l'impression d'assister à l'écroulement d'un régime, à l'agonie d'un système, les royalistes s'imaginaient que la Révolution périssait avec le Directoire. Après dix ans de faux espoirs, de mécomptes et de désastreuses épreuves, ils croyaient que l'avenir se rouvrait enfin devant eux; en aucun temps ils ne s'étaient sentis si rapprochés du but, conséquemment si portés à entreprendre : encore un effort, se disaient-ils, un suprême et universel effort, et la France serait reconquise à son roi. C'était au moins l'opinion des jeunes, des impatiens et des désespérés, car la masse du parti, au dedans comme à l'extérieur, se ressentait de l'affaissement général. Dix ans de révolution avaient brisé les caractères, avachi les âmes. Au moment où la peur du jacobinisme rapprochait d'eux la France, les royalistes se trouvaient avoir perdu en vigueur intime ce qu'ils regagnaient dans l'opinion ; la force de leur parti ne répondait pas à sa chance.

Ils s'étaient décidés pourtant à une prise d'armes générale. Leur projet était d'enlacer les parties centrales de la France, les plus calmes et les moins détachées de la République, dans un réseau, dans un immense filet d'insurrections, qui aurait l'un de ses points d'attache dans l'Ouest, à proximité des flottes anglaises, l'autre à Lyon ou en Franche-Comté, non loin des armées coalisées, et qui, s'incurvant au centre, s'appuierait sur la Provence,

le Languedoc, la Guyenne et la Gascogne, où le royalisme disposait de puissans moyens.

Mais ce parti à direction multiple ne savait jamais mettre accord et précision dans ses mouvemens. Le Midi partit trop tôt; un tumulte de guerre civile y retentit tout à coup. Au milieu de thermidor, une insurrection très sérieuse éclata dans la Haute-Garonne, « se rattachant à une conspiration plus étendue (1); » Toulouse se vit subitement cernée, « sur les deux tiers de sa circonférence, » par douze ou quinze mille rebelles, avec des armes et du canon, sous des chefs réguliers. Les républicains, les patriotes du Midi, heureusement pour eux, n'étaient pas moins organisés que les royalistes. L'administration centrale de la Haute-Garonne se composait d'hommes énergiques et avisés ; ils improvisèrent une force armée qui dégagea Toulouse, battit l'armée des rebelles à Montréjeau et la dispersa ; la répression fut intelligente et assez douce ; elle ne put empêcher pourtant la grande révolte de se pulvériser en une infinité de troubles locaux. Entre communes blanches et communes rouges, la lutte continua quelque temps.

Les départemens voisins, Gers, Ariège, Aude, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Lot, s'emplirent aussi de désordres ; treize cantons prirent les armes. Les autorités civiles et militaires, voyant la flamme se propager rapidement, circuler autour d'elles, s'éteindre ici, se rallumer là, ne savaient où courir. Dans la Provence et le Comtat Venaissin, les attentats contre les fonctionnaires et les acquéreurs de biens nationaux, le vol des deniers publics prirent de telles proportions qu'en certaines villes, à Carpentras notamment, les autorités étaient littéralement bloquées et les habitans terrorisés ; on ne trouvait plus de juges pour instruire contre les coupables, plus de témoins pour déposer, plus de jurés pour condamner. Les administrateurs de Vaucluse, avec un désespoir grandiloquent, se disent au centre « d'un volcan de brigandages et d'assassinats. » En ces pays de violence, sur cette terre qui a bu tant de sang, il semble que la population entière soit divisée en partis acharnés à s'entr'égorger. En somme, dans toute la zone méridionale, depuis les Alpes jusqu'à l'Atlantique, le désordre chronique recommence à tourner en anarchie aiguë. Là, sans parler des départemens où la guerre civile et le massacre

(1) Cambacérès.

organisé font rage, des soulèvemens, des troubles locaux se multiplient, l'insécurité des routes s'accroît, le banditisme prenant le masque de la politique et la politique employant les moyens du brigandage. Pourtant la masse rurale reste en général inerte, moins dégoûtée de la Révolution que des révolutionnaires, mais affectée de mortelle langueur et incapable de réagir contre l'effort des factions.

Dans les grandes villes, le royalisme essayait de tourner à son profit le mouvement de la jeunesse anti-jacobine. Il tentait aussi la fidélité des troupes, répandait des appels à la désertion, à la rébellion; on dut porter une loi prononçant peine de mort contre quiconque essaierait de détourner les soldats de l'obéissance à leurs supérieurs. Lyon regorgeait d'émigrés en rupture de ban, de prêtres réfractaires, d'agens contre-révolutionnaires; une notable partie de la population leur donnait asile, les cachait, les dérobait aux poursuites et favorisait leurs menées. Pour empêcher que la réouverture du club ne provoquât une explosion très dangereuse, il fallut la poigne d'un général à antécédens terroristes, Dauvergne, qui prit des mesures terribles. A Marseille, déchue de son antique splendeur, morte à toute activité féconde, il semblait ne plus y avoir de vivant que les haines. On se haïssait de maison à maison, de porte à porte; les républicains étaient ardens et bruyans, mais divisés; leurs adversaires dominaient dans les quartiers aisés et ravageaient la banlieue : « Le *fanatisme*, — lisez l'esprit religieux, — a repris tout son empire, un certain nombre de prêtres attirent la foule dans les églises et attaquent victorieusement les institutions républicaines qui, en partie, sont méconnues et foulées aux pieds. Les spectacles sont des arsenaux d'incivisme et de discorde. Le titre de citoyen est exilé de toutes les bouches. L'organisation de la garde nationale est une chose ridicule, les citoyens font leur service sans armes, et dans les postes, il n'y a que quelques mauvais fusils tout démontés. Des élémens de Vendée éclatent de toutes parts, les montagnes recèlent un grand nombre de déserteurs, de réquisitionnaires, de conscrits, de sabreurs et d'égorgeurs, qui se présentent par bandes de cent sur les grandes routes, pillent les voyageurs, les courriers, assiègent les petites communes, en assassinent les magistrats et viennent faire le coup de fusil jusqu'aux portes de la ville. » On eut aussi des inquiétudes sérieuses pour Bordeaux, pour Rouen.

Dans le Nord, un soulèvement général de la Belgique était à craindre. En s'emparant de ce pays et en le meurtrissant cruellement dans ses convictions catholiques, la France révolutionnaire n'avait fait qu'attacher à son flanc un brasier de haines. Les départemens réunis s'étaient insurgés au début de l'an VII et n'avaient été que difficilement réprimés ; depuis lors, le feu mal éteint couvait. La guerre de partisans continuait ; la Belgique catholique avait ses *gueux*, comme la Hollande protestante avait eu autrefois les siens. Les paysans refusaient ouvertement d'acquitter l'impôt, de se soumettre aux lois ; d'après un rapport, les émissaires de l'étranger et les prêtres « se répandent dans tous les cantons pour organiser la révolte, se saisissent des conscrits fuyards, réunissent les plus décidés, les transforment en brigands, en chauffeurs, et les portent sur des villages isolés ; ils y coupent les arbres de la liberté, désarment, maltraitent ou assassinent les gardes champêtres, les gendarmes, les militaires, les commissaires du Directoire et les acquéreurs de biens nationaux. » Un général commandant en Belgique écrit : « L'insurrection est dans tous les esprits. »

Au lieu d'une Vendée, la république se sentait sur le point d'en avoir trois à combattre : celle du Nord, celle du Midi, celle de l'Ouest. Le pis était que, pour renforcer nos armées d'Allemagne et d'Italie, il avait fallu dégarnir l'intérieur. Les soldats manquaient pour prêter main-forte à la gendarmerie aux abois, aux colonnes mobiles, aux gardes nationales sédentaires, dont la fidélité et le bon vouloir laissaient à désirer. Lyon n'avait comme garnison que dix-huit cents hommes, dans un dénûment extrême ; la pénurie d'armes était telle que les soldats, pour monter la garde, pour faire le service, devaient se repasser les uns aux autres cinq à six cents mauvais fusils, restés en magasin. Bordeaux n'était défendu que par un bataillon de chasseurs basques. Pour faire illusion sur les forces de la république, Bernadotte en était réduit aux expédiens, aux subterfuges ; dans les pays troublés, il faisait préparer avec ostentation des cantonnemens pour des troupes dont il annonçait la venue et qui ne devaient jamais arriver. En troupes de ligne, la France ne contenait plus que 46 235 hommes, dont Paris à lui seul occupait 7 900, surmenés par un service écrasant et par de continuelles alertes, et l'Ouest 24 000.

Cependant l'Ouest demeurait en retard. Dans la région ven-

déenne, dans les départemens de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, si la chouannerie était en pleine recrudescence, si l'association des chouans, dont la structure présentait quelques rapports avec celle de l'organisation jacobine, tenait tout en alarmes, si les surprises de détachemens républicains, les attaques de convois, les arrestations de diligences et de courriers s'opéraient « régulièrement, » la guerre par masses organisées n'avait pas repris. Le prétendant hésitait à donner le signal avant que les armées de la coalition fussent en France; le Comte d'Artois se laissait annoncer partout et ne se montrait nulle part; les subsides de l'Angleterre se faisaient attendre.

L'état-major des armées catholiques et royales s'était pourtant reconstitué; vers la fin de l'été, une grande réunion se tint près de la Loire, dans la profonde forêt de Juigné, sous la garde de douze cents paysans; l'insurrection générale fut décidée pour le 22 vendémiaire-15 octobre, entre l'achèvement des récoltes et les nouvelles semailles. Les chefs de marque se réservèrent chacun un champ d'action particulier : Cadoudal le Morbihan, Frotté la basse Normandie, Suzannet la Vendée; d'Autichamp, Châtillon et Bourmont agiraient sur les deux rives de la Loire. Il ne fallait plus compter, notamment en Vendée, sur l'enthousiasme profond d'autrefois; la force réactionnaire s'était usée en Vendée, comme ailleurs la force révolutionnaire; néanmoins l'ardeur des chefs, la solidité des cadres, l'habitude d'obéir à l'impulsion venant de droite, entraîneraient le peuple. L'insurrection se prépara presque ouvertement; depuis le Bocage vendéen jusqu'à la basse Seine, les bandes se multipliaient, grossissaient à vue d'œil, risquaient de plus hardis coups de main et terrorisaient les autorités; les agens du Directoire voyaient très nettement s'amonceler l'orage, annonçaient une nouvelle guerre de l'Ouest et la signalaient imminente.

III

Pressé de dangers, assailli de difficultés, ce misérable gouvernement ne songeait jamais à se rallier par des mesures de réparation et d'apaisement la masse des citoyens, ceux qui n'étaient d'aucun parti. Il ne lui venait pas un seul instant à l'idée d'être juste, hardiment modéré, de réformer les lois sur l'émigration et sur les cultes, de briser ces instrumens de torture, de répondre

aux aspirations nationales, de prendre contact avec l'âme de la France. Retiré dans son exclusivisme, il s'y défendait à coups mal assurés contre des ennemis divers, frappait à gauche, puis frappait à droite parce que le péril était également de ce côté et qu'il fallait se faire pardonner d'avoir frappé à gauche; il restait intolérant et débile, peureux et méchant, condamné d'ailleurs à l'arbitraire par faiblesse constitutive, persécuté, persécuteur.

Le président du Directoire avait beau dire, dans un discours public : « Plus de terreur, plus de réaction, justice et liberté pour tous; » les actes des gouvernans, leur caractère, leurs possibilités même démentaient ces paroles. Fouché reconnaissait qu'il serait à souhaiter que les administrateurs républicains ne se fissent plus considérer par les populations comme des « oppresseurs; » néanmoins, pour parer à la conspiration royaliste dont on entrevoyait partout les fils, il ne trouvait rien que des mesures d'exception et d'inquisitoriale rigueur. Il réclamait, obtenait des conseils pour deux mois le droit de faire procéder à des visites domiciliaires et à des arrestations sans mandat de justice; c'était enlever à la liberté individuelle le peu de garanties qui lui restait; de nombreux sévices en résultèrent; à Paris seulement, en quatre semaines, cinq cent quarante arrestations furent opérées. En dehors même des régions troublées, les commissions militaires continuaient à fonctionner; on fusillait de temps à autre un émigré rentré, on montrait des supplices. La terrible loi des otages, la loi de l'impôt progressif allaient entrer en vigueur. Les édits proscripteurs de l'an V demeuraient chose intangible.

En vain des voix généreuses parlaient de justice et d'humanité, en vain des appels touchans s'élevaient. Un ouvrage venait de paraître, celui de Ramel, racontant la longue agonie des déportés de fructidor en Guyane et mettant sous les yeux du public le journal de leurs souffrances. A propos de deux d'entre eux, Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat, Mme de Staël écrit au législateur Garat : « L'irréparable passé ne peut obtenir que des regrets, mais est-il possible de supporter l'idée qu'il reste à la Guyane deux malheureux... (Il en restait beaucoup d'autres.) Il dépend des directeurs de permettre à Marbois et à Ladebat de revenir à Oléron (1); obtenez d'eux cette justice. Au milieu de cette chaleur, ne pensez-vous pas avec amertume à ce que doivent souffrir ces

(1) Depuis le commencement de l'an VII, on ne déportait plus à la Guyane, mais à Oléron.

malheureux, avec des insectes de tous les genres et sous la ligne? Mériterions-nous jamais aucune pitié si cette image ne nous poursuivait pas! A la fin de votre bel ouvrage, vous demandiez qu'on vous transportât sous un beau ciel où vous pourriez penser et sentir. Donnez donc à ces malheureux un air qu'ils puissent respirer, un air qui ne porte pas la mort avec lui. On s'inquiète de Billaud de Varennes, on veut le rappeler parmi nous, et ces deux hommes à qui l'on ne peut reprocher que les opinions qu'on leur suppose, ces hommes ne trouvent point de défenseur. Quel effet voulez-vous que produise notre république au dehors quand on lit cet ouvrage de Ramel où les faits racontés ont un si grand caractère d'évidence. Il faut être Français, il faut ne pas pouvoir rejeter sa part d'alliance avec son pays pour chercher des excuses et des explications au silence que les conseils gardent sur de telles atrocités. Je vous en prie, mon cher Garat, donnez-vous cette bonne action, faites revenir ces deux infortunés. Dans le cours de votre vie, ce souvenir vous tiendra douce et fidèle compagnie (1). »

Le Directoire finit par autoriser le transfert à Oléron de Marbois et de Ladebat, mais par mesure individuelle et subreptice, sans que le bénéfice en fût étendu aux autres déportés; c'était trop lui demander que d'implorer un acte d'audacieuse pitié. A Barras, Mme de Staël écrit : « C'est le moment de l'action et non du raisonnement, mais profitez donc du premier succès pour être modéré (2). » Cette libérale parole n'éveille aucun écho dans le monde politique.

La persécution des prêtres s'est ralentie quelque peu; elle n'a point cessé. Cent d'entre eux, détenus depuis longtemps à Rochefort, demandent pour grâce unique d'être jugés et invoquent naïvement « les droits de l'homme; » le Directoire repousse leur requête. A l'égard des prêtres, il n'est point de droit; la loi, c'est l'arbitraire organisé, car la loi veut depuis fructidor que tout prêtre, réfractaire ou soumis, puisse être déporté par simple arrêté motivé, par lettre de cachet directoriale. En beaucoup d'endroits, le culte restait supprimé par suppression de ses ministres; ailleurs, il était l'objet de vexations ineptes. L'Église était torturée dans son chef; le Pape Pie VI, enlevé de Rome et conduit en France, était traité « en otage; » malade, mourant, il

(1) *Archives de Coppet.*
(2) *Ibid.*

était traîné de Briançon à Gap, à Grenoble, à Valence, et partout où passait le triste convoi, ce supplice d'un vieillard faible, portant un titre auguste, indignait les consciences catholiques; contre ses tourmenteurs, des trésors de haine s'amassaient dans le cœur du peuple. A Paris, la vigilance des autorités s'exerçait à molester les croyans, à imposer le chômage du décadi et le travail du dimanche, à interdire toute manifestation extérieure du culte, à empêcher qu'on ne plaçât une croix sur un cercueil exposé à la porte d'une maison. Au même moment, soixante colporteurs arrêtés pour avoir crié dans Paris des libelles pleins d'injures contre le gouvernement, étaient relaxés faute d'une loi permettant de les punir; ainsi achevait de se caractériser un régime qui unissait les extrêmes de la tyrannie et de la licence.

IV

Le seul homme du Directoire qui eût de la capacité et un plan d'avenir, Siéyès, suivait anxieusement les premières opérations de Joubert au delà des Alpes. Il avait les yeux fixés sur ce sabre qui luisait à l'horizon et d'où pouvait venir le salut. Joubert était arrivé le 17 thermidor-4 août à l'armée d'Italie. Il la poussa tout de suite en avant, sachant Souvorof à proximité, mais s'imaginant que le siège de Mantoue retenait encore au loin une partie des troupes autrichiennes, auxiliaires des Russes. Or, Mantoue avait capitulé depuis cinq jours; les Autrichiens accouraient à marches forcées; notre armée allait se heurter à une redoutable concentration de forces. Le 25 thermidor, elle prit contact avec l'ennemi; le 28-15 août, une affaire générale s'engagea, près de Novi. Dès le début de l'action, Joubert s'exposa comme un grenadier; il ramenait au feu une colonne qu'il avait vue faiblir, quand une balle lui traversa la poitrine; il mourut avant midi. Pendant douze heures, nos troupes tinrent sur leurs positions, avec une vaillance admirable; vers le soir, les Autrichiens ayant tourné et accablé notre gauche, l'armée recula en désordre, perdant son artillerie, plusieurs généraux et beaucoup de prisonniers. Moreau la ramena derrière l'Apennin et ne put que couvrir Gênes, laissant à l'ennemi toute l'Italie, sauf l'étroite lisière dont se compose la Ligurie. Quelque indifférens que fussent devenus beaucoup de Français à la gloire du pays, la mort de Joubert, la perte de la bataille répandirent la consternation. Les pouvoirs

affichèrent un deuil mélodramatique ; le président du Directoire invita les conseils à célébrer, en mémoire du héros tué à l'ennemi, une fête funéraire (1).

Les projets de Siéyès s'effondraient. L'ex-abbé ne perdit pas courage. Avec une tenace opiniâtreté, il se mit à chercher un remplaçant à Joubert dans le rôle d'entrepreneur de coups d'État pour le compte des révolutionnaires déjà domiciliés au pouvoir et aspirant à s'y caser définitivement. Moreau, appelé désormais à commander sur le Rhin, fut invité à passer par Paris ; il y aurait lieu de sonder ses dispositions. S'il se récusait, Macdonald, qui allait épouser la veuve de Joubert, et Beurnonville paraissaient disponibles ; à défaut d'un sabre de premier choix et fourbi à neuf, on s'accommoderait d'un sabre quelconque.

Mais le danger extérieur primait pour le moment toute autre considération. Si l'ennemi, franchissant les Alpes, franchissant le Rhin, mettait le pied en France, une furieuse anarchie se déclarerait ; cent guerres civiles éclateraient à la fois ; entre terroristes et royalistes, la classe gouvernante périrait broyée, à moins que Souvorof n'arrivât à temps pour réconcilier les révolutionnaires en les pendant côte à côte ; les gens au pouvoir se voyaient dans la situation que l'un d'eux, Bailleul, avait ainsi définie : « Nous sommes entre la guillotine et la potence. »

Dans l'émoi général, beaucoup d'esprits se retournaient d'instinct vers le grand absent, vers celui qui avait été nommé en d'autres temps « le héros tutélaire, » et le cherchaient au fond de l'horizon. « C'est Bonaparte qui nous manque, » écrivait un journal. Mais où était Bonaparte ? Arrêté devant Saint-Jean-d'Acre, tenu en échec par un misérable pacha, enfoncé dans les sables de Syrie, perdu peut-être ? Il semblait que son étoile eût pâli ; on n'avait de lui, par les bulletins de l'étranger et les papiers anglais, que de rares et inquiétantes nouvelles.

Il n'est pas vrai que les directeurs de l'an VI, qui l'avaient vu sans déplaisir s'éloigner, l'eussent spontanément poussé et re-

(1) Séance extraordinaire du 25 fructidor : « Toute la tribune est drapée en noir ; en face est une statue de la Liberté, appuyée sur un faisceau de piques, symbole de la force et de l'union ; à côté un vase funéraire, au pied d'un candélabre portant deux lampes funèbres ; derrière le piédestal de la statue, deux urnes funéraires en peinture. A une heure et demie le conseil entre, une branche de cyprès à la main. Une musique lugubre se fait entendre à la barre ; elle est entrecoupée par le son plus lugubre encore d'une cloche qui sonne les heures de la mort. Le président prononce le discours en l'honneur du héros dont on célèbre la mémoire. »

légué en Égypte. L'expédition avait été surtout sa pensée personnelle, son fait. Il l'avait voulue pour réaliser à son profit le vœu suprême des Français, en obligeant à la paix l'Angleterre menacée dans son empire des Indes ; il l'avait voulue aussi parce qu'il allait d'instinct aux positions culminantes, parce qu'il avait subi la tentation de l'Orient, l'attirance des vastes horizons de lumière et des espaces illimités, où les conquérans opèrent en grand, se taillent à coups d'épée de monstrueux empires et prolongent à l'infini leurs libres chevauchées ; il l'avait voulue enfin pour ne point s'user trop tôt dans la politique et laisser au Directoire le temps de se déconsidérer entièrement, afin de devenir lui-même le seul espoir, le refuge des Français. Il pourrait ainsi, selon les cas, refaire Alexandre en Orient ou César en Occident. Son entreprise d'Égypte est l'un des actes qui lui appartiennent le plus complètement et le révèlent sous son double aspect, profond calculateur et grand imaginatif.

Depuis que la guerre avait repris en Europe et mal tourné pour nous, les gouvernans désiraient à la fois et appréhendaient son retour. Après nos premiers revers, l'ancien Directoire avait essayé d'une grande combinaison navale pour le retirer d'Égypte et le ramener en France; ce projet comportait la jonction des flottes française et espagnole dans la Méditerranée; la défaillance de l'Espagne l'avait rompu dès le début. Le nouveau Directoire, tant qu'il avait cru au succès de Joubert, ne s'était pas décidé à faire du côté de l'Égypte le signal de détresse. Après Novi, l'urgence du péril ne permit plus de balancer; mieux valait encore Bonaparte que Souvorof. Il fut arrêté, sur l'initiative de Talleyrand, que notre diplomatie tâcherait de négocier avec la Porte le retour du général et du corps expéditionnaire, au besoin sur vaisseaux anglais, contre la restitution de l'Égypte. On espérait ainsi avoir Bonaparte pour le printemps prochain ; revenant par capitulation véritable, il devrait sans doute souscrire l'engagement de ne plus porter les armes contre nos ennemis dans la guerre présente, mais au moins serait-il là pour comprimer les factions, ressusciter l'énergie nationale et réorganiser la victoire.

Le plan de la négociation, qui devait s'amorcer par l'intermédiaire de l'Espagne, fut adopté le 24 fructidor-10 septembre; huit jours après, le ministre des relations extérieures, Reinhardt, reçut ordre de tenter toutes voies pour communiquer directement avec Bonaparte ; il lui écrirait de revenir avec ses troupes,

en lui laissant pleine latitude sur le choix des moyens; il lui dépeindrait avec force les malheurs redoublés qui fondaient sur la France.

Paris n'avait obtenu sur la journée de Novi que des détails incomplets et atténués. Brusquement, le *Journal des Hommes libres* déchira les voiles, montra le désastre. On apprit bientôt qu'une armée anglo-russe, sous le commandement du duc d'York, venait de prendre terre en Hollande, au Helder; la flotte batave s'était rendue ou plutôt livrée sans coup férir. Dans les dispositions du gouvernement et du peuple hollandais, tout était douteux; en Belgique, tout restait hostile; il suffirait que les troupes de Brune, opposées en hâte au duc d'York, éprouvassent un échec pour que la révolte se déclarât d'un bout à l'autre des départemens réunis et mît à découvert notre frontière du Nord; le péril augmentait d'heure en heure.

La démagogie parisienne se remit alors à gronder terriblement, menaçant d'une forte explosion; c'est l'habitude de ce parti que d'aggraver toute calamité nationale par une entreprise à l'intérieur : « La malveillance et la folie s'agitent, écrivait un Ancien, l'impatience et la peur les secondent. » Depuis le 30 prairial, il y avait crise permanente; à la fin de fructidor, par répercussion des désastres extérieurs, la crise faillit aboutir à une subversion totale.

Le monde politique était dans l'effarement. Il y eut pendant quelques jours une sorte d'hésitation et de flottement dans les partis, chacun cherchant sa voie et préparant ses moyens. Des réunions de députés se tenaient à toute heure; les groupes parlementaires se brisaient et se recomposaient, des pourparlers corrupteurs s'entamaient, les intrigues s'entre-croisaient. Sans agir d'ensemble, les chefs militaires et civils suivaient l'impulsion de leur nature et de leur humeur. Bernadotte passait des revues, paradait devant les troupes, inspectait à Courbevoie les conscrits en partance et leur adressait des allocutions vibrantes, avec des mots qui allaient au cœur de ces jeunes gens: « Mes enfans, il y a parmi vous de grands capitaines. C'est vous qui devez donner la paix à l'Europe. » Le brave Lefebvre, dans sa simplicité loyale, ne concevait pas que les républicains ne pussent s'unir pour sauver la république; il tâchait de rapprocher des factions inconciliables. Barras consentait à voir Jourdan; ce général fourvoyé dans la politique venait au Luxembourg en

cachette, à six heures du matin, par crainte de se compromettre vis-à-vis de son propre parti; il n'arrivait pas à détacher Barras de Siéyès et refusait lui-même de se séparer des groupes anarchistes (1). Siéyès, en attendant qu'il eût retrouvé l'indispensable épée, se mettait sur ses gardes et se défiait de tout le monde; il croyait ne voir autour de lui que dangereux Jacobins; il en voyait dans les ministres, dans les agens civils et militaires, « dans les huissiers du Directoire, dans les messagers d'État. » Et Sémonville exploitait la célébrité posthume de celui qui avait épousé sa belle-fille, courait les ministères, se faisait annoncer comme le « père de Joubert » et, au nom du malheur dont il se disait inconsolable, réclamait des places pour toute sa parenté.

Au dehors, les feuilles jacobines redoublaient de violence; le *Journal des Tigres* rugissait. Le Directoire finit par déclarer que tout gouvernement devenait impossible avec une telle presse. Pour sévir, les moyens légaux lui manquaient. Il s'avisa pourtant que la constitution renfermait un article, le cent quarante-cinquième, qui l'autorisait « à lancer des mandats d'amener et d'arrêt contre les auteurs ou complices présumés de conspiration contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État. » Si habilement que l'on s'y prît pour torturer ce texte, il paraissait difficile d'assimiler les vociférations de la presse au fait de complot, fait essentiellement secret et ténébreux; ce fut néanmoins le plan adopté.

Sur la proposition de Fouché et, selon le procédé classique, le Directoire s'acharna d'abord sur de malheureuses victimes de fructidor, dont la plume était depuis longtemps brisée. En fructidor, les rédacteurs des feuilles d'opposition avaient été condamnés à la déportation, sans désignation individuelle et par simple mention du titre des journaux. Ils avaient échappé pour la plupart à l'application de la peine, n'ayant pas été arrêtés et ne s'étant point livrés; dans leur retraite, ils se croyaient oubliés et commençaient à respirer. Un arrêté nominatif de déportation vint les contraindre à se cacher, à se terrer plus profondément; Fontanes, Laharpe, Bertin d'Andilly, Bertin de Vaux, Sicard, Fiévée étaient du nombre. Après cet acte lâchement barbare, après

(1) Quand on lui reprochait de voter avec des hommes de désordre et de sang, il répondait : « Je vous prie de remarquer que ce sont eux qui votent avec nous, ce que nous ne pouvons empêcher, et non pas nous qui votons avec eux. » Notice sur le 18 brumaire.

cette proscription rétrospective, le Directoire dirigea ses foudres contre la presse actuelle, en essayant de rattacher les attaques jacobines à la conspiration ourdie contre la république.

Il dit dans un message aux conseils : « Il n'est pas possible de se le dissimuler ; une vaste et atroce conjuration existe contre la république... *Que les conjurés n'aient pas encore l'insolente audace de demander des témoins, d'exiger des preuves, de défier de produire des pièces à conviction*... Les témoins, ce sont les cadavres des républicains égorgés au midi, massacrés à l'ouest, menacés de tous les côtés. Les preuves, ce sont les insurrections qui éclatent dans un département lorsqu'elles sont à peine étouffées dans un autre. Les pièces à conviction, ce sont les imprimés mensongers, les journaux incendiaires, les libelles exécrables dont on inonde la république. Les écrivains audacieux se divisent toujours en deux bandes, dont les suggestions, les conspirations produisent les mêmes effets ; ils marchent séparés, mais ils se rejoignent à un point désigné ; ils suivent deux routes opposées, mais le tombeau de la constitution est le lieu de leur commun rendez-vous. » Comme conclusion à cet impudent pathos, le Directoire notifiait un arrêté par lequel il avait ordonné au ministre de la police, en vertu de l'article 145, de saisir onze journaux, dont celui des *Hommes libres*, et de s'assurer des propriétaires et rédacteurs.

En fait, la police se contenta d'apposer les scellés sur les presses et de fermer les bureaux de rédaction ; aucun journaliste ne fut arrêté et traduit en justice, le Directoire ne se sentant pas assez sûr de son droit pour affronter le jury. Le *Journal des Hommes libres* reparut immédiatement sous un autre titre et devint l'*Ennemi des oppresseurs de tous les temps*. Néanmoins l'annonce de l'hécatombe suscita dans le conseil des Cinq-Cents les fureurs jacobines ; un tumulte inouï se déchaîna.

Dans la mesure prise, les députés jacobins virent le début des illégalités, une tentative plus prononcée contre leur parti et les institutions populaires. Leur crainte de Siéyès, leur défiance à son endroit s'accrurent ; aujourd'hui que la république s'affaissait sous le poids des désastres, Siéyès n'allait-il point se démasquer, changer violemment la constitution à l'aide de quelque « épauletier, » puis s'aboucher avec l'étranger par l'intermédiaire de la Prusse et tramer une paix qui obligerait la France, pour désarmer la coalition, de se prêter à une louche combinaison monar-

chique, de subir Orléans ou Brunswick. En plein conseil des Cinq-Cents, le député Briot s'écriait : « Oui, je le déclare, il se prépare un coup d'État; on veut livrer la République à ses ennemis, la renfermer dans ses limites, et peut-être les directeurs de toutes nos calamités ont-ils un traité de paix dans leur poche et une constitution dans l'autre. »

Exaspérés par ces pronostics et d'ailleurs enragés de convoitises, les Jacobins se jetèrent à plein dans la violence. Pour parer au coup d'État militaire qu'ils sentaient dans l'air, ils essayèrent d'abord d'en déterminer un à leur profit. Tout en se disant très sûrs du peuple et capables de le mouvoir à leur gré, ils se doutaient bien que leurs amis de la rue n'arriveraient qu'à créer une agitation superficielle ; ils connaissent « l'apathie désespérante de la nation ; » le mot est de Jourdan. L'idée leur vint de solliciter la seule force qui pût alors faire et défaire les gouvernemens, le pouvoir militaire. Bernadotte au ministère de la Guerre était dans leur jeu une carte précieuse. Jourdan et ses amis le virent en secret; ils lui proposèrent carrément de faire arrêter Siéyès, Barras, et d'instituer un gouvernement jacobin dont il serait chef; ils le tentaient par l'appât d'une grande autorité; eux aussi voulaient un pouvoir fort, chargé de repousser l'invasion et de sauver la République, mais de la sauver selon leur formule et de la leur livrer.

Patriote exubérant, Bernadotte était violent dans ses opinions et surtout dans ses discours. Avec son verbe coloré et pittoresque, sa mâle prestance, son grand nez volontaire aux ailes frémissantes, son regard de feu, il semblait offrir un type d'audace aventurière; au fond, c'était l'irrésolution même. Torturé par le désir de s'emparer du premier rôle, il était atteint en même temps d'une sorte d'impuissance à s'en saisir, à sauter le pas, à franchir le Rubicon; ambitieux inquiet, ambitieux timide, il semblait prêt d'abord à tout tenter, à tout pourfendre, et puis son énergie tempétueuse se délayait en phrases.

Dans l'occurrence présente, comme il n'osait se compromettre tout à fait avec les Jacobins et ne voulait pas se les aliéner, il éconduisit leurs délégués au moyen d'une tirade évasive et magnifique. Il s'empanacha d'un beau sentiment : comme ministre, disait-il, on ne devait lui demander rien, sa conscience lui interdisant d'employer contre les pouvoirs constitués une autorité qu'il tenait d'eux; dès qu'il serait sorti du ministère, il revien-

drait à ses amis politiques, s'associerait comme simple citoyen à leurs plus hardies entreprises et prendrait dans le parti son rang de combat (1).

A défaut d'un coup d'État par le sabre, les Jacobins se mirent à comploter un coup d'État parlementaire. Dans le conseil des Cinq-Cents, comme nos nouvelles défaites avaient porté au comble l'irritation des esprits, une majorité paraissait se reformer contre le Directoire. Les chefs du parti voulurent profiter de cette disposition; leur projet couva deux ou trois jours et éclata tout d'un coup. Le 27 fructidor-13 septembre, le conseil est en séance; l'ordre du jour appelle la discussion des dépenses affectées à l'entretien du Directoire; brusquement, Jourdan monte à la tribune et, par motion d'ordre, demande que le conseil déclare *la patrie en danger*. Paroles d'épouvante, mots évocateurs d'un passé terrible! D'après le précédent de 1792, si le décret était voté, il suspendrait le régime constitutionnel, légitimerait le recours aux mesures extraordinaires et aux moyens atroces, mettrait en ébullition tous les élémens de désordre, achèverait de jeter le pays en convulsions; ce serait une machine à briser le gouvernement. Sept ans plus tôt, les meneurs de la Législative s'en étaient servis pour renverser le trône autant que pour écarter l'étranger de nos frontières; deux députés aux Cinq-Cents en convinrent dans la discussion, l'un s'en fit gloire; il s'agissait aujourd'hui de retourner cette arme contre la république directoriale et surtout contre Siéyès l'orléaniste.

Jourdan développa sa motion avec une éloquence frénétique. Dès qu'il a cessé de parler : « Aux voix, aux voix, » crient ses amis, et ils s'efforcent de surprendre, d'enlever le vote. Des orateurs modérés veulent répondre et se dirigent vers la tribune. Cinquante Jacobins s'élancent à la fois pour leur barrer le passage, les poings en avant. On en vient aux coups; on se bat littéralement autour de la tribune, on se bat à la tribune : « Lesage-Senault prend au collet Villetard qui y était monté et le force à descendre. Marquezy, Blin, Lesage-Senault, Soulihé, Destrem, Chalmel, Quirot, Bigonnet, Augereau forcent Bérenger de descendre de la tribune et empêchent Chénier d'y monter; » c'est une lutte de portefaix entre législateurs en toge. A voir ces brutalités effrénées auxquelles s'exerçaient les députés jacobins, ces

(1) Notice de Jourdan.

furieux jeux de mains, on s'explique mieux la scène qui se passerait six semaines plus tard dans l'orangerie de Saint-Cloud, à l'apparition de Bonaparte.

L'assemblée hors d'elle criait à tue-tête ; les meneurs jacobins échangeaient des signes avec le public des tribunes, et celles-ci, remplies d'affidés, faisaient retentir d'effroyables clameurs. Des voix rugissantes menaçaient de mort le président Boulay de la Meurthe, qui tenait tête à l'assaut ; on entendit ces mots, partant d'une tribune : « Il ne faut pas qu'il sorte d'ici sans être exterminé. » De mémoire d'homme public et même de conventionnel, il n'était apparu rien de pareil à ces scènes, « les plus orageuses, dirent deux journaux, qu'on ait encore vues depuis que nous avons des assemblées délibérantes. »

Le président, après s'être couvert deux fois, rétablit à grand'peine un semblant de calme. Marie-Joseph Chénier parut à la tribune, pâle et défait, les vêtemens en désordre, et balbutia un discours ; il s'excusa pour l'incohérence de ses paroles, se disant pris au dépourvu ; d'ailleurs les aboiemens de la meute jacobine l'interrompaient à chaque phrase. Lamarque et Quirot parlèrent en faveur de la motion, Daunou parla contre ; Lucien la combattit avec beaucoup de brio et de présence d'esprit, dans une improvisation fougueuse. Quand une sorte d'épuisement eut succédé sur tous les bancs à une surexcitation folle, le président, se jetant de sa personne dans le débat, affirmant son autorité, ralliant les indécis et les poltrons, alléguant « l'état terrible » où il venait de voir l'assemblée, obtint que la suite de la discussion serait renvoyée au lendemain ; c'était donner aux modérés le temps de se reconnaître, de se ressaisir, de préparer leur résistance.

V

Au premier bruit de ces événemens, la crainte et la consternation s'étaient répandues dans la ville. Beaucoup de personnes se disposèrent à fuir, à chercher retraite aux environs. Le soir, Paris fut lugubre, les rues presque désertes ; dans les quartiers même les plus grouillans à l'ordinaire, autour du Palais-Royal qui surgissait illuminé dans la nuit, les passans étaient clairsemés, et bien rares les chercheurs de plaisir (1).

(1) Un journaliste rapporte ce dialogue entendu entre deux filles de la rue Honoré : La première, avec un juron : « On ne voit personne, je n'ai pas encore

L'émoi régnait au Luxembourg. Ce qui redoublait les angoisses du Directoire, c'est qu'il ne se croyait pas entièrement sûr de la troupe. Pendant la fête du 10 août, où il y avait eu au Champ de Mars petite guerre et décharges à poudre, prise d'un simulacre de château représentant les Tuileries, Siéyès avait cru entendre des balles siffler à son oreille. Ces balles étaient restées dans le canon des fusils; était-ce par mégarde ou par criminel dessein? La présence de Bernadotte au ministère de la Guerre troublait surtout le directeur et lui ôtait le sommeil. Sachant que les Jacobins tournaient autour du général et l'entreprenaient de toutes façons, il craignait de lui un brusque écart. Aujourd'hui que les passions anarchiques mettaient la France au bord de l'abîme, il n'admettait pas que ce démagogue en habit brodé et en chapeau à plumes, cet ami des perturbateurs, ce « Catilina, » pût un instant de plus disposer de l'armée.

Ducos et Barras jugeaient utile de donner satisfaction à leur collègue; Gohier et Moulins au contraire soutenaient Bernadotte. A onze heures du soir, la majorité du Directoire s'assembla clandestinement, à l'insu de la minorité, et avisa aux moyens de changer le ministre de la Guerre. Faire un éclat eût été dangereux; il s'agissait d'éliminer Bernadotte en douceur, de lui subtiliser son portefeuille sans le lui enlever brutalement. Cambacérès, appelé à la réunion, fut invité à négocier avec lui et déclina le mandat (1).

Mais Barras était en excellens termes avec le général; il le vit sans tarder et lui dit que des déchiremens pouvaient s'opérer à son sujet au sein du Directoire, qu'il dépendait de lui de les prévenir par un grand acte d'abnégation; d'ailleurs sa vaillance ne souffrait-elle point de rester inactive, tandis que ses frères d'armes se battaient à la frontière? Bernadotte entama immédiatement un air de bravoure, avec accens pathétiques et larmes dans la voix; il offrit sa démission, mais se garda de l'écrire, jugeant que les paroles ne tiraient jamais à conséquence. Cette fois le Béarnais fut dupe de sa rhétorique. Siéyès le prit au mot, fit libeller instantanément un arrêté confiant au général Milet-Mureau, un sous-ordre, l'*intérim* de la Guerre, et écrivit à Bernadotte une belle lettre où il était dit que le Directoire défé-

étrenné. — Je le crois bien, répliqua l'autre, on veut déclarer la patrie en danger, nous ne ferons rien ce soir. »

(1) *Eclaircissemens* de Cambacérès.

rait au vœu manifesté par lui de rentrer en activité de service.

Furieux, Bernadotte se vengea par une lettre mordante qu'il destinait à la publicité : « Vous acceptez, disait-il, citoyens directeurs, une démission que je n'ai pas donnée. » Il n'en était pas moins hors du pouvoir, Milet-Mureau s'étant rendu aussitôt à la « maison de la guerre » et ayant pris le service. Tout cela s'était fait en quelques heures, le matin du 28 fructidor, et n'allait s'ébruiter que dans la journée, alors que les Cinq-Cents auraient repris leur débat. Gohier et Moulins feraient alors à Bernadotte une cérémonieuse visite de condoléance, en grand costume et avec leur garde d'honneur; ce lui serait une piètre consolation. Débarrassés de ce personnage inquiétant, les trois autres directeurs n'eurent plus à craindre d'être assaillis et sabrés par derrière, tandis que leurs amis dans le conseil des Cinq-Cents affronteraient la redoutable séance prévue.

De leur côté, les Jacobins n'avaient pas perdu leur temps; afin de peser sur l'assemblée et d'emporter le vote, ils s'étaient mis en devoir d'organiser autour du Palais-Bourbon un grand attroupement populaire. Des émissaires parcoururent les faubourgs, tenant des discours véhémens, mais le peuple resta sourd à ces appels. Jamais il ne montra mieux par son opposition inerte, par sa résistance passive aux tentatives faites pour l'entraîner, à quel point il était devenu incapable de descendre dans la rue. Au lieu d'une armée, les Jacobins n'arrivèrent qu'à rassembler une bande, huit à neuf cents hommes environ, qui firent autant de bruit que plusieurs milliers. Répartis sur la place de la Concorde, le pont, les quais, des groupes déguenillés vociféraient, parlaient d'exterminer les députés récalcitrans, hurlaient le meurtre; d'affreuses mégères réclamaient des fourches. Heureusement Fouché et Lefebvre, le nouveau commandant de Paris, avaient pris de sérieuses précautions; les abords du palais étaient militairement gardés.

A l'intérieur, la discussion avait repris, dans une atmosphère embrasée de passions et de haines. Après plusieurs discours prononcés d'une voix encore « enrouée de la veille, » après des incidens et des interruptions sans nombre, on proposa de repousser la motion de Jourdan par la question préalable. A la suite de deux votes par assis et levé, cette solution paraissait l'emporter, mais des députés protestaient, déclaraient l'épreuve douteuse, demandaient à grands cris l'appel nominal.

A ce moment, le bruit se répandit que le ministre de la Guerre était changé; une émotion immense se manifesta. Dans la mesure annoncée, ne fallait-il pas voir le prélude du coup d'État militaire que le Directoire, à l'aide des Anciens, préparait contre l'autre Chambre, compromise par ses membres jacobins? Quand le fait de la démission surprise fut avéré, quand la lettre rageuse de Bernadotte circula de mains en mains, un vent d'affolement passa sur l'assemblée; on crut positivement que le coup allait se faire. Jourdan s'élance à la tribune et dénonce des projets sinistres. Des députés fournissent des détails, font allusion à des mouvemens, à des déplacemens de troupes; le général commandant à Courbevoie s'étant déclaré prêt à voler, en cas de besoin, au secours de l'assemblée, aurait été invité à s'éloigner sous vingt-quatre heures. Tous les législateurs, Jacobins et modérés, Lucien comme les autres, jurent de mourir sur leurs sièges; on voue aux vengeances populaires les sacrilèges qui porteraient la main sur la représentation nationale. « Ils n'en ont pas le droit, » clama Augereau, et cette sortie, venant de l'homme qui avait fait le 18 fructidor, parut tellement grotesque qu'elle excita, malgré la gravité des circonstances, un accès d'hilarité.

Finalement, il fut procédé à l'appel nominal sur la proposition de déclarer la patrie en danger. Elle fut repoussée par deux cent quarante-cinq voix contre cent soixante et onze. L'alarme causée par le renvoi de Bernadotte n'avait pas été peut-être étrangère à ce résultat.

La séance levée, quand les députés sortirent, une poussée furieuse des groupes amassés autour du palais se fit contre les portes, au cri de : « A bas les voleurs ! » Il fallut faire avancer la troupe pour refouler ces forcenés et dégager les issues. Des députés furent hués, insultés, assaillis de malédictions et d'outrages. Ils restaient d'ailleurs fort échauffés; sur la place, le législateur Chazal, appartenant au parti modéré, se prit d'altercation avec le jacobin Félix Lepelletier; ils échangèrent des aménités de ce genre : « Coquin, scélérat, monstre. » Les manifestans s'étaient répandus cependant dans l'intérieur de la ville, dont la physionomie était sombre, et tâchaient d'ameuter le peuple; ils n'arrivèrent pas « à communiquer ce mouvement électrique qui produit les insurrections. » Des attroupemens d'ouvriers s'étaient formés, étalant leur misère, mais restaient immobiles, dégoûtés, méfians; suivant la remarque très caractéristique d'un journal,

« ils se plaignaient de tout le monde, » confondant dans un égal mépris modérés et terroristes, le pouvoir et l'opposition, le gouvernement et les conseils.

Dans cette journée, en somme, tout le monde avait encore fait, sans s'en douter, le jeu de Bonaparte. Les directeurs l'avaient fait en éliminant Bernadotte, l'unique général qui eût pu, par sa situation de ministre et son ascendant sur les troupes, s'opposer avec quelques chances de succès à l'entreprise dictatoriale. Les Jacobins avaient donné prétexte à cette éviction par leur impudente tentative; ils avaient déshonoré par leurs excès le parlement, qui sortait de la crise encore plus « méprisé et haï (1); » ils avaient provoqué enfin contre tous les républicains prononcés un redoublement de précautions. Le Directoire saisit l'occasion pour destituer plusieurs membres de l'administration centrale de la Seine; les autres se retirèrent : cette autorité en fut désorganisée : autre obstacle qui s'abattait sur le chemin futur du consul. A la tête de l'administration nouvelle, on mit Lecoulteux de Canteleu, homme d'ordre et d'affaires; c'est par lui que Bonaparte, avant de monter à cheval, s'entendrait garantir la docilité de Paris. Plusieurs fonctionnaires d'un « civisme » accentué se crurent tenus d'honneur à ne plus rester en place, leurs amis étant frappés; ils démissionnèrent bruyamment, signalant les mesures prises comme « le prélude d'un coup d'État; » ils croyaient soulever l'opinion contre les menées préparatoires de Siéyès et n'arrivèrent en fait qu'à s'exclure eux-mêmes du pouvoir, à diminuer les élémens de résistance, à livrer le terrain.

Le Directoire n'en demeura pas moins assez longtemps sur le *qui-vive*. Le Luxembourg était gardé militairement, comme une place de guerre; les grenadiers qui y veillaient en permanence, restèrent trois jours et trois nuits sans ôter leurs bottes. Les journaux racontaient que chaque directeur faisait coucher dans son appartement une partie de l'état-major; un démenti fut inséré dans *le Rédacteur*, feuille officielle.

De leur côté, les Cinq-Cents craignaient toujours une dispersion de vive force. En vain, pour les rassurer, pour consoler Gohier et Moulins du départ de Bernadotte, la majorité des directeurs appelait au département de la Guerre, comme ministre titulaire, un conventionnel rigide, Dubois-Crancé; les députés n'arrivaient

(1) Cambacérès.

pas à se replacer d'aplomb. Au moindre incident, une terreur les appréhendait. Un galop de cavalerie autour du Palais-Bourbon, un train d'artillerie roulant sur le pavé, un déplacement anormal d'une partie de leur garde, les mettait dans les transes. Il leur semblait que, de façon permanente, une menace d'exécution militaire pesât sur eux; une forte impression leur était restée de cette séance du 28 fructidor, où ils avaient senti comme un avant-goût de brumaire.

En réalité, le péril n'était instant ni pour l'un ni pour l'autre pouvoir. Les Jacobins n'auraient pas réussi à opérer un coup de main et à s'emparer du Luxembourg, puisque le peuple était contre eux ou du moins n'était plus avec eux. La majorité des directeurs était tout aussi incapable de faire un coup d'État, car elle n'avait pas l'homme qu'il aurait fallu pour entraîner les troupes et forcer le Palais-Bourbon. Les deux pouvoirs se renvoyaient néanmoins la terreur; ils avaient peur, horriblement peur, toujours peur, parce qu'ils avaient conscience de leur propre faiblesse, parce qu'ils se savaient perdus dans l'opinion et dépourvus de toute base solide. Et tandis que se poursuivait cette lutte de deux impuissances, ce combat de deux ombres, le malaise général croissait dans des proportions effrayantes. A l'heure où la poussée jacobine semblait momentanément enrayée, les effets matériels et économiques s'en faisaient universellement sentir; les lois surprises par les violens au lendemain du 30 prairial et ensuite par intermittences, loi de l'impôt progressif, loi des otages, portaient leurs fruits, s'ajoutaient aux dures nécessités de la défense nationale pour torturer le pays. Les intérêts tombaient partout en détresse, et la France connut alors d'extrêmes misères.

ALBERT VANDAL.

LA PETITE DERNIÈRE

DERNIÈRE PARTIE (1)

XV

Arrivée à Massy un peu avant neuf heures, Paulette arpentait impatiemment la plate-forme de la station. La certitude de se retrouver dans quelques minutes sous la protection du commandant effaçait à demi de son esprit les fâcheux incidens de la veille : la visite de Rivoalen et la querelle avec Tonia. Ses anxiétés et ses rancunes se dissipaient à la pensée de revoir Tanguy et de reprendre avec lui la calme existence du commencement de l'hiver. La lumière argentée du soleil qui montait dans un ciel encore vaporeux, les sonneries allègres des cloches du dimanche, tintant aux églises des prochains villages, la réveillante caresse de la brise matinale s'harmonisaient avec l'apaisement de son âme, où verdissait un renouveau d'espérance.

Un coup de sifflet strida dans la direction d'Antony et bientôt, à un tournant, surgit le train empanaché de fumée. Quelques secondes après, il s'arrêtait devant le terre-plein de la station et M. Le Dantec descendait lentement de l'un des wagons.

Paulette s'élança vers lui et impétueusement lui sauta au cou ; mais, contrairement à son attente, le commandant accueillit cette tendre démonstration avec une tiédeur qui ne lui était pas habi-

(1) Voir la *Revue* des 15 février, 1er et 15 mars et 1er avril.

tuelle. Il paraissait préoccupé et se borna à effleurer d'un rapide baiser le front que lui tendait sa jeune femme.

— Le voyage vous a sans doute fatigué? demanda-t-elle avec un peu d'étonnement mêlé d'inquiétude.

— Du tout, j'ai dormi pendant une partie de la nuit...

— L'omnibus est là pour vos bagages, reprit-elle de plus en plus décontenancée par cette froideur.

— Inutile... J'ai laissé mes bagages à Montparnasse, où Corentin ira les chercher ce tantôt, et l'omnibus n'aura qu'à nous transporter tous deux à La Vignée.

Paulette avait compté qu'ils s'en reviendraient doucement à pied et elle s'était d'avance réjouie de l'amicale causerie qui accourcirait le trajet. Mais voyant Le Dantec se diriger résolument vers la voiture, elle le suivit sans insister. Ils montèrent dans l'intérieur dont ils étaient les seuls occupans et, au trot des deux chevaux, le lourd véhicule dévala le long de la rampe qui aboutit au chemin de Verrières. Le tintement des glaces mal assujetties et le roulement des roues sur la chaussée récemment empierrée produisaient un bruit assourdissant qui rendait toute conversation impossible. Les deux époux furent donc condamnés à n'échanger que quelques mots insignifians. Le commandant, du reste, semblait s'accommoder volontiers de ce silence obligé et demeurait absorbé par une soucieuse méditation. Paulette l'observait à la dérobée et constatait qu'en dépit de ses sourcils froncés, il rapportait de son séjour en Bretagne bonne mine et bonne santé. « Ce n'est donc pas le voyage qui l'a énervé, pensait-elle ; mais alors d'où lui vient cette étrange préoccupation?... Certainement, il a quelque chose qui le tracasse... »

L'omnibus franchit la grille, déposa les voyageurs devant la maison, puis repartit avec un bruit de ferrailles. Sur les degrés du perron les domestiques s'empressaient à saluer le maître, et Tanguy leur répondait d'un ton de brusque cordialité.

— Peut-être avez-vous besoin de vous reposer avant le déjeuner? hasarda timidement Paulette.

— Non pas, j'ai seulement grand'faim et ne serais pas fâché de manger... Ayez la bonté de presser le déjeuner.

La jeune femme rentra pour donner des instructions à la cuisinière et le commandant monta dans sa chambre. Mais, au lieu de changer de toilette, il s'assit avec un soupir et retomba dans la rêverie qui l'avait absorbé pendant le trajet. Les doucereuses

paroles de Mme Desjoberts tintaient encore douloureusement à ses oreilles. Par momens, il se reprochait d'y avoir ajouté foi. Il soupçonnait Tonia d'être malveillante, envieuse même, et il se disait que les allégations d'une sœur jalouse avaient besoin d'être sévèrement contrôlées. Cependant il lui semblait impossible qu'elle eût tout inventé. Comment Paulette avait-elle commis l'imprudence de recevoir chez elle Hervé Rivoalen? Comment surtout, dans ses lettres, n'avait-elle pas mentionné ces visites que l'absence du mari rendait singulièrement équivoques?... Cette dissimulation contrastait tellement avec l'habituelle franchise de « la petite dernière » qu'elle prenait un caractère d'inquiétante gravité. Pourtant, au fond du cœur de Le Dantec, une secrète tendresse protestait contre la possibilité d'une conduite aussi déloyale : Mme Desjoberts avait sans doute exagéré ; il y a une façon de présenter les faits, qui dénature les actes les plus innocens ; Paulette n'avait peut-être été qu'étourdie, et d'un mot elle réduirait à néant les insinuations de sa sœur. Il importait donc, avant de s'alarmer, d'attendre les éclaircissemens qu'elle ne manquerait pas de fournir spontanément ; il fallait lui inspirer assez de confiance pour qu'elle fût tout naturellement amenée à s'expliquer et, afin de ne point l'effaroucher, il était inutile de lui parler de la rencontre avec Tonia, à la station de Port-Royal...

Sa méditation fut interrompue par le premier coup de cloche du déjeuner. Il se hâta de changer de vêtemens et descendit à la salle à manger où Paulette l'avait devancé...

Bien que le menu fût suggestif et que Le Dantec eût annoncé qu'il avait grand'faim, il mangea peu et distraitement. Tandis que le valet de chambre passait les plats, Paulette interrogeait son mari sur les incidens du séjour à Ker-Loch :

— Avez-vous eu beau temps là-bas?

— Oui, pendant la dernière semaine.

— Et en avez-vous fini avec vos réparations?

— Le plus gros est achevé...

Il raconta avec des détails précis en quoi consistaient les travaux, et comment il avait passé ses journées. En narrant par le menu ce qu'il avait fait à Ker-Loch, il se plaisait à penser que Paulette se montrerait également communicative et croirait devoir, à son tour, rendre un compte scrupuleux de l'emploi de son temps.

— En somme, dit-il en se résumant, j'ai trouvé ces deux se-

maines fort longues, et dès que ma présence n'a plus été nécessaire, j'ai quitté avec joie la rivière de Landerneau...

— Espérons, reprit la jeune femme, que vous ne serez plus forcé d'y retourner.

Corentin, ayant servi le dessert, s'était retiré.

— Je le désire plus que vous, répondit le commandant, car j'avais gros cœur de vous laisser si longtemps seule...

Il s'accouda à la table, enveloppa « la petite dernière » d'un regard anxieux et poursuivit :

— Et vous, ma chère enfant, comment avez-vous supporté ces deux semaines de solitude...? Vous ne vous êtes pas trop ennuyée?

— Si fait... beaucoup.

— Êtes-vous allée à Paris ?

— Pas une seule fois... Vous absent, il m'a semblé plus convenable de rester à la maison... D'ailleurs, vous savez combien Paris m'attire peu.

— Au moins votre famille vous a dédommagée... M. Pontal a dû venir du samedi au lundi, comme d'habitude ?

— Mon Dieu, non ; papa a eu peur d'un tête-à-tête avec moi ; il a supposé que la bataille d'Actium m'intéresserait médiocrement, et il s'est abstenu.

— Vous n'avez reçu aucune visite?...

Une imperceptible rougeur monta aux joues de Paulette et elle se sentit un moment troublée par cette brève interrogation. Il lui en coûtait de mentir et pourtant il lui paraissait impossible, dangereux même, de mentionner ses trois entrevues avec Rivoalen. Une franche confession ne pouvait servir qu'à alarmer inutilement le commandant et à créer entre lui et Hervé un état d'hostilité qu'il fallait, au contraire, empêcher à tout prix. D'ailleurs sa conscience ne lui reprochait rien : elle avait rempli strictement son devoir en congédiant Rivoalen et en lui déclarant qu'elle ne le reverrait jamais. Elle jugeait indélicat de trahir un secret qui ne lui appartenait pas entièrement, et de cruellement blesser ainsi les deux seuls hommes qui lui avaient témoigné une sincère affection. Toutes ces réflexions traversèrent son esprit avec la rapidité d'un éclair et son hésitation dura à peine quelques secondes...

— En fait de visites, répliqua-t-elle brièvement, je n'ai eu que celles de Tonia et de Lucile..., et, comme elles m'ont été

plutôt désagréables, je ne puis les compter comme distractions.

— Et vous n'avez vu personne autre ?

— Non... personne.

La voix de Paulette s'altérait sensiblement, tandis qu'elle articulait cette nouvelle dénégation. Son trouble croissait et elle cherchait désespérément un biais pour changer de conversation, quand on apporta le café.

— Il fait très beau temps, murmura-t-elle avec précipitation, voulez-vous qu'on nous serve dehors...?

— Merci ! repartit Le Dantec, je ne prendrai pas de café... C'est maintenant seulement que je sens ma fatigue... Si vous le permettez, je remonterai chez moi et j'y ferai une heure ou deux de sieste...

Il regagna pensivement sa chambre, mais il n'y dormit pas. Une agitation fébrile lui fouettait le sang et lui secouait les nerfs. Maintenant, la situation était nette. Il ne s'agissait plus d'établir des distinctions subtiles, et de chercher des circonstances atténuantes. En déclarant catégoriquement qu'elle n'avait reçu d'autres visites que celles de Tonia et de Lucile, la jeune femme laissait son mari en présence d'une pénible alternative : — l'une des deux sœurs avait menti. — Si c'était Paulette, le désastre devenait complet et irréparable, car pour que la jeune femme eût rompu avec ses habitudes de sincérité il fallait qu'elle se sentît gravement coupable. Mais le mensonge, au contraire, pouvait avoir été fait par Tonia. Cette hypothèse s'accordait mieux avec le caractère dissimulé de Mme Desjoberts, et aussi avec les dispositions agressives qu'elle avait toujours montrées à l'égard de sa plus jeune sœur. Un mouvement de basse jalousie l'avait peut-être poussée à chercher un moyen de nuire à Paulette ?... Pourtant l'honnête Tanguy Le Dantec avait peine à admettre une si noire trahison. Outre que c'eût été une étrange façon de reconnaître les services rendus à M. Desjoberts, la dame risquait gros en inventant de toutes pièces une si odieuse calomnie. Le pauvre commandant, tenaillé par cette angoissante incertitude, se reprocha de n'avoir pas insisté pour obtenir des allégations plus précises, et se promit d'aller dès le lendemain à Sceaux interroger adroitement Mme Desjoberts...

En voyant son beau-frère arriver dès avant-midi dans son modeste appartement de la rue des Imbergères, Tonia, tout en affectant un aimable étonnement, soupçonna sur-le-champ le

motif de cette visite matinale. Il lui suffit d'observer la pâleur et les traits altérés de Tanguy pour deviner à quel point ses insinuations avaient troublé cette âme confiante.

— A quel heureux hasard dois-je le plaisir de vous voir si matin? s'écria-t-elle en introduisant Le Dantec dans son salon encore en désordre. Desjoberts est au lycée, mais il rentrera pour midi et sera enchanté de vous serrer la main... Vous nous restez à déjeuner, n'est-ce pas?

— Non, je vous remercie, répondit le commandant en allant droit au fait; je suis venu simplement causer un instant avec vous au sujet de... des visites de MM. Salbris et Rivoalen à La Vignée... Je n'ai conservé aucune relation avec ces jeunes gens et n'ai nulle envie d'en entretenir de nouvelles : aussi avant de traiter la question avec Paulette, je désirerais avoir sur ce point quelques renseignemens plus précis.

Tonia prit un air embarrassé et contrit:

— Paulette ne vous en a rien dit?... En ce cas, je crains d'avoir eu la langue trop longue et d'avoir commis une gaffe... Je suis désolée de m'être mêlée étourdiment de ce qui ne me regarde pas; d'autant plus que je ne sais rien de précis... C'est Lucile qui m'a conté la chose et elle a peut-être parlé à la légère.

— Pourtant, insista Tanguy, vous m'avez affirmé qu'avant-hier vous aviez rencontré M. Rivoalen qui sortait de La Vignée.

— C'est à dire, répliqua Mme Desjoberts, je l'ai rencontré sur la route et l'idée m'est venue, d'abord, qu'il avait pu faire visite à Paulette... Mais ce n'était là qu'une simple supposition, et si j'ai été plus affirmative, j'ai eu tort... Nous nous sommes bornés à nous saluer, et il est très possible qu'il n'ait pas été à La Vignée. Je vous en prie, mettez que je n'ai rien dit... J'ai horreur des potins et je ne voudrais pour rien au monde causer de l'ennui à ma sœur...

Elle feignait, en effet, d'être très peinée de l'incident et ses réticences perfides jetaient encore dans l'esprit du commandant une plus énervante incertitude. Il la quitta sans pouvoir tirer d'elle une réponse catégorique et s'en revint à La Vignée plus tourmenté, plus tracassé de soupçons qu'il n'en était parti. Comme une couleuvre tapie dans les feuilles sèches et que les premières tiédeurs d'avril ont désengourdie, la jalousie commençait à s'éveiller dans le cœur de Tanguy; elle y déroulait lentement ses anneaux et y préparait ses morsures. En dépit des mielleuses

protestations de Tonia, il pressentait je ne sais quoi de louche et d'incorrect en cette obscure affaire, et il se croyait déjà menacé dans sa dignité et son bonheur. Il maudissait les lâches médisances de Mme Desjoberts et s'irritait du silence suspect de Paulette. Le doute le rendait cent fois plus misérable que la pire certitude. Dans son âme les soupçons naissaient, s'entre-choquaient, se dissipaient un moment pour s'accumuler de nouveau, comme les brumes d'automne dans un ciel brouillé. Il était l'homme le moins fait pour subir l'invasion déprimante et les alternatives orageuses de ces suspicions toujours accrues. Il résolut le soir même de tenter un suprême effort pour percer le mystère, chasser les nuages et se trouver face à face avec la vérité brutale...

Paulette avait trop de perspicacité pour ne pas voir la mine soucieuse de son mari et pour ne pas s'en inquiéter. Le Tanguy retour de Bretagne ressemblait si peu au Tanguy qui l'avait quittée un matin, les larmes aux yeux. Il revenait distrait, brusque, taciturne, et ne lui donnait aucune marque de tendresse. Lorsqu'ils se trouvaient en tête à tête, il ne lui parlait plus avec la même confiante sollicitude; leur conversation, autrefois pleine d'abandon, ne sortait pas de la banalité conventionnelle et était coupée de longs silences, pendant lesquels Paulette surprenait les regards du commandant fixés sur elle avec une expression chagrine. Elle-même, si expansive d'ordinaire, se sentait glacée par cette inexplicable réserve. Elle s'attristait, cherchait la cause de ce mystérieux changement, et comme elle la cherchait en vain, elle devenait morose et anxieuse à son tour.

Le soir de son excursion à Sceaux, pendant le dîner, Le Dantec se montra plus maussade encore que la veille. Il était irritable, gourmandait le valet de chambre et semblait attendre avec impatience la fin du repas. Pourtant, quand on eut desservi et que les deux époux furent seuls en face l'un de l'autre, dans la spacieuse salle à manger dont la suspension répandait une calme lumière blonde sur leurs deux têtes penchées, un profond silence tomba de nouveau entre eux. Le Dantec portait distraitement à ses lèvres le verre de cognac qu'il s'était versé. Paulette, un couteau à papier à la main, coupait nerveusement les feuillets d'un journal de modes. De temps en temps, ses yeux pers se tournaient vers le commandant comme pour attendre qu'il voulût bien lui adresser la parole; mais celui-ci, les sourcils froncés, persistait dans son mutisme. A la fin, les yeux de la jeune femme se mouil-

lèrent, elle poussa un soupir et jeta sur la table avec dépit le couteau d'ivoire. Cette fois, Tanguy releva la tête, remarqua les paupières humides de « la petite dernière » et dit d'une voix lente :

— Paulette, qu'avez-vous ?

— Moi, rien ! murmura-t-elle, vexée d'avoir laissé deviner son énervement.

— Ma chère enfant, reprit-il en soupirant à son tour, je crains que vous ne me cachiez quelque ennui...

— Moi ! protesta-t-elle en rougissant, pourquoi supposez-vous cela ?

— Parce que je vous sais capable, par pure générosité, de garder le silence plutôt que de m'alarmer... Vous souvenez-vous de notre conversation dans le pâtis de Ker-an-Provost, le jour même de nos fiançailles?..

— Mais... oui.

— Laissez-moi vous en rappeler un détail : je vous prévenais que je souffrirais cruellement si un jour, vous apercevant que vous vous étiez sacrifiée, vous veniez me reprocher d'avoir gâté votre vie... A quoi vous m'avez répondu : « Même si cela était, je n'aurais pas la dureté de vous le dire... » Eh bien ! mon enfant, *si cela était*, il faudrait avoir le courage de me l'avouer...

— Cela n'est pas ! s'écria-t-elle impétueusement.

— En êtes-vous très sûre ? répliqua Tanguy en secouant la tête... Ne cherchez pas à vous tromper vous-même, réfléchissez d'abord, puis répondez-moi franchement... Nous sommes séparés par un grand nombre d'années et je ne puis exiger raisonnablement de vous la tendresse passionnée qu'on rencontre chez de jeunes époux, mieux assortis sous le rapport de l'âge ; mais du moins il doit y avoir entre nous une amicale et entière confiance. C'est pourquoi je vous supplie de m'ouvrir votre cœur... Si vous avez eu pendant mon absence quelque secret ennui à supporter, ou même, comme dit l'Église, si vous avez péché étourdiment par action ou par omission, confessez-vous à moi et soyez d'avance certaine de mon indulgence.

Il lui parlait avec une gravité émue, en fixant sur elle ses clairs yeux bleus, au regard doucement interrogateur. Cette confiance qu'il invoquait montait déjà du fond de l'âme aux lèvres de Paulette, quand les mots de « péché » et « d'indulgence » froissèrent la sensibilité de la jeune femme et changèrent son élan d'expansion en un mouvement de révolte. Elle était intimement

convaincue non seulement de n'avoir point péché, mais d'avoir accompli tout son devoir. Ne se jugeant nullement coupable, elle n'entendait solliciter ni pardon ni indulgence.

— Je n'ai rien à me reprocher, répondit-elle fièrement, et par conséquent rien à confesser.

— Ah ! murmura le commandant, dont les yeux se durcirent et dont le front se rembrunit.

Paulette observa ce subit assombrissement et s'empressa d'ajouter comme correctif :

— Et cependant, oui, j'ai eu dernièrement un tracas sérieux. Ma sœur Lucile me cause de l'ennui. Elle s'est amourachée de M. Salbris; elle le voit presque chaque jour à l'insu de mes parens, dans un atelier que le peintre s'est fait construire à Verrières, et chaque jour elle se compromet davantage avec lui... Cette fille a perdu tout sens moral.

— Vous êtes sévère! dit Le Dantec avec une pointe de sarcasme... Après tout, ils sont jeunes, ils sont maîtres d'eux-mêmes et peuvent s'épouser.

— Ils n'y songent guère !... Lucile déclare que l'amour libre est le seul sérieux; il n'y a pas de folies qu'elle ne se permette, et c'est là précisément ce qui me tourmente... J'ai essayé de la chapitrer, elle s'est moquée de moi, et je crains que tout cela ne finisse très mal, à moins que Jacques Salbris ne se montre plus raisonnable que ma sœur...

— Et, interrompit Tanguy, c'est à ce propos, sans doute, que M. Salbris vous est venu voir à La Vignée ?

— M. Salbris ?... Je n'ai jamais eu sa visite...

— Ni celle de M. Rivoalen ? insista-t-il ironiquement.

Paulette tressaillit... Une soudaine lumière se fit dans son esprit; elle eut la brusque révélation de ce qui avait dû se passer. Elle comprit, tout à coup, la tristesse, la froideur et les interrogations soupçonneuses de son mari, et elle devina par qui elle avait été trahie...

— Vous avez vu ma sœur Tonia ! s'écria-t-elle violemment... Il n'y a qu'elle qui ait été capable de me noircir par de perfides insinuations...

Le commandant s'était levé de table et, debout devant sa femme, il la dévisageait avec une expression de dureté et de colère qu'elle ne lui connaissait pas :

— Peu importe de qui je tiens le fait, gronda-t-il d'une voix

sourde, je l'ai appris et je ne puis l'oublier... J'espérais du moins que vous me l'expliqueriez, mais, malgré tous mes efforts, vous vous êtes obstinée à garder le silence... Maintenant, me voilà réduit à vous mettre au pied du mur, et à vous questionner comme un juge d'instruction !... Ce qu'on m'a dit est-il vrai?

La pauvre « petite dernière » rougissait, pâlissait sans trouver une parole. Enfin elle bégaya d'une voix à peine articulée :

— Pour vous répondre, il faudrait... d'abord... savoir ce qu'on vous a dit?

— Est-il vrai, poursuivit Le Dantec haletant, que, le jour même où vous étiez prévenue de mon retour, vous avez reçu la visite de M. Rivoalen à La Vignée? Est-il vrai que cette entrevue n'était pas la première, et qu'à mon insu, vous continuiez des relations avec ce jeune homme, qui passe pour vous avoir fait la cour à Morgat?... Pour Dieu, répondez cette fois nettement et sans réticences hypocrites !...

Hypocrite? elle qui n'avait jamais su ni pu renfermer en elle-même une seule de ses émotions, elle dont on lisait les pensées à la seule inspection du visage, comme en un livre ouvert !...

Jamais on ne lui avait infligé l'affront d'une plus humiliante accusation. D'abord, un mouvement d'indignation la poussa à se révolter et à refuser de répondre. Mais sa naturelle sincérité l'emporta sur tous les autres sentimens qui luttaient en elle. Des larmes lui montaient aux yeux, des sanglots l'étouffaient; elle baissa tristement la tête et murmura :

— C'est vrai.

La figure du commandant se teignit d'une pâleur de cendre, une contraction douloureuse crispa ses lèvres, et il se détourna de la jeune femme, qui se tenait accoudée à la table, la tête dans les mains.

— Ainsi, reprit-il, après m'avoir déclaré dans la lande de Ker-an-Provost que vous vous engagiez sans arrière-pensée, que votre cœur était libre et que je n'aurais jamais à vous reprocher de le donner à un autre, vous n'avez pas attendu la fin du sixième mois de notre mariage pour recevoir un homme dont vous regrettiez sans doute déjà les adorations et les cajolantes tendresses !... Après tout, s'exclama-t-il en arpentant lentement la salle à manger, c'était dans l'ordre !... Quand on est assez fou, à mon âge, pour épouser une enfant de dix-neuf ans, on s'expose à jouer un rôle ridicule et on mérite d'être trompé !...

Paulette releva brusquement la tête et, debout, les narines dilatées, les yeux pailletés d'étincelles, qui brillaient plus vives à travers ses larmes :

— Je ne suis pas la femme que vous pensez !,.. protesta-t-elle avec énergie. Vous m'avez demandé la vérité et je vous l'ai dite... J'ai vu trois fois M. Rivoalen en votre absence; mais j'affirme que vous me soupçonnez à tort et que je n'ai rien fait de mal !... Je vous le jure et je vous supplie de le croire...

Le Dantec haussa sceptiquement les épaules et répliqua d'une voix sarcastique :

— Oh ! calmez-vous !... N'ayez pas peur que je joue les maris tragiques et que je vous renvoie à votre mère... Mariés nous sommes, mariés nous resterons... Mais vous avez tué en moi la confiance, l'affection et l'estime... Oui, tout est mort !... Tout est mort ! répéta-t-il comme un funèbre écho.

Et, sans tourner la tête, sans regarder une dernière fois la triste Paulette, qui était retombée en sanglotant sur sa chaise, il ouvrit la porte et disparut.

XVI

Pluie battante; non pas une de ces courtes giboulées printanières, que nos paysans appellent des *avrillées*, mais une pluie sérieuse et serrée, qui tombe depuis midi et semble devoir durer éternellement. Le ciel est bas et couleur de suie, l'atmosphère est si brouillée qu'une demi-obscurité emplit déjà le salon de La Vignée, où la cheminée met dans la pénombre la rouge lueur des bûches transformées en brasier. A la vitre, qu'arrosent les larmes de l'averse, Paulette appuie son front et regarde rêveusement ce paysage aussi lamentable, aussi désolé que son propre état d'âme. L'eau noie les narcisses des plates-bandes, la jeune herbe des pelouses et les marronniers frissonnans. Elle ruisselle sur le gravier des allées et forme au bas de la façade des flaques ternes, que l'égouttement des toits crible de menues éclaboussures blafardes.

Depuis tantôt huit jours, les relations entre M. et Mme Le Dantec sont réduites au strict nécessaire. L'heure des repas seule les réunit, et, pendant la durée du déjeuner ou du dîner, la conversation se traîne en banales réflexions, uniquement pour sauver les apparences aux yeux des domestiques, dont ces inutiles précautions ne trompent pas la perspicacité et qui glosent à l'office

de cette brouille survenue entre leurs maîtres. Dès que la table est desservie, chacun des époux se retire et occupe ses loisirs à sa guise. Paulette demeure au salon ou s'enferme dans sa chambre ; Tanguy se réfugie dans son cabinet de travail. Plus d'intimité, plus de longues excursions à deux. Lorsque le temps le permet, le commandant s'échappe de La Vignée et s'enfonce solitairement dans les bois reverdis.

Il y promène jusqu'à la tombée du jour ses rancœurs et ses tristesses. Les épines cuisantes de la jalousie le déchirent, car, s'il a perdu ses illusions, il n'en a pas moins conservé la vivace et tardive passion qui l'a entraîné vers « la petite dernière ; » il souffre mortellement à la pensée qu'un rival, plus jeune, plus digne d'être aimé, règne seul dans l'âme de Paulette. Il songe que, si ce jeune homme s'était présenté à temps, elle lui aurait donné certainement la préférence ; qu'elle a pris comme pis aller un quasi-sexagénaire, mais qu'elle regrette l'autre et que peut-être, dans l'arrière-fond de son cœur, elle calcule déjà que si, par aventure, elle devenait veuve, rien ne l'empêcherait d'épouser le préféré... Cette supposition fait monter un bouillon de colère dans la gorge de Le Dantec ; il serre les poings, et des désirs de vengeance s'agitent dans son cerveau endolori. Il rêve d'aller provoquer ce Rivoalen qui a tué son repos et qui s'est glissé chez lui comme un voleur ; puis il réfléchit qu'un duel n'aurait d'autre effet que de rendre l'offense publique et de causer un ridicule scandale. Que faire alors ?... Il lui semble impossible de continuer à vivre sous le même toit que cette Paulette qu'il adore toujours, et de jouer éternellement devant les domestiques cette comédie d'une intimité menteuse qui disparaît dès qu'on a franchi le seuil de la salle à manger. D'ailleurs cette maison qu'il avait installée comme un nid d'amour, cette banlieue parisienne qui a été témoin de la plus amère des déceptions, lui deviennent chaque jour plus odieuses. Il a la nostalgie de son pays de Bretagne. Il s'imagine que les blocs de granit et les landes farouches de la terre d'Armor s'harmoniseraient mieux avec son désespoir, et que du moins la rude voix de la mer, sa vieille amie, bercerait sa douleur. L'envie lui prend de s'exiler à Ker-Loch, en abandonnant à Paulette l'habitation de La Vignée ; mais la perspective d'une absolue séparation suffit pour amollir son cœur. Il réfléchit qu'il ne peut livrer à elle-même cette enfant de vingt ans, en l'exposant aux récriminations d'une famille hostile et à tous les périls d'une

situation équivoque. Il se dit aussi que quitter La Vignée, c'est laisser le champ libre à Rivoalen... Et, dans l'ombre croissante du crépuscule, il rentre dans sa maison, plus irrésolu, plus désemparé et plus misérable qu'il n'en est sorti.

Paulette, de son côté, souffre tout aussi grièvement, sans avoir la ressource d'endormir sa peine au moyen de courses fatigantes à travers bois. Le désir de ne pas donner de nouveaux motifs de soupçons à son mari, autant que la crainte de s'exposer à de fâcheuses rencontres, la tient confinée à la maison. Tout au plus se permet-elle de courtes promenades dans les jardins. Les jours coulent pour elle également monotones et désolés, et les nuits fiévreuses exaspèrent encore son chagrin... Non seulement elle déplore l'injuste fatalité qui a ruiné à jamais la paix de sa vie conjugale, mais elle ressent plus douloureusement d'heure en heure l'isolement auquel elle est condamnée. Depuis qu'elle s'est aliéné le cœur de Tanguy, elle s'aperçoit mieux de la place qu'occupait dans le sien ce mari qu'elle avait épousé sans le connaître. Elle apprécie avec de plus vifs regrets les mérites de l'homme qu'elle a involontairement offensé : la noblesse du caractère, une exquise sensibilité, une chevaleresque loyauté, et aussi le charme d'un esprit naturel et sensé. Même les qualités physiques, auxquelles elle n'avait au début accordé que peu d'attention, prennent maintenant à ses yeux une plus juste valeur. La robuste et saine verdeur conservée au delà de l'âge mûr; cette vivacité d'une âme restée jeune qui transparaît sur les traits du visage et les éclaire; l'attrait de ces yeux bleus, demeurés si limpides et si profonds; la gaieté de ce sourire désormais évanoui; tous ces agrémens corporels lui apparaissent soudain dans leur séduisante réalité. Elles lui font trouver beau et encore capable de plaire celui qui s'est éloigné, et dont chaque jour la sépare un peu plus. De même qu'un brusque orage suffit pour modifier l'atmosphère et déterminer la soudaine floraison de plantes qui languissaient stérilement engourdies, ainsi le coup de foudre qui a frappé Paulette a transformé son âme et y a fait éclore une plus chaude tendresse pour le mari qui la traite en étrangère.

L'a-t-elle donc irrémédiablement perdu, et rien ne viendra-t-il briser cette cloison de glace que Tanguy s'efforce d'établir entre elle et lui? Elle ne peut croire à l'irréparabilité du mal et, parfois, elle se leurre de l'espoir que le commandant ne sera pas toujours inflexible. Elle se rappelle l'indulgente bienveillance avec laquelle

il la défendait à Morgat, et elle se demande si, à cette heure encore, il ne se laisserait pas attendrir. Souvent, du fond de sa chambre, elle l'épie au moment où il se dirige vers son cabinet de travail. Elle écoute le son de ses pas dans l'escalier, le bruit d'une porte, ouverte, puis refermée. A son tour, elle se glisse dans le couloir, descend les marches lentement et s'arrête sur le seuil de la bibliothèque. Elle est tentée de le franchir, de comparaître devant Tanguy et de faire humblement cette entière confession qu'il sollicitait avec tant de délicatesse, au lendemain de son retour. Au moment où sa main saisit déjà le bouton de la porte, une angoissante peur la paralyse : — si, au lieu de l'accueillir paternellement, Tanguy la repoussait avec ces haussemens d'épaules et ce dédain sarcastique qui l'ont si cruellement mortifiée lors de leur dernière explication ?... Alors, l'amour-propre et le respect humain prennent le dessus. Elle tremble d'être surprise et s'enfuit comme si elle avait commis une mauvaise action.

Cet après-midi, encore, tandis qu'appuyée à la vitre, elle contemple le jardin inondé par l'averse, les mêmes lueurs d'espoir et les mêmes peureuses hésitations l'agitent intérieurement. Elle écoute dans la bibliothèque contiguë le pas saccadé du commandant qui, depuis une demi-heure, se promène nerveusement, et elle se demande de nouveau si elle n'ira pas le supplier de mettre un terme à cette situation et à ces tortures qui deviennent intolérables. Mais la pluie qui tombe avec une continuité désespérante, l'aspect désolé du ciel et de la terre, ne sont pas faits pour lui donner du courage; elle se sent trop déprimée et ne trouve pas en elle le ressort qu'il faudrait pour affronter le regard sévère et soupçonneux de Le Dantec. Elle quitte la fenêtre avec un frisson, va s'asseoir près du feu qui brasille quiétement, ouvre un livre et essaye en vain de fixer son attention sur la page qu'elle lit sans pouvoir la comprendre...

Tout à coup, un tintement de cloche résonne au dehors, parmi les rafales et les ruissellemens de l'averse. Paulette tressaille. Qui peut venir à La Vignée par un temps pareil ?... Un pas léger et précipité fait crier le sable de l'allée; on entend dans le vestibule un rapide colloque entre Corentin et la personne que la concierge vient d'annoncer; la porte du salon s'ouvre et le valet de chambre s'efface pour livrer passage à Lucile Pontal.

Lucile !... Paulette se lève et s'effare en voyant dans quel piteux état l'ondée et les chemins défoncés ont mis sa sœur. — Le

chapeau de feutre est tellement détrempé qu'il n'a plus de forme : les jupes mouillées et fangeuses dégouttent sur le tapis, les bottines disparaissent sous une couche de boue, les bandeaux défaits pendent en mèches humides au long des joues. Mais plus lamentable encore, plus navrante est l'expression du visage tragique de la jeune fille : ses prunelles dilatées brillent d'un éclat fiévreux, ses dents claquent, le tour de ses lèvres est d'une pâleur verdâtre, et tout son corps frissonne.

— D'où sors-tu ? demande Paulette stupéfiée, il faut que tu sois folle pour courir les chemins par cette pluie battante !

— Folle, oui, répond la jeune fille avec un rire égaré ; on le serait à moins !

« La petite dernière » dévisage de nouveau sa grande sœur, et, apitoyée par sa triste mine, entasse sur le brasier du menu bois dont la claire flambée s'allume et pétille ; puis elle avance un fauteuil :

— Chauffe-toi d'abord, reprend-elle, tu es grelottante... Après, tu m'expliqueras pourquoi, par un temps pareil, tu es sortie de chez toi.

Lucile obéit, se courbe vers la flamme, enlève par lambeaux ses gants délavés par la pluie et en jette machinalement les débris dans le foyer :

— Je n'ai plus de chez moi, dit-elle avec des sanglots, on m'a chassée de partout !...

La stupeur de Paulette est au comble. Elle ouvre de grands yeux et s'assied sur un tabouret aux pieds de sa sœur, dont elle saisit les mains glacées :

— Ma pauvre fille ! s'exclame-t-elle, ce n'est pas possible !... Voyons, ne t'énerve pas et conte-moi ce qui est arrivé...

— Vois-tu, commence fébrilement Lucile, j'ai toujours été guignarde... Pour une fois que j'ai eu un peu de veine, on me l'a fait chèrement payer... Les bonnes petites amies rageaient trop de me voir heureuse avec Salbris... Nous avons été rencontrés ensemble plusieurs fois par des connaissances qui, naturellement, n'ont pas manqué de lancer des mots à double entente et des méchancetés, de façon à monter maman contre moi. Ça couvait ainsi depuis quelque temps, quand, ce matin, la bombe a éclaté... On a écrit à papa une lettre anonyme où on lui dénonçait nos rendez-vous à Verrières et où on disait que ma conduite faisait scandale dans le monde universitaire. Tu vois ça d'ici !... Dès qu'on touche à sa

respectabilité de professeur, il perd la tête et il nous a servi un discours en trois points où il a fulminé contre ma déplorable éducation. Là-dessus, maman a pris le mors aux dents et m'a ordonné de cesser toute relation avec Jacques. Hein ? est-ce assez féministe !... Quand on conférencie toutes les semaines sur « l'amour libre et l'indépendance de la femme, » on est mal venu à se fâcher parce que quelqu'un de la famille met vos théories en pratique... J'ai trouvé ça raide et je le lui ai dit... Alors cris, injures, menaces... On m'a traitée de fille dépravée et dévergondée... On m'a enjoint de choisir entre la maison paternelle et celle de mon « séducteur. »... J'ai répondu que mon choix était tout fait; en deux temps, j'ai coiffé mon chapeau, endossé ma veste et je suis partie en claquant la porte...

— C'est fou ! murmure Paulette confondue, je suppose que tu n'as pas mis ton projet à exécution...

— Attends, ce n'est pas fini... Une fois dehors, j'ai réfléchi qu'il était plus sage d'aller d'abord demander l'hospitalité à Tonia. Nous avons toujours vécu ensemble, nous n'avons jamais eu de secrets l'une pour l'autre, et c'est dans la compagnie de Mme Desjoberts que j'ai commencé à fleureter avec Jacques... Je m'imaginais donc que je pouvais absolument compter sur elle... Je file à Sceaux, je raconte mon aventure... Ah ! ma chère, si tu avais vu sa tête !... L'air effarouché, la bouche pincée, la voilà partie à me parler des convenances et des principes !... Ses principes, on les connaît !... Je me souviens de notre fugue à Douarnenez... Ce n'a pas été sa faute, ce jour-là, si elle n'est pas devenue la maîtresse de Rivoalen; elle a fait tout ce qu'il fallait pour ça...

— Oh ! Lucile, comment oses-tu ?... interrompt la jeune femme suffoquée.

— Laisse donc, je suis fixée !... Bref, cette vertueuse et honnête sœur m'a déclaré qu'il lui était impossible d'encourager mon coup de tête, que M. Desjoberts ne lui permettrait pas d'ailleurs d'assumer une pareille responsabilité, et elle m'a engagée à retourner au plus vite chez maman... Je lui ai coupé la parole en la traitant comme elle le méritait et j'ai regagné la station de Sceaux où j'ai pris un billet pour Verrières... Dame, que veux-tu ?... C'était la carte forcée; tant pis pour ceux qui m'avaient poussée à ne plus écouter que mon cœur !... A Massy, il n'y avait plus d'omnibus et la pluie commençait à tomber. Mais ça m'était égal ; je suis partie à pied, en songeant au plaisir de retrouver

Jacques, de me blottir dans ses bras, de lui annoncer que je ne le quitterais plus et de jouir de sa surprise... Oui, continue-t-elle amèrement, pour une surprise, c'en était une !... D'abord, il avait modèle, et a paru contrarié d'être dérangé en plein travail ; puis, quand je l'ai mis au courant de la situation et l'ai informé de ma résolution bien arrêtée de vivre désormais avec lui, au lieu de me sauter au cou, comme je m'y attendais, il s'est fâché et a eu le front, lui aussi, de me faire de la morale... Il a essayé de me démontrer que ce que je rêvais était insensé, que j'allais me compromettre, qu'il ne pouvait, dans mon intérêt, accepter un semblable sacrifice... Bref, un tas de froides sermonades auxquelles je n'ai rien compris, sinon qu'il ne m'aime plus... Oh ! non, il ne m'aime plus, s'écria-t-elle en sanglotant, et je vois bien qu'il en a assez de moi... que tout est fini, à jamais fini !

Les larmes l'étouffent, elle enfouit sa tête dans ses mains, et, pendant un moment, on n'entend plus que le ruissellement de l'averse contre les vitres et le pétillement sec du brasier dans la cheminée. Paulette laisse le chagrin de sa sœur s'épancher librement, puis réplique, en s'efforçant de la rassurer :

— Ma chère enfant, je trouve, au contraire, que M. Salbris a agi en honnête homme et qu'il ne pouvait te donner une plus solide marque d'affection... Si, comme je l'espère, il a l'intention de t'épouser, il ne veut pas qu'on puisse dire que sa future femme a été sa maîtresse avant le mariage, et il a raison.

— Il ne m'aime plus ! répète obstinément Lucile. Quand on aime passionnément, on ne raisonne pas... Sa froideur m'exaspérait, je n'ai pas eu la force d'en entendre davantage ; j'ai répondu que je le laissais à sa sagesse et à son travail, et je me suis précipitée dehors... Il essayait de me retenir, il prétendait aller chercher une voiture dans le pays pour me reconduire à la station... Mais il n'en a pas eu le temps, je l'ai violemment repoussé, et je me suis enfuie à travers la pluie battante... J'étais hors de moi, j'avais la tête perdue. Pendant un quart d'heure, j'ai erré par les chemins sans savoir où j'allais. Et puis j'ai senti que mes forces m'abandonnaient, mes jambes étaient paralysées, le froid me saisissait et je grelottais... Alors, rompue de fatigue, je me suis traînée jusqu'à La Vignée ; j'ai pensé que tu serais meilleure que Tonia, que tu consentirais peut-être à me donner asile jusqu'à ce que je puisse me débrouiller et prendre un parti... Dis, ma petite Paulette, dis-moi que je ne me suis pas trompée, que tu seras cha-

ritable et que tu ne me jetteras pas à la rue, comme les autres !...

Paulette, très émue, lui serre affectueusement les mains. Elle se sent prise d'une profonde compassion pour cette sœur qui n'a jamais été une amie, mais qu'elle voit malheureuse et exposée aux pires hasards. Sa propre douleur l'incline à la pitié, ses yeux se mouillent. S'il ne dépendait que d'elle, Lucile serait bientôt installée dans la meilleure chambre de La Vignée. Sa première impulsion est de répondre affirmativement ; mais elle perçoit au même instant le piétinement de Tanguy dans la bibliothèque et, songeant tout à coup à la difficulté de la situation, elle se trouble et balbutie :

— Ma pauvre Lucile, rassure-toi ; je ne t'abandonnerai pas... Seulement, je ne sais encore si tu pourras loger ici... Je ne suis pas la maîtresse à La Vignée, et tout dépend du commandant...

— Bah ! repart sa sœur en coulant un regard suppliant entre ses cils humides, tu n'as qu'à exprimer un désir, ton mari t'adore et n'a rien à te refuser.

— Hélas ! soupire la jeune femme, je crains que tu ne t'abuses... Le commandant est très rigoriste en pareille matière... Et puis (d'une voix plus embarrassée), le moment est mal choisi... nous sommes un peu en froid, M. Le Dantec et moi.

— Comment ? se récrie Lucile, déjà !... Toi aussi, tu n'es pas heureuse ?...

— Je ne dis pas cela, répond Paulette, sans juger à propos d'être plus explicite, il s'agit d'un de ces refroidissemens qui arrivent dans tous les ménages ;... mais, comme les torts sont de mon côté, je suis en mauvaise position pour solliciter de Tanguy une chose qui lui déplaira peut-être, et qu'il aura moins de scrupules à me refuser...

— Décidément je ne suis pas chanceuse ! gémit Lucile en se tordant les mains, essaye toujours, je t'en prie !... dis-lui que je suis à bout de forces et que, s'il me chasse de chez toi, je suis capable de me laisser aller à je ne sais quelles folies !...

— Tais-toi !... je m'en garderai bien... ce ne serait pas un moyen de l'attendrir... Je te promets de plaider ta cause avec tout mon cœur... et tout de suite...

Elle se rapproche de sa sœur, l'embrasse, puis se redresse vivement comme quelqu'un qui vient de prendre une résolution et s'arme de courage pour l'exécuter.

— Attends-moi, chuchote-t-elle... Je vais parler à M. Le Dantec.

Elle se glisse dans le vestibule et se dirige vers la bibliothèque, mais son cœur bat si fort qu'elle a peine à marcher. Elle atteint enfin la double porte de chêne et y frappe timidement. Aucune réponse. Le commandant n'a sans doute pas entendu... Elle se violente pour vaincre sa pusillanimité et heurte plus énergiquement. Cette fois, une voix impatiente lui crie : « Entrez ! » et elle tourne le bouton...

Le commandant s'est lassé d'arpenter comme un fauve la grande pièce lambrissée de bois noir et il s'est assis devant la cheminée où le feu s'éteint. Il se retourne, distingue dans l'entre-bâillement la figure de Paulette qui est devenue très pâle, et se lève avec l'air effaré d'un homme qu'on vient de réveiller en sursaut.

— Vous ? murmure-t-il sourdement.

— Pardonnez-moi de vous déranger, commence la jeune femme, qui se sent mal à l'aise ; je ne me le serais pas permis s'il ne s'agissait que de moi...

— Entrez et fermez la porte, reprend-il d'un ton plus radouci, de qui s'agit-il donc ?

— De ma sœur Lucile... Elle vient de m'arriver par cet affreux temps, dans un triste état ; elle a un gros chagrin et je... je désirerais vous parler d'elle.

— Pourquoi tremblez-vous ? demande Tanguy tristement en remarquant combien Paulette est troublée. Les choses en sont-elles à ce point que je devienne pour vous un objet de terreur ?... Je vous en prie, asseyez-vous et remettez-vous... Que se passe-t-il donc ?

Paulette s'est rapprochée et s'appuie maintenant au dossier du fauteuil que son mari lui a offert.

— Il y a quelques jours, poursuit-elle, je crois vous avoir confié que j'étais mécontente de ma sœur et que je craignais pour elle le fâcheux éclat de son flirt avec M. Salbris... Le mal est fait et elle est cruellement punie de son imprudence...

Elle lui raconte sommairement la querelle de Lucile avec ses parens, son départ de la maison, ses tentatives désespérées et infructueuses près de Mme Desjoberts et de Jacques Salbris, et elle ajoute :

— Repoussée de partout, elle s'est réfugiée ici et me supplie de la garder... Elle s'obstine à ne pas rentrer chez maman et n'a plus d'espoir qu'en moi... Mais je ne me reconnais pas le droit de la recevoir ici sans votre permission, et je n'ai rien voulu promettre avant de vous consulter...

— Elle est malheureuse, cela suffit... Avez-vous cru que je serais assez dur pour lui refuser l'hospitalité ?...

— Je... je pensais que notre famille vous avait causé déjà suffisamment d'ennui, et que... c'était assez de moi...

— Puis-je parler à votre sœur? interrompt Le Dantec en haussant les épaules.

— Oui, elle est là, à côté.

Ils rentrent ensemble au salon, et Tanguy est à son tour frappé de l'altération des traits et du triste état de Lucile.

— Ma chère enfant, lui dit-il, votre sœur m'a tout conté... Je vais écrire à Mme Pontal pour la rassurer et lui annoncer que nous vous gardons à La Vignée... Ne vous alarmez donc pas... Vous êtes ici chez vous.

— Merci, monsieur, balbutie Lucile en se redressant pour lui tendre la main; mais au même moment elle blêmit, se sent défaillir et retombe dans son fauteuil.

Le commandant s'est penché vers la jeune fille, dont il tâte le front moite et les mains glacées.

— Elle a la fièvre, s'exclame-t-il; et ce n'est pas étonnant!... Avec ses vêtemens trempés sur le corps, elle risque d'attraper du mal... Comment n'avez-vous pas songé plus tôt à lui faire avaler au moins une boisson chaude?...

Il presse une sonnerie électrique et crie à Corentin qui apparaît :

— Dis à ta femme de préparer la chambre bleue, d'y entretenir un bon feu, de bassiner le lit;... et apporte-nous le plus tôt possible du thé et du rhum...

Le thé bouillant a réchauffé Lucile et lui a rendu un peu de force. Elle peut se lever et gagner le premier étage au bras de sa sœur. Le Dantec les accompagne jusqu'à la chambre bleue.

— Maintenant, murmure-t-il, je vous laisse toutes deux... Mais, ajoute-t-il en emmenant la jeune femme sur le seuil, après que Lucile s'est assise devant un bon feu, je ne suis pas trop rassuré et je crois que nous ferons bien de consulter un médecin... Je cours chercher celui de Verrières et je vous l'amènerai d'ici à une heure...

Les beaux yeux de Paulette se tournent vers le commandant avec d'humides lueurs d'attendrissement. Elle admire la grande simplicité avec laquelle il a accepté une charge et une responsabilité qui ne peuvent lui attirer que des désagrémens; elle est touchée de le voir si accessible à la pitié dans une circonstance où il a lui-même tant de motifs d'amertume. Elle voudrait le

remercier de sa bonté en se jetant à son cou, en se serrant contre sa poitrine. Mais elle se souvient des dernières paroles de Le Dantec, lors de la suprême explication : « Entre nous la confiance est morte !... » Elle a peur d'être repoussée, elle comprime les élans de son cœur, et rentre tristement dans la chambre bleue.

XVII

Les craintes du commandant étaient fondées. Le médecin appelé auprès de Lucile diagnostiqua une fièvre nerveuse et ne dissimula pas qu'il redoutait quelque complication au cerveau ou aux poumons. Pendant une partie de la journée qui suivit, la malade, que sa sœur ne quittait pas, demeura dans un état d'abattement et de demi-sommeil ; mais, vers la fin de l'après-midi, à peu près à l'heure correspondante à celle de son arrivée à La Vignée, elle commença à s'agiter, la fièvre réapparut, accompagnée d'une telle surexcitation que Paulette, effrayée, envoya chercher son mari.

— Lucile me fait peur, avoua-t-elle à Tanguy ; elle rêve tout haut, gesticule d'une façon incohérente et veut à chaque instant se jeter hors du lit... Je n'ose rester seule avec elle et, d'un autre côté, ajouta-t-elle en rougissant, il me répugnerait qu'une personne étrangère entendît les paroles bizarres qui lui échappent pendant ses accès...

A partir de ce moment, il fut convenu que Le Dantec veillerait en compagnie de Paulette au chevet de sa belle-sœur, chaque fois que les redoublemens de fièvre se reproduiraient. Cette tâche de garde-malade, partagée par le mari et la femme, rétablissait forcément entre eux une intimité qui avait disparu depuis le retour du commandant. En dépit de la froideur voulue de l'un et de la réserve craintive de l'autre, les heures passées en tête à tête, les soins donnés en commun, les réflexions échangées à propos des recrudescences ou des rémittences de la fièvre, rapprochaient les deux époux et dissipaient en partie le malaise et la gêne qui eussent paralysé leurs efforts. Paulette se montrait si dévouée et si tendre pour cette sœur jusque-là si peu sympathique que Tanguy, malgré sa juste rancune, inclinait inconsciemment à plus d'indulgence. Lui-même s'acquittait de ses délicates fonctions avec un tact, une discrétion et une bonne grâce qui faisaient l'admiration de « la petite dernière. » A mesure qu'elle voyait Le Dantec à l'œuvre, elle l'appréciait davantage et se sentait plus for-

tement attirée vers ce mari dont elle s'était aliéné l'affection.

Trois jours s'écoulèrent, durant lesquels les crises d'abattement et d'agitation se succédèrent sans que l'état général de la malade se modifiât sensiblement. Les périodes délirantes se reproduisaient avec les mêmes symptômes : Lucile se croyait toujours errante sous la pluie et à travers les chemins boueux; ou bien elle revivait les plus heureux épisodes de ses rendez-vous dans l'atelier de Salbris. En proie à l'hallucination, elle se figurait être seule avec le peintre; elle lui prodiguait ses caresses, ses protestations d'amour avec une effusion dont la vivacité troublait le commandant et mettait une rougeur sur le visage de Paulette. Puis, brusquement, les détails de leur dernière entrevue s'évoquaient avec une lucidité douloureuse dans le cerveau congestionné de la malade : « Ne mens pas, s'écriait-elle, avoue que tu en as assez de moi! C'est fini, n'est-ce pas?... A quoi bon me retenir?... Adieu... Je veux m'en aller bien loin, bien loin et pour toujours!... »

Elle essayait alors de se lever et sa sœur était forcée de lutter avec elle pour la maintenir dans le lit, où elle retombait enfin, abattue, épuisée...

— Comme elle l'aime! murmura tristement Tanguy, un soir, après une de ces pénibles crises.

— Oui, hasarda Paulette, et c'est ce qui m'effraie...

— Pourquoi? reprit-il avec amertume; ce Salbris est jeune, Lucile l'aime... Ils ont devant eux de longues années de bonheur... Que voyez-vous là d'effrayant?

— Rien, si Jacques Salbris est resté aussi amoureux qu'il le paraissait tout d'abord; mais si, par malheur, cette grande tendresse était déjà en train de décroître...

— Vous êtes bien prompte à soupçonner, interrompit le commandant d'une voix plus âpre, quelle raison avez-vous de supposer que le cœur de ce jeune homme a changé!

— Aucune, et je souhaite ardemment de me tromper... Seulement, d'après ce que je connais du caractère du peintre, je crains que ma pauvre sœur n'ait déjà pressenti un changement et que cette déception ne soit précisément la cause du mal dont elle souffre... On prétend que Salbris est très mobile dans ses affections, que ses enthousiasmes durent peu et qu'il se déprend aussi vite qu'il s'est épris... J'ai peur que Lucile ne se soit déjà aperçue de ce désenchantement...

— Ce serait odieux !... Si cet artiste est un honnête homme, il est impossible qu'il manque à ses engagemens... Cela n'arrivera pas ; j'y mettrai bon ordre !...

Paulette, émue de l'animation de Tanguy, levait vers lui de grands yeux pleins de surprise et de muettes interrogations.

— J'irai dès demain, déclara-t-il, trouver M. Salbris à Verrières, je saurai quelles sont ses intentions et je le rappellerai, s'il en est besoin, au sentiment de ses devoirs... Quand Lucile reviendra à elle, il ne faut pas que sa convalescence soit compromise par de semblables appréhensions...

Paulette le contemplait avec une expression d'anxiété et d'admiration.

— Vous... vous feriez cela ? balbutia-t-elle.

— N'est-ce pas tout naturel ? répondit-il simplement, l'affaire regarde un des hommes de la famille, et, sans me flatter, je me crois plus apte à la traiter que M. Pontal ou M. Desjoberts...

Les yeux de la jeune femme se remplirent de larmes et ne pouvant résister à un élan de reconnaissance, elle s'empara des mains de Le Dantec et les serra dans les siennes :

— Ah ! dit-elle d'une voix étouffée, vous êtes le meilleur cœur que je connaisse !

Le commandant, surpris par la soudaineté de cette démonstration, ne bougeait pas. Il sentait l'étreinte de Paulette devenir plus étroite, plus chaude, presque passionnée, et il éprouvait une sourde volupté au contact délicieux de ces mains féminines si doucement unies aux siennes. Il en eut d'abord une sorte d'éblouissement ; puis, la conscience de la réalité le ressaisit, et, en même temps qu'il reprenait possession de lui-même, le souvenir des événemens de la semaine passée lui revint. Il revit, entre sa femme et lui, l'image de Rivoalen, et une méfiance jalouse le refroidit. Quel garant avait-il maintenant de la sincérité de Paulette ? Les caresses de « la petite dernière » pouvaient être aussi menteuses que ses paroles !... Il dégagea lentement ses mains, et repartit en secouant la tête :

— Le meilleur !... Croyez-vous ?... En tout cas, ce cœur-là saura tenir ses promesses, et, demain, M. Salbris aura ma visite...

Le lendemain, Lucile se réveilla de son engourdissement. La fièvre avait disparu ; il ne restait plus qu'une grande faiblesse. Le docteur, ayant constaté un mieux sensible et pronostiqué une guérison prochaine, la présence du commandant au chevet de la

malade n'était plus nécessaire. Dès après le déjeuner, il résolut de se rendre à l'atelier du peintre.

Bien que, la veille, il se fût montré si affirmatif et si sûr de lui-même, néanmoins, quand il chemina sur la route de Verrières, sa belle assurance s'évanouit. A mesure qu'il se rapprochait du village, sa mine devenait soucieuse et une vague inquiétude le tourmentait. Cette démarche lui coûtait plus qu'il n'avait voulu le laisser voir. Il savait qu'Hervé Rivoalen vivait intimement avec le peintre et avait même demeuré sous son toit. Peut-être était-il encore son hôte? Peut-être allait-il le rencontrer dans l'atelier de Salbris ? A l'idée de se trouver face à face avec l'homme qui avait ruiné son bonheur et qu'il détestait, son sang bouillait, tout son corps frémissait. D'ailleurs, même au cas où cette hypothèse ne se réaliserait pas, la situation n'en resterait pas moins fausse et mortifiante. Salbris avait certainement reçu les confidences de son ami et il était fixé sur le caractère des relations de ce dernier avec Paulette. Quelle figure ferait le commandant devant cet artiste qui connaissait ses mésaventures conjugales et qui, comme tous les jeunes gens, n'en voyait que le côté risible? Le Dantec s'était flatté, la veille, d'être plus apte que M. Pontal ou Urbain Desjoberts à mener à bien cette affaire délicate, et maintenant il s'avouait humblement qu'il était de tous le moins qualifié pour défendre les intérêts de Lucile... A l'entrée du village, il s'enquit de la demeure du peintre et on la lui montra sur la hauteur. Un peu à l'écart, non loin de la lisière du bois, il aperçut une maison de paysan que flanquait un bâtiment bas et carré, dont de larges baies vitrées brillaient au soleil. C'était l'atelier de Jacques Salbris.

Tanguy s'arrêta un moment à contempler cette habitation isolée. Elle se détachait crûment sur la jeune verdure du taillis et se dressait devant lui comme un logis énigmatique dont les murs recélaient un redoutable inconnu. Qu'allait-il encore apprendre là-bas? De quelles cruelles révélations le menaçait cette demeure tapie à l'orée du bois?... Incapable de subir longtemps les angoisses de l'incertitude, il gravit hâtivement la rampe escarpée qui menait chez l'artiste et atteignit bientôt un jardinet clos de haies vives, à l'extrémité duquel un porche en auvent donnait directement accès dans l'atelier. Il heurta d'un doigt impatient à cette porte, qui presque immédiatement s'ouvrit et se referma sur lui...

Son entretien avec le peintre se prolongea assez avant dans

l'après-midi. Personne n'a su au juste ce qui se passa entre les deux hommes ni quels argumens employa Tanguy pour convaincre celui qu'il était venu visiter; mais, lorsque, au bout d'une heure, il sortit de l'atelier, Jacques Salbris l'accompagna courtoisement jusque sur le seuil. Ils se séparèrent avec une cordiale poignée de main, puis le commandant, dont le visage semblait rasséréné, redescendit d'un pas plus allègre la rampe du sentier caillouteux et s'achemina lestement dans la direction de La Vignée.

Pendant ce temps, Paulette tenait compagnie à sa sœur. Très affaiblie après les crises de fièvre qui l'avaient si violemment secouée, Lucile restait languissamment étendue dans le grand lit de la chambre bleue. Au milieu des cheveux bruns dénoués, épars sur l'oreiller, son virginal visage, aux yeux mi-clos et à l'ovale allongé, ressortait avec une plus liliale blancheur. Comme quelqu'un qui s'éveille d'un évanouissement, elle n'avait pas encore nettement conscience de ce qui s'était passé, et une brume flottait dans son cerveau. Néanmoins, à mesure que l'organisme recommençait à fonctionner normalement, le goût de la vie lui revenait et sa nature nonchalamment sensuelle reprenait le dessus. Sans bouger, suivant des yeux un rayon de soleil où dansaient des atomes dorés, elle causait doucement avec « la petite dernière. »

— Ainsi, disait-elle, j'ai été sérieusement malade?

— On a craint un moment une congestion au cerveau, mais maintenant te voilà hors de danger...

— Grâce à toi, ma petite.

— Et grâce aussi à Tanguy, qui t'a bien soignée.

— Oui, vous avez été tous deux très bons pour moi... Il n'est pas là, ton mari?

— Non, il est sorti pour une affaire pressante, murmura Paulette en frissonnant involontairement. Son esprit était loin de la chambre bleue. Elle accompagnait en imagination Le Dantec dans sa visite à l'atelier de Salbris, et elle songeait avec des transes aux résultats de cette démarche... Que lui dirait-on là-bas, et en quelles dispositions allait-il revenir?...

— Il ne tardera pas à rentrer, ajouta-t-elle.

Elle se levait, s'approchait de la fenêtre d'où l'on pouvait voir le sinueux ruban de route sablonneuse qui conduisait à Verrières, puis, avec un visage inquiet, elle se rasseyait nerveusement au chevet du lit. Si absorbée que fût Lucile en son indo-

lente béatitude, elle finit par remarquer l'agitation de sa sœur. Entre les cils mi-clos, ses regards se fixèrent sournoisement sur les traits mobiles de Paulette et elle l'interrogea de nouveau :

— Ma chérie, est-ce vrai, ou l'ai-je rêvé, que tu es fâchée avec le commandant?

Une rougeur empourpra les joues de la jeune femme.

— Tu n'as pas rêvé, soupira-t-elle... Seulement, ce n'est pas moi qui suis fâchée, c'est lui qui est irrité contre moi.

— Lui? Alors, ça ne durera pas... Laisse-le bouder à son aise, il est trop amoureux pour ne pas revenir le premier...

— Hélas! il ne s'agit pas d'une bouderie, mais d'un dissentiment très grave,... à la suite duquel M. Le Dantec m'a retiré son affection.

— Le plus puni des deux, ce sera lui, observa insouciamment Lucile, car enfin, à son âge, il a plus besoin de ton affection que toi de la sienne.

— Tu te trompes ; depuis que j'ai perdu sa confiance et son amitié, je suis moi-même très misérable... Je sens que Tanguy est aigri et malheureux à cause de moi... Je vois notre intimité brisée, notre ménage brouillé, ma vie sans but,... et c'est navrant à pleurer...

Tandis que Paulette parlait, ses prunelles devenaient humides, ses lèvres frémissaient comme pour réprimer un sanglot, et Lucile ouvrait de grands yeux.

— Avec quelle émotion tu dis cela! s'écria-t-elle en l'examinant plus attentivement; à t'entendre, on croirait que tu aimes ton mari...

— Certainement, je l'aime!... Je ne l'ai si bien compris que depuis qu'il s'est éloigné de moi...

— Non? répliqua Lucile ébaubie, tu as de l'amour pour lui, du vrai?... Ma chère, c'est renversant!

— Qu'y a-t-il là de si étonnant?

— Dame, il y a la différence d'âge... M. Le Dantec touche à ses soixante ans, et toi, tu en as vingt à peine...

— Depuis que je le connais mieux, je ne m'aperçois plus de son âge... Je ne vois que la verdeur de son esprit, la noblesse de son caractère, la bonté de son cœur, qui est resté charmant et tendre comme ses yeux... Oui, plus tendre et plus chaud que celui de bien des jeunes gens d'aujourd'hui!

— Mais c'est un véritable emballement!... Au fait, reprit Mlle Pontal avec son sourire pervers et comme si elle se parlait à

elle-même, dans cette tendresse d'un homme resté tardivement jeune et qui se hâte de jouir de ses années de grâce, peut-être y a-t-il des regrets, des coups de passion et des surprises, capables de monter l'imagination?...

— Lucile, tais-toi! protesta Paulette qui rougit, tu seras donc toujours incorrigible!...

Elle prêta l'oreille, redevint pâle, et ajouta en tressaillant :

— Voici mon mari... Je reconnais son pas.

En effet, après avoir discrètement frappé, le commandant ouvrait la porte de la chambre bleue et apparaissait, l'œil brillant, le teint allumé par la course et le grand air. Dès l'entrée, il avait remarqué le trouble de Paulette et l'animation de Lucile qui, accoudée sur son oreiller, redressait sa tête brune et semblait déjà moins languissante.

— Bonjour, ma chère enfant, commença-t-il en soulevant la main de la malade et en la baisant, je constate avec joie que le mieux continue et que bientôt vous serez sur pied... En attendant, pour hâter la convalescence, je vous apporte une bonne nouvelle... J'ai eu, ce matin, le plaisir de me rencontrer avec M. Salbris, et nous avons parlé de vous. Il n'a pas cru devoir me cacher la tendresse très vive que vous lui avez inspirée; il m'a chargé de vous annoncer que, ce soir même, il compte aller demander votre main à vos parens...

Les joues de Lucile s'étaient rosées légèrement et elle coula un regard câlin vers Le Dantec :

— Quoi! murmura-t-elle avec une moue sournoise, vous saviez?... Oh! commandant, je ne vais plus oser vous regarder... N'importe, je veux vous faire une déclaration : vous êtes un homme très chic et il faut que je vous embrasse!...

Elle se souleva, appliqua deux baisers sur les joues de Tanguy, qui s'était galamment incliné, puis elle poursuivit :

— C'est bien sûr, n'est-ce pas?... Jacques s'est exécuté spontanément et il a eu de lui-même l'idée d'aller me demander à papa?...

— Parfaitement, répondit Le Dantec, je n'étais d'ailleurs aucunement qualifié pour exercer sur lui une pression... inutile.

— Tant mieux!... J'en suis contente, à cause de maman et de cette peste de Tonia; quant à moi, je l'aurais aimé tout de même sans tant de cérémonies... Enfin, il faudra nous résigner à passer devant M. le Maire!...

— Tu le regrettes peut-être? protesta Paulette choquée.

— Un peu... Il me semble que nous nous aimerons moins, quand nous serons liés par le Code...

Le commandant fronçait les sourcils. Un silence se fit entre eux pendant quelques instans :

— Eh bien! reprit Tanguy en se tournant vers Paulette et en épiant, à mesure qu'il parlait, la mimique si expressive des traits de la jeune femme, vous ne me demandez pas seulement comment j'ai trouvé M. Jacques Salbris et ce que nous nous sommes dit?... Ce jeune artiste est un garçon charmant et je suis ravi de le mieux connaître... Nous avons causé de Morgat, de nos commensaux du Grand Hôtel, et il m'a appris un détail auquel je ne m'attendais guère... Son ami Rivoalen s'est embarqué, il y a quelques jours, pour Alger, avec un groupe d'explorateurs; il compte gagner de là le Soudan et y passer plusieurs années...

S'étant arrêté pour regarder plus fixement encore le mobile visage de sa femme, il crut surprendre dans les yeux de « la petite dernière » une fugace lueur de regret, et, sur ses lèvres, une crispation nerveuse.

— Qu'avez-vous? continua-t-il, vous paraissez troublée... Vous ne connaissiez pas le départ de M. Rivoalen?

Elle secoua négativement la tête.

— Qu'en pensez-vous?

— Je pense, répliqua brièvement Paulette, qu'il a fait son devoir... comme j'ai fait le mien.

En même temps elle détournait la tête et allait appuyer son front contre les vitres.

Lucile, toujours accoudée au bord du lit, les observait curieusement tous deux. L'attitude de Paulette, le ton à la fois attristé et grave avec lequel elle répondait aux étranges questions de Le Dantec, furent pour elle une révélation. Un sourire retroussa les coins de sa bouche et elle interpella son beau-frère :

— Commandant, je vous ai scandalisé tout à l'heure, et vous devez avoir de moi une opinion détestable... Pour remonter dans votre estime et vous prouver que je suis quelquefois sérieuse, je vais vous faire une confession,... mais à vous seulement... Chérie, laisse-nous un moment en tête à tête, veux-tu?... Pendant ce temps-là, tu me prépareras la collation autorisée par le médecin; car j'ai la tête vide et les émotions m'ont mise en appétit...

Cette insinuation n'était pas de nature à calmer l'inquiétude

de Paulette; néanmoins, dans le trouble où venaient de la jeter les allusions de Tanguy, elle éprouvait un soulagement à se dérober à l'inquisition des regards, et elle se hâta de quitter la chambre.

Dès que Lucile fut seule avec son beau-frère, elle rassembla d'un geste lent les cheveux éparpillés sur ses joues et les noua en un paquet derrière sa tête, puis, de sa voix la plus câline, elle murmura :

— Vous êtes en froid avec votre femme, commandant?...

Le visage de Tanguy se rembrunit.

— Elle vous l'a dit? interrogea-t-il à son tour.

— Oui... Elle ne m'a pas confié les raisons de votre brouille, mais un mot de vous me les a fait deviner... Vous êtes jaloux de Rivoalen, convenez-en?... Et, comme tout le mal vient de moi, il est juste que je cherche à le réparer...

— Je... ne comprends pas... Expliquez-vous.

— C'est moi qui ai commis la méchante action de remettre Paulette en présence de M. Hervé et qui leur ai tendu un traquenard... Dès qu'elle s'en est aperçue, ma sœur voulait fuir; c'est moi qui l'ai retenue...

— Vous avez fait cela, vous?... s'écria Le Dantec en se levant furieux et en s'écartant d'elle.

— Je l'ai fait, excitée par Tonia et poussée aussi par ma mauvaise nature, mais Paulette vaut mieux que moi, elle a eu assez de sagesse pour ne pas tomber dans le piège.

— Le mal n'en est pas moins arrivé... Ils ne s'en sont pas moins revus? grommela-t-il d'un ton soupçonneux.

— S'ils se sont revus, il n'en est résulté aucun mal... Dès que Rivoalen a voulu recommencer à fleureter, Paulette s'est révoltée et l'a mis à la porte.

— Vous n'étiez pas là... Comment le savez-vous?

— Je le sais parce que Hervé est revenu désolé à l'atelier et qu'il a tout confessé à Salbris... D'ailleurs, si on lui avait laissé un brin d'espoir, est-ce qu'il se serait expatrié pour de longues années?... Vous devriez être pleinement convaincu, maintenant qu'il est parti!

— Il est parti, oui, répliqua Tanguy en secouant la tête, mais qui m'assure qu'elle ne le regrette pas, qu'elle ne le suivra pas en pensée par delà la mer et le désert?

— Moi, affirma avec émotion Mlle Pontal, j'en suis sûre parce qu'elle aime ailleurs... Elle me l'a avoué ici, tout à l'heure, ou

plutôt elle s'est laissé petit à petit arracher l'aveu de sa tendresse pour vous... Elle vous adore !

— Hélas ! dit-il incrédule, je ne suis plus assez jeune pour croire à des chimères...

— Homme de peu de foi ! repartit Lucile moitié pleurant, moitié raillant, n'avez-vous plus d'yeux pour voir ?... Est-ce que si vous lui aviez été indifférent, elle serait restée chez vous, après que vous l'aviez injustement soupçonnée et accusée ? Si peu que Paulette tienne de la famille, elle a ainsi que nous toutes une mauvaise tête, et, si elle ne s'est pas enfuie de La Vignée comme je me suis sauvée de chez maman, croyez bien qu'une seule chose l'a retenue... l'amour qu'elle a pour vous...

Les bras croisés, la tête basse, Le Dantec arpentait lentement le parquet de la chambre ; à travers ses doutes, une lueur d'espérance pénétrait peu à peu en lui et commençait à transparaître sur son visage. Sans bruit, tandis que le commandant, perdu dans ses réflexions, s'était arrêté machinalement devant la fenêtre, Paulette rentra, portant le léger repas permis à la malade. A un significatif clin d'œil de sa sœur, elle pressentit qu'on venait de parler d'elle et que son sort allait être fixé. Ayant déposé le plateau sur un guéridon, elle attendit, le cœur battant, que Tanguy revînt sur ses pas. Au même moment, il se retourna et la vit devant lui, pâle et immobile comme la statue de l'anxiété !

— Paulette ! s'écria-t-il en décroisant les bras et en les lui tendant...

Elle s'y jeta, et une convulsive embrassade les tint longtemps accolés, lèvres contre lèvres, poitrine contre poitrine...

. . . . . .

Avril est maintenant dans sa gloire. Aux sons des cloches de Pâques, la vallée de la Bièvre a repris ses verts habits de printemps. En ce pays d'horticulteurs où toutes les variétés d'arbres fruitiers foisonnent, le vent d'est, sur les versans et dans les fonds, fait onduler comme de molles buées blanches les floraisons abondantes des pépinières et des vergers. Cerisiers, poiriers et pommiers balancent leurs branches épanouies et pareilles à de candides bouquets de mariée ; les champs de fraisiers tapissent le sol de leurs corolles laiteuses ; et, au milieu de cette opulente jonchée de neige, les pommiers et les pêchers fleurissans jettent çà et là des notes d'un rose vif. Là-haut, le ciel pommelé de pâles nuages, où, de loin en loin, s'empourpre encore un rouge flocon de vapeur,

le ciel crépusculaire semble réfléchir les virginales couleurs dont la terre a fleuri sa robe nuptiale.

Le long des pelouses de La Vignée, Tanguy Le Dantec et Paulette se promènent lentement. La jeune femme s'est suspendue au bras du commandant, dont le loyal visage est comme rajeuni par les reflets du soleil couchant. L'odeur d'amande amère qui s'exhale des vergers les enveloppe tous deux de son haleine et les grise doucement. Paulette lève ses beaux yeux vers son mari silencieux et murmure :

— Tanguy, à quoi pensez-vous?

— Je pense, répond-il, en la serrant plus étroitement, que je suis pleinement heureux et que voici une des plus délicieuses soirées de ma vie...

Un sourire tendrement malicieux retrousse les lèvres de Paulette :

— Seulement *une* des plus délicieuses? insinue-t-elle, cela signifie donc que vous en avez eu d'autres?... Voyons, y en a-t-il eu beaucoup de meilleures?

— Chère enfant, jamais!... Je marche ce soir dans un rêve d'enchantement et ma seule peur est qu'il se dissipe trop vite... Je suis si loin de votre jeunesse et si près du déclin!...

Elle lui ferme gentiment la bouche avec l'une de ses mains!

— Taisez-vous! ordonne-t-elle, je vous aime tel que vous êtes, et, si vous étiez plus jeune, l'idée qu'une autre femme pourrait chercher à vous plaire gâterait à chaque instant mon bonheur... Vous savez, je suis affreusement jalouse, et, en amour comme en tout, je veux être pour vous « la petite dernière. »

Il la saisit dans ses bras. Rieuse, elle se hausse sur ses pieds pour mieux appuyer ses lèvres sur celles de son mari... Et, tout en savourant le baiser donné par cette mignonne bouche d'enfant, Tanguy sent une rosée de mélancolie lui tomber sur le cœur; car il sait que les heures de reverdissement lui sont comptées, et qu'elles auront la courte durée de ces floraisons printanières qui s'épanouissent au matin et dont le vent qui s'élève éparpillera demain la neige capiteuse.

André Theuriet.

LA FRANCE DES ANTIPODES

Quand, le 28 septembre 1853, le *Phoque*, un petit aviso à roues de la marine de l'État, longeant la ceinture de coraux qui rattache, comme par une double lisière, l'île des Pins à la Nouvelle-Calédonie, contourna la pointe méridionale de l'île, la nuit allait tomber et l'esprit du contre-amiral Febvrier des Pointes, commandant de la station navale du Pacifique, était dévoré d'anxiété.

Il arrivait, en toute hâte, du Callao et de Tahiti, muni de mystérieuses instructions du gouvernement de Napoléon III, qui lui prescrivaient de prendre possession de la Nouvelle-Calédonie, mais d'éviter à tout prix d'entrer en contestations avec les Anglais. Six jours auparavant, il avait mouillé, près de la Grande-Terre, dans la baie de Pouebo et, le 24, à Balade, sur un sol presque français déjà, puisque la petite maison des missionnaires s'y élevait, il avait solennellement planté le drapeau tricolore et pris, au nom de la France, possession de la Nouvelle-Calédonie. Mais des renseignemens donnés par les Pères maristes, établis dans l'île depuis dix ans, avaient inquiété l'amiral. Par une étrange fortune, le jour même où la fumée du *Phoque* était apparue à l'horizon, le P. Montrouzier, aussi savant naturaliste qu'apôtre admirable, avait reçu, par un bateau caboteur, une lettre d'un entomologiste australien, son correspondant, qui lui annonçait le très prochain envoi de plantes et d'insectes par un navire de guerre britannique en partance pour la Nouvelle-Calédonie. L'amiral, aussitôt, avait levé l'ancre, rangé la barrière de coraux qui borde la côte orientale de la Calédonie et mis le cap sur l'île des Pins, où, au dire des missionnaires, fréquentaient les négocians britanniques et où régnait un chef important : les

Anglais étaient gens, s'ils avaient déjà planté là leur drapeau, à réclamer la Grande-Terre comme une dépendance de la petite île, et l'amiral, pénétré de ses instructions, ne voulait pas d'affaires... Au moment où la rade se découvrit aux yeux des Français, une corvette de guerre britannique y était à l'ancre. Arrivait-on trop tard? Tout de suite il fallait savoir si les Anglais avaient pris possession de l'île; l'amiral hésitait à s'engager à l'heure du crépuscule dans une passe dangereuse; mais un jeune élève, M. Amet, connaissait déjà ces parages difficiles; sans hésiter, aux dernières lueurs du jour, il pilote l'aviso dans l'étroit chenal et vient mouiller non loin du bâtiment étranger. Dès que la nuit est close, ce même officier quitte le bord, dans un canot, franchit heureusement la ligne des récifs, aborde au rivage et, guidé par sa boussole, parvient à la maison de la mission, où il trouve le supérieur, le P. Goujon; ensemble ils reviennent au *Phoque*, réveillent l'amiral et lui apprennent que les Anglais, venus pour négocier l'achat de l'île, — ils s'en étaient imprudemment vantés, — n'avaient encore rien conclu avec le chef. Il était encore temps d'agir. Le missionnaire, en pleine obscurité et au péril de sa vie, regagne la terre, va trouver le chef Vendegou, son ami, et le presse de mettre son île sous la protection de la France; le Canaque, confiant dans la loyauté du prêtre et comprenant que, s'il n'accueille pas les Français, il lui faudra subir les exigences des Anglais, qu'il déteste, se rend aux instances du P. Goujon. A l'aube, un signal appelle les officiers du *Phoque;* l'amiral débarque; craignant d'éveiller les soupçons des Anglais, il n'a pas arboré son pavillon de commandement et il est descendu à terre en costume civil; un aide de camp l'a précédé, emportant son uniforme. On arrive à la case des missionnaires; l'amiral endosse son habit chamarré de dorures et de décorations, fait hisser le drapeau national et signe le procès-verbal officiel de prise de possession.

Les Anglais, occupés à des travaux d'hydrographie, avaient bien vu l'aviso; les visites d'usage avaient même été échangées, mais ils n'avaient rien soupçonné de la petite scène qui s'était jouée presque sous leurs yeux; quand le navire fut parti, le capitaine du *Herald* fit venir à son bord le chef Vendegou, exhiba devant lui de superbes présens et lui demanda de vendre son île à la Grande-Bretagne. « C'est trop tard, » répondit le Canaque, et il montra le pavillon français. Furieux, l'officier, qui tenait dans

ses bras la petite fille du chef, la laissa tomber et fit jeter par-dessus bord le pauvre roi, que ce bain inattendu ne rendit pas plus sympathique à l'endroit des Anglais. Honteux et dépité, le commandant du *Herald* cingla vers Sydney et s'en fut conter sa mésaventure à son commodore. Le malheureux gardait en poche depuis plusieurs mois l'ordre d'occuper la Nouvelle-Calédonie ; en apprenant la fatale nouvelle, il tomba foudroyé.

C'est ainsi que la France acquit la Nouvelle-Calédonie par l'énergie et le patriotisme de ses marins et de ses missionnaires. Déjà, des uns et des autres, plusieurs avaient péri sur les récifs de ces côtes inhospitalières ou sous les coups des indigènes, et leur sang versé avait fait cette terre française avant qu'y flottât le drapeau tricolore (1). Les missionnaires, en travaillant à ouvrir au Christ l'accès de ces âmes primitives, avaient, du même coup, préparé les voies à la France ; les marins, qui avaient les premiers exploré ces parages dangereux, en avaient aussi, par leur audace prudente, assuré à notre patrie la possession. Ainsi tous avaient collaboré à cette double action conquérante et civilisatrice qui a été et qui est encore l'honneur de notre race dans son expansion outre-mer.

I

En évoquant, au seuil de ces quelques pages, le souvenir des temps épiques de la prise de possession, en les plaçant sous l'invocation de ces hommes de foi ardente et d'abnégation patriotique qui ont donné à la France la Nouvelle-Calédonie, nous avons voulu, avant de chercher où en est et où va notre colonie océanienne, indiquer d'où elle vient et jeter comme un reflet d'héroïsme et de désintéressement sur une étude où il sera question surtout d'intérêts matériels et où nous devrons suivre, en même temps que les progrès d'une colonie, les ravages des passions et des querelles politiques. — Sans autre préambule, nous examinerons d'abord quelle place l'île aperçue pour la première fois par Cook, en 1774, occupe aujourd'hui dans la vie générale de l'Océanie et comment pourrait grandir son importance.

(1) Il faut lire, dans l'émouvant récit du P. de Salinis (*Marins et missionnaires, Conquête de la Nouvelle-Calédonie*, 1843-53. Victor Retaux, 1892), l'histoire, écrite d'après des témoins oculaires, de la prise de possession de l'île par la France.

La Nouvelle-Calédonie est l'un des anneaux essentiels de cette chaîne d'îles innombrables qui semble relier, à travers le Grand Océan, l'Asie et l'Australie avec l'Amérique; la France a planté son drapeau sur plusieurs de ces îles : les Wallis, les îles de la Société, les îles Sous-le-Vent, les Marquises, les Touamotou, les Tubuaï et les Gambiers; de ces nombreuses possessions, les unes sont de simples *attolls* de corail, avec leur lagune centrale et leur maigre couronne de cocotiers, mais d'autres ont une réelle valeur économique; toutes, d'ailleurs, peuvent nous être précieuses : elles jalonnent une route française de navigation au milieu du Pacifique.

Il suffirait, pour nous édifier sur l'importance de ces possessions lointaines, de voir, autour de nous, avec quelle âpreté Anglais, Allemands et Américains se sont disputé les îles Samoa.

Si l'on arrive d'Europe par Sydney ou par le détroit de Torrès, si l'on vient de Saïgon ou de Haïphong pour pénétrer dans le monde océanien, la première terre française que l'on rencontre, c'est la Nouvelle-Calédonie; elle est aussi, de nos possessions du Pacifique, la plus grande, la plus riche, la plus peuplée d'Européens. Il semblerait naturel et utile que toutes les petites îles françaises égrenées en chapelet parmi les récifs du Grand Océan cherchassent à se lier à la plus grande, à se grouper autour d'elle comme autour d'une petite métropole; or, les paquebots des *Messageries maritimes*, qui apportent toutes les quatre semaines à Nouméa les nouvelles de la patrie lointaine, ne prolongent pas leur voyage plus à l'est; aucun service régulier à vapeur ne relie entre elles, ni avec la France, nos colonies polynésiennes; il faut, pour parvenir à Tahiti, prendre à Sydney la ligne anglaise *via* Auckland. La colonie de Tahiti se plaint depuis longtemps d'un pareil état de choses et demande au gouvernement de subventionner les *Messageries maritimes*, pour qu'elles établissent un service de San-Francisco à Papeete (1). Une telle solution serait pire, au point de vue des intérêts français, que l'isolement : outre qu'un service mensuel comportant un parcours de près de 4 000 milles sans escales, entre San-Francisco et Tahiti, ne pourrait être assuré que moyennant une très grosse subvention, cette ligne aurait le grave inconvénient de favoriser, à nos dépens, les désirs d'expansion économique et coloniale des États-Unis dans le Paci-

(1) Il existe déjà un service américain par voiliers, avec escale à Nouka-Hiva.

fique, où ils ont déjà pris possession d'Hawaï. L'ouverture d'une ligne de paquebots rapides entre San-Francisco et Papeete augmenterait certainement les transactions, déjà relativement considérables, de notre colonie avec les États-Unis, mais diminuerait aussi certainement le commerce avec la France (1) : aussi s'explique-t-on qu'une compagnie américaine ait offert d'établir ce service moyennant une faible subvention. Nos colonies du Pacifique, sans lien direct entre elles, se trouveraient, pour ainsi dire, coupées en deux ; les unes, comme la Nouvelle-Calédonie, regardant vers la France par l'ouest ; les autres orientées par l'est vers les États-Unis. Tahiti deviendrait une annexe économique de l'Union.

Il en irait tout autrement si, au lieu de relier Tahiti à l'Amérique, on l'unissait plus directement à la France et à la Nouvelle-Calédonie. Il est étonnant que nos colonies du Pacifique oriental ne soient rattachées à la métropole par aucun service régulier à vapeur (2). Il serait facile d'établir une ligne dont les bateaux correspondraient à Nouméa avec ceux des *Messageries* et qui, de quatre semaines en quatre semaines, assurerait, en vingt ou vingt-cinq jours, le service de la poste, des voyageurs et des marchandises entre Nouméa et Tahiti, en faisant escale, soit à l'aller, soit au retour, aux Wallis, aux Tonga, aux Samoa. Le « transport direct » des ports français jusqu'à Tahiti étant ainsi assuré, un régime douanier, plus avantageux aux produits de la métropole, tout en tenant compte des besoins locaux, pourrait être mis en vigueur et appliqué régulièrement. Ainsi serait établie la soudure commerciale et économique de nos colonies océaniennes entre elles d'abord, avec la France ensuite.

Tahiti, où habitent près de 3 000 Français, et nos archipels polynésiens cesseraient d'être dans la dépendance économique

(1) Déjà les chiffres sont singulièrement éloquens et se passent de commentaires :

Tahiti — Année 1898.

	Francs.
Importations	2 997 147
Exportations	2 960 334
Commerce total avec les États-Unis	2 299 380
— — la Nouvelle-Zélande	1 169 184
— — *la France et ses colonies*	812 109
— — l'Angleterre	498 524
— — les Açores	371 823
— — la Russie	134 450
— — l'Allemagne, etc.	134 331

(2) Trois fois par an, des voiliers de Bordeaux viennent à Tahiti ; tous les cinq mois, un transport de l'État fait la relève de la garnison et des fonctionnaires.

d'Auckland et de San-Francisco et l'on verrait bientôt monter les chiffres du commerce avec la France. La multiplication des relations entre Tahiti, la Nouvelle-Calédonie et les îles intermédiaires donnerait certainement plus de vie à cette petite France des antipodes; elle permettrait de mettre en valeur certaines îles presque abandonnées, comme les Tonga, par exemple, où nous avons d'anciens droits, mais où la France n'est guère représentée que par les missionnaires; et, surtout elle obligerait enfin le gouvernement à trancher la question, depuis si longtemps pendante, des Nouvelles-Hébrides où bon nombre de colons français se sont installés. Sous ce climat plus chaud et plus humide, nos compatriotes néo-calédoniens sont allés chercher les produits des pays équatoriaux et ont fait de cet archipel une véritable « colonie tropicale, » qui complète, au point de vue économique, la Nouvelle-Calédonie. Cette occupation de fait, la prédominance des intérêts français, font au gouvernement un devoir de ne pas abandonner, malgré les protestations des Australiens, les droits de nos nationaux aux Nouvelles-Hébrides.

La Nouvelle-Calédonie est le centre naturel de nos colonies du Pacifique; Nouméa en est le grand port, la fenêtre ouverte sur le monde australien et européen. Consciente de son rôle de capitale, Nouméa s'efforce d'en remplir les fonctions. Le Conseil général, dans sa session de décembre 1898, a voté l'émission d'un emprunt de dix millions, dont la moitié sera consacrée à l'amélioration du port : un bassin de radoub va être creusé aux frais de la colonie; les bâtimens de l'État ou du commerce ne seront plus obligés, pour réparer leurs avaries, d'aller dans un port anglais, à Sydney ou à Auckland. La construction d'un wharf, l'achat d'une grande et d'une petite drague, la destruction de quelques écueils rendront le port de Nouméa mieux adapté aux besoins de la grande navigation.

Centre d'attraction économique pour les îles françaises de la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie est aussi le réduit naturel de la défense militaire. Le décret du 4 octobre 1898 classe Nouméa parmi les « points d'appui » de la flotte; ces fameux « points d'appui, » qui devront être les bases d'opération ou les ports de refuge de nos escadres dans les différentes mers du globe, occupent en ce moment l'opinion du public et du parlement. Souhaitons que les projets adoptés aboutissent à une prompte réalisation. Les Australiens, ne l'oublions pas, convoitent ouvertement

notre domaine calédonien et ses précieuses mines. Nouméa, avec quelques canons sur ses hauteurs et quelques torpilles dans ses passes, serait à l'abri d'une insulte et deviendrait, en cas de conflit avec l'Angleterre, une retraite inviolable pour nos bâtimens de guerre et de commerce. Nos colonies du Pacifique, isolées, à quarante jours de navigation de la mère patrie, doivent être mises en état, si une guerre survenait, de ne compter que sur elles-mêmes. Nous travaillons à la mise en valeur et au peuplement de nos îles des Antipodes, mais prenons garde que d'autres que nous ne recueillent le fruit de nos efforts et ne couchent dans le lit que nous aurons préparé.

L'extension générale de la colonisation européenne en Océanie tend, par la force des choses, à grandir l'importance de ce qu'on pourrait appeler les « fonctions de relation » de la Nouvelle-Calédonie; le percement, certain dans un avenir plus ou moins éloigné, d'un isthme de l'Amérique centrale augmentera peut-être encore les chances de prospérité future de l'île. De faibles efforts, des mesures très simples dont nous avons indiqué les principales et dont quelques-unes sont en cours d'exécution, pourraient faire de Nouméa et de la Nouvelle-Calédonie, au point de vue des relations extérieures, l'une des capitales du Pacifique.

II

Les temps héroïques, pour la Nouvelle-Calédonie, furent courts; la période « administrative » commença presque dès la prise de possession. Lorsque, en effet, le gouvernement de Napoléon III décida l'occupation de l'île, il était moins préoccupé de ses richesses latentes que des conditions dans lesquelles on y pourrait réaliser en grand une expérience de transportation pénale. On savait sans doute, par le rapport très favorable de Bérard, envoyé en 1850 sur l'*Alcmène* pour étudier les ressources de l'île, et par les lettres de Mgr Douarre, vicaire apostolique, que la Calédonie était susceptible d'un certain développement économique; mais c'est à la main-d'œuvre pénale que l'on réservait le soin de tirer parti de ses ressources.

La Nouvelle-Calédonie servit de champ d'expérience aux savans criminalistes pour leurs essais de régénération sociale. L'administration y prit largement ses ébats, entassa bâtisses sur bâtisses, changea vingt fois de méthodes, fit, défit, refit, tâtonna

et expérimenta, pour n'aboutir finalement qu'à des résultats hors de toute proportion avec l'effort accompli et l'argent dépensé.

Ce n'est point notre tâche de rechercher si l'indéniable faillite du système de la transportation est imputable surtout aux utopies d'une philanthropie trop peu pratique, ou au manque d'esprit de suite et aux erreurs successives d'un régime administratif qui aurait faussé et discrédité une méthode en elle-même raisonnable et susceptible de produire d'heureux effets (1).

Il y a, dans toute administration, je ne sais quel vice constitutif qui la porte à croire qu'elle est à elle-même sa propre fin : l'administration pénitentiaire a vraiment abusé de cette illusion naïve. Mais revenir sur le passé ne servirait de rien. Le fait actuel nous importe seul : la transportation en Calédonie est aujourd'hui supprimée, à la satisfaction unanime des colons ; le bagne se dépeuplera peu à peu par extinction ou achèvement de peine. Mais, au moment où l'abandon du système de la transportation paraît définitif, il est juste de reconnaître que, si les résultats obtenus sont minimes, par rapport au nombre de bras dont l'administration a disposé pendant un si long temps, du moins quelques travaux publics ont été faits qui contribuent dans une large mesure à rendre possible aujourd'hui l'essor de la colonisation. C'est surtout quand elle a voulu devenir industrielle et s'essayer à l'agriculture que l'administration s'est complètement fourvoyée dans des essais coûteux et finalement désastreux. Dans le travail des mines, au contraire, la main-d'œuvre pénale a rendu de très appréciables services. Si la haute banque s'est intéressée aux affaires minières de la colonie, c'est parce qu'elle était assurée que jamais les travailleurs ne viendraient à manquer. L'État, ayant des milliers de transportés à utiliser, les a prêtés aux grandes sociétés industrielles, qui lui ont assuré le remboursement de ses frais et qui ont de plus donné aux condamnés une rémunération supplémentaire de leur travail. On a voulu flétrir ces pratiques et on les a qualifiées de marchés de chair humaine : c'était pousser bien loin la sensiblerie ; les condamnés recevaient un salaire et travaillaient à ciel ouvert, dans des conditions d'hygiène qu'en France, des milliers d'ouvriers envieraient ; quant à l'État, il avait

(1) Voyez, sur cette question, les articles de M. Paul Mimande dans la *Revue* des 15 mai et 15 juillet 1893. — Voyez aussi une étude historique de la colonisation pénale, dans : *l'Archipel de la Nouvelle-Calédonie*, par M. Augustin Bernard (1 vol. in-8°, 1895 ; Hachette).

le double avantage de rendre service à la colonie et de réaliser une notable économie.

Sans nous attarder aux problèmes de la colonisation pénale, constatons seulement que cette période est finie et que la Nouvelle-Calédonie entre dans une ère d'activité libre, vraiment pratique, et, il faut l'espérer, féconde. En un temps où l'expansion coloniale préoccupe tous les esprits prévoyans, l'avenir de l'archipel calédonien devait intéresser ceux qui ont pris à tâche d'assurer à la France un lot digne d'elle dans le partage du monde. La suite naturelle des événemens a, dans ces dernières années, attiré l'attention publique plus encore sur l'exploitation des colonies, qui allait commencer, que sur la conquête, qui s'achevait. Éveiller l'apathie française et diriger vers les pays d'outre-mer une partie de l'énergie nationale apparut à quelques hommes de dévouement comme l'œuvre nécessaire à accomplir. Ils multiplièrent les conférences, les livres, les associations, s'ingénièrent à chercher et à préconiser les meilleures méthodes. L'*Union coloniale*, le *Comité Dupleix*, l'*Office colonial*, se donnèrent ou reçurent pour mission de promouvoir et de diriger l'expansion de la France dans ses possessions lointaines. Par une heureuse réaction contre la dangereuse tendance à l'admiration aveugle des procédés anglo-saxons, toute une école d'écrivains, de professeurs et d'hommes d'État s'efforcèrent de retrouver, de vulgariser et d'appliquer les vieilles méthodes françaises de colonisation, comme les mieux adaptées au tempérament national et aux qualités si variées de la race. On s'avisa, avec juste raison, que, parmi nos colonies, les unes, de climat tropical, ne permettent pas à l'Européen de travailler, et que les autres, au contraire, de climat tempéré et sain, peuvent devenir de petites Frances nouvelles, peuplées, comme la mère patrie, de robustes paysans et parsemées de métairies florissantes; la colonisation agricole fut prônée comme la plus conforme aux aptitudes d'un peuple dont l'agriculture est toujours restée la principale occupation. Il était naturel que la Nouvelle-Calédonie éprouvât les bons effets de cette activité nouvelle : l'île était bien connue et, depuis l'insurrection de 1878, complètement pacifiée; le moment semblait venu de tirer le meilleur parti possible de ses richesses dans l'intérêt de la France; le succès paraissait d'autant plus probable que la Calédonie est la plus saine de nos possessions et que le climat permet à l'Européen d'y vivre, de s'y multiplier et d'y travailler. On se mit avec

ardeur à chercher et à exploiter les gisemens de minerais, on se préoccupa de trouver des terres cultivables; aux expériences de la colonisation pénale succédèrent les essais de la colonisation agricole libre; et la Calédonie parut sur le point de prendre son élan vers un brillant avenir. Aujourd'hui que le temps a marché et qu'après les tâtonnemens du début s'est ouverte une période d'entreprise et d'exploitation, l'heure est propice pour apprécier les résultats et pour juger, d'après les faits, de la valeur des théories. C'est ce que nous voudrions essayer de faire ici, en cherchant à pénétrer, derrière les apparences, la réalité parfois moins séduisante.

III

La Nouvelle-Calédonie est un bloc de minerais. Sa constitution géologique, où dominent les terrains primitifs et les formations volcaniques modernes, notamment les serpentines, explique l'extraordinaire quantité de métaux précieux que la nature y a entassés. Mais, pour transformer ces richesses latentes en richesses productives et mobilisables, il faut que les conditions de l'exploitation et de la vente assurent des bénéfices suffisans, que les métaux extraits soient assez rares, ou assez recherchés, pour que la concurrence de gisemens moins éloignés des grandes villes industrielles ne vienne pas paralyser l'essor de la Calédonie, isolée, perdue au milieu des océans. Avec le nickel, le chrome et le cobalt, ces conditions se trouvent heureusement réalisées Le nickel et le chrome sont, si l'on peut dire, les métaux du jour; le nickel commença d'être utilisé en notables quantités, en alliage avec le cuivre et le zinc, dans la fabrication du *maillechort;* puis il servit à recouvrir les balles pour les nouveaux fusils à petit calibre; mais ce fut son entrée dans la métallurgie de l'acier qui donna enfin à l'industrie du nickel la poussée dont elle avait besoin. Associé avec l'acier, le nickel lui donne une résistance plus grande à la traction et à la pénétration; le chrome lui communique des avantages de même nature; les plaques de blindage en acier-nickel sont moins épaisses et plus résistantes; les obus à pointe d'acier chromé ont une plus grande puissance de perforation. Bref, la consommation du nickel en ces dernières années a augmenté dans de très grandes proportions. En Nouvelle-Calédonie, dans les massifs serpentineux de la côte est,

on trouve le nickel en quantités énormes, à fleur de terre, à proximité de la mer, dans des conditions générales d'exploitation excellentes. Nulle part le minerai n'est aussi abondant, aussi riche en métal pur (1). Tous ces avantages ont fait de la Nouvelle-Calédonie, malgré l'énorme distance qui la sépare des grands centres métallurgiques, le premier pays pourvoyeur de nickel, et la maîtresse du marché de ce métal. Les mines du Canada (2) elles-mêmes, bien que très heureusement situées, n'ont pas pu vaincre la concurrence calédonienne. Les minerais calédoniens sont embarqués au pied même de la mine ou à l'extrémité de petits chemins de fer à voie étroite, principalement à Thio, sur de grands voiliers qui les transportent au Havre, à Anvers, à Rotterdam, à Swansea et à Glasgow; ils vont même jusqu'à New-York lutter, sur leur propre terrain, avec les nickels canadiens. Nous ne saurions entrer ici dans l'histoire, cependant très instructive, de l'exploitation des nickels calédoniens, depuis la première tentative d'extraction en 1875 et la fondation de la société « Le Nickel » en 1880, jusqu'à la crise de 1893, causée par la surproduction et par l'ouverture des mines américaines, et jusqu'au renouveau actuel de la prospérité. Contentons-nous de constater que, depuis 1897 environ, l'épuisement des anciens stocks et l'accroissement de la consommation ont provoqué le relèvement des cours, la création de nouvelles sociétés et l'exploitation de nouveaux gisemens (3). L'exportation des minerais,

(1) Le minerai exploité est un silicate double de nickel et de magnésie; la teneur en métal la plus courante dans les gros chargemens de plusieurs milliers de tonnes varie de 7 à 10 p. 100; mais on délaisse, pour obtenir cette proportion, des masses énormes de minerai contenant 4 à 5 pour 100 de métal. Certains échantillons atteignent jusqu'à 30 p. 100.

(2) On exploite à Sudbury, au nord du lac Supérieur, des pyrrhotines nickelifères qui ont l'inconvénient grave de contenir de l'arsenic et de ne renfermer qu'une faible proportion de métal (3 1/2 p. 100).

(3) Le tableau des dividendes distribués par la société « Le Nickel » et du cours moyen des actions montre bien les fluctuations de la valeur du nickel et de la prospérité des mines calédoniennes.

Exercices.	Dividendes.	Cours moyen des actions.		
—	—	—		
	Francs.	Francs.		
1890-91	40	823	en	1891
1891-92	40	961	»	1892
1892-93	30	705	»	1893
1893-94	0	444	»	1894
1894-95	0	210	»	1895
1895-96	0	165	»	1896
1896-97	0	245	»	1897
1897-98	0	282	»	1898

Les résultats de l'exercice 1898-99 ne sont pas encore connus; mais il a été

qui a dépassé 100 000 tonnes en 1899, dépassera probablement 150 000 en 1900. Il est regrettable, sans doute, qu'une notable partie des gisemens de nickel appartienne à des sociétés étrangères et il serait à souhaiter que nos capitaux se montrassent moins timides; mais les mines, quels qu'en soient les concessionnaires, attirent en Calédonie des immigrans, donnent de l'activité au commerce de l'île, stimulent toutes les branches de l'industrie locale; le profit sera plus sensible encore quand on aura enfin réussi à installer et à faire vivre sur place des fonderies de nickel (1). A la France, l'ouverture des mines calédoniennes a permis de faire concurrence à l'Allemagne et à l'Angleterre qui détenaient jusque-là le monopole de la métallurgie des nickels; une grande fonderie, créée au Havre, fournit annuellement 18 000 tonnes de métal. Un heureux résultat indirect de l'exploitation des minerais calédoniens a été d'aider à pallier une imperfection de la loi de 1893 sur la marine marchande, qui pousse outre mesure à la construction des voiliers; pour le transport sur de très grandes distances de matières lourdes et de peu de valeur, ces bâtimens sont les plus avantageux; favorisés par la régularité des vents, ils font la traversée de France en Calédonie en 90 jours, pendant que les cargo-boats n'en mettent pas moins de 60 à 65; aussi les emploie-t-on volontiers pour le transport des minerais; les armateurs ont trouvé là un moyen pratique d'utiliser les bâtimens à voiles construits en ces dernières années pour profiter de la prime.

Les gisemens de cobalt sont très rares dans le monde, et l'on pourrait appliquer à ce métal, toutes proportions gardées, les observations que nous venons de faire à propos du nickel; la découverte du cobalt en Calédonie a fait subitement baisser de 60 à 15 francs le prix du kilogramme; la Calédonie fournit les 2/3 du cobalt employé dans le monde entier, elle règle le cours de ce métal, dont l'emploi est malheureusement très limité. — L'exploitation du cuivre, longtemps suspendue, a été reprise avec succès en ces dernières années; le minerai est transporté en Aus-

mis en paiement, le 8 novembre 1899, un acompte de 10 francs par action ancienne et de 2 francs par action nouvelle sur le dividende de l'exercice 1898-99.

Le cours du nickel est actuellement de 3 fr. 50 environ le kilogramme. Il était de 5 fr. 20 en janvier 1893 et descendit ensuite d'une façon continue jusqu'à 2 fr. 40 à la fin de 1895. Il était de 3 francs en 1897-98.

(1) L'on espère actuellement parvenir, par un nouveau procédé électrique, à séparer le nickel de la plus grande partie des matières inutiles.

tralie où le charbon ne coûte que 6 à 8 francs la tonne, il y est fondu, réduit en lingots et il vient faire concurrence aux produits américains et européens. Quand on sera parvenu à faire subir sur place aux minerais le traitement par l'électrolyse, en utilisant les nombreuses chutes d'eau de l'île, nul doute que les cuivres calédoniens ne parviennent à conquérir une très importante place sur les grands marchés du monde. — On trouve encore dans l'île des gisemens d'antimoine, de manganèse, de plomb associé avec de l'argent et du zinc ; mais les frais de transport ont jusqu'ici empêché l'exploitation sérieuse de ces métaux. L'extraction de l'or promet de meilleurs résultats : les filons sont riches, proches de la mer, et peut-être ne manque-t-il à notre colonie que de savoir habilement « lancer » une affaire de mine pour connaître, comme l'Australie, les jours agités de la « fièvre de l'or, » car, pour un métal très précieux, la question des transports n'est que secondaire. — Plus encore peut-être que l'or, le fer est pour la Calédonie une inappréciable réserve de richesses. Il se rencontre en masses énormes, surtout dans le sud de l'île, où il s'entasse en véritables montagnes, rougeâtres et dénudées, mais faites d'un minerai très riche et presque partout associé au chrome : le jour prochain où l'Australie fabriquera elle-même sa fonte et son acier, c'est fatalement à notre Calédonie qu'elle devra acheter du fer, car les recherches, stimulées par des primes, n'ont pu faire découvrir sur toute la surface du continent australien une seule mine de fer exploitable. Le fer tiendra certainement une très grande place dans les relations entre notre colonie et les ports australiens, il constituera pour les bâtimens de commerce un excellent fret de retour. — Quant à la houille, le sous-sol calédonien en renferme d'assez grandes quantités, mais le peu d'épaisseur et l'irrégularité des couches, tourmentées et disloquées, n'ont pas permis de commencer une exploitation importante. Peut-être de nouvelles études feront-elles découvrir des filons pratiquement utilisables, c'est-à-dire fournissant le charbon au même prix que l'Australie ; la fortune minière de la Calédonie serait alors vraiment complète.

Des mines, si riches soient-elles, dit-on souvent, ne suffisent pas à asseoir solidement la fortune d'une colonie ; leur prospérité est à la merci de la spéculation, elles n'attirent qu'une population instable et cosmopolite ; épuisées et abandonnées, elles ne laissent rien après elles : c'est l'agriculture seule qui fonde la prospérité

d'un pays neuf. Cette théorie, très en faveur aujourd'hui, est en général vérifiée par l'expérience, mais elle cesse de donner une idée exacte de la réalité, si on l'applique à des pays, comme la Nouvelle-Calédonie, placés dans des conditions économiques toutes particulières. L'on pourrait faire observer d'abord, en invoquant l'exemple de l'Australie, qu'après la période agitée de l'agiotage viennent les temps plus calmes de l'exploitation régulière, et que bien des aventuriers, d'abord attirés par l'appât d'une fortune subite, finissent par se fixer au sol et par chercher dans la culture un moyen plus modeste, mais plus sûr, de s'enrichir. L'administration française de la Nouvelle-Calédonie, d'accord avec la société « Le Nickel, » cherche en ce moment à attirer, pour le travail des mines, des ouvriers européens, auxquels des terres seraient concédées et qui, assurés d'un salaire quotidien, en échange d'un travail facile, sous un climat très sain, deviendraient peu à peu des colons propriétaires; c'est là une tentative susceptible de donner de bons résultats, si l'on parvient à bien recruter ces colons-mineurs. Il faut en outre répéter ce que nous indiquions déjà tout à l'heure : les conditions de la vie économique de la Nouvelle-Calédonie sont telles qu'elle ne peut guère prospérer qu'en produisant des « spécialités. » Le nickel remplit très avantageusement ces conditions : quoi qu'on fasse, la prospérité de la Calédonie est en grande partie liée à la fortune du nickel (1).

IV

Le rêve de créer, aux antipodes de l'Europe, une petite France nouvelle, peuplée, comme la grande, de paysans propriétaires, vivant du produit de leurs champs, de leurs prairies, de leurs vignes et récoltant en outre les fruits indigènes, a pris corps en ces dernières années et s'est traduit par un intéressant et fécond effort. Dès sa constitution en 1893, l'*Union coloniale* (2) s'occupa de la Nouvelle-Calédonie et chercha à recruter des émigrans disposés à tenter fortune là-bas. Sans doute, beaucoup de Français étaient déjà établis dans l'île; mais il s'agissait cette fois d'une

(1) Sur tout ce qui concerne les mines voyez, outre le livre déjà cité de M. Bernard : *Les mines de la Nouvelle-Calédonie*, par Louis Pelatan. Publication du journal *le Génie civil*, 1892.

(2) Voyez, parmi les publications de l'*Union coloniale*, le *Guide de l'émigrant en Nouvelle-Calédonie* (1897).

tentative plus méthodique et poursuivie avec plus de persévérance. De grandes facilités furent données aux nouveaux colons pour la traversée et pour le premier établissement. On exigeait qu'ils fussent possesseurs d'un capital de 5 000 francs au moins, indispensable pour parer aux frais d'installation, de plantation, et pour subsister, en attendant que les caféiers, qu'on les engageait surtout à planter, fussent en plein rapport. En même temps, l'*Union coloniale* obtenait pour les cafés calédoniens l'exemption de la moitié du droit de douane à l'entrée en France. Assez de temps s'est écoulé pour permettre aujourd'hui d'apprécier les premiers résultats de cet essai de colonisation agricole; un récent discours de M. le gouverneur Feillet nous y invite en nous présentant une sorte de bilan de l'œuvre accomplie (1), et un publiciste, M. Jean Carol, nous en facilite les moyens en donnant au journal *le Temps* une série d'articles dont on peut ne pas accepter toutes les conclusions, mais qui n'en sont pas moins une source précieuse de renseignemens.

Mettre en valeur la terre cultivable d'un pays neuf n'est pas une opération simple; les élémens du problème varient avec les conditions géographiques, climatologiques, économiques, dans lesquelles le planteur est appelé à vivre. Nulle part il ne suffit de mettre en présence une terre fertile, même sous un climat sain, et un colon de bonne volonté, même muni d'un capital et d'outils, même secondé par une main-d'œuvre peu coûteuse; il faut encore qu'il trouve, pour vendre ses récoltes, un débouché avantageux, que ses produits n'entrent pas en concurrence avec ceux de la métropole ou de colonies plus favorisées; c'est assez dire qu'une pareille tentative demande à être conduite avec prudence et méthode, qu'il est avant tout nécessaire de ne pas engager témérairement des colons, venus de très loin, dans des aventures où ils risqueraient de se ruiner eux-mêmes et de compromettre pour longtemps le bon renom de la colonie. La Nouvelle-Calédonie jouit d'un climat salubre et tempéré qui permet à l'Européen de travailler lui-même le sol; mais on y trouve relativement peu de terres cultivables : tantôt l'inclinaison des versans, tantôt la nature du sol s'opposent à la mise en valeur; seuls certains plateaux, quelques coteaux aux pentes douces, le fond des vallées et de rares plaines d'alluvions peuvent se transformer en champs

(1) Discours du 6 novembre 1899 (Nouméa, Imprimerie calédonienne).

fertiles (1). En outre, une grande partie des bonnes terres était occupée soit par l'administration pénitentiaire, soit par les Canaques qui y font pousser les ignames et les taros dont ils se nourrissent. Enfin l'État réclamait, à l'exclusion de la colonie, la possession de toutes les terres libres. Il fallait cependant donner des concessions aux colons qui arrivaient. Une transaction, que d'aucuns jugèrent prématurée et onéreuse pour la colonie, mit fin au procès pendant avec la métropole et donna au gouverneur le droit de disposer des terres vacantes; de plus, une portion des champs des indigènes leur fut enlevée par l'opération dite du « cantonnement, » sur laquelle nous aurons à revenir.

On eut donc des terres; mais quelles cultures convenait-il d'y propager? La plupart des fruits et des légumes d'Europe, spécialement le haricot, réussissent en Calédonie; les céréales comme le maïs et même le blé, les tubercules comme les pommes de terre, les ignames et les taros donnent de bons rendemens et trouvent un débouché rémunérateur, tant que la production est inférieure à la demande locale; mais la France, d'ailleurs bien lointaine, n'a pas besoin de ces denrées; l'Australie et la Nouvelle-Zélande les produisent en abondance; aussi, dès que la récolte dépasse la consommation du colon et les besoins très restreints du marché de Nouméa, les cours tombent-ils à des prix dérisoires; les denrées s'amoncellent et se perdent. L'administration pénitentiaire à Bourail, la mission des Pères maristes à Païta ont tenté l'industrie du sucre : l'invasion des sauterelles a détruit les plantations; le sucre, le rhum ne sauraient d'ailleurs guère avoir qu'un débouché local; sur les marchés d'Europe, ils seront toujours vaincus par la concurrence de pays moins lointains et qui produisent en grand la canne ou la betterave.

Le gouverneur, dans son dernier discours, se félicite des progrès de la culture de l'indigo : mais, croyons-nous, un seul colon plante de l'indigo, et c'est fort heureux, car l'indigo ne peut plus lutter contre les couleurs à l'alizarine; d'autres colonies françaises le produiraient d'ailleurs, s'il en était besoin, dans de bien

(1) M. Augustin Bernard donne les chiffres suivans :

	Hectares.
Pâturages	400 000
Terres médiocres	100 000
Bonnes terres (terres à caféiers, mûriers, vignes, etc.)	250 000
Très bonnes terres (alluvions)	45 000
Forêts	120 000
Parties improductives	1 000 000

meilleures conditions. M. Feillet parle encore avec satisfaction du succès des « essais de caoutchouc » et étudie les moyens « de reprendre l'idée de l'exploitation en grand du caoutchouc. » Ce serait là, sans doute, une heureuse innovation, si nous n'avions déjà d'immenses espaces dans nos colonies du Gabon-Congo et de Madagascar où la plante à caoutchouc pousse naturellement, en abondance, et qui produisent le caoutchouc dans des conditions telles qu'elles défient la concurrence. Développer outre mesure, en Calédonie, la culture du caoutchouc serait une erreur, qui conduirait à des déboires certains.

Toutes ces cultures peuvent aider le colon à subsister, lui apporter un surcroît de bénéfices ; mais, pour prospérer, il lui faut trouver un emploi plus rémunérateur de son capital et de son travail, chercher une récolte qui soit toujours assurée, au dehors, d'une vente avantageuse. Le café remplit à peu près ces conditions ; sur lui repose tout l'avenir de la colonisation agricole en Calédonie ; grâce à la demi-taxe dont il profite à l'importation, il trouve en France un marché où il est protégé dans la proportion de 25 à 50 pour 100 de sa valeur ; il y vient concourir avec le café de nos autres colonies, des Antilles surtout et de la Réunion ; mais toutes nos possessions ensemble sont loin de suffire à notre consommation sans cesse grandissante ; elles ne nous fournissent que 1 à 2 pour 100 du café que nous absorbons et leur production n'a pas sensiblement augmenté depuis la diminution de taxe. Les prix, jusqu'à présent, sont à peu près rémunérateurs, ils le seraient encore davantage si la détaxe complète était accordée aux produits calédoniens. — Malheureusement le caféier est un arbuste délicat, il a besoin, pour rapporter des fruits, de conditions particulières de climat et d'exposition ; plus d'une fois des plantations ont été établies avec trop de hâte sur des terrains mal choisis ; l'arbuste se couvrait de feuilles et de fleurs, mais, quand arrivait la quatrième année, où le colon espérait enfin recueillir la récompense de ses peines, les fruits n'apparaissaient pas ; les fleurs, directement exposées aux vents salins de l'Océan, n'avaient pas fructifié ; et, au lieu du bénéfice escompté, c'est la ruine qui venait.

Les mêmes causes qui s'opposent au succès de certaines cultures entravent aussi l'élevage du bétail. Vers 1875, l'élevage des bœufs, pratiqué sur de vastes espaces, à la mode australienne, avait semblé réussir ; mais, tout d'un coup, l'offre arriva à dépasser

la demande; les cours tombèrent brusquement à rien, et, comme il n'était pas possible de trouver un débouché extérieur, ce fut un désastre que la création de l'usine de conserves de viande de MM. Prevet ne parvint que trop tard à conjurer. Aujourd'hui l'élevage donne de nouveau des résultats encourageans; mais à l'élevage « extensif, » qui aboutissait à la destruction des cultures et des pâturages eux-mêmes par le bétail en liberté et qui avait été l'une des causes de la révolte de 1878, on s'efforce de faire succéder l'élevage « intensif » et l'on s'occupe davantage de tirer parti du laitage. Le gouverneur constate, dans son dernier discours, que les troupeaux de moutons augmentent lentement : il serait à souhaiter, en effet, que la Nouvelle-Calédonie pût fournir elle-même les gigots et les côtelettes qu'elle consomme ; mais il faut, d'autre part, éviter soigneusement toute surproduction, car notre île, voisine de l'Australie, ne saurait vendre au dehors un seul mouton.

Comment des colons venus de France, peu habitués pour la plupart à l'agriculture, ne possédant que le capital de 5 000 francs exigé au départ, ont-ils pu réussir au milieu de tant d'obstacles? On est porté à se le demander et l'optimisme même des discours officiels est fait pour inquiéter. Dans son allocution du 3 novembre 1897, le gouverneur disait : « Ces familles, venues de France à mon appel, m'ont toutes remercié du conseil que je leur avais donné, » et, dans celle du 6 novembre dernier, il comptait, depuis le mois d'avril 1895, « 544 établissemens agricoles nouveaux, se décomposant ainsi :

« 148 créés par des jeunes gens du pays;

« 396 par des familles d'émigrans, de fonctionnaires retraités et de militaires congédiés dans la colonie ;

« 39 familles sont reparties. »

Quelle est, sur ce chiffre de 396, la part des immigrans et celle des fonctionnaires retraités et des militaires congédiés? Il serait intéressant de le savoir et l'on se demande pourquoi trois catégories aussi différentes de colons ont été confondues sous un même chiffre. Le gouverneur reconnaît qu'il y a eu « des insuccès dus à la malchance, à la paresse ou à l'imprévoyance (1). » Mais, ce qu'il serait très intéressant de connaître, ce serait combien de colons arrivés avec 5 000 francs se tirent aujourd'hui d'affaire par le seul revenu de leurs concessions, combien ont été obligés de

(1) Discours prononcé à l'inauguration de l'Exposition locale de 1899.

faire de nouvelles avances de fonds, combien ont fait venir en Calédonie, qui un frère, qui un ami, moins pour les associer à de brillans bénéfices que pour augmenter les chances de réussite en unissant leurs capitaux, combien enfin vivent tant bien que mal, sont endettés et menacés de ruine si de bonnes récoltes de café, suivies d'une vente avantageuse, ne viennent pas les sauver. Il serait plus délicat encore de chercher à savoir si quelques colons, tout en cultivant leurs terres, ne vivent pas en réalité des faveurs de l'administration, soit en bénéficiant d'une licence pour la vente de l'alcool, soit en devenant fonctionnaires à un titre quelconque, aux dépens parfois d'un ancien titulaire congédié, si d'autres encore ne sont pas devenus des commerçans ou des employés. En admettant d'ailleurs qu'il y ait des colons mécontens, — la lecture des journaux permet de le supposer, — quel moyen auraient-ils de faire parvenir jusqu'à Paris leurs doléances? S'ils se plaignent tout haut, ils risquent de perdre leurs titres à la bienveillance de l'administration, d'être exclus de la catégorie des « bons citoyens » dont parlent si souvent les documens officiels et classés parmi les « adversaires de la colonisation libre. »

Voici le colon installé sur une concession fertile; il a dépensé au moins 5 000 francs; il a le bonheur, au bout de quatre ou cinq ans, d'obtenir une abondante récolte. Il lui faut encore faire cueillir son café, et là se pose la question complexe de la main-d'œuvre, sur laquelle nous devrons revenir; puis il faut le transporter à Nouméa. Un double service de bateaux à vapeur fait le « tour de côte » (1) et dessert la plupart des centres de population et de culture; mais beaucoup de plantations sont relativement éloignées de la mer et il est souvent difficile de transporter les cafés jusqu'au port. La Nouvelle-Calédonie n'a qu'une seule bonne route, à peine achevée, de Nouméa à Bourail, le long de la côte ouest; le reste de l'île n'est sillonné que par des sentiers muletiers ou de simples pistes. Le Conseil général, en votant, dans sa session de l'automne 1898, un emprunt de 10 millions de francs, a décidé d'en consacrer la moitié à la construction d'un chemin de fer le long de la côte ouest (2). A coup sûr, ce chemin de fer, une fois fait, rendra des services; mais ne serait-il pas sage d'achever

(1) Le prix du fret varie, à l'aller, de 10 à 26 francs par tonne; au retour, il est uniformément de 10 francs.

(2) Voyez la brochure : *Emprunt de dix millions*, publiée par décision du Conseil général (10 décembre 1898, Imp. calédonienne).

d'abord la route de la côte ouest, puis de relier les villages de l'intérieur à des ports par des chemins perpendiculaires aux rivages qui permettraient d'accéder facilement aux embarcadères? La Nouvelle-Calédonie est un fuseau long et étroit; ses moyens de communication les plus naturels et les plus économiques sont évidemment par eau. Toutes les colonies, actuellement, veulent avoir leur chemin de fer, et les « colonisateurs en chambre » de la métropole en tracent volontiers des milliers de kilomètres sur leurs cartes; mais on néglige parfois d'étudier quel sera le rendement utile de la ligne et si des moyens moins coûteux ne procureraient pas des avantages équivalens. Le chemin de fer, dit-on très souvent, est l'outil par excellence de la colonisation et volontiers l'on cite l'exemple du Canada. Mais le Canada, continent massif, sans côtes, plat, glacé l'hiver, ne pouvait être fécondé que sur le passage d'une voie ferrée. Il en va tout autrement dans une île montueuse où l'on n'est jamais à plus de 25 kilomètres de la mer. Certes le chemin de fer calédonien serait très utile, mais la question est de savoir s'il ferait ses frais et si les services qu'il rendrait seraient proportionnés aux dépenses qu'il nécessiterait.

Les cafés embarqués pour l'Europe ont à payer 75 francs de fret par tonne, puis la demi-taxe à l'entrée en France, soit 78 francs par 100 kilogrammes. Ils sont enfin débarqués ; mais il reste à les vendre dans de bonnes conditions. Les cafés calédoniens ont un arome très fin, mais, sans doute en raison de l'âge des plantations, ils sont légers ; ils sont aussi, il faut le dire, généralement mal préparés et mal triés ; l'on ne saurait les assimiler aux produits des vieilles plantations de la Guadeloupe, méticuleusement soignés et classés, comme des vins de grands crus. Les cafés calédoniens ont été, jusqu'ici, presque toujours vendus à leur valeur, moins cher que les produits de tout premier choix, mais de 5 à 10 pour 100 plus cher que les « Guayra, » les « Porto-Cabello » et autres cafés « de bon goût » de la côte de l'Amérique centrale (1). On s'est plaint quelquefois que des négocians aient baptisé « Moka » ou « Bourbon » les cafés calédoniens, mais il faut tenir compte des habitudes de la clientèle, qui ne connaît pas la qua-

(1) Les cafés calédoniens, en 1897 et 1898, ont été cotés sur place entre 1 fr. 50 et 2 francs le kilogramme. D'après les chiffres de la douane, il en a été importé, dans ces deux années, pour une valeur de 691 000 et de 712 000 francs, ce qui indique une production un peu inférieure à 500 000 kilogrammes.

lité des marques nouvelles qu'on lui offre et qui refuserait peut-être de payer les produits calédoniens au prix des cafés de luxe. Ni la bourse des planteurs, ni la réputation de leurs récoltes n'y ont perdu, au contraire. Les prix auraient donc été, tout compte fait, assez rémunérateurs pour payer les colons de leurs peines et stimuler leur ardeur, n'était la baisse générale qui a, depuis deux ans, diminué de moitié la valeur marchande des cafés.

En résumé, s'il nous semble prématuré d'annoncer que la colonie est entrée « en pleine période de vaches grasses (1), » il n'en faut pas conclure à l'insuccès de la colonisation agricole. La mise en valeur méthodique de la terre, un choix, raisonné et fondé sur l'expérience des cultures et des emplacemens, l'amélioration des voies de communication et du régime du crédit peuvent, joints à l'exploitation des mines, permettre à la Nouvelle-Calédonie un développement autonome très satisfaisant, mais que les dimensions restreintes de l'île et les conditions de sa vie économique empêcheront toujours de dépasser une certaine limite. Nombre de colons ont déjà réussi, non pas sans doute à faire fortune, mais à vivre ; progressivement d'autres pourront trouver des conditions plus favorables d'établissement ; ils accroîtront peu à peu la prospérité de l'île et l'importance de ses échanges avec la France.

V

L'isolement de la Nouvelle-Calédonie et la présence d'une population indigène encore nombreuse y rendent le problème capital de la main-d'œuvre particulièrement délicat (2). Des deux catégories d'Européens qui pourraient travailler sous ce climat excellent, l'une, celle des transportés, n'a jamais fourni que de médiocres ouvriers, et d'ailleurs sa disparition progressive est décidée; quant à celle des immigrés, il serait imprudent de trop compter sur elle. Il est rare qu'un Européen se décide à quitter sa patrie, y fût-il misérable, avec la perspective de ne devenir, sur la terre lointaine, qu'un simple salarié. La main-d'œuvre blanche sera donc toujours rare et toujours coûteuse. L'établisse-

(1) Discours du gouverneur, 6 novembre 1899.

(2) Voyez, sur cette question, une conférence de M. Feillet, publiée dans la brochure de *l'Union agricole calédonienne* et intitulée *Exposition locale 1899* (Imp. calédonienne).

ment projeté en Calédonie de mineurs qui seraient en même temps de petits propriétaires peut avoir d'heureuses conséquences; mais il ne fournira jamais qu'un contingent restreint de travailleurs, car le Français n'aime guère à s'expatrier et, si l'on recourt à des étrangers, à des Italiens par exemple, il ne faut le faire qu'avec une très grande prudence et dans de très minimes proportions, si nous tenons à rester les maîtres chez nous.

Il est plus facile d'amener des travailleurs asiatiques ou malais, et on l'a tenté plusieurs fois avec succès : l'on a introduit des Japonais et des Javanais qui se sont montrés bons ouvriers; mais ils sont les sujets de gouvernemens étrangers qui peuvent, un jour ou l'autre, interdire ce genre d'émigration. Ouvrir la porte aux Chinois serait condamner à la ruine tout le petit commerce de l'île ; il suffit de constater quelles précautions prennent les États-Unis et les colonies australiennes afin d'éviter pareille invasion, pour être mis en garde contre une si grande imprudence. Les coolies du Tonkin, au contraire, pourraient devenir d'excellens auxiliaires pour nos planteurs; ils sont robustes, sobres, énergiques, et de plus ils sont nos sujets: leur engagement fini, ils rapporteraient en pays français leurs économies. L'une des solutions de la question de la main-d'œuvre en Nouvelle-Calédonie est peut-être là, mais il faudrait que l'administration de nos deux colonies s'entendît; et n'est-ce pas beaucoup demander?

Les indigènes des Nouvelles-Hébrides ou ceux des Loyalty, qui viennent louer leur bras sur la Grande-Terre, rendent de grands services aux colons : croisés de race polynésienne, ils sont plus dociles et plus faciles à domestiquer que les Canaques, mais ils sont peu nombreux, ils ne s'engagent volontiers que pour quelques semaines, le temps de faire une récolte et d'amasser quelque monnaie. L'appoint de leur travail constitue néanmoins une précieuse ressource, et l'on est d'accord pour le reconnaître.

Mais quels services peut-on attendre de la population sauvage de la Grande-Terre; jusqu'à quel point est-elle susceptible de civilisation et de progrès; pourra-t-elle participer à l'œuvre de la mise en valeur de cette terre où elle végète depuis des siècles; ou bien est-elle vouée, par la fatalité des lois de la nature, à une disparition prompte et inéluctable? C'est la question complexe et délicate qui divise les opinions et que l'on retrouve, nous le verrons, jusque sous les graves dissentimens qui ont surgi parmi les Français de la Calédonie.

C'est un fait indéniable que, depuis la venue des colons blancs, le nombre des Canaques a diminué d'environ moitié ; on estime généralement qu'ils étaient 80 000 en 1853 et qu'ils ne sont plus guère aujourd'hui qu'une quarantaine de mille, répartis entre quarante à cinquante tribus. Faut-il voir dans ce phénomène l'effet inévitable d'une loi naturelle ? Est-il certain que « la vie civilisée et la vie sauvage semblent incompatibles sur le même sol » et que, si le climat est favorable aux blancs et si les indigènes sont « de vrais sauvages, » leur disparition soit fatale (1) ? Ou bien, au contraire, peut-on espérer de sauver les débris des tribus canaques et de les élever à un certain état social et moral supérieur ? Le problème intéresse au plus haut point la colonisation. Les indigènes de la Grande-Terre sont « habiles, adroits, ingénieux ; » accoutumés au contact des blancs et à un travail progressif, ils seraient capables de rendre les plus grands services aux colons. A ce titre seul la question de leur vie ou de leur mort serait intéressante, si elle ne touchait d'ailleurs à de hauts et difficiles cas de conscience moraux. Une fausse sensiblerie ne serait point ici de mise et il ne servirait de rien de s'insurger contre les lois de la nature ; mais encore faut-il qu'il soit dûment constaté que l'extermination des Canaques est « une loi de la nature, » qu'ils sont « de vrais sauvages » et, comme tels, condamnés à disparaître par le seul contact de la civilisation ; encore faut-il prendre garde de ne pas conclure trop vite de quelques faits à une loi ; et enfin, si une expérience indiscutable condamnait à mort les Canaques, ne faudrait-il pas du moins accorder à cette agonie d'un peuple cette pitié respectueuse dont on entoure l'agonie d'un homme ?

La « civilisation, » à côté de ses bienfaits, apporte aussi avec elle ses maux et ses vices : leurs effets sur des hommes aux muscles d'acier, mais très peu préparés à résister à la maladie, mal vêtus, mangeant rarement à leur faim, vivant presque uniquement de légumes, sont très rapidement mortels. L'alcool fauche par centaines les indigènes et arriverait à lui seul à en exterminer la race. Ces causes ne suffisent-elles pas à expliquer la disparition des Canaques ? Aux îles Fidji, où la race est, il faut le dire, plus belle et plus forte qu'en Nouvelle-Calédonie, la population indigène s'accroît très sensiblement ; mais la loi anglaise, appliquée

(1) Voyez Augustin Bernard, ouvrage cité, p. 297.

sans distinction de personnes avec une inflexible rigueur, punit d'une amende de 2 000 francs tout homme surpris à vendre de l'alcool aux sauvages : le remède est efficace. Aux Tonga, où les missionnaires vivent presque seuls en contact avec les Canaques, la population augmente. Qu'a-t-on fait, au contraire, en Nouvelle-Calédonie ? Longtemps la vente de l'alcool y fut prohibée, mais des libérés couraient la brousse, vendant aux indigènes d'abominables liqueurs, et certains colons n'étaient pas plus scrupuleux ; la surveillance et la répression de ce trafic clandestin étaient presque impossibles. A Nouméa, la vente de l'alcool était devenue une industrie réservée aux cochers des voitures de place : le dimanche, les Canaques louaient une voiture, s'en allaient dans la campagne et le cocher, tirant de son coffre une bouteille, versait les rasades ; il va sans dire que la course coûtait cher aux malheureux indigènes. Malgré la facilité de frauder, les Canaques, cependant, ne pouvaient se procurer de l'alcool qu'assez rarement et à des prix qui ne leur permettaient pas toujours de satisfaire leur passion. Mais, il y a deux ans, le gouverneur et le Conseil général, jugeant toute interdiction inutile puisque inefficace, autorisèrent la libre vente des boissons spiritueuses ; des licences de distiller l'alcool et d'en faire commerce, octroyées aux colons, servirent parfois, au moment opportun, à leur faire attendre plus patiemment les bénéfices encore incertains de leurs cultures. — Aujourd'hui, le poison exerce librement ses ravages ; sur les organismes débilités des Canaques, il produit des effets effroyables ; et, en vérité, il est facile de s'expliquer qu'une race soit condamnée à disparaître « au contact de la civilisation, » quand on voit « la civilisation » apporter avec elle de pareils instrumens de mort.

Les Canaques sont certainement capables de progrès ; un certain nombre d'entre eux se sont déjà mis à cultiver avec succès le café ; comme marins, comme pêcheurs, comme courriers, ils peuvent être utilisés avec profit. Pour la culture, plusieurs colons, qui savent leur inspirer confiance, sont parvenus à tirer de leurs services un excellent parti ; on voit même de petites tribus, réduites à quelques familles, venir se réfugier dans un coin d'une concession et, si le colon sait leur faciliter une vie conforme à leurs habitudes, accepter facilement de travailler pour lui. Un tiers environ des indigènes sont catholiques, et il est remarquable que la population, dans les villages convertis, diminue beaucoup

moins et souvent même augmente; le nombre des naissances semble y être plus grand, et des indigènes des tribus voisines viennent parfois s'agréger à ces communautés plus stables et plus pacifiques. Il serait de bonne politique de ne pas retarder, par des tracasseries administratives, la propagation civilisatrice du catholicisme parmi les Canaques.

L'on ne saurait nier que l'opération dite du « cantonnement » ait profondément troublé la vie et les habitudes des indigènes. En principe, il était parfaitement légitime, en présence de la diminution du nombre des anciens habitans, de reprendre aux tribus une partie des terres qu'elles occupaient et dont, en maints endroits, nous leur avons reconnu, par des traités, le droit de jouir; mais l'exécution de cette mesure ne pouvait manquer d'être douloureuse pour ces peuplades primitives; souvent il leur a fallu déplacer leurs cases, quitter les champs où, de temps immémorial, elles faisaient pousser les ignames et les taros, pour en prendre d'autres qui, même lorsqu'ils étaient aussi fertiles, n'étaient plus *les mêmes;* un changement d'habitudes devient une révolution pour des sauvages chez qui les vieilles coutumes se transforment si aisément en rites. Une si délicate opération ne pouvait guère se passer sans violences, sans froissemens graves. Comment d'ailleurs éviter que certains agens n'outrepassent leurs instructions et que des injustices partielles ne soient commises? Peut-être a-t-on trop oublié que l'indigène ne peut se plier brusquement aux procédés de la culture resserrée; il a l'habitude de planter ses ignames très espacés et de ne revenir au même champ qu'après plusieurs années (1); une telle pratique exige des étendues relativement très grandes. Sans remonter aux fameuses affaires d'Ina, Tyéti et Poindimié, qui ont provoqué une interpellation de M. Isaac au Sénat et le voyage d'un inspecteur des colonies, il est certain que les indigènes ne sont pas toujours traités avec douceur, ni même avec justice. Comment s'en étonner quand on lit sur ce sujet des affirmations comme celles qu'émettait M. Jean Carol, au retour de son voyage quasi officiel en Calédonie : « Ces peuplades cruelles, sanguinaires, toujours en guerre entre elles, cannibales par surcroît, sans aucune aptitude à fonder quoi que ce soit qui ressemble à une société, inférieures sous ce rapport à certaines républiques d'animaux, n'ont jamais occupé

(1) M. Aug. Bernard (ouv. cité, p. 290) donne le chiffre de sept ans, qui nous paraît exagéré : c'est en général trois ans.

légitimement le pays où on les a trouvées. » Les journaux calédoniens nous ont tout récemment raconté une scène où un administrateur aurait publiquement insulté et frappé un chef important qui était arrivé en retard de quelques minutes à un rendez-vous pour une opération de cantonnement. Sans doute, l'administration peut alléguer qu'elle ne procède jamais à l'allotissement sans avoir obtenu le consentement des chefs; mais, avec ces hommes primitifs, l'administration, qui dispose des gendarmes et qui parfois en abuse, a des moyens de persuasion auxquels les Canaques ne résistent guère; et d'ailleurs, quand un chef paraît faire quelques difficultés, on a d'autres procédés, on s'avise tout à coup qu'il n'est pas le chef légitime, on le dépose et l'on trouve facilement, moyennant quelques promesses ou quelque argent, un Canaque plus docile; on l'affuble d'une veste galonnée, il devient, comme disent les indigènes, « chef pour administration » et l'on procède avec lui au partage des terres. De ce que les Canaques ne se sont pas révoltés et n'ont pas murmuré tout haut, il serait téméraire de conclure qu'ils ne se plaignent pas d'une opération, nécessaire sans doute et légitime en principe, mais qui resserre leur domaine et trouble leurs habitudes. Le Canaque est dissimulé et la crainte le fait souvent mentir ou se taire; avec lui, toute enquête officielle est illusoire (1); il renferme en lui-même ses sentimens jusqu'au jour où, brusquement et sans qu'on puisse le prévoir, il se rue, comme en 1878, sur les blancs et assouvit, dans un accès de rage folle, toute la haine qui, silencieusement, s'est accumulée dans son âme sauvage.

Une cause nouvelle d'agitation et de trouble a été le vote, en 1898, par le Conseil général, sur la proposition du gouverneur, d'un impôt de capitation sur les seuls indigènes. Ceux-ci, à la vérité, ne payaient pas d'impôt direct, mais il est juste de remarquer que les objets qu'ils achètent le plus volontiers sont précisément ceux qui sont soumis aux droits les plus élevés, comme le tabac et l'alcool qui paye 200 pour 100. En faisant peser sur les indigènes seuls cette nouvelle charge, on n'apportait qu'un faible appoint à l'équilibre du budget et l'on froissait ce sentiment de justice qui est inné même dans les âmes les plus frustes. Le Conseil d'État avait déjà refusé d'admettre ce mode d'assiette de l'im-

(1) Voyez, par exemple, le rapport de la commission d'enquête nommée à l'occasion des troubles de Wagap, Ina et Tyéti, dans le *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie* du 6 janvier 1900.

pôt; le ministre des Colonies, s'appuyant sur cet arrêt, vient d'interdire de continuer en 1900 la levée de la capitation sur les indigènes et nous doutons que, malgré les protestations peu respectueuses du Conseil général et la leçon qu'il prétend donner au Conseil d'État et au ministre, en appelant « du ministre mal informé au ministre mieux informé, » la mesure soit rapportée. Le Conseil d'État et le ministre nous paraissent avoir sagement agi en éliminant cette cause de troubles et en préférant la justice et le repos de la colonie à un impôt qui serait vexatoire, peu productif, difficile à lever et qui risquerait de pousser à bout les Canaques.

Le gouverneur, dans son dernier discours, déclare les indigènes « capables de s'élever à une civilisation très supérieure à celle que nous avons trouvée chez eux quand nous les avons conquis » et il proclame que notre devoir est de les sauver ou, tout au moins, « de retarder leur disparition, qui amènerait une diminution de la valeur économique de la Calédonie. » On ne saurait mieux dire et il est à espérer que de promptes et énergiques mesures vont être prises pour enrayer le fléau de l'alcoolisme et pour faire rentrer le calme et la paix parmi les Canaques, qui pourront devenir, pour la colonisation agricole, des auxiliaires très précieux. Ce grand résultat, nous l'obtiendrons, non pas en imitant « l'exemple de nos ancêtres les barbares, » mais bien plutôt, selon la parole de Turgot, en cherchant d'abord à « gagner le cœur des Indiens (1). »

VI

Calme et bleue au milieu du flot qui se brise sur sa ceinture de corail, la Nouvelle-Calédonie, à plusieurs milliers de lieues de la mère patrie et de ses agitations, ne devrait, semble-t-il, percevoir qu'un écho atténué de nos querelles politiques et religieuses. Il suffit de lire les journaux de l'île, de feuilleter les comptes rendus du Conseil général ou les discours même du gouverneur, pour éprouver la désillusion du voyageur de La Bruyère, entré dans la petite ville qui lui apparaissait si sereine et si riante du haut de la colline prochaine. La Nouvelle-Calédonie est déchirée par la bataille des partis, et les esprits sont d'autant plus intraitables qu'à des passions acclimatées de France se mêlent des

(1) Turgot, *Mémoire à Louis XV* (1764), cité par M. Marcel Dubois, *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs* (Plon, 1895), p. 270.

luttes d'intérêts et d'influence locale (1). Le représentant de la France lui-même, arbitre et pacificateur suprême de par sa haute fonction, semble parfois prendre l'attitude d'un chef de parti. Parmi les journaux, les uns parlent couramment du « parti feilletiste, » les autres du « parti clérical » ou du « parti hostile à la colonisation libre. » Nous ne nous arrêterions pas à ces querelles, si elles n'étaient que le contre-coup des passions continentales ou que la suite des entreprises coutumières de la « loge » contre l'évêque, mais elles atteignent les intérêts vitaux de la colonie.

Si l'on parcourt les feuilles patronnées par l'administration ou les discours de M. Feillet, le retour perpétuel des mêmes reproches laisse apercevoir le fond même du litige ; c'est aux missionnaires et à leurs amis qu'il est fait allusion quand on parle des « adversaires de la colonisation libre, » et, par deux fois, en 1897 et dans son dernier discours, le gouverneur, usant de la même formule, a dit : « Les excitations n'ont pas été épargnées aux Canaques, et il serait prudent, pour les adversaires de la colonisation libre, de quitter désormais ce terrain aussi dangereux pour eux que pour la colonie... Bien qu'ils continuent avec un zèle inlassable, — j'en ai la preuve, — les excitations sinon à la révolte, du moins à la désaffection, au mécontentement, à l'hostilité sourde, tout le monde sait bien aujourd'hui que cela n'est plus possible. » Voilà donc des griefs bien nettement formulés ; quant aux preuves, toujours annoncées, elles n'ont jamais été produites. Et comment pourrait-on croire que les missionnaires qui ont donné l'île à la France, qui ont fait des sacrifices pour la colonisation, qui ont eux-mêmes, à Saint-Louis, un établissement agricole modèle, soient les « adversaires de la colonisation libre? » Est-il possible d'admettre qu'un homme comme Mgr Fraysse que les gouverneurs les moins « cléricaux » ont toujours considéré comme le meilleur ouvrier de l'œuvre française en Nouvelle-Calédonie, nourrisse de tels desseins contre « la colonisation libre » et excite les Canaques à une révolte où les missionnaires ne seraient pas épargnés? Outre que l'évêque et ses prêtres protestent énergiquement contre une pareille supposition (2), il semble

(1) On s'étonne, en présence de cette situation, de lire, dans les premières lignes du discours du gouverneur du 6 novembre 1899 : « Nous sommes en pleine paix morale. » Quelques passages du discours lui-même sont bien la preuve du contraire.

(2) Voyez notamment la lettre de Mgr Fraysse, publiée dans *la Quinzaine coloniale* du 25 février 1898.

évident qu'il ne saurait y avoir là qu'un malentendu dont les origines sont, après ce que nous avons dit, faciles à apercevoir. La question des indigènes est la cause première de la querelle. Aux yeux du missionnaire, le Canaque est avant tout un homme dont l'âme vaut celle de l'Européen ; il aime l'indigène de toute la force de sa charité chrétienne, comme une créature de Dieu promise à la vie éternelle ; il est devenu tout naturellement le confident et le conseiller des tribus catholiques. Et comment lui ferait-on un crime de défendre, lorsqu'il les croit lésés, les intérêts matériels et moraux des Canaques? L'administration, naturellement, et sans qu'on puisse lui en faire grief, est portée à considérer les indigènes au point de vue de la main-d'œuvre, ou au point de vue de l'impôt ; même avec la meilleure volonté d'être paternelle, elle représente la race conquérante.

Témoins sur place des froissemens peut-être inévitables et des injustices partielles qui accompagnaient l'opération du « cantonnement » ou la levée de l'impôt de capitation, les missionnaires ont essayé de s'entremettre et, tout en donnant aux indigènes des conseils de soumission, ils se sont efforcés d'adoucir pour eux les exigences de l'administration ou de fléchir les rigueurs de la loi. Comment le leur reprocherait-on? On ne saurait non plus s'étonner que les missionnaires déconseillent aux indigènes qui les consultent de travailler chez certains colons, quand on sait comment quelques colons abusent de toutes façons des indigènes, ne se font guère scrupule de les exploiter ou de leur payer en alcool un salaire promis en argent ; les missionnaires, au contraire, poussent de toute leur influence les Canaques à travailler chez les colons honnêtes qui respectent en eux des créatures humaines et des chrétiens. Voilà les sources réelles du malentendu et l'on s'explique comment il a pu dégénérer en une guerre religieuse. Le gouverneur, tout entier à ses louables efforts de colonisation agricole, assailli par les plaintes de planteurs en lutte avec les difficultés du début, irrité des critiques des adversaires de sa méthode, autoritaire d'ailleurs par tempérament, — il suffit de lire ses discours pour s'en convaincre, — et enclin peut-être, comme le sont tant de Français, à apercevoir partout la main du « clérical, » en vint très vite à considérer les missionnaires comme responsables des obstacles qui surgissaient, nous l'avons montré, par la force même des choses, à l'encontre de ses projets. Dès lors, la lutte contre le « cléricalisme » commença ; *le Radical*,

encouragé par l'administration, fut fondé pour déverser l'injure et la calomnie sur la mission; le Conseil général d'alors, qui, partisan en principe de la colonisation libre, n'approuvait pas tous les projets du gouverneur et les jugeait trop hâtifs ou mal adaptés à l'état réel du pays, fut deux fois dissous et enfin remplacé par une assemblée recommandable surtout par sa docilité. Chacun sait d'ailleurs ce que sont les élections dans les colonies et il est superflu d'insister. Il était moins facile de briser l'évêque que de changer la majorité dans une assemblée élue; le gouverneur, cependant, n'y a rien épargné : tantôt en provoquant une inspection du « Père visiteur » en résidence à Sydney, tantôt en portant ses plaintes à Paris et jusqu'à Rome, il a tenté de faire partir Mgr Fraysse et même de remplacer les missionnaires, qui ne coûtent presque rien à la colonie, par un clergé séculier, qu'il lui faudrait subventionner. Les résultats de cet antagonisme ont été désastreux : l'île s'est trouvée partagée en deux camps ennemis, l'un soutenu par l'administration et vers lequel glissaient, comme par une pente naturelle, les faveurs dont elle dispose, l'autre traité avec d'autant moins de bienveillance qu'il ne ménageait pas ses critiques; la partialité sembla devenir un système de gouvernement. On crut remarquer que le gouverneur, dans une de ses tournées aux îles Loyalty, se détournait des maisons des missionnaires et s'arrêtait de préférence chez les ministres ou chez les chefs protestans; on raconta que, dans une tribu très sauvage du nord de la Grande-Terre, il avait laissé entendre au chef qu'il ferait bien de ne pas aller chez le missionnaire. Ces bruits étaient la suite naturelle de la politique de M. Feillet : il était notoire qu'il ne favorisait pas la mission et, tout naturellement, certains colons, fonctionnaires ou indigènes lui firent l'injure de croire qu'ils seraient mieux vus et mieux notés par lui en le dépassant dans son hostilité avérée contre l'évêque et les Pères. La guerre « anticléricale » devint en Calédonie ce qu'elle est dans certaines sous-préfectures ou dans certaines communes de France : une série de vexations, de mesquineries et de procès de tendances qui entretiennent l'esprit de haine et sèment le mécontentement.

Sur la Grande-Terre, les indigènes étaient tous païens ou catholiques, quand M. Feillet permit à des *teachers* protestans des îles Loyalty de venir en Calédonie et de s'installer à Houailou. Ces *teachers* sont des catéchistes indigènes, convertis par les pasteurs à une religion très simplifiée, et qui, comme tous les indi-

gènes protestans de ces îles, ont gardé du long séjour des révérends anglais, une sorte de patois britannique et la notion de la supériorité de l'Angleterre sur tous les peuples. Le séjour de la Grande-Terre leur avait été jusqu'ici sévèrement interdit : on exige bien de ceux à qui l'on permet aujourd'hui de s'y établir qu'ils connaissent le français, mais comment les empêchera-t-on de baragouiner leur patois? Déjà ils ont groupé autour d'eux, avec le bienveillant appui de l'administration, quelques indigènes, et l'on peut entendre dire à leurs disciples que l'Angleterre est supérieure à la France, parce qu'elle est protestante. Les journaux dévoués à l'administration célèbrent l'introduction des *teachers* comme une victoire de la « liberté de conscience » et ils attestent les principes de 1789! Semer la guerre et la division là où régnait la paix et l'unité, est-ce donc en cela que consiste la liberté de conscience? Introduire dans une île française des élémens fatalement hostiles à l'influence française, est-ce là une œuvre patriotique?

Quand les passions politiques sont déchaînées, nulle force n'en saurait contenir les dangereux excès; elles dénaturent même les actes les plus innocens et conduisent aux pires injustices. C'est ainsi, par exemple, qu'on vit le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie accuser officiellement (1) les missionnaires d'avoir incité à reprendre la mer deux colons à peine débarqués : il fut prouvé que les deux colons, pendant leur court séjour dans l'île, n'avaient eu aucun rapport avec la mission. Une mesure récente prive de bourses dans les établissemens secondaires de l'État les anciens élèves des écoles libres, c'est-à-dire la majorité des enfans. Comment, après cela, s'étonner de certaines critiques malveillantes; comment empêcher les journaux peu favorables à l'administration de faire remarquer les attaches protestantes de M. Feillet, de souligner la qualité de protestans d'un instituteur et de sa femme qui viennent d'être mis à la tête d'une école d'instituteurs indigènes, ou encore de noter le nombre des protestans qui sont fonctionnaires de l'instruction publique en Calédonie? Comment répondre, lorsque les mêmes journaux se demandent si les querelles qui divisent la colonie ne seraient pas un effet de cette politique protestante et maçonnique dont personne n'ignore plus le rôle prépondérant dans l'histoire du *Culturkampf* français? Il ne nous

(1) Discours du 3 novembre 1897.

appartient pas de discuter ici le bien fondé de pareils soupçons; mais, qu'ils naissent, c'est la triste conséquence de ces luttes religieuses dont Gambetta proscrivait sagement « l'exportation » et dont nous sommes obligés de constater les conséquences délétères.

Il ne sied point de clore ces quelques pages sur une image de discorde, puisque, malgré tout, la Nouvelle-Calédonie travaille et grandit. Nous avons constaté ses richesses, les promesses d'avenir qu'elle porte en elle et les progrès déjà réalisés; nous avons indiqué aussi quels obstacles sa situation géographique et la nature de sa vie économique opposent à son développement : il convient de conclure par une observation plus générale. Toujours portés à l'abstraction et aux théories, les Français font trop souvent de la colonisation comme ils font de la politique, sans esprit pratique, sans plan d'ensemble, sans connaissance suffisante des problèmes. La Nouvelle-Calédonie est une parcelle de notre empire d'outre-mer, qui forme lui-même un tout économique avec la France : la loi de sa croissance l'oblige à tenir compte des intérêts des autres colonies et de la mère patrie. Avec le nickel et le café, elle semble avoir trouvé les deux élémens d'une prospérité durable; c'est dans cette voie qu'elle fera bien de porter tout son effort et tous ses capitaux et qu'elle pourra réussir sans se heurter à la concurrence d'autres possessions françaises. Les momens difficiles par lesquels a passé notre grande île du Pacifique provenaient, soit de l'incertitude des méthodes de colonisation, soit des désillusions qui suivent les trop belles espérances; et il est à craindre qu'un jour ou l'autre de nouvelles crises ne naissent de la répétition des mêmes fautes; l'histoire de la Nouvelle-Calédonie nous enseigne à coloniser avec prudence et d'après un plan rationnel et pratique, mais sans esprit de système et sans un vain étalage de théories. Le souvenir des péripéties héroïques des temps de la conquête et le spectacle des querelles d'aujourd'hui devraient aussi nous avertir que, si l'on crée par l'union, l'on risque de détruire par la haine.

René Pinon.

LA DUCHESSE DE BOURGOGNE

ET

L'ALLIANCE SAVOYARDE SOUS LOUIS XIV

LES PRÉLIMINAIRES DE LA DÉFECTION (1)

I

Nous n'avons voulu interrompre par aucune réflexion le cours des négociations que nous avons racontées. Avant d'en continuer le récit, il nous est cependant impossible de ne pas faire remarquer combien les travaux entrepris depuis vingt ans par des historiens ayant travaillé sur documens et conclu sur pièces justifient Louis XIV d'une grande partie des accusations que la légende a accumulées contre lui à propos de la Succession d'Espagne (2). Un des principaux auteurs de cette légende est celui que, par une convention singulière, on appelle volontiers notre historien national, bien qu'une bonne moitié de son histoire ait été consacrée par lui à déshonorer la France dans son passé. C'est Michelet que nous voulons dire. Lorsque, après avoir achevé la lecture des ouvrages dont je viens de parler, ou feuilleté soi-même les documens contemporains, on reprend l'*Histoire* de Michelet, on ne peut s'empêcher de sourire aux explications à la fois grossières et

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars.

(2) Nous rappelons ici les noms de ces historiens, sur l'autorité desquels nous nous sommes appuyés dans un précédent article : Legrelle, *la Diplomatie française et la Succession d'Espagne;* — Hermile Reynald, *Louis XIV et Guillaume III*; — Le marquis de Vogüé, *Villars, d'après sa correspondance.*

enfantines qu'il trouve à d'aussi graves événemens. La conduite de Louis XIV dans les affaires de la Succession d'Espagne s'explique, suivant lui, par des causes multiples, les unes d'ordre général, les autres de nature intime (1). Les causes d'ordre général, c'est d'abord l'avidité de la famille royale, « toute cette famille, de cupidité ignorante et de sotte gloire, qui mordit à la pomme d'or, » c'est ensuite les *caresses exigeantes* des enfans du Roi, « serf de la chair, de son instinct de bestialité paternelle. » Les causes intimes, c'est la jeunesse de la duchesse de Bourgogne et la vieillesse de Mme de Maintenon. Par sa jeunesse, la duchesse de Bourgogne avait séduit le Roi. « Purement savoyarde, dans cette affaire déjà elle entrevit pour sa sœur le plus grand mariage du monde, celui du roi d'Espagne. » Par le mot en apparence léger, en réalité profond, que nous avons rapporté : « Le Roi serait bien sot s'il refusait la couronne d'Espagne pour son petit-fils, » elle détermina l'acceptation. Il y avait bien cependant une chance pour que le Roi « repoussât le démon tentateur qui venait pour perdre son âme et mettre à ses pieds les royaumes de la terre. » C'était *l'heure de l'épouse* qui était opposée à l'acceptation. Elle essaya bien (Michelet est là-dessus admirablement renseigné : sans doute il y était), mais « l'épouse âgée, bien froide désormais, de peu d'ascendant sur les sens, pouvait-elle ce qu'à peine eût osé une jeune maîtresse?... L'aveuglement sauvage du plaisir de la génération reste non moins sauvage dans l'amour furieux des pères pour leurs petits. Ils diraient : Périsse le monde, et Louis XIV accepta. »

Telles sont les pauvretés dont on encourage la jeunesse française à se nourrir en couvrant leur inventeur d'éloges dont l'hyperbole n'a d'égale que l'absence de sincérité, quand ce ne sont pas de purs littérateurs mais des auteurs graves, des professeurs qui s'en rendent coupables. On sait, en effet, de quel poids pèse aujourd'hui toute une partie de l'œuvre de Michelet dans la balance de ceux qui demandent à l'historien autre chose que le don de la vie, la métaphore brillante, la phrase ailée, et qui font quelque cas, nous ne dirons même pas de l'impartialité, si rare à trouver, mais de la vérité et de la conscience.

La chose devient plus grave quand ces mêmes accusations se retrouvent, sans métaphores ni phrase ailée, dans des ouvrages

(1) T. XIV de l'édition de 1874, p. 124 et suiv.

compacts qui s'abritent sous l'autorité de noms justement respectés. C'est ainsi que dans un volume de 981 pages intitulé *Louis XIV* et qui fait partie d'une *Histoire générale*, fort en honneur, croyons-nous, dans les lycées et les collèges, on peut lire cette phrase (1) : « Pour désarmer l'Europe, au moment de l'ouverture imminente de la Succession, Louis XIV abandonne la Lorraine. » Or il n'y a presque pas une dépêche citée dans les ouvrages dont nous avons parlé où l'on ne voie apparaître la préoccupation constante de Louis XIV d'annexer la Lorraine à la France par la voie diplomatique, sans effusion de sang. Les lecteurs de notre dernier article peuvent en particulier se rappeler que, dans les projets de remaniement de l'Italie, s'il demandait pour son fils tantôt le Milanais et tantôt les Deux-Siciles ce n'était pas pour l'orgueilleux plaisir de faire monter sur le trône un membre de sa famille (comme devait faire plus tard Napoléon), mais pour qu'il en descendît au contraire, en échangeant ces possessions lointaines contre cette Lorraine voisine qu'un historien moderne, volontairement mal instruit, lui reproche d'avoir abandonnée. Mais il fallait pouvoir terminer le chapitre par cette phrase : « Il compte par là rendre plus facile l'avènement de sa postérité au trône d'Espagne. Dans son monstrueux et naïf orgueil, il confond la grandeur de la France avec la gloire de sa famille... Ce fut un grand malheur pour la France que Louis XIV ait pris pour modèle Charles-Quint, plutôt que Richelieu. »

Le danger d'écrire ainsi l'histoire du passé sous l'empire des préoccupations du présent, c'est de pousser ceux auxquels (ils ne s'en défendent point) ces préoccupations ne sont pas étrangères à rechercher aussi dans l'histoire des argumens en faveur des causes qui leur sont chères. Quelques-uns de ceux-là ne peuvent s'empêcher de se demander si du système politique qui confondait « la grandeur de la France avec la gloire d'une famille, » la France a eu après tout tant à se plaindre. Le paradoxe leur paraîtrait assez difficile à soutenir alors que ce système a poussé le patrimoine de la famille en question depuis le petit noyau de l'Ile-de-France jusqu'à la barrière naturelle des Pyrénées, d'un côté, et, de l'autre, jusqu'à celle du Rhin, qu'une série d'erreurs et de malheurs nous ont fait perdre.

Certains événemens dont ces derniers mois ont été témoins

(1) *Histoire générale depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours*, t. VI. *Louis XIV*, p. 141.

achèvent même de les convaincre de la supériorité du vieux système en précisant dans leur esprit la comparaison d'une façon presque douloureuse. Il leur est impossible de ne pas se rappeler qu'à la fin du siècle dernier, l'Europe assistait à la lutte d'une grande nation, concurrente sur mer de la France, avec une de ses colonies, révoltée contre des exigences financières excessives. D'un côté était le bon droit : de l'autre la force. La France ne se vit point contrainte à une neutralité sans gloire. Elle prit parti pour le bon droit. Ses vaisseaux osèrent tenir tête à ceux de l'Angleterre ; ils figurèrent avec honneur dans plus d'un combat, et, quand intervint le traité qui mit fin à cette guerre, la France eut à la fois la double et légitime satisfaction d'avoir fait triompher la cause de la liberté et affaibli une rivale séculaire. Nous ignorons comment se terminera la lutte épique entreprise à l'extrémité de l'Afrique, dont le dénouement menace de marquer d'une tache indélébile la dernière année du XIXe siècle. Mais il nous surprendrait que les partisans les plus déterminés des formes modernes du gouvernement démocratique se flattent de voir la France jouer dans le règlement final de cette guerre tragique le rôle prépondérant qu'elle a joué en 1783 au traité de Versailles.

Enfin nous ne pouvons nous retenir d'ajouter qu'au commencement du siècle, durant une période de réconciliation trop courte, cette famille dont, en effet, la grandeur s'est confondue pendant si longtemps avec celle de la France, a su la conduire en quinze ans de Waterloo à Alger. Mais nous ne voulons point rappeler en quels termes le ministre de la Marine de Charles X répondait aux représentations de l'ambassadeur d'Angleterre. Pour ceux qui voudraient, comme nous, voir la France aussi forte et respectée sous le régime moderne qu'elle l'était sous le régime ancien, la comparaison deviendrait trop pénible.

II

A qui étudie au contraire, avec le sincère désir d'appréhender la vérité, la longue, on pourrait presque dire l'interminable série des négociations poursuivies depuis 1663 jusqu'en 1715, il est un sentiment qui s'impose : c'est celui d'une véritable admiration pour cette puissante machine si forte dans sa structure, si infatigable dans son action, si vigilante et si prévoyante dans ses

desseins, qu'était la diplomatie de Louis XIV. Quand on feuillette au ministère des Affaires étrangères ces innombrables Dépêches contenues dans les volumes de la *Correspondance* et ces *Mémoires et documens* où sont traitées tant de questions, les unes secondaires, les autres capitales et encore actuelles, lorsqu'on constate la solidité de ces *Mémoires*, la précision de ces Dépêches, la rapidité des demandes et des réponses, lorsqu'on réfléchit qu'une grande partie des *Mémoires* et toutes les dépêches passaient sous les yeux de Louis XIV, que les corrections ou les ratures qu'on relève sur les minutes ont été souvent inspirées par lui, et qu'à ce labeur incessant il a, pendant cinquante-deux ans, consacré chaque jour plusieurs heures, sans que ni entraînemens de jeunesse, ni douleurs privées, ni fêtes de cour, ni désastres publics, l'aient jamais détourné de tenir conseil tous les jours, on ne saurait méconnaître que ce roi fut vraiment grand non par le génie, non peut-être par le caractère, encore moins par la vertu, mais par la seule qualité qu'on ait toujours le droit d'exiger de ceux qui invoquent le droit héréditaire : la conscience professionnelle.

Est-ce à dire que dans sa diplomatie Louis XIV n'ait jamais commis de fautes ? Bien au contraire. Nature étrange et complexe, malgré l'unité apparente dont sa majesté soutenue entretenait l'illusion, Louis XIV renfermait en lui de singuliers contrastes. Sa vie privée offre un mélange de prodigieux égoïsme et de sensibilité vraie, de hauteur et de bonhomie, de dureté et de faiblesse. De même sa politique a connu des alternatives de mesure et d'emportement, de prévoyance et d'aveuglement. Après une longue série de négociations sagement combinées, conduites avec prudence, poursuivies avec persévérance, où il sait tout ménager, tout concilier, tout prévoir, une bouffée d'orgueil lui monte à la tête, et sa hauteur ou son intempérance lui font perdre les fruits d'une longue patience. Ainsi fit-il au lendemain de la paix de Nimègue, l'apogée du règne, quand, ne sachant pas se contenter de l'agrandissement considérable que ce traité valait à la France, il commit la double faute de blesser les puissances protestantes par la révocation de l'édit de Nantes, et d'inquiéter l'Europe par des prétentions affichées à la domination universelle en même temps que par des appétits croissans. Nous l'avons vu, en particulier, fouler aux pieds la Savoie en prétendant l'asservir, la jeter ainsi dans les bras de l'Empire et faire de Victor-Amédée

le nœud de la ligue d'Augsbourg. Mais nous l'avons vu aussi, au bout de quelques années, reconnaissant l'erreur, s'appliquer avec une patience inlassable à dénouer le nœud, conduire à lui seul, sans autre secours que celui du médiocre Croissy, une négociation difficile avec un ennemi de mauvaise foi, et pousser la modération non seulement jusqu'à ne pas profiter de ses victoires, mais jusqu'à rendre au vaincu des conquêtes anciennes, s'exposant ainsi au blâme aveugle des plus sages esprits.

Mêmes alternatives dans toutes les affaires de la Succession d'Espagne. Depuis 1668 jusqu'à 1700, il ne cesse de préparer le partage de la monarchie espagnole par une série de négociations auxquelles il emploie successivement tous ses ministres depuis Lyonne jusqu'à Torcy, mais qu'il dirige lui-même, et par lesquelles il poursuit toujours le même but : assurer l'agrandissement de la France et ménager la paix de l'Europe. Et si en même temps il ne décourage pas absolument les efforts que d'Harcourt poursuivait à Madrid pour faire attribuer à la France la totalité de l'héritage, s'il l'assiste non seulement de ses conseils mais de ses instructions, l'apparente contradiction de sa politique peut s'expliquer par cette double considération : d'abord que rien n'était moins assuré que le succès des négociations poursuivies par lui pour arriver à un partage équitable et qu'il devait prévoir l'échec de ces négociations ; ensuite que, le roi d'Espagne devant assurément faire attribution testamentaire de son vaste empire à quelqu'un des héritiers qui se le disputaient à l'avance, cette attribution n'empêchait pas un partage pacifique et n'aurait fait que rendre meilleure la situation du co-partageant auquel la totalité aurait été attribuée.

Quant à l'acceptation du testament de Charles II par Louis XIV, les meilleurs esprits semblent aujourd'hui d'accord pour reconnaître que non seulement ce ne fut pas une faute, mais que c'était une nécessité. Il ne faut pas oublier, en effet, que d'une part le dernier traité de partage, n'ayant pas été accepté par l'empereur Léopold, un des co-partageans éventuels, pouvait être considéré comme caduc, et que d'autre part, au refus du duc d'Anjou, le testament de Charles II désignait l'archiduc Charles qui assurément n'aurait pas refusé. Que diraient nos historiens modernes si Louis XIV, en souffrant le rétablissement de la monarchie de Charles-Quint, avait laissé détruire l'œuvre de Richelieu ? La guerre était donc inévitable, et dans le conseil où les raisons soit

de refuser, soit d'accepter, furent mises en balance, ceux qui penchaient pour l'acceptation avaient raison de dire que mieux valait faire la guerre pour le tout que pour la partie. Mais ici commence, de la part de Louis XIV, une nouvelle série de fautes. De nouveau les fumées de l'orgueil lui montent au cerveau et obscurcissent son jugement. Après avoir accepté le testament, il fallait rassurer l'Europe contre la crainte de la domination française. Il l'inquiète en faisant enregistrer par le Parlement des lettres patentes qui réservent les droits de Philippe V à la couronne de France. Il fallait isoler l'Empire en mettant les Pays-Bas et l'Angleterre hors du conflit. Il semble menacer les Pays-Bas en faisant occuper par ses propres troupes les places frontières où les troupes espagnoles tenaient garnison. Il soulève le sentiment national de l'Angleterre, dont le parlement vient de refuser à son souverain, frémissant de rage, les moyens financiers de prendre part au conflit, en reconnaissant après la mort de Jacques II le prince de Galles comme roi.

Enfin, comme si ce n'était pas assez de cette faute capitale, sur laquelle nous aurons à revenir et qui avait au moins l'excuse d'une certaine générosité, il n'a nul égard pour son faible allié, Victor-Amédée, qui est, lui aussi, frémissant de rage d'avoir vu lui échapper le Milanais. Il oublie les promesses répétées d'avoir à cœur les avantages particuliers du père de sa petite-fille. Il ne ménage ni les intérêts ni l'amour-propre de celui qui demeure toujours le portier de l'Italie, et, par une suite de maladresses ou de mauvais procédés, il l'accule ainsi à une trahison à laquelle Victor-Amédée n'était que trop naturellement porté, et dont les effets ne sont guère moins funestes que celle de 1690, car elle oblige la France à défendre tout à la fois sa frontière des Alpes et sa frontière du Nord. Cette faute de Louis XIV est peu connue. Ce petit coin du grand tableau est demeuré obscur. Nous avons entrepris d'y porter la lumière malgré la difficulté de percer les ténèbres dont Victor-Amédée aimait à s'entourer. Nous sommes assurés du moins de n'être guidé par aucun autre esprit que l'impartiale recherche de la vérité.

III

« Mon frère et neveu, je suis si persuadé de votre attachement à mes intérêts que je ne puis douter que vous n'appreniez avec

plaisir par le sieur Phelypeaux, mon ambassadeur auprès de vous, la résolution que j'ay prise d'accepter pour mon petit-fils le duc d'Anjou la succession de toute la monarchie d'Espagne où sa naissance, les dispositions du feu Roy Catholique et la voix des peuples l'apellent unanimement. Il se prépare à partir pour aller prendre possession de ce royaume, et, comme je suis persuadé qu'il se conformera toujours à mes sentimens, qu'il est informé de ceux que j'ay pour vous, je puis, en vous assurant de mon amitié, vous répondre aussy de la sienne et regarder l'union qui sera désormais entre ma couronne et celle d'Espagne comme le présage certain de la tranquillité du reste de l'Europe (1). »

Ainsi écrivait, le 17 novembre 1700, Louis XIV à Victor-Amédée, et, en adressant cette lettre à Phelypeaux, il le chargeait de la commenter. « Vous ajouterez que je suis persuadé qu'il doit voir avec plaisir la bonne intelligence entre ma couronne et celle d'Espagne establie sur un fondement aussy solide; que cet événement le délivre à jamais de l'embarras où ses pères ont souvent esté du party qu'ils prendroient entre la France et l'Espagne, et, vraisemblablement, il sera bien aise de voir une monarchie où le testament du feu roy d'Espagne pourroit peut-estre appeler ses descendans exemptée de toute séparation et les Estats qui en dépendent conservés dans la même main où ils sont depuis longtemps (2). »

Ce n'était pas ainsi que Victor-Amédée aurait souhaité être tiré de l'embarras de prendre parti entre la France et l'Espagne, et la pensée des droits éventuels que conservaient ses héritiers n'était pas pour le consoler de voir demeurer intacte une monarchie au démembrement de laquelle il avait souhaité si vivement prendre part. Peut-être n'était-ce même pas faire preuve d'habileté que d'user ainsi de raillerie avec un prince dont le ressentiment était au contraire à ménager. La première bouffée d'orgueil passée, il semble, au reste, que Louis XIV, souvent plus hautain dans ses lettres que dans son accueil, ait eu le sentiment de cette nécessité. Dans les premiers jours de décembre, il donnait audience au président de la Tour, l'ambassadeur de Savoie auprès des États Généraux, qui se trouvait de passage à Paris. Cet habile conseiller, qui connaissait bien son maître et lui avait déjà fait

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 106. Le Roi au duc de Savoie, 17 nov. 1700.

(2) *Ibid.*, Le Roi à Phelypeaux, 17 nov. 1700. A défaut du duc d'Anjou et de l'archiduc Charles, le testament de Charles II appelait, en effet, au trône le duc de Savoie et ses descendans,

parvenir d'utiles avis, se préoccupa immédiatement de trouver quelques compensations au mécompte que celui-ci avait dû éprouver. Sachant que Victor-Amédée n'était pas insensible aux avantages pécuniaires, il se rappela fort à propos que des sommes assez importantes étaient dues depuis longtemps par l'Espagne à la Savoie en paiement de la dot de l'infante Catherine, fille de Philippe II. Il profita donc de cette audience et des assurances que Louis XIV lui renouvela « qu'il ne perdroit aucune occasion de procurer les avantages du duc de Savoie comme il l'auroit fait si le traité de partage avoit pu s'exécuter, » pour soulever la question de cette dot impayée. « Le Roi, écrivait-il à Victor-Amédée, répondit en souriant que les Espagnols sont assez méchans payeurs, mais qu'il ne laisseroit pas, à la première ouverture, d'interposer ses offices pour la satisfaction de Votre Altesse Royale (1). »

La même pensée d'adoucir la mauvaise humeur de Victor-Amédée paraît avoir préoccupé Torcy, cet habile ministre des dernières années de Louis XIV, que l'histoire met moins haut qu'un de Lyonne ou un Louvois pour n'avoir point eu la bonne fortune de conduire les affaires de la France à l'époque brillante, mais qui, pour la dignité et la souplesse dont il fit preuve dans la période des revers, n'en mérite pas moins l'estime. Ayant été à la veille de signer avec Vernon un traité par lequel Louis XIV aurait abandonné partie de la succession, il ne devait pas se retrouver sans embarras en présence du négociateur de Victor-Amédée, alors que son maître avait gardé le tout. Aussi, dès les premiers jours, paraît-il avoir cherché de son côté une compensation, et, ne connaissant pas aussi bien Victor-Amédée que le président de la Tour, il s'adressait moins à ses intérêts qu'à son amour-propre et à son cœur. *Per modo di conversazione*, écrivait Vernon, il parla d'un mariage possible de la princesse Marie-Louise de Piémont, alors âgée de douze ans, avec le nouveau roi d'Espagne. Quelques jours après, il revenait sur ce sujet et demandait même l'envoi d'un portrait. Mais Vernon, incertain des intentions de son maître, accueillait l'ouverture avec réserve. Il écrivait cependant à Victor-Amédée qu'il avait le moyen « de cultiver cette idée auprès de Mme de Maintenon (2), » et demandait des instructions. Ces in-

(1) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia*, mazzo 125. Le président de la Tour à Victor-Amédée, 17 décembre 1700.

(2) *Ibid.*, mazzo 128. Vernon à Victor-Amédée, 1er et 19 décembre 1700.

structions ne lui arrivaient pas, et la négociation, que nous verrons reprendre, tombait pour l'instant. Sur ce point comme sur tous les autres, Vernon, en effet, se renfermait dans un silence qu'à Versailles on commençait à trouver inquiétant. Les nouvelles que Phelypeaux envoyait de Turin n'étaient pas faites pour rassurer. Tantôt Victor-Amédée s'exprimait « avec véhémence, » n'admettant pas que le Roi pût se rétracter des engagemens pris avec lui. « Quoy! s'écriait-il, voilà la suitte de tout ce que j'avois espéré de ses bontés et de l'honneur que j'ay de lui appartenir de si près et de celuy dont je me flattois de le servir. Oh! j'aurois bien dû m'y attendre. » Tantôt il avait, lui aussi, recours à l'ironie et disait à Phelypeaux : « Rien ne peut estre au-dessus des marques que le Roy donne d'estre un bon père en cette occasion puisque, pour cela, il en coûte à la France et la Lorraine et la Savoye et le comté de Nice, » et il ajoutait, avec une prévision singulièrement juste de l'avenir : « Plusieurs, à la place de Sa Majesté, auroient pris un autre party. Pour moy, je n'y aurois pas manqué, estant certain que le jeune roy qui va en Espagne doit estre et sera dans un an aussy bon Espagnol que ceux qui ont régné avant luy. » Phelypeaux transmettait fidèlement ces paroles, tantôt ironiques et tantôt menaçantes, et en même temps il informait que Victor-Amédée venait d'envoyer un courrier extraordinaire à Vienne (1).

Cependant les événemens marchaient. Si Guillaume III, contraint et forcé par son parlement, si les États Généraux de Hollande, avec plus ou moins de bonne grâce, avaient reconnu le roi d'Espagne, il n'en était pas de même de l'empereur Léopold, qui revendiquait, au contraire, pour son fils l'archiduc Charles, éventuellement désigné par le testament de Charles II, l'entière succession d'Espagne. Il se préparait ouvertement à envahir le Milanais. Or, par le Tyrol, pays d'Empire, les passages des Alpes qui conduisaient en Italie lui étaient ouverts. Au contraire, les passages qui donnaient accès à la France étaient fermés à Louis XIV, puisqu'ils étaient la propriété du duc de Savoie. Celui-ci voudrait-il les ouvrir? C'était pour la France une question capitale qui aurait dû conduire à traiter la Savoie avec plus de ménagemens. Il devenait en tout cas indispensable d'être fixé sur les intentions de celui qui détenait ces passages. Louis XIV chargea Phelypeaux

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 106. Phelypeaux au Roi, 19 et 27 novembre, 1er décembre 1700.

de tâter Victor-Amédée. Victor-Amédée répondait d'abord qu'il s'estimait heureux que « ses estats pussent être bons à quelque chose, qu'il souhaitoit même que sa personne et ses troupes le fussent, » « mais, ajoutait Phelypeaux, il se flatte que vous ne l'obligerez à rien d'opposé à son caractère et ses intérêts, ny à l'honneur qu'il a de vous appartenir (1). »

C'étaient là des assurances trop vagues pour qu'il fût possible d'aventurer les troupes du Roi à travers les défilés des Alpes, en plein hiver, sans que rien fût convenu ni quant à leurs étapes, ni quant à leur nourriture. Pour s'éclaircir des dispositions véritables du duc de Savoie, Louis XIV jugea nécessaire d'envoyer en Italie notre vieille connaissance Tessé. A la vérité, le voyage de Tessé avait un double but. Il devait aller jusqu'à Milan pour s'entendre avec le prince de Vaudémont, gouverneur du Milanais pour le compte du roi d'Espagne, sur le chiffre des troupes qu'il était nécessaire d'envoyer à son aide, troupes dont Tessé devait avoir le commandement provisoire. Il devait s'entendre également avec Vaudémont sur le plan de campagne que le prince lui-même, généralissime des deux armées d'Espagne et de France, comptait opposer à l'invasion imminente de l'armée impériale commandée par le prince Eugène. Mais il devait en même temps profiter de son passage à Turin pour entrer en relations avec Victor-Amédée et l'entretenir de la question des passages (2). C'est au cours de cette mission, à la fois militaire et diplomatique, que Tessé prit occasion d'adresser à la duchesse de Bourgogne, dont il était l'écuyer et se plaisait à se dire le domestique, ces lettres d'un tour si spirituel, pleines d'anecdotes gaillardes et de conseils intimes, que le comte de Rambuteau a rendu le service de découvrir et de publier (3). Mais, en même temps, il adressait au Roi, à Torcy, à Chamillard, nouvellement promu au Ministère de la Guerre en remplacement de Barbezieux, des dépêches d'un tour non moins vif où il dénonçait le duc de Savoie, ses hésitations et sa duplicité. Pour obtenir de cet allié peu sûr quelque assurance positive, Louis XIV avait compté sur la bienveillance qu'autrefois il avait témoignée à Tessé. Mais il n'avait pas compté sur l'humeur changeante de Victor-Amédée, à en croire du moins

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 106. Phelypeaux au Roi, 10 déc. 1700.

(2) *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France.* Savoie, Sardaigne et Mantoue, t. I, p. 247.

(3) Lettres du maréchal de Tessé, publiées par le comte de Rambuteau. Paris, 1888.

Phelypeaux que l'envoi de cet ambassadeur extraordinaire paraît, il est vrai, avoir un peu dépité. « M. le duc de Savoye, écrivait-il, n'est en rien prévenu pour M. de Tessé qui paroît cependant persuadé du contraire. Ce n'est point à moi de le désabuser (1). En tout cas, Tessé n'était en rien prévenu pour le duc de Savoie, car il le chargeait de toutes ses forces dans ses dépêches. Dans les premières, il se borne cependant à le traiter de prince *incompréhensible*, à qualifier de *verbiage* ses protestations d'attachement, et s'en prend seulement « à ce cruel tempérament d'indécision qui lui fait remettre au lendemain ce qui pourrait se traiter le jour même (2). » Mais, après avoir vainement essayé de persuader à Victor-Amédée d'apporter dans « ses relations avec les Roys de France et d'Espagne une certaine grâce extérieure qui devroit toujours accompagner les actions quand on les fait et qu'on veut les faire, » il finit peu à peu par s'échauffer contre lui. Il lui reproche ce qu'il y a de bizarre, d'ambigu, d'indécis et de volonté mauvaise ou intéressée dans sa conduite... « Un théatin profès, qui doit être l'assemblage de toute la patience possible, s'impatienteroit (3). » Bientôt il accuse et lui et celui qu'il appelle « son long comte de Vernon » d'intelligences avec l'Empire. Il dénonce les conférences que Vernon aurait à Paris avec Zinzendorff dans des églises ou dans d'autres lieux, et les fréquens courriers que, de son côté, Victor-Amédée envoie à Vienne. Bref, il surexcite, non sans raison, les défiances de Louis XIV, et, ne parvenant à rien conclure avec Victor-Amédée, auprès duquel il voit son crédit épuisé, il retourne auprès du prince de Vaudémont, laissant à Phelypeaux la suite d'une négociation où celui-ci devait rencontrer plus d'une difficulté.

Victor-Amédée ne pouvait, en effet, se consoler d'avoir vu lui échapper le Milanais, et il ne perdait aucune occasion d'exhaler son amertume. Phelypeaux, en ambassadeur fidèle, rendait compte à Louis XIV des sentimens de celui auprès de qui il était accrédité. « M. le duc de Savoye, écrivait-il, est plein d'honneur, de fierté, de hauteur, d'ambition. Tous ces sentimens se trouvoient remplis dans l'acquisition du Milanois sur laquelle il avoit compté comme sur Turin. Rien n'approche de la douleur qu'il a ressentie quand tout cela a disparu, sans que de l'entière suc-

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 107. Phelypeaux au Roi, 17 janvier 1701.
(2) Papiers Tessé. Tessé au Roi, 1er janvier 1701.
(3) *Ibid.*, 1er février 1701.

cession d'Espagne il lui soit rien resté que l'honneur de faire son compliment et l'idée de marier sa fille (1). »

Comme compensation à cette douleur, Victor-Amédée, qui sentait le besoin qu'on avait de lui, aurait bien voulu qu'on lui assurât, suivant l'expression qu'il avait toujours à la bouche, *quelque avantage*. Tantôt il revenait sur le paiement de la dot de l'infante Catherine (2); tantôt, le Roi ne pouvant forcer ces Espagnols, mauvais payeurs, à s'exécuter, il soulevait, sous une autre forme, la question du Montferrat, et demandait que les droits héréditaires que le duc de Lorraine prétendait de son côté sur cette province lui fussent cédés, sauf à Louis XIV à trouver un dédommagement pour le duc de Lorraine. Louis XIV refusait et Victor-Amédée, piqué de voir échouer toutes ses demandes, se réfugiait dans une abstention hostile. Comme Phelypeaux le pressait de donner réponse formelle sur le passage des troupes : « Le Roi, répondait-il, est le maistre de faire quand il luy plaira passer des troupes par mes estats. Il est si puissant qu'il n'a pas besoin pour cela de mon consentement. » Et, comme Phelypeaux insistait pour que certaines dispositions fussent prises en vue de la nourriture de deux régimens de cavalerie prêts à franchir la frontière, Victor-Amédée répondait « qu'il n'étoit pas le fermier de ses sujets pour traiter de leurs denrées avec un commissaire (3). »

A ce refus déguisé Louis XIV répondait par une dépêche irritée. Il ne reconnaissait pas à Victor-Amédée, qui avait promis le passage aux troupes françaises, le droit de se rétracter ainsi sans aucun sujet, et, après avoir traité la conduite de Victor-Amédée d'irrégulière, il mandait à Phelypeaux de s'en expliquer nettement avec lui. Phelypeaux s'acquittait de ses instructions sans ménagemens (4). Il demandait pour les troupes du Roi le passage sans conditions, « après quoi, disait-il à Victor-Amédée, Votre Altesse Royale pourra, autant que le permet la différence des affaires présentes, entrer avec Sa Majesté dans des nouvelles liaisons conformes au traité d'action fait en 1696. » Mais, en même temps qu'il lui offrait ainsi un traité d'alliance, Phelypeaux avait la maladresse d'emprunter à la dépêche de Louis XIV le mot d'*irrégulière*

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 106. Phelypeaux au Roi, 10 décembre 1700.
(2) *Ibid.*, vol. 107. Phelypeaux au Roi, 16 janvier 1701.
(3) *Ibid.*, vol. 107. Phelypeaux au Roi, 26 janvier 1701.
(4) *Ibid.*, Le Roi à Phelypeaux, 2 février 1701.

pour qualifier la conduite du duc de Savoie. Cette expression blessait profondément son interlocuteur, qui n'essayait pas de dissimuler son irritation. Victor-Amédée répondit « en effet, avec véhémence, que l'expression *irrégulière* lui paraissoit trop forte et au delà de ce qu'un homme comme luy devoit attendre... qu'il pouvoit juger par ce commencement de ce qu'il auroit à essuyer dans la suite, qu'il pensoit estre plus qu'un sujet, et homme auquel ne convenoit point les termes de conduite irrégulière et extravagante. » Il terminait la conversation en demandant quelques jours pour digérer les durs termes dont Phelypeaux s'était servi et en déclarant qu'au surplus le Roi n'avait qu'à donner des ordres à ses troupes pour marcher, n'ayant pas besoin pour cela du duc de Savoie, qu'on « recherche si peu et dont on fait si peu de cas (1). »

Cette colère, chez Victor Amédée, était peut-être plus feinte que réelle. En effet, ce traité d'alliance qu'en même temps Phelypeaux lui proposait ne pouvait pas ne pas flatter un de ses plus secrets désirs, en le replaçant vis-à-vis de la France sur le pied qu'il avait occupé en 1696. Aussi le voyons-nous, quelques jours après, revenir sur ses paroles et charger deux nouveaux négociateurs de discuter avec Phelypeaux les conditions de ce traité. Ces négociateurs sont l'intendant Groppel, qui déjà, quatre années auparavant, avait négocié avec Tessé le traité secret de Turin, et le comte de Gubernatis, un des ministres de Victor-Amédée, qui partageait sa confiance avec Saint-Thomas. Sur le chiffre des troupes mises sur pied par le duc de Savoie qui sera de deux mille cinq cents cavaliers, de huit mille hommes d'infanterie; sur le titre de généralissime des armées françaises et espagnoles réunies, qui sera donné à Victor-Amédée; sur le chiffre des subsides, qui sera de 50 000 écus par mois, on s'entend facilement. Phelypeaux continue cependant à traiter Victor-Amédée avec trop de hauteur. « Le Roy offre ce qu'il a jugé le meilleur, lui disait-il, et il n'y a ni une pistolle de plus, ni avantage d'un écu à espérer, et plustôt vous conclurez, plustôt vous aurez votre argent. » Mais, bien que Victor-Amédée ne fût pas insensible à l'argent, ce n'était pas la seule chose qui l'intéressât. Aussi Gubernatis essayait-il de faire insérer dans le traité un « article secret par lequel il soit dit que, dans la fin de cette guerre, le Milanois se trouvant au pouvoir ou de Sa Majesté, ou de quelques princes d'Italie, ou peut-

(1) *Ibid.*, Phelypeaux au Roi, 10 février 1701.

estre du duc de Lorraine, le Roy voudroit bien dans ce cas faire l'eschange dont il fut parlé au mois d'octobre dernier de cet estat de Milan, contre la Savoie, le comté de Nice et la vallée de Barcelonette. » En faisant cette proposition, Gubernatis ajoutait : « cecy n'est qu'un almanach qui, vraisemblablement, n'aura jamais d'effet. » A quoi Phelypeaux répondait en riant : « qu'il ne se connaissait point en almanach, » et il refusait l'insertion de cet article (1). Le Roi approuvait son refus et traitait le projet d'imaginaire. A la vérité, il lui était difficile, alors que la désignation de Charles II et l'acceptation du duc d'Anjou avaient eu pour objet principal le maintien intégral de la monarchie espagnole, de consentir d'avance, fût-ce par *almanach*, au démembrement de cette monarchie et d'admettre, dans un article, même secret, que son petit-fils pût être dépouillé d'un des plus riches fleurons de cette nouvelle couronne. Mais c'était une faute d'exiger l'insertion dans ce traité, qui finit par être signé le 6 avril 1701, d'une clause par laquelle il était formellement stipulé « que, la paix étant faite et affermie en Italie, chacun demeurera dans son premier et ordinaire état (2). » C'était, en effet, enlever à Victor-Amédée l'espérance d'aucun agrandissement territorial quel qu'il fût, même du côté du Montferrat, et réduire l'intérêt qu'il pouvait avoir à se ranger du côté de la France à une question purement pécuniaire, et, à ce point de vue, très discutable. C'était là un véritable abus de la force et une de ces fautes (soigneusement relevée chez les auteurs italiens) (3), par lesquelles la diplomatie de Louis XIV perdait trop souvent les fruits d'une longue patience ; faute d'autant moins compréhensible dans la circonstance que Louis XIV ne pouvait entretenir aucune illusion sur les sentimens véritables de l'allié qu'il prétendait ainsi enchaîner et que Phelypeaux ne cessait de l'avertir que Victor-Amédée avait toujours sur le cœur « l'offre du Milanais et ce que lui a dit le Roy et que son inclination à la vengeance le porteroit entièrement du côté de l'Empereur (4). »

En effet, à peine le traité signé, et tandis que la duchesse de Bourgogne, inquiète jusqu'au bout de l'attitude que prendrait son père, « tressaillait de joie à sa toilette (5) » en apprenant cette

(1) *Ibid.*, Phelypeaux au Roi, 3 mars 1701 ; le Roi à Phelypeaux, 14 mars 1701.

(2) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, Supplément vol. 109. Ce traité se trouve aussi dans le recueil intitulé : *Traités publics de la maison de Savoie*, t. II.

(3) V. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. III, p. 306.

(4) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 107. Phelypeaux au Roi, 15 janvier 1701.

(5) Sourches, t. VII, p. 44.

nouvelle de la bouche de Vernon, Victor-Amédée se hâtait de se tourner vers l'empereur Léopold. Par une fiction que Louis XIV tenait à prolonger aussi tard que possible, la guerre n'était déclarée qu'entre l'Empire et l'Espagne, mais point entre l'Empire et la France ni la Savoie. Aussi, le roi de France et le duc de Savoie avaient-ils conservé chacun leur ambassadeur, l'un le marquis de Villars, le futur maréchal, l'autre le marquis de Prié. A la vérité, Louis XIV, méfiant non sans raison, comme on va le voir, aurait bien voulu que Victor-Amédée rappelât le sien ; mais celui-ci répondait, non sans raison également, que ce n'était pas à lui à déclarer ainsi la guerre en retirant son ambassadeur le premier, et il profitait de la prolongation du séjour de Prié à Vienne pour s'excuser auprès de Léopold du traité qu'il venait de signer.

Depuis longtemps, Prié demandait des instructions, et s'avouait, dans une dépêche à Victor-Amédée, *sommamente imbrogliato* pour régler sa conduite conformément aux intentions de Son Altesse Royale (1). Aussitôt le traité signé, Victor-Amédée lui adresse plusieurs dépêches successives dans lesquelles il le charge d'expliquer sa conduite à l'Empereur. Il allègue que la marche en avant des troupes impériales ayant fait craindre la *perturbazione* d'une des plus belles parties de l'Italie, il avait dû, comme un des principaux princes intéressés, en prévoir les conséquences. Il s'était vu contraint de céder à la pression du Roi Très Chrétien et d'entrer dans une ligue avec lui et Sa Majesté Catholique. Il espère que l'Empereur ne condamnera pas sa conduite, qui n'a eu d'autre objet que le bien public. Il ne lui était pas possible de garder la neutralité, car on sait combien la France est *attiva, premurosa e efficace nel promovere i sui interessi*. Quant au traité en lui-même, il n'assure à sa couronne aucun avantage. Aussi continue-t-il à compter sur les bonnes intentions de l'Empereur en ce qui concerne le Montferrat, ou quelque autre avantage, quand les armes de l'Empereur seront victorieuses, et quand Victor-Amédée pourra *autenticare il suo inviolabile attacamento*. Il espère que la généreuse protection de l'Empereur l'arrachera au sort qui l'opprime et l'établira à l'avenir *in una imperturbabile unione coll' imperiale braccio* (2). Enfin, si, par la suite, l'État de

(1) Archives de Turin, *Lettere Ministri Vienna*, mazzo 32. Le marquis de Prié au duc de Savoie.

(2) *Ibid.*, mazzo 32. Victor-Amédée au marquis de Prié, 11 avril, 31 mai 1701.

Milan tombait sur une tête princière, cette tête ne devrait pas être autre que celle de Victor-Amédée lui-même, et si, au contraire, le Milanais devenait possession impériale, il faudrait tout au moins que Victor-Amédée en fût gouverneur à perpétuité.

Malgré ces assurances et l'espoir qu'il affectait de demeurer en bons termes avec l'Empereur, Victor-Amédée ne pouvait se dissimuler qu'il se verrait bientôt dans la nécessité de rappeler son ambassadeur. Aussi recommandait-il à celui-ci de se concerter dans le plus grand secret avec le comte d'Harrach sur les moyens d'entretenir *un' occulta e impenetrabile corrispondenza*, de façon que rien ne puisse *svaporare*. Quant au prince Eugène, il ne devait, au contraire, chercher à entretenir avec Victor-Amédée aucun commerce occulte, ne lui faire aucune proposition et n'user d'aucun manège, car, ajoutait Victor-Amédée. « Nous ne pourrions moins faire que de montrer ses lettres, ne voulant pas nous servir d'un autre canal que le vôtre. » « De tels sentimens, dit Carutti dans une phrase un peu énigmatique de son histoire de la diplomatie savoyarde, furent les *pronubi* (auspices) d'un traité qui n'était pas ratifié par la conscience (1). »

IV

Parallèlement à cette négociation où il n'était question que de soldats, d'argent ou d'agrandissement de territoire, une autre se poursuivait, plus délicate, qui avait trait au mariage de la princesse de Piémont avec le nouveau roi d'Espagne. Engagée, comme nous l'avons vu, par Torcy, elle avait été reprise et continuée à Turin, par l'entremise de Phelypeaux, mais surtout à Versailles par celle de Vernon. Ce « long Vernon », comme l'appelait Tessé, était un zélé serviteur, souple et discret. Il servait en même temps d'intermédiaire au duc de Savoie dans ses relations avec sa maîtresse, et à la duchesse, dans ses relations avec sa fille.

La comtesse de Verrue que nous avons vue tout récemment (2) trahissant son pays d'adoption pour son pays d'origine, s'était, au mois d'octobre, enfuie de Turin. Après avoir passé la frontière en grande hâte et en cachette, elle avait cherché un refuge au château de Dampierre, chez son frère, le duc de Chevreuse. Elle n'avait pu y rester longtemps, son austère famille lui ayant fait

(1) Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. III, p. 308.
(2) Voyez la *Revue* du 15 mars.

comprendre la nécessité d'une pénitence au moins apparente pour le scandale qu'elle avait donné, et elle était entrée à Poissy, dans un couvent où il lui semblait fort pénible qu'on ne pût la voir et lui parler qu'à travers une grille en fer. Victor-Amédée, qui ne semble point avoir ressenti trop d'irritation de son départ (peut-être espérait-il qu'elle trahirait la France pour lui), était demeuré en relations. Il devait même plus tard renouer correspondance avec elle. Pour l'instant, il lui envoyait l'assurance « de l'estime très particulière qu'il avoit conservée pour son mérite » et, s'il lui réclamait son portrait qu'elle avait emporté, en revanche il lui faisait remettre par Saint-Thomas et par l'intendant de ses biens en France, Planqué, tantôt un baguier, tantôt des meubles, tantôt des pots d'essence et de pommade. En même temps il s'adressait à Vernon pour avoir de ses nouvelles et celui-ci lui en adressait très fréquemment, le plus souvent sous forme de lettres particulières, parfois en post-scriptum de ses dépêches. C'est ainsi qu'à la fin d'une des plus importantes, il l'informe que la comtesse de Verrue est venue s'installer au couvent de Chasse-Midy, où l'air est meilleur, et qu'elle attend l'arrivée de son mobilier et de sa vaisselle, se plaignant fort d'être privée de tout (1). Il tient très exactement Victor-Amédée au courant de tout ce qui concerne la comtesse, de sa nourriture, qui consiste « en un potage et poulet ou poularde le matin, et le soir avec du fruit cuit, » « d'un dévoyement continu qui l'a obligée à prendre médecine, » d'un accident au pied qui l'a fait boiter quelque temps et autres nouvelles de même importance. Ainsi les plus grands ministres de Louis XIV servaient autrefois d'intermédiaires entre leur maître et Mlle de La Vallière ou Mme de Montespan. Versailles donnait toujours le ton à l'Europe.

Avec la duchesse Anne, Vernon entretenait des relations qui ne supposaient pas moins de confiance. C'était le moment où la duchesse de Bourgogne se livrait de plus en plus aux fêtes et à la dissipation, tandis que le duc de Bourgogne tournait, au contraire, à une dévotion austère et exagérée. La duchesse Anne s'inquiétait de cette mésintelligence et elle s'en ouvrait à Vernon dans une lettre que nous ne pouvons résister au désir de citer tout entière, tant l'expression de cette maternelle sollicitude nous paraît touchante.

(1) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia*, mazzo 128. Vernon à Victor-Amédée, 26 décembre 1700. Voyez aussi Léris, *La comtesse de Verrue*, p. 146 et suiv.

De Turin, le 4 février.

« Votre femme m'apporta il y a quelque jour votre lettre par laquelle je vois ce qu'a écrit M. de Tessé. Il est vray que je luy ay marqués ma peine sur le peu d'inteligence qu'il y a entre M. de Bourgogne et ma fille; mès je ne luy ay point dit d'en ecrire ni que j'en dises mon avis à cette petite personne si on le jugoit à propos, non pas que je ne le fisse avec plaisir, mès vous savez que l'on est delicat en ce païs là et que je ne scais pas si on horoit (aurait) approuvé mon offerte. C'est pourquoi je ne luy ai pas faite d'autans que Mme de Maintenon m'a mendés plusieurs fois que quand il horoit (aurait) besoins de moy, elle me lecriret. Cependans je suis bien aise que l'on sois informés de mes sentimens qui ne peuve, à ce qui me semble, estre qu'aprouvés. Je pense à l'avenir et voit que le bonheur de ma fille ne sera pas de durée cen (sans) qu'elle vivre comme elle doit avec M. son mari. Vous ditte très bien : le Roy n'est pas immortelle; les ages sont si diferent; enfin je voudrès que l'on la fit faire de ces reflection quelle n'est pas en estat de faire elle meme. Je vous dis cessi pour vous en servir à tems et lieux, et ne sorez assès vous marquer à quelle point je vous suis obliges de m'ecrire comme vous faites. Continuès. Je ne serès, je vous promet, jamais ingratte et reconnoitre (*ai*) toute ma vie votre zele. Pour de ce que nous a dit Monsieur, ont n'en parle pas du tout issi, ainsi je n'en ay pas ouvert la bouche et fais seulement des veux que tout aille comme il faut, car se me serès une grande consolation. »

Vernon la rassurait sans doute un peu plus qu'il n'y avait lieu, car elle lui écrivait le 4 avril suivant : « Les bonnes nouvelles que vous me donnès du changement de ma fille à l'égard de monsieur son mari m'est une chose très agréable, car vous savès combien cela me tient au cœur. » Mais elle ne croyait qu'à moitié à ces éloges, car, quelque temps après, elle lui écrivait encore : « Je voudrès bien que la duchesse de Bourgogne s'atire autans de louanges (que *sa sœur*), mès, entre nous, elle est trop dissipée et naturellement et par la vie qu'elle mène pour qu'elle puisse me donner si tost cette consolation que je n'atends que quand sa première jeunesse sera passée (1). »

Vernon était donc tout à fait l'homme propre à conduire une

(1) Archives de Turin. *Lettere Ministri Francia*, mazzo 132. La duchesse Anne à Vernon.

négociation où il fallait ménager tout à la fois un intérêt politique de premier ordre, la dignité d'une princesse et l'orgueil de deux maisons. La première idée d'un mariage immédiat entre cette jeune princesse qui avait à peine douze ans et un prince qui en avait tout au plus dix-sept avait été, nous l'avons dit, accueillie avec réserve par Vernon qui n'avait point d'instructions. Depuis lors, le projet avait pris corps et la cour de France semblait s'y attacher plus que celle de Turin. Mme de Maintenon, qui, durant la familiarité des dernières soirées passées dans sa chambre, s'était prise d'affection pour le roi d'Espagne, le favorisait ouvertement. « On ne croit pas ici, écrivait-elle au duc d'Harcourt, qu'on doive lui donner une archiduchesse, et on penche à la princesse de Savoie. Elle a douze ans passés, et on nous assure qu'elle a la taille aussi belle que Mme la duchesse de Bourgogne. C'est le principal pour une femme et pour les enfans qu'on en attend (1). »

La duchesse de Bourgogne, au rapport de Vernon, aurait également pris la chose fort à cœur et, au moment du départ de Tessé pour Turin, elle lui aurait dit que : « *Sarrebbe un gran sorte per sua sorella si potrebbe farla esser Regina di Spagna.* » Tessé n'avait garde d'oublier cette recommandation, et, de Turin, il adressait à la duchesse de Bourgogne ce joli portrait de sa sœur, qu'elle avait quittée tout enfant, et qu'elle n'avait pas vue depuis quatre ans : « Madame la princesse, votre sœur, que vous m'aviez tant recommandé d'observer, est de la taille à peu près que vous étiez quand j'eus l'honneur de vous voir, et que vous me prîtes pour un Allemand. Elle aura le teint quasi aussi beau que le vôtre, les yeux de la même couleur que les vôtres, mais plus petits et moins brillans; ses dents ne seront pas belles; elle a quelque chose de vous dans le bas du visage; l'on ne peut pas dire que vous vous ressembliez, et cependant il y a quelque air l'une de l'autre. La petite vérole ne l'a point marquée. Elle n'a pas sur les lèvres le coloris qui feroit quasi croire que l'on vous les écorche quelquefois; elle n'a pas la tête placée comme vous, et ses yeux enfin ne se promènent pas comme les vôtres, et ne leur ressemblent qu'en ce qu'ils sont de même couleur. Au surplus, cette princesse passe pour être douce, facile à servir, peu ou point d'humeur : pour moi, je la trouverois parfaitement taillée

(1) *Correspondance générale*, t. IV, p. 350.

pour être reine d'Espagne et je crois que cette proposition ne lui déplairoit pas. »

Phelypeaux, de son côté, renseignait sa Cour sur le caractère de la princesse : « Elle est pleine de fierté, de hauteur, d'ambition, jusques-là que j'ay sceu, il y a plus de trois mois, et sans y avoir fait attention, que dans ses discours familiers elle marquoit quelquefois qu'elle se tiendroit pour offensée, si on lui offroit moins qu'un roi (1). »

Ce projet de mariage avait été, en apparence du moins, accueilli avec quelque froideur à Turin. Nous disons : en apparence, car Victor-Amédée avait immédiatement compris le parti qu'il pourrait tirer de cette proposition. Lors des négociations qui précédèrent les fiançailles de la duchesse de Bourgogne, en même temps qu'il offrait sa fille à Louis XIV par l'entremise de Tessé, Victor-Amédée, on s'en souvient peut-être, l'offrait à l'empereur Léopold par l'entremise de Grimani (2). Aussitôt saisi d'une proposition de mariage pour sa seconde fille, Victor-Amédée joua le même jeu. L'année précédente, à une question de Briord, Saint-Thomas répondait en niant qu'il fût question d'un mariage entre la princesse de Piémont et l'archiduc Charles. Mais, quelques mois après, Victor-Amédée rappelait fort opportunément ce vague projet, et il chargeait Vernon de dire « que le roi des Romains avait déjà vu comme elle avait bon air et que d'ailleurs le testament de Charles II s'opposait à ce que son successeur épousât une autre princesse qu'une archiduchesse (3).

Dans une conversation avec Phelypeaux, Victor-Amédée revenait sur cette désignation d'une archiduchesse comme femme de Philippe V par le testament de Charles II « et faisoit observer qu'il seroit fort désagréable que sa fille fût exposée à voir le Conseil d'Espagne ne pas ratifier ce mariage. » « Il m'a dit, ajoutait Phelypeaux, que la princesse de Piémont n'étoit point belle, mais qu'on pouvoit espérer beaucoup de son bon naturel et de

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 106. Phelypeaux au Roi, 10 décembre 1700.

(2) Voyez la *Revue* du 15 avril 1896.

(3) Archives de Turin, *Lettere Ministri Francia*, mazzo 129. Victor-Amédée à Vernon, 31 décembre 1700. En effet, dans le testament de Charles II, la clause qui instituait le duc d'Anjou comme héritier se terminait ainsi : « Et d'autant que je désire avec passion que la paix se conserve entre l'Empereur mon oncle et le Roi Très Chrétien dont l'union importe si fort à la Chrétienté, je les prie et conjure de vouloir étreindre cette union par le mariage du duc d'Anjou avec l'archiduchesse afin que par ce moyen l'Europe jouisse du repos dont elle a besoin. » Sourches, t. IV, p. 38.

l'attention extrême qu'il donnoit à son éducation plus encore qu'il n'avoit fait pour la duchesse de Bourgogne, parceque, a-t-il ajouté, les pères cessans d'être jeunes s'appliquent davantage aux soins de leur famille (1). »

Il était cependant une considération qui devait agir sur l'esprit de Victor-Amédée et le rendre plus favorable au mariage qu'il ne lui convenait de le paraître en réalité. C'était la question de la dot. Victor-Amédée était pauvre. Il lui était toujours plus agréable de recevoir de l'argent que d'en débourser. Lorsqu'il s'était agi d'établir la princesse Adélaïde, il avait fait valoir, non sans raison, que 100 000 écus lui restaient dus sur la dot de sa femme. Ces 100 000 écus avaient donc été, jusqu'à concurrence, compensés avec les 200 000 écus que lui-même constituait en dot à sa fille, et quant au surplus, il se l'était fait remettre par Louis XIV « pour de dignes considérations, » disait un acte à part. Pour la dot de la princesse Marie-Louise, Victor-Amédée pensa qu'il pourrait user d'un expédient semblable en faisant de nouveau valoir les sommes qui étaient dues à la Savoie par l'Espagne pour la dot de l'infante Catherine. « J'avois souvent ouï dire et lu, disait-il, que dans les mariages qui s'étoient faits entre maisons souveraines on entroit en compensation pour les dots qui se promettoient toujours de part et d'autre et se donnoient rarement. » Il demandait donc sur ce point un engagement de la part du roi d'Espagne. Phelypeaux ne laissait pas ignorer au Roi l'importance que Victor-Amédée attachait à cet engagement. « M. le duc de Savoye sera sans doute fort aise de ce mariage ; mais le payement de ces sommes le touche infiniment. Il n'est véritablement sensible qu'à ce qu'il appelle ses intérêts, c'est-à-dire les siens propres, c'est-à-dire de l'argent, commandement d'armée, agrandissement de pays, fort peu touché d'ailleurs des intérêts de sa maison (2). »

Cependant Louis XIV insistait pour le mariage. Le Conseil d'Espagne, que Louis XIV gouvernait presque aussi absolument que le sien propre, y donnait son consentement ; le roi d'Espagne, de plus ou moins bon cœur, y consentait, car il voulait absolument une femme, et, le 2 mai, Victor-Amédée recevait enfin un courrier par lequel le roi d'Espagne demandait formellement la main de la princesse de Piémont.

Victor-Amédée laissait éclater devant Phelypeaux la joie que

(1) Aff. étrang., *Corresp. Turin*, vol. 107. Phelypeaux au Roi, 16 janvier 1701.
(2) *Ibid.*, Phelypeaux au Roi, 5 février 1701.

lui causait cette demande. Mais, d'autre part, elle le jetait dans l'inquiétude. Jusqu'alors, ce projet de mariage étant demeuré le secret des chancelleries. Bien qu'il ne dût pas être conclu avant quelques mois, cette demande publique allait le porter à la connaissance de l'Europe. Qu'en penserait l'Empereur, avec lequel, malgré son alliance avec la France, Victor-Amédée espérait toujours éviter une brouille définitive? Cette préoccupation hantait l'artificieux prince. Aussi avait-il hâte d'expliquer sa conduite à Léopold en cherchant à lui persuader qu'il n'était pour rien dans ce projet de mariage, et que les choses s'étaient passées contre sa volonté. Déjà, dans une première dépêche, quelques jours avant qu'il ne reçût la demande officielle, il chargeait le marquis de Prié d'atténuer l'effet produit par l'envoi du portrait de sa fille en Espagne, en disant qu'il est vrai que la proposition a été faite, et qu'il y a été répondu d'une manière obligeante, mais de façon cependant indifférente, car *l'interno dell' animo è inclinato sempre a l'arciduca.* Quelques jours après, le 3 mai, il n'est plus possible de dissimuler. Alors, il fait valoir que le mariage ne vaut aucun agrandissement à la Savoie, « ce qui est le point substantiel qu'il faut principalement regarder. » « C'est, ajoute-t-il, au moment où nous y pensions le moins, que nous est parvenue la déclaration de Sa Majesté Catholique demandant la princesse ma fille pour épouse. Ce qui vous fait bien voir que ce mariage n'a pas « *la sua origine da noi, mà del solo felice destino della principessa* (1). »

Ainsi Victor-Amédée espérait que ces manœuvres savantes lui permettraient, tout en devenant l'allié de la France, de demeurer en bonne intelligence avec l'Allemagne, non pas (c'est du moins, à l'encontre de quelques historiens, notre sentiment, et nous en dirons les raisons) qu'il eût déjà le propos délibéré de trahir, mais parce qu'il voulait, suivant l'originale expression de Tessé, « avoir un pied dans les deux souliers. » Les événemens ne devaient pas lui permettre de conserver longtemps cette position difficile, et nous allons le voir très prochainement, par une trahison véritable, retirer son pied du soulier de la France.

HAUSSONVILLE.

(1) Archives de Turin, *Lettere Ministri Vienna,* mazzo 32. Victor-Amédée à Prié, 11 avril-31 mai 1701.

L'INFLUENCE FRANÇAISE

DANS

LA LITTÉRATURE ALLEMANDE CONTEMPORAINE

M. ARNO HOLZ

Les vingt premières années du nouvel Empire allemand n'ont pas brillé d'un grand éclat littéraire. C'était là, pour la vanité de nos voisins, à tant d'autres points de vue satisfaite, une plaie vive, dont ils sentaient amèrement la brûlure. Aussi retentit au delà du Rhin un cri d'allégresse, et bientôt un hymne triomphal lorsque se leva, vers 1889, toute une jeune pléiade de talens naissans qui semblaient enfin devoir prospérer au soleil de la gloire militaire, et porter sans retard des fruits savoureux. Dix années ont passé sur ces espérances ; mais la moisson de renommée est moins abondante que ne l'avaient pensé les enthousiastes de la première heure, à l'aspect de cette germination miraculeuse. M. Sudermann, l'intéressant auteur de *Frau Sorge*, paraît avoir décidément perdu les suffrages des délicats, pour ne conserver qu'une popularité de médiocre aloi. M. Halbe a mal satisfait par la suite les admirateurs, peut-être trop empressés, du drame séduisant qu'il intitula *Jeunesse* (1). M. Hauptmann reste

(1) En 1893, a écrit A. Bartels, on pouvait croire que la scène allemande serait régie par un triumvirat : Sudermann, Hauptmann, Fulda. Mais Fulda-Lepidus resta bientôt en chemin, Sudermann-Antoine le suivit, et il ne resta plus enfin que Hauptmann-Octave. (*Die deutsche Dichtung der Gegenwart.*)

debout, et il semble même qu'aux yeux de ses compatriotes, sa réputation ait grandi de toutes les déceptions causées par ses rivaux. Lui seul demeure maintenant pour conquérir à sa patrie le laurier d'Apollon ! Nous verrons à quel point on lui sait gré de ses succès.

Pourtant, les socialistes lettrés persistent encore à placer un autre nom à côté du sien. MM. Ernst, Stroebel ou Mehring ne manquent jamais de lui rappeler ce qu'il doit au poète Arno Holz et de peser leurs mérites respectifs. Le dernier de ces critiques est encore revenu tout récemment sur ce vieux procès, qui n'est plus guère pendant qu'à ses yeux, mais que des raisons, plutôt politiques qu'artistiques, il est vrai, l'amènent à évoquer de temps à autre devant son tribunal littéraire de la *Neue Zeit*. M. Mehring a publié, dans ce savant recueil marxiste, des *Excursions esthétiques*, au cours desquelles il tente d'appliquer aux œuvres de l'art sa doctrine favorite, la conception matérialiste de l'histoire, c'est-à-dire, l'influence prépondérante des intérêts matériels dans le cours des choses humaines. Malgré ses efforts, cette théorie lui fournit peu de secours pour établir une fois de plus un parallèle entre MM. Hauptmann et Holz, puisque, partis du même point, à la même époque, et dans le même camp, ils sont maintenant séparés l'un de l'autre par un si grand intervalle sur le chemin de la célébrité. A moins toutefois qu'il ne faille prendre au sérieux l'argument tiré de ce fait que l'un fit, dès sa première jeunesse, un riche mariage, tandis que l'autre a dû lutter sans cesse contre la nécessité et dérober plus d'une heure à l'art pour assurer le pain quotidien. Considération peu philosophique véritablement, lorsqu'il s'agit d'expliquer le développement d'un talent d'écrivain. Quoi qu'il en soit, sans s'aveugler jusqu'à méconnaître les dons exceptionnels de Gerhart Hauptmann, M. Mehring parle de lui en toutes circonstances avec la plus visible aigreur, tandis qu'en revanche, il n'a qu'encouragemens, consolations, exhortations amicales pour son émule moins heureux. La raison profonde de cette partialité inattendue est dans l'attitude politique des deux écrivains. Hauptmann, qui porte volontiers sur la scène le tableau de la misère sociale, a toutefois renié publiquement le socialisme, lors des débats judiciaires qui suivirent l'interdiction de son drame, *les Tisserands*. Holz, au contraire, à part son ouvrage de début, n'a rien écrit qui ait la moindre couleur politique : mais, par compensation, il a

fait, à plusieurs reprises, des professions de foi nettement socialistes. Si donc, pensent ses protecteurs intéressés, il voulait bien se décider à faire passer en ses ouvrages quelque reflet de ses convictions, il apporterait peut-être au parti ouvrier l'appoint d'un talent littéraire qui fait défaut jusqu'ici au prolétariat. De là ces ménagemens infinis à l'égard de Holz, et les précautions délicates qu'apporte la critique marxiste dans le maniement d'un amour-propre quelque peu souffrant.

Le parallèle de M. Mehring est susceptible de nous intéresser, à un point de vue tout différent du sien. Nous voudrions le reprendre à notre compte, non pas pour tenter de rétablir, comme lui, l'équilibre entre ces deux renommées inégales, mais afin de marquer la part de l'influence française dans la naissance de la jeune littérature allemande. C'est un sujet que la critique germanique élude à l'ordinaire, sur lequel il sera bon de jeter quelque lumière, et nous y trouverons l'occasion d'écrire un curieux chapitre de la psychologie des races. Nous ne saurions d'ailleurs consacrer une étude approfondie aux deux auteurs dont nous allons parler. Hauptmann, à lui seul, réclamerait un volume entier, car il ne laisse pas d'être gâté par ses commentateurs. Pour ce qui le regarde, nous voudrions simplement rechercher quelles sont, de l'aveu même de la critique allemande, les qualités qui ont assuré son extraordinaire fortune. Puis, munis de ces conclusions, nous nous efforcerons à déterminer quelle est, par l'intermédiaire de Holz surtout, la part qui revient à l'influence française dans la formation du talent si vanté de l'auteur des *Tisserands*.

I

L'œuvre de Hauptmann a donné naissance, en ces dernières années, à toute une litterature critique. Ce poète de trente-six ans a déjà ses biographes et ses exégètes. En peu de mois, ont paru trois volumes entièrement consacrés à l'étude minutieuse de sa production littéraire, ceux de MM. Schlenther, Bartels et Woerner, et, de plus, deux autres, dont l'auteur, M. Steiger (1), a traité du théâtre contemporain en général, mais a fait de

(1) *Gerhart Hauptmann*, par A. Bartels, Weimar, 1897; U. C. Woerner, Munich, 1897; Paul Schlenther, Berlin, 1898; — E. Steiger, *Das Werden des neuen Dramas*. Berlin, 1898.

l'œuvre de Hauptmann le terme et le point culminant de sa longue enquête sur *le Devenir du drame moderne.*

Rappelons seulement les dates principales de cette brillante carrière, que nous ne pouvons ici retracer en détail, et dont les Parisiens connaissent quelques étapes, car *les Tisserands* et *Hannele* ont été représentés par M. Antoine, *Ames solitaires* et *la Cloche engloutie* par M. Lugné-Poé sur le Théâtre de l'Œuvre. — Après plusieurs essais sans valeur, Gerhart Hauptmann débuta sur la scène, à la fin de 1889, par un drame intitulé *Avant le lever du soleil*, qui fut représenté à Berlin, non sans un violent scandale, dû à la hardiesse de certaines peintures, mais qui retint dès lors l'attention sur son auteur. *La Fête de la paix* et *Ames solitaires*, deux pièces dans la manière d'Ibsen, affermirent cette réputation naissante. Puis vint son triomphe et son chef-d'œuvre, *les Tisserands* (1892), tableau d'un réalisme poignant, qui fait passer sous les yeux des spectateurs les épisodes d'une grève sanglante des artisans de la Silésie. Ensuite, deux comédies, *Le Collègue Crampton* et *la Fourrure de castor*, dont la seconde parut mieux venue, plus franche que la première. En 1893, fut représentée *l'Assomption d'Hannele Mattern;* en 1896, *Florian Geyer*, drame historique, tiré d'un épisode des guerres civiles de la Réforme, et qui ne put se maintenir longtemps sur la scène. La même année 1896 vit donner *la Cloche engloutie*, beaucoup moins originale que les pièces précédentes, mais qui, par ce fait même, plut davantage au grand public. Enfin *le Charretier Henschell* est venu clore, en 1898, la liste actuelle des œuvres dramatiques de Hauptmann ; mais les journaux assurent qu'il tient en ce moment cinq pièces à la fois sur le chantier (1). Tous les ouvrages critiques que nous voulons passer en revue arrêtent d'ailleurs leur examen après *la Cloche engloutie.*

Il convient de parler en premier lieu de l'historiographe officiel de Hauptmann, M. Schlenther, critique dramatique influent, aujourd'hui directeur du théâtre de la Hofburg à Vienne,

(1) M. Hauptmann vient de faire représenter à Berlin une fantaisie dramatique, *Schluck et Jau*, qui a été accueillie assez froidement, bien que ses amis y trouvent encore la marque de son talent poétique ordinaire. Il a repris le vieux thème oriental et shakspearien du pauvre diable ramassé ivre dans la rue par un gentilhomme en belle humeur. Traité en prince pendant quelques heures, puis endormi de nouveau, il est reporté dans le ruisseau, en sorte qu'il s'imagine avoir goûté en rêve les courtes délices dont sa mémoire lui présente si vivement l'image.

mais qui prit sa part dans toutes les luttes initiales de la jeune école berlinoise. Son livre est une mine inépuisable de renseignemens sur les circonstances intimes de la vie du dramaturge. Nous y faisons la connaissance des ascendans de Hauptmann, de ses frères, de sa femme, de ses jeunes enfans. Nous y trouvons le portrait du maître à l'âge de cinq ans, et la photographie de sa villa silésienne. Nous devenons spectateurs des hésitations prolongées de sa vocation, qui le firent successivement agronome, étudiant universitaire, sculpteur, à Rome, peut-être même acteur en espérance. Nous assistons à son mariage précoce avec une jeune fille richement dotée, union qui lui permit d'attendre en toute sécurité l'heure du succès, et aussi de se faire, par ses libéralités, des amis précieux dans les sphères littéraires de la capitale prussienne.

La partie critique de cette apologie met surtout en relief, pour chacun des drames de Hauptmann, le réalisme habile, et parfois puissant, qui leur donne la vie. Ce réalisme, les Parisiens qui ont assisté aux représentations des *Tisserands* en ont certainement gardé la mémoire. La pièce, on s'en souvient aussi, ne contient ni intrigue, ni analyse de caractère, ni héros ou personnage principal. Elle est formée par la juxtaposition de cinq tableaux successifs, images de misère et de violence, dont l'intensité d'émotion et l'action sur les nerfs du spectateur sont indiscutables. Considérons encore *l'Assomption d'Hannele*, la plus célèbre des œuvres de l'auteur, après *les Tisserands*. L'idée de reproduire sur la scène le rêve d'un des personnages de la pièce n'a rien d'original en soi : le public a plus d'une fois assisté à de semblables tentatives, et le procédé en est presque tombé dans le domaine de la féerie. Ce qui fait le mérite et la nouveauté apparente de ce « drame de rêve, » à part la peinture si crue de l'asile de mendicité où se déroule l'action, c'est que le songe d'une enfant mourante est traduit avec toutes ses probabilités psychologiques et presque physiologiques ; c'est que le monde bizarre où la transporte le délire est reproduit dans le coloris exact qu'il doit revêtir pour l'imagination enfiévrée d'une élève de l'école primaire, dont la mémoire est meublée de cantiques et de contes populaires. Ce réalisme proprement local et la couleur silésienne du cadre, comme des légendes mises en scène, rendent même la pièce assez difficile à goûter pour un spectateur français. Il serait aisé de mettre ailleurs en relief ce trait dominant

du talent de Hauptmann, si ses autres ouvrages n'étaient moins connus en France : mais, en résumé, art de rencontrer le détail pittoresque, de donner la sensation du milieu choisi, réalisme conséquent, pour employer le terme consacré en Allemagne, tels sont les caractères du talent de Hauptmann, au dire du biographe bienveillant qui est, jusqu'à un certain point, le porte-parole de l'écrivain dont il a retracé la carrière, et mesure les réserves avec autant de discrétion qu'il prodigue les louanges d'une main libérale.

Si l'on voulait entendre toutefois un panégyriste encore plus intrépide, ce serait, chose étrange, aux côtés du sévère Mehring, dans le sein du parti marxiste qu'il faudrait le chercher. M. Edgar Steiger est le directeur de la *Neue Welt*, sorte de magazine, de feuille de famille, destinée à porter dans les intérieurs ouvriers la bonne parole socialiste, et que le *Vorwaerts*, organe officiel du parti, sert comme supplément hebdomadaire à ses abonnés. Dans ce poste de confiance, l'éclectisme littéraire de M. Steiger a donné lieu déjà à quelques plaintes, dont nous avons retracé ailleurs l'amusante histoire (1). Son point de vue esthétique est en effet différent de celui de ses compagnons, et son esprit paraît avoir fort peu subi l'influence de la conception matérialiste de l'histoire, qui devrait être pourtant, si l'on accepte les enseignemens de Mehring, le fondement de l'esthétique socialiste orthodoxe.

Sans doute, Steiger se garde de renier expressément un des articles de foi de la doctrine pour laquelle il a accepté de combattre, mais ses coreligionnaires flairent en lui l'hérétique (2), car il se sent et se dit avant tout artiste, gourmet de lettres, et friand d'émotions poétiques. Sur ce terrain, il a le courage de ses opinions. Peu lui importent les anathèmes de M. Mehring et les excommunications de M. Liebknecht. Hauptmann est son homme ; il le proclame à la face de l'univers. Et, malgré ces audaces, les socialistes les plus ardens ne sauraient se brouiller avec un polémiste qui rédige ses considérations suspectes dans le cachot où l'a conduit son dévouement à la bonne cause. *Le Devenir du drame moderne* est en effet daté de la prison de Zwickau, où l'auteur purgea durant quatre mois et demi une condamnation

(1) Voyez dans nos essais : *Littérature et Morale dans le parti socialiste allemand*, 1898, Plon ; le chapitre intitulé : *La littérature contemporaine au Congrès de Gotha*.

(2) Stroebel, *Neue Zeit*, t. XVII, p. 37, 347.

de presse. Tel, il y a peu de mois, M. Rochefort rédigeait, sous la protection du préfet de police, une préface pour quelque édition luxueuse des Fables de La Fontaine. Malgré son origine, cette dramaturgie nouvelle ne renferme d'ailleurs que peu d'allusions politiques, à ce point qu'on oublie presque constamment les opinions de l'auteur, qui va même jusqu'à témoigner quelque sympathie au christianisme, en tant que « manifestation de chaude humanité. »

Pour apprécier la portée que M. Steiger attribue à l'œuvre de Hauptmann, il faut tout d'abord savoir quelle importance il donne à la jeune école dramatique allemande, dont cette œuvre est la fleur. Afin de nous édifier sur ce point, notre critique croit devoir tracer une de ces divisions philosophiques de l'histoire, dont l'esprit allemand et surtout le parti socialiste ont le secret. Ainsi Lassalle distinguait jadis dans le passé de l'humanité trois époques, dont l'une embrassait les temps les plus reculés jusqu'en 1789, dont la seconde s'étendait de 1789 à 1848, année qui vit les débuts du tribun, et dont la troisième, encore en cours, devait sans doute se terminer, dans sa pensée, vers 1864, avec sa dictature et le triomphe de ses idées. M. Steiger ne met pas beaucoup plus de proportions dans ses classifications esthétiques. Qu'on en juge! La vie artistique du monde, dit-il, a été successivement sous l'influence plastique, avec la Grèce de Phidias, pittoresque avec l'Italie de Raphaël, musicale avec l'Allemagne de Beethoven et de Wagner. Voici venir enfin l'âge dramatique du monde, qui sera international, car M. Steiger ne méconnaît pas les influences étrangères qui en ont préparé la naissance, mais dans lequel l'Allemagne, avec Hauptmann, paraît devoir se réserver encore une fois la part du lion. C'est faire preuve d'un patriotisme vraiment insatiable, quand on songe que M. Steiger a déjà conféré à sa race l'empire du troisième âge esthétique de l'humanité.

Ces espérances sans limite disent assez son enthousiasme pour les moindres détails de l'œuvre de son illustre compatriote. Chez Hauptmann, M. Steiger admire tout sans distinguer. On connaîtra son état d'esprit par un seul exemple. Rappelons tout d'abord que le héros des *Ames solitaires*, le Dr Jean Vockerat, termine ses jours, à la fin de la pièce, par un suicide dans les eaux du Mueggelsee. « A cette mort tragique, dit M. Steiger avec componction, nous sommes déjà préparés de la manière la plus heureuse par un incident rapide, sans importance apparente, au cours du

quatrième acte. Jean et Anna reviennent de la promenade : ce dernier s'arrête un instant sous la vérandah, et regarde le lac : « — Qu'y a-t-il d'intéressant, docteur? demande-t-elle en se retournant — Il doit s'être passé quelque chose, répondit Vockerat. On voit un agent de police dans un canot. Peut-être un nouvel accident. » Et comme Anna reprend en souriant : « — Voilà une supposition bien mélancolique, » il ajoute sérieusement : « — Il en arrive assez souvent ici : c'est une eau dangereuse. » « Ainsi, continue le commentateur, nos sens s'accoutument à la disposition des localités, et apprennent même à évaluer les distances dans le cadre où la catastrophe se produira plus tard. » Voilà vraiment une innovation bien remarquable, pour les débuts de l'âge dramatique du monde, et il faut avoir un singulier désir d'admirer pour le faire à cet endroit. Quant à nous, nous voyons simplement, dans cette préparation indispensable, le procédé le plus élémentaire, l'*a b c* du métier théâtral, une de ces « ficelles » dont Scribe a dès longtemps donné toutes les formules. Mais cet exemple a le mérite de nous apprendre que Steiger prétend faire admirer surtout, chez son favori, l'art du détail, la vie dans les petites choses, et l'impression de la réalité imposée au spectateur par une série de légères touches, toutes parfaitement exactes, à la manière des pointillistes. Il a trouvé souvent, avouons-le, des expressions originales pour justifier et faire partager son extase. Nous vivons, dit-il, dans « l'âge du microscope, » et l'observation de l'écrivain doit porter sur les plus infimes circonstances. Hauptmann a créé l'« art de balbutier » sur la scène, c'est-à-dire d'y apporter toutes les familiarités du langage, toutes les particularités de la diction, les tics et les négligences même de la prononciation, afin de rendre plus vivans les personnages.

Enfin, résumant par une expression très allemande les précédentes considérations, et toute l'originalité de l'auteur des *Tisserands*, M. Steiger le considère comme l'inventeur de « l'éternel Instantané » *das ewig Augenblickliche*, et il célèbre sans se lasser les charmes de cette figure allégorique. « Pour l'oreille affinée du dramaturge par droit de naissance, dit-il, un murmure, une pause, une hésitation du discours, une parenthèse, un mot d'argot, deviennent une révélation de pensées et de sentimens humains. Et, plus il se plonge dans l'étude de ces procédés si proprement dramatiques, plus il vit dans le commerce de l'éternel Instantané, plus l'habileté des anciens écrivains de théâtre à transformer en

banales tirades les pensées secrètes et les sentimens muets de leurs personnages doit lui paraître péché lyrique, et blâmable négligence de travail. Pour ses yeux de moderne, tous les types, avant lui mis à la scène, rappellent ces petites statues du moyen âge, qui portent dans la bouche une longue banderole sur laquelle est exposé le caractère du personnage représenté. » Tels sont donc les jugemens que Hauptmann aurait le droit de porter sur ses prédécesseurs, s'il prêtait une oreille trop complaisante aux encouragemens d'une critique idolâtre. Quant aux hardiesses voulues qui ont d'abord fait connaître son nom, aux brutalités gratuites d'*Avant le lever du soleil*, aux scènes parfois écœurantes des *Tisserands*, M. Steiger a en réserve une autre théorie fort ingénieuse pour les excuser. A ses yeux, le progrès de l'art consiste à restreindre de plus en plus le domaine du laid, à « conquérir à la beauté un morceau de laideur. » Ainsi, pour l'homme primitif, tout ce qui inspire crainte, angoisse, émoi, dégoût, semble laid. Plus tard naît, sur le sol privilégié de la Grèce, le sentiment tragique, c'est-à-dire une jouissance d'ordre supérieur à voir la souffrance humaine, la mort même, s'étaler sur la scène.

Depuis lors, le domaine de la beauté s'accroît sans cesse par l'incorporation de nouvelles provinces ennemies. Grâce à cette théorie audacieuse, on comprend mieux que les œuvres des initiateurs, qui conquièrent à la beauté un morceau de laideur, soient considérées tout d'abord avec étonnement, avec répugnance même par des yeux mal préparés à les comprendre. Une élite seule est capable de leur rendre justice. Tel fut, au début, le sort des muscles tourmentés d'un Michel-Ange et des dissonances d'un Wagner. Mais, en revanche, « comme les anges dans le ciel se réjouissent plus pour un seul pécheur converti que pour cent justes persévérans, ainsi l'artiste véritable se réjouit mille fois davantage pour la plus petite parcelle de laideur qu'il a conquise à l'empire de la beauté que pour tous les attraits empruntés par lui à la poétique du passé. » C'est sur ce ton lyrique que sont écrites les longues pages consacrées à son héros par l'auteur du *Devenir du drame moderne* et que sont célébrés « ces beaux, ces inoubliables jours où germa l'art allemand nouveau, alors que les cœurs débordaient, que les fronts brûlaient, et que chacun sentait la venue de quelque chose de grand, sans pouvoir dire précisément ce qui allait naître. »

Après ces effusions extatiques, la critique (1) serrée et tranquille de M. Bartels est un véritable repos. Les nerfs se fatiguent à la longue de l'état d'exaltation adoratrice où voudraient les maintenir certains dévots de la jeune école dramatique. Nous allons trouver dans ces pages sincères le jugement définitif qu'il est permis de porter sur l'œuvre actuelle de Gerhart Hauptmann et sur l'évolution de son talent. Là où M. Schlenther la laissait déjà involontairement pressentir, M. Bartels souligne, chez le jeune dramaturge, la faiblesse de l'imagination créatrice. En effet, toutes les pièces de Hauptmann semblent avoir un drame parrain, *Pathenstueck*, qui les inspira plus ou moins directement. Souvent aussi, il a repris des thèmes précédemment traités par lui-même, afin de les présenter sous une autre forme, et de les façonner à nouveau sous les yeux du spectateur. Il a copié, parfois même de façon trop transparente, des personnages vivans de son entourage. Enfin, il a, dans ses deux drames historiques, *les Tisserands* et *Florian Geyer*, suivi de très près les données fournies par la tradition écrite. En un mot, nécessité d'une matière fournie d'avance, presque d'un canevas préparé, tel est donc le point faible en son talent. Le côté fort, c'est une étonnante puissance d'observation, le don de trouver le détail révélateur, de peindre les symptômes, les phénomènes physiques qui accompagnent et trahissent les états d'âme et les particularités des caractères. Il éveille, de façon irrésistible, la sensation du milieu réel dans lequel se déroulent ses actions dramatiques, à ce point qu'on nomme, en Allemagne, « drames de milieu » ses productions les plus originales. Et cet ensemble de qualités a fait de lui le représentant le plus éminent de l'école qu'on est convenu de nommer, au delà du Rhin, celle du « réalisme conséquent. » M. Bartels dit excellemment : « Hermann Sudermann a débuté à peu près dans le même temps que Gerhart Hauptmann, et ce fut à lui que le succès alla tout d'abord. *L'Honneur* semblait le drame du jour, à meilleur titre que *Avant le lever du soleil*. *La Fin de Sodome*, de Sudermann, par ses peintures assez exactes de la décadence berlinoise, inspira même la conviction que son auteur était appelé à porter dignement la pensée moderne sur le théâtre. *Heimat* (*Magda*) fut considéré comme l'exposition d'un des problèmes essentiels du temps présent. Mais, quand on découvrit chez l'auteur

(1) Nous ne parlerons pas de la brochure de M. Woerner, qui n'ajoute que peu de chose aux conclusions des trois critiques que nous interrogeons.

la constante recherche de l'effet, une réaction se produisit soudain, et on enveloppa dans une condamnation générale jusqu'aux premières œuvres de Sudermann. Il parut évident que l'écrivain de *l'Honneur* n'était pas le produit sans mélange de la renaissance littéraire allemande, mais qu'il en avait seulement utilisé habilement certaines tendances afin de rajeunir ce théâtre à la française, que Lindau et Blumenthal avaient mis à la mode. Depuis lors, sa réputation décrut sans cesse; on le considéra bientôt comme un faiseur et comme un routinier. Hauptmann occupa de plus en plus le devant de la scène. »

Hauptmann est donc considéré aujourd'hui comme le représentant attitré de l'école du naturalisme conséquent. M. Bartels voit, dans ses trois premiers drames, une période de tâtonnemens où le réalisme de l'auteur demeure encore sous l'influence directe des naturalistes français, d'une part, et d'Ibsen, de l'autre; car ce sont là ses premiers initiateurs. Les trois pièces suivantes, *les Tisserands*, *le Collègue Crampton*, et *la Fourrure de Castor*, marquent l'apogée du naturalisme conséquent d'outre-Rhin. C'est l'époque où cette tendance littéraire a pris une tournure spécialement germanique, une nuance intime et populaire que l'on peut considérer comme un progrès décisif sur la forme brutale revêtue par les premières imitations des modèles étrangers. Puis, à dater d'*Hannele*, le symbolisme, qui n'est qu'un retour offensif du vieux romantisme et de ses plus douteux élémens, le symbolisme maladif d'un Maeterlinck vient modifier le naturalisme conséquent, pour s'épanouir enfin sans mélange dans *la Cloche engloutie*. Cette pièce indique certainement un recul, au point de vue de l'originalité, dans le talent de son auteur.

En résumé, le naturalisme conséquent n'a fleuri en Allemagne que de 1889 au début de l'année 1893 : mais, il y a produit, sous la plume de Hauptmann, trois œuvres originales et remarquables, dont l'une, les *Tisserands*, a sa place dès à présent marquée dans la littérature universelle, s'il faut en croire les critiques qui conservent le mieux leur sang-froid au delà du Rhin. Et, par cette heureuse transfusion du naturalisme dans les veines d'un genre littéraire jusque-là réfractaire à cette opération, l'Allemagne croit avoir apporté au drame le rajeunissement qu'elle reproche à la France de n'avoir su donner qu'au roman, peut-être parce que M. Sardou, qui n'a rien de naturaliste en effet, a longtemps représenté à lui seul chez nos voisins toute la production dramatique française.

II

Telles sont donc les qualités, universellement reconnues au talent de Hauptmann, et capables d'expliquer jusqu'à un certain point sa prodigieuse fortune : fine peinture des détails caractéristiques, impression du milieu traduite et imposée d'une façon frappante à l'imagination des spectateurs, éternel Instantané, et, en un mot, pour résumer cet ensemble de mérites par le terme consacré en Allemagne, réalisme ou naturalisme conséquent.

Toutefois, ces qualités sont absentes des premiers écrits du dramaturge, car le *Promethidenloos*, par exemple, est une pâle copie de *Childe Harold*. Elles apparaissent subitement, fort développées déjà, sinon tout à fait mûries, dans son premier drame, *Avant le lever du soleil*, dont elles assurent le succès, malgré les côtés répugnans du sujet choisi. Quelle fut donc la cause de cette transformation instantanée et radicale dans les procédés techniques du jeune écrivain ? Écoutons sur ce point le Dangeau du Roi-Soleil de la scène allemande, M. Schlenther, peu suspect de diminuer les mérites de son héros.

« En 1889, à Niederschoenhausen, près de Berlin, Hauptmann fit la connaissance d'un jeune homme de son âge, le poète Arno Holz. Celui-ci, dans son petit « taudis, » qu'il a décrit de si touchante et pittoresque manière, lut en présence de son nouvel ami une série de courtes esquisses, qu'il venait de terminer, en collaboration avec son camarade et compagnon de chambre, Johannes Schlaf, de Magdebourg. Le plus important de ces essais se nommait *Papa Hamlet*, et faisait pénétrer le lecteur dans l'intérieur misérable d'un comédien dont, avec la recherche consciencieuse des plus minces détails, les auteurs peignaient la pauvreté, le désordre et la malpropreté répugnante. Plus encore que ces lectures, agirent sans doute sur Hauptmann les discours d'un enthousiasme communicatif dans lesquels Holz développait les théories artistiques qu'il avait tenté de traduire en œuvres. Jeune, énergique, respirant la santé et la faisant rayonner autour de lui par son seul aspect, ce fils d'un pharmacien de Rastenburg, de bonne heure abandonné à ses propres ressources, et devenu calculateur avisé, ce Prussien de l'Est, entêté en des conclusions logiquement déduites, avait déjà fait preuve d'un beau talent lyrique, en tournant le dos à des modèles vieillis et ressassés jusqu'à la

nausée... Rempli des théories d'Arno Holz, sous l'aiguillon de son éloquence, Gerhart Hauptmann choisit aussitôt un sujet, tout particulièrement propre à une interprétation ultra-naturaliste... Toutefois, plein d'un respect timide pour l'intelligence artistique supérieure de l'énergique Arno Holz, il ne lui communiqua pas ce sujet, comme il le lui avait promis par lettre, mais se réfugia près des siens pour y travailler... Lorsque *Avant le lever du soleil* parut en librairie, dans l'été de 1889, l'auteur le fit précéder d'une dédicace datée d'Erkner, le 8 juillet. Il y remerciait les auteurs de *Papa Hamlet* pour l'impulsion décisive qu'il avait reçu par ce manifeste du « naturalisme conséquent, » il exprimait sa gratitude et sa « joyeuse reconnaissance » dans cette dédicace devenue célèbre. »

M. Bartels, en racontant les mêmes événemens avec sa modération et sa netteté ordinaires, ajoute : « Hauptmann n'a pris pour son premier drame que le procédé d'exposition des auteurs de *Papa Hamlet ;* mais il l'a fait passer directement dans son œuvre. »

Enfin, si nous prêtons l'oreille aux socialistes, nous verrons s'enfler demesurément la dette contractée par Hauptmann vis-à-vis de Holz.

M. Paul Ernst a écrit (1) : « Le drame moderne inspiré par Holz et Schlaf se distingue aussi essentiellement des productions dramatiques précédentes, de celles d'Ibsen par exemple, que le théâtre d'Ibsen diffère de celui de Schiller, et les pièces de Schiller des tragédies antiques... Hauptmann n'est devenu un initiateur que par le plus grand des hasards, et sans y avoir la moindre disposition. Si l'on ne pouvait établir, pièces en mains, en quelque sorte, les origines précises de la nouvelle technique, par les œuvres de Holz, Hauptmann semblerait le chef de toute une génération d'artistes, et, dans cent ans, il apparaîtrait comme un génie créateur, qui, en frappant le sol du pied, en a fait jaillir un art nouveau... Pourquoi Ibsen donne-t-il l'impression d'être aujourd'hui tellement dépassé ? Il lui manque la technique nouvelle, qui, à elle seule, élève un drame à un tout autre niveau que celui des chefs-d'œuvre du passé. Un morceau aussi niais que les *Ames solitaires* d'Hauptmann touche plus profondément que le meilleur des drames du Norvégien, si supérieur cependant

(1) *Neue Zeit*, t. XV, p. 41.

de toutes façons à son jeune rival. En ce cas, ce n'est pas le tempérament de l'écrivain qui exerce sur nous son action, mais l'étincelle de vie qui, grâce aux procédés nouveaux, rayonne parmi tant de sottises. »

Voilà un jugement bien sévère pour le talent de Hauptmann, et bien flatteur pour les découvertes techniques de Holz. M. Mehring va plus loin et n'hésite pas à comparer les talens eux-mêmes en ces termes :

« Une tout autre personnalité que Hauptmann, un gaillard (*ein ganzer Kerl*) dans la littérature comme dans la vie, c'est Arno Holz... Son *Livre du temps* et ses *Voies nouvelles* sont à proprement parler les productions classiques du naturalisme allemand... Dans la poésie lyrique; il n'a qu'un égal, Detlev de Liliencron... Certes Holz n'est pas un habile artisan de compromissions... L'infortuné considère le naturalisme comme une « pensée féconde, » et s'y attache de toutes ses forces, au lieu de jouer avec ses procédés, afin de demeurer le favori d'une simple clique. Si un poète a rarement débuté de façon aussi pauvre et aussi piteuse que Hauptmann avec son *Promethidenloos*, aucun peut-être ne s'est révélé avec autant d'éclat et de gloire que Holz en son *Livre du temps*. Caractère énergique et ferme, luttant avec tout le feu d'un artiste-né en faveur de son idéal, il ne possède pas, en revanche, l'habileté froide et pratique de Hauptmann. » M. Mehring se laisse évidemment entraîner par sa sympathie : il convient de juger les artistes moins sur leurs intentions que sur les résultats obtenus par eux.

Qui est, cependant, cet Arno Holz, dont les uns font l'initiateur, les autres le rival, encore debout, du dieu de la scène allemande ? Traçons une rapide esquisse de sa carrière littéraire, avant de revenir à son action sur Hauptmann, et aux sources françaises de cette influence.

Après plusieurs essais sans importance, il débuta réellement en 1886 par un volume de vers, intitulés *Les Chants d'un moderne*, qu'il a réédités en 1892, avec quelques additions, sous le titre de *Livre du temps*. Et, en vérité, ce n'est pas trop de dire que ce coup d'essai fut un coup de maître. Dès les premières lignes de l'épître dédicatoire, adressée à un ami, on se sent séduit, et 600 pages de vers lyriques ne laissent pas s'effacer l'impres-

(1) Aesthetische Streifzuege, *Neue Zeit*, t. XVII, p. 9-20.

sion première. Le réalisme très marqué déjà, la trivialité voulue de l'expression n'empêchent pas les envolées exquises : le style fait penser tantôt à la langue incisive d'un Juvénal, tantôt à la chanson harmonieuse d'un Virgile. Il faut l'avouer, la profession de foi du jeune poète est singulièrement nihiliste, mais l'élan juvénile de ses blasphèmes permet d'en fait excuser l'outrance puérile. « Je brasse, dit-il, mes mixtures lyriques avec de l'eau sucrée et le sang des tyrans. Je ne suis pas au mieux avec la police, et, avant tout, je ne suis pas un misogyne. »

Deux de ces morceaux sont à signaler. Tout d'abord, celui qui est dédié : « Aux mangeurs de Français. » L'écrivain prussien y célèbre très courageusement les services rendus à la cause du droit par notre pays, et il chante la France humanitaire, « le peuple de Rousseau et de Saint-Pierre. » Son vigoureux refrain mérite d'être connu parmi nous : — Pour moi, je crie : Vive la France! » — Honni soit qui mal y pense. — Premier témoignage de cette culture française dont nous allons trouver plus d'une fois la trace en son esprit. D'autre part, le beau poème intitulé *Ecce homo* suffirait à lui seul pour expliquer les sympathies du parti socialiste à son égard, et les espérances qu'on y conçut sur l'avenir de ce jeune talent.

C'est le récit de la vocation d'un enfant du hasard, qui devient plus tard un grand agitateur socialiste : « Je le voyais tous les jours, comme si la renommée n'avait rien changé à son sort, s'en aller silencieusement à son travail, au son de la cloche. Autour de sa cravate, rouge comme le sang, flottaient ses boucles en désordre : son chapeau calabrais s'abaissait profondément sur son front. Un esprit de bon aloi, un homme du peuple, un poète. Il m'a donné souvent l'impression d'un prophète biblique. Tout le quartier le connaît et honore en lui le chef qui, souvent, a gravi les degrés de la tribune, en agitateur intrépide. » Le récit de la vocation politique de cet apôtre est pénétré d'émotion contenue. Apprenti dans un atelier d'imprimeur, il se plonge avec passion dans les livres. « Un sauvage besoin de savoir coulait comme du feu par les veines de son cerveau... La moitié de son salaire restait chez le bouquiniste, et, lorsqu'il lisait ou écrivait, son cœur avait des battemens si délicieux! » Les plaisirs de ses compagnons de travail lui demeurent incompréhensibles : tandis qu'ils s'égayent, le dimanche, dans les cabarets bruyans, il demeure dans le silence de sa modeste chambrette,

et il étudie sans relâche. Bientôt, ses efforts constans lui apportent la satisfaction que donne le sentiment du devoir accompli, et, par surcroît, la notoriété et le succès. « La misère suspend aujourd'hui son portrait à la muraille, et le parc de fleurs... Si vous venez à prononcer son nom, le peuple sent battre son cœur et répond dévotement : amen ! » La race des vaillans peine sur ses écrits. Sa devise est : La liberté et le droit. Le fils du savetier « combat comme un paladin, et tous regardent vers lui comme vers un nouveau Messie. » Bien que ce portrait magistral offre quelques traits français, et fasse songer aux « vieilles barbes » de 1848, ceux des chefs du parti socialiste allemand qui ne sont pas sortis de la bourgeoisie ont pu se reconnaître avec orgueil dans un représentant idéal de la vocation qu'ils s'attribuent. Ce souvenir explique peut-être en partie la sympathie tenace qu'ils gardent au fond du cœur à celui qui l'a dépeint jadis.

Bien qu'il affecte aujourd'hui de dédaigner cette œuvre initiale, fruit tardif de la technique vieillie des Geibel et des Herwegh, Holz demeure cependant persuadé qu'il a créé dans le *Livre du temps* la « poésie lyrique de la grande ville » et presque la poésie sociale. Il est possible en effet qu'en Allemagne, ses beaux vers aient paru ouvrir en ce sens une voie nouvelle : ils n'auraient pu donner une semblable impression à un lecteur français, déjà familier de Verlaine, ou de MM. François Coppée et Eugène Manuel (1).

Quoi qu'il en soit, l'auteur des *Chants d'un moderne* fut peu remarqué et peu encouragé par la critique. Il garda quelque temps le silence ; nous verrons tout à l'heure comment furent employées ces années de méditation. A la fin de 1888, il résolut pourtant de rentrer en ligne dans la bataille des idées, et se retira, pour travailler en paix, dans un faubourg de Berlin, en compagnie de son ami Johannès Schlaf. Il a décrit avec émotion, dans une publication postérieure, ce « taudis » de Niederschoenhausen, d'où sortit, nous l'avons vu, la première inspiration dramatique de Gerhart Hauptmann, et aussi un volume de nouvelles, résultat de la collaboration de Holz et de Schlaf.

(1) Dès 1855, dans un manifeste placé en tête de ses *Chants d'un moderne* (le titre même de Holz), Maxime du Camp prétendait faire passer en ses vers la poésie du travail industriel, et Gustave Planche lui conseillait ironiquement, dans la *Revue des Deux Mondes*, d'immortaliser les fabriques de Lyon ou de Mulhouse.

Cet ouvrage parut en 1889 à Leipzig, sous le titre de *Papa Hamlet*. L'histoire en est assez singulière, car elle démontre que la mystification littéraire est demeurée possible à notre époque d'érudition et de télégraphe, jusque dans la savante Allemagne. Qu'un Mérimée, au premier tiers du siècle, ait trompé quelque temps ses contemporains sur l'existence de l'intéressante Clara Gazul, ou sur l'authenticité de poèmes slaves, on le conçoit sans peine, en songeant à la lenteur des communications d'alors, et à l'ignorance proverbiale des Français, en matière de littérature étrangère. Mais, qu'en 1889, la presse germanique tout entière se soit laissé prendre à une supercherie du même ordre, voilà qui est piquant et inattendu. C'est ce qui arriva cependant lorsque parurent, sous le nom de Bjarne P. Holmsen, les trois récits dont le premier, *Papa Hamlet*, donnait son titre au volume. Dans l'introduction, un certain Dr Bruno Franzius disait avoir traduit l'ouvrage du norvégien et donnait une courte biographie de l'auteur supposé. Holz et Schlaf ont plus tard avoué qu'ils furent eux-mêmes surpris du succès de leur stratagème. Un ton d'ironie évidente qui règne dans le récit de la carrière du prétendu Holmsen leur paraissait devoir trahir très rapidement les irrégularités de son état civil. Ce jeune banquier contrarié par une famille prudente dans sa vocation littéraire est l'esquisse d'un personnage de roman satirique, plutôt qu'une figure en chair et en os. Néanmoins, leur déguisement assura aux auteurs véritables un accueil assez impartial : les opinions se partagèrent, et la condamnation ne fut pas du moins unanime, cette fois, comme elle l'avait été pour les *Chants d'un moderne*. Les deux collaborateurs se sont donné plus tard le malin plaisir de rapprocher les appréciations contradictoires que leur œuvre avait inspirées à la critique, et ils ont ainsi démontré le danger des métaphores artistiques. « Holmsen peint avec un épais pinceau de crins, » disait la *Poste de Zurich*. « Il faut jouir par soi-même de l'incroyable finesse de l'exécution, » s'écriait le *Journal de Leipzig*. « Avec du noir seulement, on ne peut ni peindre, ni décrire, » déclarait l'un. « Le propre de ce style est un coloris extrêmement varié et persuasif, » assurait un autre.

Mais voici une sentence plus sérieuse : « La technique du récit, disait très justement M. G. Conrad, dans la *Gesellschaft*, est extrêmement originale. Ce ne sont que des éclaboussures de couleurs criardes, sans préparation, sans lien, mais qui, dans

l'imagination d'un lecteur bien préparé à les comprendre, se groupent en brûlantes représentations de la vie. Rien que des images, nulle pensée. Cette effrayante virtuosité dans la copie du réel, servi en minces tranches, et impitoyablement banal autant que tragique, éprouve à la longue les nerfs du lecteur. »

Telle est bien l'impression que laissa aux gens du métier ce premier exemple de la technique nouvelle : c'est le réalisme poussé presque jusqu'au ridicule, et, en tous cas, jusqu'à la fatigue.

Disons quelques mots de la principale et de la plus caractéristique de ces nouvelles, qui inaugurèrent, en Allemagne, le naturalisme conséquent. *Papa Hamlet* est une sorte d'incarnation scandinave du Delobelle de Daudet. Ce surnom familier s'applique en effet à Niels Thienwiebel, comédien sans emploi, plongé dans la plus profonde misère, avec sa femme et un bébé de quelques mois, parce qu'il refuse opiniâtrément les emplois modestes, qu'il juge indignes de son génie. Le rôle d'Hamlet, qui fut un de ses succès, a laissé une impression ineffaçable dans ce cerveau détraqué.

Les phrases les plus étranges et les plus incohérentes du prince de Danemark reviennent sans cesse, comme des *leit-motiv*, dans la conversation du piteux tragédien. Contraste vraiment tragique entre le romantisme grandiose de la langue de Shakspeare et la trivialité mesquine des scènes qui se déroulent sous les yeux du lecteur, dans la mansarde où grouillent ces lamentables bohêmes : Thienwiebel, aussi égoïste et brutal que prétentieux et fainéant ; Amélie, l'Ophélie de ce triste Hamlet, pauvre créature, minée par la phtisie, hébétée par les privations continuelles et l'abandon de toute espérance ; enfin, le bébé souffreteux et criard que son père a affublé du nom de Fortinbras. Quelques comparses occupent le fond du tableau. Le récit est décousu, fantasque, formé surtout de conversations qui semblent notées par un phonographe, sans oublier les défauts de prononciation, jusqu'aux tics du gosier des interlocuteurs. Et l'on croirait presque ces scènes écrites pour le théâtre, tant la forme du dialogue y est fréquemment employée. La peinture du mobilier en ruine et des rares ustensiles qui traînent dans le taudis des Thienwiebel est aussi d'une minutieuse précision ; et, de tous ces élémens réalistes combinés entre eux, les auteurs tirent parfois des effets d'une certaine puissance. La rentrée de Papa Hamlet ivre dans

la mansarde glacée où sa femme et son enfant agonisent tous deux est d'une lecture véritablement pénible, qui fait naître le sentiment de répulsion voulu par l'écrivain. Mais, là encore, à nous autres Français, ces effets ne sauraient donner l'impression de la nouveauté, car Flaubert, Zola, Goncourt, Maupassant surtout dont l'influence a été grande en Allemagne, nous ont habitués dès longtemps à ces procédés. Il est juste de reconnaître cependant que, sous la plume de Holz et Schlaf, ce réalisme français, teinté de scandinavisme, revêt malgré tout une couleur plus nettement germanique qu'il ne l'avait fait jusque-là entre les mains d'imitateurs moins doués.

Aussi les auteurs de *Papa Hamlet* sont-ils à bon droit considérés comme ayant inauguré en Allemagne la période artistique, dite du réalisme conséquent, dont M. Bartels nous a retracé le règne court, mais brillant.

Peu après, les deux collaborateurs portèrent au théâtre leurs procédés de style. Mais, sur ce terrain, ils avaient été devancés, comme nous l'avons vu déjà, par leur disciple Hauptmann, et, dépourvue du mérite de la nouveauté, *la Famille Selicke*, qui fut jouée le 7 avril 1890 sur la scène libre de Berlin, y reçut un accueil assez froid. Fontane, cependant, le vieux romancier et critique influent dont l'esprit ouvert se montra sans cesse favorable aux hardiesses de la jeune école, écrivait le lendemain dans la *Gazette de Voss :* « Cette représentation a dépassé l'intérêt des précédentes, parce que nous nous trouvons cette fois de la manière la plus certaine sur un terrain nouveau. En ce point les voies se bifurquent : ici le vieux se sépare du neuf. » Il ne faut pourtant pas prendre trop à la lettre cette appréciation bienveillante. Autant il est certain qu'Holz et Schlaf arrivèrent les premiers sur le terrain de la nouvelle, comme prophètes du réalisme allemand, autant il est évident qu'au théâtre, la même innovation était introduite avec ses traits essentiels depuis *Avant le lever du soleil*. Bartels ne compare *la Famille Selicke* qu'au plus faible de tous les drames de Hauptmann, *la Fête de la paix :* c'est pour donner, il est vrai, l'avantage au premier de ces morceaux. La pièce offre un tableau assez vivant d'un intérieur de la petite bourgeoisie berlinoise. Le libraire Selicke, qui réussit mal dans ses affaires et trouve peu d'agrémens dans son intérieur, se console par la boisson. Sa femme, dont la santé est usée, ne peut suffire à élever sa nombreuse famille. La providence de ce ménage, c'est

la fille aînée, Toni, qui par son travail de couturière fait vivre les siens. Elle met un rayon de grâce et de poésie dans cette sombre esquisse. En effet, un jeune étudiant en théologie, Gustave Wendt, est pensionnaire chez les Selicke : *chambre-garnist*, comme on dit à Berlin. A la veille d'obtenir un poste de pasteur de village, il rêve d'emmener comme compagne cette Toni qu'il adore, et dont il assurerait le bonheur. La jeune fille n'ose l'écouter : elle sent trop bien que son cœur l'entraînerait sur les pas du nouveau pasteur, tandis que son devoir la retient auprès des siens. N'est-elle pas leur dernier appui matériel et moral ? Pourtant, elle paraît céder un instant devant le tableau d'avenir heureux, que son amoureux lui trace avec une flamme communicative. La mort d'une petite sœur malade, — que les auteurs ont présentée d'une façon fort dramatique, — la ramène à ses premiers sentimens, et, le deuil dans l'âme, elle refuse la main de Wendt, qui s'éloigne en disant : « Je reviendrai. »

L'acte qui met en scène la rentrée tardive du père, ivre d'une ivresse triste et lourde, auprès du berceau où gît l'enfant agonisante, dont il trouble les derniers instans, nous donne la note favorite des auteurs. Note cruelle, poignante, presque rebutante par son amertume, mais qui n'est pas demeurée sans écho, puisqu'on a voulu voir dans la scène, dont nous venons de parler, le prototype de *l'Assomption d'Hannele*. Qu'est-ce donc que Fontane appelle nouveau dans une pareille œuvre? Ce n'est certes pas le fond, ni le développement des caractères. Selicke est l'homme faible, sans méchanceté, qui fait pourtant autour de lui des malheureux, parce qu'il ne sait pas se redresser sous les coups de la fortune adverse. On reconnaît encore quelque analogie entre ce libraire berlinois et certains personnages de Daudet? Mme Selicke est une bourgeoise vulgaire, énervée par la souffrance, et incapable de suffire à ses lourds devoirs de mère de famille. Ses fils sont à peine esquissés. L'enfant malade n'a aucune originalité. Enfin le couple amoureux est si touchant et si noble qu'il frise de près la convention et pourrait passer pour une infidélité au réalisme conséquent. Resterait donc la nouveauté dans les procédés de style et dans la technique du drame. Nous ne voulons pas la discuter une fois encore, mais quel spectacle singulier que celui d'un véritable poète, qui a fait ses preuves, et s'attache néanmoins désespérément, en un tournant de sa carrière, à ces questions de procédé, si indignes de tenir une place prépondé-

rante dans les préoccupations d'un producteur ! Tous les procédés sont bons au talent : tous seraient insuffisans, s'ils devaient voiler la médiocrité. C'est du moins ainsi que nous en jugeons en France, et il est regrettable que Holz n'ait pas appris cette vérité à notre école. Mais, nous sommes en Allemagne, pour l'instant, et, dit Bartels, « on ne saurait blâmer chez la jeune école son goût pour la théorie, bien qu'il se soit traduit quelquefois par une véritable rage de programmes : c'est un trait proprement allemand : tous nos mouvemens littéraires ont débuté par une campagne critique et théorique. »

Nous allons établir, à présent, que l'initiateur du naturalisme conséquent fut de bonne heure préoccupé de la technique à un degré presque maladif.

III

En 1891, en effet, sous le titre de *l'Art, son essence et ses lois* (1), Holz, seul cette fois (2), publia une histoire rétrospective de ses expériences littéraires, et de ses recherches esthétiques, que nous allons chercher à résumer ici, car la lecture en est des plus piquantes.

Ce petit livre porte en exergue quelques lignes de M. E.-M. de Vogüé, dont on est heureux de saluer le nom à la première page d'une œuvre qui est, en somme, un hommage rendu au rayonnement intellectuel de la France : « Par cela même qu'un homme est né pour les lettres, et qu'il en a l'amour, il s'attache aux doctrines régnantes à l'aurore de sa jeunesse : les premiers chefs-d'œuvre qu'il a admirés lui sont sacrés. Au jour de la maturité, quand il voit les générations nouvelles inquiètes d'autres dieux, c'est déjà beaucoup s'il peut les suivre : comment lui demander de les devancer ? Telle est pourtant la condition de sa gloire : oublier et détruire ce qu'il a aimé : partir pour l'inconnu en tête de l'esprit de son temps. » Et Holz va nous raconter comment il suivit ce

(1) *Die Kunst, ihr Wesen und ihre Gesetze*, Berlin, 1re et 2e partie, 1891 et 1892.

(2) Après la représentation de *la Famille Selicke* avait cessé la collaboration des deux auteurs de ce drame et de *Papa Hamlet*. Avant de se séparer, ils en réunirent les fruits dans un seul volume intitulé *Voies nouvelles*, qui renferme, outre ces deux publications, quatre autres récits réalistes. Johannès Schlaf a publié, auparavant et depuis lors, des œuvres remarquées. Son drame *Meister Oelze*, est une belle étude du remords. Mais il ne s'est pas associé aux réflexions et aux travaux théoriques de Holz, de sorte qu'il n'a pas sa place marquée dans notre essai.

conseil, en corrigeant d'abord et en dépassant ensuite le naturalisme français.

Dans sa manière un peu tranchante et dégagée, à la prussienne, il nous confie en débutant les erreurs esthétiques de sa première jeunesse et sa faiblesse pour les vers sonores et bien frappés. « La plus grande jouissance pour mon oreille, dit-il, était alors une ligne qui sonnât comme une cloche de vache. » Ainsi Flaubert se répétait jadis avec complaisance le plus beau vers de Racine à son avis :

La fille de Minos et de Pasiphaé.

Cette faiblesse pour la consonance et l'euphonie explique la joie du jeune poète à la réception du premier exemplaire imprimé des *Chants d'un moderne*, et, bientôt après, sa stupéfaction devant l'hostilité de la critique, plus choquée des audaces de sa pensée sociale que charmée des qualités de sa littérature. Tout, dit-il, s'écroula dans son âme : un amer scepticisme l'envahit tout entier, et il demeura pendant une année sans oser reprendre la plume. En 1886, un peu remis de cette première déception, il résolut d'entreprendre, en prose cette fois, un récit de ses plus lointaines impressions d'enfance, sous le titre de *Jours dorés*. Dès la première page, Holz racontait comment, le nom de la Hollande ayant été prononcé devant lui par hasard, son imagination enfantine fit soudain de ce pays mystérieux un royaume de conte de fées. « En Hollande, les oiseaux de paradis avaient sûrement des chants plus beaux que partout ailleurs, et les caroubiers poussaient sans doute bien, bien plus sauvages. » Cette phrase, qui est plus harmonieuse peut-être, mais non plus profonde en allemand qu'en français, plongea aussitôt l'écrivain dans une véritable extase. Et ici, il nous fait encore une fois songer à Flaubert, lisant et relisant à ses amis certains passages particulièrement mélodiques de *Salammbô* : « Il poursuivait dans la forêt le monstre-femelle, dont la queue ondoyait sur les feuilles mortes comme un ruisseau d'argent, etc. »

Vanité d'auteur plus puérile toutefois, moins justifiée encore, chez Holz que chez Flaubert, et dont les conséquences furent plus graves pour l'écrivain allemand. Non content de se plonger dans les béatitudes d'une symphonie délicieuse à son oreille, il eut une idée germanique, qui n'était pas venue à notre compatriote. « Soudain, à ma propre stupéfaction (car, en des cas

semblables, je ne m'étais jamais posé cette question), je m'interrompis, et me demandai : Pourquoi ? Pourquoi ce membre de phrase me plaît-il plus que les précédens ? »

Dès ce moment, si c'est trop de dire que le poète était perdu, du moins entrait-il dans une période de malaise et dans un dédale de scrupules dont il ne s'est pas dégagé depuis lors. Le praticien richement doué, le lyrique inspiré devenait la proie de la théorie et la victime du procédé. « Je sentais, poursuit-il, l'importance extrême, l'incalculable portée de ce problème en apparence insignifiant, mais dont la solution devait donner la clef de tous les secrets de l'esthétique. » Ah ! découvrir la raison mystérieuse de l'harmonie des mots, la formule magique qui donne la beauté à la phrase, et devenir par ce moyen le plus grand des poètes, puis, par la communication de sa trouvaille, en créer peut-être une infinité d'autres à son image : ce rêve dut hanter un cerveau trop logique. On croit lire l'ébauche d'un conte d'Hoffmann dans cette confession véridique d'un homme de talent obsédé par un fantôme.

En effet, poursuivi par une idée fixe, par une monomanie dont la naissance avait été si soudaine, Holz, familier de la pensée française, eut une seconde hallucination. « Sans que je pusse savoir d'où cela me vint, et sans que je me préoccupasse d'ailleurs de le discerner, je sentais bourdonner dans ma tête cet axiome de Zola, que j'avais dû entendre quelque part : « Une œuvre d'art est un coin de la nature, vu à travers un tempérament. » Le lecteur qui a suivi l'évolution ultérieure de l'écrivain reconnaît ici le premier germe de la mission que Holz s'est attribuée, celle de rectifier et de compléter les leçons théoriques de M. Zola, pour doter son pays de l'esthétique naturaliste définitive.

En effet, cette phrase parut au jeune rêveur une vérité, mais une vérité incomplète, car nous verrons qu'à son avis le tempérament y est de trop. L'œuvre d'art est un coin de la nature, tout simplement, dira-t-il plus tard. Mais, pour ce jour-là, il ne parvint pas à formuler nettement cette découverte. Tout entier à l'enthousiasme de sa mission révélée, il s'abandonna à des songes dorés. « Devant mes yeux se bâtit, de ponts étincelans, et de tours aériennes, toute une fantasmagorie, encore lointaine et vague, il est vrai, et, ce soir-là, j'allai me coucher très tard. »

La première conséquence de cette vocation nouvelle fut l'abandon des *Jours dorés*, dont la première page seule avait vu

le jour. En effet le poète ne s'intéressait plus qu'à la théorie, et « ne voulait plus être que théoricien. » Il devint l'hôte assidu de la bibliothèque royale, dévora Aristote, Winckelmann, Lessing, Proudhon même qu'il cite à plusieurs reprises et qu'on ne s'attendait guère à trouver en cette illustre compagnie d'esthéticiens. Dans tout cela, il ne rencontra pas ce qu'il cherchait, c'est-à-dire la véritable formule de l'art, et il résolut de voyager pour changer le cours de ses idées. Il traversa la Hollande, la Belgique, enfin gagna Paris.

La première chose qui le frappa dans notre capitale, ce fut, à l'étalage d'une boutique de librairie du boulevard, sept gros volumes à couverture jaune : les œuvres critiques de M. Émile Zola. « Et moi, malheureux, qui ne connaissais pas un seul des sept ! Toutes mes blessures, déjà presque cicatrisées, se rouvrirent et se reprirent à saigner... Le soir même, en mon cinquième étage de la rue de Miromesnil, je m'assis devant les sept sages... et me sentis fort désappointé. »

N'importe, malgré son désappointement, Holz était pris par l'engrenage du naturalisme, et ne put se dégager. On étonnerait bien M. Steiger, dont nous avons dit les hautes ambitions pour l'avenir littéraire de sa patrie, si on lui insinuait que l'âge dramatique du monde est peut-être né dans cette mansarde du quartier du Roule. En effet, à la fois conquis et insatisfait, le voyageur écrivit, dans la nuit même, un essai intitulé : *Zola théoricien*, pour réfuter et compléter le père des Rougon-Macquart.

Il lui reprochait surtout d'avoir, malgré son prétendu naturalisme, accepté tout fait cet axiome de Taine : « L'essence de l'art ne consiste pas dans la reproduction exacte de la nature. » C'est le contraire qui est vrai, dit Holz. Qu'importe que la longue série des romans de Zola ait serré la nature de plus près qu'on ne l'avait fait jusque-là ? S'il est en progrès dans la pratique, leur auteur est « stationnaire en théorie. » Il était réservé à l'Allemagne, comme nous allons le voir, de marcher de l'avant sur ce terrain.

Rentré à Berlin, et les poches remplies de plans de travail, Holz continua cependant de n'arriver à rien. Ses doutes théoriques « se jetaient entre ses jambes comme des bâtons, » dès qu'il se mettait à l'œuvre. Il se fatigua vite d'essais infructueux, dit encore une fois adieu à ses manuscrits, et se replongea dans les gros livres. Cette fois, ce furent Mill, Comte, Spencer et

Darwin qui passerent par ses mains. Mais il était enfin sur la bonne voie, à l'école de ces penseurs. Il reconnut les grandes destinées de la sociologie, cette science de l'avenir, qui fera de l'humanité, jusqu'ici esclave de ses propres erreurs, la maîtresse de sa future évolution.

Or, l'art étant un des phénomènes sociaux qu'il importe d'étudier de près, comme manifestation éminente de l'activité humaine, l'esthétique doit former une des branches de la sociologie. Il faut faire pour la doctrine de l'art ce que Marx a fait pour l'économie politique: l'élever à la dignité de science incontestable. Et, loin de s'arrêter en si beau chemin, Holz ajoute sans sourciller : « Les lois de l'évolution artistique doivent se ramener à une seule ; principe unique, qui expliquera tout dans ce domaine, et permettra de prévoir l'avenir littéraire du monde, avec autant de facilité qu'un astronome calcule la position future d'une planète, dont l'orbite est bien étudié. » Ne reconnaît-on pas la grande erreur du siècle, dans cette incroyable confusion entre la méthode des sciences sociales, et celle des sciences exactes ? Voilà pourtant notre homme lancé à la recherche de la loi fondamentale de l'art. Suivons son raisonnement audacieux, qui nous rappellera plus d'une fois les méthodes logiques de ce Marx objet de son admiration, et au cours duquel nous retrouverons jusqu'aux équations algébriques qui ornent *le Capital* du philosophe collectiviste.

Il semble, au premier abord, que, pour mener à bien l'œuvre entreprise par lui, notre jeune théoricien aurait dû préalablement étudier toutes les manifestations connues de l'art. La tâche lui parut trop considérable, et il trouva un moyen bien simple de tourner la difficulté. Ne suffit-il pas en effet de raisonner sans scrupules sur l'art, comme Newton ou Lavoisier ont raisonné sur la science? La loi inconnue de la beauté, qui est à la base de cette infinité de faits artistiques, est donc aussi à la base de chacun d'entre eux. On pourra se contenter d'en étudier un seul : le tout est de le bien choisir. Il importe, pour cela, de considérer une œuvre d'art indiscutable, car ce mot a pris trop d'extension dans le langage courant, qui l'applique souvent sans discernement. Les monumens de la peinture paraissent satisfaire à cette première condition, car celle-ci est un art, du consentement de tous. — Notre auteur étudiera-t-il cependant une fresque pompéienne, par exemple, ou bien la madone de Saint-Sixte? Ce serait trop com-

pliqué encore, et il trouve avantage à choisir une manifestation plus simple de l'art d'Apelles et de Velasquez.

Le lecteur de M. Holz a déjà marché de surprises en surprises : parvenu à ce point de son étude esthétique, il en vient à se demander, avec nombre de critiques allemands, s'il est le jouet d'un ironiste éminent, et la victime d'une mauvaise plaisanterie. Non pas : jamais l'auteur n'a été plus sérieux, puisqu'il a consacré, peu après, un second volume (1), à défendre pied à pied, et avec un accent de sincérité qui ne trompe pas, sa méthode et ses résultats. Suivons-le donc en conservant de notre mieux une gravité imperturbable, et penchons-nous avec lui sur l'ardoise d'un écolier qui vient d'esquisser un griffonnage informe. Cette œuvre d'art toute primitive va le guider dans la recherche de la formule fondamentale de l'esthétique. Nous ne comprenons pas d'abord le sens de ces traits capricieux, et il faut interroger le jeune artiste sur ce qu'il a prétendu figurer. C'est, dit-il, un soldat. Oui, vraiment, avec quelque bonne volonté, nous reconnaissons maintenant un soldat dans cette maladroite ébauche. — Ici, Holz se dispose à appliquer avec soin les règles données par Mill pour la pratique du raisonnement inductif, et, de plus, nous allons le voir recourir aux équations, à l'instar de Marx. Le gribouillage de l'enfant n'est pas arrivé tout à fait à reproduire le soldat. Il est cependant ce soldat, diminué d'un certain nombre de propriétés : on peut donc écrire :

Gribouillis = soldat — une lacune (que nous nommerons X).

Ou, ce qui revient au même, en songeant à l'axiome de Zola, précédémment cité :

Œuvre d'art = morceau de nature — lacune X.

Ou, plus simplement :

Art = nature — X.

Et pour traduire cette équation en langage ordinaire, l'art est la nature, avec quelque chose en moins, une lacune X. — Voilà qui est puéril, mais indiscutable : c'est dans la suite de son raisonnement que Holz nous paraît s'égarer. Cette lacune, qui sépare toute œuvre d'art de la nature, n'est pas, à ses yeux, la conséquence du tempérament, comme le veut Zola. — Car, dit-il, prenons une partie de cette lacune, qui existe entre le soldat réel et sa représentation : si, par exemple, on ne voit pas sur l'ardoise

(1) *Die Kunst. Neue Folge.* Berlin, 1892.

les boutons d'argent de l'uniforme véritable, dirons-nous, proclame triomphalement notre théoricien, que cela provient du tempérament du gamin ? Non pas, car, si on lui avait offert, le jour de Noël, une boîte de pastels bien complète, nous reconnaîtrions sur son dessin les boutons d'argent, et aussi l'habit bleu, et probablement les paremens rouges. La lacune X en serait diminuée d'autant. Donc, ce qui fait d'abord défaut à l'enfant, ce sont les moyens d'exécution, les instrumens de travail. Toutefois, Holz veut bien convenir qu'il lui manque autre chose encore. Même avec cette ardoise, et ce crayon unique, un grand artiste, un Menzel se fût rapproché de la nature infiniment davantage : il eût grandement réduit l'importance de la lacune X. Donc, dans la création de l'œuvre d'art, à côté de la perfection des instrumens de travail, il convient de laisser un rôle pour l'habileté à s'en servir.

Et, déjà, la loi fondamentale de la sociologie artistique est découverte sans que nous nous soyons crus si près du but. Elle est exprimée par la définition suivante : « L'art a la tendance de redevenir la nature : il la redevient en proportion de la qualité des instrumens de reproduction employés, et de l'habileté dans leur maniement. »

On voit assez que le caractère propre de l'axiome si singulièrement établi, c'est la prééminence arbitrairement accordée aux instrumens de travail, au procédé technique : et telle sera bien la tendance de toute l'école du réalisme conséquent. Mais, d'autre part, sous peine de tomber trop évidemment dans l'absurde, l'inventeur est contraint de laisser la seconde place à l'habileté professionnelle : et, par cette fissure, le tempérament rentre en vainqueur dans la définition dont on a prétendu le chasser : car, malgré toute une vie de travail, l'écolier gribouilleur dont nous avons considéré l'œuvre ne deviendra pas nécessairement un Menzel : et si ce dernier, avec l'ardoise et le crayon, dessine un soldat réaliste et frappant, c'est qu'il a le tempérament d'un grand peintre.

Mais laissons notre auteur triompher sans arrière-pensée : « Si cette phrase, dit-il, est véritable, si elle exprime bien la réalité, elle jette par-dessus bord toutes les esthétiques du passé : et cela, sans appel, depuis Aristote jusqu'à Taine. Car Zola n'entre guère en ligne de compte, il n'est que le perroquet de ce dernier penseur. » Ainsi, parti du désir inconscient de pousser le natura-

lisme à ses conséquences extrêmes, Holz est arrivé à ses fins : l'essence de l'art consiste dans la reproduction exacte de la nature. Il avoue pourtant que cette exactitude ne sera jamais atteinte, parce qu'il est impossible de combler entièrement la lacune X. Un phonographe même, instrument que certains esprits irrévérencieux proposent parfois de substituer à l'écrivain naturaliste conséquent, ne reproduit pas parfaitement le timbre de la voix humaine. Et, là aussi, nous nous trouvons en présence de cette éternelle lacune que l'artiste doit sans cesse s'efforcer de diminuer.

Cependant, sa loi fondamentale étant formulée, Holz devait encore écrire la sociologie artistique projetée afin de tirer du principe établi par lui toute l'évolution de l'art. Je fus assez naïf pour l'essayer, dit-il, et il nous met sous les yeux la lettre ouverte à M. Zola qui devait servir de préface à cette œuvre monumentale. Cette épître est écrite dans un français très correct au début, mais que viennent gâter par la suite de nombreux germanismes (1). L'auteur y félicite tout d'abord le romancier théoricien d'encourager les jeunes à le dépasser, à rectifier même au besoin son naturalisme, qui, de son propre aveu « est gangrené de romantisme jusqu'aux moelles. » C'était aussi le sens de la devise empruntée à M. de Vogüé : et, en effet, il s'agit de corriger hardiment Zola, de le dépasser sans pitié, car Holz estime que le mouvement naturaliste n'est qu'à ses débuts, et va s'élargir sans cesse. N'est-il pas « l'intelligence même du siècle ? » Il importe seulement d'en dégager la vraie formule, et le réalisme verra Holz se constituer son défenseur contre les timidités de son prophète français. « Ce que vous n'avez pu que commencer, conclut la lettre-préface, notre évolution l'accomplit. Elle fait table rase de toutes les esthétiques qui courent les rues à cette heure, sans en excepter la vôtre. Aussi, je le crois, est-elle profondément moderne, en apportant la note naturaliste dans toute son intensité. »

Ainsi naquit le naturalisme conséquent, dont les destinées devaient être brillantes ; pour notre part, quelque peu agacé par les rodomontades de son père, nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici une page brillante d'un écrivain socialiste que

(1) On y trouve aussi quelques gallicismes un peu osés. L'auteur écrit, par exemple, avec une noble assurance : « Je suis sûr de mon coup : un jour, on nous reprochera également d'être des fils ingrats du naturalisme. »

Holz admire, qu'il cite plus d'une fois dans *l'Art*, et dont il aurait dû méditer les enseignemens.

F. Engels, le collaborateur de Marx, a écrit en 1846 dans le *Deutsches Burgerbuch*, à propos d'un ouvrage de Fourier : « Les Allemands commencent à gâter jusqu'au mouvement socialiste. En cela comme en toutes choses, venus les derniers et demeurés les plus inactifs, ils croient pouvoir faire oublier leur somnolence par le mépris qu'ils affichent vis-à-vis de leurs prédécesseurs et par leurs vantardises philosophiques. A peine le socialisme existe-t-il en Allemagne, qu'il est accaparé par une armée d'esprits spéculatifs, qui pensent faire merveille pour traduire dans le jargon de la philosophie hégélienne quelques phrases devenues depuis longtemps des lieux communs en France et en Angleterre. Ils lancent dans le monde cette nouvelle sagesse comme quelque chose d'inouï, comme la véritable théorie allemande, afin de pouvoir jeter ensuite de la boue à cœur joie sur la pratique défectueuse, sur les risibles systèmes sociaux des stupides Français... Cette théorie allemande, cette pimbêche de la pire espèce, a aussitôt éclairé sans peine le socialisme français dans tous ses points obscurs, lui a assigné un rang inférieur, l'a dépassé, et l'a porté à ce degré suprême de développement qui est la théorie allemande, la digne personne que rien n'embarrasse jamais. Naturellement, il ne lui vient pas à l'esprit de se familiariser d'abord un peu avec son sujet... »

Cet avertissement, sorti il y a un demi-siècle d'une plume allemande, pourrait être la réponse de Taine, et de son imitateur Zola, à leur jeune contradicteur. Écrivons naturalisme au lieu de socialisme, en cette spirituelle diatribe, et, malgré son exagération évidente aux yeux de tout juge équitable de la pensée allemande, elle pourra servir aujourd'hui encore de remontrance salutaire à certains écarts juvéniles. Si, en effet, l'on ne connaissait de Holz que ses dissertations théoriques, ne serait-on pas tenté de souscrire au jugement que M. Bartels attribue, sur son compte, aux leaders de la littérature allemande? « Ils le considèrent un peu, dit-il, comme un personnage comique. »

Et pourtant, de ces conclusions théoriques, si bizarrement déduites, naquit le premier succès de Gerhart Hauptmann. Car ce fut aussitôt après son voyage à Paris, et au sortir de la crise intellectuelle racontée par lui dans *l'Art*, que, soulagé sans doute par les effusions théoriques de sa lettre-préface, Holz se sentit de

force à redevenir un praticien littéraire. Dans l'hiver de 1888 à 1889, il se mit à l'œuvre avec son ami Schlaf, et écrivit *Papa Hamlet*, tandis que, par ses discours enthousiastes sur le naturalisme conséquent, il donnait l'impulsion décisive à l'auteur de *Avant le lever du soleil*. Hauptmann avait lu d'ailleurs *Fromont jeune* et *Germinal*, *Germinie Lacerteux* et *la Terre*. La pratique des romanciers français lui vint donc en aide, aussi bien que leurs théories, mises au point par son jeune confrère en littérature.

Depuis la publication de *l'Art*, Holz a connu des jours difficiles, et n'a publié que trois brochures. En 1896, un nouveau drame berlinois, *Die Socialaristocraten*, sorte de *Rabagas*, qui met en scène quelques types de journalistes avancés dans la capitale prussienne; spirituelle esquisse, dans laquelle toutefois l'auteur ne semble pas se préoccuper beaucoup des théories précédemment proclamées avec tant de fracas. Puis, en 1898 et 1899, deux petits volumes de vers, sous le titre commun de *Phantasus*, qui était déjà celui de la première partie de son *Livre du temps*. Ces poésies marquent une évolution inattendue dans la manière de l'écrivain, si longtemps infidèle à la Muse et fervent de la prose naturaliste. En effet, le *Phantasus* nouveau est encore l'œuvre d'un poète. Il y a de la grâce, de l'émotion, de la force quelquefois dans ces minuscules croquis, qui souvent, ne comptent pas quarante mots. (L'un d'eux en a exactement vingt-trois.) Mais combien mince et menue apparaît l'inspiration, jadis si large et si débordante dans les *Chants d'un Moderne*. Prêtons encore l'oreille à quelques-uns de ces rythmes. On dirait parfois la brève traduction d'une estampe moderne en grisaille que relève un seul point coloré d'un ton criard.

Dans le Thiergarten, sur un banc, je m'assois et je fume, — et je me réjouis du beau soleil de l'après-midi.

Devant moi, étincelant, le canal, — reflétant le ciel, et balançant doucement ses deux rives.

Sur le pont, d'une allure lente, chevauche un lieutenant.

Au-dessous de lui, — entre les sombres couronnes des châtaigniers qui flottent, — contournée en tire-bouchon dans l'eau, — avec son collet d'un rouge de cire à cacheter, — son image !

Un coucou — chante.

Ou encore, n'est-ce point un Boecklin, cette ébauche où se retrouve le goût caricatural un peu lourd du maître bâlois ?

La mer, la mer ensoleillée, à perte de vue, — Sur les flots onduleux s'ébattent avec bruit mille tritons — frôlant de leurs épaules, — dans une coquille — flottante, — une femme — étalant sa nudité — sous le soleil.

Au-dessous d'elle, — ruisselans, — soulevant toujours de nouveau les parois de nacre éclatante, — gros, gras, amoureux, — semblables à des crapauds, — sept vieux ondins chauves.

Quelles figures! Quels grognemens! Quelles importunités!

Mais, — soudain, — s'élève furieux du fond de l'abîme — Neptune.

Sa barbe — étincelle :

« Drôles! »

Et, flickflack, son trident atteint les sept demi-poissons sur leur crâne nu.

Ils hurlent.

Puis, en un clin d'œil, — de-ci une nageoire, de-là un ventre apparaît encore : — les voilà partis.

La belle — sourit.

Neptune — s'incline.

« Madame? »

Combien le choix de pareils sujets, qui trahissent maintenant le fantaisiste et le flâneur, doit désappointer M. Mehring, après les esquisses sociales, si puissamment brossées jadis par l'auteur. Cette négligence pour le fond de ses poèmes vient de ce que l'infortuné a adopté encore une nouvelle technique, du haut de laquelle il considère avec dédain son œuvre précédente, et surtout celle de ses émules. Il est de nouveau uniquement préoccupé de cette découverte. Lui qui, jadis, appréciait si fort les vers bien frappés, juge à présent que, dans la strophe la plus harmonieuse, se cache la banalité d'un « orgue de Barbarie. » Cette mélodie banale, c'est celle de la rime, et même de la mesure du vers, auxquelles il faut désormais déclarer la guerre. Le rythme seul doit subsister, et traduire les infinies délicatesses de la pensée du poète : et ce sera, non pas le rythme libre, ce qui, paraît-il, n'a aucun sens, mais bien le rythme « nécessaire; » c'est-à-dire, si nous comprenons bien, le seul qui convienne au sujet traité et que l'instinct poétique doit découvrir, dans chaque cas particulier.

Dans deux articles de *Neue Zeit* (1), intitulés : *Ma lyrique nouvelle*, Holz expose sa récente invention par les moyens simples et familiers que nous avons appris à connaître lors de ses premières confidences esthétiques.

(1) T. XVII, p. 27 et 42.

« J'écris, dit-il, comme prosateur, une phrase excellente, quand j'écris : « La lune se lève derrière les branches en fleurs « d'un pommier. » Mais, je serais choqué de sa forme, si on s'avisait de me donner cette ligne pour le début d'un poème. Elle n'en pourra tenir la place que si je la transforme ainsi. « Derrière les « branches en fleurs d'un pommier, se lève la lune. » Je le sens maintenant, son timbre est en accord avec son contenu. Et, pour faire voir distinctement à l'extérieur cette concordance, j'écris, en deux lignes :

Derrière les branches en fleurs d'un pommier — se lève la lune.

« Voilà toute ma révolution lyrique. Elle suffit pour donner un nouveau cours à la poésie. A peu près comme l'inversion suivante : la terre tourne autour du soleil, et non pas : le soleil autour de la terre, a suffi pour nous imposer une nouvelle conception du monde. »

Voilà donc le secret en trois mots : pour nous autres Français, il est découvert depuis Molière. Car M. Jourdain disait déjà : « D'amour mourir me font vos beaux yeux, belle marquise. » A vrai dire, il s'étonnait que ce fût même de la prose. C'était la poésie de l'avenir ! « Il y a, conclut Holz avec simplicité, une infinité de courans dans la jeune école naturaliste allemande. Mais, son point de départ est dans nos *Voies Nouvelles* (*Papa Hamlet*) ; son point d'arrivée, jusqu'à plus ample informé, est dans mon nouveau *Phantasus*. C'est un récent progrès sur le naturalisme, auquel il est inutile de donner un nom pour l'instant... Mon cas n'est ni comique, comme le pensent, suivant Bartels, les leaders de la littérature, ni tragique, comme le dit Mehring : il est tout naturel. Ç'a été, jusqu'ici, celui de quiconque ose devancer son époque... Et maintenant, je supplie que la critique m'écrase à son tour. Il apparaîtra assez que tous les marteaux qui s'abattent sur ma personne sont en carton peint. »

Par malheur, Holz ne nous a pas encore conté l'histoire détaillée de sa nouvelle évolution théorique (1). Il se contente de nommer, à titre de précurseur, le poète américain Walt Whitman, qu'il se flatte d'ailleurs d'avoir dépassé, comme il le fit jadis

(1) Il vient cependant de publier, sous le titre de *Revolution der Lyrik ;* Berlin, 1899, un long mémoire justificatif en faveur de ses récens travaux poétiques. Mais on y trouve surtout une interminable polémique contre les journaux qui ont attaqué ses prétentions réformatrices.

pour MM. Taine et Zola : « Car, dit-il, au point de vue purement technique, la poésie de Whitman demeure un mélange confus de prose et de rythme libre. » Or, on sait déjà que la découverte de Holz est le rythme « nécessaire. » Néanmoins, peut-il ignorer, lui, le familier de notre littérature, que nous possédons, depuis une quinzaine d'années déjà, une école de jeunes poètes, qui, en d'innombrables revues, appliquent précisément les principes dont il se réclame : suppression de la rime et de la mesure, recherche du rythme approprié au sujet? Était-il besoin, pour formuler ces principes, de remonter jusqu'au poète étrange de Long-Island? Nul n'aurait-il donc lu, au delà du Rhin, *la Chevauchée d'Yeldis* de M. Viélé-Griffin, ou *le Pèlerin passionné* de M. Moréas?

On les a beaucoup lus, au contraire, et imités dès longtemps, si nous en croyons les doléances de ceux qui voudraient, pour la jeune littérature allemande, plus d'indépendance et de patriotisme. « Les morts vont vite, écrivait, dès 1892, un correspondant de la *Gazette de Cologne*, surtout s'il leur faut suivre nos jeunes littérateurs. Les imitateurs allemands de Zola, ses élèves les plus fidèles, les pédans du naturalisme, les techniciens suivant la formule de Holz et Schlaf ne veulent plus aujourd'hui entendre parler de Zola, après lui avoir pris théorie et pratique. Le nouvel étendard qu'ils déroulent solennellement est celui du symbolisme... »

Et M. Bartels ajoute, en 1899 : « Après le court triomphe du naturalisme, l'esprit se vengea; on ne voulut plus entendre parler du corps, et l'on se plongea jusqu'au fond dans l'abîme du mysticisme... et de l'absurdité. Les Français avaient donné l'exemple : les Allemands s'empressèrent naturellement de suivre... Pourtant, depuis le symbolisme, on n'a pas reçu de nouveau mot d'ordre de Paris. La France semble, cette fois, avoir manqué au devoir de nous en fournir un tous les trois ans (1)... »

C'est en songeant à ces derniers épisodes littéraires que Holz considère sa nouvelle théorie, celle du rythme nécessaire, comme un aboutissement et non plus comme une initiation, ainsi que le furent jadis les doctrines d'où naquit *Papa Hamlet*. Le symbolisme à la française triomphe en effet au delà du Rhin depuis quelques années déjà, avec MM. Dehmel, Bierbaum, Falke, Ernst, Stolzenberg : triomphe discuté d'ailleurs, car M. Mehring compare

(1) *Deutsche Dichtung der Gegenwart;* Leipzig, 1899.

les productions de ce dernier poète aux *Bierzeitungen*, ces gazettes de brasserie que rédigent les rhétoriciens facétieux, dans les gymnases allemands.

De cette excursion, entreprise sur les traces de la critique socialiste, nous avons donc rapporté des impressions différentes des siennes, car nous avons mis en relief non pas la supériorité, mais la couleur française du talent de M. Holz. Nos conclusions cependant ne sont pas absolument opposées. Avec ses amis, en effet, nous voulons croire encore à l'avenir du jeune écrivain : nous dirons seulement, comme l'un des plus modérés parmi eux, « qu'il a trop souvent surfait ses découvertes techniques, et confondu la méthode avec l'art lui-même (1). » Les Français, qui doivent répondre par leur sympathie à ses courageuses avances, lui souhaitent d'oublier maintenant le mot théorie. A cette dangereuse sirène, il a donné assez d'années de sa jeunesse. Ayant préparé, grâce à elle, l'éclosion du talent de Hauptmann, il n'a pas tout à fait perdu sa peine dans une longue familiarité avec cette grave et exclusive personne. Qu'il songe dès à présent à lui-même, plutôt qu'à enseigner autrui, et qu'il affermisse sa propre renommée, s'il en est temps encore.

En établissant la part qui revient à l'influence française dans la formation de Gerhart Hauptmann, nous n'avons pas eu non plus la prétention ridicule d'en faire un simple imitateur. Il a grandement ajouté de son chef à ce qu'il a emprunté à d'autres, et sa personnalité énergique impose l'estime. C'est l'homme qui montre le mieux à la jeune littérature allemande la voie de l'originalité vraie et de l'influence morale qu'elle a besoin de retrouver. Qu'elle retourne à l'étude du peuple des campagnes, et des types provinciaux, si variés et si caractéristiques encore dans l'Allemagne contemporaine, où la centralisation, bien qu'en marche à pas de géant, n'a pas eu le temps d'accomplir son œuvre de nivellement et d'uniformité. Hauptmann a rencontré ses trois grands succès, *les Tisserands*, *la Fourrure de Castor*, et *Hannele*, dans la peinture du milieu silésien qui l'a vu grandir. Après son excursion vers le symbolisme, il est revenu, avec son *Charretier Henschel*, puiser à cette source d'inspiration première, y portant même plus d'ouverture d'esprit et de chaleur de cœur qu'au temps de

(1) Stroebel, *Neue Zeit*, t. XV, p. 28.

ses débuts; et il a été récompensé par un succès de meilleur aloi que celui de *la Cloche engloutie*. — MM. Sudermann et Halbe ont peint aussi volontiers leur province, et en furent d'ordinaire beaucoup mieux inspirés que par l'atmosphère de la capitale prussienne, où Holz a peut-être eu tort de se renfermer.

Il n'en est pas moins vrai que les parrains de la jeune école allemande sont les Français, avec les Russes et les Scandinaves. Et, si l'on songe que le théâtre d'Ibsen, sorti de celui de Dumas et d'Augier, n'est qu'un succédané du drame français, au moins quant à la forme, et cela de l'aveu même de MM. Steiger et Bartels ; que, d'autre part, Tourgueneff et Tolstoï doivent beaucoup à notre George Sand (1), on reconnaîtra que notre apport est prépondérant dans les matériaux fournis par la pensée européenne à la récente littérature germanique.

C'est ainsi que la France conserve sa suprématie littéraire dans le monde. Si, parfois, comme à toutes les époques de son histoire artistique, elle demande à ses voisins des inspirations fécondes, elle continue de leur restituer ses emprunts avec usure. Et, quel que soit d'ailleurs le jugement qu'on porte sur la valeur morale des mouvemens naturaliste et symboliste, il faut reconnaître que par eux, comme par tant d'autres manifestations de son génie national (2), notre pays garde un rôle éminent dans l'évolution intellectuelle de l'humanité.

ERNEST SEILLIÈRE.

(1) Voir Wladimir Karénine, *G. Sand, sa Vie et ses Œuvres*, 1899.

(2) Telle la section française de l'Exposition de Munich, en 1879, qui réveilla la peinture allemande.

LE SUCRE

ET

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

I

Le sucre joue un rôle considérable dans l'alimentation : si l'usage en est interdit ou mesuré à certains malades, relativement nombreux dans les grandes villes et surtout parmi ceux chez qui l'intensité de la vie et la fièvre du travail affaiblissent l'organisme, il n'en constitue pas moins une nourriture utile à la majorité des hommes. Il est une des ressources des budgets modernes, auxquels il apporte souvent un contingent de recettes important : en France, les droits sur les sucres figurent aux prévisions de 1900 pour 183 millions de francs; en Allemagne, pour 120 millions. D'autre part, la législation de cet impôt a subi, au cours du XIXe siècle, des modifications nombreuses; elle a, en dernier lieu, été établie sur un principe nouveau, celui du dégrèvement des quantités obtenues au delà d'un rendement de la betterave fixé par la loi, et compliquée par l'octroi de primes d'exportation. Celles-ci, à leur tour, ont fait dépasser à la question la limite des frontières de chaque pays; elle est devenue internationale, à cause de la répercussion de la législation intérieure sur le prix des quantités exportées. Des conférences se sont réunies à plusieurs reprises, en dernier lieu à Bruxelles, pour arriver à une entente, pour essayer d'égaliser les conditions de la production et de la vente; mais elles se sont heurtées aux difficultés que fait naître le protectionnisme et ajournées sans aboutir. Quoi qu'il en soit, la question a une vaste portée et mérite d'être étudiée au point de vue financier, puisqu'elle s'applique à un produit qui nous fournit le vingtième de nos recettes budgétaires, et au

point de vue diplomatique, puisqu'elle est une source de discussions avec d'autres États, notamment la Grande Bretagne.

Le sucre s'extrayait jadis uniquement d'une plante tropicale appelée canne; la plus grande quantité en est aujourd'hui produite par la betterave, plante fourragère connue de chacun de nous, dont la culture a pris en Europe, au cours du XIXe siècle, une extension dont quelques chiffres vont donner une idée. La statistique nous apprend que 4 700 000 tonnes de sucre ont été fournies, en l'année 1897-98, par l'Europe qui, à l'exception de l'Espagne, ne le retire que de la betterave. Le reste du monde a donné 2 527 000 tonnes, provenant toutes de la canne, à l'exception d'une petite quantité aux États-Unis d'Amérique. Ce total de 7 227 000 tonnes représente une augmentation de 45 pour 100 en dix ans, puisque le chiffre de 1887-88 était de 4 948 000 tonnes. La consommation par tête varie de 2kil,77 en Italie, à 39 kilogrammes en Angleterre. Certaines régions de la Chine et de l'Inde emploient un sucre impur extrait du sorgho et de l'érable, impropre à la consommation européenne.

La France produit par an 14 à 15 millions de tonnes de betteraves de toute sorte, valant de 200 à 250 millions de francs, récoltées sur environ 400 000 hectares, ce qui représente un rendement brut, à l'hectare, de 36 tonnes d'une valeur moyenne de 16 francs. La moitié environ de ces betteraves est employée à la fabrication du sucre; le reste sert à nourrir le bétail ou à distiller l'alcool. Pour la campagne 1896-1897 (l'année sucrière va du 1er septembre au 31 août, de façon que le début en coïncide avec les premiers arrachages de la plante), il a été apporté, en France, aux 358 fabriques de sucre en exercice, 6 765 000 233 kilogrammes de betteraves, desquelles il a été extrait 668 545 000 kilogrammes de sucre, soit le dixième du poids des betteraves travaillées. Ces betteraves sucrières représentaient la récolte de 246 204 hectares, soit un rendement moyen de 27 477 kilogrammes à l'hectare : elles fournissent, on le voit, un poids moindre à l'hectare que la moyenne générale des betteraves; mais elles se vendent à un prix supérieur de plus de cinquante pour cent à celui que nous avons indiqué tout à l'heure, 26 francs au lieu de 16. Il a été brûlé dans les fabriques 992 956 tonnes de charbon, c'est-à-dire 146 kilogrammes de charbon pour traiter mille kilogrammes de betteraves.

La plante, semée en mars, avril ou mai, se récolte en septembre, octobre ou novembre de la même année. Dès qu'elle

a été arrachée de terre, on en coupe les feuilles et le collet, c'est-à-dire la partie cylindrique mince qui unit le feuillage aux racines; si les betteraves ne sont pas immédiatement travaillées, elles sont mises en silos jusqu'au jour où elles entrent en sucrerie; elles sont alors lavées dans de grands bacs cylindriques remplis d'eau et munis d'un axe tournant à ailettes : une fois dépouillées de la terre et autres impuretés qui les enveloppaient, elles sont pesées par les employés de la régie, puis passent sous un instrument appelé *coupe-racines*, qui les transforme en lamelles minces dites *cossettes*. Ces cossettes sont aussitôt travaillées à la *diffusion* : celle-ci consiste en une série de douze ou quatorze bacs fermés, cylindriques ou rectangulaires, remplis d'eau chaude dans laquelle les cossettes sont macérées. L'outillage est disposé de façon que l'eau coule successivement dans chacun de ces bacs appelés *diffuseurs*, et se charge de sucre : entrée pure dans le premier, elle sort du dernier à l'état de jus sucré. Les cossettes, ainsi dépouillées de la plus grande partie de leur sucre, sont encore soumises à l'action d'une presse qui en achève l'extraction. Le résidu, appelé *pulpe*, constitue une nourriture très recherchée pour le bétail : une tonne de betteraves fournit environ une demi-tonne de pulpe.

Le jus sucré qui sort de la diffusion est additionné de chaux, puis soumis à l'action de l'acide carbonique qui précipite l'excès de chaux en le transformant en carbonate de chaux insoluble et décompose le sucrate de chaux ; le sucre est alors mis en liberté. Le mélange de jus sucré et d'impuretés est passé au filtre-presse, où se fait la séparation : les matières étrangères sont retenues sous forme de tourteaux par les voiles du filtre, et le jus sucré, ainsi épuré, est envoyé dans un appareil qui se nomme triple effet ou quadruple effet, et qui concentre le jus de façon à l'amener à un titrage d'environ 32 degrés Baumé. On le cuit alors dans un appareil appelé cuite en grains, qui amène le sirop fluide à l'état de mélange de grain et de sirop. Ce mélange est passé à la turbine, où se recueille le sucre de premier jet; le sirop qui s'écoule pendant le turbinage est mis dans des bacs, où il recristallise lentement; au bout d'un certain temps, il est recuit, turbiné à nouveau et fournit le sucre de deuxième jet. Pendant le second turbinage, il s'écoule de nouveau un résidu, qu'on nomme *égout*, et qui servira de la même façon à fabriquer le sucre de troisième jet; celui-ci, enfin, laissera comme dernier résidu la *mélasse*,

qui n'est autre chose que l'égout du sucre de troisième jet. La proportion est d'environ trois quarts en premier jet, pour un quart de deuxième et troisième jet.

Telles sont les phases principales de la fabrication du sucre : mais la plus grande partie ne s'en consomme pas dans l'état où il sort de la fabrique. Ce sucre brut est encore l'objet d'une série d'opérations qui constituent ce qu'on appelle le raffinage et qui lui donnent la forme dans laquelle nous sommes habitués à le voir figurer sur notre table. Essayons de les décrire. Le sucre brut de premier jet, qui se présente sous l'aspect de grains légèrement jaunâtres, est désigné en général sous le nom de sucre numéro 3 et sert d'étalon aux transactions du marché de Paris; il titre de 98 à 99 degrés de richesse saccharine et contient de 1 à 2 pour 100 de sels et d'eau. Il est apporté à la raffinerie, où il est versé dans des chaudières. Une fois refondu et ramené à l'état de sirop, il est additionné de certains produits, tels que le sang animal destiné à coaguler les impuretés, puis passé sur des filtres qui retiennent ces dernières, décoloré par le noir animal et cuit en grains dans un appareil analogue à celui qui est employé dans la fabrique de sucre. Une fois la cuite terminée, le sirop est coulé dans des formes, soit en pains, soit en tablettes, où il repose et cristallise. Lorsqu'il est arrivé à l'état solide, on le clarifie ou, en termes techniques, on le claire, en versant un sirop de sucre pur qui passe lentement à travers la masse en la débarrassant des dernières impuretés qu'elle renferme. Le sirop écoulé est lui-même mis en bacs, où il cristallise afin d'être ensuite cuit et turbiné. Le sucre extrait de la turbine est un sucre de second jet, qui est reversé dans la chaudière à fondre. Le sirop qui s'écoule de la turbine est de nouveau mis en bacs pour cristalliser, être recuit, turbiné et constituer un sucre de troisième jet, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le sirop soit épuisé. Le dernier résidu s'appelle mélasse et sert à la distillerie d'alcool, à la fabrication de la glucose, du cirage, reçoit, en un mot, divers emplois industriels.

Lorsque les pains ont subi un nombre jugé suffisant de ces clairçages, ils sont soumis, toujours maintenus dans leur forme, à l'action d'une machine appelée sucette, qui aspire l'excès d'humidité encore contenu dans le pain : celui-ci est ensuite sorti de sa forme, placé dans une étuve et maintenu pendant plusieurs jours dans cette atmosphère chaude qui achève sa dessiccation.

Le pain est alors habillé de papier et livré au commerce. Les tablettes sont l'objet d'une opération analogue : mais, comme elles peuvent être placées dans des turbines, le clairçage s'en fait en quelques minutes sous l'action de la force centrifuge. Ces tablettes sont sciées en lingots, et les lingots cassés mécaniquement et divisés en morceaux de dimensions diverses, selon les exigences des consommateurs : on produit ainsi du sucre du numéro 40 au numéro 120, c'est-à-dire qu'on fractionne une tablette d'un demi-kilogramme en 40, 50, 60, etc., ou 120 morceaux : ce dernier type est en faveur dans le Midi, tandis qu'à Paris, les numéros 60, 70 et 80 sont les plus usités, ce qui semble indiquer que les Méridionaux sont plus ménagers de la denrée que les habitans de la capitale.

Les raffineries sont peu nombreuses en France : la plupart sont de grands établissemens situés dans les centres tels que Paris, Marseille, Nantes, Bordeaux, et qui, à l'inverse des sucreries, travaillent toute l'année. Ces dernières, au contraire, ne sont guère en activité que pendant les trois mois d'automne, et sont réparties dans les départemens où la betterave est le plus cultivée, Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, etc., à proximité des champs qui leur fournissent la matière première : la plus ou moins grande facilité de transport des betteraves joue un rôle considérable dans le prix de revient du sucre : celui-ci, au sortir des fabriques, s'emmagasine dans les entrepôts des villes, d'où il sort pour entrer en raffinerie.

Tel est, esquissé à grands traits, l'aspect actuel, dans notre pays, de cette industrie, qui débutait en 1810 par la fondation d'un établissement où MM. Schumacher et Cie retiraient environ 2 pour 100 en sucre de la betterave, le cinquième de ce qu'on obtient actuellement. L'un des progrès les plus remarquables date de 1815, époque à laquelle on employa le noir animal, c'est-à-dire le charbon d'os, à l'épuration des jus et sirops : le charbon pur ou carbone renfermé dans ce noir animal a un pouvoir de décoloration, dont l'intensité et la régularité sont singulièrement accrues par la division en particules très minces du charbon, grâce à l'interposition du phosphate et du carbonate de chaux provenant des os. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des perfectionnemens incessans qui ont été apportés à la fabrication : nous nous bornerons à rappeler que l'effet en a été d'augmenter de plus en plus la quantité de sucre extraite de la betterave, tout en abais-

sant la quantité de combustible nécessaire aux diverses opérations.

Ces quelques données statistiques et techniques n'avaient d'autre but que de familiariser le lecteur avec le côté pour ainsi dire matériel du problème, dont nous allons maintenant envisager l'aspect économique.

II

Aucune législation n'a subi plus de transformations que celle qui nous occupe : aussi n'essaierons-nous pas de retracer l'histoire des innombrables lois qui se sont succédé à cet égard, et nous bornerons-nous à exposer la situation actuelle, en n'évoquant du passé que ce qui est nécessaire à l'intelligence du présent. Nous étonnerions beaucoup de nos lecteurs en leur rappelant qu'en 1843 le gouvernement déposa un projet de loi qui interdisait la fabrication du sucre en France et demandait un crédit de 40 millions pour indemniser les fabricans expropriés.

Le sucre, qui figure dans notre budget de 1900 pour une recette de 183 millions, est frappé d'une taxe de consommation normale de 60 francs par quintal de sucre raffiné. Ce droit est établi de la façon suivante : la loi admet que 100 kilogrammes de betteraves doivent produire 7 750 grammes de sucre raffiné, titrant 100 degrés, et ne frappe de l'impôt de 60 francs par quintal que 7 750 grammes de sucre pour 100 kilogrammes de betterave. Tout sucre que le fabricant parvient à extraire en plus de ces 7 750 grammes, jusqu'à concurrence de 10 500 grammes, ne paie que demi-droit, à raison de 30 francs le quintal. Au delà de 10 500 grammes, le droit n'est réduit que d'un quart et est calculé à raison de 45 francs. Le fabricant a donc intérêt à obtenir du cultivateur une betterave dont la densité, c'est-à-dire la teneur en sucre, s'approche le plus possible de 10 500 grammes. Cette betterave s'achète en général à prix débattu, par exemple sur la base de 25 francs la tonne à 7 degrés de densité; la pulpe, résidu de la fabrication qui subsiste après que la betterave a été broyée, malaxée, que l'eau s'en est écoulée et que le sucre en a été extrait, est le plus souvent revendue, au prix d'environ 2 fr. 50 la quantité retirée d'une tonne de betteraves, par le fabricant au cultivateur pour la nourriture des bestiaux. Voici comment le calcul se fait dans un marché où le prix de 25 francs pour 7 degrés a été fixé comme base. Si la tonne de betteraves livrée titre exactement

7, elle est payée 25 francs; pour chaque dixième de degré au-dessus ou au-dessous de 7, le prix s'élève ou s'abaisse d'une somme qui varie de 0 fr. 60 à 1 franc, supposons 0 fr. 80. Si donc la teneur en sucre est 8,5, le prix sera majoré de 15 fois 0 fr. 80, soit 12 francs, et la tonne sera payée 37 au lieu de 25 francs.

Le droit de 60 francs, complet ou réduit à moitié ou aux trois quarts, est perçu sur la quantité de sucre contenue dans un quintal de sucre blanc raffiné, évalué comme suit. Les fabriques produisent le sucre en soumettant la betterave à trois opérations successives que nous avons décrites et dont la première fournit ce qu'on appelle les sucres de premier jet titrant de 98 à 99 ; la suivante, les sucres de second jet titrant environ 88, et la troisième les sucres de troisième jet titrant 84; enfin restent les mélasses, qui contiennent encore à peu près 14 pour 100 de sucre. L'analyse chimique des trois catégories indiquera pour chacune d'elles la teneur exacte en sucre, révélée par le saccharimètre, en cendres et en glucose. Pour calculer le rendement, on déduit de la teneur en sucre les cendres multipliées par 4 et la glucose multipliée par 2.

	Kilogrammes.
Supposons qu'une analyse nous ait donné 97 comme teneur saccharine, 0,40 en cendres et 0,02 en glucose, on écrira : sucre saccharimétrique.	97
Moins cendres $0,40 \times 4 = 1,60$) — glucose $0,02 \times 2 = 0,04$)	1,64
Reste.	95,36
On retranche la fraction.	0,36
	95
On en déduit un et demi pour 100, bonification admise pour déchet.	1,425
Et le droit sera perçu sur	93,575

c'est-à-dire qu'au lieu de 60 francs par quintal de sucre brut sorti de son usine, le fabricant n'en paiera que les 93 centièmes 575, soit 56 francs 145 millimes.

Un exemple nous montrera comment se calcule la bonification accordée au fabricant, c'est-à-dire les quantités de sucre à plein droit, à demi-droit, à trois quarts de droit.

	Kilog.
Supposons que le premier jet fournisse, par quintal de betterave, en sucre blanc raffiné titrant 100, l'équivalent de.	8,25
En deuxième jet.	1,20
En troisième jet.	0,75
Le résidu en mélasse d'environ 2500 grammes est supposé contenir 14 p. 100 de sucre, soit par quintal.	0,35
	10,55

	fr. c.
Le sucre à plein droit étant 7,75 il sera bonifié sur 2kg,75 par quintal le demi-droit de 30 francs, soit	0,825
Au delà de 10kg,50 la bonification n'est plus que d'un quart du droit, soit 15 francs par quintal, c'est-à-dire sur 0,05	0,0075
Total par quintal de betterave.	0,8325

Cette somme est bonifiée par l'État au fabricant sous forme de certificats appelés *certificats d'enlèvement*, qui sont utilisables pendant une période de quatre à seize mois, selon la date de leur création. Ainsi un certificat d'enlèvement créé le 31 août 1899 est valable jusqu'au 31 décembre 1899; créé le 1er septembre 1899, il est valable jusqu'au 31 décembre 1900. Ces certificats sont acceptés pour leur montant intégral par le Trésor, en paiement de droits à lui dus sur le sucre, mais à condition qu'il lui soit payé en même temps en espèces une somme égale à celle que représentent les certificats d'enlèvement présentés.

On voit, par ce qui précède, que ce n'est pas le fabricant qui paie à l'État le droit sur le sucre, et qu'au contraire il reçoit de lui la bonification sur tout le sucre produit au delà de la base fixe de 7 750 grammes par quintal de betteraves. L'impôt est dû au moment où le sucre sort de la fabrique ou de l'entrepôt, dans lequel il a été déposé et séjourne franc de droit; lorsque, ce qui est le cas le plus fréquent, il est destiné à être raffiné, le droit n'est exigible qu'au moment où il entre dans la raffinerie. A la sortie du sucre de la fabrique, où il a été pris en charge par la Régie au moment de la pesée des betteraves, l'État délivre une pièce nommée *acquit à caution* et qui représente le montant du droit. Le raffineur doit décharger cet acquit, c'est-à-dire se constituer débiteur vis-à-vis du fisc, dans les dix jours. Une fois l'acquit déchargé, le fabricant de sucre est dégagé de toute obligation et ne peut plus être recherché pour le paiement du droit. Celui-ci peut s'effectuer de trois manières :

a) Au comptant en espèces;

b) En traites à deux mois;

c) En traites à quatre mois.

Le paiement par traites à deux mois porte le nom d'admission temporaire : il consiste, pour le raffineur, à créer des traites à deux mois, souscrites par lui au profit du Trésor, lesquelles sont exemptes du timbre proportionnel de 50 centimes pour 1 000 francs établi sur les lettres de change et effets de commerce ordinaires.

Lorsque le raffineur exporte à l'étranger du sucre, il reçoit, pour le montant des droits, des certificats d'exportation, au moyen desquels il peut rembourser l'admission temporaire et qui lui permettent de payer la traite à son échéance sans y ajouter d'intérêts. Au contraire, s'il l'acquitte en espèces, il doit ajouter au montant les intérêts calculés à raison de 3 pour 100 l'an pour deux mois. S'il est fait emploi de traites à quatre mois, le timbre proportionnel de 50 centimes pour 1 000 francs est dû, ainsi que les intérêts à 3 pour 100, et le paiement ne peut être effectué qu'en espèces. Dans les deux cas, les traites souscrites par les raffineurs doivent être avalisées par une caution, préalablement agréée par le Trésor. Ces règlemens de compte des raffineurs ont lieu par décades, trois fois par mois, et représentent un paiement mensuel à l'État d'environ 15 millions de francs.

Tel est le régime intérieur de l'impôt. Il convient d'examiner maintenant notre législation au point de vue de la sortie du sucre de France et de l'arrivée chez nous de sucres coloniaux ou étrangers.

Les primes à l'exportation ont été organisées par la loi d'avril 1897, à l'exemple de l'Allemagne, qui les avait instituées dès 1891 et augmentées en 1896. L'esprit de notre législation a été de chercher à combiner ces primes de façon à les faire supporter par la consommation et non par l'État. Le droit normal de 60 francs par quintal a été augmenté à cet effet d'une taxe dite de raffinage destinée à procurer au Trésor une somme suffisante pour lui permettre de payer les primes à l'exportation. La taxe de raffinage a été fixée à 4 francs par quintal de sucre raffiné, et à 1 franc seulement par quintal de sucre brut consommé sous cette forme : cet écart considérable met les raffineurs dans un état d'infériorité par rapport aux fabricans.

Pour la première année, les primes avaient été de :

4 fr. 50	par quintal de	sucre	raffiné.
4 francs	—	—	brut blanc titrant 98° au minimum.
3 fr. 50	—	—	ne rentrant pas dans les deux premières catégories.

Le résultat de la campagne, pendant laquelle les primes avaient été payées sur cette base, fut un déficit pour le Trésor : aussi, en vertu de la loi qui autorise le gouvernement à fixer, tous les ans, le taux des primes, un décret d'août 1899 les établit-il comme

suit pour la campagne 1899-1900 : 3 fr. 55, 3 fr. 16 et 2 fr. 76, selon les catégories indiquées ci-dessus.

Le régime d'importation des sucres étrangers consiste à les surcharger d'un droit d'entrée de 9 francs par quintal brut, de 10 francs par quintal raffiné (au tarif minimum), plus les taxes de raffinage. Le sucre exotique, c'est-à-dire le sucre de canne provenant des pays étrangers d'outre-mer, qui paie cette surtaxe à son entrée en France, en est déchargé s'il est réexporté, mais ne reçoit pas la prime d'exportation dont jouissent les sucres français. Les raffineurs qui emploient les sucres exotiques ont réclamé contre cette dernière disposition qui avantageait leurs confrères de l'intérieur, et ont obtenu ce qu'on appelle la détaxe de distance, qui a pour but de leur permettre de s'approvisionner en sucres français : elle est accordée aux raffineurs des ports de la Méditerranée et de l'Atlantique (la Manche étant exclue), pour les sucres indigènes embarqués dans un port du Nord et pour les sucres qui leur sont expédiés d'une fabrique située à plus de 400 kilomètres. Elle est de 2 francs par quintal de sucre raffiné. Le raffineur des ports de la Méditerranée ou de l'Atlantique obtient ainsi 2 francs de détaxe de distance et la bonification de sortie, puisque c'est du sucre français et non plus du sucre exotique qu'il a travaillé; mais il ne reçoit cette détaxe de distance que quand il apure l'admission temporaire, qu'il a créée pour ces sucres, au moyen de certificats d'exportation de raffinés. Les sucres coloniaux français entrent en franchise, et bénéficient en outre d'une détaxe de distance qui varie de 2 fr. 50 à 2 fr. 75, selon qu'ils proviennent des Antilles ou de l'Océan Indien.

Il nous faut maintenant comparer notre législation à celle des pays étrangers et voir dans quelle mesure nous sommes obligés de tenir compte de cette dernière dans l'intérêt même de la production nationale.

III

Le principe de l'organisation sucrière actuelle de la France remonte à 1884. M. Teisserenc de Bort, alors ministre, s'inspira de l'exemple de l'Allemagne pour ouvrir aux fabriques de sucre des perspectives nouvelles, en leur assurant des bonifications sur le sucre extrait de la betterave au delà d'une teneur minimum

instituée par la loi. C'était donner en même temps un puissant encouragement à l'agriculture, la pousser à rechercher les meilleures espèces de betterave au point de vue saccharin, et lui faire obtenir des prix de plus en plus élevés pour cette plante, que les fabriques paient d'autant plus cher qu'elle rend une plus forte proportion de sucre. Aussi, bien que la valeur de celui-ci ait baissé de près de moitié depuis quinze ans, l'industrie sucrière prospère-t-elle avec un cours de 30 francs le quintal, tandis qu'elle perdait de l'argent, avant la loi de 1884, au cours de 60 francs. La betterave, qui rendait alors de 5 à 6 pour 100 de sucre, en fournit aujourd'hui de 9 à 12 pour 100.

Cette législation a été complétée, en 1897, par l'établissement des primes à l'exportation, également imitées de l'Allemagne, et dont le principe, contestable en lui-même, a l'inconvénient d'amener des conflits avec les puissances étrangères, dont certaines vont jusqu'à frapper nos sucres bruts ou raffinés, à leur arrivée chez elles, d'une surtaxe équivalente à ces primes de sortie. C'est ici que la question devient internationale : elle se pose entre les pays qui, d'une part, comme l'Angleterre, ne produisent pas de sucre, ou, comme les États-Unis, n'en produisent que des quantités très inférieures à leur consommation, et ceux qui, d'autre part, France, Allemagne, Belgique, Autriche, en produisent beaucoup plus et sont dès lors amenés à exporter tous les ans des centaines de milliers de tonnes de brut ou de raffiné. Il semble, à première vue, que, si ces régions de l'Europe centrale sont placées dans des conditions plus favorables que d'autres pour cultiver la betterave, elles devraient arriver à fabriquer le sucre meilleur marché qu'ailleurs et à le vendre sur les places étrangères aussi bien qu'à l'intérieur de leurs frontières à un prix rémunérateur pour l'agriculture et pour l'industrie. Mais la législation fiscale en ces divers pays, et en France surtout, a surchargé le produit fabriqué d'impôts si lourds, que la consommation ne s'en est pas développée dans la mesure où elle l'aurait fait en l'absence de ces impôts. Les fabricans, cependant, ont cherché leur bénéfice, comme la plupart des industriels, dans l'accroissement de la production et ont ainsi créé un excédent annuel de plus en plus considérable de cette dernière sur la consommation intérieure. Il leur a donc fallu des débouchés au dehors, en Angleterre avant tout, où il s'importe de 1 500 à 1 600 mille tonnes de sucre par an, c'est-à-dire deux fois la production de la France,

à peu près la production de l'Allemagne, le cinquième de la production du monde.

Se rencontrant ainsi sur les mêmes marchés, les exportateurs français, allemands, autrichiens, s'y sont fait une concurrence acharnée et y ont abaissé les cours à un niveau souvent inférieur au prix de revient. Comme, d'autre part, ils avaient besoin de vendre à tout prix l'excédent de leur production, ils ont été amenés à demander à leurs gouvernemens respectifs aide et protection en l'occurrence. C'est l'Allemagne qui a inauguré le système des primes de sortie, de même qu'elle avait été la première à établir la législation qui ne prélève l'impôt que sur une quantité fixe de sucre pour un poids donné de betteraves, de façon à laisser à l'agriculteur et au fabricant le bénéfice de l'excédant de richesse saccharine au delà de la limite légale. La loi d'Empire du 31 mai 1891 supprima l'impôt sur la matière qui existait auparavant, fixa à 18 marcs (environ 22 fr. 50) par quintal la taxe de fabrication, à 36 marcs le droit de douane et à des sommes variant de 1 marc à 1 marc 75 les primes de sortie. Ces taux de primes ont été élevés à 2 marcs 50, 3 marcs et 3 marcs 55, selon les classes de sucre, par la loi du 1er août 1896, qui régit actuellement la matière en Allemagne et qui a porté à 20 marcs la taxe de fabrication et à 40 marcs le droit de douane à l'entrée.

En même temps a été établi un impôt progressif additionnel sur les quantités fabriquées dans chaque usine au delà d'un certain chiffre, et une taxe supplémentaire de 2 marks 50 par quintal sur tout le sucre produit en Allemagne au delà d'une quantité totale nommée contingent et que le législateur établit. Ce contingent, qui était à l'origine de 1700000 tonnes, est arrêté chaque année, pour la campagne suivante, par le Conseil fédéral : celui-ci ajoute, à cet effet, au contingent en vigueur ou en retranche le double de l'excédent ou de la diminution de la consommation de l'année précédente sur la consommation moyenne des deux années antérieures. Ce contingent général est ensuite réparti entre les diverses fabriques d'après une série de facteurs, tels que l'ancienneté de leur création et la production des dernières années. Cette législation a pour effet de ralentir l'installation de nouvelles usines. Le Conseil fédéral est autorisé à réduire ou à supprimer d'une manière temporaire ou définitive les primes de sortie, aussitôt que les autres pays producteurs de sucre de betterave, qui accordent actuellement des primes à la fabrication et

à l'exportation, les diminueront ou les supprimeront. Si le Conseil fédéral faisait usage de ce droit, il devrait aussitôt réduire la taxe de fabrication dans la proportion où la prime de sortie serait abaissée. Une résolution du Parlement a invité les gouvernemens confédérés à agir avec toute l'énergie possible en vue d'amener à bref délai, par voie d'entente internationale, l'abolition des primes d'exportation.

Cette législation allemande se résume en quatre points : fermeture complète du marché national au sucre étranger par l'établissement d'un droit de douane double du droit intérieur; encouragement à la culture et à la fabrication par le dégrèvement du sucre produit au delà d'une teneur fixe de la betterave; maintien dans de certaines limites de la production totale du pays; octroi de primes de sortie.

Les autres pays producteurs ont plus ou moins suivi la même voie. L'Autriche-Hongrie, sans accorder de primes à la production, a établi, par la loi du 20 juin 1888, des bonifications de sortie d'environ 4 fr. 85 par quintal pour le sucre à 99 degrés et demi, 3 fr. 35 pour le sucre de 93 à 99 et demi, et 3 fr. 15 pour le sucre de 88 à 93 degrés. Si le total des sommes payées aux exportateurs de sucre dépasse 9 millions de florins, soit environ 19 millions de francs par campagne, les producteurs de sucre restituent au Trésor le surplus. La taxe de consommation est de 13 florins, soit environ 27 fr. 50 par quintal.

En Belgique, l'impôt a pour base le volume et la densité des jus de betterave. Les prises en charge sont calculées à raison de 1900 grammes par 100 litres de jus et par degré de densité. Les fabricans sont en outre soumis à une prise en charge supplémentaire de 5,5 ou de 7,4 pour 100, s'ils emploient le procédé de l'osmose ou celui de la séparation pour retirer le sucre des mélasses provenant de leur fabrication. La totalité du jus passe par les vaisseaux mesureurs, dont l'installation doit être conforme aux prescriptions rigoureuses de la loi. Chacun d'eux est muni d'un compteur mécanique qui marque le nombre des chargemens et d'un appareil qui emmagasine, à chaque opération, une quantité constante de jus destinée à contrôler les densités. Les fabricans fournissent un cautionnement pour le paiement des droits d'accise, à raison de 45 francs par quintal. Ce droit est égal au droit d'entrée minimum sur les sucres étrangers, droit qui s'élève jusqu'à 59 francs pour la première classe de sucres candis. Le pro-

duit global de l'accise et des droits d'entrée sur les sucres est fixé à 6 millions de francs par an, y compris les droits d'entrée sur les betteraves, sirops et mélasses. Si ce produit minimum n'est pas atteint, le déficit est réparti par le ministre des finances au marc le franc des prises en charge effectuées aux comptes de fabrication des fabricans de sucre; si le minimum légal est dépassé, l'excédent est reporté en recette dans la comptabilité de l'exercice suivant.

En Hollande, le droit d'accise varie d'environ 56 à 66 francs par quintal. Les fabriques de sucre et les raffineries sont, jour et nuit, sous la surveillance permanente des employés du fisc. Aucune fabrique ne peut être construite sans que les plans aient reçu l'approbation du ministre des finances. Le compte des sucres fabriqués est apuré par la sortie de sucre avec paiement de l'accise; par l'exportation du sucre à l'étranger; par la mise de sucre en entrepôt; par la livraison de sucre à une raffinerie. Des primes sont accordées aux fabricans selon un tarif qui décroît d'année en année, depuis 2 florins 50 (soit 5 fr. 20 environ par quintal), en 1897-1898, jusqu'à 1 florin 30 (environ 2 fr. 70) pour 1905-1906 et les campagnes suivantes, et aux raffineurs, depuis 34 centièmes de florin (environ 0 fr. 70), en 1897-1898, jusqu'à 19 centièmes (environ 0 fr. 40) par quintal de sucre raffiné en 1902-1903 et pour les campagnes suivantes. Le total des primes descend d'année en année jusqu'à un chiffre de 1 700 000 florins (environ 3 millions et demi de francs) pour les fabricans, et de 250 000 florins (environ 520 000 francs) pour les raffineurs. Si le chiffre à payer par suite de l'application du tarif dépasse ces totaux, le taux est réduit proportionnellement.

En Russie, la fabrication est soumise à une patente et à un droit d'accise. La patente est de 5 roubles (environ 13 fr. 30) par 1 000 pouds (environ 160 quintaux) de sucre produits, et l'accise de 1 rouble 75 par poud (environ 28 francs par quintal). Les raffineries et les sucreries-raffineries qui soumettent au raffinage, outre les sucres bruts de leur propre fabrication, des sucres bruts provenant d'autres fabriques, sont passibles d'un droit de patente supplémentaire. En vue de régler la production en Russie, une loi de 1895 a décidé que le comité des ministres déterminerait, pour chaque campagne : 1° la quantité de sucre destinée à pourvoir aux besoins du pays et pouvant être mise sur les marchés de l'intérieur; 2° la quantité que les fabricans de sucre sont

obligés de conserver en dépôt avec interdiction de la vendre, aussi longtemps que les prix restent en deçà des limites fixées; 3° les prix en deçà desquels ledit dépôt doit être maintenu. Le sucre produit au delà du chiffre fixé pour la consommation indigène est considéré comme excédent de production et frappé d'un impôt supplémentaire de 1 rouble 75 par poud, qui double donc le taux de l'accise. Cet excédent est réparti entre les fabriques proportionnellement à la quantité produite par chacune d'elles au delà de 60 000 pouds (environ 10 000 quintaux). L'accise est restituée sur les sucres exportés à l'étranger.

D'autres pays, comme l'Italie, qui ne jouaient, jusque dans les dernières années, qu'un rôle nul comme producteurs de betteraves, ont voulu provoquer le développement de l'industrie sucrière : le sucre y est taxé à raison de 1 500 grammes par 100 hectolitres de betterave, alors que l'extraction moyenne réelle atteint déjà près de 2 kilogrammes, si bien que le fabricant a un quart environ de sa production indemne ; aussi la production annuelle s'est-elle élevée, de 11 471 quintaux en 1893, à environ 80 000 en 1899.

Nous avons réussi en France, au moyen de la législation que nous avons exposée, et qui part d'un principe analogue à celui qui a inspiré celle de divers États de l'Europe centrale, à rendre une grande prospérité à l'industrie sucrière Mais nous n'en devons pas moins reconnaître le côté un peu factice et fragile de la situation. Grâce à ce système, les Anglais achètent notre sucre à un prix qui n'atteint même pas la moitié de celui que nous le payons, puisque la taxe de 64 francs par quintal dépasse le double de la valeur actuelle du produit, tel qu'il sort de la fabrique ou même de la raffinerie. Le pays qui ne produit pas de sucre l'obtient à bien meilleur marché que celui qui le fabrique. Mais il ne nous a pas suffi d'exempter d'impôt le sucre que nous exportons; nous avons constaté que ce sucre, même affranchi de tout droit, ne pouvait pas soutenir la lutte avec le sucre allemand et le sucre autrichien, parce que ces derniers, dégrevés comme le nôtre, recevaient en outre une prime à la sortie de leurs pays d'origine : nous avons alors suivi leur exemple et bonifié, à l'exportation, des primes à nos sucres indigènes. Comme nous ne pouvions prélever les millions nécessaires à ces bonifications sur les fonds généraux du budget, nous avons élevé les droits intérieurs d'une quantité proportionnelle : l'impôt a été porté de 60 francs à

61 francs sur le brut et à 64 sur le raffiné. On calcule que les primes payées à l'exportation au cours d'une campagne représentent environ 15 millions, soit le sixième ou le septième de la valeur du sucre exporté. C'est donc le consommateur français qui a vu s'élever encore le coût de cet aliment si utile, afin de permettre à une industrie de maintenir sa production à un niveau rémunérateur.

Les pays qui, comme l'Angleterre, sont plus préoccupés, dans leur législation fiscale, de l'intérêt du consommateur que de celui du producteur, ne devraient pas, semble-t-il, faire d'objections à un état de choses qui a des résultats aussi favorables pour l'ensemble de leur population. Si toutefois la Grande-Bretagne a élevé dans les derniers temps la voix pour se plaindre, c'est qu'elle a elle-même été assaillie des réclamations de certaines de ses colonies. Notre revue rapide de la législation sucrière dans les divers États ne serait pas complète si nous ne donnions quelques détails sur les préoccupations qui règnent à cet égard de l'autre côté de la Manche. A la fin de 1896, le gouvernement nommait une commission chargée d'une enquête aux Indes occidentales, c'est-à-dire la Jamaïque, la Guyane britannique, la Trinité, Tobago, Barbados, Grenada, Santa-Lucia, Saint-Vincent, Antigua, Saint-Kitts-Nevis, Dominica, Montserrat, les îles de la Vierge. Ces divers territoires renferment une population de 1 700 000 habitans, qui se plaignent de l'état de dépression dans lequel l'industrie sucrière est tombée et de l'abandon progressif des cultures de cannes. Les commissaires reçurent pour instructions d'examiner si vraiment cette industrie était en danger de mort, et comment, en cas de disparition, elle pourrait être remplacée. Ils se sont rendus dans ces diverses colonies, ont fait comparaître plusieurs centaines de témoins, y compris les raffineurs de sucre anglais, qu'ils ont entendus lors de leur retour à Londres. Plus de la moitié des exportations des Indes occidentales consiste en sucre, rhum et mélasses, c'est-à-dire les produits de la canne, dont les prix n'ont cessé de fléchir dans les dernières années. La commission s'est demandé s'il est possible d'en relever les cours ou d'abaisser le prix de revient. Les producteurs coloniaux affirment que ce sont les primes directes ou indirectes accordées en Europe au sucre de betterave qui les ruinent. On leur objecte que ces primes permettent à la Grande-Bretagne de recevoir le sucre fabriqué dans ces contrées à des prix extrê-

mement bas, pour le plus grand bénéfice du consommateur anglais et de toutes les industries anglaises qui emploient le sucre comme matière première. La commission considère d'ailleurs que l'abolition de ces primes n'affecterait pas très vivement les cours, puisqu'elles sont peu de chose en comparaison des énormes droits de consommation qui existent par exemple en France et en Allemagne. Mais elle reconnaît que ces primes, dont le taux est souvent modifié, introduisent dans l'industrie sucrière un élément d'instabilité qui enlève toute sécurité et par suite tout crédit aux producteurs, et, par ce motif, est d'avis qu'il faut chercher à en obtenir la suppression.

D'autre part on a proposé de répondre aux primes par l'établissement de droits compensateurs sur le sucre de betterave, à son entrée dans le Royaume-Uni ; mais il est difficile d'apprécier dans quelle mesure ce système viendrait en aide à l'industrie sucrière des Indes occidentales. La commission n'est pas favorable à l'octroi de primes de sortie, qui auraient pour premier effet de faire frapper le sucre de ces colonies d'un droit d'entrée par les États-Unis, leur meilleur client. Elle considère que l'Angleterre a le devoir de leur venir en aide par d'autres moyens : la situation lui paraît compromise au point qu'elle croit certaines de ces îles incapables d'équilibrer leurs budgets et de payer les intérêts de leur dette. Elle propose de leur allouer des subventions sous diverses formes. Son président, toutefois, se séparant à cet égard de ses collègues, exprime l'opinion que des droits compensateurs devraient être établis par l'Angleterre, à l'entrée chez elle de sucres venant de pays qui accordent des primes. En dehors de cette mesure, le président ne voit pas de moyen d'empêcher la production sucrière aux Indes occidentales de décroître rapidement : « Alors même, ajoute-t-il, que, par des miracles d'économie et de travail, les colonies réussiraient à abaisser le prix de revient de leur sucre, rien ne garantit que les primes, dans les pays qui en accordent, ne seraient pas élevées de façon à annihiler ces efforts. » Le président pense que, si la mère patrie se décide à adopter ce système, il pourrait être étendu à l'Inde. On voit combien cette question du sucre déconcerte les législateurs, puisqu'une nation, libre-échangiste et hostile à l'intervention de l'État comme l'Angleterre, en arrive à envisager des expédiens du genre de ceux que préconise le président de la commission.

Le tarif douanier des États-Unis d'Amérique a établi un droit d'entrée sur le sucre d'après le poids et la richesse saccharine (§ 209). A ce droit s'ajoutent, en vertu de la section V de ce tarif, une surtaxe équivalant à la prime d'exportation des pays d'origine, et un droit additionnel représentant le montant de la détaxe consentie dans ces mêmes pays sur les excédens de rendement : le gouvernement fédéral considère que cette détaxe équivaut à une prime indirecte, et frappe les sucres français de 9 fr. 62, 11 francs et 12 fr. 37 par quintal, selon les qualités. D'autre part il a conclu, en juillet 1899, des traités dits de réciprocité avec la Guyane anglaise, la Jamaïque, les Barbades et les Bermudes, qui accordent à ces colonies anglaises une détaxe de 12 pour 100 sur leur sucre importé aux États-Unis. Le sucre hawaïen y est depuis longtemps exempt de droit : cette exemption constitue une faveur énorme pour les planteurs américains, qui ont établi une sorte d'esclavage dans l'archipel. La question se pose maintenant de savoir si l'annexion des Philippines et de Porto-Rico n'implique pas l'entrée en franchise de leur sucre aux États-Unis. Les jurisconsultes estiment qu'il en est ainsi, et le président Mac Kinley a déjà, dans son Message de décembre 1899, demandé que le bénéfice en fût concédé à Porto-Rico. Pour l'obtenir, Cuba pourrait être amenée à demander son annexion comme territoire fédéral : l'Amérique renoncerait alors d'une façon générale aux droits sur le sucre de canne, qui représentent en ce moment une recette de 60 millions de dollars par an pour son budget.

Après avoir ainsi esquissé la législation des principaux pays, nous ne pouvons mieux faire, pour montrer comment se heurtent les intérêts particuliers, que de rappeler les tentatives d'entente internationale qui se sont produites et renouvelées à des intervalles plus ou moins rapprochés.

IV

A la Conférence sur le régime des sucres tenue à Bruxelles en 1898, et à laquelle étaient représentées la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Hollande, la Russie et la Suède, le président, M. de Smet de Naeyer, ministre des finances de Belgique, déclarait que le problème que les gouvernemens s'appliquent depuis si longtemps à résoudre se

résume presque tout entier dans l'abolition des primes à l'exportation; il rappelait en même temps combien de conférences en avaient déjà cherché la solution. Dès 1863, les délégués de quatre États, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Belgique, s'efforcèrent d'égaliser les conditions de la concurrence internationale, tout en sauvegardant les intérêts des finances publiques, et conclurent à cet effet la convention du 8 novembre 1864, par laquelle les puissances contractantes s'engagèrent à supprimer toute barrière douanière entre leurs marchés et à maintenir une corrélation exacte entre le montant du droit intérieur et celui du drawback, c'est-à-dire de la bonification de sortie. Cette convention resta en vigueur dix ans, mais ne fut pas renouvelée. Les cinq conférences de 1872, 1873, 1875, 1876 et 1877 n'aboutirent pas. Celle de 1887 réunit à Londres les représentans de tous les pays intéressés dans la question sucrière, et amena un accord, signé le 30 août 1888 entre les plénipotentiaires de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Russie, mais qui ne put recevoir son exécution, faute de l'adhésion de la France.

Dix ans plus tard, en 1898, une nouvelle réunion se tient à Bruxelles, en vue d'examiner la question de la suppression des primes d'exportation sur les sucres et les points qui s'y rattachent. Le président expose que ces primes portent préjudice aux finances des pays qui les accordent, font peser sur la consommation nationale une charge hors de proportion avec les recettes réellement perçues par le Trésor public, et détruisent les conditions de la concurrence normale sur les marchés tiers. Après cet exposé général, il rappelle que la Belgique n'a cessé de chercher, pour sa part, à amener le résultat qu'elle désire : l'abolition des primes lui paraissant liée au régime de l'*exercice*, c'est-à-dire celui qui constate les quantités réellement produites et qui perçoit l'impôt au moment où le sucre est mis en consommation, elle se déclare prête à modifier sa législation intérieure en ce sens. Le comte d'Alvensleben rappelle, au nom des délégués allemans, que, dès 1887, l'Empire s'est prononcé en faveur de la suppression des primes; que la loi de 1891 a aboli en Allemagne le système du droit sur la matière première, qui avait pour effet d'attribuer indirectement une prime aux sucres exportés, et n'a accordé à ceux-ci une prime directe que de faible importance et de courte durée; que si, en 1896, elle a été amenée à élever le

taux de cette prime, ce ne fut qu'à cause de la législation adoptée par d'autres États. Le délégué russe se déclare hostile aux primes, que la Russie n'accorde pas et dont elle souffre. Celui des Pays-Bas se prononce dans le même sens, et demande si la solution ne pourrait pas être trouvée dans l'abolition graduelle des primes. L'honorable sir Francis Plunkett, délégué anglais, déclare que les principes du libre-échange, qui ont prévalu dans le Royaume-Uni depuis un demi-siècle, veulent que les divers produits soient recherchés sans entraves sur leurs marchés naturels; il montre que l'industrie sucrière, dans les Indes britanniques occidentales et orientales, souffre d'une concurrence créée par des moyens artificiels et que la conséquence en est le chômage d'un grand nombre de raffineries du Royaume-Uni; il termine en faisant entrevoir des mesures ultérieures qui pourraient devenir nécessaires, surtout dans l'intérêt des colonies britanniques, pour remédier à la situation si regrettable qui résulte du système des primes.

M. Sébline, délégué de la France, réserve la question de la législation intérieure de chaque État; il rappelle que c'est contre la France que le régime des primes, dont elle a été la dernière à se servir, a été dirigé. Au contraire elle a été la première à établir l'impôt de consommation, l'exercice, et à le pratiquer avec une si grande rigueur que pas une parcelle de sucre n'échappe à l'impôt. Mais pendant ce temps les législations étrangères donnaient à l'industrie sucrière un développement tel que la France était menacée de perdre son propre marché. Aujourd'hui même, après qu'elle a mis en vigueur une législation en partie empruntée à l'Allemagne, elle n'exporte qu'un cinquième de ce qu'exporte cette dernière, la moitié de ce qu'exporte l'Autriche, moins que la Belgique. Sa législation a pour but de protéger son agriculture, qui a besoin de l'assolement au moyen d'une plante sarclée, autant que de favoriser une industrie. Les délégués autrichiens et allemands répondent que la question d'abolition des primes ne pourrait être discutée utilement que si les systèmes intérieurs de chaque pays, en tant qu'ils constituent des avantages accordés aux sucres exportés, étaient également examinés par la conférence. Un avant-projet essaya de définir les primes : « Tous les avantages concédés aux fabricans et raffineurs par la législation fiscale des États, et qui sont supportés directement ou indirectement par le Trésor public, notamment les bonifications directes

en cas d'exportation ; les bonifications directes à la production ; les exemptions d'impôt, totales ou partielles, accordées à une partie des produits de la fabrication ; les avantages indirects résultant d'excédens ou de bonis de fabrication réalisés au delà des présomptions légales ; les bénéfices pouvant résulter d'un drawback exagéré ; la disproportion entre le taux des droits d'entrée et celui des droits de consommation (surtaxe), là surtout où les pouvoirs publics imposent, provoquent ou encouragent les coalitions entre producteurs de sucre. »

M. Sébline montra que, si les subventions en France ont eu pour objet essentiel de protéger l'agriculture, l'Allemagne n'en a pas moins réussi à réserver la production de l'alcool, à l'aide d'un système de primes fort ingénieux, à la distillation des pommes de terre et des grains, cultivés sur 300 000 hectares environ, de façon à laisser toute la betterave s'employer à la fabrication du sucre. Une discussion s'engage entre les délégués autrichien et russe au sujet de la législation sucrière de la Russie, que le premier considère comme favorisant l'exportation, et que le second montre ayant pour objet principal de la mettre en état d'alimenter la consommation intérieure qui va sans cesse croissant. Le délégué des Pays-Bas estime cependant que, pour une partie de la production russe, l'exportation est la condition que doit remplir le fabricant pour pouvoir vendre à 'lintérieur.

Ces diverses discussions n'aboutirent qu'à un accord théorique, que le président résumait, à la septième et dernière séance du 25 juin 1898, comme suit : la conférence a défini les primes dont il convient de poursuivre l'abolition ; a précisé le rôle que joue la surtaxe, c'est-à-dire l'écart entre le droit d'entrée et le droit de consommation ; s'est trouvée d'accord sur le régime à adopter pour le raffinage, dans l'hypothèse d'un arrangement international ; enfin a reconnu que chaque pays devait conserver le droit de protéger son marché intérieur. Mais si, sur ces quatre points, l'accord est à peu près complet, deux courans se sont dessinés au sein de la conférence : un premier groupe, comprenant l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède, se prêterait à un accord international fondé sur la constatation du rendement réel et sur l'imposition de tous les sucres livrés à la consommation intérieure, avec suppression des primes directes ou indirectes ; les délégués d'un second groupe, France et Russie, déclarent avoir

reçu des instructions leur interdisant d'accéder à tout arrangement qui aurait pour conséquence de modifier le régime intérieur des deux pays. Une formule de conciliation a été annexée au procès-verbal : elle consisterait dans l'adoption des mesures suivantes, que plusieurs délégués suggèrent, en vue de diminuer la tension existant entre les opinions divergentes : ne pourrait-on, en attendant une entente plus complète, aboutir à un accord basé sur la réduction proportionnelle des primes? A cet effet, on se reporterait à la situation du marché du sucre, telle qu'elle existait avant l'augmentation récente de la prime en Allemagne, sans toutefois revenir simplement au passé. L'Allemagne diminuerait sa prime actuelle, en la ramenant à un taux légèrement supérieur à celui de 1896. L'Autriche et la Hongrie conserveraient leur législation, mais abaisseraient, en proportion de la réduction allemande, la somme totale consacrée aux primes d'exportation, 18 millions de couronnes (environ 19 millions de francs). La Belgique modifierait sa législation dans le sens de l'impôt au rendement et aurait le droit d'allouer une prime égale à celle de l'Allemagne. Les Pays-Bas réduiraient leur prime au taux de la nouvelle prime allemande. La France abolirait la prime directe d'exportation et maintiendrait dans son état actuel sa législation intérieure. La Russie décréterait que la quantité de sucre que les fabriques peuvent livrer à la consommation intérieure, sous paiement de l'impôt simple, serait désormais répartie d'avance, par exemple d'après une échelle correspondant à la production des dernières années, de telle manière que les fabriques ne seraient plus forcées d'exporter; il serait entendu que les exportations russes vers la Finlande, l'Asie centrale et la Perse resteraient hors de cause. L'Espagne et la Suède conserveraient leur législation et s'engageraient à ne pas accorder de drawback à l'exportation.

Le simple énoncé des mesures, dont l'adoption est considérée comme un minimum nécessaire pour amener une entente, montre la difficulté de la tâche. Si on y ajoute la question de la législation des États-Unis, celle des colonies anglaises des Indes occidentales, des traités qui les lient à cette grande puissance, de Cuba, de Porto-Rico et des îles Hawaï, on verra quelles complications s'opposent à la solution du problème par un traité international. Tel est d'ailleurs le résultat à peu près inévitable de toute entrave apportée au libre jeu des forces humaines, soit par l'éta-

blissement de droits fiscaux élevés, soit par les mesures protectrices que les gouvernemens édictent en faveur d'industries qu'ils ont au préalable mises largement à contribution. Certes le libre-échangiste le plus convaincu ne peut aujourd'hui demander au gouvernement français de renoncer aux 180 millions que lui rapportent les divers droits établis sur le sucre. D'autre part, l'enchevêtrement de la législation fiscale intérieure et des rapports internationaux complique étrangement les choses et nous condamne à vivre au jour le jour; il nous faut à la fois conserver une source de revenu qui représente un dix-huitième de notre budget, éviter de nuire à une industrie qui est prospère et qui rend, par voie indirecte, de grands services à notre agriculture, et avoir constamment les yeux fixés sur le dehors, afin de ne pas provoquer chez d'autres pays des mesures de représailles qui auraient leur contre-coup chez nous.

Les rêves des économistes sont d'accord avec ceux des philanthropes, lorsqu'ils entrevoient une organisation de l'humanité telle que les conditions de la production ne soient faussées ni par les impôts ni par les droits protecteurs. Mais les divers pays sont aujourd'hui trop férocement armés les uns contre les autres pour que ces rêves soient près d'être réalisés. Le seul progrès obtenu au cours des derniers siècles est que, les territoires sur lesquels existe une communauté d'intérêts devenant de plus en plus vastes, les unités indépendantes qu'il s'agit de mettre d'accord sont moins nombreuses. Il y a moins de barrières douanières et autres qu'au moyen âge. Mais ce progrès lui-même est peut-être fragile : des dispositions comme celles que nous avons indiquées pour les détaxes de distance établies en France tendent à créer une inégalité entre les divers établissemens d'un même pays adonnés à la même industrie et à empêcher, jusqu'à l'intérieur des frontières, la concurrence de s'exercer librement. Le législateur est donc condamné, du moment où il ne peut conformer ses décisions aux principes supérieurs de la logique et de la raison, aux complications et aux changemens. Il en est réduit à attendre la succession des événemens, à faire dépendre sa volonté de celle des autres, à modeler nos lois sur les leurs. Notre réglementation sucrière intérieure, que nos représentans à Bruxelles, en 1898, refusaient avec raison de soumettre à l'examen et à la discussion d'une conférence internationale, ne saurait cependant se soustraire à l'influence des événemens du dehors et des lois étrangères sur la

matière. C'est un des caractères de cette législation et sur lequel nous avons tenu à attirer l'attention de nos lecteurs. Il est du reste commun à beaucoup de points de notre vie économique, qui reçoit de plus en plus le contre-coup de celle des autres pays.

En tirer des conclusions générales dépasserait les limites de cette étude. Mais il est bon d'avoir présentes à l'esprit ces conditions nouvelles du monde moderne, conditions qui s'imposent si impérieusement. Les nations ont beau vouloir se retrancher derrière leurs frontières naturelles ou artificielles, et poursuivre la recherche de leur intérêt en dépit ou au mépris des intérêts des autres; une loi d'airain, plus forte que les volontés individuelles ou même que celles de ces individualités puissantes qui s'appellent des États de 30, 40 ou 100 millions d'hommes, les courbe sous son joug et les force à tenir compte de ceux qui vivent à côté d'eux, dont ils ont besoin et qui ont besoin d'eux. La marche de l'humanité tend à un équilibre des forces productives et consommatrices. Des obstacles divers s'y opposent : les principaux naissaient autrefois des distances et de la difficulté des communications. Le siècle qui finit a vu s'accomplir sous ce rapport des progrès, auprès desquels tous ceux des époques antérieures paraissent mesquins; ces progrès ont provoqué de telles révolutions dans la situation respective des pays que beaucoup d'entre eux ont cherché, par leur législation douanière et fiscale, à revenir en arrière et à corriger les effets de ce rapprochement des producteurs et des consommateurs. Nous avons réussi à développer en France une culture betteravière considérable, qui sert de base à une industrie importante. Celle-ci produit plus de sucre que le pays n'en consomme. S'il est relativement facile de lui assurer le monopole du marché intérieur en frappant la marchandise étrangère d'un droit d'entrée prohibitif, il n'est pas au pouvoir du gouvernement d'assurer à nos exportateurs l'accès des marchés du dehors, où ils rencontrent une concurrence difficile à combattre. Comme, d'autre part, notre agriculture et nos fabriques sont organisées pour une production très supérieure à la capacité d'absorption ou tout au moins d'achat des Français, le problème est menaçant. Certes, si on réduisait les droits sur le sucre, qui en triplent le prix pour les habitans de la France, nous arriverions peu à peu à consommer tout ce qui se produit sur notre territoire, puisque la Grande-Bretagne, avec une population sensiblement égale à la nôtre, consomme près de deux fois

plus de sucre que nous n'en fabriquons, et trois fois plus que nous n'en consommons; mais nos budgets offrent si peu d'élasticité qu'un ministre des finances hésiterait à proposer un abaissement quelconque de droits, de nature à diminuer temporairement ses recettes, alors même que, selon toute probabilité, un allégement de l'impôt dût avoir pour effet de stimuler la production et de compenser ainsi à la longue, pour le Trésor, le déficit provisoire résultant de la détaxe.

En restant dans le *statu quo*, nous avons à envisager toutes les difficultés qui résultent de l'état du marché international, de ce qu'on appelle aujourd'hui le marché « mondial » du sucre. Le problème se résoudra sans doute, comme d'autres embarras économiques, par une adaptation graduelle des ressources aux besoins; et, comme ceux-ci vont sans cesse grandissant, grâce à l'augmentation de population dans l'univers et aux exigences croissantes d'hommes plus civilisés et plus riches, ils absorberont la production, quelque développement d'ailleurs qu'atteigne celle-ci. Mais, avant d'arriver à cet état d'équilibre, nous aurons à subir des crises et à traverser des difficultés d'autant plus douloureuses que plus de moyens artificiels auront été employés à maintenir une situation anormale. Le libre-échange est le but vers lequel se meut l'humanité; il est déjà établi à l'intérieur de chaque grand pays. Les traités de commerce sont un acheminement vers la solution; les unions douanières, qui existent entre un certain nombre de nations groupées à cet effet, en constituent un autre. Si une législation sucrière internationale, telle que la recherchent les conférences convoquées à l'effet de la formuler, peut être établie, elle marquera une nouvelle étape dans cette voie : les efforts répétés tentés en ce sens indiquent que les gouvernemens ont conscience du caractère universel que les questions économiques revêtent de plus en plus et qui ne fera que s'accentuer au cours du XXe siècle.

RAPHAËL-GEORGES LÉVY.

LA PEINTURE HOLLANDAISE

AU MUSÉE DU LOUVRE

I

Comme la plupart des collections formées au XVIIe et au XVIIIe siècle, le musée du Louvre offre peu de renseignemens sur les origines de l'école hollandaise. Ces maîtres de la première heure, dont les franchises naïves et les tâtonnemens inquiets nous ravissent aujourd'hui, étaient alors considérés comme des barbares. Jan Van Eyck, le grand génie des Flandres, n'est entré dans le vieux palais de rois que sous Napoléon Ier. Ses contemporains ou successeurs hollandais, au XVe siècle, presque tous marqués de son influence, Albert Ouwater, Geertgen van Sint Jans, Dirk Bouts, n'ont point trouvé encore l'occasion d'y pénétrer. Pour connaître cette première école de Harlem, si personnelle déjà, malgré ses affinités flamandes, il faut aller à Berlin, Bruxelles, Amsterdam, Vienne. C'est là qu'on y saisit certains traits instinctifs, qui s'accentueront vite, grâce à la continuité du labeur : franchise de l'observation, sincérité dans l'expression, le goût des scènes réelles et familières, une passion profonde et naïve pour la nature extérieure et tous ses accidens pittoresques, un vif amour des colorations hardies, dans la force ou dans la clarté, avec un sentiment de plus en plus résolu de l'unité harmonique.

Toutes ces qualités originales, durant le XVIe siècle, n'allaient d'ailleurs pleinement se développer que par le contact presque ininterrompu des peintres néerlandais avec les peintres italiens, dont la gloire emplissait le monde. Cette première période, si

curieuse, de l'enthousiasme ultramontain, et qui ne fut qu'en apparence fatale aux septentrionaux, se caractérise à Amsterdam, par Cornelis van Ootsanen, à Utrecht par Jan Mostaert et Jan van Schorel, à Leyde, par Engelbrechtsen et Lucas de Leyde, à Harlem, par Martin Heemskerk : on ne saurait, non plus, jusqu'à présent, l'étudier au Louvre. Un seul petit maître, élève d'Engelbrechtsen, Alart Claeszoon (dit Aertgen van Leyden), dans la *Montée au Calvaire* et le *Sacrifice d'Abraham*, si ces pièces lui sont justement attribuées, nous prouverait l'habileté des peintres de Leyde. Presque tous, à la fois graveurs et illustrateurs, excellaient à grouper et mouvoir des figurines vives et expressives, soit dans un épisode restreint, soit dans une composition étendue, sous l'action d'une lumière bien déterminée.

Le seul artiste important du XVIe siècle qui se présente bien chez nous est le chevalier Anthonie Mor van Dashort, plus connu sous son nom italianisé d'Antonio Moro (1512-1576?). Celui-là est vraiment un maître, et personne, avant Rubens et van Dyck, ne montra, avec plus d'éclat, comment le génie du Nord peut, exceptionnellement, sans rien perdre de ses qualités natives, les exalter, au contraire, par l'assimilation intime de certaines qualités du Midi. Élève de Schorel à Utrecht, imitateur de Titien à Venise, peintre de Charles-Quint et de Philippe II à Madrid, d'Édouard VI et de Marie Tudor à Londres, Anthonie Mor est déjà le type de ces artistes mondains et cosmopolites qui, dans les siècles suivans, se transporteront sans cesse d'une cour à l'autre. Toutes ces migrations, d'ailleurs, semblent lui avoir été favorables. Obstinément fidèle à ses habitudes d'analyse rigoureuse, il ne cesse, chemin faisant, d'y joindre, par d'heureux emprunts, certaines qualités, alors rares en son pays, d'exécution et de style qui en firent le modèle des portraitistes contemporains. Si le *Portrait d'Édouard VI*, en pied, porte légitimement sa signature, nous aurions là un spécimen de sa manière juvénile, précise et minutieuse, encore sèche et froide, presque celle d'un miniaturiste. Plusieurs autres peintures, postérieures, justifient mieux sa grande renommée. Le *Portrait d'homme*, à mi-corps, vêtu de noir, regardant une montre, très repeint et de facture molle, peut sembler encore une œuvre douteuse, mais le *Nain de Charles-Quint*, probablement exécuté vers 1552, marque la pleine maturité d'un très grand artiste. Rien de plus simple, et, en même temps, de plus fier, que cet avorton robuste, puissamment musclé, gras et

charnu, campé près du dogue géant, son protecteur et son ami. Chez les deux compagnons de chaîne et de bombance, favoris du maître et risées des valets, même sentiment de leur importance officielle, même orgueil tranquille d'en porter les insignes : le bout d'homme son beau pourpoint de velours vert, galonné d'or, avec l'épée ciselée, la canne de luxe, la chaîne d'orfèvrerie ; l'énorme bête son collier de velours rouge, brodé et blasonné. Le travail du pinceau est admirable. La mollesse suante des chairs grasses, le luisant soyeux du pelage jaunâtre, la souplesse cossue des étoffes, la vigueur intime de ces deux êtres bizarres s'expriment avec une sincérité virile, dans une harmonie de colorations profondes et soutenues, où s'unissent la précision d'Holbein et la chaleur de Titien. C'est, presque un siècle d'avance, une annonce magistrale de ce que fera Velasquez à Madrid, lorsqu'il traitera des sujets semblables.

Les deux autres portraits en pied d'Anthonie Mor, *Louis del Rio et sa femme*, ne présagent-ils pas de même Van Dyck à Anvers? Ces deux hauts panneaux ont dû, à l'origine, servir de volets à un tableau central représentant quelque scène religieuse. La perte de la pièce principale est regrettable ; il serait intéressant de constater si Anthonie Mor, comme la plupart de ses compatriotes, comme Schorel, comme Heemskerk, est fatalement resté inférieur à lui-même, lorsqu'il abandonnait le portrait pour la peinture d'histoire. Quoi qu'il en soit, les deux fragmens conservés sont des chefs-d'œuvre, des témoignages admirables de l'aisance avec laquelle le peintre savait adapter sa façon de faire à la nature et à la qualité de ses modèles. Il s'agit ici de nobles personnes, d'un maître des requêtes au Conseil du Brabant, magistrat grave et savant, de sa femme, une grande dame, élégante et cultivée. L'artiste, naguère si haut en couleur, si libre et joyeux, lorsqu'il s'amusait à représenter un bouffon, devient tout à coup retenu et discret, sérieux et profond. Les deux figures sont agenouillées sur des gazons fleuris, dans un paysage montagneux : le mari, avec une calotte noire, en vêtement noir, ayant derrière lui ses deux jeunes fils, dans la même attitude et le même costume ; sa femme est seule, les cheveux enroulés sous un escoffion orné de perles, le corps serré dans une robe de velours noir lamée, à manches bouffantes et col relevé, ouverte, en bas, sur une jupe de satin blanc. L'expression intelligente et pieuse, très distinguée, de toutes les têtes, est fixée avec une sûreté et une finesse de

main qui ne laissent nul doute sur la ressemblance. Le dessinateur net et consciencieux de ces visages parlans, de ces mains vivantes, de ces végétations enchevêtrées, s'y montre l'égal du peintre harmonieux qui accorde, avec un calme édifiant, le contraste des carnations claires et des étoffes sombres, dans la gravité concordante des panoramas majestueux. Tout le génie hollandais s'affirme déjà, chez Mor, avec toute sa franchise loyale et toute son intelligence passionnée de la vérité, dans un rare et bel élan de noblesse, qu'il ne retrouvera pas toujours.

II

Anthonie Mor est un peintre aristocratique; aussi exerça-t-il moins d'influence sur les peintres de son pays, devenu, à la fin du XVIe siècle, protestant et républicain, qu'il ne fit sur les Flamands catholiques et soumis à la domination espagnole. Les innombrables peintres de corporations militaires et civiques dont les tableaux remplissent encore les musées, hôtels de ville, hospices de Hollande demandèrent bien, comme lui, des conseils aux Italiens, mais seulement pour la technique; ils accentuèrent, en revanche, avec un réalisme croissant, le caractère local, la simplicité, la bonhomie, parfois la lourdeur, bourgeoise ou populaire, de leurs compatriotes. De tous ces portraitistes, modestes et scrupuleux, nous ne trouvons guère ici, pour marquer la transition entre Anthonie Mor et Frans Hals, que Michiel Jansz Mierevelt, de Delft (1567-1641) et Jan Antonisz van Ravesteyn, de La Haye (1572-1657). Tous deux furent, en leur temps, des maîtres considérables, aussi sincères que féconds, et dont les œuvres loyales gardent tout leur prix. Hommes de progrès, d'ailleurs, et très au courant de ce qui se faisait autour d'eux. Voyez Mierevelt! Entre son *Olden Barnevelt* (1617) et sa *Jeune femme* (1634) en riche costume, vive, rosée, souriante sous son bonnet de guipures, tenant à la main de longs gants où sont brodés en or et couleurs éclatantes des oiseaux, des papillons, des fruits, la différence est telle, qu'on ne peut oublier combien Harlem est proche de Delft, et qu'à ce moment-là, Frans Hals y exécutait ses joyeux repas d'archers. Deux *Portraits de femmes*, par Ravesteyn, de la même époque (1633-1634), honnêtes, mais froids, ne suffisent pas à donner une idée exacte de ce maître qui, dans ses tableaux de corporations, à La Haye, se montre parfois d'une gravité si puissante.

C'est à Harlem, entre 1616 et 1630, que Frans Hals, peintre de portraits, adopta une manière de peindre, plus vive et plus libre, dans une gamme de tons plus riche et plus soutenue, qui l'éleva vite au-dessus de tous ses rivaux et qui imprima à l'école locale une direction nouvelle et féconde. Les trois tableaux, provenant de l'hospice des Beresteyn, entrés au Louvre en 1884, ont été peints durant cette période transitoire, à des intervalles rapprochés; on y peut suivre aisément l'évolution de son talent en ces heures décisives. La toile la plus ancienne est celle où le chef de famille, assis dans un jardin, ayant à ses pieds sa femme qui s'appuie contre son genou, regarde jouer ses cinq enfans avec leurs deux gouvernantes. Le gentilhomme est en grand costume, chapeau noir à larges bords, vaste collerette bordée de guipure, manteau noir en draperie. La grande dame n'est pas moins parée : corsage jaune à ramages, jupe violacée, haute fraise godronnée, coiffe brodée à ailerons; elle regarde amoureusement son mari, qui s'incline en lui souriant. Quelle bonne joie, devant eux, parmi ces diablotins et diablotines, qui se trémoussent, qui s'agitent, semblent faire un tapage infernal! Une fillette, s'élançant vers sa mère, lui offre une tige fleurie; un gamin va saisir la branche d'un cerisier qu'abaisse, en riant, sa gouvernante; deux autres bambins, entre les bras d'une seconde bonne, se disputent un oiseau. Une cinquième fillette, assise à terre, ramasse des fleurs, en regardant son père. Une sixième semble jouer à cache-cache derrière le groupe. On ne saurait imaginer rien de plus franchement gai, familial, heureux. Il n'y a guère, à ce moment, que Cornelis de Vos, à Anvers, pour grouper aussi bien, dans ces dimensions, des enfans et des femmes; mais Cornelis, de même âge que Hals, a bien moins d'entrain et de chaleur. Du premier coup, Hals, ce bohème débraillé, mais sincère et sensible, découvre et fait jaillir ce qu'il y a de poésie saine et profonde dans les bonheurs de la vie quotidienne; ses compatriotes ne l'oublieront plus. Sans doute, l'exécution, dans cette scène rustique, n'est pas encore soutenue avec la virilité magistrale qu'on admirera bientôt dans le *Repas des officiers d'archers* de 1627, à Harlem. Quelques duretés dans les étoffes, quelques sécheresses dans la juxtaposition hasardeuse des tons vifs et uniformément clairs, trop d'égalité dans le coup de brosse, encore timide par instans et mince, semblent des restes d'une première manière semblable à celle de ses contemporains. Œuvre encore inexpérimentée, si

l'on veut, mais avec toutes les vivacités, toute la verve heureuse de la jeunesse, où résonne même une note émue de tendresse qui deviendra rare chez ce maître aux rudes franchises.

La Dame de Beresteyn est une patricienne d'allure affable, un peu languissante, au visage doux et pâle, au sourire attristé ; la recherche de la distinction s'y affirme plus encore, autant dans la blancheur laiteuse des carnations que dans la finesse des modelés. Cette figure charmante et grave prouve que le jeune Frans Hals, le peintre des pêcheurs, des ivrognes, des fous, était capable de tout, même de devenir, s'il l'avait voulu, le peintre en titre de la noblesse. Il est certain qu'à ce moment, personne n'était capable de camper, le poing sur la hanche, un gentilhomme, avec plus de fierté mâle, qu'il ne fit pour *le Seigneur de Beresteyn*. Ce dernier tableau, daté de 1629, montre l'artiste en pleine possession de tous ses moyens, ne s'abandonnant plus, à l'aventure, aux emportemens de sa verve, mais sachant disposer et concentrer ses effets avec une sobriété énergique qui en décuple la force. La solide ossature et les carnations hâlées de la tête énergique, le bouillonnement de la grosse collerette plissée, le luxe éclatant et solide du pourpoint fleuri d'or, des hauts-de-chausses et du manteau noir, la maigreur forte des longues mains noueuses, y sont également rendus, dans une harmonie grave, apaisée et profonde, par ces coulées de belle pâte et ces touches hardies du pinceau, qui, désormais, seront la marque constante de ce praticien extraordinaire. Ici, de plus, le praticien s'accompagne d'un physionomiste puissant. L'art de Hals est désormais si sûr que, sans effort visible d'analyse, sans prétentions psychologiques, par la seule vision franche des choses et sa compréhension ardente de la vie, dans l'attitude et dans la physionomie de ses modèles, il saura fixer leur tempérament, leur caractère, leurs habitudes de sentir et de penser, autant et plus que les dessinateurs les plus rompus aux nuances délicates de la forme.

Si nous avons dans *le Seigneur de Beresteyn* un type complet du gentilhomme hollandais au xve siècle, magnifique et cultivé, nous trouvons, sans doute, dans sa bonne dame de la Collection Lacaze, au visage couperosé et ratatiné qu'enserre une coiffe étroite, d'attitude modeste, avec une simple robe noire, des manchettes et une collerette plates, d'une irréprochable blancheur, le type de la bourgeoise de Harlem, sédentaire et silencieuse, d'intelligence un peu courte, mais de mœurs irréprochables, la

ménagère accomplie. Ce tableau, d'une tenue plus discrète, dans une gamme plus restreinte de colorations fermes, peint entre 1640 et 1650, indique, chez le peintre, quelques pas en avant vers cette extrême simplicité de moyens qui marque ses dernières années. Le *Portrait de Descartes* (1596-1650) est du même temps. On peut croire que notre Roger Bontemps n'avait guère approfondi le *Discours sur la méthode*. Il nous a pourtant donné, du grand philosophe, avec son air triste, méditatif, légèrement négligé et inculte, sous ses longs cheveux, une image bien vive et qui saisit par la gravité sombre dont elle est empreinte. Singulier et admirable artiste que celui dont l'œil curieux passe, avec cette désinvolture et cette familiarité, sans nul effort, des visages les plus nobles aux visages les plus naïfs! Heureux musée que celui du Louvre où l'on voit, non loin du *Portrait de Descartes*, celui de la *Bohémienne!* Ce buste de bonne gouge, débraillée et échevelée, le rire aux lèvres, le désir dans les yeux, la gorge prête à jaillir des rougeurs du corsage entre-bâillé, est, sans nul doute, une improvisation antérieure, une pochade du bon temps où Hals se faisait réprimander pour ses escapades par les magistrats d'Harlem. Mais quelle belle humeur, quelle liberté joyeuse et franche dans le coup de brosse, et comme on comprend les surprises des peintres sages, Mierevelt, Ravesteyn, Morelsee, devant ces éclats de verve chaude!

III

L'artiste incomparable qui devait, après Hals, avoir le plus d'influence sur l'art hollandais, Rembrandt van Ryn (1606-1669), n'avait qu'une dizaine d'années, lorsque son prédécesseur avait déjà affranchi le naturalisme indigène de toutes les entraves que lui imposait la tradition. Le génie de Rembrandt fut précoce et d'autant mieux accepté, dans ses premiers efforts, par quelques amateurs qu'il ne semblait point rompre avec les habitudes des maîtres antérieurs, notamment des italianisans, dont Rembrandt fut d'abord l'imitateur, dont il resta toujours l'admirateur. C'est en quoi il diffère essentiellement de Hals. C'est pourquoi aussi, malgré son immense supériorité technique, intellectuelle et morale, Rembrandt, dans son pays et dans son temps, apparut bientôt comme un phénomène exceptionnel; qu'il n'y fut plus que peu et mal compris dès qu'il devint trop lui-même; et que, malgré le

nombre et la qualité de ses élèves et copistes, il n'y détermina pas ce long courant de production facile et abondante qui suivit, à Harlem, puis dans tous les Pays-Bas, les affirmations bien plus grosses de Hals. Celui-ci, en remettant, purement et simplement, les peintres devant la réalité quotidienne et familière, correspondait aux sentimens les plus intimes de la race; lorsqu'il donnait avec tant d'éclat, à la simple représentation des choses qu'on voit sans peine autour de soi, le droit de cité dans le grand domaine de l'art, jusque-là gardé par les mystiques ou les mythologues, il achevait l'entreprise, souvent interrompue, de Jérôme Bosch, Van Mandyn, Lucas de Leyde, Brueghel, et ouvrait décidément la place à la peinture de genre, à la peinture de paysage, à la peinture de marine, d'architecture, d'animaux, de fleurs, de toutes les manifestations quelconques de la nature et de la vie.

Désormais, durant tout le XVIIe siècle, c'est sous l'influence, exclusive ou combinée, de Hals et de Rembrandt que vont se mouvoir toutes les petites écoles, de plus en plus rapprochées et enchevêtrées, des Pays-Bas. Les italianisans les plus convaincus, les académiques, ceux qui continuent à jouir de la faveur des classes riches et des milieux mondains, n'échappent guère à leur action; sinon ils s'effacent en une médiocrité navrante. De Rembrandt, toutefois, on n'imite guère que sa technique apparente, ses dispositions lumineuses, ses mouvemens d'ombre, la gravité souple de ses colorations fauves. Pour le reste, pour l'animation de la composition équilibrée, classique au fond, mais renouvelée par la plus forte et délicate puissance d'observation imitative que l'art ait jamais connue, pour la fusion, d'autant plus émouvante qu'elle est plus spontanée et quasi inconsciente, de ce génie hollandais, tout de vérité et d'humanité, et du génie italien, tout en clarté, drame et beauté, Rembrandt, ce frère lointain de Léonard de Vinci autant que de Van Eyck, qui leur succède, les continue, les complète, Rembrandt reste seul et inaccessible dans sa complication souveraine. Tous ceux qui le veulent suivre dans sa Bible et son Évangile, où les déguenillés rayonnent, où les gueux se divinisent, sont affolés et perdus, tombent dans la platitude et le grotesque. Les simples naturalistes, au contraire, ceux qui marchent, tranquillement, les yeux bien ouverts, devant eux, comme Frans Hals, ceux qui se contentent de demander à Rembrandt d'utiles conseils pour aimer la réalité avec plus de chaleur et de délicatesse et pour l'analyser avec plus de finesse et de profon-

deur, deviennent, en nombre énorme, la gloire immortelle de leur pays : ce seront Brouwer, les Ostade, Jan Steen, Pieter de Hooghe, Ter Borch, Van der Meer, Paul Potter, les Van de Welde, Van Goyen, les Ruysdael, Hobbema, les Cuyp, etc. Désormais, parmi eux, il n'y aura plus un portraitiste, un peintre de genre, un paysagiste qui, en fixant sur le bois ou la toile ses impressions immédiates, n'y fasse œuvre de peintre c'est-à-dire, n'ajoute, aux qualités d'observateur, de dessinateur, de compositeur qu'il y peut mettre, qu'il y met presque toujours, l'accord harmonieux des ombres et des lumières, la mise en justes rapports des notes colorées, en un mot, cette unité expressive par le jeu savant des couleurs, vraie marque de l'œuvre complète et supérieure, qui fait d'abord d'un tableau, pour les yeux, une joie exquise et une poétique exaltation, comme le fait, pour l'oreille, la combinaison des sonorités dans une œuvre musicale. Sous ce rapport, l'école hollandaise naturaliste du XVIIe siècle reste la première des écoles, celle où les vrais peintres s'instruiront toujours. Presque tous ses chefs sont représentés au Louvre par des ouvrages dignes de leur réputation.

Vingt tableaux de Rembrandt nous permettent d'y suivre l'évolution rapide, soutenue, sans arrêts, de son génie. Lui-même s'y exhibe en quatre portraits, trois de sa jeunesse, un de sa vieillesse. Dans les trois premiers, l'un de 1633 (un an après *la Leçon d'Anatomie*), l'autre de 1634 (l'année de son mariage avec Saskia van Uylenburgh), l'autre de 1637 (l'année de *l'Ange quittant la famille de Tobie*), c'est le jeune homme, au visage ouvert, prêt à sourire, ardent et heureux, l'artiste salué par la gloire, le fiancé et l'époux caressés par l'amour. Il se plaît alors à se regarder, à se prendre pour sujet d'étude, à se parer comme il pare Saskia, d'abord, d'une chaîne d'or et de pierreries étincelant au-dessous de sa bonne tête nue, tout expansive, de ses cheveux moutonnans, roux et crépus, puis d'une grosse toque de velours noir entourée d'une chaînette d'or, drapé dans un manteau noir, et, par exception, ganté, sans doute pour quelque visite de fiançailles, enfin, la perle à l'oreille, avec un vêtement vert et doré plus riche encore, de longs cheveux sous la grande toque, et, derrière lui, comme les grands personnages, des architectures. C'est merveille de voir comme la richesse de l'exécution s'accroît avec la richesse de l'ajustement, comme, en quatre années, la main du peintre s'affermit et s'assouplit, combien sa matière.

d'abord mince et molle, un peu terne, s'épaissit, se consolide, s'illumine!

Si nous sautons ensuite par dessus vingt-trois années, vingt-trois années de douleurs, de déboires, de labeurs acharnés, quand nous nous retrouvons devant le Rembrandt de 1660, alourdi, épaissi, blanchi, inculte, tout ridé, tout couperosé (à cinquante-quatre ans, un an avant *les Syndics des Drapiers*), un gros linge enroulé au hasard autour de la tête, enveloppé d'une vieille houppelande fourrée, dans le demi-jour de la chambre sordide qui remplace le grand atelier d'autrefois, l'atelier si vaste, si clair, si encombré de tableaux, de plâtres, d'armes, d'étoffes, de bijoux, de bibelots précieux, quelle émotion nous secoue et nous pénètre! Pourtant, le vieil artiste, flagellé par la vie, reste droit, robuste, vivant; il tient, d'une main plus ferme que jamais, sa palette et ses pinceaux, et la simplicité, et l'énergie, et la franchise avec laquelle il dégage lentement, dans leur solidité résistante, de la tristesse et du trouble des pénombres environnantes, son masque puissamment résigné et ses mains obstinément laborieuses, nous semblent bien supérieures à ces caresses douces de lumières paisibles dans lesquelles le jeune homme, brillant et heureux, vaniteux et mondain, aimait à parader.

L'ascension constante de Rembrandt vers la force et la lumière est plus visible encore dans ses compositions figurées qui s'échelonnent depuis 1633 jusqu'à 1661. Les deux *Philosophe en méditation*, de 1633, sous des voûtes obscures, lisant près d'une fenêtre ouverte, rentrent dans la série de ces premières études de clair-obscur où le jeune graveur recherchait, sur la toile, avec toutes les finesses et les subtilités du burin, l'exactitude expressive des attitudes et des physionomies sous l'action bien déterminée d'un éclairage atténué et délicatement nuancé. L'aspect reste grisâtre, presque monochrome, la matière mince, encore un peu sèche. Quatre ans après, dans *l'Ange quittant Tobie*, l'élève de Lastman, sans oublier son maître, est entré en pleine possession de lui-même, et, pour la volonté et la clarté de la mise en scène, la mimique naturelle et puissante des actions, la concordance harmonique de l'expression et de la coloration, la liberté et la variété de la facture, il dépasse déjà, de haut, non seulement ses prédécesseurs, mais tous ses contemporains. Le sujet, très pittoresque, à cause de l'ange envolé, avait été sou-

vent traité en Italie par les Bolonais, dans le Nord par les suivans d'Adam Elzheimer. Rembrandt, cette année-là, le reprit lui-même plusieurs fois et chercha sa composition dans plusieurs dessins, plaçant l'ange tantôt de face, tantôt de côté, parfois même le faisant disparaître dans un sillon lumineux. La difficulté, dans le tableau du Louvre, est abordée et résolue avec hardiesse. L'ange, qui, sous une forme humaine, vient de rendre la vue au vieux Tobie, révèle tout d'un coup son origine divine en ouvrant ses grandes ailes pour remonter aux cieux. Il s'envole en tournant le dos, tandis que toute la famille, sur le seuil du logis, le père, guéri, qui se prosterne, le fils, qui s'agenouille, sa jeune femme, qui dresse la tête en joignant les mains, la vieille mère, qui, fermant les yeux, s'affaisse sur l'épaule de sa belle-fille, le barbet, épouvanté, qui aboie, tous se tournent, émerveillés et stupéfaits, vers cette fuite resplendissante de l'envoyé miraculeux. La tunique et les ailes de l'ange, diaprées, chatoyantes, dans un frémissement de tons verdâtres, bleuâtres et violacés, dateraient presque ce chef-d'œuvre, où la science de la composition à la fois épique et familière et la science de l'illumination nuancée et dramatique atteignent une perfection inconnue avant Rembrandt.

Le *Portrait de Vieillard*, de 1638, est une étude savoureuse, mais dont l'intérêt diminue forcément à côté de la Sainte Famille de 1640, l'exquise *Famille du Menuisier*. Ici, non seulement Rembrandt dépasse, par le jeu délicat des tonalités brunes sous la caresse des lueurs tendres, ses contemporains les plus habiles, ses rivaux en ce genre, Brouwer et Adrien Van Ostade, mais il y marque, en chaque détail, la supériorité de son génie, par un goût exceptionnellement délicat, qu'il n'aura pas toujours. La Vierge-Mère offrant son sein blanc à l'enfant, par la régularité et la finesse de son profil, l'enfant lui-même, par les justes proportions de son petit corps potelé, rappellent que Rembrandt collectionnait avec passion les tableaux, gravures, dessins de Venise et de Lombardie, qu'il ne cessait de les étudier et qu'il savait s'en souvenir. Ses Vierges, tendrement éclairées, viennent parfois de chez Lorenzo Lotto, comme ses Christs, le plus souvent, arrivent de chez Titien ou Léonard, et son génie hollandais retrempe toutes ses réminiscences dans une source fraîche de vérité et de réalité qui les transforme et qui en décuple l'effet. Nulle part, il n'a exprimé, avec plus de tendresse délicate et profonde, le bonheur intime d'une famille modeste dans un milieu

tranquille d'affection et de travail. Le père travaille sur l'établi, attentif à son coup de rabot, près de la lucarne ouverte sur la campagne, la jeune mère allaite son nourrisson, la grand'mère interrompt sa lecture de la Bible, pour regarder l'enfantelet, sous une tombée de soleil oblique. Avec quel charme d'apaisement cette lumière, abondante et souple, accentue, en saillies douces, les clartés des linges et des chairs, les mouvemens significatifs des corps et des visages, tout en révélant et détaillant par degrés, discrètement, dans les pénombres des angles et du fond, les accessoires familiers qui racontent les habitudes de ce calme intérieur : le berceau bas, garni de bonnes couvertures et de bons coussins, la marmite, suspendue à la crémaillère sous le grand manteau de la cheminée, mitonnant sur un feu doux, le chat assoupi dans cette tiédeur, les provisions d'oignons accrochés à des clous, et, plus loin, dans l'ombre, tout dans l'ombre, derrière les escabeaux et les tables, un grand lit. Pour exprimer cette paix, le peintre, cette fois, trouve, sous son pinceau, dans ses colorations plus ardentes, des grâces admirables de tendresse, et vraiment irrésistibles.

De la même époque, et, comme pour prouver la sensibilité infinie du peintre, dans ses contemplations et ses admirations de la vie, voici la *Baigneuse* de la Collection Lacaze. Certes, elle n'a rien d'une déesse, avec ses bourrelets de chair, son allure gauche, ses gros pieds, cette lourde fille, qu'il va transformer en Suzanne (au musée de Berlin), mais comme ses mouvemens sont justes, comme son corps se modèle vivement et puissamment, quelle enveloppe de poésie jettent, sur ses réalités grossières, le mystère croissant des pénombres qui la gagnent et l'adieu du crépuscule dont la rougeur s'éteint, là-bas, dans les feuillages! Depuis longtemps, d'ailleurs, quoi qu'il fasse, le peintre ne fait plus que des chefs-d'œuvre. Le *Ménage du menuisier* semblerait-il pouvoir être dépassé? Voici pourtant que huit ans après, en 1648, *le Bon Samaritain* et *les Pèlerins d'Emmaüs* vont nous montrer, dans Rembrandt, un peintre plus accompli et un poète plus grand encore.

Le Bon Samaritain, un homme charitable recueillant un voyageur blessé sur une route, c'est bien un de ces sujets simples, humains, qui plaisaient à l'âme facilement apitoyée du bon Hollandais. Il l'avait déjà traité, au moins une fois, à l'eau-forte, en 1633. Scène en plein jour, devant un perron d'auberge rustique; tandis que le Samaritain fait son prix avec l'hôte, un valet soulève

le blessé sur le cheval qui l'a porté et que retient par la bride un gamin coiffé d'une toque à plumes. Figures très vivantes, d'un réalisme insistant, avec une abondance de détails pittoresques qui amuse l'œil, et dissémine l'émotion. Dans le tableau, au contraire, quinze ans après, quelle gravité, quel mépris des détails insignifians, quelle profondeur simple d'émotion, quelle solennité vraie et émouvante ! Jour tombé; une vaste cour d'hôtellerie; quelques chevaux au repos et quelques voyageurs qui regardent; le Samaritain a réglé les choses, il fait signe aux deux serviteurs; ceux-ci apportent, le soulevant par les épaules et les jambes, le blessé presque évanoui; un jeune garçon tient le cheval par la bride. Tout se fait silencieusement, gravement, dans le recueillement de l'ombre qui descend et ne laisse plus qu'à peine percevoir, par degrés, les figures et les choses. Sur les qualités de l'exécution, il n'y a qu'à laisser parler Fromentin : « La toile est enfumée, tout imprégnée d'ors sombres, très riche en dessous, surtout très grasse... Nul contour apparent, une structure des choses qui semble exister en soi, presque dans les secours des formes connues, et rend sans nul moyen saisissable les incertitudes et les précisions de la nature. Pas une contorsion, pas un trait qui dépasse la mesure, pas une touche dans cette manière de rendre l'inexprimable qui ne soit pathétique et contenue, tout cela dicté par une impression profonde et traduit par des moyens tout à fait extraordinaires. »

La même année, le grand poète de la pitié et de la lumière se surpassait pourtant dans *les Pèlerins d'Emmaüs*. Il s'agissait là encore d'un de ces sujets si tentans pour les peintres, la transfiguration d'un homme en dieu. Aussi les Italiens, les Vénitiens surtout, l'avaient-ils fréquemment abordé. Rembrandt, lui-même, s'y était attaqué plusieurs fois, s'efforçant toujours d'y mettre plus de simplicité, d'émotion, quelque effet à la fois vraisemblable et surnaturel. Se contenta-t-il lui-même en peignant la toile merveilleuse de 1648 ? Non, probablement : ainsi que l'inquiet Léonard, il ne se contenta jamais; mais, lorsqu'il reprit, plus tard, le même thème, cette fois-là, il ne put trouver mieux. De fait, il n'est point d'œuvre qui donne aux yeux et à l'âme une plus profonde, noble et durable satisfaction que ces *Pèlerins* du Louvre. La technique en est admirable, si souple et si libre qu'à l'abord on ne la sent point. Les couleurs sont discrètes, l'aspect presque monochrome; et l'apothéose s'accomplit par le seul jeu de la

lumière, presque éteinte dans les angles et sur les murailles, calme et caressante sur les profils des deux apôtres et du serviteur dont elle accentue doucement les expressions de surprise, plus vive sur les blancheurs de la nappe, puis, enfin, frémissante, chaleureuse, triomphante, divine, sur les mains, la poitrine, la tête du Christ, la tête surtout, extasiée, affable, toute douloureuse des angoisses de la passion, pâle encore de sa traversée dans le tombeau, d'où elle rayonne en des vapeurs d'or. Nulle pensée de décor, nulle exaltation plastique dans les attitudes, ou théâtrale dans la mimique, nul éclat artificiel dans l'illumination. C'est la vraisemblance même dans l'invraisemblance, la réalité palpable, irrésistible dans le miracle. Jamais plus haute poésie ne fut produite par des moyens moins apparens.

De 1651, nous avons la belle étude de la Galerie Lacaze, *Portrait d'un jeune homme*, tenant un bâton. La manière du maître se fortifie et s'élargit de plus en plus. Veuf depuis plusieurs années, avec un enfant en bas âge, un peu délaissé par les amateurs mondains, se débattant au milieu d'embarras financiers qui vont le mener à la déconfiture, s'enfermant plus que jamais dans son atelier, Rembrandt a trouvé, dans une servante intelligente, Hendrickie Stoffels, la compagne dévouée qui le soutiendra, jusqu'à y perdre la vie, dans ses afflictions et dans ses luttes. Elle est encore jeune alors, sinon belle; c'est, pour le peintre, un modèle quotidien, complaisant et aimé. Hendrickie, la même année, se présente au Louvre sous deux aspects bien différens; c'est, à la fois, le célèbre *Portrait de Femme* du Salon carré, et la *Bethsabée*, sortant du bain, de la collection Lacaze. Dans le premier de ces tableaux, l'expression de la physionomie féminine, d'un visage doux et charmant, tout rayonnant de bonté modeste et de tendresse discrète, arrive à un degré de délicatesse grave et pénétrante qu'on n'avait jamais atteint et qu'on n'a jamais dépassé; dans la seconde, le rendu scrupuleux de la réalité, d'une réalité défectueuse et commune, dans l'étude d'un corps nu, est poussé jusqu'au bout, avec une franchise impitoyable, qu'il serait dangereux d'imiter. Tous les deux sont des chefs-d'œuvre qui tiennent justement une grande place dans l'histoire de la peinture.

Pour les gens du métier, pour tous ceux aussi qui, dans une peinture, savent goûter, comme il faut, la saveur de la mise en œuvre, l'exactitude des formes, la justesse de leurs reliefs et de leurs mouvemens, la souplesse et la chaleur de l'enveloppe atmo-

sphérique et lumineuse, toutes les jouissances inexplicables et profondes que nous donne la contemplation de la nature vivante et que l'art exalte en s'efforçant de les fixer, la *Bethsabée* est un morceau de facture incomparable. On peut ajouter même que l'expression réfléchie d'Hendrickie transformée en dame biblique qui vient de recevoir une lettre de David et qui médite, sans trop de répugnance, sur les propositions amoureuses du vieux roi, tout en se faisant couper les ongles des pieds par sa duègne, est assez conforme au rôle passager que lui prête l'artiste. Cependant, ce n'est point là ce qui nous touche : toute la séduction, la forte et durable beauté de cet ouvrage, réside bien dans la naïveté enthousiaste, dans l'intelligence passionnée de la nature et de la vie, avec lesquelles il est modelé et ensoleillé.

Tout autre est l'impression dont nous frappe et nous pénètre l'extraordinaire *Portrait d'Hendrickie* au Salon Carré. Nulle part, la matière de la peinture, une matière à la fois solide et tendre, robuste et souple, trempée dans on ne sait quel bain de soleil, tout imprégnée d'or et de flamme, ne fut jamais pétrie avec tant d'amour pour représenter une tête vivante, pour exprimer une âme. Que faut-il admirer le plus, dans cette apparition à la fois si palpable et si lointaine, si réelle et si idéale? Est-ce la beauté matérielle dont resplendissent les chairs souples et colorées, cette chevelure fine, ces yeux bien ouverts et brillans, ces riches étoffes et ces soyeuses fourrures, si savamment animées et réjouies par les étincellemens dispersés et concordans des perles et des orfèvreries? Est-ce la beauté morale, une beauté simple, un peu mélancolique, douce, toute d'honnêteté, de résignation, d'affection, qui s'exhale de ce front si calme, de ces regards si droits et si francs, de cette bouche si affable? Ce jour-là, avec tout son génie d'artiste, le peintre reconnaissant a répandu sur sa toile tout son amour et tout son cœur, et l'humble chambrière est devenue l'égale, devant la postérité, des plus nobles dames et des plus superbes favorites, ses fières voisines au Louvre, la Laura Dianti et la Monna Lisa! Les dernières années de Rembrandt sont représentées encore par une série de morceaux dans lesquels sa virtuosité ne cesse de s'affirmer avec une liberté croissante. Le *Portrait d'homme* et le *Bœuf écorché*, de 1655, le *Portrait de jeune homme* de 1658, le *Saint Mathieu* et la *Vénus et l'Amour* de 1661, tiennent une excellente place au Musée. L'œuvre la plus intéressante de cette période reste, pourtant, le portrait du vieux peintre

par lui-même, dont nous avons parlé. Aucune ne saurait faire oublier *le Bon Samaritain*, *le Repas d'Emmaüs*, la *Bethsabée*, *le Portrait d'Hendrickie Stoffels*.

IV

Presque aucun des peintres hollandais, entre 1620 et 1650, n'échappa à l'influence de Hals et de Rembrandt. Ceux qui parurent s'y soustraire le plus, ce furent les italianisans. Leur groupe, toujours considérable, très apprécié des amateurs riches et des bourgeois lettrés, continua à peindre, dans une manière molle, avec plus de prétentions que de charme, des mythologies maladroites, des nudités lourdes, des paysages conventionnels. C'est dans ce groupe que se conserve le culte de la facture correcte, sèche et froide, de la peinture unie, lisse et pâle qui finira par triompher avec l'école académique du XVIIIe siècle. Triomphe illusoire d'ailleurs et qui fut bien passager ! Tandis que tous ces favoris de la mode sont aujourd'hui oubliés, il n'est pas un seul petit maître de l'école naturaliste, de l'école indigène et populaire, de celle qui, à la suite de Hals et de Rembrandt, demeura tranquillement et résolument hollandaise, qui ne reprenne aujourd'hui sa place au soleil de la gloire, pas un seul dont nous ne soyons heureux d'admirer la loyauté et la franchise, l'esprit sain et la bonne humeur, dans leurs représentations naïves ou savantes de la vie simple qui les entourait, de leurs compatriotes et de leur pays.

Les italianisans de la génération précédente, à cheval sur les deux siècles, qui s'étaient trouvés en contact avec des artistes initiateurs, comme Baroccio, Michel-Angelo da Caravaggio, David Elzheimer, avaient apporté, on doit le reconnaître, un concours utile dans la formation définitive de l'École. La belle série de tableaux de corporations, réunis, depuis quelques années, au musée d'Amsterdam montre combien, pour la technique, les portraitistes hollandais ont emprunté aux Italiens. Dans la peinture d'histoire et de genre, les emprunts, plus apparens, sont plus nombreux encore. Bloemaert (1564-1651), d'Utrecht, la ville sacerdotale et classique, dont nous avons une *Circoncision*, malgré son maniérisme et les désaccords de sa palette, exerça, au moins comme compositeur, une longue influence sur ses compatriotes. Le petit *Sacrifice d'Abraham* par Pieter Lustman, le patron respecté de

Rembrandt, suffit à montrer combien l'élève est redevable au maître, pour le caractère des figures, la disposition de l'effet général, le choix des costumes et accessoires. Quelques morceaux naturalistes (1590-1656) de Gérard van Honthorst, toujours d'Utrecht (Gherardo della Notte), un *Concert*, un *Homme accordant son luth*, dans le goût de Caravage, nous rappellent qu'Honthorst fut, en effet, un imitateur passionné des réalistes italiens, le propagateur le plus actif de leurs doctrines dans son pays, où il rentra en 1622, et où son action coïncide avec celle de Frans Hals. Déjà, chez Cornelis van Poelenburg (1586-1667), d'Utrecht (Brusco ou Satiro en Italie), le dilettantisme se rapetisse et se spécialise. Le soin minutieux avec lequel il ajustait ses figurines, costumées ou nues, dans les paysages romains à la mode en fit le fournisseur attitré des petits cabinets d'amateurs. Parmi les tableautins, qui portent son nom au Louvre, le *Pâturage*, les *Baigneuses*, les *Ruines du Palais des Empereurs*, les *Bains de Diane*, les *Nymphes et Satyre*, assez variés dans leur apparente monotonie, peuvent encore justifier, jusqu'à un certain point, cette réputation excessive.

L'artiste supérieur de cette génération, celui qui, avec Esaias Van de Velde (non représenté chez nous), apporte, dans la peinture de genre historique ou familière, une initiative vraiment féconde, c'est Adriaan Van de Venne (1589-1662). Où trouver un ensemble de figurines plus fines, mieux observées, mieux entremêlées et troussées, que cette multitude de gentilshommes et de guerriers s'agitant dans son tableau allégorique, *Fête donnée à l'occasion de la trêve conclue, en 1609, entre l'archiduc Albert d'Autriche, souverain des Pays-Bas, et les Hollandais?* L'allégorie y tient peu de place et s'y dissimule ingénieusement. Que de vérité, de vivacité, d'entrain dans le moindre acteur de cette scène où le peintre, vif et délicat, héritier alerte du vieux Breughel, double si gaîment le dessinateur précis et fin que ses illustrations des poètes hollandais vont bientôt rendre célèbre! Van de Venne est né à Delft; c'est la ville des dessinateurs consciencieux, le pays de Mierevelt, d'où vient aussi Palamedes (1661-1673) avec son beau *Portrait de jeune homme*, d'où sortiront plus tard les trois Mieris et, par exception, un grand harmoniste, Van der Meer.

C'est à Harlem, toutefois, que les petits peintres de la vie hollandaise, urbaine ou rustique, se montrèrent les plus nombreux

et les plus actifs sous la chaude impulsion de Hals. Portraitistes, anecdotiers galans ou militaires, observateurs mondains ou populaires, paysagistes, c'est, durant un demi-siècle, une poussée joyeuse et unique ! Nous ne les connaissons pas tous, ici, malheureusement ; néanmoins, nous possédons les meilleurs, Adriaan Brouwer et les deux Van Ostade. Pour les portraitistes, émules ou rivaux de Hals, qui se tinrent presque tous, d'ailleurs, dans une manière plus réservée et moins ardente, plus conforme au goût général, nous sommes, en revanche, insuffisamment documentés. Si Henri Pot (1585-1657) est véritablement l'auteur des *Officiers d'Archers se rendant au tir*, au musée de Harlem, notre petit *Portrait de Charles Ier d'Angleterre*, si authentique et précieux, si vivant même et coloré qu'il soit, est un spécimen insuffisant de son grand talent. Johannes Corneliez Verspronck (1597-1662), autre élève de Hals, se fait mieux connaître par son *Portrait de Dame*, en robe de soie noire à fleurs, coiffe, col, manchettes de guipures. C'est bien là cette facture loyale, consciencieuse, un peu heurtée, un peu triste, qui lui assura grand succès auprès des bourgeoises cossues et des respectables matrones de sa petite ville. L'excellente répétition (très réduite) du tableau d'Amsterdam, le *Jugement du Prix de l'arc*, par Barthelemy Van der Helst, d'une tenue si simple et si digne, dans une tonalité grave et sombre, montre une fermeté de style qui n'est pas commune en son œuvre. Toutefois, même en ajoutant à ce morceau deux portraits à mi-corps, homme et femme, de 1655, et le couple en pied de la Collection Lacaze, on doit regretter que cet artiste considérable, d'un talent inégal et parfois languissant, mais le plus souvent si vrai et si noble, dont le succès, parmi ses contemporains, balança ou dépassa ceux de Hals et de Rembrandt, ne soit pas connu à Paris par des œuvres plus importantes. On peut rattacher, nous le croyons, à l'École de Harlem, un tableau de corporation, la *Chambre de Rhétorique*, attribué naguère, sans aucune vraisemblance, aux frères Le Nain.

Dirck Hals (1589?-1656), le frère cadet de Frans, fut l'un des premiers à peindre, en petites dimensions, ces *tableaux de conversations* qui devaient si rapidement se répandre dans les cabinets d'amateurs. Conversations bourgeoises, conversations militaires, le plus souvent conversations joyeuses, autour d'une table, avec accompagnement de musique, de danse ou de jeu, dans les salons de la haute et basse galanterie. Dirck a souvent mêlé

l'imitation de son frère à celle des Harlémois antérieurs, avec plus d'agrément que dans son *Festin champêtre* de 1616; mais ce morceau, déjà très caractéristique, malgré ses inexpériences, est sa première œuvre connue et devient, à ce titre, un document intéressant. La *Dame à sa toilette* de Pieter Codde, l'un des plus habiles et courus, parmi ces peintres galans, et qui eut l'honneur, en 1637, d'achever, pour la ville d'Amsterdam, un grand tableau de son maître Hals, donne mieux l'idée de ce petit maître. Toutefois, de toute l'école, ceux qui lui font ici le plus d'honneur, ce sont les deux frères Van Ostade.

L'aîné, Adriaan Van Ostade (1610-1685) est un élève direct de Frans Hals, chez lequel il eut pour condisciple Adriaan Brouwer, né en Flandre, mort en Flandre, rangé, par conséquent, parmi les Flamands, mais qui, en réalité, pour l'esprit comme pour la technique, demeura toujours un bon Hollandais. Cette camaraderie explique les ressemblances de pratique qui frappent les yeux dans leurs œuvres juvéniles. Un peu plus tard, Adriaan fut séduit par le génie de Rembrandt : sur la fin de sa vie, comme la plupart de ses contemporains, il s'assoupit et se refroidit, sous l'influence de la réaction académique. De là, dans sa carrière, trois étapes dont MM. Bode et Brédins ont pu déterminer, avec leur expérience sagace, les principaux caractères : 1° de 1630 à 1640 environ, la jeunesse, rivalité avec Brouwer, un goût libre et hardi pour les rusticités franches et joviales, pour les types accentués, presque des caricatures, une touche d'abord un peu sèche et froide, bientôt chaude et large, dans une tonalité d'abord claire et bleuâtre qui de même se modifie, se fortifie, se brunit, se réchauffe; 2° de 1640 à 1665, la maturité, l'admiration de Rembrandt, une perfection croissante dans l'art de la composition, tant pour le groupement des figures que pour la disposition de l'éclairage, une couleur plus blonde, plus fluide, avec une entente exquise des mouvemens lumineux et du clair-obscur; 3° de 1665 à 1685, la vieillesse, retour lent aux pratiques d'école, au dessin par la ligne plus que par la forme et la couleur, affaiblissement progressif des tons locaux qui deviennent gris et ternes, en même temps qu'ils se désaccordent et que s'atténue le sens des valeurs. Dans ses trois périodes, d'ailleurs, c'est toujours un maître admirable pour la franchise, la belle humeur, l'aisance et la sûreté de la mise en scène. On peut facilement le suivre ici dans toutes ses évolutions, depuis quelques petits morceaux hésitans de la Collection Lacaze,

jusqu'à sa maturité dans deux chefs-d'œuvre, *Intérieur d'une chaumière* (1642) et *Maître d'école* (1662), jusqu'à son affaiblissement dans le *Buveur* (1668). Un autre chef-d'œuvre, à sa gloire, serait ce délicieux tableau d'intérieur où se rangent, autour d'un père de famille et de sa femme, un jeune couple, un grand fils et cinq fillettes, si cet ensemble de portraits, si fins et si vivans, pouvait lui être attribué avec certitude. Il semble difficile de reconnaître dans cette belle exécution, plus plastique et plus rigoureuse, moins souple et moins dorée, la facture authentique du maître, non plus que son image dans celle du chef de famille, car Adriaan n'eut qu'une fille.

Isaak Van Ostade (1621-1640), le frère d'Adriaan, n'est pas un artiste de médiocre valeur. Bien qu'il soit mort à vingt-huit ans, il a laissé une œuvre considérable et très personnelle. Non seulement dans ses petites études d'intérieurs villageois, de scènes rustiques, d'animaux, il rivalise souvent, pour la précision et l'entrain, avec son frère et avec Paul Potter, mais, dans ses compositions plus étendues, où le paysage tient d'ordinaire une grande place, scènes d'hôtelleries, de voyages, de patinages, c'est un observateur très varié et très vivant, avec un goût spécial et réjouissant pour l'abondance et l'ingéniosité des détails pittoresques. Sa peinture, le plus souvent, surtout dans les petites pièces, conserve un aspect jaunâtre qui la fait aisément reconnaître. Dans ses grandes toiles, il est moins monochrome; l'effet, en revanche, s'y disperse et s'y éparpille volontiers. Les *Scènes d'intérieur*, le *Toit à porcs*, le *Paysage d'hiver*, dans la Galerie Lacaze, le montrent avec ses savoureuses qualités de peintre. Dans les tableaux plus importans de l'ancienne collection, deux *Haltes de voyageurs à la porte d'une hôtellerie*, deux *Canaux gelés en Hollande*, on admire les dons supérieurs de l'observateur.

Dans la ville de Leyde, où Bailly (1584-1657), dont nous avons une fine étude, garde l'ancienne tradition, et d'où le condisciple de Rembrandt, Jan Lievens (1607-1674), s'échappe de bonne heure pour se métamorphoser en Flamand à Anvers (*la Vierge visitant sainte Élisabeth*), Gérard Dow (1613-1695), le premier élève de Rembrandt (de 1628 à 1631, le professeur ayant vingt et un ans, l'élève quinze), s'en tiendra toute sa vie, sauf de rares exceptions, à la première manière, nette et fine, de son maître qu'il ne suivra pas dans la liberté puissante de ses évolutions postérieures. L'extrême conscience et la singulière habileté avec laquelle Gérard

Dow sut accommoder au goût timide de la société bourgeoise l'entente de l'effet lumineux en exagérant le rendu minutieux des accessoires assura à ses innombrables productions, toujours précieusement finies, les placemens les plus avantageux. Le Louvre ne possède pas moins de onze tableaux par Gérard Dow provenant de l'ancien fonds, et, parmi eux la *Femme hydropique* excite toujours l'étonnement des foules par l'extraordinaire patience de l'artiste à pousser jusqu'à l'extrême limite la sécheresse du trompe-l'œil dans la présentation détaillée des figures et des objets. Comment Dow ne perd-il pas tout à fait, à cet exercice périlleux, l'unité lumineuse et colorée? C'est son secret, son mérite et son excuse. La *Femme hydropique*, du vivant de l'artiste, fut acquise par l'Électeur palatin au prix énorme de 30 000 florins. L'*Épicière de village*, en 1793, à la vente du duc de Praslin, fut vendue 34 850 livres, la *Cuisinière*, en 1780, à la vente Poulain, 10 700 livres. Il est vrai qu'à la même époque, le chef-d'œuvre de Rembrandt, les *Pèlerins d'Emmaüs* (1777, vente Randan du Boisset), atteignait difficilement le même chiffre, celui d'Adriaan Van Ostade, le *Maître d'école*, restait à 6601 livres (1784, vente de Vaudreuil), celui de Pieter de Hooch, l'*Intérieur hollandais* (1777, vente Tolozan) était pris pour 680 francs! Quant à Frans Hals, leur maître à tous, démodé, méprisé, oublié, il n'était même plus coté par les marchands et les connaisseurs!

Les vrais maîtres de Leyde dans le genre familier sont alors Jan Steen (1626-1679), Gabriel Metzu (1630-1667), Brekelenkam (1620-1668). Ceux-là sont des peintres, parlant un brave langage de peintre, saisissant toujours, dans la réalité, l'attitude expressive, la physionomie typique, l'éclairage significatif, le jeu, bien assorti et conforme au sujet, des belles colorations. Dans une ville de science, lettrés eux-mêmes, ils apportent souvent, dans leur façon d'observer, plus de finesse d'esprit qu'à Harlem, sans confondre pourtant l'esprit littéraire avec l'esprit pittoresque, ni tomber dans l'anecdote. Sous ce rapport, Jan Steen dont l'existence fut débraillée, qui tint des cabarets, où il trinquait avec le client, bon vivant, railleur, caustique, peu considéré de son temps, reste un type particulier, presque unique dans l'histoire de la peinture. Par son intelligence, franche et saine, du comique, par l'irrévérence avec laquelle il traite les médecins et les pédans, par le charme délicat et malin qu'il donne à ses jeunes filles, par son impudence naïve à nous conduire dans les mauvais lieux,

c'est souvent un Mathurin Regnier, c'est parfois aussi un Molière. L'un des trois tableaux du Louvre, le meilleur, la *Mauvaise compagnie*, eût réjoui Mathurin. On ne saurait être plus artiste par la grâce des colorations, la souplesse du dessin, la vérité des types, que dans cette scène de mauvais gîte. Le jeune dadais, aviné et somnolent, qui s'affaisse, la tête tombée sur les genoux d'une trop aimable donzelle, l'avenante soubrette qui l'allège de sa montre pour la confier à la vieille Macette au nez pointu, embéguinée de noir, si fréquemment employée par le peintre, les mines réjouies et goguenardes du violoniste acharné et du vieux fumeur abruti, associés et complices de ces dames, sont tous des morceaux exquis, admirablement reliés par la brillante enveloppe de la peinture. L'originalité de Steen, comme peintre de fêtes bruyantes et de joyeux convives, n'est pas moins visible dans ses deux grandes toiles, *Fête dans une auberge* et *Repas de famille*. Dans la première, si mouvementée, si bien distribuée, la vivacité amusante des épisodes de beuveries et galanteries qui y sont accumulées y est aussi surprenante que leur variété; la peinture, toutefois, qui a souffert, est terne et assez triste, l'exécution, relativement, un peu molle. Il y a plus d'entrain, de gaieté grasse et plébéienne, franche et communicative, dans les figures, un peu plus grandes, plus allégrement brossées, du *Repas de famille* (Coll. Lacaze).

Metzu est l'ami de Jan Steen, mais il travaille pour une clientèle plus distinguée. Il lui arrive même parfois de traiter des sujets religieux et historiques, par exemple, la *Femme adultère;* cela ne lui réussit pas plus qu'à son compère, dont les escapades en ce genre sont célèbres et grotesques. Quand Metzu s'en tient à ce qu'il sait faire, sujets familiers et scènes d'intérieur, il est charmant, parfois exquis. Dans le *Marché aux herbes*, sous le feuillage frissonnant des grands arbres, près du canal bordé par les maisons de briques à minces colombages, presque percées à jour par la multitude des fenêtres et baies, c'est la vie d'Amsterdam en plein air: disputes entre marchandes, galanteries d'oisifs avec les ménagères, flâneurs et mendians, pêle-mêle d'animaux, de végétaux, d'ustensiles. Dans le *Militaire* et la *Jeune Dame*, dans la *Leçon de Musique*, le *Chimiste*, la *Cuisinière*, c'est la vie intime, mondaine, galante, bourgeoise; partout, la même saveur de touche, franche et colorée, dans une harmonie calme et chaleureuse. Les imitateurs de Metzu et de Gérard Dow, à Delft, qui leur suc-

cédèrent dans l'admiration des collectionneurs, les trois Van Mieris, Frans le Vieux (1635-1681), Willem (1662-1747), son petit-fils Frans le Jeune (1689-1763), s'attachèrent plus, malheureusement, à exagérer les sécheresses du dernier, qu'à s'inspirer de la bonhomie du premier; leurs tableautins galans, fignolés et lustrés avec un soin extrême, obtinrent un succès énorme au XVIIIe siècle. On y peut suivre, dans la famille, la décadence ininterrompue du sentiment pittoresque au profit de l'esprit littéraire et de l'ingéniosité anecdotique.

On peut rattacher à l'école de Harlem Gérard Ter Borch (1617-1681). S'il n'est point né à Harlem, il y travaillait, dès l'âge de seize ans, dans l'atelier de Pieter Molyn, l'un des novateurs. Des voyages à Londres, en Italie, en Espagne, lui donnèrent une culture étendue. C'est un des peintres de conversations qui se trouvent le mieux à l'aise dans la bonne société bourgeoise et même dans la société aristocratique et dans le monde diplomatique. Ses portraits en pied, de petites dimensions, ont une allure particulièrement distinguée. Quel que soit le sujet traité, même le plus scabreux, il y apporte, dans le choix des types et les manières des acteurs, une aisance parfaite de bonne compagnie, comme il y excelle aux raffinemens les plus délicats des colorations douces dans la fraîcheur des visages, la légèreté des chevelures, la blancheur des carnations, la souplesse des tentures, le lustre des soieries. C'est, de plus, un observateur avisé, un physionomiste précis et aigu, avec un charme particulier de bienveillance et de tendresse dans ses analyses. Le Louvre le montre dans tout son honneur avec trois morceaux excellens, le *Militaire offrant des pièces d'or à une jeune femme*, la *Leçon de musique* et le *Concert*.

Autant que Steen, Metzu, Ter Borch, avec des originalités de peintres plus savoureuses encore, Albert Cuyp, Pieter de Hooch, Van der Meer, nous introduisent dans les intimités de la société hollandaise. Albert Cuyp (1620-1681) est de Dordrecht; c'est un compatriote de Ferdinand Bol (1616-1681), dont nous avons trois bons portraits et de Nicolas Maes (1632-1695) l'auteur du *Benedicite* (Collection Lacaze). Fils d'un bon peintre, il ne quitta pas, comme eux, sa ville natale pour aller étudier chez Rembrandt; il n'en resta que plus personnel, libre, curieux, chercheur, poussant, dans une école toujours lumineuse, la passion de la lumière à ses extrêmes limites. Cuyp s'est exercé dans tous les genres; il est

si varié qu'aucun musée d'Europe ne le présente sous tous ses aspects. Le Louvre est un des plus heureux, puisqu'il peut, à la fois, montrer en lui le portraitiste ingénieux et pittoresque (*Portraits d'enfans*), le peintre de figures, d'animaux et de paysages, associant presque toujours ces élémens divers sur la même toile, et le peintre de marines. Dans le *Départ pour la promenade*, et dans la *Promenade*, avec quelle force et quelle chaleur déjà, son bon ami le soleil répand-il sa lumière tranquille et caressante, sur les velours éclatans des vêtemens, les pelages lustrés des chevaux, la verdure des feuillages, les fuites bleuâtres des horizons! Quelle sensation douce et pénétrante de bien-être et de calme! Et pourtant ce soleil ne semble-t-il pas un soleil presque banal, un soleil bourgeois à côté du grand astre tombant qui, dans le *Paysage au crépuscule*, enveloppe sur le tertre attiédi le troupeau des vaches tournées vers lui en une inconsciente extase, tandis que le pâtre accompagne, sur son chalumeau, en quelques notes sans doute mélancoliques et traînantes, l'adieu triomphal de la divine lumière? Les amateurs anglais, depuis longtemps, admirent et vénèrent Albert Cuyp, presque à l'égal de Claude Lorrain, et ce sont, peut-être, en effet, les deux plus beaux poètes des crépuscules.

Il y a bien des airs de parenté entre Albert Cuyp et Pieter de Hooch, comme entre Pieter de Hooch et Van der Meer. Alors que leurs peintures, également franches et lumineuses, étaient également méprisées, on les confondait volontiers. On les distingue plus communément aujourd'hui. Si Cuyp est l'homme de la lumière éclatante, libre, répandue à l'extérieur, Pieter de Hooch (1630-1677) reste l'homme des lumières emprisonnées dans les intérieurs, qui s'assoupissent ou qui s'exaspèrent dans ces clôtures, suivant la place et la matière des objets auxquels elles se heurtent ou sur lesquels elles s'endorment. Personne, mieux que Hooch, n'a fait sentir, par ces vivacités ou ces repos des clairs et des ombres, la tiédeur douce des appartemens, le recueillement silencieux du *home*, le bonheur d'être chez soi, dans un demi-jour frais, tandis que l'été fait rage au dehors. Nos deux *Intérieurs hollandais*, celui où une ménagère, dans un coin ombreux, épluche des légumes à côté d'une fillette qui s'amuse, tandis qu'une bonne dame traverse, au fond, la courette ensoleillée, celui où, dans un salon bien clos, de jeunes dames élégantes et des cavaliers galans jouent aux cartes, minaudent, fleurètent,

boivent, prouvent également l'étonnante sensibilité du maître et son habileté à nous communiquer cette sensibilité dans les milieux les plus différens.

C'est de lueurs plus apaisées, plus délicates et subtiles encore que se sert le doux Van der Meer, de Delft (1632-1675), pour nous faire aimer, en leurs occupations paisibles, ses petites dames, grassouillettes et blondes, dont les chairs blanches s'enveloppent d'étoffes claires. Tout n'est pas dit encore, sur cet artiste extraordinaire, mort si jeune, très célèbre en son temps, tout à fait oublié durant deux siècles, et dont l'œuvre authentique nous montre à la fois des chefs-d'œuvre de précision éclatante, de colorations hardies et fortes, presque brutales, comme la *Vue de Delft* (musée de la Haye), la *Laitière* et la *Maison hollandaise* (collection Six à Amsterdam) et des chefs-d'œuvre de modelés à fleur de toile, légers, presque imperceptibles, de nuances presque éteintes, voluptueusement diaphanes et alanguies, comme la *Liseuse* d'Amsterdam, la *Dame à la voilette* de Berlin, comme notre *Dentellière* du Louvre. Est-elle assez attentive à son travail, la douce et honnête personne, sous le rayon tendre et pâle qui la caresse et qui réjouit de notes claires et brillantes, les cuivres, les livres, les bobines, les épingles, le métier, tous les associés de sa tranquillité et de son recueillement! La courte activité de Van der Meer de Delft fut peut-être plus étendue qu'on ne l'a cru d'abord. On a quelque tendance à lui restituer aujourd'hui certaines peintures, plus académiques, attribuées naguère à quelque incertain Van der Meer d'Utrecht ou de Harlem; peut-être n'a-t-on point tort; mais il faut attendre les preuves.

Autour de ces maîtres vraiment originaux et typiques fourmille une multitude presque innombrable de petits maîtres. Parmi eux, il n'en est guère qui n'ait eu ses bonnes heures, fait à son tour d'heureuses trouvailles et qui ne nous intéresse toujours par sa franchise autant que par son savoir-faire. Nous ne les connaissons pas tous au Louvre, tant s'en faut! Néanmoins, il en est un certain nombre qui s'y présentent bien. Parmi les italianisans, voici Pieter van Laar (Bamboccio) (m. en 1674) avec ses scènes champêtres, Karl Dujardin (1622-1678) avec une suite nombreuse de paysages et d'épisodes italiens qui témoignent encore aujourd'hui de son immense réputation en son temps; Jean-Baptiste Weenix (1621-1660), Lingelbach (1625-1674); les deux Netscher, père et fils, d'origine allemande, comme Lingelbach, Gaspar

(1639-1684) et Constantin (1670-1722), tous deux des artistes à la mode, très admirés, très recherchés, ne suffisant pas aux commandes. La *Leçon de chant*, la *Leçon de basse de viole*, le *Portrait d'une jeune personne*, montrent par quelles recherches d'élégance et quelle préciosité d'exécution ils savaient plaire à leur clientèle mondaine. Chez les élèves de Rembrandt, tant qu'ils n'ont pas oublié les exemples du maître, nous trouvons des œuvres d'un plus haut caractère, l'*Annonciation aux Bergers* et le *Portrait de jeune fille* par Flinck, la *Bénédiction d'Isaac* et un *Portrait de jeune fille* par Fictoor, *Anne consacrant son fils au Seigneur*, par Van den Eeckhout. On doit constater néanmoins qu'à la fin du siècle, ultramontaine ou nationale, la grande tradition chez tous est singulièrement affaiblie et toute prête à s'éteindre.

V

Durant la glorieuse période qui comprend les trois quarts du XVIIe siècle, ce n'est pas seulement dans le portrait et la peinture de mœurs contemporaines que les Hollandais avaient tenu le premier rang; c'était aussi dans le paysage et dans tous les genres de peintures se rattachant au paysage, vues de villes et de monumens, tableaux, marines, animaux, fleurs, de tout ce qui est la bonne nature, vivante ou morte. Tous les peintres hollandais, à vrai dire, épris de vérité, admirant leur pays, amoureux de la vie, sont plus ou moins paysagistes. Aucun d'eux ne perd l'occasion de montrer un bout de campagne derrière ses figures, non plus que d'accumuler, devant et autour d'elles, le plus d'ustensiles possible toujours étudiés et rendus avec une passion joyeuse et scrupuleuse. Ce fut encore une des originalités de leur simplicité et de leur franchise d'aimer et de représenter la campagne solitaire et silencieuse, la campagne pour elle-même, sans interventions de réminiscences littéraires ou d'apparitions mythologiques. Simplicité mal récompensée tout d'abord, franchise tout à fait inconvenante et qui déplut au plus grand nombre!

Ce ne sont pas seulement les artistes supérieurs, dans la figure et le portrait, Hals, Rembrandt, Jan Steen, Pieter de Hooch, qui s'éteignirent dans l'abandon et l'indigence! Le martyrologe des paysagistes, des vrais paysagistes, est plus long encore. Des trois plus grands, le premier, Van Goyen, spécule, pour vivre, sur les maisons, les tableaux, les tulipes, meurt insolvable; le second,

Jacob van Ruysdael, après avoir traîné la misère à Amsterdam, retourne agoniser dans sa ville natale, Harlem, à l'hospice des pauvres; le troisième, Hobbema, ne peut nourrir sa famille qu'en remplissant l'emploi de jaugeur-juré sur les marchés d'Amsterdam; il finit, avec sa femme, dans l'indigence, il ne laisse pas de quoi être enterré. Oh! les braves gens qui travaillaient pour eux, par plaisir, par amour! Ils n'ont fait, ceux-la, ni réclames, ni expositions; ils ont accepté la pauvreté comme ils ont adoré la nature, franchement et virilement; ils nous ont livré, sans hésitations, sans réticences, toute leur âme, toutes les joies saines, loyales, inépuisables de cette âme ravie par les communs accidens de leur terre et de leur ciel; ils ont transformé, par la seule chaleur de leur sincérité, ces accidens modestes, ces accidens médiocres, en des beautés éternelles, aussi attirantes et plus pénétrantes que celles des altitudes sublimes et des panoramas grandioses!

Toute la gloire, tout l'argent allait alors aux italianisans, à ceux qui conciliaient le plus habilement le charme d'une observation exacte et d'une sensation délicate aux habitudes d'arrangement classique données par les premiers voyageurs en Italie. Quelques-uns de ces maîtres restent d'excellens artistes; l'Italie n'a guère eu de meilleurs interprètes; leur intelligence septentrionale des êtres et des choses simples et de la vie universelle par la lumière ne les abandonne presque jamais, et souvent éclate chez eux par des accens d'une émotion grave et d'une consciencieuse loyauté. Des artistes tels que Jan Both (1610-1652), avec son grand paysage, au soleil couchant, où une dame, montée sur un mulet, cause avec un paysan, Asselyn (1610-1652), avec ses ruines dans la campagne romaine, Berchem (1620-1683), si beau dessinateur, si beau compositeur, avec ses onze toiles de paysages et d'animaux, Pynacker même (1621-1693), ne sont pas des artistes méprisables; Rembrandt, l'ami d'Asselyn, les estimait et les admirait, parfois rivalisait avec eux; nous ne saurions être plus difficiles que Rembrandt! Ce serait, d'ailleurs, nous priver d'un réel plaisir, en même temps que commettre une injustice, que de ne point reconnaître souvent, en ces paysagistes voyageurs, un sentiment de grandeur puissante dans le développement des magnificences végétales et des aspects panoramiques, une conscience admirable dans l'étude des terrains, des arbres, des animaux, et une intelligence émue des grands effets de lumière, qui les apparente plus d'une fois à notre Claude Lorrain.

Néanmoins, ce sont des internationaux. Ils ont les défauts comme les qualités du dilettantisme. S'ils s'adressent plus à l'imagination, ils vont moins droit au cœur; pour nous émouvoir, un cri de joie ou de douleur humaine vaudra toujours mieux qu'une oraison académique. Une grisaille de Van Goyen, brossée naïvement, dans une barque, devant le quai et la tour de Dordrecht, est plus éloquente et plus rafraîchissante qu'une forêt décorative, avec groupes spirituels sur le premier plan. Cet excellent Hollandais a cinq tableaux au Louvre, tous bien hollandais, tous pris à peu près au même endroit, sur la Meuse, devant Dordrecht. Ce que c'est que de bien aimer les choses, de les aimer à fond, patiemment, pieusement! Il y a des centaines de vues de Dordrecht, par Van Goyen, dispersées dans tous les cabinets du monde; toutes présentent, pour un passant rapide, le même aspect, un aspect triste, terne, monochrome, plus ou moins grisâtre, jaunâtre ou verdâtre, suivant la période de sa vie; mais que si ce passant est un artiste ou un poète, s'il aime la nature et la peinture, leur infinie variété et leurs délicatesses inexprimables, il s'arrête, contemple, admire, il reste ému et il remercie le vieil artiste de lui avoir montré tant de choses nouvelles là où il croyait trouver toujours la même. Les cinq tableaux du Louvre semblent, presque tous, faits à la même place. Au premier plan, les eaux de la Meuse, plus ou moins troublées ou limpides, traversées par des barques et des canots; dans le lointain, la ville de Dordrecht, avec son clocher carré, tronqué, flanqué d'une flèche, sa grande église étalant sa masse rectangulaire au-dessus des maisons, parmi les tournoiemens des hauts moulins épars. Mais, suivant la saison, le jour et l'heure, voici que ce site familier prend une physionomie diverse, comme celle d'un homme dont le visage se plisse ou se déride au gré de ses impressions. Pour raconter cette diversité, le pinceau léger et rapide de Van Goyen trouve des délicatesses et des transparences d'une sensibilité unique.

De Salomon Ruysdael (1600-1670), l'élève probable de Van Goyen, nous ne possédons qu'une petite *Vue de la Meuse*, où leur parenté saute aux yeux; ce n'est point assez pour donner la juste idée d'un maître si sincère et original, dont les leçons ne furent pas inutiles à son grand neveu, Jacob van Ruysdael (1628-1682). Pourquoi celui-ci est-il le plus grand paysagiste de l'école? Parce qu'il en est à la fois, dans ses œuvres supérieures, le plus sin-

cère et le plus ému. Comme Rembrandt, parmi tant d'honnêtes prosateurs, presque seul, Ruysdael est un poète; comme lui, sans avoir vu l'Italie, il a respiré naïvement, à travers ses œuvres, le grand souffle de la beauté et de la noblesse antiques. Il voit, il analyse, avec la même perspicacité qu'Hobbema et Potter, tous les détails des prairies plates, des buttes sablonneuses, des buissons rabougris, des chaumières délabrées, mais il les admire d'un œil amoureux, et il les chante ensuite, sur un plus large rythme, et d'une voix plus inspirée. Le Louvre est un des lieux du monde où cette grande voix résonne le mieux, en des œuvres sincères, sans se gonfler, sans se forcer, naturelle et claire, vibrante et pénétrante. La *Tempête sur les digues*, *le Buisson*, *le Coup de soleil*, *la Forêt* comptent justement parmi ses chefs-d'œuvre les plus émouvans, parce qu'ils sont les plus simples, surtout les trois premiers, où des figurines anecdotiques, dues à un collaborateur, ne viennent pas, comme dans ses tableaux de commande ou de vente, troubler une impression profonde à laquelle elles restent étrangères.

Deux toiles de Jan Wynants (1625-1682), compatriote des Ruysdael, qui, comme eux, mais avec moins de hardiesse et plus de réminiscences traditionnelles, contribua à développer, dans l'école de Harlem, le goût du site naturel, deux autres d'Allart van Everdingen (1621-1675), l'ami de Jacob, et qui lui fournit sans doute ses modèles de paysages norvégiens, avec arbres brisés, torrens et cascades, dans ses heures de détresse, pour les marchands d'Amsterdam, représentent, convenablement, ces deux beaux paysagistes. Meindert Hobbema (1638-1709), le réaliste intransigeant, triomphe, lui, superbement, avec son *Moulin à eau*. Que de fois il a traité ce motif! L'a-t-il jamais fait avec plus d'éclat? Non, jamais, d'une main si sûre, d'un pinceau à la fois si net et si souple, il ne s'est plu à accumuler une multiplicité plus incroyable de détails dans une composition d'une ordonnance si ferme, où chaque chose, restant à sa place, sous la lumière vive d'un ciel pur, garde sa plus haute valeur sans altérer la valeur des choses voisines. Cette merveille de précision reste en même temps une merveille d'impression. Comme les primitifs, naïfs et virils, du xve siècle, Meindert Hobbema est un adorateur pieux de la vérité, il la veut tout entière, il n'entend lui demander aucun sacrifice; si sa rudesse est parfois rébarbative, sa franchise est toujours émouvante.

Ce sont encore des peintres bien sincères que Cornelis Decker (mort en 1678), avec sa *Chaumière près d'une rivière*, et ce délicieux Aert Van der Neer (1605-1677), l'ami de la lune et des doux crépuscules. Nul ne raconte si bien la grande paix des soirées silencieuses, la lente fuite des barques sur les eaux scintillantes, la descente fraîche des ombres sur les routes incertaines, les retours fatigués des causeurs somnolens et des troupeaux poussiéreux, la sérénité calmante et majestueuse du ciel illuminé. Ses *Bords d'un canal* et son *Village traversé par une route* le font bien connaître et aimer. Egbert van der Poel (1621-1664), qui imite parfois Van der Neer, n'est pas moins passionné pour les clartés lunaires ; il l'est beaucoup pour les incendies, dont il se fit une spécialité. Sa *Chaumière* au Louvre, toutefois, n'est pas en train de brûler ; on y sent la main d'un observateur scrupuleux qui étudie bien et peint bien, même sous un jour normal. Van der Hagen (1635-1699) est plus timide ; mais combien sa petite *Plaine de Harlem*, spacieuse, interminable, fuyante sous le ciel immense, ce vaste ciel de Hollande, toujours vivant, toujours peuplé par les sommeils ou les batailles des énormes nuées, le ciel de Van Goyen et de Ruysdael, est encore charmante à voir !

Celui qui, de son temps, passait déjà pour le plus sincère de tous, c'était Paul Potter (1626-1654). Il semble même qu'il périt à la peine, à vingt-neuf ans, s'acharnant à rendre tout ce qu'il voyait, brin à brin, poil à poil, feuille à feuille, comme un graveur, mais à le rendre en peintre, sous la vraie lumière, sans sacrifier ni une lueur ni un reflet, non plus qu'un relief ou qu'une ombre. C'est par ce sens lumineux qu'il se sauva, ne s'épuisa pas toujours dans cette analyse opiniâtre, et que la folie d'exactitude, à certains momens, chez lui, s'éleva presque jusqu'au génie. Ses petites études, les *Chevaux attachés à la porte d'une chaumière*, le *Cheval blanc avec un cerf et deux biches*, le *Bois de la Haye*, et surtout, *la Prairie*, où la lumière tendre et pâle du matin, qui glisse sur la rosée et réchauffe le bétail assoupi, se répand, sur toutes les choses, avec tant de pureté, nous font assister à la progression régulière et rapide de ce grand talent. Les *Chevaux* sont de 1647, *la Prairie* de 1652. Paul Potter mourut deux ans après. Le meilleur animalier, après Paul Potter, fut Adriaan van de Velde (1639-4672), moins naïvement rustique, très savant et très habile. C'est un des artistes qui se montrent le mieux au

Louvre, sous les divers aspects de son talent varié, comme figuriste, paysagiste, animalier, dans une série de sept petites toiles.

Pour compléter au Louvre une visite en Hollande, il faudrait encore y regarder les marines de S. de Vlieger, de Backuysen, de Willem van de Velde, les vues de villes par Van Delen, Beerstraten, Van der Heyden, Isaack van Nickelle, les oiseaux de Hondekœter, les natures mortes de Heda, J. David de Heem, Kalf (1621-1693), Jan Weenix, J. van Huysum. Beaucoup de ces petits tableaux ont été trop longtemps écrasés ou perdus au milieu de la grande Galerie, sous la masse somptueuse des décorations de Rubens. Ils vont, par bonheur, nous l'espérons, reprendre tout leur prix dans les petits cabinets, consacrés à la Hollande, qui s'ouvriront dans quelques jours, en même temps, que de magnifiques publications illustrées sur le musée du Louvre, paraissant à la fois à Paris et en Amérique, s'apprêtent à les faire mieux connaître. Si on les examine avec attention, dans leur ordre chronologique, on prendra une idée assez nette de la fécondité extraordinaire et de la merveilleuse variété, de cette école originale, indépendante et féconde. C'est, en effet, l'école hollandaise, qui, en découvrant une source nouvelle et proche de poésie forte et saine dans la simple représentation de la vie quotidienne, de la vie de tous, avec ses joies simples, ses devoirs et ses souffrances, ses petitesses et ses grandeurs, a su ouvrir à l'art de l'avenir, en dehors et à côté de ses manifestations idéales et décoratives, les perspectives illimitées d'une activité constante. On se convaincra aussi que, malgré quelques lacunes inévitables, notre grand Musée national est un des lieux du monde où l'on peut le mieux comprendre et admirer cet art humain, loyal et salubre, dans une série de chefs-d'œuvre supérieurs.

GEORGES LAFENESTRE.

REVUE MUSICALE

Les « Grands Oratorios » à l'église Saint-Eustache. — Un chef d'orchestre : M. Félix Weingartner.

Le Messie de Hændel, le *Requiem* de Berlioz, *le Vœu des Apôtres*, de Wagner et *la Terre promise*, de M. Massenet, enfin *la Passion selon saint Mathieu* de Jean-Sébastien Bach, telles sont les œuvres, ou chefs-d'œuvre, que pendant ces trois mois, avec autant de soin que d'ardeur, M. Eugène d'Harcourt a fait exécuter à Saint-Eustache. Cela ne veut pas dire qu'il les y ait fait entendre. L'insuccès, d'ailleurs exclusivement acoustique, de cette noble entreprise, ne serait pas un médiocre avantage, s'il démontrait enfin qu'il n'y a place à l'église que pour la musique d'église, et que toute autre y constitue un manquement, d'abord aux convenances du culte, et puis, et peut-être encore davantage, à celles de l'art.

« Ma maison est une maison de prière. » Pour être admise en cette maison, que la musique lui ressemble donc et soit de prière aussi, rien que de prière. Soumise et comme incorporée à l'office, que jamais elle n'en altère le texte, l'ordre et la durée. Non contente de ne point contredire à la liturgie, qu'elle n'empiète pas sur elle et ne la déborde pas. Un tel respect, une pareille obéissance n'est le fait ou la vertu que de deux formes musicales, et ces deux formes nécessaires et suffisantes de la musique d'église, on ne saurait assez le répéter, sont la polyphonie palestrinienne et surtout le chant grégorien. La meilleure preuve que toute autre musique, fût-elle religieuse et sacrée, s'accorde mal avec la sainteté du lieu, c'est que le clergé ne prête à des concerts même spirituels qu'un sanctuaire vide, et qu'un oratorio comme le *Messie* ou la *Passion* s'exécute, il est vrai, dans une église, mais dans une église désaffectée.

L'inconvenance ou la disconvenance esthétique est peut-être encore

plus sensible que l'autre. Sensible d'abord à la vue, car le spectacle n'est pas moins déplaisant que déplacé. Un seul instrument, à l'église, est beau d'une beauté visible : c'est l'orgue, parce qu'il répond à la beauté, visible aussi, de l'église même. Il fait corps avec la nef, il en occupe le fond par sa masse, et par l'élancement en faisceau de ses tiges de métal, il n'en saurait égaler sans doute, mais du moins il en imite la hauteur. Nulle part, au contraire, l'orchestre ne peut trouver sa place. Il est partout affreux à voir. Il l'est quand il encombre le transept et le chœur de ses contrebasses et de ses timbales. Il ne l'est pas moins si, comme à Saint-Eustache, il s'étage sur une estrade appuyée à la porte centrale. Oh! les horribles taches que faisaient les instrumens de bois ou de cuivre contre une tenture verte et plus horrible encore! Sans compter que le public, assis en face des musiciens, tournait le dos à l'autel. Ainsi l'édifice même avait à souffrir dans ses lignes essentielles une contradiction ou un renversement, cette musique troublait à la fois la destination et jusqu'à l'orientation de cette architecture.

Mais comme cette architecture s'est vengée sur cette musique! Elle a réduit à la faiblesse, pour ne pas dire à l'impuissance, l'orchestre importun, étranger. Dans l'atmosphère de l'église, que l'orgue seul est de force à respirer tout entière et comme d'une haleine, l'orchestre se dissout et s'évanouit. On l'entend plus mal ici que dans les plus mauvaises salles de Paris : c'est la salle du Trocadéro et celle de l'Opéra que je veux dire. Quarante violons à Saint-Eustache font du bruit comme quatre. Un chœur du *Requiem* de Berlioz, sans accompagnement, n'y a pas paru moins accompagné que les autres. « *Pétit son!* » disait dédaigneusement Cherubini d'un hautbois; il le dirait ici de tout un orchestre. Sans compter que ces « pétits sons, » qui semblent venir de là-bas, semblent également s'en aller là-haut, et nous donnent l'impression que le phénomène acoustique se produit, non pas auprès, autour de nous, mais au-dessus, bien au-dessus, à l'intersection des voûtes.

L'église n'amoindrit pas seulement la sonorité de l'orchestre : elle la défigure. Elle donne de l'aigreur aux « cordes » et aux « bois; » elle ôte de la rondeur et du relief aux « cuivres. » Autant enfin que la qualité et le volume des sons, elle en altère la succession ou la simultanéité. Alors même que les instrumens jouent ensemble — ainsi qu'il arrive quelquefois — ce n'est point ensemble que nous les entendons. Certaines notes nous parviennent plus vite, d'autres plus lentement. Le chef d'orchestre et l'orchestre ne semblent jamais « partir » que tour

à tour; le geste devance le son, et l'audition, retardant sur la vue, en même temps qu'incomplète est boiteuse. Une fugue surtout — et la fugue dans l'oratorio n'est pas rare — une fugue, à l'église, est insaisissable; littéralement elle fuit.

Ainsi nous ne parlons tous aujourd'hui que du « milieu, » nous en affectons le souci, mais nous en méconnaissons les lois. Nous jouons au concert la musique de théâtre; au théâtre la musique de concert, à moins que ce ne soit à l'église, et dans ce dernier cas, ayant rêvé sans doute une convenance sacrée et grandiose, nous ne rencontrons qu'une disparate et une incompatibilité.

Les conditions ou les difficultés locales n'ont pas compromis le très grand succès de M. d'Harcourt, et sa nouvelle entreprise ne saurait, malgré tout, qu'ajouter à ses mérites déjà anciens. Il est bon de faire entendre, ne fût-ce que de loin et comme d'une oreille, le *Messie* et la *Passion*. Il n'est même pas mauvais d'exécuter le récent oratorio de M. Massenet, *la Terre Promise*. Le musicien de *Manon* a rêvé cette fois d'écrire lui aussi son *Déluge* : je veux dire une œuvre tout ensemble austère et religieuse. En dépit de leur charme, souvent exquis, *Marie-Madeleine*, *Ève* et *la Vierge* ne réunissaient pas ces deux caractères : le premier y manquait assurément et l'autre y était un peu spécial et comme douteux. En général, et sous réserve faite à l'avance d'un ou deux passages particuliers, *la Terre Promise* témoigne d'une inspiration, au moins d'une intention plus purement sacrée. On n'appellera pas, ou presque pas, aujourd'hui M. Massenet le Renan de l'oratorio, le musicien féministe et délicieux de « la piété sans la foi. » Respectueux non seulement des faits mais du texte, il a choisi dans l'Ancien Testament, aux livres du Deutéronome et de Josué, un épisode sans amour, un sujet viril et guerrier. Dans une des notices, distribuées chaque mois aux auditeurs de Saint-Eustache et qui me paraissent, à tous égards, le parfait modèle du programme musical, M. Charles Malherbe a résumé les trois parties de l'ouvrage :

« La première, intitulée *Moab*, rappelle l'alliance que Dieu fit jadis avec Moïse sur le mont Horeb, la promesse reçue de passer le Jourdain et de pénétrer dans une contrée fertile qui s'étendra jusqu'à l'Euphrate; la malédiction prononcée contre ceux qui n'observeront pas la parole du Seigneur, et la prospérité réservée à ceux qui pratiqueront sa loi.

« La seconde, intitulée *Jéricho*, montre le siège de cette place forte, qui arrêtait la marche des enfans d'Israël, l'écroulement de ses murailles au son des sept trompettes du jubilé et l'anathème lancé contre l'impie qui voudrait la relever de ses ruines.

« La troisième, intitulée *Chanaan*, célèbre les saints transports du peuple entrant dans la terre promise à ses pères, partageant les biens qu'elle renferme et chantant l'hymne de reconnaissance à l'Éternel, dont la bonté comme la toute-puissance est infinie. »

Cette dernière partie n'est pas la meilleure. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la situation étant donnée, elle renferme une pastorale, et cette pastorale est telle aussi qu'on pouvait la prévoir. Elle se répète plutôt qu'elle ne se développe suivant le rythme de rigueur, trop constamment usité depuis le Hændel du *Messie* et le Bach de *Noël* jusqu'au Gounod de *Mireille*. J'ai tort. Ce rythme n'est pas de rigueur, mais de langueur au contraire, et comme balancé par un « douze huit » indolent. Gloire à Beethoven, le seul peut-être qui dans une symphonie, pastorale pourtant, n'a subi qu'une fois (*Scène au bord du ruisseau*) la tradition ou la convention de cette mesure, et cela pour la rajeunir et la transfigurer.

J'imagine que le compositeur fut tenté surtout par l'épisode qui précède, et dont il a fait le centre de son ouvrage : le siège et la prise de Jéricho. Peu de sujets assurément conviennent mieux à la musique. Un autre seul : Amphion bâtissant les murailles de Thèbes, lui fournirait des effets égaux et contraires. Ce que la lyre avait fait, nous voyons ou plutôt nous entendons ici comment les trompettes ont pu le défaire.

Admirez l'heureuse fortune du musicien! On a vanté souvent son ingéniosité, son adresse à se ménager des rencontres propices. Le hasard même le sert aujourd'hui, le hasard favorable aux habiles comme aux audacieux, et qui fait éclater les fanfares de M. Massenet sous les voûtes mêmes où, quelques semaines auparavant, celles de Berlioz avaient retenti. Elles n'ont pas trop souffert d'un précédent aussi terrible et leur fracas a paru très honorable encore. Le compositeur a suivi littéralement les indications musicales et stratégiques de la Bible. Il a fait sonner sept fois autour des murs les sept trompettes obsidionales. Leur invariable sonnerie se mêle avec aisance aux motifs, plus variés qu'originaux, d'une marche religieuse et militaire. Celle-ci passe par les alternatives et les contrastes classiques de rythme et de mélodie ; elle va, comme il convient, du *staccato* au *legato*, et du pas redoublé qui se hâte au *cantabile* qui s'étale ; elle s'achève enfin par je ne sais quel formidable tintamarre de voix, ou plutôt de cris, et d'orchestre, imitant assez bien pour l'oreille et presque pour la vue elle-même l'effet d'une gigantesque démolition.

A la prise de Jéricho, j'en préfère pourtant le blocus : une sorte de

fugue instrumentale où le thème d'abord, et le rythme aussi, le choix des valeurs et celui des instrumens, les syncopes, l'action et la réaction réciproque de notes longuement tenues et d'autres piquées et légères, tout enfin répand une sombre et morne grandeur. Belle de sentiment et de style, cette page est l'une des meilleures de l'ouvrage: malheureusement, et par le fait même de sa nature, elle en fut l'une des moins entendues.

D'autres, qui sont excellentes (les premières), attestent ce parti pris de simplicité, de sévérité même, qu'il serait impossible à M. Massenet de soutenir toujours, mais qu'en cette œuvre du moins il a quelquefois gardé. L'oratorio commence en oratorio véritable. Moïse ici parle à son peuple un langage digne de son peuple, de lui-même et de leur Dieu. La mélodie, la tonalité, la déclamation, tout est sobre et volontairement « dépouillé d'artifice. » Belles sont les lignes, beaux aussi les mouvemens. La musique s'anime et s'éclaire, elle s'échauffe, s'enflamme et véritablement elle brûle, quand elle rappelle à la foule, que ce souvenir seul épouvante, le feu d'où sortit jadis la voix de l'Éternel. Mais ce qu'avait dit cette voix, M. Massenet a voulu le redire à sa façon, qui n'est peut-être pas celle de Jéhovah. Dans toute son œuvre il n'y a pas de passage plus original, ou plus étonnant. Le musicien a fait un choix parmi les commandemens ou les prohibitions de la Loi. Il n'en a guère retenu que ceux ou celles qui concernent la famille et la propriété. « Maudit, chantent les prêtres, maudit celui qui n'honore point son père et sa mère. *Amen*, répond le peuple. Maudit celui qui change les bornes de l'héritage de son prochain. *Amen*, *Amen*. » Il semble ici que M. Massenet se soit défié de lui-même. On dirait que, sachant sa faiblesse secrète et la réprouvant en un sujet sacré, le compositeur d'*Esclarmonde* et d'*Hérodiade*, le musicien de si nombreuses amours, s'est interdit de mettre en musique jusqu'à la défense d'aimer. Mais admirez les ruses et les revanches de son génie ou de son démon familier. Écoutez sur ces textes terribles cette musique aimable, que dis-je, aimante, cette cantilène ou cette mélopée d'Orient, accompagnées par les harpes, je crois même par les triangles, et qui flotte, se traîne, embaume et sourit. Cela fait songer à d'autres articles de la Loi, plus délicats, et que ne formulent pas les paroles, mais que malgré nous, malgré soi, la musique semble évoquer, pour les contredire. Non, non, cette musique ne défend point, elle conseillerait plutôt; ce n'est pas celle du Décalogue, mais celle du Cantique des Cantiques. Ainsi tout réussit à M. Massenet, et quand on ne saurait l'admirer on lui pardonne. Qu'il se contienne et se maîtrise ou qu'il

s'abandonne et s'échappe, il ne nous laisse jamais indifférens. S'il triomphe de sa faiblesse, il a l'honneur de la victoire, et lorsqu'il y cède, il tombe ou du moins il ploie avec ses grâces coutumières.

Quoi qu'en puissent dire certains wagnériens, plus wagnériens que Wagner, *la Cène des Apôtres* est une chose admirable de jeunesse, de force, de grandeur et de clarté.

On sait, par M. Malherbe toujours, que cette espèce de cantate chorale pour voix d'hommes et orchestre fut exécutée d'abord le 6 juin 1843, dans l'église Notre-Dame de Dresde, par douze cent quarante choristes, dont quarante placés dans la coupole, et par un orchestre invisible (déjà!) de cent exécutans. Elle a pour sujet la Pentecôte et se divise en deux parties : l'attente et la réception de l'Esprit-Saint.

L'œuvre d'abord est belle en soi ; elle l'est aussi, peut-être plus encore, d'une beauté qui la dépasse et la déborde, d'une beauté faite de ce qu'elle annonce, de ce qu'elle évoque et de ce qu'elle signifie. Elle se divise, disions-nous, en deux parties, et ces deux parties ne sont pas seulement distinctes, mais en quelque sorte opposées : l'une est exclusivement chorale ; dans l'autre l'orchestre s'unit aux voix. La première sans doute est un peu longue ; mais cela ne signifie pas qu'elle soit monotone. Au contraire, par le groupement et le partage des voix, par la succession des mouvemens, par l'alternance de l'unisson avec la polyphonie, surtout par la diversité de l'expression, Wagner a trouvé moyen de rompre l'uniformité de cette oraison commune et seulement virile, d'introduire dans l'austérité de l'ensemble des traits de sensibilité souvent exquis. C'est premièrement le salut affable des disciples s'abordant les uns les autres ; puis, au souvenir du maître qui les a quittés et qu'ils pleurent, si ce n'est une défaillance, c'est du moins une détente, une rémission passagère et qui attendrit. La musique tantôt prie et médite ; tantôt elle résout et veut. Elle était pensée ou sentiment, elle est acte. Après un état elle indique un mouvement, un progrès, une marche et comme une élévation de tout l'être. Les dernières pages du chœur, les suprêmes instances à l'Esprit qui tarde à venir sont véritablement enchanteresses. La voix des ténors descend lentement les degrés, syncopés et formant des pédales successives, d'un chromatisme très doux. « Envoie-nous, murmure-t-elle sans cesse, envoie-nous ton Esprit-Saint. Envoie, envoie-le-nous. » Wagner ici répète les paroles, ce que désormais il ne fera plus guère. Et comme il fait bien de le faire ! Comme ces redites, unies à ces pédales qui

insistent, mais à ces syncopes qui tremblent, à ces voix qui se dégradent, donnent bien l'impression d'une foi malgré soi défaillante et qui se lasse au moment d'être confirmée! Il semble que tout faiblisse et que tout manque, alors que tout va s'accomplir.

C'est ici comme le seuil de l'œuvre futur de Wagner et de son génie. De *Tannhäuser* à *Parsifal* on peut ici l'entrevoir. Je dis son génie encore plus que son talent ou son métier et surtout, ou seulement, son génie religieux. Les trois premières notes (la rencontre et le salut réciproque des apôtres) annoncent un autre salut, affectueux et fraternel aussi, celui de Wolfram à Tannhäuser retrouvé. Partout à travers ces chœurs sacrés on sent flotter, s'attirant déjà, déjà désireuses de se rejoindre, les molécules sonores, les atomes de mélodie et d'harmonie qui bientôt formeront le chœur des Pèlerins. Mais regardons et pour ainsi dire écoutons plus loin dans l'avenir, aussi loin que nous pouvons entendre. Voici les chants tombant du ciel. Voici, partout répandu sans être formulé nulle part, cet *Amen* de la liturgie de Dresde, qui dans *Parsifal* un jour montera de la tonique à la dominante, d'un mouvement si simple, si lent et si doux. Dans la dernière partie, au-dessus des traits de violons de *Tannhäuser*, voici le thème — irrécusable celui-là — des chevaliers du Graal. Et surtout voici des hommes qui mangent et boivent ensemble le corps et le sang du Seigneur. Ainsi par le sujet, par la disposition matérielle, quelquefois même harmonique et mélodique des voix, *la Cène des Apôtres*, une des premières œuvres de Wagner, annonce ou rejoint la dernière, et le maître nous apparaît tout entier, consacrant les prémices et les reliques de son génie au grand mystère chrétien.

Mais ce n'est pas seulement un aspect et, pour ainsi dire, le mode ou l'*éthos* religieux de ce génie, c'en est le fond, l'être même, qui se révèle et qui éclate ici. L'entrée longuement différée, mais émouvante, mais sublime de l'orchestre, a le sens et la valeur d'un symbole. Songez seulement à ceci : l'orchestre intervient pour accompagner l'arrivée de l'Esprit-Saint et surtout pour la représenter. L'Esprit, c'est donc l'orchestre, et Wagner reprend et relève le vieux mot du moyen âge : « *Symphonialis est anima :* l'âme, ou le souffle, est symphonie. » Ce souffle, un souffle de feu, va se répandre par l'orchestre et non par les voix. D'abord il n'est qu'un frémissement, qui circule, subtil, et gagne de proche en proche. Rien ici de pittoresque ou d'imitatif, encore moins de complexe, comme à la fin de la *Valkyrie*. Un simple trémolo, voilà tout ; mais depuis si longtemps on n'entendait que des voix, qu'on ne croyait presque plus d'autre musique possible, et que ce léger frisson

nous surprend et nous trouble comme un frisson nouveau. La beauté de ce moment s'accroît de notre attente et nous en jouissons plus vivement, l'ayant plus ardemment souhaité. Les cordes ne chantent même pas encore : elles bruissent tout bas ; on dirait que l'orchestre s'éveille et s'étonne de s'éveiller. Mais bientôt il se meut, il s'agite. Ce souffle, dont il tremblait à peine, le secoue et l'ébranle tout entier. Les cordes vibrent et crient à se rompre, quand soudain, au milieu de la rafale sonore, éclatent les cuivres sauvages et hurlans de joie. Alors, c'est comme si Wagner, pour la première fois, recevait la révélation et la commotion de l'orchestre. Non pas encore de son orchestre à lui, tel qu'un jour il le fera. L'orchestre ici n'est pas tout : il ne domine pas, il ne développe pas non plus, il accompagne ; prodigieusement sonore, il n'est que les instrumens, sans être la symphonie. Il est l'orchestre pourtant, avec sa fougue et sa furie ; il est la matière animée, la force colossale, et brusquement apparue. Wagner la découvre et s'en empare. Il sent qu'elle sera sienne, ou plutôt qu'elle sera lui. Que dis-je, elle est lui déjà. Ce n'est pas tout : cette force devenue son être, il la connaît aussitôt et d'avance il la comprend tout entière. Enfin il l'aime autant qu'il la connaît, il l'aime éperdument ; elle le ravit, elle l'enivre, et dans cette trinité de l'être, de la connaissance et de l'amour, il y a quelque chose de divin. Voilà comment le génie de Wagner, à la fin de cette œuvre de jeunesse, apparaît en puissance et comme en un raccourci grandiose. Et l'histoire même de notre art, ou du moins une de ses révolutions, une de ses principales vicissitudes, nous apparaît également ainsi. L'éternelle question se pose une fois de plus entre deux modes principaux et opposés de la musique : la polyphonie vocale du XVIe siècle et la symphonie instrumentale du nôtre, et portant l'antithèse plus loin, plus haut encore, on se demande quelle musique est la plus belle et la plus pure : celle qui s'uni au verbe pour le traduire, ou celle qui s'en passe et qui parle, mieux que lui peut-être, sans lui.

De tous les *Kapellmeister* qui, chaque année, au printemps, nous viennent ou nous reviennent d'Allemagne, il semble bien qu'après M. Hans Richter, M. Félix Weingartner soit maintenant le plus grand artiste et le plus inspiré. Que dis-je, « maintenant ? » il faut dire aussi « déjà . » M. Weingartner est jeune, il paraît plus jeune encore, et sa jeunesse donne à son talent un charme personnel, unique même, fait de souplesse et comme d'élasticité, de chaleur, de force et de joie.

Deux dimanches de suite, ce fut « merveille de le voir, merveille

de l'ouïr. » Double merveille vraiment, la musique ayant sur les autres arts cet avantage, qu'elle semble parfois s'adresser à deux de nos sens, et qu'entre les mains — oui, les mains — d'un tel chef, elle nous devient en quelque sorte visible. On n'entendra jamais un tableau; mais conduite par un Weingartner, on croit voir une symphonie. Un rapport nouveau, plus large et plus mystérieux, s'ajoute aux innombrables rapports qui la constituent. En même temps que dans la durée, elle existe dans l'espace; elle s'y révèle et s'y déploie, et ses lignes, ou ses traits, ses mouvemens, sa pensée et sa passion, toute sa vie enfin se trahit par des attitudes, des gestes, et sur un visage humain.

Une symphonie ainsi dirigée est un spectacle, oui, même un spectacle, et prodigieux. L'orchestre alors, notre orchestre moderne, semble avoir retenu ou retrouvé, ne fût-ce qu'en la personne de son chef, quelque chose de l'ancienne orchestique, c'est-à-dire de l'association de la beauté plastique à la beauté sonore. Le talent d'un Weingartner fait une part à je ne sais quelle gymnastique supérieure, très sobre, très noble, toujours expressive, et qui représente ou restitue autant que possible le rôle autrefois capital de l'action corporelle dans la musique. A cet égard, le jeune chef est vraiment doué de tous les dons. Il a le mouvement et la tenue, le geste simple, quelquefois mélancolique et comme rêveur, plus souvent héroïque et triomphant. Aussi éloigné de la roideur et de l'impassibilité que de la contorsion et du délire, il ne tombe jamais dans la paralysie ni dans l'épilepsie. Son bras droit n'est point un métronome et ses deux bras ne sont pas ceux d'un moulin à vent. Tantôt il rassemble, il enveloppe, je dirais presque il embrasse les sons; tantôt il les précipite, il les anime comme d'une fièvre qui ne serait que l'accroissement de la vie, sans en être le trouble. Alors il lance à fond son orchestre et pour un instant il l'abandonne, il le laisse aller. Attentives et toujours prêtes, ses mains demeurent immobiles, et du centre ou du foyer de la symphonie, il jouit d'en suivre le développement et le progrès.

M. Weingartner a renouvelé pour nous le sens et l'idéal de certaines œuvres plus que familières. Il a fait le prélude de *Tristan* sublime surtout d'amour. Il en a déroulé sans fureur, bien qu'avec puissance, les gammes houleuses mais demeurées douces. Les notes finales de la marche funèbre de l'*Héroïque* sont tombées, ont perlé d'une main qui semblait défaillir et les répandre comme les dernières gouttes d'une libation sur un tombeau. Mais les merveilles, ou les miracles, ce fut le céleste prélude de *Lohengrin;* ce fut le fulgurant *Venusberg;* ce

fut, tout simplement, l'ouverture d'*Obéron*, cet épilogue obligé et négligé de tant de concerts, qui se joue pendant la sortie, au bruit des fauteuils relevés et des manteaux revêtus. Pour la première fois depuis longtemps la musique de Weber parut ou reparut ce qu'elle est réellement : un mélange éblouissant d'action et de rêve, de passion et de féerie. Ici comme partout ailleurs M. Weingartner a tout assoupli, tout dilaté, tout inondé de lumière. Il a laissé respirer, chanter largement la mélodie centrale. Il a comme dénoué et jeté en écharpe le brillant appel de Rezia, que trop souvent on serre et on écrase. J'aime ces rémissions ou ces détentes, à peine perceptibles mais efficaces, mais décisives. C'est elles qui rompent la contrainte et la rigueur, qui donnent à la musique le modelé, la vie, et qui dans l'ordre et la discipline introduisent le sentiment de l'aisance et de la liberté.

J'aime aussi qu'un chef d'orchestre « conduise » par cœur. M. Weingartner n'y manque pas. Comme ses compatriotes, il n'a sur son pupitre, au lieu de la partition, que le programme du concert. Cela encore le fait plus libre d'esprit, de corps et d'âme. Il se baigne, il se meut dans la musique, ainsi qu'un nageur dans l'eau profonde. Et la musique est à la fois autour de lui et en lui, car elle emplit de rythmes et de mélodies, d'harmonies et de timbres, sa mémoire multiple et comme à plusieurs degrés.

En regardant, en écoutant ce grand interprète allemand des grandes œuvres allemandes, ce n'est pas seulement la musique, mais en quelque sorte la musicalité de sa race qui s'impose à nous et nous confond. Il évoque devant nous, pour ainsi dire, l'Allemagne tout entière sonore. Il nous rappelle le génie de ce peuple et son travail, sa nature et sa volonté. Nous nous disons que là-bas ils sont tous musiciens, que tous ils comprennent et qu'ils aiment tous. Nous songeons à leurs festivals et à leurs conservatoires, au programme de leurs universités, au répertoire de leurs théâtres et de leurs concerts, à leur pratique, nationale et populaire, d'un art qu'ils mêlent tous à toute leur vie. Et alors, auprès de ce qu'ils font de musique et pour la musique, il semble que ce que nous faisons nous-mêmes ne soit que jeux de petits enfans.

CAMILLE BELLAIGUE.

REVUES ÉTRANGÈRES

UNE NOUVELLE HISTOIRE DU ROMAN ANGLAIS

The Development of the English Novel, par W. L. Cross, 1 vol., Londres et New-York, 1900.

Voici en quels termes M. Wilbur L. Cross, professeur de littérature anglaise à l'Université de Yale, définit l'objet et la méthode du très intéressant ouvrage qu'il vient de publier sur *l'Évolution du Roman anglais :*

Ce livre a pour objet d'exposer, dans ses grandes lignes, la marche du roman anglais, depuis les légendes du roi Arthur jusqu'aux récits de Robert Louis Stevenson, et d'indiquer au fur et à mesure les sources étrangères où ce roman a puisé, comme aussi l'influence qu'il a exercée sur les littératures étrangères... Sans prétendre à épuiser le sujet, dans son ensemble ni dans aucune de ses parties, j'ai essayé de déterminer quelques-unes des étapes les plus importantes qu'a eu à traverser un des genres principaux de notre littérature, étapes dont chacune a eu pour effet de le modifier, tant dans sa forme que dans sa matière.

La loi qui a présidé à ces modifications est la même qui régit toute évolution littéraire : c'est la loi naturelle de l'action et de la réaction. L'homme est, par nature, à la fois réaliste et idéaliste, capable de prendre plaisir, tout ensemble, à la représentation de la vie telle qu'elle est et à la représentation de la vie telle qu'il la rêve. Aussi peut-on dire, d'une façon générale, qu'à toutes les époques, l'art a tenu compte, en une certaine mesure, de ces deux instincts opposés de la nature humaine. Mais, à de certaines époques, c'est le goût du réel qui a prévalu, à d'autres époques, le goût de l'idéal ; tantôt l'idéalisme s'est laissé emporter à des excès qui ont, pour un temps, éloigné de lui la faveur du public ; tantôt le réalisme a choqué par son cynisme et sa brutalité. Et, dans les deux cas, s'est produite une réaction, souvent accompagnée

d'une critique excessive et injuste ; et un écrivain s'est trouvé qui a profité de cette réaction, qui l'a renforcée, précisée, dirigée, après avoir été au début dirigé par elle. Tel, dans l'histoire du roman anglais, a été Fielding, tel, plus tard, Thackeray. Et lorsque, comme Fielding ou Thackeray, cet écrivain a été un homme de génie, il a pu, durant toute une période, conduire son public où il a voulu. Mais il n'a pu le faire jamais qu'en se soumettant à une autre loi de l'évolution littéraire ; force lui a été de revenir à quelque forme ou méthode antérieure, sauf, ensuite, à l'étendre ou à la modifier : en termes scientifiques, il n'a pu que varier un type existant déjà. Ainsi Fielding, pour réagir contre Richardson, a repris le vieux type du roman picaresque ; ainsi Thackeray, réagissant contre Dickens, est expressément revenu au roman de Fielding. Et tous deux, à un égal degré, ont été des réalistes : mais cela n'a pas empêché leurs deux œuvres d'être profondément différentes l'une de l'autre. Personne ne songerait même à comparer *Tom Jones* et *la Foire aux Vanités*. Pourquoi ? Parce que, sans parler de l'élément personnel, les antécédens littéraires des deux œuvres étaient différens, et différent le goût des lecteurs à qui elles s'adressaient. Fielding n'avait derrière lui, en sa qualité de réaliste, que le roman picaresque et la comédie de caractère ; Thackeray avait derrière lui non seulement Fielding, mais toute une lignée de grands romanciers, réalistes et idéalistes. Entre Fielding et Thackeray, par exemple, s'est placé Walter Scott, et Walter Scott a accoutumé les contemporains de Thackeray a tenir pour indispensables, dans un roman, une foule de choses dont Fielding ni son temps n'avaient aucune idée. Ainsi la réaction, en matière de littérature, ne constitue jamais un simple retour au passé. L'idéalisme s'instruit à l'école du réalisme, et celui-ci, à son tour, profite des acquisitions de l'idéalisme. La littérature est toujours en mouvement, et nul ne saurait prévoir jamais où elle va aboutir.

Telles sont, du moins, les lois générales qui m'ont paru se dégager de l'étude du développement historique du roman anglais ; et pour déterminer clairement, au cours de mon travail, les antécédens d'un écrivain, pour exprimer ce qu'il a introduit de nouveau et d'original dans le genre qu'il a pratiqué, je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que d'emprunter aux sciences naturelles les termes, — grâce à elles devenus familiers, — d'*altération*, de *variation*, de *déviation*, de *persistance* et de *transformation*. Ces termes, cependant, ne marquent peut-être qu'une simple analogie entre deux ordres de phénomènes au fond très différens : et j'avoue que j'ai dû renoncer, pour ma part, à espérer que les matériaux de l'histoire littéraire pussent être traités avec la rigueur et la précision des sciences positives.

Cette préface du livre de M. Cross suffirait à elle seule, si même le livre n'était pas dédié à M. Brunetière, pour montrer de quelle doctrine s'est inspiré le nouvel historien du roman anglais. Et je ne puis m'empêcher de constater, à cette occasion, l'importance considérable qu'a prise dès maintenant aux États-Unis une doctrine qui, d'ailleurs, est en train de faire rapidement son chemin dans tous les pays, de telle sorte qu'à Naples comme à Saint-Pétersbourg, à Glasgow et à Prague,

les anciennes méthodes de critique disparaissent pour céder la place à l'étude, plus ou moins approfondie, de « l'évolution » des genres et des styles; mais aux États-Unis cette doctrine nouvelle a, dès maintenant, produit tout un grand mouvement de critique et d'histoire littéraires, d'autant plus intéressant qu'il se manifeste avec plus d'indépendance et de variété. A côté du livre de M. Cross je pourrais citer une vingtaine d'ouvrages américains, publiés depuis deux ou trois ans, et qui portent non moins clairement la trace de la même influence, sous la diversité des sujets qu'ils traitent (1). L'un est consacré aux origines du roman picaresque en Espagne, un autre au développement de la critique littéraire en Italie durant la Renaissance, un autre encore à l'histoire du romantisme anglais avant Byron et Walter Scott; mais tous pourraient prendre pour préface la préface de M. Cross que je viens de citer; tous reposent sur le même principe essentiel, qui consiste à considérer les genres littéraires comme ayant une vie propre, et comme « évoluant, » d'époque en époque, par une lente série de transformations. Peut-être seulement pourrait-on reprocher à ces critiques américains de trop simplifier la doctrine dont ils s'inspirent, — conduits, sans doute malgré eux, par le penchant naturel de leur race à tout simplifier : — et je crains, par exemple, que la loi d'action et de réaction, telle que la définit M. Cross, n'échoue à rendre compte d'une foule de changemens qui surviennent tous les jours dans les goûts du public, et qui ont pour conséquences, ou souvent pour causes, des changemens dans la marche des genres littéraires. Certes, ainsi qu'il le dit, on ne peut guère espérer « que les matériaux de l'histoire littéraire puissent être traités avec la rigueur et la précision des sciences positives; » mais la complexité même de ces matériaux n'impose-t-elle pas à l'historien le devoir de varier le plus possible l'appareil de ses formules, afin de pouvoir suivre, d'aussi près que possible, la mobile et capricieuse succession des faits?

Aussi bien M. Cross, dans le cours de son étude, ne s'en tient-il pas à la seule loi de l'action et de la réaction. Il s'ingénie au contraire, avec un soin infini, à noter les circonstances particulières qui ont permis à chacun des grands romanciers de jouer un rôle distinct et

(1) *Romances of Roguery, an Episode in the Development of the Novel*, par Frank Wadleigh Chandler; *a History of literary criticism in the Renaissance, with special reference to the influence of Italy in the formation and development of modern Classicism*, par Joel Elias Spingarn; *Spanish Literature in the England of the Tudors, a study of the growth of the peninsular influence North of the Channel*, par John Garrett Underhill; *a History of English Romanticism in the eighteenth century*, par Henry A. Beers; etc.

original dans l'évolution du roman; et parfois même ce louable souci de l'exactitude historique lui fait perdre de vue jusqu'aux principes généraux dont il est parti, de telle sorte que certains des derniers chapitres de son livre, notamment, ne sont plus guère que des *essais* sur George Eliot, sur M. Hardy, sur R. L. Stevenson, sans que nous voyions nettement le fil qui les relie aux chapitres précédens. Mais ce ne sont là que de légers défauts, sur lesquels, d'ailleurs, je n'ai point qualité pour lui faire la leçon. Et ces défauts n'empêchent pas son livre d'être, incontestablement, un des plus intéressans qu'ait depuis longtemps produits la critique anglaise : car non seulement il nous renseigne sur un sujet d'une extrême importance, mais il nous montre encore, d'une façon générale, les avantages précieux qui résultent, pour le critique comme pour l'historien, de l'emploi de la méthode qui s'y trouve suivie.

Je viens de dire que, dans les derniers chapitres du livre, l'auteur semblait s'être relâché de cette méthode, pour étudier isolément l'œuvre des divers romanciers anglais contemporains. Sur George Eliot, sur M. Hardy, sur Stevenson, il avait à nous faire part de tant de réflexions et d'observations personnelles qu'il a un peu négligé de reconstituer la filiation de ces écrivains : il les a traités, pour ainsi parler, « en repos, » tandis que c'est « en mouvement » qu'il nous avait fait voir les Richardson et les Fielding, les Dickens et les Thackeray. Et quelle que soit la valeur des *essais* qu'il leur a consacrés, ces *essais* sur les romanciers contemporains ne nous paraissent, à beaucoup près, ni aussi instructifs ni aussi amusans que les chapitres où il nous a montré Fielding réagissant contre le sentimentalisme de Richardson, ou Walter Scott imprégnant de son génie le « roman gothique » de Walpole et de Joseph Strutt. Entre ces remarquables *essais* et les chapitres qui les précèdent, la différence est celle qui sépare la critique de l'histoire; et, quel que soit le mérite de la critique, seule l'histoire est pour nous vivante, elle seule nous attire, nous retient, nous touche, elle seule pénètre assez en nous pour y laisser des traces. D'un chapitre à l'autre, curieusement, nous suivons le récit des aventures successives qui modifient, en vingt manières différentes, la forme et les sujets du roman anglais; nous nous intéressons à ce genre littéraire comme s'il était lui-même un héros de roman. Et j'ajoute que ce que nous apprenons de lui, par cet agréable moyen, nous instruit davantage que tout ce qu'ont pu nous dire les meilleurs critiques : car, d'abord, nous apprenons toute une série de faits positifs et précis, à commencer

par des dates, qui nous permettent de nous représenter avec exactitude le rôle rempli par chacun des romanciers, et les circonstances où il l'a rempli; mais surtout nous apprenons ce que chaque romancier a emprunté à ses prédécesseurs et ce qu'il a ajouté à l'héritage qu'il a reçu d'eux; nous nous les représentons en contraste avec leurs confrères, et rien ne nous aide autant à les bien comprendre. Le fait est que personne, avant M. Cross, ne m'avait aussi clairement renseigné sur les romanciers anglais du XVIIIe siècle, depuis Daniel Defoe jusqu'à Jane Austen : et cela, simplement, parce que personne avant M. Cross n'avait pris soin de me montrer l'ordre de succession où se sont produites les œuvres de ces romanciers, je veux dire leur ordre de succession à la fois matériel et moral, la date où elles ont été conçues et l'intention qui les a inspirées. Par sa brièveté même, par le soin qu'a mis l'auteur à y appliquer vigoureusement une méthode déterminée, le livre de M. Cross atteste une fois de plus l'éminente supériorité de cette méthode, en tant qu'instrument d'exposition historique et critique : c'est grâce à elle qu'il est, tout ensemble, pour nous, plus instructif que maints savans ouvrages qui l'ont précédé, et certes plus agréable à lire que ne l'est aucun d'eux.

* * *

Reste maintenant à considérer l'ouvrage en lui-même, et à en dégager ce qu'il a de plus intéressant à nous apprendre sur l'évolution du roman anglais. C'est ce que je voudrais essayer de faire, au moins pour la première partie de l'ouvrage, celle qui va des origines du roman jusqu'à Walter Scott; mais je ne remonterai pas, comme le fait M. Cross, jusqu'aux légendes du roi Arthur et de la Table Ronde, et ne m'arrêterai pas non plus, avec lui, devant l'*Euphues* de Lily (1579), devant l'*Arcadie* de Sidney (1590), ni devant l'*Argenis* de l'Anglo-Français John Barclay (1621); mieux vaut arriver tout de suite à une œuvre purement, essentiellement anglaise, et la seule qui marque le début du roman classique, le *Robinson Crusoé* de Daniel Defoe.

Au moment où parut ce livre immortel, en 1719, la situation du roman en Angleterre était des plus misérables. Des écrivains sans valeur imitaient les romans chevaleresques de Mlle de Scudéri, tandis que d'autres, à peine plus habiles, les Head et les Kirkman, démarquaient les romans picaresques espagnols ou français. Mais, à défaut de bons romans, la littérature anglaise avait déjà produit toute une série d'ouvrages qui allaient exercer une influence considérable sur les

romanciers des époques suivantes : tel, en premier lieu, le célèbre *Pèlerinage* de Bunyan (1678), mêlant à de pieuses allégories la plus minutieuse peinture des mœurs rustiques anglaises; telles les biographies et les autobiographies, mises à la mode vers 1640 par Isaac Walton ; telles surtout les « correspondances » romanesques, que fit naître, en énorme quantité, la traduction anglaise des *Lettres Portugaises* (1678); sans compter que, de tous les genres d'alors, le plus estimé était le portrait, le « caractère, » à la façon dont l'entendaient les Steele et les Addison dans leur *Spectateur*, c'est-à-dire bien plus développé, bien plus concret, bien plus proche déjà du roman que les portraits de La Bruyère qui lui avaient d'abord servi de modèle. « Quand ils conduisaient sir Roger de Coverley à l'Abbaye de Westminster, au théâtre, au Vauxhall, à la campagne, au tribunal, quand ils nous racontaient sa mort, Addison et Steele non seulement créaient un des caractères les mieux définis qui soient dans notre littérature : ils transformaient encore le « caractère, » en un petit roman de la vie anglaise. Du *Spectateur*, le « caractère, » avec ses types et le détail de son observation, passa tout droit dans le roman, et en devint une des parties essentielles. »

Telles étaient les circonstances parmi lesquelles Defoe, en 1719, conçut le projet de transformer en roman picaresque l'aventure d'un certain Selkirk, dont le récit venait d'être publié par Steele dans son *Englishman*. Et le fait est que, au double point de vue de l'intention et de la composition, *Robinson Crusoé* est un roman picaresque, directement issu du *Gueux Anglais* de Head et Kirkman : mais le génie de l'auteur a suffi pour en faire une œuvre entièrement nouvelle.

Au contraire des romanciers picaresques, qui ne se souciaient pas d'être crus de leur lecteur, Defoe s'est avant tout proposé de prêter à son récit toutes les apparences de la vérité. Il a pris, pour y parvenir, celle des formes de narration qui, de son temps, produisait au plus haut point l'illusion de la vérité, la forme des mémoires, entremêlés de citations d'un journal intime. Il a soigneusement déclaré, dans sa préface, qu'il s'était borné à transcrire un manuscrit qu'on lui avait confié. Il a commencé son récit, de la façon la plus familière, en esquissant la jeunesse d'un gueux qui s'enfuit sur mer : puis, quand il a amené son héros dans l'Ile du Désespoir, au lieu de l'envoyer en quête d'aventures excitantes, il nous a offert une description précise et minutieuse des expédiens imaginés par Crusoé pour se nourrir, se vêtir, et se mettre à l'aise. Adressant son livre aux Anglais de la classe moyenne, il n'a rien négligé pour leur être agréable : il leur a affirmé que leur condition de vie était, entre toutes, celle qui conduisait le plus sûrement au bonheur; il a flatté leur vanité, et complaisamment exprimé toutes leurs opinions. Enfin il a fait de son *Robinson* une œuvre de prédication morale, dans le genre de

ce *Pèlerinage* de Bunyan que, plus encore que *le Gueux Anglais*, il a pris pour modèle. « Sois patient, sois industrieux, sois honnête, — a-t-il dit au bourgeois anglais, — et tu finiras sûrement par être récompensé de ta peine.» En un mot, Defoe a humanisé l'aventure : depuis Swift jusqu'à Stevenson, toute une série de romanciers va continuer son œuvre.

Ce que Defoe avait fait pour le roman picaresque, un autre grand écrivain, Richardson, le fit vingt ans plus tard pour le roman d'aventures chevaleresques et galantes. *Pamela* (1740), *Clarisse Harlowe* (1747), *Grandisson* (1753), ces trois énormes romans sous forme de lettres dérivent manifestement de l'*Argenis* de Barclay et de la *Princesse de Clèves;* ils dériveraient aussi de *Marianne*, si l'on n'avait de bonnes raisons de croire que Richardson, quand il les a écrits, ne connaissait point le roman de Marivaux. Ils ont surtout pour objet, comme les romans français, de décrire la passion, en de longues analyses pleines de nuances subtiles. Mais, plus encore que *Robinson Crusoé* différait du *Gueux Anglais*, *Pamela* et *Clarisse Harlowe* se trouvent différer, en fin de compte, des romans héroïques dont ils sont inspirés. On n'y rencontre plus ni descriptions de palais, ni aventures sur terre et sur mer, ni combats, ni tremblemens de terre, ni enchantemens. Richardson a éliminé du roman tout l'accessoire, réduisant l'intrigue elle-même aux proportions d'un cadre pour son analyse des sentimens de cœur. Et, là même, sa psychologie est déjà toute réaliste : « à la casuistique amoureuse de l'ancien roman il donne une base réelle prise dans la vie réelle. » Nombreux sont, en revanche, les emprunts qu'il fait à d'autres genres, depuis celui des *Lettres Portugaises* jusqu'à celui des comédies de Steele : sans compter que l'analyse psychologique est à ses yeux inséparable de la prédication morale, et que chacun de ses romans se double d'un sermon. Grâce à lui, le roman héroïque français se transforme en un genre nouveau, foncièrement anglais, et qui va bientôt, à son tour, créer un courant nouveau dans le roman français.

En Angleterre, le succès des romans de Richardson est énorme : mais leur influence ne tarde pas à être arrêtée par celle des romans de Fielding. Deux ans après *Pamela*, en 1742, Fielding fait paraître un roman imité de Cervantes et surtout de Lesage, *Joseph Andrews*, et expressément destiné à ridiculiser la sensiblerie de l'œuvre de Richardson. L'année suivante, un second roman, *Jonathan Wild*, affirme encore la réaction du réalisme picaresque. Et *Tom Jones* même, le chef-d'œuvre de Fielding, est essentiellement un roman picaresque, et son objet est essentiellement d'opposer à l'idéalisme sentimental de

Richardson une peinture réaliste de la vie anglaise. Mais Fielding était un écrivain de génie : et, tout en se bornant à imiter *Gil Blas*, il a fait du roman picaresque un genre nouveau, à un plus haut degré encore que ne l'avait fait l'auteur de *Robinson*. Le premier, il a introduit dans ce roman une couleur locale très marquée, décrivant avec une exactitude pittoresque les bourgs et villages anglais où il conduisait ses héros. Le premier, il a essayé de donner à ses héros une personnalité individuelle, au lieu d'en faire des types ou des caricatures. Et dans chacun de ses romans successifs, depuis *Joseph Andrews* jusqu'à *Amélie* (1751), on le voit se dégager davantage des traditions du roman picaresque, pour laisser plus libre cours à son génie d'observateur et de moraliste. *Amélie*, inférieure à *Tom Jones* pour la force et la vérité des caractères, est, au point de vue de la forme, un véritable roman moderne, à peine moins proche de *la Foire aux Vanités* que de *Gil Blas* et du *Diable boiteux*.

Mais le genre nouveau créé par Fielding fut, presque aussitôt, déformé et usé par Smollett. « Celui-ci, comme l'auteur de *Tom Jones*, procède directement de Cervantes et de Lesage : pour lui aussi, le roman est un mélange d'intrigue et d'aventures. Mais Fielding s'efforce toujours de grouper et d'arranger les incidens pour l'effet dramatique, gardant en vue son chapitre final. Smollett ne s'inquiète de rien de tout cela ; et si ses personnages se marient, à la fin de ses livres, c'est simplement parce qu'il est fatigué de nous parler d'eux, ou qu'il craint que nous ne soyons fatigués d'en entendre parler. Ses romans ne sont que des enchaînemens d'aventures et d'anecdotes classées au hasard. On sent que, pour lui, un roman peut avancer, s'arrêter, au caprice de l'auteur, s'entremêlant des épisodes les plus fantaisistes. Et c'est ce qu'ont senti ses contemporains. De 1750 à 1770 des centaines de romans ont paru qui n'étaient que des recueils d'aventures incohérentes, sans que, naturellement, les auteurs de ces machines eussent rien du génie pittoresque de Smollett, ni de son admirable maîtrise de style. Et le roman, mis ainsi entre les mains de la foule, cessa d'être un genre littéraire sérieux : quelques années suffirent pour le faire tomber infiniment au-dessous du degré où l'avaient élevé Richardson et Fielding. »

Smollett n'en était pas moins un très grand écrivain ; ses romans sont peut-être même d'une qualité littéraire supérieure à ceux de ses prédécesseurs. Et, en même temps qu'il détruisait le genre du roman de Fielding, il ouvrait la voie à des genres nouveaux : le premier, par exemple, avec *Roderick Random* (1748), il créait le roman naval, ou

maritime, peignant avec un relief inoubliable la vie et les mœurs des marins anglais ; le premier, avec *Humphry Clinker* (1771), il créait le roman *humouristique*, tel que devait ensuite le reprendre Dickens ; et c'est lui encore qui, le premier, avec *le Comte Fathom*, a créé le roman « gothique, » le roman d'aventures mystérieuses et horribles, qui, trente ans plus tard, allait faire la fortune de Mrs Radcliffe et de Lewis le Moine.

Cependant la décadence du roman de Richardson et de Fielding inaugurée par Smollett et ses imitateurs, s'acheva avec les fantaisies romanesques de Sterne, *Tristram Shandy* (1759) et *le Voyage sentimental* (1768). Sterne ne se contente pas, comme Smollett, de négliger la composition de ses romans : il met son point d'honneur à mal composer. Tristram Shandy, le héros de son roman, ne vient au monde qu'au troisième volume, et ne joue vraiment un rôle que dans le septième : les autres personnages apparaissent et disparaissent à l'improviste, interrompant l'action ; en toute circonstance, par tous les moyens, l'auteur s'ingénie à nous rappeler qu'il fait fi des conventions, et n'écrit ce roman que pour s'amuser. « Ce fut un triste jour pour le roman anglais, nous dit M. Cross, le jour où un écrivain de génie rabaissa le roman jusqu'à en faire le simple dépôt de ses plaisanteries. Et la chose nous apparaît plus lamentable encore quand nous songeons que Sterne, au contraire de Smollett, était parfaitement capable de raconter une histoire dès qu'il le voulait bien. Il aurait pu, s'il s'était moins constamment soucié d'éblouir ses amis, nous offrir des romans plus riches de fond et d'une forme plus belle que tous ceux qu'on avait écrits avant lui. Et c'est à lui que notre roman classique doit, au contraire, d'être retombé au point où l'avaient laissé les fantaisistes de la Renaissance ! »

Ce genre moribond du roman classique, un poète est cependant parvenu, pour un instant, à le ressusciter. *Le Vicaire de Wakefield* (1766) est peut-être la plus parfaite incarnation du roman anglais : mais son charme lui vient surtout de l'âme de poète qu'on y sent à chaque page. « Goldsmith a pris les matériaux de son récit dans le répertoire qui avait servi à ses prédécesseurs. Il a introduit dans *le Vicaire de Wakefield* un pesant essai sur le code pénal et la discipline des prisons ; il y a introduit un discours sur la liberté et le patriotisme : il y a introduit un sermon, tout imprégné de l'esprit du *Discours sur la Montagne*. Il a mis en scène de douces jeunes femmes aux noms romantiques, un aimable coquin, un gentilhomme campagnard plein de grandeur d'âme, un curé de village excentrique et naïf. Mais tout

cela est chez lui relevé, tempéré, orné de poésie. Son coquin a de bons côtés, et obtient à la fin son pardon; sa scène de séduction n'est qu'un orage d'été, vite passé, et ne laisse point derrière elle d'incurables souffrances. Moins réfléchies que Paméla, moins brillantes que la Sophie de Fielding, ses héroïnes, Olivia et Sophia, sont à la fois de petites fleurs printanières et les jeunes campagnardes les plus réelles qui aient, jusqu'à Goldsmith, paru dans un roman. Et de même son héros, le docteur Primrose, moins savant et moins excentrique que le pasteur Adams de Fielding, est tout ensemble un type poétique et une très exacte représentation du vicaire de village. Pendant que Sterne éloignait le roman de la réalité pour le perdre dans une nuageuse atmosphère d'*humour*, Goldsmith le rapprochait du sol, le rendait plus simple et plus familier. Mais il le faisait en poète ; et son roman, comparé à ceux de Fielding, est proprement un poème en prose. Ce n'est point à Fielding qu'on doit le rattacher, mais aux vieux conteurs du temps d'Élisabeth. Goldsmith y fait revivre l'âge d'or, non plus en Arcadie, où nous transportait Thomas Lodge, mais quelque part en Angleterre; il emploie son imagination à idéaliser le monde, mais le monde réel, et non plus le monde conventionnel des poètes antérieurs. »

Le Vicaire de Wakefield parut en 1766, *Humphry Clinker*, le dernier roman de Smollett, en 1771 : *Waverley* a été publié en 1814. Entre la fin du roman classique et le début du roman moderne s'étend ainsi un espace de près d'un demi-siècle, un espace que nous serions enclins à croire vide, et qui l'est, en effet, si nous le considérons au point de vue de la valeur et de la durée des romans qu'il a produits. Mais à un autre point de vue, cet espace a été un des plus féconds et des plus précieux de toute l'histoire de la littérature anglaise; et les chapitres que lui consacre M. Cross sont peut-être, de tout son livre, la partie la mieux faite pour nous intéresser. Nous y voyons naître, se développer, se transformer, cinq ou six variétés du roman qui toutes finissent bientôt par périr, faute d'écrivains de talent pour les perpétuer, mais qui toutes, avant de périr, laissent une trace, et qui toutes préparent les voies au roman nouveau. Depuis Walter Scott jusqu'à Stevenson, en passant par Bulwer, Dickens, Thackeray, George Eliot et les sœurs Brontë, l'Angleterre n'a pas eu au XIXe siècle un seul romancier à qui l'on ne puisse trouver un prototype et un précurseur parmi les écrivains à jamais oubliés de cette obscure période de la fin du XVIIIe siècle. C'est pendant cette période que s'est élaboré le roman anglais du XIXe siècle; et rien n'est curieux comme d'assister,

dans l'ouvrage de M. Cross, au détail de cette élaboration, avec ses alternatives d'idéalisme et de réalisme, avec l'infinie variété de ses tendances et le continuel avortement de ses tentatives.

Voici d'abord le roman sentimental. Dans *l'Homme sensible* (1771), Henry Mackenzie nous montre son héros mourant d'émotion parce qu'une belle jeune fille lui a avoué qu'elle l'aimait : « Harley saisit la main de miss Walton ; une couleur languide rougit ses joues, un sourire brilla faiblement dans ses yeux. Il releva les yeux sur la jeune fille : ses yeux s'obscurcirent, devinrent fixes, se fermèrent. Il soupira et s'affaissa sur le plancher. Miss Walton poussa un grand cri d'effroi. Sa tante et les domestiques de Harley accoururent : ils trouvèrent le jeune homme et son amie gisant ensemble, inanimés. Le médecin mit tout en œuvre pour les rappeler à la vie : il parvint à y rappeler miss Walton, mais l'âme de Harley s'en était allée à jamais. » — Voici le roman évangélique. *Le Fou de qualité* d'Henry Brooke (1770) est l'histoire d'un jeune gentilhomme qui visite les prisons et les hôpitaux, et dépense en aumônes tout l'argent qu'il reçoit de l'un de ses oncles ; tout cela pour nous inspirer le goût des vertus chrétiennes. — Voici le roman pédagogique, tel que le représente surtout le fameux roman de Thomas Day, *Sandford et Merton* (1783). — Voici le roman socialiste et révolutionnaire. « Toute chose est gâtée dès que l'État s'en occupe, » lit-on dans l'*Anna Saint-Yves* de Holcroft (1792) ; « le seigneur et son valet de pied sont égaux en droit ; le riche affirme que ce qu'il possède lui appartient, j'affirme, moi, que ce qu'il possède appartient à celui qui en a le plus besoin. » — Voici le roman mondain. Miss Frances Burney, dans *Evelina* (1778), nous promène à travers les salons et les lieux de plaisir ; elle nous présente les misses Branghton, qui se font passer pour plus jeunes de deux ans qu'elles ne sont, et M. Smith, avec ses « airs distingués, » qui prend Neptune pour un général, et lord Merton, le viveur, qui annonce tous les jours qu'il va se corriger, et lady Louisa qui ne manque jamais, quand elle entre dans un salon, de se jeter sur le sofa en se plaignant d'avoir la migraine. — Voici le roman cosmopolite, où excelle miss Edgeworth, peignant le contraste des mœurs anglaises et des mœurs irlandaises, comme, plus tard, d'autres romanciers se plairont à opposer aux mœurs anglaises les mœurs américaines. — Voici le roman satirique et psychologique de Jane Austen, le roman historique de Jane Porter et de Joseph Strutt. — Et voici enfin le roman « gothique. » Déjà Horace Walpole, dans son *Château d'Otrante* (1764), s'ingénie à décrire un château mystérieux, avec une tour noire et des galeries souterraines : il y place un

tyran sanguinaire, Manfred, une femme souffrante et résignée, deux pâles jeunes filles d'une beauté fantastique, et un revenant, le fantôme d'un géant, qui erre la nuit dans les corridors. Puis vient, en 1787, le *Vathek* de Beckford, imitation romantique des *Mille et une Nuits;* et ce sont ensuite les terribles romans de Mrs Radcliffe, *le Château d'Athlin* (1789) et *les Mystères d'Udolphe*. William Godwin, dans *Caleb Williams* (1794), mêle à des scènes de nécromancie une enquête policière à la Gaboriau; Lewis, dans son célèbre *Moine* (1795), imite tout ensemble Mrs Radcliffe et le marquis de Sade. En 1810, le poète Shelley publie un roman, *Zastrozzi*, où il renchérit sur les plus extravagantes inventions de Godwin et de Lewis. En 1814, Walter Scott fait paraître *Waverley*, et tous ces romans, « gothiques » et révolutionnaires, historiques et cosmopolites, disparaissent, s'abîment sous terre, cèdent la place au roman nouveau. Mais ils n'en ont pas moins rempli leur rôle historique; et d'année en année, au cours du XIXe siècle, on les voit renaître dans l'œuvre des Dickens et des Edgar Poë, des Charlotte Brontë et des Thackeray, des William Morris et des Stevenson.

Je ne puis malheureusement pas songer à suivre M. Cross dans son récit de cette glorieuse renaissance du roman anglais. Je ne puis pas même insister, comme je l'aurais voulu, sur certaines conclusions générales qui se dégagent de l'ensemble de son livre, et qui vaudraient bien, cependant, d'être signalées. Mais j'ai voulu seulement, aujourd'hui, montrer avec quelle conscience, et avec quel succès, il a appliqué à l'étude de son sujet cette méthode « évolutionniste, » qui a sur toutes les autres le précieux avantage d'être à la fois historique et critique, nous expliquant le vrai caractère des œuvres d'art par la comparaison de leurs origines et de leurs résultats.

T. DE WYZEWA.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril.

Le budget est enfin voté; les Chambres sont en vacances; l'Exposition universelle est ouverte : c'est, dit-on, une période nouvelle. N'est-ce pas plutôt une période qui se prolonge dans des conditions un peu différentes? On a pu espérer jusqu'au dernier moment que ce ne serait pas le gouvernement actuel qui présiderait à l'ouverture de l'Exposition universelle, et rien assurément n'aurait été plus désirable; mais l'apathie des Chambres en a décidé autrement. Grâce à elle, le ministère subsiste, très diminué à coup sûr et moralement atteint dans ses œuvres vives; mais enfin il est toujours debout, et c'est à lui que revient, comme un prix de persévérance, l'honneur d'être le grand maître des cérémonies au début de l'Exposition. Assurément, lorsqu'il s'est formé, on aurait bien surpris ses principaux membres si on leur avait annoncé qu'ils seraient encore au pouvoir au moment où nous voici parvenus. Mais, en France, tout arrive.

Pour le moment, nous devons être tout à la fête qui s'annonce, sinon tout à la joie. Il n'y a aucun inconvénient à faire trêve provisoire à nos divisions intérieures. Nous avons invité le monde entier à venir à Paris, et de tous les points du monde on a répondu à notre appel. Le succès de l'Exposition paraît devoir être plus grand encore que dans le passé. Jouissons du présent, sans trop oublier l'avenir. La présence même du cabinet actuel, quelque importune qu'elle soit, n'est pas le plus grand mal dont nous souffrons; il n'en est que la manifestation extérieure, et, si le cabinet avait disparu dans quelque intrigue parlementaire, le mal n'en persisterait pas moins. Un jour ou l'autre, nous serons brusquement débarrassés des hommes qui nous gouvernent, et à coup sûr ce sera un bien; mais nous ne serons pas guéris pour cela, et l'anarchie morale, que ce ministère a si fort augmentée, après en être sorti, ne se dissipera pas comme par enchantement. La situation a été si profondément gâtée et viciée qu'il faudra longtemps pour la rétablir et l'assainir. En attendant, laissons

s'écouler les premiers jours de notre Exposition. Il est aujourd'hui encore un peu trop tôt pour en parler. Les portes s'en ouvrent à peine, mais nous n'en avons pas encore franchi le seuil. Nous n'avons vu jusqu'ici que Paris défoncé, coupé de fondrières, livré à la pioche et à la pelle, et vraiment mis à mal. Rien n'est plus affreux que la chrysalide d'une Exposition. Mais c'est quand tous ces préparatifs seront terminés, les échafaudages enlevés, les outils de travail remisés, quand les décombres auront été balayés et que la poussière du plâtre sera tombée, qu'on pourra juger, sur le ciel bleu où elles se détachent, les lignes élégantes et fines, aussi bien que les couleurs bariolées de l'œuvre accomplie. Sans doute il y aura des détails manqués. Quelques-uns, jusque sur la place de la Concorde, semblent jeter un défi au bon goût dans le pays qui semblait être le sien. En revanche, lorsque le regard s'étend le long de la Seine et qu'il rencontre ces milliers de dômes, de coupoles, de minarets, de clochetons et de flèches, malgré tout ce qu'il y a de heurté dans cette accumulation d'architectures diverses, l'œil est ébloui et l'esprit fasciné. On veut voir ce qu'il y a derrière ce décor, évocation étincelante d'un rêve féerique. Il y a les produits de l'industrie et de l'art de tout l'univers civilisé. C'est un spectacle qui en vaut la peine, et qui nous occupera suffisamment pendant quelques semaines.

Mais l'Exposition de Paris ne saurait nous détourner de ce qui se passe dans le reste du monde, où les événemens continuent leur cours logique et quelquefois tragique. Après la levée du siège de Kimberley et l'occupation de Blœmfontein par les forces britanniques, tout le monde a répété que la guerre sud-africaine allait changer d'allure. Et cela n'est jusqu'ici qu'à moitié vrai. L'armée anglaise a sans doute trouvé des généraux habiles, expérimentés, résolus. L'explosion de joie qui a eu lieu en Angleterre après les premiers succès a permis, par son intensité même, de mesurer celle des angoisses qui commençaient enfin à se dissiper. Toutefois, pendant qu'on s'abandonnait à Londres à des espérances un peu hâtives, nous avons mis nos lecteurs en garde contre la part d'illusions qu'il y avait dans cet optimisme. Il s'en fallait de beaucoup que les principales difficultés fussent vaincues. Lord Roberts et lord Kitchener n'avaient accompli que la première partie de leur tâche, et peut-être la plus facile, celle qui consistait à réparer les fautes vraiment grossières que leurs prédécesseurs avaient commises. Cela ne changeait ni la nature du terrain, ni le caractère de l'ennemi, et il était à prévoir que, dès le lendemain de

leurs succès, quelque considérables qu'ils eussent été, les généraux anglais se retrouveraient aux prises avec des embarras et des périls dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont toujours les mêmes.

Déjà, en Angleterre, on en éprouve une mauvaise humeur assez vive. Après la capture de Kronje et la prise de Blœmfontein, on avait cru que la vigoureuse impulsion donnée aux troupes britanniques irait toujours en se développant et en s'accentuant. On s'attendait à des coups de foudre. On parlait d'une marche immédiate sur Pretoria. Et pourtant, la lenteur même avec laquelle lord Roberts avait occupé Blœmfontein était de nature à modérer ces impatiences, en montrant que le généralissime anglais ne les partageait pas, ou du moins qu'il savait y résister. Pour marcher plus sûrement, il va toujours à pas comptés. Aussi, le ton de la presse anglaise s'est-il modifié, depuis quelques jours. A l'enthousiasme ont succédé l'hésitation, l'inquiétude, l'irritation. On n'est pas très juste en ce moment pour les généraux, ni pour les officiers, ni même toujours pour les soldats engagés dans cette terrible guerre, et qui y font de leur mieux. La première critique vraiment acerbe et amère est venue de M. Cecil Rhodes. A peine débloqué de Kimberley, ce réaliste sans préjugés s'est exprimé dans les termes les plus dédaigneux pour tout le personnel militaire qui avait eu la mauvaise chance d'opérer sous ses yeux. Oubliant que c'était pour lui, en somme, que tant d'hommes souffraient et mouraient, il ne s'est fait aucun scrupule de les taxer de maladresse, et même d'ineptie. Lorsque ces libres propos d'un homme puissant et redouté sont arrivés à Londres à travers les mers, on en a éprouvé comme un tressaillement où il y avait de la confusion et de la colère. Mais aujourd'hui on n'est plus aussi éloigné de penser comme M. Cecil Rhodes, et la question de savoir ce que vaut exactement son armée tient l'Angleterre dans une anxiété que tous les récits venus du sud de l'Afrique contribuent à entretenir. On ne peut pas les taxer de malveillance, car ils sortent tous de plumes anglaises. Ces reporters et ces écrivains racontent fidèlement ce qu'ils ont vu. Et ils ont vu toute une armée restée vaillante et énergique sans aucun doute, mais fatiguée, hâve, souvent déguenillée, mal faite pour cette guerre où elle a été jetée par la plus imprévoyante des politiques. Tout le monde se rend compte que les hostilités, même en mettant les choses au mieux, seront encore très longues, et qu'elles se termineront par une guerilla confuse et diffuse qui renverra la pacification définitive à un temps indéterminé. Les Anglais ne connaissent pas le découragement, et les perspectives qui s'ouvrent

devant leur imagination ont beau être tristes, elles ne modifient en rien leurs résolutions premières. Ils iront jusqu'au bout de leur aventure. Mais le malaise qu'ils éprouvent devient de jour en jour plus sensible, et ils ne le déguisent plus.

C'est qu'en vérité la situation de lord Roberts à Blœmfontein n'est pas celle d'un vainqueur. Il avait cru d'abord et donné à croire qu'elle était telle. Ses premières dépêches traitaient sommairement M. le président Steijn d'ex-président, et elles annonçaient que les Orangistes terrifiés faisaient à l'envi leur soumission. Bientôt, il a fallu en rabattre. L'armée boer, affaiblie un moment par ses défaites, mais nullement démoralisée, n'a pas tardé à reconnaître les positions anglaises et à en découvrir les points faibles. Avant de marcher plus au nord, il fallait que lord Roberts assurât ses communications avec le sud. Il est en plein pays ennemi, et ne peut pas y faire un pas sans emporter avec lui tout ce dont une armée a besoin pour vivre. Or, tout lui manque. Les Boers sont déjà sur ses communications, et viennent l'insulter jusqu'à quelques kilomètres de Blœmfontein. Son approvisionnement en eau est devenu des plus difficiles. Ses chevaux sont attaqués par une maladie qui les décime. Il est réduit à une immobilité qui coûte certainement à son ardeur, et arrête l'élan qu'il avait imprimé tout d'abord à ses troupes. La saison même devient un danger de plus; les journées sont chaudes, les soirées et les nuits sont froides; l'armée souffre de ces brusques variations de température contre lesquelles on n'a pas su la protéger suffisamment. On se demande si, à moins d'un effort vigoureux pour rétablir la sécurité de ses communications, lord Roberts ne se trouvera pas bientôt enveloppé de commandos ennemis, et exposé à subir les privations les plus pénibles.

Nous avons dit que les Boers venaient quotidiennement le harceler jusque sous les murs de Blœmfontein. C'est dans une de ces expéditions, qui réussissent souvent, mais qui, naturellement, échouent aussi quelquefois, qu'a péri notre compatriote, le colonel de Villebois-Mareuil. Ceux de nos lecteurs qui ne le connaissaient pas comme militaire ont pu l'apprécier comme écrivain, et, pour ce motif, nous devons un double regret à sa mémoire. Il avait donné à cette *Revue* des travaux distingués qui témoignaient de la délicatesse de son esprit et de la pénétration de son jugement. Sous des formes élégantes, le colonel de Villebois-Mareuil avait une âme ardente, généreuse, un peu romanesque. Nous ne savons quel motif l'avait amené à donner sa démission à un âge encore jeune, et alors qu'une longue

et belle carrière militaire s'ouvrait devant lui. Peut-être voulait-il être plus libre de soutenir ses idées par la plume et par la parole. Mais il avait besoin d'activité; un demi-repos ne lui convenait pas; il n'attendait qu'une occasion de se jeter dans quelque parti héroïque, et il l'avait trouvée dans la guerre du Transvaal. Sa famille n'a connu sa résolution que lorsqu'elle était exécutée. Il avait pris ses mesures pour que, s'il succombait sur cette terre lointaine, il fût enterré là où il tomberait. Il ne cherchait nullement le bruit, et tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour se satisfaire lui-même. Nous ne doutons pas qu'avec ses connaissances militaires, il n'ait rendu aux Boers de grands services; mais, en même temps que l'intelligence d'un chef, il avait le courage parfois imprudent d'un soldat, et se jetait au milieu du danger sans le mesurer. C'est ainsi qu'il est mort dans une embuscade, accablé sous le nombre, après s'être vaillamment défendu. Notre histoire est pleine de ces enfans perdus qui ont porté au loin le renom de notre race, et, lorsqu'un d'entre eux disparaît, victime de son dévouement, nous devons le saluer avec respect.

Il semble bien que l'Angleterre n'ait pas une confiance absolue dans l'action militaire de lord Roberts et de l'armée qu'il a conduite à Blœmfontein. Depuis quelques jours, le monde politique se préoccupe d'une diversion qu'elle se propose de faire au nord du Transvaal en utilisant le territoire portugais. Depuis l'origine de la guerre, et même longtemps avant, il avait été question de ces velléités britanniques sur certains points de l'Afrique orientale; elles sont très anciennes. Il y a déjà de nombreuses années, elles s'étaient tournées du côté de la baie de Delagoa et de Lourenço-Marquez, et on n'a pas oublié l'arbitrage du maréchal de Mac-Mahon, qui, sollicité par les deux parties, a donné raison au Portugal et débouté l'Angleterre de ses prétentions. Mais, à ce moment, la politique impérialiste n'avait pas encore pris son essor; M. Cecil Rhodes était obscur et ignoré; les mines du Rand commençaient à peine d'être soupçonnées, et toutes ces circonstances rendaient pour l'Angleterre la résignation plus facile. A mesure qu'elles se sont modifiées, les appétits se sont réveillés et aiguisés. Les préoccupations anciennes ont repris une opportunité nouvelle, plus pressante même qu'autrefois, et c'est à cela qu'il faut rattacher certains projets politiques dont on a beaucoup parlé et dont quelques-uns ont été poussés assez loin, mais dont nous connaissons seulement l'existence, sans avoir pu préciser leur caractère exact. Ainsi tout le monde sait, car le fait a été publiquement avoué, qu'il existe, depuis 1898, une convention entre l'Allemagne et l'Angleterre,

convention qui ne peut se rapporter qu'aux possessions portugaises de la côte de Mozambique, c'est-à-dire au bien d'autrui. On a dit — nous ne reproduisons ces bruits que sous réserves — que les deux cabinets de Londres et de Berlin avaient escompté les conséquences territoriales qu'on pourrait tirer un jour des besoins d'argent dont le Portugal éprouvait, à des intervalles assez réguliers, des crises douloureuses. De l'argent, soit, on lui en fournirait; mais non pas sans lui demander des gages d'un caractère très réel, et d'une espèce facilement réalisable. Une fois établie, l'entente a été tenue secrète dans ses détails; mais on s'est habitué à en tenir compte comme d'un des facteurs éventuels de la politique africaine. Si nous éprouvons quelque surprise, c'est qu'on ne se soit pas encore arrangé, de manière ou d'autre, pour brusquer les événemens. Le désir n'en a sans doute pas manqué, et peut-être même encore plus à Berlin qu'à Londres : seulement, par une bizarrerie tout à fait imprévue et qui a dérangé plus d'un calcul, le Portugal n'a pas eu besoin d'argent depuis 1898, et n'a fait aucun appel au crédit européen. Peut-être a-t-il flairé le danger et a-t-il su s'y soustraire. Quoi qu'il en soit, l'hypothèse qui avait servi de fondement à la convention anglo-allemande ne s'est pas encore réalisée.

On conservait l'espoir qu'elle ne manquerait pas de le faire à propos d'un procès pendant depuis une dizaine d'années devant le tribunal arbitral de Berne, et dans lequel le Portugal se trouvait en cause. Voici, en quelques mots, ce dont il s'agissait. En 1883, le gouvernement portugais avait donné à un Américain, le colonel Mac-Murdo, la concession d'un chemin de fer allant du port de Lourenço-Marquez à la frontière du Transvaal. Le colonel américain constitua une société, portugaise en droit, mais anglaise en fait. Les travaux de construction commencèrent en 1887. Dès avant cette date, le gouvernement du Transvaal s'était efforcé de faire annuler la concession. Il sentait fort bien l'inconvénient qu'il y avait pour lui à laisser tomber entre des mains britanniques la seule voie ferrée qui lui donnerait accès sur la mer, en dehors des territoires impériaux. Le gouvernement portugais ne resta pas insensible à l'action du Transvaal : c'est du moins ce que les Anglais prétendent, et ils voient dans ce qui s'est passé à ce sujet une preuve nouvelle de l'abominable « conspiration krugériste. » On donna à la compagnie concessionnaire, pour achever la construction de la ligne, un délai qui se trouva trop court, et à l'expiration duquel le chemin de fer commencé fut purement et simplement saisi. Le fait se passait au printemps de 1889. Bien entendu, les con-

cessionnaires évincés firent tout le bruit possible, et nous avouons qu'ils en avaient quelque droit. Les États-Unis et l'Angleterre ne manquèrent pas de les soutenir. Celle-ci cherchait d'ailleurs, tout juste à cette époque, à réunir en faisceau contre l'infortuné Portugal un ensemble de griefs qui n'étaient pas tous aussi bien fondés que celui du colonel Mac-Murdo, et qui aboutirent à un ultimatum brutal dont le souvenir n'est pas perdu. L'Angleterre interdisait au Portugal de relier, de l'ouest à l'est de l'Afrique, ses possessions d'Angola et de Mozambique; et, pour ne pas le laisser exposé à une tentation ultérieure de ce genre, elle lui prenait de ses possessions africaines tout ce qui était à sa convenance. La question du chemin de fer Mac-Murdo n'occupait qu'un rang secondaire dans la liste des revendications britanniques; cependant elle n'y avait pas été omise, et elle fut réglée avec le reste. Il resta entendu que le Portugal paierait une indemnité aux concessionnaires dépossédés; le chiffre devait en être fixé par voie d'arbitrage. Les arbitres de Berne ont mis une dizaine d'années à poursuivre très consciencieusement leur enquête pour déterminer le chiffre réellement dû. Ils pensaient sans doute qu'à mesure qu'on s'éloignait de l'origine de cette affaire, les passions premières s'apaiseraient; mais, s'ils ont nourri cette espérance, ils se sont trompés. En dix ans, certaines passions s'apaisent en effet : par malheur, d'autres les remplacent et ne sont pas moins exigeantes. Lord Salisbury, interrogé récemment à la Chambre des lords sur les lenteurs du tribunal arbitral de Berne, a répondu qu'il les regrettait, mais qu'il ne dépendait pas de lui de les abréger. Au fond, l'impatience de l'Angleterre et des États-Unis était atténuée par cette considération qu'à l'indemnité à fixer viendraient s'ajouter les arrérages de l'intérêt à 5 p. 100 : l'argent du colonel Mac-Murdo et de ses associés n'avait pas rencontré un mauvais placement. C'est un fait psychologique assez généralement constaté qu'une créance en litige devant un tribunal s'accroît et prend des proportions de plus en plus vastes dans l'imagination de ses porteurs, de sorte que ceux-ci éprouvent presque toujours une déception lorsque le jugement intervient. La règle a trouvé son application dans le cas dont il s'agit.

Le tribunal arbitral de Berne a rendu sa sentence il y a une quinzaine de jours. Le Portugal a été condamné à payer, en dehors de 700 000 fr. déjà versés à titre d'acompte, une somme de 15 314 000 fr.; plus, pour les intérêts, un supplément d'environ 8 422 700 francs. Le total s'élève à plus de 24 millions. C'est, comme on dit, un joli denier, et les intéressés auraient dû s'en montrer satisfaits. Mais ils avaient espéré bien davantage, et on assure que, lorsque le chiffre que nous

venons d'indiquer a été télégraphié en Amérique, on y a cru d'abord qu'un zéro avait été oublié à la fin. Pendant plusieurs jours, la presse américaine et la presse anglaise ont maudit les juges de Berne avec une violence qui a dépassé toute mesure. En Amérique, l'irritation venait sans doute de la déconvenue éprouvée; on avait cru sincèrement l'affaire meilleure. Mais, en Angleterre, il semble bien que l'intérêt des concessionnaires du chemin de fer Mac-Murdo n'a pas été la seule cause de cet accès de méchante humeur. Quoique sa situation financière ne soit pas des plus aisées, le Portugal a fait savoir tout de suite qu'il était en mesure de payer la somme due par lui, sans recourir à l'emprunt. Et, dans le cas contraire, il aurait probablement trouvé sur le marché européen une somme inférieure à 25 millions, sans avoir besoin d'engager ses territoires de Mozambique, ou même les droits de douane qui y sont perçus. En conséquence, l'hypothèse prévue par la convention anglo-allemande de 1898 n'était pas, encore cette fois, réalisée.

On en était là, lorsqu'un autre bruit s'est répandu subitement dans le monde politique, à savoir que l'Angleterre venait de s'entendre avec le Portugal pour le passage de ses troupes sur le chemin de fer qui va de Beïra à Umtalis, à la frontière septentrionale du Transvaal : nouvelle combinaison en vue d'atteindre plus rapidement au résultat poursuivi. Il en est résulté une émotion très vive sur tout le continent européen, émotion qui s'est manifestée particulièrement en Russie et en Allemagne. En France, un député a demandé à M. le ministre des Affaires étrangères de répondre à une question qu'il se proposait de lui poser à ce sujet; M. Delcassé s'y est refusé, après que le Conseil des ministres en a eu délibéré. Il s'est contenté de dire à la Chambre que la France avait promis sa neutralité, mais qu'elle ne pouvait pas garantir celle des autres. Rien n'est plus certain; seulement le Transvaal, déjà si abandonné, l'est encore un peu plus. Nous avons toujours douté d'une intervention des puissances, même sous la forme la plus amicale, entre l'Angleterre et le Transvaal, et nous y croyons aujourd'hui moins que jamais. Il fut un temps, peut-être, où l'Allemagne aurait été tentée de prendre une initiative dans ce sens; mais, depuis, elle en est bien revenue! L'empereur Guillaume, lorsqu'il a conclu avec l'Angleterre l'arrangement de 1898, s'est à peu près lié les mains vis-à-vis d'elle. On n'a pas oublié la visite récente qu'il a faite à sa grand'mère, la reine Victoria, visite toute familiale, a-t-on dit, mais à laquelle la présence de M. le comte de Bulow et ses conversations avec lord Salisbury et M. Chamberlain ont pourtant donné une phy-

sionomie un peu différente. L'empereur Guillaume ne serait sans doute pas fâché que la France et la Russie s'engageassent dans une voie où elles soulèveraient contre elles le mécontentement de l'Angleterre; mais, quant à lui, il s'abstient prudemment d'y faire un pas, se contentant d'engager les autres à se montrer moins timorés. C'est une chose qu'il voudrait bien voir, — *suave mari magno...*, — à la condition de ne pas y participer. Toutefois les journaux allemands, aussitôt que l'arrangement anglo-portugais a été connu, ont jeté feu et flammes, et ils ont même, à la manière germanique, publié sur la matière de très savantes consultations de jurisconsultes. Ils ont parlé aussi, sans doute parce qu'on leur avait promis de la leur communiquer, de divulguer la convention anglo-allemande de 1898. Combien nous serions curieux de la lire! Mais nous craignons que cette promesse ou cette menace ne soit pas suivie du moindre effet. Il est sûr que ladite convention perd de son intérêt pour l'Angleterre, si celle-ci a un autre moyen de disposer du territoire portugais et des voies de communication, soit fluviales, soit terrestres, qui lui offriraient sur ce territoire, en ce moment surtout, de si grandes commodités. Elle invoque, paraît-il, l'article 12 d'une convention du 11 juin 1891, qu'elle a passée avec le Portugal. En voici le texte : « La navigation du Zambèze et du Chiré, sans excepter aucune de leurs branches et de leurs embouchures, sera ouverte aux bâtimens de toutes les nations. Le gouvernement portugais s'engage à permettre et à faciliter le transit *de toutes personnes et des marchandises de toute espèce* par les cours d'eau du Zambèze, du Chiré, du Pongwé, du Bonsi, du Limpopo et du Sabi, et de leurs tributaires, et *aussi sur les voies de terre qui servent de moyens de communication* là où ces cours d'eau ne sont pas navigables. » Les passages que nous écrivons en italiques sont ceux sur lesquels s'appuie la prétention du cabinet de Londres, prétention inadmissible s'il n'y a pas d'autre arrangement tenu secret entre l'Angleterre et le Portugal. Il est évident, en effet, — et cela résulte plus clairement encore de l'ensemble de la convention de 1891, — que le caractère de cette pièce est exclusivement commercial, et que c'est par un véritable abus des mots que par : « toutes personnes, » on peut entendre des hommes armés, et par : « marchandises de toutes sortes, » des canons, des munitions, des vivres militaires, etc. Que la convention de 1891 ne s'applique pas au cas actuel, rien n'est moins douteux. Mais quoi! l'Angleterre est forte, le Portugal est faible : est-ce que cela ne suffit pas? Le Portugal est-il en situation de résister à ce qu'on exige de lui? Peut-il même y songer,

s'il n'est soutenu par personne, et par qui le serait-il? On dira sans doute qu'en cédant aux exigences britanniques il sort de la neutralité qu'il avait observée jusqu'ici. Il prend parti pour l'Angleterre contre le Transvaal. Mais que risque-t-il? Le Transvaal est trop occupé à se défendre pour exercer des représailles, tandis que l'Angleterre, si elle rencontrait la résistance portugaise, la briserait en quelques heures. Le Portugal cesse d'être neutre dans la guerre; il peut être assimilé à un belligérant; mais qui lui en ferait un crime, puisque personne ne l'aide et que, abandonné au tête à tête avec l'Angleterre, il se rappelle avoir mesuré, il y a dix ans, le poids de ses ultimatums? On disait, il y a trente ans, qu'il n'y avait plus d'Europe; aujourd'hui il n'y a même plus de droit des gens. Il n'y a dans le monde d'autre droit que celui du plus fort, et nous voyons comment il s'exerce. Tel est le progrès qu'en cette fin du XIXe siècle les philosophes politiques peuvent enregistrer.

Au point de vue militaire, la situation du Transvaal sera fort modifiée si un corps d'armée anglais apparaît sur sa frontière septentrionale, ou même peut seulement la contourner, et gagner la Rhodésia. Cette frontière est aujourd'hui dégarnie; toutes les forces boers sont concentrées entre Pretoria et Blœmfontein, et autour de cette dernière ville. Une diversion, pour peu qu'elle soit sérieuse, bouleversera une fois de plus l'échiquier de la guerre. Les Boers seront obligés d'envoyer des détachemens au nord pour se protéger contre le général Carrington, et ils s'affaibliront dans la même proportion au sud contre le maréchal Roberts. Quelle que soit leur vaillance, comment pourraient-ils faire front de deux côtés à la fois? Cette guerre aura donné au monde des spectacles bien inattendus : mais le plus inattendu peut-être est celui de la Grande-Bretagne foulant aux pieds le petit Portugal pour atteindre le petit Transvaal, invoquant une convention commerciale pour en faire une convention militaire, et marchant à son but avec la conviction, justifiée par l'événement, que nul ne songera à l'arrêter, ou, ce qui est pire encore, que, s'il y songe, il ne l'osera pas.

Une chose non moins imprévue, mais d'un caractère très différent, est la solution que vient d'avoir la crise italienne. Elle n'est sans doute que provisoire. Il serait surprenant que l'opposition, après l'immense avantage qu'elle vient d'obtenir, en restât là et ne poussât pas plus loin ses revendications. Elle connaît aujourd'hui un moyen sûr de les faire prévaloir. On a lu l'article que, dans un de nos derniers numé-

ros, publiait M. Alcide Ebray sur les divers projets de loi que le gouvernement italien a présentés il y a déjà près de deux ans, et qu'il n'a pas cessé depuis de déclarer absolument nécessaires, indispensables, pour servir de garantie au rétablissement de l'ordre. L'étaient-ils ou ne l'étaient-ils pas? S'ils l'étaient, il fallait les maintenir avec la dernière énergie; s'ils ne l'étaient pas, ce n'était pas la peine d'agiter le pays pendant si longtemps et de prolonger une crise qui a tenu toute sa vie politique en suspens, pour arriver à en faire l'aveu public. Aveu d'erreur, ou d'impuissance? Que ce soit l'un ou l'autre, le gouvernement s'est placé dans la situation la plus fausse et son autorité morale en est incontestablement diminuée.

Après les scènes de désordre qui se sont produites à la Chambre des députés, il a retiré le décret-loi qui a fait couler tant d'encre et proférer tant de paroles. Puisqu'il devait en venir là, il aurait mieux fait de le faire tout de suite. Il a obtenu à la vérité une réforme du règlement de la Chambre des députés; mais c'est se contenter de bien peu, quand on avait annoncé et poursuivi avec passion la réforme de toute la législation existante en matière de presse et de réunions publiques. Si une réforme du règlement suffisait, pourquoi ne l'avoir pas dès le premier jour reconnu? Peut-être l'opposition n'y aurait-elle pas fait la résistance furieuse qu'on n'a vaincue que par des procédés irréguliers; peut-être les scènes déplorables qui ont failli déshonorer, en Italie, le régime parlementaire auraient-elles été évitées. Et cela aurait mieux valu pour tout le monde. Aujourd'hui, tout le monde est mécontent. On conçoit que les amis du ministère le soient plus particulièrement. Voilà donc à quoi devait aboutir l'immense effort qu'on leur a imposé! Le décret-loi a été retiré. Mais l'opposition, qui devrait, au contraire, être satisfaite et qui l'est sans doute au fond de l'âme, se garde bien de le manifester. D'abord sa victoire lui cause une telle surprise qu'elle n'en est pas encore bien sûre, et qu'elle hésite à y croire. Elle se demande s'il n'y a pas eu, de la part du général Pelloux, une simple ruse de guerre, une manœuvre habile pour éviter, pendant les vacances parlementaires, l'agitation qui se préparait, sauf à reprendre plus tard ses projets de loi lorsque le parlement se réunira de nouveau. Il aurait ainsi enlevé à l'opposition les moyens dont elle comptait se servir, et dont elle se servait déjà pour soulever les colères, troubler les esprits et demander la revision du pacte constitutionnel lui-même. Les vacances seraient devenues une trêve, et peut-être en serait-il résulté un apaisement dont les partis extrêmes ne veulent à aucun prix. Loin de désarmer, ils annoncent la volonté

plus obstinée que jamais de maintenir les passions en haleine, car on ignore ce qui arrivera à la rentrée des Chambres, et il faut être prêt à tout. Qui sait si le ministère et le président, forts du règlement dont ce dernier va dorénavant se trouver armé, ne feront pas voter toutes les lois qu'ils voudront, en en étouffant le débat, en expulsant les orateurs, en tenant l'assemblée sous une sorte de terreur? Ce n'est pas que le nouveau règlement soit bien farouche; il ressemble en somme à celui qui, chez nous, ne paraît pas avoir porté jusqu'ici une atteinte appréciable à la liberté de la parole; mais on est encore plus ardent et plus bruyant à Montecitorio qu'au Palais-Bourbon, et nous ne conseillerions pas au ministère italien de faire à la discussion de ses projets de loi répressifs la première application d'un règlement voté grâce à une espèce de coup d'État parlementaire. Ce serait remettre le feu aux poudres, et ni le règlement, ni les projets de loi n'en tireraient grand profit. L'opposition dirait bien haut que, si elle ne s'y est pas laissé tromper elle-même, on a voulu tromper le pays par le retrait simulé des projets de loi ; et cette attitude du gouvernement serait, en effet, peu propre à relever son prestige entamé.

En somme, le ministère a cédé. Lorsqu'on cède, il faut s'arranger pour avoir au moins le bénéfice de la concession qu'on a faite. Quant à l'opposition, si elle voulait nous en croire, elle aurait un moyen très simple de prouver qu'elle avait raison, et que les lois présentées par le gouvernement ne répondaient à aucune nécessité véritable : ce serait de s'employer elle-même à faire régner l'ordre dans le pays. Mais, pour cela, il faudrait le faire régner d'abord dans les esprits. Il est clair que, si, ce qu'à Dieu ne plaise! quelque nouvelle émeute comme celle de Milan venait à ensanglanter les rues, le gouvernement deviendrait très fort pour présenter de nouveau et pour faire voter alors les lois qu'il a retirées. Mais, si le pays reste calme, comme il l'est d'ailleurs en ce moment, c'est l'opposition qui deviendra très forte pour démontrer que ces lois étaient inutiles et qu'elle a bien fait de les combattre, — par tous les moyens.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-gérant,

F. BRUNETIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT CINQUANTE-HUITIÈME VOLUME

QUATRIÈME PÉRIODE — LXXe ANNÉE

MARS — AVRIL 1900

Livraison du 1er Mars.

Pages.

La Petite dernière, deuxième partie, par M. André THEURIET, de l'Académie française. 6

La Guerre de l'Afrique australe et le Droit des gens, par M. Arthur DESJARDINS, de l'Académie des Sciences morales. 38

Le Mariage de Marie Leczinska, par M. Pierre de NOLHAC. 79

Ceylan sous l'administration coloniale de l'Angleterre, par M. Jules LECLERCQ. 120

La Renaissance du roman historique, par M. Émile FAGUET, de l'Académie française. 140

Annibal Carrache et le cardinal Odoardo Farnese, par M. Ferdinand de NAVENNE. 158

Les Grands sondages océaniques, par M. J. THOULET. 202

Revue musicale. — *Lancelot* au théâtre de l'Opéra; — *Louise* a l'Opéra-Comique, par M. Camille BELLAIGUE. 219

Chronique de la Quinzaine, Histoire politique, par M. Francis CHARMES. . 229

Livraison du 15 Mars.

La Petite dernière, troisième partie, par M. André THEURIET, de l'Académie française. 241

La Mission Marchand et le cabinet Méline, par M. André LEBON. 274

La Duchesse de Bourgogne et l'Alliance savoyarde sous Louis XIV. — IV. La Période d'entente et la Succession d'Espagne, par M. le comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française. 297

Pages.
Voyage au Japon. — III. Pères et enfans, par M. André BELLESSORT. . . 337
Claude Fabri de Peiresc, par M. Émile MICHEL, de l'Académie des Beaux-Arts. 379
La Crise italienne et la Loi de sureté publique, par M. Alcide EBRAY. . 411
Poésie. — En Forêt, par M. Léonce DEPONT. 439
Revue dramatique. — *Diane de Lys* a la Comédie-Française; — *Les Fourchambault* a l'Odéon, par M. René DOUMIC. 445
Revues étrangères. — La Vocation d'un Nihiliste, par M. T. de WYZEWA. 457
Chronique de la Quinzaine, Histoire politique, par M. Francis CHARMES. . 469

Livraison du 1er Avril.

Les Causes directes du dix-huit brumaire. — I. Les Révolutionnaires nantis et la dernière poussée jacobine, par M. Albert VANDAL, de l'Académie française. 481
L'Armée anglaise peinte par Rudyard Kipling, par Th. BENTZON. 512
La Petite dernière, quatrième partie, par M. André THEURIET, de l'Académie française. 555
La Morale de Bismarck. — I. L'Homme politique, par M. Charles BENOIST. 588
Les saints Louis dans l'Art italien, par M. Émile BERTAUX. 616
L'Industrie de la dentelle en Normandie, par M. Fernand ENGERAND. . . 645
Le Système nerveux. — Doctrines et Théories récentes, par M. A. DASTRE. 664
Revue dramatique. — *L'Aiglon* au théatre Sarah-Bernhardt; — *La Robe rouge* au Vaudeville, par M. René DOUMIC. 698
Chronique de la Quinzaine, Histoire politique, par M. Francis CHARMES. . 708

Livraison du 15 Avril.

Les Causes directes du dix-huit brumaire. — II. Lutte des Factions, la Crise de Novi, par M. Albert VANDAL, de l'Académie française. 721
La Petite dernière, dernière partie, par M. André THEURIET, de l'Académie française. 748
La France des Antipodes, par M. René PINON. 779
La Duchesse de Bourgogne et l'Alliance savoyarde sous Louis XIV. — Les Préliminaires de la défection, par M. le comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française. 811
L'Influence française dans la Littérature allemande contemporaine. — M. Arno Holz, par M. Ernest SEILLIÈRE. 834
Le Sucre et l'Industrie sucrière, par M. Raphaël-Georges LÉVY. 869
La Peinture hollandaise au musée du Louvre, par M. Georges LAFENESTRE, de l'Académie des Beaux-Arts. 894
Revue musicale. — Les « grands oratorios » a l'église Saint-Eustache, par M. Camille BELLAIGUE. 925
Revues étrangères. — Une Nouvelle histoire du roman anglais, par M. T. de WYZEWA. 935
Chronique de la Quinzaine, Histoire politique, par M. Francis CHARMES. 947

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saint-sPères. — 39152.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00675 1057